Gc
929.809492
R11s
v.1
1780897

M. L.

REYNOLDS HISTORICAL
GENEALOGY COLLECTION

Gc
ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY
3 1833 00729 2599

490

SCEAUX ARMORIÉS

DES

PAYS-BAS ET DES PAYS AVOISINANTS

(BELGIQUE — ROYAUME DES PAYS-BAS — LUXEMBOURG

ALLEMAGNE — FRANCE)

RECUEIL HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE

PAR

J.-TH. DE RAADT

V. 1

TOME Ier

BRUXELLES
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
(Société Anonyme)
OSCAR SCHEPENS, DIRECTEUR
16, rue Treurenberg, 16

1898

490
Vol

1780897

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. I.

Fig. 1. Sceau de Gilles, dit *Rigaut*, chevalier, seigneur du Rœulx (1287).
Fig. 2. Sceau d'Othon, seigneur de Cuijk (1339).

578080?

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. 1.

Fig. 1. Sceau de Gilles, sit. Ayrenal, circulaire, suspensif de Hoeck (1267).
Fig. 2. Sceau d'Odon, suspensif de Lutz (1266).

F
0746
.73

Raadt, J Th de.

Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants (Belgique—Royaume des Pays-Bas—Luxembourg—Allemagne—France) recueil historique et héraldique, par J.-Th. de Raadt. Bruxelles. Société belge de librairie, O. Schepens, directeur, ~~1898-1901.~~ 1898-1903.

4 v. fronts., plates. 26cm.

Vols. 2-4 have imprint: Bruxelles, Société belge de librairie, O. Schepens et cie, éditeurs.

"Supplément": v. 4, p. [341]-576.

1. Heraldry — Netherlands. 2. Heraldry — Belgium. 3. Heraldry—Luxemburg. 4. Heraldry—Germany. 5. Heraldry—France. 6. Seals (Numismatics)

SHELF CARD

Library of Congress CR1994.R2 7—1003
[a2Scl]

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Table des noms de famille, de seigneuries, de localités, etc., cités dans l'Introduction.	11
Observations importantes	27
Abréviations	29
Sources principales	31
INTRODUCTION	35
But de ce livre	"
Matières traitées	37
Combattants de la guerre de Cent ans	40
Combattants de la guerre de Flandre	41
Combattants de la bataille de Bastweiler	42
Combattants de diverses autres guerres	45
De l'importance des sceaux	46
Observations synthétiques	55
De l'origine des armoiries	"
Personnes de la même famille portant des armoiries différentes. Seigneurs qui substituent à leurs armes celles de leurs terres	59
Personnages portant deux blasons et davantage	60
Changement d'armoiries	61
Officiers, vassaux, etc., adoptant les armes de leurs maîtres, etc.	63
Emblèmes, sans écu, à même dans le champ du sceau	65
Armoiries dues à des fonctions	66
Armoiries jouant sur le prénom	67
Des brisures	"
Brisures empruntées aux armes d'une famille alliée	"
Le moyen âge évite la double brisure	68
Brisures intéressantes	"
Brisures de bâtards	70
Le franc-quartier d'hermine	72
Le petit-gris ou vair au naturel	74
Ecus chargés de trois écussons aux armes	79
Du cimier	80

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Table des noms de famille, de seigneuries, de localités, etc., cités dans l'Introduction.	11
Observations importantes	27
Abréviations	29
Sources principales	31
INTRODUCTION	35
But de ce livre	»
Matières traitées	37
Combattants de la guerre de Cent ans	40
Combattants de la guerre de Flandre	41
Combattants de la bataille de Bastweiler	42
Combattants de diverses autres guerres	45
De l'importance des sceaux	46
Observations synthétiques	55
De l'origine des armoiries	»
Personnes de la même famille portant des armoiries différentes. Seigneurs qui substituent à leurs armes celles de leurs terres	59
Personnages portant deux blasons et davantage	60
Changement d'armoiries	61
Officiers, vassaux, etc., adoptant les armes de leurs maîtres, etc.	63
Emblèmes, sans écu, à même dans le champ du sceau	65
Armoiries dues à des fonctions	66
Armoiries jouant sur le prénom	67
Des brisures	»
Brisures empruntées aux armes d'une famille alliée	»
Le moyen âge évite la double brisure	68
Brisures intéressantes	»
Brisures de bâtards	70
Le franc-quartier d'hermine	72
Le petit-gris ou vair au naturel	74
Ecus chargés de trois écussons aux armes	79
Du cimier	80

Pages
Le dragon et l'écran en cimier 80
Dragons entourant l'écu 81
Deux fers de « Goedendag » (coutres) en cimier 82
Familles portant des cimiers différents 89
Tenants et supports . . . . . "
Du cri 94
Les sceaux des femmes 95
Suppression d'une moitié des meubles de l'écu 98
Personnes scellant du sceau d'un tiers 99
Sceaux datés 100
Des hachures et des émaux 101
L'armorial du héraut GELRE (ms. du XIVe s.) 104
Le Miroir des nobles, par HEMRICOURT 105
L'armorial dit de Saint-Trond 106
Les chroniques 107
Les romans de chevalerie . . . . . "
Familles portant les mêmes armoiries 109
Plain, au chef plain . . . . . "
Trois piles, ou un chef denché 111
Coupé-enclavé, au 1er trois maillets . . . . . "
Parti-émanché . . . . . "
Gironné 112
Une fasce de cinq fusées . . . . . "
Une bande de cinq losanges . . . . . "
Une fasce entée 113
Une fasce entre deux burelles . . . . . "
Une bande côtoyée de deux bâtons 114
Une fasce échiquetée . . . . . "
Une fasce frettée . . . . . "
Une fasce bretessée et contre-bretessé 115
Deux fasces bretessées et contre-bretessées . . . . . "
Trois jumelles . . . . . "
Trois tierces 116
De vair à la fasce . . . . . "
Une croix de vair . . . . . "
Trois pals . . . . . "
Trois pals et une fasce brochante 117
Trois pals; au chef plain . . . . . "
Plain; au chef chargé de trois pals 118
Trois pals retraits . . . . . "
Trois macles; au chef chargé de trois pals 119
Trois pals de vair; au chef plain . . . . . "
Une bande et un semé de billettes . . . . . "
Une bande et un orle de merlettes 120
Trois chevrons . . . . . "
Une croix accompagnée de merlettes 121
Une croix ancrée, recercelée, gringolée . . . . . "
Une croix nillée . . . . . "
Une croix engrêlée 122
Un sautoir engrêlé . . . . . "
Un sautoir échiqueté 123
Une fasce et un sautoir brochant . . . . . "

Pages
Trois flanchis 123
Un fretté 124
Un fretté ; au chef . . . . . "
Un fasce au lion brochant . . . . . "
Un lion et un semé de billettes 125
Trois lions 126
Trois lions naissants . . . . . "
Trois leopards ou lions leopardes, rangés en pal . . . . . "
Deux leopards ou lions leopardés, rangés en pal 127
Un lion naissant . . . . . "
Une fasce et un lion issant . . . . . "
Trois têtes de lion 128
Une ramure de cerf . . . . . "
Une aigle éployée . . . . . "
Plain ; au chef chargé de trois merlettes 129
Une fasce surmontée de trois merlettes . . . . . "
Deux poissons adossés 130
Cinq coquilles en croix . . . . . "
Des roses, quintefeuilles et quartefeuilles . . . . . "
Des fleurs de lis en nombre ou en semé 131
Des fleurs de lis au pied coupé . . . . . "
Trois feuilles de tilleul ou de nénuphar, cœurs 133
Trois panelles . . . . . "
Trois hamaides 134
Des étoiles en nombre, ou en semé . . . . . "
Un croissant . . . . . "
Des manches 135
Trois lambels 137
Trois tours, ressemblant à des herses . . . . . "
Trois étriers 138
Trois forces renversées . . . . . "
Trois broyes . . . . . "
Trois losanges 139
Cinq losanges en croix . . . . . "
Dix losanges (3, 3, 3, 1) . . . . . "
De ... à un écusson plain 140
Des besants en nombre, ou en semé . . . . . "
Trois annelets 141
Cinq annelets . . . . . "
Deux épées en sautoir . . . . . "
Trois fers à cheval 142
Trois colonnes . . . . . "
Une roue . . . . . "
Trois fers de moulin 143
Héraldique bruxelloise . . . . . "
Les sept lignages de Louvain 153
Les prétendus lignages d'Anvers . . . . . "
RECUEIL 157

Table des noms de famille, de seigneuries, de localités, etc., cités dans l'Introduction.

	Pages
Aa	43
Aarle	117
Abeele	134
Abée	46
Abertijns	140
Abioulle	134
Abcoude	42, 43, 142
Abraen	122
Absoloen	123
Adeghem	117
Adelijen	117
Adriaens (sone)	130, 139
Aelbrechts	69, 129
Aelst	128, 133, 141
Aerlebout	69, 139
Aerschot	48, 63, 65, 132
Afscheijde	141
Agimont	43, 104
Aigremont	81
Ays	114
Aische	114
Acosse	138
Alderoyde	110
Aleijn[s]	114, 153
Alfter	112, 125
Aliche	126
Alkemade	125
Allemand	43
Almelo	98
Altena	60, 130, 134
Amandeau	59, 129
Amboise	80, 97
Ambresin	59, 113
Amelsdorp	142
Amersfoort	132
Amman	79
Ammerzoden	119
Amstel	123, 142
Andel	123
Anderenhove	141
Andrimont	47
Andrisse	122, 132
Angeren	110
Angleterre	126
Ann que	141
Ansial	82
Ausseau	59, 69
Ante	133
Anthoine	139
Anthony	116
Anthonis	116
Anvaing	134
Apeldoorn	56
Appeltern	42, 123
Ardembourcq	130
Arenberg	81
Arenboele	125
Argenteau	40, 68, 99
Arkel	115, 119
Arken	151
Arlambe	73
Armoises	112
Artaise	141
Asbeck	113
Aseche	150
Asch	122
Asperen	115
Assendelft	89
Assesse	40, 111, 140
Assche	123, 8, 49 et suiv.
Assoele	140
Astenet	120
Atrive	122
Attenrode	117
Auberchicourt	134
Aubigny	112
Audenaerde	60
Autel	42
Autre-Eglise	40, 139
Auvelais	47
Avelgem	121
Averhoult	73
Avernas	40, 82
Avezaath	127
Avesnes	81, 95, 139
Avin	111, 113
Avol(p? r ?)ech	48

Pages
Awans 125
Awirs 50
Baarle 110, 113
Baarsdorp. 123
Badrion. 43
Baduel[l]e . . . 138, 138
Baduic 129
Baeck 46
Baerdeghem . . . 10, 111
Baerch 140
Baert 59, 129
Bailleul. 46
Bakaert 129
Bake. 40, 52
Bachenberg 127
Bachusen 110
Balam 124
Balen 114
Balct. 110
Banesse. 111
Banewalt 115
Baningen 142
Banck 77, 111
Bar 43, 130
Baras 50
Barbençon. 89, 126
Barbesalée 113
Barbial 116
Bardoul 116
Barker 73
Barse 114
Bartholijns 116
Bassenheim 128
Batenburg. 55
Batiaus 114
Battele 128
Baudechon 82
Baudimont 40
Baudrenghien . . . 134
Bauzele. 40, 112
Bautersem. . 13, 119 128
Beaufaux 110
Beaufort . . 70, 85, 140
Beaufremez 140
Beaujeu. 60, 81, 125
Beaumez 122
Beaumont . . 75, 128, 130
Beaune 129
Beausart 140
Bebrowaen 133
Beeck 120
Beelaerts 110
Beer 139
Beerst 120
Beerte 110, 128
Beesde 42
Beest 119
Befferen 117

Pages
Beheim 128
Beyer 43
Belle. 46, 120
Bellinkhoven. . . 42, 51
Beloeil 80, 81, 89
Belzeele. 114
Bemelen 138
Bensbure 115
Bensenrade 140
Bentheim 89
Bérenger 128
Berg. . . . . 74, 8[illegible], 89
Bergh[e]. 113, 115, 117, 125, 138, 141, 142, 150
Berghen . . 49, 118, 119
Bergheim 110
Berghes, voir Berghen
Berchem. 40, 46, 56, 61, 79, 94, 116, 117
Berkel 82
Berkelaar 128
Berlaer. 116, 117
Berlekem 120
Berlo. 48
Berneau 120
Bernsau 110
Berntsberch . . . 42, 141
Berthijns 117
Berthout. 56, 61, 63, 64, 73, 80, 81, 98, 116, 117, 122
Bertinchamps . . 49, 140
Bertrans 48
Bertremoul 122
Bertrix 114
Berwouts 129
Besaingе 141
Besselant 99
Béthune 110
Beuzet (= *Buzet*) . . 48
Beusichem. 142
Bevere 140
Bie 142, 143
Bije 115
Biertheyn 138
Biest. 72, 120
Biévène. 128
Bièvre 117
Bigard 110, 150
Bickelere 120
Bickem 113
Bickenbach 113
Bijlandt 69
Bilsen 112
Binkem. 118
Bioul. 127
Biourge. 127
Birgel 45, 126
Bijsscopdoeme . . . 118

Pages
Blabbenere 133
Bladelin 114
Blämont 130
Blanden. 117
Blancart . . . 49, 59, 117
Blanke 128
Blankenheim. . . . 89
Blanckert 115
Blavier 125
Blehen . . 46, 69, 89, 113
Bleyche. 42
Blijde 122
Blieck 69, 82
Blitterswijk 42, 51, 111, 146
Blois. 61, 119
Bloc 64
Blockerien 72
Blonde 42
Blondel. 138
Bode. . . . 114, 141, 153
Bodelschwingh . . . 45
Boede 126
Boenen 85
Boert 116
Boeseau 138
Boesdael 120
Boetberg 129
Boetsaert 128
Boetzelaer. 67, 81, 89, 115
Bohême. 97
Boijegheem 122
Boiken 48
Boinsne 120
Bois 48, 111, 138
Boys. 117
Boisrouvray 73
Boitberg 111
Boc 42, 111
Bo[e]kel 117
Bokial 82
Bolen 42
Bolheim 40
Bolle. 50
Bolleborne. 117
Bollenbeke 146
Bollis 122
Bollo. 117
Bolongne 48, 127
Bolzendal 140
Bombaye . 40, 47, 114, 128 129
Bommershoven . 112, 116
Bonant 111
Bonette 113
Bonier 122
Bonin 69, 121
Bonlez 48, 140
Bonnant 111

Pages
Bont[e] . . . 110, 140, 143
Boot[e] . 40, 125, 140, 145 et suiv.
Boppard . . 43, 89, 137
Borgher. 126
Borghet. 113
Borgne 50, 61, 85
Borch . 46, 48, 59, 72, 100, 118, 119, 120, 123
Borchgrave 130
Borchoven. 128
Borlez . . . 126, 132, 138
Borne 117, 120
Bornefeld 129
Borneken 134
Bornival . . . 110, 128
Borsere. 69, 129
Borssele[n]. 51, 59, 64, 81, 89, 142
Boseclaes 64
Boshuse[n] 49
Bosch 118, 138
Bo[e]smans . . 112, 143
Bossaert 117
Bossimé . . 51, 100, 129
Bossche. 48, 116, 116, 117, 129, 141, 146
Bossuijt 140
Bottaert 112
Bottier 50
Bottlenberg 115
Bouden 110
Boudet 126
Bouge 111
Bouchout . 43, 46, 61, 81
Boulaere . . 46, 122, 140
Boulay 121
Boulange 117
Bounant 111
Bouquemont 137
Bourbon 43
Bourguignon. . . . 121
Boursin. 124
Bourscheid 133
Bousart. 140
Bouvians 79
Bouvignes. 124
Bouw 119
Bovenz 126
Bovier 119
Boxmeer 125
Boxtel 48
Brabant. 52, 62, 65, 71, 98
Brabeck 45
Braem . . . 97, 114, 128
Braffe 112
Bray 127
Braine . . . 79, 112, 121

Pages
Braine-l'Alleud . . . 125
Brakel[e] 56, 89, 110, 130, 142
Branchon 113
Brandenbourg . . . 140
Branscheit. 45
Brant 43, 132
Brantin[s]. 122
Brassart 121
Brau. . . . 119, 133, 152
Bréda . . . 60, 64, 123
Brede 40
Brederode . . . 43, 44, 96
Bremsoen 40
Bre[e]mpt 117
Brenner 45
Bretagne 73
Bretex 105
Breux 117
Brialmont. 112
Briey 117
Briele 123
Brien (Brijn) 43
Brienen. 42
Broekhuijzen. 42, 46, 69, 100, 110, 117, 119, 140
Broeck[e] . 43, 51, 73, 113, 120, 122, 123, 140
Brognart (Broingnart, Brougnart). 50, 122, 126, 134
Brohl 110
Broich 110, 140
Brousberg. 50
Bruden. 49
Bruele 111
Brugghen 140
Bruheze. 143
Bruiant 140
Bruyère. . . . 40, 73, 111
Bruijn[e] 129
Brune 120
Bruninchs 126
Brustemme 72
Brusthem 112
Bruxelles 90
Bubais 47
Budel 42, 142
Budesheim . . . 48, 141
Buekelair 130
Bueckelere 143
Buffel 111
Buijle 117, 126
Buillemont 110
Buymont 121
Buir 114
Buijs. . . . 123, 142, 143
Buijsingen. 59, 126, 129, 115 et suiv.

Pages
Buisseret 111
Buckele. 141
Bullecoven 82
Bunde 48
Bureal 50, 139
Büren 115
Bus 140
Bushois 142
Buschfeld 111
Busket 102, 110
Butkens 101
Butschard. 110
Celen 141, 143
Celles . . . 42, 114, 139
Champigny 124
Chantemerle 132
Chantraine (commandeur de). 44
Charneux 122
Chastel 73
Chasteleer. 73
Chastre. 140
Château. 138, 139
Chateauvilain . . . 125
Châtelet 42
Chatelineau 129
Chatillon . 60, 78, 80, 81, 119, 152
Chaussée 138
Chauvency voir Looz
Chaversson 119
Chaves 140
Chavet 140
Chenac 125
Chenard 114
Chêne 138
Chenois. 111
Cheron 82
Chier. 124
Chiny . . . 60, 61, 139
Cysoing. . 46, 79, 81, 95
Dab 124
Dadizeele 139
Daems 115
Daems soen 114
Daen. 129
Dachverlies 134
Dalem 134
Dalhem. 43, 122
Damme. 59, 118, 121, 141
Dammeroude. . . . 138
Dampierre. . . . 75, 78
Dancels. . . . 117, 149
Danneal. 138
Daun. . 40, 46, 51, 89, 124
Dauvin 111
Davanchis. 77
Dave. 111

Pages

Davels 86
Davensberg 85
Dedelaer 49
Deijnaert 112
Decker 141
Delft 48, 129
Deftinge 126
Denis. 113
Dens 143
Denville 126
Derby 127
Dhesius 120
Destille 48
Deurne 120
Deurwaerdere . . . 126
Deventer 119
Dhuy. 111
Didderic Luben soen . 142
Diedenhoven 130
Dieghem . . 40, 110, 145
Diepenbeek 40
Diepenbroek . . . 45, 141
Dierckx 129, 140
Diest . 43, 89, 95, 96, 103, 112
Dietz. 127
Dichier 142, 143
Dyck. 139
Dijcke 112, 115, 129, 139, 140
Dilbeek. 113
Dilft 123
Dinant 113
Dinther 131
Dircksz. 82
Dobbe 142
Doedins. 129
Doelvoet 129
Doenen 113
Doenraad 122
Doern[e]. 40, 116, 119, 120, 123, 141, 143
Dofust 49
Dole 137
Dollendorf. . . . 62, 97
Domaes zoen. 64
Domborg 64
Domesdach 117
Dommartin 105
Dongerade 128
Donc[t] 69, 115
Doncker 150
Doornik 42, 129
Dopuch. 48
Dordrecht 113
Dormael . 111, 129, 143
Dorneburg. 139
Douillet. . . . 101, 111
Douve 120
Douvrin. 110

Pages

Drake . . 67, 68, 116, 120
Drachenfels 38
Drêhance 49
Dreux 73
Driel. 129
Dries 133
Driessche . . 50, 118, 122
Dringham 89
Drion 82
Drolshagen 141
Drongelen 119
Druvart 51
Duchewelx . . . 51, 110
Dudzeele 122
Duffel . 73, 75, 116, 117, 132
Duytzsche 110
Duiveland 112
Duivenvoorde . . . 89
Duc 123, 126, 139
Dungelen 42
Dunkering. 140
Duras 132
Duren 48, 116
Dussen . 56, 110, 115, 115, 120, 123
Edelhere . . . 117, 123
Ederen 49
Ee. 93
Eegenhoven 139
Eechout[e] . . . 105, 123
Eechove[n] 105
Eemeren 120
Eerdbrugghen . . . 129
Eersten soin 142
Eesbeeck 112
Eggerscheidt. . . . 139
Eggloy . 40, 65, 123, 132, 146 et suiv.
Egmond. . . 73, 115, 123
Ehren 110
Eij[e]k[e] . 118, 143, 146 et suiv.
Eijcken . 42, 69, 100, 110, 112
Eijeman. 116, 143
Eijl 42, 89
Eynatten 48, 121
Eijnde 42, 48, 143
Eyneburg 129
Eijs 50
Eisterbeke. 48
Ecaussines. 126
Eckelrade 51, 129
Elderen. . . . 112, 132
Elen 42
Elle 42
Eller . . . 89, 98, 112
Elz 110
Elsbreock . . . 117, 126

Pages

Elsig 137
Elslaer 129
Elsmeer 118
Elst 110, 120, 145
Elverfeld . 50, 73, 89, 98
Emines 110
Emmechoven. . . . 130
Emmerich 110
Empereur 138
Ende. 140
Endelsdorp . . . 95, 128
Engh. 139
Engbertsz 129
Engelen 143
Enghien. 56, 64, 65, 79, 81, 112
Enselthem 69
Ensijnck 141
E[i]ntbroeck . . 112, 126
Eppeghem. 128
Eppenart 48
Ere 79, 117
Erembodegem . . . 117
Erkeley. 114
Erp 46, 48, 89
Erpe 126
Erpent 113
Esbeemde 110
Escamin 89
Es[s]ch[e] . . 42, 110, 137
Eschweiler 130
Escolle 64, 112
Esnes 139
E[s]peis. 134
Espen 122
Essars 122
Esselen . 40, 59, 130, 146 et suiv.
Esschesteijn 142
Est 115
Estor 117
Ethen 142
Eu. 60
Eupen 122
Eure. 110
Euskirchen 42
Eveloghe 117
Ever. 127
Everart. 117
Everaerdt. 110
Everaerts 143
Evrart 122
Evreux 80, 89
Exaerde 134
Faeijsen 134
Fait 40
Falize 122, 126
Falkenstein . 81, 110, 142

Pages
Falcon 48
Fallais 120
Famelleux. 111
Familleureux. 111
Fanson 70
Fantel 73
Farchis 126
Faucompierre . 117, 140
Fauconnier 98
Fauquemont . 42, 43, 61, 80, 97
Faus. 50, 126
Fauve 139
Feix 140
Fecht 110
Feluy 113
Fénétrange . . 42, 43, 89
Ferme 134
Fernelmont . . . 48, 111
Férooz 48, 128
Ferté 113
Fevre 129
Fexhe 134
Fiennes. 80
Fierabras 50
Fikere 114
Fyck 133
Fiquelmont 117
Fischbach 130
Flandre. 56, 60, 70, 80, 94, 126
Flecke 115
Flémalle 112
Fléron 125
Flokias 111, 139
Florin 121
Florzée 139
Foet 118
Folie 48, 100. 110
Fontaine . . . 101, 125
Fonteniers 138
Fontoy 137
Fooz 139
Fordes 126
Forst 112
Forstbach 61, 141
Forvie 139
Fosseroulle 49
Fosset 69
Fosseux 115
Fourneau 90
Fraijbaert. 59. 119
Franbalch. 115
Frameries. 120
France 65, 80
Francia . . . 119, 129
Franeau 59, 93
Frankenberg. 59, 122, 140
Franchomme. . . . 50, 53

Pages
François 90, 126
Francq 114
Franquenée 69
Frei 116
Freiheit 110
Frelenberg 117
Friesheim 96
Froijere. . . . 100, 128
Froighten 110
Froitzheim 140
Frocourt 30
Fuchs 50
Fumal 135
Furnes 113
Fuschi 42
Fust 140
Gaesbeek . 43, 61, 94, 98
Gaiffier . . . 69, 110, 129
Gaillard 126
Gal 90
Galamez 73
Galen 45, 67
Galifort 61, 120
Gallon 120
Galoppe . . . 100, 122
Garet 46
Gargatte 132
Garsilles 138
Gastmolen. 122
Gavre. 46, 60, 81, 89, 94, 126
Geeraet. 119
Geeraerts . . . 120, 133
Geerincx 141
Gheermis 134
Geertzin 48, 137
Geest 123
Geffen 131
Geilenkirchen . . . 117
Gheijt 122
Gelinden 48, 50
Ghellinck 120
Gemert 133. 143
Genappe 126
Genly 81
Gennep 96
Gent . . 114, 121, 126, 142
Gherensteyn 140
Gerimal 110
Gernoet. 110
Gerwen. 143
Gestel . . 40, 42, 117, 126
Gesves 42, 112
Gheten 111
Geude 110
Gever 112
Gielis 102. 153
Giesendorf. 129
Giessen 46, 130

Pages
Giffarde 100
Gilbert 121
Gillemans 133
Gilles (-ijs). . 110, 114, 118
Gilsen 122
Gymnich 42
Ginderbuijten. . 118, 119
Gindertalen 139
Gijsberts 125
Ghijsbrechts 143
Gijsegem 121
Ghiselin. . . . 111, 129
Ghisen 142
Ghisels 64
Ghistelles 89, 115
Glennes. 48
Glimbach 49, 128
Glimes 40, 52, 119, 120, 138
Glisuelle 110
Goben 116
Gocheles 49
Goddijn. . . . 145, 149
Godenard 42, 43, 53, 89, 122
Godevaerts . . 131, 142
Godevin 48
Godgoels 82
Godijn 42
G[h]oey 120
Goer 46, 48
Goesnes 114
Goetghebuer 129
Goirle 48, 115
Gommaers. 143
Gootens 117
Ghore 48, 98
Gorins 61, 112
Gorijs 66, 71, 143
Gorsemeroel . . 120, 143
Gorssum 120
Gorttere 120
Gossoncourt 40, 46, 123, 126
Ghote 72
Gothem 110
Goudacker . . . 59, 111
Gouy. 42
Goulart. 48, 124
Gouvion . . 94, 128, 130
Grace 40
Gracht 42, 117, 119, 120, 145
Gradu 123
Grammene 59
Grand 72, 113
Grandpré 125
Grange 130
Graux 132, 138
Gravenwesel. . . . 120
Grecht 145
Grenler. 137

Pages
Grez 89
Greve . . . 110, 117, 119
Grieken. 48, 118
Griene[n]berge 48
Grimberg 98
Grimbergen . 61, 116, 123
149 et suiv.
Grimde 117, 122
Grijmmaer 117
Grimston-Hall . . . 73
Grinsven 126
Grijpskerke 132
Grijsperre 120
Groesbeek. . . . 42, 113
Gronsveld 40, 43, 53
Groot 121, 121
Grootloo 117
Grosen 42
Gross 114
Grünsselt. 72
Grumeau 94
Grutere. . . 115, 117, 142
Gruuthuse 43
Gruwel . . . 100, 117, 118
Gudichusen 129
Guebdre. . . 61, 98, 129
Guignies 110
Guijgoven 61
Guillemot 91
Guistelle 90
Gunter[e] 117
Gutteköven 121
Haaften. 89, 119
Haar. 139
Haarlem 121
Habbeke 111, 150
Habosch 151
Haefsdonch 139
Ha[e]-[h]e[n] . . 112, 121,
123, 129
Haecht 115
Haelen 129
Haene 149
Haesbaert 126
Haesdonck . . 113, 128
Hagedorn 49
Hahn. 110
Haidekinck 45
Haye. . . . 50, 110, 140
Haymanne. 110
Hainaut. 43, 60, 61, 64, 99
Haynin . . . 81, 122, 123
Hacfort. 56
Hacke 119, 122
Halewijn . . 50, 89, 126
Halfhuijs . 42, 128, 148 et
suiv.
Hallandas. 132

Pages
Halle[n]. . 48, 49, 111, 118
Hallet . . . 40, 90, 138
Hallineg 126
Hamaide . . . 134, 140
Hamal . . 42, 61, 69, 112
Hambroec 118
Ham[me] . 47, 68, 113, 119,
123, 139, 140, 150
Han 126
Hane. 47
Haneffe. . . . 49, 59, 132
Haneman . . 47, 116, 122
Hangest. 122
Hannesche. . . 111, 138
Hannière 73
Hannut 49, 138
Hanoyse 134
Hansbeke 142
Hanswijk 128
Happar 113
Harduemont 132
Haren 42, 47
Harf 50, 110
Harcourt 89, 104
Harnes . . . 81, 100, 140
Harvengt 120
Hasart 121
Hazebrouck 112
Hauchery . . . 113, 132
Haudion 139
Haulchin 110
Haultepenne 132
Hauroult 73
Hautart. 113
Hauteroel . . . 132, 138
Hautrage 139
Hauwaert . . . 111, 128
Hauwel 132
Havaine 134
Haverskerque . . . 117
Havert 121
Havinnes 93
Havrec 138
Hedikhuijzen. . . . 142
Heede . . . 89, 126, 128
Heelen 112, 141
Heelt. 117
Heenkenshoet 148 et suiv.
Heer. . . . 116, 140, 142
He[e]rsele . 68, 95, 113, 128
Heertte 116
Hees . 42, 82, 119, 120, 142
Heesbeen 142
Heetvelde 42, 89, 145 et suiv.
Heffen 117
Heffingen 110
Heijden . . 40, 43, 73, 112,
118, 119, 125, 128

Pages
Heylarde . . 111, 120, 139
Heile. 121
Heyleghenborre. . . 121
Heime 122
Heymeric 110
Heimersheim. . . . 110
Heymslaken 132
Heijndael 122
Heinsberg . 59, 80, 89, 96
Heisselt. 112
Heijssen 140
Heijst 117
Heijvaert[s] . 82, 94, 141
Helfault. 73
Hellebeek 40. 67, 70, 89, 150
Hellemmes 89
Helu[wen] 49
Hemaires 42
Hemberch . . 48, 109, 114
Hemert 119
Hemptinne. 138
Heneko. 111
Hennenberg 140
Henotins 134
Heppignies 129
Herans 49
Herbais. 40
Herde 120
Herent 122
Herethem 143
Herewijnsaert . . . 121
Hériacourt. 100
Hériamont. 126
Herincx. 142
Hérissem 128
Herck 131, 143
Herckenrode. . 116, 117
Herlaer. 40, 42, 69, 115, 128
Hermans 123
Hermée. 48
Hermeis 122
Héron 42
Herotten . . . 117, 118
Hers. 117, 122
Herzlieb 133
Herssele 110
Hert 111, 128, 141, 142, 149
Herteken 121, 148 et suiv.
Hertewijc . 40, 42, 68, 133,
147 et suiv.
Hertoghe 42, 110, 121, 123,
132, 141, 145 et suiv.
Hertwig 133
Hezacker 116
Hesse 47
Hessels soen 143
Hessen 45, 140
Hetzerath . . . 110, 130

Pages
Heuke 127
Heukelum 115
Heule 118
Heurne 110
Heusden . 56, 63, 71, 142
Heusdens 138
Héverlé. 94, 117
Heverlinc 117
Hillenberghe 42
Hinckaert . . 66, 100, 125, 146 et suiv.
Hinnisdael. . . 116, 129
Hircelinus 128
Hobanck 141
Hoboken . . 89, 114, 153
Hodion 114
Hoede 100
Hoeift 129
Hoeijlaert 121, 122
Hoeleden 118
Hoemen (Heumen). 73, 89
Hoeschen 142
Ho[e]ve[n]. 113, 115, 115, 118, 119, 122, 129
Hoevel 129
Ho[e]fstat (— stad) 40, 140
Hofstøden (— staden) 110, 114
Hoghenhuijs 123
Hogncul 50, 53
Hohscheid 115
Hoije. 112
Hoirs. 71
Hollain 135, 136
Hollogne . . . 125, 126
Holset . . . 43, 120, 122
Holstein 50, 69
Holte. 115
Holtei 139
Homière 134
Hond. 113
Hondelange 121
Hondeloese 125, 145 et suiv.
Hongher . . 42, 99, 100
Honcourt 89
Honnef 110
Hönnepel 45, 120
Honnial. 126
Hon[n]oré 134
Honselar 129
Hons[s]em 112, 116, 121, 125
Hooch 115
Horenberc. . . . 42, 81
Horn[es] 40, 43, 49, 60, 64, 65, 75, 77, 80, 89, 99, 100, 129, 130
Horst 42, 45, 821, 125, 129, 139
Pages
Hortbeke 118
Hosden 113, 129
Hougaerde. 117
Houcourt 43
Houlz 128
Houman 129
Housdaing . . . 42, 139
Houtain. . 40, 69, 110, 119
Houtain-l'Evêque . . 101
Houte 45, 117
Houthem 138
Houve 129
Hoveles. 40, 139
Hovelwijk. 42
Huerne 140
Huffel 123
Hughen soen. 123, 126, 127
Huijch Witte soen. . 133
Huijn 121
Huijsman 131
Huijssen 140
Hukelhem 45
Huckelhoven. . . . 140
Huckelshoven . . . 110
Huckeswagen 59
Huldenberg . 59, 111, 146 et suiv.
Hulin 94
Hulsberg 48, 50
Hulst 134
Humières 124
Hun 111
Hunenberg 110
Hunolstein . . . 42, 97
Hurwenen. . . . 42, 69
Hustin 59
Heuwen 120
Illias. 42
Immendorf 117
Immerseel. . . . 40, 52
Impegem 153
Indout 100
Ingen 42
Ingenhave. 114
Irnich 100
Isegem 121
Isenburg . . . 59, 64, 89
IJzendoorn . 51, 89, 119
IJzeren . . 112, 118, 119
IJsselstein. . . . 65, 80
IJsselt 141
Issum 97, 105
Itter 121
Itteren 42, 120
IJwim IJwims . . . 119
Jadou 112
Jacobs 64
Jamblinne 124
Pages
Jammaert 134
Jamotteel 138
Jan Aerts soens soen . 142
Jan Hugen zoon soon 127
Jandraco 48
Jans [soen] 70, 111, 117, 127
Jardin 46
Jaspar 138
Jauche . 42, 50, 53, 85, 139
Jekere 128
Jemeppe 113, 132
Jode 129
Jodion 82
Jodoigne 40
Joly 128
Jonart 60
Jonghe 82
Joveneau 134
Judas 141
Julémont 122
Juliers 61, 88, 99
Junkerath 42
Jupille 50
Jupleux. 50, 85, 86, 91, 139
Jutphaas 140
Cabelliau 130
Cache 42
Cadzand 121
Cayeu 121
Kaldenburg 129
Cale . . . 59, 62, 69, 117
Kalenberg. 81
Calch..... 130
Calonne [Caloen] . . 69
Calsteren 100, 102, 122, 153
Camart 48
Cambeke 12, 110
Camborne 100
Cambrai 126
Cammoussier. . . . 135
Campenhout . 62, 69, 110
Camphuijsen 115
Campsor . . 118 et suiv.
Canapt 113
Canborne 113
Canyot 62
Canis 119
Cannart. 112
Canne 110
Cant 115, 120
Cantemaa 69
Canter 145
Capellaen 129
Capel'e[n] . . . 121, 128
Capelle-au-Bois . . . 81
Cappe 130
Cardinal 117
Careep 139

Pages
Karijs 47, 122
Carlewijch 119
Carlier 142
Carloo 151
Karpial. 40, 138
Carsbergen 142
Cassart . 132, 146 et suiv.
Casselaer 118
Casteele. 138
Katreal. 140
Kats 89
Catte[n]broeck 111, 145, 151
Catthem 122
Caumont 142
Cauwe 120
Cauwere 120
Cauwet 120
Keeken. 42, 45, 59, 109, 110
Keeldonc 42
Keerbergen . . . 51, 117
Keerle 117
Keersmakere. . 120, 122
Keijenhoghe . . 117, 122
Keildonck 140
Keynodtshoyven . . 126
Keijser 141
Keyts 125
Kelbergen . . 42, 51, 118
Kemmerline 123
Kemper 116
Kerberc. 49
Kerbix 42
Kerk[ek]en . 40, 105, 118
Kerchove[n] . . 112, 118
Kerman. 117
Kersbeek 40
Kerssen 121
Kerstijnen. 141
Kervenheim 140
Kessel 42, 139
Kesterbeek . 111, 128, 146 et suiv.
Keteler 143
Kets 81, 117
Kiekin 120
Kint 110, 132
Kintoa 82
Kirskorf 115
Clabot[s] 128
Claesz 119
Claes Aertsz 123
Claijs 121, 123
Clarensone 62
Cleeburg 64
Clef 121
Clemency 130
Clément 135
Cleren 143

Pages
Clerc[h]. . . 111, 118, 141
Clermont . . 81, 122, 130
Clervaux 129
Clèves . . 64, 69, 99, 140
Clievere 42, 148
Cloet[e]. . . . 40, 130, 145
Cloeters 120
Cloeman 134
Clutinc 42, 43, 89, 100, 111, 143 et suiv.
Knebil 140
Knibbe 69
Cnoep 110
Coague 73
Cobbenbosch . 111, 133, 152
Cobbere. 122
Coekelberg . 146 et suiv.
Koeker 122
Coechoven 133
Coele. 111
Coelgrove 40, 122
Coelputte 113, 117
Coels 133
Coeman. 117, 122
Coene 69, 129, 130
Coijghem 130
Coir 138
Coc[k] 42, 89, 110, 111, 119
Köckelsum 139
Colar..... 116
Cole . . 61, 113, 140, 149
Colen 116, 143
Colibrant 132
Co[l]lin[s] . . 113, 120, 130
Collay . . . 147 et suiv.
Collart . . . 113, 123, 138
Colle . . 48, 113, 138, 140
Collier 130
Colpach. 140
Coltereel 128
Colvere 120
Coman 64
Comognes 69, 138
Condé 80
Conflans 125
Conijn 93
Koningsloo . . . 48, 139
Coninc 69, 130, 147 et suiv.
Koningxberg 49
Coninxheim 116
Cons 135, 136
Contich 117
Contrecœur 44
Coolhem 40, 110
Copeij 141
Copin 138
Coppijn 110
Coptiten. 110, 129, 131, 143

Pages
Corbais 140
Corbaut [Corbeau] . . 50
Cordeken 52
Coreman 129
Corf 42, 50
Coria. 114
Corneken 117
Kornhorst 113
Corroit 126, 134
Corsbout 128
Corswarem 42
Kortenhorn 45
Cortewille 140
Kosen 110
Cosselaer 40, 42, 48, 122, 129
Koster 111
Koterken 42
Cothem . . 89, 139, 151
Coucy 95
Coudenberg 42, 59, 66, 89, 128, 143 et suiv.
Cour[t] 49
Courtins 82
Courtois 117
Courtrai 120
Cousbrouc. 82
Cousin 124
Couture. 48
Coviers. . . 146 et suiv.
Craechoven . . 122, 129
Craije 40, 41
Crainhem 40, 43
Crane 89, 111
Cranendonck . 43, 47, 49, 123, 130
Craspournient . . . 59
Kratz 110
Crauwelc 110
Crawynckel 100
Creeft 126
Créhange 47, 51
Crélien 138
Krieckenbeck . . . 42
Criecsteen. . . . 42, 117
Crimpen . . 69, 126, 134
Croy. 93
Croys 42
Cromme 116
Cronenburg . . . 43, 128
Cros 120
Crotte 111
Cruesen. 117
Cruijce 112, 121
Cruijdere 118
Kruiningen 117
Cruit. 130
Crummel 48
Crumfoet 121

Pages
Crune 124
Crupelant 42, 131
Crupet 127
Küdinghofen 133
Cuene 113
Cugnon 130, 138
Cuijk 40, 43, 56, 75, 81, 89, 96, 119, 121, 125, 142
Cuijpere 117
Kuijst 142, 143
Cuchenheim . . . 42, 100
Culen 120
Culenborg . 45, 48, 81, 142
Kunstat. 44
Curialis 120
Custines . . . 114, 132
Labus 111, 149
Ladoen 112
Laer 138
Laermont 113
Laethem 40
Lake. 122
Lalaing. . . . 110, 139
Lambotins. 138
Lambrecht 135
Lamens sone. . . . 123
Lamp 115
Landas 111
Landenne 48, 100
Landres 117
Landsberg. . . 114, 115
Lang[he] 42, 130
Lannoy 126
Lahnstein 110
Lantmetere 125
Lappe 134
Lardier. 59, 127
Lathuy 138
Latteur. 50
Launay 152
Laurent. . . 40, 69, 120
Lawick 113, 119
Leeu[w] . 42, 66, 90, 110, 129, 143 et suiv.
Leeden 115
Leefdael . . . 124, 131
Leeuwergem 125
Lefvinich 42
Leiden 42
Leyen 137
Leys 48
Lecke 43
Lecker 64, 99
Lembeck 69
Lennep 110
Lenoncourt 122
Lens 120, 129
Leopardo 125

Pages
Leppevelde 59
Lespaut 130
Lete 48, 139
Letmathe 64, 114
Letwerch 120
Leus 69
Leuze 48
Leuth . 42, 45, 62, 64, 69, 110, 129
Libeek 117
Libines 61
Lijbou 47
Libressart. 140
Liedekerke 46, 60, 89, 129
Liefkenrode 131
Liège 110
Liernu 139
Lierre 52, 63, 64, 117, 120, 132
Liessem. 126
Liesveld 89
Liethen 59, 89
Lievendaill[-dale] . 59, 97
Ligne 81, 89
Ligny 62, 70
Lichte 62
Lichtervelde 110
Limal 140
Limbourg (burgrave de). 43
Limb[o]urg . 89, 99, 124
Limminghen . 42, 51, 102, 117, 122, 124, 153
Limont 82
Limpach 121
Limpias. 114
Linden . 40, 48, 101, 118, 122, 123, 126, 130
Linkebeek 111, 146 et suiv.
Linschoten . . . 59, 122
Liorchstraten 64, 117, 123
Lipp[e] . . 65, 89, 90, 131
Lippeloo 120
Lips 117
Liroux 111
Lijscap 143
Lyskirchen 137
Lison 59, 142
Lissendorf. 128
List 42
Lit 110
Loddere 142
Lodevoet 139
Lodewijcx 122
Lo[e] 117
Loenijs . . . 40, 128, 148
Loeze . . . 146 et suiv.
Loet 113
Loets. 143

Pages
Loyaucourt 140
Loyers 127
Loix 110
Lokhorst 122
Lombaert . . . 118, 128
Lombeek . . . 121, 126
Loncin 122
Londerzeel 123
Longavesnes 121
Longchamps 48, 95, 111, 138
Loo 139
Loon. 112, 113, 116, 126, 143
Looz . 40, 42, 43, 60, 61, 81, 89, 96, 130
Loqueron 71
Lor 94, 97
Lorraine 80, 89
Loze 111, 132
Lösnich. 137
Loste 122
Louchars 65, 132
Louvain 98, 125
Loveit 48
Loven 118, 134
Loverich . . . 114, 117
Lowaige 110
Lowar 112
Löwenburg 59, 81, 96, 115, 125
Lu[u][w] 98, 143
Lude. 49
Lüdinghausen . . . 125
Luesdonck . . 115, 143
Luesvonck. . . 115, 143
Lugene 113
Luijnvicke . . . 45, 119
Lucke 113
Lulsdorf 115
Lunens 118
Luthier 122
Lutzinck 110
Luttelnowe 122
Luxembourg 43, 81, 97, 98, 125
Luxembourg (drossard de) 44, 62
Maalstede 123
Machuray 113
Maechelini. 126
Maertens 130
Maes. 122
Maestricht (écoutète de). 43
Magherman . . . 40, 48
Magnus. . . . 111, 149
Magrey 42, 116
Maillfer 59, 113
Maillen 114, 139

Pages
Maini 126
Maire 134
Maeler 111
Malapert 132
Malassuré 138
Malberg 140
Malburg . 62, 89, 125, 140
Mallegnem . 81, 89, 121
Male 118, 118, 132
Malyan. 73
Malle 42
Maloes 48
Malsart. 117
Mammeren 110
Manderscheid . . . 89
Many 62, 116
Mannins 114
Marbais. 130
Marchant 48, 138
Marchei 140
Marchin 42, 114
Marchinis. 100
Mard. 120
Mares 48, 139
Maret 135
Marien 59, 82
Marilles 40, 139
Mark. . 60, 61, 69, 81, 114
Markele 48, 139
Marneffe 138
Marquette. 135
Marscale 142
Marteau[-el] 132
Martin 131
Masen 142
Masier 120
Masija 135
Masmines 126
Masschereel 141
Masson . . . 48, 69, 113
Matheeus 118
Mathieu. . . . 111, 113
Mathijs 122
Mauwreux 126
Mausbach 73
Medforden. 45
Meer . . . 42, 82, 125
Meerbeek 130
Meerbeke 145
Meere[n] . 40, 47, 69, 89, 102, 118, 128, 129, 132
Meerte 139, 140, 146 et suiv.
Meerwijk 42
Meeus 118
Meeux 122
Megen 110
Meijer[e] . . 114, 114, 128
Meijgem 131
Meijlaens 111
Meijnartshoven. . . 132
Meynrehouwen . . . 50
Meirle 143
Meysembourg . . . 129
Meijsse 123
Mechelen 117
Meldert. . . 40, 81, 118
Melen 125
Melin 40, 47, 51
Mellet 99
Melschede. 45
Melun . . 60, 89, 90, 141
Mengersruijt. . . . 89
Mennen. . 89, 95, 110, 150
Merfeld 124
Merheim 137
Merkiet. 139
Merlants soon . 119, 142
Merle 126
Merode . 40, 41, 50, 51, 59, 67, 89, 97, 98, 99, 117, 118, 141
Mersen 40
Mersch 51
Mertens. 138
Merweke 118
Merwijk 110
Messancy . . . , . 117
Messencourt 127
Metz 128
Mettecoven 116
Metten Penninghen . 130
Metten Scachte . 125, 133
Middachten 122
Middegaal. 48
Middelhere 72
Miedem 110
Migrode. 130
Michietsz 121
Milberg. 97, 121
Milburg. 97, 121
Milheeze 143
Millery 73
Millinck 129
Minnemoen . . 118, 123
Mijnschart. 134
Mirabel. 73
Mirlaer 97
Mispelken 131
Mobbe 116
Moers 125, 129, 146 et suiv.
Moerzeke 123
Mol . . 139, 146 et suiv.
Moleman 130
Molembais[x]. 40, 138, 140
Molen . 40, 115, 118, 129, 130, 134, 143
Molenbeek. 130
Molenere . . . 115, 143
Moliaert 69
Molle 120
Mom 114
Momalle 40, 132
Mompelier. 126
Monceau[x] . 82, 113, 128
Moncelle 141
Monchy. 51, 122
Mondeion Cutfet 118, 141
Monenbach 73
Monreal 42, 64
Mons. 40, 89, 130, 140, 145
Mont. . . . 73, 82, 130
Montbray 81
Montegnee. 49
Montegny 135
Montfo[o]rt . . . 42, 143
Montignies . 40, 43, 141
Montis regalis . . . 129
Montjardin 43
Montjoie 122
Montmorency . . . 99
Mopertingen 116
Moranville . . 130, 141
Morel. 42, 49, 50, 85, 86, 124
Morialsart. 140
Moriancourt 110
Morsaint 82
Morshof 114
Mortagne 80, 89
Mortier . . . 59, 66, 128
Mote. 49
Motte 42, 65, 134, 135, 139
Moui. 48
Moulin[s] 94
Mouzet 113
Moustier 127
Mouwe 42, 113
Moxhe 113, 138
Muchars 40, 139
Muds. 130
Muggenhausen . . 97, 114
Mulaert. 126
Mule. 125
Mulert 120
Mullenark. . . . 97, 114
Munster 45, 110
Musen 114
Museur 67
Musset 126
Nadons 112
Naen. 134
Naes 126
Naives 117
Namèche 113
Namelot 118

Pages
Namen 151
Namur 43, 60, 71, 80, 90, 151
Nancy 122
Naninnes 50
Nassau . . 42, 45, 89, 125
Nederheim 118
Nedermolen 143
Nederpoerten . . . 110
Nederveen. 115
Nédonchel. 99
Neerlinter. 43
Neersen 45, 110
Neheim 45
Neyveldinghen . . . 120
Neckertingen . . . 48
Nekout 125
Nes 111
Nesles 97, 117
Nesse 143
Nesselrode 115
Nèthen . . 59, 79, 128, 135
Neuburg 48, 133
Neufchâteau 59, 122, 125, 132
Neufforge 139
Neuhof 45
Neuvice. 125
Nevele 80
Nevers 80
Nidegkh 49
Niel 45
Nijenbeek 125
Nieubridik. 126
Nieuwenhove . 118, 128, 130, 145
Nieuwenhuijze . 132, 146
Nieuw[en]steen . 117, 141
Nieu[w]land . 42, 48, 131
Nijhuizen 128
Nijs 82
Nijsem 116
Nijt 126
Nijvele 121
Nijversele 143
Noedlange. 121
Noelf. 122
Noerhout 45
Noyers 141
Noirchin 125
Noijts 120
Nokerboom (= boem). 69
Nolten 111, 125
Noordeloos 115
Noot . 42, 59, 117, 118, 125, 130, 146 et suiv.
Noppe 122
Norderwijck. . . . 101
Normant 125
Norrendijn 124
Pages
Northampton. . 101, 114
Nose 120
Not 133
Nuijst 40
Nuz 60, 81, 140
O[e]brechts 125
Ochain 127
Odilienberg . . . 51, 118
Oeden 120
Oem . 40, 43, 44, 115, 118
Oemen . . 40, 69, 89, 128
Oesterbant 113
Oyelers 111, 138
Oijen. 48, 129
Oijenbrugghe. . . . 132
Oistgeest 121
Oitscheit 121
Ocken soen 95
Ockerzeel 47, 128
Okton 73
Olensberg 51
Olgueres 139
Oliverus . . 118, 126, 135
Olsene 121
Ommeloep. 48
Ommeren 177
Ongheleghe . . 118, 139
Onin 120
Oost 120
Oostenée 89
Oosterwijk 119
Oostrem 122
Ophem . 89, 113, 139, 150
Ophoven 42
Oploo 42
Oppendorp 118
Orbais 49
Ordingen 71
Orey 132
Oreye 51
Orjo 51
Orley 145
Ornes 141
Orp 40, 139
Os. 40
Oze 116
Osen. 42
Ossenhem 42
Oten 112
Otreppe. 40, 126
Otte 48
Ottensz 48
Ouden 47, 115
Oudendijck 139
Ouderogge. 118
Oudewater 71
Oud-Heusden 119
Ouera 118
Pages
Oultremont 124
Oupeye . 43, 47, 54, 89, 132
Overbach . . 42, 110, 128
Overbeke 112
Overbroeck 123
Overdijle 70, 122
Overschie 129
Oversteijn. 124
Overstolz 137
Paddenbrouck . . . 126
Paesschen. 59
Pagge 121
Paheau. 138
Paicia 122, 138
Paien 49
Paifve 112
Paignart 132
Paijhuse 146
Paijsmakere 141
Palefrial 47
Palfrois. 47, 71
Pallandt 69, 89
Pallaris. 129
Panau 128
Pannekoek 59
Pape 89, 111, 113, 114, 118, 121, 133, 151, 153
Papelet. 49
Papendonck . . 116, 143
Papperel 120
Paridaens . . 48, 100, 115
Paris. 73
Parmentier 59
Pasture. 139
Pauw 119
Pauwels . . . 129, 142
Pauwen 143
Peborch 130
Pede. 49, 59, 128, 145, 150
Peelden 42
Peeters. 130
Pelgrom 115
Pellaines 49, 139
Peleymis 40, 138
Pels 115
Pelsers 70
Penaville 90
Pendre. 71
Pensaert 123
Pentling 110
Peregrinus 94
Périlleux 132
Peron . . . 111, 118, 135
Persemart. 122
Persoen. 139
Perwez 43
Pesser 89
Petersheim . . . 40, 125

Pages
Petit. 82, 135
Petitbon 70, 110
Petitjean 116
Pettange 121
Phèlypeaux 73
Philippeal 49
Piato. 109
Pierre 121
Pierres 113
Piers. 134
Pietrain 138
Piekaert . . . 115, 141
Pijltjzer. 128
Pijnappel 116
Pijnbroek 133
Pijnnoc. . . . 118, 122
Pipenpoij 40, 42, 59, 89, 128, 132, 146 et suiv.
Pitet. 138
Pitteurs 89
Pitterelde 123
Plaetman 146
Plahier 117
Planche . . . 125, 129
Planchon 129
Plassche . . . 118, 151
Platea 130, 149
Platvoet . . . 122, 128
Plettenberg 82
Pluijgers 82
Pluckemese . . 111, 140
Poederoijen . 45, 115, 128
Poele. . . . 121, 123, 141
Poelgeest 42
Poellinis 49, 138
Poelwijk 50
Poisson. 130
Polanen. 42
Pole 129
Poll 129
Pollaer 49
Pondremy 124
Pont . . 70, 113, 126, 127
Pontillas . . 40, 130, 138
Po[o]rten 49, 122
Po[o]rter[e] 111, 146 et suiv.
Porte 120
Porter 73
Post 114
Pot 118
Potte 130
Pottes 42
Pottier 125
Pottreel. 110
Poullet 135
Pousset. 116
Prayles. . . . 130, 139
Pré 70, 111, 126

Pages
Preis 49
Prémenteaux. . . . 143
Prenthagen 72
Prés . . 40, 122, 124, 140
Presseux 139
Preupeden . . . 51, 111
Prévot 125, 130
Princel 110
Proet 142
Proper 71, 142
Puelinchs 116
Puelwic 110
Puys. 117
Pulle. 110
Puse 122
Pussen 42
Puteanus 146
Puteo 72
Putecie (?) 49
Putmans 114
Putz 97, 98
Putzeijs. 122
Putte . . . 118, 122, 141
Puttelange 117
Quaderebbe 44, 89, 100, 110
Quaderbrugghen . 40, 41
Quadt . . . 42, 81, 115
Quatermart 137
Quesne 59, 94
Quêtin 121
Quiévrain 96, 110
Quintin 82
Quisthoudt 122
Rabode . . . 42, 118, 123
Ra..sdonc 48
Radewaerd 117
Raemdonck 82
Raes 117
Raessen. 115
Raets 131
Rahier 138
Raitz. 42
Racour . . . 40, 118, 122
Ramekeren 142
Ramoneur. . . . 62, 126
Rampaert 145
Randerath. 96, 97, 129, 143 et suiv.
Ranzières 81
Ranst 44, 46, 81, 89, 116, 117
Rape. 133
Rapemont. . . . 42, 140
Ravenecker 115
Rediughen. 42, 79, 128, 144 et suiv.
Reek. 112
Rees 72
Refail 111

Pages
Rheydt 95, 97
Reifferscheid. 89, 96, 140
Reigersvliet 122
Reycsthemme . . . 120
Reymboldi 129
Reijmbouts zoon . . 142
Reijmesdale 122
Reimerswaal. . . 64, 141
Reinboud 70
Reijnere . . . 111, 142
Rechede 124
Rechteren 120
Recke 120
Releghem . . . 42, 44, 48
Remen 139
Renesse. . 80, 81, 89, 125
Renialme 142
Renneberg. 59
Rencvelt 117
Ressegem 81
Reutour 139
Rêves 110
Richemont 73
Ridder . 117, 127, 138, 141
Ridelet 50
Riebeeck 100
Riege 115
Riemsdijk 129
Riethoven 116
Rieu 114
Rifflart 113, 122
Rignée 140
Rike 44
Rijcke 59, 118, 120, 128, 129
Rijckel 125
Rillaer 118
Rijnestein 115
Rijnswolde 115
Ringhelden . . . 99, 100
Rijpelbant. 112
Ristes 110
Rijswijk 130
Rijt 115, 117, 120
Rittersbach 128
Rivieren 43, 48
Riwechial (— as) 111, 141
Rixensart 50, 158
Robert 115, 127
Rocelle 121
Rochefort 42, 44, 47, 49, 59 61, 132
Rochette 121
Rode 40, 42, 50, 70, 110, 112, 117, 118, 122, 129, 132, 139, 143, 153
Rodeloo. 127
Rodenbeke . 143 et suiv.
Roderborch 126

Pages
Rodewelle 120
Rodichem 133
Roebosch 62
Roelants 122
Roelofs 123
Roene 42
Roes 128
Roesbroeck 120
Roest 139
Roeux 126
Rogbroec . . 59, 89, 117
Rogghe 122
Roy 100
Rocour 132
Roly 142
Rolibue . 128, 147 et suiv.
Rollée 132
Rollencourt . . . 81, 99
Rolman . . . 45, 89, 110
Roloux 132, 138
Rompen 118
Rongeman 149
Rooden 143
Rohr 110
Ro[o]sen . 40, 59, 116, 149
Rosenauwe 140
Rosenberg 131
Rosières 40, 126, 133, 138
Rosmer 126
Rosne 113
Rosoy 60, 131
Rossum 89
Rost 51
Rotselaer 40, 44, 63, 89, 132
Rouchout 112
Roulers 131
Rousseau 129
Roussy . . . 85, 87, 130
Routen 74
Rover 42, 49, 50, 110, 143
Rovetasche 142
Rubempré 115
Rudesheim . . . 50, 132
Ruekiste 140
Ruemswijnckel . . . 45
Ruette 142
Ruijsbroeck 123
Ruijsschen 121
Ruijsschenberg . . . 130
Ruckelingen 129
Rullingen 126
Rumale 141
Rumpst 123
Runkel . . . 81, 89, 117
Rupelmonde 117
Rusze 59
Ruusvort 120
Ruwe 122

Pages
Zaamslag 121
Saarwerden 129
Sabel[s] 142
Sallenberg 89, 139
Saicxhi 49
Sayn . . 42, 62, 81, 89, 97
Sams 110
Saint-Albert 51
Saint-Fontaine . . . 50
Saint-Gargulphe 112, 120, 141
Saint-Genois 129
Saint-Géry 49, 53, 89, 112, 133, 140, 145 et suiv.
Saint-Germain . 138, 139
Saint-Gilles 127
Saint-Gor 141
Saint-Martin . . 111, 113
Saint-Pol 44
Saint-Quentin . . . 73
Saint-Servais . . 113, 133
Saint-Trond 111
Sainte-Aldegonde . . 99
Sainte-Hermine . . . 73
Sainte-Catherine . . 141
Zack 50, 115
Salbrugge 140
Salm . . 42, 44, 61, 130
Salmon 138
Saman (Zaman) . . . 59
Sanden 42
Zandwijk 127
Sanse Savereulz . . 130
Sant 126
Sart . . 48, 113, 126, 138
Sartiaux 49
Sas (Zass) . . 110, 119, 141
Zasselt 110
Zassen 100, 122
Sausses 81
Sauvaige 110
Sauvenière 51
Zauwen 119
Savenial 140
Scines 120
Sdeken 129
Zeebroeck 123, 144 et suiv.
Zeelijns 118
Zeghelere 115
Seghers 49
Seilles 120
Seinnart 49
Sechtem 42, 114
Selenchy 71
Zelichs 115, 141
Semal 50, 122
Zemlinio 94
Semousies 110

Pages
Sempst 122
Sennen 89
Sept-Fawes 132
Septfontaines 42, 43, 47, 49, 121
Seraerts (Serarnts) 89, 146 et suiv.
Seraing 40, 44, 47, 127, 132, 138
Serarijs . . . 113, 128, 141
Ser Hannoots . . . 126
Serhenrix 71
Serhuijgs . . 143 et suiv.
Zerkingen 112
Serclaes 101, 125, 145 et suiv.
Seron 120, 138
Serroelofs . . 143 et suiv.
Servranx 112
Sestich 70, 126
Zétrud 130
Setterich 97, 125
Zeuwart 110
Zeuwelgyn 133
Zevenaar 118
Zevenbergen 123
Sgroots 120
Sidenhaer 42
Zijd[e]wijn 123
Zierenbeke 132
Zievel . . . 42, 52, 124
Sigault 67
Zijmaer 114
Sijmouts 121
Sijmonsen 82
Sinderen 140
Sinnich 40
Zijpe[n] 128, 129
Sizein 71
Sivry 113
Six 73
Scebens 51
Schadelich 139
Scaden 48
Schaedbroeck 82, 85, 128
Schalie 110, 146
Schardenberg . . . 42
Scat 141
Schaumburg 102
Schavedries . . . 102, 122
Scaveij . 125, 146 et suiv.
Sceijfken 50
Scheijvaert . . . 50, 97
Schelle 115, 117
Scelve 111
Schendelbeke . . . 125
Schengen 141
Schenke 113
Schenckel 118

Pages
Scep 116
Schermer 130
Scherpenzeel. . . . 132
Scheure 141
Schiflelart. . . . 50 122
Schilder . . . 117, 143
Schillinck 110
Schimper 42
Schinman 70
Schinne[n]. . 49, 120, 133
Schiplaeken 117
Schirick 120
Schirp 115
Schleiden . . 89, 97, 100
Slye 125
Schliewitz. 42
Schoij 59
Schoijte 115
Schönau 141
Schönberg. 140
Schönborn. 120
Schöneck 45
Schönecken . 89, 97, 140
Schoonejans . . . 89, 95
Schoonhoven. 40, 47, 132
Schoonouwen . . . 115
Schoonveld 62
Schoonvorst . 44, 140, 141
Schoor[-] 113, 117, 118, 128, 139, 141
Schooten 110
Schot 101
Schoutheete 141
Sereije 118
Schrieck 117
Schrijver 100
Schudermheim . . . 122
Schulen. 122
Schure 123
Schürmann 45
Schwansbell 138
Schwerte 141
Sclachiin . . 49, 114, 130
Scoels 139
Scoive 124
Slaterbee 139
Slye 125
Slike. 77
Slirp. 141
Sluc 122
Sluse. 141
Smacht 118
smeersmdere 59, 111, 138, 141
Smeets 142
Smeyc 133
Smelline 128
Smet 70

Pages
Snaekert 134
Snielanth 117
Snoec[k] 49, 114
Sobbe 42, 45, 50
Zoelen 142
Zoete 130
So[e]ij 122
Soiron 71
Soijs 42
Solms 125
Sombreffe 114, 130
Somerghem 118
Sommereaux 99
Sompeke 49, 120
Zon 143
Sonmans 129
Zoppenbroich . . . 126
Sorbon 126
Sorcy 112, 140
Sormonne 117
Sot 113
Sotteghem. 81
Sottenghien . . . 70, 124
Spaen 139
Spanooghe. 93
Spee 66
Spee[e]ken. 111
Speect 118, 123
Speelbroec 118
Spernagle 112
Spes 42
Spiegel 42, 49, 59, 112, 130, 139, 141, 141
Spiering(-inc). . 120, 142
Spiet. 120
Spijsken 89, 128
Spilt 47
Spoennem 137
Sponheim . . . 44, 81, 89
Spontin. . 85, 97, 114, 130
Spreedt. 113
Sprolant 121
Squaden 129
Stadeiken 117
Stade[n] . . 48, 112, 125
Stael. 42, 50, 110
Staes. 128
Stalle 67, 89, 117 et suiv.
Standart 123
Stapel 59, 111, 116, 141, 143
Starke 110, 130
Steelandt 114
Steen . 102, 123, 128, 153
Steenbeckers. . . . 143
Steenbrugghe . . . 120
Steenhault. 71
Steenhuijs. . . . 119, 127
Steenweg 129, 143 et suiv.

Pages
Stegen 128, 135
Stein. 99, 124
Steinbüchel 115
Steijne 113
Steke 119
Stekelink 141
Stecke 45
Stevens. 117, 120, 128, 139
Stoise 93
Stockhem . . . 112, 133
Stockman[s] 117
Stommelin. 70
Stoppelere. 70
Storm 94, 130
Stoutenburg 132
Straten. 95, 114, 117, 128, 143, 149
Strée. 138
Strecheis 122
Strijen 123
Stromberg 129
Struveel 49
Struver. 50
Sudholz. 124
Suerendoneq 118
Zuerinx . 82, 93, 111, 141
Zuersele 118
Suesdorne. . . . 42, 141
Zuetinge . . 64, 123, 124
Zuijlen . . . 59, 108, 142
Suijtkamen 111
Zulikem . . . 110, 130
Sulper 116
Surlet . . 59, 62, 113, 114
Surpele 116
Zuweels 138
Zwaan 93
Zwaef 52, 81, 123, 125, 145 et suiv.
Zwalmen 110
Zwappenburch . . 42 110
Zwarte 48
Swertere 122
Swerts 115
Zwijveke 59
Taijbert. 115
Taije. 59, 68, 81, 82, 87, 89, 125, 128, 133, 14[illegible] et suiv.
Taillefer 110
Tacken 121
Tamison 114
Teelmansz. 121
Teldere. 120
Tempeler 143
Tengnagel. 42
Thenis 128
Targnies 47
Termonde. 64

Pages
Vo[o]rde . . 68, 120, 143
Vorenbruden. . . 81, 123
Vorsselaer. 44
Vorsthuijs. 70
Vos[s] . 42, 49, 71, 93, 118, 125, 141
Vossem 105
Voshole 71
Vranckenhoven 42, 81, 110
Vranckaerts 82
Vredericks zoen . . 127
Vrij 130
Vries[e]. 126, 143
Vroede 118, 122
Vroto 129
Waardenburg . . 67, 119
Waardhuizen . . . 140
Waarle. 116
Waden 42
Waelhem 117
Waelhoven 120
Waelpoijt 128
Waha 42
Wayaux . . 86, 130, 139
Waijeop . . . . . .
Waitte 101
Wachelgem . . 113, 122
Wachtendonk . . . 89
Waldeck 51, 89
Waldenberch . . . 110
Walefle. 132
Walhay 130
Walhain 40, 64, 81, 89, 140, 146
Walincourt 80
Walcourt . . . 42, 89, 97
Wall[e] 49, 72, 90
Walleran 126
Walpode . . . 112, 113
Waltraven 50, 118
Walzin 49
Walschaertz 112
Walsche 141
Waltelmi 125
Walten 40, 110
Wambach. . . 118, 118
Wampach . . . 110, 133
Wanfercée . . . 47, 125
Wanis 110, 118
Wanneghem-Lede . . 73
Waniers 128
Wanniers . . . 110, 128
War... 48
Warêt 49
Warfusée . . 49, 106, 132
Warghemoets . . . 42
Warguy 135
Warin 134
Warisoulx. . . 111, 127
Warlaing 112
Warnant 44
Waroux . . 47, 49, 132
Warrenberg 65
Warsage 49, 128
Warsberg 120
Wartaing 111
Was . 89, 112, 146 et suiv.
Wassart 59, 151
Wasseiges. 113
Waschenstem . . 40, 142
Wassenhoven . . . 118
Wateringe 71
Watermael 112
Watoule 49
Waudart 110
Waudenbery. . . . 122
Wavre 130
Wavrin . . . 80, 89, 140
Webbecom. . . . 49, 141
Wecels 133
Weder 143
Wedergrate 44
Weeders 111
Weerde. 145
Weert 111, 122, 143 et suiv.
Weidenau. . . . 104, 126
Weiher. 90, 130
Weijns . . . 62, 113, 120
Weis. 50
Weldighe 65
Welin 48, 127
Wellen 139
Wellen Rovers . . . 50
Wellens 120
Welsborne. 42
Wende 45
Wenmaer 110
Werbrouc. 135
Werchin 125
Weren 110, 142
Wérimont. 125
Werve . 89, 120, 128, 143
Wez 52, 110
Wezel 49, 89, 120
Wesemael. 63, 67, 81, 89, 103, 132
Wesembeek 132
Wesenhaghe 123
Wezeren . . 110, 136, 138
Westhofen. 45
Wezelkoven 89
Wevelinghofen(-hoven) 59, 73
Widoije. 48
Wiele 142, 143
Wijer[e] . . . 42, 52, 116
Wierde. 124
Wijgmael 118
Wijhe 125, 127
Wijck 50, 142
Wickede 47
Wijcop 123
Wickrath 46
Wicrode 97
Wilde . . . 100, 121, 123
Wildenburg 140
Wildenrath 116
Willemaerts 93
Willemsson[e] 121, 128, 142
Willem Nicolaes zoon 119
Wil[de]re 44, 49, 68, 85, 128
Willich. 120
Wilmaer[s] . 114, 118, 153
Wylre 114, 133
Wiltrode 49
Wiltz 110
Wijman. 42
Winde 48 110
Wijneghem 59, 120, 126
Wijngaerde 142
Winghe. . . 52, 118, 119
Wijnhorst. . . . 64, 129
Winckele 112
Winneczeele . . ? . 139
Winrieх 117
Winter[e] 89, 113, 118, 130, 143
Winxele 111
Wijse 117
Wiseppe 127
Wisch 127
Wissekerke 90
Wisselere[-laer]. . 47, 115 et suiv.
Witkerinc. 129
Witte . 102, 118, 123, 129
Wittem. . . 41, 122, 126
Witteman 110
Wittenhorst 45
Wijtvliet 70, 142
Wodecq 121
Woelmont. 128
Woeringen 142
Woesic 124
Wolf. . 49, 125, 128, 141
Wolfshagen 40
Woluwe . 46, 49, 53, 133, 145 et suiv.
Wonder. 45
Woude 42
Woufrade 48
Woumen 123
Wouters 119
Wruhoven 114
Wulfberg 122

OBSERVATIONS IMPORTANTES

Pour l'ordre alphabétique, nous suivons le système assez généralement adopté, de nos jours, dans les dictionnaires thiois de mots anciens — notamment le glossaire de Charles Stallaert — dans les limites où ce système peut s'appliquer aux noms propres.

En conséquence, nous rangeons le *c* sous la lettre *k*, lorsqu'il se prononce comme celle-ci. Les mots commençant par un *S* et un *Z* sont entremêlés et portés à la lettre *S*.

Cette méthode offre, il est vrai, quelques inconvénients pour certains noms allemands, mais il n'est guère possible de faire une exception en leur faveur, et leur nombre est, du reste, insignifiant.

Nous assimilons l'*ij* ou l'*y* à l'*i*, ces lettres s'étant employées, jadis, indifféremment, et nous considérons comme inexistante la lettre *h* après certaines lettres, comme le *g* et le *t*, de sorte que, par exemple, les noms de *Gheerts*, *Ghijs*, *Thiant*, *Thienpont*, sont classés comme s'ils étaient orthographiés *Geerts*, *Gijs*, *Tiant*, *Tienpont*, etc.

On imprimera en *italiques* les noms propres empruntés à la toponymie, lorsque nous en conservons la forme originale, d'après les textes anciens ; dans ce même cas, on les représentera en capitales, et non en caractères gras, en tête des articles de notre recueil.

Dans la description des sceaux, nous nous abstenons d'indiquer le type quand il s'agit du type armorial, et, dans les blasonnements, nous négligeons de dire que les meubles figurent sur un écu. Toutefois, on trouvera une mention spéciale lorsque les emblèmes sont posés dans le champ du sceau, sans écu.

Sauf indication contraire, la forme du sceau est l'ordinaire, c'est-à-dire, il est rond.

Ainsi — pour préciser davantage — lorsqu'on lira : « Aa *(Leonius de)*, 1251 : un sautoir », cela signifie : Léon d'Aa appose à un acte de 1251 un sceau rond, du type armorial, portant un écu au sautoir.

Les sceaux médiévaux ne permettant pas de constater les émaux des armoiries, force nous est de désigner les fourrures sous le nom qui leur est attribué lorsqu'elles se présentent dans les émaux réguliers. Cela revient à dire que ce que nous sommes obligé de blasonner : *de vair, d'hermine,* pourrait être, parfois : *un vairé de... et de..., de contre-hermine,* etc.

Les armoiries qui figurent dans ce livre sont dessinées dans le style du XIVe siècle. L'ordre alphabétique ayant dû être adopté pour les planches, la reproduction des blasons dans le goût de leurs époques respectives eût, évidemment, nui à la symétrie des dessins. Ceux insérés dans le texte de l'*Introduction* sont l'œuvre de M. Charles Dens, notre excellent confrère de la Société d'archéologie de Bruxelles, qui s'est inspiré du travail du héraut d'armes Gelre, dont le précieux manuscrit, conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, est l'armorial le plus complet pour le XIVe siècle.

Nos plus vifs remerciements à M. Dens pour son obligeance.

ABRÉVIATIONS

broch. = brochant.
C. = cimier.
c. = carton.
c. - sc. = contre - scel.
chev. = chevalier.
cour. = couronne[s] ou couronné.
cq. = casque.
d. = dextre.
d^lle = damoiselle.
décl. = déclare[nt].
écuss. = écusson.
fr.-q. = franc-quartier.
h. = homme.
inf. = inférieur[e].
i. t. = indemnité totale.
iss. = issant[e].
L. = légende.
l. = liasse.
mont. = moutons [monnaie].
naiss. = naissant[e].
p. c. = au pied coupé (fleur de lis).
S. = support[s].
s. = senestre.
sauv. = sauvage.
sc. = scelle[nt], scellé.
sgr. = seigneur.
sg^rie = seigneurie
T. = tenant[s].

SOURCES PRINCIPALES

Abb. de W.-B. = Abbaye de Wauthier-Braine (A. G. B.).
Afflig. = abbaye d'Afflighem (A. G. B.).
A. G. B. = Archives générales du Royaume, à Bruxelles.
Av. et dén. = Aveux et dénombrements de la Cour féodale de Brabant (A. G. B.).
Aywières = chartes des couvents d'Aywières, Florival, Val-Duchesse et Val-Virginal (A. G. B.).
Arlon = Archives de l'État, à Arlon.
B. = Chartes des ducs de Brabant (A. G. B.).
Baudeloo = abbaye de Baudeloo, Archives de l'État à Gand.
B. R., C. G. = Bibliothèque royale, à Bruxelles (fonds Goethals).
Brux. = Archives de la ville de Bruxelles.
Cambre = abbaye de la Cambre (A. G. B.).
C. C. B. = Chambre des Comptes de Brabant (A. G. B.).
C. de B. = M. le chevalier Camille de Borman, *Les Échevins de la souveraine justice de Liége*. Tome Ier : *Moyen âge*. Liége, 1892.
C. D. d. = Chartes et documents divers (A. G. B.).
Deijnze = couvent de Deijnze; Archives de l'État à Gand.
Diest = Archives de la ville de Diest, à Diest.
Duss. = Archives de l'État à Dusseldorf :
Bedbur = chapitre et couvent de Bedbur ;
Clèves-Mark = fonds du duché de Clèves et du comté de la Mark ;
Col. = archevêché (électorat) de Cologne;
Emmerich = chapitre d'Emmerich;
Essen = chapitre d'Essen;
Jul.-Berg = chartes des duchés de Juliers et de Berg;
Stavelot = abbaye de Stavelot;
Stav.-Malm. = abbayes de Stavelot et de Malmédy;
Werden = abbaye de Werden.
E. G. = Archives de l'église Ste-Gudule, à Bruxelles (à l'église même).

Egm. = abbaye d'Egmond; Arch. de l'État, à La Haye.
Els. = Archives du château d'Elseghem.
Enghien = Archives de la ville d'Enghien, à Enghien.
Fiefs = Chambre des Comptes de Brabant, fonds intitulé : *Fiefs*.
Fl. = Chartes des comtes de Flandre; Arch. de l'État à Gand.
Forest = abbaye de Forest (A. G. B.).
Frise = chartes de Frise; Arch. de l'État, à La Haye.
G. = église Ste-Gudule (A. G. B.)
Geld. = chartes de la Gueldre, fonds intitulé : *Gelderland*, provenant de feu le Baron van Spaen; Arch. de l'État, à La Haye.
Gr. scab. = Greffes scabinaux (A. G. B.).
Graaft. = fonds intitulé : *Graaflijkheid;* Arch. de l'État, à La Haye.
Guirsch = Arch. du château de Guirsch.
Helmond = Arch. de la ville de Helmond. Voir *Noordbrabantsche Almanak voor het jaar 1890 : Zes en negentig wapens*, par M. Aug. Sassen.
Heijl. = abbaye de Heijlissem.
Holl. = chartes des comtes de Hollande; Arch. de l'État, à La Haye.
Hôp. S. Elis. = Hôpital Ste-Elisabeth; aux Hospices civils, à Anvers.
La Ramée = abbaye de La Ramée (A. G. B.).
Léau = chartes de la ville de Léau (A. G. B.).
Lorr. = chartes des ducs de Lorraine (divers fonds : *Arrancy, Blâmont, Briey, Etain, Neufchâteau);* Archives départementales à Nancy.
Lux. = chartes des ducs de Luxembourg (A. G. B.).
Mal. = Archives de la ville de Malines, à Malines.
Mél. = fonds intitulé : *Mélanges* (A. G. B.).
Mons = Archives de l'État à Mons :
Abbaye de Soleilmont;
Abbaye de Bonne-Espérance;
Domaines de Hal;
Chartes des comtes de Hainaut;
H. de Fief = Hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons;
H. de fief de Beaumont;
H. de fief de Binche.
N.-D., Anvers = Archives de l'église N.-D., à Anvers (à l'église même).
Nam. = chartes des comtes de Namur (A. G. B.).
Nam. = Arch. de l'État, à Namur :
Salz. = abbaye de Salzinne;
Pauvres = Table des Pauvres, à Namur.
Naz. = abbaye de N.-D. de Nazareth, près de Lierre (A. G. B.).
Ninove = abbaye de Ninove; Arch. de l'État, à Gand.
Oost Eecloo = abbaye d'Oost-Eecloo, Archiv. de l'État à Gand.
Ord. = archives du château d'Ordange.
P. = Commanderie de Pitsembourg, à Malines (A. G. B.).
P. D = abbaye de Parc-les Dames, près de Louvain (A. G. B.).
R. = abbaye de Roosendael (A. G. B.).
S.-B. = abbaye de St-Bernard-sur-l'Escaut (A. G. B.).
S. G. = église Ste-Gertrude, à Louvain (A. G. B.).
S.-M = abbaye de St-Michel, à Anvers (A. G. B.).

S.-T. = abbaye de St-Trond (A. G. B.).
St-Bavon = église St-Bavon, à Gand; Arch. de l'État, à Gand.
Ste-Agnès = couvent de Ste-Agnès, Arch. de l'État, à Gand.
Ste-Pharaïlde = chap. de Ste-Pharaïlde; Arch. de l'État, à Gand.
Zél = chartes du comté de Zélande; Arch. de l'État, à La Haye.
Zwijveke = couvent de Zwijveke, près de Termonde (A. G. B.) (1).
Tournai = Arch. de l'État, resp. de la ville de Tournai :
Chartrier = chartes de la ville de Tournai;
Chartreux = couvent des Chartreux (2);
Croisiers = couvent des Croisiers (2);
Péronne = Assises de Péronne;
Quitt. = pièces à l'appui des comptes.
U. = J. H. W. Unger, *Bronnen voor de geschiedenis van Rotterdam. De Regeering van Rotterdam* (1892), ouvrage contenant 23 planches sphragistiques, dont 4 sont consacrées aux sceaux de la ville de Rotterdam.
Utrecht = deux fonds intitulés : *Oversticht* et *Nederstichtt*; Arch. de l'État, à La Haye.
Wassenaer = Archives des familles van Wassenaer et van Wijhe; Arch. de l'État à La Haye.
114 lettres scab. = carton contenant 114 actes scabinaux d'Anvers (A. G. B.) (3)

Cette liste comprend les titres de trois travaux imprimés, de MM. le chevalier Cam. de Borman, Aug. Sassen et J. H. W. Unger, contenant un certain nombre de reproductions de sceaux. Nous croyons pouvoir décrire ceux-ci pour les faire connaître à ceux de nos lecteurs qui n'auraient pas à leur disposition ces ouvrages, peut-être pas aussi répandus qu'ils devraient l'être. Vu le mérite scientifique de ces publications, nous avons, à leur égard, fait une exception à notre principe de ne puiser qu'aux documents originaux.

En renvoyant aux sources, dans le corps de notre travail, nous les indiquerons par les abréviations desquelles nous les faisons précéder dans l'énumération ci dessus.

Outre les documents conservés dans des dépôts publics, il nous a été donné de consulter quelques archives et collections particulières. Les plus importantes sont celles des châteaux d'Elseghem et d'Ordange, déjà citées.

Voici les noms de ceux qui ont eu l'extrême obligeance de nous fournir des matériaux :

M. le vicomte Albert Desmaisières (Bruxelles et château de Heers);

M. Fern. Donnet, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers, secrétaire et bibliothécaire de l'Académie d'Archéologie de Belgique (Anvers);

---

(1) Les chartes de Zwijveke ont été publiées, en grande partie, par M. Alph. de Vlaminck.

(2) Sur ces entrefaites, les fonds des Chartreux et des Croisiers, avec les autres archives de l'État, conservées, naguère encore, au dépôt de Tournai, ont été transférés à celui de Mons.

(3) Quelques-uns des fonds consultés sont classés : pour les chartes numérotées, nous indiquons les N^os^; celles non numérotées peuvent se retrouver facilement à leurs dates. Quant aux fonds non classés, nous citons les layettes ou cartons, pour mettre les intéressés en mesure de recourir aux documents où nous avons puisé. Le fonds dont nous nous sommes le plus largement servi, les Chartes de Brabant, est en voie de classement. Il ne nous a été possible d'en voir qu'une partie. Peut-être y reviendrons-nous, si les circonstances nous permettent de publier une suite du présent travail.

M. Léon van der Elst, chef du Cabinet de M. le Ministre des Affaires étrangères, à Bruxelles;

M. A. de Fiennes (Bruxelles-Anderlecht);

M. le comte Amaury de Ghellinck d'Elseghem (château d'Elseghem);

M. Fernand Hanon de Louvet (Braine-le-Comte);

M. le baron Théophile de Jamblinne de Meux, capitaine au régiment des Carabiniers, à Bruxelles;

M. Amaury de Latre du Bosqueau (Laeken);

M. le baron Alfred de Loë, secrétaire général de la Société d'Archéologie de Bruxelles (Bruxelles);

Feu M. le comte Georges de Looz-Corswarem (Bruxelles et château d'Avin);

Feu M. le baron de Marches (Bruxelles et château de Guirsch);

M. Ernest Matthieu, secrétaire du Cercle archéologique d'Enghien;

M. Louis Paris, attaché à la Bibliothèque royale (Bruxelles);

M. le baron Léon de Pitteurs-Hiegaerts (château d'Ordange);

M. le baron Hippolyte de Royer de Dour, Commissaire d'arrondissement (Bruxelles);

M. Rouffart, attaché au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes (Bruxelles);

M. Schuermans (Anvers);

M. Vannerus, étudiant (Bruxelles).

Nous nous faisons un devoir de leur en exprimer ici notre plus vive reconnaissance.

Nous remercions ensuite bien cordialement MM le capitaine-commandant Gaëtan Hecq, Jean van Malderghem, Edg. de Marneffe, Paul Sheridan, Alfr. d'Hoop, Harless, Redlich, Küch et Aimé Mesdagh du concours qu'ils nous ont prêté si obligeamment.

1780897

INTRODUCTION

But de ce livre.

Le livre que nous avons l'honneur de présenter au public n'est point un nobiliaire.

C'est un vaste recueil de notes historiques et héraldiques — presque toutes inédites et recueillies dans les archives des divers pays qu'il concerne — destiné à tous ceux qui s'occupent d'histoire, de généalogie et de blason.

Beaucoup d'armoriaux, quelques services qu'ils puissent rendre, ont le défaut de n'être que de simples compilations. Ils reproduisent, presque toujours, les erreurs des ouvrages, manuscrits ou imprimés qui leur ont servi de source. Autre défaut : les indications sur les familles dont ils donnent les armoiries ne sont guère précises. Elles se bornent à désigner le pays, parfois la province, plus rarement la ville, habités par les familles dont il s'agit.

De là, que de confusions et d'usurpations !

Au mérite — si mérite il y a — d'être le premier du genre publié aux Pays-Bas, dans l'acception ancienne du terme, le présent travail joint les avantages que voici :

I. A l'encontre de ce qui s'est fait généralement, nous n'avons recouru qu'aux documents d'une authenticité absolue, c'est-à-dire aux chartes et diplômes.

II. Nous désignons non la famille, mais la personne qui a porté les armoiries que nous blasonnons, en ajoutant sa qualité, sa résidence et l'année où elle figure dans les documents, ainsi que l'analyse de ces derniers, s'ils font connaître des détails intéressants pour l'histoire.

III. En indiquant soigneusement nos sources, nous mettons le lecteur à même de contrôler nos renseignements.

IV. Grâce à cette indication, les intéressés pourront se procurer, sans fastidieuses recherches, des moulages des sceaux et des copies des pièces.

Le but que nous poursuivons par cet ouvrage est essentiellement pratique. Effectivement, en arrachant à l'oubli des milliers de blasons, nous ne nous contentons pas de la satisfaction, quelque peu platonique, d'en avoir doté autant de familles dont plus d'une a regretté, peut-être, la perte des armoiries ancestrales ou caressé l'espoir d'en obtenir de toutes neuves par la grâce du souverain ; de cet amour-propre — qu'on nous en pardonne l'aveu — nous n'avons cure.

Le mobile principal qui nous a guidé est le désir de fournir à l'archéologue et à l'historien des documents nouveaux pour les aider dans leurs recherches tendant à restituer leur état civil aux œuvres d'art armoriées des temps passés ou à reconstituer le passé des communes, des seigneuries et des familles.

Longtemps abandonnées par les esprits sérieux, les études héraldiques ont fini par être appréciées à leur juste valeur et, remises en honneur par les archéologues, par être élevées au rang de science. Intéressantes par elles-mêmes, elles le deviennent davantage par les problèmes archéologiques et artistiques qu'elles contribuent à résoudre. De combien d'œuvres d'art, mentionnées, naguère, sans indication de provenance, n'a-t-on pas pu reconstituer l'historique, grâce à l'explication des armoiries qui les décorent, véritable certificat d'origine !

Pour être l'un des auxiliaires les plus précieux de l'archéologie, la science héraldique n'en est pas moins d'un puissant concours dans les travaux d'histoire. « La connaissance du blason, a dit Gérard de Nerval, est la clef de l'histoire. » La clef, non ; mais, à coup sûr, une des clefs de l'histoire. N'est-ce pas déjà beaucoup ?

Voilà le double point de vue auquel nous avons envisagé notre tâche, force nous ayant été, pour ne pas dépasser un cadre trop vaste déjà, de renoncer aux enseignements que nous pouvons dégager de l'examen des sceaux pour l'étude de l'architecture, du costume, des armes et de l'épigraphie.

Certes, nous eussions préféré suivre le système adopté par Demay et donner à ce travail un caractère plus sigillographique ; mais cela eût accru beaucoup le volume de cette publication, et la reproduction des légendes en caractères identiques à ceux des sceaux en eût compliqué sensiblement la composition. Qu'on veuille donc bien ne pas nous faire un grief de présenter un ouvrage plutôt *héraldique* que *sphragistique*. D'ailleurs — nous l'avons dit — celui qui voudrait en savoir plus long sur l'un ou l'autre des sceaux décrits par nous, pourra facilement retrouver les originaux.

Mais, tout en nous confinant dans le domaine héraldique, nous nous faisons un devoir d'attirer l'attention des archéologues sur les sceaux comme la mine la plus

riche et les monuments les plus sûrs pour les études archéologiques, en ce qui concerne le moyen âge.

Est-il besoin de rappeler que c'est aux sceaux seuls que Demay a emprunté les matériaux de son magnifique livre sur l'histoire du costume et d'insister sur leur importance capitale pour les travaux numismatiques, etc.? N'est-ce pas grâce aux documents sigillaires que M. Ch. Piot, d'abord, d'autres par la suite, ont pu attribuer, d'une façon péremptoire, à certaines villes des monnaies ornées d'emblèmes semblables à ceux dont elles avaient coutume de décorer les champs de leurs sceaux?

*
* *

Matières traitées.

Comme le dit le titre de ce livre, notre champ d'exploration est fort étendu : es Pays-Bas et les pays voisins, à savoir : le Luxembourg, la France et l'Allemagne. Par Pays-Bas, nous entendons, dans une acception vaste du mot, la Belgique et le royaume actuel des Pays-Bas. Ce sont ces deux pays qui occupent la plus large place dans notre recueil. Tout le duché de Luxembourg ayant été réuni, autrefois, à nos provinces, une part importante devait, évidemment, être réservée aux documents relatifs à ce territoire, tant morcelé, dont le noyau constitue, de nos jours, le grand-duché et dont d'autres parties appartiennent à la Belgique, à la France et à l'Allemagne.

Surpris, au cours de nos investigations, de la participation considérable prise par l'élément étranger, surtout allemand et français, dans les guerres du pays, au moyen âge, et vu les nombreuses relations de toute nature établies entre les Pays-Bas, la France et l'Allemagne, nous décidâmes de compléter, par des recherches dans les archives de nos voisins, les renseignements puisés dans les dépôts de Belgique et de Hollande.

Nos peines ont été récompensées par d'opulentes moissons de documents non seulement sur des événements, familles, seigneuries, châteaux, etc., sur lesquels nous possédions déjà des détails, mais aussi de données entièrement nouvelles. Grâce à nos longues et fréquentes pérégrinations dans les archives du pays et de l'étranger, nous avons pu recueillir et grouper des particularités qui, à plus d'un point de vue, constituent des ensembles assez importants; et si nous avons trouvé, en ce pays-ci, de nombreuses notes sur les familles françaises et allemandes, il nous a été donné, en Allemagne et en France, de les compléter et de glaner, en outre, biens des choses intéressantes pour l'histoire de nos provinces.

Les archives de Dusseldorf, notamment, nous ont fourni une longue série de chartes concernant le Brabant, le pays de Malines, les duchés de Luxembourg, de Clèves, de Gueldre, de Berg et de Juliers, le comté de la Mark, les archevêchés

de Cologne et de Trèves, etc. La richesse de ce dépôt nous a engagé à faire à Dusseldorf des séjours d'une durée totale de plusieurs mois.

Beaucoup des documents dont nous décrivons les sceaux étant imprimés dans le chartrier publié par Lacomblet (1), nous avons remarqué que cet auteur, qui est censé reproduire les textes d'une façon complète, en supprime, parfois, des passages entiers, et en élague, souvent, des détails essentiels, tels que titres et prédicats des personnages, etc., comme, par exemple, le *dominus* devant le prénom, prédicat cependant important, puisqu'il indique la dignité de chevalier au moyen âge, à moins qu'il ne s'agisse de prêtres, auxquels il s'attribuait également. Il convient donc de ne pas se départir de quelque circonspection en consultant cet ouvrage et de recourir, au besoin, aux originaux qu'il reproduit, tous, ou à peu près, conservés aux archives gouvernementales de Dusseldorf.

En travaillant dans ce dépôt, nous eûmes l'occasion d'examiner un grand nombre de pièces utilisées, jadis, par Fahne, pour son livre sur les familles des pays de Cologne, de Juliers et de Berg, et de constater, par nous-même, — chose, d'ailleurs, reconnue, depuis longtemps, en Allemagne, — que cet auteur, dont les publications jouissent encore de quelque crédit aux Pays-Bas, a procédé avec une véritable précipitation. Elle lui a fait commettre tant et de si singulières erreurs, qu'il faut se servir de son ouvrage, comme, d'ailleurs, de ses autres œuvres, avec la plus extrême prudence; on peut en dire qu'il est plus dangereux qu'utile. C'est surtout dans la description des sceaux que Fahne pèche par une grande légèreté, et il arrive ainsi à voir dans les meubles héraldiques des choses qui ne ressemblent en rien à la réalité.

Un seul exemple — on en verra d'autres au cours de notre recueil — pour démontrer la légèreté de ce célèbre généalogiste : à propos des voués de Panau, — anciennement *Panauwe*, — il dit que l'un d'eux, *Goddert* (Godefroid), aurait scellé, en 1395, un acte féodal de l'archevêché de Cologne, d'un écu à trois *urnes*. Aggravant l'erreur, il représente, dans le texte, un écu ainsi blasonné. Or, la vérité est que le voué de Panau s'appelle Conrard, et que, en lui donnant le prénom de *Goddert*, Fahne lui a attribué celui d'un autre témoin, *Godart*, seigneur de Drachenfels. Quant au sceau, bien que déjà un peu fruste, on y reconnaît parfaitement, non pas l'écu à trois *urnes*, mais un écu à trois têtes de lion couronnées!

*
* *

Voici, dans les grandes lignes, les principaux éléments de notre travail.

Disons, d'abord, que, sans exclure, en principe, aucune époque, nous avons recherché, de préférence, les documents des XIIIe et XIVe siècles, ceux du XIIe étant d'une rareté excessive.

---

(1) *Urkundenbuch zur Geschichte des Niederrheins.*

Les quittances relatives aux guerres du Brabant, au XIVe siècle, forment le premier et le plus important noyau. Elles nous ont permis d'établir la composition d'une fraction de la troupe réunie, en 1338-39, par Jean III, pour aider le roi d'Angleterre contre le roi de France, et, en très grande partie, de l'armée commandée, en 1371, par le duc Wenceslas, à Bastweiler, contre les ducs de Juliers et de Gueldre, et de signaler les noms de ses combattants dans la guerre de Flandre, en 1356.

Bon nombre de familles néerlandaises, allemandes et françaises verront, non sans surprise, qu'un des leurs a pris part à l'une et l'autre de ces sanglantes expéditions, dont l'histoire reste encore à écrire.

Nous allons revenir plus loin sur cette catégorie de sources.

A elle, sont venues se joindre des notes analogues sur d'autres chevauchées de Wenceslas et les guerres du comte de Clèves, au commencement du XVe siècle, celles du duc de Juliers contre les Gueldrois au milieu du même siècle, etc.

Puis, nous avons réuni des milliers d'actes de toute nature concernant la chevalerie, tels que : inféodations, reliefs de fief, réconciliations, nominations d'officiers de justice, quittances, partages, etc.

L'élément bourgeois, lui aussi, est représenté par une foule de documents.

La description de plusieurs milliers de sceaux scabinaux complète les données sur ces deux dernières catégories.

Pour certaines villes, telles que Bruxelles, Anvers, Malines, Lierre, Rotterdam, Bois-le-Duc, Heusden, Maestricht, Cologne, etc., le nombre de sceaux de magistrats s'élève à un chiffre très considérable.

Dans un livre, resté inachevé, A. Van den Eijnde (1) a reproduit une série de sceaux d'échevins malinois, sceaux dont les originaux ont presque tous passé entre nos mains. Malheureusement, ses dessins sont peu exacts. On serait tenté de prendre quelques-uns d'entre eux pour des restitutions, faites de mémoire, d'après un hâtif croquis du blason, tant les divergences sont grandes entre les reproductions et les originaux. Au point de vue héraldique, l'auteur — débutant encore — s'est trompé bien souvent. Le texte qui accompagne les planches sphragistiques ne mérite guère plus d'éloges.

Enfin, les sceaux des communes et seigneuries occupent une place importante dans notre travail; nous en décrivons plusieurs centaines. Les blasons communaux constituant l'objet d'une petite étude spéciale, présentée par nous au Congrès historique et archéologique de Bruxelles, en 1891, nous nous abstiendrons de commentaire à ce sujet (2).

*
* *

(1) *Tableau chronologique des écoutètes, etc., de Malines.*

(2) Voir les publications de ce Congrès.

Combattants de la guerre de Cent Ans.

On a vu, plus haut, que notre recueil renferme un grand nombre de documents pour servir à l'histoire des guerres du Brabant au moyen âge et, en particulier, relativement à ceux, chevaliers, écuyers et simples hommes d'armes, qui y prirent part. La plupart de ces combattants se recrutèrent dans les domaines des ducs, mais il s'en enrôla aussi à l'étranger.

En 1338 et 1339, lorsque se préparait la guerre entre les rois de France et d'Angleterre, le duc Jean III, qui avait promis secours à ce dernier, engagea, à prix d'argent, des chevaliers et des écuyers pour le suivre dans son expédition. Pour diriger ce contingent et lui servir de maréchal, le duc désigna Jean Craije van der Hofstat, et, comme son lieutenant, Gauthier van der Quaderbrugghen, qui devaient lui amener vingt-trois écuyers.

Les quittances relatives aux indemnités payées de ce chef, pour autant qu'elles existent encore, sont munies, à quelques-unes près, des sceaux des combattants, et presque tous d'une conservation parfaite.

On trouvera de nombreux détails, à ce sujet, aux noms suivants :

Argenteau, Assesse, Autre Église, Avernas, Baerdeghem, Bake, Bauzele, Berghen, Berchem, Bolheim, Bombaye, Boot, Bremsoen, Bruyère, Daun, Dieghem, Diepenbeek, Doerne, Eggloij, Esselen, Fait, Gestel, Glimes, Gossoncourt, Grace, Gronsveld, Hallet, Heijden, Hellebeek, Herbais, Herlaer, Hertewijc, Hofstat, Horn, Houtain, Hoveles, Immerseel, Jodoigne, Carpial, Kerkem, Kersbeek, Cloet, Coelgrove, Coolhem, Cosselaer, Crainhem, Cuijk, Laethem, Laurent, Lijnden, Looz, Magherman, Marilles, Meeren, Meldert, Melin, Merode, Mersen, Molembais, Molen, Momalle, Mons, Montignies, Muchars, Nuijst, Oem, Oemen, Orp, Otreppe, Peleymis, Pellaines, Petersheim, Pipenpoij, Pontillas, Prés, Quaderbrugghen, Racour, Rode, Rosen, Rosières, Rotselaer, Seraing, Sinnich, Schoonhoven, Tweenbergen, Vilvorde, Walhain, Waltem, Waschensteyn, Wolfshagen (1).

---

(1) Nous ne citons que ceux dont nous décrivons les sceaux. Quant aux autres et pour plus de particularités sur les circonstances qui accompagnèrent la composition de cette armée brabançonne, voir A. Wauters, *La Formation d'une armée brabançonne du temps du duc Jean III*, de 1338 à 1339 (*Comm. roy. d'hist.*, T. I, N° 4, 5e série).

Voici le texte de la promesse du maréchal et de son lieutenant; nous en respectons scrupuleusement la rédaction, avec ses fautes de latin :

« Nos Johannes dictus Craye van der Hofstat miles notum facemus universis nos pro nostro corpore solo eo quod in mariscalcum exercitus hac vice sumus ordinatus, habuisse et levasse a domino nostro karissimo duce Brabantie, a manibus domini Hermanni de Os et Johannis de Meldert, duodecim libras grossorum nec non etiam ab eisdem recepisse ad opus domini Walteri

*
* *

Combattants de la guerre de Flandre.

Ni dans les chroniques du temps, ni dans les livres d'histoire des époques postérieures, on ne rencontre quelques renseignements sur la composition de l'armée du duc Wenceslas, dans la guerre qu'il eut à soutenir contre son beau-frère, Louis de Male, comte de Flandre, et dont l'enjeu fut la succession de leur beau-père, le duc Jean III.

Nous avons eu la bonne fortune de découvrir, parmi les chartes de Brabant, un grand nombre de quittances concernant les indemnités payées, en 1357 et 1358, du chef de cette campagne, à ceux qui y avaient combattu pour la défense du duché. Dans la plupart de ces documents, très laconiques malheureusement, la participation à cette guerre est déclarée en termes très formels; dans d'autres, celui qui reçoit l'indemnité dit tout uniment qu'il se tient pour satisfait en ce qui concerne ses pertes et dommages; mais l'identité des formules dans ces quittances, toutes des mêmes années, permet d'inférer que tous ces payements ont trait à la guerre de Flandre (1).

---

dicti de Quaderbrugghen militis nostri socii et coadjutoris pro suo corpore solo septem libras grossorum veterum et eciam accepisse et habuisse ab eisdem domino nostro duce et Hermanno et Johanne predictis ad opus viginti trium armigerorum in nostris societate et adjutorio exeuntium pro quolibet eorundem quatuor libras grossorum veterum, de quibus armigeris summa ascendit in nonaginta duabus libris grossorum veterum, que quidem summa totalis nobis tam pro corpore nostro, quam pro domino Waltero et viginti tribus armigeris predictis soluta(*) ascendit in centum et undecim libras grossorum veterum, de quibus dictum dominum nostrum ducem penitus quitamus, pro quibus vero centum et undecim libris grossorum veterum mediantibus antedictis, nos promisimus et promittimus, bona fide et juramento nostro interposito venire et manere juxta dominum nostrum ducem predictum cum nos super hoc per ejus litteras requisiverit tanquam marscalcus, cum duobus militibus una nobiscum (**) et viginti tribus armigeris, probis viris et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis, ejusque negocio extunc ituri cum eisdem ubicumque nos habere voluerit, promittentes eciam cum predictis viris armatis adjuvare dictum dominum nostrum contra omnes eius adversarios et inimicos presente guerra jam mota inter regem Anglie ex una parte et regem Francie ex altera totaliter duratura, presentium testimonio litterarum nostro sigillo sigillaturum.

Datum Antverpia die Jovis ante Exaltationem Sancte Crucis, anno Domini millesimo ccc^{mo} xxxviij^{o}. Approbamus superscriptionem soluta (***). »

(Original sur parchemin, muni de deux sceaux, décrits, dans notre travail, aux noms de *Hofstat* et *Quaderbruggen*.)

(1) Dans notre travail, nous aurons, toutefois, soin d'indiquer s'il peut y avoir quelque doute sur le point de savoir si les indemnités ont été payées du chef de la guerre de Flandre.

(*) Ce mot *soluta* a été, après coup, intercalé dans l'interligne.

(**) Cette rédaction explique des passages analogues, quelque peu obscurs, dans les autres quittances du même genre lorsque, par exemple, Gérard (de Merode), sgr. de *Ringberghe* (Rimburg), et le prévôt de Saint-Georges, de Cologne, « engagent, le 13 aout 1358, à suivre le duc, avec 24 hommes, *una nobiscum ambobus*, dans la même guerre, cela signifie qu'ils lui amèneront 22 hommes, et qu'ils seront à 24, et non à 26.

(***) Cela veut dire : Nous approuvons le mot *soluta*, intercalé dans l'interligne.

Pour les détails, on peut voir aux noms suivants :

Abcoude, Appeltern, Autel, Badrion, Bake, Beesde, Bellinkhoven, Berentsberch, Bleyche, Blitterswijk, Blonde, Boc, Bolen, Brienen, Broekhuizen *(passim)*, Budel, Celles, Châtelet, Doornik, Dungelen, Eijcken, Eijl, Eijnde, Elen, Elle, Esch, Euskirchen, Fauquemont, Fénétrange, Fuschi, Gestel, Gesves, Gymnich, Godenard, Godijn, Gouy, Gracht, Groesbeek, Grosen, Halfhuijs, Hamal, Haren, Hees, Heetvelde, Hemaires, Herlaer, Héron, Hertewijc, Hertoghe, Hillenberghe, Hongher, Horenberc, Horst, Horwinnen, Housdaing, Hovelwijk, Hunolstein, Illias, Ingen, Itteren, Jauche, Jünkerath, Cache, Cambeke, Kecken, Keeldonc, Kelbergen, Kerbix, Kessel, Clievere, Clutinc, Coc, Corf van Meynrehousen, Corswarem, Cosselaer, Koterken, Coudenberg, Krieckenbeck, Criecsteen, Croys, Crupelant, Cuchenheim, Lang, Leeuw, Lefvinich, Leiden, Leuth, Limminghen, List, Looz, Magrey, Malle, Marchin, Meer, Meerwijk, Monreal, Montfort, Morel, Motte, Mouwe, Nassau, Nieuwland, Noot, Ophoven, Oploo, Osen, Ossenhem, Overbach, Peelden, Pipenpoij, Poelgeest, Polanen, Pottes, Pussen, Quadt, Rabode, Raitz, Rapemont, Redinghen, Releghem, Rochefort, Rode, Roene, Rover, Sayn, Salm, Sanden, Sechtem, Septfontaines, Sidenhaer, Zievel, Schardenberg, Schimper, Schliewitz, Sobbe, Soijs, Spes, Spiegel, Stael, Suesdorne, Zwappenburch, Tengnagel, Titz, Torre, Tutegem, Uden, Ungebunden, Vandrich, Vederman, Velaer, Vierve, Vinke, Vos, Vrankenhoven, Waden, Waha, Walcourt, Warghenwets, Welsborne, Wijer, Wijman, Woude.

*
* *

Combattants de la bataille de Bastweiler.

Telle est l'abondance des quittances relatives aux indemnités payées par Wenceslas à ses infortunés compagnons, avec lui faits prisonniers à Bastweiler, au pays de Juliers, et aux héritiers de ceux qui y périrent, que vouloir dresser, ici, la liste de leurs noms, ainsi que nous venons de le faire pour ceux des combattants brabançons dans les guerres de Cent Ans et de Flandre, nous entrainerait trop loin.

Il n'est pas de page de notre recueil qui n'en cite.

Aussi réservons-nous à une étude spéciale sur cette célèbre bataille — dont, chose étonnante, la monographie reste à faire — la nomenclature, aussi complète que possible, subdivisée par *rottes*, des hommes qui y assistèrent. Grâce à l'indication des noms des chefs, au dos de la plupart des quittances, cette subdivision a été possible pour la presque totalité des combattants. Voici, dans l'ordre alphabétique, la liste de ces chefs :

Un de Looz d'Agimont (1);
Jean, dit Allemand, bâtard de Hainaut;
Pierre de Bar, écuyer, cousin du duc Wenceslas;
Gérard van der Heijden, sire de Bautersem;
Henri de Bautersem, sire de Berg-op-Zoom;
Henri Beyer de Boppard;
Jean, sire de Bouchout, burgrave de Bruxelles;
Jacques de Bourbon;
Jean Brant;
Guillaume de Brederode;
Jean Brien (Brijn) de *Crayenhem*, écoutète de Bois-le-duc;
Franbach van den Broeke;
Le burgrave de Dalhem;
Henri, sire de Diest, châtelain d'Anvers;
Le drossard de Fauquemont;
Ulric, sire de Fénétrange;
Guillaume d'Abcoude, sire de Gaesbeek;
Jean Godenards, sénéchal de Brabant;
Henri, sire de Gronsveld;
Jean d'Aa, sire de *Gruuthuse* et de Grimberghe;
Thomas de Holset, drossard de Rolduc;
Guy de Houcourt;
Jean Clutinc, bailli du Brabant wallon;
Jean, sire de Cranendonck et de Septfontaines;
Pierre, sire de Cronenburg et de Neuerburg;
Henri de Cuijck;
Jean de la *Lecke* (Lek);
Le burgrave de Limbourg;
Rasse van der Rivieren, sire de (Neer-) Linter;
Le drossard de Luxembourg;
L'écoutète de Maestricht;
Brigoen de Montignies;
Baudouin de Montjardin;
Louis de Namur, sire de Peteghem et de Bailleul;
Robert de Namur, sire de Beaufort et de Beraigne;
[illegible]
Henri de Hornes, sire de Perwez, Duffel et Gheel;

---

(1) Jean d'Agimont, sire de Signy-le-Petit, etc., chevalier, amena à Wenceslas une troupe pour la guerre de Juliers. A son tour, Jean de Looz, sire d'Agimont et de Walhain, chevalier, semble y avoir assisté, bien que nous n'ayons pas découvert de document formel à ce sujet. Pour la plupart de ceux que nous renseignerons comme ayant combattu sous la « bannière d'Agimont », il est impossible d'établir lequel des deux parents ils ont suivi.

Henri de Quaderebbe ;
Costin de Ranst, margrave de Herenthals (Pays de Rijen);
Jean de Releghem, amman de Bruxelles ;
Gilles Rike, maïeur de Louvain ;
Gauthier de Rochefort, sire de Haneffe ;
Jean, sire de Rotselaer ;
Guy de Luxembourg, comte de Saint-Pol ;
Henri, comte de Salm ;
Thierry, sire de Seraing et de Warfusée ;
Renier, sire de Schoonvorst ;
Godefroid, comte de Sponheim et de Vianden ;
Simon, comte de Sponheim et de Vianden, sire de Grimberghe ;
Le sire de Vorsselaer ;
Arnould de Warnant ;
Othon, sire de Wedergrate (Contrecœur) ;
Guillaume de *Wildere*, ou *Wilre ;*
Jean, sire de Wittem.

Outre les troupes placées sous les ordres des seigneurs et des officiers ducaux que nous venons d'énumérer, l'armée de Wenceslas comprenait encore un contingent envoyé par la commanderie de l'ordre de Saint-Jean à Chanteraine, sous Huppaye, la maisnie du souverain et, semble-t-il, une autre troupe spéciale. Les renseignements précis font défaut sur la composition de celle-ci ou, plutôt, sur la provenance de tous les éléments qui la constituèrent. Les quittances des combattants qui en firent partie portent, toutes, au dos, le mot *bede* ou *beede*, quelques-unes : *bede* sous Jean Oem, *bede* sous Guillaume de Brederode et *bede* sous *Iring de Kunstat*, ce qui paraît indiquer ceux-ci comme chefs de ce corps d'armée. Les contingents des sires de Berg-op-Zoom et de Wedergrate en faisaient partie également.

Butkens, dans ses *Trophées*, donne une liste des combattants brabançons de Bastweiler et des alliés du duc Wenceslas. Sur la foi de cet écrivain, Ernst, dans son *Histoire du Limbourg*, cite les Limbourgeois qui prirent part à cette journée.

A son tour, l'auteur anonyme (Christian) du *S. P. Q. L. sive septem tribus patriciae lovanienses* (Leide, 1672) publie une nomenclature des Louvanistes qui y assistèrent.

Mais, puisés, sans doute, dans des chroniques ou manuscrits généalogiques des temps postérieurs, ces détails sont très incomplets et même quelque peu sujets à caution, tandis que les nôtres proviennent exclusivement de documents authentiques, conservés dans le fonds des chartes de Brabant.

A propos des combattants de Bastweiler, nous aurons soin d'indiquer les indemnités totales qu'ils touchèrent — la première quote-part, un sixième, leur fut payée le 21 décembre 1374 — et la rotte dans laquelle ils figurèrent à la bataille, sauf pour ceux — environ cent cinquante — sur les quittances desquels la désignation de la rotte a été omise. En ce qui concerne ces derniers, nous nous bornerons à dire qu'ils assistèrent à cette expédition dans l'armée brabançonne.

*
* *

Les archives que nous avons pu voir nous ont appris peu de chose sur les combattants de l'armée adverse. Le dépôt de Dusseldorf ne renferme qu'un petit nombre de quittances relatives aux indemnités payées, par le duc de Juliers, à ses chevaliers et hommes d'armes, du chef de leur intervention à la bataille de Bastweiler. Des recherches à Arnhem amèneraient, sans doute, des documents analogues sur l'armée du duc de Gueldre.

Aux noms suivants, on trouvera une série de personnages qui combattirent sous les ordres du duc Guillaume :

Branscheid, Brenner, Noerhout (Gueldrois ? voir Houte), Luynricke, Nassau, Neersen, Rolmann, Schöneck *(passim)*, Schürmann, Wonder (Gueldrois ?).

*
* *

Combattants de diverses autres guerres.

Notre recueil contient, ensuite, une série de notes :

Sur des chevaliers, écuyers et hommes d'armes qui prirent part aux guerres et chevauchées de Wenceslas à Rolduc, à Chaligny, à Chauny, à Wassenberg, etc. ;

Sur les combattants du comte Adolphe de Clèves et de la Mark, au commencement du xve siècle, d'après des quittances des années 1412-1416, voir :

Bodelschwingh, Brabeck, Diepenbrock, Galen *(passim)*, Haidekinck, Hessen, Hönnepel, Horst, Hukelhem, Kecken, Kortenhorn, Culenborg, Leuth, Medforden, Melschede, Münster, Neheim, Neuhof, Niel, Poederoijen, Ruemswijnckel, Sobbe, Stecke, Wende, Wittenhorst ;

Sur ceux du duc de Juliers dans sa guerre contre les Gueldrois, d'après des quittances de 1446, voir :

Birgel, Bodelschwingh, Vietinghof, Westhofen, etc.

*
* *

De l'importance des sceaux.

Comment a-t-on pu traiter si longtemps avec indifférence, dans la publication des cartulaires et des inventaires d'archives, la partie la plus importante des documents, les sceaux,

leur signature,

et qui, par les détails archéologiques et épigraphiques, offrent un criterium absolument certain de l'authenticité des pièces auxquelles ils se trouvent apposés!

Si, au point de vue archéologique, les sceaux présentent la mine de renseignements la plus sérieuse, la nature et le but de notre travail nous astreignent à ne traiter ici que du rôle qui leur est assigné dans les études historiques.

Ce rôle est très considérable.

Tâchons de l'établir brièvement.

A. Les sceaux complètent très fréquemment les données des actes au sujet des personnages.

Exemples :

Pierre *van Belle* (de Bailleul), en 1374, est caractérisé, par son sceau : comme maréchal de Flandre;

Jean Baeck, en 1484-91 : comme fils de Jean (1);

Guillaume de Berchem, en 1299 : comme seigneur de Ranst;

Godefroid de Blehen, en 1374 : comme sire d'Abée;

Léon van der Borch *(de Castro)*, 1338 : comme *Leonius de Wolve* (Woluwe?), *miles, dictus in Castro;*

Daniel de Bouchout, en 1313-15 : comme sire de Sterrebeek et de Saventhem;

Jean, sire de Wickrath, 1380 : comme Jean van Broekhuizen, sgr. de Wickrath;

Hellin de Cysoing, 1291 : comme *ber* de Flandre;

Richard, le maréchal, 1374 : comme Richard, maréchal (de Luxembourg), chevalier, seigneur de Daun;

Wouter *Loenijs* (= fils de Léon), 1379 : comme Gauthier d'Erp;

Richard, le lombard, bourgeois de Siegburg, 1308 : comme Richard Garet;

Rasse, sire de Boulaere, fils de sire Rasse de Gavre, en 1289 : comme fils aîné du sgr. de Liedekerke;

Une d^lle van Giessen, non citée par son prénom, dans un acte de 1364 : comme *Joffer Dierck v Ghiesse;*

Daniel de Goer, 1367 : comme seigneur de ce lieu;

Jean de Gossoncourt, en 1374 : comme châtelain de Louvain;

---

(1) Un très grand nombre de sceaux établissent, de façon analogue, la filiation des personnages.

Jean van Hamme, en 1374 : comme seigneur d'Ockerzeel;
Louis Hane, en 1341 : comme Hane de Wickede;
Jean van den Hane, en 1355 : comme *de Gallo, dictus Vilein;*
Un Haneman, sans prénom, dit le jeune *(Haneman de jonghe),* 1358 : comme Jean Haneman;
Mgr. Ogier de Haren, en 1283 : comme chevalier et avoué de Maestricht;
Henri, landgrave de Hesse, en 1359, se glorifie, dans la légende de son sceau, de sa descendance de la bienheureuse Elisabeth;
Jean Karijs van *Lomsen,* en 1357 : comme *Johan Meier zu Lundzen;*
Léon de Crainhem, en 1358 : comme seigneur de Wemmel;
Jean de Créhange en 1374 : comme seigneur de Créhange;
Feu Louis Lijbou, en 1374 : comme *Lybou de Willebringen;*
Jean van der Meeren, en 1374 : comme seigneur de Sterrebeek;
Arnould de *Melin,* en 1374 : comme burgrave de Tervueren;
Guillaume van Ouden, 1376 : comme échevin de Bois-le-Duc (1);
Lambert, seigneur d'Oupeye (et de Chaumont), en 1374 : comme *major* de l'évêché de Liége;
Certain *Palefrial,* tout court, en 1370 : comme *Jehan Palfrois;*
Thierry de Rochefort, en 1370 : comme seigneur de Buzin;
Jean, sgr. de Rochefort, en 1376 : comme seigneur de Rochefort et d'Agimont;
Jean, sgr. Cranendonck, en 1374 : comme seigneur de Septfontaines et de Cranendonck;
Thierry, seigneur de Seraing, en 1374 : comme seigneur de Seraing et de Warfusée;
Jean, seigneur de Schoonhoven, en 1358 : comme *condominus;*
Jean de Vecmont, en 1378 : comme seigneur de ce lieu;
Jean van der Vichte, en 1374 : comme Jean van Spilt, sgr. de la Vichte;
Hellin de Villers, en 1374 : comme Hellin, fils de Guillaume;
Jean de Wanfercée, en 1374 : comme sire de Wanfercée;
Rasse de Waroux, en 1374 : comme voué d'Amay;
Marcel de Wisselere, en 1374 : comme *Aerst sone (Aerts?).*

B. Les sceaux nous apprennent, parfois, des alias, quand les actes donnent les noms de famille, et le contraire se présente également.

Exemples :
Les chartes portent :
Andrimont, les sceaux : *Bubais* (=Bombaye);
Auvelais, » Tergnies;

(1) Dans quelques villes, les échevins avaient l'habitude d'indiquer leurs fonctions sur leur sceau, notamment à Aerschot, Bois-le-Duc, Landen, Léau, Louvain, St-Trond, Tirlemont, etc.

Boiken,	les sceaux :	*de .... huse ;*
Bolongne,	»	Welin ;
van der Borch,	»	Magherman ;
Bossche,	»	Oijen ;
Sart,	»	*Bonleir* (Bonlez);
Delft,	»	*Ottenz ;*
Duren,	»	Widoye ;
Eynatten,	»	Crummel ;
Eijnde,	»	Eisterbeke ;
Falcon,	»	Loveit ;
Fernelmont,	»	Longchamps ;
Ferooz,	»	*Buzee* (= Beuzet) ;
Folie,	»	*War...* (?) ;
Galoppe,	»	van der Halle ;
Geertzin,	»	Büdesheim ;
Staden (Scaden?),	»	*Ghore* (voir Goer) ;
Goer,	»	*Maloes ;*
Woufrade,	»	Goer (voir Goer) ;
Goulart,	»	*de Moui ;*
Grieken,	»	Griene(n)berge ;
Hemberch,	»	*. . arstorp (?) ;*
Hermée,	»	Velroux ;
Hulsberg,	»	Bunde ;
Bertrans,	»	Colle (voir Colle) ;
Redelghem,	»	Koningsloo ;
Rivieren,	»	Aerschot ;
Cosselaer,	»	van *Ra . . sdonc ;*
Culenborch,	»	*Avol(p?)rech ;*
Landenne,	»	Berlo ;
Leys,	»	*Dopuch ;*
Letē,	»	*Mares ;*
Leuze,	»	de le Couture ;
Linden,	»	Winde ;
Marchant,	»	de Bois ;
Markele,	»	*de Jandraco ;*
Masson,	»	Godevin ;
Middegaal,	»	Erp ;
Neckertinghen,	»	*Glennes* (= Gelinden) ;
Neuburg,	»	*Eppenart ;*
Nieuwland,	»	Boxtel ;
Ommeloep,	»	du Bois ;
Ommeloep,	»	*Destille ;*
Otte,	»	Camart ;
Paridaens,	»	van *Ghoerl* (= Goirle) ;

Pellaines,	les sceaux :	del Cour;
Poellinis,	»	*Herans ;*
Rochefort,	»	Hanelle ;
Helu[wen],	»	Roiever ;
Saiexchi,	»	*Verange ;*
Sartiaux,	»	*Paganus* (= Païen) ;
Seghers,	»	*Kerberc ;*
Cranendonck,	»	Septfontaines ;
Seraing,	»	de Jardin ;
Schinne,	»	*Boshuse(n) (?);*
Sclachiin,	»	d'Orbais ;
Snoec,	»	Hagedorn;
Sompeke,	»	Wesele ;
Spiegel,	»	Horne ;
Struveel,	»	Seinnart van den Porten ;
Tieloy,	»	de *Montegnce ;*
Torre,	»	*de Preis ;*
Torre,	»	*de Hanuto ;*
Trignée,	»	*de Biertinchamp* (= Bertinchamps) ;
Troest,	»	*d'Putecie (?) ;*
Velaines,	»	Lude ;
Verken,	»	*de Halle ;*
Vertelaer,	»	Dedelaer ;
Philippeal,	»	*de Viler* (= Villers) ;
Fosseroulle,	»	*de Vileir* (= Villers);
Vinalmont,	»	Gocheles ;
Visscher,	»	Blancart ;
Vos,	»	de Pollaer ;
Walle,	»	Mote ;
Walzin,	»	Dréhance ;
Warêt,	»	*dofust ;*
Warfusée,	»	*Tilhiers ;*
Pede,	»	Waroux ;
Warsage,	»	Papelet de *Werst ;*
Watoule,	»	de Court;
Webbecom,	»	*Bruden ;*
Koninxberg,	»	Wiltrode ;
Wildere,	»	*Nidekgh ;*
More[e]l van Wilre,	»	Guillaume van Wildre ;
Wolff van Glimbach,	»	Wolf van Ederen;
Woluwe,	»	*de Sancto Gaugerico.*

C. Lorsque — chose très fréquente au moyen âge — les actes suppriment le prénom du personnage, du moment qu'il portait un sobriquet ou qu'il joignait au nom patronymique un nom terrien, les sceaux nous révèlent le prénom (1).

Exemples :
Bro(u)gnart de Weis (Jean) ;
Scelijfken van den Driessche (Jean) ;
Corbaut van Faus (Thomas) ;
Ridelet van Frocourt (Jean) ;
Fuchs van Rüdesheim (Seybert) ;
Bolle van Gelinden (Jean) ;
Barras de le Haie (Guillaume) ;
Moreal van Halewijn (Gauthier) ;
Rover de Harf (Herman) ;
Franchomme de Hognoul (Eustache) ;
Struver van Hulsberg (Jean) ;
le Borgne de Jauche (Gérard) ;
Bureal de Jupleux (Baudouin) ;
Corf van *Meynrehousen* (Herman) ;
Scheyvart van Merode (Jean) ;
Hustin de Xanimes (Jean) ;
Corbeau de Jupille (Hubert) (voir Polain) ;
Morel de Rixensart (Arnould) ;
Wellen Rovers (Gauthier) ;
Zack van Wijk (Jean) ;
Semal van *Brousberg* (Baudouin) ;
Ruecken (Rode) van Sinnich (Jean) ;
Schiffelart van Eijs (Renier) ;
Zobbe van *Elverveldt* (Thierry) ;
Stael van Holstein (Lothaire) ;
Fierabras, bâtard de Vertain (Gauthier) ;
Walraven *van Triere* (Jean).

Voici les deux seuls exemples à citer de sceaux qui, pas plus que les chartes, ne mentionnent le prénom des personnages :

Bottier de *Centfonteynes* (Saint-Fontaine), de 1374, qui porte : *S Botir de Centfonteuc* ;

(1) Hemricourt nous apprend que le chevalier Hughes d'Awirs « *Ast faw Sour le Rioe d'Awir trois Molins et pour cely cas fut il appelleit le Riche Moulnier d'Awier et perdit le nom de Hauces* ». Ce fait, qui doit, d'ailleurs, n'être enregistré que sous bénéfice d'inventaire, — ce personnage avant vécu longtemps avant Hemricourt, — établit à l'évidence que, du temps de cet auteur, la suppression du prénom, en faveur d'un sobriquet, n'offrait rien d'extraordinaire.

Scheyvart de Merode, de 1556-43, où on lit : ✠ *S'Scheverdi de Royde milit dni de Heymersbag.*

D. Lorsque — chose arrivée bien souvent — dans les chartes, le nom de famille faisait place à la désignation d'une charge ou d'un métier, les sceaux nous apprennent ce nom de famille.

Exemples :

Louis, le fauconnier, 1374, était, d'après son sceau, *van Borssele* ;

Libert, le panetier, 1374 : un de Bossimé, famille qui exerçait les fonctions de panetier du comté de Namur ;

Richard, le maréchal, 1374, était, d'après son sceau, chevalier et seigneur de Daun ; sa famille tenait la charge de maréchal du duché de Luxembourg ;

Pierre, le maréchal de Marbais, 1374 : *Piret Druvart* ;

Rost, le maréchal de *Waldegke*, 1391 : *Em... Rost de Waldeck* ;

Thomas *die camerlenc*, 1374, jadis prisonnier à Bastweiler, sous Robert de Namur : *Toumas de Monchy* ;

Jean, le clerc de sire Robert de Namur, 1374 : un de Sauvenière ;

Baudouin, l'échevin *(li Scebens)*, 1361 : *Bauduin Preupeden* ;

Antoine *(Thonijs)*, le changeur *(die wesselere)*, 1374 : un membre de la famille *Tho[e]nijs*, de Bruxelles ;

Jaquemin, le voué *(de vowet)*, 1374 : voué de *Vizin* (Vezin ?).

E. Dans bien des cas, les sceaux nous permettent de rétablir la véritable forme du nom, tronqué dans les actes.

Exemples :

Les documents transforment en :

van *Bellof*, un van Bellinkhof ;

van *Blic*, un van Blitterswijk ;

van *Tserselsbergen*, un de Saint-Albert (Sint-Aelbrecht) (voir Broek) ;

Duijtsch ende Walsch, un Duchewelx ;

van *Ankelrode*, un van Eckelrade ;

Franchois van Holigoen, un Eustache Franchomme de Hognoul ;

van *Ysendale*, un van IJzendoorn ;

van *Keerberghe*, un van Kelbergen ;

van *Crayehem*, un de Créhange ;

Lieninc, un uten Limmingen ;

van *Moelen*, un de Melen ;

van *Maresch*, un de Mersch ;

van *Alsenberch*, un van Odiliënberg (forme ancienne : *Olensberg*) ;

van *Doralie*, un d'Oreye ;

Dario, un d'Orjo ;

van *Tsevere*, un Zievel ;
Toelnere, un de Tolmer ;
Tudekem, pour Udekem ;
de *Voer*, un de Veer ;
van *Wesele*, un de Wez ;
van *Duwiere*, un van den Wijere, ou du Vivier ;
die *Winde*, un van Winghe, etc.

F. Les sceaux, par les blasons dont ils sont décorés, donnent de précieux détails généalogiques : les armoiries indiquent la famille à laquelle appartient le personnage ; les brisures et la combinaison du blason familial avec celui d'une autre famille, ou d'une terre, la filiation du propriétaire du sceau, et même, souvent, nous disent s'il est issu de la famille dont il porte le nom, par naissance légitime ou bien par bâtardise.

Dans notre *Notice historique sur la commune d'Itegem*, après avoir reconstitué l'histoire des Immerseel, qui, pendant environ trois siècles, possédèrent la juridiction de ce village, nous avons constaté que, seuls, deux documents, *copies* de deux inscriptions funéraires des XVe et XVIe siècles, indiquent la descendance des seigneurs d'Immerseel (à Wommelgem) de l'antique maison de Lierre, que la tradition assigne, du reste, comme souche à ceux-ci.

Après la publication de notre livre, nous avons eu la bonne fortune de mettre la main sur un acte de *Johannes de Ymmersele, miles*, s'engageant, moyennant 39 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, avec onze cavaliers, dans la guerre entre l'Angleterre et la France. A cette pièce, datée du 30 août 1338, se trouve appendu le sceau du chevalier, portant un écu aux trois fleurs de lis, au pied coupé, et cette légende : ✠ *S'Johis de Liere dni de Wommelghe.*

Ce sceau, à lui seul, prouve donc un fait que nous avons vainement cherché à établir par les documents.

D'après les généalogies, la famille de Glimes descendrait de Jean Cordeken, bâtard de Jean II, duc de Brabant, et qui aurait été légitimé, en 1344, par l'empereur Louis de Bavière (1). La sphragistique vient à l'appui de cette affirmation :

Jean, sire de Glimes, un des combattants brabançons dans la guerre de Cent Ans, porte, en effet, sur son sceau, appendu à un acte de 1338, l'écu de Brabant, brisé d'un bâton, chargé de trois losanges, et la légende : ✠ *S' Johannis Cordeken militis.*

Tous les cartulaires et autres ouvrages imprimés appellent Jean *Godevaerts*, chevalier, le sénéchal de Brabant, qui jouait un certain rôle au XIVe siècle et que nous voyons commander une troupe à la bataille de Bastweiler, sous le duc

(1) Voir BUTKENS, *Trophées*, éd. originale, p. 370 et 656

Wenceslas. Son sceau et ceux d'autres membres de sa famille prouvent que c'est *Godenaerts* qu'il faut lire.

Une véritable révélation nous est fournie par le charmant sceau de Sohier de Woluwe, des années 1368 à 1373, qui s'y appelle *Sigerus de Sancto Gangerico*. Cette légende constate donc l'identité de souche des familles patriciennes bruxelloises de Woluwe et de Saint-Géry, portant, d'ailleurs, l'une et l'autre, trois feuilles de nénuphar.

*
* *

A part quelques petits travaux, épars dans les revues, notre pays ne possède pas d'ouvrage sphragistique, tandis que les pays voisins en ont publié en grand nombre. La France notamment est dotée de monuments, tels que les œuvres de Douet d'Arcq et de Demay, que l'on ne consulte jamais sans fruit pour notre histoire.

Dans quelques rares cartulaires parus en Belgique, il est vrai, on a donné des descriptions sommaires des sceaux attachés aux actes dont ils fournissent la reproduction ; mais, malheureusement, ces descriptions contiennent beaucoup d'inexactitudes, comme celles-ci : un écu à un chevron devient : « un écu chevronné » ; un écu à la bande : « un écu bandé » ; quand il y a timbre, cela est exprimé simplement par : « écu suspendu à un heaume », sans autres détails.

Il ne suffit donc pas de décrire les sceaux, il faut encore le faire correctement, et, au besoin, avec le concours d'une personne bien au courant de la sigillographie et de ses sciences auxiliaires, sciences, d'ailleurs, tout à fait indispensables à l'archiviste et à tout éditeur de chartes.

Nous souhaitons de voir joindre, à l'avenir, aux textes, dans tous les cartulaires et inventaires d'archives, une description aussi minutieuse que possible et, si faire se peut, une reproduction en fac-simile de tous les sceaux attachés aux chartes et diplômes qu'ils contiennent, soit *in extenso*, soit en analyse.

En effet, est-il admissible de considérer comme deux objectifs absolument distincts l'édition des documents et la description des sceaux ? On veut publier des textes : or, les sceaux constituent partie intégrante des chartes, ils leur donnaient l'authenticité ; rien n'autorise à retrancher ceux-là dans la publication de celles-ci.

En procédant de la sorte, non seulement l'éditeur se trompe bien souvent lui-même, mais, qui pis est, il induit en erreur ses lecteurs.

Nous avons cité quelques exemples typiques de mutilations de noms dans les chartes. Comment savoir et comment apprendre au lecteur, en reproduisant, sans la description du sceau, l'acte de la Saint-Thomas 1374, par lequel « *Franchois van Holigoen* » reconnait avoir reçu, du duc et de la duchesse de Brabant, une indemnité de ses pertes causées par la bataille de Bastweiler, — comment savoir, disons-nous, que ce personnage, aussi étrangement désigné par le scribe de la chancellerie brabançonne, est Eustache Franchomme de Hognoul ? Par l'examen de son sceau, qui porte : ✠ *S'Ystas li frans hons*, et l'étude de son blason : de vair au lambel, chacun des trois pendants chargé de trois annelets !

Des historiens très savants, belges, allemands et autres, croyant pouvoir se passer des enseignements sphragistiques, ont été victimes de pareilles fautes de scribe.

Parmi les chevaliers et écuyers qui s'engagèrent, en 1338, à suivre Jean III, duc de Brabant, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, un auteur, très estimé à juste titre, cite Henri de *Vronsele* et Lambert, seigneur d'*Ophem*, en rendant les noms exactement tels qu'il les a trouvés dans les actes originaux. Eh bien! le premier, appelé *Vronsele*, porte sur son sceau un écu à trois tourteaux et la légende : ✠ *S'Henrici dni de Groselt*. C'est donc le seigneur de Gronsveld! L'autre, dit seigneur d'*Ophem*, est le sire d'Oupeye, membre de cette illustre lignée de guerroyeurs dont Hemricourt nous a conservé le souvenir. Examinons son joli sceau, appendu à l'acte du 29 octobre 1338 : on y voit un écu à six (3, 2, 1) fleurs de lis, entouré de la légende : ✠ *S'Lamb'ti de Vpey milit'*.

OBSERVATIONS SYNTHÉTIQUES

Sans avoir la prétention de faire un traité du blason, nous allons consigner — en quelque sorte en guise de synthèse de notre travail — une série d'observations basées sur nos études sigillographiques.

Ces observations comprennent, un peu au hasard, les parties principales de la science héraldique. Etayées d'exemples, avec renvoi aux sources, elles pourront, un jour, espérons-nous, venir à point pour la confection d'un traité, dont l'auteur devrait, bien entendu, avoir à sa disposition une foule d'autres recueils analogues au nôtre, et, surtout, ... s'abstenir d'utiliser, pour cette tâche, les traités parus, en ces derniers temps, en Belgique, en Hollande et en France.

*
* *

De l'origine des armoiries.

Il est un fait incontestable, c'est que les armoiries héréditaires de la haute noblesse datent de la seconde moitié du XIIe siècle. Un des premiers sceaux armoriés est celui de Philippe d'Alsace, comte de Flandre. Ce sceau, appendu à des chartes de 1161 à 1177, porte un lion (1). En Brabant, le premier prince

(1) « Le comte y est représenté coiffé d'un chapeau de fer cylindrique sur lequel le lion de l'écu est également figuré. Entre la date de 1161, mentionnée par VREDIUS, et celle de 1177, le comte Philippe a encore fait usage d'un autre sceau où on le voit armé d'un casque conique à timbre arrondi, sans ornement... Une photographie de ce dernier sceau a été donnée par M. DEMAY dans son *Inventaire des sceaux de la Flandre*. » (JEAN VAN MALDERGHEM, *Les Fleurs de lis de l'ancienne monarchie française. Leur origine, leur nature, leur symbolisme*).

qui se servit d'un blason, c'est Henri Ier. Il l'appendit à un acte de 1195. Dix ans auparavant, son sceau était dépourvu du lion.

Les ducs de Brabant ont donc orné leur bouclier d'un emblème héraldique entre 1185 et 1195 (1).

Quel était le motif qui a amené l'invention des armoiries? Il paraît être d'ordre purement matériel. Le casque du chevalier, qui laissait visible la figure, fut complété, vers le XIe siècle, par des parties garantissant le nez et le front, et remplacé, au XIIe siècle, par un heaume fermé, couvrant la tête entière. Les traits disparaissent, alors, absolument. Qu'y avait-il de plus naturel, d'ailleurs, que de munir le bouclier, la partie la plus visible de l'armure, de certains signes de nature à faire mieux reconnaître le personnage, dont, déjà, le casque à nasal cachait en partie la figure, au point de le rendre presque méconnaissable? Les sceaux nous fournissent la preuve que c'est bien cette modification du casque qui a dû donner naissance aux armoiries.

Leur origine est donc exclusivement militaire et individuelle. Elles ne tardèrent pas à être adoptées comme marque caractéristique de la *gens*. Les cours de justice seigneuriales placèrent sur leurs sceaux le blason du maître. A une certaine époque, la croyance se répandit que les armoiries se rattachaient à la propriété elle-même, et il advint qu'un nouveau seigneur remplaça ses propres armoiries par celles qui étaient censées appartenir à la terre qu'il venait d'acquérir. Plus souvent, on combina les armes que l'on prenait pour celles de la seigneurie avec son blason familial, soit en écartelant, soit en les y plaçant en cœur, etc.

On peut citer quelques exemples : Berchem (Anvers), Cuijk, Dussen, Heusden, Jauche (Brabant), Apeldoorn, Batenburg, Brakel, Hacfort, Voorst (Gueldre), Enghien (Hainaut) ont conservé, jusqu'à nos jours, les armes de leurs anciennes familles seigneuriales. Louvain scelle encore de la fasce de la puissante maison dynastique qui en a emprunté le nom, et, abstraction faite de son écusson en cœur, Malines a porté, à travers le moyen âge, et porte encore aujourd'hui, le glorieux bouclier des Berthout, ses seigneurs dès l'aurore du blason.

D'autres localités — et c'est là la règle générale — adoptèrent, tour à tour, les rmes de leurs maîtres successifs.

Quant aux armoiries *communales* proprement dites, — nous entendons par là celles qui, au lieu de provenir d'une famille seigneuriale, sont ornées d'un emblème héraldique d'une origine purement communale, — elles sont bien plus rares et moins anciennes que celles d'origine individuelle; elles ne remontent guère au delà du milieu du XIVe siècle.

Mais, nous le répétons, dans le principe, le blason était exclusivement personnel, pour devenir, bientôt, le symbole distinctif de la race.

*
* *

(1) De Ram, *Notice sur les sceaux des ducs de Brabant;* Mém. de l'Académie royale de Belg. T. XXVI.

Pl. II. Sceau et contre-scel de Philippe d'Alsace, comte de Flandre (d'après une charte de 1162).

Personnes de la même famille portant des armoiries différentes. Seigneurs qui substituent à leurs armes celles de leurs terres.

Il est intéressant de signaler des exemples de personnes de la même famille se servant d'armoiries tout à fait différentes et d'autres de seigneurs qui substituent à leurs emblèmes familiaux les armes qui passaient pour être celles de leurs terres.

Voici quelques cas qui méritent tous un examen attentif :

Thierry van Borssele, sgr. de Zuijlen, en 1407, scelle des armes pleines de Zuijlen ;

Henri et Francon de Hückeswagen, frères, portent, en 1260, deux blasons distincts; le premier : quatre roses; le second : deux chevrons;

Anselme van Keeken, en 1367 : plain, au chef chargé de trois roses, alors que son neveu :

Georges van Keeken appose au même acte un sceau armorié d'une croix;

André de Merode, chevalier, sgr. de Frankenberg, 1417 : porte les armes de Frankenberg (les besants) ;

Godefroid, sire du Mortier, en 1296 : d'hermine au lion ;

Henri du Mortier, fils dudit : trois étoiles à cinq rais, surmontées d'un lambel ;

Renier de Neufchâteau, le vieux, en 1374 : six fleurs de lis ;

Renier de Neufchâteau, son neveu, ou cousin : un burelé au lion couronné, l'épaule chargée d'un écusson à la croix engrêlée ;

Gauthier de Rochefort, sgr. de Haneffe et d'Ochain, en 1357 : les armes de Haneffe ;

Bernardus dictus Rusze, en 1260 : plain, à la bordure (simple) ;

Dominus Wilhelmus, père dudit : un chapel, avec mentonnière ;

Gauthier de Smeersnidere, jadis prisonnier à Bastweiler, dans la troupe de Chantraine, scelle, en 1374, d'un semé de besants, ou tourteaux ; au franc-quartier plain ; au chef de quartier denché, chargé d'une coquille ;

Guillaume de Smeersnidere, ayant combattu, à Bastweiler, dans la même troupe, scelle, en 1374 : de trois étriers ; au franc-quartier brochant, chargé d'une étoile à cinq rais ;

Frédéric et *Vell van Wevelkoven* scellant, ensemble, en 1401, un acte d'Hermann *van Lievendaill* portent, le premier : deux fasces, le second : un échiqueté.

On rencontrera encore des exemples analogues aux noms suivants :

Amandeau, Ambresin, Ansseau, Baert, Blancart, Borch, Buijsingen, Damme, Esselen, Fraijbaert, Franeau, Goudacker, Grammene, Heinsberg, Huldenberg, Isenburg, Cale (à Malines), Coudenberg, Craspournient, Lardier, Latteur, Leppevelde, Liesveld, Liethen, Linschoten, Lison, Löwenburg, Mailfer, Marien (à Graesen), Meerte, Nethen, Noot, Paesschen, Pannekoek, Parmentier, Pede, Pipenpoij, Quesne, Renneberg, Rijke, Rogbroec, Rosen, Saint-Géry, Zaman, Schoij, Spiegel, Stapel, Surlet, Zwaef, Zwijveke, Taije, Thier, Transnoit (père et fils), Vivien, Wassart, Wijneghem, Woluwe.

*
* *

Personnages portant deux blasons et davantage.

Dans le même ordre d'idées, citons des exemples de seigneurs qui portent sur leurs contre-scels d'autres armoiries que sur leurs sceaux mêmes, c'est-à-dire sur ceux-ci le blason familial, et sur ceux-là les emblèmes d'une seigneurie.

Tel est le cas des suivants :

Jean d'Audenarde porte, en 1277, sur son sceau équestre, le fascé, d'Audenarde, et, au contre-scel, l'écu du *Rosoy ;*

Louis de Beaujeu, chevalier en 1295, sur son sceau équestre : un lion et un semé de billettes, et, au contre-scel : un poisson recourbé ;

Jacques de Châtillon, sgr. de Leuze et de Condé, en 1295, sur son sceau équestre, ses armes familiales et, au contre-scel : un écu à la bande ;

Raoul, comte d'Eu et de Guines, en 1332, sur son sceau équestre : un lion et un semé de billettes, et, au contre-scel : un écu plain à la bordure engrêlée ;

Rasse de Gavre, sgr. de Liedekerke et de Bréda, en 1289 : sur son sceau équestre : trois lions, et, au contre-scel parti de Gavre et de Bréda ;

Gérard, sgr. de Hornes, de Perwez, etc., en 1324 : sur son sceau équestre : les trois huchets de Hornes, et, au contre-scel : les deux poissons d'Altena ;

Arnould, comte de Looz et de Chiny, en 1257 : sur son sceau équestre : l'écu de Looz (ici : un *fascé*, de 8 pièces) et au contre-scel : l'écu de Chiny ;

Jean, vicomte de Melun, en 1348 : sur son sceau équestre : les armes de Melun, et, au contre-scel : une croix tréflée resarcelée.

Philippe, marquis de Namur, en 1212 : sur son sceau équestre : un écu à deux *barres*, lequel écu, vu seulement à moitié, doit représenter le chevronné, ou les trois chevrons, de Hainaut ancien ; le même prince porte sur son contre-scel : l'écu de Flandre, brisé d'un bâton, qui est de Namur ;

On peut encore citer, à ce propos, le sceau d'Everard, comte de la Mark, de 1289, qui porte, à l'avers, simplement la fasce échiquetée, tandis que, au revers, celle-ci est sommée d'un lion issant.

Mais il ne convient évidemment pas de ranger dans cette même catégorie l'exemple de :

Lambiers li Tonliniers (Tollenaere), qui, en 1285, scelle d'un écu à trois châteaux, ou portes crénelées à trois tours, tandis que le contre-scel présente un écu à un seul meuble de cette espèce. Ici, c'est, sans aucun doute, l'exiguïté de cet écu du contre-scel qui a engagé le personnage à n'y faire graver qu'un seul meuble, la représentation de tous devant les rendre trop minuscules.

Relevons, enfin, le cas de *Manus Nuz, legum professor*, qui, en 1292, scelle d'un écu au lion, ledit écu surmonté d'un autre écu, plus petit, à l'écusson plain, accompagné de six macles en orle.

Les détails manquent pour résoudre le problème héraldique que présente ce curieux sceau de savant.

*
* *

Les sceaux de quelques princes et seigneurs réunissent les blasons de plusieurs possessions, comme, entre autres, ceux des suivants :

Arnould, duc de Gueldre et de Juliers, porte, en 1446, affrontées, les armes de Gueldre et de Juliers ;

Renaud, duc de Juliers et de Gueldre, en 1405 : les armes de Juliers et de Gueldre ;

Jean de Looz, sgr. d'Agimont et de Walhain, en 1374 : les armes de Looz et parti ; au 1er, indistinct ; au 2d, un lion ; cimier de ce second blason : un chapeau de tournoi, sommé d'un vol fascé ;

Thierry de Rochefort, en 1377 : deux blasons timbrés, le 1er, indistinct, le 2d, Rochefort ;

Philippine de Fauquemont, femme de Jean, comte de Salm, en 1364, trois écus, à savoir : Salm, Chiny et Fauquemont ; etc.

Dès le xve siècle, cet usage se développa davantage, et nous voyons, alors, les princes grouper dans leurs sceaux, ordinairement autour de leur portrait, les écus de toutes leurs propriétés.

*
* *

Changements d'armoiries.

Puisqu'il vient d'être question de seigneurs portant plusieurs blasons et d'autres qui remplacent celui de leur famille par les emblèmes d'une terre, nous croyons pouvoir citer, ici, quelques exemples de personnages qui changent d'armoiries, sur des sceaux successifs :

Rikart de Forstbach scelle, en 1377, d'un sautoir et d'un écusson en cœur à trois annelets ; deux ans après, il écartèle d'un sautoir et de trois annelets ;

Mathilde de Gueldre porte, en 1347 : parti de Gueldre et Berthout ; en 1372 : parti de Gueldre et d'un coupé de Gueldre et de Berthout ; en 1374 : parti d'un coupé de Blois et de Hainaut (brisé d'un lambel) et de Gueldre seul ;

Arnould van Guijgoven scelle, en 1374 : d'une fasce et d'un écusson en cœur à la bande, tandis que, en 1385, il écartèle d'une fasce et d'une bande ;

Gérard le Borgne de Jauche porte, en 1374 : un sautoir, chargé en chef d'un annelet et un écusson en cœur à la fasce et, en la même année, d'un écu semblable, sans l'annelet ;

Jean de Libines, en 1340, 45 : une bande, chargée en chef d'une molette, et, en 1340 (n. st.), d'une étoile à cinq rais, à la place de celle-ci ;

Bourleus, bâtard de Ligny, en 1374 : plain; au franc-quartier chargé d'un lion ; en 1386 : un lion cour., à la queue fourchée et une cotice brochante ;

Godefroid de Sayn brise, en 1338, le léopard lionné, à la queue fourchée, d'un lambel et le porte couronné et sans lambel, en 1348,

tandis que sa fille Cunegonde, femme du sgr. de Dollendorf, porte, en 1338, parti de Sayn plein et de Dollendorf, et, en 1348, parti de Dollendorf et de Sayn, brisé, cette fois, d'un lambel, au rebours des pratiques paternelles ;

Gauthier Weijns porte, en 1374 : de . . . à l'écusson plein et à la bordure engrêlée, et brise, en 1379, d'un franc-quartier chargé de trois chevrons.

Pour d'autres exemples de modification d'armoiries par les mêmes personnes, on peut consulter les articles :

Brabant, Cale, Campenhout, Canyot, Clarensone, Leuth, Luxembourg *(passim)*, Malburg (deux cimiers différents), Many, Ramoneur, Schoonveld, Sobbe, Surlet, etc.

Le fils aîné ou l'agnat, devenant chef de maison ou de branche, adopta naturellement les armes pleines de celle-ci, ce qui pourrait expliquer quelques-uns des changements signalés ci-dessus ; d'autres ont leur raison d'être dans de nouvelles alliances, dans l'acquisition d'une terre, ou simplement dans le caprice. A défaut de détails biographiques, on en est généralement réduit à l'hypothèse. Hemricourt cite une série d'exemples fort curieux de substitutions d'armoiries.

Mais toute l'importance de ses témoignages ne valant pas celui d'un acte authentique, nous nous empressons de reproduire ici un document, du commencement du xve siècle, très intéressant au point de vue héraldique. Un échevin d'Anvers y déclare, devant ses collègues, que, par suite de la suppression de la brisure dont il avait marqué son sceau jusqu'alors, il va en adopter un autre, mais que les actes munis de l'ancien resteront valables. Voici la teneur de cette pièce :

Int jaer xiiij^c ende een, xix dagen in December, soe toende Quinten Clarensone, scepene tantwerpen op dien tyt, ter presentie van Jan Roebosch ende Wauteren den Lichten, scepenen tantwerpen in den selven tiden, dat hi sinen zeghel, daer hi mede ghezegelt hadde, van desen tyt heeft doen veranderen en vermaken, overmids ghebreecs wille dat hire ane hadde, mids dat hine dede verminderen, behoudelic hadde hi enighe brieven daer mede bezeghelt, vore desen dach, die hilt hi van weerden (1).

La brisure dont Clarensone annonce la disparition consiste en un écusson en cœur, chargé d'un oiseau (héron ?).

---

(1) Fernand Donnet, *Un Changement de sceau et d'armoiries, à Anvers, en 1401. La famille Clarensone* (Bruxelles, 1894).

On trouve ci-dessous la reproduction des deux sceaux (1).

∴

Officiers, vassaux, etc., adoptant les armes de leurs maîtres, etc.

Au moyen âge, on ne l'ignore pas, il était permis à chacun d'adopter des armoiries, et ce droit, pour relatif qu'il fût, appartenait au roturier aussi bien qu'au patricien et au noble.

Les officiers de justice, échevins, vassaux, tenanciers adoptèrent fréquemment l'un ou l'autre meuble héraldique de leur souverain, suzerain ou seigneur, où bien encore de leur ville.

C'est ainsi qu'on retrouve les trois chevrons des anciens burgraves d'Anvers dans les armoiries d'un grand nombre de familles de cette cité et de ses environs. La ville de Lierre et l'abbaye de Tongerloo, voisines d'Anvers, scellent de trois chevrons, de même que beaucoup de familles habitant Lierre ou dépendant de Tongerloo. La fleur de lis, au pied coupé, emblème des Rotselaer, Aerschot, Wesemael, Lierre, etc., se rencontre, seule ou en nombre, sur les écus de beaucoup de leurs vassaux.

Les trois pals de bien des armoiries malinoises et brabançonnes indiquent des liens de vasselage avec la famille Berthout; on les rencontre, en franc-quartier ou sur un écusson, dans celles de plusieurs échevins de Malines.

Les trois flanchis de Bréda sont très fréquents dans les blasons de vassaux de cette baronnie et de familles de Berg-op-Zoom et des alentours. Beaucoup d'échevins de Heusden, en Brabant, scellent de la roue des puissants dynastes de Heusden.

Le chevron qui orne tant d'armoiries hennuyères ne serait-il pas une réminis-

---

(1) Comme ils n'offrent plus assez de relief pour que nous puissions espérer obtenir des clichés suffisamment nets, directement, sur des moulages, force nous est de les donner d'après des dessins, dont nous assurons la fidélité la plus absolue, sauf pour le trait abréviatif au-dessus de l'*y*, sur le second sceau, trait que nous n'avons pas retrouvé sur l'original.

cence des trois chevrons ou du chevronné du bouclier primitif des comtes de Hainaut?

Les vassaux de Grimberghe et de Termonde se servent, avec une préférence marquée, de la fasce et du sautoir brochant de leurs seigneurs; tels, entre autres, Jean de Bloc, dit de Coman, feudataire à Opwijk, en 1450; Henri Zuetinge, homme de *Costen* de Grimberghe, sgr. d'Aa, etc., en 1429, et tant d'autres.

Voici encore quelques exemples analogues :

Nicolas Boseclaes, vassal de Monreal, 1345, porte : deux fasces, la première de quatre, la seconde de trois losanges, tout comme le seigneur de Monreal;

Daniel van Bouchout, tenancier de Jean d'Hamal, en 1472 : une fasce de cinq fusées (Hamal); au franc-quartier chargé de deux fasces;

Domaes Domaes zoen, scellant, en 1355, une charte de deux frères de Reimerswaal : une épée, en bande (accostée de deux étoiles), meuble qui se voit, deux fois, en sautoir, dans les armes de ceux-ci;

Francon de Domborg, homme de Florent, sgr. de Borssele, en 1435 : un écu présentant une grande analogie avec celui de ce seigneur;

Huart de l'Escolle, vassal d'Englebert d'Enghien, en 1456 : un écu d'Enghien, chargé en cœur d'une rose;

Jean van Galifort, échevin du couvent de Tongerloo, en 1425 : trois chevrons (Tongerloo), accompagnés de trois étoiles;

Jean Ghisels, dit *van Liere,* feudataire à Cranendonck, en 1497 : trois huchets (comme les Hornes, sgrs. de Cranendonck), accompagnés en cœur d'une rose, et une bordure componée;

Jean de Gorins, à Hal, en 1508 : un gironné (Enghien);

Josse Jacobs, jadis prisonnier à Bastweiler, sous le sire de Gaesbeek, en 1374 : un lion (les sgrs. de Gaesbeek, issus de la maison de Brabant, scellèrent d'un lion couronné);

Louis de Kleeburg, vassal de Philippe d'Isenburg, en 1342 : deux fasces (comme Isenburg);

Jean Cole, homme du sgr. de Walhain, 1470 : de... à l'écusson plain et à la bande brochante;

Thierry Lecker, scellant, en 1348, un acte du comte de Clèves : un écu parti; au 1er, un demi-écusson et une demi-escarboucle, le tout mouvant du parti (qui est Clèves); au 2d, une fasce;

Hunold de Letmathe, 1375 : d'hermine à la fasce échiquetée, sommée d'un lion issant, blason presque identique à celui du comte de la Mark, qui était probablement son suzerain;

Jourdain de Leuth, échevin de Rheinberg, scelle, en 1389, un acte de Jean de Wijnhorst (son seigneur?), d'un écu plain, au chef chargé à dextre d'une merlette, tandis que d'autres membres de sa famille portaient au chef trois merlettes, comme Wijnhorst;

Jean van der *Liorchstraten,* feudataire de Gilles de Berchem, en 1311 : écartelé; aux 1er et 4e, une fasce et un sautoir brochant (Berthout-Grimberghe); aux 2e et 3e, trois pals (Berthout, Berchem), armes qui, par parenthèses, offrent un des plus anciens exemples d'écu écartelé de deux blasons;

Lambert, curé de *Lippe* (Lipp?), en 1365 : les mêmes armes que Henri, seigneur de *Lippe :* deux fasces;

Jakemes Louchars, sergent du roi de France, en 1289 (n. st.) : un semé de fleurs de lis;

Jean de le Motte, homme du comte de Hainaut, en 1421 : plain, au chef d'Enghien;

Guillaume die Weldighe, bourgeois d'IJsselstein, en 1446 : une fasce et une bande échiquetée brochante, accompagnées au canton senestre d'une étoile (comp. IJsselstein);

Thierry de Warrenberg, jadis prisonnier à Bastweiler, sous le sire de Perwez (un Hornes), en 1374 : l'écu de Hornes, brisé d'une bordure engrêlée.

Les échevins d'Aerschot plaçaient, pour la plupart, leurs armoiries en franc-quartier sur celles de leur ville ou, mieux dit, des anciens maîtres de la terre d'Aerschot, les trois fleurs de lis, au pied coupé (1).

*
* *

Emblèmes, sans écu, à même dans le champ du sceau.

Beaucoup de sceaux présentent, dans leur champ, sans bouclier, des figures emblématiques qu'il importe de ne pas confondre avec des *armoiries*. Ne l'oublions pas : il ne peut être question de blason que *lorsque l'emblème se trouve placé sur un écu*, partie essentielle des *armoiries*. Toutefois, on remarque fréquemment que les figures, qui, plus tard, devinrent les meubles héraldiques d'une famille, avaient été employées longtemps avant l'adoption définitive des armoiries. L'examen des ouvrages sigillographiques nous permet de constater plus d'un exemple de ce genre concernant des personnages dynastiques des XIIe et XIIIe siècles.

Nous allons signaler ici quelques personnes ou familles qui portent, d'abord dans le champ de leur sceau, sans bouclier, des emblèmes que, peu après, nous voyons posés sur un écu comme armoiries.

Tel est le cas des suivants :

Jean de Brabant, échevin de Liége, se sert, en 1335 et 1355, de deux sceaux, dont l'un représente, dans le champ, sans bouclier : une escarboucle, au franc-quartier chargé d'un lion; l'autre, le plus récent : un écu parti; au 1er, une demi-escarboucle mouvant du parti; au 2^d^, un lion;

Renier Eggloy, échevin de Bruxelles, en 1295 et 1309, place dans le champ

(1) On peut trouver dans notre *Armorial brabançon. Recueil d'armoiries inédites* (Bruxelles, 1890), la description d'un grand nombre d'échevins de cette ville.

du sceau : un ange tenant une fleur de lis, au naturel, fleur qui, à quelques années de là, et, sous sa forme conventionnelle, figure un meuble héraldique sur le bouclier de cette famille, d'abord seule, puis au nombre de trois ;

Gerelmus Hinckaert, échevin de la même ville, de 1295 à 1301, porte dans le champ du sceau : un lion et un semé de billettes, que, peu après, sa famille porte en guise d'armoiries ;

Hughes de Coudenberg, en 1280, dans le champ du sceau : un château ou porte à trois tours crénelées, qui, en 1290, sur le sceau d'un autre (?) Hughes, se trouve placée sur un bouclier ;

Boniface de Coudenberg, en 1305, dans le champ du sceau : trois meubles semblables que nous voyons devenir, vers la même époque, les armoiries du lignage de Coudenberg ou de *Frigido Monte,* à Bruxelles ;

Michel de Leeuw *(Leo)*, en 1280 à 1289, porte, dans le champ du sceau : un lion léopardé, qui, simple lion rampant, tantôt couronné, tantôt sans couronne, constituera, bientôt après, les armes du lignage bruxellois de Leeuw, ou *'s Leeus ;*

Jean Veren, fils de *Diedvien*, bourgeois à Dordrecht, en 1300, dans le champ du sceau : une tête d'enfant, meuble que, trois ans après, il porte placé sur un bouclier.

Mais, bien plus tard encore, on se complaisait, parfois, à placer dans le champ du sceau, sans bouclier, les emblèmes que des ancêtres avaient adoptés comme meubles héraldiques, par exemple sur le sceau de damoiseau Elbert Spee, de 1330, où le coq figure dans le champ sans écu.

*
* *

Armoiries dues à des fonctions.

Un certain nombre d'armoiries trouvent leur origine dans des fonctions ; mais, pour la plupart des familles anciennes, il est impossible de constater les raisons qui les déterminèrent dans le choix de leurs emblèmes. Il est donc intéressant de signaler ceux qui semblent symboliser les fonctions de leurs propriétaires, puisque, par le fait même, on arrive à fixer, approximativement, l'époque de leur création.

A cette catégorie appartiennent, apparemment, les armoiries de :

Maître Jean Gorijs, *molensclagher* juré de la ville de Bruxelles, en 1429, scelle d'un écu écartelé : aux 1er et 4e, un fer de moulin ; aux 2e et 3e, une cognée

et celles de :

Guillaume du Mortier, *maistre carpentier* du Hainaut, en 1431 : de deux cognées.

*
* *

Armoiries jouant sur le prénom.

Des armoiries jouant sur le prénom du propriétaire doivent, en bien des cas, leur origine à la fantaisie de celui-ci ; mais encore faudra-t-il se garder de trop rigoureuses conclusions, puisque ce prénom pourrait déjà avoir été porté par un ascendant du personnage en cause.

Antoine Museur, homme de fief de la seigneurie de Blicquy, en 1634, portant : une béquille de saint *Antoine* et un croissant, rangés en pal, et

Hubert Sigault, homme de fief du Hainaut, en 1592-9, scellant d'une tête et col de cerf, accompagnée en chef à dextre d'une étoile, allusion à saint *Hubert*, patron des chasseurs,

semblent, à première vue, avoir inventé eux-mêmes leurs blasons.

*
* *

DES BRISURES.

Les brisures, dont l'emploi s'observait rigoureusement en France et dans la plupart des provinces méridionales des Pays-Bas, étaient peu en usage dans les provinces septentrionales de ceux-ci, en Allemagne et dans le Luxembourg. On les y rencontre dans quelques grandes familles, mais à titre d'exception.

Les manières de briser sont très nombreuses. Les traités les citent en partie.

Nous allons en signaler quelques-unes offrant un intérêt particulier.

Brisures empruntées aux armes d'une famille alliée.

Empruntées aux armes d'une famille alliée, les brisures constituent, parfois, des indices très précieux quant à la filiation des personnages. En voici quelques exemples :

Guillaume Drake, brise, en 1374 : d'une bordure échiquetée de deux tires, devant probablement son origine à une alliance avec une des nombreuses familles anversoises qui portaient une fasce échiquetée ;

Guillaume de Merode, fils de Ricaud, en 1391 : de trois fleurs de lis (complètes), empruntées aux armes de sa mère, une Wesemael ;

Jean de Stalle, appelé aussi de Hellebeek, dit de Stalle, en 1374 : d'un maillet des armes de Hellebeek ;

Jean de Waardenburg, en 1419 : d'un crampon, des armes d'une famille alliée (Boetzelaer, Galen, etc.?) ;

Jean de *Wilre*, en 1374 : d'une fleur de lis, au pied coupé, qui est l'emblème d'une famille alliée, à preuve qu'un de ses proches, Arnould de *Wilre*, écartèle, en la même année, les armes de *Wilre* de trois fleurs de lis, au pied coupé (1).

Nous ne parlerons pas ici des brisures qui consistent à combiner avec le blason celui d'une autre famille, soit en écartelant, soit de quelque autre manière.

∴

Le moye âge évite la double brisure.

Le moyen âge avait pour principe d'éviter une double brisure. En brisant, par exemple, par un changement d'émaux, on conservait intacts les meubles de l'écu, ou bien une modification du cimier pouvait passer comme brisure suffisante. Il arriva qu'un personnage, qui marquait son état de cadet par un signe distinctif, supprimait ce signe dès qu'il écartelait des armes d'une autre famille. Les armoiries écartelées, composées de deux blasons, se brisèrent, en règle générale, soit en cœur, soit au premier quartier seul.

Exemples :

Jean Drake, 1374, écartelant de Drake et de trois chevrons, brise, au 2e quartier, seul, d'un besant, ou tourteau ;

Jean van Hamme, 1374, brise le 1er quartier, seul, d'une étoile ;

Guillaume de *Heersele*, 1411 : le 1er quartier, seul, d'une tour ou porte crénelée ;

Henri Hertewije, 1371 : le 1er quartier, seul, d'un maillet ;

Jean Taije d'Elewijt, 1409 : le 1er quartier, seul, d'un franc-quartier ;

Henri van der Vo[o]rde, 1374 : le 1er quartier, seul, d'une étoile.

∴

Brisures intéressantes.

Voici, ensuite, un choix de brisures, intéressantes à l'un ou l'autre titre :

Renaud d'Argenteau, châtelain de Limbourg, brise, en 1338-9, en ne cantonnant sa croix, chargée de cinq coquilles, que de quatre croisettes ;

---

(1) Voir des cas analogues sur les sceaux de Robert et Gérard d'Assche, de 1309 et de 1357.

Jean de Bijlandt, chev., brise, en 1397, d'un lambel, alors que son fils, Thierry, porte plein;

Deux *Karsilis* de Pallandt, père et fils, en 1371, nous fournissent un exemple analogue : le fils porte plein, le père brise d'un annelet;

Jean van Broekhuizen, en 1357, brise son champ plain de trois croisettes pattées, au pied fiché;

Jean van der Meeren, en 1489, d'une façon analogue (trois croisettes recroisetées);

Thierry van Herlaer, sgr. *van der Ameijde,* en 1350 (n. st.), porte, aux 1er et 4e quartiers, une seule tête de lion, alors que sa famille en a trois pour emblèmes;

Les frères Gauthier et Jean de Houtain, en 1265, se servent de deux blasons, apparemment tout différents; le premier : d'une *feuille d'ortie,* chargée d'une divise; le second : plain, au chef chargé d'un lion, issant du champ. Mais, en comparant ces armes à celles du seigneur de Houtain, en 1304 : plain, au chef plain et à la bordure engrêlée, on reconnaît que la feuille d'ortie n'est autre chose que l'effet d'une bordure engrêlée gravée en creux, et que la divise constitue tout uniment la ligne de séparation du chef, ligne à laquelle le graveur a donné trop d'épaisseur; en un mot, que les écus de Gauthier, de 1265, et du seigneur de Houtain, de 1304, représentent les mêmes armoiries. La bordure étant déjà brisure, Jean, cadet, au lieu d'en introduire dans son blason une seconde, supprime la bordure et se contente du lion issant, pour marquer sa qualité de puîné (1);

Thierry de Clèves, 1392, et Gérard de Clèves, 1409, portent parti; au 1er, un demi-écusson, mouvant du parti; au 2e, la fasce de la Mark. Leurs sceaux permettent de constater que, dans les armes de Clèves, la partie essentielle est non pas l'escarboucle, mais bien cet écusson si fâcheusement dénaturé par les héraldistes des derniers siècles (2);

Henri des Comognes, vassal du comte de Namur, en 1384, et, en 1397, châtelain de Namur, porte : d'hermine à trois forces renversées, surmontées d'un lambel; son parent et homonyme, échevin du Feix, en 1384, porte ces mêmes meubles sur champ de vair.

Pour d'autres brisures intéressantes, qu'on consulte les articles :

Aelbrechts, dit de Borsere, Aerlebond, Ansseau, Blehen, Blieck, Bonin, Donc(t), Eijcken, Fosset, Franquenée, Gaiffier, Horwinen, Jonart, Cale, Calonne (Caloen), Campenhout, Canteman, Knibbe, Coene, Conine, Crimpen, Laurent, li Leus (= Loup), Leuth, Masson, Moliaert, Nokerboem, Oemen,

---

(1) Voir, plus loin, les sceaux des Holstein, Houtain, Lembeck, etc., et le Prince de Hohenlohe-Waldenburg, *Das heraldische und decorative Pelzwerk im Mittelalter* (Stuttgart, 1876), p. 48-50.

(2) L'escarboucle est une pierre précieuse placée au cœur de l'écu et représentée d'une façon conventionnelle. Comp. les sceaux d'Eustache d'Hamal (1281) et de Simon d'*Enselthem* (1357), les armes de Vleminex, à Malines, etc.

Overdijle, Pelsers, Petitbon, Pont, Pré, Reinboud, Rode, Sestich, Schinman, Smet, Sottenghien, Stommelin, Stoppelere, Thier, Vijltere, Vorsthuijs, Wijtvliet.

Particulièrement intéressant est le cas de Henri d'Ursel *(van Nursene)*, échevin de Termonde, en 1334, qui portait, d'après son sceau, l'*alias* Smet. Son blason représente : trois coquilles ; au chef chargé de trois merlettes. Les Ursel ayant généralement scellé d'un plain, au chef chargé de trois merlettes, il semble que des coquilles ne soient qu'une brisure de ces armes.

*
* *

Brisures de bâtards.

Les bâtards brisèrent fréquemment les armes paternelles d'un bâton ou d'un filet, posé soit en bande, soit en barre. Cette dernière position est plus rare. Mais ces brisures s'employèrent tout aussi bien par les cadets de naissance légitime. La seule qui, à notre avis, fût réellement une marque caractéristique d'origine *naturelle*, consiste à placer en franc-quartier le blason du père, plein, sur un écu plain, d'un seul émail. Nous avons relevé un certain nombre d'exemples de cette nature.

Pour la plupart de ceux qui adoptent ce genre de brisure, la qualité de bâtard se trouve indiquée soit dans l'acte, soit dans la légende du sceau.

Les suivants portent un écu plain :

Jacques de Beaufort, en 1381 ; au franc-quartier à trois écussons ;

Hankin, *bâtard* de Fanson, en 1374 : au franc-quartier burelé, chargé d'une manche mal-taillée (1) et D'UN BATON BROCHANT ;

Haze van Vlaenderen et

Louis le Bâtard,

l'un et l'autre : au franc-quartier de Flandre (l'écu d'argent, c'est-à-dire non colorié) (Armorial de GELRE) ;

Jean de Hellebeek, en 1374 : au franc-quartier à la bande chargée de trois maillets et accompagnée au canton senestre d'un lion ;

Arnt Jans soen, échevin de Bréda, en 1380 : au franc-quartier chargé de trois pals ; au chef de quartier, chargé d'un sautoir ;

Bourleus, bâtard de Ligny, 1374 : au franc-quartier au lion, alors que, en 1386, il brise Ligny tout uniment d'une cotice ;

---

(1) Les Fanson portaient trois manches mal-taillées.

Pierre Gorijs, échevin de Tirlemont, 1444 : au franc-quartier, chargé d'une feuille de tilleul, la tige en haut;

Alard, *bâtard* du *Locron (Loqueron)*, 1374 : au franc-quartier à la croix;

Amaury de Namur, en 1372 : au franc-quartier chargé d'un lion couronné; *un bâton brochant sur l'écu*. Cette double brisure constitue une superfétation et est, probablement, le résultat d'une erreur du graveur : à preuve que, sur le sceau d'Amaury, de 1374, le bâton ne broche que sur le franc-quartier, lequel franc-quartier représente les armes *pleines* de Namur, à savoir : Flandre, brisé d'un bâton;

Sire Philippe, bâtard de Namur, portait : d'*azur* plain, audit franc-quartier;

Henri de Oudewater, échevin de Liége, 1414 : plain, au franc-quartier à quatre lions;

Jehan Palfrois, 1374 : plain; au franc-quartier chargé d'une force renversée et d'un lambel brochant;

Guillaume le *Pendre*, homme de fief d'Enghien, 1437 : plain; au franc-quartier de Steenhault (?);

Jean Proper, échevin de Heusden (Brabant), 1349 : plain; au franc-quartier de Heusden;

Jehan li Hoirs de Selenchy, 1371 : plain; au franc-quartier chargé d'une croix fleuronnée;

Guillaume 't Serhenrix, 1374 : plain; au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé, et d'un autre franc-quartier brochant, à la fasce, surchargé de deux pals;

Henri Sizein, 1361 : plain; au franc-quartier, chargé d'une tête humaine;

Jean de Soiron, bâtard de Namur, 1420 : plain; au franc-quartier, chargé d'un lion (!);

Thierry Vasterarts, dit van Ordingen, 1488 : plain; au franc-quartier chargé d'une feuille de tilleul, renversée, sans tige;

Pierre de Vos, descendant, par bâtardise, de la maison de Flandre, 1374 : plain; au franc-quartier, chargé d'un lion *couronné* et d'un bâton brochant. Ce bâton a été conservé, sans doute, comme marque d'un cadet de Flandre, auteur du personnage;

Arnould van *Voshole*, 1374 : plain; au franc-quartier, chargé d'une étoile et d'une bordure;

Jean, fils de Barthélemy, bâtard de Wateringen, 1375, porte un écu chargé d'une cotice; au franc-quartier chargé de l'étoile des Wateringen. Cette cotice brise l'écu comme souvenir des armes du père, qui portait Wateringen brisé d'un bâton (1).

*
* *

(1) Comp., dans VREDIUS, *Geneal. comit. Flandr.*, I, p. 118, le sceau de Philippe (bâtard) de Brabant, sgr. de Cruijbeke, sur lequel on peut consulter DE RAADT et STOCKMANS, *Gesch. der gem. Schelle.*

On peut se demander si les armoiries suivantes ne sont pas à ranger dans la même catégorie :

Tade van der Biest, échevin de Saint-Trond, en 1514 : écartelé; au premier, un lion; les autres quartiers plains;

Taije van der *Blockerien,* échevin de la dite ville, en 1499 (le même personnage?) : le même écu;

Abraham de *Ghote,* échevin de cette ville, en 1540 : le même écu, au lambel brochant sur les deux premiers quartiers;

Jean le Grand, vassal de Flandre, en 1529 : écartelé; au 1er, trois poissons, posés en bande, rangés en barre; les autres quartiers plains;

Oilart van *Gruinsselt*, écuyer, en 1577 : écartelé; au 1er, une merlette; les autres plains;

Nicolas van *Middelhere,* qui, sur son sceau, s'appelle de *Puteo*, 1574 : écartelé; au 1er, un cerf passant; les autres plains.

Il se peut, évidemment, que l'une ou l'autre de ces familles porte un écu écartelé de deux émaux plains, et que le meuble du premier quartier ne soit autre chose qu'une brisure, comme, par exemple, les van de Wall, de Gueldre, qui brisent d'une étoile au premier de leur écu, lequel fut, d'abord, simplement écartelé de sable et d'argent. Tel est le cas de Rasse de *Prenthagen*, échevin de Saint-Trond, en 1349-51, qui brise son écu écartelé (d'or et de gueules), au 1er, d'un écusson plain.

D'autre part, certaines familles avaient pour emblèmes un écu plain, au franc-quartier d'un seul émail aussi, comme, par exemple, les Rees, que Gelre mentionne parmi les vassaux du duc de Gueldre et dont nous décrirons plusieurs sceaux.

Daniel van der Borch, échevin de Saint-Trond, en 1443, et le chevalier Louis de *Brustemme,* en 1542, ornent également les leurs d'un écu plain, au franc-quartier plain.

*
* *

Le franc-quartier d'hermine.

A propos de brisures, il importe d'examiner un emblème curieux qui figure dans les armes de nombreuses familles, dont quelques-unes, du chef de cet emblème, sont rattachées, par la fantaisie des généalogistes, à la maison ducale de Bretagne. Nous voulons parler du franc-quartier d'hermine plain (1) si fréquent au moyen âge et rappelant, en effet, l'écu d'hermine plain de celle-ci.

(1) « Plein » et « plain ». — Les deux adjectifs *plein* et *plain*, dont nous nous sommes servi

M. le comte François van der Straten Ponthoz, dans *L'Ombre de lion des Trazegnies, leurs sceaux et contre-sceaux*, fait observer que quelques membres de cette maison, notamment Gilles, dit le Brun († en 1276), et ses descendants brisaient d'un franc-quartier d'hermine, dont l'origine et, partant, la signification lui sont restées inconnues.

Une branche des seigneurs de Malines, les Berthout de Duffel, adopta la même brisure.

Pour donner à ce franc-quartier d'hermine un fondement historique, on a voulu faire descendre les seigneurs de Duffel d'une Marguerite de Bretagne; mais ces efforts n'ont été corroborés par aucun semblant de preuve, et les généalogies des ducs de Bretagne ne révèlent aucune alliance avec les Berthout.

D'ailleurs, les Bretagne n'étaient pas seuls à porter d'hermine plain. D'Arlambe-Mirabel (en Vivarais), de la Bruyère, dit van der Heijden (Belg.), Paris de Boisrouvray, de Sainte-Hermine, Coague, Fantel-Millery et de Saint-Quentin se servaient du même emblème, ainsi que la commune de Wannegem-Lede, en Flandre, pays où l'hermine jouissait d'une préférence marquée.

A en croire certain manuscrit contenant les armes des ducs, comtes, vicomtes, bannerets et chevaliers qui assistèrent à la bataille de Kuinre, en 1396, sire Albert d'Egmont aurait porté un franc-quartier d'hermine sur l'écu chevronné de sa race.

Le seul armorial de Gelre, en dehors des Berthout-Duffel, nous fait connaître cinq familles qui scellaient du même franc-quartier, savoir : sire Arnoufd de *Hoemen* (Heumen), le sire de *Malyan*, le comte de Richemont (un Dreux, qui brise donc de Bretagne), le sire de *Chasteleer* et sire Conrard d'Elverfeld.

Ce franc-quartier se retrouve, ensuite, dans les blasons de personnes appartenant aux familles suivantes : d'Averhoult, de Helfault, de Six (Belg.), Porter, de Vleeschauwer (Bruges), Galamez, du Mont, seigneurs d'Audignies (Hainaut), Philipeaux (France), von Monenbach (Allem.), Barker de Grimston-Hall (franc-canton), Okton (Angl.) et Hauroult (1).

Outre des sceaux de Berthout-Duffel, d'Elverfeld et de *Hoemen*, nous allons encore en décrire d'autres : des van den Broek, Hannière, Mausbach, *Wevelinghofen (— hoven)*, etc., sur lesquels figure également ce franc-quartier d'hermine.

à plusieurs reprises, sont généralement confondus dans le langage héraldique, même par le *Dictionnaire de l'Académie française*.

Porter *plein*, ou les armes *pleines* d'une famille veut dire : porter le blason de celle-ci complet, intact, entier, sans brisure *(arma plena)*; porter d'un émail *plain*, signifie : se servir d'un écu *uni*, d'un seul émail, sans aucun meuble *(arma plana)*.

Les traités heraldiques citant un certain nombre de familles qui possèdent des armes plaines, renvoyons-y et bornons-nous à constater que — abstraction faite des écus de vair — les sceaux que nous avons rencontrés ne nous ont fait connaître qu'un seul exemple de ce genre, celui de Jean de Menin, qui scelle, en 1294, d'un écu plain, sans hachures, ni diapré.

(1) L'écu de Hauroult (fasce d'or et de sable, au franc-quartier d'hermine) figure sur la tombe de Nicolas du Chastel, vicomte d'Emmerin *(Messager des sciences historiques*, 1857, p. 469).

Ayant ainsi constaté la présence de cet emblème dans un grand nombre de pays, nous croyons pouvoir émettre l'hypothèse que, dans la plupart des cas, sa signification est purement symbolique, c'est-à-dire qu'il constitue une allusion à la fidélité inébranlable, ou bien à l'honneur immaculé de la famille.

On employait aussi, quelquefois, le mot « hermine » pour désigner l'argent, ou le blanc, comme, par exemple, dans le *Tournoi de Nantes* (1) ; on remarque encore des mouchetures d'hermine sur des écus qui sont notoirement d'argent, entre autres, sur le sceau du comte Adolphe de Berg, de 1309. L'idée de brisure doit être exclue pour ce blason. Rapprocher les armes des frères de Routen, dans les lettres d'anoblissement, données à Vienne, le 9 mars 1654, où l'écu, que le texte blasonne d'argent *(gantz weiss)*, est couvert de six mouchetures d'hermine, accompagnant les deux lions léopardés, à la queue fourchée (2).

⁂

Le petit-gris, ou vair au naturel.

Il existe, en héraldique, un certain nombre de choses que l'on voit figurées dans tous les traités et auxquelles on a donné des noms — souvent très savants — mais dont la signification reste encore à démontrer.

Il en est ainsi du *papelonné*, que l'on définit, d'une façon un peu vague, comme « une représentation d'*écailles* ou de *demi-cercles* que l'on pose sur l'écu, en guise de plusieurs rangées de tuiles ou d'ardoises sur une couverture » (3).

Les exemples anciens que nous avons rencontrés nous permettent de conclure que le *papelonné* n'est autre chose qu'une fourrure, le petit-gris au naturel, dont le *vair* est la représentation conventionnelle : ces prétendues écailles sont les ventres blancs de l'animal, qui se détachent du fond, gris ou noir, formé par les dessus des peaux.

La planche III ci-contre et les clichés ci-après (page 77, 1 à 6) offrent quelques types d'armoiries, où la fourrure est représentée de cette façon.

C'est le sceau du métier des fourreurs de Cologne, appendu à un acte de 1396, qui tranche la question (4). On y lit : [S FRNITATIS V]ARII OPER[IS] FTORVM [ET P]ELLIFIEVM *(sic)*, légende qui doit se lire : *Sigillum fraternitatis varii operis factorum et pellificum*.

---

(1) *Ann. de la Soc. d'arch. de Brux.*, 1889, p. 365.

(2) Ibid. et *Monatsbatt der K·K herald. Ges.* « Adler », Vienne, 1892, p. 59.

(3) Voir, entre autres, le *Trévoux* (Paris, 1721).

(4) Collection sigillographique, A. G. B.

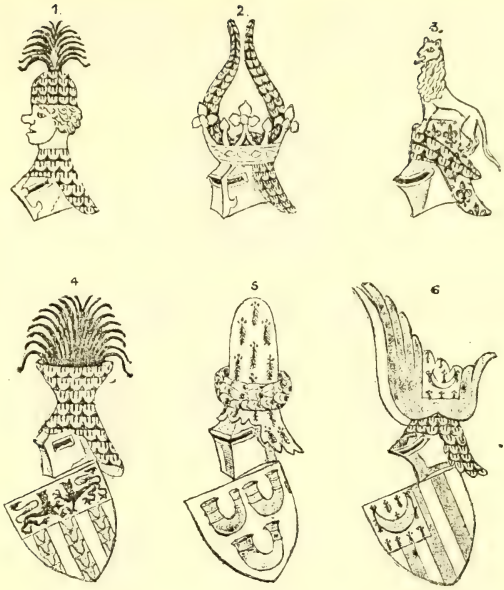

PL. III. CIMIERS ET BLASONS D'APRÈS L'ARMORIAL DE GELRE (XIVe SIÈCLE).

1. Cimier du sire Jacques de *Viane*, homme du roi de France.
2. Cimier du sire de Cuijk, homme du duc de Brabant.
3. Cimier du sire de Beaumont, homme du roi d'Angleterre.
4. Armes du comte de Dampierre, homme du roi de France.
5. Armes du sire de Hornes, homme du duc de Brabant.
6. Armes du sire Guillaume de Duffel, homme du duc de Brabant (1).

(1) Le petit-gris, qui se voit aux timbres de cinq de ces personnages, est au naturel, blanc et noir, tandis que, sur l'écu du comte de Dampierre, cette fourrure est représentée de la façon conventionnelle, blanc et bleu.

Ce sceau a été reproduit — d'une façon défectueuse — par le Prince de Hohenlohe-Waldenburg, dans *Das heraldische und decorative Pelzwerk im Mittelalter* (p. 40). L'auteur ignorait à quelle ville appartient le métier des fourreurs en question. Un de ses correspondants, de qui il tenait une empreinte de ce sceau, avait supposé qu'il provenait des Pays-Bas.

Hohenlohe constate, à juste titre, que nous avons ici la preuve évidente que les «clochettes» ou «fleurons» de ce curieux monument sphragistique constituent une fourrure très usitée au moyen âge.

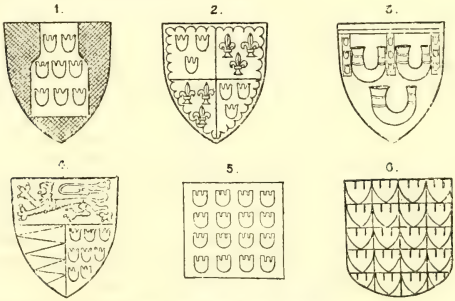

1. Ecu de Jean de *Slike*, échevin de Malines (1321, 8, 36).
2. Ecu de Rodolphe Taije, écuyer, à Bruxelles (1338).
3. Ecu de Jean de Hornes, frère de Thierry, sire de Perwez (1348, 50).
4. Ecu de Jean Banck, dit de *Davanchis* (1416).
5. Partie d'une doublure de manteau, d'après une ancienne fresque dans l'église Saint-Jacques à Botzen.
6. Ecu des *Grauenwerkere* de Gand.

Pour se convaincre de l'exactitude de cette conclusion, il suffira d'examiner l'écu du métier gantois des *Grauenwerkere*, reproduit par F. De Vigne (1) et

(1) *Recherches hist. sur les costumes civils et milit. des gildes et des corpor. de métiers* (Pl. 8).

L. Minard-Van Hoorebeke (1), et que ce dernier blasonne : « d'argent papelonné de sable, *imitant le vair* ». Comparer à cet écu celui des *Oudebondwerkere* de Bruxelles, que nous trouvons également dans De Vigne (pl. 25).

Ci-avant, nous donnons, d'après Hohenlohe, une partie de la doublure d'un manteau qu'on aperçoit sur une fresque ancienne représentant saint Christophe, dans la tour de l'église Saint-Jacques, à Botzen. Le fond, brun, de cette doublure est garni de petites « clochettes » blanches — disposées en rangées et espacées régulièrement — de la même forme que celles contenues dans les armoiries que nous venons de décrire.

Sur une des pierres tombales du musée lapidaire de l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand (xiiie s.), le personnage, en grandeur naturelle, est coiffé d'un bonnet de fourrure, caractérisée comme telle par une rangée de petites « clochettes » ou « fleurons ». On la trouve indiquée de la même façon à la bordure du chapeau pyramidal d'un chevalier, qui se tient à la droite du roi Wenceslas II de Bohême, dans une miniature du codex Manesse (1288-1328), et au bonnet de Walter von der Vogelweide, dans un manuscrit du xive siècle (2).

Le manuscrit n°s 9961-9962 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, l'un des plus beaux de l'ancien fonds de Bourgogne, montre de très nombreux spécimens de vair au naturel. Tantôt, les miniatures, qui sont extrêmement précieuses pour l'histoire du costume, présentent cette fourrure sous l'aspect de bonnets rebrassés, de ceintures, de pèlerines ou de couvertures de lit, tantôt, sous la forme de doublures. Ce manuscrit, qui est attribué au xiiie siècle, ne remonte, en réalité, qu'à la fin du siècle suivant.

A tous ces exemples, il convient d'ajouter les armes de l'échevin malinois Jean de *Slike* (1321, 8, 36). Déjà, elles avaient frappé De Vigne, qui se demanda si elles n'appartenaient pas à un pelletier, et crut y voir « une peau de vair » (3).

Elles représentent, certainement, une pièce de fourrure. Mais qu'est-ce que ce meuble de forme étrange?

Dans les armoiries de l'écuyer bruxellois Rodolphe *Taij[e]* (1338), l'un des combattants de la guerre de Cent Ans, les 1er et 4e quartiers, ornés de trois petits « fleurons », représentent probablement une *taie* de fourrure comme allusion au nom de ce personnage.

Le blason de sire Guillaume de Duffel, qui nous a été transmis par le héraut d'armes Gelre (xive s.), réunit ce genre de fourrure à l'hermine et, dans les armes du comte de Dampierre (un Châtillon), nous voyons la cuve du cimier en *petit-gris* et, sur l'écu, trois pals de *vair*, c'est-à-dire *de la même fourrure, mais représentée de la façon conventionnelle.*

Il est donc bien prouvé que ce que l'on a si souvent blasonné *fleurons, muguets, clochettes,* ou *papelonné* est tout bonnement une sorte de fourrure, très recherchée au moyen âge et même encore de nos jours.

Elle a été représentée dans les émaux les plus divers.

---

(1) *Description de méreaux, etc., des gildes et corps de métiers, etc.*

(2) Prince de Hohenlohe, *op. cit.*, p. 17 et pl. II, fig. 30.

(3) De Vigne, *Mœurs et usages des corps de métiers*, p. 138, pl. II, fig. 30.

∴

Ecus chargés de trois écussons aux armes.

A la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe, on rencontre, quelquefois, sur les sceaux, des écus chargés de *trois* écussons, représentant, tous, les armoiries du personnage. Cette mode, qui coïncide avec le port des ailettes, a fourni de beaux types ; mais elle n'était pas une façon de briser, à preuve que certains chefs de maison la pratiquèrent.

En voici quelques exemples :

Gilbert Amman, coseigneur de 's Gravenwesel, porte, en 1292, sur un écu, trois écussons écartelés de... et de... ;

Gilles van Berchem, 1311 : un écu, à la bordure engrêlée, trois écussons de Berchem ; la présence de cette bordure permet d'inférer qu'un autre Berchem, peut-être le père, de Gilles, portait cet écu aux trois écussons plein ;

Jacques de Braine, 1290 : un écu à trois écussons d'Enghien (émaux?), alors que son frère, Sohier, sire de Senefle, brise Enghien (émaux?) d'un lambel ;

Gauthier de Nethen, 1301, 1303, 1315 : un écu à trois écussons de Nethen (comme Redinghen), brisés, chacun, sur la fasce, de trois coquilles ;

Hellin, sire de Cysoing, *ber* de Flandre, 1289 : un écu à trois écussons de Cysoing ;

Jean, sire d'Ere, 1274 : un écu à trois écussons d'Ere.

Ces deux derniers, étant chefs de leur maison, avaient évidemment le droit de porter plein, comme tous les autres sires de Cysoing et ceux d'Ere.

Sceau de Jean, sire d'Ere, 1274 : de ... à trois écussons, chacun à trois pals et à la fasce d'hermine brochante.

Citons encore, dans le même ordre d'idées, l'exemple de Jean Bouvians, bourgeois de Liége, 1295, qui pose, dans le *champ* de son sceau, trois écus, chargés, chacun, d'une fasce accompagnée de trois (2, 1) macles.

∴

Du cimier.

Le cimier n'apparait sur les sceaux qu'au XIIIe siècle ; mais, à cette époque, son emploi est assez irrégulier : les uns le portent, les autres n'en ont pas ou bien en changent selon leurs caprices. Ce n'est que dans le courant du XIVe siècle qu'il s'établit plus de fixité à cet égard : le cimier commence à devenir héréditaire, mais encore voit-on, quelquefois, les fils, surtout les cadets, en prendre un autre que le chef de la famille.

Dans les sceaux équestres, le cimier se retrouve souvent sur le chanfrein du cheval ; mais, parfois, celui-ci est décoré d'un autre ornement que le heaume du cavalier.

Le dragon et l'écran en cimier.

Quant au cimier des Berthout de Malines, parmi les nombreux sceaux qui nous ont passé sous les yeux, il n'y en a que deux à cimier. Ils sont tous deux de Florent (1) : l'un de l'époque où il n'était encore que seigneur de Berlaer, l'autre de celle où il se trouvait déjà en possession de l'opulente succession de son neveu. Le premier, au franc-quartier de Brabant, est cimé d'un écran échancré, le second (de 1320), de Berthout plein, d'un dragon.

Le dragon et l'écran, ou éventail, figurent parmi les plus anciens cimiers. Ils sont tellement répandus, qu'ils constituent, en quelque sorte, partie intégrante du costume chevaleresque.

Ciment d'un dragon des membres des maisons suivantes :

Amboise, Belœil, Châtillon, Evreux, Fauquemont, Fiennes(2), Flandre(2), France (2), Heinsberg, Hornes, IJsselstein, Condé, Lorraine (2), Mortagne, Namur (2), Nevele, Nevers (voir Flandre), Renesse, Walincourt, Wavrin.

Les ducs de Brabant, ceux de Luxembourg et tant d'autres princes et seigneurs cimaient aussi, parfois, d'un dragon.

L'écran, ou éventail, est, entre autres, le cimier de personnes de ces noms :

---

(1) Voir notre étude : *Les Armoiries des Berthout et de Malines.*

(2) Voir VREDIUS, *Genealogia comitum Flandriae.*

Aigremont, Arenberg, Avesnes, Beaujeu, Belœil, Berg, Berthout, Borssele, Châtillon, Cysoing, Enghien, Evreux, Fauquemont, Fiennes, Flandre, Gavre, Haynin, Harnes, Heinsberg, Horenberc, Hornes, Juliers, Kalenberg, Clermont, Clèves, Condé, Cuijck, Ligne, Looz, Lorraine, Luxembourg, Maldeghem, Mark, Renesse, Rollencourt, Runkel, Sayn, Sponheim, Trazegnies, Virneburg, Walhain, Wesemael.

Plusieurs familles portent même les deux : le dragon et l'écran, ou l'éventail, parfois sur le même sceau, et, alors, l'un comme cimier, l'autre comme ornement du chanfrein. Citons :

Châtillon, Condé, Fauquemont, Flandre, Heinsberg, Hornes, Renesse, etc.

La grande vogue dont jouissait le dragon s'explique facilement par la popularité qu'avaient faite à cet animal fantastique les romans de chevalerie et les chants des trouvères.

Dragons entourant l'écu.

Mais, à part son rôle de cimier, on le rencontre, souvent, dans le champ du sceau, à deux ou trois, et même davantage, rampant autour de l'écu.

Voir des exemples de ce genre à ces noms :

Bouchout, Enghien, Falkenstein, Gavre, Genly, Capelle-au-Bois (échevins), Kets, Kulenborg, Löwenburg, Meldert (échevins), Montbray, Nuz, Ranst, Ranzières, Ressegem, Sausses, Sotteghem (échevins), Voren Bruden, Vranckenhoven.

Grand est le nombre des familles qui ciment d'un dragon issant ou d'une tête et col de dragon, et beaucoup ont conservé ces cimiers jusqu'à nos jours ; citons :

Boetzelaer, Luxembourg, Quadt, Steenhuijs, Taije, etc.

Le seul armorial de Gelre, si remarquable par ses superbes cimiers, en donne une bonne moisson (1).

***

(1) Un Zwaef cime, en 1331, d'un dragon entier. Son sceau est d'un type armorial.

Deux fers de « Goedendag » (coutres) en cimier.

Sur une série de sceaux, nous avons aperçu un cimier énigmatique, mais dont un travail récent nous a donné l'explication : deux coutres de charrue, adossés. Si les instruments aratoires ne sont pas précisément de grande rareté en héraldique (1), il n'en est pas moins vrai que la fréquence du coutre comme ornement du casque nous a paru étrange, jusqu'au moment où M. Jean van Malderghem (2) nous a révélé que le *Goedendag*, cette célèbre arme des insurgés flamands, aux XIIIe et XIVe siècles, est simplement le coutre de charrue monté en arme de guerre. C'est donc comme fer de cette arme que le coutre eut l'honneur de cimer les heaumes chevaleresques. Cette constatation ne laisse pas que de constituer un puissant argument en faveur de la thèse dont nous venons de parler.

L'exemple le plus typique est le sceau de Rodolphe Taije, écuyer, qui, avec d'autres écuyers, tous Bruxellois, s'engage à suivre le duc Jean III de Brabant, dans la guerre qui venait d'éclater entre l'Angleterre et la France. A l'acte de 1338, qui stipule cette convention, se trouve apposé le sceau armorié de Taije, montrant, comme cimier, deux coutres à l'état *normal*, à longue tige recourbée, tels qu'ils étaient en usage en Brabant et tel qu'il en apparaît un, attaché à sa charrue,

Le juge Samgar, armé du coutre de charrue
(Ms. de la fin du XIIIe siècle; Bibl. royale de Bruxelles, n° 15001, f° 90).

(1) Citons quelques exemples de sceaux, relevés par nous, où l'on voit la charrue, le soc et le coutre :

La charrue est l'emblème de personnes des noms suivants : **DIRCKSZ., Godgoels, Marien, Morsaint, Nijs, Pluijghers, Schaedbroeck, Zuerinx, Toten**;

Pour le soc, voir à ces noms : **Ansial, Berkel** (?), **Blieck, Bokial, Cheron, Hees, Jodion, Cousbrouc, Plettenberg, Zuerinx**;

Le coutre, parfois seul, parfois au nombre de deux, se rencontre sur les sceaux de personnes de ces noms : **Avernas, Baudechon, Bullecoven, Drion, Heijvaerts, Jonghe, Kintea, Courtins, Limont, Mere, Monceaux, Mont, Petit, Quintin, Raemdonck, Sijmonsen, Vercauteren, Vlaminc, Vranckaerts.**

(2) *La Vérité sur le « Goedendag »*. (Bruxelles, 1895.) Voir aussi J.-Th. de Raadt, *La Chevalerie s'est-elle servie du « Goedendag »?* (Bruxelles, 1896.)

Pl. IV.

Insurrection des Pastoureaux en 1251.

Quelques-uns d'entre eux sont munis d'un coutre fixé sur une hampe, arme appelée, plus tard, « Goedendag ».

(*Chroniques de Saint-Denis*, ms. du XIVe siècle; Bibl. royale à Bruxelles, N° 5, f° 314.)

sur le sceau de Gérard van Schaedbroeck, échevin ducal, à Overijssche, en 1497. Sur le sceau de cet écuyer, citadin, les coutres ne sont pas encore convertis en arme de guerre. Ils le sont sur ceux de Jean Tursias de Jauche (1351), de Louis de Jupleux (1353), de Guillaume de Spontin (1355, 1374), de Gilles, sire de Roussy, de Gérard le Borgne de Jauche (1374), tous chevaliers, qui, tous, portent en cimier deux coutres, à manche droit ou *redressé*, adossés.

Guillaume, dit *Morel de Wilre,* chevalier, qui fut fait prisonnier, à Bastweiler, sous la bannière du sire de Rotselaer, différencie ses armes, sur son sceau, appendu à une quittance de 1374, de celles d'un autre Guillaume de *Wilre,* un des chefs de l'armée brabançonne à la même bataille, en substituant deux coutres *redressés* au vol, qui, avec une tête de lion, forme le cimier habituel de sa famille.

Les héraldistes des temps postérieurs ne comprirent pas cet étrange cimier. Aussi prirent-ils pour des *faux* les deux coutres des Spontin, et blasonne-t-on deux *faux* le cimier des Beaufort-Spontin, alors que cette famille cime de deux coutres — identiques à ceux attribués par l'armorial de Gelre (XIVe siècle) à sire Gilles de *Spontyn* — et qu'en héraldique la faux se présente d'une façon caractéristique et toute différente.

Blason de Gilles de Spontin, d'après Gelre (XIVe s.).

Gelre donne à Richard de Boenen *(Buenningen),* homme du comte de la Mark, pour cimier deux objets ressemblant fortement à des lames de coutre, sans tige, aux tranchants légèrement arrondis, posées sur un vol d'argent, et non pas les deux plumes, que nous voyons sur le sceau de Conrard de Boenen, bourgeois de Hamm, en 1419.

Un autre Westphalien, le chevalier Herman de Davensberg, porte en cimier deux coutres, sur son contre-scel appendu à un acte de 1298.

Au XVIe siècle encore, alors que la tradition du *Goedenday* était complètement effacée, nous voyons deux fers du *Goedenday* en cimier sur le sceau d'un échevin

Sceau de Jean de *Davels*, écuyer, sgr. de *Ramlot*, homme de fief du château de Namur, 1513 : écartelé; aux 1er et 4e, trois losanges, accompagnées en cœur d'une étoile; aux 2e et 3e, une bande, côtoyée de deux bâtons. Cimier : deux coutres adossés. L. : *S Iehan da . . . l . s de . . . . . .*

Sceau de Guillaume Moureau, d'après une matrice du XVIe-XVIIe siècle, au musée de Tournai : parti; au 1er, un coutre; au 2^d^ une fourche. L. : *S Guillame Mourreau.*

de Namur, *Jehan des Wayaulx* (1515), parent, ainsi que nous l'apprennent les armoiries, de cet Anseil de Wayaux qui tomba au pouvoir du duc de Juliers, en 1371, à Bastweiler, où il combattit sous les ordres du fameux Robert de Namur, époque à laquelle le *Goedenday* avait brillé sur le casque de maint chevalier brabançon.

Un autre Namurois, Jean de *Davels*, sgr. de *Ramlot*, cimait aussi, encore au commencement du XVIe siècle, de deux coutres adossés. Rapprochement intéressant à faire : de même qu'Anseil et Jean de Wayaux, ce dernier personnage porte dans ses armes trois losanges, si bien que nous retrouvons, dans leurs blasons, tout entier, celui de Louis de Jupleux, reproduit sur notre planche VI.

Divers types de coutre.

Sceau, au double de la grandeur, de Gilles, sire de Roussy (1374) : deux poissons adossés. Casque couronné. Cimier : deux coutres adossés. L. : ✠ *S Gyle sire de Rovsy.*

Pl. V. Sceau, au double de la grandeur, de *Rodulfus Taij[e] armiger* (1338) : écartelé ; aux 1er et 4e, trois ventres de petit-gris ; aux 2e et 3e, trois fleurs de lis, au pied coupé. L'écu muni d'une bordure engrêlée.
Cimier : deux coutres, à l'état normal, adossés. L. : *S Radolphi dicti Taie.*

Mêmes familles portant des cimiers différents.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, une certaine fantaisie a régné dans l'emploi du cimier. Purement individuel, d'abord, et variant selon les caprices du personnage, il devint héréditaire, par la suite, et, dans bien des familles, la diversité du cimier servait, dans les derniers siècles surtout, de seule marque distinctive entre les différentes branches.

Aux noms suivants, on trouvera des exemples de membres de la même maison portant des cimiers différents :

Assendelft, Barbençon, Belœil, Bentheim, Berg, Blankenheim, Blehen, Boetzelaer, Boppard, Borssele, Brakel, Daun, Diest, Drincam, Duivenvoorde, Eijl, Eller, Elverfeld, Enghien, Erp, Escamin, Evreux, Fauquemont, Fénétrage, Gavre (Liedekerke), Ghistelles, Godenard, Grez, Haaften, Halewijn, Harcourt, Heede, Heetvelde, Heinsberg, Hellebeek, Hellemmes, Hoboken, Hoemen, Honcourt, Hornes, Isenburg, IJzendoorn, Jauche, Juliers, Kats, Clèves, Clutinc, Coc, Cothem, Coudenberg, Crane, Cuijk, Liedekerke, Liethen, Ligne, Limburg, Lippe, Looz, Lorraine, Luxembourg, Malburg, Maldeghem, Manderscheid, Mark, Meeren, Melun, Mengersruijt, Mennen, Merode, Mons, Mortagne, Namur, Nassau, Oemen, Oostende, Ophem, Oupeye, Pallandt, Pape, Pesser, Pipenpoij, Pitteurs, Quaderebbe, Ranst, Renesse, Reifferscheid, Rogbroec, Rolman, Rossum, Rotselaer, Runkel, Saffenberg, Sayn, St-Géry, Sennen, Serarnts, Schleiden, Schönecken, Schoonejans, Spijsken, Sponheim, Stalle, Swaef, Taije, Trazegnies, Tromper, Vietinghoff, Vichte, Vilain, Virneburg, Visch, Wachtendonck, Waldeck, Walhain, Walcourt, Was, Wavrin, Werve, Wezel, Wesemael, Winter (1).

*
* *

Tenants et supports.

Les tenants et supports remontent au XIIIe siècle. En voici quelques exemples anciens :

---

(1) Voir, sur les cimiers, le Prince de Hohenlohe-Waldenburg. *Über den Gebrauch der heraldischen Helm-Zierden im Mittelalter* (Stuttgart. 1868).

Gillis van den Walle, surnommé le *Long Gilles*, vassal du comte de Flandre (1285), suspend son écu, au moyen d'une lanière, aux cols de deux lévriers;

Jean Surlet, échevin de Liége, 1292, accoste son écu de deux lévriers sautillants, adossés;

Rabodo de Piscina (Weiher), chevalier, en 1329, porte : deux lions;

le sire de Lippe, en 1347 : deux hommes, l'un nu, l'autre vêtu;

Michel de Leeu, patricien bruxellois, en 1357 : deux hommes sauvages;

Jacques de *Guistelle*, chanoine de St-Aubain, à Namur, en 1359 : deux êtres chimériques;

Benoit du Gal, marchand de Paris, en 1383 : deux léopards (1).

*
* *

Les tenants et supports sont dépourvus de toute signification *héraldique* jusqu'au XVIe siècle. Aux Pays-Bas espagnols, l'édit de 1616 leur attribua quelque importance.

Avant cette époque, on s'en servait un peu au hasard, au gré de sa fantaisie, et, en changeant de sceau, on changeait de tenants ou supports. Le fils en avait d'autres que le père, et des frères employèrent rarement les mêmes. Souvent, on semble s'en être rapporté au goût du graveur. Quoi qu'il en soit, certains supports, par exemple les deux léopards lionnés, assis, et, quelquefois, adossés, ne sont autre chose que des clichés excessivement répandus, surtout au XIVe siècle. Quelques régions avaient une préférence marquée pour l'une ou l'autre catégorie de tenants et supports, comme, par exemple, le Hainaut pour le chevalier marin qui tient les écus des Fourneau, des François, des Hallet, des Penaville, etc.

En Allemagne, encore de nos jours, la plupart des anciennes familles ont dédaigné le choix de tenants ou de supports, bien que leurs aïeux en aient placé sur leurs sceaux, tout comme dans les autres pays.

Voici quelques exemples établissant que, jusqu'au XVIe siècle, les tenants et supports jouèrent un rôle purement sphragistique :

Louis de Namur porte, en 1368, deux léopards lionnés, ailés, et, sur le sceau dont il se sert en 1374 et 1377, un homme sauvage et une femme, coiffée d'une sorte de béguin;

Hugues de Melun, sire d'Antoing, etc., en 1371 et 1392 : deux hommes

(1) Dans sa monographie des fourrures du moyen âge, HOHENLOHE représente le sceau de Léon, fils de Godefroid, châtelain de Bruxelles, du commencement du XIIIe siècle, et estime que le lion dont l'épaule est chargée du bouclier (au sautoir) constitue une allusion au prénom de ce personnage. Il nous semble plus logique d'y voir le lion du Brabant. Des exemples d'autres feudataires posant leur ecu sur un lion, emprunté aux armes de leur souverain, ne sont pas précisément rares. Tel est, entre autres, le cas de Henri, fils de sire Gilles de Wissekerke (1292), et le lion sur son sceau est celui de Hollande.

Sceau, au double de la grandeur, de Louis de Jupleux (1355) : trois losanges. Cimier : deux coutres adossés. L. : ✠ *S' Loovit de Joplev chlr'.*

Pl. VI. Sceau, au double de la grandeur, de Guillaume de Spontin (1355, 74) : une bande, chargée de trois coquilles et côtoyée de deux bâtons. Casque couronné. Cimier : deux coutres adossés. L. : *S' Williame de Spontin chevalier* (Le premier coutre est fruste).

sauvages, et son fils Henri, en cette dernière année, deux griffons, supports qui réapparaissent, en 1525, sur le sceau de Jean de Melun, chevalier, feudataire du Vieux-Bourg, de Gand ;

Antoine, sgr. de Croy, comte de Porcien, etc., en 1440 : deux léopards lionnés, et en 1442 : deux hommes sauvages ;

Antoine de *Luu*, en 1502 : deux lions, et Jean de *Luu*, son fils, en 1534 : deux griffons ;

Jean de Havinnes, homme de fief du Hainaut, en 1560-1576 : un homme sauvage, et ses deux fils, Jean et Guillaume, en 1570, l'un un ange, l'autre un griffon.

*
* *

Dès le XIVe siècle, les tenants et supports constituent, par-ci, par-là, ou une allusion au nom ou un meuble des armoiries ; mais, au XVe et, surtout, à partir du XVIe siècle, une certaine connexité s'établit, parfois, entre celles-ci et ceux-là. Le rôle de ces derniers est, toutefois, encore simplement symbolique.

Exemples :

Winandus de Cigno, échevin de Maestricht, en 1365, accoste son écu de deux cygnes et le somme d'un troisième oiseau de cette espèce ;

Guillaume Stoise, bailli de Vermandois, en 1342, 53, qui porte, dans ses armes, une licorne assise, accoste son écu de deux licornes passantes, adossées ;

Adrien van der Ee, secrétaire du duc de Brabant, ayant, en 1439, pour support dextre une licorne, cime, en 1446, d'une licorne issante ;

Chrétien Willemaerts, dit *Conijn* (Lapin), en 1480, pour support senestre : un lapin assis ;

Pierre de Vos, feudataire de Termonde, en 1514, pour support senestre : un renard ravissant un coq ;

Gossuin Spanooghe, feudataire de Termonde, en 1515, pour support : un bœuf, à dextre d'un écu à la fasce, surmontée du chiffre VII, tandis que Romain Spanooghe porte, en la même année : un écu à un poisson, posé en fasce, et à un rencontre de bœuf, rangés en pal ;

Baudouin *Zuerinx*, 1535, pour support senestre : une licorne, alors que Jean *Zuerincx* porte, en 1574, pour cimier : une tête et col de licorne ;

Claude Franeau, seigneur de Gaillard, homme de fief du Hainaut, 1568-72, fait supporter son écu, au *frêne* terrassé, à senestre, par une licorne, animal que ses fils, dont quelques-uns, en qualité d'hommes de fief, scellent des actes avec leur dit père, adoptent comme *meuble* de leurs armes.

*
* *

Au XVIe, et même encore au XVIIe siècle, on choisissait quelquefois comme tenant le saint patron dont on portait le nom, et des personnages au prénom de Jacques faisaient tenir leur écu par un pèlerin, allusion aux pèlerinages à Saint-Jacques de Compostelle (1).

En voici quelques exemples :

André Gouvion, homme de fief du Hainaut, en 1570, porte pour tenant : un Saint-André;

Jacques Grumeau, en 1570 : un pèlerin;

Jean Guillemot, en 1620 : un Saint-Jean, suivi d'un agneau;

Christophe Hulin, en 1561 : un Saint-Christophe;

Michel des Moulins, en 1588 : un archange Michel;

Jacques du Quesne, en 1602 : un pèlerin;

Michel Storm, en 1502 : un Saint-Michel, terrassant le démon.

*
* *

Du cri.

Le cri se rencontre rarement sur les sceaux du moyen âge. Le seul exemple que nous ayons à citer est offert par le sceau du chevalier Jean de Lor, de 1374, qui criait : *Jaey joye.*

On peut, semble-t-il, considérer comme initiales du mot constituant le cri de guerre les lettres G A *(Gavere)* qui se remarquent dans le champ du sceau de Rasse, sire de Gavre, appendu à un acte de 1294-95, les deux S qui accostent le casque du *Frater Stephanus de Zemlinio*, sur un sceau employé, en 1357, par un personnage qui se dit *Claus die Hongher* et qui était dépourvu d'un propre sceau, et le b dans le sceau du duc Jean de Brabant.

Parfois, le cimier est accosté d'objets allégoriques auxquels on a donné le nom de *cri de corps sans âme.* Ils symboliseraient le cri de guerre, mais il faut reconnaître que les exemples dont nous aurons à parler ne sont pas précisément d'une interprétation aisée dans cet ordre d'idées :

Jacques, sgr. de Gaesbeek, etc., accoste son heaume de deux bourrelets (1452, n. st.); Jean, sire d'Héverlé (1385), de deux Y; Roland van Berchem (1324) et Florent van Berchem (XVIe s.), échevins d'Anvers, entourent le leur : de deux paires de bésicles; Guillaume de Flandre, comte de Namur, accompagne son timbre de cinq feuilles dentelées (houx?) (1392) (2); Gilles Heijvaert, feudataire

---

(1) *Peregrinus*, échevin d'Aerschot, en 1323 (n. st.), et *Peregrinus, filius quondam Peregrini de Arscot*, en 1329, portent dans le champ de leurs sceaux, sans écu, une coquille (S.-G.).

(2) Voir deux autres sceaux avec cri de corps sans âme, dans VREDIUS, *Geneal. comit. Flandr.*, I, p. 85.

du château de Termonde : de six mouchetures d'hermine (1553); Gérard de *Lonchamp :* d'une fleur de lis et d'une rose (1372); Renier van *Heerzele,* échevin de Bruxelles : de deux roses tigées (1410); Godefroid Mennen, échevin de la même ville : de six marguerites (1418); le Frison *Widsel, heren Ocken soen :* de deux couronnes (1398); Simon Schoonejans, échevin de Malines : de deux annelets (1385); Jean van Straten, sgr. de Bodeghem : de deux branches (1495).

Comment faut-il expliquer cette agglomération des lettres *r a* que nous voyons, chacune cinq fois, aux côtés du timbre de Guillaume van *Heersele,* échevin de Bruxelles, en 1411?

⁂

Les sceaux des femmes.

Bien que les sceaux des femmes présentent toutes les formes et tous les types sphragistiques (1), ils affectent, en général, jusqu'au XIVe siècle, la forme ogivale. La dame debout que nous y voyons le plus fréquemment — tenant ou une fleur de lis, symbole de la puissance, ou un oiseau de chasse, reposant sur sa main — est, presque toujours, accostée de deux écus, à dextre, celui du mari, à senestre, celui de sa propre famille. Quelquefois, l'écu de la femme figure en premier lieu, soit que l'on ait voulu indiquer, de la sorte, l'origine supérieure de l'épouse, soit que cette interversion ait eu pour cause une simple erreur du graveur.

Dès le commencement du XIVe siècle, parallèlement au type ogival, les dames adoptèrent le type rond, petit module. Les unes continuèrent à s'y faire représenter accostées de deux écus, les autres se contentèrent de n'y faire graver que les armoiries : parfois, deux écus, parfois un seul, *parti* des emblèmes des conjoints.

Les contre-scels montrent souvent les armes réunies de cette dernière façon :

Félicité, dame de Beaumont, femme de Baudouin d'Avesnes, sire de Beaumont, scelle, en 1288, d'un type ogival, dame debout, à dextre un écu bandé (Avesnes), à senestre cassé. Contre-scel : un écu parti; au 1er, fascé de . . . et de vair, au bâton brochant (Coucy); au 2^d^, d'Avesnes;

Alice de Diest, femme d'Hellin, sire de Cysoing, en 1282 : même type, à dextre : un écu de Cysoing, à senestre : un écu de Diest. Contre-scel : un écu parti de Diest et de Cysoing;

Agnès d'*Endelsdorp,* femme de Jean, sire de Rheydt, en 1348 : sceau rond; écu parti de Rheydt et d'*Endelsdorp;*

---

(1) Voir le Prince Charles de Hohenlohe-Waldenburg, *Sammlung interessanter mittelalterlicher Frauen-Siegel* (Stuttgart, 1861).

Agnès, femme de Herman, voué de Friesheim, en 1342 : même type ; écu parti de Friesheim et d'un lion couronné, à la queue fourchée, au lambel, à cinq pendants, brochant ;

Jeanne, dame de Gennep, femme de Renaud, sire de Brederode, en 1378 : même type ; *deux* écus *accolés*, le 1er de Brederode, le 2d de Gennep (parti de Bot?);

Mathilde de Looz, femme de Godefroid, sire de Heinsberg, en 1307 : même type, écu parti de LOOZ et de Heinsberg ;

Sceau de Julienne, jadis dame de Quiévrain (1294).

Sceau de Marguerite, fille ainée de Renaud, comte de Gueldre (1335).

Sceau de Mathilde de Randerath, femme de Jean, sire de Reifferscheid (1341).

Marie de Looz, femme de Gérard, sire de Diest, en 1307 : type ogival, dame debout, accostée des écus de LOOZ et de Diest. Contre-scel : écu parti de LOOZ et de Diest ;

Agnès, femme d'Henri, sire de Löwenburg, en 1311 : même type, à DEXTRE : Cuijck, à SENESTRE : Löwenburg ;

Agnès de Löwenburg, dame de Dollendorf, en 1375 : type rond ; écu parti ; au 1er, deux fasces bretessées et contre-bretessées ; au 2d de Löwenburg ;

Béatrice, comtesse de Luxembourg, en 1291 : type ogival, dame debout, accostée de deux écus, à dextre : Luxembourg, à senestre : un bandé. Contre-scel : un écu parti de Luxembourg et du bandé;

Béatrice, reine de Bohême, comtesse de Luxembourg, en 1351 : type rond, écu parti; au 1er, coupé de Bohême et de Luxembourg; au 2d, de Bourbon. L'écu suspendu à un arbre, devant lequel est couché un lévrier, et accosté de deux sirènes, jouant, l'une de la harpe, l'autre de la viole;

Marguerite, femme de Jean Scheyvart, chevalier, seigneur de Merode, en 1338 : même type; écu parti de Merode et de deux fasces échiquetées (Müggenhausen, Müllenark, Tomburg, Virnich?);

Metze de Merode, femme de *Cono* de Pütz, burgrave de Lipp, en 1343 : même type; écu parti de Pütz et de deux pals, QUI CONSTITUENT LA MOITIÉ DES ARMES DE MERODE;

La même dame, remariée à Thierry de Milburg, en 1348 : type rond; *dame debout*, tenant les écus de Milburg et de Merode (ici à *cinq* pals);

Mathilde de Mirlaer, femme d'Hermann de *Lievendale*, en 1370 : type rond; écu parti de *Lievendale* et de Mirlaer;

Marie, femme de *Mgr. d'Amboise, de Neelles et de Tenremonde*, en 1334 : même type; écu parti de Nesles (ici, un palé de quatre pièces) et d'un lion (Flandre);

Marguerite, femme de Jean, sire de Rheydt, en 1334 : même type; écu écartelé de Rheydt et d'une aigle; la légende du sceau la dit : dame de *Wicrode : (ce sceau présente l'exemple, rarissime au moyen âge, d'un écu écartelé des armes du mari et de celles de la femme)*;

Cunégonde de Sayn, femme de Frédéric, sire de Dollendorf, en 1338 : même type; écu parti de SAYN, plein (!) et de Dollendorf; en 1341, 48 : même type; écu parti de Dollendorf et de Sayn, brisé d'un lambel (!);

Hedvige, dame de Setterich, veuve d'Arnould, sire de Randerath, en 1331 : même type; les écus *accolés* de Randerath et de . . . (un lion et un semé de billettes, au lambel brochant) (1);

Jeanne de Schleiden, femme de Frédéric, sire de Schleiden, en 1324 : même type; suspendus à un arbre, deux écus aux armes de Schleiden;

Béatrice, dame de Hunolstein, en 1377 (citée, en 1344, comme femme de Thierry de Schleiden, sire de Jünkerath) : même type, un arbre, accosté des écus de Schleiden, au lambel à cinq pendants, et de Hunolstein;

Marguerite, femme de *Hartrad*, sire de Schönecken, en 1347 : même type, suspendus à un arbre, les écus de Schönecken et de Fauquemont, etc., etc.;

Marguerite de Walcourt, dame de *Brait (Brais)*, en 1381, 2, 6, 9 : même type; écu en *losange*, parti de Lor et de Walcourt *(seul exemple que nous ayons rencontré*, AU MOYEN AGE, *d'un écu de femme en losange*, forme qui, plus tard, fut adoptée pour les écus des jeunes filles, et employée aussi, parfois, pour ceux des femmes) (2);

---

(1) Comp. FAHNE, *Salm-Reifferscheid*, I, 2de partie, p. 81.

(2) Mgr. Henri Braem, homme du comte de Flandre, en 1331, et Guillaume van Issum, jadis prisonnier à Bastweiler, en 1375, scellent d'un écu en losange.

*
* *

Sur les sceaux des jeunes filles, on plaçait souvent les écus du père et de la mère.

C'est ainsi que l'on remarque sur le sceau, reproduit page 96, de Marguerite, fille du comte Renaud de Gueldre (1333), les écus de Gueldre et de Berthout, et sur celui de Béatrice de Louvain, damoiselle de Gaesbeek, etc. (1340), les écus de Louvain et de Luxembourg, maison de laquelle était issue sa mère.

Suppression d'une moitié des meubles de l'écu.

Dans les œuvres d'art du moyen âge, l'artiste vise, avant tout, à faire ressortir les choses essentielles, les particularités caractéristiques, et n'hésite jamais à sacrifier des détails qui, loin d'être d'un effet utile, nuiraient plutôt à la netteté du sujet à représenter. A l'instar du miniaturiste du XIVe siècle qui se contente de marquer par une unique fleur de lis, peinte sur l'ailette, le chevalier qu'il veut nous faire connaître comme roi de France, le graveur se borne, souvent, à n'indiquer sur les armoiries plus ou moins compliquées qu'une partie des meubles portés par la famille en cause, partie toujours suffisante pour désigner celle-ci. C'est en vertu de cet usage, très répandu, que sur le sceau de *Metze* de Merode, de 1343, décrit plus haut, et orné des armes de Pütz et de Merode, réunies sur un seul écu, deux des quatre pals de Merode ont été supprimés, et que, sur beaucoup d'autres sceaux, on ne représente que la moitié des armoiries combinées de la même manière.

Sur le sceau de Jean de Brabant, échevin de Liége, vers le milieu du XIVe siècle (1), nous rencontrons un écu parti : au 1er, une *demi*-escarboucle, mouvant du parti, au 2d, un lion, et nous voyons les suivants porter des armoiries tronquées de la même façon :

Agnes, domicella in Almelo, 1338 : parti : au 1er, un fascé de six pièces, les 1re, 3e et 5e, chargées respectivement de 2 1/2, 2 et 1 1/2 losanges, les *demi*-losanges mouvant du parti ; au 2d, un lion couronné, à la queue fourchée ;

Agnès d'Eller, femme de Jean d'Elverfeld, en 1366 : parti d'Elverfeld et de *demi*-Eller ;

Jean le Fauconnier, en 1457 : parti ; au 1er, un lion ; au 2d, une anille en chef et une *demi*-anille, mouvant du parti, en pointe ;

Godefridus de Ghore, en 1338 : le même écu qu'Agnès d'Almelo ;

Egbert de Grimberg, en 1338 : parti ; au 1er, comme le 1er de ladite Agnès d'Almelo, sa proche parente ; au 2d, une *demi*-rose, mouvant du parti ;

---

(1) Il se servit, peu avant, d'un autre sceau, montrant, dans le champ, sans bouclier, une escarboucle entière et un franc-quartier au lion.

Jeanne de Hainaut, en 1361 : parti de Juliers et de *demi*-Hainaut (deux lions, rangés en pal);

Ermgarde de Clèves, en 1350 : parti de *demi*-Hornes (en premier lieu!) et de *demi*-Clèves;

Adolphe de Clèves, en 1392 : parti de *demi*-Clèves et de la Mark;

Thierry Leckar, en 1348 : parti de *demi*-Clèves et d'une fasce (comp. la description du sceau);

Isabelle de *Mellet*, comtesse de Joigny, dame de Montpensier, en 1289 : parti; au 1er, une demi-aigle, mouvante du parti; au 2d, deux fasces, accompagnées de quatre (2, 1, 1) merlettes, rangées en orle;

Aleydis d'Argenteau, dame de *Rengberch*, en 1377 : parti de Merode, brisé d'un lambel, à cinq pendants, et de *demi*-Argenteau;

Jean *Ringhelden van Besselant*, jadis un des combattants luxembourgeois à Bastweiler, en 1374 : parti; au 1er, un *demi*-écusson plain, mouvant du parti; au 2d, un *demi*-sautoir, mouvant du parti, accosté de neuf croisettes recroisetées, au pied fiché (ce sceau semble avoir été emprunté à un autre);

Adelice de Sainte-Aldegonde, en 1405 : parti de Nédonchel et de *demi*-Sainte-Aldegonde;

Avisse de Sommereux, femme de Robert, sire de Rollencourt, en 1321 : parti de *demi*-Rollencourt et de *demi*-Sommereux;

Gertrude, dame de Limbourg, en 1372 : parti de *demi*-Stein et de trois chevrons (voir *ad vocem* Stein).

***

C'est probablement encore en vertu du principe constaté au commencement de ce chapitre que, sur les anciens sceaux des Montmorency, — dont quelques-uns ont été reproduits par Vredius *(Geneal. comit. Fl.)* — on n'a gravé que quatre alérions, au lieu de seize, et que le contre-scel de *Lambiers li Tonliniers*, de 1285, porte un écu à un seul château, ou porte crénelée à trois tours, alors que l'écu de la face est chargé de trois de ces meubles.

Personnes scellant du sceau d'un tiers.

En recueillant les blasons, nous avons procédé avec la plus grande circonspection. On n'ignore pas qu'à défaut d'un propre sceau, on se servait de celui d'un autre. Bien qu'en règle générale pareil emprunt se mentionnât dans les chartes, nous avons rencontré de nombreux exemples de l'omission de toute allusion à une substitution de sceau. Aussi, pour éviter de fausses attributions, n'avons-nous annoté les armoiries que lorsque la légende nous permettait de

constater l'identité de celui-ci. Une autre considération encore nous a déterminé à agir ainsi : c'est que, en scellant, les témoins intervertissaient, quelquefois, l'ordre dans lequel leurs noms sont cités dans les chartes.

L'emploi d'un sceau d'autrui qu'on dit être le sien s'explique par des raisons d'ordre intime : on adopte provisoirement le sceau d'un parent dont on a hérité ; le fils prend le sceau du père, la veuve celui de son époux, et ainsi de suite ; mais, sans considérer qu'au sens strict de la loi les actes ainsi scellés devaient être nuls et sans valeur, on se servait aussi, assez fréquemment, du sceau d'un étranger quelconque.

Voir aux noms suivants les exemples de personnes qui disent sceller de leur propre sceau, mais qui se servent de celui d'un autre membre de leur famille :

Borch, Bossimé, Broekhuizen, Folie, Froijere, Galoppe, Gruwel, Harnes, Hériacourt, Hinckaert, Hoede, Cornu (voir Horn), Landenne, Paridaens, Piato, Zassen, Schleiden, Velroux, Vlaest, Vlatten.

Voir aux noms suivants des exemples de personnes déclarant sceller de leur propre sceau, mais qui emploient celui d'une autre famille :

Eijcken, Giffarde, Hemberch, Hongher, Indout, Irnich, Clutinc, Craywinckel, Cuchenheim (un autre?), Marchinis, Quaderebbe, Ringhelden, Schrijver, Thieusies (échevins), Troijen, Thuin, Versaînes, Wilde (voir Calsteren).

*
* *

Sceaux datés.

A partir du XIIIe siècle, on rencontre de rares contre-scels comprenant en légende la date de leur confection. On a aussi pris soin, pour quelques sceaux qui avaient été brisés ou cancellés, puis refaits à neuf, de marquer au bas l'année de leur renouvellement; toutefois, de pareilles précautions n'ont été prises qu'exceptionnellement. A la Renaissance, il devient un peu plus de mode de dater les matrices. Mais, comme le fait remarquer, à juste titre, M. Lecoy de la Marche *(Les Sceaux*, p. 282), à une époque aussi tardive, les indications de ce genre offrent moins d'importance.

Voici quelques-uns des rares exemples de sceaux datés que nous ayons à décrire :

Jean van Riebeeck appose, à un acte de 1564, un sceau au millésime 1564 ;

Jean le Roy, homme de fief de Flobecq, emploie, en 1583, un sceau avec cette légende : *S' Jehan le Roi. 16. aorst* 157. (le dernier chiffre est illisible);

Guillaume van den Velde *(de Campo)*, doyen de N.-D., à Saint-Trond, surmonte son écu du millésime 1555;

Michel le Waitte, homme de fief du Hainaut, scelle, en 1575, d'un sceau sur lequel on lit : *Seel Michiel le Waicte* 1566;

Paul Schot, homme de fief de la sg^rie d'Aa, à Lembecq, etc., porte sur son sceau, appendu à des actes de 1597 et 1620, la légende : ✶ *S Pawels Schol* 1594;

François Douillet, homme de fief du Hainaut, etc., en 1603, a fait graver sur son sceau le chiffre 159. (1593?);

Enfin, les échevins de Houtain-l'Évêque, sur leur sceau, surmontent l'écu de Berghes du millésime 1538, et les fabriciens de l'église de Norderwijck, le blason des 't Serclaes — tenu par un saint Bavon — du millésime 1662.

Toutes ces dates sont en chiffres *gobâr*, dits arabes.

∴

DES HACHURES ET DES ÉMAUX.

L'invention des hachures *conventionnelles*, en usage encore à l'heure qu'il est, est due, dit-on, au jésuite romain Silvester a Petra Santa, qui s'en servit le premier dans son ouvrage intitulé *Tesseræ gentilitiæ*, imprimé, à Rome, en 1638; mais, contrairement à une opinion répandue, l'existence des hachures est de beaucoup antérieure aux *Annales de la Maison de Lynden*, signées par Christophe Butkens (1). Elle remonte, au moins, au XIIIe siècle, et, depuis lors, on s'en est servi dans tous les pays, mais non d'une façon uniforme.

---

(1) C'est à tort que Butkens passe pour être l'inventeur du système de hachures qui figure en tête de ce livre. Celui-ci, tout en étant signé par lui, n'est pas son œuvre. Cela résulte d'une lettre de Butkens, écrite, en 1642, à son ami Rietwijck, où il déclare que le véritable auteur de cet ouvrage est Ernest de Lijnden, comte de Reckhem, et que lui n'a fait que coordonner les documents recueillis par ce dernier. L'original de cette lettre fait partie de la collection de M. le comte Thierry de Limburg Stirum. Butkens l'a écrite pour se laver du reproche d'avoir publié des documents falsifiés. Les *Annales* sont un véritable tissu de mensonges.

Butkens se charge, d'ailleurs, lui-même de nous prouver qu'il n'est pour rien dans l'invention d'un système raisonné de hachures : dans ses *Trophées tant sacres que profanes de la duché de Brabant*, publiés après les *Annales*, il ne se souvient plus du tout du *schema* contenu dans son livre précédent; il continue, à la façon de ses prédécesseurs, à marquer les armoiries de hachures, au hasard; tantôt il en emploie, tantôt il n'en emploie pas. Et là où il s'en sert, il le fait sans aucun système : sur deux pages, en regard, il indique, dans quatre blasons différents, le gueules d'autant de façons diverses. Cela est bien aussi une preuve de plus que Butkens, qui, nous l'avons dit, est en aveu formel sur ce point, n'est pas l'auteur des *Annales*. Ce livre a fait un tort immense à la réputation de Butkens. Ses *Trophées* sont venus le réhabiliter, jusqu'à un certain point : mais ce livre aussi contient pas mal de documents faux ou arrangés.

Si les anciens graveurs se servaient des hachures et du pointillé, c'était moins pour indiquer ainsi les émaux que pour différencier les partitions, rebattements, les meubles et le champ, etc. C'est ainsi, pour nous borner à un seul exemple, que, sur le sceau de Jean van der Meeren (1374), les pals du chef, qui sont de gueules, sont hachurés de la même manière que le champ plain, qui est d'azur, à savoir : par des diagonales croisées.

Le pointillé est assez rare au moyen âge. Nous n'en avons rencontré que peu d'exemples :

Le lombard *Milonus* Busket porte sur son sceau, de 1373 : plain; au chef plain, pointillé, à la bande brochante, chargée de trois étoiles à huit rais;

Le chevalier Jean van den Calsteren, de Louvain, scelle, en 1374, d'un sautoir engrêlé; au franc-quartier plain, pointillé; au chef de quartier, chargé de trois maillets penchés. Ce franc-quartier représente les armes des Gielis, patriciens de Louvain, mais, au témoignage de Gelre, aux émaux intervertis, le champ de l'écu étant de métal, d'or : le plain est de sable, le chef d'argent, les maillets sont de gueules. Le graveur a donc indiqué la couleur noire, le *sable*, par un pointillé : *des grains de sable;*

Johannes dictus Albus (de Witte), échevin de Louvain, en 1402, porte un écu de Limmingen : trois pals, au chef plain, pointillé, brisé d'un franc-quartier de Steen : un sautoir échiqueté. Cette combinaison ayant, sans aucun doute, amené une modification — probablement une interversion — des émaux, on peut se demander si, ici encore, le pointillé ne doit pas indiquer le sable, emprunté au sautoir échiqueté des Steen (1).

Le damasquiné, ou diapré, lui aussi, n'avait d'abord — la question artistique réservée — d'autre raison d'être que de différencier le champ des meubles et, parfois, ceux-ci de celui-là. On est allé trop loin en affirmant que le diapré ne s'appliquait que sur un métal. On en ornait aussi les couleurs, à preuve, entre autres, le sceau de Jean van der Meeren, chevalier, seigneur de Sterrebeek, de 1434, où le champ est diapré. Et il ne s'agit pas ici d'armoiries brisées.

Dès le XIVe siècle, on commença, semble-t-il, — était-ce en tâtonnant, à titre d'essai, ou bien selon des lois, peut-être régionales, encore à déterminer? — à caractériser les émaux, sur les sceaux, par un emblème qui les symbolisait. C'est ce qui conste de l'intéressant sceau d'Evrard de Schaumburg, de 1300, publié par le Prince de Hohenlohe, dans son *Album sphragistique* et reproduit, naguère, par Gust. A. Seyler (2) : il montre un écu coupé; au 1er, parti; *a*, une étoile à huit rais; *b*, cinq roses en sautoir; au 2^d^, trois fleurs de lis. A nous en rapporter à l'autorité de ces auteurs, ces meubles ne constituent pas partie intégrante du blason et n'en sont pas davantage des brisures; ils n'auraient d'autre but que d'indiquer les émaux, l'étoile : l'argent, les roses : le gueules, et les fleurs de lis : l'azur (!).

---

(1) Pour étayer cette hypothese, que nous donnons pour ce qu'elle peut valoir, nous n'invoquerons aucun autre témoignage du moyen âge que le sceau de Jean van den Calsteren, en nous abstenant de consulter, à ce sujet, Divaeus, souvent sujet à caution.

(2) *Geschichte der Siegel*, Leipzig, sans date (1895), p. 281.

Du temps que Jean de Wesemael fut seigneur du pays de Malines, le sceau des échevins de Schrieck, un des villages de cette terre, nous montre l'écu de ce personnage, brisé au point du chef d'une étoile (1439). Comment interpréter cette brisure, Jean étant le chef de sa maison? Les seigneuries se servaient, cependant, toujours, en ce pays-ci, des armoiries pleines de leurs maîtres. Du temps des Berthout, notamment, les échevins de leurs terres, au pays de Malines, scellaient des trois pals, sans brisure.

Ne serait-on pas tenté de croire retrouver dans ce sceau de Schrieck le principe dont l'application a été constatée à propos du sceau d'E. de Schaumburg? L'étoile symboliserait-elle ici les gueules? Certes, ce serait étrange.

Le sceau scabinal de Vorst, du XIVe siècle, aux armes de Diest, brisées en chef, à dextre, d'une fleur de lis, a été attribué à Thomas, seigneur de Diest (1). Mais Thomas était chef de sa maison, devait porter plein, et portait plein, sur les sceaux de 1393 et 1396 (n. st.) que nous avons rencontrés. On peut donc se demander si, sur celui de Vorst, la fleur de lis ne doit pas symboliser l'or du champ de l'écu, ce qui semblerait assez rationnel, à moins, toutefois, que la terre de Vorst n'ait été, antérieurement, l'apanage de quelque cadet de Diest, dont elle eût gardé la brisure, après retour au chef de la famille. Le sceau porte, en effet, la légende : ✠ *S' scabinorum dni de Diest in villa de Worst.*

* * *

Nous avons rappelé que l'on croit Petra Santa l'inventeur des hachures conventionnelles dont l'usage a prévalu sur les divers autres systèmes adoptés par quelques héraldistes du XVIIe siècle. Cette priorité fut contestée par Marc de Wulson, sieur de la Colombière, qui, dans la deuxième édition de son livre intitulé : *La Science héroïque,* parue en 1669, accusant de plagiat Petra Santa, revendique la paternité de l'invention, qu'il dit avoir appliquée « *au premier livre de blazon* » qu'il fit imprimer, « *pour connoistre les métaux et les couleurs par la taille douce* ». « *Auparavant,* ajoute-t-il, *l'on se servoit des lettres capitales des métaux, et des couleurs pour les dénoter; mais cela enlaidissoit l'armoirie, et apportoit de la confusion* (2). »

Il n'en est pas moins vrai que les sceaux, antérieurs à son temps et même beaucoup de sceaux de la seconde moitié du XVIIe siècle, ne nous révèlent pas les émaux des armoiries.

Pour combler cette lacune, il faut donc avoir recours à d'autres éléments : les armoriaux, miniatures, manuscrits, chroniques et romans de chevalerie du moyen âge.

---

(1) *Notes sur les armoiries de Diest,* par M. l'abbé P. Daniels (Ann. de la Soc. d'arch. de Brux., T. I, p. 97-103).

(2) Nous n'avons pas découvert d'ouvrage de Wulson, antérieur à celui de Petra Santa.

C'est ce que nous avons fait, dans une certaine mesure, car, à ce point de vue encore, il a fallu nous restreindre et ne nous en rapporter qu'à des témoignages non suspects.

*
* *

L'armorial du héraut GELRE.

La source la plus précieuse et la plus riche, sinon la plus ancienne, nous a été l'armorial manuscrit du héraut d'armes Gelre, du xive siècle, un des joyaux de la Bibliothèque royale de Bruxelles, et dont M. V. Bouton, à Paris, a commencé la publication. Les parties relatives aux Pays-Bas et aux pays germaniques, c'est-à-dire précisément celles qui intéressent nos investigations, sont restées inédites, à part quelques blasons, au nombre de sept, reproduites dans *La Bataille de Staveren* (26 septembre 1345), par M. Jean van Malderghem (Bruxelles, 1870).

Cet auteur est le premier, à notre connaissance, qui ait attiré l'attention sur ce précieux manuscrit; il en donne une description détaillée, accompagnée de fort judicieuses observations. Le plus ancien des poèmes contenus dans ce codice remonte à l'année 1334. Celui-ci fut-il commencé vers cette époque? Il est certain qu'un très grand nombre des armoiries peintes par Gelre se rapportent à des personnages vivant à la fin du même siècle. Ainsi qu'on l'a constaté, le roi d'armes Beijeren changea et compléta dans ce manuscrit quelques dessins restés inachevés et en ajouta d'autres.

En ce qui concerne les Pays-Bas et quelques pays allemands, nous avons pu contrôler, par les sceaux, la plupart des blasons exécutés par Gelre lui-même. En décrivant ces sceaux, nous ajouterons, sous forme de notes, les émaux des armoiries, avec indication des cimiers, d'après le manuscrit, là même où les sceaux n'en sont pas décorés. On constatera avec nous, dans la plupart des cas, la concordance la plus rigoureuse entre les sceaux et les peintures. Notre héraut d'armes est donc incontestablement une autorité de tout premier rang pour le xive siècle. Jamais il n'*ajoute*, de son propre chef, le moindre détail aux blasons qu'il dessine; par contre — nulle œuvre humaine n'étant d'une perfection absolue — il lui arrive quelquefois d'en oublier l'un ou l'autre (1).

---

(1) Sur l'écu de Baudouin de Fontaine, qu'il donne deux fois, il oublie, dans un des dessins, le lion de gueules, couronné d'or, qui broche sur le fascé d'argent et d'azur (Luxembourg?). Ne serait-ce pas aussi par inadvertance qu'il donne au sire d'Agimont les armes pleines des Looz, et qu'il donne *plaine* la bande du comte de Northampton, qui, sur le sceau de 1339, se trouve chargée de trois étoiles? Il est évident que, sur l'écu de *her Gerit van Wedenau* qu'il représente : burelé d'or et de gueules, il oublie les trois lions brochants, — que nous montre le sceau de Gérard *van Wedenauwe* (Weidenau), chevalier, appendu à des actes de 1391 et 1394 — et, sur la bordure du 3e quartier de Louis de Harcourt, les besants, que nous voyons sur ses sceaux de 1375.

De plus, les noms ne sont pas toujours rendus très correctement, abstraction faite, bien entendu, des corruptions qu'infligent habituellement aux noms étrangers les contemporains de la langue de notre héraut d'armes, qui, tout naturellement, adaptent l'orthographe de ces noms à celle de leur propre idiome, transformant en *Waelkuert* le nom de Walcourt, en *Waelhem*, celui de Walhain, etc. Ces changements se comprennent, et il est facile de reconnaître les véritables formes des noms qu'ils recèlent. Mais il en est d'autres qui sont le résultat de mauvaises leçons, de fautes de copiste, et on éprouve souvent de grandes difficultés à les rectifier. En voici quelques exemples :

Gelre donne :

Au Brabançon Jean van den *Eechout* : de sable à trois croissants d'argent, qui est le blason des Eechove|n| ;

Au Gueldrois *Sander van Vossem* : de gueules au cerf d'argent ; ne serait-ce pas un Issum ? Il attribue à *Loef van Ysem* : d'or au cerf de gueules, et, à l'un et à l'autre, pour cimier : une tête et col de cerf ;

Il cite, parmi les Liégeois, *her Daem van Virken*, portant : d'argent à six fleurs de lis de gueules ; au franc-quartier brochant d'azur plain ; c'est, sans aucun doute, ce Mgr. Adam de *Kerkehem*, dont parle Hemricourt ;

Her Eeert van Ulst, Gueldrois (d'or à la croix de gueules) est évidemment cet Everard van Ulft, chevalier (1367-1380), mentionné dans une étude sur cette famille, dans la *Heraldieke Bibliotheek* (La Haye, 1885, p. 54) ;

Enfin, *Her Willem van Blaeten*, vassal de Juliers, est Guillaume de Vlatten, chevalier, qui fut bailli du duc de Juliers, à Nörvenich, et vivait encore en 1394 (1).

* * *

Le Miroir des nobles, par HEMRICOURT.

Le Miroir des nobles de Hasbaye, par Jacques de Hemricourt, nous a donné les émaux des blasons d'un grand nombre de familles, liégeoises et autres. Nous nous sommes servi de l'édition de Salbray, de 1675. Outre les blasons décrits par l'auteur, on a publié, dans son œuvre, si importante pour l'histoire et l'archéologie du XIVe siècle, — c'est-à-dire contemporaine de l'auteur (2), — une foule d'autres écus, dont beaucoup sont apocryphes et contre lesquels il est donc bon de se mettre en garde. Inutile d'ajouter que nous n'avons tenu compte que du texte

(1) E. Richardson, *Geschichte der Familie Merode* (Prague, 1877), I, p. 32.

(2) On fera, cependant, bien de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire ce qu'il dit des époques antérieures.

de Hemricourt, et encore non sans quelque réserve, en nous abstenant d'enregistrer des renseignements de ce genre : *A cely temps estoit uns Nobles Chevaliers nommeis Rasse alle barbe Freres al Conte de Domartien en Goyelle* (Goelle), *quy portoit en son escut on confanon à trois pendans & al desoir trois aneles.* Des relations de cette nature sont des écueils qu'un peu d'expérience archéologique fait tourner sans difficulté ; elles ne doivent en rien diminuer notre croyance à la bonne foi du chroniqueur liégeois, qui, d'ailleurs, ne se fait pas faute, parfois, en des circonstances où sa religion ne lui semble pas suffisamment éclairée, d'en avertir le lecteur par des phrases comme celle-ci, qu'il écrit précisément à propos des armes dudit Rasse à la Barbe, vivant a une époque antéheraldique : *mais je ne say queiles les coleurs estoyent partant que je n'en suy nint bien informeis, nequident je ay veut en chire lenprinte del seal Monss : Otton jadit Saingnor de Warfesées dont il fut tayons* (aïeul)..., *en queil seal ilh at on confanon..., la queile chatre termine en la daute de l'an mil dois cens & quarante dois.*

Ce dernier renseignement, tenons-le hardiment pour absolument certain ; il est vrai que, pour le moment, nous ne pourrions, à son appui, présenter ce sceau de 1242, mais une recherche aux Archives de l'État à Liége ne tardera pas, croyons-nous, à confirmer que cet Othon, sire de Warfusée, scellait bien d'un gonfanon.

Les éditions existantes de l'œuvre de Hemricourt n'étant pas en rapport avec les exigences de la science moderne, il serait à souhaiter qu'on en fît une nouvelle et qu'on l'annotât d'après les actes authentiques, tels que reliefs de fief, etc., etc. Notre recueil apporte un appoint assez considérable de renseignements qui pourraient être utilisés pour ce travail.

*
* *

L'armorial dit de Saint-Trond.

Enfin, M. le baron Léon de Pitteurs Hiegaerts, d'Ordange, nous a communiqué, avec beaucoup d'obligeance, un armorial manuscrit du XVIIe (?) siècle, contenant un grand nombre de blasons de familles de Saint-Trond, Léau et des environs, et presque tous d'accord avec ceux que nous avons relevés sur les sceaux de beaucoup d'entre elles. En présence de cet ensemble important de données sur une seule région, nous avons emprunté les émaux d'un certain nombre d'armoiries à ce manuscrit, auquel nous appliquons la dénomination de : *armorial manuscrit de Saint-Trond.* Cette source est, toutefois, loin d'avoir l'authenticité des autres que nous venons d'énumérer.

*
* *

Les chroniques.

Voici quelques chroniques où nous avons puisé des blasonnements :

Jacques Bretex, *Li tournois de Chauvenci* (1285);

Jean van Heelu, *Rijmkronijk betreffende den slag van Woeringen* (fin du xiiie siècle);

Les œuvres de Froissart;

De Brabantsche Heesten, par Jean van Boendael (xive siècle) (1).

*
* *

Les romans de chevalerie.

Parmi les œuvres d'imagination, nous avons consulté :

Raimbert de Paris, *La Chevalerie Ogier de Danemarche* (xiie siècle);

Adenet le Roi, *Les Enfances Ogier* (2de moitié du xiiie siècle);

Li Roumans dou Chastelain de Coucy et de la dame de Faïel.

Ce dernier poème avait été généralement attribué au commencement du xiiie siècle. Il est anonyme; mais, ainsi que vient de le constater M. le capitaine-commandant Gaëtan Hecq (2), l'auteur a voulu laisser trace de son nom dans la strophe finale, par un acrostiche, coupé en deux d'un nombre de vers égal au nombre de ceux qui forme l'acrostiche lui-même. Ce nom est *Jacqes*, et ce Jacques est probablement Jacques Bretex, auteur de *Li Tournois de Chauvenci*, attendu que, « dans les deux poèmes, on remarque la même manière de présenter les personnages, de blasonner, d'intercaler des chansons. Certaines expressions — non de celles qui s'emploient partout, mais, au contraire, de tournure très caractéristique — s'y rencontrent, presque identiques... »

Li Roumans dou Chastelain de Coucy et de la dame de Faïel, si précieux au point de vue du blason, date donc, sans doute, aussi de la fin du xiiie siècle, ce qui se confirme, d'ailleurs, par les détails archéologiques qu'il renferme.

De Grimbergsche oorlog, poème thiois d'environ le milieu du xive siècle, nous a fourni pas mal de blasonnements. Ce roman, publié par les *Bibliophiles Gantois*, a été accompagné, dans chacun des deux volumes, d'un armorial où les éditeurs, MM. Blommaert et Serrure (3), ont représenté les armoiries des chevaliers cités

---

(1) La seconde partie de cette chronique est du xve siècle. Elle ne nous a pas donné de détails héraldiques.

(2) *Un Poète imaginaire* (Ann. de la Soc. d'arch. de Brux., T. X, p. 156 7). M. Hecq est occupé à préparer une nouvelle édition du *Tournois de Chauvenci*

(3) D'après nos informations, c'est M. Blommaert seul qui est l'auteur des armoriaux joints à ces deux volumes.

dans le texte. L'idée, heureuse en elle-même, n'a pas été réalisée avec succès, car, au lieu d'exécuter les dessins suivant les descriptions du poème, après une étude préalable des sceaux des familles, ils ont donné des blasons parfois assez fantaisistes. C'est ainsi que l'on voit dans celui du sire de Trazegnies une ombre de lion, non mentionnée dans le roman, et dans les armes du sire de Zuijlen, à la place des trois colonnes conventionnelles, rangées 2 et 1, trois grands piliers *(pilaren)* naturalistes, rangés en fasce, etc., etc.

De plus, quelques noms sont tronqués et d'une restitution peu aisée. On fera donc bien de ne pas recourir à ces deux armoriaux, mais de s'en tenir aux blasonnements du texte et aux observations présentées par nous à leur égard.

La guerre de Grimberghe, formant le sujet de cette œuvre, se déroule au milieu du XIIe siècle; mais le poète, entremêlant à quelques faits vrais des épisodes imaginaires, fait agir des personnages fictifs qu'il dote des noms et des armoiries des grandes familles de son temps. Abstraction faite de quelques-uns qui échappent au contrôle, les blasonnements sont très exacts.

Il en est de même des autres romans de chevalerie : tous, au point de vue héraldique et, en général, au point de vue archéologique, contiennent des matériaux de grande valeur pour l'histoire de l'époque de l'auteur lui-même, celui-ci incarnant ses personnages en ses propres contemporains, sans le moindre souci de la réalité historique, de l'anachronisme, n'hésitant pas à nous décrire minutieusement les armoiries de ses héros qui vécurent à des époques *antéhéraldiques*.

Pour nous borner à un seul exemple de cette nature, voici, d'après ADENET LE ROI, *Les Enfances Ogier* (2de moitié du XIIIe siècle), les armes de Charlemagne :

Armes parties d'or et d'azur portoit,
Dedenz l'azur fleurs de lis d'or avoit
Et de mi aigle noire sor l'or seoit...

et celles de *Charlos, li fiex Charlon :*

Teles, dont j'ai fai la devision
Qu'ot li rois Charles.....
. . . . . .
Mais il y ot, pour des comparoison
Ourle de gueules endenté environ.

L'auteur ajoute :

L'aigle et les flours, que le celeroit on?
Sont aujourd'hui à grant confusion,
Si sont les armes de maint riche baron.

*
* *

Familles portant les mêmes armoiries.

On est assez tenté, en général, de croire issues d'une même souche les familles portant des armoiries semblables, surtout quand elles sont originaires de le même région. Cela peut être vrai dans bien des cas, mais souvent il n'en est rien.

De même que des membres d'une famille se servaient d'armoiries tout à fait distinctes, de même aussi beaucoup de familles d'une région avaient adopté des emblèmes identiques, ce qui a amené les généalogistes à les rattacher, d'une façon arbitraire, à un auteur commun, d'une existence parfois très problématique. En réalité, cette identité d'armoiries s'explique fréquemment par une préférence marquée, dans certains pays, pour l'un ou l'autre emblème figurant, peut-être, comme prototype sur le bouclier et la bannière de quelque grande famille. Au moyen âge, chacun choisissant ses armoiries à son gré, ou s'inspirait souvent de celles d'un puissant voisin, et il advint ainsi que les officiers de justice, échevins, vassaux et tenanciers prirent l'un ou l'autre meuble héraldique de leur souverain, suzerain, seigneur, etc.

N'avons-nous pas constaté, plus haut, des exemples nombreux de ce genre? N'est-ce pas un fait acquis que presque tous les échevins d'Aerschot scellèrent des trois fleurs de lis, au pied coupé, des anciens seigneurs de cette terre? qu'un grand nombre d'échevins de Heusden et de Malines introduisirent dans leurs écus les meubles de leurs anciens maîtres et que beaucoup de vassaux se servirent, parfois même sans brisure apparente, des armes pleines des familles auxquelles elles obéissaient?

Avant donc de tirer une conclusion quelconque de l'identité des armoiries de deux familles, fussent-elles de la même région, il convient d'examiner de très près l'histoire de celles-ci, sous peine de commettre de graves erreurs.

Pour faciliter les recherches, nous allons grouper quelques familles portant les mêmes blasons, en énumérant, de préférence, des armoiries plus ou moins caractéristiques, ou étant considérées comme telles, dont les unes appartiennent d'une façon spéciale à des régions bien déterminées et dont d'autres, au contraire, se rencontrent un peu partout.

*
* *

Plain, au chef plain. Le champ ou le chef — parfois tous deux — se trouve souvent chargé de l'un ou de l'autre meuble, qui, en bien des cas, n'est que brisure. C'est ainsi que *Clukine* de Kecken, en 1357, brise d'un lambel brochant, tandis qu'Anselme de Kecken, et son frère Jean, en 1367, chargent le chef de trois roses.

Voir aux noms suivants :

Alderoyde, Angeren, Baudimont, Balet, Beerte, Bergheim, Béthune, Bigard (1), Bont, Bornival, Bouden, Brakel, Broich, Busket, Dieghem, Douvrin, Duchewelx, Duytzsche, Dussen, Ehren, Eijcken, Elz, Elst, Emines, Emmerich, Esbeemde, Esch, Eure, Everaerdt, Falkenstein, Fecht, Folie, Freiheit, Froighten, Gaiffier, Gerimal (ou Geude?), Gil[l]jjs, Glisuelle, Gothem, Greve, Guignies, Haye, Hahn, Haymanne, Harf, Haulchin, Heflingen, Heymeric, Heimersheim, Herssele (échevins), Hertoghe, Hetzerath, Hofsteden, Honnef, Houtain, Huckelshoven, Hunenberg, Cambeke, Campenhout, Canne, Keeken, Kint, Cnoep, Cock, Coolhem, Coppijn, Coptiten, Kratz, Lahnstein, Lalaing, Leeuw, Lennep, Leuth, Liège, Lit, Loix, Lowaige, Lutzinck, Mammeren, Meerte, Megen, Mennen, Miedem, Moriancourt, Münster, Nederpoerten, Neersen, Overbach, Pentling, Petithon, Puelwic (voir Poelwijk), Pottreel, Princel, Pulle, Quaderebbe, Quiévrain, Rèves, Ristes, Rode, Rohr, Rover, Sains, Zass, Zasselt, Sauvaige, Semousies, Seuwart, Schalie, Schillinck, Schooten, Stael, Starke, Zulekem, Zwappenburch, Thoenijs, Toussaint, Vaerste, Veelst, Vilain, Vilainmont, Vrankenhoven, Waldenberch, Waltem, Wampach, Wanniers, Wanis, Waudart, Wenmar, Weren, Wez, Wezeren, Wiltz, Winde, Witteman (2).

*
* *

Un certain nombre de familles portent plain, au chef d'hermine :

Baarle, Brede, Broekhuijzen, Butschard, Lichtervelde, Merwijk (?), Rolmann (?), Swalmen.

*
* *

(1) *D'or, au chef échiqueté d'argent et de sable*, est porté par beaucoup de familles bruxelloises

(2) Empruntons encore à l'armorial de Gelre (xive s.) les blasons suivants :

die Bachusen (comté de Berg) : d'argent, au chef de sable ;

Beresou (Bernsau) : d'or, au chef d'azur ;

die Kosen (comté de Berg) : d'or ; au chef d'azur ; a la bande échiquetée d'argent et de gueules, brochante. Capeline d'or. C. : deux cornes de bélier d'azur ;

die Crauwele (comté de Berg) : d'or, au chef d'azur, chargé de trois boucles d'or, en losange ;

her Otte Tsenger (Hollande) : d'argent au chef de sable, chargé d'une tenaille d'or, posée en fasce. C. : un tube d'argent, chargé d'une fasce de gueules.

Trois piles, ou bien aussi : plain, au chef denché, et, parfois, émanché. Ces blasons se confondent fréquemment. Certaines familles portent tantôt l'un, tantôt l'autre. Ils sont très fréquents en Brabant, dans le pays de Namur, etc.

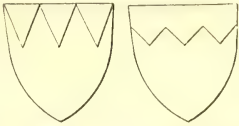

Voir aux noms suivants :

Assesse, Avin, Banesse, Blitterswijk, Boitberg, Bonant, Bonnant, Bossimé, Bouge, Bounant, Bruyère, Chenois, Dauvin, Dave, Dhuy, Dormael, Fernelmont, Flokias, Gheten, Ghiselin, Goudacker, Halle, Hannesche, Heylarde, Heneko (chef émanché). Hun, Clerch, Crotte, Liefkenrode, Liroux, Longchamps, Macler, Mathieu, Nes, Oyelers (?), Peron, Pré, Preupeden, Refail, Reijnere, Riwechial, St-Martin, Scelve, Smeersnidere, Spee[c]ken, Stapel, Zuerinckx, Tibault, Truwant, Tutegem, Tutelere, Warisoulx, Wartaing, Weeders.

*
* *

Coupé-enclavé, au 1er chargé de trois maillets penchés, rangés en fasce ; au 2d plain ; parfois aussi : plain, au chef enclavé, chargé de trois maillets penchés. Plusieurs familles brabançonnes, hennuyères, etc., ont scellé de cet écu.

Voir aux noms suivants :

Bois, Boc, Buisseret, Famelleux, Familleureux, Huldenberg, Winxele.

*
* *

Parti-émanché. Le nombre de pièces varie.

Blason très répandu en Brabant. Emblème, entre autres, du lignage de Weert à Bruxelles. La plupart des familles affiliées à celui-ci l'introduisirent dans leurs armes.

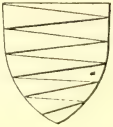

Voir, entre autres, aux noms suivants :

Baerdeghem, Banck, Douillet, Habbeke, Hauwaert, Hert, Huldenberg, Jans, Cattebroeck, Kesterbeek, Clutinc, Cobbenbosch, Coele, Cock, Koster, Crane, Labus, Landas, Linkebeek, Loze (parti-enté), Magnus, Meijlaen[s], Nolten, Pape,

Pluckemese, Poorter, Rijpelbant, Rode, St-Gery, Servranx, Spernagle, Spiegel, Vederman, Warlaing, Was, Watermael, Winckele (1).

*
* *

Gironné d'un nombre de pièces variant entre huit et douze.

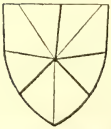

En Belgique, la principale maison qui ait porté un gironné est celle des sires d'Enghien. Quelques-uns de leurs vassaux l'adoptèrent.

Voir aux noms suivants :

Armoises, Bommershoven, Braffe, Braine, Eesbeeck, Eller, Enghien, Escolle, Forst, Gorins, Hagen, de Sancto-Gangulpho, Sorcy, Walpode.

*
* *

Une fasce de cinq fusées. Dans les Pays-Bas, la famille d'Hamal est la plus importante qui porte ces armes. Un certain nombre de ses vassaux les adoptèrent par la suite.

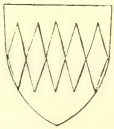

Voir aux noms suivants :

Alfter, Aubigny (4 fusées), Bauzele, Blize, Bo[e]smans, Bottaert, Brialmont, Brusthem *(ville)*, Deijnaert, Diest, Dijcke (comp. Dillen), Eijcken, Eintbroeck, Elderen, Flémalle, Gesves, Hamal, Hazebrouck, Heelen, Heijsselt, Hoije (3 fusées), Honsem, IJzeren, Jadou, Cannart, Kerchoven, Cruijce, Ladoen (3 fusées), Loon, Lowar (3 fusées), Nadons, Oten, Overbeke, Paifve, Reek, Rouchout, Zerkingen, Stockhem, Staden, Textor, Thienst, Vleminex (6 fusées), Walschaertz.

*
* *

Une bande de cinq losanges. Blason très répandu en Brabant.

Voir aux noms suivants :

(1) Citons encore, d'après l'armorial ms. de Gelre, le blason de . . . . . (?) *van Duvelant* : parti-émanché de sable et d'argent. Le cq. d'or. C. : une cuve partie (?) d'argent et de sable, doublée de gueules, entourée d'un bourrelet de sable et d'argent.

Asbeck (2 bandes) (1), Berghe, Bickem, Broeck, Denis, Dilbeek, Feluy, Ferté, Haesdonck, Hamme, He[e]rzele, Heyden, Hond, Hove, Canborne, Coelputte, Cole, Colins de Villy, Kornhorst, Cuene, Mailfer (de 3 losanges), Monceau, Mouwe, Ophem, Pape, Pierres, Rifflart, Serarijs, Sivry, Schenke (barre de 3 losanges), Schoor[e], Sot, Spreedt, Steyne, Tsas, Varent, Velde, Vertain, Vertbois, Vivere, Wachelgem, Walpode, Weijns, Winter (2).

*
* *

Une fasce entée. Appartient à un groupe de familles gueldroises.
Voir aux noms suivants :

Baarle, Doenen, Groesbeek, Hautart, Lawick (3).

*
* *

Une fasce entre deux burelles, blasonné par Hembricourt : *une faxhe germelle*.
Voir aux noms suivants :

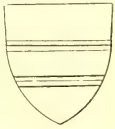

Ambresin, Avin, Barbesalée, Blehen, Boneffe, Borghet (?), Branchon, Dinant, Erpent, Grand, Happar, Hauchery, Hosden, Jemeppe, Collart, Colle, Loet, Loon, Lugene, Lucke, Machuray, Masson, Mathieu, Moxhe, Mouzet, Namèche, Pont, Rosne, Saint-Martin, Saint-Servais, Sart, Surlet, Wasseiges.

*
* *

---

(1) Gelre donne au *here van Bickebach* (= Bickenbach), vassal de l'empereur : de gueules à deux bandes, celle de dextre formée de six losanges et demi, celle de senestre de quatre et de deux demi-losanges, le tout d'argent, les demi-losanges mouvant des bords. Cq. d'or. Capeline de gueules. C. : un vol de gueules, chargé de deux *fasces* de trois losanges d'argent.

(2) Citons encore, d'après l'armorial ms. de Gelre, les armes du burgrave de *Voorn* (Furnes) (en Flandre) : d'hermine à la bande de cinq losanges de gueules.

(3) Dans l'armorial ms. de Gelre, nous trouvons encore ces deux blasons gueldrois : 1° *Her Rutger van Laermont* (Laarman?) : d'or à la fasce entée de gueules ; 2° *Jan Oesterbant* : d'argent à la fasce entée de sable.

Une bande côtoyée de deux bâtons, ou filets. Blasonné aussi : une bande coticée et, par Hembricourt : *une bende germelle* et : *une bande a dois germelles.*

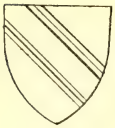

Voir aux noms suivants :

Aische (Ays), Barse (?), Bertrix, Bladelin, Celles, Chenard, Erkeley, Goesnes, Gross, Coria, Custines, Maillen (?), Marchin, Northampton, Putmans, Rieu, Spontin, Tamison, Tweenbergen, Villers, Vlec.

⁂

Une fasce échiquetée, généralement de deux tires, mais aussi, quelquefois, de trois tires. Sous cette première forme, elle est, entre autres applications, l'emblème de six des prétendus lignages patriciens d'Anvers (le septième lignage (?) porte une *bande* échiquetée), dits *Schaken.*

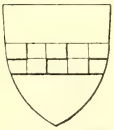

Voir aux noms suivants :

Aleijn, Balen, Belzeele, Bode, Bombaye, Draem, Bruele, Daems soen, Fikere, Gilles, Hoboken, Letmathe (3 tires), Limpias, Mark (3 tires), Meijere, Mom (3 tires), Pape, Zijmaer, Straten, Suijtkamen, Surlet, Visscherijen, Volkaert, Wilmaer, Wruhoven (1).

⁂

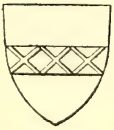

Une fasce frettée.
Voir aux noms suivants :

Batiaus, Buir, Buschfeld, Francq, Gent, Hemberch (?), Hofstaden, Ingenhave, Landsberg, Loverich, Mannins, Meijere, Morshof, Musen, Post, Sechtem, Sclachiin, Snoeck, Sombreffe, Steelandt, Voocht, Wylre.

---

(1) **Portent deux fasces échiquetées : Müggenhausen, Müllenark, Tomburg, Virnich.** Gelre donne ainsi les armes de *Her Claes Vijt*, homme du comte de Flandre : d'or à deux fasces échiquetées d'azur et d'argent, au lambel de gueules, brochant sur la 1re. Volet d'or. C. : un homme d'armes, la figure à découvert, lançant de la main droite une pierre et tenant de la gauche deux bâtons, ledit homme issant d'une tour d'or, chargée des deux fasces de l'écu (sans le lambel).

***

Une fasce bretessée et contre-bretessée. Blason assez fréquent au Bas-Rhin (Flecke, Hugenpoth, Lülsdorf, Nesselrode, etc.).

Voir aux noms suivants :

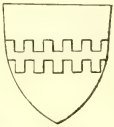

Banewalt, Bensburg, Berge, Bije, Blanckert, Bottlenberg, Buren, Daems, Dussen, Egmond, Flecke, Frambalch, Ghistelles, Goirle, Haecht, Herlaer, Höhscheid, Hove, Camphuijzen, Cant, Kirskorf, Lamp, Landsberg, Luijnricke, Lülsdorf, Molenere, Nederveen, Nesselrode, Ouden, Paridaens, Pelgrom, Pels, Poederoijen, Raessen, Rijt, Robert, Schirp, Schoijte, Steinbüchel, Taijbert, Tricht, Veerze, Verhaecht.

***

Deux fasces bretessées et contre-bretessées. Quelques-unes des familles portant ces armes descendent de l'antique maison d'Arkel.

Voir aux noms suivants :

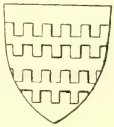

Arkel, Asperen, Boetzelaer, Dijckc, Donc, Dussen, Est, Heukelum, Holte, Hooch, Leeden, Löwenburg, Noordeloos, Oem, Pickaert, Quadt, Rieghe, Rijnestein, Rijnswolde, Rijeswic, Zelichs, Schelle (échevins), Schoonouwen, Wisselaer.

***

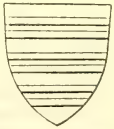

Trois jumelles.

Voir aux noms suivants :

Fosseux, Grutere, Hove, Luesdonck ou Luesvonck, Molen, Ravenecker, Rubempré, Zack van Wijck, Swerts.

***

Trois tierces. Blason qui jouissait d'une certaine préférence dans le Brabant septentrional.

Voir aux noms suivants :

Boert, Bossche, Doerne, Eijcman, Goben, Haneman, Hezacker, Coelen, Loon, Papendonk, Pijnappel, Riethoven, Toelinck, Tulden, Waarle.

⁂

De vair à la fasce. Blason assez fréquent dans le Limbourg et au pays de Liége (1).

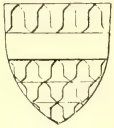

Voir aux noms suivants :

Barbial, Bartholeijns, Bommershoven, Bossche, Duren, Frei, Grimberghen, Heertte, Honsem (?), Cromme, Magrey, Many, Mopertingen, Oze, Petitjean, Pousset, Rosen, Surpele (Zulper), Wijer, Wildenrath.

⁂

Une croix de vair (1). Blason qui se rencontre souvent dans les mêmes régions que le précédent.

Voir aux noms suivants :

Anthony, Arthonis, Bardouil, Drake, Heer, Herckenrode, Hinnisdael, Kemper, Colar...., Coninxheim, Mettecoven, Mobbe, Nijsem, Puelinchs, Scep, Stapel, Tiegeldeckere.

⁂

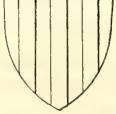

Trois pals. Emblème, entre autres familles, des puissants dynastes de la maison des Berthout et des familles de Berchem, Berlaer, Duffel, Ranst, qui en forment des branches, de nombreux vassaux des seigneurs de Malines et d'échevins de cette ville.

---

(1) Nous groupons ici comme étant de *vair* des champs, des croix, sans avoir égard aux émaux de cette fourrure, et alors que, pour certains cas, il faudrait blasonner : *vairé de ... et de ...*

Voir aux noms suivants :

Aarle, Adeghem, Adelijen, Attenrode (Daneels), Befferen (cour), Blanden (échevins), Berchem, Berlaer, Berthout, Bièvre, Bossaert, Bossche, Boulange, Breux, Briey, Broekhuijzen, Buijle, Duffel, Elsbroeck, Estor, Everart, Fiquelmont, Frelenberg, Gestel, Gootens, Gracht, Greve, Grijmmaer, Grootloo (échevins), Haverskerque, Heelt, Heffen, Heijst, Herotten, Héverlé, Houte, Cale, Keerbergen (échevins), Keerle, Kerman, Kets, Coelputte, Contich (échevins), Courtois, Kruiningen, Cuypere, Landres, Lierre, Liorchstraten, Malsart, Meeren, Mechelen, Messancy, Naives, Nesles, Nieuwe[n]steen, Noot, Plahier, Puys, Puttelange, Radewaerd, Raes, Ranst, Ridder, Rijt, Rode, Rogbroec, Runkel, Rupelmonde, Schelle (échevins), Schiplaken, Schoor[e], Schrieck (échevins), Snidelanth, Sormonne, Stadeiken, Stevens, Stockman[s], Straten, Tielot, Tuebake, Tutegem, Villenfaigne, Vlaest, Waelhem, Winricx, Wyse, Wisselaer.

⁂

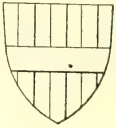

Trois pals (un palé) et une fasce brochante.
Voir aux noms suivants :

Bo[e]kel, Ere, Geilenkirchen, Lo[e], Loverich, Rencvelt, Schilder (fasce vivrée), Thiebegos.

⁂

Trois pals; au chef plain. Blason appartenant, par exemple, au lignage uten Limminghen, de Louvain, et adopté par beaucoup de familles affiliées à celui-ci, et dont la plupart se trouvent énumérées par Divaeus et l'auteur de *S. P. Q. L. sive septem tribus patriciw lovanienses.*

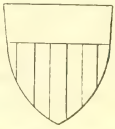

Voir aux noms suivants :

Berghe, Berthijns, Blancart, Boys, Bolleborne, Bollo, Borne, Bre[e]mpt, Domesdach, Edelhere, Erembodegem, Eveloghe, Faucompierre, Grimde, Grutere, Gruwel, Gunter[e], Herckenrode, Hers, Heverlinc, Hougaerde, Immendorf, Jans soen, Cardinal, Keijenhoghe, Coeman, Corneken, Criecsteen, Cruesen, Libeek, Limminghen, Lips,

Lombart, Loven, Merode, Minnemoen, Odilienberg, Oem, Oppendorp, Ouderogge, Pape, Peron, Pijnnoc, Pot, Rabode, Racour, Rijcke, Rillaer, Rode, Rompen, Schenckel, Schoor[e], Smacht, Speect, Zwarte, Velpe, Velthem, Vinalmont, Visscher, Vos, Vroede, Walraven, Wanis, Wassenhoven, Wijgmael, Wilmaer, Winter, Witte.

∴

Plain; au chef chargé de trois pals. Armoiries portées par beaucoup de familles brabançonnes, de même que les précédentes, qui peuvent leur servir de pendants.

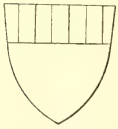

Voir aux noms suivants :

Berghen, Binkem, Bijsscopdoeme, Damme, Driessche, Foet, Ginderbuijten, Gruwel, Halle[n], Heijden, Herotten (?), Heule, Hortbeke, Kelbergen (?), Kerkem, Kerchove, Lunens, Male, Matheeus, Meeren, Meldert, Molen, Nederheim, Nieuwenhove, Noot, Ongheleghe, Plassche, Putte, Zeelijns, Somerghem, Speelbroec, Suerendoncq, Zuerselle, Tolmer, Troest, Wambach, Winghe.

∴

Trois pals retraits. Se trouvent aussi, parfois, dans la même famille, posées sur un chef.

Voir aux noms suivants :

Borch, Bosch, Eijck, Elsmeer, Gillis, Grieken, Hambroec, Hoeleden, Hove, IJzeren, Casselaer, Clerc, Cruijdere, Linden, Male (aussi sur un chef), Meeus, Merode(?), Merweke, Mondeion Cutfet, Namelot, Oliverus, Ouera, Zevenaar, Screije, Tongeren, Truijder, Vladeken, Vomei, Wambach (aussi sur un chef).

∴

Trois macles; au chef chargé de trois pals. Blason assez répandu dans le Brabant méridional. Les trois macles semblent n'être, parfois, qu'une brisure. Ne serait-on pas tenté de penser à ceux du lignage louvaniste des Verusalem? La plus célèbre des familles scellant de cet écu est celle des Bautersem, qui, devenus seigneurs de Berg-op-Zoom, s'appellent, plus tard, de Berghes (1).

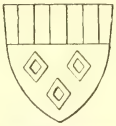

Voir aux noms suivants :

Bautersem, Berg[h]en, Borch, Ginderbuijten, Glimes, Gracht, Hoeven, Houtain, IJzeren (?), Carlewijch, Scines, Winghe.

⁂

Trois pals de vair; au chef plain. Armes de la célèbre maison de Châtillon, et très répandues dans les Pays-Bas septentrionaux, notamment en Gueldre. La fréquence de ce blason en cette dernière région pourra s'expliquer, en bien des cas, par des liens de vasselage avec les Blois.

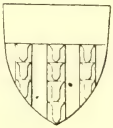

Voir à ces noms :

Ammerzoden, Arkel, Beest, Blois, Bouwe, Bovier, Brau, Broekhuijzen, Châtillon, Chaversson, Deventer, Doern, Drongelen, Francia, Geeraet, Greve, Haaften, Hacke, Ham, Hees, Heijden, Hemert, IJzendoorn, IJwijn IJwijns, Kanis, Claesz (un seul pal), Cock, Kuijck, Lawick, Merlants soon, Oosterwijk, Oud-Heusden, Pauw, Sas, Steenhuijs, Steke, Tuijl, Veen, Voecht, Waardenburg, Willem Nicolaes zoon, Wouters.

⁂

Une bande (cotice, bâton) et un semé de billettes (Limbourg, Liége, Juliers, etc.).

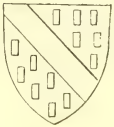

Voir à ces noms :

(1) Henri, sire de *Berghe* (-op-Zoom), chevalier, jadis prisonnier à Bastweiler, scelle, toutefois, en 1374, de cet écu : plain; au chef chargé de trois pals.

Berneau, Boesdael, Boinsire, Eyneburg, Gallon, Glimes, Kulen, Laurent, Onin, Oost (bastogne), Porte, Schinnen, Schirick, Schönborn, Spiet, Voorde.

∴

Une bande (cotice, bâton) et un orle de merlettes (canettes), de six ou davantage (Limbourg, Liége, Bas-Rhin, etc.).

Voir aux noms suivants :

Astenet (?), Frameries, Harvengt, Holset, Cauwet, Lens, Neyveldinghen, Reycsthemme, Seilles, Seron, Waelhoven, Willich.

∴

Trois chevrons. Emblème des anciens burgraves d'Anvers (issus de la famille van de Werve), de la ville de Lierre, de l'abbaye de Tongerloo et d'un grand nombre de familles de ces trois localités et de leurs environs.

Voir à ces noms :

Beaumont, Beerst, Beke, Belle, Berlekem, Biest, Bickelere, Borch, Born, Broeke, Brune, Dhesius, Deurne, Doerne (Deurne), Douve, Drake, Dussen, Eemeren, Elst, Fallais, Galifort, Geeraert[s], Ghellinck, G[h]oey, Gorsemeroel, Gorssum, Gorttere, Gracht, Gravenwesel (échevins), Grijsperre, Hees, Heylarde, Herde, Hönnepel, Hosden, Ijeuwen, Itteren, Cant, Cauwe, Cauwere, Keersmaker, Kiekin, Cloeters, Collin, Colvere, Courtrai, Cros, Curialis, Letwerch, Lierre (ville), Lippeloo, Mard, Masier, Molle, Mulert, Noijts, Nose, Oeden, Papperel, Planchon, Recke, Rijcke, Rijt, Rodewelle, Roesbroeck, Ruusvort, Saint-Gangulphe, Zauwen, Sgroots, Sompeke, Steenbrugghe, Stevens, Teldere, Tollenaere, Tullere, Vlaesche, Warsberg, Weijns, Wellens, Werve, Wezel, Wijneghem (1).

∴

(1) Gelre (xive s.) donne à *Her Vrederic van Rechteren* : d'or à trois chevrons de gueules, au lambel de ... (non colorié).

Une croix, accompagnée de merlettes, généralement de douze — rangées, soit en orle, soit 2, 1, — mais aussi, parfois, de six, placées dans les seuls cantons supérieurs. Les familles qui en portent douze sont presque toutes issues de la grande maison de Maldeghem, en Flandre.

Voir aux noms suivants :

Bonin, Gijsegem, Groot, Haarlem, Heile, Hoeijlaert (2,1), Honsem (2,1), Isegem, Kadzand (2, 1; les 2 quartiers inf. plains), Maldeghem, Olsene, Poele, Zaamslag, Upscote, Wilde, etc.

∴

Une croix ancrée, recercelée, ou bien gringolée. — On rencontre aussi, exceptionnellement, des têtes de dragon, au lieu de têtes de guivre. — Blason fréquent dans le Limbourg, le Luxembourg, etc.

Voir à ces noms :

Boulay, Bourguignon, Braine, Brassart, Baymont, Damme, Eynatten, Florin, Gent, Gilbert, Groot, Guttekoven, Haegen, Hasart, Havert, Heyleghenborre, Herteken, Hertoghe, Herewijnsaert, Hondelange, Horst, Huijn, Itter, Cayeu, Capellen, Kerssen, Claijs, Clef, Cruijce, Crumfoet, Cuijck, Limpach, Lombeek, Longavesnes, Michielsz, Milburg, Nijvele, Noedlange, Oitscheit, Pagge, Pape, Pettange, Pierre, Quétin, Rocelle, Rechette, Ruijsschen, Septfontaines, Symonis, Sprolant, Tacken, Teelmansz, Thuin, Usele, Willemsson, Wodecq (échevins) (1).

∴

Une croix nillée. Blason assez rare.

Voir aux noms suivants :

(1) Citons encore d'après l'armorial ms. de Gelre (xive s.) :

Avelgem (Flandre) : de gueules à la croix recercelée d'argent ;

Oistgeest (Hollande) : d'or à la croix recercelée de gueules ;

Rolof van Vieracker (Vierakker) (Gueldre) : de ... (le champ, non colorié, a été hachuré, probablement à une époque moderne, de lignes diagonales, en bandes) à la croix fourchetée d'or.

Boijegheem, Brantin[s], Hacke, Lodewijcx, Luthyer, Noelf, So[e]ij.

∴

Une croix engrêlée, ou échancrée. Blason assez répandu dans le Limbourg, pays de Liége, etc.

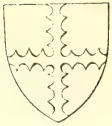

Voir aux noms suivants :

Asch, Atrive, Beaumez, Bollis, Bonier, Boulaere, Broeck, Bro[in]gnart, Charneux, Dalhem, Doenraad, Driessche, Dudzeele, Eupen (?), Evrart, Falize, Frankenberg, Galoppe, Gastmolen, Gheyt, Gilsen, Haynin, Hangest, Heijndael, Hove, Holset, Julémont, Karijs, Clermont, Coelgrove, Lenoncourt, Linden (?), Loncin, Luttelnowe, Meeux, Middachten, Monchy, Moniouwe (Montjoie), Nancy, Neufchâteau, Prés, Putzeijs, Reigersvliet, Reijmesdale, Rode, Ruwe, Zassen, Semal, Scavedries, Schiffelart, Schudermheim, Strecheis, Tinterey, Voecht, Volckerich, Waudenberg, Wittem, Wulfberg.

∴

Un sautoir engrêlé, ou échancré. Armoiries du lignage louvaniste des Calsteren, et adoptées par d'innombrables familles affiliées à celui-ci, dont la plupart ont été énumérées dans Divaeus et dans *S. P. Q. L. sive septem tribus patriciæ lovanienses.*

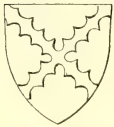

Voir, ensuite, à ces noms :

Abraen, Andrisse, Bertremoul, Blijde, Espen, Essars, Godenard, Grimde, Haneman, Heine, Herent, Hermeis, Hers, Hoeijlaert, Hove, Calsteren, Catthem, Keersmaker, Keijenhoghe, Cobbere, Koeker, Coeman, Cosselaer, Craechoven, Lake, Limminghen, Linschoten, Loste, Maes, Mathijs, Oostrem, Overdile, Paicia, Persemart, Pijnnoc, Platvoet, Poorten, Puse, Putte, Quisthoudt, Racour, Rifflart, Rode, Rogghe, Roelants, Sempst, Schulen, Sluc, Swertere, Tiptoft, Vagevuer, Vroede, Wachelghem, Weert (1).

---

(1) Gelke (xive s.) donne à *dite* (ou *dye ?*) *van Lochorst* (Lokhorst) (évêché d'Utrecht) : d'or au sautoir engrêlé de sable.

∴

Un sautoir échiqueté. Emblème du lignage louvaniste de Steen et d'un grand nombre de familles admises dans ce dernier. (Voir les deux ouvrages cités à propos du blason précédent.)

Voir aussi aux noms suivants :

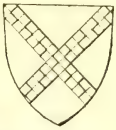

Absoloen, Amstel, Andel, Appeltern, Dussen, Edelhere, Egmond, Gossoncourt, Gradu, Huffel, Kemmerline, Claes Aertsz, Minnemoen, Noppe, Overbroeck, Poele, Rabode, Roelofs, Speect, Steen, Velpe, Vorenbruderen, Wijcop, Wilde, Witte.

∴

Une fasce et un sautoir brochant. Parfois, la fasce broche sur le sautoir. Armoiries des sires de Grimberghe, issus de la maison des Berthout, de quelques familles en descendant et de beaucoup de vassaux de Grimberghe, etc. Elles se rencontrent dans les blasons de beaucoup de patriciens bruxellois.

Voir encore aux noms suivants :

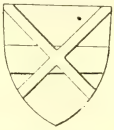

Assche, Borch, Briele, Broeck, Eechoute, Eggloij, Grimberghe, Haeghen, Hamme, Hertoghe, Liorchstraten, Londerzeel (échevins), Maalstede, Meijsse (échevins), Moerzeke, Pittevelde, Ruijsbroeck (échevins), Rumpst (échevins), Zeebroeck, Schure, Suetinge, Swaef, Varent, Vianden, Vilain, Visschere, Wesenhaghe, Woumen.

∴

Trois flanchis. Emblème des sires de Bréda, de beaucoup de leurs vassaux, etc., etc.

Voir à ces noms :

Bonte, Bréda, Buijs, Dilft, Doerne, Duc, Geest, Hermans, Hessels soen, Hoghenhuijs, Hughen soen, Claijs sone, Collart, Cranendonck, Lamens sone, Linden,

Pensaert, Zevenbergen, Zijd[e]wijn, Standart, Strijen, Zuetinge, Uijthoeck, Wisselere, Woesic (1).

⁂

Un fretté.
Voir aux noms suivants :

Aule, Boursin, Dab, Daur, Goulart, Humières, Cousin, Crune, Leefdael, Limminghen, Morel, Norrendyn, Oversteijn, Pontdremy, Prés, Rechede, Zievel, Sottenghien, Vichte, Voet (2).

⁂

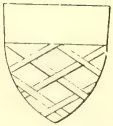

Un fretté ; au chef plain, qui, parfois, pourrait n'être qu'une brisure. Blason fréquent au comté de Namur et au pays de Liége.
Voir à ces noms :

Bouvignes, Champigny, Chier, Jamblinne, Oultremont, Scoive, Stain, Thynes, Véhir, Versaines (?), Vilain, Wierde.

⁂

Un burelé, ou fascé, au lion (3) — parfois couronné — brochant. Le burelé, ou fascé, en quelques cas, n'est qu'une brisure : Luxembourg brise Limbourg de burelles d'azur.
Voir aux noms suivants :

---

(1) *Jan van Sueteholt* (Südholz) (évêché de Munster) porte, d'après Gelre (xive s.) : d'argent à trois flanchis de gueules.

(2) Voici, d'après Gelre (xive s.), le blason de *Herman van Meervelt* (Merfeld), homme de l'évêque de Munster : de gueules fretté d'or.

(3) Nous nous conformons à l'usage de dire : *un lion*, tout court, quand le lion est *rampant*. Ce mot ne signifie pas *rapiens*, ainsi que d'aucuns le pensent, mais grimpant :

Alfter, ARENBOELE, Blavier, Chenac, Fléron, Fontaine, Gijsberts, Grandpré, Heyden, Hollogne, Horst, Keytz, Lantmetere, Louvain, Lüdinghausen, Luxembourg, MALBORCH, Melen, Neufchâteau, NEUVICE, Slye, Stade[n], Wolf.

⁂

Un lion, léopard lionné, etc. — parfois couronné — et un semé de billettes. Armoiries, entre autres, de l'illustre maison de Nassau. Quelques familles, portant ce blason, ont prétendu descendre d'elle. Souvent les billettes ne sont que brisure. Dans les blasons de certaines familles bruxelloises, le lion représente l'emblème du lignage de Leeuw, et les billettes sont empruntées à l'écu des Serroelofs, bien que les émaux diffèrent quelquefois de ceux de ces familles.

Voir à ces noms :

Alkemade, Awans, Beaujeu, Berghe, Boot, Boxmeer, Châteauvilain, Hinckaert, Hondeloese, Honssem, Conflans, Cuijk, Leeuwergem, LEOPARDO, Löwenberg, MEER, Metten Scachte, Moers, Mule, Nassau, NEKOUT, Nijenbeek, Noirchain, Nolten, Noot, Normant, O[e]brechts, Petersheim, Planche, Pottier, Prévôt, Renesse, Rijckel, Serclaes, Setterich, Schaveij, Schendelbeke, Solms, Swaef, Taije, TUMMEKEN, Valke, Vederman, Verkoven, Vienne, Voss, Waltelmi, Wanfercée, Werchin, Wérimont, Wijhe.

⁂

Einsi s'en va Tybert devant,
Et Renart va après corant.
Tybert ne fu mie à aprendre,
Bien sot monter et bien descendre;
As ongles à la croiz se prent,
Si RAMPA *sus moult vistement,*
Dessus un des braz s'est assis.

(*Le Roman du Renart;* auteur des deux premieres branches : PIERRE ou PERROT DE SAINT-CLOUD, vers 1200 ; édition Méon, Paris 1826.)

L'adjectif *rampant* pourrait donc s'appliquer au chat et aux autres quadrupèdes aptes à grimper.

Trois lions, parfois couronnés. Armes très répandues, appartenant à quelques grandes familles féodales, comme aux Barbençon, Gavre, Halewijn, Lannoy, Vaernewijk, desquelles d'autres ont prétendu descendre, par suite de la similitude de leurs emblèmes.

On rencontre aussi des familles portant une fasce, accompagnée de trois lions.

Voir à ces noms :

Barbençon, Birgel, Boede, Borgher, Borlez, Boudet, Boveaz, Braine-l'Alleud, Brognart, Bruninchs, Buijle, Buijsinghen, Deftinghe, Denville, Deurwaerdere, Duc, Ecaussinnes, Elsbroeck, Entbroeck, Erpe, Faus, Fordes, Gaillard, Gavre, Genappe (?), Gent, Gestel, Gossoncourt, Grinsven, Haesbaert (?), Haynin, Halewijn, Han, Heede, Hériamont, Hollogne, Honnial, Cambrai, Keynodtshoyven, Corroir, Creeft, Crimpen, Lannoy, Leeu, Lens, Liedekerke, Liessem, Linden, Lombeek (?) Loon, Maechelini, Maini, Masmines, Maucrœux, Mompelier, Mulaert, Musset, Naes van der Hulst (?), Nieubridik, Nyt, Nokerboem, Oliverus, Paddenbrouck, Pont, Ramoneur, Roderborch, Rœux, Rosières, Rosmeer, Rullingen, Zant van Merle, Sart, Ser Hannoots, Sestich, Zoppenbroich, Sorbon, Tichelen, Torre, Vaernewijk, Veemont, Verlaine, Vierve, Villeroux (?), Villers, Vries, Walleran, Weidenau, Wijneghem, Wittem.

*
* *

Trois lions naissants, couronnés ou non. Ces armes constituent, parfois, une brisure des précédentes.

Voir aux noms suivants :

Aliche, Falize, Farchis, François, Hallineg, Hughen soen, Crimpen, Otreppe, Pré.

∴

Trois léopards, ou lions léopardés, couronnés ou non, rangés en pal (1). Armoiries appartenant, entre autres, aux rois d'Angleterre. On a attribué à Guillaume le Conquérant un écu parti des trois léopards et de Flandre ancien (le gironné et l'écusson en cœur) *(sic!)*.

On les rencontre fréquemment dans les Pays-Bas septentrionaux.

(1) Le *rangés en fasce, en pal, en bande, en barre, en sautoir*, indiquant d'une façon parfaite

Voir à ces noms :

Derby, Hugensoen, Jan Hugen zoon zoon, Ommeren, ROBERT, Steenhuijs, Veen, Verlaine.

∴

Deux léopards, ou lions léopardés — parfois couronnés — rangés en pal. Armes fréquentes au comté de Namur, au pays de Liége, etc.

Voir aux noms suivants :

Bachenberg, Bioul, Biourge, BOLONGNE (Welin), Bray, Dietz, Crupet, Lardier, Loyers, MESSENCOURT, Moustier, Ochain, Pont, Rodelo, St-Gilles, Vaux, Villaine (?), Warisoulx, Wiseppe, Wisch.

∴

Un lion naissant — parfois couronné. Emblème qui se rencontre assez souvent dans les Pays-Bas septentrionaux.

Voir à ces noms :

Avezaath, Ever, Heuke, Jans soen, Ridder, Zandwijk, Seraing, Tour, Vredericks zoen, Wijhe.

∴

Une fasce et un lion issant, tantôt sommant la fasce, tantôt brochant. Blason appartenant au lignage louvaniste des Redinghen, adopté par beaucoup de familles affiliées à celui-ci, et aux Rolibuc, famille patricienne de Bruxelles. C'est sans doute comme descendants de cette dernière qu'un grand nombre de Bruxellois le choisirent à leur tour, ou le combinèrent avec leurs propres armes. Emblèmes fort répandus, notamment en Brabant.

---

la *direction* dans laquelle sont disposés les meubles, nous appliquons le *rangés en pal* aussi bien aux animaux qu'aux autres meubles quelconques.

Voir aux noms suivants :

Aelst, Assche, Battel, Bautersem, Beerte, Biévène, Blanke, Boetsaert, Bombaye, Borchoven, Bornival, Braem, Endelsdorp, Eppeghem, Ferooz, Froijere, Haesdonck, Halfhuijs, Hanswijk, Hauwaert, Heyden, Hérissem, Hersele, Hert (?), Houlz, Capelle, Kesterbeek, Coltereel, Corsbout, Coudenberg, Loenijs, Lombart, Meeren, Monceau, Mortier, Néthen, Nieuwenhove, Oemen, Ockerzeel, Overbach, Pede, Pijlijser, Pipenpoij, Platvoet, Redinghen, Rijcke, Roes, Rolibuc, Serarijs, Zijpe[n], Schoor[e], Spijsken, Staes, Stevens, Straten, Taije, Thommen, Varent, Vilvorde, Waelpoijt, Warsage, Werve, Wilre, Woelmont, Wolf von Glimbach.

⁂

Trois têtes de lion, couronnées ou non.
Voir aux noms suivants :

Dongerade, Herlaer, Panau, Poederoijen, Smellinc, Stegen, Toelinck, Venbosch.

⁂

Une ramure de cerf.
Voir aux noms suivants :

Bassenheim, Beheim, Bemelen, Bérenger, Berkelaar, Gouvion, Heede, Hircelinus, Jekere, Joly, Clabot[s], Cronenburg, Lissendorf, Meyer, Metz, Nijhuizen, Rittersbach, Schaedbroeck, Steen, Voeren, Wanniers, Willems sone.

⁂

Une aigle éployée.
Voir à ces noms :

Amandeau, Baduic, Baert, Bossimé, Buijsingen, Daen, Dijcke, Doedins, Doelvoet, Driel, Engbertsz, Fevre, FRANCIA, Gaiffier, Ghiselin, Goetghebuer, Haelen (échevins), Hoevel, Jode, Coptiten, Coreman, COSSELAER, Craechoven, Millinck, Moers, Molen, MONTIS REGALIS, Oijen, Overschie, Pallaris, Pauwels, Planche, Pole, Poll, Poorten, Randerath, Reymboldi, Riemsdijk, Rijcke, Rode, Rousseau, Ruckelingen, Saarwerden, Saint-Genois, Sdeken, Sonmans, Spiering, Squaden, Steenweg, Stevens, Tijt, Unverzagt, Verboom, WITKERINC, Witte.

∴

Plain ; au chef chargé de trois — aussi de deux — merlettes. Armes assez répandues dans les Pays-Bas septentrionaux et dans les pays du Rhin.

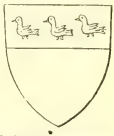

Voir aux noms suivants :

Aelbrechts, BOETBERG (comp. Dierckx), Gueldre (GELREN), Haghen, Hinnisdael, Honselar, Ho[e]rne, Houman, Clervaux, COENE (?), Leuth, Meere, Meysembourg, Zijpe[n], Stromberg, Ursel, Vrolo (2 merl.), Wijnhorst (1).

***

Une fasce, surmontée de trois — parfois de deux — merlettes. Celles-ci ne sont, en quelques cas, comme dans les armes de *Doornik*, qu'une brisure. On rencontre fréquemment ce blason dans le pays de Termonde.

Voir à ces noms :

Aelbrecht[s], dit de Borsere, Beaune, Berwouts, Bombaye, Bossche, Bruijn[e], Chatelineau, Delft (2 merl.), DOORNIK (2 merl.), Dormael, Eerdbrugghen, Eckelrade, Elslaer, Giesendorf, Heppignies, Hoefft van der Horst, Hove, Houve, KALDENBURG, Capellaen(?),

---

(1) Citons encore, d'après l'armorial ms. de GELRE (XIVe s.) :

Symon van Berntvelt (Bornefeld), homme de l'évêque de Munster : de gueules ; au chef d'or, chargé de trois merlettes de sable ;

Gudichusen (comté de Mark) : de sable ; au chef d'argent, chargé de trois merlettes de gueules.

Cappe (?), Cloet, Coene, Collier, Cruit, Cugnon, Langhe, Linden (2 merl.), Marbais, Maertens, Meerbeek (fasce ondée), Metten Penninghen, Migrode, Moleman, Molen, Moranville, Muds (?), Nieuwenhove, Peborch, Pontillas, Potte, Praiele, Remen, Ruisenberg, Zétrud, Sclachiin, Zoete, Sombreffe, Spontin, Tollin, Thourines, Veer (2 merl.), Vrij, Wayaux, Walhay, Wavre, Weiher, Wintere.

*
* *

Deux poissons adossés, parfois parlants : *saumons* dans les armes de Salm, *bars* dans celles de Bar. Armes assez répandues, appartenant aussi aux sires d'Altena, dans les Pays-Bas septentrionaux. Il n'est pas de famille, portant cet emblème, qui n'ait prétendu se rattacher à l'une de ces trois grandes maisons féodales.

Voir à ces noms :

Adriaens, Altena, Ardembourcq, Bar, Beaumont, Blâmont, Borchgrave, Brakel, Buekelair, Chiny, Diedenhoven, Emmechoven, Fischbach, Giessen, Ghouvion, Grange, Hetzerath, Hornes (Altena), Cabelliau, Calch....., Clémency, Clermont, Coijghem, Colin, Cranendonck, Lespaut, Looz (Chiny), Mont, Poisson, Prévôt, Rijswijk, Roussy, Salm, Sanse Savereulz, Schermer, Starke, Zulikem, Tsulle, Uijthoeck, Vauclairi, Vaux, Visch.

*
* *

Cinq coquilles en croix. Armoiries appartenant, par exemple, au lignage bruxellois des Steenweg, ou *Via Lapidea*, et adopté par quelques familles alliées à celui-ci.

Voir aux noms suivants :

Eschweiler, Esselen, Hertoghe, Camborne, Coninc, Molenbeek, Mons, Noot, Peeters, Platea, Spiegel, Steenweg, Storm.

*
* *

On distingue généralement entre la rose et la quintefeuille, qui sont, cependant, la même fleur, ainsi que nous l'avons prouvé dans nos *Mélanges héraldiques*

(Bruxelles, 1892) (1). La quintefeuille est la forme conventionnelle de la rose. C'est ainsi que les sires du *Rosoy*, parmi lesquels les seigneurs d'Audenarde, portèrent, dès la fin du XIIe siècle, tantôt des quintefeuilles, tantôt des roses, et que Gauthier Zas, échevin de Dordrecht, scelle, en 1375, d'une *quintefeuille*, enclose d'un chapel de *roses*. GELRE nous fournit les armes du sire de *Rosenberch*, vassal du roi de Bohême : une *quintefeuille*, et celle de *Roeselaer* (Roulers), en Flandre : trois *quintefeuilles*.

Ces exemples sont typiques, car il s'agit d'armoiries parlantes.

La maison souveraine de la Lippe, en Allemagne, on ne l'ignore pas, porte : d'argent à la rose de gueules, boutonnée d'or. Voyez comment GELRE représente l'emblème du sire de la Lippe, un des chevaliers qui entourent l'évêque de Munster : une *quintefeuille*.

On a toujours blasonné *quintefeuilles* les fleurs dans le blason des seigneurs de Leefdael, en Brabant : GELRE nous les donne sous une forme identique à celle des roses de *Roeselaer*, des sires de *Rosenberch* et de la Lippe.

Il n'y a aucune raison pour voir dans la quintefeuille la fleur du néflier, — arbre rare et peu connu, qui n'a joué aucun rôle dans le symbolisme du moyen âge, — sauf quand on a affaire à des armes parlantes, comme, par exemple, celles du sceau de Renier *Mispelken*, échevin de Saint-Trond, en 1261, et dont le nom est le diminutif du mot flamand *mispel* = nèfle.

Au dire d'héraldistes modernes, on blasonne *quintefeuille* la fleur à cinq pétales dont on ignore la dénomination.

La vérité est que, sauf dans quelques armoiries parlantes, elle représente la rose, la reine des fleurs, dans le blason aussi bien que dans la nature.

Ce qui précède se rapporte aussi à la *quartefeuille*, que, sur certaines œuvres d'art du moyen âge, on voit alterner avec ces roses à cinq pétales. Elle est la rose, figurée à quatre feuilles, mais s'emploie plus rarement que la quintefeuille. Néanmoins, il y a lieu de remarquer que, en règle générale, les familles, l'ayant adoptée pour emblème, la conservèrent sous cette forme particulière.

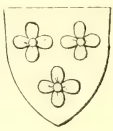

Leur nombre est relativement restreint.

On peut voir aux noms suivants :

Beelaerts, Dinther, Geffen, Godevaerts, Herck, Coptiten (une seule), Crupelant, Martin, Meijgem, Nieu[w]land, Raets, Tiegheldeckere.

***

Les fleurs de lis en nombre — parfois un *semé*.

Le semé de fleurs de lis constitue des armoiries très caractéristiques pour le pays de Liége.

Voir aux noms suivants :

---

(1) On peut consulter aussi, à ce sujet, le beau travail de M. CHARLES JORET, *La Rose dans l'antiquité et au moyen âge* (Paris, 1892).

Amersfoort, Andries sone, Borloz, Bourbon, Brant, CHANTEMERLE, Duras, Elderen, Gargatte, Graux, Grijpskerke, HALLANDAS, Harduemont, HAUCHERY, Haultepenne, Hauteroel, Heymslaken, Jemeppe, Kint de Rüdesheim, Custines, Louchars, Malapert, MALE(?), Momalle, Neufchâteau, Oijenbrugghe, Orey, Oupeye, Paignart, Périlleux, Rochefort (Haneffe), Rocour, Rollée, Roloux, Sept-Fawes, Seraing, Scherpenzeel, THILIESSE, Thouars, Vachon, Valois, Villers, Waleffe, Warfusée, Waroux (1).

*
* *

Contrairement à la croyance universelle, la fleur de lis au pied *coupé* ou *nourri*, ne se rencontre pas exceptionnellement, comme signe caractéristique, ainsi qu'on l'a dit, dans les armes des grandes maisons de Lierre, d'Aerschot, de Wesemael, de Rotselaer, etc. ; mais, en général, la fleur de lis est représentée, sous cette forme, dans les armoiries brabançonnes, au point que la fleur de lis *complète* constitue l'exception à la règle.

Ce *pied coupé* — appellation d'ailleurs impropre — n'avait aucune signification spéciale, aucun symbolisme ne s'y rattachait, à preuve, entre autres, le sceau d'Henri Marteau, ou *Marteel*, chevalier brabançon, qui fut fait prisonnier à Bastweiler, dans la rotte du sire de Diest, et appartenant à la famille liégeoise bien connue, portant un semé de fleurs de lis, *complètes*, armoiries si répandues au pays de Liége. Ce sceau, exécuté, sans doute, par un graveur du Brabant, est orné d'un écu semé de fleurs de lis, *au pied coupé*.

Les sceaux mêmes des grandes familles brabançonnes représentent les fleurs de lis, tantôt *complètes*, tantôt *au pied coupé*.

Ceux de Charles d'Aerschot, 1245, de Godefroid de Lierre, 1270, d'Arnould, sgr. de Wesemael, 1241, 1260, des échevins de l'avouerie de Duffel, 1408 et 1615 (ancien apanage des Wesemael), nous les montrent *au pied coupé*.

Les familles suivantes :

Eggloij, Hauwel, Hertoghe, Cassart, Colibrant, Loze, Meijnartshoven, Nieuwenhuijze, Pipenpoij, RODE (à Louvain), Sabel[s], ZIERENBEKE, Schoonhovenn, Wesembeek, etc., etc.,

portaient les fleurs de lis des deux façons.

*
* *

---

(1) Citons encore, d'après l'armorial ms. de GELRE (XIVe s.) : *Wouter van Stoutenberch* (Stoutenburg), homme de l'évêque de Munster : d'argent à six (3, 2, 1) fleurs de lis de gueules.

Trois feuilles de nénuphar, ou de tilleul, selon les circonstances. En tant que feuilles de tilleul, il est nécessaire d'indiquer qu'elles sont renversées et sans tige.

Dans une étude intitulée : *Die Linde in der Heraldik, in der Sphragistik und als Ornament (Jahrbuch des herald.-genealog. Vereines « Adler » in Wien,* V, 1878, p. 45-54), feu le Prince F.-K. zu Hohenlohe-Waldenburg constate que, dans les armoiries allemandes, les feuilles de nénuphar sont bien plus rares que les feuilles de tilleul, et que, souvent, celles-ci ont été transformées en feuilles de nénuphar. Il en est de ce meuble héraldique comme de la *quintefeuille* qui prend différents noms selon les besoins des armoiries parlantes. Blasonné tantôt feuille de tilleul, tantôt cœur — peu importent les variantes sous lesquelles il se présente — il n'est autre chose que la feuille de tilleul, — arbre qui joue un si grand rôle dans les traditions, notamment chez les peuples germaniques, — sauf dans certaines armoiries parlantes constituant une allusion au nom de la famille. C'est ainsi qu'il faut blasonner : à trois feuilles de nénuphar les armes des van der *Meeren,* des Saint-Géry (île dans Bruxelles), des *Wolauwe* (nom d'un cours d'eau), famille, d'ailleurs, issue des Saint-Géry, etc., tandis que l'appellation *cœur* s'impose pour les armes de familles comme *Herzlieb, Hertwig,* etc.

Voir aux noms suivants :

Aelst, Ante, Bedurwaen, Blabbenere, Bourscheid, Brau, Dries, Fyck, Geeraert[s], Gemert, Gillemans, Hertewijk, Huijch Witte soen, Cobbenbosch, Coels, Küdinghofen, Metten Seachte, Neuburg, Not, Pape, Pijnbroek, Rape Rodichem, Rosières, Saint-Géry, Saint Servais, Zeuwelgyn, Schinne, Snackert, Stockhem, Taije, Tollenaere, Vlodorp, Wampach, Wecels, Wijlre (1).

*
* *

Trois feuilles de chêne, de houx, ou panelles, etc. La dénomination varie selon que la dentelure des feuilles est plus ou moins accentuée et suivant les besoins des armoiries parlantes.

Voir aux noms suivants :

---

(1) Citons encore, d'après l'armorial ms. de Gelre (xive s.), ces deux blasons :

Her Smeye (sic !), homme du duc de Juliers : de gueules à trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, d'argent; au chef d'or. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'or, sommé d'un grelot renversé et garni d'un vol d'argent.

Her Sander Coechoven, homme du duc de Gueldre : d'or a trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, de sinople (échancrées au haut, feuilles de nénuphar). C. : un buste de Midas, de carnation, les cheveux, la barbe et les oreilles d'âne gris, vêtu d'argent, la tête munie de deux cornes de bœuf d'or, chargées, chacune, de trois feuilles de l'ecu, en pal.

Altena, Corroit, Lappe, Mijnschart, Zobbe, Warin.

*
* *

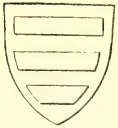

Trois hamaides; armes blasonnées, souvent, à tort, *une* hamaide.

Voir aux noms suivants :

Abeele, Anvaing, Balain, Baudrenghien, Brognart, Hamaide, Clocman, Loven, Molen, Motte, Neuville, Piers (1).

*
* *

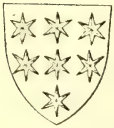

Des étoiles en nombre — parfois un semé d'étoiles (2).

Voir à ces noms :

Abeele, Borneken (6 comètes ?), Dachverlies, Dalem, Exaerde, Faeijsen, Gheermis, Crimpen, Maire, Naen, Radewaerd, Sartiaux.

*
* *

Un croissant. Blason assez répandu dans les parties wallonnes des Pays-Bas.

Voir aux noms suivants :

Abioulle, Douai, E[s]peis de Marcquettes, Ferme, Fexhe, Hanoyse, Havaine, Henotins, Homière, Honoré, Huijsman, Hulst, Jammaert, Jove-

---

(1) Gelre (xive s.) donne aussi le blason de *Her Fransoys van Dobbiscoert* (Auberchicourt) : d'hermine à trois hamaides de gueules.

(2) Dans la plupart des régions — sauf celles à langue française — qui nous intéressent ici, les étoiles étant généralement représentées à six rais, nous n'indiquerons le nombre de ceux-ci que lorsqu'il y en a plus ou moins de six.

neau, Cammoussier, Clément, Lambrecht, Maret, Marquette, Masijn, Montegny, Motte, Nethen, Oliverus, Peron, Petit, Poul[l]et, Steghen, Trisson, Veves, Vieux-Walefle, Wargny, Werbrouc.

*
* *

Trois manches *mal-taillées*, ou *manches*, tout court, comme Hemricourt blasonne les meubles de Blehen.

Ce meuble, assez étrange, a été figuré, plus tard, comme capuchon, et la plupart des auteurs modernes le dénomment capuchon, dans les armes des Fumal, Blehen, etc.

Voici, fac-similés d'après Gelre, deux blasons typiques :

Le premier, de sire Pierre de *Villeers* (Villiers de l'Isle-Adam), a un senestrochère, le second, du sire de Hastings, à une manche.

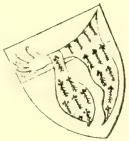

Cette sorte de manche, tantôt très serrante à sa partie supérieure, tantôt large pour se rétrécir à l'avant-bras, et munie d'un large sac flottant, attaché au-dessus de la main, fut adoptée par les femmes dès le XIIe siècle.

Nous reproduisons à la page suivante deux sceaux représentant des senestrochères ainsi parés, l'un, de Gilles de Cons, appendu à une charte de 1202 (1), l'autre de Gauthier de Hollain, d'après un acte de 1328 (2).

Ayant souvent été offertes comme prix aux vainqueurs dans les jeux chevaleresques, les manches de dame devaient occuper un rôle important dans les armoiries ; elles sont très fréquentes, notamment dans la partie romane des Pays-Bas.

---

(1) Dans sa monographie des fourrures (p. 34), Hohenlohe a reproduit ce sceau, d'après un acte de 1199. Son dessin nous permet d'en rétablir ainsi la légende, peu distincte sur notre exemplaire : ✠ *Sigill' Egidy castellani de Cons.*

(2) Légende : ✠ *Sigillum Valteri de Holan.* Sur les deux sceaux en question, la main tient une rose.

Voir aux noms suivants :

Ambresin, Andana, Beyne, Blehen, Fanson, Gueux, Halle, Horn (Hoerne), Thier, Vieux-Waleffe, Ville, Viron, Wezeren.

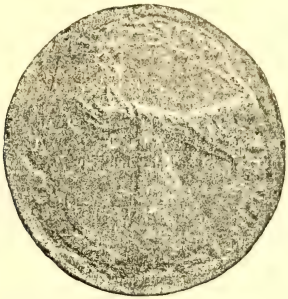

Sceau de Gilles de Cons (1202).

Sceau de Gauthier de Hollain (1328).

Ces familles portent une ou plusieurs manches.

*
* *

Un senestrochère, paré d'une manche à sac et tenant une bague.
Voir à ces noms :

Boppart, Elsig, Geertzin, Grenier, Leyen, Lösnich, Merheim, Spoennem.

*
* *

Trois lambels. Le lambel, soit comme brisure, soit comme meuble, pour autant qu'il n'est pas en nombre, est toujours placé en chef. Primitivement, il repose sur le bord supérieur du bouclier, et ses pendants descendent sur celui-ci. Sur les sceaux anciens, et encore sur quelques sceaux du xve siècle, le lambel est mouvant des deux bords latéraux de l'écu (1). Plus tard, on le représente planant.

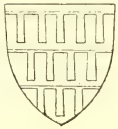

Voir aux noms suivants :

Essche, Lyskirchen, Overstolz, Quatermart.

*
* *

Quelques familles, semblant toutes appartenir à des régions comprises dans la France actuelle, portent trois meubles affectant, plus ou moins, la forme de herses renversées (les pointes en haut), consistant en deux tiges horizontales et trois tiges verticales. Le double fait que ces meubles figurent dans les armes des La Tour et que, par la suite, ils ont été nettement représentés comme *tours* dans le blason des La Vaulx, prouve, à notre sens, qu'ils ne sont autre chose qu'une forme conventionnelle, et sans doute régionale, de la tour.

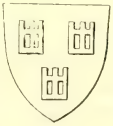

Voir aux noms suivants :

Bouquemont (mal ordonnées), Fontoy, Tour, Vaulx, Vizin (2).

---

(1) Citons, comme exception à cette règle, le sceau de Jean de Vivier, de 1352. Le lambel étant, le plus souvent, à trois pendants, nous n'indiquons, dans notre armorial, le nombre de ceux-ci que lorsqu'il est supérieur à trois.

(2) Voir aussi au nom de *Dole*.

*
* *

Trois étriers.

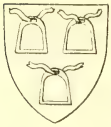

L'étrier est un meuble très fréquent au comté de Namur et au pays de Liége.

On le rencontre, entre autres, dans les armes des familles suivantes :

Acosse, Baduele, Blondel, Bois, Borlez, Chaussée, Chêne, Dammeroude, Empereur, Garsilles, Glimes, Graux, Hannesche, Hauteroel, Havrec, Hemptinne, Heusdens, Jaspar, Coir, Collart de Ville, Colle, Copin, Cugnon, Laer, Lambotins, Lathuy, Malassuré, Marchant, Marneffe, Mertens, Molembaix, Moxhe, Oyelers (?), Paicia, Pitet, Poellinis, Pontillas, Rixensart, Roloux, Rosières, Schwanbell (renversés), Smeersnidere, Strée, Zuweels, Textor, Thier, Troet, Velde, Ville, Villers.

*
* *

Trois forces renversées. Meuble très répandu dans les parties wallonnes des Pays-Bas, tandis que, dans leurs parties septentrionales, on rencontre, plus souvent, la force de tondeur ; mais les deux s'y voient, parfois, employées indifféremment par les mêmes familles.

Voir aux noms suivants :

Baduele, Berghe, Biertheyn, Boeseau, Bosch, Casteele, Dammeroude, Danneal, Fonteniers (les pointes en haut), Hallet, Hannut, Houthem, Jamotteel, Carpial, Comognes, Créhen, Longchamps, Paheau, Peleymis, Piétrain, Rahier, Ridder, St-Germain, Salmon, Sart, Seraing, Seron, Thenis, Thienes, Thiribut, Wezeren.

* *
*

Trois broyes. La broye, seule, ou au nombre de trois, figure dans un certain nombre de blasons rhénans et westphaliens.

Voir à ces noms :

Avesnes, Dorneburg, Eggerscheidt, Holtei, Horst, Köckelsum, Liethen, Schadelich.

*
* *

Trois losanges. Blason fort usité dans les parties wallonnes des Pays-Bas.
Voir à ces noms :

Adriaens sone, Aerlebond, Anthoine, Autre-Eglise, Bakaert, Beer, Bureal, Celles, Château, Dijck, Duc, Engh, Fauve, Flokias, Florzée, Fooz, Haar, Haefsdonch, Ham, Heylarde, Hoveles, Jauche, Jupleux, Carcep, Cothem, Leté, Liernu, Lodevoet, Loo, Maillen, Mares, Marilles, Markele, Merkiet, Motten, Muchars, Neufforge, Olgueres, Ongheleghe, Orp, Pasture, Pellaines, Persoen, Prayles, Presseux, Reutour, Roest, Saffenberg, St-Germain, Scoels, Spaen, Ternijne, Tour d'Upigny, Troet, Valve, Villers, Wayaux, Winnezeele.

*
* *

Une croix de cinq losanges, ou cinq losanges en croix — parfois aboutés et accolés.
Armes appartenant à la famille patricienne de Mol, à Bruxelles, et à d'autres familles brabançonnes.
Voir aux noms suivants :

Eegenhoven, (échevins), Ghindertalen, Kessel, Coninckxloo, Mol, Ophem, Rode, Schoor, Slaterbec, Spiegel, Wellen.

*
* *

Dix losanges, 3, 3, 3, 1, aboutés, et, plus tard, généralement, accolés.
Voir à ces noms :

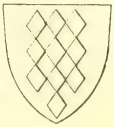

Dadizeele, Esnes, Forvie, Haudion, Hautrage (échevins), Housdaing, Lalaing, Oudendijck.

*
* *

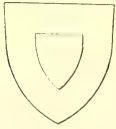

Un écusson. Blason très répandu dans les pays rhénans et aux Pays-Bas. Les familles les plus importantes qui le portent sont les Bonlez, les Boulaere, les Reifferscheid, les Walhain, les Wavrin, etc.

Voir à ces noms :

Aseche, Baerch, Beaufaux, Beaufort, Beaufremez, Beausart, Bensenrade, Bertinchamps, Bonlez, Bossuyt, Boulaere, Bousart, Brandenbourg, Broich, Broekhuijzen, Bruiant, Buillemont, Bus, Chastre, Chaves, Chavet (comp Dijcke), Eude, Fauconpierre, Froitzheim, Fust, Harnes, Haye, Ham[me], Hamaide, Heer, Heijssen, Hennenberg, Hessen, Heurne, Hofstad, Huerne (Horn), Huijssen, Hückelhoven, Katreal, Keildonck, Cleves, Knebil, Cole, Colle, Colpach, Corbais, Cortewille, Libressart, Limal, Loyaucourt, Malberg, Marchei, Molenbais, Mons, Morialsart, Nuz, Près, Rapemont, Reifferscheid, Rignée, Rosenauwe, Ruekiste, Saint-Géry, Salbrugge, Savenial, Schönberg, Schönecken, Schoonvorst, Sorcey, Taillefer, Trignée, Villeroux, Waardhuizen, Walhain, Wavrin, Wildenburg (1).

*
* *

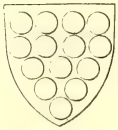

Des besants, ou tourteaux, en nombre, ou en semé.

Armes fort fréquentes aux Pays-Bas méridionaux, surtout à Saint-Trond et aux alentours.

Voir à ces noms :

Abertijns, Assele, Bevere, Bolzendal, Bont, Boot, Broeck, Brohl, Brugghen, Diercks, Dijcke, Dunkering, Feix, Frankenberg, Gernoet,

---

(1) Voici encore quatre exemples, empruntés à l'armorial ms. de Gelre (xive s.) :

Gherensteyn (pays de Juliers) : d'argent à l'écusson de gueules. Le cq. d'or. C. : un panache de sable, iss. d'une cuve de l'écu, doublée de gueules ;

Her Derie van Sinderen (Gueldre) : d'argent à l'écusson de gueules, chargé d'un écusson d'argent ;

Jan van Juutfaas (Jutphaas) (évêché d'Utrecht) : d'or à l'écusson de gueules, accompagné de huit fleurs de lis d'azur, rangées en orle ;

Loef van Kervenem (Kervenheim) : de gueules à l'écusson d'argent et au lambel d'azur brochant.

Heelen, IJsselt, Clerch, Copeij, Masschereel, Melun, Merode, Nieuwsteen, Pickaert, Poele, Ridder, Rumale, St-Gangulphe, St-Trond, Ste-Catherine, Zelichs, Scat, Schengen, Schönau, Schoonvorst, Schoor[e], Schoutheete, Sluse, Smeersnidere, Spiegel, Stapel, Zuerinx, Vaul, Walsche, Webbecom, Wolf.

*
* *

Trois annelets. Blason porté par beaucoup de feudataires du château de Termonde, etc.

Voir à ces noms :

Anderenhove, Berghe, Berntsberch, Bossche, Buffel, Buckele, Celen, Damme, Decker, Ensynck, Forstbach, Heijvaert, Hert, Hertoge, Judas, Keijser, Mondeion Cutfet, Montigny, dit Besainge, Moranville, Putte, Riwechias, Saint-Gor (?), Scheure, Vonderen, Vos.

*
* *

Cinq annelets.
Voir aux noms suivants :

Artaise, Büdesheim, Moncelle, Noyers, Ornes, Serarijs, Slirp, Suesdorne.

*
* *

Deux épées, en sautoir, parfois les pointes en haut.
Voir à ces noms :

Afscheijde, Annoque, Bode, Diepenbroek, Doerne, Drolshagen, Geerinex, Hobanck, Kekstijnen, Paijsmakere, Reimerswaal, Schwerte (échevins), Spiegel, Stekelink, Thoenijs, Vigreus.

*
* *

Trois fers à cheval.

Voir à ces noms :

Amelsdorp, Ghisen, Hansbeke, Hees, Hert, Marscale, Masen, Reijnere, Roly, Smeets, WASCHENSTEYN.

*
* *

Trois colonnes. Ce meuble est porté par une série de grandes familles, dont plusieurs semblent se rattacher à la même souche.

Voir aux noms suivants :

Abcoude, Amstel, Beusichem, Borssele, Brakele, Budel (comp. EERSTEN SOIN), ESSCHESTEIJN, Grutere, Culenborg, Rovetasche, Zoelen, Zuijlen, Vianen, Wijngaerde (1).

*
* *

Une roue. Cet emblème, très répandu, appartient aux dynastes de Heusden et a été adopté par beaucoup d'échevins de la ville de ce nom.

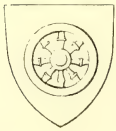

Voir aux noms suivants :

Baningen, Berghe, Buijs, Busbois, Deventer, Didderic Luben soen, Diebier, Dobbe, ETTEN (Ethen), Falkenstein, Gent, GEVER, Godevaerts, Hedikhuijsen, Heer, Herincx, Heusden, Hoeschen, Jan Aerts soens soen, Carlier, Caumont, Cuijck, Kuijst, Lison, Loddere, Merlants soon, Pauwels, Proet, Proper, Ramekeren, Reijmbouts zoon, Renialme, Ruette, Spierinc, Thonissen, Veen, Vendegies, Weren, Wiele, Wijck, Willems zoon, Wijtvliet, WOERINGEN (2).

---

(1) Citons encore, d'après l'armorial de GELRE (XIVe s.) : *Her Jan van Kersberch* (Carsbergen), homme de l'évêque d'Utrecht : d'argent à trois colonnes de sable; au bâton d'or broch. Le cq. d'or. Cour. d'argent. C. : une tête et col d'âne de gueules, oreille d'argent.

(2) *Die here van Haesbeen* (Heesbeen), homme du duc de Brabant, portait, d'après GELRE (XIVe s.) : de gueules à la roue d'or. Volet de gueules. Chapeau de tournoi de gueules, sommé d'une roue d'or.

*
* *

Trois fers de moulin. Meuble caractéristique pour la mairie de Bois-le-Duc en particulier et le Brabant septentrional en général.

Figure dans les armoiries des familles suivantes :

Bie, Bont, Bosmans, Bossche, Bruheze, Bueckelere, Buijs, Celen, Dens, Dicbier, Doerne, Dordrecht, Dormael, Eijke, Eijcman, Eijnde, Engelen, Everaerts, Gemert, Gerwen, Ghijsbrechts, Gommaers, Kanapt, Keteler, Colen, Gorijs, Gorsemeroel, HERETHEM, Herck, Cleren, Coptiten, Kuijst, Lijscap, Loets, Loon, Lu, LUESDONCK (ou LUESVONCK), Meirle, Milheeze, Molen, Molenere, Montfoort, Nedermoelen, Nesse, Nijversele, Papendonk, Pauwen, PRÉMENTEAUX, Rode, Rooden, Rover, Schilder, Zon, Stapel, Steenbeckers, Straten, Tempeler, Troesselmans, Uden, Veijlaerts, VECQUER, Vestarts, Voort, Vriese, Weder, Werve, Wiele, Winter.

*
* *

Héraldique bruxelloise.

Par une charte du 12 juin 1306 (1), le duc Jean II de Brabant, aplanissant les difficultés qui avaient surgi entre les membres des sept lignages de la ville de Bruxelles et la commune, rétablit les lignages dans les droits et privilèges dont ils avaient joui sous son père, son grand-père et ses aieux, et décida que les sept échevins éliraient, chaque année, huit jours avant la Saint-Jean-Baptiste, leurs successeurs, dans les sept lignages que l'acte désigne ainsi : *'s Huges 's Kints Geslachte* (lisez : *ser Huges 's kints?*), *des Weerts Geslachte, des Leus Geslachte, die van Rodenbeke, Seroloefs Geslachte, die uten Steenwege ende die van Coudenberge.*

Voici (2) les armoiries de ces familles patriciennes :

Ser Huges, appelée aussi Ser Huijgs et Clutinc : d'azur à trois fleurs de lis, au pied coupé, d'argent;

de We[e]rt, ou 's Weerts : parti-émanché d'argent et de gueules;

(1) Imprimée dans : *Den Luijster ende glorie van het hertogdom van Brabant*, p. 66.

(2) D'après les registres de *Rodenbeke* et de Weert (Arch. de la Ville).

de Leeuw, ou 's Le[e]u[w]s : de gueules au lion d'argent;

van Rodenbeke : d'argent à la bande ondée de gueules;

Ser Roelofs : de gueules à un nombre indéterminé (semé) de billettes d'or;

uten Steenweg *(ex Via Lapidea)* : de gueules à cinq coquilles d'argent, en croix;

van Coudenberg *(de Frigido Monte)* : de gueules à trois châteaux, portes crénelées ou tours, d'argent, ouverts d'azur (1).

Les Weert auraient porté primitivement : de gueules à l'aigle d'argent. Au siège de Randerath, un membre de cette famille étant monté le premier à l'assaut et ayant planté sa bannière sur les murs de la place conquise, substitua, dit-on, à ce blason celui de Randerath : parti-émanché d'argent et de gueules, pour perpétuer la mémoire de ce fait d'armes (sous Henri II, vers 1226). Comme presque toutes les traditions héraldiques, conservées, cependant, avec tant de soin par beaucoup de familles, ce récit est évidemment une pure fable. Les sires de Randerath blasonnaient d'ailleurs : échiqueté d'or et de gueules.

Pour être admis dans un lignage, il n'était point nécessaire d'en descendre en ligne droite et masculine; il suffisait de s'y rattacher par l'ascendance féminine, à un degré quelconque.

Les couches nouvelles qui se formèrent, grâce à cette tolérance, eurent le désir très naturel de manifester, par leurs sceaux, leur affiliation aux lignages. Les familles en possession d'emblèmes héraldiques les combinèrent, de l'une ou de l'autre façon, avec ceux de la *gens* à laquelle elles appartenaient, mais quelques-unes d'entre elles ne tardèrent pas à abandonner complètement leurs propres armoiries, pour celles d'un lignage qu'elles portaient, tantôt pleines, tantôt brisées. D'autres, auxquelles nous ne connaissons pas d'armoiries spéciales, adoptèrent tout uniment celles d'un lignage et les combinaient même, très fréquemment, avec le blason d'un ou de plusieurs autres lignages, ou familles patriciennes.

*
* *

Faute de données précises sur la filiation des magistrats bruxellois et leur affiliation aux lignages, il est, dans bien des cas, très difficile, sinon impossible, de se fixer sur le lignage qu'ils représentent. Les premières listes contenues dans les registres de lignages ne sont pas de beaucoup antérieures à la fin du xve siècle, et c'est seulement à partir de cette époque que l'histoire de ceux-ci pourrait se reconstituer sans interruption notable, sauf pour la période qui précède et celle qui suit de près le bombardement de la ville (2). Mais encore les renseignements

(1) Le gueules, couleur de la ville de Bruxelles, prédomine dans les armoiries des lignages, sauf dans celles de Clutine.

(2) Voici les quinze membres du lignage de Leeuw, présents à l'élection de 1482 : Jean van Seebroeck, Imbrecht van Aelst, maître Gilles van Seebroeck, Gauthier van Redinghen, Philippe

donnés par ces manuscrits ne fournissent-ils pas la preuve de l'authenticité des revendications généalogiques des récipiendaires. Est-il besoin d'ajouter que les généalogies nous inspirent trop de défiance, pour que nous osions les consulter? Et alors même qu'il en existerait de rigoureusement exactes, nous y trouverions tout au plus l'explication des combinaisons héraldiques présentées par les sceaux, c'est-à-dire que nous y verrions, d'une façon certaine, en souvenir de quelle alliance tel personnage brise de telle et telle façon ou porte, réunies avec les siennes, ou à la place de celles-ci, les armoiries d'une autre famille.

Les documents d'intérêt privé fournissent de précieuses indications sur la communauté de souche de familles que nous voyons posséder, ensemble, des biens dont la provenance remonte, généralement, à un ancêtre commun. C'est ainsi qu'un acte de 1546 permet de constater la proche parenté entre les Serclaes, les Swaef, les Clutinc, les Hondeloze et, peut-être aussi, les Saint-Géry (1). Or, les 't Serclaes sont notoirement issus des Leeuw, et — détail significatif — les armes des quatre autres familles contiennent également — du moins quelquefois — l'emblème de ce lignage — la question des émaux naturellement réservée — en particulier en ce qui concerne les Hondeloze; mais nous croyons ne pas nous tromper en considérant comme blason spécial de ceux-ci l'échiqueté des 2e et 3e quartiers, et, d'autre part, les 1er et 4e comme une combinaison des insignes des Leeuw et des Serroelofs. Quant aux Clutinc, l'*Histoire de Bruxelles* leur assigne, entre autres, avec les trois fleurs de lis, au pied coupé, un écusson en cœur aux armes des Leeuw, et ce sont là les armes présentées par le sceau de Renier Clutinc, dit de Zegheleere, en 1561-81, avec cette nuance que le lion y est couronné, ainsi qu'il l'est souvent dans les armes d'autres familles affiliées aux Leeuw.

A dire vrai, si l'héraldique peut servir de guide pour déterminer le lignage d'un échevin bruxellois, il convient de ne point se départir, sous ce rapport, d'une certaine circonspection, à preuve quelques exemples que nous empruntons au registre du lignage de Weert (2). Ils ont trait à des personnages appartenant à celui-ci et portant, non pas les armoiries de Weert, ni aucune allusion à ces armoiries, mais les emblèmes d'un autre des sept lignages et, qui plus est, quelques-uns de ces personnages portent même le nom d'un de ces derniers.

Jean Goddijn, 1344, porte : Clutinc, à un franc-quartier de Leeuw (le lion

---

van den Nieuwenhove, Louis de Hertoghe, Jean van Orley, Jean de Canter, Corneille van *Diedeghem*, Jacques Rampaert, Jean Boote, Léon van den Torre, sire Jean van Mons, Arnould van Pede et maître Philippe van Meerbeke (reg. du lignage de Leeuw, aux Arch. de la Ville de Bruxelles).

En 1485, assistèrent à l'élection du lignage de Rodenbeke, les quatorze membres de celui-ci : *six* van den Heetvelde, Jean van Buijssegem, Arnould van Pede, Arnould van Elst, Henri van Cattenbroeck, Henri uijtten Grecht, Antoine van Weerde, Jean Cloete (reg. du lignage de Rodenbeke; ibid.).

(1) Il se trouve imprimé dans la *Table chronologique des chartes et diplômes*, etc., de M. A. Wauters, T. VIII, *Introduction*, p. xxx.

(2) Archives de la Ville de Bruxelles.

couronné); *Willelmus ex Nora Domo*, chevalier, 1345 : Clutinc, avec, à la place de la 1re fleur de lis, une feuille de nénuphar (Saint-Géry, Woluwe?); Michel de Leeuw, 1350 : trois lions couronnés; Jean van Coudenberg, dit van den Paijhuse, 1352 : Coudenberg plein; Jean Clutinc, fils de feu Jean, 1367 : Clutinc plein; Jean van Bollenbeke, membre du Conseil des Huit, 1416 : Rodenbeke, la bande ondée chargée de trois besants d'argent; Gilles van Eijcke, dit van den Bossche, échevin, 1452 : un sautoir, écartelé de Rodenbeke (1).

Nous le répétons : tous ces personnages étaient admis au lignage de Weert.

Lors de la réorganisation des lignages, en 1576, on obligea tous ceux qui, par leur naissance, avaient droit à faire partie du magistrat à faire un choix définitif du lignage dont eux-mêmes et leurs descendants devaient, désormais, faire partie, d'où nous pouvons conclure qu'antérieurement on se faisait inscrire tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre, étant donné que les anciennes familles étaient apparentées entre elles par de nombreuses alliances. La liste des hommes bien-nés, aptes aux fonctions d'échevin et de doyen de gilde, liste qui fut dressée à cette occasion, comprend 245 noms, dont 74 qualifiés *sire* ou suivis du titre de chevalier (2). Elle nous

(1) Damoiseau Charles-Philippe van Blitterswijck, fils du chevalier Josse, admis au lignage de *Rodenbeke*, le 20 mars 1634, écartelait les armes de sa famille : d'argent, au chef denché de gueules, de *Coudenberg* (de gueules à trois tours d'argent, ouvertes d'azur). Un damoiseau Guillaume van Blitterswijck, fils de sire Josse et, par conséquent, frère du précédent, reçu au même lignage, le 13 juin 1631, portait pilen. Dans le registre du lignage (Arch. de la Ville de Bruxelles), ses armes se trouvent accompagnées de ces vers, inédits, d'Erycius Puteanus :

Inclita purpureo gens Blitterswyckia Scuto
Argentum triplici dente micante gerit
Dat galeae radios auro compacta Corona
Plumea Cesarios sanguine luce fluit
Surgit apex alis Ramumque virentis oliva
Erectus pedibus sustinet ore lepus
Martia sunt geminae qua stipant arma puellae
Sic Paceinque vides sic quoque bella vides
Bella vides atavumque genus priscosque Sicambros
Gloria bis gemina est, esse, fuisse viros
Erycius Puteanus.

Le casque, couronné, est cimé d'un lièvre au naturel, issant, tenant un rameau d'olivier de sinople, entre un vol de gueules et d'argent. Tenants : deux pucelles, vêtues, la 1re d'une robe d'argent, ornée de gueules et d'or, la 2de d'une robe de gueules, ornée d'argent et d'or, et portant, l'une et l'autre, attaché au haut de la tête, un long voile flottant, le 1er de gueules, le 2d d'argent.

Les huit quartiers du personnage, sans légende, entourent ces armoiries.

(2) Le lignage de Clutinc comprenait, entre autres, les noms suivants : Eggloy, Huldenberghe, Cassart, dit Plaetman, Clutinc, Coekelberg, Looze, Meerte, **Noot**, Pipenpoy, **Steenweghe**, etc.;

Le lignage de Leeuw : Buijsinghen, Hertoghe, Hinckaert, Linkenbeek, Saint-Géry, Scaveij, Schalie, Taije, Woluwe, etc.;

Le lignage de Weert : Kesterbeek, **Clutinc**, Meerte, Pede, Poertere, Walhain, Was, **Weert**, etc.;

Le lignage de Steenweg : Buijsinghen, Esselen, Coviers, Moers, Mol, **Noot**, Saint-Gery, Seraernts, Thoenijs, etc.;

apprend que certaines familles étaient représentées dans plusieurs lignages, que, par exemple, les Hertoghe figurent dans ceux de Leeuw, de Serroclofs et de Coudenberg; les Buijsinghen (ou Buijseghem) dans ceux de Leeuw, de Steenweg et de Coudenberg; les Collaij dans ceux de Serroclofs et de Coudenberg; les van der Noot dans ceux de Clutinc et de Steenweg; les Clutinc dans le lignage de leur propre nom et dans ceux de Weert et de Rodenbeke; qu'un Serhuijgs était inscrit au lignage de Coudenberg, etc., etc. (1).

La conclusion des observations que l'on vient de lire, c'est qu'en nous en rapportant exclusivement aux données héraldiques des sceaux médiévaux, pour constater le lignage représenté par un personnage, nous risquerions fort de nous mettre à côté de la vérité, puisque l'exception est aussi fréquente que l'observation de la règle, ou, mieux, que l'arbitraire le plus absolu régnait en maître dans le choix des lignages, jusqu'en 1576, et, peut-être, encore plus tard. Ne voyons-nous pas, pour nous en tenir à un seul exemple, longtemps après cette époque, les membres d'un lignage demander à ceux du lignage de Weert d'inscrire parmi les siens un van der Noot, sous prétexte que celui-ci n'a pas encore obtenu son admission dans un des sept lignages!

*
* *

L'examen des sceaux bruxellois et des planches armoriées de l'*Histoire de la Ville de Bruxelles* nous fait connaître les principes qui régissaient, en cette ville, le port d'armoiries et les modifications qu'on y apportait à celles-ci.

Ces principes, les voici, dans leurs grandes lignes :

A. Les personnes appartenant au lignage de leur nom en portent les armoiries, pleines, s'ils sont chefs de famille, brisées, s'ils sont cadets. Les brisures sont souvent empruntées au blason d'un autre lignage, ou famille, allié, ou consistent en la combinaison des armes lignagères avec celles de cette autre famille.

C'est ainsi qu'un Clutinc brise les siennes, en cœur, d'un écusson de Leeuw; un Coudenberg : d'un franc-quartier de Leeuw, aux émaux intervertis; un autre Coudenberg écartèle de Rolibuc et de Coudenberg, semé des billettes de Serroclofs; un Leeuw porte un franc-quartier, chargé d'une tour, qui est, peut-être, empruntée aux armes de Coudenberg.

Le lignage de Serroclofs : Hertewijc, Hertoghe, Hondeloeze, Huldenberghe, Cassaert, Collay, Coninc, Loeze, Mol, Serclaes, Stalle, Wassaert, etc.;

Le lignage de Rodenbeke : Hertewijc, **Clutinc**, Meerte, Woluwe;

Le lignage de Coudenberg : Buijseghem, Estor, Hertoghe, Collaij, Coudenberg, Rolibuc, **Serhuijgs**, Servrancx, Stalle, Taije, etc.

(1) La liste complète se trouve reproduite dans l'*Histoire de Bruxelles*, T. I, p. 158-160.

B. Parmi les familles, non lignagères, possédant des armoiries à elles, les unes les conservent, du moins pendant quelque temps, en les réunissant, d'une façon quelconque, à celles du lignage.

Exemple :

Boot, portant des besants (semé), combinent avec Clutinc;

Eijck porte en cœur un écusson des Weert;

Heenkenshoot ('t Serarnts) écartèle de 't Serroelofs;

Herteken porte de Weert, brisé d'une croisette ancrée, qui semble être son propre emblème;

Nicolas de Hertoghe scelle, en 1322 : d'un écu écartelé; aux 1er et 4e, un lion (Leeuw?); aux 2e et 3e, une croix ancrée, qui est de Hertoghe; Gossuin de Hertoghe, en 1345 : de Coudenberg, brisé en cœur de cette croix ancrée; au franc-quartier de Clutinc. A quelque temps de là, la croix ancrée disparaît des armes de la famille. Un Henri de Hertoghe porte, en 1358 : une étoile à cinq rais. Appartient-il à la même famille que celle à la croix ancrée? Quoi qu'il en soit, cette dernière ne tarde pas à cimer l'écu de Coudenberg, brisé d'un franc-quartier de Clutinc, d'une étoile à cinq rais, entre deux cornes de taureau, chargées, chacune, d'une étoile à cinq rais. N'y aurait-il là qu'une simple coïncidence?

Gossuin de Saint-Géry, 1324, scelle d'une feuille de nénuphar, accompagnée de dix billettes, en orle, des Serroelofs; d'autres Saint-Géry, de trois feuilles de nénuphar, à un franc-quartier de Leeuw, etc.

Les Rolibuc, qui, à partir d'une certaine époque, ajoutent, au leur, le nom de Coudenberg, joignent, depuis lors, à leurs armes, celles de ces derniers.

C. Parmi les familles, non lignagères, possédant leurs propres armoiries, quelques-unes substituent à celles-ci les emblèmes d'un lignage : des Hertoghe, ainsi qu'il a déjà été dit, ceux de Coudenberg, à un franc-quartier de Clutinc, etc.;

Un Meerte prend l'écu de Clutinc, qu'il sème des billettes de Serroelofs;

Un Mol adopte l'écu des Steenweg (aux émaux de Noot), qu'il brise d'un maillet; un autre Mol porte de Weert.

Pareilles substitutions furent même effectuées par des membres des lignages : un Leeuw scelle de l'écu des Weert plein.

D. Des familles, dépourvues, semble-t-il, de blasons, adoptent ceux d'un lignage, qu'elles brisent, parfois, de l'une ou de l'autre façon :

'Eggloij porte : Clutinc (aussi brisé d'un franc-quartier de Coudenberg), Halfhuijs : Weert, au franc-quartier de Redinghen (Rolibuc?); *Campsor :* Serroelofs; Cassart : Clutinc, au lambel, chargé, quelquefois, d'un ou de plusieurs maillets; Clievere : Leeuw, brisé aussi d'un ou de plusieurs maillets; Coninc : Steenweg, plein, et aussi Serroelofs, brisé, parfois, d'une ou de plusieurs coquilles de Steenweg; Loenijs : Rolibuc-Coudenberg; Loose (Loze) : Serroelofs et aussi d'argent à trois fleurs de lis, au pied coupé, de gueules (Clutinc? à la bordure componée d'or et de gueules, laquelle constitue évidemment, ici, une allusion aux

armes des Serroelofs (de gueules semé de billettes d'or); un autre Loze écartèle de Grimberghe-Assche et de Serrrelofs; Mons : Steenweg, aux émaux intervertis; Poortere : Weert, plein et brisé; Swaef : Leeuw, plein et brisé.

Sous cette rubrique, citons les van der Noot, issus — peut-être en ligne directe et masculine — des Steenweg et portant, depuis une certaine époque, les emblèmes de ceux-ci : les cinq coquilles en croix, avec changement d'émaux, de sable sur or. L'identité de souche des Noot et des Steenweg résulte d'un acte, de 1511, auquel *Johannes ex Via Lapidea* appose son sceau, orné d'un écu à une (seule) coquille et portant cette légende : ✠ *S' Iohannis dicti de Noet.*

Les Coninc, existant parallèlement aux Steenweg et appartenant, comme eux, au magistrat de Bruxelles, dès le XIIIe siècle, faisaient partie du lignage de ceux-ci et scellaient, nous l'avons dit, de cinq coquilles en croix. Leur nom primitif est *de Platea,* que nous tenons pour la forme latine du nom de van der Straten; *Johannes de Platea,* 1284, 89, porte, dans le champ de son sceau, sans écu, une coquille. *Wilelmus dictus Rex, junior,* 1295, brise l'écu aux cinq coquilles d'un lambel. *Gerelmus de Platea, dictus Rex,* scelle, en 1325 (comme *Arnoldus Rex,* en 1316, 7), des mêmes armes, mais pleines, sans le lambel. Les Coninc ayant latinisé leur surnom par *de Platea,* nous sommes d'avis qu'ils constituent une famille spéciale, qui a été affiliée au lignage des Steenweg ou *Via Lapidea,* par suite d'une alliance avec celui-ci.

De Nova Domo porte Clutinc, brisé d'une ou de plusieurs feuilles de nénuphar (Saint-Géry, Woluwe?);

Pipenpoy : Clutinc;

Rongeman : Clutinc, brisé d'un lambel, chargé de trois maillets, etc., etc.

E. Des familles, apparemment dépourvues de blason et se combinant des armoiries par la réunion de celles de plusieurs lignages auxquels elles se trouvent apparentées.

Citons, hors les exemples énumérés sous la rubrique précédente, les cas suivants :

Daneels : écartelé; aux 1er et 4e, *trois* (2, 1) coquilles (Steenweg?), au franc-quartier de Serroelofs; aux 2e et 3e, de Weert, au franc-quartier de Redinghen (Rolibuc?); Esselen : Steenweg (les coquilles d'*or*); en franc-quartier de Serroelofs; Fraijbaert : Rodenbeke, semé de billettes de *gueules* (Serroelofs) (1); Goddijn : Clutinc, au franc-quartier de Leeuw; Haene, dit Vilain : Rodenbeke, la bande ondée chargée de trois tours d'*argent* (Coudenberg); Hert : Weert, au franc-quartier de Leeuw (aux émaux intervertis); Cole : Coudenberg, au franc-quartier de Weert; Collaij : Leeuw, le lion chargé d'une tour de Coudenberg, et, aussi, Leeuw, à la bordure d'*argent,* chargée de billettes d'or (Serroelofs); Labus : Leeuw, avec Weert en cœur; Magnus : Weert, au chef de Clutinc; Pluckmese : écartèle de Rodenbeke et de Weert; Mours porte : Rodenbeke, au franc-quartier de Leeuw, semé de billettes (Serroelofs); Roosen et Huldenberg : Clutinc (?), semé de

(1) Un autre Fraijbaert : Clutinc avec un écusson en cœur à trois maillets.

billettes d'or (Serroelofs) (1); au franc-quartier à trois maillets; Swaef sème l'écu de Leeuw de billettes (Serroelofs), ou bien écartèle de Leeuw et de Serroelofs.

*
* *

En parcourant l'armorial bruxellois, on est frappé de la grande faveur dont jouissent un certain nombre de blasons appartenant à des familles non lignagères, dont l'influence fut considérable au moyen âge. Mais constater quelles étaient les familles qui portaient ces emblèmes primitivement n'est pas toujours chose aisée.

Examinons quelques-unes de ces armoiries si répandues à Bruxelles.

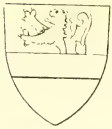

C'est, tout d'abord, *la fasce et le lion brochant, issant du bord inférieur de celle-ci*, ou : *une fasce, sommée d'un lion issant*. Le puissant lignage de Redinghen, de Louvain possédait ce blason, qui appartient aussi aux Rolibuc de Bruxelles. Ceux-ci constituent-ils une branche de ceux-là? Peut-être. Quoi qu'il en soit, les Rolibuc occupèrent à Bruxelles une haute situation. Alliés aux Coudenberg, ils joignirent, au leur, le nom de ce lignage, à moins, toutefois — chose moins probable — que ce ne soit une branche de celui-ci qui, en souvenir d'une ascendante, ait pris le nom de Rolibuc.

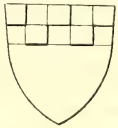

Plain, au chef échiqueté. La plus importante des familles bruxelloises qui portait ces armes est celle des seigneurs de Bigard. Les t' Serclaes, probablement par suite d'une alliance avec Bigard, chargèrent de cet écu le lion du leur. Les Doncker, Habbeke, Hertewijc, Meerte, Mennen, etc., l'avaient fait leur ou, du moins, le combinèrent avec leurs armoiries.

Une bande, chargée de trois maillets. Blason des Heetvelde, Hellebeek, Pede, etc.

Une fasce et un sautoir brochant. Emblème de Grimberghe-Assche et de beaucoup de familles brabançonnes (voir plus haut).

---

(1) Un autre Huldenberg : Weert, au chef de Clutinc, semé de maillets.

Trois feuilles de nénuphar. Les Saint-Géry et les Woluwe, issus de ceux-ci, les portèrent de gueules sur argent. Les Plasseche les écartelaient d'un lion; Pape portait : d'azur à trois feuilles de nénuphar d'or; au franc-quartier, chargé de deux faucilles dentelées; affrontées, accompagnées en cœur d'une billette; *Namen* (Namur) : de gueules à trois feuilles de nénuphar d'or; au franc-quartier d'or, chargé d'un lion de sable.

Une bande de cinq losanges. A Bruxelles, les van den Berghe, les Hamme et les Ophem sont les familles les plus importantes qui avaient adopté ce blason.

De gueules à la croix de cinq losanges d'argent, ou *cinq losanges, rangés en croix;* ces armes procédant, peut-être des précédentes, — à moins que celles-ci ne soient dérivées de celles-là, — appartiennent à l'antique famille de Mol, qui brisait, presque toujours, d'une, ou de plusieurs billettes d'or (Serroelofs) ; un semé de billettes devint, par la suite, partie intégrante du blason des Mol.

Les Wassaert et les Habosch blasonnaient : de gueules à trois losanges d'argent, en pal, armoiries rappelant, probablement, leur descendance des Mol. Comme ces derniers, les Wassaert brisaient, parfois, d'un semé de billettes, évidemment pour marquer ainsi leur affiliation au lignage de Serroelofs, à preuve qu'un autre Wassaert scelle de l'écu de Serroelofs, brisé d'un franc-quartier au lion (Leeuw?).

Trois maillets penchés. Ces armoiries, très répandues en Brabant, en général, l'étaient à Bruxelles, en particulier. La famille la plus importante qui les avait faites siennes est celle des Huldenberg. Elles appartenaient aux Ophem, Carloo, Cotthem, Cattenbroek, etc.

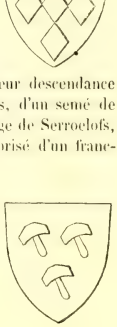

*
* *

Fort nombreuses sont les familles bruxelloises, lignagères et autres, qui écartelaient leur blason de l'un des huit énumérés ci-dessus, ou qui le combinaient d'une autre façon quelconque avec l'un de ces derniers.

En règle générale, les familles nouvellement établies à Bruxelles prirent à cœur de recevoir dans leurs armes celles d'un des lignages ou d'une des autres grandes familles de cette ville :

Pierre Brau, échevin, scelle, en 1485, de trois pals de vair ; au chef plain. Sur son sceau de 1486, le même (?) Pierre Brau écartèle ces armes (1) de trois feuilles de nénuphar.

Henri van Cobbenbosch, jadis prisonnier à Bastweiler, sous l'amman de Bruxelles, scelle, en 1574, d'un fascé de six pièces, la 1re chargée à dextre d'un maillet penché.

Gilles van Cobbenbosch, échevin, en 1459, porte : écartelé ; aux 1re et 4e, un fascé ; au 3e, trois feuilles de nénuphar ; au 4e, un parti-émanché (Weert).

*
* *

Ainsi qu'il résulte clairement de l'ordonnance de 1648, l'admission dans un des lignages, malgré leur caractère essentiellement aristocratique, ne suffisait pas pour conférer une situation nobiliaire. Rappelant que, suivant l'ordonnance du 10 juin 1605, nul ne peut être admis dans un lignage après avoir exécuté un métier, à moins de réhabilitation préalable par le prince, ce document constate formellement que celle-ci ne permet pas de prendre le titre de damoiseau, ou *jonkheer* (2).

A la fin du XVIIe siècle, les patriciens sollicitèrent du roi d'Espagne un décret ordonnant qu'à l'avenir personne ne pourrait plus entrer dans les lignages qu'il ne fût gentilhomme ou n'eût obtenu du monarque des lettres de reconnaissance de noblesse ou d'anoblissement. Ce fait, que nous croyons inédit, est puisé dans le registre du lignage de Leeuw ; le 13 juin 1684, jour d'élection, ce dernier délégua deux de ses membres pour examiner les rétroactes des requêtes et des autres documents concernant cette affaire et la poursuivre avec l'intervention de sire Pierre de Launay, chevalier (3).

La solution ne fut pas favorable, puisque, jusqu'à la fin de l'ancien régime, nous voyons des noms roturiers — en petit nombre, il est vrai — figurer sur les listes des lignages.

*
* *

---

(1) Elles permettent de le supposer originaire de la Gueldre, pays où ce blason (Châtillon) est très répandu.

(2) *Histoire de Bruxelles*, II, p. 599.

(3) Voir J.-Th. de Raadt, *Note sur les frères Pierre-Albert et Jean de Launay, ornée des portraits de ces deux rois d'armes.*

Les sept lignages de Louvain.

Ce qui a été dit, plus haut, sur les armoiries des patriciens bruxellois, peut se rapporter, en partie, à celles des patriciens d'autres localités dont l'administration fut l'apanage d'une oligarchie aristocratique, comme, par exemple, à Louvain.

De même que Bruxelles, Louvain avait ses lignages, et ils y étaient également au nombre de sept.

Divaeus, Christian et d'autres s'en sont occupés dans leurs ouvrages, non sans commettre de multiples erreurs. Pour faciliter au lecteur la compréhension des nombreux sceaux louvanistes décrits dans notre travail, nous croyons bien faire en décrivant, ici, les armes des lignages de cette ville.

Les voici :

uten Limmingen : d'or à trois pals d'azur; au chef de gueules;
van Calsteren : d'or au sautoir engrêlé de gueules;
van Redingen : d'argent à la fasce de gueules et au lion brochant d'azur, ou de sable, issant du bord inférieur de la fasce;
van Steen : d'or au sautoir échiqueté d'argent et de sable;
Verusalem : de gueules à trois macles d'argent;
Gielis : de gueules; au chef d'argent, chargé de trois maillets penchés de sable;
van Rode : d'argent à trois fleurs de lis, au pied coupé, de gueules.

*
* *

Les prétendus lignages d'Anvers.

Voici les noms et les armes de sept familles anversoises, surnommées — par allusion à la fasce et à la bande échiquetées — *schakenfamiliën*, ou « *Schaken* », tout court :

Volkaerts : de gueules à la face échiquetée d'argent et de sable;
Wilmaers : de sable à la *bande* échiquetée d'argent et de gueules, accostée de deux roses d'argent;
van Hoboken : de sable à la fasce échiquetée d'argent et de gueules;
Bode : d'argent à la fasce échiquetée d'or et de gueules;
Aleijns : de gueules à la fasce échiquetée d'or et d'azur;
de Pape : de sinople à la fasce échiquetée d'argent et de gueules;
van Impegem : d'azur à la fasce échiquetée d'argent et de gueules.

On a voulu les faire passer pour les sept lignages d'Anvers. Il semble que cette idée n'ait pris naissance qu'au XVIIe siècle. D'après les historiens anversois modernes, la cité de l'Escaut ne posséda pas d'institution analogue aux lignages de Bruxelles et de Louvain.

A l'instar de ce qui se passa dans ces deux dernières villes, un certain nombre de familles d'Anvers adoptèrent — en les modifiant parfois — ces armes à la fasce ou à la bande échiquetée. On en trouvera des exemples au cours de notre recueil.

RECUEIL

HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE

RECUEIL HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE

A.

Aa *(Leonius de)* décl. que, devant lui et ses hommes, *Juta*, fille de Guillaume, fils de Baudouin de Rode *(Rufus)*, de Machelen (près de Vilvorde), a cédé à l'abbaye de la Cambre une terre à Machelen, entre la Senne et le lieu dit Hofstade, 1251 ; un sautoir *(Cambre)*.

GELRE donne ainsi le blason de *her Jan van Aa*, le du duc de Brabant : de gueules au sautoir d'argent. Volet de sable. C. : deux cornes de bœuf d'argent. — *De Gemaetschap van Aa* (voir *Introduction*, p. 107) blasonne les armes du sire d'Aa : *Van Aa van met enen santoire* | *Van siluere gaende dore* (I, v. 1820-1).

— *Leonius de A. miles*, décl. que le couvent de Zwijveke tient un fief de lui, 1256 ; *Leonius dictus de Aa, dominus de Poller* (Pollaere), *miles, et Ymaina, uxor mea*, 1267 ; le mari : un sautoir. L'écu broch. sur un lion. L., 1256 : ✠ *S' Leonis de* . . . . . C. - sc., 1256 : même écu. L. : ✠ *Secretum meum (Zwijveke* et *Ninove)*.

— (Gérard d'), sgr. de Grimberghe, 1298 (n. st.) : même écu, broch. sur un lion. L. : *S Gerar da sire de Grenberghes* (B., n° 133).

— (Jean van), sire de *Gruijthuse (Grunthuse)* et de Grimberghe, sénéchal du Brabant, jadis prisonnier à Basweiler, où il fut un des chefs de l'armée de Wenceslas, 1374 ; sc. les quittances de plusieurs autres combattants, 1374, 5 : écartelé ; aux 1er et 4e, un sautoir ; aux 2e et 3e, une croix. C. : une tête et col de bélier entre un vol, le tout d'hermine. S. : deux grillons accoupis. L. : *S' Iohis doi d' Grethes e' d' Grèberch* (B.).

Voici comment GELRE donne les armes du *here van Grunthusen*, le dudit duc : écartelé, aux 1er et 4e, de gueules au sautoir d'argent, aux 2e et 3e, d'or à la croix de sable. C. : une tête et col de bélier d'hermine, accosté d'or, terminé en volet de contre-hermine, entre un vol d'hermine. Plus loin, il le cite, avec l'écu seul, parmi les vassaux de la Flandre.

Aa (Jean van), chev., sire de Grimberghe et de *Gruijthuse*, conseiller de la duchesse de Brabant, sc., avec Nicolas *Charere*, une quittance de 2000 francs, à compte payé par la princesse à Guillaume *van Tremoillen*, chev., leur cher ami, 1392 : même écu et C. T. d. : un chevalier, vêtu d'un tabbar de l'écu et tenant de la main droite une bannière de l'écu. L. : *S' Joh* . . . . . *de Aa domini de* . . . . . (B.).

— (Geldolphe) van den *Grunthuse*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de *Gruijthuse* ; i. l. : 2000 mont., 1374 : une croix ; écus, en cœur au sautoir, C., comme le précédent. L. : *S Ghildolfes de Grethuse militis* (B.).

Aa. *Jacop van der A* et *Alfer van der A*, son fils, decd. que l'evesque d'Utrecht, pour une créance de 2900 vieux écus de France, leur a donné en gage *het huys tot Vollenho, in den scondampte van Vollenho* (Vollenhoven) *ende van Hassell*, et l'emploi de receveur *illec*, 1379 : un fasce et un lambel broch. LL., 1° : *S Jacob van der A* ; 2° : *S Alfer van der A (Utrecht)*.

— (Louis) de Bruges, comte de Wincester, sgr. de *Gruijthuase*, chev., 1481 : écartelé ; aux 1° et 4°, une croix ; aux 2° et 3°, un sautoir. C. : une tête de chèvre ou de bélier, sur un col allongé, entre un vol. T. d. : un h., vêtu d'un tabbar de l'ecu ; la tête est cassée (C. C. B., c. 108).

— (Les échevins d'), a Leeuw-Saint-Pierre, 1464, 81 : un sautoir, accompagné en pointe d'une croisette pattée (C. D. d., I).

— (Guillaume van der), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez ; i. t. : 4476 m., 1374, 8 : échiqueté ; au fr.-q. chargé d'un oiseau. L. : *S her Willem van der A* (B.).

Her Gesen van der A, vassal du Brabant, portait, d'après Gram : échiqueté d'or et de gueules ; au fr.-q. d'argent chargé d'une merlette de sable.

— (*Willehelmus de*), chev., échevin de Bois-le-Duc, 1389 : même écu. L. : . . . *ni Willi de A a* . . . . . *scabi b* . . . . (M. J. A. G Juten, a Berg-op-Zoom).

— (*Gerardus de*), échevin de Bois-le-Duc, 1412 : même écu, brisé d'un lambel (Mal.).

— (Gérard van der), échevin de Malines, 1322, 9, 34 : échiqueté ; au fr.-q. chargé d'une merlette. C. : une merlette entre deux cornes de bœuf (Mal. ; S. T., 11).

— (Nicolas van der), 1505 : trois losanges. C. : cassé. Jacques (fils de Nicolas), 1520 : même écu, brisé au point du chef d'un croissant. C. : cassé ; on voit, à s., un demi-vol. Adrien (fils de Nicolas), 1530 : même écu, sans brisure. C. : un chien braque assis, entre un vol. Corneille (fils d'Adrien), 1620 : mêmes écu et C. (C. D.).

Ces quatre personnages seraient en qualité d'échevins de Rotterdam.

— (Guillaume van der), échevin de Rotterdam 1587 : trois hachets, accompagnés en cœur d'une étoile. C. : un vol (C.) (voir **Au(we), Au(e), Bruxelles, Grimberghe, Jonckman, Monix, Polet**).

Aalberg, voir **Spierinc**

Aalsvoort. Guillaume van der *Aelsfort* sr. pour les héritiers de feu Jean van Tuijl, jadis prisonnier de Basweiler sous la bannière de Gramendonck ; i. t. : 300 mout., 1379 : une tour en cœur, entre deux fasces. Le champ est hachuré entre les fasces. L. : *S' Will . . . . n der Alsvor'* (B.).

Aalsvoort. Vastrait van der *Aelsfort*, échevin d'Herpen, 1357 : une fasce entre deux hanelles, surmontée d'un lévrier élancé (Duss., *Cl.-Mark*, n° 609).

Aarle. Jean van *Agril*, juge a Cramenburg, 1360 : deux fasces ; entre celles-ci un écusson a trois pals. L. : *S' Iohannis de Arle* (Duss., chap. d'*Essen*, N° 42).

Abbaye. Charles de *l'Abeye*, dit de *Semories*, écuyer, bailli de l'Hobecq et de Lessines, decd. avant reçu un dénombrement de fief, de Christophe de Latteur, fils de feu Jean, 1537 : un . . . (frustre) et une bordure engrelée ; au chef chargé d'une aigle. C. : . . . ; on voit une partie d'un vol (Fiefs, n° 10268) (voir **Hallet**).

Abbeke, voir **Habbeke**.

Abeele (Henri van den), chevalier, reçoit une rente du Brabant, 1366, 79 : trois hamaides. L. 1379 : . . . . . *ici militis de Ab . cele* (B.).

— (Henri van den), jadis prisonnier a Basweiler, sous la bannière de Wedergrate ; i. t. : 260 mout. ; 1374 : trois hamaides, la 1re chargée a d. d'un anelet (sans timbre) L. : *S Heinric van den Abele*. Le même (*Abbeele*) sr., en 1386, un reçu relatif a une indemnité du chef de ladite bataille ; même écu. C. : deux aigneres affrontées. L. : *S. Henric van den Abele* (B.) (comp. Hamaide).

— (Henri van), a Anvers, où il possède une maison, 1420 : trois hamaides. T. ; un ange (N.-D., Anvers, *Chap., capsae* 6 a 10).

— (Florent van den), chevalier, sr. le contrat de mariage de Jean van Gats et de Marie van Borssele, 1430 : trois hamaides, la 1re chargée a d. d'une étoile. C. : deux bouteilles. S. : deux griffons (C. C. B., 465).

— (Jean van den), h. de fief d'Englebert d'Enghien, a Tubize, 1436 : trois hamaides. C. : deux aigneres affrontées. L. : *S Ian van den Abele* (abb. de W.-B., 4007).

— (Jean van den), échevin de Liège, 1648 : six (3, 3) étoiles ; le bas de l'écu est cassé (Ord.).

Le armoriaire de Saint-Trond attribue à la famille van den Abeele d'azur à sept (3, 3, 1) étoiles d'or.

Abelijn (Philippe), écoutete, a Tronchiennes, de la damlle de Tronchiennes et de Jean van Artevelde, son mari, 1547 : une fasce, surmontée d'un lambel (Elis.).

Abels (Abel), échevin de Malines, 1387, 92, 3, 5, 6, 9, 1400, 3, 4, 8, 12, 3, 7, 20, 1, 8 : un coq ; au chef chargé de trois annelets (Mal.).

Abertijns (Jean), échevin de Saint-Trond, 1433, 5 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants ou tourteaux ; au fr.-q. brochant, chargé d'un lion. C. : un écran échancré, chacune des pointes garnie d'un besant, ou tourteau (Ord. ; S.-T., IX.

— (Gisbert), échevin de Saint-Trond, 1439 : même écu. C. : un écran échancré de l'écu (Ord. ; S.-T., VI et VIII).

— (Paul), écoutete de l'évêque de Liége, à Saint-Trond, 1486 : même écu. S. s. : un griffon assis (Ord.).

— Adam *Abbertijns*, échevin de Saint-Trond, 1468 : quatorze (4, 4, 4, 2) besants ou tourteaux, et une aigle éployée, en pointe, entre les deux derniers ; au fr.-q. ch. d'un lion. T. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite (S.-T.) (Fig. 1).

Abioulle (Jean), maire de l'église St-Jean-l'Evangéliste, à Liége, dans sa cour de Merdorp, 1533 : un croissant, surmonté d'une étoile. L. : *lehan Abioulle (Heijt.)*.

Abcoude. *Ghijselbrecht van Abicwoude, Sueder van Zulen* (Zuilen) (1° *loco*), tous deux chev., et d'autres, promettent de servir le comte Jean de Hollande, contre tous, sauf l'évêque d'Utrecht leur suzerain, etc., 1298 : trois colonnes *(zuilen)*, surmontées d'un lambel. L. : ✠ *S' Ghiselberti de A . . . rde militis (Graaff.)*.

- *Zueder*, sgr. d'*Abecoude*, chev., sc. un acte de l'évêque d'Utrecht, 1323 : trois colonnes et un lambel à cinq pendants broch. L. : ✠ *S'Zre'i de Abcovde milit' (Utrecht)*.

— *Ghiselbrecht*, sgr. d'*Apcoude*, chev., h. de l'évêque d'Utrecht, 1336 : dans le champ du sceau, un lion assis, coiffé d'un cq. cour., cimé d'un vol. Le cq. accoste de deux hérissons affrontés. L. : *S Ghisebti de Apcovde* (Ibid.).

— (Sweder van), chev., sire de Gaesbeck, reçoit, du Brabant, une indemnité pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357 ; sire de Gaesbeck et de Putte, 1360, 8 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois colonnes, aux 2e et 3e, un lion cour. (B. ; *Bandelon*).

— (Guillaume van), sire de Gaesbeck, jadis prisonnier à Basweiler, où il commenda une troupe, sous le duc Wenceslas ; i. t. : 9982 mout., 1374 ; sc. pour son palefrenier et d'autres, prisonniers à la même bataille, 1374 : même écu. L. : *S' Willa van Apcovde rid'* (B.).

— Guillaume van *Apcoude*, sire de Gaesbeck, maréchal de Hainaut, et Zeger van den Heetvelde, chev., bailli de Gaesbeck, déct. avoir reçu de Nicolas de Froijere et de son frère (N. N.), changeurs, à Bruxelles, les 2912 mout. et 11 deniers que les sujets de Gaesbeck avaient déposés chez eux, 1378 : même sceau (B.).

Abcoude. Sweder, sire de Gaesbeck, Putten et Strijen reçoit, de la duchesse de Brabant, des acomptes sur 11200 *francs* (guerre de Guelre ?) 1396 : écartelé ; au 1er, trois colonnes ; au 2e, un lion cour. ; au 3e, un fasce de six pièces, les 1re, 3e et 5e chargées de 4, 3, resp. 2 flanchis ; au 4e diapré, à trois flanchis. T. d. : un h. d'armes, portant à la ceinture une dague et brandissant un fléau. S. s. : un griffon au col duquel est suspendu l'écu. L. : *Sigillum Scederi domi de Gaesbeke de Putte Z de Striene* (B.).

— Le même, 1398 : dans le champ du sceau, un casque cour., cimé d'un vol et accosté de deux lions léopardés, chacun assis dans une niche (B.).

— Jacques, sgr. de Gaesbeck, d'*Apcoude*, de Putten, Strijen, chev., maréchal héréditaire du Hainaut, 1418 : même écu que Sweder, 1396, le 4e non diapré. C. : un vol. T. d. : un chev.-portrait (cassé). L. : *S Iacob . . . . . coude van Putte van Stryen* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 770).

— Jacques, sgr. des quatre dits pays, caution de Gisbert van *Vijanen* van *Beerwerde* et tuteur de dlle Elisabeth van Meyen ; 1418, La Haye ; maréchal héréditaire de Hainaut, 1431 ; il sc., en 1432 (n. st.), 48 : dans le champ du sceau, un cq. cour., cimé d'un vol et accosté de deux bourrelets ou meules. L., 1418 : *S̄ Iacob heer van Gaesbeec ende van Abcovde* ; 1431 : *S̄ Iacob heer van Gaesbeec en va Obcoude (!)* (B. et P. D.) (voir **Culenborg**).

Jean, bâtard d'*Abbekoude*, promet, en 1372, de ne jamais se venger du duc de Juliers, dont il fut le prisonnier ; le sceau est fruste (B.).

Voici comment GELRE donne les armes du *here van Gaesbeke*, cité deux fois, parmi les Brabançons et les Hollandais : écartelé, au 1er, de gueules à trois colonnes d'argent ; au 2e, de sable au lion d'argent, cour. d'or (Gaesbeek-Brabant) ; au 3e, fascé d'azur et d'or de six pièces, les pièces d'azur chargées de neuf (4, 3, 2) flanchis d'argent (Putten) ; au 4e, d'or à trois flanchis de gueules (Strijen). Volet d'or, double d'azur. Cq. cour. de sable. C. : un vol d'or.

Le même héraut d'armes cite ainsi le blason du *here van Abcoude*, h. de l'évêque d'Utrecht : écartelé ; aux 1er et 4e, de gueules à trois colonnes d'argent, aux 2e et 3e, de sable au lion d'argent, lamp. de gueules, cour. d'or. Volet d'or. Cour. de sable. C. : un vol d'or. Sire Guillaume van *Apkoe* de relève la terre de Gaesbeek, par la résignation de son frère, *Zweder*, sgr. de Putten (compte Pâques 1374-Pâques 1375, v. st.; C. C. B., N° 17144, f° 47 v°).

Ableiges. Jacques *dableiges*, conseiller de la ville de Tournai, 1392 : une hure de sanglier ; au chef chargé de trois merlettes. C. : une hure et col de sanglier. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S Iaques dab . . . ges* (Tournai, Chartrier).

Voir Alb. Allard, *Le jurisconsulte Jacques d'Ableiges* (*Bull. de la Soc. hist. et arch. de Tournai*, t. XXX).

Abolens. Jean d'*Abolyn*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 118 mout., 1374; son compagnon d'armes, Henri van *Dongelberghe*, prisonnier à la même bataille, appose le scel dudit à un reçu, 1374 : un trèfleur fleuronné et contre-fleuronné et un sautoir brochant, chargé de cinq coquilles. Cq. cour. C. : deux pieds de cerf L. : *S. Iehan dabeleny* (B.).

Abonnel (Jean), membre de la Chambre des Comptes, à Lille, 1441 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) têtes de more. C. : un buste de more. T. d. : un ange. L. : *Scel Iehan Abo . . el* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43).

Voir sur lui *La Flandre illustrée par l'institution de la Chambre du Roi*, etc., par JEAN DE SEUR, qui l'appelle : *Jean Abonnel, à Bonnel et a Bomiel.*

Abous, voir **Hontoir.**

Abraen (Pierre), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer; i. t. : 304 1/2 mout., 1374 : un sautoir engrélé, accompagné en chef d'un écuss. à trois fleurs de lis p. c. L. : ✠ *S' Petri dicti Abr . en* (B.).

Abreham (Gérard), h. de fief de Flandre, sc. un acte du bailli d'Ypres, 1284 : un chevron, accompagné de trois lions. L. : ✠ *S' Gherart Abreham (Nam.*, Nos 171 et 173).

Abris, voir **Genappe** (?).

Absoloen (Henri), 1352, 3 (n. st.) : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un macle. L : *S' Henrici Absolonis scab lov'* (S.-G.).

— Josse *Absolons,* 1401, 2 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un écus. chargé de trois fleurs de lis p. c. L. : *S' Ivdoci dci Absoloe* . . . . . (Diest, L. « Échevinages et bancs divers », et S.-Pierre, A. G. B.).

— (Henri), 1408 : un chevron, accompagné de trois merlettes. L. : *S' Heinrici Absa* . . . . . *lovanien* (S.-G. et *Afflig.*).

— (Henri), 1419 (n. st.) : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q broch., chargé d'un écuss. à la fasce et au lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. L. : *S' Heinrici Absoloens scabi lov* (S.-G. et *Afflig*).

— Josse *Absoloens,* 1420, 7, 36, 7, 40 (n. st.) : trois fleurs de lis p. c.; au fr.-q. broch., chargé d'un sautoir échiqueté. L. : *S Ivdoci Absloens scabi lov (Afflig . Heijl.* et S.-G.).

Tous ces Absoloen(s) et Absolons sc. en qualité d'échevins de Louvain.

Adam (André), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1384 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe, à s., d'une étoile à cinq rais. Le côté d. de la pointe est cassé. S s. : un griffon (Mons; H. de fief).

Adeghem. *Egidius de* A[e]*denghem,* 1312, 5, 32 : une croix, les trois bras supérieurs alésés et recroisetés. L. : . *S Egidii* . . . . . (N. et Mal.).

A. VAN DEN EYNDE l'appelle, à tort, *de Edeghem.*

— Arnould van *Aedeghem,* 1382 : six (3, 2, 1) croisettes recroisetées, au pied fiché. C. : une tête imberbe, coiffée d'un turban, entre un vol (Mal.).

— Jean van *Aedeghem,* 1379, 81, 3, 4, 7, 8, 91, 2 : même écu; au fr.-q. broch. chargé d'une tête de femme chaperonnée; l'écu muni d'une bordure (simple) (Mal.).

— Gauthier van *Aedeghem,* 1398, 9, 1401, 6, 13, 4, 5, 8 : l'écu d'Arnould, 1382, brisé, en chef, à d., d'un écuss. à trois pals, broch. C. : une tête barbue entre un vol. S. : deux aigles. L. : *S' Walteri de Eedeghem* (Mal. et B.).

— Etienne van *Aedeghem,* 1404, 5 : mêmes écu, C. et S. que Gauthier (Mal.).

Tous ces A[e]de[n]ghem sc. en qualité d'échevins de Malines.

Adelijen (Pierre), échevin de Nimègue, 1521 : une bande, chargée de trois écuss., chacun à trois pals. C. : un vol de l'écu, la bande transformée en barre sur le demi-vol visible. L. : *Peter Angelien (Geld.).*

ADENDONC (Arnould van) — fils de sire Godefroid — écuyer, sc. un reçu de Henri van Wijnhorst, qui l'appelle *mijnen swager,* 1365 : un cœur renversé, en chef, à d., percé d'une flèche, le tout posé en bande, accompagné en chef, à s., d'une rose. L. : . . *Arnoldi de Ad* . . . . . (B.).

Adin (Jean, bailli et semonceur du sire de *Robaeijs* (Roubaix), dans sa seigneurie de Ten-Ackere, à Courtrai, 1438 : trois roses et un trèfle en cœur (Els.).

— (Guillaume), fils de Pierre, vassal, à Rolleghem, de Georges, seigneur de Halewijn, Rolleghem *(Rodelghem)*, etc. 1514 : même écu (Fiefs, No 10634).

Adornes (damoiseau Jacques), seigneur de Ronsele, etc., tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, la seigneurie *'t Laetscip*, à Somerghem et à Ronsele, 1551 : une bande échiquetée, à trois tires. C. : une aigle iss. L. : . . . . *cqves Adovrnes signeur de Ronsele* (Fiefs, No 3322).

Adriaens sone (Jean), sc., parmi les *keersbude*, une charte de Florent, sire de Borssele et de Souburg, 1435 : trois losanges (C. C. B., 113).

Adriaens (Antoine), échevin de Sint-Geertruidenberg, 1552 : deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'un . . . (N.-D., Anvers, *capsa rerum extraord.*).

Adriaens zone (Henri), *kuerscepen* de Westsouburg, 1539 : une arbalète (C. C. B., 80).

Adriaenssens, voir **Puers.**

Aecken (Corneille van), échevin de La Haye, 1353 : une marque de marchand. C. : un vol (S.-T., XII) (voir Fig. I).

Aelbrechs (Jean), échevin du duc à Overijssche, 1491 : une couronne de feuillage, fleurie de cinq roses. T. : un ange. Le sceau porte : *Aelbrechts* (C. C. B., 107).

Aelbrechts soen (Martin), échevin de Heusden (Brab.), 14. . (la date est déchirée) : trois poissons ébtés et, au point du chef, une étoile à cinq rais (Mal.).

Aelbrecht, dit de Borsere (Ghiselin), tient, du château de Termonde, un fief à Opwijck, 1430 : une fasce, chargée d'une étoile et accompagnée en chef de trois merlettes et en pointe d'une rose (Fiefs, N° 4148).

Aelbrechts, dit de Bors|s|ere (Josse), échevin de Bruxelles, 1492, 3 : une rose ; au chef chargé de trois merlettes. T. : un ange. L. : *S Ioes Aelbrechs* (E. G., 357, et Brux.).

Aelman(s) (Francon), échevin de Malines, 1361, 5, 7, 8, 9 : une étoile (Mal.).

Aelrixs soen *(Gheryjt)*, bourgeois d'IJsselsteijn, 1416 : une fasce, chargée de deux fers à cheval et accompagnée en chef d'un marteau et d'une pince et en pointe d'un crampon. L. : *S Gert Aul . . soen (Hoil.)*

Aelst (Jean van), écuyer, changeur à Louvain, 1368 : une étoile et une bordure (simple) (B.).

— (Engelbert van), échevin de Bruxelles, 1484, 6 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (nénuphar) ; aux 2e et 3e, une fasce sommée d'un lion iss. C. : une femme iss., entre un vol. T. d : une damoiselle ; S s. : une licorne (E. G., I., 356).

— *(Egidius de)*, échevin de Bruxelles, 1491 : mêmes écu et C., la fasce des 2e et 3e abaissée et le lion iss du bord inf. de la fasce. L. : *S Gielis van Aelst* (E. G., I, 360 et Brux.).

Aer (Gauthier van der), h. du duc de Clèves, 1418 : une fasce. L. : *S Wolteri van de . r* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 756)

GELRE donne ainsi l'écu d'un *Gerart van der Aer*, h. du comte de la Mark : d'argent plain, à la bordure de gueules, chargée de huit besants d'or.

Aerde *(Mauricius de)*, *canonicus ecclesie Sancti Martini Embricensis* (Emmerich), diocèse d'Utrecht, 1385 : une fasce, accompagnée en chef de deux têtes d'aigle, adossées, et en pointe d'une fleur de lis. L. : *S' Mavricii de Aerde canonici* (Duss., *Emmerich*, N° 75).

Aerdjans (Laurent et Jean), bourgeois d'Anvers, jurent fidélité à Louis de Male, 1358 ; tous deux : trois oiseaux ; au fr.-q. brochant, chargé d'un dragon *(Draeck)*. L. du premier sceau : . . *igillum Lauvrentii dli Aerdi* . . . (Fl.).

Pierre Aertjans prête aussi, en 1358, le serment de fidélité au comte de Flandre ; son sceau est tombé (Fl.).

— Laurent *Aert Jans*, échevin d'Anvers, 1381, 96, 9, 1424 : même écu ; les oiseaux aux becs recourbés (Hôp. S.-Elis. ; *Buileng*, II).

Aerleboud (Laurent) tient, du château de Furnes, un fief à Adinkerke, 1405 : d'hermine à la fleche émoussée, renversée, posée en bande, accompagnée de trois losanges. S. s. : un aigle (Fiefs, Nos 887 et 915).

— Jean *Aerlebouds* tient, dudit château, un fief à Wulpen, 1405, 21 : même écu (Fiefs, Nos 1068, 75).

Aernts sone (Pieter), échevin de Middelbourg (Zél.), 1451 : deux fasces ondées, haussées, et, en pointe, trois (2, 1) losanges. L'écu posée sur une aigle éployée (C. C. B., 113) (Fig. 2) (comp. les armes de Cats).

Aerschot. *Karolus de Arscoth, miles*, cède à l'église de Ste Gertrude, à Louvain, le patronat de l'église de *Bethegeim* (Betecom), 13 août 1243 ; *Karolus, miles de Arscot*, se porte garant pour Arnould, fils aîné d'Arnould, sire de *Weinsemale* (Wesemael), *apud Waram* (Tervueren), mars 1243-6 : type scutiforme ; trois fleurs de lis (complètes). L. : ✠ *S' Karoli militis de Arscot* (S.-G. et abb. d'Oplinter, A. G. B.) (voir **Biévène, Hauwel, Rivieren, Stalle**).

De Grimbergsche oorlog (voir ci-dessus, p. 107) décrit ainsi la bannière du *here van Aerscot* : *Van seleeren met drie lelien diere* | *Van sable, daer in gevracht* (II, v. 1060-2).

— Jean van *Arscot*, échevin d'Aerschot, 1387 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé de deux roses, rangées en bande. L. : . . . . . *Arscot scab* . . . . (S.-G.).

Aertsz *(Claes)*, *hoenraad* du pays d'Altena (Pays-Bas), 1505 : de . . . au chef de . . . ; au sautoir échiqueté, brochant, accompagné en chef d'une étoile et en pointe d'une rose. S. s. : un aigle (Gand, Baudeloo).

Aert Rychoults zoon *(Henrick)* (Le sceau porte : *Richouts S'*), échevin de Heusden (Brab.), 1508 : trois écureuils C. : un vol (Mal.).

Aerts zoen *(Adriaen)*, échevin de Sint-Geertruidenberg, 1515 : une étoile à cinq rais et un cerf passant en chef et un hèvre accroupi en pointe (N.-D., Anvers, *capsa rerum extraord.*).

Aerts zoon *(Henrick)*, échevin de Sint-Geertruidenberg, 1519 : un coq. L'écu suspendu à une courroie, tenu par un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule gauche (N.-D., Anvers, *capsa rer. extraord.*).

Aertrijcke. Gilles d'*Artricke*, échevin de Bruges, 1330 : six (3, 2, 1) aiguières (Fl.).

— Jean van *Aertrike*, haut-receur (*hoeft-redenaer*) du comte de Flandre, 1353 : même écu. C : un . . . entre une ramure de cerf (Fl.).

Afscheijde *(Johannes de)*, échevin de Malines, 1435, 6, 9, 40 : deux glaives, les pointes en bas, passés en sautoir, accompagnés en chef d'un cœur (Mal.).

Agimont, voir **Looz**.

Agone *(Raymundus de), prior Montis Arbedonis* (Montauberon) *in ecclesia Magalonensi* (Magueloue), *vicarius generalis in spiritualibus et temporalibus* de l'évêque de Cambrai, relève de sa naissance illégitime Florent, fils de noble homme Florent Berthout de Malines, chevalier, 1309 : type ogival ; dans le champ du sceau, la Vierge en pied, portant l'enfant Jésus, sous un dais ; dans le bas, un prêtre agenouillé, accosté de deux ecus, chacun a trois bandes. Le même écu sur le contre-scel (Duss. ; *Jul.-Berg.* N° 189).

Ce bâtard ne serait-il pas ce dominus *Fleurkinus de Mechlinea*, dont le fils, *Henricus de M.*, releva, comme héritier de feu son père, certains biens sous Contich (compte de St-Jean 1325-1353, C. C. B., N° 17144, f° 149; comp. DE RAADT et STOCKMANS, *Geschl. der gem. Schelle*) ?

Ahaus. *Bernardus nobilis miles dictus de Ahus*, de l'aveu de sa mère, de sa femme, de leurs héritiers et de leurs cohéritiers, donne, au couvent de Werden, leur *curtis de Lengerike* (Lengerich), *dotem ecclesiam, liberos, venationes, piscationes, iudicia*, avec prairies, terres, etc., et reçoit, en échange, *curtim, dotem, ecclesiam et mansum que vocatur Tie* (Thie) *in Lere* (Leer), 1269 : type sentiforme ; écartelé de . . . (diapré et de . . . — L. : ✠ *Sigillum Berhhardi(!) de Ahus* (Duss., *Werden*, N° 48) (voir **Borkelo**).

— *Dominus Bernhardus, vir nobilis dictus de Ahuys*, sc. un acte de *Theodericus de Lymborch, miles, dictus Snycke*, et de son fils, *Theodericus*, qui, *supra arrestatione in nos facta, nomine spectabilis viri domini Adolphi, comitis de Monte, per Gobelinum dictum Schoke, officiatum eiusdem comitis apud Angehermunt* (Angermund), renoncent à tous leurs biens dans le pays de ce comte, 1327 : type sentiforme ; même écu. L. : ✠ *S' . . . nard* . . . . . sc encore : *Th. de Lymborch* et ses fils, Jean et Thierry (Duss., *Jul.-Berg.* N° 322).

Ahaus. *Hermannus, domicellus in Ahus*, sa femme Agnès, et Bernard, Ludolphe et Agnès, leurs enfants, renoncent, en faveur de l'abbaye de Werden, à l'avouerie de la *curtis in Elvether* (Elfter), *dicta Monekinchof prope Aldenzele* (Oldenzaal), et de ses dépendances, 1338 : même écu. L. : ✱ *S' Hermanni de Ahus* (Duss., chap. de Werden, N° 107).

GELDUL donne ainsi le blason de *Jonker Ludolf van den Nahuus* (nom retouché par une main moderne), homme de l'évêque de Munster : écartelé d'or et de gueules.

Ahin, voir **Dahijn**.

Aighechin (Jean), sergent du roi de France, au bailliage de Tournai, Tournaisis, etc., 1397 : une merlette en cœur, accompagnée de trois (2, 1) étoiles (Tournai, Chartrier).

Aigremont *(Anseils et Ansiaus*, sire d'), avoué de Tournai, et *Sar[r]e*, sa femme, 1234 (2 chartes) ; le mari : un lion. L. : ✠ *Sigillum Anselmi de . . . romonte*. La dame : type ogival ; dame debout, au manteau doublé de vair, tenant de la main droite une fleur de lis. Sans blasons. L. : *Sigilem Sarain de Nav*. (Ibid.).

Il était fils de *Gilton*, avoué de Tournai.

— *Reniers li Borgnes daigremont*, chev., avoué de Tournai, 1288 (2 actes) : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du c.-sc., à une fasce d'hermine C. : un éventail. L. : *S' Reneri le Borgne de Agremo avocati (!) de Tornaco* L. du c.-sc. : ✠ *Secretum Reneri* (Ibid.).

L'armorial du XIVe s., édité par DOUET D'ARCQ, donne au sire d'*Ergniemont* : *de gueules a une fesse d'argent*.

AIJLSHOVEN *(Stephanus de)* et *Jacobus de Hukelhoven, milites* (voir celui-ci), décl. que *Stephanus de Brakele, filius Godefridi de Brakele, militis*, a vendu au sire de Heinsberg, *hereditatem apud Brakele*, 1308 : une fasce, surmontée d'un lambel à cinq pendants (Duss., *Jul.-Berg*, N° 487)

AISCHE, AYS. Jean *Daysche*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière d'Agimont ; i. t. : 458 mout., 1374 : une bande, entre deux bâtons, et un lambel brochant. L. : *S Johanes dais* (?) (B.).

— Jean d'*Ays*, châtelain de *Mireveart* (Mirwart), pour le comte de Namur, 1420 : même écu, sans le lambel. C. : un vol de l'écu ; sur l'aile dextre la bande est transformée en barre, les bâtons y sont posés en barre (Nam., N° 1349).

Aivry. Gilles d'*Avry*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 184 mout., 1374 : un chêne non englanté. C. : une tête et col de cygne. L. : *Gillet daivrey* (B.).

Aijwen, voir **Lierre.**

Aix (Gérard d'), h. de fief du comté de Hainaut et de la cour de Mons, 1498 : un meud (Fig. 3) (Vte Desmaisières).

— Herman (nom?), doyen d'Aix-la-Chapelle et prévôt de Werden, sc. des actes de Paul *de Huchgelhaven*. chev., 1357, et de son parent Jean d'Isenburg, sire d'Arenfels, 1343 : une croix; écuss. en cœur a quatre pals (Merode?). L'écu tenu par un Charlemagne en pied, cour., accosté des mots : *Magn' Karol'*. L. : *S' Herman . . . . . i ecce beate Marie agressis* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 391 et 455) (voir **Bombaye, Esch**).

Achte (Jean van de), échevin de Vilvorde, 1307 : trois macles, renfermant chacun un tout petit macle; un bâton brochant (*Affig.*, I).

Achterlinc (Jean), tenancier du chapitre de Saint-Gommaire, a Lierre, 1428 : une marque de marchant, accostée en chef de deux roses (Mal.) (voir Fig. II).

ACHTERNAKEN, voir **Echternach.**

Ackere (Jean van den), échevin de Malines, 1369, 71 : trois oiseaux; au fr.-q. broch., chargé d'une plie, posée en bande (Mal.) (voir **Beghijns, Isegheim**).

A. Van den Eynde l'appelle *de Nachere*.

Ackere (Barthélemy van) tient, du château de Termonde, un fief a Hamme, 1514 (n. st.) : un choux (Fiefs, No 3791).

Ackooij, voir **Waardenburg.**

Acosse. Jean d'*Achoce*. h. du comte de Namur. 1331 (n. st.) : trois étriers (Nam., No 526).

Alaerts (Gauthier), fils de Louis et mari de dlle Anne *Bloms* (fille de Jean), qui tient, du château de Gand, un fief a Oostwinkel, hérité de dlle Anne *Muuls*, fille de Jean, sa parente *(nichte)*, 1544 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) aigles. C. : une aigle iss. L. : *Galteres Alaerts* (Fiefs, no 3241) (voir **Luijthen**).

Alard (Jean), bourgeois de Biervliet, 1348 (n. st.) : un chevron, accompagné en chef de deux croissettes et en pointe d'une tête de lion. L. : *S Jan Heys sone* (*Nam.*, No 741).

Albert (Louis-Joseph, comte d'), prince de Grimberghe, chambellan, ministre et conseiller intime d'Etat de Bavière, etc., 1730 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion cour. ; aux 2e et 3e, de guenles a neuf (3, 3, 3) macles, accolés et aboutés. Manteau et bonnet de prince (M. Carly, a Florenville).

Aldemarct (Albert), drossard de Griethausen, 1417 : une coupe. L. : *Sigillum Alberti Aldem . . . .* (Duss., *Clèves-Mark*. No 746).

Aldenhoven, voir **Schinman.**

ALDEROYDE *(Bruno de), armiger*, vassal du comte de Looz, 1340 : plain; au chef chargé a d. d'une coquille. L. : ✠ *S Brwonis de Alderode* (Duss., *Jul.-Berg*, No 441).

— Renier van *Alderode* reçoit en fief, du duc de Juliers, *minen hoff zo Moerke* (Morken), avec 24 journaux de terre, *so binnen Moerken ind dar buyssen*, 1370 : plain; au chef chargé a d. d'une étoile a huit rais. L. : . . . . . *naldi de Ald* . . . . . (Ibid., No 843) (voir **Harf**).

Aleijn (Pierre), échevin d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une fasce échiquetée. L. : *Scegil Petri Allein* (Fl).

ALFEN, voir **Alphen.**

Alfter, Alfteren. Conrard van *Alftere*, maréchal héréditaire et h. de l'archevêque de Cologne, 1373 : un fascé et un lion cour., a la queue fourchée, broch. Cq. cour. C. : un pied de cerf (Duss., *Col.* No 950) (voir **Bauwens, Bellens**).

— Conrard, maréchal d'Alfter, conseiller et ami dudit prélat, 1393 : un burelé (!) et un lion cour., à la queue fourchée, brochant. Cq. cour. C. : deux pieds de cerf (Ibid., No 1168).

— Thierry van *Alfteren*, sire de *Mousart, Moufart Môfort?*, reçoit une rente sur le tonlieu de Maestricht, 1389, 90, 3 : même écu que Conrard, 1373 (fascé), le lion chargé d'un écuss. à la fasce de cinq fusées (Hamal). L. : *S Diderie van Alfteen* (B.).

Gelre donne ainsi les armes du maréchal d'Alfter : fascé de gueules et d'or, au lion d'argent, à la queue fourchée, broch. Le cq. d'or, cour. de gueules. Volet d'hermine. C. : une demi-jambe de cheval d'hermine, le sabot de sable. *Theodericus de Alftere, dominus de Moufort (Monfort?)* relève, du Brabant, *per mortem domini Johannis, domini de Hammele, avi eius*, une rente sur Maestricht (compte St-Jean 1388-89 ; C. C. B., No 17144, f° 244).

Algesheim. Pierre van *Algissem*, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le comte de Sponheim ; i. t. : 150 1/4 mout., 1374 : une fleur de lis. L. : . . *Peder d . . Algeishe . .* (B.).

Aliche (François), échevin de Namur, 1312 (n. st.) : un lion nais. et un huchet contourné en chef et un autre lion nais. en pointe (*Nam.*, No 381).

Alistoc (Bettin), h. de fief du comte de Flandre, sc. un charte du bailli d'Alost, 1365 : une jumelle, la 1re burelle découpée et soutenant a chacune des deux extrémités intérieures une vergette retraite, le tout accompagné en chef de deux annelets. L. : ✠ *S Benedicti Alistoc* (*Affig.*) (Fig. 4).

Alistoc (Jean) tient du château d'Alost la *grurie* (1) de cette ville, 1456 : même écu, mais au 3me annelet en pointe. T. : un ange (Fiefs, N° 4630).

(1) Redevance de 6 deniers parisis sur chaque brassin de bière, et de la même somme sur la bière importée, soit au tonneau, soit davantage. Voir aussi, pour la *grurie*, au nom de *Lugez*.

Alkemade. *Aleid*, dame d'*Alemade*, et Henri, son fils, donnent en amodiation une terre dite *Blomevenne*, 1293 : dans le champ du petit sceau ogival, dame debout, tenant deux écus : A, un lion, a la queue fourchée ; B, un lion. L. : ✠ *S' Aleidis de Alemade (Holl.)*.

— Henri, ci-dessus, 1293 : un lion. L. : ✠ *S' Heenric van Alemade* (Ibid.).

— Florent van *Alemade, godshuis berader in Warmonde* (Warmond), vend (avec 2 autres) une rente à l'abbé d'Egmont, 1326 : un lion et un semé de billettes L. : ✱ *S Florenci de A . . . . . (Egmond)*.

Gelre donne ainsi les armes de Guillaume van *Alemade*, h. du comte de Hollande : d'argent au lion de sable, armé et lamp. de gueules, cour. d'or.

Alken (Adam van), échevin de Saint-Trond, 1359 : coupé ; au 1er, un lion ; au 2d, trois oiseaux. C. cassé (Ord.).

L'armorial ms. de Saint-Trond blasonne : coupé ; au 1er, d'or au lion léopardé de gueules, accompagné de quatre billettes couchées, 3 rangées en chef, une en pointe, à dextre, au 2d, d'or à trois oiseaux de sable, becqués et membres de gueules.

Allamont. Eugène-Albert, évêque de Gand, comte de Brandeville, Everghem, etc., 1671 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion cour. ; aux 2e et 3e, un croissant ; au chef de quartier, chargé d'un lambel. L'écu sommé d'un chapeau d'évêque. L. : ✠ *S Eugenii Alberti d'Allamont dei et ap s g episc gand com d'Exer* (Zwijveke).

Allauwe. Louis *Alauce*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1547 : trois pensées, sans tiges. S. s. : un singe assis. Le sceau l'appelle *Allauce* (Fiefs, N° 10492).

Allemans = l'*Allemand* (Conrard), sergent de Binche, jadis prisonnier a Basweiler, sous la bannière de Montigny ; i. t. : 62 mout., 1374 : parti ; au 1er, coupé ; *a*, deux maillets penchés ; *b*, plain ; au 2d, une demi-aigle contournée, mouvant du parti. L. : ✠ *S Conrars li Alemans* (B.).

— (Colars), h. de fief du Hainaut, 1378 : même écu. L. : *S Collars li Alemans* (B.) (Fig. 5).

Almelo (*Agnes domicella in*[illegible] *relicta Egberti, quondam domicelli ibidem. Arnoldus, eius filius, Hadewigis et Coneghundis, filie eiusdem*, vendent a l'abbaye de Werden l'avouerie de la *curtis* de *Monekinchof in Elvether* (Elfter) *prope Aldenzele* (Oldenzaal), 1338 : parti ; au 1er, l'asscé de six pièces, les 1re, 3e et 5e chargées de 2 1/2, 2, respectivement 1 1/2 losanges, les demi-losanges mouvant du parti ; au 2d, un lion cour., à la queue fourchée (Duss., *Werden*, N° 107).

Almelo. *Arnoldus*, précité : un fascé de six pièces, les 1re, 3e et 5e chargées de 1, 1, respectivement 3 losanges. L. : ✠ *S' Arnoldi de Almelo* (Ibid.) (voir **Bevervoorde, Grimberg**).

Comp. les armes de *Gaur* et de *Aergalberghe*.

Alpen. *Sweter van Alpheim*, 1283 : dans le champ du sceau, un lion. L. : ✠ *S Sweteri de Alpheim* (Duss., *Col.*, N° 291).

— (Arnould van), chev., drossard de Clèves, 1363 ; A. van Alpen, sire de *Honepel* (Honnepel), se porte caution envers Renaud, sire de Schoonvorst, 1370 : un lion cour. et un semé de « clochettes » de vair. L. : . . *Arnoldi, e Alpen mil* (Duss., *Cleves Mark.* N° 400).

— et *Alpem* (Gumprecht van), voué de Cologne, chev., décl. que feu Englebert, comte de la Mark, et Adolphe, comte de Clèves, ont payé certaine somme à feu son père, sire Gumprecht, avoué de Cologne, et a feu sa mere, leur parente (*nichte*), 1376 ; se un acte de Roger van *Alpem*, 1389 : un burelet (1376) : ✱ *S Grp . . di advoca . . colon* (Ibid., N° 426, et Duss., *Col.*, N° 1128).

Le roi d'armes Gelre blasonne ainsi les armes de l'avoué de Cologne (*gracht van Cuelen*) : burelé d'or et de gueules. Volet de l'écu. C. : deux cornes de bœuf de l'écu, garnies de plumes de paon.

— Arnould van *Alpem*, chev., sire de *Hompel*, Jean et Elbrecht, frères van Alpen, fils de sire Arnould, promettent de faire investir, par le duc de Gueldre, Jean van Wijnhorst, fils de sire Henri, de l'avouerie de *Meensele* (Menzelen), d'*Ysbem* (Issum) et *yn den Boekholte* (Bockholt), au bailliage de *Berk* (Rheinberg), 1379 ; Arnould : de vair au lion cour. Jean : un lion (non cour.) et un semé de « clochettes » de vair. Elbrecht : comme Jean, mais le lion cour. (Duss., *Col.*, N° 1118).

— Arnould van *Alpem* et Marguerite, sa femme, sire et dame de *Honapel*, de l'aveu de leurs fils Jean, écuyer, et Arnould, et de *Wessele* van den Boetzelaer, femme dudit Jean, pour se dégrever de nombreuses dettes, vendent a l'archevêque de Cologne l'avouerie de *Mensele*, au pays de *Berk*, dans l'archevêché de Cologne, 1388 ; Arnould : même écu qu'en 1379 ; Marguerite : parti ; au 1er, les armes du mari ; au 2d, une fleur de lis (Eijll?) ; Jean, voir ci-dessous ; Arnould, le fils : un lion cour. et un semé de « clochettes » de vair (Ibid.).

Un Bernard van Eijll se, le même acte (voir *Eijll*).

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. VII

Fig. 1. Sceau de Godefroid, châtelain de Bruxelles (1215).
Fig. 2. Sceau d'Arnould, sire de la Rochette (1244).

Alpen. Jean van *Alpem*, cité, ci-dessus, en 1388 ; sc. comme parent de Wessel van den Boetzelaer, fils de sire Roger, 1397 : de vair au lion cour. (Ibid. et Duss., *Clèves-Mark*, N° 596).

— Gérard van *Alpem* sc. un acte de Roger van *Alpem*, 1389 ; Gérard, sire d'*Alpem*, chev., sc. un acte du comte de Moers, 1392 : un burelé et un lambel broch. C : deux cornes de bœuf burelées (Duss., *Col.*, N° 1128, et *Clèves-Mark*, N° 552).

— Roger van *Alpem* est nommé, par l'archevêque de Cologne, bailli d'Aspel, et chargé de la garde du château de cet endroit et de la ville de *Reys[s]* (Rees), 1389 : un burelé, chargé en chef à d. d'une étoile broch. (Duss., *Col.*, N° 1128).

— (Jean van), sire de *Honepel*, 1414 : de vair au lion cour. (Duss., *Clèves-Mark*, N° 436).

— (Arnould van), *huyssmarschalk*, écuyer, conseiller et ami du duc de Juliers et de Gueldre, 1410 : même écu. L. : *S Arnolt van Alpen* (Ibid., N°s 687-8).

— *Gompprecht, vaiget toe Coelne, herre tot Alpem*, 1416 : un burele. L. : . . . . . *advocat colo* . . . . . (Ibid., N° 733) (voir **Boetzelaer, Reifferscheid, Wijnhorst**).

Voir sur cette famille Hemricourt, *Miroir des nobles de Hesbaye*.

Gelre donne à Jean van Alpen, h. de l'« évêque » de Cologne : de vair au lion de gueules, et au *Voocht van Coelen* : burelé d'or et de gueules. Capeline fascée d'or et de gueules. C : deux cornes de bœuf d'or, chargées, chacune, de quatre burelles de gueules et garnies, chacune, de sept yeux de plume de paon. Il cite encore un *Jan van Alfen*, Gueldrois, avec cet écu : d'or au lion d'azur, armé et lamp. de gueules, et au semé de billettes d'azur.

Alphen. Florent van *Alfen* promet de rendre compte à la duchesse de Brabant des biens qui lui ont été délivrés, en 1373, par le receveur de la Hollande septentrionale, pour servir de douaire à cette princesse, 1376 : une étoile à huit rais, surmontée d'un lambel. L : ✠ *S' Flor . . . . . de A . . . . . n* (B.).

Voyez *Gysbrechtsz (Jacob)*, échevin de Rotterdam, 1475. Gelre donne à *Derie van Alphen*, Hollandais : d'argent à l'étoile à huit rais de sable. Voir *Alpen*.

Alsace, voir **HAININ.**

Alsdorf, voir **Löwenburg, Mule.**

ALSINGHEN, voir **Heetvelde.**

Alt (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 912 mout., 1374 : une tour iss., entre deux crémaux, d'un mur aléré, chargée d'un écuss. à la bande ondée (?). L. : ✱ *S Iohis Helners* (B.).

Altena. *Th., dominus de Outhena* (Pays-Bas), écrit, à l'évêque de Cambrai, une lettre, sans date, au sujet des dîmes de *Haverdonc* (Haasdonk), *Hygen* (Hingene), *Bornehem* (Bornhem), etc. ; *Theodericus, dominus de Outhena*, 1224 : deux poissons accostés (*Afflig.*).

Gelre donne au *here van Altene*, h. du « duc » de Hollande : d'or à deux poissons de gueules adossés.

Altena. *Zobbo, miles de Althena*, sc. l'acte d'Herman de Davensberg 1298 : type sculptoriforme ; trois feuilles de houx. L. : ✠ *S' Sobbe m de Altena* (Duss., *Col.*, N° 365).

— (Ludolphe van) sc. un acte de son parent (*neice*) Engelbert Zobbe, chev., 1372 : trois panelles. L. : *S' Ludolfi de Alte* . . (Duss., *Col.*, N° 927).

— Pèlerin van *Althena*, conseiller du comte de la Mark, 1393 : une chaîne, posée en pal (Ibid., N° 1165).

— (Ludolphe van), chev., sc. un acte de Ide van *Heese*, 1393 ; conseiller du comte de la Mark, 1393 : trois panelles. L. : *S' Ludolphi de Altena* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 362, et *Col.*, 1165).

— (Ludolphe van), chev., sc. un acte relatif au mariage du duc Albert de Bavière avec Marguerite de Clèves, 1394 : trois panelles, renversées (!). L. : *S' Ludolphi de Altena* (Duss., *Clèves-Mark*, N°s 372, 379, 380) (voir **Hegenscheid, Horn, Sobbe**).

Gelre donne ainsi l'écu de cette famille, pour les Munsterois : trois feuilles de houx (non colorié).

Altenbochum. *Johan van Aldenboichem*, drossard d'Unna (Mark), 1417 : *Johan van den Grimberg*, dit *van Aldenboichem*, h. du comte de la Mark, 1418 : un annelet (Duss., *Clèves Mark*, N°s 746, 763).

Altendorf, voir **Horst.**

Amand (Lancelot), h. de fief du comté de Hainaut et de la cour de Mons, 1565, 9, 71, 95 : une bande, accostée de deux roses. C : une rose (Mons ; Sainte-Waudru, c. 1, II et fonds de Hal).

Amandeau (Jean), h. de fief de Braine-l'Alleud, 1608, 11 ; échevin de ce lieu, 1621, 3, 31 ; sc. pour Maximilien Amandeau, h. de fief, 1634 : une fasce chargée de trois étoiles et accompagnée de trois (2, 1) roses. L. (1634) : *S Iehan Amandeau* (N.-D., Anvers, arch. concern une fam. Theijs ; abb. de W.-B., 4009).

— (Henri), h. de fief de Braine-l'Alleud, 1631, 4 ; échevin forain de cette ville, 1650 ; sc. en 1678 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois croisettes recroisetées ; aux 2e et 3e une aigle éployée. L : *S He . . . . . andeau* (Ibid., ibid.) (Fig. 6).

Amannus (*Egidius dictus*), échevin d'Anvers, 1303 : un chevron, accompagné de trois étoiles à cinq rais (Hôp. S.-Elis. *Bailenq.*, I).

Amboise. *Monsigneur Demboise, de Neelles* (Nesle) *et Teuremonde* (Termonde) *et ma dame Marie, sa fame*, font un accord avec le comte de Flandre, 1334; le mari : un palé. La dame : parti ; au 1er, palé de quatre pièces; au 2d, un lion (qui est de Flandre) (Fl.).

Le prénom du mari est Enguerrand. Sa femme est Marie de Flandre, *dame desdits lieux* (ALPH. L. DE VLAMINCK, *Inv. des arch. de la ville de Termonde* (Termonde, 1866), donne les analyses d'actes de ces époux, des années 1337 à 1339.

— *Her Ingergiet, here van Ambayse ende van Denremonde*, 1345 : type équestre; le bouclier et la housse à un palé. C. : un . . . entre une ramure de cerf (?). Ornement du chanfrein : un dragon aîlé. L. : ✠ *Le scel Ingergier . . . . . d Ambaise ch'r.* C.-sc. : écu palé. Sans L. (Ville de Gand).

L'armorial du XIVe s., publié par DOUET D'ARCQ, donne au sire d'*Ambaize : paellé d'or et de gueules de VI pièces.*

Ambresin (Henris, Bones et Jehans d'), tous trois hommes de loi « manant en le bailierie de *Waseige* » (Wasseiges), sc. un acte de 1331 (n. st.) ; Henris : une jumelle entre deux burelles, le tout surmonté de deux annelets. L. : ✠ *S' Henris danbresin.* Bones : un burelé; au fr.-q. chargé d'une manche mal-taillée. L. : *S' Bon . . . Ambresin de Ree.* Jehans : un burelé; au fr. q. senestre, plain (*Nam.*, N° 524).

Voir *Les hommes de loy et de lignage du comté de Namur*, par M. PAUL ROLS (Extrait du T. XX des Annales de la Société archéologique de Namur).

Ambresignaux. Johans d'*Ambresinial*, échevin de la cour de Saint-Laurent, près de Liége, en la ville de Wasseiges, 1362 : trois merlettes; au fr.-q. broch., chargé d'une force renversée. L. : . . *Ioh de . . . . esin . . .* (Nam., Salz.).

Amée. Jehan d'*Ameeue*, échevin de la haute cour, ville et franchise de Florefle, 1316 : un rosier, fleuri de trois pièces, posé sur une terrasse. Le sceau l'appelle *damee* (*Nam.*, N° 1385)

L'inventaire imprimé l'appelle *Van Eeven !!*

Ameijden (Lambert van der), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Linter; i. t. : 141 mout, 1374 : un oiseau et une billette en chef et une autre billette en pointe. L. : . . *Lambrecht van d'Ameid . .* (B.).

Amel. Thierry d'*Amel[l]e*, chev., 1282; chev., sire d'Auvillers, 1292 : une croix cantonnée de quatre aigles (LOFF., *Briey*, B. 590, Nos 60 et 32).

— Hues d'*Amelle*, chev., sire d'Auvillers, assigne, comme caution, Henri, comte de Bar, à Jean *Anceil* (et *Anceiz*), qui lui a prêté 500 livres de petits tournois, 1294 : même écu. L. : . . *Hues damelle chevallier* (Ibid., N° 21) (voir **Billy**).

Amelrecx (Jean), alleutier, sc. une charte du maieur de sire Engelbert d'Enghien, sous la juridiction de Bogaerden, 1438 : une hache, posée en fasce, le tranchant en bas. L. : *S' Ian Amelrex* (abb. de W.-B., 4007) (Fig. 7).

Amelsdorp (Guillaume van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Limbourg; i. t. : 40 mout, 1374 : trois (2, 1) fers à cheval et une étoile à cinq rais en cœur. L. : *S' Willem van Amelsdorp* (B.).

Dans l'acte le nom est tronqué en *van Hommelsdorp.*

Amersfoort. Sire Henri van *Amersforde*, chev., sc. un acte du comte de Hollande, 1293 : six (3, 2, 1) fleurs de lis; au lambel à cinq pendants broch., chaque pendant chargé de trois . . . . L. : . . . . *rici de Amerssforde mil . . . .* (*Holl.*).

Amman (*Gilbertus dictus*) et *Walterus de Lippenlo, domini de Wesele* ('s Gravenwesel), décl. que *Godefridus, filius domini Godefridi, patrui domini ducis Brabantie, et Elizabet, uxor dicti Godefridi*, ont transporté au couvent de Sainte-Marie-de-Nazareth un bien *apud Wimengheem* (Wijnegheem), 1292; Amman : un écu à trois écuss. écartelés de . . . et de . . . (N.).

Ammerzoden. Arnould van *Ammelroeij*, juge du métier de Drimmelen, 1499 : trois pals de vair; au chef chargé d'un renard élancé, contourné (N.-D., Anvers; *capell., capsa rer. extraordt.*).

Amoury (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1420 : deux écureuils affrontés, tenant chacun une noix (deux lions, tenant chacun un besant, ou tourteau?), en chef, et une tour, couverte d'un toit aigu et accostée de deux roses, en pointe (Mons, Ste Waudru, H).

— (Gilles), père et fils, hommes de fief du Hainaut etc., 1584 : un chevron, accompagné en chef d'une coquille et d'une étoile à cinq rais et en pointe d'une fleur de lis. S. s. : un griffon (Mons, H. de fief).

Ampen. *Diderich van Andoppen*, drossard de Mark, 1417 : trois losanges, rangés en fasce. L. : *S Diderici de Andoppen* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 746).

Amstel. *Arnoldus de Amstelle, miles*, sc. un acte de l'évêque d'Utrecht, 1277 : une fasce(!) et un sautoir échiqueté broch. L. : ✠ *S' Arnoldi de Amestelle militis (Utrecht).*

— Gisbert, sire d'*Aemstelle*, chev., sc. un acte de Florent, comte de Hollande, 1293 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du c.-sc., à un fascé, de huit pièces, et au sautoir échiqueté broch. L. : . . . . . *ti militis de* . . . . . (très endommagé) (*Holl.*).

GERLIC donne au *here van Amstel*, figurant dans la suite de l'évêque d'Utrecht : fasce d'or et de sable de huit pièces, au sautoir échiqueté de gueules et d'argent, broch.

Amstel. Jean van *Aemstel* reçoit du Brabant une indemnité pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1357 : une fleur de lis, accompagnée de trois (2, 1) besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Iohan van Aemstel* (B.).

Amstel van Mijnden (sire Gauthier van), commandeur de l'Ordre Teutonique, témoin d'Ernest van IJzendoorn, au contrat de mariage de sa fille, 1535 : parti ; au 1er, une croix (Ordre teutonique) ; au 2d, coupé ; *a*, un fascé et un sautoir échiqueté, broch. ; *b*. trois colonnes (*zuilen*). C. : deux bras parés, soutenant, ensemble, une couronne de feuillage, ornée de roses. S. : deux lions (*Geld.*).

— (*Melis* van), sire de *Croenenborch* (Kroonenburg), sc. avec ledit Gauthier, 1535 ; un fascé et un sautoir échiqueté brochant. C. : comme le précédent.

— Antoine van *Aemstell* van M., sire de *Cronenborch*, sc. le compromis d'Antoine van IJzendoorn et de son beau-frère, 1538 : mêmes armes que *Melis*, mais, faute de place, le graveur n'a représenté qu'une demi-couronne de feuillage, ornée de roses (Ibid.) (voir **Wisch**).

Anceels, voir **Heijneman.**

Anceil (et **Ancelz**), voir **Amel.**

Ancherin, et **Aincherin** (Colette), veuve de Henri d'Argier, fait, de concert avec Jean de Brouthières et consorts, un accord avec le gouverneur du duché de Bar, au sujet de la sgrie de Moranville, 1459 : trois pals ; au chef parti ; au 1er . . . (indistinct) ; au 2d quatre (2, 2) losanges. T. : un ange. L. : *S Colet Ancherin* (Lorr., *Etain*. N° 45).

ANDANA (*Gerardus de*), *clericus, in curia leodiensi procurator*, reçoit une pension du duc de Brabant, 1366 : trois manches mal-taillées ; au fr.-q. broch., chargé d'un losange cantonné de quatre carreaux (B.).

Andel (Arnould van), échevin de Bois-le-Duc, 1362 : de . . . au chef de . . . ; au sautoir échiqueté broch., accompagné en chef d'une faucille (B.).

Andelghem (Baudouin van), h. de fief des époux *Jakemart Halven van Watrepont* et Mathilde van *Meys*, dle héritière de ten Ackere (à Courtrai), 1368 une croix, cantonnée de quatre mains, et un lambel broch. (Els.).

Andels (Jean van), h. du comte de Clèves, 1383 : deux fasces, accompagnées en cœur d'un écusson fruste. L. : ✠ *S Iohannis de Aule* (Duss., *Clèves-Mark*, 472).

Anderen Hove (Jean van den) sc., pour des tiers (entre autres : Marguerite van Langenhove, fille de Henri, et Anne van Praet, des démombrements de fiefs sis à Denderbelle et relevant du château de Termonde, 1513, 4 : trois (2, 1) annelets et un petit flanchis en cœur. T. s. : une damoiselle (Fiefs, Nos 3635, 7, 3987, 4001, 7, 14 ; 4259, 83, 4) (voir **Uffel**).

Andoppen, voir **Ampen.**

Andries. *Johannes Andreae*, échevin de Lierre, 1291 : dans le champ du sceau, un éléphant, passant à senestre, portant sur le dos un château (donjon, entre deux tourelles). L. : *S' Iok' f Andree scabini lierr* (Els.).

— *Heinrick Andrisse*, cité parmi les marchands (*coopliede*) de la duchesse de Brabant, à Louvain, 1404, 5 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un annelet. L. : ✠ *Slm Heinric . . . . . ics* (B.).

— *Gillis Andries sone*, échevin de Middelbourg (Zél.), 1420 : six fleurs de lis, accompagnées en cœur d'un croissant (C. C. B., c. 180) (**Fig. 8**).

— *Gilles Andries sone*, échevin de Middelburg (Zél.), 1430 : une étoile, accompagnée en chef de deux coquilles et en pointe d'un croissant (Ibid., 465).

— Robin *Andries* et Gilles *Andries*, fils de Robert, tiennent, l'un et l'autre, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430 : trois (2, 1) roses et une étoile à cinq rais en cœur (Fiefs, nos 3755 et 3760).

— Henri *Andries* dit *Smeets*, le jeune, échevin du banc et tribunal de Graesen, 1470, 5 : trois carreaux (S. T., c. 10).

— *Andries Andries* (?), conseiller du roi des Romains et de l'archiduc d'Autriche, etc., et leur receveur de Bewesterschelde (Zél.), 1507 ; seigneur de Wacken, conseiller de l'empereur et son receveur de Bewesterschelde, tient, du château de Termonde, un fief Grembergen, 1514 : trois flanchis. C. : deux ailes de moulin à vent, en chevron renversé. S. d. : un griffon (C. C. B., c. 107, et Fiefs, N° 3710) (voir **Rivieren**).

Andrimont. *Henricus de Andrymont, armiger*, reçoit du Brabant une rente sur Maestricht, 1379 ; Henri van *Andrymont*, h. de la duchesse de Brabant et témoin, lorsqu'elle investit son mari, Wenceslas, de la seigneurie et du château de *Boetgenbach*, 1380 : une bande, chargée en chef d'une feuille de tilleul, renversée, sans tige, et un semé de billettes. L. : ✱ *S' Henri Mathons* (B. et *Lux.*, c. I, liasse V).

— Henri van *Andrymont*, reçoit du Brabant une rente sur Maestricht, 1389 : même écu. L. : ✱ *S' Henris Mathon*.

— (Henri d') sc. un reçu pour ladite rente, 1389 : même écu, mais un trèfle au lieu de la feuille de tilleul. L. : *S . . . . . dandrimont* (B.) (voir **Bombaye**, **Presseux**).

Voir sur cette famille Hemricourt, *op. cit.*, ad voceu *Mathon*.

Andrion (Gauthier), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 870 m., 1374 : trois roses, surmontées d'un lambel. L. : ✱ *S Walter Andrium* (B.).

La quittance porte : *Andriesen.*

Androy (maître Baudouin), prêtre, chanoine de Nivelles, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1494 : un lion. T. : un ange *(Affligj.*

Ane. Jehan l'*Asne*, huissier du parlement de Paris, 1389 : trois ânes passants. C. : une tête et col d'âne. L. : . . . *l Jehan lasne* (Tournai, Chartier).

Anets (**Avets**?), voir **Limminghen.**

Angelien, voir **Adelijen.**

Anghereel, voir **Walle.**

ANGEREN (Renier *vamme)*, dit van *Brechtinchusen*, sc. un acte de *Heyne van Loibech* (Lohbach), *Aylfs broder van Loibech bi Lyschotten* (Leuscheid), jurant de ne jamais rien entreprendre contre le comte Guillaume, ni sa mère Marguerite, comtesse de Berg, etc., 1368 : plain; au chef plain. L. : ✠ *S' Reynar . . . . . en* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 817) (voir **Appeltern**).

Angermund, voir **Stromberg.**

Angy ou **Augy** (Guillaume d'), sire d'*Ymonville* (Immonville), en partie, tient divers fiefs du roi de Sicile, duc de Bar, du chef de la châtellenie de Briey, 1462 : une fasce, accompagnée de trois merlettes. C. : truite. S. : deux griffons. L. : *S . . . . . me da . . . . .* (Lorr., *Briey*, B, 592, N° 243).

Anglais (l'). Guillaume *d'Inghelsche, d'Ingelsche*, dit *de Clercq*, et *l'Angele*, bailli, à Tubize, etc., d'Englebert d'Enghien, 1436, 42 : trois fasces et une aigle broch. T. d. : une dame. L. : *S Guillaume lang . . . . .* (abb. de W.-B., c. 4007) (Fig. 9) (voir **Tibau[1]t**).

— *Jehan Langelet*, dit *le Clerq*, 1435; *Jehan Lengelet*, 1439, 40 n. st.), échevin du duc de Brabant, dans la franchise de Genappe; 1439, 40 : trois lions cour.; au fr.-q. broch. de vair à trois pals. L. : *S Iehan le Engeliet* (C. C. B., c. 36 et 37).

Angle, voir **Onin.**

Angleterre (Eleanore d'), duchesse de Gueldre, 1339 : parti; au 1er, un lion cour.; queue simple) et un semé de billettes; au 2d, trois léopards, rangés en pal. L. : ✠ *S' Alianore filie regis Anglie . . . . . isse ghelren et sulphanien* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 424).

ANGULO *(Johannes de)* (van den **Hoecke**?), échevin de Vilvorde, 1379 : trois macles (Brux.) (voir **Horicke**).

De cet écu au trois macles, scelle, en 1314, un autre échevin de Vilvorde : *Henricus S' ceels*, ou *S' ..ceels* (Serceels, Sarceels, Sercedels?). Son sceau porte cette L. : . . *Henre . . . n der A . .* (Brux.).

Anixhe (Jean d'), échevin de Liége, 1268, 70, 9 : quatre membres de lion, deux mouvant du bord d. de l'écu, deux du bord s., accompagnés en pointe d'une fleur de lis. L. : *S' Iohais dei de Anis scabini leods* (C. de B.).

Anlier. Jean d'*Anly* et J.-F. de Monin (voir celui ci), écuyer, sgr. du Meuil, décl. tenir, du roi de France, la sgrie du Meuil, mouvant du marquisat d'Arlon, 1682 : une bande, chargée de trois fleurs de lis. C. : un chien braque iss. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45715b).

Anne (Josse) sc. pour sa belle-mère, Elisabeth Dullaert (fille de Michel), veuve, en dernières noces, de Josse Anne, fils de Josse, et vassale du comte de Flandre, à Melsele, 1618 : une marque de marchand-monogramme. L. : *Ioos Anne f° Ioos* (Fiefs, l. 6961-7015) (voir **Elst, Zele**) (voir Fig. III).

Annen (Gilles), h. du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Peteghem, 1468 : deux étoiles en chef et une rose, à six feuilles, en pointe (C. C. B., Acquits de Lille, l. 159).

Annethorn (Herman) cède une serve de sa terre de *Loerinch*, 1388 : trois étriers renversés. L. : ✱ *S Henri . . . . nethoren* (Duss., *Werden*, N° 97 1 2).

Anneville (Jean d'), sgr. de *Keures*(Kreur) et d'*Esclance* (Eclance), sc. un aveu de fief de Balthasar de Houssé, écuyer, lieutenant du duc de Lorraine, 1521 : d'hermine à la fasce, chargée d'une étoile à cinq rais. L. : *Seil Iehan danneville* (Lorr., *Briey*. B. 593, N° 46).

Annoque (Pierre), conseiller du duc de Bourgogne, etc., et son receveur de Bewesterschelde, en Zélande, 1448 : deux glaives, passés en sautoir, les pointes au bas, accompagnés de trois demi-vols, deux aux flancs, un en pointe. C. : un buste (?) entre un vol (C. C. B., c. N° 80).

Anoul. *Colar Hanoulle*, échevin de Jodoigne, 1427 : une porte crénelée, sommée d'une tour, accostée en pointe de deux roses. L. : ✱ *S Colar Anoul* (M. Vannerus).

Anouwe *(Dimpijn* van den), h. de la dame de Termonde, 1334 : une rose tigée, surmontée d'un lambel. L. : ✠ *S' Im . . . . . a de Ano . . . meier x . . . . . (Zwijnelet).*

Ans|s|eau, voir **Ansial.**

ANSE E *Johannes de Anse*, *e* (1), h. de Robert de Grimberghe, sgr. d'Asseche, 1296 : type scutiforme; cinq coiffes. L. : ✠ *S Johannis de Anse . e* B. N° 131) (voir **Henricus, Crokegem**).

(1) Ce nom, non cité dans l'acte même, est l'*alias*, soit de *Johannes dictus Pragecomme*, soit de *Johannes de Betteghem*, vassaux du sgr. d'Asseche.

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. VIII.

Fig. 1 et 2. Sceau et contre-scel de Gilles Berthout, châtelain d'Oudenburg (1217).

Anselino *(Johannes ab)*, abbé de l'église Saint-Pierre de Lobbes, de l'ordre de Saint-Benoit, diocese de Cambrai, 1439 : type ogival ; Saint-Pierre, assis sous un dais ; a d., un prélat en oraison, contourné. Dans le bas, un écu : au chevron, accompagné de trois étoiles ; a la crosse abbatiale, posé en pal, broch. sur le chevron. L. : *S Iohis abbis mostery sancti Petri lobiensis* (Mons, abb. de Bonne-Espérance).

L'acte ne donne pas le nom de famille de cet abbé. Voir *Gallia christiana*, III, p. 88.

Ansem. *Henricus Ancem*, échevin de Bruxelles, 1281 : une fleur de lis florencée. L. : ✱ *S' He . . . . . sem* (Brux.).

— *(Johannes dictus), filius Johannis dicti Ansems*, échevin *illec*, 1355 : une fasce, chargée de trois portes crénelées (ou châteaux) et sommée d'un lion iss. L. : ✠ *S Iohannis dci An . em* (Ibid.).

Ansial. **Ansiau, Anseau :** Jean *Ansial*, maieur de la cour de Saint-Lambert, de Liége, jugeant a Flawinne, 1486 : un soc de charrue, accostée en chef de deux roses. L. : *S Iehan Ans . . .* (Nam., Pauvres, 1026).

— Jean *Anseau*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1493 : une gerbe. C. : un buste encapuchonné. L. : *S Iehan Anseau* (Mons, Ste-Waudru, cartons ; chartes 884-980).

— Jean *Ansiau*, dit *Robau*, échevin de la haute cour de Temploux, 1495 : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande, accostée de six croissants contournés, 3 (2, 1) à s., 3 (1, 2) à d. ; aux 2e et 3e, un lion naiss. C. : . . . . L. : *S' Iehan Anci . . l* (Salz., c. 517).

— Nicolas *Ansseau*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1543, 4, 5, 7, 50-58 : un chevron, accompagnée de trois étoiles a cinq rais. S. d. : un griffon (Mons, Ste-Waudru, c. II et I).

— Nicolas *Ansseau*, même qualité, 1559, 60, 2, 3, 5, 7 : coupé ; au 1er, trois arbres secs, rangés en fasce ; au 2^d, une rose (Ibid., I et II).

— Jehan *Ansseau*, même qualité, 1570 : même écu, la rose accostée de deux flammes (cour. à l'antique?) (Ibid., I).

— Jehan *Ansseau*, même qualité, 1566 : même écu, avec cette différence qu'il est coupé-ondé de façon a ce que la ligne du coupé forme trois élévations, dont chacune est sommée d'un arbre sec (Ibid., II) (Fig. 10).

— Michel *Ansseau*, même qualité, 1570, 3 : une hure de sanglier, surmontée d'une étoile qui est accostée de deux glands. C. : une tête et col de licorne (Ibid., I et lettre Q).

Ansseau : Jean *Ansseau*, même qualité, 1579, 80, 2, 4, 5, 7, 9, 90, 4, 5, 1601 : coupé ; au 1er une gerbe ; au 2^d, une rose. C. : une gerbe. L. : *Seel Iean Ansseau* (Ibid., I et II).

L'acte de 1579 est donné par les frères Jean et Michel A., de sceau de Michel tombé). Par Lett. du 12 février 1630 furent anoblis Jean Bapt. et Michel A., frères, au port de ces armes : d'azur à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'une gerbe d'or et en pointe d'une quintefeuille du même.

— Simon *Ansseau*, même qualité, sc. un acte donné à Beaumont, 1586 : un chevron accompagné de trois étoiles a cinq rais et une grande lettre S, broch. en cœur. S. s. : un griffon (Mons, H. de fief de Beaumont).

Anssen (Corneille), échevin de Rotterdam, 1465 : trois grappes de raisin, non pamprées. S. : un aigle (C.).

Ante *(Colons h), citain* de Liége, 1307 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, et un semé de billettes. L. : ✠ *S Nicolai de Sci Serevacii* (B., N° 169) (voir **Saint-Servais**).

Anthisnes. Lambert d'*Anthinne* et Jacques Gerlache décl. tenir, du roi de France : *une court d'hommes jugeantes a Mare* (Malle) *en Condroz*, relevant de Durbuy, 1683 ; ils disent sceller de « leurs » armes, mais il n'y a qu'un cachet, en-dessous de la signature de J. Gerlache : un échiqueté, au chef (de la largeur d'une tire) plain (C. C. B., 45713^b) (voir **Baré**).

Anthoine. *Jehan Anthonne dit des Loges*, h. de fief du Hainaut, 1480, 1506, 12, a Braine-le-Comte : trois pourceaux passants. T. : un ange. L. : *S Iehan Anthone* (Arch. de l'égl. de Braine-le-Comte).

— (Jean), échevin du monastère de Géronsart, a Erpent, 1529 : coupé ; au 1er, parti ; *a*, un lion ; *b*, un écusson, plain, surmonté d'un lambel ; au 2^d, un monogramme, formé d'un A dont la barre transversale dépasse des deux côtés, et d'un I, broch., posé en barre (Mél., c. 456).

— (Jean), h. de fief du Hainaut, 1544, 5, a Braine-le-Comte : un pourceau contourné, sur une terrasse, surmonté d'une clochette. S. d. : un griffon. L. : . . . . . *i Anthonne d des Loges* (Arch. de l'égl. de Braine-le-Comte).

— (Michel), même qualité, *illec*, 1529, 45 : trois clochettes. T. : un ange. L. : *S' Michel Anton* (Ibid.).

— (Michel), même qualité, *illec*, 1554 : trois clochettes, la 3e accostée de deux étoiles a cinq rais. T. s. : un ange agenouillé. L. : . . . *Michiel Anthoine* (Ibid.).

— (Maître Michel), même qualité, *illec*, 1565 : trois clochettes. T. : un saint Michel, brandissant l'épée.

L. : . . . *I me Michel Anthoine* (Mons, H. de fief, l. *Braine-le-Comte*).

Me Michel A.., fils de Vincent, devint conseiller au Grand Conseil de Malines et décéda le 7 juillet 1619. Il introduisit dans les armes le lion d'Antoing et portait alors de gueules au lion d'or, accompagné de neuf fleurs-de-lis d'argent, en orles. Ses descendants s'appelèrent *Anthoin*, puis d'*Antoing de Rochefort*.

Anthoine (Josse), bailli de la seigneurie de Steenhault, pour noble seigneur Louis de Celles, baron de ce lieu et seigneur de Steenhault, 1599 : deux bequilles de Saint-Antoine en chef, une ancre de maçonnerie, la tige du milieu défaillante à s., en cœur et une étoile en pointe. S. s. : un aigle (Enghien) (Fig. 11).

— (Philippe), h. de fief de ladite seigneurie, sc. le même acte : trois béquilles de Saint-Antoine et une ancre de maçonnerie (complète) en cœur (Ibid.).

— (Jean), même qualité, 1602, 8, à Braine-le-Comte : un chevron, accompagné de trois grelots. S. s. : un griffon. L. : *S Iean . . . hoine* (Mons, H. de fief à Braine-le-Comte, et M. Hanon de Louvet) (voir **Waitte**).

— (Jeanne), veuve de François Hartel Pasquier, sgr. d'*Amberloux* (Amberloup), décl. tenir, du roi de France, la sgrie d'Amberloup et de *Tillen* (Tillet), relevant de la prévôté de Bastogne, 1681 : (écu en losange) parti ; au 1er, trois losanges, surmontés, chacun, d'une merlette ; au 2d, un cygne (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713a).

Anthony (Jean), alleutier de la cour allodiale de l'abbé de Saint-Trond, à Mielen-sur-Aelst, 1601 : parti ; au 1er, une croix de vair ; au chef chargé d'une béquille de Saint-Antoine ; au 2d, deux crampons, passés en sautoir (Ord.) (Fig. 12).

Anthonis (Henri), échevin de la dame de Milleu et de Nonnemilleu, en ce dernier lieu, 1587 : parti ; au 1er, comme le 1er du précédent ; au 2d, un chevron (S. T., c. 11).

Antoing (Gilles d'), chev., h. du comte de Flandre, assiste à l'achat, par celui-ci, du château de Petegheu, 1286 : un lion et une cotice broch. L. : ✠ *S Gile dantoing (Nam.,* N° 198).

— *Allars dantoinnez, chevaliers, sires de Brifuel* (Briffeuil) *et de Senech,* 1295 : type équestre ; le bouclier et la housse a un lion et un lambel, a cinq pendants, broch. L. : ✠ *S' Alards de . . thonio militis.* G.-sc. : (écu aux mêmes armes). L. : ✠ *contras' Alards militis* (Fl.).

Voir, sur lui, *l'Incent. analyt.*, par le Baron J. de Saint-Genois, N° 779.

— (Mgr. Henri d'), sgr. *don Bugheuot*, chev., h. du Hainaut, 1340 : un lion, Cq. cour. C. : un plumail, en pomme de pin. L. : *S' Henri dantoing sieu de Brighemes* (B., N° 566).

Antoing. Le même, 1344 : même écu. Cq. cour. C. : une queue de paon. L. : *S Heri dalloing sires de Brighenoit* (B.).

Le sire d'*Antoengen*, h. du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.), portait, d'après Gelre, de gueules au lion d'argent. Cq. cour. de gueules. C. : deux cornes de bœuf de gueules, garnies, d'acier, à la pointe, d'une boule d'argent. Un sire d'*Antoenge* fut tué à Staveren (1345) ; Gelre dit de lui qui *streech den selt van hele* [*van been daar in tot manigen spel* ; *van silver was hi . . .*]

Le [sire] *Dantoin* porte, d'après l'armorial du XIVe s., publié par Douet Darcq : *de gueules à . I . d'argent rampant.*

— Jean d'*Anthoing*, h. de Jean, sire de Calonne, 1403 ; Jean d'*Anthoing*, juge *cottier*, à Calonne, pour noble h. Roland de *Lense*, sire de *Calonne*, 1433 ; tous deux : dans le champ du sceau, un maillet accosté de deux étoiles (Tournai, Chartreux IV, et Croisiers) (voir **Anthoine**).

Antweiler. *Henricus de Antweire, miles,* se porte caution pour *Engelbertus dictus Wyth de Hylze, miles,* 1336 : plain ; au chef chargé de deux pals. L. : *S Henrici de An . . . . . militis* (Duss. *Col.,* N° 1182).

— Thierry van *Antwilre* et *Greta*, sa femme, décl. que le margrave de Juliers leur a restitué leurs fiefs dont ils avaient été déchus, par suite du homicide commis par Thierry sur son frère Othon, sauf le patronat de l'église, qu'il tient de l'abbé de Saint-Maxime, à Trèves, l'eau coulante, relevant de l'archevêché de Cologne, et un fief mouvant de sire Winand de Rohr, 1345 : même écu, mais le 1er pal chargé d'une étoile. L. : ✠ *S' Theoderici de Antwilre armigi* (Duss., *Jul.-Berg.,* N° 484).

— Sire Geerlac van *Antwilre, persona* (prêtre) de l'église de Geleen, 1377, 8 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (cœurs) ; au chef chargé d'un lambel. L. : *S Gerl* . . . . . (B.).

Anvaing (Roland van) tient d'Adrien van Rokeghem, sgr. de ter-Donct, etc., du chef de sa sgrie de ten-Doorne, à Elseghem, le lieu de ter-Beken, avec ferme (environ 15 bonniers), 1480 : trois hamaides et un lambel brochant. C. cassé (Els.).

— Florent van), h. du comte de Flandre, dans sa sgrie de Petegheu, 1542 : trois hamaides, surmontées d'un lambel ; au libel broch. C. : deux aigrettes affrontées. L. : *S Florens van Aravayag* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 159).

— (Jean d'), h. de fief du Hainaut, 1560 : un coutre de charrue, posé en fasce et même en bande, le tranchant en haut, la pointe à s., accompagné de cinq étoiles à cinq rais, 3 rangées en chef, 2 en pointe. T. : un h. sans., brandissant sa massue. S. : *Seel Iheau . . raisy* (Mons, H. de fief).

Apeaux *de* Wispelare (Pertin), h. du duc de Bourgogne, dans sa châtellenie de Bergues (-Saint-Winnoc), 1435 : une fasce, accompagnée de deux coquilles en chef et d'un croissant, surmonté d'une étoile, en pointe. T. : un ange. L. : *S Perti Apiaus de Wispelare* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 377[a]).

Apeldoorn, voir **Kessel.**

Apostole (Jean), tient, de Gui van *Bluersnelt*, du du chef de sa sœur de ten-Houte, un fief à Bellegheim, 1502 : trois clefs et une étoile en cœur (Fiefs, N° 1285) (voir **Lapostole**).

Appeltern (Henri van), chev., a usé trois chevaux sous le duc Wenceslas, dans la guerre de Flandre, 1357 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un annelet, C. : un bonnet arrondi, chargé d'un annelet et posé entre deux trompes, les pavillons en haut. L. : *S' Henirici dei de Apelteren militis* (B.).

— (Robert van), chev., caution du duc de Gueldre et et de Juliers, 1395 : même écu, mais sans l'annelet (Duss., *Clèves-Mark*, N° 580).

— (Henri van), chev., sr. un acte du duc de Gueldre, 1406 : même écu, mais au lambel brochant. Cq. cour. C. : deux trompes, les pavillons en haut (Ibid., N° 640).

— *Johan van Apelteren to Peersingen* (Persingen) donne en fief à Thierry van Angeren *dat halve veerstat te Loen* (Loenen), 1449 : même écu, mais, au lieu du lambel, un crampon en chef. C. : comme Henri, 1406. Le cq. tenu par deux d[ues], iss. de l'encadrement du champ du sceau *(Geld.)*.

— (Henri van), sgr. de Persingen, investit Thierry van Angeren du même fief, 1440 : le même écu que Henri, 1406 (Ibid.).

— Charles d'*Apeltrie* (il signe : *C. d Apeltere)* grand-bailli de Vianden, sgr. d'Antel, décl. tenir, du roi de France, cette sg[rie], avec château, etc., 1681 : un sautoir échiqueté. Cq. cour. C. : comme Henri (1406). S. : deux griffons, tenant, chacun, une bannière ; la 1re, à trois pals, la 2de cassée (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713[a]).

Dans les chartes, les cinq premiers personnages de cette famille sont nommés *van Apelteren*. D'après Gelre, *her Rutbrecht van Apelteren*, Gueldrois, portait d'or au sautoir échiqueté de gueules et d'argent. Cependant de Gaudis, C. : deux trompes d'argent, les pavillons en haut.

Apremont (forme ancienne, conservée par la famille : **Aspremont**) *(Gobert*, sire d'), tient, de Henri, comte de Bar, un fief à Briey et dans la *chastelerie*, 1235 : type équestre ; le bouclier et l'écu du c. sr. a la croix (Lorr., *Briey*, B, 590, N° 8).

Les chartes citées ici portent l'ancienne orthographe. *Le Roman du chastelain de Coucy* (au du XIIIe s.) dit d'un Gobert d'Aspremont : *De geulles a la blanche croix | Estoit ses escuis pantures. — Le Tournoi de Chauvency* (1285) donne à *Jouffroi d'Aspremont* : *Darmes retondies fu paiez. | En lassu ai son tos ores. | Or une croix dargent asez, et, ailleurs : Cuer fut dun sanus vermeil. | A une croix dargent desis.*

Apremont (Gobert d'); Henri, comte de Bar, décl. *que je ne puis retenir nul des hommes Gobert d'Aspremont qui soient de chastelerie de Briey, ne dou ban de Monstiers* (Moutier), *qui est mes fez, ne daileus en celle chastelerie*, 1239 : type scutiforme ; une croix (Ibid., B, 591, N° 267).

— (Gobers, sire d'), donne un acte avec Jean, abbé de Châtillon, 1269 ; sc. une charte avec *Anries* d'Arguel, écuyer, 1269 : type scutiforme ; une croix (Ibid., B, 590, N°s 48 et 45).

— (Noble homme *Joffroy*, sire d'), écuyer, sr. un acte d'Erard de Briey, chev., et de sa femme *Aelis*, 1281 : parti ; au 1er, une demi-croix, mouvant du parti ; au 2[d], de ... a sept burelles. L. : ✠ *S' Gefroi daspremont escvier* (Ibid., N° 59).

— *(Jayfrois, chevaliers, sires d')* fait savoir qu'*Alons, ki fu fiuz Rogier desleumes* (d'Elesmes). a déclaré, devant lui et ses hommes, n'avoir rien à réclamer du chef des acquisitions faites, par l'abbaye de Bonne-Espérance, envers ledit Rogier, son père ; mai 1282 : type équestre, le bouclier et la housse : à la croix. C. : un éventail. L. : *S' . ofrid . dni . . . . . montis milit.* C.-sc. : écu a la croix. L. : ✠ *Sl s'dni asperis* (!) *montis* (Mons, abb. de Bonne-Espérance).

— *Jehan Dappremont (Dappermont), maistre du tonlieu a Bruges de ma dame la contesse de Ligney*, etc., receveur de sa sg[rie] de *Beaupré-lez-Bruges*, 1446 ; reçoit une rente sur l'espier de Bruges, pour le comte de Saint-Pol, 1453, 4, 5, 63 (n. st.) : trois merlettes. L. : *S Ian dappermont* (C. C. B., Acquits de Lille, l., 22, 51, 52, 378).

— Beatrice *daprimont*, dame de *Rolleis* (Rollé), veuve de Jean de *Bollant*, reçoit une rente sur Bastogne, 1528, 30, 1 : dans le champ du sceau, deux écus ; A, une croix, cantonnée de vingt croisettes ; B, une croix. L. : *S Bea . . . . . daprmot* (C. C. B., Acquits de Brab., 20560bis).

Aqua *(magister Jacobus de), clericus, legum professor*, 1296 (n. st.) : trois lions léopardés, rangés en pal. L. : ✠ *S Iacobi de Aqua de . . . . . ssor . .* (Fl.).

Voir sur lui l'*Inventaire analytique*, par le Baron Jules de Saint-Genois, N° 802.

Aras (Jean d'), h. de fief du comte de Hainaut, 1393 : une bande treillée *(Nam.*, N°s 1241-2).

Ardembourcq (Pierre), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1620 : écartelé; au 1er, trois anilles; aux 2e et 3e, un chevron accompagné de trois trèfles; au 4e, un rateau en chef et trois (2, 1) anilles en pointe. S. s. : un lion (Mons, H. de fief).

— (Gaspard), même qualité, 1625 : un chevron, accompagné en chef a d. de trois (2, 1) trèfles, a s. de deux poissons adossés, surmontés d'un croissant tourné et en pointe ... (cassé) (Ibid.).

Les d'Ardembourcq de Gilucq portent : un chevron, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'une rose; à la bordure (simple).

Ardeneal, voir **Ville**.

Ardenne (Pierart d'), h. de fief d'Antoine d'Enghien, sgr. de Saintes et du Pont, en sa cour de Saintes, 1487 : un lion. L. : *Pier ... dardenne* (abb. de W.-Br., 4007).

— (François d'), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1610, a Mons : un arbre arraché et un cerf en arret, broch. T. s. : un ange (saint?) (Bon de Royer de Dour).

Ardinghen *(Arnoldus de)*, chev., échevin de Saint-Trond, 1360 : le haut de la partie d. de l'écu est cassé; on ne voit plus que quatre (1, 2, 1) fleurs de lis; il y en avait probablement six (3, 2, 1) (S.-T., c. 5bis) (voir **Rossum**).

Arenberg. *Johannes, Burggravius Coloniensis*, 1278 : type équestre, a senestre; le bouclier a trois roses. L. : ✠ *S Iohannis burgravii ..... nsis.* C.-sc. : écu à trois roses. L. : ✠ *contras' Iohis burgravii col* (Arch. de la ville de Cologne, N° 437).

— *Goedert van Arberch*, bâtard, prête serment de fidélité au duc de Brabant qui, par 1-p. données à Trèves, 24 avril 1429, l'a nommé chef du bailliage, château et pays de *Spremont* (Sprimont), à la place de sire Baudouin *van Monjardijn*, à qui feu le duc Antoine les avait engagés, moyennant 3800 fl. du Rhin, 24 avril 1429 (!) : une fasce échiqueté (de deux tires), sommée d'un lion iss. ; au filet broch. L. : *S Godefridi nalis* (= *naturalis*) *de Arberghe* (B.).

— (François, par la grâce de Dieu duc d'), duc d'Aerschot et de Croy, prince de Porcean et de Rebecque, etc., 1658 : trois roses. Cq. timbré du bonnet de prince. C. cassé. L'écu entouré du collier de la Toison d'Or (fort endommagé) (M. Paris) (voir **Chos, Evesque, Humbeek, Mark**).

Et non : fleurs de nellier, comme en blasonne à tort, les quintefeuilles (voir *Introduction*, p. 130 b, d'après Gelre, le sire d'*Aerberch*, vassal de l'Empire, porte d'or à trois roses (quintefeuilles, de gueules, boutonnées de l'eau. Capeline de gueules. C. un écran chancré de gueules (?), chargé de trois roses d'or, boutonnées de l'écran, les pointes de l'écran garnies, chacune, d'une boule d'argent, ornée d'une touffe de plumes de coq de sable.

ARENBOELE *(Gerardus et Gozuinus dicti de) fratres Sophie*, femme de *Johannes de Waleuuoye*, sc. un acte de celui-ci, 1348; Gérard : de . . . à six burelles et au lion broch. L. : ✠ *S' Gerardi d'Arembol.* Gossuin : de .. à huit burelles et au lion broch. L. : .. *Gosuini de Arembol* (Duss., *Werden*, N° 124).

Arends. *Pieter Arens*, receveur de Termonde, 1396 : une fasce, accompagnée de deux merlettes en chef et d'une étoile à cinq rais en pointe. C. : deux têtes et cols d'aigle, affrontés (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).

— (Jean) tient, du château de Termonde, un fief a Lebbeke, 1430 : une rose (Fiefs, N° 3902).

— (Simon), fils de Pierre, tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430 : une fasce, accompagnée en chef de deux merlettes et en pointe d'une rose. C. : une fleur de lis (?) entre deux têtes d'animal (aigle?), affrontées, sur de longs cols recourbés (Ibid., N° 3749) (voir **Beer, Leerman**).

— *Jan Arents zoen*, échevin de Zierikzee, 1450 : un oiseau (C. C. B., c. 465).

— *Heijll Arndts*, veuve d'*Arndt Jacobsz, Jacob Arndtz, Willem Thoenisz*, mari d'*Everiyen, Rutger Arndts, Beell Arndtsz dochter, Arndt Jacobsz, gebrueder, suster ende swager*, ont, pour eux-mêmes et pour *Willem Arndtsz*, leur fils, frère et beau-frère mineur, vendu à Jean van Bronkhorst et à Marguerite van *Oije*, sa femme, une ferre a Lent (Overbetuwe), 1349; *Heijll* : trois annelets, mal ordonnés. *Willem Thoenisz* : une ancre, l'anneau en bas. *Rutger* : un poisson, posé en pal, accompagné en pointe d'une coquille (?). *Beell* et *Arndt*, tous deux : une rose. Le sceau d'un *Jacob Arndtsz*, témoin, est tombé *(Geld.)*.

Arendsnest. *Petrus de Arennest*, échevin de Bois-le-Duc, 1448, 9 : trois têtes et cols d'aigle. L. : *S Petri de Arenest scabi ĩ Buscod* (Helmond et S.-G.).

Arenthal, voir **Rolman**[n].

Arffe (Godefroid van der), bailli héréditaire de l'archevêque de Cologne, 1371 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) panelles (Duss., *Col.*, N° 915).

Argenteau. *Reynaldus de Erkenteel, miles, castellanus luxburgensis*, s'engage, moyennant 1348 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, a quatre chevaliers *(una robaseum)* et 98 écuyers, dans la guerre *(iam mota)* entre les rois d'Angleterre et de France, 16 août 1338 ; *rencrabilis vir dominus Reynaldus de Erkenteel* sc. pour *Rogaldus de Meylem* (Melen) qui, avec *Arnaldus de Boelsbeke* (Bombaye), tous deux *armigeri*, s'engage, moyennant une somme totale de 10 livres, a servir le duc Jean III dans ladite guerre, 12 janvier 1339 (n. st.) ;

Fig. 1.

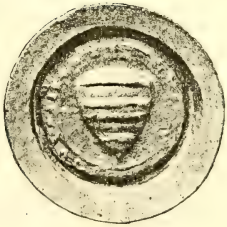

Fig. 2.

Pl. IX.

Fig. 1 et 2. Sceau et contre-scel d'Eustache de Grammene, chambellan de Flandre (1220).

une croix, chargée de cinq coquilles et cantonnée de quatre croisettes tréflées, au pied fiché. L. : *S' Renardi de Argetea militis* (B., Nos 451 et 479) (Fig. 13) (voir **Merode**).

Argenteau. *Renardus de Argenteal, miles,* inféodé à Thierry, comte de Looz, dix bonniers de terre *in territorio de Wintershoven,* 1347 ; une croix, chargée de cinq coquilles et cantonnée de douze croisettes recroisetées, au pied fiché. L. : ✱ *S Renardi de Argeteail* (Duss., *Jul.-Berg,* N° 503).

— *Renar, sire d'Argenteal,* sénéchal de Limbourg, 1348 : même écu, mais les croisettes, au pied fiché, potencées. L. : ✠ *S' Renardi de Argeteail mil* . . . . (Duss., *Stavelot,* N° 89).

— (Jean, sire d') et Renier d'Argenteau, sire de Houffalize, frères, reçoivent du Brabant un acompte (guerre de Gueldre), 1387 ; Jean : même écu, mais les croisettes, au pied fiché, pattées. L. : ✱ *S' Johan dargenteal.* Renier : un peu fruste ; une croix, chargée de quatre coquilles et en cœur d'un fermail rond, ladite croix cantonnée de douze croisettes (simples). C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau. L. : *S Renar de Hoeffalis* (B.).

— (Guillaume-François, comte d'), chev., etc., décl. tenir, du roi de France, la sgrie d'Ochain (au pays de Luxembourg, comté de Chiny), *pairerie* du comté de Montaigu, avec les villages d'Ochain, de Pair et de Clavier et les hameaux de Petit-Bois, de Ponthoz et de *la Vault* (Val-Tibermont, avec château à donjon, etc., 1684 : une croix, chargée de cinq coquilles et cantonnée de vingt croisettes recroisetées. L'écu sommé d'une cour, à 9 perles. C : un buste, vêtu de l'écu, coiffé d'un chapeau d'abbé. T. : deux h. sauv., appuyant leurs massues sur l'épaule ext. (cachet) (C. C. B , 45713b).

D'après Gelre, qui le cite parmi les Liégeois, le *here van Arkentcel* portait : d'azur à la croix d'or, chargée de cinq coquilles de gueules (les croisettes ont été oubliées). Le cq. d'or, C. : un buste barbu, vêtu d'azur, le dos marqué d'une croix d'or, terminé en volet et coiffé d'un chapeau, légèrement aplati, de gueules, garni de quatre boules de sable, soutenant, chacune, un petit plumail du même, deux au bord, deux sur la coiffe du chapeau.

Arguel, voir **Apremont.**

Ariaensz (Ariaen), échevin de Rotterdam, 1530 : deux glands, tigés et feuillés, mouvant de la pointe, accompagnés au point du chef d'une étoile. C. : un gland (?) entre un vol (U.).

Arkel. Jean, sgr. de *Arcle,* chev., 1293 : deux fasces bretessées et contre-bretessées. L. : *S' Iohannis dni de Arkel (Holl.).*

— (Jean, sgr. d'), chev., 1299 : même écu. L : ✠ *S' Iohannis militis dni de Arkel* (Mons, *Hainaut*).

Arkel sire Arnould van *Arcle,* chev., 1293 ; h. du comté de Hollande, sc. une lettre au roi d'Angleterre, 1297 : même écu, brisé en chef à d. d'une étoile à cinq rais. L., 1297 : . . *Ar* . . . . . *is* (Holl.).

— (Le sgr. d'), banneret, sc. un acte du comte de Hollande, 1352 : même écu que Jean. L : *Sigillum Iohanni* . . . . . *kel* (Ibid.).

— *Die here van Erkel,* 1361 : dans le champ du sceau, un lion assis, coiffé d'un casque cimé d'un vol chargé de deux fasces bretessées et contre-bretessées. L. : *Sigillum secreti mei* (Ibid.).

— Jean, évêque de Liége, 1367, 8, 70 : sceau rond ; un évêque, tenant sa crosse de la main gauche, derrière un écu fruste, accosté de deux écus, chacun tenu par un homme (?), le 1er, à deux fasces bretessées et contre-bretessées (Arkel) ; le 2d, a sept (4, 3) losanges (non accolés) (S. T., c. 18 et Höp. S.-Elis, *Buiteng.,* II).

— (Othon, sgr. d'), promet, à son cher sgr. et parent *(neve),* sire Florent van *Weeclichoven,* évêque d'Utrecht, son aide contre tous, et de ne pas faire cause commune avec le sgr. de *Vijanen,* son fils, ses frères et sire Etienne van *Nijenvelt* (Nijveld), sauf de l'aveu dudit prélat, 1379 : même écu que Jean, 1293. L. : ✠ *Sigillum Ottonis domini de* . . . . . *(Utrecht).*

— *(Willem, soen tot),* appelle le duc Renaud de Juliers et de Gueldre *onse lieve herre ind oeme,* 1412 : même écu, les fasces surmontées d'un lambel. L'écu soutenu par un ange, assis derrière lui. L. : *S Wilhelm de Arkel* (Duss., *Clèves-Mark,* N° 705 1/2).

— Le même, 1412, 3 : même écu. Cq. cour. C. : un vol de l'écu, mais sans le lambel. S. : un léopard homé et un griffon L. : *Sigillum Willem soen tt Arkel* (Ibid., Nos 706, 708 1/2).

— Damoiseau Waleran van *Airckel, brueder tot Hoeckttlom* et sgr. de Waardenburg, échevin de Tuil, 1517 : écartelé ; aux 1er et 4e, deux fasces bretessées et contre-bretessées ; au 2e et 3e, trois pals de vair ; au chef de quartier plain (Waardenburg) (*Geld.,*) (voir **Eijll, Oem, Schelle**).

Dans l'acte qu'il scelle, comparaissent : dlle Thierrette van *Ymmerseel,* veuve de Jean van *Hueffien,* avec ses tuteurs Waleran et Othon van *Hueffien.*

Voici, d'après Gelre, les armes du sire d'Arkel (Holl.) : d'argent à deux fasces bretessées et contre-bretessées de gueules. Volet de sable semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, d'argent (petit-gris au naturel ?). C. : un vol de l'écu.

De Grimbergsche oorlog (voir ci-dessus, p. 107) donne au *here van Erele* : *Van silvere met vueschen vere* | *Van kelen, mn no mar,* | *Geeasseleert rderlye jga* (II, 4703). 5° Sire Othon, sgr. d'*Erkele,* relève, du Brabant : *villam de Wezele supra Renum* (Wesel) (compte St-Jean 1384 - St-Jean 1385, C. C. B., N° 17144, f° 177 v°).

Arcken. *Henricus de Archa,* échevin de Bruxelles, 1304 : trois croissants. L. : ✠ *S' Hen* . . . . . *Arca* (G., I, et Brux. (voir **Boetsaert**).

Arckenbout (Corneille, fils de Louis), échevin de Rotterdam, 1636 : coupé; au 1er, un croissant tourné; au 2d, trois béquilles de Saint-Antoine. L'écu suspendu à une longue lanière, tenue, par un h. sauv. imberbe, appuyant sa massue à terre, placé à s. de l'écu (L.).

Arcolay, voir **ERKELEY.**

Arlon. Arnould, prévôt d'Arlon, 1324; *Arnoldus de Arluno* sc. un acte de Henri de Kerpen, 1343 : un léopard lionné. L : ✠ *S' Ar* . . . . . *scabini arlrnensis (Lux.,* c. IV, liasse XVI, N° 21) (voir **Colpach**).

Armoises (Philippe des), jadis prisonnier à Baswei-ler; i. t. : 1068 m., 1374 : un gironné de douze pièces; écuss. en cœur, parti de . . . et de . . . L. : *S' P* . . . . . *e des Armoises* (B.).

— (Robert des), chev., jadis prisonnier *illec;* i. t. : 1007 1/4 mout , 1374 : même écu, mais l'écuss. en cœur plain. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : *S' messire Robert de* . . . *moises* (B.).

— (Richard des), chev., jadis prisonnier *illec;* i. t. : 766 2/3 mout., 1374 : même écu (écuss. plain). Sans timbre. L : ✠ *Mors Richars chevalir* (B.); 1377 : même écu. C. : deux plumes d'autruche. Le cq. tenu par un léopard lionné et un renard. L. : . . *Ri* . . . . *des Ermoise c* . . . (B.).

— (noble homme sire Philippe des), chev., sc. pour Gérard de *Hellesaint,* écuyer, jadis prisonnier à ladite bataille, 1378 : même écu que Philippe, 1374 (l'écuss. parti). C. : deux boules, chacune sommée d'une plume (?). L. : ✠ *S Philippe de Ermoizes* (B.).

Les trois Armoises et Gérard de *Hellesaint* combattirent sous la bannière du comte de Saint-Pol.

— Philippe des *Hermoises,* écuyer, sgr. de la « forteresse » de *Guixadville* (Gussainville), vassal du duc de Lorraine et de Bar, du chef de la ville, ban et sgrie d'*Aufladville* (Alléville), etc., 1487 : même écu que Robert, 1374 (l'écuss. plain). C. : deux boules, chacune sommée d'une plume d'autruche. L. : *S Philippe von Sarmoys* (Lorr., *Briey,* B, 593, N° 12).

— (Christophe des), écuyer, sgr. de Hannoncelle, etc., tient du duc de Calabre, de Lorraine, etc., du chef de la prévôté de Briey, au nom de dlle Yde des Armoises, sa belle-mère, veuve, une partie de la sgrie d'*Aufleville* (Alléville), etc , 1536 : même écu que Philippe, 1374 (l'écuss. parti). C. : quatre plumes d'autruche. L. : *S' Xpofe des Armoisse* (Ibid., N° 82).

— Claude des *Hermoyses,* écuyer, sgr. de Fléville et de Lixieres, en partie, tient du duc de Calabre, etc., des fiefs dans ladite prévôté, 1551 : même écu (l'écuss. parti), timbré d'un chapeau d'ecclésiastique. L. : *Clavde des Armoises* (Ibid., N° 98) (voir **Custines, Orey**).

Arnemuiden. Dame Marie van *Aernemuden,* femme de Nicolas van *Borselen,* chev., sgr. de Brigdamme, 1401 : parti; au 1er, une fasce, surmontée de trois étoiles à cinq rais (Borssele); au 2d, plain; au chef chargé de trois aigles. S. : deux lions (C. G B. N° 113).

— Gilles d'*Ernemuide,* écuyer, sgr. d'*Ingies* (Engis), feudataire du duc de Brabant, . . . comte de Hainaut et de Hollande. 1421 : plain; au chef chargé de trois aigles. C. : une tête et col de bœuf *(Nam.,* N° 1354-6) (voir **Trazegnies, Wissekerke**).

Gelre donne ainsi le blason d'un *sire* Gilles : d'or, au chef de gueules, chargé de trois aigles d'or. Le cq. d'or. C. : une tête et col de taureau d'argent, langué et accorné de gueules, le col entouré d'un bourrelet d'argent.

Arnhem *(Henricus dictus van), judex in Duflia* (« de Duffel », en Gueldre), 1330 : dans le champ du sceau, une demi-aigle, défaillante à s., et une demi-lleur de lis, défaillante a d. L. : ✠ *S Henrici de Erne* (Duss., *Bedbur,* N° 21bis).

— (La ville d'), 1371 : dans le champ du sceau, une aigle éployée (Duss., *Clèves-Mark,* N° 401).

— (Winant van) sc. un acte du comte de Gueldre, 1406 : une aigle (simple) (Ibid., N° 640).

— (Thierry van), écuyer, 1410 : même écu. L. : *Sigillum Dirick vã Aernem* (Ibid., N° 670).

— (Les échevins d'), 1509 : une aigle éployée (N.-D., Anvers; *capsa rer. extraord.*).

— *Officialis reverendi domini praepositi Arnhemensis ac archidiaconi in ecclesia traiectensi,* 1532 : écartelé; aux 1er et 4e, un cheval passant (Assendelft); aux 2e et 3e, une croix cantonnée de douze merlettes (**Haarlem**); un lambel broch. en chef sur l'écu (S. T., c. 13).

— (Zeger van), membre du corps équestre de la Veluwe, 1556 : une aigle (!). Cq. cour. C. : une aigle (entière) *(Geld.).*

Arnoldi *(Willelmus, filius),* échevin de Bruxelles, 1267 : dans le champ du sceau, trois coquilles. L. : ✠ *S' Willielmi filii A* . . . . . (Brux.).

Arnoldus, *villicus et advocatus et scabinus aquensis* (d'Aix-la-Chapelle), *qui dictur Parrus Arnoldus,* 1343 : un fascé de six pièces, la 1re chargée d'un d'une étoile. L. : *S Arnoldi dicti Parvi Arnaldi* (S. T., c. 5bis).

Le *Cartulaire de Saint-Trond* blasonne : « écu à trois

Asces. » Voir : *Arnoldus Parcus, der Stammvater des Geschlechts von Pulant* (*Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, 1894).

Arnsberg. *Godefridus, comes de Arsnesberg* (1), au nom de son fils, Henri, et de la femme de celui-ci, *Hadewigis*, renonce aux biens de *Barme* (Barmen), vendus, par le comte Louis de Ravensberg, à Henri de Limbourg, comte de Berg, 1244; sc. un acte de *Heidenricus de Thune*, 1251 : type ogival; dans le champ du sceau, une aigle. L. : *Sigillum dni Godefridi comitis de Arnsberch* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 22 et 32).

(1) Et non *Arnesberg*, lecture de Lacomblet, *Urkundenbuch*. Gelre donne deux fois les armes du comte d'Arnsberg, parmi celles des Colonais. Les voici : de gueules à l'aigle d'argent, becquée et membrée d'or, les ailes chargées, chacune, d'un bâton trèfle du même. Volet de l'écu, doublé d'azur. C. : un vol de sable, la partie inférieure semée de feuilles de tilleul d'or, renversées, et chargé d'un disque de l'écu, broch.

Aroud (Jean), tient du château de Furnes un fief à *Sinte Woubourghe*, 1405 : un arbre, posé sur une terrasse, accompagné à s. d'un croissant (Fiefs, I Nos 983-1009).

Arquennes. *Reners, sires darcane, chevaliers*, arbitre entre l'abbaye de Bonne-Espérance, d'une part, et noble homme *Jehan, signeur de Felluy* (Feluy) et la ville de Feluy, d'autre part, 1318, à Feluy : un lion. L. : ✠ *S Re . . . . . Ar . en . . . . . .* (Mons, abb. de Bonne-Espérance).

Arras. B., *Atrebatensis castellanus*, sc., *apud Rikevore*, février 1200 (n. st.) : type équestre; le bouclier: vergeté, à deux burelles broch. L. : *Sigil . . . . . astelani* C.-sc. : écu aux mêmes armes (le vergeté est ici de 14 pièces). L. : ✠ *S Baldewini castlani* A (!) (Fl.).

— (Guillaume, avoué d'), sc. avec le précédent, 1200 (n. st.) : type équestre; le bouclier a six cotices et a deux burelles broch. L. : . . . . . *ad* . . . . . C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secretv Wil-l- advocati* (Fl.) (voir **Aras**).

D'après l'armorial du XIVe s., publié par Douet Darq, Mgr. Baudouin d'*Aras* portait : *de gueules à un chef d'hermine*, et Mgr. Guillaume d'*Aras* : *semblablement*.

Arrentières (Jean d'), chev., reçoit pour lui-même, son frère Gauthier, Renardin de Robert-Espagne, Everard de Villemorien, Husson de Varney et d'autres une indemnité pour avoir été faits prisonniers à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg, 1374 : une cotice, accompagnée au canton s. d'un écusson fruste, muni d'une bordure componée. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux tubas, soutenant, chacune, un panache de plumes de coq. L. : *S Iehan de Arentiere* (B.).

Artaise. Thomas d'*Artois*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 373 1/3 mout., 1374 : cinq annelets. L. : ✠ ' *Thomas darta* (B.), 1378 : même écu. L. : . . . *Thomas dairt* . . . . (B.).

Artaise. Jean d'*Arthaise*, jadis prisonnier à la même bataille, i. t. : 560 mout., 1374 : cinq annelets et, entre les deux premiers, un petit lambel. C. : une tête et col de lion, garnie de deux annelets, entre un vol. L. : ✠ *Iehan dartaise* (B.); il sc. pour Nicolas de Vienne, prisonnier à la même bataille, 1378 : même sceau (B.); a un reçu qu'il donne avec ledit Thomas, en 1378, il appose un autre sceau : cinq annelets, surmontés d'un lambel. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : ✠ *S' Iehan dartaize* (B.).

Tous deux, ils avaient combattu sous la bannière du comte de Saint-Pol.

Sur les deux sceaux, peu artistiques, les lambels sont plutôt des pals retraits; d'ailleurs, en règle générale, les sceaux de la région en cause sont loin d'être des modèles de composition et de gravure.

Artet. J.-J.-J. *Dartet* cachète une lettre, sans date, du milieu du XVIIIe s., d'un écu à trois flèches, posées en pal et rangées en fasce (M. G. d'Artet-Godin, à Liège).

Frère Alexis Dartet, R. P. au Val-Benoit, porte dans le champ de son cachet, fermant une lettre de 1780 : (sans écu) trois flèches, non empennées, renversées, attachées à un lien, posé en chef (Ibid.).

— J.-J.-J. Dartet cachète une lettre, datée de Namur, 1792, de l'écu décrit ci-dessus. C. : un lion iss. (Ibid.).

Le héraut d'armes Constantin Boulelier déd., dans un acte, daté de Namur, 1601, que la famille d'Artet, originaire de la province de Namur, est fort ancienne et honorable, portant : « un escusson de gueules à trois flesches d'or, posées en pal, armées et empennées d'argent ». C. : « un lyon, armé et lampassé de gueules, cour. d'or ». Lambrequins : sable, argent et gueules.

Cette déclaration fut donnée à la requisition de Jean d'Artet, sgr. de Près-le-Comte (près Florennes) et à la Grande-Herbatte (à Emines).

Un descendant de celui-ci, François d'*Artey*, naître des postes à Namur, époux de Marie de Wetz, avait relevé ces deux fiefs, le 25 avril 1609, en suite du décès de son beau-père, François de Wetz (Stan. Bormans, *Les fiefs du comté de Namur*).

Arteveldе (*Woitins* d'), bourgeois de Gand, 1297 : dans le champ du sceau, une fleur de lis, sommée de deux oiseaux adossés, regardants. L. : ✠ *S' Woitii . . . . . elde* (Fl.).

— (Guillaume van), bourgeois de Gand, doit à Henri de Jaghere, à Louvain du chef de Jean, fils de sire Philippe van *Herpe* (Erpe), 38 écus de Flandre, et promet de lui céder un paiement dû à sa femme (à lui, Guillaume) *Zwane*, 1376 : trois chapeaux pointus, à large bord, garni de lanières, passées en sautoir. L. : *S' Wilh . . . van Ar . . . . . de* (B.) (Voir **Abelijn, Vos**).

Artus (Jehan), lieutenant de l'abbesse du *Repos Nostre-Dame de Marquette demptiles la ville de Lille*, en toutes ses terres et sgrie, 1565 : trois couronnes, rangées en pal. C. : un vol (Vie Desmaisieres).

— (Daniel), le jeune, h. de fief de la même, 1565 : mêmes écu et C. (Ibid.).

Arundel, Richard, comte *d'Arondel*, caution du roi d'Angleterre, envers le duc du Brabant ; Brux., 1339 : un lion. L. : *S Ricardi comitis d'Arundel* (B., N° 530).

Gelre donne ainsi l'écu du comte *van Arenduel* : coartelé ; aux 1er et 4e, de gueules au lion d'or ; aux 2e et 3e, échiquetté d'azur et d'or.

AS, voir **Walraven**.

Asbeck, Thierry van *Asbecke* et *Blydeken*, sa femme, tiennent, de l'abbaye de Werden, *dat gued to Bollenbecke, horende in den hoff to Helderinckhusen*, 1403 : une bande de six losanges, accompagnée a s. d'une bande de quatre losanges. L. : . . . . *ich van Aisb* . . . . (Duss., *Werden*, n° 108) (Fig. 14).

— Godert van *Asbeck*, dit *Pinsqwaet*, fait, avec ladite abbaye, un échange de serves, 1493 : même écu, mais les losanges non accolés. L. : *S' Goert van Asbich* (Ibid., N° 97 c) (Fig. 15) (voir **Stratman**).

Asberg, *Theodericus de Asborch, scabinus in Moerse*, 1329 : dans le champ du sceau, un château. L. : ✠ *S' Th de Asberg scabi de Morse* (Duss., *Orange-Moers*, N° 11).

— *Bernt van Asborch*, caution pour Hadevige, veuve de Jean *Backe*, chev., et ses deux enfants, Henri et Marguerite, qui vendent, devant les échevins de Moers, a Jean Clopper et à sa femme, Aleyde van *Dongherade*, leur *hof tu Embrich* (Emmerich) et leur *hof tu Vrymersheym*. « *Heynen Elzben hof* » *gheheyten*, 1374 ; h. du comte de Moers, 1384 : une tour. L. : *S' Bernardi de Aysberch* (Duss., *Werden*, N° 147, et Duss., *Orange-Moers*, N° 43).

As|s|s|be|b|erg (Munster, porte, d'après Gelre : d'argent ; au chef de gueules chargé de trois besants d'or.

Azewijn, Gérard van *Asewijn*, chevalier, caution de Renaud, comte de Guedre, 1349 : cinq cotices (*Wassenaer*).

— Renaud van *Aiswijn* (*Aijswijn*) a fait, avec le comte de Cleves, un accord au sujet de ses moulins près d'Emmerich, 1415 ; drossard d'Emmerich, 1417 ; h. dudit comte, 1418 : cinq cotices. Sans timbre, en 1415. C., en 1417, 8 : une tête et col d'ours, entre deux pattes d'ours. L. 1417, 8 : *S' Reynalt va Aeswin* (Duss., *Clèves-Mark*, N°s 726, 46, 56 .

Azewijn, Guillaume van *Aeswijn*, chev., *erffhaefmeister* de Gueldre, 1504 : même écu. Cq. cour. C. : un renard issant (*Geld.*).

— Renier van *Asswijn*, suzerain investit Gisbert van IJzendoorn, pour Catherine van IJzendoorn, femme de Hubert de *Kock*, de dimes sous *Deile* (Deil), 1537 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête et col d'animal (renard ?) entre deux membres d'aigle, posés en chevron renversé (Ibid.) (voir **Hees**).

D'après Gelre, *Jan van Aeswijn* portait d'argent à cinq cotices de gueules.

Asch (en-Campine), Jean van As, et *Assche*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Limbourg ; i. t. : 1416 mont., 1374, 6 : une croix engrélée, chargée en cœur une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Her Ian van As* (B.).

Ascheberg, voir **Asberg**.

Aspelaere (Olivier van) remet, pour noble seigneur Gabriel de Jauche, chev., sgr. de Mastaing, baron d'Eijne, sgr. d'*Aijschore*, Welden, etc., un dénombrement de fief relatif à la sgrie de Welden, relevant du château d'Alost et sise à Elst, 1549 : une croix pattée, alésée, cantonnée de quatre croissants. C. : un buste, coiffé d'un béret, garni d'une plume (Fiefs, N° 4860).

Dans l'acte, ce nom est tronqué en *van Haspere* ; le sceau porte : *van Hasselare*.

Asperen (Jean van), sgr. de *Voirst* (Voorst) et de Keppel, 1426 : parti ; au 1er, trois croissants, le 1er chargé d'un besant, ou tourteau ; au 2e, trois chevrons (Voorst). C. : une tête casquée (*Geld.*).

— (Othon van) et van *Vueren*, échevin de *Tuijll* (Tuil), 1359 : deux fasces bretessées et contre-bretessées. Cq. cour. C. : . . . . T. d. : une femme sauv. S. s. : un lion (Ibid.).

Gelre donne ainsi les armes du *here van Asperen*, dans la suite du « duc de Hollande : d'argent à trois croissants de sable, le 1er chargé d'un annelet d'or. C. : une tête barbue de sable, aux longs cheveux, en guise de volet, et coiffée d'un chapeau arrondi d'or. Un *heer van* Asperen fut tué à Stavoren, en 1345. Gelre lui donne : d'argent à deux fasces bretessées et contre-bretessées de gueules, surmontées d'un d'une merlette de sable : *van zilver . . . van keel twee baren getanneert*. | . . . . | *Een maerte int hoedt van den selde van sabel* . . .

Aspremont, voir **Apremont**.

Assebrouck, *Vir nobilis Baldewinus de Arsebrocc, miles*, 1287 : une cotice (chargée . . . ?), accompagnée de six roses, en orle. L. : ✠ *S' Bavdewin darssebrocc chivalier* (Fl.).

— *Min here Boudene, here van Arsebrocc, redder*, h. du comte de Flandre, 1309 : une bande, chargée

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. X.

Fig. 1 et 2. Sceau et contre-scel d'Eustache de Grammene, chevalier, chambellan de Flandre, sire d'Oudenburg (et de Merckem) (1258).

de trois aigles. L'écu adossé de deux dragons rampants, adossés. L. : ✠ *S' Baldewini de Arsebrore militis* (Fl.).

Voir l'*Invent. analyt.*, par le Baron J. de Saint-Genois.

Asselin (Jean), prêtre, doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Bar-le-Duc, 1464 : dans le champ du sceau rond, un saint Pierre, assis ; au bas, un écu : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L. : *Seel Iehan Asselin* (Lorr., *Briey*, B, 592, N° 249).

Assendelft *(Bertout, here tot)*, chev., 1418 : un cheval passant. Cq. cour. C. : un bonnet pointu entre deux fanelles adossées. T. : deux h. sauv., sans manches, iss. du cadre du champ. L. : *S' Bertouts hen va Assendelf ridder* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 770).

— (Gérard van), chev., sgr. d'*Emskerck* (Heemskerk), premier conseiller du roi en Hollande, et Florent van Assendelft, chev., sgr. de Goudriaan, témoins au contrat de mariage de leur parent Gérard van Poelgeest, 1344 ; tous deux : écartelé ; aux 1er et 4e, un cheval passant ; aux 2e et 3e, une croix cantonnée de douze merlettes (**Haarlem**). Cq. cour. C. : un cheval iss. entre un vol *(Geld.)* (voir **Arnhem**).

Assenois. Jean d'*Asnoy*, écuyer, tient, du roi de France, une « maison franche » à Prouvy et dépendant de cette sgrie (qui appartient au comte d'Assel), 1681 : une fasce, chargée de trois merlettes et accompagnée en pointe d'une étoile à cinq rais. L'écu sommé d'une tête et col de héron et accosté de deux palmes (C. G. B., 457136).

Assesse. *Jehans d'Asseche*, h. du comte de Namur, 1353 : trois roses ; au fr.-q. broch., chargé d'un écusson, à trois piles. L. : ✱ *S' Iehan dassetse (Nam.*, N° 780) (Fig. 17).

— *Godefridus d'Aseche, armiger terre Gheldoniensis* (Jodoigne), s'engage, pour 3 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : de . . . à l'écusson plain ; surmonté d'un lambel, chacun des trois pendants chargés d'une rose (?) broch. L. : ✱ *S' Godefrin de Horbise* (**Horbais**) (B. N° 507).

Assevent. *Nicholes dasueng* a vendu à l'église de Bonne-Espérance un fief qu'il tient, à *Asueng*, de Jean, sgr. de Barbençon, 1263 : un burelé et une fasce broch. L. : . . . . . *lom (?) Nicholai de As . . . . .* (Mons, abb. de Bonne Espérance).

Assche. *Johannes, dominus de Molnem* (Molhem), oncle et h. de fief de Robert de Grimberghe, sgr. d'Assche, 1296 : une fasce et un sautoir broch., chargé de cinq coquilles. L. : ✠ *S' Iohis de Ascha dni de Moelnem* (B , N° 131).

— *Robertus, cantor ecclesie beate Gudile bruxellensis*, 1309 : une fasce, chargée de deux fleurs de lis, p. c., un sautoir broch. sur la fasce et une 3e fleur de lis, p. c., broch. en cœur sur le sautoir. L. : ✠ *S' Rob'ti de Asca can' bruxell* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 195) (Fig. 16).

Assche (Gérard van), chanoine de ladite église, 1357 : parti ; au 1er, une fasce et un sautoir broch. ; au 2d, trois fleurs de lis, p. c. (B.).

— (Robert van), chev., jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire de *Gruathuse* ; i. t. : 765 mout., 1374 : une fasce et un sautoir broch., chargé en cœur d'un annelet. Le cq. recouvert de la peau d'une tête de cheval. L. : *S Rob'ti de Ascha milit dni de . cer . . t* (B.).

— (Jean van den), prisonnier *illec*, sous le sire de Bouchout ; i. t. : 269 mout., 1374 : une fasce et un un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce, ledit lion chargé au bas d'une étoile à cinq rais. L. : *S Iohannis dni ua de Asche* (B.).

— *(Egidius dictus van den)*, échevin de Vilvorde, 1409 : même écu, sans l'étoile. C. : la partie sup. d'une tête d'âne, entourée d'un bourrelet. L. : *S' Egidi . . an de Assche* (Brux.).

— (Jean van), sgr. de Merxhem et de Hamme, et sa femme, Cornélie van *Bergen*, dame desdits lieux, 1423 ; le mari : une fasce, un sautoir broch. et un lambel broch. C. : . . . . S. : deux chiens braques. La dame : parti ; au 1er, les armes du mari ; au 2d, fruste (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. 3).

— (Les échevins de la *poirt* d'), 1442 : un lion. S. : un h. sauv. velu. L. : *Sigillum op . . . . . Asca* (E. G., 212).

— Henri IV, abbé d'Affligem, 1451 : dans le champ du sceau rond, un saint Pierre ; dans le bas, un écu : à la fasce et au sautoir broch. (*Affliq.*).

— (Jean, sire d'), trésorier du Brabant, 1455 : même écu, C. : deux cuissards (ou grèves). S. : deux chiens braques. L. : *S' Iohis de Gribery dni de Assche militis* (B.).

— *Adrianus de Ascha, magister communitatis*, à Bruxelles, 1489 : échevin, 1490 : même écu, brisé en cœur d'un annelet. C. : un vol (?) (E. G., I. 364) (voir **Breeden, Grimberghe, Horn, Sestich, Steen**).

Gelre attribue au *here van Asch*, etté parmi les Flamands : d'or à la fasce d'azur et au sautoir de gueules broch. *De Grimbergsche oorlog* (voir ci-dessus, p. 167) dit, à propos du *here de Assche* : *Syn tornekeel dat was van goude, | Ende van kaelen, also ik wande, | Van . X . stuchen, na syn behoefte* (I, v. 4638-40). Ce nom d'Assche ne serait-il pas une mauvaise leçon ?

Assoele (Robin), échevin de Léau, 1341 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux ; au fr.-q. broch., a trois maillets (*Léau*, Nos 37 et 38).

L'inventaire imprimé blasonne : « ceu besanté, au franc canton quatre maillets. »

Astenet. Thibaut van *Astenheyt*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Limbourg ; i. t. : 856 mout., 1374 : une bande, chargée en chef d'une étoile de cinq rais et accompagée de six croissants (merlettes ?) en orle. L. : . . . *tie* . . . . *an ops* . . . (B.).

Ath (Jean d') h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1625 : un griffon. S. s. : un lion (B. R., C. G., portef. N° 2221).

ATHIN (Guillaume d'), échevin de Liège, vers 1390 : un chevron, accompagné en chef d'une rose et d'une aigle (?) et en pointe d'une aigle contournée. Ecuss. en cœur, au lion. L. : . . . . . *me* . . . . . *n* . . . . . (C. de B.).

Atrive. *Clarembaus d'Auterive*, chev., 1204 (n. st.) : trois roses. L. : . . . *arebaldi de Alta ripa Nam.*, N° 260).

— Dlle Richarde d'*Autrerive*, fille de feu *Clarenbault*, sire d'*Autrerive*, chev., doit au comte de Namur, une redevance annuelle de 350 (1) muids d'épeautre, *pour son assennement sour toute la pairie* (2) d'*Autrerive de le terre et de Briginley* (Bergilers), 1337 : parti ; au 1er, trois roses ; au 2d, une croix engrêlée. L. : *S' Richarde daterive* (Ibid., N° 583).

(1) L'inventaire imprimé porte, à tort, 150 muids.
(2) Et non : « *prairie*, » version de l'inventaire imprimé.

— (Noble h. messire Clarembaud, sire d'), vend au comte de N. une rente de 200 muids d'épeautre a *Altrerive*, Avin, Hosden, Bergilers, etc., 1359, et une autre rente, en 1360 : trois roses. L. : *S' Clareboldi dni de Altaripa mil'* (Ibid., N° 840).

Atzerath. *Johan van Asenrode, ridder*, de l'aveu de son fils Jean, vend à Gérard, comte de Juliers, *unsen wilbant die geleyen is tuschen der Masen, der Svalmen ende der Netten*, 1322 : une fleur de lis (Duss., *Jul.-Berg*, N° 277).

Attenhoven. Henri d'*Hottencurt*, 1235 : armorial ; un chevron et un lambel, a cinq pendants, broch. L. : *Sigillem Henrici de Ottvncvrt (Heijl.*, N° 107) (voir **Cloet**).

Voir *Attenhoven*, par Alph. Wauters (*Bull. de la Soc. roy. belge de Géographie, 1881*).

Attenrode. « Gillis » van *Aetrode*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Diest ; i. t. : 97 mout., 1374 ; dit sceller de son propre sceau : une bande, chargée en chef d'un marteau et en cœur de . . . (autre marteau ?) et accompagnée de six coquilles en orle. L. : *S' Ghiselbertes de Aterode* (B.).

Attenrode (le baron d') tient, suivant partage de 1741, une rente sur la baronnie de Perwez, 1753 : d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois têtes de more (de Man). L'écu cour. S. : deux léopards liomés, tenant chacun une bannière, la 1re fruste ; la 2de, à deux fasces et à la bande broch., chargée de trois écuss.(1) (Daneels, ladite bannière munie d'une bordure (Ms. et deu., N° 7511).

Ces trois écuss., trop petits pour en pouvoir distinguer les meubles, représentent les armes des Berthout : d'or à trois pals de gueules.

Au[we]. *Paewyn van Aa*, écuyer, caution du sire de Schleiden, 1366 : un losangé. L. : . . *S' Pauii* . . . *Aa* . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 785).

Au[e]. *Lodewicus de Auwe, miles*, h. du sgr. de Heinsberg, 1353 : un lion et une bande broch., chargée de trois feuilles de nénuphar (besants ?). L. : ✠ *S' Lodewici de Awe* (Ibid., N° 375).

Aubigny (Raoul, sire d') et Guillaume d'Aubigny, son oncle, chevalier, s'engagent a payer 4000 livres d'escalins que Gui, comte de Namur, a promis au comte de *Monref (Mouref ?)*, a Patrice, comte de la *Marche*, chevaliers, et a Guillaume de Douglas, écuyer, pour eux-mêmes et *aucuns chevaliers et escuiers d'Engleterre*, sortis du château d'Edimbourg, 1335 ; Raoul : fruste ; Guillaume : une fasce de quatre fusées et une cotice broch. L. : . . *Grillam davbigni le* . . . (*Nam.*, N° 566).

Aubremont. *Thery daubermont* reçoit, pour lui et son fils *Willemet*, une rente viagère sur les domaines de Courtrai, 1444, 7 : une fleur de lis florencée, surmontée de deux annelets. C. : une aigle iss. S. : deux léopards liomés, accroupis (C. C. B, Acquits de Lille, l. 391).

— (damoiseau Adrien d'), sgr. de Masnuy-Saint-Pierre, ter Donct, Rokeghem, etc., 1590 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fleur de lis épanouie ; aux 2e et 3e, un renoncire de bœuf. C. cassé. S. : deux griffons (Els.) (voir **Dierijns**, **Rijsselinck**.)

Aubry *(Gerars de), provos de Aymeries*, 1326 : trois croissants. L. : ✶ . . . . . *art dav* . . . (Mons, abb. de Bonne-Espérance).

Audenarde. *Jehans, dis sire d'Audennarde, sires de Rosoit*, donne un extrait du testament de *me chiere fille Marie, jadis dame de Nineve*, . . . *femme mon seynor Jehans de Neela*, chev., 1277 ; sc. en 1280, 93 : type équestre ; le bouclier et la housse, a un fascé. Dans le champ du sceau, des roses (quintefeuilles). L. : ✠ *S' Iohis dei dni de Avdenarde dni d'Roseto*. C.-sc., 1277, 93 : écu à trois roses (Rosoy). L. : ✠ *clavis sigilli (Ninove* : Mons, *Hainaut* et Fl.).

— (*Ernous* d'), chev., 1282, 5 (n. st.), 92 : type

équestre ; le bouclier et la housse à un fascé, brisé d'un lambel. L. : ✠ *S' Arnvlphi de Avdenarde . . . . tis.* C.-sc., 1285 : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *S' Arnvlphi . . . . e Avdenarde* (Fl. et Tournai Chartrier).

Audenarde. *Mehaus,* femme dudit Jean, *vidamesse* d'Amiens et dame de *Pinkegni* (Picquigny), 1293 : type ogival ; dame debout, au manteau doublé de vair, tenant sur la main gauche un faucon, accostée de deux écus : A, un fascé, a la bordure (simple) ; B, un fascé (sans bordure). Chaque écu entre deux roses, 1 en haut, 1 en bas. L. : *S' Mathild vicedne Ambian dne Pinconii d'Avdenard' ⅄ d'Ros* . . . . C.-sc. : un écu parti ; au 1er, une rose en chef et une demi-rose en pointe, mouvant du parti ; au 2d, un fascé. L. : ✠ *clavis sigilli Mathild' dne d'Aved'* (Fl.).

Sur les écus du sceau, les fascés sont de six pièces, sur le contre-scel, le fascé en compte huit.

— *(Ysabella de), domina de Dusenmeyr (Dossemer),* donne une obligation au sire de Heinsberg, 1315 : type ogival, dame debout, tenant sur le poing gauche un faucon, accostée de deux écus : A, un fascé, brisé d'un lambel ; B, une croix, chargée de cinq coquilles (Mortagne). L. : . . *Isabellis de Avdenarde dne de Reme* . . . (= Rumes) (Duss, *Jul.-Berg,* N° 232).

— *Jehan Doudenarde,* h. de fief du bourg de Bruges, 1396 : une croix, chargée de cinq hures de sanglier (l'écu, seul, est resté intact) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38) (voir **Grammene, Lummen**).

Dans le *Vieil rentier* d'Audenarde (XIIIe siècle), l'écu du seigneur est représenté : fascé de gueules et d'or (f° 16; comp. f° 158, 160 et 161). GEURE attribue au burgrave d'*Oudenaerd* : le même écu. Le cq. d'or. C. : une tête barbue sur un col allongé, cheveux et barbe d'or, coiffée d'un chapeau pointu de gueules, terminé en une petite boule, cannelé sur le devant, penchant en arrière, retroussé d'argent.

AUDENGYS (Hughes van), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 646 mont., 1374 : trois roses. L. : ✠ *S H . . . . . encignis* (B.).

Aufsess. Frédéric van *Opsetz,* et *Ofsets,* chev., jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée du duc de Brabant ; i. t. : 1016 mont., 1374 : donne au fisc du duché quittance pour son frère Burchard, 1376 ; sc. des quittances, 1377 (n. st.), 79 : une fasce, chargée d'une rose. L. : *S Friderici daufsez* (B.).

— Burchard van *Opsetz,* jadis prisonnier à Basweiler sous le duc Wenceslas, 1376 : même écu. L. : ✠ *S' Borgart van Orfsees* (B.) (voir **KUNSTAT**).

AULE (?), *Robin Daule,* écuyer, conseiller du duc de Brabant, ayant eu a réclamer du chef de rançon payée aux Anglais qui l'avaient fait prisonnier à Azincourt, ou il combattit sous feu le père du duc, et du chef d'une créance de feu Pierre *Dorreville* (Orville), son oncle, maître d'hôtel du duc, 2364 1/2 cour de France, sur lesquelles il a reçu 300 cour., se décl. satisfait par 1500 cour., dont 1000 sur la recette de *Pontieu* et 500 sur celle de *Mortaigne ;* 8 novbr. 1426 : écartelé ; aux 1er et 4e, un fretté ; aux 2e et 3e, trois gerbes. C. cassé (tête barbue?). L. : *S Robin Daulle* (B.).

Aulent (Guillemot), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1525, 6, 7 : trois roses. S. : un aigle (Mons, Ste Waudru, I et II).

Aumosnier (Martin l'), h. de fief du Hainaut, sc. des actes relatifs au couvent du Mont-Saint-André-lez-Tournai, 1446, 9, 50 : un chêne arraché. L. : *S Martin Laumonnier* (Tournai Chartreux, II et IX).

AUNOIT, voir **Daunoit.**

Aupaix (Pierre), habitant Mons, tient, à Binche, un fief de la sgrie de ce nom, 1357 ; h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1393 : un soleil. S. s. : un griffon (Fiefs, N° 10480 ; Mons, II, de fief).

Aupatin (Georges), avocat de la cour de Mons, 1636 : une fasce ondée, chargée de trois merlettes et accompagnée de trois (2, 1) étoiles. C. fruste (E. G., l. 368).

Ausseloos. *Vrancke van Auseloe,* échevin de Léau, 1493 : un chevron, chargé de trois maillets penchés et accompagné en pointe d'une étoile. L. : . . . . . *. . nis de . . . . . abi leven (Heijl.)* (voir **Schrijnmakers**).

Autel. Waleran van *Alt[a]eren,* chev., reconnaît que Gauthier Pipenpoij et Michel de Leeuw ont payé dans son auberge « *in de Catte* », à Bruxelles, 1365 1/2 vieux écus, pour dépenses faites, par lui et ses compagnons, depuis son entrée au service du duc, jusqu'au 10 mai 1357 (guerre de Flandre ?) ; sc. d'autres reçus, 1357 : une croix, cantonnée de dix-huit billettes (5, 5, 4, 4) ; écuss. en cœur, fascé de six pièces, la 1re chargée à d. d'une merlette. L. : *S' Wal . a . i de Altari* (B.).

Entre autres, pour *Huwet van Zevenbornen* (Septfontaines), écuyer, qui reçoit une indemnité pour ses dépenses faites à Malines, où il avait été prisonnier (1357).

— (Hues, sire d'), se porte garant pour Gilles, sire de Rodemack, lieutenant du duché de Luxembourg, 1374 ; sc. un reçu de Jean *Delz,* écuyer, jadis prisonnier à Basweiler, sous le duc Wenceslas, 1374 : une croix, chargée en cœur d'une rose et cantonnée de quatorze billettes (4, 4, 3, 3). L. : . . . *v . . . . de Altari* (B.) (voir **Elter, Lerzy, Rochefort**).

HEMGOUART parle d'un *Monss. Houre Saygnor d'Atey et Seniscalle delle Duhcet de Luxenborch.*

Autre-Église. *Walterus d'Autreglise, armiger terre Gheldoniensis* (Jodoigne), s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant,

dans la guerre éclatée entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : trois losanges et une calice broch. L. : *S Wier datrylicse* (B., N° 507).

Autriche (Gérard d'), évêque de Liége, duc de Bouillon, etc., 1349 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce ; aux 2e et 3e, un lion. Cq. cour. C. : un panache de plumes d'autruche. S. : un lion et un léopard liomné (S. T., c. 13).

Auvelais. *Gilchon d'Aveloes*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière d'Agimont ; i. t. : 92 mout., 1378 ; une croix, accompagnée au 1er canton de trois (2, 1) roses (besants, tourteaux?) et dans chacun des autres cantons d'un oiseau. L. : *S' Gille de Tergnies* (B.).

Auvergne. Guido, évêque de Cambrai, 1329 : type ogival ; fruste et cassé ; au bas, à s., un écuss. au gonfanon (Duss., *Jul.-Berg*, N° 339).

Auwrijn (Thierry), arbitre pour Huijgman Tengnagel, dans un différend avec sa mère Elisabeth, veuve de Jacques Tengnagel, 1501 : trois fleurs de lis, chacune enclose d'un annelet ; un fr.-q. broch., chargé d'un oiseau. S. s. : un aigle (*Geld.*).

Avelant (Gérard), chev., échevin d'Aix-la-Chapelle, 1315 : un fascé et un bâton broch. (S. V., c. 5[illegible]).

Le *Cartulaire de Saint-Trond* blasonne : « écu à trois fasces et bandé. »

Avelin. *Jaquemes Davelin*, échevin de Tournai, 1348 : un sautoir, chargé de cinq besants ou tourteaux. L. : ✠ *Sa.el Jakemon davelin* (Tournai, Chartrier).

AVELOES, voir **Walhain**.

Avennes *(Demiselle Maigne d')*, veuve de Jean Cauwelier, reçoit de la ville de Tournai une rente pour son fils Jacques Cauwelier, 1407, 8 ; trois pièces, posées en bande et rangées en barre, les pointes en bas ; au chef chargé de trois étoiles à six rais. L. : *Seel demis . . . . da . en . . .* (Tournai ; Quitt.).

— (Jacques d'), 1404, 8 : même écu, mais, les étoiles à cinq rais. C. : une étoile à cinq rais entre deux cornes de bœuf. Un léopard liomné et un h. sauv., sans massue, tiennent le cq. L. : *S Ja . . mon dauennes* (Ibid.).

Avernas. *Arnoldus, dictus Verron* (1) *de Evernas, armiger* (voir **Racourt**), 1339 : une aigle, un bâton broch. et une étoile (?) en cœur, broch. sur le tout. L. : ✠ *S' Ernow Wenron* (B., N° 510).

(1) Et non *Verrons*.

— Martin *Deverenas*, héritier de Henri *Diskeren*, son frère, tué à Basweiler, sous la bannière de Godenaerts, 1371 : un contre, posé en bande, la pointe en bas. L. : . . . *Marte damgen* . . . (B.).

Avesnes. *Walterus de Avennis* sc. un acte du comte de Flandre et de Hainaut, 1200 : type équestre ; le bouclier a un bande. L. : *Sigillum Wa . . . . . esnis*, C.-sc. : un cœur, pyriforme, bande. L. : ✠ *S Walteri de Avesnis* (Mons, Conseil de Hainaut).

— *(Walterus, dominus de)*, vient de faire un accord avec la ville de Tournai, 1236 : type équestre ; le bouclier et l'écu du c.-sc., a un bandé. L. de la face : ✠ *Sigill' Walteri d . . . . . resnis* (Tournai, Chartrier).

— *Baudouins davesnes, sires de Beaumont, et Felicitas, dame de Beaumont, sa feme* (citent : *nostre chere cousine et nostre chiere niece Marie, damoisele de Mortaigne*), 1288 ; le mari : type équestre, le bouclier, l'ailette et la housse, a un bandé. C. : un éventail. L. : ✠ S' B . . . . . *de Avesnis domini de Bellom* . . . . . La femme : type ogival ; dame debout ; a d., un écu bandé ; a s., cassé. L. : . . . . . *dni Baldvini de A* . . . . . C.-sc. : un écu parti ; au 1er, fascé de . . . et de vair (8 pièces), au bâton broch. (Couey) ; au 2d, un bandé. L. : ✠ *Secretem meum* (Ibid.).

— *(le sauaul as causes de le ville d')*, Hainaut, employé par *les manbours de le maison del ostelerie d'Avesnes*, 1361, et appendu, ensuite, à une charte de 1373 : un bandé (B. .

— Jean d'), h. de fief du comte de Namur, 1384 : trois broyes (Nam., N° 1466).

Avezaath. *Arnoldus de Arezoeth*, échevin de *Tijla* (Tiel), 1439 : un lion cour., naiss. (*Geld.*).

Avets (Anets ?), voir **Limminghen**.

Avilliers (Gérard d'), sire de Mars-la-Tour et de Commercy, tient du roi de Sicile divers fiefs au duché de Bar, 1506 ; une croix, chargée en cœur d'une croisette pattée (?) et accompagnée au 1er canton d'une fleur de lis (?). C. : une croisette entre un vol et à s. un . . . (?). L. : *S' Girart d'Avillier*. D'après une note, au verso de la charte, il était bailli de Saint-Mihiel (Lorr., *Bricy*, B., 593, N°s 36-37).

Avin *(Gobins d')*, maire et échevin du Feix, 1453 : trois roses. L. : *Saiel . . bin d . . in* (Nam., Salz., 516).

— *Gobien*, et *Gobins* d'Avin, et *d'Aving*, h. de fief du comte de Namur, 1362 ; receveur des mortes-mains, 1362 : un losange et une rose en chef, et une autre rose en pointe. L. : . . . *obin davin* (*Nam.*, N°s 925-7).

— (Guillaume d'), échevin de la haute cour du Feix, 1493 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois piles ; aux 2e et 3e, une fasce entre deux burelles. C. : un vol (Nam., Pauvres, 1022-3).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. XI.

Fig. 1. Sceau de Jacques d'Enghien, chevalier (1267).
Fig. 2. Sceau de Guillaume, sire d'Eltz (1268).
Fig. 3 et 4. Sceau et contre-scel de Nicolas de Condé, chevalier, sire de Morialmé (1278).

Avionpuits. Thomas d'*Aveilhonpuiche*, écuyer, reçoit, du Luxembourg, une rente sur Durbuy, 1386 : trois macles, le 3e sommé d'une fleur de lis, L. : ✠ *Temas davelonp'* (B.).

Henricus de Astenoir (Esneux) *et Wilhelmus de Aveilhonpuche, fratres, armigeri*, sont cités dans un acte du 13 novbr. 1297 (Bormans et Schoolmeesters, *Cart. de l'egl. Saint-Lambert de Liège*, p. 541.

AVRENDOREN *(Rixo, miles de)*, échevin de Tirlemont, 1287 (n. st.) : trois pals retraits, chargés, chacun, de trois roses, ou coquilles (?). L. : ✠ *S' Rixonis mil* . . . . . *then* (S.-G.).

Awan (Everard d'), gentilhomme et h. jugeable en la salle de Sa Maj. à Bastogne, décl. tenir, du roi de France, une maison, etc , à Vaux, prévôté de Bastogne, 1681 : écartelé ; aux 1er et 4e, une aigle ; aux 2e et 3e d'hermine, les mouchetures posées en bande. C. : une aigle (entière) (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713e).

Awans (Guillaume Wilkar d'), écuyer, échevin de Liége, vers 1420 : de vair ; a l'écuss. burelé, chargé d'un lion cour. (!), broch. L. : . . . . *ilhe . m . . . . . esk . de Lige* (C. de B.) (voir **Hognoul, Crisnée, Wavreis**).

Gelre donne ainsi les armes de *her Jan van den Awans* : de gueules au lion d'or, armé et lamp. d'azur, et un semé de billettes. C. : une tête et col de lion de l'écu, entre un vol de gueules.

Axel. *Philips van Axele*, chev., 1309 : un chevron. L. : ✠ *S' Philippi de Axella mili* (Fl.).

— *Philips*, chev., fils dudit Philippe, 1309 : un chevron et un lambel broch. L. : ★ . . . . . *pi de Axele militis* (Fl.).

— *Woutre*, chev., frère du précédent, 1309 : un chevron, chargé de trois feuilles de tilleul. L. : ✱ *S' Walteri de Axella milit* (Fl.).

Voir, sur ces personnages, l'*Invent analyt.*, par le Baron de Saint-Genois, N° 1200.

Axpoele, voir **Oste**.

B

Baal. *Henricus de Bala, miles*, vend, avec *Franko de Berke* et d'autres, certaines juridictions au comte G. de Juliers, 1311 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. L. : *S' Henrici de Bale militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 203).

Baar. Frédéric, sire de *Baere*, décl. avoir vendu à Renaud, duc de Gueldre, *dat gherichte tot Velpe* (Velp) *ende dat halve gherichte tot Oijsterbeke* (Oosterbeek), etc., 1342, 18 mars; Frédéric, sire de *Bare*, conclut, avec le comte de Moers, Gérard van Herlaer, Gisbert, sire de Bronkhorst et de Batenburg et Jean van der Kemnaden, un traité d'alliance contre le duc de Gueldre, 1351 : une bande. L., 1342 : *S Frederici domini de Baere* (Arnheim, *Rekenk.*, N° 584, et *Geld.*).

— *Here Henric van Baere*, oncle du sire de Baar, 1342 : une bande, chargée en cœur d'un b. posé en barre. L. : ✱ *S Henrici . . . are* (Arnheim, *loc. cit.*).

— *Here Arnd van Baere*, parent *(neve)* du sire de Baar, 1342 : une bande et un lambel a cinq pendants. L. : ✠ *Sygill Arnoldi de Bare mi . . . is* (Ibid.).

— Thierry van *Baer* sc. le traité d'union des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : une bande. C. : une tête et col de lévrier de l'écu. L. : *Sigillum Dirie de Baer* (Arnheim, *Rekenk.*).

Baar. Frédéric van *Bair*, écoutète de Moers, 1500 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce ; aux 2e et 3e, une bande (Duss., *Orange-Moers*, Nos 106-7) (voir **Moers, Vos**).

Gelre donne ainsi le blason du *here van Baer*. Gueldrois : d'or à la bande de gueules. Volet d'or. Cour. de gueules. C. : une tête et col de chien braque d'or, langué de gueules.

Baarle, Baerl, etc. *Wygerus de Barle* s'inféode à Godefroid, sire de Heinsberg, 1321 : plain ; au chef d'hermine et à la bordure engrêlée. L. : ✠ *S' Wiere de Barle* (Duss., *Jul.-Berg*. N° 273).

— *Godevert van Barle*, écuyer, sc. les actes des frères *Godevert* et *Wouter van Delf*, ses parents, 1333 : une fasce ondée-entée. L. : ✠ *S' Godefridi de Barle* (B., Nos 293 et 294).

— *Johan van Barle (eerbaer man)* sc. pour les fabriciens de *Barle* (Baerl), qui le disent : *onse naber ende medekerspelsman*, 1406 : une fasce, surmontée de trois lions (Duss., *Orange-Moers*, N° 51).

— Jean et Corneille van *Barll* (son sceau est tombé) sc. la convention entre les frères van Bocholz et

leurs deux neveux, 1529 ; Jean : une fleur de lis. C. : une tête et col de lévrier (*Gelt.*).

Baarle, Baerl, etc. Jean van *Barll*, oncle de Sophie van Bocholz, dont il sc. le contrat de mariage, 1535 : une fasce, surmontée de . . . (trois lions ?). L. : *S' Iohan van Baerle* (Ibid.) (Voir **Brant**).

Baarsdorp. *Jan Willems zone van Barsdorp* (voir **Poele**), 1292 : un sautoir et une fasce broch. L. : ✠ *S' Ian f Willems vã Barstorbt* (Fl.).

— (Jean de), 1299 : même écu. L. : ✠ *S' Iohis de Barsdorp* (Mons, *Hainaut*).

D'après Gelre, *Il Gies van Baersdorp*, h. du « duc » de Hollande, portait : de sable à la fasce d'argent et au sautoir de gueules broch.

Babbus (Jean), échevin d'Arlon, 1440 : un lion (Gürsch).

Bachant. Les échevins de la ville de *Bassehan*, 1592 et 1626 : un fascé de vair et de . . . . L. : *Seel escheuinal de Baissehant* (Mons, Gr. scab. de Bachant).

Bachelier. Jean *Bacheleer*, bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une rose et une bordure engrêlée (Fl.).

— Gillon *Bacheleir*, clerc, caution du comte de Namur, 1358 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) cueriers. L. : ✱ *S' Egidii Bacheleir* (*Nam.*, N° 826). (Fig. 48).

— Jehan *Bacheler*, receveur du duc de Brabant, à Nivelles, 1446 : écartelé ; au 1er, de vair ; au 2e, un coq ; au 3e, un membre d'aigle, la serre en haut ; au 4e, une étoile. C : un vol. L. : *S Iehan . . cheler* (B.).

— Nicolas *Bacheler*, écuyer, conseiller, chambellan du roi de France et lieutenant général du bailli de Tournai, etc., 1506 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné de trois trèfles. C. : une tête et col de licorne. S. : deux licornes. L. : . . . . . *las Bache* . . . (Tournai, Chartrier).

— (Jean), et *Bagelier*, échevin forain de Braine-l'Alleud, 1594 ; *alloyer* de cette ville, 1607 ; h. de fief, 1608 : trois roses, mal ordonnées (N.-D., Anvers ; pap. d'une fam. Theijs, de Braine-l'Alleud).

Badoche, voir **Baudoche.**

Badrion. Jean *Baudreon* reçoit, du Brabant, pour lui-même et son frère Baudouin, 100 écus Philippus, pour leurs frais et pertes (guerre de Flandre ?), 1358 : un fretté ; au chef, chargé d'une rose et d'un dais, accostés. L. : *S' Iohans Badrion* (B.) Fig. 19).

Baduele (Jean), échevin de Namur, 1427 : un étrier et une force en chef, une autre force en pointe, toutes deux renversées, et au point du chef une étoile (?) L. : . . *Iohan Bavdoele* (Nam., Salz., c. 517).

— Jehan *Baduelle*, l'aîné, h. de fief du comte de Namur, 1450 : même écu, sans meuble au point du chef. C. : deux huchets affrontés, les pavillons en haut (C. C. B., c. 108).

BADUIC (Guillaume de), écuyer, lieutenant du gouverneur et sénéchal de *Boulenois*, 1393 : une angle éployée (B.).

Baenst (Jehan le), h. de fief du duc de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1396 : une fasce, surmontée de trois merlettes contournées. T. : un ange. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

— (Jehan le), même qualité, 1396, 7, 8, 9 : même écu, les merlettes non contournées, mais surmontées d'un lambel. L. : *S Ian de Baenst* (Ibid., l. 38).

— (Jehan de) (fils de Colaert), échevin de Furnes 1435; h. de fief de la châtellenie de Furnes, 1442 : trois (2, 1) merlettes, accompagnées en cœur de . . . (étoile ?). S. s. : un griffon accroupi. L. : *S Ian de Baenst* (Ibid., l. 93-4).

— (Jehan de), reçoit une rente sur l'épier de Bruges, 1453, 4, 6 ; J. le Baenst, bourgmestre de Bruges, 1460 : une fasce, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef, surmontées d'un lambel. C. : une tête et col de licorne. T. d. : une dme. L. : *S' Ians de Baenst* (Ibid., l 378-9).

— (Jehan de), chev., sgr. de Saint-Georges et de Beernem, 1463 ; chev., sgr. de Saint-Georges, 1470, 1, reçoit une rente sur l'espier de Bruges : mêmes écu, C. et T. d. L. : *S Ian de Baenst* (Ibid., l. 379).

— (Anne de), veuve de messire Philippe, bâtard de Brabant, chev., sgr. de Cruijbeke, 1480 : même écu, sans lambel. L. : *S Anne de Baents* (!) (Ibid., l 45).

— (Roland de), mari de Jossine 's Witten (fille d'André), qui tient du comte de Flandre un fief à Waerschoot, 1502 : une fasce, surmontée de trois merlettes. C. : une tête et col de licorne. S. s. : un griffon. Le sceau est cassé à d. (Fiefs, N° 3392).

— (Jean de), chev., sgr. de Lembeke, etc., tient, de la sgrie de Wesseghem, des fiefs à Knesselaere et Ursel, 1502 : même écu, mais la fasce chargée de trois roses. Même C. (Ibid., Nos 10853-4).

— (Jean de), fils d'Adrien, tient, du château de Furnes, un fief à Bulscamp, 1514 : même écu que Roland, mais la fasce chargée d'une étoile. C. : comme Roland. S. : deux griffons (Ibid., c. 887, l. 154-201).

Baenst (Jean de), fils de sire Roland, tient, pour sa femme, dlle Jeanne 's Bosschers, fille de Gilles, un fief à Saint-Nicolas (Waes), 1515 : même écu que Roland. Même C. (Ibid., N° 7023) (voir **Damman, Laduese**).

Baerdeghem. *Liedekinus de Bardeghem, miles,* s'engage, moyennant 15 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, *cum tribus armigeris nobiscum, decenter armatis et equitatis,* dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 10 août 1338 ; une bande, chargée de trois aigles. L. : ✠ *S Liedeken vā Bardegh'e* (B., N° 415).

— Baudouin van *Bartengheem*. h. de fief à Bruges (ou au métier de Bruges), 1351 ; dans le champ du sceau, une clef, accostée de deux étoiles (Fl.).

— Jeanne van *Bardeghem, mire vrouwen naturelike sustere van Brabant* (sœur naturelle de la duchesse Jeanne), reçoit une rente viagère par l'amman de Bruxelles, 1376 : un lion et une bande engrêlée broch. L. : . . *le . . . . . Bardeghe'* ; 1379 : même même écu, mais la bande non engrêlée. L. : *S Iehanne van Bardeghem* (B.).

— Pierre van *Bardegeem*, échevin de Tirlemont, 1396 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, un parti-émanché. Sur le tout, un écuss fruste. L. : *S Petri de Ba . . . . . m scab then* (B.).

— Pierre van *Bardegheem*, même qualité, 1436 : écartelé ; au 1er, un lion ; aux 2e et 3e, un parti-émanché ; au 4e, une grenouille (en pal). L. : ✠ *S . . . . . Bar . . . . . thene* (Couv. d'Oplinter ; A. G. B.).

Robijn van *Bardeg[he]en*, même qualité, 1446, 9 ; même écu. L. : . . *Rob . . . . B . . . . . scabi ten* (S.-G. et *Heijl.*).

— Rombaud van *Baerdegem*, échevin de Malines, 1467 : une bande, chargée de trois alérions (Mal.).

BAERGIEN (Jean van der) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 1 1/2 fl., à lui dû par le duc, du chef de sa *hove*, englobée dans le parc de Bruxelles, 1432 : huit (3, 3, 2) trèfles, posés en barre. L. : *S Ian Baren* . . . (B.).

Johannes dictus van der Baergen, corrigiarius (corroyeur) *(filius naturalis Johannis dicti van der Baergen) et Alegidis de Monfort, eius uxor,* sont cités dans un acte du 2 mai 1432 (B.).

Baerch (Jacques de) tient, du comte de Flandre, un fief à Avecappelle, 1405 : de . . . à l'écuss. plain et à la bande échiquetée broch., accompagnée au canton s. d'une feuille de tilleul, sans tige (Fiefs, c. 887, l. 113-124).

Baerl, voir **Baarle**.

Baers (Arnould) (voir **Clèves**), 1400 : un chevron, chargé d'une perche (poisson), posée en fasce, et accompagné de trois feuilles de nénuphar. L. : . . *Aernt Baer* (Arnheim, *Rekenk* , N° 798).

Baers van Melden (Jean de), h. du comte de Flandre, 1346 : six (3, 2, 1) perches (poissons = *baars*), posés en bande. L. : ✠ *S Ihan Baers* (Fl.).

Baers van Velaer (Thierry), échevin de Nimègue, 1435 : une perche *(baars)*, posée en bande, recourbée à d. T. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite *(Geld)*.

— (Evrard), même qualité, 1492 : même écu. C. cassé (Ibid.).

Baert. Pierre *Baerd*, échevin, à Tronchiennes, de la comtesse de Bar, dame de Cassel, 1347 : dans le champ du sceau, une étoile (Els.).

— Pierre *Baerd*, tuteur de Jacques *Baerd* (fils de Jean), qui tient, du château de Furnes, un fief à Wulpen, 1405 : un chevron componé, accompagné de trois étoiles à cinq rais (Fiefs, c. 889, l. 1041-1106).

— Jacques *Baerd*, receveur de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand, pour le pays de Waes (Tamise, etc.), 1409 : une tête barbue, de face. L. : *S Iac . . . . . rt* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 238).

— Jacques *Baerd*, au nom de sa femme, et *Morissis* van Varssenaere, bourgeois de Bruges, reçoivent une rente viagère sur la *grait* de cette ville, 1458 : deux doloires, passées en sautoir, et une bordure endentée. T. : un ange. L. : *S Iacop* . . . . . (Ibid., l. 379).

— (Jean) (fils d'Arnould), tuteur d'Adrien Baert (fils de Louis), qui tient, de la sgrie de Wesseghem, un fief à Eijne, près d'Audenarde, 1512 ; une aigle éployée (Ibid., N° 10873).

— (Gilles), fils d'Adrien, tient, de la même sgrie, un fief à Eijne, 1546 ; une fleur de lis. La pointe est cassé. S. s. : un griffon (Ibid., N° 10893).

— (Arnould), docteur en droit, échevin de Bruxelles, 1594, 5 : un chevron, accompagné de trois étoiles ; au chef chargé d'un lion léopardé. C. fruste (E. G., 367, et S.-T., c. 13).

— (damoiseau Paul), sgr. de Berentrode, échevin de Bruxelles, 1626 : écartelé, au 1er et 4e, un chevron, accompagné de trois étoiles ; aux 2e et 3e, une bande, accompagné au canton s. d'un écus. fruste. C. cassé L. : . . . . . *ert d* . . . . . *entro* . . . (Mal.) (voir **Calonne, Clockman**).

Baertier (Jean de) reçoit des paiements pour des travaux exécutés au moulin du duc de Bourgogne à Reninghelst, fournitures de clous, etc., 1414, 6,

21, 9 : un trefle, enclos d'un chapel de roses, fleuri de trois pièces. L. : *S Ian de Baertier* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41, 221 et 238).

Baertmakere (Jean de) tient, du château de Termonde, un fief à Lebbeke, 1430 : une clef contournée (Fiefs, N° 3900).

Baes. *Ludovicus Baets*, échevin de Louvain, 1510 (n. st.), 11, 21 (n. st.) : trois pals ; au chef chargé à d. d'un écusson, au sautoir engrêlé. L. : *S' Ludovici Baes scabini louan* (S.-G.) (voir **Baets**).

Baesrode. Pierre *de Baesroe*, h. de fief, à Tubize, de Mgr. Englebert d'Enghien, sire de Ramerie, la Folie et Tubize, 1460 : un poisson, posé en bande. L. : . . . . . *van Baes* . . . (abb. de W.-B., c. 4007).

— (Jérôme van), échevin de Malines, 1534 : trois colombes, tenant, chacune au bec un rameau ; au fr.-q. chargé d'une étoile (Mal.).

— Gaspar van *Baesserode*, même qualité, 1610 : trois oiseaux ; au fr.-q. chargé d'une étoile (Ibid.).

Baest (Nicolas de), chanoine de Liége, 1456 : deux fasces ; au chef chargé d'une étoile (coquille ?) (S.-T., c. 11).

Baets (Louis), h. de fief de Louis Roelants, sgr. de *Wiltsele* (Wilsele) 1470 : trois pals ; au chef chargé à d. d'un écusson, au sautoir engrêlé. C. : une tête et col de loup. T. d. : un h. sauv., tenant sa massue de la main droite. L. : *S Ludovici Baets* (S.-G.) (voir **Baes**)

Baexen. Gauthier van *Baexen* et sa femme (N. N.) dotent Thierry van Malburg à son mariage avec Anne van Bronkhorst, 1541 ; G van *Baexen*, sgr. de Leeuwenborgh, sc. le contrat de mariage de Gérard van Poelgeest avec dlle *Goijart* van Malburg, 1544 ; G. van Baexen et sa femme, *Peter (?)* van Echteld, doivent 2000 cour. de France ; la dame, survivant à son mari, les remboursera, sur ses biens sis entre la Meuse et le Wahal, dont les époux se sont mutuellement donné l'usufruit, 1547 : un lion cour. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une boule, soutenant un panache de plumes de coq *(Geld.)* (voir **Malburg**).

— (Jean-Werner *a*) décl. tenir, du roi de France, pour lui, Marie-Anne et Marie-Françoise, filles mineures de François *a Baexen*, un fief à Noville, des rentes *illec*, à Wibrin, Tillet, Bastogne, etc., 1681 : un lion. L'écu sommé d'une cour. a 7 perles et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 457139).

Bagghe, voir **Berghen.**

Baghelard (Nicolas), h. de fief du comte de Flandre, 1331 : une ancre, les bres en haut (Fl.).

BAYL, et **BAYLGHE** (*Ludovicus de*), échevin de Saint-Trond, 1595 : trois losanges (!). C. : un vol (S.-T., c. 11).

— *Loijck de Bailhe*, échevin *illec*, 1615, 20 : trois macles. C. : un vol (Ord.).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *de Baylge* porte : de sable à trois macles d'or.

Baillerie. Jean, le bâtard *van der Bailherien*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 56 2/3 mout., 1374 ; Jean *van der Bailleriein*, 1384 : trois coqs et un filet broch. L. : *Si Iehan del Balere* (B.).

Baillet (Jean-Bapt. de), écuyer, sgr de la Tour, décl. tenir du roi de France, ladite sgrie, mouvant de l'évêché de Verdun, 1681, et comme curateur de Marg. — Gertr. de B., sa sœur mineure, la mairie de Reckingen, dans la *land-mairie* de Bettembourg, une partie de la sgrie de Bubange (mairie de Remich), du château, des hameaux de *Wies* et de *Weyler*, de la sgrie d'Ansembourg, etc., 1682 : d'azur à une voile, attachée à son antenne. C. : une tête et col biche (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 45713c) (voir **Fierens**).

— Jehans de *Baillet* (Bailly ?), h. de fief du duc de Brabant, assiste à une formalité à Tournai, 1357 : deux poissons *accostés*. L. : ✠ *S' Iehan de Barler* (Mons, abb. de Bonne-Espérance).

Bailleul. *Vir nobilis Sigerus de Balliolo, miles*, sc. à Male, 1287 : un sautoir de vair, de deux tires. L. : ✠ *S' Sohir de Bai* . . . . . *lr* (Fl.).

— Sohier de *Bailleul*, chev., maréchal de Flandre, 1290 : même écu. L. : ✠ *S' Soicier de Baillevl chr* (*Nam*, N° 224).

— *Willaumes, sires de Bailluel et de Roinsoit* (Ronsoy), 1293 : une fasce. L. : ✠ *S'* . . . . . *aillel* . . . . . *so . t* (Fl.).

Voir, sur lui et *Sigerus*, *l'Inventaire analyt.*, par le Baron J. de Saint-Génois.

— Pierre van *Belle*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 2453 1/3 mout., 1374 ; sc. une quittance pour son varlet Henri Huge, du chef de la même bataille, 1374 : un sautoir de vair, de deux tires. L. : ✠ *S P de Balievl ma* . . . *al de Flandres* (B.) (voir **Belle** et **Belœil**).

Il est, sans doute, *hce Peter van Belle*, cité, par Gelre, parmi les Flamands, avec un écu de gueules au sautoir de vair, de deux tires.

Gelre donne au bourgeois d'Ypres : de gueules à la croix de vair, de deux tires. Le cq. d'or. Videt de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'hermine, sommé d'un grand disque de vair.

L'armorial du XIVe s., publié par Douet Darcq donne à *M. Pierres de Bailleul* : de gueules à un sautoir échiqueté (?) d'argent et d'azur.

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. XII.

Fig. 1. Sceau de Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol (1282).
Fig. 2 et 3. Sceau et contre-scel de Waleran de Luxembourg, chevalier, sire de Ligny (1285).

Bayot, voir **Rousseau.**

Bais. Nicolas *delebais*, procureur du roi de France, au bailliage de Tournai, 1477, 8, 80, 1, 2 : une fasce, chargée d'une croisette, surmontée de quatre besants, ou tourteaux, rangés en fasce, et soutenue de quatre pals. C. : une femme nue iss., aux longs cheveux flottants. L. : *Nicolas de lebais* (Tournai, Chartrier).

Baisy. *Colart de Baisier* (et *Baysyer*), échevin de la franchise de Genappe, 1454 : un semé de billettes ; écuss. en cœur, de vair à trois pals. T. : un ange. L. : *S Colart de Bai . . . y* (B.).

Bajenrieux (Maieur et échevins de), à Neufvilles-lez-Soignies, 1619 : un chevron, accompagné de deux têtes de léopard en chef et d'un membre d'aigle, la serre en bas, en pointe (Fourneau). L. : . . . . . *Bajenry* . . . . . (Hosp. de Soignies, à Soignies).

BAISSY, voir **HURTEFALE.**

Bakaert (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotscharr ; i. t. : 304 mout., 1374 : trois losanges; au fr.-q. broch. plain. L. : ✠ *S Jan van Balt* (B.).

Bachem. *Arnolt van Bagheym, eyn ridder, son Hermans van Bagheym*, a reçu en fief, de Gérard, comte de Juliers, *dat bourghuys zu Bagheym*, 1326 : deux bandes. L. : ✠ *S' Arnvldi dni de Baigheim* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 316 1/2) (voir **Merode, Reede, Schavart**).

L'acte est scellé, e. a., par *Here Godart, der kamere van Bagheym*. D'après Fahne, *Gesch. der coeln.*, etc. *Geschl.*, le sire de Bachem était chambellan de l'archevêque de Cologne.

Gelre cite, parmi les vassaux de l'evêque de Mayence, un *Thonis van Bachem* : d'argent à deux bandes de gueules. Cq. couronné de gueules. C. : une tête et col de chien braque d'argent, langué d'azur, oreillé de gueules.

— Hermann et Arnould van *Bagheym*, chevaliers, oncles dudit Arnould, 1326 ; Hermann : même écu, brisé d'un lambel à cinq pendants. L. : . . *Hermanni de Bageym militis*. Arnould : deux bandes (gravées en creux ; changement d'émaux?) (Ibid.).

— Arnould van *Bacheym*, chev., sc. un acte de Godefroid *Wynther van Aldenroyde*, chev., 1339 : deux bandes. C. : un chien en arrêt (Ibid., N° 418).

— *Wernerus de Bachem, camerarius* de l'archevêque de Cologne, chev., sc. des actes de son cousin *Coyntzo* de Fischenich, 1371, et d'autres, 1371, 2, 93 (*erfkemerer*) : deux bandes (Duss., *Col.*, N°s 914, 5, 22 et 1166).

— Neese van *Bachheym*, dame de *Palant* (Paland), reçoit du Brabant une rente à *Herle* (Heerlen), 1382 : au 1er, un fascé ; au 2^d^, deux bandes. L. : *S' Nese van Palant* (B.).

Bacharach, voir **Gross.**

Bachenberg. *Albero de Bagginberg, miles*, h. du comte de Berg, 1276 : deux léopards, rangés en pal (Duss., *Jul.-Berg*, 70).

BACHGRACHT (Guillaume van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 63 2/3 mout., 1374 : une bande échiquetée, accompagnée a s. d'un lion. L. : ✠ *S' Wilhelmi de Sprinheim* (B.).

Ba[c]k, Bake, Baeck, Baeke, Baecs, etc. Thierry *Bake*, de l'aveu de ses fils, Jean et Guillaumme, cède a l'abbaye de Werden, des revenus à Uerdingen, Rumeln, etc., 1336 : trois étoiles, à cinq rais ; au chef chargé d'un lion léopardé. L. : ✠ *S . hidiric . B . hc* (Duss., *Werden*, N° 104).

— Sire Jacques *Bake*, chancelier du duc de Brabant, sc. pour *Rutgherus de Mersen*, qui reçoit du fisc trois livres de vieux gros pour ses frais et pertes, 3 avril 1339 : une hure de sanglier ; au chef chargé de trois faucilles. L. : . . *Iacobi dicti . ak .* (B., N° 492).

— Jacques *Bake*, curé de Wichelen, 1340 : deux faucilles, accompagnées en cœur d'une hure de sanglier. L. : *Sigillvm Iacobi Bake (Zwijveke.)*

— Guillaume *Bake* reçoit du Brabant des indemnités pour ses frais et pertes dans la guerre de Flandre, 1357, 8 : une fleur de lis, accompagnée en chef à d. de six (3, 2, 1) petites feuilles de tilleul, renversées, sans tige. L. : ✠ *Sigill . . Willa* . . . . . (B.) (Fig. 20).

— *Hadewich*, veuve de Jean *Baeke*, chev., et Henri *Backe*, son fils, décl. que les sommes payées, par ledit Jean ou eux-mêmes, à Jean Clopper, constituent des restitutions, etc., 1371, 4 ; la mère : trois roses ; au chef, chargé d'un lion léopardé. L. : . . . *de* . . . . . Le fils : même écu. L. : ✱ *S Henrici Baike* (Duss., *Werden*, N° 147) (voir **Asberg, Houtappel**).

L'acte de 1374, cite une sœur de Henri *Backe*, Marguerite. Comp. les armes de Friemersheim, alliée aux Bake.

— Henri *Baex, Baix* et van *Baix*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Cranendonck ; i. t. : 84 mout., 1374, 5, 6, 9 : un lion léopardé, l'épaule chargée d'un annelet. L. : ✠ *S Heinrici dci Bacs* (B.).

— Henri *Bake* a reçu, de l'abbé de Werden, *to dyenstmansrecht ind to pacht lene, den hoff to Ordorp. . . . de gesplyeten is uyt dem have to Embrich* (Emmerich) *by Werthusen* (Werthhausen), 1398 : trois roses ; au chef chargé d'un lion léopardé, contourné. L. : . . . . . *ake* (Duss., *Werden*, N° 147).

Ba[c]k, Bake, Baeck, Baeke, Baecs, etc. Othon *Bake*, échevin de Léau, 1405 : écartelé; aux 1er et 4e, un lion; aux 2e et 3e, trois roses (*Léau*, No 63).

L'inventaire imprimé blasonne : *rosettes*.

— Jean *Baeck*, tenancier de la cour de *Lechene* (Lachenen), 1481, 6; échevin du *bijvang* de Lierre, 1491 : une flèche et une pelle, passées en sautoir, accostés de deux panelles, la 1re renversée. S. : un griffon. L. : *S Ian Baeck Ians sone* (Mal.) (Fig. 21).

— Jean *Back*, chev., écoutète de Bois-le-Duc, 1502 : plain; au chef chargé d'un lion léopardé (S.-T., c. 12).

— Arnould *Bake*, échevin de Léau, 1515 : écartelé; aux 1er et 4e, un lion contourné; aux 2e et 3e, trois roses. L. : ✱ *S Arnoldi Bake scabi lewen (Heijl.)*.

— Arnould *Bake*, même qualité, 1523 : écartelé; aux 1er et 4e, un lion (non contourné); aux 2e et 3e, trois étoiles (ou roses à 6 feuilles). L. : . . . . *noldi Bake scabi lewen* (Abb. d'Oriente, c. 2; A. G. B.).

— Adam *Baex*, échevin du banc de *Velm* (Velhum), 1588 : coupé; au 1er, un lion léopardé; au 2d, diapré. Le sceau porte : *Back* (S.-T., c. 13).

— Adam *Back*, tenancier de la cour de la mense du Saint-Esprit, à Saint-Trond, 1590 ; échevin du haut tribunal de *Verdt*, 1596 : même écu. Le sceau porte : *Backx* (Ibid., c. 11).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Baex* porte : coupé; au 1er, de gueules au lion léopardé d'or, cour. du même; au 2d, d'argent plain, et *Baecx* : parti; au 1er coupé; *a*, d'azur au lion d'argent; *b*, d'argent plain; au 2e, de vair.

— Jean *Baeck*, h. de fief d'Enghien, 1614 : coupé; au 1er, un lion léopardé; au 2d, une demi-ramure de cerf, posée en bande. C. : un lion issant (M. E. Matthieu).

Bakel (Dirc Tijelman van), échevin de Helmond, 1424, 9, 34 : trois flèches, les pointes en bas, les tiges denchées, rangées en fasce (Helmond).

Baccart (Pierre), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1596 : écartelé; aux 1er et 4e, un lion; aux 2e et 3e, une croix ancrée. C. cassé (B. R., C. G., portef. 1907).

— (Philippe), bourgeois de Lessines, tuteur de Jean Smet (fils de Jean et de Françoise de Tramasure), qui tient un fief du château de Flobecq, 1640 ; h. de fief de la sgrie de la Hamaide, 1644 : écartelé; aux 1er et 4e, contre-écartelé, comme Pierre, 1596; aux 2e et 3e, un chevron, accompagné de trois merlettes. C. : un panache de cinq plumes de coq. L. : *S. Philippe Baccart* (Fiefs, No 10359 et M. A. De Meuldre, à Soignies) (Fig. 22).

Backere (Jean), échevin de Melines, 1340 : trois feuilles de tilleul, sans tiges, renversées (P., c. II).

— Philippe *le Backere*, h. du duc de Bourgogne, dans sa sgrie *del Houtsche* (Flandre), 1401 : deux pelles de boulanger, passées en sautoir, accompagnées d'une merlette en chef et de trois étoiles, 2 aux flancs, 1 en pointe. L. : . . . . . *s de Ba* . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 233).

— (*Jehan le*), receveur de l'abbaye de Saint-Pierre, près de Gand, 1401 : un oiseau, surmonté d'une étoile à huit rais; au fr.-q. broch., chargé d'un écuss. à cinq cotices; ledit écuss. au fr.-q. chargé d'une merlette. L'écu supporté au haut par le bec d'un aigle, dont, seule, la tête est visible. L. : *S' Ians* . . . . . (Ibid., l. 177).

— *Johan le Bacquere*, receveur de ladite abbaye, pour le pays de Waes, 1403 : un oiseau; au fr.-q. broch., chargé de cinq cotices; ledit fr. q. au fr.-q. chargé d'une merlette. S. : un aigle. L. : *S Ian . . Backers* (Ibid., l. 238).

— (Jean de), échevin du duc de Bourgogne, dans sa sgrie d'Haerlebeke, 1429, 34 : quatre cotices; au fr.-q. chargé d'un corbeau. L. : *S Ihan de Backere* (Ibid., l. 391, 395).

— Guillaume *le Bacre, franc alluetier* au pays de Hainaut, 1483 : une tête et col de cerf (B. R., C. G., portef. 2220).

D'après la charte, les alleutiers sont : *hommes tenans et possessans heritaiges et revenus en francque aluet*.

— (Jean de), feudataire de Jean, sgr. de Merode, de Petersheim, etc., 1495 : une herse de labour triangulaire, accostée en chef de deux trèfles (*Affligj.*).

— (Jean de) (fils d'Etienne), échevin de Cruijbeke, 1501 : une pelle de boulanger couronnée, posée en pal, accostée en pointe de deux roses. L. : . . . *an de Backere* . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 67-8).

— (Jean de), prêtre, fils de Jean, tient un fief du sgr. de Pitthem, 1502, 14 : un chevron, accompagné de trois besants, ou tourteaux (Fiefs, Nos 10731, 42).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, une famille de *Backer*, de cette ville(?) portait : d'argent plain; au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.

Backhaus *Adolphus dictus van dem Backhuys*, échevin de Dusseldorf, 1350 : un chêne, accompagné au flanc d. d'une étoile. L. : . . *Adolp* . . . . . *de* . . . . . *io* (=*de Pistrino*) (Duss., chap. de Dusseldorf, No 28).

= *Discretus vir Adolphus dictus van deym Backuys*, 1351; *discretus vir Adolphus de Pistrino*, 1353, échevin de Dusseldorf; sc. en 1364 : une ancre

renversée, accostée de deux étoiles. L. 1364 : ✠ *Adolf de Bachys* (Ibid., Nos 29, 30, 35).

Comp. F. Kuch, *Die älteren Düsseldorfer Schöffensiegel* (*Jahrb. des Düsseld. Geschichts-Ver.*, 1895).

BACLEROD (Gilles dou), h. du marquis de Namur, 1290 : une bande de vair renversé, de deux tires. L. : ✠ *S' Gilon do Baclerot (Nam.*, N° 224).

Bacq (Martin le), h. de fief du Hainaut, 1647, à Soignies : un panier de brasseur, percé du trident et de la fourche, passés en sautoir. L. : *S Mar . . . . e Bacq* (Arch. des Hosp., a Soignies).

Bachterhalle (Gilles), reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1415, 21, 3, 4, 8 : une croix engrêlée. L'écu suspendu a un arbre et supporté par deux cerfs accroupis. L. : *S Gillis Bachterhalle* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

BACHTERKISTE (Jean *van)* promet au comte de Flandre de l'aider loyalement, avec sa parenté (*maghen ende vrienden),* en cas de guerre, 1318 (n. st.) : coupé ; au 1er, parti ; *a*, une aigle ; *b*, une aigle ; au 2d, une aigle (sic !). L. : *S' Ian Backterki.t* (sic !) (Fl., N° 1338).

BALAIN *(Giffroit van),* jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur, i. t. : 1300 mout., 1374 : trois hamaides, encloses d'un double trècheur, dont la pièce extérieure, seule, est fleuronnée. C. : deux cornes de bœuf, chacune ornée à l'extérieur de trois plumes. L. : . . . *offroy d leehelle* (B.).

BALDECH *(Marquet* de), chevalier, et *Hannus de Baldech,* frères, promettent de ne rien entreprendre contre messires Erard et Philibert du *Chastellet,* frères, ayant fait prisonnier ledit *Marquet,* qui a été mis en liberté, par l'intercession du duc de Calabre, fils et lieutenant du roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine, 1449 ; *Hannus :* un vol. C. cassé (Lorr., *Neufchâteau,* B, 833, N° 61).

Balen (Guillaume van), échevin de Saint-Trond, 1512, 4, 22 : une fleur de lis. Cq. cour. C. : une tête et col de chien (S.-T., c. 11, et Ord.).

— *(Franciscus de),* échevin de Bois-le-Duc, 1538 : une fasce échiquetée, accompagnée de trois (2, 1) fleurs de lis (Mal.).

Balecourt, voir **Gibecourt.**

Balinghem (?). *Gerardus, dominus de Ballenghem* (voir **Wavrin**), 1256 : type équestre ; le bouclier et la housse a un lion. L. : *Si* . . . . . *milit* . . . C-sec. : un écu au lion. L. : ✠ *S' Gerardi de Basenghe* (!) *militis* (Bazinghen?) (Mons, *Hainaut).*

Baliu, voir **Kinons.**

Balk, Balct. Guillaume van der *Balk,* burgrave de Wittem, 1376 (n. st.) : un lion et un bâton broch. (B.).

— Gilles van der *Balct,* sc. pour *Ghijsken Stofreghen,* jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de la *Lecke* ; i. t. : 18 mout., 1378 ; ledit Gilles sc. comme h. de fief de la duchesse de Brabant, 1385 ; reçoit, du Brabant, des à comptes sur 70 vieux écus (guerre de Gueldre), 1396, 7 : un lion et un bâton componé, broch. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, échevelée. L. : *Sigillvm Egidii de Balk* (B.).

— *Gerardus dictus van der Balct,* échevin de Vilvorde, 1379 : plain ; au chef chargé d'un lion léopardé L. : *S' Gheraertdi dicti de* . . . . . (Brux.).

— Othon van den *Balke,* h. de fief de Gérard van Bouchout (il s'agit d'une terre près Tirlemont), 1410 : un lion et un bâton broch. L. : ✠ *Siyi* . . . . . *d* . . *Ba* . . . (Couv. d'Oplinter ; A. G. B.).

— Jean van der *Balct,* échevin de Bruxelles, 1513, 22, 4, 32, 7, 9 : écartelé ; aux 1er et 4e, une croix, accompagnée au 1er canton d'un oiseau ; aux 2e et 3e, trois macles Cq cour. C. une tête barbue cerclée (turbannée ?). L. : *S Ian van der Balct* (Brux., E. G., l. 360, et Ch. et doc. div., c. ✦) (Fig. 22).

Balligand (Othon), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1597 : un lion (Mons, H. de fief.)

Ballonfeaux (Georges de), écuyer, décl. tenir, du roi de France, le fief et terre de la Magdelaine, prévôté de Longwy, 1681 ; sc. le démembrement de fief remis audit roi, par Emmanuel-Maximilien-Guillaume, comte de Schonburg, sgr. de Montigny, Mars-la-Tour, en partie, Rollé, Messancy, Bertrange, etc., gentilhomme de la Chambre de l'empereur, 1681 : une trangle, accompagnée en chef de deux hures de sanglier, rangées en pal, et en pointe d'un oiseau essorant (on le blasonne : pélican). Cq. cour. C. : un sanglier iss. S. : deux sangliers (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 45713b et e).

Balveren *(Everardus de), Wilhelmi filius,* échevin de Zalt-Bommel, 1434 : un lion et une bordure engrêlée. L. : *S Eweirt van Balueren (Geld.).*

Bambeke (Robert de), receveur de la *fermerie du « Wijngaert »,* à Bruges, 1454, 5, 8, 60, 73 : d'hermine ; au fr.-q. chargé d'un croissant. T. : un ange. L. : *S Rueberecht van Bambeke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378-9).

Bampoele (Jean van den) tient, du château de Furnes, pour sa femme, Marguerite, fille de Jean Pous, un fief à Steenkerke, 1405 : d'hermine à la bande chargée de . . . (Fiefs, c. 889, l. 897-969).

Bampoele *Diederijc Bampoel (?)*, échevin et *cuerer* du métier de Furnes, 1410 : d'hermine à la bande (non chargée), côtoyée de deux bâtons. L. : *S Diederic van den Bampoel*. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89-90).

— Chrétien *Bampoel*, même qualité, 1470 : d'hermine à la bande, chargée d'une étoile et de deux merlettes. S. s. : un ange (regardant ?). L. : . . . . . *Bampoele* (Ibid., l. 93-96).

— (Guillaume van den), *landhouder* de la commune de Furnes, 1342 : d'hermine à la bande, chargée de trois losanges et côtoyée de deux bâtons. C. : un vol d'hermine. L. : *S Wille va den Bampoele* (Ibid., l. 1).

Bampoels, voir **Eessen.**

Bande, voir **Harbonnières.**

Banesse *(Jehan)*, maueur de la haute cour de Saint-Denis, appartenant à l'église collégiale de Saint-Pierre, et *scituer ou chasteal de Namur*, 1526 : trois piles (Bre de Jamblinne).

BANEWALT *(Gotschalcus de)*, chev., sc. un acte de Wynnemar van Bottlenberg, 1349 : d'hermine à la fasce bretessée et contre-bretessée. L. : *S' Gotschalci de Botelinberg* (Duss., *Jul.-Berg.* N° 529).

Banghelijn (Jacques), bourgeois d'Anvers, juré fidélité au comte de Flandre, 1358 : cinq vergettes abesies (Fl.)

Baningen (Herbieren van), échevin de Heusden (Brab.), 1401 : une roue, accompagnée d'un croissant en chef a d. et de quatre billettes, 1 en chef a s., 3 en pointe (Mal.) (Fig. 24).

Banck (Jehan) se porte, avec quatorze autres (financiers ?), garant pour le duc de Brabant, envers le duc de Bourgogne, de 7500 et 2500 cour. de France ; Bruxelles, 10 déc. 1416 : parti ; au 1er, un parti-émanché ; au 2d, de petit-gris au naturel (voir p. 77) ; au chef de l'écu, chargé d'un lion léopardé. T. : un ange. L. : *S Iohis de Davanchis dei Banc* (B.).

— (Olivier van der) (et *de le Banc*[*k*]), 1421, 4, 5, 32, 6 : trois têtes de coq et une bordure (simple). T. s. : une femme nue, iss. de l'encadrement du champ du sceau. L. *S Olivier van der Banc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376-8).

— Simon van der et *de le Banc*, 1423, 4, 5, 33, 4, 6 : même écu, sans bordure. S. : un griffon accroupi. L. : *S Simoen van der Banc* (Ibid., l. 376-8).

— Agnès, veuve de feu Simon van der *Banc*, 1443, 6, 52, 3 : parti ; au 1er, trois têtes de coq, surmontées d'un lambel ; au 2d, un échiqueté. T. : un ange. L. : *S Anees wrouwe Simoens van der Banc* (Ibid., l. 43 et 378).

Banck. Olivier van der *Banc*, (fils de Simon), bourgeois de Bruges, 1443, 6, 52, 3, 60, 8 : trois têtes de coq. C. : une tête et col de coq entre un vol. T. d. : une dlle. L. : *S Olevier va der Banck* (Ibid., l. 378-9) (voir **Hond**).

— Antoine *de la Banc*, fils d'Olivier, 1453, 4 : trois têtes de coq et une bordure (simple). T. d. : une dlle. L. : . . . . . *is van der Banc* (Ibid., l. 378).

Ces sceaux sont très usés. Il est possible qu'il y ait un cq et C.

— Jean, fils de Simon *de le Banc*, 1434, 6 (m. st.), 6, 59, 60, 62 ; un des tuteurs d'Antoine van der *Banc*, fils d'Antoine (l'autre c'est *Rijquart Uenhoree*), 1459 : trois têtes de coq, surmontées d'un lambel a cinq pendants. C. : un coq essorant, iss. S. d. : un léopard hourté. L. *S Iean van der Banck* (Ibid., l. 378, 9).

— Dlle Jacqueline *uten Hove*, veuve d'Antoine *de le Banc*, 1460, 4, 8, 71, 3, 78, 83, 5, 9 : parti ; au 1er, trois têtes de coq ; au 2d, trois fusilles et un lambel broch. sur la 1re. L. : *S Iakomine Hattenh* . . . . . *ue Anthonis van der Banc* (Ibid., l. 379-80).

Dans la quittance de 1471, elle cite *Vlamenckin*, son enfant.

— Jehan *de le Banc*, fils de Simon, 1470 : trois têtes de coq ; écuss. en cœur fruste. C. : une tête et coq de coq. L. : . . . . . *a der Banck* (Ibid., l. 379) (voir **Broeck**).

Tous ces personnages, de 1421 à 1470, scellent des quittances relatives à des rentes sur l'*espier* de Bruges.

Bannoise, ou **Bauvoise** (Jean de), bailli de Vermandois, 1355 : deux faux adossées (Tournai ; *Péronne*) (Fig. 25).

BANSPAG. Conrard van *Paynauwe* (Panau), Harpprecht van *Dusternauwe*, Gerlach *der Jonche van dem Graven*, Jean van *Banspag*, Herman van *Wedirsdorp* (Widdersdorf) et *Lyse*, veuve de Gérard van *Wedirsdorp*, reçoivent, par l'archevêque de Cologne, 100 fl. de Florence, de la part de Jean, comte de Nassau, sire de *Hadinmeir* (Hademar), *als van den gevanclynnen wegin*, de *Johan Kulbag geranchin hadde*. 1361 ; *Banspag* : d'hermine à deux pals (Duss., *Col.* N° 846 1/2).

Banthe (Martin), h. de fief du Hainaut, 1600, a Avesnes : un chevron, accompagné de trois roses. S. s. : un griffon. L. : . . . *Martin Bant* (Mons, Gr. scab. d'Avesnes).

Bant[**s**] (Jean), échevin de Helmond, 1430, 2 : deux fasces (!) (fruste) ; au fr.-q. chargé d'un fer de moulin (Helmond).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. XIII.

Fig. 1 et 2. Sceau et contre-scel d'Enguerrand,
sire de Coucy, d'Oisy et de Montmirail, châtelain de Cambrai (1278).
Fig. 3. Sceau de Geoffroi, sire d'A[s]premont (1282).

Bar (Renaud de), chev., frère de Thiébaud, comte de Bar, 1269 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à deux bars adossés, à un semé de croisettes (!), au pied fiché, et au lambel broch. (Lorr., *Briey*, B, 591, N° 156).

— (Thiébaud, comte de), 1270 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel aux mêmes armes, mais sans lambel. L. : . . . *heobald . . . mitis Barri dccis* (Ibid., B, 590).

— (Robert, duc de), et *m-chi du Pont*, sc. la transaction, relative au comté de Chiny, de ses cousins, Jean, comte de Salm, et Arnould, sire de Rummen, etc. 1363 : même écu, mais les croisettes simples. C : un coussin, soutenant une boule, entre deux bars, les têtes en bas. S. un léopard lionné et . . . (cassé) (*Lux.*, c. I, liasse I).

— (Pierre de), écuyer, reçoit du Brabant une indemnité pour les services rendus, par lui avec ses compagnons, 1372 ; jadis prisonnier à Basweiler où il avait combattu, à la tête de sa *rotte* sous le duc Wenceslas, 1375, 6, 7 : même écu, mais les croisettes recroisetées et au pied fiché et brisé au point du chef d'une rose. Même cimier que le duc Robert, mais sans le coussin. S. du cq. : un léopard lionné et un aigle. L : ✠ *Sigillum Petri de Barro* (B.) (voir **Blâmont, Quiévrain**.

En 1373, le duc Wenceslas donne à son *ame cousin* Pierre de Bar une obligation de 1500 francs de France, pour sa rançon et autres frais, occasionnés par la bataille de Bâsweiler (B.).

Voici, d'après Gelre, les armes du duc de Bar : d'azur à deux bars adossés d'or et à un semé de croisettes recroisetées, au pied fiché d'or. C. : un bonnet pointu d'azur, semé de croisettes de l'écu, engoulé de deux bars d'or, les têtes en bas.

Baras (**Barat**), voir **Haye.**

Barbençon. *Egidius, dominus de Barbencon,* fait savoir que *Bernardus, miles de Melain* (Mellet ?), et ses frères ont donné à l'église Sainte-Marie de Bonne-Espérance toute leur dîme à *Merbys le Castel* (Merbes-le-Château) qu'ils tenaient de lui, 1213 (sans autre date) : type équestre ; le bouclier à un (seul) lion. L. : *Sigille* . . . . . *arbencon* (Mons, abb. de Bonne-Espérance).

— *Nicholes, sires de Barbechon,* reçoit de ladite abbaye, en échange, *tos les hostes quelle a elle ville de Merbis le castial et le molin quelle a ens celle memmes ville*, des rentes *illec* et toutes ses possessions *elle ville de Bousetainnes* (Boustaine), etc., 1246 : type équestre, à dextre ; le bouclier à trois lions cour. L. : . . . . . *son.* C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Sigilli clavis* (Ibid.).

— (Jean, sire de), fait savoir qu'un de ses vassaux, *Nicholes dassueng*, a vendu au couvent mentionné un fief à *Assueng* (Assevent), 1263 ; *Jehans, chevaliers,* sires de *Barbenchon,* décl. que *Nicholes dasveing* a vendu un fief à Assevent audit couvent, 1265, en juin ; *Jehans, sires de Barbenchon, chevaliers,* décl. que *Huars de le Glisuele,* qui tenait de lui un tiers de la dîme d'*Erkelines,* le lui a rendu au profit de ladite abbaye et qu'il en a investi celle-ci, 1267 (n. st.) : type équestre, à dextre ; le bouclier et la housse à trois lions cour. L. : ✠ *S' Ioh'is de Bar . . . chon militis.* C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secretu I d' Barbenchon militis* (Ibid.).

Barbençon (Nicolas de), 1278 ; *Nicholes de Barbenchon, chevaliers, sires de Vilers* (= Villers-Messire-Nicole) décl. que, conformément à un acte de Mgr. *Jehan de Barbenchon,* fils aîné de Mgr. son frère, il s'en est rapporté à des arbitres pour aplanir le différend surgi entre lui et l'abbaye de Bonne-Espérance, au sujet *de le justice en lor maison de Sallemaingne et des terres entours kil tiennent, et ki fa mes anchisseurs ;* 1300, le dimanche après la St Ghislain, en octbr. : de . . . à neuf burelles et à trois lions cour. broch. L. : ✠ *S Colart de Barbeco chrs sires de Viler* (Ibid.).

— *Jehans, sires de Barbenchon,* h. du comte de Hainaut, 1298 : type équestre, à dextre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à trois lions (fort endommagé) *(Nam.,* N° 272).

— *Nobles hommes et discres mon signeur Mikiul de Barbenchon,* sc. un acte relatif à l'abbaye de Bonne-Espérance, 1321 (n. st.) ; *Mikiuls de Barbenchon, sires dierkelinnes* (Erquelinnes), *chevaliers,* 1331 ; *Mikiels de Barbenchon, chevaliers, sires dyerkelines,* sc. des actes relatifs à ladite abbaye, 1338-39) (en février) ; *Mikiel de Barbenchon,* chev., h. du comte de Hainaut, 1344 ; trois lions couronnés et une cotice broch., chargée de trois coquilles. L. : ✠ *S' Mikiel de Barbecon* (Mons, abb. de Bonne-Espérance, et B.).

— (Messire Jehan, sire de), 1368 : trois lions. C. cassé (Mons ; Sainte Waudru, c. Q., liasse *Quévy*).

— Jehan, sgr. de Jeumont et *dou Casteler,* conseiller du duc de Brabant, etc., 1425 ; Jehan de *Barbenchon,* sire de Jeumont et du Chastelet, et dlle Jeanne, sa sœur (son sceau tombé), sc. un acte de Jeanne, dame de Werchin, qui les appelle : *nos chiers et bien amez nepveu et niepce, . . . nos plus prochains et apparans hoirs qui a present puissent vivre et morir,* 1427 : trois lions. Cq. cour. C. : deux cuissards. T. d. : une dlle. L., 1425 : *Jehan de Barbencon seigr de Ivemont* (B. et Tournai, Chartreux, H) (voir **Assevent, Villers**).

Voici, d'après Gelre, le blason du *here van Berbenson,* h. du « duc » de Hollande : d'argent à trois lions de gueules, armés et cour. d'or. Le cq. d'or. Capeline d'argent. C. deux tiges, sommées, chacune, d'une boule, accostée, la 1re *partie,* de gueules et d'argent,

et sa boule, *partie d'argent et de gueules*, la 2e et sa boule, *parties*, inversement, des mêmes émaux.

L'Armorial du XIVe s., publié par Douet Darcq, donne au sire de *Brubemson : d'argent a un bouchaux de gueules rampans*, et à *Mgr. Mart de Barbenchon semblablement a baston d'azur.*

Barbesaen (Jean), bailli et receveur du prévôt de Saint-Donat à Bruges, 1462 : un fascé-nébulé. C. : une tête et col d'aigle (?). L. : *Sigillum Ian Barbesaen* (C. C. B., Acquits de Lille, 1, 379).

Barbesalée *(Godefrors, fils Pirar)*, h. du comte de Namur, 1397 : une fasce entre deux burelles, accompagnée de six billettes, 3 rangées en chef, 3 (2, 1) en pointe *(Nam.*, No 1281).

— (Noble homme messire Godefroid), chev., h. du comte de Namur, 1354, 5 (n. st.), 5, 8 : même écu, mais des carreaux, au lieu de billettes. L. : ✱ *S' Godefrid Barbsale* (Ibid., Nos 774, 84, 9, 830).

Barbet (Jean), juge *coltier*, à Calonne, de noble Roland de *Lense*, sgr. de Calonne, 1453 : un croissant, surmonté de trois étoiles, rangées en chef. T. : un ange (Tournai, Croisiers).

Barbial *(Reijnken)*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 134 mout, 1374 : de vair a la fasce. L. : ✱ *S Reneklin de Kemeke* (B.).

Barbiers (Jean), échevin de Helmond, 1433 : trois (2, 1) huchets, une étoile à huit rais en cœur et un filet, sur lequel brochent le 1er et le 3e huchets et l'étoile (Helmond).

Comp. les armes de Santvoert, Snoex et Terlinc.

Barbieur (Colart le), *caucheteur* (chausseteur), reçoit un paiement de la ville de Tournai, 1404 : trois (2, 1) rasoirs contournés, accompagnés au point du chef d'une rose. L. : ✠ *Seel Colart le . . . . ierl* (Tournai, Chartrier).

— (Jean), h. de fief du Hainaut, 1633, à Braine-le-Comte : trois barres. S. s. un griffon (Bon de Royer de Dour).

Barcenal[le], voir **Jamblinne**.

BARCH, voir **Barse**.

Barchon, voir **Sart**.

Bardin, voir **Chambellan**.

Bardone (Jean), h. du comte de Flandre, 1312 (n. st.), à Ypres : trois haches (doloires), les 2 premières adossées. L. : ✠ *Saiel Iehan Bardone (Nam.*, No 383) (Fig. 26).

Bardoul, Barthélemy-Philippe de *Bardoul*, sgr. de Hodister et de Hermanne, sgr. haut-justicier de Houmart, pour les trois quarts, décl. tenir, du roi de France, la sgrie de Hodister, relevant de la sgrie de Laroche, etc., 1681 : une croix de vair, de deux tires. L'écu sommé d'une cour, à 11 perles et accosté de deux palmes (C. C. B., 15713b).

Il signe : de Bardoul de Hodister.

Bare *(Paulus)*, échevin de Zalt-Bommel, 1341 : une fasce, surmontée de trois maillets penchés. L. : *S Par. . . . . .* (Arnhem, *Rekenk.*, Nos 335-8).

Baré (Fastre), chev., échevin de Liége, 1332 : dans le champ du sceau, un léopard cour. L. : ✠ *S' . . . . . evin de Lg* (C. de B.) voir **Pontillas**.)

Sy portoient d'argent a Lupar de geules (Hemricourt, éd. Salbray, p. 304).

Baré d'Anthisnes (Jean) ; l'acte l'appelle : *Pareet d'Antines*, sans prénom ; jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 170 mout., 1374 : de vair au sautoir, chargé en cœur d'un léopard ; au fr.-q. fascé. L. : ✱ *S Johan Bareit* (B.).

Baren *Pieter, filius Jacop Baeren, dijcscepen du Busen polder*, 1449, 51 : une fasce nébulée. L. : *S Pieter f Iacops Baren* (C. C. B., Acquits de Lille, 1, 132).

Bärendorf, voir **Giesendorf**.

Barentsz (Thierry), échevin de Rotterdam, 1539 : une marque de marchand. S. s. : un griffon (U.).

Barmakre (Jean de), h. du comte de Flandre, 1346 : trois aigles éployées et une bande d'hermine broch. (Fl.).

Barnage[s], Bernage, de BARONNAIGE. Eustache *Barnage[s]*, h. du comte de Flandre, sc. 1309 et, à Ypres, 1312 (n. st.) : un fascé de six pièces, les 1re, 3e et 5e frettées, et un bâton broch. L. : ✠ *S' Wistasse Barnage* (Fl. et *Nam.*, No 383).

— Jean *Barnage*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 536 2/3 mout., 1374 : même écu, mais sans le bâton. C. : une tête barbue, iss. d'une cuve d'hermine. L. : *S' Ioh Bornage milits dni de Morden* (B.).

— *Johannes dictus Bernage, dominus de Moude, etc., miles*, échevin de Bruxelles, 1432 : même écu. C. : une tête barbue, iss. d'une cuve d'hermine. S. d. : un griffon accroupi. L. : *S Ioh dci Barnag milit' dni d' Morde Ze* (B.).

— Damoiseau Englebert van *Barnage*, sgr. de *Craijenhem* (Crainhem), échevin de Bruxelles, 1530 : même écu, la 2de pièce chargée d'une étoile à cinq rais. C. : un chapeau pyramidal, sommé d'une tête barbue. *S Yngeberti Barnage* (Brux.).

— Damoiseau René *de Baronnaige*, sgr. de Crainhem, échevin de Bruxelles, 1622 : même écu, sans l'étoile. C. : casse. Ch. et doc. div., c. b.

Baron. *Claijs Baroen*, échevin de Poperinghe, 1513 : un huchet, posé en pal, contourné, le pavillon en haut. L. : *S' Claes Baron* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 1).

Barosse, voir **Pin**.

Barre. Tierchelet *van der Baren*, chev., jadis prisonnier à Baswelier, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 1026 2 3 mont., 1374 : diapré à la bande de vair. C. : un faucon. L. : *S Tierchelet de la Bare chr* (B.).

La mayson de la Bare de quenelles, à la bande vaire simple(simple), *et erge : Tournay! Tournay! et ont esteneyment de Maroscon, depuis l'an mil trois cens cinq* (L'Archeinne Noblesse de la Comté de Flandres par le roi d'armes CORNEILLE GAILLIARD ; édité par JEAN VAN MALDEGHEM ; Brux. 1866).

— Jean *van der Baren*, le jeune, jadis prisonnier *idem*, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 602 mont., 1374 : deux bandes ; au fr. q. chargé d'un lion et d'un bâton broch. L. : ✠ *S Iehan de Chamont* (B.) (Fig. 27).

— (Tierchelet de la), sgr. de *Moscron*, beau-fils de Catherine, veuve de Louis de *Mourpurque*, chev., 1426; *Thiercelet de la Bare*, bailli de Courtrai, 1433 ; Tierchelet de la Barre, naguère bailli de Courtrai, donne quittance à son successeur, Gérard de Ghistelles, chev., pour le solde à lui du, suivant son compte arrêté le 9 janvier 1436 (n. st.) ; sgr. de Mouscron, il sc. une quittance semblable, 1438 : une bande de vair. C. : un faucon. S. : deux lions. L. : *S Oste de la Bare seyn de Moscron* (C. C. B., Acquits de Lille, I 55-58, 412).

— Jean *delle Bare*, écuyer, échevin de Liége, vers 1435 : parti ; au 1er, un lion, chargé d'un écusson, à trois besants, ou tourteaux ; au 2d, une bande, chargée d'un maillet. T. : un h. sauv., agenouillé à s. derrière l'écu. L. : . . . *an* . . . . *Bare* (C. de B.).

— Jacques *Barre*, conseiller du duc de Bourgogne et receveur de ses deniers extraordinaires, « *venans de condempnations, confiscacions, droits de bastardz, droits seygneuriaux, reliefs*, etc., en Flandre, Artois, Hainaut, Namur, etc., 1438 : une bande, chargée de trois besants, ou tourteaux. C. : une tête et col d'animal entre un vol (aigle issante?). S. : deux griffons. L. : *S Iaques Barre* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 70, 71, 178).

— (Hughes de la), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1326, 37 : trois chevrons abaissés, rangés en fasce, entrelacés (un treillé), soutenant une fasce, surmontée de deux molettes (Mons, Sainte-Waudru, c. II).

— (François de la), même qualité, 1571, 2 : même écu, mais une étoile à six rais, au lieu des deux molettes, et la fasce chargée a d. d'un croissant. C. : trois plumes d'autruche (Mons, H. de fief) (Fig. 28).

Barre (Jérôme de la), licencié ès lois, même qualité, 1624 : même écu. C. cassé ou coq, sans C.? . L. : *S Hierome . . la Barre* (M. Hanon de Louvet).

— (Jean de la), écuyer, sgr. de *Vieumaisnil*, fait dénombrement d'un fief, 1644 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) têtes de lion. C. : une tête et col de lion (?) (Mons, Cour féod. de Hainaut, Av. et den.).

Barret (maître Jacques), h. de fief du comte de Hainaut, 1397 (n. st.) : écartelé ; aux 1er et 4e, un chaberon ; aux 2e et 3e, deux pals (*Num.*, Nos 1263-4.)

Barse (?) *Mgr Wattier, ladeve de Huy*, h. du comte de Namur, 1330 : une bande entre deux filets L. : . . . . . *e Barse mili* . . . (*Num*, No 517).

ALEX. WAUTERS, *Table chronol.*, cite Walter, sgr. de *Barch*, avoue de Huy, en 1332.

Bart, voir **Waldecker**.

Bartholeijns (Jean), tenancier de l'église St-Lambert, à Liége, dans la cour dite *Vroenhoff*, à *Groot-Gelmen* (Grand-Jamine), 1608 : de vair à la fasce, chargée de trois fleurs de lis (Ordinge).

L'armoiries du St-Trond donne à **Bartholeijns** : de vair à la fasce d'or (planche).

— (Robert) même qualité sc. le même acte, 1608 : un cœur, surmonté des lettres R et B, unies par un lacs d'amour, iss. du cœur (Ord.).

Bartoltsz (Gisbert), *gerichtzman*, sc. un acte d'Arnould van der Lawick, prince d'Overbeuwe, 1497 : un lion contourné, posé en bande (?). L'écu bordé, au haut, par un bande dentée.

C'est un sceau très mal gravé.

Bazelles (Jaquemin de), châtelain de Bouillon, jadis prisonnier à Baswelier, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 594 mont., 1374, 6 : un lion cour. C. : une tête et col de lion cour. L. : *S Iaqemin de Bazele* (B.).

La quittance de 1376, donnée à Bastogne, et qui le nomme : *de Basselle*, constate que l'indemnité fut payée par Henri de *Bonmatyne*, chanoine de Metz.

Basijn (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1349 : un échiquier ; au chef chargé d'un fer de moulin et d'un meuble ressemblant à une cuelle. L. : *S* . . . . . *asijn scabini in Buscho* (Els.).

— Pierre *Basin*, chanoine à Saint-Donat, à Bruges, 1491, 3 : deux chevrons, l'un renversé, entrelacés, accompagnés en chef d'un d. d'une coquille. T. : un ange (C. C. B., Acquits de Lille, I. 224).

Bazinghen (?), voir **Balinghem**.

Bascot (Baudouin), prévôt de Mons, 1344 : trois gerbes et un bâton broch. Cq. cour. C. : un coq. L. : *S' Baldi dei Baslot de Voij i Bosc* . . (B.).

Bassenheim. Philippe van *Bassenen*, jadis prisonnier à Baswelier, sous la bannière de Gronsbourg ;

i. t. : 120 mout., 1374 : une ramure de cerf, accompagnée en cœur d'une tête de léopard. L. : ✠ *S Flips van Basenheim* (B.) (voir **Juliers, Cronenburg, Walpode**).

Bas-Silly (Les échevins de la *tenance et seynourie* des chanoines de Soignies, à), 1540 : parti ; au 1er, une croix ; au 2d, trois chevrons (Enghien).

Bassoles (Guiart de), bailli de Coulommiers, pour le duc de Luxembourg, reçoit un salaire annuel de 20 livres tournois, 1381 : une fasce, surmontée de deux étoiles. L'écu soumé d'un oiseau et accosté de deux oiseaux affrontés. L. : *S Gvion de Bassoles* (B.) (voir **Saint-Elophe**).

Bast (Henri), échevin de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1399, 1401, 6 : un sautoir, cantonné de quatre molettes. L'écu suspendu au col d'un griffon. L. : *S Hen . . . . . st* (C. G. B., Acquits de Lille, I. 78-9, 80-1).

Bastogne (Ange de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 170 mout., 1374 : plain ; au chef chargé d'une rose, accostée de deux merlettes. L. : *S' Angel de [F?]osse[i?]* (B.).

— (Henri de) ; les chartes disent : *van Bastenaken* ; jadis prisonnier à Basweiler, sous la même bannière ; i. t. : 276 mout., 1374 ; sc. des reçus pour plusieurs autres anciens prisonniers, de sa rotte : Conrard de Meysembourg, le grand Jean de Bastogne, Nicolas de Bastogne, etc., 1374 : un coticé (10 pièces). L. : ✶ *S' Henri de Bastongne* (B.).

Bastoules, voir **Horden.**

Bäsweiler. *Eyn eersame man Johan van Boestwylre (walne was Winrichs soen van Boestwylre), wopenture* (écuyer), sc. pour le magistrat de Basweiler, 1369 ; sc. un acte de *Johan van Boestwylre*, ci-dessous, 1369 : dix coquilles, rangées en croix. L. : *S Iohan van Boistw (sic)* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 65).

— *Johan, walne soen Johans van Boestwylre, wopenture*, a vendu à la maison de Siersdorf, de l'Ordre Teutonique, le privilège d'abattre tous les ans 50 *heysteren* dans la forêt de Basweiler, 1369 : dix besants, ou tourteaux, rangés en croix, accompagnés au 1er canton d'une coquille. L. : *S' Iohan van Boistwil* . . (Ibid.).

Bataille (Gillet), *citain* de Metz, tient du roi de Sicile, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine, des fiefs en la prévôté de Briey, 1438 : un fascé ; au fr.-q. chargé d'une aigle. C. cassé ; on voit une partie d'un vol. L. : *S Gillet Baitaille* (Lorr., *Briey*, B, 592, N°s 211 et 215).

Batel, voir **Batiaux.**

Baten (Jean) — fils de Jean — tient, du château de Termonde, un fief à Hamme ; sc. pour Adrien van Hiele (fils de Pierre), feudataire à Hamme, 1549 : coupé ; au 1er, une coquille et un flanchis, accostés en chef ; au 2d, un flanchis et une coquille, accostés en pointe ; au 3e flanchis broch. en cœur sur le coupé (Fiefs, N°s 3837 et 3848) (Fig. 29).

Batenburg (Gérard, sire de), chev., répond, envers Gui, comte de Flandre, Isabelle, sa femme, et Marguerite, leur fille, de l'exécution des engagements pris par Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, à l'occasion de son mariage avec ladite Marguerite, 1286 ; un sautoir cantonné de quatre forces (!) renversées. L. : *S dni Gerardi de . . . . . Nam.*, N° 191.

Voici, d'après GELRE, les armes du *here van Batenborch* : de gueules au sautoir, cantonnés de quatre fourches renversées, le tout d'or. Cimier : deux pattes de lion d'argent, armées d'or, tenant, chacune, une boule de gueules (comp. le C. de Bronkhorst).

— Hermanna van *Bathenborch*, femme de Guillaume de Juliers, dit de Wachtendonk, 1439 : parti ; au 1er, un lion coutourné ; au 2e, un sautoir, cantonné de quatre forces de tondeur, renversées. L. : *S' Hermanne de Jvlia Z Batenb . rch* (Duss., *Clèves-March*, N° 549).

— Nicolas van Batenborch, *kokenmeester* (maître de la cuisine) du duc de Brabant, donne quittance au receveur de Diest, 1411 : écartelé ; aux 1er et 4e, un chien braque assis ; aux 2e et 3e, un lion. C. : une tête et col de chien braque, iss. d'une cuve. L. : . . . . . *de Hont* (Diest ; I. *Cours diverses*) (voir **Bronkhorst, Hond**).

Batenhorst *(Adolphus de), miles*, moyennant 500 livres tournois, devient h. du duc de Brabant et lui engage ses alleux : *domum dictam Hakelhem, sitam in parochia Velren* (Vellern), *et domum dictam Northolt, sitam in parochia Walstede* (Walstedde), au diocèse de Munster, 1433 : type scutiforme ; un lion. L. : ✠ *S' A . . . . . t militis* (B., N° 296).

— (Adolphe van), chev., sc. un acte de Hermann de Ludinghausen, qui l'appelle *unsen swagher*, 1365 : type scutiforme ; un lion. L. ✶ *S' Adolfi de Batenhorst fa* (Duss., *Werden*, N° 411).

Abréviation de *famulus* = écuyer.

Batiaus (Jean), sergent du roi de France, 1303, à Compiègne : une fasce frettée, surmontée a d. d'une molette à six rais. L. : ✠ *S' Iehan Bautel (!) escrier* (H.).

L'*Inventaire analytique* l'appelle, à tort, *Batons*.

Batrial (Jean) (et **Batriel**), échevin d'Odomont, 1460 : une charrue contournée. L. : *S Iehan de Battree* (C. G. B., c. 36).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. XIV.

Fig. 1 et 2. Sceau et contre-scel de Simon, comte de Sponheim (1299).
Fig. 3. Sceau de Guillaume, « oncle du comte de Flandre et de Hainaut » (1200).

Batseler (Gislebert), échevin du comte de Flandre, au métier d'Assencde, 1343 : une vergette, terminé au bas, en un étai, mouvant de la pointe, accosté en chef de deux roses. L. : S *Ghi . . . brec Batzeleer* (C. C. B., Acquits de Lille, l. I).

Battel (Boubaut de), 1371, 4 : une bordure engrélée et une fasce broch. ; au fr.-q. broch., chargé d'une fasce et d'un lion broch., iss du bord inf. de la fasce (Mal.) (Fig., 30).

— (Pierre de), 1399, 1402 : diapré, à la fasce ; au fr.-q. comme le fr.-q. du précédent ; l'écu garni d'une bordure engrélée (Ibid.).

— (Pierre de), 1405, 6, 7 : même écu ; suspendu à un arbre. S. : *Sant Petri de Battele* (Ibid.).

Les personnages du nom de Battel, dans les actes *de Battele*, sc. en qualité d'échevins de Malines.

Bau (Gauthier), échevin de Malines, 1304 : une bande, chargée de trois écusson, chacun à trois pals. L. : . . *Walteres Ba* . . (Mal.).

— (Henri et Roubaut), bourgeois de Malines, 1356 ; tous deux : une bande, chargée de trois croisettes, et un lambel broch. (Fl.).

— (Gauthier), même qualité, 1356 : même écu, sans lambel (Fl.).

Voir le N° 1733 de *l'Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre.*

— (Roubaut), échevin de Malines, 1369, 71, 3, 4, 5, 9, 80, 3, 6, 7 : même écu et un lambel broch. (Mal.).

— (Gauthier), même qualité, 1375, 81, 5, 6, 8, 9 : même écu, sans lambel (Mal.).

— (Arnould), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les hommes *(beede)* du duc Wenceslas ; l. t. : 780 mout., 1374 : une bande, chargée de trois flanchis, le 2e surchargé d'un croissant. L. : ✠ *S Art Bav* (B.) (Fig. 31).

— (Jean), échevin de Malines, 1393, 5 : une bande, chargée de trois croisettes et accompagnée au canton s. d'une étoile à cinq rais (Mal.).

— (Arnould), même qualité ; 1402, 28, 31, 5, 6, 40 : même écu, qu'Arnould (1374). C. : une tête barbue tortillée. L. : ✠ *S Aert Bav* (Ibid.).

— (Roubaut), même qualité, 1414 : mêmes écu et C., mais sans le croissant sur la bande (Ibid.).

— (Gauthier), même qualité, 1415, 8, 28, 9, 31, 5, 40 : écartelé ; aux 1er et 4e, comme le précédent ; aux et 2e et 3e, un chevron d'hermine, accompagné de trois coquilles. C. : une tête barbue entre un vol (Ibid.).

Bau (Jean), docteur en droit, prévôt de l'église Saint Georges, à Cologne, fils de feu Roubaut, de Malines, reçoit, du fisc du Brabant, pour lui-même et les autres enfants et héritiers de son père, le capital d'une rente, 1435 (B. St.) : même écu que Henri, 1356 (avec lambel) ; même C. que Gauthier, 1415 (B.).

— (Gauthier), chev., parent *(nevu)* de Henri, comte de Nassau et de Vianden, 1442 : même écu, sans lambel, la 1re croisette chargée d'une étoile, ou coquille. C. : une tête et col, barbue, cerclée (B.).

— (Henri), chev., 1496 : même écu, mais sans brisure. C. : une tête barbue. L. : . . . . . *Bauw va Wedenby ridd'* (B.)

Bau van den Eechoven (Gauthier), mari de dlle Elisabeth van Raust, fille de Henri, sc. avec son beau-frère, Henri van Raust, sgr. de Kessel, 1351 : même écu que Gauthier, 1356 (sans lambel). C. : une tête et col d'animal (B.).

Bauchigay, dit Luppart (Jean de), h. de fief de Jean, sgr. de Calonne, 1403 : deux fasces ; au chef chargé d'un lion léopardé (2 charges) (Tournai, Chartreux, c. IV).

Baudechon (Pierre), échevin de la baronnie de Jauche (non cité nominativement dans l'acte), 1314 : une fasce, accompagnée en chef d'un coutre, posé en fasce, la pointe à s. et en pointe d'une rose tigée et feuillée, posée en bande (Gr. scab. ; *Jauche*, 1363).

— Denis *Baudechon*, alleutier de l'empereur, sc. un acte du receveur de Jodoigne, 1361 : même écu, mais la pointe du coutre à d. et la rose posée en pal. L. : . . *Dionisies* . . . . . *(Heyl.)*.

Baudet (Jean, h. de fief du Hainaut, 1420 : un ane, passant sur une terrasse, accompagné au canton s. d'une étoile (Mons, Abb. de Bonnes-Espérance).

Baudewijns, voir **Bauwens**.

BAUDIMONT (Jean de), chev. ; J., sire de *Baudimont*, chev., franc échevin des alleux du Tournaisis, 1291 (B. St.) : plain ; au chef chargé d'un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S' Ioh . . . . de B . . . . mont militis* (*Nam.*, N° 231, Tournai, Chartrier).

Baudisson, voir **Houffalize**.

Baudoche (Jean), l'aîné, *citain* de Metz, tient, pour *Jehenne*, sa femme, auparavant femme de Simon Bonnefille, *citain* de Metz, et mère de Simon Bonnefille, son défunt fils majeur, du roi de Jérusalem, etc., un quart de la sgrie de *Salny* (Saulny), etc., 1436 : un chevronné (de 8 pièces) ; au chef chargé de deux besants, ou tourteaux, surmontés d'un lambel. C. : une tête et col de chien braque. L. : . . . . *hans Bavdoche* (Lorr., *Bricy*, B, 592 N° 214).

Baudoche (Jean), l'aîné, *citain* de Metz, tient une rente du roi de Jérusalem, 1455 : même écu, mais sans lambel. Même C., mais colleté L. : *S Jehan Badoche* (Ibid., Nos 227).

— (Jean), chev., a fait relever, du roi de Sicile, d'Aragon, duc de Bar, etc., par son fils, Pierre B., divers fiefs au duché de Bar et en la prévôté de Briey, tant a lui qu'a sa femme, *Bietrice de Vy* (ou *By*), et par le décès de Poince *Roucel*, son cousin, a cause de feu dame Catherine Baudoche, sa mere, 1478 : même écu, mais le chef chargé de deux tours, au lieu des besants, ou tourteaux (sans lambel). C. : comme Jean, 1436. L. : *S Jehan Baudoche* (Ibid., B, 593, N° 2).

— Claude *Baudoiche*, chev., sgr. de *Mollia* (Moulins ?), remet au duc de Calabre, de Lorraine, etc., le dénombrement de fiefs, à Sauhy, de dames Claude et Bonne, ses filles, procréées avec sa première femme, dame Philippine de Serrieres, fille de Conrard, chev., et de Philippine d'Esch, sa femme, fille de Joffrois d'Esch, chev., 1536 : même écu, le chef chargé de deux tours (!). Même C. L. : *S' Claude Boudoche* (Ibid.) (voir **Roucel**).

Baudrenghien, Arnould van *Baddelghem*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 636 mout., 1374 : trois hamaides, chargées de trois, deux, respectivement un besants, ou tourteaux. L. : *S' Ernoys de Bavdre . . . en* (B.).

— (Henri de) reçoit, de la ville de Tournai, une rente inscrite sur la vie de Marie du Mortier, sa femme (auparavant mariée à Colart Croquevillain), et celle de *demiselle* Agnes *Weitine*, mère de celle-ci 1402, 4, 5, 8 : trois hamaides, chargées de quatre, trois, respectivement deux besants, ou tourteaux. L'écu suspendu a un arbre. L. : *S Hen . . . . Baudrenghien* (Tournai, Quitt.).

— (Charles de), écuyer, sgr. de *Belle*, 1546 : même écu, brisé d'un lambel. C. cassé (M. L. Paris) (Fig. 32).

— (Jean de), écuyer, tient un fief de la sgrie de Flobecq, 1546 : même écu, sans lambel. C. : un panache de plumes d'autruche (Fiefs, N° 10289).

— (Jacques de), chev., sgr. de *Ghomanpont*, etc., 1548 ; tient, des châtellenies de Flobecq et de Lessines, les fiefs de *Renartchamp* et de Baudrenghien, 1548 : même écu (sans lambel). C. : deux jambières, l'ouverture des pieds en haut (Ibid., N° 10318).

Baudricourt (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 880 mout., 1374 : un lion. C. cassé. L. : *S Jehan de Bav. ecor* (B.).

Bauer, voir **Waha**.

Baugnée. *Andrieus de Baivingnées en Condros* (voir **Loncin**), 1350 : un fascé. L. : . . . *Andrier de Bavgne*. (*Nam.*, N° 762).

L'inventaire imprimé porte à tort *Bauringnées*.

Baulduin (Jacques), licencié-ès-lois, lieutenant de la franche forêt de Mormal, tient, du château de Binche, une rente sur la sgrie de *Rouvroit*, appartenant à Antoine de Briart, écuyer, 1545 : écartelé ; aux 1er et 4e, une tête de cerf (de profil) ; aux 2e et 3e, une hure de sanglier. C. cassé (Fiefs, N° 10521).

Baulme, voir **Piers**.

Bauls (Guillaume de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1368 : trois têtes d'animal (loup, lion ?) (Mons, Sainte-Waudru, Q, liasse *Quévy*).

Baumeister, voir **Boymeister**.

Baur (Sébastien de), sgr. d'Everlange, *pour les deux tierce de la haulte justice, basse et foncier dudit lieu* (relevant du marquisat d'Arlon), en remet au roi de France le dénombrement, 1682 : une étoile en chef et un lacs d'amour en pointe. Sans C. (ou cassé?) (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 45713a).

Bauzele (*Henricus de*), *miles*, s'engage, moyennant 15 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, à quatre hommes, probes et honnêtes (*una nobiscum*), *bene et honorabiliter cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 10 avril 1339 : cinq losanges, rangés en fasce, surmontés de deux coqs. L. : ✠ *S' Heinrici de Bavsele milit'* (B., N° 494) (Fig. 33).

Baut (Jacomo, Pierre-Ignace et François-Louis), héritiers de Pedro Baut, tiennent, du Brabant, une rente sur la maison de plaisance « *d'oude Donck* », à Borsbeeck, 1737 ; tous les trois : une fasce ondée, accompagnée en chef de deux têtes de more et en pointe de deux fleches émoussées, passées en sautoir. C. : deux fleches émoussées, passées en sautoir (Av. et dén., N° 7821).

Bautersem (Henri, sire de), 1273 : trois macles ; au chef chargé de trois pals (*Ayuières*) (voir **Beynes, Heijden, Wittem, Lek**).

— (Henri van), sire de Berg-op-Zoom, 1362, 70 : dans le champ du sceau, un casque cimé d'une tête et col d'âne. L. : *Sigillum secretum* (B.).

— Henri van *Boutershem*, sire de Berg-op-Zoom, reçoit, du Brabant, une indemnité pour ses frais, *als wi ende gesellen in onss liefs ghenadigen heeren dienst van Brabant in den orloge van Vlanderen tot Denremonde ghehadt ende geleden hadden*, 13. . : même écu que Henri, 1273. L. : *S' Heinric van Bovtersem heer van Berghe op de Soem* (B.).

Bautersem, Henri van *Boutershem* reçoit 3000 mout. d'or, du duc de Brabant, par la ville de Diest, 1367 ; Henri v. B. et Marie, sa femme, sgr. et dame de Berg-op-Zoom et de *Wezel*, 1369 ; le mari : même écu ; la femme : parti ; au 1er, les armes du mari ; au 2d, trois fleurs de lis (complètes) (Wesemael) (B. et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, III) (Fig. 34).

Un acte de 1372 appelle Marie : dame de Berg-op-Zoom, Schooten et Merxem (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, III).

— Jean van *Boutershem*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Cuijck ; i. t. : 96 mout., 1376 : même écu que Henri, 1273, mais chacun des trois pals chargé d'une étoile à cinq rais. L. : *Sigillum Jan dei Bovtersem* (!) (B.).

— Henri van *Boutershem*, chev., reçoit du Brabant pour ses services, *van dien tiden dat wij laghen tot Eijndhoven, met vijf ghelaiven vijftien daghe lanc, doen de hertoghe van Gelre in Brabant reijsde*, 1388 : un lion et un bâton broch. Cq. cour. C. : une tête et col d'âne. L. : *S' Heinrici de Witham* (B.).

Bauvoise, voir **Bannoise.**

Bauwaert (Colart), jadis prisonnier à Basweiler, sous le duc Wenceslas ; i. t. 152 mout., 1374 : une hure et col de sanglier, mouvant du bord s. de l'écu. L. : *Colart B . . vart* (B.).

BAUWEGNI *(Hienemans de)*, chev., h. du comte de Namur, 1289 (n. st.) : d'hermine à trois forces de tondeur (!), renversées. L. : ✠ *S' Henvmani d' Ba . . . . eis milit (Nam.*, N° 203).

— *Bauduins de Bawigney*, h. du comte de Namur, 1327 (n. st.) : trois forces de tondeur, renversées, et un bâton broch. L. : *S' Ba . . . . n de . . v . . . .* (Ibid., N° 470).

— *Hinnemote de Bawigney*, même qualité, 1327 (n. st.) : trois forces (!) renversées et un lambel broch. (Ibid.).

Bauwens, Baudewijns, Boudens, etc. *Edeward, filius Boudens*, échevin de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1323 : le haut de l'écu est cassé ; on ne voit qu'un petit chevron, ou le bas d'un sautoir, accompagné en pointe d'une coquille. L. : *S' Ede . . erd B . . den . .* (Sainte-Pharaïde).

— *Jan Boudijn Huughs sone*, h. de l'église Saint-Bavon, à Gand, 1361 : deux étoiles à cinq rais en chef et une merlette en pointe *(Saint-Bavon)*.

— *Loper Baudins sone*, h. du comte de Hollande, 1378 : deux glaives, posés en barre et rangés en bande, accompagnés de trois flanchis, 2 en chef à d. et un en pointe. L. : . . . . . *ers Bovdi* . . . . (*Holl.*)

Bauwens, Baudewijns, Boudens, etc. *Dideric Baudewcins soen*, échevin de Heusden (Brab.), 1400, 7 : une bordure engrêlée et deux fasces broch. (Mal.).

— *Michiel Boudens soene*, échevin de St-Geertruidenberg, 1408 : une croix ancrée, cantonnée de quatre merlettes, la 1re et la 3e contournées (N.-D., Anvers ; *capsa rer. extraord.*).

— Pierre *Boudins* et Jean Bortoen (son sceau est tombé), tuteurs de Guy, fils de messire Guy, qui fut fils de messire Guy, bâtard de Flandre, 1402 (n. st.), 4 (n. st.), 6 : un chevron. C. : un vol. S. : deux griffons. L. : *Sigillum Petrus Boudins* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

— Jacques *Boudins*, échevin du Franc de Bruges, 1449 : un chevron ; au fr.-q. chargé d'un lion. C. : un vol, chargé d'un fr.-q. au lion. L. : *Sigillum Iacob . . . . . ins* (Ibid., l. 152).

— Jacques *Boudinssone*, h. du bourg de Bruges, 1453 : un sautoir, cantonné de quatre étoiles. C. cassé (Ibid., l. 395).

— Jean *Bauduijn*, châtelain du duc de Bourgogne, pour son château de Gand, 1460, 1, 5, 6, 7 : une étoile et une bordure (simple). L. : *S Iehan Bauduyn* (Ibid., l. 401-2).

— Hector *Boudins*, h. de fief dudit duc, au bourg de Bruges, 1461 : trois besants, ou tourteaux ; écuss. en cœur au sautoir, cantonné de . . . (quatre étoiles ? ou champ d'hermine ?) C. : une tête et col de chien braque entre un vol. L. : *S Hector Boudins* (Ibid., l. 95-6).

— Pierre *Bauwcin*[s], conseiller du duc de Bourgogne, comte de Flandre, 1470 (n. st.), 1 : une étoile et une bordure endentée. C. : une tête imberbe (de more), tortillée, entre deux cornes de bœuf. L. : *S Petri Baldvini fili Baldvini* (Ibid., l. 116, 157).

— *Arndt Bauddijns, alias Hosdijns*, de Latinne *(Lattijns)*, écoutète de la haute justice de Corswarem, 1475 : un tranché de . . . et d'hermine, à la bande broch., accosté de deux étriers. S. s. : un lion. (Très cassé) (Abb. d'Oriente, c. 2 ; A. G. B.).

— Georges *Boudins*, h. de la châtellenie de Gand, 1477 : une étoile et une bordure engrêlée. C. : une tête imberbe, entre deux cornes de bœuf. L. : *S Ioris Bavdins f Piet* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116).

— *Seyer Bauwens*, feudataire, à Brusthem, de Jean van Alfteren, sgr. d'Hamal, de la moitié de Brusthem, etc., 1487 : un chevron (S.-T., c. 18).

— *Ziegher Bauwens*, tenancier, à Brusthem, dans la cour censale de damoiseau Rasse van der Borch,

dans celle de *van der Biest*, etc., 1496 : un chevron. L. : . *Zeyher Bauwens* (Abb. d'Oriente, c. 2 ; A. G. B.).

Bauwens, Baudewijns, Boudens, etc. *Jan Bauwijns*, mari d'Anne Samans, qui tient, du comte de Flandre, un fief à Sinay et Belcele, 1315 : trois roses (Fiefs, c. 915bis, liasse 7129-91).

— Jean *Bouwens*, échevin d'Aerschot, 1541 : une serpette. L. : *S Iohis Bouwens scabi arscot* (S.-G.).

— *Jan Bauwins* (fils de Toussaint), prêtre, tient, du château de Petegheim, un fief *illec*, 1523 : trois cloches (Fiefs, N° 10720).

— *Joos Boudins* tient, de damoiseau Martin Snouckaert — fils de sire Martin —, sgr. de Somergheim, du chef de sa cour d'*Uttkercke* (tenue de Mr de *Croysolles*, du chef de sa cour de Nieuwminster) un fief à *Uttkercke*, 1369 : une double jumelle (!) accompagnée en chef d'un besant, ou tourteau, chargé d'une étoile, et en pointe d'une coquille. Cq. sans C. L. : *S Joos* . . . . . (Bron W. Snouckaert van Schauburg, à La Haye).

Bavay (Les manoirs et échevins de), 1555 : un lion, l'épaule chargée d'un écusson, à l'aigle éployée. L. : *S escheci . . . de la ville de Bavay* (Mons, Gr. scab. de Bavay).

— (Jean de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1361, à Condé : un glaive, la pointe en bas, lucher dans une boule, et accosté de deux molettes. S. s. : un gaillon. L. : *S Iehan de Bavai* (Mons, Gr. scab. de Condé).

M. Gustave de Bavay, conseiller à la cour de cassation, à Bruxelles, porte : de gueules au chevron d'argent, chargé de trois merlettes de sable et accompagné de trois étoiles, à cinq rais d'or. C. : une merlette de sable.

Bave, voir **Houplines.**

Bavendamme (Victor de), sous-bailli de L'Ecluse (Flandre zélandaise), 1402 : une fasce de trois losanges et de deux demi-losanges, ceux-ci mouvant des bords, surmontée à d. d'une étoile à cinq rais. L'écu suspendu au col d'un aigle (C. G. B., Acquits de Lille, I, 80-81).

— (Arnould van) tient, du château de Furnes, un fief à Wommen, 1405 : une fasce de trois losanges, surmontée à s. d'une merlette. Le bas de l'écu est cassé (Ibid., c. 889, liasse 1036-40).

Bavette (*Bertramet del*), h. de fief du sgr. de Beersel, en sa sgrie *gisant au lieu de Lymelette, touchant sa signory de Braye* (Braine), 1512 : écartelé ; au 1er, un annelet ; au 2e, une croix ancrée ; au 3e, une fasce ; au 4e, un marteau (Gr. scab. de Nivelles, 4777).

Bavier, voir **Bovier.**

Bavière (Robert, l'aîné, et Robert le jeune, celui-ci fils de feu le duc Adolphe, par la grâce de Dieu comtes palatins du Rhin et ducs de), investissent Guillaume, margrave de Juliers, de la suzeraineté de Neuenahr, 1343 : types équestres, à dextre ; tous deux : le bouclier à un losangé en bande. La housse à deux lions. C. : deux cornes de bœuf, affrontées, chacune garnie de cinq branches de tilleul. Les chevaliers tiennent une lance de la main droite. Les deux sceaux absolument identiques sauf pour la légende ; celle de l'aîné : *Repert dei gra comes palatin' Reni dux Bawarie* ; celle du jeune : *Repert . . . . . a comes pala . . . . . i dux Bawarie* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 406) (voir **IJzendoorn**).

Raimbert de Paris, dans *La chevalerie Ogier de Danemarche* (XIIe siècle), dit, à propos de *Bertrans*, fils du duc de Bavière : *Ben le conut al cline a esquiquier* | *Et as deux angles qi furent durement cher.*

— (Le duc Albert de), comte palatin du Rhin, *ruwart* de Hainaut, de Hollande, etc., décl. que Jean van *Mirlair*, chev., a relâché tous les prisonniers que lui et les siens avaient faits *op onsen heven neve den hertoge van Lucemborg ende van Brabant*, et qu'ils ne lui doivent plus de rançon, 1368 : parti ; au 1er, un lion ; au 2d, un losangé en bande (B.).

— (Robert, le vieux, comte palatin du Rhin, archisénechal du S. E. R. et duc de), 1368 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion cour. ; aux 2e et 3e, un losangé en bande. C. : un lion cour., assis. L. : ✠ *Secte Dvcis Reni Senior'* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 818 et 820).

— (Anne de), comtesse de Berg et de Ravensberg, femme du comte Guillaume, 1368 : écartelé ; au 1er, un lion ; aux 2e et 3e, un lion cour., à la queue fourchée ; au 4e, un losangé en bande. L. ✶ *S' Anne de Bavaria coitisse de Monte et Ravensberg* (Ibid., N° 820).

— (Guillaume, palatin du Rhin, duc de), comte de Hainaut, de Hollande, etc., 1400 : écartelé ; aux 1er et 4e, un losangé en bande ; aux 2e et 3e, quatre lions. C. : une queue de paon sur un piédestal cranté (N.-D., Anvers ; chap., *capsa rer. extraord.*).

— *Elizabeth van Spanhem* (Spanheim), *hertzogin in Beyern Witwe*, 1413 : parti ; au 1er, un losangé en bande ; au 2d, un échiqueté. L. : *S Elizabet de Spanh' ducissa bauarie vidva* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 717).

— (Jacqueline, duchesse de), dauphine de Vienne, comtesse de Hainaut, de Hollande, etc., 22 février 1411 : écartelé ; au 1er, trois fleurs de lis, au *pied coupé* ; au 2e, un losangé en bande ; au 3e, un dauphin ; au 4e, quatre lions. L. : *S Iaque ducisse Bauar dalphi . . Vien coitisse Hanonie Hollandie* ; le 24 du même mois : le même écu, entouré d'une haie *thol-*

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. XV.

Fig. 1. Sceau de Nicolas de Condé (1213).
Fig. 2. Sceau de Gauthier, sire de Fontaine (1213).
Fig. 3. Sceau de Jacques, sire de Cons (1225).

landsche tuin). L. : . . . . . *ne ducisse bauar dalphe vien eatisse hanoie hollie zellie 2 dne* . . . . . Dans le champ du c.-sc. : un eq. cimé d'un lion léopardé assis. L. : *S Ians f' Helweci de Dornic* (B.).

BAWIGNEY, voir **BAUWEGNI**.

BEALANDE (Servais de), échevin de la cour de Henri de *Lonchampe*, dite la cour de Brehen, à Marilles, I. . . . : une fasce. L. : ✱ *S Seruay . . . iaulande (Heijl.)*.

Beau. Henri le *Beal*, chev., échevin de Liége, 1337 : d'hermine à la fasce, chargée d'un membre de lion, posé en fasce, et une bordure engrêlée (C. de B.)

Voici, d'après Gelle, les armes de *her Jan die Beus* : d'hermine à la fasce d'azur, chargée d'un membre de lion d'or, posé en fasce. Cour. d'azur. C. deux membres lion d'or, armés de gueules, adossés.

BEAUDEGNIES (Guillaume Hustin de) (ou *Biaudegnies* = Baugnies), sergent de la cour de Mons et h. de fief *illec*, 1421 : trois croissants, accompagnés de treize (3, 5, 2, 1) billettes (*Nam.*, 1354-6) (Fig., 35).

Beaufaux. Henri de *Biaufau*, h. du marquis de Namur, 1294 : un burelé, chargé d'un écuss. plain, en cœur, et d'un lambel broch. L. : ✠ *S' Henrici de Biafar* (Ibid., N° 268) (Fig. 36).

Beaufort. *Jehans de Biaufort*, arbitre dans un différend entre l'abbaye de Bonne-Espérance et la ville de *Levignies*, 1309, le mercredi avant la Saint-Marc-l'Evangéliste : trois écuss. plains et une bordure engrêlée. L. : ✠ . . . . . *de Bellof d . . de Angle* (Mons, Bonne-Espérance).

— Gilles de *Biaufort*, h. du comte de Hainaut, sr. l'arbitrage entre ladite abbaye et Jean, sgr. de Feluy, etc., 1313 : trois écuss. plains ; au bâton broch., chargé de trois besants, ou tourteaux (?). L. : ✠ *S Egidii de Belloforti* (Ibid.).

— Jeanne, femme de Guillaume, sgr. de Wesemael et de Fallais, 1335 : deux écus, sommés d'une tête de femme, posée de face ; A, trois fleurs de lis (complètes) ; B, une bande, côtoyée de deux bâtons. L. : ✠ *S Iohanne domine de Wesemale* (Arch. judiciaires, A. G. B.).

— Baudouin de *Biaufort*, écuyer, prévôt de Binche, 1369 : de . . . a trois écuss., le 1er chargé d'une rose, les autres plains. L. : *Seel Bavdein de Biavfort* (B.).

— Gauthier *van Biaufort* reçoit du Brabant 108 vieux écus pour services rendus, 1375 : plain ; au chef chargé d'un lambel a trois (?) pendants. L. : ✠ *S Walteri de Beffort* (B.).

— *Jakemes* de *Biaufort* reçoit du Brabant un paiement par le couvent de N.-D. de Bonne-Espérance, 1381 (n. st.) : plain, diapré ; au fr.-q. chargé de trois écuss. plains. L'écu sommé d'un oiseau passant à s., ledit écu accosté de deux léopards assis, adossés. L. : *S' Iakmart de Biaifort* (B.) (Fig. 37) (voir **Celles, Goesnes, Spontin**).

Beaufremez (Jean de), fils de Jacques, sgr. de *Bossuut-sur-Escaut*, tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Gand, hérité de damoiseau Gérard Damman, sgr. d'Oombergen, vers 1351 : de . . . à l'écuss. plain, accompagné de trois merlettes, rangées en chef, et d'une étoile en pointe. C. : une tête et col de licorne entre un vol (Fiefs, N° 2781).

Le seynour de Beaufremez : d'argent, à xy roses de gueulle, au premier canton d'azur à l'escusson d'argent, marii à présent, il portent, d'azur à l'escusson d'argent, et au chief du grandt escu trois mallettes d'argent, et croye : Wauryn ! Wauryn ! (L'ancienne noblesse de Flandre, par le vi d'armes Gaillard.)

Beaufremont. Gauthier van *Beffermont*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 2350 m., 1374 : vairé à la bande. C. : deux cornes de bœuf. L. : *S Vateri d de . vi . . oi . o . .* (?) (B.).

— Jean de *Beffroymont*, sire de Montfort, chev., fils de sire Philibert, sire de Beaufremont et d'Agnès de Jonvelle-sur-Saône, qui, de noble homme Jean de *Blanmont* (Blâmont), ont acquis l'avouerie de Neufchâteau, à leur vie, a acheté lui-même cette avouerie à perpétuité, 1405 : un vairé. C. cassé. S. d. : un léopard lionné accroupi. L. : . . . . . *ont sire de Mon* . . . . . (Lorr., *Neufchâteau*, B., 834-5, N° 141) (voir **Blâmont, Chalon**).

Jacques Breiex, dans *Le tournois de Chauvenez* (1285), blasonne les armes de *Perrars de Berfroumont* : *Bar et de quelles fu vairie* | *A un baston dazur moult ointe* (v. 2027).

Beaujeu. *Loys de Beausu, sires dou Broch, chevaliers*, 1295, a Grammont : type équestre ; le bouclier et la housse à un lion et à un semé de billettes. C. : un éventail. Dans le champ du sceau, a s., du bouclier, une fleur de lis. L. : ✱ *S' Lodovici de Bello ioco milit dni Mõts* . . . . . *di* C.-sc. : un écu a un poisson recourbé, posé en bande. L. : ✠ *S' Lodovici de Belloioco milit* (Fl.).

L'Incent. analyt., N° 766, rappelle erronément : *Beaujeu*. La légende du sceau doit se compléter : *dni Montefer randi* (comp. Douet d'Arcq).

Beaulieu (Jean, sire de) ; son sceau se trouve appendu à une charte de 1278 (n. st.) (voir **Rœulx**) : une fasce, accompagnée de treize maclés, six (3, 3) en chef, sept (3, 3, 1) en pointe. L. : ✠ *S' Iohis dni de Bello Loco* (Mons, Bonne-Espérance).

BEAUMEZ (et *Beaumeiz*) (Noble dame ma dame Marguerite de), femme de Hugues de Lorraine, sire de *Martenguy*, et dame de ce lieu, 1335 : dans le

champ du sceau, ogival, dame debout, portant un faucon sur la main gauche, et accostée de deux écus ; A, a la croix engrêlée ; B., neuf (3, 3, 3) losanges, surmontés d'un lambel (Fl., N° 1691).

BEAUMEZ (Jacques de), fils de Godefroid, tient, du château de Termonde, un fief à *Vorst, in den Vaerneewijck meersch*, provenant d'Adrien de Ruddere, 1344 : une fasce ondée, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant. C. : une sirène. Le haut est cassé. L. : . . . . . *de Beaumez* (Fiefs, N° 4508).

Beaumont (Baudouin, châtelain de), chev., h. du comte de Hainaut, 1295 : deux poissons accostés. L. : . . *S Baldeini castellani de Belm* . . . . (*Nam.*, N° 272).

— *Jehans de Biaumont*, chev., garant du roi d'Angleterre, envers le duc de Brabant, sc., a Bruxelles, 1339 : un lion et un semé de fleurs de lis ; a la cotice componée, broch. L. : ✱ *S* . . . . . *hannis de* . . . . . *monte* (B., N° 530).

Gelre donne au *here van Bemont*, h. du roi d'Angleterre : d'azur au lion d'or, lamp. de gueules, cour. d'or, et un semé de fleurs de lis du même. Volet d'azur, semé de fleurs de lis d'or. C. : un chapeau de tournoi d'azur, semé de fleurs de lis d'or, retroussé de petit-gris au naturel (voir p. 74 ; Pl. III), sommé d'un lion léopardé d'or, lamp. de gueules.

— Sire Gérard, dit *Lanselos de Biaumont*, h. du comte du Hainaut, 1368 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce, chargée d'un annelet ; aux 2e et 3e, deux poissons, accostés. C. cassé (Mons, Sainte-Waudru, Q., liasse *Quévy*).

— (Guillaume van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; t. t. : 122 mout., 1374 : un sautoir et un lambel broch. L. : ✠ *S Vilaume de Bimon* (B.).

— *Jakemart de Biaumont*, reçoit un paiement du Brabant (il a un frère, Jehan de *Biaumont*), 1381 : trois chevrons et un lambel brochant. L. : ✠ *S' Iacobi de Bellomonte* (B.).

— Jean, dit *van Beamont*, reçoit de la duchesse de Brabant, au nom de Jean *Doyroye van Dornie* et pour compte de celui-ci et de Claus Staes, son *knaep*, au paiement pour des joyaux, 1386 : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut. L. : *S' Ians van Haverlant* (B.)

— *(Jaquemart de Biamont)*, h. de fief du comte de Hainaut, 1391 (n. st.) : diapré, au chevron (non chargé !). L'écu accosté de deux lions assis, adossés (*Nam.*, N° 1213).

— *Jacquemart* de), clerc du bailli de Hainaut, 1397 : un chevron, chargé de trois roses. T. : une femme (!). Le sceau porte : *Biaumont* (Ibid., N° 1263) (voir **Broeder**).

Beaune (Henri de), sergent du roi de France, 1303, a Compiègne : une fasce, chargée de trois fermaux ronds et surmontée de trois merlettes ; a la bordure (simple). L. : ✠ *S' Henri de Biavne escvie* (Fl.).

Beausart. *Robers de Biaussart, chevaliers*, 1293 (n. st.), a Paris : de . . . a l'écusson, plain et a la cotice broch. (Fl.).

Voir *Invent. analyt.*, N° 669.

— (Jacques de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1390, 7 : un cœur. C. : une fleur de lis (Mons, H. de fief).

Beauvais (Guillaume de) (et *Beauvaes*), un des quatre « sergents a masse » du duc de Bourgogne, en sa ville de Gand, 1436, 9, 40, 1, 2 : une tête et col d'aigle, posée en bande. : L. : *S Willem van den Perre* (G. C. B., Acquits de Lille, l. 142-3).

Beauvarlet. *Jehan Bieuvarlet*, h. de fief de Mgr. Cornille de Gavre, sgr. de Leus, 1442 : un chevron, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'une étoile. L. : *Seel iehan. Biavvarlet* (M. A. de Latre du Bosquéau).

Bebbeken, voir **Berthout**.

Bechet, voir **Lamock**.

Beddelet (Guillaume), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; t. t. : 333 1/3 mout., 1374 : trois têtes de léopard, surmontées d'un lambel. C. : une tête et col de léopard, entre un vol. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *Gvi* . . . . . *e Givd* . . . . . (B.).

Bedurwaen (Gauthier de), bailli de Gand, 1331 : trois feuilles de tilleul, les tiges en haut (Fl.).

Beed. *Engelbertus de Betha*, et van der *Bethe*, et Marguerite, sa femme, vendent, devant les échevins de Clèves, une rente a Kellen, 1324 : trois (2, 1) meubles, formés, chacun, de trois (2, 1) annelets, chacun des 2 premiers annelets attaché au 3e par une tige. L. : ✠ *S' Ingelberti de Beit* (Duss., *Bedbur*, N° 19) (Fig. 38).

Beeck, Beke[n], etc. *Balduinus de Beka*, cité parmi les *viri discreti*, dans une charte donnée par l'Hôpital d'Anvers, 1264 : trois étoiles a cinq rais (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, III).

— Jean van der *Beke*, h. de fief de la Flandre, sc. un acte du bailli du pays de Waes, 1332 (n. st.) : un ours passant, attaché a une corde, terminée en nœud et posée en chef en barre (Fl.).

— *Franco de Riro*, échevin de Léau, 1342 : trois (2, 1) roses, surmontées de trois marteaux penchés, rangés en fasce (*Léau*, N°s 37 et 38) (Fig. 39).

L'inventaire imprimé blasonne : écu à trois maillets (!) au chef et trois roses en champ.

Beeck, Beke[n], etc. *Daem van Beijk*, chev., sc. un acte des échevins de Beeck, déclarant que Jean van *Beijk* (fils de feu Guillaume, chev.) infeode à Thierry, comte de *Loor*, un alleu de 13 journaux à Moorshoven, sous Beeck, 1343 : un sautoir, accompagné en chef d'une crosette, au pied fiché (?) L. : . . . *e de Becke mi'i* . . . (Duss., *Jal.-Bery*, N° 461).

— *Rutgerus de Beke, senescallus in Wassenberg*, a été remboursé, par Mathilde de Gueldre, dame d'Eijck, veuve de sire Godefroid de *Los* (Loos), pour toutes les pertes subies à son service, 1344 : un sautoir, accompagné en chef d'un chien braque, en arrêt. C. : une tête et col de chien braque. L. : ✠ *S' Rutgeri de Begke militis* (Ibid., N° 471).

— Jean van der *Beke*, bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois chevrons et un bâton broch. L. : ✠ *S' Ian van der Beke* (F.).

— *Bele*, veuve de Barthélemy van *Beke*, tué à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 180 mout., 1374 (sou. ils Luc van *Beke* reçoit les indemnités) : trois chevrons. L. : *S Belen Mers weif va Be* . . (B.).

— Henri van der *Beek*, échevin de Heusden (Brab.), 1442, 9 : une bande, accostée de deux lions. S. s. : un aigle (Mal.).

— Jacques van der *Beek*, même qualité, 1472 : même écu. S. s. : un cygne (Mal.).

— Godefroid van *Beke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Godenaerts ; i. t. : 40 mout., 1374 : trois triangles ondés, abaissés, surmontés d'une fleur de lis. L. : ✱ *S Godefri' de Bee* . . *e* (B.). (Fig. 40).

— Pierre van den *Beken*, jadis prisonnier *illec*, sous le sire de (Neer-) Lister ; i. t. : 568 mout., 1374 : une bande, chargée de trois maillets et accompagnée au canton s. d'un oiseau, posé en bande. L. : *S Petri de Riva armig' i* (B.).

— Jean van der *Be[ij]ke* tient un fief du château de Furnes, 1398 : une aigle et une bordure échiquetée (Fiefs, c. 887, l. 1-78 ; c. 889, l. 1018-35 ; c. 917[bis], N° 7138).

— *Lisbette Delbeke*, veuve de Tassard *del Borne*, reçoit, pour son fils (N. N.), une rente sur l'espier d'après, 1399 : une bande (simple), accompagnée de cinq coquilles, rangées en orle. L. : *Lisbette va* . . . . *Beike* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188).

— *Jehan de le Becque*, h. de fief du duc de Bourgogne, au métier de Furnes, 1406 : un lion et un lambel broch. en chef (?). L'écu sommé de . . . . S. : deux léopards lionnés, assis (Ibid., l. 89-90).

Beeck, Beke[n], etc. Roger van der *Beke*, reçoit, du « fermier » de Menin, un paiement pour vente de bois, 1411, 2 : un chevron, accompagné de trois croissants (Ibid., l. 15-4).

— *Moralde* van *Beke*, femme de Gossuin van *Rossem*, 1417 : parti ; au 1er, une fasce d'hermine ; au 2d, un filet en croix, cantonné de vingt croisettes. L. : ✠ *S' Mara . de van Beke* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 748).

D'après GELRE, les *van Beke*, Gueldrois, portaient : de sinople à la fasce d'hermine.

— Jean van der *Beke*, échevin de Zwijcke, 1421 : un arbre arraché. L. : . . . . *van der* . . . . . (Ibid., l. 55-6).

— Jean van der *Beke*, échevin de Menin, 1423 : une bande engrêlée, accompagnée de cinq coquilles, rangées en orle. C. cassé. S. : deux léopards lionnés (Ibid., l. 15-4).

— *Sander van der Beken* sc. pour Jean Buijs qui reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 5 fl., à lui dû par le duc, du chef de son jardin englobé dans le parc de Bruxelles, 1432 : parti ; au 1er, une fleur de lis, p. c. ; au 2d, un parti-émanché et un chef, chargé de trois maillets penchés. L. : *S* . . . . . *van der Beken* (B.).

— *Ernoul de le Beque* (et van der *Beke*), h. de fief du duc de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1444, 60 : d'hermine à la fasce de trois losanges et de deux demi-losanges, ceux-ci mouvant des bords. S. s. : un griffon assis. L. : *S Aernout van der Beke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43 et 44).

— Jacques van der *Beke*, clerc *van der wateringhe van dhaternissen*, donne quittance au receveur du comte de Flandre, à *Oostburch*, 1451 : une fasce ondée, surmontée d'une merlette (Ibid., l. 152).

— *Jehan de le Beque*, h. de la châtellenie de Courtrai, 1456 : d'hermine à la fasce de cinq losanges, surmontée d'un lambel. S. s. : un griffon. L. : *Ian van* . . . *Beke* (Ibid., l. 391).

— Guillaume van der *Beke*, échevin d'Aerschot, 1467 : trois pals ; au chef chargé d'une rose. L. : *S Wim v Beke scab arscot* (S.-G.).

— Cornelle van der *Beecken*, échevin de Caprijcke, 1501 : une fasce ondée, accompagnée en chef de . . . . L. : *S Cornelis vã der Beke f Inghebrãs* (Ibid., l. 82-3).

— Jan van der *Beke*, même qualité, 1508 : une fasce ondée, sommée d'un cygne nageant. L. : *S Ian van der Becke f | Willems ?* (Ibid., l. 51-2).

— Maître Louis van der *Beken*, vassal du château comtal de Deijnze, 1539 : un canard (Ibid., c. 77).

Beeck, Beke[n], etc. Adrien van der *Beken*, h. servant de Marie van der Zwalmen, veuve, en dernier lieu, de maître Adrien Deijnaert (fils de Jacques), dont elle a hérité *'t ever* entre Wijnkel (-Sainte-Croix) et Mendonck, 1604 : deux mouchetures d'hermine, encloses, chacune, d'un annelet, en chef, surmontées d'un lambel. La pointe de l'écu et le C. cassés. On voit une partie d'un vol en C. (Fiefs, N° 3448) (voir **Rossum, Vertegans**).

Beeckman (Edouard), h. de fief du château de Termonde, à Saint-Gilles, Denderbelle et Zwijcke, 1596 : trois roses (non cour.), la 3e, accostée des lettres C B.-L. : . . . *c . ae* . . . . *Beeckman* (Els.).

Edouard Beeckman se sert du sceau d'un de ses proches parents.

— (C.-G. de), sgr. de Corroy-le-Grand et du Vieu-Sart, tient, du Brabant, lesdites sgries, Oignies, etc.; daté du château de Vieu-Sart, 1754 : une fasce ondée, accompagnée de trois (2, 1) roses cour. Cq. cour. C. : un h. sauv. iss., appuyant sa massue sur l'épaule droite et tenant de la main gauche un bouclier, chargé d'une aigle (Av. et dén., N° 7360).

Beelaerts. *Anthonius Belarts*, échevin de Bois-le-Duc, 1528 : trois quartefeuilles. L. : *S Anthoni Be . . . . . i Buscod* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 45).

— *Rutger Henrick Beelairts zoon*, 1529 : même écu (Mal.).

— *Adriaen Rutger Beelaerts zoon*, 1548 : même écu (Ibid.).

— *Goeswijn Beelaerts, Rutghers zoon*, 1562 : même écu (Ibid.).

Ces derniers trois Beelaerts scellent en qualité d'échevins de Heusden (Brab. Sept.).

Beelen, dit **de Vleeschouwere** (Jean), alleutier de Hainaut (acte relatif à une terre à *Hayeruse* (Haute-Croix), 1459 : une croix ancrée, accompagnée au 2e canton d'une étoile. L. : *S . . . de Vleschouwere* (Abb. de W.-B., c. 4008, N° 36).

Beels, voir **Beils**.

Beemde, Bemden, etc. Gilles van den *Beemde*, échevin de Bruxelles, 1480 : trois roses, une au canton s. et deux en pointe; au fr.-q. chargé de deux merlettes (E. G., 356).

— *Piatus de Prato*, échevin de Saint-Trond, 1542 : écartelé ; aux 1er et 4e, une tour ; aux 2e et 3e, un massacre de taureau, accompagné en cœur d'une étoile à cinq rais S. d. : un taureau assis (Ord.).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *van der Bempden* porte : écartelé : aux 1er et 4e, d'or au massacre de taureau de sable ; aux 2e et 3e, de gueules à la tour d'argent, ouverte du champ.

BEEMMER (Guillaume de) donne quittance à la duchesse de Brabant, 1386 : parti ; au 1er, un lion cour., à la queue fourchée ; au 2d, au grillage, formé par des tiges horizontales et verticales (plain, diapré ?) (B.) (voir **Leeuw**).

Been (Nicolas), suppôt *(knape)* (voir **Handzaeme**), 1324 (n. st.) : dans le champ du sceau, une jambe humaine, accostée au bas de deux roses. L. : ✠ *S Clais B . . n* (Fl.).

Beer. Pierre de *Beere*, à Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : dans le champ du sceau, un ours passant (Fl.).

— Jean de *Beere*, chev., jadis prisonnier à Basweiler sous le sire de Vorsselaer ; i. t. : 4140 mout., 1374 : un lion et une cotice brochante, chargée de trois étoiles à cinq rais. L. : *S John de Vrsrs militis* (B.).

— (Pierre de) et *(Berre)*, échevin de Termonde, 14[27] : tient, du château de Termonde, un fief à Grembergen 1340 : une trangle, sommée d'un ours iss. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-1 ; Fiefs, N° 3685).

— (Martin de), mambour de Philippote van der Zickelen (fille de Jacques), qui tient un fief du château et Vieux-Bourg de Gand, 1520 : trois (2, 1) losanges, chacun chargé d'une cloche, et une hure de sanglier en cœur. C. : une hure et col de sanglier (Fiefs, N° 2752).

— (Liévin de), époux de Marie Arendts, qui tient, du *Polder van Namen*, comme héritier de *Tanneken* Boogardts, fille de Gilles et femme d'Arnould Blommart un fief à Triniteit, 1552 : un ours. iss. de la pointe, accosté de deux coquilles (Fiefs, N° 10697)

— (Corneille de), échevin de Merxem-Dambrugge, 1636 : dans le champ du sceau, un ours passant (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II).

— (Martin de), drossard et lieutenant des fiefs de la cour de Merxem, 1658 : un ours passant. Cq. sans C. (Ibid., I) (voir **Heede, Lierre**).

— Maître François de *Beere*, sgr. de Grammene, fils de maître Jean, 1524 : voir : **Coppenole, Meersch, Meijere, Sijmaeij, Tuutscavere**

De Grimbergsche oorlog (voir ci-dessus, p. 107) décrit ainsi le tabbar d'un *heer Wouter de Beere* : *van lieden rood als een blad*, | *van zelvere vyf ruten rene*, | *daer in niet enen pals steene* | *Stuende synder van tasuere* (L. v. 3706-18.)

Beerclau (Guillaume) (et *Be[e]rclaeu)* reçoit, du duc de Bourgogne, une rente sur l'espier de Furnes, 1409, 10 : une patte d'ours, contournée, accompagnée en chef de deux étoiles. L. : ✠ *V Villaume . . erclau* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 394).

Beerze. *Johannes de Berze*, échevin de Bois-le-Duc, 1429 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée a d. d'un croissant (S.-T., c. 8).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. XVI.

Fig. 1. Sceau de Léon, châtelain de Bruxelles (1234).
Fig. 2. Sceau de Jean, chevalier de *Juvincourt* (1243).
Fig. 3. Sceau de sire Nicolas du Bois (1247).

Beerze *(Nycolaus de)*, même qualité 1437 : même écu, sans le croissant, mais chargé en chef d'un écusson, à l'ours en arrêt (Ibid.).

Beersel. Jean van *Bersele*, échevin d'Aerschot, 1448 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé d'une scie de boulanger contournée. L. : . . . . . *sele scab arscot* (S.-G.).

— (Les échevins de), 1630 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, une croix engrêlée. L'écu suspendu à un arbre (Conseil héraldique, au Ministère des Aff. Etr., à Bruxelles) (voir **Hert**).

Beerst (Jean van der), un des héritiers de *mire vrauwen van der Heide*, vend, avec d'autres, une rente sur un bien dans la paroisse de Caprijcke-Lembeke, 1343 ; trois chevrons et une bordure engrêlée ; au fr.-q. plain, broch. L. : . . . . . *s van der B . . . . . (Zwijveke)* (voir **Berghe, Hamme**).

D'après le roi d'armes Gaillard, le seigneur de *Le Beerst* portait : *d'azur, à trois chevrons, et orge : « Par Madame, vaillant! »*

Beerte *(Johannes de)*, et *Bierte*, le jeune, échevin de Bruxelles, 1361 : de vair ; au chef chargé d'un écusson, à la fasce et au lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. L. : ✕ *S' Iohannis des de Bert* (E. G., 344, et Brux.).

— *(Geremus de)*, même qualité, 1388, 1425 : plain ; au chef plain ; l'écu muni d'une bordure engrêlée. C. : deux têtes et cols d'oie, adossés, liés, iss. d'une cuve. L. : *S' Gherem va Beerte* (B. et Brux.) (Fig. 41).

— *Johannes de Beert*, échevin de Louvain, 1436 : de vair ; au chef chargé à d. d'un écusson. (de vair?) à la fasce (un peu fruste). L. : . . *Iohannis de Beert s . . . . . .* (S.-G.).

— *Johannes de Beert*, même qualité, 1494 : même écu. L. : ✠ *S' Iohannis de Beert scab' lov* (Ibid.).

Beesde, Beest. Gérard van *Beesde* sc. pour Jean *Tinghenagel* (Tenghnagel), d'Harderwijk, un reçu de 36 vieux écus, pour un cheval usé au service du Brabant, 1358 ; sc. pour Jean van *Riscwijc* un reçu de 75 vieux écus pour un étalon perdu au service du Brabant (tous deux guerre de Flandre?), 1358 ; un bandé de six pièces, la 4e (de dextre) chargée d'une rose. L. : *S Gher . . t van Beesde.* (B.).

— *Johannes de Beesde*, abbé de Saint-Trond, 1440 : sur le contre-scel, un écu à trois pals et au chef (plain?). L'écu soutenu par un ange (S.-T., c. 6).

— Jean van *Beest*, tenancier de la cour censale de de « Messeigneurs de Saint-Denis, » à Liége, au village de Velm, 1475 : trois pals de vair ; au chef chargé d'une fleur de lis (S.-T., c. 9).

Beesde, Beest. Thierry *van Beesdt van Renoij*, témoin de Joachim van Eichen, à son contrat de mariage, 1539 : même écu. C. : une fleur de lis, accostée de deux crémaillères affrontées *(Geld.)*.

— Jean *van Beest van Renoij*, témoin de la famille van Giessen, 1564 : mêmes écu et C. (Ibid.).

— Adrien van *Beest van Reijnen*, échevin de Zuijlichem, 1592 : même écu. C. fruste. L. : *S Adriaen van Beest . . . . . .* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 1392) (voir **Diepenbroek, Horst, Horwinnen**).

Befferen (Les échevins de la cour de), 1342, 59, 88, 1402, 1619 : trois pals (Mal.).

Beggendorf. *Rutgerus de Beggindorf*, et *Beggendorp, vir nobilis*, 1276 ; arbitre entre Guillaume, fils aîné du comte de Juliers, et Waleran de Fauquemont, 1277 : trois flanchis. L. : *S' Rutgeri de . . . . . dorp* (Duss., *Jul.-Berg*, 72 et 73).

Beghe (Guillaume le), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1347, 50 et 68 ; un chevron, accompagné en chef de deux coquilles et en pointe d'une gerbe. S. s. : un griffon (Mons, Saint-Waudru, c. I et II) (voir **Jupleux**).

Beghijns (Segher), bailli et semonceur de dlle Marie van den Ackere, dite van Croes, dans sa sgrie à Courtrai, 1354 : un buste de beguine, posé de face (Els.) (voir **Kint**).

Ce fief est appelé, dans les documents postérieurs, la sgrie de *Ten Acker* et de *te Nackere* (Elseghem).

Bègue, voir **Beghe**.

Behault (David de), écuyer, h. de fief de Guillaume de *Proysy*, prévôt des églises de Mons, 1499 : un fascé ; au fr.-q. chargé de cinq fleurs de lis ; l'écu muni d'une bordure engrêlée. C. : un cygne essorant, iss. (Mons ; fonds de la prévôté) (Fig. 42).

Comp. A. de Behault de Dornon, *Not. concern. un acte passé le 5 avril 1499, devant les hommes de fief du prévôté des églises de Mons* (1853).

BEHEIM (Hugues, dit von), déclare avoir juré fidélité, comme vassal des pays de Berg et de Ravensberg, 1367 ; une rainure de cerf. L. : ✠ *S' Hegonis de Behem* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 865).

BEICHE (Henri de), échevin de Fallais, 1458, 71 ; échevin de Wanze ; 1472, 73 : une bande, chargée en chef d'un écusson, au lion et accostée de six fleurs de lis, rangées en orle. Cq. cour. C. : un arbre. S. : deux lions (G. C. B., c. 108).

Beijer (Conrard) ; l'acte l'appelle : *Chonche le Beijer* ; chambellan, ou valet de chambre *(kamerlenc)* du duc de Brabant, reçoit, à Aymeries, 50 doubles moutons, pour un cheval que, sur un ordre du duc et de la duchesse, il avait donné à sire Jacques de

Bourbon, 1373 : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut, accompagnée au point du chef d'une fleur de lis. L. : *Si Coenraet Beyer* (B.).

Beijer (Maître Samuel), échevin de Rotterdam, 1656 : une croix ancrée. C. : une sorte de bonnet, ressemblant à celui des princes du S.-Empire (U.) (voir **Boppard**).

Beijers, ou **Beijersdr.** (Elisabeth), femme de Jean Spruijt, *heemraad* en Overbetuwe, échevin de Nymegue, etc., 1557 : trois bandes *(Geld.)* (voir **Vaek**).

Comp. les armes de *Hoeedum* (**Heukelum**).

Beils *(Pierre)* (et *Beels*), receveur du prévôt de Saint-Donat, à Bruges, 1441, 3, 4, 5, 6 : une bande, accompagnée au canton s. d'un croissant et à d. de deux étoiles, rangées en bande. T. un ange. L. : *S' Pieter Clacis Beils* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43 et 378).

BEIJMMERE, voir **BEEMMER**.

Beyne, Jean de *Bayne*, et *Bene*, chev., sire de *Villers le-Tournai* (-le-Tourneur), 1374 : trois manches mal-taillées. C. : un chapeau de tournoi, garni au haut de deux boules. L. : *Jehan . . Bain . .* (B.).

— Godefroid de *Bayne*, chev , 1374 : mêmes écu et C., mais le chapeau pointu. L. : *S Giefroi de Baine* (B.).

Les deux Beyne avaient été faits prisonniers à Bäsweiler, sous la bannière de Montjardin ; leurs indemnités furent, pour Jean : 1333 mout., pour Godefroid : 880 mout., (B.).

— (Henri de), allentier du duc de Brabant, à Hannut, 1478 : un lion. S. s. : un griffon accroupi (C. C. B., c. 36).

Beijnen (Jean van) (fils de Jean), échevin de Heusden (Brab.), 14 . . : un fascé, la 1re pièce chargée à d. d'une étoile à cinq rais (Mal.).

L'acte est déchiré à la place de la date.

Beinum, Jean van *Beijnhem* (fils de Gisbert), *borghman tot Huessen* (Huissen), a juré qu'après la mort de Jean, comte de Clèves, il aidera la femme de celui-ci, Mathilde de Gueldre, à se mettre en possession du château et de la ville *(stat)* de *Huessen*, faisant partie de son douaire, 1350 : une croix, chargée en cœur d'une étoile. L. : *S' Johan uan Beinem* (Duss., *Jul.-Berg.* 534) (voir **Ooij**).

— Jean van *Beijnhem* (fils d'Alard) (sceau tombé), *Jutt.* sa femme, et Gertrude *Hackfoirts*, mère de ladite, vendent à Jean van der Lawick (fils de Rodolphe) une terre à Elst, *in den Bredendale*, 1443 ; *Jutt.* : une fasce accompagnée de trois (?) fleurs de lis. Gertrude Hackfoirts, née N. (?) : plain ; au chef chargé d'une étoile *(Geld.)*.

Beinum, Gérard van *Beijnhem*, *heemraad* en Nederbetuwe, 1490 : une croix. T. s. : un h. sauv. *(Wassenaer)*.

— Jean en Waleran van *Beijnem*, témoins d'Anne van Bronkhorst, à son contrat de mariage avec Thierry van Malburg, 1541 ; Jean : une croix. C. : un lévrier assis. Waleran : même écu, sans timbre *(Geld.)*.

Gelre donne à *Henric van Beynem* (sans indication de nationalité) : de sable à la croix d'argent. On trouve, dans le ms. du même heraut d'armes, les armes suivantes, parmi celles des Gueldrois : d'azur à la croix d'argent. Le cq. d'or. C. : une tête et col d'homme barbu d'azur, les cheveux et la barbe d'argent, couronné d'or, terminé en volet d'azur. Elles appartiennent à un *her Steven*, qui pourrait être un *Beynem*, bien que le nom de famille, retouché par une main plus moderne, soit en *Bymmé*.

Beijs, voir **Kimpe**.

Beysel, voir **Brakel**.

Beijst (Jean), prêtre et *uppercostere* de Sainte-Pharaïde, à Gand, 1461 : trois coquilles, rangées en bande. L. : *Iohes Beyst pbri* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 401).

Bejar *(Blaise de)*, échevin d'Anvers, vers 1600 : écartelé ; aux 1er et 4e, une croix fleuronnée ; aux 2e et 3e, un croissant versé. L'écu muni d'une bordure (non componée), chargée de quatre glaives et de quatre clefs, alternant. C. : une croix fleuronnée. L. : *Blasirs de Beiar* (N.-D., Anvers, Chap.).

Bec (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorsselaer ; i. t. : 76 mout., 1374 : un filet et une croix broch., accompagnée au 1er canton d'un corbeau broch. L. : ✱ *S Ian Bec* (B.).

Beck, *Reijnken Beck van Merkelbeke* (Merkelbeek) prête serment, au duc de Brabant et de Limbourg, en qualité de châtelain de Gangelt, 14 octobre 1417 : une croix gringolée, accompagnée au 1er canton d'une étoile. L. : *S Rein . . . Bieck* (B.).

Becker, voir **Heusden**.

Beckere *(Henricus dictus)*, échevin de Louvain, 1362. 5 : trois ancres, les anneaux en haut ; au fr.-q. broch. chargé de trois fleurs de lis, p. c. L. 1362 : ✱ *S' Henrici dei Becke scabini lon.* 1365 : ✠ *S' Henrici dei Becke scabini lovanie* (S.-G.).

— *(Johannes)*, échevin de Malines, 1381, 3, 5-7, 9-91, 3, 4, 7, 9 ; trois animaux (belettes?) passants, rangés en pal, surmontés d'un lambel (Mal.).

— *(Petrus)*, même qualité, 1404, 5 : même écu. S. d. : un leopard homme, accroupi, surmonté d'une tête barbue, coiffée d'un turban, contournée. S. s. : un lion à la tête et à la poitrine de femme, orné d'un collier de perles (Ibid.).

Beckere (*Johannes, dictus*), même qualité, 1411, 2, 5, 7, 42, 3 : même écu (Ibid.).

A. van den Evnde, qui l'appelle Jean *de Beckere*, reproduit de lui un sceau de 1411, mais y oublie le lambel.

— (Henri), échevin de Louvain, 1375 ; trois ancres ; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis, p. c. (S.-G.).

— (Jean de), échevin du duc à Overijssche, 1539, 40 : une hache et un couteau pointu, fortement arrondi au bas, chargés, chacun, sur les parties en fer, d'un annelet (C. C. B., c. 107).

— (Jean de), échevin du sgr. foncier à Overijssche, 1556 : même écu, mais le fer de la hache chargé d'une demi-fleur de lis, défaillante a s., la lame du couteau chargée d'un losange (Ibid.).

Becquevoort. Henri van *Beckevort*, échevin de Graesen, 1448, 57 : trois macles ; au chef chargé de trois pals ; à la bande broch. sur le tout, chargée de deux merlettes. L. : *S Henric de Beckevoert* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— Jean van *Beckevoirt*, alleutier du duc de Brabant, au métier de Tirlemont, 1478 : plain (!) ; au chef chargé de deux (!) pals ; à la cotice broch. sur le tout, chargée de deux merlettes. L. : *Sigillum Iohannis de Beckevoert* (S.-G.).

Belart (*Petit Jehan*), valet de chambre de sire Jacques de Bourbon, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière dudit ; i. t. : 52 mout., 1374 : trois faucilles (?). S. : deux léopards lionnés, accroupis. L'écu sommé d'un buste barbu. L. : *Petit Jehan Belart* (B.) (Fig., 43).

L'acte l'appelle : *Petit Jehan, her Jacops cumerline van Borbon*.

Bellaerd (Jean), échevin de L'Ecluse (Flandre zélandaise), 1394, 9, 1409 : trois cloches. L'écu suspendu au col d'un aigle, posé a s. L. : *Sigillum Iau Bellaerd* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78-79).

Belsele, voir **Schelfhout**.

Belle (*Alexander dictus de*), bourgeois de Cologne, sc. pour *Henricus de Bugsheim* (Buschem ?) qui jure de ne plus rien entreprendre contre les bourgeois de Cologne, qui l'avaient fait prisonnier à Worringen, ni contre le duc de Brabant, les comtes de Berg, de Juliers et de la Mark, 12 juillet 1288 : dans le champ du sceau rond, quatre burelles. L. : ✠ *S Alexandri d' Belle* (Ville de Cologne, N° 506).

— (Lambert) (sans particule), échevin d'Ypres, 1335 ; six (3, 2, 1) cloches et un baton broch. (Fl.).

Un magnen surnommé Belle d'or à six closes d'azur (l'antichienne noblesse de la comté de Flandres, par le roi d'armes Gaillardo).

— (Ghisbert van), échevin de Termonde, 1350 ; coupé ; au 1er, parti ; *a*, un lion ; *b*, une cloche ; au 2d, un annelet. L. : ✠ *S' Ghiselbrecht v . . Belle (Zwijveke)*.

Rectifier, en conséquence, le blasonnement dans Alph.-L. de Vlaminck, *Cartul. de l'abb. de Zweveke*, p. 147.

Belle (Josse van) domm. au haut-bailli de Termonde, sire Simon Rijm, chev., déclaration relative aux biens laissés par des personnes décédées, 1397, 8 : un annelet. L. : *S Ioc . . . . Belle* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).

— (Georges), chev., échevin d'Ypres, 1401, 3, 4, 9, 13 ; h. de la Salle d'Ypres, 1406 ; reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1416 : six (3, 2, 1) cloches, accompagnées en cœur d'une étoile a cinq rais. C. : deux têtes et cols de cerf, affrontés. Le cq. accosté de deux lettres m m. L. : *S' Ioris Belle* (Ibid., l. 189 et 417).

— (Jean), échevin d'Ypres, 1402 : six (3, 2, 1) cloches et un baton broch. C. : cassé (Ibid., l. 189).

— (Laurent), chev., échevin d'Ypres, 1410 : six (3, 2, 1) cloches et une bordure engrêlée. C. : un bonnet pyramidal, soutenant une boule, sommée d'un plumail, entre deux poissons, renversés, recourbés (Ibid., l. 417).

— (François), reçoit une rente sur l'espier d'Ypres, 1418, 22, 3, 6, 30, 2, 6 ; h. de la Salle d'Ypres, 1419 ; échevin de cette ville, 1425 ; bourguemestre *illec*, 1437 : même écu et C. que Georges, le cq. accosté des mêmes lettres. L. : *S Franssois Belle* (Ibid., l. 190-1 et 417-8).

— Pierre van *Bellen* reçoit une rente du bailli du pays de Guines, 1419, 20 : un sautoir de vair, de deux tires, accompagné en chef d'une étoile. C. : deux têtes de ... (chien braque?), sur de longs cols, recourbés, adosses. S. : deux lions. L. : *S Petri de Bellen* (= **Bailleul**) (Ibid., l. 190).

— (Louis), h. du comte de Flandre, dans sa sgrie de Guines, 1420 : six (3, 2, 1) cloches, brisé en chef a d. d'un croissant. C. : deux têtes et cols de cerf, affrontés. L. : *S' Lodewye Belle* (Ibid., l. 190).

— (Walcran), échevin d'Ypres, 1424 : six (3, 2, 1) cloches, accompagnées en cœur d'un écuss. fruste. Même C. L. : *S Walrave Belle* (Ibid., l. 417).

— (Jean van), prêtre, curé de Cruijbeke, 1425, 6 : trois alerions contournés, accompagnés en cœur d'une rose. L. : *S domini Iohannis Belle* (sic!) (Ibid., l. 65-6).

— (Jean), sgr. de Boesinghe, chev., donne quittance au duc de Bourgogne, 1427 : six (3, 2, 1) cloches. C. : un chapeau de tournoi, sommé de deux têtes et cols de cerf, affrontés (Ibid., l. 82-83).

— (Jean), échevin d'Ypres, 1438 : même écu. C. : deux têtes et cols de cerf affrontés. L. : *S Ian Belle* (Ibid., l. 192).

Belle (André van) tient, du château de Termonde, un fief à Denderbelle, 1439 : un annelet (Fiefs, N° 3587).

— (Danckaert), h. de la Salle d'Ypres, 1440 : six (3, 2, 1) cloches et un bâton broch. C. cassé. S. : deux griffons (C. C. B., Acquits de Lille, l. 192).

— (Georges) reçoit une rente sur l'espier d'Ypres, 1440, 3, 6 : six (3, 2, 1) cloches, accompagnées en cœur d'une étoile (a six rais). C. : deux têtes et cols de cerf, affrontés. T. d. : une d^ite. L. : . . . . . *Belle* (Ibid., l. 418)

— (Georges), chev., reçoit la moitié d'une rente sur l'espier d'Ypres, dont Marie 's Vroeden, veuve de *Vranke* Belle, tient l'autre moitié en usufruit, 1452 : même écu, sans l'étoile. C. cassé. T. s. : une d^ite (Ibid., l. 418).

— (Georges), sgr. de Boesinghe, reçoit une rente sur ledit espier, rente dont sa mère (N. N.) a l'usufruit, 1455 : même écu. C. : deux têtes et col de cerf, affrontés. T. s. : une d^ite (Ibid., l. 418).

— (Olivier), h. de la Salle d'Ypres, 1472 : même écu, brisé en cœur d'un écusson, à deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas. C. : deux plumes. L. : . . *livier* . . . . (Ibid., l. 194).

— (Colaert) reçoit pour l'église Saint-Jacques, à Bruges, une rente sur l'espier de cette dernière ville, 1483, 9! : un chevron, accompagné en chef de deux coquilles et en pointe d'une cloche. S. : un aigle. L. : *S Colaert Belle* (Ibid., l. 380).

— (Hector van) tient, du château de Termonde, un fief à Berlaere, 1503 : trois chevrons, accompagnés en chef de deux étoiles à cinq rais. T. : un h. sauv. portant de la main droite une massue (fourche?) (Ibid., N° 3530) (voir **Bailleul, Burtscheid**).

Belledame, voir **Bielledame.**

Bellefroid, voir **Saulcy.**

Bellens *(Stas)*, feudataire, à Brusthem, de Jean van Alffteren, sgr. d'Hanal, de la moitié de Brusthem, avoué héréditaire de Russon, etc., 1487 : une navette de tisserand, posé en fasce, au fil attaché, formant un nœud, en pointe (S.-T., c. 18) (voir **Duffel**).

Bellinghen (Jean van), allentier, sc. une charte du maieur de sire Englebert d'Enghien, sous la juridiction de Bogaerden, 1458 : dix (4, 3, 2, 1) écussons plains. L. : . . . . . *nghen* (Abb. de W.-B., 4007).

Bellinkhoven. Thierry van *Bellinchoven*, chev., sc. pour Evrard van *Bingarden* qui, pour lui-même et ses compagnons, reçoit, du Brabant, une indemnité du chef de la guerre de Flandre, 1357 ; il reçoit lui-même un paiement de ce chef, 1358 (l'acte l'appelle *van Belloß* : trois grelots. L. : *S He . . . . . erich va Bellichave* (B.).

Bellinkhoven. Othon van *Bellichoven* et ses compagnons reçoivent du Brabant une indemnité pour leurs services dans la guerre de Flandre, 1357 : même écu, au bâton en barre, broch. (B.).

— Othon et *Gherlac van Bellichoven*, frères, reçoivent, du Brabant, une indemnité du chef de la même guerre, 1358 ; *Gherlac* : même écu, mais, au lieu du bâton, brisé d'un filet en barre, broch. (B.).

— Etienne van *Bellinchoven*, reçoit un paiement du même chef (cheval perdu, etc.), 1358 : trois grelots et une fleur de lis en chef a d. L. : ✠ *S Steffani d . . . ellinchave* (B.).

— Thomas van *Bellichaven*, et *Bellinchoven*, promet au comte de Clèves de restituer l'acte d'investiture relatif au bien *tot Walbeke*, 1371 ; reçoit une rente du duc de Brabant, 1379 : trois grelots. L. (1379) : ✠ *S Maes van Bellinchave* (Duss., Cleves-Mark. N° 402, et B.).

— Othon van *Bellinchoven*, écuyer, et sa femme, Marguerite, vendent à Gisbert Hacke une rente à Buren, *bij 't Hellenvert*, rente provenant de Thierry Pieck et de Lutgarde, sa femme, père et mère de ladite Marguerite, 1399 : trois grelots (Duss., *Clèves-Mark*, N°s 557 et 592).

— *Otte van Bellinchaven* (fils de sire Othon) et *Griete*, sa femme, ont cédé au comte Adolphe de Cleves leur droit sur la *Passchehoeve, geleyen toe der Capellen in den lande van Cleve*, 1414 : même écu, brisé en cœur d'un petit besant. L. : *S Otto de Bellinghaven* (Ibid., N° 720).

— *Derich van Bellinchaeven*, h. du duc de Cleves, 1418 : trois grelots (Ibid., N° 756) (voir **Eppinghofen**).

D'après Gelre, *Bellinchoven* porte : de gueules à trois grelots d'argent.

Belœil, Bailleul, Guillaume, sire de *Bailluel*, h. du comte de Hainaut, 1295 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du c.-sc., a une fasce. C. : un dragon. Ornement du chanfrein : un écran échancré. L. : ✠ *S' Willelmi de Condet dni de Baillvel de . . . soit militis* (*Nam*., N° 272).

— *Colard de Bailleul, sire de Ronsoit* (Ronsoy) *et de Bouler*, 1335 : de vair en chevron renversé, a deux chevrons et au lambel broch. L'écu dans une double rose gothique, renfermant huit lions couronnés, posés, chacun, sur un fond burelé. L. : ✠ *S' Colart de Baillvel sign' de Ro . . . t chr* (Fl.) (voir **Liedekerke. Looz**).

— Robert de *Bailluel*, sire de Strépy, frère de Jean de Condé, sire de *Bailluel* et de *Moriaumés*, 1336 :

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

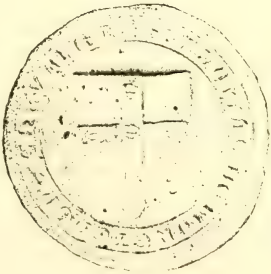

Fig. 5.

Fig. 6.

Pl. XVII.

Fig. 1. Sceau de Thierry de Schinnen (1256).
Fig. 2. Sceau d'Arnould, burgrave de Hammerstein (1268).
Fig. 3. Sceau de Guy de Châteauvillain, chevalier (1281).
Fig. 4. Sceau de sire Henri de Daun (1286).
Fig. 5. Sceau de Thomas de Mortagne, chevalier (1291, n. st.).
Fig. 6. Sceau de Jean, sire de Cons (1291).

de vair en chevron renversé à deux chevrons et a la bordure (simple). C. : une tête et col de sanglier. L. : ✱ *S' Robert de Bailleel sire de Hierlic* (= Herlies, ou Herly) (Mons, Hainaut).

Voir Léon. Devillers, *Monum. pour servir à l'hist. des prov. de Namur*, etc., III, p. 451. Gelre donne au *here van Mueriamers*, h. du « duc » de Hollande de vair en chevron renversé à deux chevrons de gueules. Cq. d'or. Volet d'hermine. C. : une tête et col de sanglier de sable défendu d'argent. L'armorial du XIVe s., publié par Dolet Darcq, blasonne les armes du sire de *Bailleul*, *contre vairé à deux querrons de gueules*.

Belloy (Olivier du), h. du Hainaut et de la cour de Mons, 1378 : un chevron, accompagné de trois (?) étoiles à cinq rais (molettes?) (la 3e est douteuse). S. s. : un griffon. L. : *S Olivier de Belloie* (M. A de Latre du Bosqueau).

Belpetit (Jacques), chev., reçoit, du Brabant, une indemnité de 62 francs de France, pour les pertes de *Lambeles* Belpetit, son frère, et de Jean de *Mileny* (Méligny?), *mon devantrien*, tous deux tués à Basweiler, 1379 : une fasce frettée et une bordure engrêlée. C. : un h. barbu iss., tenant une crémaillère (?). L. : *S Jaquemin Bepetit . . . (der?)* (B.).

Belzeele, Thierry van *Belsele*, bailli de Bruges, 1331, 3 ; h. de fief du comte de Flandre, 1335 : une fasce échiquetée (Fl.).

Le seigneur de Belzelle : d'or à la fesse esseuqeté d'or et de sable, de dix pièces, et erge : « Belzelle! Belzelle! » (Ancienne noblesse de la comté de Flandres, par le roi d'armes Gaillard).

Belva (Thieryon de) ; l'acte l'appelle simplement *Thieryon de kamerlinc* (chambellan de qui ?), jadis prisonnier à Basweiler, dans la maisnie du duc Wenceslas ; i. t. : 214 mout., 1374 : une étoile, chargée de deux palmes, passées en sautoir. L. : ✠ *S Tiri de Belva* (B.) (Fig. 44).

— (Marie-Antoinette de), veuve de Jean-Bernard de Linden, écuyer, s^gr. de Berbourg, en partie, décl. tenur, du roi de France, la moitié de la s^grie de Berbourg, au comté de Chiny, 1681 : un crampon contourné, accosté de deux têtes et cols d'oiseau, affrontés (G. C. B., reg. 45713^a).

Belvaux. *Warnyr de Belvaux*, h. de fief de l'abbé Stavelot et de Malmédy, 1448 : trois macles, chacun des deux supérieurs sommé d'une merlette et une 3e merlette en pointe. L. : . . . *arnir de* . . . . (Duss., *Stav.-Malm.*, N° 93) (Fig. 45).

Bemden, voir **Beemde**.

Bemelen (Henri van), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Maestricht ; i. t. : 216 mout., 1374, 7 : un fascé (de 8 p.) et une ramure de cerf broch., accompagnée en chef, sur la 3e pièce, d'une étoile. L. : ✱ *Heinric can Hese* (B.).

Bemmel (Hille van), femme de Thierry van der Lawick, 1461 : trois roes d'échiquier et une étoile en cœur. L. : . . *Hille van Bemmel (Geld.)*.

Bemmel, Gossuin van *Bemmel* et Marguerite *Valckenar*, époux, dégagent Henri, s^gr. de *Dairnick* (Doornik), et Bernard Hackfort, comme cautions, 1492 : même écu, sans l'étoile (Ibid.).

— (Gossuin van) a engrainté de sire Jacques van Munster, curé de Bemmel, et de ses frères, Etienne et Thierry van Munster, 325 fl. sur son château *(dat huys to Bemmell)*, 1494 : même écu. C. : un lévrier passant (Ibid.).

— (Evert van) et Elisabeth Rijcken, sa femme, dégagent Bernard Hackfort d'une obligation, 1496 : le mari : même ecu (Ibid.).

— Aleijt van Bemmell, femme de Herman van Wijhe, 1512 : même écu (Ibid.).

— (Josse van), employé en Overbetuwe, 1550 : même écu. C. : un lévrier assis (Ibid.).

— (Albert van) se, un acte des époux van der Voort-van Bronkhorst, 1577 : mêmes écu et C. (Ibid.) (voir **Hackfort**).

Beneden, voir **Maes**.

Bengamin (Jean), l'un des *hommes delle cyese Dieu appeleis alluens, jugant entre Sainte Marie et Saint-Lambert, eglieses de Liege*, 1373 : un chevron, accompagné de trois besants, ou tourteaux ; au fr.-q. broch., chargée d'une bande et d'une bordure. L. : . . . *oh* . . . *engamie* . . (Duss., *Stav.-Malm.*, N° 105).

Benoit (Jean), le père, h. de fief du Hainaut, se, un acte relatif aux Chartreux du Mont-Saint-André, près de Tournai, 1534 : écartelé ; aux 1er et 4e, un sautoir, cantonné de quatre étoiles ; aux 2e et 3e, trois coquilles. C. : . . . entre un vol. S. : deux ours (Tournai, Chartreux, IX).

BENROIDE, dit van Scheven (*Godert* van), Catherine, sa femme, et Jean van *Benroide*, dit van Scheven, frère dudit, font un accord avec le chapitre de Notre-Dame, à Dusseldorf, 1414 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée d'une étoile. L. : *S' Godda* . . . . . *Benrad* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 114).

— (Jean van), ci-dessus, 1414 : même écu. L. : *S Iohan can Benroyde* (Ibid.).

BENSBURE et **BAENSBUR**, etc. (**Bensberg**). *Weinmarus de Bensburc, dictus Franbalch, miles, strenuus vir*, témoin dans l'acte d'Evrard de Limburg, 1333 : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : *S Franbalch d'* . . . . *bvre militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 370).

BENSBURE et **BAENSBUR**, etc. (**Bensberg**). *Huynkin van Beynsber*, chev., a vendu à Louis van *Raede* et *Styne*, sa femme, son *hoff*, *erve ind guyt zo Arde* (Arder), hormis une rente, due par la dame de *Bille* (Bilk), rente qui appartiendra, sa vie durant, à sa sœur Jeanne, religieuse à *Dopwalde* (Dunwald), puis passera au bien d'*Arde*. 1373 : même écu. L. : *S' Mo[n?] Hrenkin d' Bensborgh* (Duss., Chap. de Düsseldorf, N° 48).

— *Metza van Baensburg* vend au duc de Berg : *den hof zo Arde, gelegen up dem Ryne* (Rhin), *untgaen Nuysse* (Neuss), et qui avait appartenu à feu son frère, sire *Huntgin*, chev., 1385 : même écu. L. : ✠ *S Meczze van Bainsberch* (Ibid., N° 58).

Gelre donne aussi le blason de *her Huenken* (Hunold?) *van Beynsberch*, h. du comté de Berg : d'argent à la fasce brétessée et contre-brétessée de gueules. Ce eq. d'or. C. : un buste d'homme barbu, gris, vêtu de l'écu, tenant un volet, et coiffé d'un chapeau pyramidal d'argent, sommé d'une boule du même, soutenant un petit plumail de sable, le bord, retroussé, du chapeau sommé également de boules d'argent (on en voit quatre), soutenant, chacune, un petit plumail de sable.

— *Goebil van Baensbur* sc. pour Agnès van Menden, religieuse à *Dopwalde* (Dunwald), 1446 : un chevron, chargé de trois coquilles. C. : un buste imberbe (more?) entre un vol. L. : *S Gobel va Bensb* . . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 2365).

BENZELE (Gaspard *a*), prélat de Gembloux, 1649 : écartelé : au 1er, deux fasces ; aux 2e et 3e, un animal (cheval?) naissant ; au 4e, trois fasces (chartes dans la chasse de Saint-Guibert ; église d'Itegem).

Bensem (?), voir **Beusem**.

Bensenrade. Arnould van *Bensenroede* reçoit une rente sur le toulieu de Galoppe, 1385 : de . . . à l'écuss. plain accompagné de huit coquilles, rangées en orle. C. : une tête et col de bouc (B.).

— Conrard van *Bensenraide*, *knape van wapen*, caution de Renier van Bulsberg, 1415 ; même écu. L. : . . . . . *Bensenrode* (B.).

Bentheim. *Symon, comes in Benthem*, donne un acte avec Renaud, comte de Gueldre, 1338 : un semé de besants, Volet de l'écu. C. : huit bannières, chacune chargée de trois besants, rangés en pal. L. : ✱ *S' Symonis comitis de Benthem*. Contre-scel : même écu. L. : *Secretu comitis de Benthem* (Duss., *Werden*, N° 107).

— *Bernd, Greve to Benthem*, 1411 ; même écu. C. : une tête et col imberbe, coiffée d'une cour, crignant un bonnet pointu, cannelé par devant et penchant en arrière. L. : *Secretum comitis de Benthem* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 704).

— Jean van *Benthem*, sgr, de *Spaldorp* (Spoeldrop), écuyer, sc. le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : écartelé : au 1er, neuf besants ; aux 2e et 3e, un lion ; au 4e, six (3, 2, 1) besants. Cq. cour. C. : une tête et col de chien braque. L. : *Sigillum Ian van Benthem* (Arnhem, *Rekenk*).

Bentheim. Jean van *Benthem*, « procureur et receveur » du comte de Saint-Pol, donne des quittances pour une rente sur l'*espier* de Bruges, 1468 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants. T. : un ange. L. : *S' Ian van Benthem* (C. C. B., Acquêts de Lille, I, 379-380).

Gelre donne deux fois l'écu du comte de *Bentem* : de gueules semé de besants d'or, une 1re fois, à la suite du duc de Saxe, une 2e, à la suite de l'évêque de Munster. Parmi les Gueldrois, il cite *Waltraam van Bentem*, avec ces armes : écartelé : aux 1er et 4e, de gueules semé de besants d'or ; aux 2e et 3e, d'argent au lion de sable, lampé de gueules. Le cq. d'or, cour. de gueules. C. : une tête et col de chien braque d'argent, langué de gueules. *Waltraam de Bentem*, fils du feu chev. Jean, relève, du Brabant, une rente de 30 livres, sur le tonlieu de Bois-le-Duc (compte S'-Jean 1381-82, C. C. B., N° 1741, f° 135).

Voici, d'après le même roi d'armes, le blason du *heer van Steynsnaat* (Steinfurt), vassal du haut évêque : d'or au cygne de gueules, becqueté et membré de sable. C. : une tête et col du cygne de l'écu entre un vol d'or.

Bentinck. Henri *Bentingh* sc. le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : une croix ancrée. L. : *S Henric Bentinc* (Arnhem, *Rekenk*).

Bérart (Alexandre), échevin de Liége, vers 1460 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce vivrée d'hermine ; aux 2e et 3e, un lion. Sur le tout ; un écuss. à trois fleurs de lis. C. : une tête et col de bélier. T. d. une sirène, tenant de la main droite une pomme. L. : *S Alexandri Ber* . . . . (C. de B.)

Berbourg, ou **Beaurepère**. *Johannes, dominus de Berreperch, Wiricus, miles, et Henricus* (ne scelle pas), *eius liberi*, possesseurs du château de Stolzenberch ; acte donné à Luxembourg, 1345 ; Jean : une croix ancrée et un bâton branché. L. : . . . . . *his d* . . . . . *Be* . . . . . ; *Wiricus* : une croix ancrée, chargée en cœur d'une tête d'animal (?), broch. L. : ✠ *S' Dni Wirici de* . . . . *berch* (*Lux.*, II, liasse VIII, N° 41-49).

— *Wiricus, dominus de Berperch, armiger*, sc. un acte d'*Ordulphus, dictus Scholere, magister scabinorum trevirensium*, 1357 : une croix ancrée (Ibid., I, liasse 3).

— *Wery van Bialrepair*, chev., jadis prisonnier à Baswelier, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 2706 mouts, 1374 : une croix ancrée. L. : ✠ *S' Wirici de Berpch* (B.).

— *Wiry, sire de Berperch*, chev., reçoit une indemnité du chef de la bataille de Baswelier, 1376 : même écu. C. : deux cornes de bœuf, chacune garnie de six roses. L. : *S Wirici dni de Berperch* (B.) (voir **Leyen**).

Berch, voir **Berg**, etc.

Berchem, Berchgracht, etc., voir plus loin, le **c** étant rangé, dans ces noms, comme **k**.

Berenbrock. *Steven van Berenbroicke*, h. du duc de Clèves, 1418 : un ours, colleté et bouclé, rampant. L. : *S Steven van . . . . brock* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 756).

Bérenger. Pierre *Berenger* reçoit, de la ville de Tournai, une rente viagère pour son fils, *Collin*, 1399 : une ramure de cerf, accompagnée en chef à d. d'une rose (?). L. : *S Pierart Biereughier* (Tournai, Quitt.).

— *Jaquemart Biereughier* reçoit, de la ville de Tournai, des rentes inscrites sur la vie de *Haquiet Biereughier* et celles de Daniel, son frère, et de Marie, sa sœur, 1404, 5, 7, 8 : une ramure de cerf. T. : un h. sauv., portant sa massue sur l'épaule droite ; S. : deux griffons (!). L. : *S Jaqre Biereghier* (Tournai, Quitt.) (voir **Harlebeke**).

BERENTZHEM (*Theuss von*), bailli de la sgrie de Pittange, 1533 : une escarboucle, C. : une demi-escarboucle (très cassé) (G. G. B., 2050bis, Acquits de Brabant).

Berg (comtes de), issus de Limbourg. Adolphe, *primogenitus* de Marguerite, comtesse de Berg, 1265 ; Adolphe, comte de Berg, fait un accord avec Thierry, sire de Heinsberg, 1268 ; sc. en 1271 : un lion cour., a la queue fourchée, et un lambel a cinq pendants, broch. (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 50, 52).

— (Adolphe, comte de), sc. un acte de *Siboto de Dattenstorp*, qui se réconcilie avec la ville de Cologne (son sceau est tombé), 1276 : type équestre ; le bouclier et la housse a un lion cour., la queue fourchée, et au lambel (a trois pendants) broch. L. : ✠ *Sigillum Adolphi . . . . . Monte*. C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secretum comit . . de Monte* (Ville de Cologne, N° 425).

— *Henricus, frater noster* (du comte Adolphe), *dominus de Windecke* (Windeck), 1286 : type équestre ; le bouclier : d'HERMINE au lion cour., la queue fourchée. C. : un écran échancré. L. : *S' Henrici de Monte dom . . . de Windecke*. C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secretum Henrici dni de Windecke* (Ibid., I, 485).

— *Nobilis vir Henricus de Monte, dominus de Windecye* (Windeck), 1289 : type équestre ; le bouclier et l'écu du contre-scel, a un lion cour., a la queue fourchée. C. : un écran échancré. L. : ✠ *S Henrici de Monte domin . . . W . . . . , chge*. L. du c.-sc. : ✠ *Secret Hnrici dni de Widehe* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 98).

— *Henricus de Monte, dominus de Windecken*, fait, avec la ville de Cologne, un accord : *propter denarios qui hominibus nostris de Eckenhave* (Eckenhagen) *ablati fuerunt* : 23 juin 1291 : même écu que Henri, 1286. L. : *S' Henri . . . Mote* (Ville de Cologne, N° 563).

Berg (Adolphe, comte de), 1292 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, au lion cour., a la queue fourchée (Duss., *Jul.-Berg*, N° 111).

— *Dominus Adolfus de Windecegen, consanguineus* du comte W [*ilhelmus*] de Berg, 1303 : même écu que Henri, 1286. L. : ✠ *Sigillum Adolphi de Windecken* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 5).

— *Henricus, frater noster* (du comte Adolphe), chanoine de l'église de Cologne, 1308 : même écu. L. : ✠ *Sigi . . . . . decken* (Ibid., N° 7)

— (Adolphe, comte de), 1309 : même écu (d'HERMINE au lion cour., a la queue fourchée). L. : *Sigillum Adolfi de Winder . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 191).

— (Adolphe, comte de), 1315 : un lion cour., a la queue fourchée. C. : un écran semi-circulaire de l'écu, orné de sept plumes de paon. L. : ✠ *Secrete Adolfi comitis de Monte* (Ibid., N°s 227 1 2 et 231).

— (Adolphe, comte de), 1329, 40 : type équestre ; le bouclier, l'ailette, la housse et l'écu du contre-scel aux mêmes armes. C. et ornement du chaudrein : un écran semi-circulaire, chargé d'un lion (non cour.), a la queue fourchée, iss., contourné ; ledit écran orné de plumes de paon. L. : *Sigillum Adolfi comitis de Monte* (Ibid., N°s 340, 434).

— (Marguerite, comtesse de) et de Ravensberg, 1365 ; mère de Guillaume de Juliers, comte de Berg, 1368 ; 1365 : parti ; au 1er, un lion ; au 2e, coupé ; *a*, un lion, a la queue fourchée ; *b*, un chevronné de six pièces (!) ; 1368 : même écu, mais, au 2e, *b*, trois chevrons. L. (1368) : *S' Margarete comitisse de Monte et de Ravensberg* (Ibid., N°s 777 et 820) (voir **Bavière, Juliers, Tecklenburg**).

Voici, d'après GELTRE, les armes du *hertoge van den Berghe* (ducatele) : aux 1er et 4e, d'or au lion de sable, armé et lampé de gueules (d'HERMINE) ; aux 2e et 3e, d'argent au lion, a la queue fourchée, de gueules, armé et cour. d'or, lampé d'azur (Lambourg). Sur le tout : chevronné d'argent et de gueules de six pièces (Ravensberg). Voilet de l'écu, doublé d'or. Cour. de gueules. C. : une queue de paon (Juliers). Le comte de Berg et de Ravensberg, à l'ouverture des hostilités entre le Brabant et la Flandre, dénonce ses liels au comte de Flandre, en 1356 (*Hist. Meesten, Gal. dipl.*).

Berg (**'s Heerenberg**). Adam, *here van den Berge*, 1348, 50, 2 : un lion cour. et une bordure, chargée de seize besants, ou tourteaux. L. : ✠ *Sigillum Ade de Berghe* (Duss., *Emmerich*, N°s 59, 36 et 66)

— *Willem van den Berghe, here van Bijlant, ridder, Adam, here van den Berghe, ende Frederic van*

den Berghe (ne se. pas), *broedere, knapen*, 1352 ; Guillaume ; une fasce, surmontée a d. d une étoile a cinq rais. L. : ✠ *S' Willelmi de Ber* . . . . (Ibid., N° 66).

Berg (**'s Heerenberg**). Guillaume, *heer van den Berghe ende van Bilant* (Bijlandt), chev., et Sophie, dame *van den Bilandt ende van den Berghe*, dont les actes concernant le chapitre d'Emmerich, 1356, 7; il se . . . un acte d'Arnould, duc de Gueldre, 1371 ; le mari : un lion cour. et une bordure, chargée de onze besants, ou tourteaux. L'écu accompagné de trois écuss. a la croix (Bijlandt), un au-dessus et deux, accostant, au bas. L. : ✠ *S' Wilhelmi dni de Monte et de* . . . . . (Ibid., N°s 65, 78, 82 ; Duss., *Clèves-Mark.*, N° 401).

— Guillaume, *here ten Berge, ten Bilant ende tot Hedel* ; un mariage étant convenu entre son fils aine, Oswald, et la noble Elisabeth, fille du comte Vincent de Moers et de Saarwerden, son parent (*neve*), suivant contrat, agree de part et d'autre, promet d'exécuter ce contrat et de le remettre, scellé, au comte de Moers, avant la Chandeleur, sous peine d'une amende de 6000 fl. du Rhin, ainsi qu'il en a pris l'engagement, avec poignée de main, devant la duchesse de Gueldre et de Juliers ; 1456, le mardi, jour de Saint Clément-le-Pape : même écu (lion cour. et bordure chargée de onze besants). L. : *S' Willem her ten Berrich* (Duss., *Orange-Moers*, N° 75).

— Oswald, sgr. de *Berge* et de Bijlandt, 1484 ; même écu. Cq. cour. C. : un vol. T. du cq. : deux femmes sauv., portant leur massue sur l'epaule. L. : *S* . . . . . *e vande Berge en van* . . . . . *t* (Ibid., N° 87).

— *Luijdolf van den Berghe, here zo Hedell*, 1484 ; mêmes écu et C. Cq cour. S. : deux griffons. L. : *S Ludolph vanden Berge heer tot Hedell*.

— Adam *van den Berge*, 1484 : mêmes écu et C. Cq. cour. T. : un h. et une femme sauvages, sans massues, tenant, tous deux, la main extérieure sur leur sexe. L. : *Sigillum Adams van den Barghe* (sic).

Luijdolf et Adam, ci-dessus, sont frères du comte Oswald, qui les appelle : *die edell und wualgeborenen onse Berghe broedere*.

— Oswald, comte *van den Berghe*, sgr. de Bijlandt, 1490 ; même écu. L. : *S' Oeswalt grève van den Berghe* (Ibid., N° 93).

— (Guillaume, comte de), sgr. de Bijlandt, Hedel, Boxmeer, etc., 1566 ; même écu. C. : un vol. T. : un h. et une femme sauv., velus, brandissant l'un et l'autre un . . . . L. : *Willem grave van den Berge E'ten Bilat* . . . . . (Duss., *Clèves-Mark.* N° 478).

— (Albert, comte de), marquis de Berg-op-Zoom, comte de Walhain, vicomte de Schourg, baron de Boxmeer, Bijlandt, Perwez, Wisch, sgr. de Haeps, Homoet, Millingen, Gendringen, Etten, Gheel, Beersel, Braine-l'Alleud, Waxte, banneret de la principauté de Gueldre et du comté de Zulphen, 1631 ; même écu, mais seulement dix besants. L'écu sommé d'une cour. (Duss., *Redbar*, N° 135).

Voici, d'après Gelre, le blason du *Jonker van den Berge*. Gueldrois : d'argent au lion de gueules, armé et cour. d'or, a la bordure de sable, chargée de onze besants d'or. Le cq. d'or. Volet d'argent, double de sinople. Cour. de sable. C. : un vol d'argent.

Bergh (— **Trips**). Renier van *Bergen*, et de *Berges*, chev., se porte fort pour le duc de Brabant, 1371 ; de même, envers Gérard, sire de Heers, 1383 ; un fascé de six pièces, les 1er, 3e et 5e frettées. L. : *Sigillum Reiñ* . . . *de Berg* . . *mili* . . . (B.).

Voir, sur cette famille, Hemricourt, *Le Miroir des nobles de Hasbaye*. Voici, d'après Gelre, l'écu de *her Reiner van Bargen* : fascé d'argent et de gueules, de six pièces, les pièces d'argent frettées de sable.

— *Daem van Berge* et dame Bela van der *Haigen*, sa femme, font avec Godefroid de Louz et Philippine de Juliers, sgr. et dame de Heinsberg, un accord au sujet de biens provenant de feu Thierry de Louz, chev., 1373 ; même écu. L. : *S' Adoem van Berge* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 890).

— Thierry van *Berghe* (fils de sire Renier), jadis prisonnier a Basweiler, sous la bannière de Schoonvorst, i. t. : 340 mont., 1374 ; même écu. L. : ✠ *S Her Dierec va Berge* (B.).

L'acte ne lui donne, toutefois, pas le qualificatif de chevalier.

Probablement ce Thierry van *Berge*, chev., qui, en 1372, se. un acte de la famille de *Steyne*, et qui semble s'être servi, alors, du sceau de son père : même écu. L. : . . . *Berghe* . . . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 870).

— Renier van *Berge*, chev., reçoit, du Brabant, une rente, par le drossard de Fauquemont, 1374 ; même écu. L. : *S' Reineri de Ber* . . . *scabi tiert* (= échevin de Maestricht) (B.).

— Renier van *Berghe* (fils de sire Renier), jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 86 mont., 1374 ; même écu. L. : ✠ *S Reinecr va Berge* (B.).

La quittance est datée de Louvain.

— *Daem van Berghe*, avoué du pays de Millen, reçoit, du Brabant, une rente, a Fauquemont, 1375, 6. : même écu (tres frustes) (B.).

Adam van *Berghe* donne quittance au duc de Brabant, 1379, et au drossard de Fauquemont, pour une rente constituée par le duc a feu son pere, 1379 ; se. 1384 ; même écu (B.).

— Renier van *Berghe*, chev., reçoit une rente à Fauquemont, 1380 ; même écu (B.).

— Renier van *Bergen*, chev., sgr. de Mertsena, pos-

sède une rente sur Dalhem, 1443 : même écu. C. : une tête et col de chien braque d'hermine. T. : deux h. (frustes) (B.).

Berg, Bergh, Berghe, Berch. Gaillaume de *Berghes*, chev., 1247 : un échiqueté, brisé d'un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S' Willi mi de Berghes militis* (Fl.).

Voir *Invent. analyt.*, N° 60.

— *Arnoldus de Monte*, échevin de Louvain, 1292 : trois fleurs de lis (complètes), surmontées d'un lambel (Saint-Pierre, c. I, A. G. B.).

— *Godefridus de Monte*, échevin de Louvain, 1321 : trois pals; au chef chargé d'un lion iss., a la queue fourchée. L. : ✠ *S' Godef de Monte scab lov* (S.-G.).

— Henri van den *Berghe* (fils de feu sire Daniel', h. de la dame de Termonde, 1334 : fascé d'hermine et de . . . . L. : ✠ *S' Henric vn der* (sic) *Berghe (Zwijveke)*.

— *Johannes supra Montem*, échevin de Dusseldorf, 1355 : une ancre renversée (l'anneau en bas) et un croc de batelier, passés en sautoir. L. : ✠ *S' Iohannis . . . Berge* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 16).

— *Walramus de Monte*, échevin de Bruxelles, 1335, 6 : neuf (3, 3, 2, 1) billettes; au fr.-canton broch. sur la 1re, chargé d'un lion. Sans timbre L. : *Walleranni de Montib . .* (Brux.).

— *Godefridus de Monte*, échevin de Louvain, 1337 : même écu que *Godefridus*, 1321. L. : . . *Godefridi de M . . te scab' lov* (S.-G.).

— *Godefridus de Monte*, échevin *illec*, 1338 (n. st.) : même écu L. : ✠ *S' Godef . . de M . . . e scabi lov* (S.-G.).

— *Walramus de Monte*, échevin de Bruxelles, 1340 : huit (3, 3, 2) billettes; au fr.-canton, broch. sur la 1re, chargé d'un lion. Cq. cour. C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau arrondi (Brux.).

— Gauthier et *Chasis* van der *Berghe*, héritiers de *mire vrauwen van der Heide* (voir **Beerst**), 1353 : Gauthier ; un sautoir, chargé de cinq annelets, accompagné en chef d'une étoile. L. : . . . . . *r* . . . . . *Berghe. Chasis* : même écu, mais une rose, au lieu de l'étoile. L. : . . . *casys van den B* . . . . . *(Zwijveke)*.

— *Johannes de supra Montem*, échevin de Dusseldorf, 1348 ; un croc de batelier, renversé, et une ancre renversée (l'anneau en bas), passés en sautoir, accompagnés au point du chef d'une étoile. L. : *S' Iohannes de* . . . . . (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 23).

— Gossuin van *Bergh* doit, pour un cheval, 46 vieux écus a Jean Gyr van den *Voelne*, bourgeois de Cologne, 1350 : un fascé de six pièces, la 1re chargée de trois besants, ou tourteaux. L. : ✱ *S' Gosvini de Berge* (Duss., *Jul. Berg.* N° 537).

Berg, Bergh, Berghe, Berch. *Arnoldus dictus de Monte*, 1350, 1 : *Arnolt van den Berghe*, 1357, 81, échevin d'Aix-la-Chapelle : une croix engrêlée ; au fr.-q. plain. L. : *S' Arnoldide Monte scab' i aqrens* (Duss., Commanderie de Beseu, N°s 37 et 60).

— Thierry van den *Berghe*, écuyer, fait savoir que, dans le contrat de mariage a conclure entre lui et dlle *Elizabet van Vrymersheim*, sœur de sire *Bove*, sgr. de *Vrymershem* (Friemersheim), il est stipulé que ce dernier leur donnera 400 vieux écus, et Henri van *Vrymershem*, frère dudit *Bove*, 200 vieux écus ; il s'engage a placer ces sommes *an guyt erflich guyt* au pays de Cologne ou au pays de Cleves, ou bien à constituer une rente sur ses propres biens, suivant arbitrage de quatre amis ; qu'il a été convenu, ensuite, que, si Elisabeth meurt sans laisser de descendants, il en aura l'usufruit, ainsi que des autres biens de sa femme, au pays de Moers, d'une valeur de 850 vieux écus ; 1363 : une roue. L. : . . . . . *den Berghe* (Duss., *Orange-Moers*. N° 26).

Scellent et datent : *Isebrant Proyt, Wollam Ingem Huce, Otto van den Gruythuse*, chevaliers, et *Herman Steeke*, écuyer (le sceau de ce dernier est tombé).

— *Johannes dictus de Monte*, échevin de Louvain, 1364, 5 (n. st.), 7 : trois pals; au chef chargé d'un lion iss., à la queue fourchée, l'épaule surchargée d'un macle. L. : ✠ *S' Iohannis de Monte scabini lovan* (S.-G.).

— Catherine de *Berg[h]e*, femme de Jean de Virey, écuyer, feudataire du Luxembourg, 1367 : dans le champ du sceau rond, dame debout, accostée de deux écus ; A, casse ; B, une aigle et une bordure engrêlée. L. : . . . . . *ne Katrin* . . . . . *(Lux.*, c. III, liasse X, N° 10).

— Herman *up dem Berghe*, échevin de Dusseldorf, 1368, 71 : une ancre renversée (l'anneau en bas), en pal, et un croc de batelier, en fasce, légèrement inclinée a s., broch. L. : *S' Hermann . de Montte* (sic) (Duss., Chap. de Dusseldorf).

— Pierre van den *Berghe*, h. de fief des époux *Jakemart Halven van Watrepont* et dlle Mathilde van *Meijs*, dlle héréditaire de Ten Ackere (a Courtrai), 1368 : un arbre sec (Els.).

— Zegher van den *Berghe*, bailli et scabinc de ses époux, 1368 : un mont (Ibid.).

— Jean van *Berge*, bon ami de Jean van Gronenberg, dit van *Bitsche*, 1369 : un fascé de six pièces, la 1re chargée de trois besants, ou tourteaux. L. : . . *Iohis de . . rgh* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 834).

Berg. Bergh, Berghe, Berch. Henri *up den Berg*, écuyer, sc. au acte de Thierry van *Broiche*, 1369 : une broye, posée en bande. L. : *S' Henrici . . . . Berghe* (Ibid., N° 822).

— *Andries de vorstmeister zo Monyoe* (Montjoie), h. du sire de Schoonvorst et cher ami de Jean Rummel, 1370 : une fasce, chargée d'une merlette et accompagnée de trois (2, 1) lions. L. : . . *And . . . . . en Berge* (Ibid., N° 847).

— Francon van den *Berghe* sc. pour son fils, *Ghy*, jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Jean van der Lecke ; i. t. : 41 mout., 1374 : un lion, l'épaule chargée d'une étoile à cinq rais, et un semé de billettes. L. : *S Franconis de . . . . . e* (B.).

— *Ghij van den Berghe*, susmentionné, sc., lui-même, un reçu relatif à une indemnité du chef de ladite bataille, 1379 : un lion, a s., et un semé de billettes ; au fr.-q. chargé à d. d'une fleur de lis, p. c., et a s. de deux maillets, penchés à s., rangés en pal. L. : ✠ . . . . . *van den B . . . . e* (B.) (Fig. 46).

— Hughes van den *Berghe* (La Roche), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 98 1/3 mout., 1374 : une cotice vivrée, accompagnée au canton s. d'une rose. L. : *Hughe van Beri . . .* (B.) (Fig. 47).

— *Colaert van den Berghe van Groet Halleer* (Grand-Hallet), jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc ; i. t. : 136 mout., 1374 : trois forces renversées. L. : . . *Colar de Haler . .* (B.).

— Jean *van den Berghe van Halleer* (Hallet), jadis prisonnier à Basweiler, sous le même ; i. t. : 60 mout., 1374 : même écu, brisé d'un lambel et d'un bâton broch. L. : ✱ *S Iehan de Mon* (B.) (Fig. 48).

— Arnould van den *Berghe*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 45 mout., 1375 : un vol, accompagné en cœur d'un petit besant, ou tourteau, L. : *Sig' Arnoldus de Monte* (B.).

— Jean van den *Beryhe*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Diest, i. t. : 230 mout., 1374 : de vair ; au chef chargé de trois pals. L. : ✠ *S' Ian van den Berghe* (B.).

— *Godefridus dictus de Monte*, échevin de Louvain, 1379 : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss., à la queue fourchée. L. : ✠ *S' Godefridi de Monte scab lou* (S.-G.).

— *Walramus de Monte*, et van den *Berge*, échevin de Bruxelles, 1381, 94, 9, 1400, 1406, 14 : une barre de cinq losanges ; au fr.-q. chargé d'un lion. Cq. cour. C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau de tournoi d'hermine. L. : ✠ *S' Walramus dei de Monte* (B. ; Cambre ; Mal. ; P. III, Brux.).

Berg, Bergh, Berghe, Berch. Thierry van den Berge sc. au acte des comtes de Moers et de Clèves, 1392 : une roue. L. : ✠ *S' Dierc van den Berghe* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 552).

Vouel, d'après GALLE, l'écu de *Jan van Bergem*, h. du comté de la Mark : d'argent à la roue de gueules.

— *Godefridus de Monte*, échevin de Louvain, 1395, 9, 1405 (n. st.) : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss., à la queue fourchée. L. : ✠ *S' Godefridi de Monte scabi lou* (S.-G.).

— Henri van *Berge*, échevin de Tervueren, 1397 (n. st.), 8 (n. st.), 9, 1411 (n. st.) : une fasce, accompagnée de deux croix de Lorraine, les deux traverses recroisetées, lesdites croix de Lorraine posées en bande, 1 en chef a d., 1 en pointe, d'un croissant en chef à s. et d'une jambe humaine en pointe, broch. sur la croix de Lorraine. L. : *S' Heinric van Berghe* (S.-G.).

— Henri van den *Berge*, échevin de Tirlemont, 1398, 1400 : un lion. L. : . . . . . *ici de Monte sc . . . . . .* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— Jean van den *Berghe*, bailli de Courtrai, 1404 : un sautoir, chargé de cinq annelets, et une bordure (simple). Cq. cour. C. cassé (tête et col d'animal ?). Le cq. accosté des lettres **ŋ** et **b**. L. : . . . . . *den Berg . .* (C. C. B., Acquits de Lille, N°s 55-6).

— *Ghiselbertus de Monte*, doyen de Sainte-Gudule, à Bruxelles, 1406 (n. st.) : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, une croix, accompagnée au 1er canton d'une merlette. S. : un griffon L. : *S' Ghiselberti de Monte* (B.).

— *Gille du Mont*, échevin de Ninove, 1408 : un lion cour. et un semé de billettes. L. : . . . . . *Berghe* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

— Guillaume *de le Berge*, sgr. d'*Orbay[s]* (Orbais), *rentier* général de Brabant, 1416 : même écu que *Ghiselbertus*, 1406 (n. st.). Cq. cour. C. : une tête barbue, cour. L. : *S Wilhelmi de Monte* (B.).

— Jean van den *Berghe*, h. du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Gumes, 1420 : un chevron, accompagné d'une étoile en chef à d. et de deux monts, 1 en chef à s., 1 en pointe ; au chef rétréci, plain. L. : . . . . *van den Ber . . e* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190).

— Jean *de le Berghe*, h. de fief du duc de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1424 : un sautoir, chargé de cinq annelets. C. cassé. S. : deux lions, ou léopards hiumés L. : . . . . . *den Berg . .* (Ibid., l. 41).

— Achilles *de le Berghe*, h. de fief du duc de Bourgogne, dans sa châtellenie de Furnes, 1424, 6, 38 ; jadis bailli de la ville de Furnes *(poortbailliou van Veurne)*. 1443, 5 : écartelé ; aux 1er et 4e, un sau-

toir, chargé de cinq annelets; aux 2e et 3e, un filet en barre et une devise vivrée, broch. (comp. les armes de Veijse). C : une tête et col de chien braque ou de chèvre, d'hermine. T. d. : une dlle. L. : *S Achille . van den Berghe* (Ibid., l. 91-2, 93-4).

Berg, Bergh, Berghe, Berch, Francon van den *Berghe*, échevin de Tirlemont, 1427 : trois merlettes, accompagnées en cœur d'une coquille, et une bordure (simple). L. : ✠ *S Franconis de Monte scabini teneci* (sic !) (S.-G.).

— Jean de *Berge*, échevin de Bois-le-Duc, 1429 : une fasce brelessée et contre-brelessée, surmontée à d. d'un croissant (S.-T., c. 6).

— Jean van den *Berghe* sc. un acte de Gossuin van *Pynboerch*, dit van Halle, prêtre, qui reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens sur la ferme de Jean Couterman, récemment englobée dans le parc ducal, à Bruxelles, 1432 : une fasce et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. L. : *S Heinrie van den Berge* (B.).

— Jean *op den Berch* sc. pour Henri Boijdens, dit « *in den Ketel* », qui reçoit, dudit receveur, le prix de rachat d'un cens, dû par le duc de Brabant, au chef de sa maison « *den Ketel* », au Marché-au-bétail *(op de veemarct)*, récemment englobée dans le parc ducal, à Bruxelles, 1432 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un maillet. L. : ✱ *S' Ian op den Berch* (B.).

— Francon van den *Berghe*, allentier au métier de Tirlemont, 1432 : même écu que Francon, 1427. L. : ✠ *S' Franconus (?) de Monte* (S.-G.).

— Jean van den *Berghe* (fils de Simon), tuteur de *Lijskin* (et *Alijse*) van *Coijeghem*, fille de Roland, reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, inscrite au nom de Gauthier *Gilloen*, 1444, 8 : un chevron, accompagné de trois coquilles. L. : *S Ian van den Berghe* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391)

— Jean van den *Berghe*, tenancier du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1446 : un sautoir composé et une fasce broch. (Ch. et doc. div., c. 1).

— Jacques *le Berch*, h. de fief du duc de Bourgogne, dans sa châtellenie de Furnes, 1448 : une bande échiquetée et une bordure (simple). Le coin sup. s. de l'ecu est cassé. Seul, l'écu subsiste et ce fragment de la L. : . *Iacob* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93-4).

— Jean van den *Bergue*, h. de fief du château de Harlebeke, 1453 : un arbre (chêne?) terrassé. L. : *S Ian van* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 146).

— Oste van den *Berghe*, bailli et receveur de dlle Béatrice de Pouques, veuve de *Wulfaert van Coijeghem*, pour ses biens et sgrie sis dans la châtellenie de Courtrai, 1454 ; Oste van den *Berghe* (fils de Jean), tuteur de dlle *Alijse van Coijeghem* (fille de Roland), reçoit une rente sur le domaine de Courtrai, 1462 : un chevron, chargé d'un annelet et accompagné de trois coquilles. S. s. : un griffon. L. : *S Oste van den Berghe* (Ibid., l. 284 et 391).

Berg, Bergh, Berghe, Berch, Oste van den *Berghe*, échevin de Josse van den Brande, dans sa sgrie de Te-Nackere (Ten Ackere) (à Courtrai), 1464 : un chevron, chargé d'un annelet et accompagné de trois coquilles. S. s : un griffon (Els.).

— *Petrus van den Berghe*, échevin de Louvain, 1466, 80 : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss. (à la queue simple), accompagné à d. d'une étoile. L. : . . . *et van den Berghe, scab lou* . . (S.-G.).

— Pierre van den *Berghe*, échevin du duc de Bourgogne, dans sa sgrie d'Harlebeke *(van batten)*, 1469, 72 : un chevron, chargé d'un . . . (?) et accompagné de trois coquilles. L. : . *Pieter* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 412).

— Mathieu van den *Berghe*, échevin de Louvain 1482, 4 (n st.) : trois pals ; au chef chargé d'un lion (à la queue simple), l'épaule surchargée d'une rose. L : *S Mathie van de B'ghe scab louan* (S.-G.).

— *Godefridus van den Berghe*, échevin *illec*, 1487 : même écu, sans rose, la queue du lion fourchée. L. : *S* ✱ *Godefridi va de Bghe scab louan* (S.-G.).

— Guillaume *op ten Berch*, échevin du duc à Overijssche, 1491 : une fourche, à deux fourchons, posée en bande, l'extrémité du manche fortement recourbée à s., de façon à former presque un annean, accompagnée au canton s. d'une rose. Le sceau porte : *op de Berch* (C. C. B., c. 107).

— Félix van den *Berghe*, échevin du comte de Flandre, dans sa sgrie d'Harlebeke *(van batten)*, 1499 : un chevron, accompagné de trois coquilles. T. : un ange L. : *S Felix va . . . cr* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 412).

— *Amplucnis van den Berghe* sc. pour *Arekin*, son fils, qui tient, du château de Courtrai, un fief à Bellegheim, 1501 ; sc. pour un autre, 1501 ; h. servant de Jean van den Walle, écuyer, sgr. de Walle, qui tient un fief de la cour de Coijghem, 1502 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné en en chef de deux oiseaux contournés et en pointe d'une coquille (Fiefs, c. 891, Nos 1269, 70 ; 1346).

— Josse van den *Berghe*, fils de Pierre, tient, de Jean van den Walle, du chef de sa cour de *te Walle*, près de Courtrai, un fief à Bellegheim, 1502 : un chevron, accompagné en chef d'une coquille et d'un oiseau contourné. La pointe est cassée (Ibid., No 1279).

Berg, Bergh, Berghe, Berch. Denis van den *Berghe*, lieutenant de noble hommehomme Jean Cotreau, chev., sgr. d'Asseche, dans sa cour de *Rumpsdorp* (Rumsdorp), 1503 : un lion. L. : *S Dionisi van de Berghe* (S.-G.).

— Denis van den *Berge*, échevin de Tirlemont, 1506, 24 : un lion, a la queue fourchée. L. : *S Dionisii vā de Berghe scabi th* (S.-G. et *Heylissem*).

— Godefroid van den *Berge*, échevin de Louvain, 1506, 8, 10 : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss. (a la queue simple), accompagné en chef a d. d'une étoile. L. : *S Godefridi vāde Berghe scabi louan* (S.-G.).

— Gérard van den *Berghe*, échevin du comte de Flandre, dans sa ville et espier d'Harlebeke, 1506, 8, 9 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant. L. : *S Gheirart va d . . Berghe* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 412-3).

— Augustin van den *Berghe*, echevin de Louvain, 1509 (n. st.), 18, 21 (n. st.) : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss., a la queue fourchée. L. : *S Augustini vāde Berghe scabi loū* (S.-G.).

— Jacques *de le Berghe*, h. de la châtellenie de Courtrai, 1531 : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné de trois coquilles. S. s. : un griffon. L. : *S Iacop* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 61).

— Jean van den *Berge*, le jeune, échevin d'Overijssche, 1556 ; deux fleurs de lis en chef et trois (2, 1) annelets (C. C. B., c. 107) (Fig. 49).

— *Wijchman van den Berch*, bourguestre de Nimegue, parent de maître Guillaume van Gent (voir **Rossum**), 1563 : une fleur de lis, cantonnée de quatre billettes. S. s. : un griffon. L. : *S Wichmā va de Berch* (S.-G.).

— Jean van den *Bergh*, échevin d'Arnhem, 1565 : une croix ancrée (N.-D., Anvers, *chap., capsa rer. extraord.*).

— Gérard van den *Berch*, échevin de Bois-le-Duc, 1606 : trois huchets (Mal.).

— Corneille van den *Bergh*, échevin de Rotterdam, 1653 : un lion, brandissant un cimeterre et entouré d'une haie circulaire, munie, au milieu, d'une barrière de prairie *(hollandsche tuin)*. C. : le lion de l'écu iss. (U.) (voir **Laer, Leyen, Rognée, Septfontaines**).

Berg[h]en (Berghes, Bergues). *Henricus de Berghen, villicus thenensis* (de Tirlemont), s'engage, moyennant 118 livres de vieux gros, a servir le duc de Brabant, a cinq hommes *(una nobiscum), probi et honesti*, dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : trois maillets penchés ; au chef chargé de trois pals. L. : ✠ *S' Henrici de Beerghen* (B., N° 509) (Fig. 50).

Berg[h]en (Berghes, Bergues). (Gérard van) se porte fort pour le duc et la duchesse de Brabant, envers Renier de Schoonvorst, le jeune, chev., rançonné par Pierre van Steenbergen, qui l'avait fait prisonnier a Baswelder, d'une somme de 6000 vieux écus, 1372 : trois maches ; au chef a trois pals, celui du milieu chargé au bas d'une étoile, broch. sur le champ. L. : . . *Gerart van Berghe* . (B.) (Fig. 51).

— Henri *(heer) van Bierghen*, chev., jadis prisonnier a Baswelder, au dos chef des hommes *(beede)* du duc Wenceslas ; i. t. : 798 2/3 mont., 1374 : plain ; au chef chargé de trois pals. C. : une tête et col de bouc, iss. d'une cuve. L. : ✠ *S Henrici dni de Berghe* (B.) (Fig. 52).

— (Gérard van), jadis prisonnier a Baswelder, dans la maisnie du duc Wenceslas ; i. t. : 700 mont., 1374 : trois losanges ; au chef a trois pals, celui du milieu chargé d'une étoile broch. L. : ✠ *S' Gheert va Berghe* (B.) (Fig. 53).

— (Gérard van) sr. un acte de son parent *(neve)*, Jean, sire de Gronsveld, 1376 (n. st.) : trois maches ; au chef chargé de trois pals. L. : *S' Gheerts van Berghen* (B.).

— *(Een edel man Gheraert van)*, sgr. de Merxem et de Schooten, 1399 ; qualifié aussi *een eersaem man*, 1399 : même écu (Hép. S.-Elis., *Boileng.*, c. III).

— Messire Henri de *Berghes*, sgr. de Grimberghe, h. et conseiller du duc de Brabant, 1411, a Ivoir et a Bastogne ; qualifié encore chev., seigneur de *Melijn* (Melin-sur-Gobertange), 1416 : même écu. C : une tête et col d'âne. S. du cq. : deux griffons accoupis. L. : *S Henric va Berghen here va Gremberg* (*Lux.*, c. V, l. XVIII, N°s 13-14, et B.).

— Messire Henri van *Bergen*, sire de Grimberghe et *Melija*, drossard de Brabant, 1415 : mêmes écu, C. et S. L. . *S' Hepnric van Berghen here van Gremberg* (B.).

— Marguerite de *Berghes*, dame de Liedekerke, reçoit une rente du bailli de Cruijbeke, 1414 (n. st.) : parti ; au 1er, un lion cour. et une bordure engrelée ; au 2e : trois maches ; au chef chargé de trois pals (C. C. B., Acquits de Lille, l. 65-6).

— Jean, sire de *Berghen opten Zoom*, de Glimes, Velp et Brecht, ratifie une quittance, de 1439, de son frère Philippe de Glimes, sgr. de Grimberghe, 9 juin 1444 : trois maches ; au chef chargé a s. de trois pals ; au tr.-p. broch. sur le champ, chargé d'un lion. Cq. cour. C. : une tête et col d'âne entre deux cuissards. S. : une d^lle^ et un lion. L. : *S' Iohis dni de Berg . . s . . . a Z . ma . de Glim* (B.).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Fig. 6.

Pl. XVIII.

Fig. 1. Sceau de Sohier, sire de Bourscheid (1297).
Fig. 2. Sceau de Herman, sire de Woerden (1297).
Fig. 3. Sceau de Nicolas de Kats, chevalier (1298).
Fig. 4. Sceau de Henri, burgrave de Drachenfels (1299).
Fig. 5. Sceau de Jean de Braunshorn, chevalier (1249).
Fig. 6. Sceau de H. de *Zorpele*, chevalier (vers 1300).

Berg[h]en (Berghes, Bergues). Antoine (de Berghes), abbé de St-Trond, 1487 : dans la partie sup. du champ du sceau, un Saint portant une église et une palme ; dans le bas, un écu coupé ; au 1er, parti ; *a*, un lion ; *b*, trois pals ; au 2d, trois macles (S.-T., c. 6).

— Cornelle de *Berghes*, seigneur de Zevenbergen, chev. de l'ordre (sic), conseiller, chambellan de l'archiduc d'Autriche, etc., gouverneur et capitaine des ville et château de Grave, 1503, 4 : trois macles ; au chef chargé a s. de trois pals ; au fr.-q., broch. sur le champ, chargé d'un lion. Cq. cour. C. : une tête et col d'ane entre deux cuissards. Le cq. accosté de deux paires de bésicles. L. : *Sigille Cornelii de Bergis supra Zoma* (B.).

— Antoine van *Bergen*, par la grâce de Dieu abbé du couvent de Saint-Trond, 1512 : type armorial ; coupé ; au 1er, parti ; *a*, un lion ; *b*, quatre (!) pals ; au 2d, trois macles. L'écu posé sur une crosse (S.-T., c. XI).

— (Sœur Elisabeth van), abbesse de N.-D. de la Cambre, 1515 : dans le champ du sceau rond, une abbesse assise sous un dais ogival ; dans le bas, un écu : parti ; au 1er, coupé ; au 1er parti ; *a*, un lion ; *b*, trois pals ; au 2d, trois macles et au point du chef un . . . ; au IId, trois flanchis (C. C. B., c. 113).

— Alphonse de *Berghes*, archevêque de Malines, 1672 : coupé ; au 1er parti ; *a*, un lion ; *b*, trois pals ; au 2d, trois macles. L'écu posé sur la croix archiépiscopale, qui soutient le chapeau de cardinal. L. : *Alphonses de Berghes archieps mechli* (Prieuré de Terbanc, A. G. B.). (voir **Bautersem, Brecht, Feluy, Glimes, Houtain-l'Evêque**).

Voici, d'après Gelre, le blason du *here van Bergheu*, Brabançon : de sinople à trois macles d'argent ; au chef d'or, chargé de trois pals de gueules. C. : une tête et col d'ane de sable, longué de gueules, oreillé d'argent.

— Marie-Françoise de Berghes tient, du roi de France, château et sgrie de Septfontaines, prévôté d'Arlon, 1681 : un lion. L'écu sommé d'une cour, et accosté de deux palmes (Deux actes et deux cachets différents) (C. C. B., reg. 45713e).

— Jean-François, vicomte de *Berghezee*, sgr. de Reuland et Bellain, pour la moitié, ci-devant grand-chambellan héréditaire du Luxembourg, remet au roi de France l'aveu des dites sgries, avec justice bouclerie à Holler, Asselborn, Waterinal, des droits à Reuland, Lommersweiler, Limerlé, etc., 1683 : un lion. L'écu sommé d'une cour. (Ibid.).

D'après l'armorial du XIVe s., publié par Douet Darcq : *le chastelain de bergues*, portait : *de gueules a un lion d'or, armé, lampassé*. Gelre donne au vicomte de Bergues (Saint-Winnoc, en Flandre : de gueules au lion d'or, armé et lamp. d'azur. C. : un lion de gueules (non armé et lamp.), assis sur une sorte de tube évasé de sable, garni d'un vol d'or.

Voici ce qu'en dit le roi d'armes Gailliard (XVIe siècle) : *Le chastelain et seigneur de Berghes-St-Wynnocx d'or, au lyon de gueulle, lampasse et arme d'azur, et crye : Berghes! Berghes, de madame de Chasteau Bruin!* D'après le même, *Berghes-Sainct-Wynnocx*, ville fermée, porte : *d'argent, au lyon de sable, lampassé et armé, tout d'or.*

Berg[h]en (Jean van), le vieux, et Pierre van Berghen, bourgeois d'Anvers, jurent fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois monts ; au fr.-q. broch. chargé de deux glaives, les pointes en haut, passés en sautoir. L. du sceau de Pierre : *S' Petri de Berghen* (Fl.).

— (Guillaume van), échevin d'Anvers, 1373, 4 : trois tertres ; au fr.-q. broch., a deux pelles, passées en sautoir (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I, et B.) (Fig. 54).

— (Jean van) ou *van den Berghe*, jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Bergen (op-den-Zoom) ; i. t. : 425 mout., 1374 ; sc. pour Jean Bagghe, prisonnier sous la même bannière ; i. t. : 44 mout., 1374 : trois tertres, chacun chargé d'un flanchis, percé en rond. L. : ✠ *S Johanni (?)de Monte* (B.). (Fig. 55).

— (Hughes van), fils de Gauthier, vend, devant les h. de fief de Zélande, à Adrien de Borssele, chev., sgr. de Brigdamme, Duiveland et *Galmaerde* (Gammerages ?), un tiers de la haute et basse sgrie de Brouwershaven, 1466 : un lion, surmonté d'un lambel, et un bâton broch. C. cassé et fruste (C. C. B., c. 113).

— Gérard van *Bergen*, échevin de Rotterdam, 1642 : un mont, surmonté de quatre cors de chasse. C. : un cor de chasse (U.) (Fig. 56) (voir **Assche, Guttekoven**).

Bergheim. *Sybelo, miles de Bergheym*, inféodé à Adolphe, comte de Berg, son château de *Bergheym*, 1287 : type sceutiforme ; plain ; au chef chargé de trois coquilles. L. : ✠ *S' Sibodoni . . . . . em militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 82).

Berghs (Gérard), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 876 mout., 1374 : deux fasces, accompagnées de huit coquilles, rangées en orle. C. : une tête et col d'âne. L. : *Sigillum Gerardi Be . . . . s* (B.).

Bergerotte, voir **Haen**.

Bergman, voir **Berchman**.

BERGOIGNE, voir **Bourgogne**.

Bergues, voir **Berg[h]en**.

Beringhen, Beeringhen. Henri van *Beringen*, jadis prisonnier a Basweiler, sous la bannière du sire de Rotselaer ; i. t. : 54 mout., 1374 : trois coqs. L'écu posé sur une aigle. L. : *S' Herici de Berighe* (B.).

Beringhen, Beeringhen. Jean van *Beringhen*, jadis prisonnier *illec*, sous labannière de Godenaerts; i. t. : 171 mont., 1374 : même écu; écuss. en cœur à la fasce, accompagnée de trois (2, 1) maillets penchés. L. : ✱ *S' Jan van Beringhe* (B.).

— *Johannes de Beringen*, échevin de Vilvorde, 1409 : trois coqs. L. : *Iohas de Beringen* (Brux.).

— Jean van *Beringen* (voir **Thomas**), 1416 : trois coqs, accompagnés en pointe d'un fer de lance de tournoi (?). L. : *Iohis de Beringen* (B.).

— Henri van *Beringen*, receveur de la ville de Bruxelles, 1431 : écartelé; aux 1er et 4e, trois coqs; aux 2e et 3e, plain; au chef de quartier chargé d'une estacade à cinq *estaches*. T. s. ; une dlle. L. : . . . . . *nric van Ber* . . . . . (B.).

— Henri van *Beringhen*, échevin de Malines, 1440 : trois coqs. C. : une tête et col de coq entre un vol (Mal.).

— Jean van *Beringhen*, échevin de Malines, 1449 : trois coqs. L. : *S' scabinatus Iohis de Beringhen* (Mal.).

— Arnould *(de Beeringen)*, abbé de St-Trond, 1475 : sous un dais ogival, un prélat, tenant devant lui un écu à trois pals; au chef chargé d'un coq. L. : *Sigillu abbatis sci trudonis ad causas* (S.-T., c. 10).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, une famille van Beringen portait : coupé; au 1er, d'argent au coq de sable, crêté et barbé de gueules; au 2e, d'or à trois pals d'azur.

— Jean van *Beringhen*, échevin de Malines, 1541, 50 : trois coqs. C. cassé et fruste (Mal.; S.-T., c. 18) (voir **Berthout, Bruele**).

Berk. *Franco de Berke et Henricus de Bala* (Baal), *milites, Johannes et Adam, filii dictorum militum, Henricus de Eckenrode, Adam de Dyke, Jacobus de Eytrichoven, Henricus de Gerstorp, Wilhelmus de Holsz et Hermannus dictus Broggere*, vendent au comte de Juliers leurs juridictions *in villis Kunynshoven* (Koningshoven), *Hovermoirke* (Morken) *et in Eytrichoven, superiores et inferiores*. 1311 : type sentiforme; trois pals; au chef plain; un bâton brochant sur l'écu. L. : ✠ *S Franconis militis de Berke* (Duss., *Jul.-Berg.* Nº 203).

Voir Baal : les autres personnages cités ne scellent pas.

— Gérard *van Berka*, vicaire à la cathédrale de Cologne, 1375; receveur de l'autel des Trois-Rois, 1377 : reçoit, du duc de Brabant, par le receveur de Roldne, une rente de 10 marcs de Cologne, *van myne vicarien wegen*, une bande accostée de deux lions léopardés, côtoyant la bande. L. : *S' Gerardi Meynar pbri* (B.).

Berck. *Henrich Berck*, échevin de Duisburg (sur le Rhin), 1415 : cinq feuilles de bouleau *(berk)*, sans tiges, réunies en quintefeuille, garnies au haut d'un gland, accompagné d'un grand nombre de petits besants, ou tourteaux, rangés en orle. L. : . . *Meynr* . . . . . (Duss., *Clèves-Mark.* Nº 729) (comp. **Berken**; voir **Bercx, Onchout**).

Berkel (Gérard van), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Cramendonck; i. t. : 249 mont., 1371, 6, 9 : trois étoiles. L., 1374 et 9 : *S Gherardi de Wkel scabi i Broscho*. L., 1376 : ✱ *S Gherardi de Berkel* (B.).

— (Gérard van), fils de Gérard, échevin de Bois-le-Duc, 1503 : trois étoiles, surmontées d'un lambel (S.-T., c. 11).

— (Gérard van), même qualité, 1519 : même écu (Mal.).

— (Gérard van), fils de Jean, même qualité, 1534 : trois étoiles et un soc de charrue (fer de pelle, bouteille ?) en cœur (Helmond).

— (Adrien van), 1633, Jean, 1635, Embrecht, 1653, tous trois échevins de Rotterdam : trois étoiles et une rose en cœur. C. : trois plumes d'autruche (U.).

Berkelaer. Henri van *Birculer, Birchlor, cersamen man van wapenen*, sc. pour Marie van Strucht, qui reçoit une pension sur le toulieu de Fauquemont, 1371, 3 : une croix, accompagnée au 1er canton d'une ramure de cerf. L. : ✠ *S Henrici de Birchlor* (B.).

Berken (Arnould) sc. un acte d'Adolphe, comte de Clèves, 1387 : cinq feuilles de bouleau, sans tiges, réunies en quintefeuille. L. ✠ *S' Arnoldi de Berch* (Duss., *Clèves-Mark*, Nº 497) (comp. **Berk**).

Berchem. *Mijn heer Willem van Berghcem, riddre*, sc. l'acte de donation qu'il fait, devant les échevins d'Anvers, à l'Hôpital d'*illec*, d'un bois à *Mortensele* (Mortsel), *achter der beke*, 1299 : trois pals; au fr.-q. chargé d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *Dni WVilmi de Ranst* (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. II) (voir **Jodoigne, Wesemael**).

— (Gilles van) reçoit de *Valprecht* Codde, une redevance, du chef d'une terre à Wilrijck, 1311 : de . . . à trois écuss., chacun chargé de trois pals; l'écu chargé d'une bordure engrelée (Fig. 57). Contre-scel : écu écartelé; aux 1er et 4e, une fasce et un sautoir broch.; aux 2e et 3e, trois pals (Ibid., c. III).

La matrice du contre-scel, sans légende, a été employée, aussi, pour sceller le même acte, par Jean van der *Eyncbistenen*, homme dudit Gilles van Berchem.

— *(Johannes de), miles*, s'engage, moyennant 12 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, à trois hommes *(cum tribus viris, una nobiscum), probis*

et honestis, cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis, dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France, 30 août 1338 : trois pals et une bordure engrêlée. L. : ✠ *S' Iohis dēi de Berchche milit* (B., N° 460).

Berchem (*Walterus de*), *miles*, est institué exécuteur testamentaire par Guillaume van der *Meijnaerdshoven*, 1368 : trois pals et un lambel à quatre pendants. L. : ✠ *Sigillum Walteri de Berchem* (S.-G.).

— (Adam van), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorsselaer ; i. t. : 2147 mout., 1374, 8 : trois pals. C : une tête et col d'homme barbu, coiffé d'un bonnet pointu palé. L. : *S Adavm van Berchchem* (B.).

— *Costijn, die men heijt de groote Costijn van Berghem*, touche une indemnité pour le ou les enfants *(van der ghebeerts weghen)* de feu Gauthier van Berchem, chev., son frère, tué à Basweiler ; i. t. : 272 mout., 1374 : même écu. C. : une tête d'âne, engoulant le casque. L. : *Sigillum Costini de Berchem* (B.).

— (Guillaume van), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de La Lecke ; i. t. : 2159 2 3 mout., 1378 ; sc. en 1381 : trois pals, le 1er chargé en chef d'une étoile à cinq rais, broch. C : comme Adam, 1374. L'écu posé sous un dais gothique et accosté de deux léopards bouchés, assis dans leurs niches, soumées de tours gothiques. L. : *S Willē vā Berghē* (B.).

En 1374, ledit Guillaume sc. une quittance, relative à la bataille de Basweiler, d'un autre sceau, au même écu, mais sans C. L. : ✠ *S' Willem vā Berghē ridd'* (B.).

— (Guillaume van), chev., témoin d'un accord entre Jean de Schoonhoven et Jean de Duffel, au sujet d'une terre sous Aerschot, 1397 : même écu, mais sans l'étoile. Meme C. (S. G.).

Le sceau d'Adam van *Berchghem*, chev., témoin au même acte, est tombé.

— (Jean van) sc. pour Gilles van *Hemelrijc*, tenditaire, à Opwijck, du château de Termonde, 1440 : il ne reste plus que les deux quartiers supérieurs d'un écu qui semble être écartelé ; au 1er, une rose ; au 2e, une meriette. T. : un ange (Fiefs, N° 4212).

— (Guillaume van) et ses frères, Jean et *Costin*, prennent, avec le duc de Brabant, un arrangement au sujet d'une rente que feu leur père, Jean, avait héritée de sa sœur, Elisabeth ; 1441, 10 août : trois pals et un lambel C. : un buste barbu, vêtu de trois pals et coiffé d'un bonnet pointu, palé. T. d. : une d^{ble}. L. : *S' Willem vā Berchem* (B.).

— (Jean van), frère de Guillaume, ci-dessus, 1441 : trois pals, le 1er chargé en chef d'une étoile à cinq rais. C. et T. d. : comme ledit Guillaume. L. : *S' Ians van Berchem* (B.).

Berchem (*Costin* van), frère des deux précédents, 1441 : trois pals, le 3e chargé en chef d'un croissant. C. : comme ses frères. L. : *S Costen* . . . . . (B.).

— (Jean van), chev., conseiller du duc de Bourgogne, châtelain de Saffingen, 1362, 6, 7 : trois pals. C. : une tête barbue, coiffée d'un bonnet pointu, de l'écu, terminé en gland. T. d. : une d^{ble}. L. : *S Ians van Berch* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 51-52).

— (Guillaume van), chev., échevin d'Anvers, 1472 : trois pals. C. : un buste barbu, vêtu de l'écu et coiffé d'un bonnet pointu de l'écu. T. : un b. et une femme sauv., velus (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I).

— (*Costen* van), même qualité, 1494, 1507 : trois pals, le 1er chargé en chef d'un croissant. Meme C., mais le bonnet garni d'un gland. (Ibid., c. III).

L'acte de 1494 le qualifie de chevalier, celui de 1507 pas. Deux personnages?

— (Arnould van), même qualité, 1502 : trois pals ; au fr.-q. s. chargé de trois flanchis (**Zevenbergen**). Même C. S. : deux griffons. (Ibid., c. II).

— (Henri van), bourgeois de Cologne, 1518 : une bande ondée, accostée de deux feuilles de nénuphar, posées en bande, à longues tiges, celles-ci en bas, et accompagnée en pointe d'un mont. L. : *Heinrich van Berchem* (Duss., *Schrein St-Gereon*, I, 12).

— (Roland van), même qualité, 1524, 5, 33 (n. st.) : trois pals ; écuss. en cœur à un arbre de **Blockschoemaecker**). Même C. qu'Arnould. *Cri de corps sans âme* : deux paires de besicles (Ibid., c. I et III ; 144 lettres scab. d'Anvers).

Plusieurs Berchem accostent leur cimier de ces deux paires de besicles, entre autres : Florus, échevin d'Anvers, au XVIIe s., dont la matrice de sceau, en argent, est conservée au Musée communal d'Anvers.

Costen van Berchem, chev., relève, par suite du décès de Gauthier van Berchem, son oncle, le droit de celui-ci sur la *corte de Ranst* (compte de Pâques 1370-Pâques 1377, N. st.; C. C. B., N° 17414, f° 57 ; voir plus de détails : ibid., f°s 162, 175, 176). *Costinus de Ranst, dictus de Berchem, miles*, relève, par la mort de *Magnus Costinus*, son oncle, la moitié de la *curtis de Ranst*, avec 12 bonniers (compte de la St-Jean 1384-la St-Jean 1385, Ibid., f° 176). Marguerite van Berchem, fille de *Costin* et femme de *Lorentius de Bogardis*, chev., relève, par la mort de son frère Jean van B., *heer de Hoorest*, à Southoven (compte de St-Jean 1387-88, Ibid, f° 224 v°, 230).

— (Pierre van) (et *Berchem*[*b*], aussi sans *van*), *der elle, ehrwaeste und hochgelerte Herr* . . . , echevin de Cologne, 1624, 27, 33, 1, 48 : une barre (!) ondée, accostée de deux feuilles de nénuphar, posées en bande, à longues tiges, celles-ci en bas, et accompagnée en pointe d'un mont. C. : un vol, chargé d'une fasce ondée. L. : *Petrus Berchem I V Doctor scab.* C.-sc. : (petit cachet) mêmes écu et C., ce

dernier accosté des lettres : P VII D (Duss., Testaments de Cologne, Nos 17, 123, 141, 182, 359).

Berchgracht (Michel) sc. pour Jasine Paridaens, qui tient, du château de Termonde, un fief à Denderbelle, 1513 : un cœur, surmonté d'une couronne (Fiefs, N° 3636).

Berchman (Gérard), échevin de Zalt-Bommel, 1342 : un poisson, posé en bande, recourbé, accompagné au canton s. d'une coquille. L. : ✠ *S' Gerãt Bergman* (Ambum, *Rekenk.*, I, 3358, Nos 402 et 582).

— (Jean) tient, de Laurent van *Ghelabbeke* (Glabbeek), un fief à Glabais, 1470 : une paire de ciseaux ouverte (Av. et dén., N° 1766).

Bercker (Josse de), échevin de Helmond, 1686 : un pal et une fasce broch., chargée d'un animal (castor?) passant et accompagnée aux 1er et 4e cantons d'un arbre et aux 2e et 3e d'une ramure de cerf. C. un oiseau (Helmond).

Berckman (Gérard), alleutier au quartier de Bruxelles, de Tervueren et de Vilvorde, 1472 : une marque de marchand. L. : *S Gheert Berckman* (Brux.) (Fig. IV).

Berct (Jean van der), échevin de Malines, 1587 : une bande, chargée de . . . et une bordure engrêlée. C. cassé (Mal.).

Bercx *(Henricus)*, échevin de Louvain, 1519, 33 : une marque de marchand, formée d'un crampon contourné et d'une traverse. L. : *S Henrici de Espe aſs Berc scab i loũ* (S.-G.).

Berlaer (Gielson van) reçoit du Brabant un paiement pour Arnould, sire de Rummen, 1364 : trois pals et une cotice broch., chargée de trois étoiles. L. : ✠ St *Egidii de Berlare* (B.).

— (Jean de), sire de Helmond, reçoit une indemnité du chef de sire Henri van *Cuijet* (Cuijk), tué à Basweiler; i. t. : 330 mout., 1374 : trois pals. L. : . . . . *van Berlar he va Helmot en va Kerb* . . . . . (**Keerbergen**) (B.).

Voici, d'après GELRE, les armes du *here van Helmmunt* : d'argent à trois pals de gueules. Le cq. d'or. C. (non colorié) : un vol iss. d'une cuve.

GELRE blasonne ainsi les armes de *her Gelis van Barlar*, Brabançon : d'argent à trois pals de gueules, au bâton broch. d'azur, chargé de trois losanges d'or. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un écran arrondi, de l'écu, garni de sept plumails de sable.

— (Les échevins de), 1325 : trois pals. L. : ✠ *S scabinorum de Berlar*. 1395 : même écu. S. : un ours, placé derrière l'écu. L. : ✠ *S scabinorum de Berlaer* (Mal.). 1re moitié du XVIIe s. : même écu. S. : deux ours. Milieu du XVIIe s. : deux écus ovales; A, trois fasces (**Croy**); B, une fasce d'hermine (**Oignies**); manteau, sommé d'un bonnet de prince de l'Empire. L. : *Sigillum scabinorum in Ballart*. Fin du XVIIe s. : deux écus ovales; A, quatre pals et une bordure engrêlée (**Merode**); B, une fasce d'hermine (**Oignies**). Manteau, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (3 matrices à la maison communale de Berlaer) (voir **Berthout**, **Héverlé**).

Berlaere, Jacques van *Berlaer* tient, du château de Termonde, un fief à Zele; sans date (1440?) : fasce d'hermine et de . . . T. : un ange (Fiefs, N° 4566).

— *Willem Joncvrouwen Marie sone* = Guillaume, fils de dlle Marie (de Berlaere?), maieur et scouneour de Berlaere, 1353 : même écu. L. : *S' Willem v . . . . . arien (Zwijcecke)* (comp. les armes **Berghe**, 1334, et de **Rossum**).

Rectifier ainsi le blasonnement dans DE VLAMINCK, *Cartul. de Zwijcecke*, p. 155.

Berlaimont *Jehans de Berlammont*, alleutier du Hainaut, 1278 (n. st.) : fascé de vair et de . . . , de six pièces, les 2e, 4e et 6e, chargées de cinq, respectivement de quatre et d'une coquille. L. : ✠ *S' Iehan de Berlainmont* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (Gilles, sgr. de), chev., 1295 : type équestre; le bouclier, l'ailette et la housse a un fascé de vair et de . . . . C. et ornement du chanfrein : un écran en losange, aux armes. L. : ✠ *S' Iyidii domin . . . . . lanomo . . . . . litis* (Mons, *Hainaut*).

— Gérard, sgr. de Ville et de Matagne, chev., conseiller du duc de Brabant, 1425 : écu aux mêmes armes, la 2e pièce chargée à d. d'un écusson, plain. C. : un lion iss., tenant une banderole. T. : un b. sauv., sans massue, iss. du cadre, et une sirène (sans peigne, ni miroir). L. : *S Gerar signeur de Ville* Z *de Mataigne* (B.).

— (Gilles de), chev., bouteiller héréditaire du Hainaut, 1479 : un fascé de vair et de . . . . Cq. cour. C. : un disque gironné, chargé en cœur d'un autre disque. T. d. : une dlle. L. : *S' Gilles signeur de Berlei . . . et de Pierreves* (= Perwez) (Arlon, Abb. de Saint-Hubert).

— (Les échevins de), 1394, 9 : même écu. T. s. : un saint Michel terrassant le démon. L. : *Seel eschemnal de Berlaimont* (Mons, Gr. scab. de Berlaimont).

— (Florent, comte de) et de Lalaing, sire du pays d'Escornaix, doyen des pairs du Hainaut, sénéchal de Flandre, baron de Hierges, Lens, Beaurainq, Wavrin, sgr. de Haultepenne, Perwez, Saint-Aliun-en-Douay, etc., chev. de la Toison d'Or, du Conseil d'État, colonel d'un régiment de Haut-Allemands au service des Archiducs, gouverneur et capitaine général du duché de Luxembourg et comté de Chiny, grand-bailli *portaiif* du Hainaut, 1607 : fascé de vair et de . . . . L'écu, entouré du collier de la Toi-

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. XIX.

Fig. 1. Sceau de Guillaume de Popuelles, sire de Grand-Metz (XIIIe siècle).
Fig. 2. Sceau de Conon de Mussy (1228).
Fig. 3. Sceau de Charles d'Aerschot, chevalier (1243).

son d'Or, S. : deux griffons. Le haut du sceau cassé (M. E. Matthieu) (voir **Rochefort**).

L'acte est donné « *nostre chasteau de Berchies* ».

Berlaimont (Gérard de), chev., sgr. de Boumal-*la-Grande, Rocourt*, etc., rend au roi de France le dénombrement de la sgrie de Boumal (prévôté de Durbuy), 1681 : fascé de vair et de .... L'écu sommé d'une cour, et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (C. G. B., reg. 45713b).

— Henri de *Berlaimont*, chev., sgr. de Jemmeville et Petit-Avin, tient, du roi de France, la *grosse tour* au village de *Wennel* (Wenin?) (prévôté de Durbuy), etc., 1683 : même écu, sommé d'une cour, et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (Ibid., 45713e).

— (Jean-Louis-Antoine-Bernard, comte de), de la Chapelle, tient, du Brabant, la sgrie de Bomlette, au village de Boumal ; donne au château de Jauche, 1754, Charles-Nicolas-Joseph de B., de la Ch. et du Saint-Empire, baron de Jauche, etc., mari de la comtesse de Berlaymont, née de Coureau, baronne de Jauche, qui tient, du Brabant, la baronnie de Jauche et la sgrie de Foolz, 1754 ; tous deux : fascé de vair et de gueules. Ecu cour. C. : un lion iss., brandissant une bannière de l'écu. S. : deux léopards lionnés, tenant chacun une bannière de l'écu (Av. et dén. Nos 7331, 8 ; 7250).

Voici, d'après Gelre, l'écu du *here van Berlamont*, vassal de duc de Hollande (de Hainaut, etc.) : fascé de vair et de gueules.

L'armorial du XIVe s., publié par Douet Darcq, donne au sire de *Berviermont* : *fessé de vair et de gueules*, et au sire de *Chas* (lisez : Chin) : *semblablement*.

Berler'. Robert *Barlay*, et *Berlers*, chev., jadis prisonnier à Baswelier, sous le sire de *Grandhuse* ; i. t. : 192 mont., 1374, 8 : une fasce et un filet broch. L. : ✠ *S' Robbrecht Berler'* (B.).

Berlicum. Simon de *Berlekem*, conseiller de la ville de Bruxelles, 1488 : parti ; au 1er, trois fers de moulin, accompagnés en cœur d'une étoile ; au 2d, trois chevrons (E. G., I, 356).

Berlingen. Gauthier van *Berelinghen*, prisonnier à Baswelier, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 700 mont., 1374 : un renard rampant. Ecu chargé d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Walteri de Sci* (B.).

Berlo (Gauthier), échevin de l'abbé de Gembloux, dans sa cour de *Jandegnoul*, 1471 : trois étriers, accompagnés au flanc s. d'une merlette ; au (r.-q.) broch., chargé d'une rose. S. s. : un aigle. L. : *S Watie* ..... (S.-G.).

Berlo (= **Berloz**). *Gerardus, dominus de Berle*, chev., vassal du comte de Looz, 1281 : deux fasces (S.-T., c. I).

Voir sur les Berlo, Hemricourt, *Le Miroir des Nobles de Hasbaye*. Dame Jeanne de *Berloes*, femme de sire Guillaume de *Gozez*, du de *Herenes*, relève, par la mort de dame Marguerite de *Berloes*, femme de feu sire *Barcal de Juppley*, sa tante, de biens, *apud Iuvam* (Jauche) (Compte S. Jean 1381-82 ; C. C., B., N 15444, f° 176).

Berlo (= **Berloz**). Rasse van *Barloes*, chev., jadis prisonnier à Baswelier ; i. t. : 780 mont., 1374 : deux fasces, accompagnées de mont (3, 3, 3) fleurs de lis. L. : *S mesire Rase de Berlo* (B.).

— Guillaume van *Berloes*, prisonnier *illec* ; i. t. : 4072 mont., 1374 : deux fasces, surmontées d'un lambel. L. : *S' Willem van Berle*, 1379 : deux fasces et un lambel broch. L. : ✠ *S' Willem van Berlo* . (B.).

Le 7 sept. 1372, Guillaume de Juliers, comte de Berg et de Ravensberg, reconnaît avoir reçu, de Guillaume de Berlo, 2000 vieux écus d'or, « à titre de rançon, *dat hee onse gevangen was* (B.).

— Thierry van *Barloes, Berloys*, prisonnier *illec* ; i. t. : 326 mont., 1374, 82 ; échevin de Liège, 1384 : deux fasces, surmontées à d. d'une fleur de lis. L. : ✱ *S' Thare de Berlos* (B. et C. de B.).

Rasse, Guillaume et Thierry de Berlo combattirent, dans l'armée brabançonne, sous la bannière du sire d'Oupeye.

— (Thierry de), écuyer, échevin de Liège, 1385 : deux fasces, la 1re chargée à d. d'une fleur de lis. L. : .... *codici de Ber*... *scab*..... (C. de B.) (voir **Landenne**).

— (Jean-Paul de), chev., sgr. de Foulenoy, tient, du roi de France, la maison de *Preit*, sise au ban de Havelange (Condroz), et mouvant de la cour de Han-sur-Lesse, 1683 : deux fasces de gueules. L'écu, ovale, sommé d'une cour, a 9 perles. S. : deux léopards lionnés (C. C. B., reg. 45713e).

Bermeiren (*Arnoldus de*), échevin de la cour de la prieure de Millen, 1364 : dans le champ du sceau, une rose à six feuilles (S.-T., c. 5bis).

BERMENTVELDE, voir **Cucke[n]**.

Bermerain. *Pierart de Bermeraing*, clerc, h. de la comtesse de Hainaut, 1354 : trois rencontres de bœuf. L. : ✠ *S Petri de Bermereing* (Mons, Abb. d'Epinlieu).

— *Pierart de Biermereng*, h. de fief du comte de Hainaut, 1373 : même écu. L. : *S P*..... *in* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (*Ysabel de*), veuve de *Willemme de Lymmiage, dit Mabile sone*, reçoit une rente sur les domaines de Courtrai, 1444, 5, 7, 8 (n. st.) : parti ; au 1er, un chêne englanté arraché ; au 2d, trois (2, 1) rencontres de bœuf, accompagnés en cœur de trois petites molettes, mal ordonnées. L. : *S Ysabel de Biermerain* (C. C. B., Acquêts de Lille, I, 391).

Bernaert (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 74 mont., 1374 : écartelé ; aux 1er et 4e, contre-écartelé, dans chacun des quatre quartiers : un lion ; aux 2e et 3e, de . . . à l'écusson, plain, accompagné de huit étoiles à cinq rais, rangées en orle. L. : *S' Ian Bernaerd* (B.) (Fig. 38).

— Jacques *Bernaerd*, tuteur de Pierre de Valve (fils de Gilles), qui tient, du comte de Flandre, un fief à Middelkerke, 1405 (?) : quatre (1, 2, 1) trèfles ; au chef chargé à d. d'une moucheture d'hermine. L. : reste du chef est cassé (Fiefs, c. 887, liasse 1407-30).

Bernaerts (Jean), échevin de Malines, 1380, 93 : écartelé ; aux 1er et 4e, une aigle ; aux 2e et 3e, un arbre et un ours rampant. C. cassé (Mal.).

— (Josse), même qualité, 1607 : un ours rampant, lié à un arbre arraché, posé à s. (Mal.).

— (Jacques), même qualité, 1609 : même écu que Jean, 1380. C. : une aigle iss. (Mal.).

Bernage, voir **Barnage**.

Bernalmont, Jean de *B[i]ernamont*, etc., chev., reçoit du Brabant des rentes à Maestricht et à Dalhem, 1365, 9, 78 ; souverain maeur de Liége, 1379-88 : de vair plain. L. 1365 : *S dni Iohis de Biernamont militis* (B. et C. de B.).

— Hubert, fils du chev. Jean de *Bernamont*, reçoit une rente sur le tonlieu de Maestricht, 1391 : même écu, la 1re tire chargée à d. d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Heber . . . . . mon* (B.).

En 1374, Jean de Bernalmont, chevalier, reçoit pour lui-même et ses fils, *Corbele* et *Hombelet*, tous prisonniers à Basweiler (1371), sous la bannière du sire d'Oupeye, un premier acompte sur une indemnité de 1924 moutons ; le sceau est tombé (B.). Voir aussi Hemricourt, *Le Miroir des Nobles de Hasbaye*.

Bernard *(Hughelin), de la compaignie de Peruche de Florence*, apposé, en 1315, à un *vidimus* de deux actes de 1306 et 1307 (n. st.), les deux sceaux, en cire rouge, que voici : A, dans le champ du sceau, une poire, la tige en haut, feuillée de deux pièces (emblème parlant de ladite compagnie). L. : ✠ *Sigillum Yghelino B . . . . . ;* B, un écu à un pal échiqueté. L. : *S' Yghelino Bernar . .* (Fl.) (voir **Luther**).

Ils concernent *Jehans Vallains*, de la même compagnie, qui n'est autre que l'historien dignitaire Giovanni Villani.

Cet acte est analysé dans *Fluvent, analyt.* du Br Jules de Saint-Genois, N° 1112, mais cet auteur se trompe en citant : *Hughelin, Iernard* et *S. Luther* (lisez Luther), comme étant *trois* personnages.

— *Pol Bernars, fils signeur Pol, jadit demorans a Dam* (Damme), 1329 : trois alérions. L. : . . . . . *li Bernards* (Fl., N° 1473).

Fluvent, analyt. des chartes des comtes de Flandre (Lappelle, 4, 1001, tout bonnement : « Pol, fils du seigneur Pol », etc.

Bernard (Michel) reçoit, sur les domaines de Courtrai, une rente viagère inscrite aux noms de dlle Agnès et de maître Jacques Savari, enfants de feu Tassart S., 1447 : une épée, la pointe en bas, accostée de deux étoiles, et une bordure (simple). L. : un ange. L. : . . . *chiel* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 391).

Berndorf, voir **Weidenau**.

Berneau Renard de *Bernaw*, écuyer, échevin de Liége, vers 1330 : une bande, accompagnée de six billettes, rangées en orle (C. de B.).

— Renier van *Berne* reçoit une rente sur Maestricht, 1368 ; écuyer, drossard de Fauquemont, 1371, 8 : une bande, chargée en chef d'un fermail rond et accompagnée d'un semé de billettes. L., 1368 : *S Reinerii de Berne scabini traiecten* (échevin de Maestricht) (B.).

— Jean de *Bernauw*, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne, 1374 : même écu, mais, au lieu du fermail, un alérion, posé dans le sens de la bande. L. : ✱ *S Johan de Bernauve* (B.).

— Gilles *Thorel van Berne*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Holset ; i. t. : 624 mont., 1374 : même écu, mais, au lieu de l'alérion, une merlette, posée dans le sens de la bande. L. : ✠ *S' Gille Thoreil* (B.).

— Henri van *Berne*, prisonnier *illec*, sous Robert de Namur ; i. t. : 52 mont., 1374 : même écu, mais la bande non chargée. L. : . . . *Henrech van Berne* (B.).

— Renier *Toreyl de Bern[e]*, sénéchal de Fauquemont, se porte caution pour le duc et la duchesse de Brabant, envers Gérard, sire de Heers, 1383 : même écu. L. : *S Regneri Toreyl de B . . . . scabi tecten* (B.).

Bernier (Gilles), tourier du château de Gand, 1395, 6 : parti ; au 1er, un buste de femme nue, posé de face ; au 2e, une demi-aigle éployée, défaillante à d. (non mouvante). L. : *Gillis Bernier* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 109 et 111).

— (Nicolas), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc. des chartes données à Beaumont, 1566, 81 ; la dernière le dit seigneur de Vir ; trois macles. C. cassé (Mons, H. de fief de Beaumont).

Berninghausen. *Noblekyn van Berninghusen*, nommé sous-bailli *zu dem Exersberg* et gardien du château *illec*, par Heydenrich van *Ore* (Oer), drossard et bailli d'Arnsberg, jure d'obéir à l'archevêque de Cologne et de se tenir à sa disposition avec ledit

château *tnd myt deme Grevensteyne* (Grevenstein), 1375 ; appelé aussi *Noldikin*, et *Nolken van Estinchusen* (Estinghausen), bailli *zu dem Eversberge*, 1373 ; prenant le même nom et qualifié écuyer, il sc. un acte dudit Oer, 1376 ; trois maillets L. : *S Arnoldi de Berninchusem* (Duss., *Col.*, Nos 948, 939 et 978).

BERNTSBERCH (Werner van), chev., combattant, sous le duc Wenceslas, contre le comte de Flandre, 1357 : trois annelets, surmontés d'un lambel. L. : . . . *erner van Berdesberch* (B.).

Bérot (Jacques), h. de fief de la sgrie de *Frasne*[*s*]*-sur-Escault*, appartenant à Jacques de Lille, chev., 1525 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles, à cinq rais, et en pointe de . . . (cassé). S. s. : un léopard lionné (B. R., C. G., portef. 2224).

Berresheim. Nicolas van *Berentzheym*, échevin d'Andernach, 1395 : une escarboucle. L. : . . . . . *ai de Bern* . . . . *m sc . b* . . . . (Duss., Stav., N° 82) (voir **BERENTZHEM**).

Berrewyn (Jean), bourgeois d'Aix-la-Chapelle, 1382 : une étoile à cinq rais, chargé d'un petit ours rampant. L. : *S Johan Berrewin* (B.).

Berzée. *Gilon de Bersies*, h. de Gérard, sire de Thuer et de Longueville, 1290 (n. st.) : une aigle et un lambel, à quatre pendants, broch. L. : ✠ *S' Egidii de Berizies* (*Nam.*, N° 218).

Bersillies (Les échevins de la ville de), 1618 : une crosse de prélat, accostée de deux étoiles. L. : *Seel eschevinal de Berchill* . . . (Mons, Gr. scab. de Bersillies).

— Les mêmes, 1642 5, 6, 8 : même écu, mais les étoiles surmontées, chacune, d'une fleur de lis. L. : *Seel echevinal de Beresillis* (Ibid.).

Berth (Godefroid), chev., se porte fort pour Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, 1286 : deux bourdons, passés en sautoir, cantonnés de quatre feuilles de tilleul, renversées sans tiges L. : ✠ *S Godefridi militis Bert* (*Nam.*, N° 191).

— (Antoine), h. de fief du Hainaut, 1579 : une gerbe, accompagnée au flanc d. d'une rose (le flanc s. fruste). T. : un h. sauv. L. : *S Ant . . . ne Berthe 1579* (Mons, Ste-Waudru).

Berthem. *Johannes (dictus) de Bertheem*, 1343, 6, 60 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écuss. à **trois pals**; ledit écuss. au chef de . . . (plain?). L. : ✠ *S' Ihis de B'theem scab' lov'* (S.-G.).

— *(Hubertus de)*, 1407 (n. st.), 14 : un maillet penché en cœur; au chef chargé de deux pals. L : . . . *Hrb . . . de Berthe . . scabini lov* . . . (S.-G.).

Berthem. Gauthier van *Beerthem*, 1469 (n. st.) : une rose; au chef chargé de deux pals. L. : *S' Walteri de Berthem scabini lov* (S.-G.).

— *(Radulphus de)*, 1472 (n. st.) : même écu que *Johannes*, le chef de l'écuss. plain. L : *S Radelphi de Berthem scabini lou* (S.-G.).

Les quatre personnages ci-dessus seulement en qualité d'échevins de Louvain.

— Jean van *Beerthem*, le jeune, échevin de Bruxelles, 1502, 3, 7; h. de fief de Henri Estor, sgr. de Bigard, 1518 : écartelé; aux 1er et 4e, une estacade; aux 2e et 3e, trois animaux (belettes?), rangés en pal. Sur le tout : un écuss. chargé d'une tour, ou porte crénelée. C. : une animal de l'écu, en arrêt, entre un vol aux armes des 1er et 4e quartiers (E. G., 358 et Els.) (Fig. 59).

— Jean van *Beerthem*, échevin de Bruxelles, 1566 : mêmes écu et C. (Brux.).

— (Me Jean van), lic. en droit, échevin *illec*, 1590 : mêmes écu et C., mais sans l'écuss. en cœur. L. : . . . . *van Berth* . . (Ibid.) (voir **Maes**).

— (Jean(?) van); son sceau est employé, comme « propre sceau », par Denis van der Jeught, tenancier juré héréditaire de la chambre des toulieux à Bruxelles, 1619 : mêmes écu et C. que Jean 1502, l'animal du C. paraissant être un renard. L. : . . . . . *is van Berthem* (G. C. B., c. 47).

Un *Johannes de Beerthem, dictus de Moeulenslegere*, échevin de Bruxelles, 1460, sc. du même écu écartelé, mais l'écuss. en cœur est douteux, le sceau étant fruste au milieu. Même C. L. : *S Ians van Berthem* (Brux.).

Berthout (Guda, femme de Gauthier), 1202 : contre-scel, écu en forme de poire, à trois pals (Bruges; abb. des Dunes).

— (Gilles), châtelain d'Oudenbourg, 1217 : type équestre; le bouclier à trois pals. L. : ✠ *Sigillum Egidii Bertort*. C.-sc. : écu à trois pals. Même L. (P.).

— (Gauthier), sire de Malines, 1221 (n. st.) : type équestre; le bouclier à trois pals (P.).

— *Walterus Bertoldus* et *Henricus Bertoldus* vendent à l'abbaye de la Cambre six bonniers *terre combustibilis*, près d'*Espeulo*, 1243; Gauthier : type équestre, de chasse; Henri : type équestre, le bouclier et l'écu du contre-scel, à trois pals et au fr.-q. d'hermine *(Cambre)*.

— (Gauthier), sire de Malines, 1273 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à trois pals *(Afflig.)*.

— *Wautiers Berthaus*, fils aîné de mgr. de Malines, 1280 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu

du contre-scel, à trois pals; au fr.-q. chargé d'un lion (Brabant) (Duss., *Jul.-Berg.* N° 74).

Berthout. *Franco dictus Bert[h]out*, échevin de Tirlemont, 1280, 3 : de vair; au chef chargé de trois bandes. L. : ✠ *S' Fra . . . . . dei Berthouts scabi then* (Abb. d'Oriente, A. G. B., et S.-G.).

— (Guillaume), *prepositus lovaniensis et archidiaconus leodiensis*, 1286 : dans le champ du sceau ogival, une clef, accostée de deux écus à trois pals (S.-T., c. 5).

— (Henri), sire de Duffel et de Gheel, 1294, 6, 1301 : type équestre; le bouclier et la housse à trois pals; au fr.-q. d'hermine. C. : un écran échancré, les pointes garnies de plumails. L. : *S Henrici Bertavt domini de Ghele* (R., c. 4).

— (Jean), sgr. de Neckerspoel, 1295 : trois pals; au fr.-q. chargé d'un cavalier, galopant à dextre, armé de son bouclier — orné d'une croix (Mortagne) — et son glaive de la main droite. L. : ✠ *S' Iehan Biertavt* (Mal. et P.).

— Henri *Bebbeken*, chev., 1304 (n. st.) : type sceutiforme : trois pals; au fr.-q. chargé d'une molette. L. : *S Henri B'tart sire doc Boskiel* (Bosqueau?) (R., c. 4).

— (Florent), sire de Berlaer, 1304 (n. st.) : trois pals; au fr.-q. au lion (Brabant). C. : comme Henri, 1294. L. : *Florentin* (R., c. 4).

— (Jean), dit de Berlaer, chev., 1304 (n. st.) : type équestre; le bouclier et la housse à trois pals. L. : *S Ioannis Berthaut militi domini de Gramines* (Grammene) (Ibid.).

— (Gilles), sire de *Honebeke*, institue héritier de tous ses biens Florent Berthout, sire de *Barlaer* (Berlaer); donne à la maison de *Pitsenborch*, à Malines, un legs de mille livres tournois, *ad omnia bona nostra de Honebeke*; des legs aux couvents de Saint-Bernard, de Saint-Michel (à Anvers), de Rosendael (à Waelhem), *de Bigardis inferiori*; au Saint-Esprit de l'église Saint-Rombaut, à Malines, 1305 : type équestre; le bouclier et la housse à trois pals; au fr.-q. chargé d'une étoile à cinq rais (Duss., *Jul.-Berg*, N° 164).

— *Jan Berthaut, die men heet van Berlaer*, donne quittance à noble homme Florent Berthout, sire de Malines, 1312 : trois pals. L. : ✠ *S' Iohannis Berthavt militis ivmoris* (Ibid., N° 210).

— (Florent), sire de Malines, institué exécuteur testamentaire, par sa femme, Mathilde de la Mark, 1318 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à trois pals. C. et ornement du chaperon : un dragon (Ibid., N° 251).

— *(Domicella Sophia)*, instituée exécutrice testamentaire par sa mère, Mathilde de la Mark, 1318; dans le champ du sceau ogival, dame debout, tenant un faucon sur la main gauche et accostée de deux écus; A, un lion (queue ordre) et un semé de billettes (Gueldre); B, trois pals. L. : . . *Saphie*(?) *de Machf v.vor . . . . . aldi pmog comit ghelr* (= femme de Renaud, fils aîné du comte de Gueldre (Ibid., N° 251).

Berthout (Jean), sire de Helmond, reçoit du sire de Malines une rente viagère, 1323 : trois pals. C. : un panache de plumes de coq (Ibid., N° 288).

— (Florent), sgr. de Malines, 1328 : trois pals. L'écu surmonté d'une tête humaine, posée de face. L. : ✠ *S' Florencii domini machliuensis* (Fl., N° 1437).

— (Gauthier), homme de fief du comte de Flandre, se. une charte du bailli d'Alost, 1335 : trois croissettes ancrées (Fl.) (Fig. 60).

— (Gauthier), *dit de Duffel*, possède une rente à charge d'un fief à Boortmeerbeek, tenu, du Brabant, par Guillaume van Beringen, 1440 : trois pals. C. : un vol. S. : deux griffons (Av. et deu., rr.). N° 3601 (voir **Agone, Attenrode, Berlaer, Brabant, Guelre, Craon, Looz, Mark, Rethij, Schelle**).

De Grimbergsche oorlog donne les trois blasons que voici. *Heer Arnout van Grimbergen : Van goude . . . met ere vueschen blau* (1, 4055 ✱). *Wouter Berthout : Die was van gout ende diere; [Met ere vueschen van lasuere] Met drie cohen gout ter cuere*] *Van sabele twee boum, een benden* (1, 3415-20; II, 27-b-9). *Gerart van Grimbergen : Hi droech een sautere van helen* (broch. sur la fasce) (II, 2741).

Voici, d'après Gelre, les armes du sire de Duffel, Brabançon : d'or à trois pals de gueules; au fr.-q. d'hermine. Volet d'argent. C. : un vol d'argent et de gueules, l'aile de gueules chargée au haut, au milieu, d'un fr.-q. resté en blanc.

Bertijn (Jacques) tient un fief du damoiseau Adrien van Rokegheim, sgr. de Ter Donct, du chef de sa sgrie de Ter Ruwen, à Berchem-lez-Audenarde, 1302 : trois bandes. T. : un h. barbu, coiffé d'un turban, assis (Els.).

Bertinchamps. Guillaume de *Bertinchamp*, chev., h. du comte de Namur, 1346 : de . . . à l'écusson, plain et au lambel broch. C. : deux oreilles d'âne, présentant la partie intérieure, chacune chargée d'une fasce. L. : ★ *S' Gvil . . . i de iBertichap milit' (Nam.*, N° 723).

— Godefroid de *Biertincamp*, écuyer, reçoit des paiements du fisc du Brabant, 1365 : même écu (B.).

— Guillaume, bâtard de *Bertinc[h]amp (Berthynchamp)*, reçoit, du Brabant, des acomptes sur une indemnité de 200 florins de Hollande (guerre de Gueldre), 1395, 6, 8 : même écu. L. : *S' Willme b de Bertincean* (B.).

Les 2/3 de 200 fl. de Holl. — 83 Vleux & us.

Berthijns (Antoine), échevin de Louvain, 1357, 74 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. chargé de trois pals et au chef de quartier plain. L. : *S Anthonii Berthyns se lo* (S.-G. et S.-T., c. 12).

Bertolf. *Johannes Bertolphi*, 1351 : une licorne L. : . . *lo* . . . . . *pi scabi* . . . . (Duss., Commanderie de Buesen, N° 37)

— Werner *Bertolff*, 1375 : même écu L. : *S Werneri Ber* . . . . / *scabini aqu* (Ibid., N° 72).

— Johan *Beirtholff*, 1496 : même écu, C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une licorne élancée. L. : . . . . . *Bertolff scabi aquensi* (Ibid., N° 61).

Ces trois personnages scellent en qualité d'échevins d'Aix-la-Chapelle.

Bertram (Pierre), au nom du maieur de *Buersele* (Basel), fait savoir a la Chambre des Comptes, a Lille, que Guillaume de Winter a donné à ferme, pour trois ans, a Zegher van *Raemdonc*, le tonlieu de Rupelmonde, 1468 : un ours passant. L. : *S Pieter Bertram* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 280).

Le fermier paiera 10 escalins pour la première année et 3 livres parisis pour chacune des deux autres.

Bertrange. Henri van *Bertringhen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 156 mout., 1375 : un lévrier élancé, accompagné de trois (2, 1) feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. L. : ✠ *S Henrich von Berting* (B.).

Bertrans, voir **Biertrans, Colle.**

Bertrée. Gauthier van *Biertheijn*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Godenards ; i. t. : 66 mout., 1374 : trois forces et une étoile au point du chef. L. : ✱ *S Walter de Haley* (B.) (voir **Hallet**).

Bertremoul (Jean), bailli de Braine-l'Alleud, 1621, 31 : écartelé ; au 1er, un sautoir engrêlé ; au 3e, trois roses ; aux 2e et 4e frustes. S. s. : un griffon (N.-D., Anvers, pap. de la fam. Theys).

Bertrix. Gérard de *Bertereys*, jadis prisonnier a Basweiler ; i. t. : 138 mout., 1374 : une bande, chargée en chef d'une fleur de lis et côtoyée de deux bâtons. L. : . . *Gerart de Bert* . . . . (B.).

— Jean de *Bertereys*, jadis prisonnier *illec* ; i. t. : 60 mout., 1374 : même écu, mais, au lieu de la fleur de lis, une coquille, en cœur, posée dans le sens de la bande. L. : ✠ *S Iheans de Berti* (B.).

Gérard et Jean de *Bertereys* combattirent, dans l'armée brabançonne, sous le drossard de Luxembourg.

Berwout (Thierry), 1394 ; Henri *Berwouts*, 1439, 40 ; tous deux échevins de Bois-le-Duc : un ours passant (Helmond et S.-T., c. X et IX).

— *Martinus, filius Arnoldi Beerwout*, échevin *illec*, 1435 : même écu, brisé au point du chef d'une lettre m. L. : *S Martini Buout fili Arn* . . . . . (S.-G.).

Berwouts (Gossuin), échevin de Tirlemont, 1467 : plain ; au chef chargé de trois merlettes. L. : *S Goeswini B* . . *wouts scabi then* (S.-G.).

— (Gossuin), même qualité, 1512 : même ecu. L. : *S' Goeswini Berwouts scabi thene* (S.-G.).

— (Jean) tient, du Brabant, un cens seigneurial, dit « la cour de Racourt », a Goes-Saint-Remy, etc., 1530 : une fasce, surmontée de trois merlettes. C., S. ou T. : . . . . (cassé (Av. et dén., N° 1495) (voir **Schrijnmakers**).

Besange, voir **Roucel.**

Besemer (Adrien) (fils de Léonard), échevin de Rotterdam, 1620 : un lion. C. : un lion iss. (U.).

Besoijen. *Willem van Bisoien, ambochtsheer*, sc. un acte relatif a la délimitation du Brabant et de la Hollande, 1388 : trois flanchis *(Holl.)*.

BESON (Simon de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1368 : trois (2, 1) oiseaux et une étoile a cinq rais en cœur ; bordure engrêlée (Mons, Ste-Waudru, c. Q., l. *Oneey*).

Besse (de). Nicolas, cardinal-diacre du titre de Ste-Marie *in Via lata, ordinarius protector* des Frères-Mineurs et des Sœurs de l'Ordre de Sainte-Claire, 1367 : dans le champ du sceau ogival, la Vierge, sous un dais ; au bas, un prélat priant, accosté de deux écus ; tous deux : parti ; au 1er, une bande, accompagnée de six besants, ou tourteaux, rangés en orle ; au 2d, un chevron (B.).

Nicolas de Besse, dit de Bellefaye, évêque de Limoges, † en 1369 (MORERI). L'acte ne donne pas son nom de famille.

Best *(Adriaen Anthonis zoon die)*, échevin de Heusden (Brab.), 1538, 48 : un animal passant, tenant dans la gueule un bâton (Mal.).

Beste (Josse de), h. de la châtellenie de Gand, 1442 : une croix, accompagnée au 1er canton d'un oiseau (perroquet ?). C. : une aignière (?) entre deux cornes de bœuf. S. : deux griffons. L. : *S Ioes* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116).

Beth *(Jan), Willems soen*, échevin d'Amsterdam, 1437 : une fasce, surmontée d'une fleur de lis, p. c. S. s. : un lion accroupi. Le sceau porte : *Bet* (N.-D., Anvers, fonds de *ter Saligher haven*) (voir **Doedins**).

Béthune. *Robertus, miles de Bethunia et dominus de Teneramunda* (Termonde), 1223, 7 : type équestre ; l'écu plain ; au chef chargé de quatre bandes,

L. : ✠ *Sig* . . . . . *Betvne.* C.-sc. : même écu. L. : ✠ *Secretvm Rob . . ti de Betvnia (Zuijveke).*

Béthune. *Robertus, attrebatensis advocatus* (d'Arras), *Bethunie et Tenremunde dominus,* 1229 (n. st.) : type équestre; fort endommagé; l'écu : à la fasce. C.-sc. : même écu. L. : ✠ *S . . . retvm* (Ibid.).

A un acte du même, de 1231, et dont le sceau est disparu, il a rite attache, après coup, le sceau de Robert de Bethune (fils aine de Guy de Dampierre), comte de Flandre de 1305 à 1322 : type équestre; l'écu, l'aiglette et la housse : au lion et au lambel broch. C. : au dragon (fort endommagé). C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *S Robti ipeotti . . . . . adrie* (Ibid.).

— *Robertus, divina providentia attrebatensis advocatus, Bethunie et Tenremonde dominus,* 1243 : type équestre; l'écu et la housse à la fasce. L. : . . . . . *atr advocati Beth* . . . . . C.-sc. : même écu. L. : *Secretum advoē attreba* . . . . . (Ibid.).

— *Scabini totaque communitas ville Bethunie.* 1271, 2 : de . . . à cinq jumelles en bande. L. : ✠ *Sigillum scabinorum de Betvnia.* C.-sc. : une intaille antique, ovale, représentant un dragon ailé, à tête de lion. L. : ✠ *S scabinis de Betvn* (Fl.).

— (Robert de), vicomte de Meaux, 1382 : écartelé; aux 1er et 4e, une fasce; aux 2e et 3e, fascé de vair et de . . . (**Coucy**). C. : un héron essorant. T. : deux h. sauv., agenouillés, sans massues. L. : . . . . . *sire de Rvmpst* (Tournai, Chartrier) (voir **Ghistelles, Coucy**).

GELRE donne aussi les armes du vicomte de *Meeus*, h. du roi de France, écartelé; aux 1er et 4e, d'argent à la fasce de gueules (Béthune); aux 2e et 3e, fascé de vair et de gueules. Volet d'argent. Cour. d'or. C. : un héron d'argent essorant, becqué de gueules.

Bets *(Pietre le),* h. de fief de la Salle d'Ypres, 1428, 35 : un *Agnus Dei* regardant, passant, accompagné en pointe d'un fer à cheval. L. : *S Peter de Be . .* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 191-2).

Betsbrugghe (Michel van), échevin de Peteghem, 1522 : deux fourches, passées en sautoir, chacune aux fourchons reliés par deux tiges transversales, lesdites fourches accompagnées de deux étoiles, 1 en chef, 1 en pointe. S. s. : un griffon (Gand, *Deijnze,* K.).

Bettegem, voir **Anse . e.**

Bettembourg. Richard de *Bettinb*ᵐ, chev., sc. un acte de Ferry, sire de Bourscheid, 1317 : un griffon et un bâton broch. L. : . . . . . *de Prt . . . cuges militis (Lux.,* c. II, I. VII, N° 26).

— Jean *Voes* (Fuss), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Cronenburg; i. t. : 300 mout., 1374 : un griffon. L. : *S Io Vs de Betentenberch* (!) (B.).

Bettembourg. *Jean Vus van Bettenberch,* prisonnier *illec,* sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 340 mout., 1374; reçoit, du chef de feu son père, *Tielman de Bettenberch,* chev., prisonnier *illec,* sous ledit drossard, un acompte sur une i. t. de 929 l 3 mout., 1374 : un griffon. L. : *S Jehan VVos filz de VVos* (B.).

— Barthélemy *Vus van Bettenberch,* fils de feu *Tielman Vus van Bettenberch,* chev., sc. avec son frère Jean, ci-dessus, une quittance du chef de Basweiler, 1377 : un griffon, chargé d'un trèfle. L. : . . . *S B* . . . . . *es van Betenb* . . . . (B.).

Betten (Léonard), abbé et sgr. de Saint-Trond, 1588, 90, 96 : type armorial; trois fasces; au chef chargé de trois canettes (S.-T., c. 41, 42, 43).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, Betten porte : d'or à trois fasces d'azur; au chef d'azur du premier, chargé de trois merlettes (?) de sable.

Bettendorf. *Dominus Rutgerus, nobilis vir de Bedendorp,* sc. un acte de *Gerlacus de Nuenkyrchen,* 1259 : trois flanchis. L. : ✠ *S . . elgeri de . . eden . orf* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 9).

Bettgenhausen. *Diderich van Betgenhagsen,* beau-frère (*swager*) de Conrard van *Rugsschenberg* et ami du comte Guillaume de Limburg, 1448 : coupé; au 1er, d'hermine au lambel; au 2e, plain. L. : *S Derich va . . tghesen* (Duss., St Pantaléon, à Cologne, N° 332).

Beughem (Jean van), tenancier juré héréditaire du roi dans sa chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1655, 7, 40 : un bandé et une bordure, chargée de tout roses. C. : un buste imberbe, coiffé d'un chapeau rond. L. : *Ian van Berghem* (C. C. B., c. 47).

En 1653, Jean van Beughem, sgr. d'Ottignies, sc. en la même qualité. Le sceau est tombé (Ibid.) (voir BUEDEGHEM.

Beugnies. Elie de *Buignies,* avocat à la cour de Mons et h. de fief du Hainaut, 1607; h. du comté de Berlaimont, 1627 : trois anilles; au fr.-q. broch. bandé de six pièces, la 4e chargée au haut d'une étoile à cinq rais, à l'ombre de lion et à la bordure engrêlée (Trazegnies). C. : un buste (?). L. : *Seel Elye . . Bvignies* (MM. Matthieu et de Lattre).

— Gilles de *Buignies,* h. de fief du comté de Berlaimont, 1627 : écartelé; aux 1er et 4e, comme le précédent, mais sans l'étoile; aux 2e et 3e, une bande, chargée de trois bourses (?). C. : un buste (?). L. : *Seel Gilles de Bvignies 1617* (M. A. de Lattre).

Beurze. *Jehan de le Buerse,* h. du bourg de Bruges, vers 1444 : une bande, chargée de trois bourses. Cq. cour. C. : un vol (?). T. du cq. : casse à d. : un h. sauv., sans massue, à s. (C. C. B., Acquits de Lille, I. 43).

Beurthe, voir **Waldecker.**

BEUSEM, ou **BENSEM** *(Jacquemin Gherart!* van), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les hommes *(beede)* du duc Wenceslas ; i. t. : 120 mont., 1374 : une aigle. L. : *Jaikemin Gerwert . . . . . o* (B.).

Beuzet, voir **Ferooz.**

Beusinchem Sweder van), non cité nominativement, sc., parmi les *weelgeborneere dienstlude*, un acte de Jean, évêque d'Utrecht, 1281 (n. st.) : grand module ; écu, a trois colonnes *(zuilen)*, accosté au bas de deux petits écus, tous deux bandés (de six pièces). L. : ✠ *S Svederi de Beusenche . . . . . tis (Holl).*

D'après GELRE, un *Jan van Bosinchem* portait : bandé de gueules et d'or.

— *Hupertus de Bosinchem, miles*, figure, comme *fideiussor*, dans un acte de Sohier de Voorst, 1295 ; sur la queue, portant son nom, est appendu ce sceau : type sentiforme ; trois aigles, la 3e contournée (la tête de la 2e est cassée). L. : . . . . . [*efe . . . . i*] *de Covordia* (= Coevorden) (Arnhem, *Rekenk.*, N° 50).

— *Splinter van Boesinghem*, chev. (voir **Abcoude**), 1298 : trois colonnes et un lambel à cinq pendants, broch., chargés, chacun, de trois . . . . L. : ✠ *S . plent . . . . . de Bosinchem (Holl.).*

— Alard van *Boesinghem* sc. le même acte, 1298 : même écu, mais les pendants non chargés (Ibid.).

— (Hubert de) (?) ; le nom ne se lit pas dans l'acte qui est fort déchiré, 1323 : parti ; au 1er, une colonne en chef et une demi-colonne, défaillante à s., mouvant du parti, en pointe ; au 2d, une force, les pointes en haut, posée en bande. L. : ✠ *S' Heb-ti pan . mil . . . . . che (Utrecht).*

Beutel, voir **Wijnhorst.**

Beveren, voir **Dixmude.**

BEVERE (Renier van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Diest ; i. t. : 224 mont., 1374 : onze (4, 4, 2, 1) besants ou tourteaux ; au fr.-q. broch., a deux merlettes, rangées en barre. L. : ✠ *S Reinere de Beveren* (B.) (Fig. 61).

Beveren. *Jehans de Bevre, escoliers a Paris*, écrit une lettre *a son chier frere Grart de Beuvre, signeur de Wallers* (dép. du Nord), et *a sa chiere suer le demisele de Wallers*. 1279 : un fascé et un sautoir broch., chargé en chef a d. d'un besant, ou tourteau. L. : ✠ *S' Iohis de Bevre clici* (Fl., N° 254).

— *Johannes, divina gratia quondam episcopus potentinus* (Potenza) *et dominus de Beverne*, 1310 ; dans le champ du sceau rond, sous un dais, la Vierge avec l'Enfant ; à s., un évêque agenouillé ; le tout entre deux petits écus, indistincts, le 2d surmonté d'un écu fascé, au sautoir broch. L. : ✠ *S' Iri's Iohis olim episcopi potetini dni de Beverna.* C. esc. : un écu fascé, au sautoir broch. L. : ✠ *S' secreti domini Io de Beverna* (Fl., N° 1217).

Les légendes de ces deux sceaux ont été reproduites inexactement par l'*Inventaire analyt. des chartes des comtes de Flandre*.

Beveren (Jean van) reçoit une rente, du comte et la comtesse de Clèves, par le receveur du pays de Malines, 1367, 8 : trois étoiles à cinq rais, surmontées d'un lambel. L. : ✠ *S' Ian van Beveren* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 808, 821).

— Thierry van *Bevre*, sgr. de Dixmude, reçoit un paiement du bailli de Bruges, 1392 : un fascé et un sautoir broch. Fort cassé (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

— Thierry de *Bevere*, sgr. de *Dicqmue* et de *Bavelinghem*, 1405 : même écu. Cq. cour. C. : une aigle iss. S. : deux griffons. Le C. accosté de deux dragons, la tête en bas, le 2d contourné. L. : . . . . . *tot Dicm* . . . (Ibid., l. 39).

GELRE donne à *Beveren*, en Flandre : fascé d'argent et d'azur ; au sautoir de gueules broch., et au burgrave de *Dixmueden* (un Beveren). le même écu, mais d'or au lieu d'argent, et pour C. : une tête et col de chien braque de gueules, tenant dans la gueule un os d'argent, entre un vol d'hermine.

D'après l'Armorial du XIVe siècle, publié par DOUET D'ARCQ, « le sire de *Luquerme* (?) » (sic !) (lisez : Dixmude) portait : *fesse d'or et d'azur de pièces* (sic!) *aux seulcier de quer les.*

Beverhout (Baudouin de), h. du duc de Bourgogne, dans sa sgrie *del Houdsche*, 1402, 3 : une croix, chargée de cinq aigles et accompagnée au 1er canton d'une étoile à cinq rais. T. : un ange. L. : . . . *ov* . . . . . *Beverhort* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 125).

— (Baudouin de), h. du bourg de Bruges, 1404 : même écu. T. : un h. sauv., sans massue. L. : . . . . . *van B* . . . . . (Ibid., l. 39).

Bevervoorde. *Everhardus de Bevervorde, vir honestus, miles, coheres de Agnes, domicella in Almelo*, et de ses enfants, 1338 : un castor grimpant. L. : ✠ *S' Domini Accardi (?) de Bevervorde* (Duss., *Werden*, N° 107).

— *Johannes de Bevervorde* se porte caution pour ladite dame, 1338 : même écu. L. : ✠ *S' Iohannis d' Bevcorde* (!) (Ibid.).

Beverweerd, voir **Vianen.**

By, voir **Baudoche.**

Bias, voir **Cronenburg.**

Bibon (Lambert), échevin de Liège, vers 1430 ; parti ; au 1er, un coq ; au 2d, un lion, l'épaule chargée

d'un écuss. à la fasce, S. s. : un griffon. L. : *S' Lambie* . . . . . (C. de B.).

Quoique le cliché de ce sceau soit gravé fort distinctement, il faut tenir compte de ce que M. de Borman dit (p. 345) à ce propos : « Sceau . . . trop peu développé, pour permettre de rétablir avec certitude les meubles de l'écu ».

Biche (Roch de la), écuyer, résidant à Rossart (prévôté de Neufchâteau), y tient, du roi de France, une *maison platte*, avec jardins, bois, etc., 1681 : une fasce, chargée de trois oiseaux essorants et accompagnée de quatre étoiles à cinq rais, 2 en chef, 2 en pointe. Cq. sans C. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 43713c).

Bidart (Dom Lambert), fondé de pouvoir de l'abbaye de Waulsort, remet, au roi de France, un dénombrement de fief, 1681 : trois grappes de raisin. L'écu, posé sur une crosse, est accosté de deux palmes (Cachet) (Ibid., reg. 43713c).

Ce cachet appartient-il à Dom L. Bidart? Voir aussi **Pottelet.**

Bije (Arnould die), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez ; i. t. : 137 mout. ; 1374, 8 : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : ✱ *S Aert de Bier* (!) (B.).

— (Jean die), jadis prisonnier sous la bannière de Brijn de Cranheim ; i. t. : 356 mout., 1374, 5 : coupé ; au 1er, un lion léopardé ; au 2d, une abeille. L. : *S' Ia die Bie vã Westilb*[illegible] (B.).

— Jean *die Bie, Rovers sone*, jadis prisonnier à Basweiler, jure de ne jamais se venger du duc de Juliers, de ses pays, de ses gens, ni de ses alliés, 1372 ; reçoit, à Bréda, du Brabant une indemnité de ce chef (total : 134 mout.), 1373 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce bretessée et contre-bretessée ; aux 2e et 3e, trois fers de moulin. Un lambel à cinq pendants broch. sur l'écu. L. : ✠ *S' Ian de Bye* (B.).

— *Emond de Bie*, bailli de la ville de Damme (Flandre), 1396 : une fasce bretessée et contre-bretessée. S. : deux léopards lionnés, accroupis (Fort cassé) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

— (Jean die), fils d'Etienne, échevin de Gilles Butoer[s], dans sa sgrie de Merxem et de Schooten, 1472 : même écu. C. : un vol (Hôp. S.-Elis., *Bateng.*, II).

— (Jean de), échevin d'Anvers, 1480, 1, 2 : parti ; au 1er, une fasce bretessée et contre-bretessée, accompagnée en pointe d'un croissant ; au 2d, coupé ; *a*, un échiqueté ; *b*, plain. S. s. : un aigle (Ibid.) (Fig. 62).

— (Gauthier de), échevin de l'empereur dans sa cour à Landen, 1529 : dit sceller de son propre sceau : un oiseau contourné. L. : *S' Ian Snyders* (Abb. d'Orsmte, A. G. B.).

BIECHT (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Maestricht ; i. t. : 520 mout., 1374, de . . . à trois fasces et en trois (2, 1) merlettes broch. L. : ✱ *S' Iohan van Biecht* (B.) (Fig. 63).

BIECQUE (Jehans de le), écuyer, décl. que Catherine *Vinchande*, fille de feu *Willaume Vinchand* et veuve de *Jehan le Prendoume*, a vendu une terre, relevant de *me justiche et signourie que jou ay en le paroche de Blandaing*, 1364 : une bande, accostée de six étoiles, rangées en orle (Tournai, Chartrier).

Bielledame (*Maugre*), veuve de *Te[r]ry* Platoul, reçoit une rente de la ville de Tournai, 1403, 5, 7, 8 : un chevron, accompagné en pointe d'un buste de femme, posé de face. L. : *S Maugre Bielledame* (Tournai, Quitt.).

— (Marguerite), veuve de Gilles Thiebau[l]t, 1402, 7, ou G. Thiebault, dit Passentarte, 1408, idem : même écu. L. : ✠ *S Margherite Beldame* (Ibid.).

— Guillaume *Belledame*, prêtre et chanoine de Saint-Donat, à Bruges, 1437 : une fasce vivrée (d'une pièce et de deux demi-pièces), accompagnée de trois (2, 1) têtes et cols de femme, posés de face. T. : un h. sans., appuyant sa massue sur l'épaule gauche, assis derrière l'écu. L. : *S Guill Belle dame* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 377).

BIEN[S] (Pierre de), lieutenant du prévôt de Bastogne, 1496, 1503 : un croissant tourné, accompagné entre les pointes d'une étoile. L'écu sommé d'un aigle essorant (C. C. B., Acquits de Brabant, 20496).

Bien (Pierre du) (fils de Jean), échevin de Rotterdam, 1360 : trois trèfles. C. : un trèfle entre un vol (C.).

Bienaimé, *Jehans Bin ameis*, échevin de Jean Hazart, de Dinant, dans sa cour de Villers-le-Heest, 1359 : une rose. L. : ✱ *S' Iehan : le : Bien : ame (Nam.*, N° 838).

Bienne, *Pieres de Bievene*, chev., h. du Hainaut, 1271, à Valenciennes : une fasce et un lion (entier) broch. L. : ✠ *S' Pieron Happart sing . . . e Bievne . . . r* (= seigneur de *Bievne*, chevalier (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Ce sceau, qui nous a été signalé par M. Poncelet, archiviste-adjoint aux Archives de l'Etat à Mons, permet donc de trancher désintéressément la question, tant controversée, de l'etymologie du nom de Bonne-lez-Happart, autrefois Bienne le Happart.

— *Watiers Happars de Bievene, chevaliers*, 1271 (n. st.) : une fasce et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. L. : ✠ *S' Watier Hapart* . . . . . *ier* (B., N° 1455) (voir **BIEVENE**).

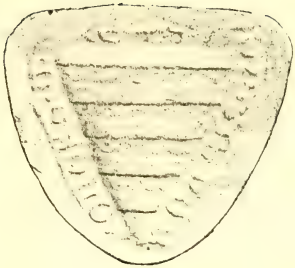

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. XX.

Fig. 1. Sceau de Robert d'Esch (1244).
Fig. 2. Sceau d'Alexandre, sire de Soleuvre, avoué de Luxembourg (vers 1240).

Bierbeek. *Scabini ville de Birbaco*. 1366, 76, 8 : parti ; au 1er, un lion ; au 2d, une fasce. L. : *S' scabinorum de Birbeke* (S.-G. et M. Roullart).

De Grimberghsche verzling cite : *die heer van Bierbeke*, « *Met zure banieren van silverwyn* | *Met een vuezschen van Rode ryn* (II, x, 1828 34). D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, une famille *van Bierbeek* portait : de sable au lion d'or, lampasse de gueules, l'épaule chargée d'un écusson d'argent, à la fasce de gueules.

— Thierry de *Bierbais*, 1260 : type équestre ; le bouclier et l'écu du contre-scel, à la fasce *(Heijl.)* (voir **Croy**).

— Hubert van *Birbeke*, échevin d'Aerschot, 1520 ; un lion. L. : *S Huberti de Bierbeke scabi aerschot* (S.-G.).

— Hubert van *Bierbeke*, échevin de Louvain, 1551 : un lion, l'épaule chargée d'un écusson. . . . (une fasce et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce?). L. : *S Hrbrcht van Bierbeke scabi lo* (S.-G.).

Bierlo (Jean), échevin de la franche ville de *Jache* (Jauche), 1444 : trois oiseaux ; au fr.-q. broch., chargé d'un bâton noueux. L. : *S Ichan . . . . . Bierlot* (M. F. Donnet).

Sans particule !

Bierman (Pierre), h. de la châtellenie de Gand, 1470 (n. st.) : plain ; au chef chargé de trois étoiles. T. : un ange. L. : . . . . . *Bie* . . . . (G. C. B., Aequits de Lille, I, 146).

Bierset (Jean de), échevin de Liége, vers 1385 : un burelé ; au chef chargé de deux annelets entrelacés. L. : . . *Iohans de Biers* . . . . . *de* . . . . . (C. de B.).

— (Guillaume de), échevin *illec*, vers 1385 ; un burelé ; au chef chargé à d. d'une rose. L. : *S' Wilham de . ie . s . . . eskevin de Lige* (Ibid.).

— (Renier de), échevin de Liége, vers 1430 : un burele ; au chef chargé à d. d'une étoile a cinq rais. T : un h. sauv., sans massue, assis derriere l'écu. L. : *S Reynkyn de . . erses esch de Lie* (Ibid.) (voir **NEUVICE**).

Biert. *Engherrans de Bieres*, h. du comte de Flandre, marquis de Namur, 1294 (n. st.) ; une croix, accompagnée au 1er canton d'un lion naissant, et dans chacun des autres cantons d'une merlette. L. : ✠ *S' Engram de Bieres* (Nam., N° 259).

Biertrans *(Jehans)*, h. de fief du Hainaut, 1388, a Mons : trois hauts chapeaux, arrondis, au bord retroussé. L. : . . . . *an* . . . *tra* . . (Mons, Chap. de Saint-Vincent de Soignies).

— *(Jehans)*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1402 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois chapeaux arrondis, a bord remontant, aplati sur le devant (a d.) ; aux 2e et 3e, un lion, au chevron broch. (Gillard?). S. : deux aigles regardants. L. : . . . . . *Biertrant* (Mons Ste-Waudru, Généralité).

Biervliet (Bourgmestre et échevins de), 1416, 35, 99 : parti ; au 1er, une croix, cantonnée de vingt besants ; au 2d, un lion. L'écu sommé d'une aigle et accosté de deux dragons rampants. L. : *Sigillum ad causas ville de Bierulict* (C. C. B., Aequits de Lille, I, 1, 35 et 37).

D'après le roi d'armes Gaillard, voici les émaux de cet écu : le champ du 1er : de gueules ; la croix et les besants : d'or ; le champ du 2e : d'or, le lion : de sable. Selon le même auteur, Biervliet aurait porte, anciennement : *de sable, à la fasce ondé d'argent*.

Bierwart. Noble homme, sire Jean, sire de *Beirrwart*, chev., cousin de Jean, sire de *Rodemachern*, 1359 : un fascé de six pièces, la 1re chargée de trois étoiles. C. : deux cornes de bœuf, affrontées, chacune chargée de trois feuilles de tilleul, les tiges en haut, et garnie à l'extérieur d'une bordure plate, ornée de plumes. L. : . . . *anni* . . . . *ni de Belrew* . . . . . *(Namur, N° 856)*.

Un Jean, sire de *Biarewart*, chev., sénéchal du comte de Luxembourg, se. un acte de Jean l'Aveugle, 1324 ; le le sceau est tombé (Lux., c. IV, liasse XVI, N° 73 .

— Arnould, sgr. de *Berwart*, 1392 : même écu, mais les étoiles a cinq rais. C. : deux cornes de bœuf, ornées de plumes. L. : *S Arnoldi de Beirowart* (Arch. commun. a Lux.).

BIJERWIJSCH, voir **Meekeren**.

Biese (Jacques), l'aîné, reçoit un paiement du receveur de l'espier de Bruges, pour le doyen de N.-D. a Courtrai, 1436, 7, 8 : d'hermine a la bande de trois losanges. C. : un buste barbu, tortillé, vêtu d'hermine. T. d. : une dlle. L. : *Iacob Biese* (C. C. B., Aequits de Lille, I. 42).

Biesen. Paul van den *Bijessen*, échevin de Maestricht, 1414 ; echevin de la cour de *Lenenlen*. 1432 : une croix engrêlée ; au fr.-q. chargé d'une fasce de cinq fusees. L. : *S Pouwels . . . den Biesen cepe* (sic) *Triecht* (B.).

— Guillaume van den *Biessen*, échevin de l'abbé de Corbie, dans sa cour *(vroenhoff)* a Montenaeken, 1465 ; meme écu. S. : *S Willem van den Biesen* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

Biesme. Jehan de *Bieme*, feudataire du comte de Namur, 1410 : une bande, chargée de deux oiseaux et accompagnée au canton s. d'une étoile a cinq rais (*Nam.*, N° 1329).

L'inventaire imprimé nomme ce personnage, abusivement, Jean de *Brienne* et supprime les noms de six témoins, cites dans la charte en question.

BYESSEN, voir **Eyneburg**.

Biest *(Cristianus de)*, et de *Bijest*, échevin de Saint-Trond, 1367, 8 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, cinq besants ou tourteaux (S.-T., c. 5ous, 7 et 18) (Comp. les armes de **Gernoet**).

— (Chretien van der), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 446 mont. ; 1374 : une aigle, accompagnée de onze besants ou tourteaux, rangés en orle. L. : ✠ *S' Cristiaen van der Byest* (B.) Fig. 64).

— (Gilles *de le*) reçoit, du duc de Bourgogne, une pension annuelle de 60 livres, sur le tonlieu de Termonde, 1389, 90 : une bande, chargée de trois coquilles, accompagnée au canton s. d'une molette, et une bordure engrelée. T. : un h. sauv. sans massue. S. : deux leopards bonnés, assis. L. : *S' Gillis van der Biest* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).

— (Gisbert van der) tient, du Brabant, un fief à Berchem, près de Bruxelles, 1440 : trois chevrons, accompagnés en chef à s. d'une étoile à cinq rais, et un bâton broch. (Av. et dén., reg. 560).

— (Jean van der), échevin d'Anvers, 1480 (n. st.) : trois chevrons. S. s. : un griffon. L. : *S Ian van der Biest* (B.).

— (Lade van der), échevin de Saint-Trond, 1514 : écartelé ; aux 1er, un lion ; les trois autres q. plains. Cq. cour. C. cassé (Ord.) (voir Taije van der **Blockerien**).

— (Etienne van der), échevin de maître François de Beere, fils de maître Jean, dans sa sgrie de Grammene, 1524 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose *(Deijnze*, c. L.).

BIEVENE. *Robiers de Bievene* (Bienne), chev., h. du comte de Namur, 1294 : une fasce d'hermine et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce, le ventre chargé d'une étoile à cinq rais *(Nam.*, 262 et 266).

— (Gilles de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1547, 53 : d'hermine au lion. S. s. : un griffon (Fiefs, Nos 10510, 6).

— (Les échevins de la ville de), *a la seigneurie de Madamme la duccesse douaigiere d'Arschot*, 1564 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois fasces (**Croy**) ; aux 2e et 3e, trois doloires, les deux supérieures adossées (**Renty**) (Mons) (voir aussi **Bienne**).

— (Les maieurs et échevins de), *a la seigneurie de damme Marie de Rubempré*, 1596 : trois jumelles. C. : un . . . entre un vol. S. : deux lions (**Rubempré**) (B. R., C. G., portf. 1949).

Biever. Jean-Jacques *de Bievre* (il signe J. J. *Biever*), écuyer, sgr. de Brandenbourg, remet au roi de France le dénombrement de : un tiers du château et de la sgrie citée, du fief de *Neurbourg*, avec maison franche et noble, etc., le tout au comté de Chiny, 1684 : un castor rampant. C. : un castor iss. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45743b).

Bièvre *(Perotius de)*, écuyer et h. du duc de Brabant, reçoit, dudit, un paiement pour son maître, Gérard de Looz, sire de Chauvency, 1358 : trois pals ; au fr.-q. chargé d'un lion. L. : ✠ *S Perotin de Bievre* (B.).

Biffe (David le), licencié *es droix et loix*, h. de fief du Hainaut, 1385 : une fasce, chargée de trois feuilles et accompagnée de trois (2, 1) eperons, les molettes en haut. C. cassé (un éperon?). L. : *S David le . . . . .* (Hosp. de Soignies, à Soignies).

Les feuilles sont découpées et dentelées presque comme des feuilles d'ancolie.

Bigard. *Florentius, dominus de Bigardis, miles*, échevin de Bruxelles, 1391, 2, 8 : plain ; au chef échiqueté. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux têtes et col de paon, adossés. L. : *S Florentii dni de Bigarde militis* (Brux.) (voir **Berchem**).

— (Guillaume, sgr. de), échevin de Bruxelles, 1418 : plain ; au chef échiqueté. L. : deux têtes de coq, adossées, aux cols allongés et fortement recourbés. T. d. : un h. sauv., sans massue. S. s. : un griffon. L. : *S Wilhelmi dni de Bygaerde militis* (C. G., 368, et Brux.).

— Guillaume, sgr. de *Bigaerden*, chev., *zweer* et et caution de Jean van Ranst, le jeune, 1440 : mêmes écu, C., T. et S., le C. iss. d'une cuve. L. : *S Wilhelmi dni de Bygarde milit'* (B.).

D'après Gelre, *Bigaerden*, en Brabant, porte : d'or, au au chef échiqueté d'argent et de gueules.

Byginchoff *(Tayken)*, bourgeois de Hamm (Mark), 1491 : une fasce, chargée de trois pals. L. : . . *Go . . . . rt Bi . . . . . of* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 775) (comme **Gemen, Recke**) (voir **Binkhof**).

Bickelere (Jean), échevin de Lierre, 1317 : trois chevrons ; au chef chargé de trois merlettes (Duss., *Jul.-Berg*, N° 243).

— (Jean), le jeune, même qualité, 1327 : trois chevrons, accompagnés en chef à s. d'une merlette, et un bâton broch. L. : . . *Ian Bick . . . . .* (N.).

BICKEN *(Robyn* van), écuyer, décl. n'avoir plus rien à réclamer au comte de Berg, 1366 : une bande de trois losanges. L. : ✠ *S Rabin*(!) *d . . . cken* (Ibid., N° 789).

Les sceaux de son père, *Aelbert van Bicken*, chev., et de son parent (*nepe*) Arnold van *Wermencrayde*, ayant scellé le même acte, sont tombés.

Bijl (Jean) tient, du château de Termonde, un fief à Lebbeke, 1430 : une hache (Fiefs, N° 3898).

Bijl (André) tient, dudit château, un fief à Denderbelle, 1513 : trois roses et une étoile (?) en cœur (Ibid., N° 3633) (voir **Vos**).

Bijlandt. *Th. de Bilant, miles*, 1295 : une croix. L. : ✠ *S Th'dni de Bilat militis* (Duss., *Emmerich*, N° 19).

— Sophie, dame de Berg *(van den Berghe)* et de *Bijlant*, femme de Guillaume, sgr. de ces lieux, 1357 : parti; au 1er, un lion cour. et une bordure, chargée de onze besants ; au 2d, une croix. L. : ✠ *S' Sophie dne d . . . . . nt et . Monte* (Ibid., N° 78).

— Thierry van *Bijlant*, chev., sc. avec Guillaume, sire de Berg et de *Bijlant*, un acte de Gérard van Rossum, 1360 : une croix, chargée en cœur d'un coq. L. : ✠ *S' Teoderici de Bilant mis* (Ibid., N° 95) (Fig. 65).

— Thierry van *Billant*, sc. un acte de Mathilde, duchesse de Gueldre, comtesse de Clèves, etc., 1371 : une croix L. : . . . . *e . . rici de Bilant* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 103).

— Othon van *Bijlant* sc. un acte de son frère Gérard, qui a pris en fermage, du comte de Clèves, *sinen Kijfwert, . . op tgene zijte des Waels beneden sinen hare deen Heijn van den Dike plach to bouwen*, 1373 : une croix et un lambel broch. C. : un coq. S. deux léopards lionnés cour., accroupis. L. : *S' Ottonis de Bylant* (Ibid., N° 113).

— Henri van *Bijlant*, chanoine de Cambrai, 1393 : une croix, chargée en cœur d'une fleur de lis. (Ibid., N° 581).

— Othon van *Bijlant*, chev., se porte garant, pour le duc de Gueldre et de Juliers, envers le comte de Clèves, 1395 : une croix (Ibid., N° 580).

— Jean van *Bilant*, chev., sc. des actes dudit duc, 1395, et de Wessel van den Boetzelaer, comme parent du côté de la mère de celui-ci, 1397 : une croix et un lambel broch. C. : un coq. S. . deux léopards lionnés, accroupis (Ibid., N°s 580 et 596).

— Thierry, chev., fils dudit Jean, sc. aussi l'acte de 1397 : même écu, mais sans lambel. Cq. cour. C. : un coq. Deux léopards lionnés supportent le timbre (Ibid., N° 596).

Voir *Introduction*, p. 60.

— Othon van *Bilant*, dit van Lunen, chev , Othon (sic !) van *Bilant*, écuyer, son frère (son sceau est tombé), Jean van *Bilant*, écuyer, sc., comme parents maternels, ledit acte de 1397 ; Othon : une croix. Jean : même écu, brisé en cœur d'une étoile (Ibid., N° 596).

— Sire Othon van *Bijlant*, chev., et dame Marguerite, sa femme, vendent à Arnould van Hessen, chev., le *karentol* a *Huessen* (Huissen), 1405 : une croix. L. : *S Ot van Bilant* (Ibid., N° 658).

Bijlandt. *Aleit, wilhere echte wijf Ott Basterts* (van *Bijlant*), Guillaume, Jean et Jean (!), le jeune, (son sceau est tombé), frères, fils desdits époux, s'arrangent avec le chapitre de Bedbur, au sujet d'un champ a *Nyell* (Niel), 1447 : Jean (l'aîné) : une croix. Scellent encore, pour *Aleit* et son fils Guillaume : Jean et Henri van *Bijlant*, frères, tous deux, du même sceau (empreinte) ; une croix, chargée en cœur d'un huchet contourné et accompagnée aux 1er et 4e cantons d'un huchet contourné. L. : *S' Johan va dē Bilant Ot bast* (Duss., *Bedbur*, N° 85) (Fig. 66) (voir **Berg, Culenborg**).

Voici, d'après Gelre, les armes de hier *Otte van Bylant*, Gueldrois : d'or à la croix de sable. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, sommé d'un coq d'argent, becqué et membré d'or, crêté et barbé de gueules. N.B. : il y avait, d'abord une simple capeline, qui a été transformée en chapeau de tournoi, par un coup de pinceau de couleur rouge, en constituant le *retroussé*.

Bijlenburch (Corneille) (fils de Josse), échevin de Rotterdam, 1535 : un sensestrochere brandissant une hache. C. : un oiseau (héron?) essorant, iss. (U.).

Bijlewerff *(Jan Melisz. van)*, même qualité, 1572 : une hache, en barre, le tranchant posé sur une terrasse fleurie. C. : un vol (U.).

Billen (Guillaume van), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; t. t. : 437 mout., 1374 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, et un annelet en cœur. L. : ✱ *S' Wilhelmes de Blisia* B.).

Billy. *Johans de Billey*, chev., et Agnès, sa femme, ont pris et *amoisenei*, des chanoines de St-Georges, a Briey, de fiefs en la ville de Moranges, 1341 : trois billettes. C. : un chapeau, garni de deux panaches. L. : . . *Johan de Billi ch* . . . .

— Ladite dame : parti ; au 1er une demi-croix, mouvant du parti, cantonnée de deux aigles (comme **Amel**); au 2d, trois billettes. L. : . . *Agnes d* . . . . . *w* . . . . (Lorr., *Briey*, B, 591, N° 153).

— *(Utry de)*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Monjardin ; t. t. : 1120 mout., 1374 : mêmes écu et C. que Jehan, 1341. L. : *Oriet de Billey* (B.).

— *(Habrans de)*, écuyer, jadis prisonnier à Basweiler, avec ses compagnons (même bannière?) ; 1374, 5 ; Michel de Saint-Mihiel, demeurant à *Billey*, qui l'appelle *mon tres cher maistre*, appose le sceau d'*Habrans* à sa propre quittance, 1378 : même écu, brisé en cœur d'une étoile. L. : ✠ *S A . . . . . de Bellei* (B.).

Billocquier, voir **Pouilly.**

Bilsen (Les échevins de), 1468 : parti ; au 1er, coupé ; *a*, un saint, tenant un glaive, à cheval, passant à d. ; *b*, un arbre terrassé ; au 2e, un burelé. L. : . . . . *illum opidi sev libertatis blisiensis* (B.) (voir **Billen, Blize, Blisia**).

Biltere (Pierre de), échevin d'Ypres, 1429 : une fasce, chargée de trois chevrons accolés et accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L. : *S' P . . . er de . iltere* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 418).

Binche. *Jehan de Binch*, clerc et homme de fief du comte de Hainaut, 1393 : drapré, à la bande, chargée de trois besants, ou tourteaux (*Nam.*, Nos 1241-2).

— *Jehan de Binch*, h. de fief du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, 1411 : une bande, chargée de trois besants, ou tourteaux. T. : un angle. L. : . . . . *n de Binch* (Mons, Sainte-Waudru, fonds : *Hal*).

— (Les échevins de l'alleu de), 1638 : un lion cour. L. : ✠ *Scel eschevinal de lalluet de Binch . 1605* (Mons, H. de fief de Binche).

Bindere (Jean die), suppôt *(knape)* a Bruges (voir **Handzaeme**), 1324 (n. st.) : une fasce, chargée de trois mouchetures d'hermine et accompagnée de trois (2, 1) étoiles a cinq rais. L. : ✠ *S Ian de Bindere* (Fl.).

Binderen, voir **Eerp.**

Bingerden, voir **Bellinkhoven, Budel.**

Binkhof. *Theodoricus de Byinchove* et *Wychmodis*, sa sœur germaine, vendent des serfs a l'abbé de Werden, 1392 ; une fasce, chargée de trois pals. L. : . . . . . *er . . . de Byinchove* (Duss., *Werden*, No 97 1/2) (voir **Byginchoff**).

Binckom. *Gerardus, miles de Binckem, dominus de Lintere superiori* (Oplinter), pour cesser toute discorde avec le couvent de Maegdendael *(Vallis Virginum)*, le confirme dans la possession de tous les biens, féodaux, allodiaux ou censaux, qu'il tenait de feu sire Arnould, son père, de feu sire Gérard, son grand-père, ou de ses hommes, 1272 (n. st.) : une croix, accompagnée au 1er canton d'un oiseau. L. : ✠ *S* . . . . . *tis de Lintere* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— Olivier van *Binchem*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Diest ; t. t. : 157 mott., 1374 : plain ; au chef chargé de trois pals. L. : ✠ *S Olivier van Binke* (B.).

— Olivier van *Binckem* reçoit, du Brabant, des acomptes sur une créance de 880 vieux ecus (guerre de Gueldre), 1396, 7, 8 : même écu. L. : *Sigille Oliveri de Binkeem* (B.).

Binckom. Gauthier van *Binckeem*, échevin de Tirlemont, 1444, 53 : même ecu. L. : *S Walteri de B . . kee scabi t* (Abb. d'Oriente, A. G. B., et S.-G.).

— Olivier van *Binke[e]m*, échevin de Tirlemont, 1463, 70 : même écu. L. 1470 : . . . *ueri de Bi . . . . scabi then (Heyl.* et S.-G.).

Bijnnen *(Johannes de)*, échevin de Malines, 1415, 4, 7, 8, 25, 6, 8, 34 : trois têtes humaines ; au franc-q. broch., chargé d'un poisson, posé en bande. S. : deux aigles regardants (B. et Mal.).

Binsfeld. *Jordanus, dictus Mule de Binzvelt*, miles, assigne a Godefroid, sire de Heinsberg, un cens sur une terre près de *Binzvelt*, 1313 : une crémaillère contournée. L. : . . *Iordani Mu* . . . . *Binzvelt mil* . . . . (Duss., *Jul.-Berg*, No 218).

— *Jordanus dictus Moul, miles*, h. de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, 1328 : un lion et une cotice broch., chargée de cinq besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Iordani Mole de Binsvelt mil* (Lux., c. III, liasse XI, No 18).

— *Gerhardus dictus Rosch de Binzvelt, miles, strenuus vir*, sc. un acte de Chrétien *de Durffendayle*, 1339 : un lion. C. : une tête et col de lion. L. : *S' Gerardi de Bince* . . . . . (Duss., *Jul.-Berg*, 419).

— Guillaume van *Binzvelt*, chev., sc. avec Gérard Rost van *Wilre* (voir celui-ci), etc., 1349 : un lion (cour.?), à la queue fourchée. L. : *S UUilhelmi militis de Binsuelt* (Ibid , No 524).

— Thierry van *Binsvelt*, chev., sc. un acte de Guillaume de Hanstaden, 1362 : il reçoit une rente sur Maestricht, 1363, 5 : même écu. C. : une tête et col de lion. L. : *S Ded'rici d'Besvelt* (Lux., c. III, liasse X, No 7 ; B.).

Le lion n'est pas couronné.

— Renier van *Bynsvelt*, chev., reçoit une rente sur Roldue, 1363 : dans le champ du sceau (de tout petit module), un lion cour., à la queue fourchée, accosté des lettres R et E. Sans autre légende (B.).

— Renier van *Binzvelt*, chev , et Jean van Bodenheim, *knecht van den wapen*, attestent au duc de Luxembourg, avoir examiné le bien sur lequel sire Othon de *Wachendorp* lui a assigné une rente de 20 *sowair gulden* et qu'un temoignage des échevins de *Wachendorp*, ce bien est un alleu, libre d'autre charge, 1377 : un lion cour. L. : ✠ *S' Reinnardi de Bincveilt mylitis*, (Lux., c. IV, liasse XVI, No 32).

Videl, d'après Gelhaz, les blasons de trois vassaux du duc de Juliers : 1°, de *heer Maul van Bynsvelt*, h. : de sable au lion d'argent, lamp. de gueules (à la queue simple). Capeline d'argent. C. : un écran semi-circulaire de l'ecu, 2°, *heer Roos van Binsvelt* : de sable au lion d'or, arme de gueules et d'argent, lamp. de gueules.

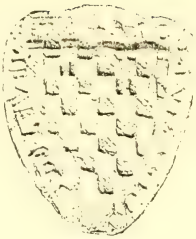

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. XXI.

Fig. 1. Sceau de Jean, sire de Löwenburg (1268).
Fig. 2. Sceau de Frédéric, noble homme, sire de Schleiden, appendu, par Conrard, sire de Schleiden, à un acte de 1270.
Fig. 3. Sceau de Bernard Wolf de Ludinghausen, chevalier (1270).
Fig. 4. Sceau de Kraft de Greifenstein, chevalier (1299).

3°, *her Reyner van Bunswelt* : de sable au lion d'or, à la queue fourchée, armé et lamp. de gueules. C. : un lion d'or iss., lamp. de gueules, cour. d'or (?), terminé en volet (sans queue).

Bioul, *Egidius, dominus de Biuel et de Iherges, miles*, fils de *vir nobilis Gobertus, dominus de Biuel, miles*, donne un acte concernant l'abbaye de Salzinne, 1261 (n. st.) : type équestre ; le bouclier et l'écu du contre-scel : a deux léopards, rangés en pal. L. : . . *Egidii m . . . . . mini de Hirge* (Salz.) (voir **Fischenich**).

Biourge (Alexandre de), écuyer, reçoit, du Brabant, pour lui-même et Jean d'Artaise, un paiement, par le receveur d'Ivoix, 1374 : deux léopards, rangés en pal. L. : *S' Alexandre d Biovrge* (B.).

Birgel *(Nyt de), miles*, sc. avec *Wernerus de Gusten* (voir celui-ci), 1341 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) lions (Lux., c. III, liasse XI, N° 30).

— (Frambach van), maréchal héréditaire de Juliers, chev., caution du sire de Schleiden, 1366 ; sc. des actes de son duc, 1361, 74, 6 : même écu, les lions cour. L. : *S' Frambach van Birghil ritter marzalc* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 785 ; *Col.*, N° 846 ; *Jul.-Berg*, N°s 899, 921).

— (*Wijnmaer Frammel van*), maréchal héréditaire de Juliers, reçoit une rente du Brabant, 1381 : même écu, les lions non cour. L. : ✠ *S' Wijnmer va Birgel erpmarschalc zu Gulge* (B.).

— (Englebert, chevalier de), même qualité, bon ami de Conrard, sire de Schleiden, et de Jean, sire de Neuenstein, fils aîné du sire de Schleiden, 1406 : même écu. L. : . . *Engelbret va Birgel ritt marschalk zu G . . . .* (*Lux.*, c. 10, liasse XVI, N° 69).

— (Englebert Nydt van), chev., même qualité, perd un cheval dans la guerre contre les Gueldrois, 1446 : une burelle, accompagnée de trois (2, 1) lions. C. : un lion iss. L. : . . . . . *va Birgel* . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 2364).

— (Damoiseau Baudouin van) fait un accord avec les chanoines réguliers d'Aix-la-Chapelle, au sujet d'une ferme à *Oirssberch*, sur laquelle Jean van *Moirsmyt* (Moderscheidt ?) lui avait cédé ses prétentions, 1448 : même écu. Cq. cour. C. cassé. L. : *S Ba . . . . . van Birgel* (Duss., *Regulierherrn*, à Aix-la-Chapelle, N° 9).

J. v. M. tenait ces droits du chef de son beau-frère du sire Jean Fyck.

— (Frambach van), maréchal héréditaire de Juliers, vend, pour 3000 *peters* d'or, de Louvain, au duc de Bourgogne, *myn slot van Chere* (Saive ?), *gelegen bij Ludick over Maze, mit sinen bergen ende tymmere, also dat bijnnen sinen graven ende vesten yelegen is*, et le reçoit de lui en fief, 1431, en octobre : même écu. Cq. cour. C. : un lion iss. (sans pattes, ni queue). L. : . . *rabac . . . Birgel . . e . . . marschal . . . . . .* (B.) (voir **Buffel, Nyt** ; comp. aussi **Berghe**, 1370 ; *Andries, de vorstmeister*, servant-il un Birgel ?).

Voici, d'après GELDRI, les armes du *marschalc van Birgel* (Juliers) : d'argent à la fasce de sable, accompagnée de trois (2, 1, bons de gueules. Le cq. d'or. Volet d'argent. Cour. de sable. C. : une tête et col de lion d'argent, lamp. de gueules.

Birkelyn et **Berkelyn**. *Emundus Birkelinus, miles, civis coloniensis*, sc. un acte de *Bliza, relicta quondam Henrici Hildegeri, militis, civis coloniensis*, qui donne quittance à Florent Berthout de Malines, 1307 : un ours rampant, collete et enchaîne, la chaîne relevée au canton s. L. : ✠ *S' Emondi dei Bercelu militis* (Hud., N° 182).

— Edmond *Berkelyn*, et *Emondus dictus Birelyn*, reçoit, du Brabant, une rente à Fauquemont, 1371, 2 : un ours rampant, collete. L. : ✱ *Sigillum Edmundi d . Berkelyn* (B.).

De Berkelin d'argent à 3 tours de sable, collete et bouclée d'or (GELDR.).

BIRKELE *(Lodowicus, dominus de)*, infeodé au duc de Lorraine un alleu qu'il possède, en commun avec son frère Jean, *in villa et curte de Signoide*, 1301 : une fasce vivrée. L. : ✠ *S . . . . . vrici . . . . . e* (Lorr., *Bitche*, B., 570, N° 7).

Au dos de la charte et sur la chemise de celle-ci, on le nomme : *sgr. de Kirchel*, il n'est impossible de lire autrement que *Birkele*, nom de lieu que je n'ai pas réussi à identifier.

BIRSINICH (Arnould van) (Borschemich ?), chev., sc. un acte de son parent Gobo van Putz, burgrave de Lipp, 1343 : une fleur de lis. L. : ✠ *S' Arnoldi de Birseneych* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 463).

Bischof. *Wilhem Buysschoff*, lieutenant du juge à Aix-la-Chapelle, 1371 : un fer a cheval. L'écu posé sur une crosse épiscopale. L. : *S Wil' des . . sschops* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 71).

Bischofshausen, voir **Westerbarg**.

Bischofsstab. *Geertruijt, werdijnne in den bijscops staff t'Aken* (Aix-la-Chapelle), reçoit, du Brabant, des acomptes sur une créance de 124 florins du Rhin (guerre de Gueldre), 1396, 7, 8 : parti ; au 1er, trois losanges, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais ; au 2d, un annelet, surmonté d'un lambel. L. : *S' Drod van den Beschofsstf* (B.).

— Gilles *van den Busschoffstaiffe*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1496 : trois macles (?). C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un vol. L. : *S Gillys van den Bysscopstaf scepny age* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 61).

Bisschop (Floreut), échevin de Rotterdam, 1495 : six besants, ou tourteaux, trois en chef, trois (2, 1 en pointe), réunis au moyen de tiges, de façon à former une sorte d'escarboucle, accostée de deux panelles. T. d. : un h. sauv. assis, tenant sa massue de la main droite (U.) (Fig., 67).

— Simon *Bisscop*, tuteur de par l'église de Marie Steenaers, qui tient, du comte de Flandre, des fiefs à Haesdonck et à Sinaij, 1515 : une marque de marchand. S. s. : un griffon (Fiefs, N° 6474 etc., 9175ds, liasse Nos 7129-91) (Fig. V).

— (Henri), échevin de Rotterdam, 1641 : coupé ; au 1er, un oiseau essorant, accompagné en pointe de deux oiseaux ; au 2d, un éléphant. C. : un oiseau essorant (entier) (U.).

BIJSSCOPDOEME *(Johannes dictus van den), miles*, échevin de Bruxelles, 1383, 4 : plain ; au chef chargé de trois pals. C. : un bonnet arrondi, garni d'un vol. L. : *S' Ioanes de Biscobdoe* ult (Brux. et B.).

Bitere, voir **Rechede**.

Bitche (Seel du tabellionage de la sgrie de), 1615 : une bande, chargée de trois alérions. L'écu surmonté du millésime **1600**. L. : ✠ *Seel dr tabellionnage de la seig de Biche* (Lorr., *Bitche*, B, 750, N° 47).

Bivels, voir **Salm**.

Bijvoorde, Gauthier van *Bivoirden*, échevin de Tirlemont, 1436 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un annelet. L. : . . . . . *de Bivoirde scabi t* . . . . . (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

Blabbenere (Jean de), échevin d'Anvers, 1420 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, et une étoile à cinq rais en cœur (Hôp. Sainte-Elis., *Buiteng.*, III).

Bladelin. *Stacius Bladelins*, h. du comte de Flandre, sc. un acte relatif à un fief à Hooghlede, 1284 : une bande, côtoyée de deux cotices. L. : ✠ *S . . . tass . . . Bladelin (Nam.*, N° 173).

— (Pierre), conseiller et gouverneur général de toutes les finances du duc de Bourgogne, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1445 : d'hermine . . . (cassé). C. : un vol. L. : *Sigillum . . . . . Bladelin* (C. C. B., Acquits de Lille, I, 378).

— (Pierre), fils d'Antoine, tient, par succession de dlle Marie, fille d'Idrop Bladelin, sa mère, un fief du château de Furnes, 1592 : d'hermine à une bande. C. : un vol (Fiefs, c. 887, liasse Nos 1-77).

— (Hubert) tient, du château de Furnes, un fief à Alveringhem, 1 . . . : même écu (Ibid., Nos 79-112).

Blaeu (Georges), fils de Guillaume, échevin de Rotterdam, 1620 : un bœuf en arrêt. C. : cassé (U.).

Blaesveld (Les échevins de), 1410, 49 : petit module ; trois (2, 1) poissons. L. : ✠ *S scabinorum de Blaersvelt* ; 1447, 53, 4, 1501, 18 : petit module ; même écu, brisé au point du chef d'un petit lion. L. : ✠ *Seghel van den scepenen van Blaersvelt* (Mal.) (com. **Wijtvliet** ; voir aussi **Apostole**).

Blaiel (Thomas), sergent de roi de France, écrit au bailli du Tournaisis, 1403 : une bande, accostée de deux trèfles. L. : *Seel Tomas* . . . . . (Tournai, corps religieux, c. 1).

Blaireau, voir **Blareau**

Blaise (Jacques), h. de fief du Hainaut, 1661, à Mons : divisé en chevron ; au 1er, trois trèfles, rangés en chevron ; au 2d, une roue. Sur l'écu, incliné à d., perche au grand aigle. L. : *S Iaqves Blaise* (M. A. de Latre du Bosqueau).

Blâmont, Henri, sire de *Blammont*, a promis à *noble home mon tres chier signor et coisin Henri, conte de Bar*, de l'aider contre le roi de France, moyennant 2000 livres de tournois qu'il a reçues, 1295 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du c.-sc. : à deux bars adossés (Lorr., *Blâmont*, B, 574, N° 29).

JACQUES BRETEN, dans *Le tournoyr de Chauvency* (1285) disonne : *Parez dimes armes vermoilles, | Et bien le sant a mervoilles, | Ledeux sumont d'argent batu | A son escu sont enbasti.*

— *Thiebaut* et *Thiebaus*, sire de *Blammont*, et *Blamont* reçoit par son châtelain de *Deneuure* (Denevre), un paiement du Brabant, 1361, 6 : écu aux mêmes armes. Cq. cour. C. : un chapeau pyramidal, sommé d'une boule, soutenant un panache de plumes de coq, ledit chapeau accosté de deux bars, les têtes en bas (B.).

— Henri, sire de *Blamont*, reçoit une rente du Brabant, 1378 : même écu. Cq. cour. C. : un bonnet pointu, sommé d'un panache de plumes de coq et accosté de deux bars, les têtes en bas. L. : *S' Henri sire de Blammont* (B.).

— Ferry, sire de *Blamont*, reçoit une rente du Brabant, 1401 : mêmes écu et C. Cq. cour. L. : *S' Ferri sire de Blamont* (B.).

— (Jean de), écuyer, sgr. de *Waires* et de *Villeson* (Vellexon), donne, à son frère, sire Philibert, sgr. de *Beffraymont* (Beaufremont), et à sire Jean de *Beffraymont*, son fils, chevaliers, quittance de 500 francs, solde du prix d'achat de la vouerie de Neufchâteau, 1405 : même écu, brisé au point du chef d'une fleur de lis. Cq. cour. Même C. que Henri, 1378. L. : *Seel Iohan de Blammont* (Lorr., *Neufchâteau*, B., 834-5, N° 142-3).

Blâmont, Jehan de *Blammont*, chev., sgr. de *Veillexon*, reçoit, du duc de Brabant, en rachat d'une rente de 300 livres de petits noirs tournois, héritée de son père, la terre de *Wanferchiez* (Wanferrée), *emprez Lingny* (Lingny), *ou Romans pais de Brabant*, avec juridiction, terres de culture, prés, moulins, caves, bois, rentes, etc.; en cas de vente de Wanferrée, il promet de réemployer les fonds en terres ou rentes *en la comté de Blammont* ou dans ses terres et seigneuries; Lierre, 5 octbr. 1425; deux bars adossés, accompagnés au pied du chef d'une coquille. Cq. cour. Même C. L. : . . . *han de Blammont* (B.) (voir **Beaufremont, Chalon, Looz**).

Blanchart (Jean-Ferdinand), écuyer, sgr. féodal de Clémency, sgr. foncier de Belva et sgr. engagiste d'une partie de *Merenbettenfelt*, tient, du roi de France, pour lui et d^lle Marie Zorne, la sg^rie de Clémency (comté de Chiny), 1681 : écartelé; aux 1er et 4e, une aigle; aux 2e et 3e, un palé. C. : une aigle (entière) (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713.).

— (Gaspard-Antoine), écuyer, tient, du roi de France, le fief de *Chastellet-lez*-Habay (comté de Chiny), etc., 1682 : même écu, mais trois pals, au lieu d'un palé. C. : une aigle iss. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

Blanden, Les échevins de *Belandene*, 1378 : parti; au 1er a trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. chargé de trois pals et d'un fr.-q. de quartier a cinq billettes (hermine?); au 2^d, une fasce. L. : *S s . . . . . rv de Ryal . . den Came Birbace*. (S.-G.).

Blancars *(Jaquemars)*, bâtard de feu *Jaquemon Blancars*, bourgeois de Valenciennes, reçoit de la ville de Tournai, des rentes inscrites sur sa vie, celles de Georges de *Quarouble*, de Marguerite *Bouviere*, sa femme (a lui, *Jaquemars*, de d^lle Marguerite de Soumaing, a présent femme de *Rikart* de Saint-Aubin, 1407, 8 : six (3, 2, 1) lions et un bâton broch. L. : *S Iakemart Blankart . . . tart* (Tournai, Quitt.).

Blancart (Francon), échevin de Louvain, 1252, 5 : burelé; au franc-canton chargé d'une étoile a huit rais. L. : *S Franconis scabini lovan* (S.-G.).

— Jean *Blanchkard*, échevin de Malines, 1300 : trois pals; au chef chargé de deux étoiles, à cinq rais. L. : ✠ *S Iohais Blanchka* . . . . . (Mal.).

— (Francon), échevin de Louvain, 1365, 6, 75 : écartelé; au 1er, trois pals; au chef de quartier plain; aux 2e et 3e, plains; aux 4e, un annelet. L. 1365-6 : ✠ *S' Franconis Blacart scabi lov* (S.-G.) (Fig. 68) (voir **Dour**).

— Jean Blanckaert, échevin de West-Eecloo, 1410 : une fleur de lis, accompagnée de trois étoiles. L. : . . . . . *lankart lans so* . . (C. C. B., Acquits de Lille, 1, 55-56).

Blancart, Guillaume *Blancaerd*, échevin de Wetteren, 1425 : une branche de chêne, feuillée de trois pièces, mouvant de la pointe. L. : *S' Willem Bla . . kaert* (Ibid., 1, 70-71).

— Renier *Blanckart*, échevin de Léau, 1439 : trois pals; au chef chargé de trois roses (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— Jean *Blanckart*, échevin de Louvain, 1469 : trois pals; au chef chargé d'un sautoir engrelé. L. : *S' Iohis Blanckart scabini lovan'* (S.-G.).

— Jean *Blancka[e]rt*, même qualité, 1497, 1513, 8 : même écu. L. : *S Iohanis Blanckart scabi lov* (S.-G. et St-Pierre, A. G. B.).

Blanke (Jean), 1382, 3, 6, 7, 90, 9, 1400 : trois poings (Mal.).

— (Simon), 1372-4, 7, 8, 80, 1, 3, 4, 6, 9, 90, 1, 3, 4, 6, 7, 1400-2, 4, 5, 10, 12, 6-8 : même écu, brisé en cœur d'une étoile a cinq rais (Ibid.).

— (Rombaut), 1407 : trois poings; au fr.-q. broch., chargé d'une fasce abaissée et d'un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. C. cassé. T. : deux d^lles (Ibid.).

— (Rombaut) 1418 : trois poings, surmontés d'un lambel. S. : un aigle (Ibid.).

Ces personnages du nom de Blanke scellent en qualité d'échevins de Malines.

Blankenberg (?). *Rikardus, famulus domini comitis Clevensis* (sans nom de famille), sc. pour *Henricus dictus Deweken de Isender*, lequel jure de ne plus rien entreprendre contre ceux de Cologne, qui l'ont fait prisonnier a la bataille de Worringen, ni contre le duc de Brabant, ni les comtes de Berg, de Juliers et de la Mark, 1289, 19 janvier (n. st.); dans le champ du sceau : un lion. L. : ✠ *S' Ricardi de Blankenber' [I]sender* (Ville de Cologne, N° 534).

L'inventaire imprimé contient des détails erronés sur ce personnage.

Blankenberghe (Bourgmestre et échevins de), 1342; dans le champ du sceau : une mer, sommée d'un mont, couvert d'herbe, accompagné en chef de deux étoiles. L. : *Sigillum scabino . . . . . Blanckeberg . .* (C. C. B., Acquits de Lille, 1, 1).

Blanqueberghe . de sable, à la fasce d'argent, et au pied de l'escu une montuigne à trois montelettes d'argent (L'ancienne noblesse de la comté de Flandres, par Corn. Gaillard). Sur le sceau de 1342, le mont est à six « *montelettes* ».

BLANKENBERCH, voir **Rheinbach**.

Blankenheim *(Fredericus de), miles*, devient vassal de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, du chef de 5000 livres de petits tournois, donnant lieu a une rente de 500 l., 1314 : un lion et un lambel (à trois pendants) broch. *(Luxb.*, c. IV, liasse XVI, N° 55).

Blankenheim. *Fierris*, sire de *Blankinegym*, reçoit un paiement du Luxembourg, 1319 : même écu, le lambel à cinq pendants. C. : un écran échancré, les pointes garnies de fleurs de lis (Ibid., N° 18).

— *Nobilis vir dominus Gerardus, dominus de Blankenheym*, sc. un acte des frères de Schmidtheim, 1325 : même écu. L. : ✠ *S' . . . . rdi de Blankenhiem* (Duss., *Jul.-Berg*. N° 303).

— Arnould, sire de *Blanckenhem*, sc. un acte de Conrard, sire de Schleiden, 1326 : même écu. L. : ✠ *S' Arnoldi dni de Blanklihem (Lux.*, loc. cit., N° 28).

— Gérard, sire de *Blanckenheim*, sc. un acte de son parent, Jean d'Isenburg, sire d'Ahrenfels, 1343 : même écu, chacun des 5 pendants du lambel chargé de trois billettes. C. : un lion, iss. entre un vol. L. : *S' secretum . . . . . i de Blankeh'* (Duss., *Jul.-Berg*., N° 455) (Fig. 69).

— Arnould *von Blankinheim*, sire de *Gerarzsteyne* (Gerolstein), déc. avoir reçu pleine et entière satisfaction de Wenceslas, duc de Luxembourg, 1357 : un lion et un lambel, à trois pendants, broch. L. : *S' Ar de Blanckeheym (Lux.*, loc. cit., N°s 37 et 44).

— Arnould, sire de *Blanckenheim*, reçoit une rente du péager de Kaiserswerth, 1365 : même écu, le lambel à 5 pendants. C. : un écran échancré de l'écu, chaque pointe garnie d'un rameau, feuillé de cinq pièces, ledit écran entre un vol. L. : *S' Arnoldi . . . ni . . Blanckenheym*. Qualifié chev., sire de Bl., il sc. un acte de l'abbé de Prum, 1368 : mêmes écu et C., mais les pointes de l'écran garnies, chacune, d'une fleur de lis (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 809 et 781).

— Gérard van *Blanckenheim*, sire de *Castelberg* (Casselburg), promet de dégager son bien *tzo Brederen* (Briedern) *und zo Poitterstorp* (Pottersdorf), fief de Juliers, qu'il avait engagé de l'aveu du duc, 1367; 68 : même écu, le lambel à 3 pendants. C. : une tête et col de lion cour., entre un vol. L. : *S' . . . . . de Blanckenehem* (Ibid., N°s 798 et 809).

— Gérard *van Blanckenhem*, sire de *Castelberch* et de *Gerarzstein*, donne un *vidimus* d'un acte de feu son frère, Arnould, sire de Gerolstein, et de sa femme, *Jennete* (et *Johennete*) van *Rodemachern*, lequel Arnould déc. que ses châteaux de *Gerarzstein* et de *Kele* (Kell?), *mit der halver stat* — que son père avait inféodés à Jean, roi de Bohême, — sont *offen huisen* du comté de Luxembourg, 1374 : même écu, le lambel à cinq pendants. C. : un lion, iss. entre un vol.

Scellent les trois fils dudit Gérard :
Jean : même écu. L. : *Iohns de Blankehe ;*
Gérard : même écu. L. : . . *Gerardi de Blank . . . . . ;*
Arnould : même écu *(Lux.*, loc. cit., N° 51).

Blankenheim (Sire Arnould, sire de), sc. un acte de Jean de Reiffersscheid, 1377 : même écu *(Lux.*, c. I, I. IV).

— (Arnould, comte de), et sire Gérard de Bl., sire de *Castelberg* et de *Gerartzstein*, proches parents de Renier et de Jean, sires de Reiffersscheid, 1385; tous deux : même écu. Le comte cime d'un chapeau de tournoi, sommé d'un écran échancré, chacune des pointes garnie d'une fleur de lis, ledit chapeau garni d'un vol *(Lux.*, c. I, hasse IV).

— Frédéric, évêque d'Utrecht, 1402 : dans le champ du sceau rond, un buste d'évêque, sous un dais ogival, accosté de deux anges agenouillés, affrontés ; dans le bas, deux écus : A, une croix (Utrecht, évêché); B, un lion et un lambel broch. (Duss., *Clèves-Mark*, N° 608) (voir **Born**, **Rodemack**).

Voici, d'après Gelle, le blason du comte de *Blankenheim*, h. de l'« évêque » de Trèves : d'or au lion de sable, armé et lamp. de gueules, au lambel, à cinq pendants, de gueules, broch. Volet d'or au lion de sable. C. : un chapeau de tournoi d'or, retroussé de gueules, sommé d'un écran échancré de l'écu, les pointes garnies de plumards de sable, ledit écran entre deux toutes de plumes de paon.

Blankensteïn. Henri van *Blankensteyn*, juge à Werden (sur la Ruhr), 1365 : un gironné de huit pièces ; au chef chargé d'une paire de ceps (*?*) L. : *S' Henrici dei (?) Bl . . . . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 780) (Fig. 70) (voir **Vietinghof**).

— (Henri van), dit *an der Heygen*, échange des serfs avec l'abbé de Werden, 1422 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile, à cinq rais, ou bien : un fascé-contre-fascé de trois pièces, chargé en chef à d. d'une étoile à cinq rais (endommagé) (Duss., *Werden*, N° 97, *b*).

Blanckart, voir **Blancart**.

Blanckelaer (Jean van), échevin des *damoiselles de Mons* (chapitre de Sainte-Waudru), à Hérenthals, 1515, 7 ; échevin de Herenthals, 1517, 20 : un cygne, surmonté de deux fleurs de lis (Mons, Sainte-Waudru, c. II).

Blanckenberg (Waleran), docteur en droit, échevin de Cologne, 1634 : un arbre, posé sur un mont, et une trangle ondée, broch. C. : un vol, chargé d'une trangle ondée. L. : *Walram Blanckinbg licen scabi*. C.-sc. : mêmes écu et C., ce dernier accosté des lettres WB — L (Duss., Testaments de Cologne, N° 182).

Blanckert (Pierre), 1647 : écartelé ; au 1er, une étoile ; au 2e, trois fleurs de lis ; au 3e, un lion ; au 4e, une fasce bretessée et contre-bretessée. C. : un vol (E.).

— (Thierry), 1652 : même écu, mais l'étoile à huit rais. C. : l'étoile de l'écu entre un vol (E.).

Blanckert (Ewout), 1664 : même écu que Thierry. C. : deux cornes de bœuf (V.).

Ces trois *Blanckert* scellent en qualité d'échevins de Rotterdam.

Blancpain, voir **Broye.**

Blancq, dit de Naviers (Jehan le), juge à noble h. mgr. de *Croix*, chev., bailli de Lille, 1416 : un marteau, accompagné à s. d'une étoile (Vte Desmaisières).

Blantsoen, voir **Rognée.**

Blare (Pierre de) (et *le Blare*), bailli et receveur d'Adrien de Claerhout, chev., pour sa sgrie d'Assebrouck, 1438; receveur d'Assebrouck, 1439 : un chevron, accompagné de trois merlettes. T. : un ange. L. : *S Pieter de Blare* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379).

Blareau (Etienne), alleutier à Jodoigne, 1641 : un chevron, accompagné de deux étoiles, à cinq rais, en chef, et d'un blaireau, en arrêt, en pointe. L. : *Este* . . . . . (C. C. B., c. 37).

Blaton, voir **Loherains.**

BLAUVILLE (Etienne de), écuyer, résidant à Mussot-lez-Briey, tient, du duc de Calabre, de Lorraine, etc., du chef de sa femme, *Jenon* de Hault, la moitié d'un jardin, dit « le Jardin à la Chaulcie », à Saucy, bailliage de Saint-Mihiel, etc., etc., 1351 : un filet en sautoir, cantonné de quatre merlettes, contournées. Cq. sans C. L. : *E de Blarville* (Lorr., *Briey*, B, 593, N° 96) (voir **Hault**).

Blavier (Henri le), échevin de Liége, 1325, 8 : une bande vivrée, accompagnée au canton s. d'une étoile. L. : . . *Hen . e Bla* . . . *r scabi* . . . . (C. de B.).

— Jean-Antoine Blavier, *Dei gratia episcopus dionysensis*, vicaire de Maximilien-Henri, duc de Bavière, évêque de Liége, 1664 : trois fasces et un lion broch. (S.-T., c. 13).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Blavier* porte : d'argent à trois fasces de sinople et au lion de gueules brochant.

Blé (Huguenin du), *escuier desouierie* du duc de Bourgogne 1423, 4, 5 : trois chevrons. C. : une tête et col de chèvre. L. : *S Huguenin du Ble* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116 et 112).

Bleeckere (Jacques de), h. du comte de Flandre, du chef du château de Petreghem, 1542 : écartelé; aux 1er et 4e, trois merlettes; aux 2e et 3e, une fasce, chargée de trois roses, à six feuilles. C. : une tête et col de lévrier colleté. L. : *S Iacop de Bleekere* (Ibid., l. 159).

BLEESBEECK, voir **Bongart.**

Blehen. Baudouin de *Blehaing*, chev., bailli du comte de Namur, 1352, 4, 5, 62 : une bande, chargée de trois manches mal-taillées et accompagnée au canton s. d'une merlette, posée dans le sens de la bande. C. : une tête et col de chien braque. L. : ✠ *S . . . . . de Blehain (Nam.*, N°s 774, 784, 9, 925).

— Godefroid de *Blehaing*, fils dudit bailli Baudouin, 1354 : même écu, mais la merlette chargée d'un annelet (ou rose?). L. : . . . . . *frin de Blehain* (Ibid., N° 784).

— Jean de *Blehain*, chev., jadis prisonnier à Basweiler; i. t. : 1150 mout., 1374 : une fasce, entre deux burelles, surmontée de trois manches mal-taillées; écuss. en cœur, à la croix, cantonnée de quatre croisettes pattées, au pied fiché. L. : *S' Iohans de Blehens* (B.) (Fig. 71).

— *Anseaul van Blehayn*, jadis prisonnier à Basweiler; i. t. : 850 mout., 1374 : même écu, mais l'écuss. ne broch. pas sur les burèles. L. : ✠ *S' Ancio de Blehen* (B.).

— Gérard *van Blehain*, jadis prisonnier à Basweiler; sous Robert de Namur; i. t. : 760 mout., 1374 : une bande, chargée de trois manches mal-taillées et accompagnée au canton s. d'une merlette. L. : ✠ *S' Gerat de Blehens* (B.).

— Godefroid de *Blehain*, et *Blehayn*, chev., prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 1390 mout., 1374, 5, 7 : même écu, mais sans la merlette. C. : une boule, sommée d'un panache de plumes de coq, entre deux bras. L., 1374 : *Godefroe d' Bl . . e , chlr*; 1377 : *Godefroe d' Bl . . n sire d Abee* (B.).

— Gérard de *Blahain*, écuyer, reçoit le solde dû sur son indemnité du chef de ladite bataille, ou il avait été fait prisonnier, le 22 août 1371, 1380 : même écu, brisé au canton s. d'une merlette, posée dans le sens de la bande. C. : une tête et col de chien braque d'hermine, colleté. L. : *Seiel Gierar de Ville* (B.).

Cette quittance de 1380 est le seul document authentique, à ma connaissance, qui mentionne la date de la bataille de Basweiler. Voir Hemricourt, éd. citée, p. 130.

— Gérard de *Blehain*, écuyer, bailli du comté de Namur, 1384 : même écu, mais brisé au canton s. d'un oiseau. C. cassé (*Nam.*, N° 1166).

— Jean de *Blehe[i]n*, écuyer, châtelain de Fallais, 1471; maire de la haute cour et justice de Fallais, 1471; h. de fief de mgr. Wolfart de Borssele, comte de *Bochain*, sire de Heinsroide et de Fallais, 1473, 7 : une fasce, entre deux burelles, surmontée de trois manches mal-taillées. C. : une tête et col de lévrier colleté. L. : *S Iohannis de Blehen* (C. C. B., c. 108).

L'acte de 1477 porte : comte de Grandpré et de *Bochain*, sgr. de la Vère, Fallais, etc.

Blehen (Adrien de), écuyer, sgr. de *Scautbroeck* (Schaedlbroeck), voué de Leus, maieur de Louvain, tient, du Brabant, par la mort de son frère, Jean, un fief à Leus-Saint-Remy, 1531 : même écu. C. : une tête et col de lévrier, colleté (Av.et dén., N°4236) (voir **Ville**).

Voir sur la famille de *Blehen*, Hemricourt, *Le Miroir des nobles de Hasbaye*, et, en particulier, sur l'alliance avec Bolland, ou *Boulland*, l'édition de Salbray, p. 126-7.

Les Blehen portèrent, d'abord, au témoignage de Hemricourt, les armes de *Harcelez* : *de gueules a trois manches d'or*, ils les chargèrent, par la suite, d'un *escuchet* (écusson) de Hemricourt : *d'argent a une bande de gueules*; puis, l'un d'eux prit : *d'argent a une bande de gueules de part sa mere* (Hemricourt) et *brisat ly bende de trois manches d'or de part son peire.*

Bleyche (Jean) reçoit, du duc de Brabant, 30 vieux ecus, pour un cheval perdu a son service, 1357; Jean *Bleych van Nuerenberch* et Jacques van Meerhem (ne sc. pas) reçoivent, du même prince, un acompte sur leur solde, du chef de la guerre de Flandre, 1357 : trois aigles. L. : ✠ *S Iohannis Bleyche* (B., N°s 1158, 1190).

BLEKE, voir **Crupelant.**

Bleudeman (Pierre), échevin de la *vierschare* de Kouseke, Stekene et Saint-Paul, 1497 : une hache contournée, accompagnée en pointe d'une étoile. L. : *S Pieter Bleydman f Pieters* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 255).

BLIAGIJS, voir **Gilles**.

Blide (Gauthier), échevin de Saint-Trond, 1313 : un losange (S.-T., c. 5948 et 7).

Blijde *(Walterus dictus)*, échevin de Louvain, 1337, 8 (n. st.) : un sautoir engrêlé et une bordure (simple). L. : ✠ *S' Walteri de Blide scabini* (S.-G.).

— *(Franco dictus)*, échevin à Louvain, 1339 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un losange, chargé de . . . (?). L. : ✠ *S Franconis . . . . e scab' lov* (S.-G.).

— *(Walterus dictus)*, échevin de Louvain, 1344 : un sautoir engrêlé; au fr.-q. chargé de trois pals; au chef de quartier plain. L. : *S' Wal' dei' Blide scabini lov* (M. Rouffart).

— *(Simon dic)*, échevin d'Aerschot, 1421 : un sautoir engrêlé et un lambel broch. L. : *Sim . . . . Blid . . . abi ar'* (S.-G.).

— (Simon dic), échevin d'Aerschot, 1425, 30 : même écu. L., 1425 : *S Simoen die Blide scab aerscot*. 1430 : ✠ *S Symon Blyde scab aers* (S.-G.).

Bliden (Herman), échevin de Dusseldorf, 1409, 12 : une marque de marchand, représentant un 4 gothique (△/×), mouvant de la pointe. L. : *S' Herman Blide* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N°s 109 et 101).

Blijdenstein, *Adolphus de Blidenstein, miles*, sc. pour *Thilmannus dictus Vos de Stumbele* (Stommeln), qui jure de ne rien entreprendre contre les bourgeois de Cologne qui l'ont fait prisonnier (a Worringen), ni contre le duc de Brabant, ni contre les comtes de Berg, de Juliers et de la Mark, 1288, 11 août : un lion. L. : ✠ *S' Adolphi de Blid . . . . . ilii* (Ville de Cologne, N° 520).

Blieck, etc. *Arnoldus dictus Bliec*, échevin de Malines, 1318, 22 : dans le champ du sceau, un toureau passant, accompagné de deux poissons, posés en fasce, l'un en chef, l'autre en pointe, et a d. d'une étoile à cinq rais (Mal.).

Alg. van den Evnde, op. cit., représente un *bœuf*.

— Henri *Bliec*, même qualité, 1367, 9, 71, 3-5, 7, 9 : un poisson, posé en bande, en chef à d., et deux têtes de bœuf, de profil, 1 en chef à s., 1 en pointe (Ibid.).

— Jean *Bliec*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Rotselaer; i. t. : 912 mout., 1374 : trois (2, 1) poissons, posés en bande. C. : une tête et col d'animal (chien?) L. : *S Iohannis dei Bliech* (B.).

— Jean *de Blick*, feudataire de *Costen* van *Grembergen*, sgr. d'Aa, etc., 1429 : un sautoir, accompagné d'un croissant en chef et dans chacun de trois autres cantons d'une étoile (Ch. et doc. et div., c. 1).

— Adrien *le Bliec*, échevin de Furnes, 1436 : un poisson, posé en fasce. C. : une tête et col de chèvre. L. : *S Adriaen de Bliec* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93-94).

— *Henricus Blieck*, échevin de Malines, 1435 : trois (2, 1) poissons, posés en bande. L. : *S' scabinatus Henrici Blieck* (Mal.).

— Goffart *le Blyck*, tient, du Brabant, un fief à Limelette, 1531 : un soc de charrue, posé en bande, la pointe en bas. L. : *S Gofaer le . . . . . .* (Av. et dén., N° 4238).

— François *Blieck*, échevin de Malines, 1610, 4, 9, 20, 4, 34 : trois poissons, posés en bande et rangés en barre (Mal.).

Blioff (Gilles), bourgmestre de Neuss, 1446 : une coquille. T. : un ange. L. : *Sigille Egidii Blioff scabini nussen* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 2363).

Bliouf (Jean du), échevin de Bruxelles, 1536 : un chevron, accompagné de trois roses (Brux.).

BLIZE (m.r. Daniel de), h. du comte Namur, 1330 : d'hermine à la fasce de cinq fusées. Volet d'hermine. Cq. cour. C. : un bonnet d'hermine. L. : . . . . . *. . lise militis (Nam*, N° 517.)

Volet, d'après GELDB., les armes de *her Dangel van Bilsen* : d'hermine à la fasce de cinq fusées de gueules. C. : un bonnet d'hermine, terminé en volet, entouré d'une cour d'or.

— *Jehans Espainynars de Blyse*, écuyer, feudataire namurois, 1345 (n. st.) : mêmes écu et C. Cq. cour. L. : *S Johannis Spaniardi de Bilsem* (Ibid., N° 705).

Blisia (Marie-Catherine-Isabella de), décl. tenir, du Brabant, la sgrie de Russon, 1750 : trois (2, 1) huchets et une touffe de trois fleurs en cœur. L'écu sommé d'une cour, a cinq fleurons (Av. et dén., N° 7878) (voir **BILLEN, Halmale**).

BLYTTERSWICH *(Brun* van), échevin de Cologne, 1518 : un léopard cour. Cq. cour. C. cassé (une queue de paon?). L. : . . *. reyn van Blit* . . . . . (Duss., *Schrein Sanct Gereon*, l. 12).

Blitterswijk. Henri van *Blitterswijc* et Jean Coc *(1er loco)* sc. pour Henri van Brienen qui reçoit, du Brabant, un acompte sur sa créance (guerre de Flandre?), 1357 : coupé-denché ; au 1er parti ; *a*, plain ; *b*, une cotice vivrée ; au 2d, plain. L. : *S H de Blitterswic* (B.).

— Henri van *Blic* (sans aucun doute corruption de *Blitterswijck*) et Thierry van Mameren *(1er loco)* reçoivent un acompte sur 70 mout. du chef dudit Thierry, jadis prisonnier, et de maître Herman van *Langhel*, chirurgien, tué a Basweler, 1374 : même écu. L. : . . . . . (B.) (Fig. 72).

— Othon van *Blitterswick* sc. un acte avec Thierry et Rodolphe van der Hautart, 1436 : coupé-denché, au 1er, chargé à d. d'une étoile ; au 2d, plain *(Geld.)*.

— Jean van *Blitterswijck*, échevin de Bruxelles, 1455, 60 : même écu, mais un losange, au lieu de l'étoile. Cq. cour. C. : un ours (?) iss. L. : *S' Ian va Blitterswyc* (Brux. et *Affligh.)*.

— Guillaume van *Blitterswijck*, même qualité, 1490, 5 : même écu. Cq. cour. C. : une tête et col de sanglier (?). L. : *S' Willem va Blittersweyc* (Brux. et Mal.) (voir **Hessen**).

Bloeme (Jean), échevin du comte de Flandre, au métier de Somergem, 1471 : diapré, à deux roses en chef et a un pied humain, chaussé, en pointe. L. : *S Ian* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 157) (voir **Blomme, Malschaert**).

Bloemken, voir **Bloumkin, Born.**

Bloijere (Henri de), h. de fief de Jean de *Serclaes*, sgr. de Nederockerzeel, etc., dans sa sgrie a Bodegheim, 1398 : trois rencontres de bœuf. C. : une tête et col de chien braque. L. : *S Henis de Bloyer* (sic !) (M. de Fiennes).

Blois (Jean de), duc de Gueldre, comte de Zutphen, 1372 : écartelé ; au 1er, trois pals de vair ; au chef de quartier plain ; aux 2e et 3e, quatre lions (Hainaut). Un lambel broch. sur l'écu (Duss., *Clèves-Mark*, N° 410).

— *Guys de Bloys, sires de Biaulmont* (Beaumont) *et de Chimay*, 1370 : même écu, avec le lambel (*Nam.*, N° 1429) (voir **Bouchout, Feluy, Godenard, Gueldre**).

— (Jean de), h. de fief du Hainaut, 1593 (a Ath, Maille?) : une rose, accompagnée de trois (2, 1) étoiles, et une bordure. T. s. : un saint Jean. L. : *S Jean de le . orgnerie dit de Blois* (M. G. Hulin, a Gand).

Voir G. HAGEMANS, *Histoire du pays de Chimay*, passim, e. a. p. 161. Voici, d'après GIRARD, le blason du comte de *Blois*, h. du roi de France : de gueules à trois pals de vair ; au chef d'or. Volet d'argent. Cour. de gueules. C. : un cygne essorant, iss., d'argent, becqué de gueules.

Bloc, dit Coman (Jean de), tient, du château de Termonde, un fief à Opwijck, 1430, sc. pour *Gisel* van der Hofstad, feudataire à Lebbeke, 1430 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce et un sautoir broch., chargé en cœur d'une bague chatonnée d'une brillant ; aux 2e et 3e, trois (2, 1) croissants et en cœur une étoile a cinq rais (Fiets, N° 4192 et 3929) (Fig. 73) (voir **Moerzeke**).

L'étoile n'est pas à six rais, comme sur notre dessin.

Bloke (Guillaume van den), échevin de la ville et du *bijvang* de Lierre, 1429 : un coq (Mal.).

Blokhoven. *Willaem van Blocchove*, chev. (voir **Abcoude**), 1298 : deux fasces crénelées. L. : . . *domini Wilhelmi de* . . . . . *(Holl.)*.

Block (Louis de), échevin du duc à Overijssche, 1492 : une hache rectangulaire (doloire) (C. C. B., c. 107) (Fig. 74).

Blockschoemaecker, voir **Berchem.**

Blocq (Antoine de), fils d'André, tient, du comte de Flandre, par achat de Jean Braem, qui l'avait hérité de Corneille Braem, son oncle, un fief à Saint-Nicolas (Waes), 1626 : dans le champ du sceau, une croix potencée, alésée, cantonnée de quatre étoiles à cinq rais (Fiets, N° 7087).

Blocquery. *Taije* van der *Blockerien*, échevin de Saint-Trond, 1499 : écartelé ; au 1er, un lion ; aux 2e, 3e et 4e plains. Cq. cour. C. : un lion iss. (S.-T., c. 10) (voir Tade van der **Biest**).

Blocquery. *Egidius van der Blockeryen, utriusque juris licentiatus, canonicus et officialis leodiensis*, 1518 : un chevron, accompagné de trois merlettes contournées. T. : un prêlat, tenant sa crosse de la main droite. L. : *S Egidij vader Blockerie ca . . off . . leod*. (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— Christophe van der *Blocquerien*, abbé et sgr. de Saint-Trond, 1579, 85 : écartelé ; au 1er, un lion et un semé de billettes ; au 2e, un dragon, non ailé, regardant ; au 3e, un dragon ailé ; au 4e, un h. sauv., tenant de la main droite une rondache et de la main gauche une massue, et un semé de billettes. L'écu posé sur une crosse et surmonté des lettres S T, sans autre légende (S. T., c. 11, et Ord.).

Le sceau du damoiseau Jan van der *Blocquerien*, écoutète dudit abbé, à Saint-Trond, qui s'était trouvé apposé au même acte, est tombé.

— Philippe van der *Bloqueryen*, juge dans la cour du prévôt de Saint-Trond, 1580 ; échevin de ladite ville, 1594 : écartelé ; au 1er, (de gueules) au lion (d'or) ; au 2d, (d'argent) à un basilic regardant (d'azur) ; au 3e, (d'argent) à un oiseau échassier (d'azur) ; au 4e, (de gueules) à un homme sauv., tenant de la main droite une rondache (d'or) et de la gauche un bâton (au nat.?). Cq. cour. C. : un lion iss. (Ord., S.-T., c. 11 et 13).

Les émaux de ce blason ont été indiqués d'après l'armorial ms. de Saint-Trond. Ce recueil contient encore ces armes attribuées à *de Blocqueria* : coupé ; au 1er, d'or au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable, au 2e, à trois losanges d'or, accolés en fasce.

— Jean van der *Blocquerye*, écoutète de Saint-Trond, 1587-90, 1594 : mêmes armes (Ibid.).

Blomma[e]rt, voir **Beer**.

Blomme (Pierre), à Menin, *rewart* et gouverneur des ouvrages à exécuter, dans la sgrie de Menin, pour le duc de Bourgogne, 1421 : un sautoir engrêlé. T. d. : un h. sauv., brandissant sa massue de la main droite. L. : *S Pieter Bloume* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 13-14).

— Nicolas *Bloeme*, fils de Michel, tient, du château de Termonde, un fief à Opswijck, 1513 : trois (2, 1) fleurs de chardon, accompagnées en chef de deux merlettes et en cœur d'un besant, ou tourteau. L. : *S Claeis Blomme* (Fiefs, N° 4278).

— (Jean), tuteur des orphelins de Pierre Laureijs, qui tiennent, du château de Termonde, un fief à Lebbeke, 1549 : trois roses (Fiefs, N° 4035) (voir **Alaerts, Damme, Rolin**; comp. **Bloumkin**).

Blommerstein. *Jan van Bloemensteine*, chev., sr. un acte du comte de Hollande, 1352 : trois colonnes *(zuilen)*, surmontées d'un lambel, L. : *S Ia . . . . . m . . stei . . ridder (Holl.)*.

Blon (Michel le), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1594 : un sautoir, accompagné de deux merlettes, 1 en chef, 1 en pointe. C. cassé. S. : deux animaux (lévriers, licornes?) (Bon de Royer de Dour).

— (Jean le), même qualité, 1597 : trois trèfles. C. : un trèfle (?) (B. R., C. G., portef. 1907).

Blonde (Gauthier de) reçoit du Brabant un paiement (guerre de Flandre?), 1357 : un chevron, accompagné de trois roses. L. : ✠ *Le seel Gautier le Blonde* (B.) (voir **Cole**).

Blondel. Henri *Blondiel* sc. un acte de Baudouin de *Maquincourt*, sergent du roi de France, 1306, à Tournai : un chevron, accompagné de trois cœurs, chargés, chacun, d'un croissant. L. : ✱ *S Henri Blo . . . . .* (Tournai, Chartrier).

— (Jean), bailli de Vermandois, 1329, 30, 1 : un (!) aigle contourné, essorant, et une bordure, chargée de onze fleurs de lis (Tournai, *Péronne*).

— (Guillaume), même qualité, 1357 : une (!) aigle et une bordure, chargée de onze fleurs de lis. L'écu sommé d'un lion léopardé (Ibid.).

— (Jean), sire de *Longville*, écuyer, franc homme du comte de Boulogne, 1393 : une aigle et un lambel broch. C. : une aigle iss. S. : deux léopards lionnés accroupis. L. : *S Ich . . . . . el seigneur de Neri* (B.).

— (Guillaume), écuyer, conseiller et chambellan du duc de Limbourg, prête serment comme châtelain d'Anvers, 5 nov. 1405 : une aigle et un lambel broch. C. : une aigle iss. S. : deux léopards lionnés. L. : *Seel Goil . e Blondel* (B.).

— (Guillaume), sgr. de Grévillers, chambellan du duc de Brabant, prête serment comme châtelain et capitaine du *chastel et forteresse de Bohain* (Bohain), ayant été nommé à ce poste par le duc et son frère Philippe ; 27 déc. 1415 : mêmes écu et C. S. : un lion et . . . (cassé, à s.). L. : . . . . . *dni de Greuiller* (B.).

— (Jean), échevin de Namur, 1468 : trois étriers ; au fr.-q. broch., chargé d'une croix cantonnée de quatre merlettes. C. cassé. L. : *S Iehan Bl . . . .* (Nam., *Pauvres*, 1026).

Bloumkin (Nicolas); en vertu des lettres de rémission du duc de Bourgogne, le bailli de Courtrai lui a fait grâce de 40 livres parisis sur une amende de 60 livres à laquelle l'avaient condamné les échevins de Courtrai, *à cause dun appelle Robbekin le Keij, cacheur de la lieue du moulin de Menin*, 1397 : un sautoir engrêlé (C. C. B., Acquits de Lille, l. 35-36) (comp. **Blomme**).

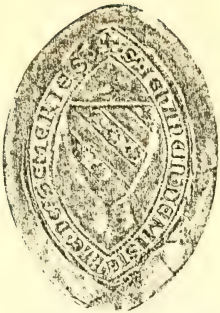

Fig. 1.

Fig. 2.

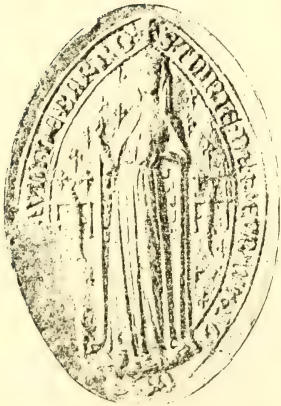

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. XXII.

Fig. 1 et 2. Sceaux des demoiselles Jeanne et Marguerite de Semeries, filles de feu Jean de Roisin, chevalier (1278).

Fig. 3 et 4. Sceau et contre-scel de Marie de Quévrain, dame de *Noerville*, femme de Renaud de Bar (1283).

Blueminc (Henri), échevin de Tirlemont, 1405, 6, 22 : parti ; au 1er, plain ; au lambel a cinq pendants ; au 2d, un lion. L., 1405 : *S' Henrici Blvem . . . scabini t . . . .* (S.-G. et Abb. d'Opdinter, A. G. B.).

Blughen (Nicolas), bourgeois d'Aix-la-Chapelle, 1376 : une croix. L. : *S Clais Blu . . . . . .* (Duss., Commanderie de Bieseu, N° 23).

Bocheux *(Bauduins li)* (voir **Jardin**), 1446 (n. st.) : un croissant, chacune des deux pointes sommée d'une étoile. L. : *S Bavdovins le . . . . . .* (B.).

Bochon (Jacques), h. de fief de Flobecq et de Lessines, 1531 : une coquille. T. d. : un pèlerin, coiffé d'un chapeau rond et portant son bourdon de la main droite (Fiefs, N° 10460).

Bode *(Johannes), senior*, cité parmi des *viri discreti*, a Anvers, 1264 ; dans le champ du sceau, une femme, vêtue d'une courte robe et coiffée d'un bonnet pointu (casque?), tenant de la main gauche une lance et de la droite un . . . (bâton!) et portant, a la ceinture, un objet affectant la forme d'un écuss. triangulaire (carquois ?) (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, III).

— *(Johannes), senior*, échevin d'Anvers, 1277 : dans le champ du sceau, une fleur de lis (Ibid., II).

— *(Johannes), junior, ammanus antwerpiensis*, 1277 (même charte) : une fasce échiquetée (Ibid., II).

— (Jean), échevin d'Anvers, 1295 : même écu. L. : *Johann . . . . . .* (B.).

— (Jean), échevin *illec*, 1328, 37, 52 ; receveur d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une fasce échiquetée, accompagnée de trois (2, 1) croissants. L., 1337 : ✠ *S' Iohanis Bo . . fi . . . . . .* (N.-D., Anvers, *Chap.*, I a V ; *Naz.*, Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II ; Fl.).

Deux personnages distincts !

— (Jacques), bourgeois *illec*, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une fasce échiquetée, accompagnée en chef de deux épées, passées en sautoir, et en pointe d'un arbre (Fl.).

— (Arnould), le vieux, même qualité, prête le même serment, 1358 : même écu, mais sans l'arbre (Fl.).

— *(Nobiles ac discreti viri, dominus Petrus), miles, Willelmus et Egidius Bode, armigeri*, tous les trois frères, 1410 ; Pierre : une fasce échiquetée. C. : un sanglier iss. d'une cuve, chargée de la fasce échiquetée. S. : deux griffons. Guillaume : même écu, brisé d'une bordure engrelée. Même C. Gilles : même écu, mais sans bordure et brisé d'un lambel. Même C. (N.-D., Anvers. *Chap.*, *capsae* VI a X).

Pierre Bode, échev., échevin d'Anvers, 1409, 21 : même sceau que Pierre ci-dessus (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, I, et N.-D., *loc. cit.*, VI-X).

Bode (Gilles), échevin d'Anvers, 1423, 6, 30 : même écu, avec lambel. Même C. S. : un griffon et un ours (Ibid., XI-XV, et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, I et III).

— *(Jehan le)*, h. de la châtellenie de Courtrai, 1440 : deux merlettes en chef et une étoile en pointe. S. : un aigle (?) (tres cassé) (C. C. B., Aequits de Lille, I, 57-58).

Bodeghem, voir **BOEDEGHEM, BOIJEGHEEM.**

Bodelschwingh. *Ernst van Bodelswynge* a été indemnisé, par le comte de Cleves, etc., du chef de rançon, perte de chevaux, etc., 1414 : une fasce, surmontée d'un fermail en losange. L. : ✠ *S' Ernesti dei Spek* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 722).

— Adolphe van *Bodelswynge* a aidé Gérard, duc de Juliers et de Berg contre les Gueldrois et séjourné a Tilz, 1446 : même écu. L. : *S Aleff van Bodelswige* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 2364) (comp. **Westhausen**).

Bodenheim. Jean van *Bodinheym, knecht van den wapen*, 1377 : un demi-vol renversé. C. : une tête et col de chèvre. L. : *S' Iohis de Vissenich* (Fischenich) *(Lux.*, c. IV, liasse XVI, N° 32) (voir **Binsfeld**).

BODOIR. *Anthonis de meier van Baudoir* (le maieur de Bodeux?), jadis prisonnier à Blasweiler, sous le sire de Montjardin ; i. t. : 78 mout., 1374, 85 ; trois forces renversées, accompagnées au point du chef d'un macle. L. : ✶ *S Anthone de Bodoir* (B.).

Le sceau de la quittance de 1385 est tombé.

Boebroec, voir **Meldert.**

Boede (Georges van der), conseiller et secrétaire du duc de Bourgogne, comte de Flandre, sc. une donation en faveur des chartreux de Lierde-Saint-Martin, 1427 : d'hermine a trois lions. S. : un aigle (Els.).

BOEDEGHEM (Jean van), tenancier de sire Guillaume van den Heetvelde, chev., 1413 : une croix ancrée ; au fr.-q. chargé d'un sautoir (E. G., 349) (voir **BOIJEGHEM**).

Boegge *(Wennar van), Geerlochs soen*, bourgeois de Hamm (Mark), 1419 : une chaine, en pal. L. : *S We . . . . . .* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 775).

Boeijaert (Michel), h. de Pierre de Coninc, dans sa cour de Melsele, 1508 : une hache, posée en fasce (P., c. III).

Boeije, Boëyé. Guy de *Boeije*, secrétaire du duc de Bourgogne, comte de Flandre, « receveu *des gaiges de messeigneurs du conseil de mon dit seigneur le duc et autres suppos. residens en sa chambre du conseil a Gand*, 1420, 1, 8 ; Guy *Boeije* (sans *de*) touche une rente sur l'espier de Bruges, 1424 : trois

chevrons, le 1er écimé; au chef chargé de trois merlettes. T. : un ange. L. : *S Guidonis de Boeye* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222, 238, 376).

M. Jozef Buëjer, à Alost, possède quelques documents relatifs à lui. L'un d'eux, de 1414, cite : *Guiot de Boeye, notarius in camera van den raede te Ghent.*

Boeijé. Joseph-Jean-Bernard Boeyé, membre de la Seconde Chambre des États-Généraux, chev. du Saint-Sépulcre, † à Gand, en 1835 (époux de Marie-Thérèse-Xavier de Pascal); Emmanuel-Ferdinand-Antoine B., bourgmestre de Ste-Nicolas (Waes), chev. du Lion Néerlandais, † à Ste-Nicolas, 1829 (marié à Marie-Jeanne-Caroline Volckerick et à Françoise-Jeanne van Goethem), et Pierre-Antoine B., échevin de Ste-Nicolas et bourgmestre de Belcele, † 1850 (marié à Sophie-Cécile Volckerick), frères : d'argent à trois fasces ondées d'azur, surmontées d'un fer de prisonnier ou ceps = *boeijes* de sable. Cq. cour. C. : un vol (Arch. de la famille Boeyé).

Voir la filiation directe, inédite, de cette famille patricienne : Guillaume Boeijes, époux, à Hasselt, le 14 fevr. 1621, Madeleine Smeets. Leur fils : Nicolas, baptisé, à Hasselt, le 8 déc. 1631, y épousa, le 1er nov. 1667, Marie van der Engden. Ils eurent, e. a. : Michel, baptisé à H., le 22 mai 1670, à Middelbourg (Z.-L.), en juin 1711, où il avait épousé, le 15 août 1702, Marie Gelens, de Westkapelle. Leur fils : Jacques, baptisé à Wemmel (Brabant meridion.), épousa, à Middelbourg, le 1 oct. 1724, Catherine van Dorslelaer, de Bruxelles, fille de Jean-Bapt. et de Reine van Zoebroeck. Jacques s'établit, en 1737, chirurgien, à Ste-Nicolas (Waes), et y mourut le 11 juin 1739. Son fils : Pierre-Antoine, père des trois frères ci-dessus, naquit, dans ladite ville, le 22 fevr. 1738, y fut échevin du « Beversche » et haut-echevin du pays de Waes, et s'allia, le 25 sept. 1759, à Petronille-Josephine de Cauwer.

Cette filiation a été dressée d'après les états-civils de Hasselt, de Middelbourg, de Ste-Nicolas, etc.

Boeijken (Nicolas), et *Boeykens sone*, échevin de Bréda, 1376, 7 : une fleur de lis. L. : *S' Nicolai Boiken* (B.).

Boeikop. Arnould *ten Boicope*, écuyer, se porte garant pour le duc de Gueldre, envers le comte de Cleves, 1395 : une croix ancrée, chargée en cœur d'une étoile à cinq rais et accompagnée de neuf billettes, dont 4 dans les coins de la croix, 2 en chef et 3 (2, 1) en pointe (Duss., *Clèves-Mark*. N° 580).

Boekel. Georges van *Boeckele*, échevin de Hérenthals, 1517 : deux fasces haussées et en pointe trois plantes, chacune fleurie de trois pièces, sur une terrasse. S. s. : un griffon (Mons, Ses-Waudru, c. II).

BOEKENAU (Cracht van) (Buchenau?), le jeune, h. de fief du comte de Cleves, 1353, 4 (n. st.) : trois (2, 1) gerbes; au chef plain. L. : *S' Kracht d' Bochenoio* . . . (Duss., *Clèves-Mark*, Nos 566 et 457).

— Herman van *Bokinowe*, et *Boghenawe*, chev., constitue à Thierry, comte de Looz, etc., moyennant 120 livres de deniers, une rente de 12 l. sur son alleu *zu Muysbach* (Maushach) *ind zu Meysinbach*, 1340 : un bouc (?). L. : ✠ *S Hmanni de Be . . . . ore* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 429).

Boekstele, voir **Winkele.**

Boelaert, voir **Veen.**

Boele (Jean), échevin du métier d'Assenede, 1398 (n. st.), 98 : un oiseau (échassier) posé sur une branche, recourbée au-dessus de sa tête. L. : *S' Ia . . . . oe . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 16 et 88).

— (Jean), h. servant de Marguerite Woutertiins, femme de Michel Boele, pour un fief, à Denderbelle, relevant du château de Termonde, 1430 : un marteau penché (?) en chef à d. et deux maillets, 1 en chef à s., 1 en pointe (Fiefs, N° 3602).

— (Simon) reçoit, avec Jean Papal, une rente du receveur de la sgrie d'Eijne, 1443 : un cor de chasse; au chef . . . (plain?). T. : un ange. L. : . . . . . *Boele* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 57-58).

Boelin (Laurent), échevin du métier d'Assenede, 1361 : une rose (Gand, Saint-Bavon; fonds van Lokeren).

BOELZ, voir **Wreden.**

BOELSBEKE, voir **Bombaye.**

Boem (Jean), échevin de Malines, 1321, 9, 30, 9 : un arbre, soutenant deux merlettes adossées, chargé en cœur d'une étoile, a cinq rais, broch., et accosté en pointe de deux autres étoiles à cinq rais. L. : ✠ *S' Iohis dicts Boem* (Mal. et P. c. III.)

— (Martin), même qualité, 1367, 71, 4 : un arbre, accosté en pointe de deux étoiles; au fr.-q. chargé d'un renard rampant (Mal.).

— (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 182 mont., 1374 : une couronne de feuillage, ornée de sept roses et en cœur une fleur de lis. L. : *S' Iohannes Boem* (B.).

Boenen (Conrard van), bourgeois de Hamm (Mark), 1419 : une chaine, posée en pal. C. : deux plumes. L. : *S Ko . . t . . . van B . nen* (Duss., *Clèves-Mark*. N° 775).

GELRE donne ainsi le blason d'un *Ricard van Buenigen*, h. du comte de la Mark : d'argent à une chaine de gueules. C. : deux cornes (?) d'argent et de gueules, posés sur un vol d'argent. RIETSTAP donne à Boenen pour C. : deux plumes d'autruche de gueules et d'argent.

— *Goert Boenen*, h. de Jean Cotreau, chev., sgr. d'Asselle, dans sa cour de Rumsdorp, 1505 : un chevron abaissé, accompagné en chef a d. d'une étoile a cinq rais, et un lambel a cinq pendants, broch. (S.-G.).

Boenbeken (Jean van der), h. de fief de Flandre, sc. une charte du bailli d'Alost, 1365 : trois besants, ou tourteaux (*Afflig.*).

Boendael, voir **Daneels.**

BOERT (*Jordanus de*) (Boort), échevin de Bois-le-Duc, 1527 : trois tierces, surmontées de deux fers de moulin (Helmond).

Boeseau (Jean), échevin de Léau, 1539 : d'hermine à trois forces renversées ; au fr.-q. broch. chargé de trois bandes. L. : *S'* . . . . . *leve (Heyl.).*

Boesdael. Jean *Sceijvart van Boesdale* reçoit une rente à Rolduc, 1366 : une bande et un semé de billettes, accompagnés au canton s. d'un lambel (B.).

Boeshoven. *Willelmus dictus de Boenssoven*, échevin de Saint-Trond, 1336 ; trois roses à six feuilles. Le sceau porte : *de Bushove* (S.-T., c. 3bis).

Boessins (Josse), échevin de Peteghem, 1522 : d'hermine à la bande, chargée de trois rocs d'échiquier (?). C. : une fleur, tigée et feuillée (*Deijnze*, r. K.).

Boet, voir **Boot.**

BOETBERG, voir **Budberg.**

Boeter (Pierre) (fils de Pierre), échevin de Sint-Geertuidenberg, 1457 : un poisson, posé en fasce voûtée, accompagné de quatre flanchis, 3 rangés en chef, 1 en pointe (N.-D., Anvers, *Chap., capsa rer. extraord.*) (Comp. **Mijld**).

Boetsaert (Paul), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Brant ; i. t. : 150 mout., 1374 : une fasce, un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce, et un bâton broch. L. : ✠ *S Paulcels van der Aerken* (B.).

— (Henri), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 1008 mout., 1374 : trois (2, 1) chiens braques en arrêt. L. : *S' Henri-. i . . . ha . . i . . .* (B.).

Boetzelaer. Roger van den *Butzelar*, chev., et Wessel, son fils aîné, cedent à Gérard, comte de Juliers, leur alleu, dit *ten Rouwenhave, dat gelegen is ten Boutzelar vor der borgh*, 1327 ; le père : trois crampons. L. : . . . . . *cri de Botzl . . . militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 325) (voir **Bijlandt, Galen**).

— Wessel van den *Buetselaer* et Othon van den *Buetselar*, chevaliers, sc. un acte de Jean, comte de *Clèves*, 1348 ; Wessel : trois crampons. L. : ✠ *S' Wesse . . . . . Botzelar milit.* Othon : son sceau est tombé (Ibid., N° 509).

— Sweder van den *Buytselar* reçoit, du Brabant, une pension viagère, à Maestricht, 1366 : même écu. L. : *S Swederi de Bot . . . . . .* (B.).

Boetzelaer. Roger van den *Boetseler*, chev., ayant reçu en gage, de Mathilde de Gueldre, comtesse de Blois, etc., et de Renaud de Bréderode, sire de Gennep, *den tolle tot Huessen* (Huissen) *ende den Sonderlanxwert*, pour une somme de 3200 vieux ecus, *ende dat hantgelt daer af*, promet de délivrer un décompte, dans le mois, si l'un des deux lui remboursait cette somme et, éventuellement, d'établir les frais qu'il pourrait avoir faits au château de *Huessen*, 1373 ; décl. avoir assisté à la renonciation d'Elisabeth de Cleves, dame de *Borne* et de Sittard, à tous les biens d'Adolphe, comte de Clèves, avant le mariage de celle-ci avec sire Renaud de Fauquemont, sire desdits lieux, 1393 : trois crampons contournés. Cq cour. C. : une tête de dragon sur un col, courbé en volute (Duss., *Jul.-Berg*, N° 889, et *Clèves-Mark*, N° 570).

— Roger van den *Boetzloe*, et *Boetselair*, reçoit une rente du Brabant, 1379, 86 : trois crampons. L. : *S' Rutger van den Betzla* . . (B.).

— *Wessele* van den *Boitzlere*, femme de Jean van *Alpem*, écuyer, fils d'Arnould, sire de *Honapel* (Hönnepel) et de Marguerite, 1388 : parti ; au 1er, un lion cour. et un semé de « clochettes » de vair (gravées sous forme de billettes) ; au 2e, trois crampons contournés. L. : ✠ *S' Wessel van Alpen* (Duss., *Col.*, N° 1118).

— *Wessel* van *Boytslar*, fils du chev. Roger, reçoit du comte Adolphe de Clèves, sa vie durant et sous certaines conditions, le château de Boetzelaer, que ledit comte et ses amis avaient pris à son père, 1397 : écu cassé. Cq. cour. C. : comme Roger, 1379, 93 (Duss., *Clèves-Mark*, N° 596).

— Othon van den *Boitzlar*, h. du duc de Clèves, 1418 ; trois crampons contournés, accompagnés en cœur d'une étoile (?). C. : une tête et col de loup. L. : *S' Otto va de Butscler* (Ibid., N° 756).

— Roger van den *Boitzlar* tient, du duc de Clèves, *tot enen . . . apenen huys . . . die borch ten Boitzlar, mit allen poirten, toirnen, hofsteden ind vestenisse . . . beheltlick Sweder ind Johan van den Boitzlar, synen bruederen, ilker eyn hofstede, bynnen den utersten vorborchte ten Boitzlar*, 1439 : trois crampons. Cq. cour. Même C. que Roger, 1379. L. : *S Rutg . . va . . den Boetseler* (Ibid., N° 596).

— *Sweder*, susmentionné, 1439 : même écu. Le cq. cour., cimé comme ci-dessus, coiffant un lion accroupi, supportant l'écu à s. (Ibid.).

— Thierry van den *Boitzlar*, se décl. vassal du comte de Clèves, 1439 : trois crampons contournés et un annelet en cœur (Ibid., N° 596).

— Jean van den *Boitzler* se dit vassal du duc Adolphe de Clèves qui, en suite du partage fait avec ses frères

et sœurs (a lui, Jean), l'a investi *myt eenre hofstat in de uyterste voirborch ten Boitzler*, etc., 1439 : trois crampons, le 1er accompagné en chef à s. d'une étoile a cinq rais. L. : *S Joha . . van den Boitzeler* (Ibid., N° 596).

— (Roger), sgr d'Asperen, de Langerak, etc., 1545 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois crampons ; aux 2e et 3e, un lion et un lambel broch. Sur le tout : un écuss. a deux fasces bretessées et contre-bretessées. Cq. cour. C. : comme Roger 1373, 93 (Mal.).

— Théodore, baron *de Botzeler*, tient, du roi de France, un trentième de la sgrie de Villers-devant-Orval, avec haute, moyenne et basse juridiction, pêche, chasse, etc., la cense « au Lion », *illec*, etc., 1682 : trois crampons. Ecu, en cartouche, sommé d'une cour. des barons aux Pays-Bas autrich. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713c) (voir **Alpen, Lembeck, Rees**).

Volet, d'après Gelre, les armes de *her Rutger van den Buetzeler*, h. du comte de Clèves : de gueules à trois crampons d'or. Volet d'or. Cour. de gueules. C. : une tête de dragon, sur un col courbé en volute, d'or, lamp. de gueules. *Her Jan van Langerak*, h. du « duc » de Hollande, portait : d'or au lion de gueules, armé et lamp. d'azur, au lambel d'azur broch. Volet de gueules. C. : une tête barbue, au naturel, aux longs cheveux noirs, coiffée d'une capeline blanche.

Boeve (Jean), échevin d'Aerschot, 1436 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé de deux roses. L. : *S Ioh~ Boeve scab~ arscot* (S.-G.).

— (Jean), même qualité, 1441 : même écu, mais les roses à quatre feuilles. L. : *S Io~ de Boeve scab~ arscot* (S.-G.).

— (Jean), même qualité, 1447 : même écu. L. : *S Io de Boeve scab arsco* (S.-G.).

Bogaerden, voir **Bongart**.

Bogaerts, voir **Bongart**.

Boghemakere (Daniel *le*), bourgeois de l'Ecluse (Flandre zéland.), 1398 : une fasce, accompagnée de deux merlettes en chef et d'une rose en pointe (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

Bogghe *(Jan), Claeijs zoen*, cède une rente, devant l'écoutete du métier *van der Wateringe*, 1391 : trois anguilles (bogues?), posées en fasce, rangées en pal. L. : *S' Jan Bogh Clais soen (Holl.)*.

Bohême, voir **Grancey, Luxembourg**.

Boijdens, voir **Berghe** (1432) et **Hellebeek**.

Boids. Jacques *Boijds*, h. du duc de Bourgogne, dans son Franc de Bruges, 1408 : six (3, 2, 1) croissants. L. : *S Iacop Boids* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 40).

— (Fierabras), membre de la Chambre des Comptes a Lille, 1442 : d'hermine à la bande. T. s. : un h. (moine, saint?), tenant devant lui une ancre (?). L. : *S Fierabras Boids* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43) (voir **Boijte**).

BOIJEGHEM (Jean van), h. du comte de Flandre, au bourg de Bruges, 1434, 69 : une croix nillée. S. s. : un lion assis. L. : *S Iohĩs de Boy . . . . m* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 42-44).

— Jean van *Boijegheem*, h. du comte de Flandre, dans sa chambre de Bruges, 1469 : une croix nillée. C. : une tête et col de chèvre (C. C. B., N° 80) (Fig. 75) (voir **BOEDEGHEM**).

Boien (Nicolas le), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 340 mout., 1374 : trois roses, deux à s., dont 1 en chef et 1 au flanc, la 3e en pointe ; au fr.-q. chargé d'un cygne. L. : ✱ *S' Nicolai le Boien* (B.).

La charte l'appele *van Bouie*.

Boijen, voir **Overschie**.

Boiken. *Godefridus Bolken (!)*, échevin de Bruxelles, 1286 : un chevron, accompagné de dix billettes, six en chef, trois (2, 1) dans chaque canton, et quatre (1, 2, 1) en pointe. L. : ✠ *S' Godefridi de . . . . hvse* (Brux.).

— *Franco dictus Boijken*, échevin *illec*, 1300 : même écu. L. : ✠ *S' Franke Boieken* (Ibid.).

Boileau. Jean *Boileau de Mons*, chev., échevin de Liége, vers 1340 : un sautoir, chargé de quatre (?) coquilles et accompagné d'un semé de billettes (« clochettes » de vair) (C. de B.).

— Jean *Boleuwe*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 380 mout., 1374 : de vair au sautoir ; écuss. en cœur fruste (plain, au chef plain?). C. : un buste barbu, coiffé d'une sorte de turban. L. : *S Iohans . . . e . v . . .* (B.).

— Jean *Boleeus*, fils de feu sire Jean, chev., reçoit, à cause de son père, un acompte sur une i. t. de 360 mout., du chef de la bataille Basweiler, ou celui-ci avait combattu sous Robert de Namur, 1374 : de vair au sautoir, chargé de cinq coquilles. L. : ✠ *S̃ Iohans Boilauwe de Mos* (= Mons) (B.) (voir **Briffœuil, Hemricourt, Herbais**).

Il semble être *ce Johans Berlauwe*, écuyer, qui reçoit, en 1381, une rente du duc de Brabant, par le tenteur de Jodoigne ; sceau très fruste : de vair (?) au sautoir chargé de . . . . (B.). D'après Hemricourt, *Damesse, Johane filhe ly jovene Mons, Johan Boylauwe de Mons Cherdlier*, veuve d'Othon de Waroux, mort sans hoir, *soy remarial a Gilhe fils de mey Jaquemie de Hemricourt compositeur de ce Trattyez* . . . (le *Miroir des Nobles*).

BOYMBURCH (Else, rhingravinne de), vouée et dame de Hunolstein, reçoit, du Brabant, un paie-

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. XXIII.

Fig. 1. Sceau d'Helvige, dame de Schiriek (1285).
Fig. 2 et 3. Sceau et contre-scel d'Isabelle de *Mellet*, comtesse de Joigny, dame de Montpensier (1289).
Fig. 4. Sceau de dame Ermentrude de *Kalenberch* (1299).
Fig. 5. Sceau de Béatrice de Louvain, dame de Gaesbeek et de Herstal (1335).

ment à Maestricht, 1388 : dans le champ du sceau, en quadrilobe, quatre écus, dont deux, au milieu, posés l'un sur l'autre, aux armes de Hunolstein ; les deux autres, les accostant : parti de . . . et de . . . . L. : ✱ *S E . . . . . cinbg' co rdy . . hoeltstey* (B.).

Dans Fahne, *Salm-Reiferscheid*, II, p. 175, un acte du 19 août 1391 l'appelle : *Elze van der Nuwer Bomburg*.

Boymeister *(Arnoilf der)*, échevin de Zulpich, 1375 : trois coupes couvertes, accompagnées en cœur d'une étoile (Duss., *Col.*, N° 959).

Boinebroque (Jean), échevin de Douai, 1341 : d'hermine au lion, garni d'un collier fretté (Tournai, Chartrier).

Boyneburg, voir **Reuschenberg.**

Boins, dis Bonnes *(Pierars li)*, bourgois de Valenciennes, reçoit de la ville de Tournai une rente pour lui et sa femme, Jeanne de *Hargny* (Harguies), 1402 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) coquilles. L. : *S' Pierat Bonnet* (Tournai, Quitt.).

Boinsire (Renier) et *Goedehere*, prêtre, receveur du Brabant, 1395 ; *personne* de *Halle*, conseiller du duc de Brabant, 1400 ; prévôt de Maubeuge, 1402 : une bande, accompagnée au canton s. d'un étrier, et un semé de billettes ; au fr.-q. chargé d'un lion et d'une cotice broch. L., 1395 : *Sigillvm Rheneri Goedehere ;* 1400, 2 : ✠ *Sigillvm Reneri Goedehere* (B.) (voir **Brabant**).

BOIRLE (Renier van) (Buurlo?), chev., tient, du Brabant, une rente viagère de 30 vieux écus, que lui a donnée la duchesse Jeanne, 1406 (n. st.) : une fasce (de vair?), surmontée à d. d'un trèfle (?). L. : *S Reinardi d Bv . . .* (B.).

Bois. *Nicholes, chevaliers, sire del Bos* (Bois-Seigneur-Isaac), décl. que son frère, Gilles, a vendu une terre à l'abbaye de *Braine Nostre Dame*, de l'ordre de Cîteaux, 1245 ; sc. en 1247 ; coupé-enclavé ; au 1er, trois maillets penchés, rangés en fasce ; au 2d, plain. L. 1247 : ✠ *S' domini Nicholai del Bos* (Abb. de W.-B., *chartes*, et Abb. d'Aywières) (voir **Bosch, Familleureux, Huldenberg**).

Voir Tarlier et Wauters, *La Belg. anc. et mod.*, cant. de Nivelles, ad *vocem* Bornival et Ophain.

— *(Henris dou), h. de loi, manant en le baillerie de Waseige* (Wasseiges) 1331 (n. st.) : une rose et un étrier en chef et un autre étrier en pointe ; un bâton broch. (*Nam.*, N° 524).

— Henri, sire *dov Bos*, s'inféode à Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, moyennant 500 livres de petits tournois, 1339 ; un arbre sec, mouvant de la pointe. C. : un vol de l'écu, sans légende (*Lux.*, c. III, l. IX, N° 1).

Bois. (Tristan du), sire de *Faumenchon* (Fameehon) et de Raincheval, conseiller du Roy, bailli de Vermandois, 1369-73, 5 : un lion, un semé de billettes et un lambel broch. C. : une tête barbue, tortillée. S. : un aigle et un lion, tous deux à figures humaines (Tournai, Chartrier).

— *Colart Doubos*, jadis prisonnier à Baswelier, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinck ; i. L. : 86 mont., 1374 : coupé-enclavé ; au 1er, à trois marteaux penchés, rangés en fasce ; au 2d, plain. L. : ✠ *S Colars do . bov .* (B.).

— (Louis du), h. de fief du duc de Bourgogne (au bourg de Bruges?), 1403, 22, 3 : trois moutons paissants. Derrière l'écu émerge un h. sauv., sans massue ; l'écu accosté de deux têtes et cols de léopard. L. : *S Loy . van den . . ssche* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 39, 41).

— *Tristran du Bos*, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du roi de France, 1405 : un lion et un semé de billettes, surmontés d'un lambel à cinq pendants. C. : une tête et col de . . . . S. : deux griffons. L. : . . . . . *dv* . . . (Tournai, Chartrier).

— Denis *Boijs*, échevin de Louvain, 1426, 29 (n. st.), 30, 2, 3 : trois pals ; au chef chargé à d. d'un poisson, posé en fasce. L. : . . *Dyonisii Boys scabini lovanien* (S.-G., C. C. B., c. 113, et *Hæjl.*).

— Roland du *Bos*, maître de la Chambre des Comptes, à Lille, 1423, 4, 5, 7 : trois (2, 1) arbres. T. un h. sauv., sans massue. S. : deux léopards lionnés assis. L. : *S Rolant dvbos* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 91, 92, 191).

— *(Boudechon dou)*, échevin de l'évêque de Liége, dans sa cour à Spy, 1428 : un chêne, sommé d'un coq. L. : . . *odek* . . . . . (*Nam.*, Salz., 517).

— (Julien du) tient, de la châtellenie de Flobecq et de Lessines, le fief dit de *Lyauwe* et un arrière-fief de la sgrie de Lossignol, sous Flobecq, 1545 : un arbre arraché, accosté en pointe de deux trèfles. S. s. : un léopard lionné (Fiefs, Nos 10273-4).

— (Pierre du), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc. un acte à Beaumont, 1586 : un arbre terrassé. S. s. : un griffon (Mons, H. de fief de Beaumont).

— (François du), même qualité, 1624, à Braine-le-Comte, 1624 : un arbre. L'écu suspendu au bec d'un aigle. L. : *S Franchois de Bois* (M. Hanon de Louvet).

— (Hughes du) (fils de Pierre), échevin de Rotterdam, 1625 : un lion, accompagné à s. de trois arbres, le tout posé sur une terrasse. C. fruste (L.).

Bois (Vincent du), h. de fief du Hainaut, 1644, 5, 8 : à Soignies : un chevron, accompagné de trois étoiles. T. : un grand saint Vincent, tenant le sceptre, accompagné à d. d'un petit saint Dentelin, derrière l'écu, et à s. d'un petit saint Landry, avec la mitre, la chape et la crosse. L. : *S Vincent du Bois 1641* (Mons, Hosp. de Soignies, et Hosp. de Soignies, à Soignies).

— (Pierre du), même qualité, 1663 : même écu que Hughes (1625). C. : un lion, iss. d'une cuve (U.).

— (Maître Francon du), même qualité, 1665 : même écu. C. cassé (U.).

— J. *Dubois*, médecin à *Dalem*, 1756 : trois arbres, posés sur une terrasse. C. : deux arbres (?) (cachet) (Conseil privé, c. 248, A. G. B.) (voir **Marchant, Ommeloop, Wotreman**).

Voici, d'après l'Armorial du XIVe s., édité par Douet Darcq, l'écu de *Mgr. Boesgiet du Bois* : *échiqueté d'or et de gueules.*

Bois-le Duc (la ville de), 1355 : dans le champ du sceau, trois arbres, celui du milieu du double de la taille des deux autres. Contresceel : écu au lion (*Léau*, N° 42).

Boisot (Adrien), échevin de Malines, 1587 : trois annelets ; au chef chargé de trois pals. C. : un arbre. L. : *Sig sca Adriani de Boiso* . (Mal.).

Boisschot. *Arnoldus de Buesc[h]ot*, échevin d'Aerschot, 1365 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. broch., chargé d'une fasce de cinq fusées. L. : ✠ *S Ar de Boesscot scab ars* (S.-G.).

— Gauthier van *Boescot*, même qualité, 1396, 7 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis, p. c., mal ordonnées, la 1re accompagnée à d. d'une panelle (croissant tourné?). L. : *S Worteri d . . . . . ot scab ars* (S.-G.).

— Gauthier van *Boescot*, même qualité, 1430 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. chargé de trois (2, 1) fleurs de lis, p. c. L. : ✠ *S Wovt van Boescot scab arse* (S.-G.).

BOIJST (Jean van), maieur de Graesen, 1457 : trois fleurs de lis, p. c.; écuss. en cœur fruste (trois pals?) ; au chef chargé de trois . . .) (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

Boijstale, voir **Veen.**

Boijtac. Corneille *Bucijtac*, h. du bourg de Bruges, 1465 : écartelé ; aux 1er et 4e, un . . . en chef a s. et une étoile en pointe ; au fr.-q. chargé d'un coutre, posé en bande, la pointe en bas, le tranchant à d. (?) ; aux 2e et 3e, un échiqueté ; au chef de quartier chargé de trois merlettes. T. s. : un h. sauv. agenouillé. L. : *S Cornelis Boytac* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 44).

Boijte (Jacques), h. de fief de la Salle d'Ypres, 1408 : six (3, 2, 1) croissants. L. : . . . . . *ite* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 189) (voir **Boids**).

Boc, Buc, Bocq, etc. Gilles de *Buc*, échevin, à Tronchiennes, pour la comtesse de Bar, dame de Cassel, 1347 : dans le champ du sceau, un bouc passant (Els.).

— Francon de *Boc* reçoit, du Brabant, un acompte (guerre de Flandre?), 1357 : deux fleurs de lis, l'une au canton s., l'autre en pointe, chacune surmontée de deux maillets penchés ; au fr.-q. chargé d'un bouc saillant L. : ✠ *Sigil Franke de Boch* (B.).

— Jean de *Buc*, à Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : un bouc saillant (Fl.).

— Winand *Boc*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Limbourg ; i. t. : 214 mout., 1374, 5 : un fascé ; écuss. en cœur au sautoir. L. : ✠ *S' Winandus Bvc* (B.).

— Gérard de Boc van *Heleshem* (Elixem), chev., jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens *(beede)* du duc de Brabant ; i. t. : 614 1/2 mout., 1374 : coupé-enclavé ; au 1er, trois maillets penchés, rangés en fasce ; au 2d plain. C. : une tête et col de bouc, chargé au bas d'une fasce crenelée, surmontée de trois maillets penchés, rangés en bande. L. : *S Gerardi Boc mil d Eyllis* (B.).

Gerardus de Boc van Heleshem, miles, héritier de sa mère, dame Marie *s Boks van Helechem*, relève *quedam bona apud Waesmont* (compte Pâques 1377-78, N. st., C. C. B., N° 17144, f° 63). *Arnoldus Boc de Helenchines*, héritier de son père, le chev. Gérard, est investi de trois fiefs : deux à Neerwinden, un entre Houtain-l'Evêque et *Waesmont* (compte St-Jean 1386-87 ; ibid., f° 207 v°).

— Gérard *Boc*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Holset ; i. t. : 110 mout., 1374 : une fasce, surmontée à d. d'une coquille ; la pointe de l'écu cassée. L. : *S' Gerart* . . . (B).

— Jean de *Boc*, échevin d'Anvers, 1377 : un bouc saillant (N.-D., Anvers, Chap., *capsae* XI-XV).

— Jacques de *Boc*, tenancier de Jean van *Wesenbeke*, dans sa cour de Pulle, 1449 : une fleur de lis, accompagnée en chef de deux étoiles. L. : *S Iacop de Boc* (N.).

— Othon de *Bock*, échevin de Bruxelles, 1453 : une bande, chargée de trois alérions, et une bordure engrêlée. C. : une hure et col de sanglier. L. : *S Oste de Boc (Affliig.)*.

— Pierre de *Bock*, tuteur de Gilles van *Hoese* (fils de Gilles), qui tient deux fiefs de la cour d'Alost, 1515 : un bouc, saillant contre une branche, accompagné en chef s. d'un trèfle et d'une rose (?), rangés en pal (Fiefs, N° 4722).

Boc, Buc, Bocq, etc. *Casin* de *Buc* termine un litige avec le couvent de Sainte-Marguerite, dit de Bethehem, à Deijnze, 1517 ; un bouc passant, surmonté a s. d'une étoile *Deijnze*, c. K.).

— Maître François de *Bucq*, échevin de Louvain, 1570 ; un lion, l'épaule chargée d'un écusson, au sautoir échiqueté (un peu fruste ; il se peut qu'il y ait eu un fr. q. sur l'écusson. (M. Delacre).

— Jean de *Bocq*, h. de fief de Termonde, sc. pour Liévin van *Vossele* (fils de Jean), qui tient, du château de Termonde, un fief a Hamme, 1603 : parti ; au 1er, un lion cour. et un semé de billettes ; au 2d, coupé ; *a*, en chef à d. un croissant, surmonté d'une billette couchée, et en pointe un autre croissant (le coin sup. s. cassé) ; *b*, un écusson fruste, accompagné de trois (2, 1) besants ou tourteaux. C. : un bouc iss. (Fiets, N° 3860) (voir **Harf, MEER, Reel**).

Bokel (Florent), frère de sire Thierry, juré de la ville de Rotterdam, 1335 ; une fasce et un bâton broch. (L.).

— Gérard *Boekel*, bourgeois de *Reyde*, sc. pour le magistrat de *Reyde* qui reçoit du Brabant 17 mout. 4 sols, *als van den lene ind karrgelde* que la duchesse lui doit par an, 1383 ; un palé de six pièces, la 2e chargée en chef d'une merlette, et une fasce broch. L. : ✠ *S Iohan van [S?]eistorp* (!) (B.) (Fig. 76).

BOCHAGEN (Pierre van der), h. du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Cruijbeke, 1412 : dans le champ du sceau, un bouc élancé (C. C. B., Acquits de Lille, I, 65-66).

Bocholz, Bucholz, etc. Werner van *Boicholtz*, h. du sire de Malberg, 1390 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets et au point du chef d'une merlette. L. : ✱ *S Werner van Ulenbusch* (Duss., *Bedbur*, N° 23).

— *Goedart van Boichholtz*, écuyer, sc. un acte de Guillaume, bâtard de Juliers, 1410 : trois têtes de léopard. L. : *S Godart van Bocholt* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 688).

— *Goedert van Boickholt* et *Janna van Goier* (Goer), sa femme, de l'avis de leurs parents : Arnould van Wachtendonck, Henri van *Krekenbe*[i]*ck* (Krieckenbeck) et Henri van Wachtendonck — qu'eux et leurs enfants appellent : *onse neven, swegerling, oemen ende goede vrunde* — partagent leurs biens entre leurs treize enfants, 1430 ; le mari : trois têtes de léopard. L. : *Sigill Guert . . . Boe . . . helt ;* la femme : trois huchets contournés. L. : *S Johanna van Go*[*er*].

Voici ces enfants :

1° *Harman*, l'aîné ; il reçoit : *denen hoff to Lobbroick* (Lobberich), avec 124 journaux, etc., *denen hof tot Slabbeck* (Schlibeck), fief gueldrois), *denen hoff ten Overenbosickholt*, relevant de Sibeck van Kessel ;

2° sire Guillaume, sgr. de *Glabbach* (Gladbach) ;

3° Gérard ;

4° Jeanne, 5° Marguerite, toutes deux religieuses à *Daelhelm ;*

6° *Dyne*, religieuse à Heinsberg ;

7° Arnould, reçoit des biens à *Lobbroick*, *Greverwed* (Grefrath) et *Boeshem* (Büschen) ;

8° Gertrude, 9° Elisabeth, toutes deux religieuses à *Diechirchen* (Dietkirchen) ;

9° *Guert* (aussi *Goert*), reçoit : *eenen hoff tot Illem*, mouvant du prévôt de Saint-Géreon et situé à *Viersen* (Viersen), les tenanciers *(laeten) op ter Donck* (Donk), etc. ;

10° *Aeleid*, 11° Catherine, toutes deux religieuses à *Keyserbusch ;*

12° Pierre et 13° *Fija* ; ces deux derniers reçoivent *denen hoff to Broick* (90 journaux), fief dont une partie échoit audit Guillaume et qui relève du duc de Gueldre et de Juliers.

Il y a aussi des biens à Maestricht.

De ces enfants, cinq ont scellé cet acte, à savoir *Harman*, Guillaume, Arnould, Pierre et *Fija*. Les sceaux de Pierre et de *Fija* sont tombés.

Bocholz, Bucholz, etc. *Harman*, ci-dessus : trois têtes de léopard, accompagnés en cœur d'un huchet (emprunté aux armes de sa mère). L. : *Harmen van Boeckholt.*

— Guillaume, ci-dessus : trois têtes de léopard la 3e accompagnée à d. de . . . . L. : . . . . . *m van Boickholt* (il scelle avant son aîné, *Harman*).

— Arnould, ci-dessus ; trois têtes de léopard, accompagnées en cœur d'une coquille (besant?). L. : *S' Aert van Bo , kholt* (Collection de M. le Dr van den Corput, sénateur, à Bruxelles).

Voir FAHNE, *Bocholz*, I, p. 321.

— *Wilhelmus van Boicholtz*, abbé de St-Pantoléon, à Cologne, 1484 : dans le champ du sceau ogival, un prélat, debout, tenant de la main droite la crosse et de la gauche un livre ; dans le bas, un écu à trois têtes de léopard (Duss., *Emmerich*, N° 41).

— Jean et Arnould van *Boeckholt*, oncles de Jean et Guillaume van *Horrum*, dits Schraem, avec lesquels ils s'arrangent au sujet de la fortune de la mère de ceux-ci, 1529 ; tous deux : même écu. C. : une tête et col de cygne *(Geld.)*.

— Edouard van *Boickholt* sc. le contrat de mariage de sa cousine, Sophie, avec Guillaume van *Eijll*, 1535 : mêmes écu et C. (Ibid.).

— Arnould van *Boickholt*, frère de ladite Sophie, 1535 ; sc. un acte de ses neveux van *Eell*, 1535 : mêmes écu et C. (Ibid.) (voir **Baarle, Eyll, Hackfort, Spee, Vaek**).

Bokial (Johan), échevin de la haute cour et franchise de Floriffoux, 1417 : un soc de charrue *(Nam.*, N° 1342).

C'est à tort que l'inventaire imprime l'appelle *Bokial*.

Bockevet (Henri) reçoit du Brabant une rente sur les moulins de Milleu, 1380 : deux bandes et une bordure endentée (fort cassé; l'écu seul subsiste) (B.).

BOCKHORST (François van, Boekhorst), caution des époux *Goirt Pannenkoick* et *Evert N.*, 1519 : parti; au 1er, un bouc saillant, contourné; au 2e, une bande chargée de trois croisettes *(Geld.)* (voir **BUCKHORST**).

Gelre donne à *Willem van der Boekhorst* : d'argent au lion de sable, armé et lamp. de gueules. Volet brun. Cour. de gueules. C. : une tête et col de lion brun, lamp. de gueules. Le même donne à *Claus van der Boekhorst* : le même écu, au lambel de gueules broch., le pendant du milieu chargé d'un besant d'or. Cq. d'or. Cour. de gueules. C. : le lion de l'écu, iss. d'une cuve d'argent, terminée en volet. Tous deux figurent dans la suite du « duc » de Hollande.

Bocquet (Charles), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1573 : un écureuil. T. d. : un h., ou femme, sauv. (Mons, Sr d'Aundru, c. Q., liasse *Quarreynon*).

BOCSBERGHE (Lambert van), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Maestricht; i. A. : 26 mouts, 1374 : une croix et un lambel à cinq pendants, broch. L. : ✠ *Lanber de Boesberge* (B.).

Bolen *(Gille), de Comblin* (Comblain), *et Gilkin Bolen, dou Sart*, reçoivent du Brabant une indemnité pour leurs debours, frais et dommages (guerre de Flandre ?), 1358; *Gille B., de Comblin* : une croix L. : ✱ *S' Gielkin Boii* . . (B.).

Bolgerij. Jean van *Bolgrije*, juge à *Lexmonde* (Leksmond), sc. au acte de transport de Gisbert, sgr. de Vianen, son seigneur, 1388 : trois colonnes *(zuilen)* et un filet broch. L. : ✠ *S' Ian van Bolgherie* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 604).

Bolgersteijn (*Doe* van) (fils d'Arnould), échevin de Rotterdam, 1536 : un chevron abaissé, accompagné de trois tours et surmonté d'une étoile a cinq rais. C. : une tour entre un vol (U.).

Bolheim. *Godefridus de Boelhem, miles*, reçoit du Brabant 25 livres de vieux gros, pour lui et ses *aidants*, pour tous dommages du chef de captivité et de l'incendie de leurs maisons, granges et fermes, 10 avril 1339; s'engage, moyennant 24 livres, a servir ce prince, a quatre hommes, dans la guerre éclatée entre l'Angleterre et la France; même jour; *Godefridus de Boylheym, miles, strenuus vir*, sc. au acte de *Christianus de Durffendayle*, 1339 : une croix, chargée en cœur d'une étoile. L. : ✠ *S' Godefridi de Bolheim* B., Nos 435-6; Duss., *Jul.-Berg*, N° 419) (voir **Bongart**).

Bollaert (Paul), h. de la Salle d'Ypres, 1418, 20 : trois boules, sommées, chacune, d'une merlette. L. : *S Pauwels Bollaert* (C. C. B., Acquits de Lille, f. 190, 191).

Bollaert (Roger), même qualité, 1442, 9, 52 : un chevron, accompagné en chef a d. de trois (2, 1) billettes et en pointe d'une étoile. T. : un ange agenouillé. L. : *S Roeger Bollaert* (Ibid., f. 192, 193)

Le canton senestre est plain.

— (Daniel), h. de fief du pays de Nevele, 1466 : un chevron, accompagné de trois (?) fleurs de lis (la 1re est douteuse). L. : *S Dan . . . . . laert* (Ibid., f. 57-58).

Bolland. *Ernoul, seigneur de Boulant*, chev., h. du Hainaut, 1339, a Valenciennes : une croix, cantonnée de douze croisettes recroisetées, au pied fiché. C. : une tête et col d'aigle, entre deux plumes (?). L. : *S Arnoult de Boilant ch* (B., N° 535).

— La « dame de *Bolant* » reçoit un acompte du Brabant, 1372 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, accostée de deux écus; A, une croix cantonnée de douze croisettes, mai ordonnées dans les cantons sup. B, un burelé et un lambel broch. (**Looz d'Agimont**) (B.).

— *Hiernouz de Bolant* reçoit du Brabant un paiement par le *rentier* de Jodoigne, 1392 : une croix cantonnée de vingt croisettes. L. : *Ernoul de Borlant* (B.).

— Jacques de *Boulant*, sire de *Stolsenberch* (Stolzenberg), moyennant une somme de 1000 florins du Rhin, décl. avoir été entièrement satisfait, par la duchesse de Brabant, du chef des prétentions provenant de feu *messire Jaque dagemont, men grant sire, et messire Arnoul de Boulant, men pere*, sauf quant à ses rentes sur Jodoigne et Binche, 1401 : une croix et un semé de croisettes. C. : une tête et col de lion, iss. d'une cuve de l'écu. S. : deux aigles. L. : *S Iacobus de Bo . . . t du . . . . . .* (B.).

— Jacques de *Boulant*, écuyer, sire de *Stolsberch*, et de *Chastel Thierry sur Meuse* (Château-Thierry) décl. que le château de *Boulant* sera « *forteresse ouverte et rendable* » aux ducs de Brabant, 28 janvier 1401 (date de l'acte !) : mêmes écus, C. et S. L. : *S Iaqu . . . . . eur de Stolt . enb . . . . .* (B.).

Voici encore des détails contenus dans cet acte.

Pour certaines offenses commises et perpetrées contre lui par feu Ernoul de Boulant, escuier, frère dudit Jacques, le duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., avait confisqué le château et la terre de *Boulant* qui relevait de lui du chef du château d'Anvers. Il les avait rendus à Jacques, grâce à l'intercession du comte de Namur.

— Cunegonde, veuve de Thierry de Brandenbourg, 1406 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, de . . . a l'écusson, plain; B, une

croix et un semé de croisettes. L. : *S' Kengent van Bolant vrouwe zv Stolzenby* (B.).

Bolland, Jean de *Bolant*, sgr. de Rollé, prévôt de Bastogne, 1506 : une croix et un semé de croisettes. C. : un lion iss. d'une cuve de l'écu (ou comme Jacques?) (sceau sur hostie) (C. C. B., Acquits de Brabant, № 2049bis) (voir **Apremont, Blehen, Bongart, Drolshagen, Duijst, Gesves, Comognes, Looz, Proost, Reifferscheid**).

Bolan, portait : *d'azur à une croix d'or semée d'hiet l'escut de croisettes recroisettez d'or et croist Houffalize* (Hemricourt, *éd. de Salbray*, p. 127).

BOLLANDE *(Warnerus de)*, sc., à Mayence, le 6 mai 1221 : type scutiforme, dans le champ du sceau, une roue, accompagnée en pointe d'une fleur de lis. L. : ✠ *Sigille Wernheri* . . . . . *i* . . *isav* . . . . . *ori* (Fl., № 14).

Voir le Baron de Saint-Genois, *Inv. analyt. des chartes des comtes de Flandre.*

Bollebeek, Pierre van *Bolenbeke* et Henri Meeus *(1° loco)* reçoivent, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens dû, par le duc de Brabant, du chef d'un vignoble récemment englobé dans son parc, 1432 : une doloire, le fer chargé d'une petite croisette. L. : . . . . . *van Bolēbeke* (B.).

Bolle[n], Jean *Bollen*, échevin du chapitre de Saint-Jean-l'Evangéliste, à Liége, dans sa cour de tenanciers à Gingelom, 1401 : un lion, chargé sur l'épaule d'un écuss. fruste (S.-T., c. 9).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Bollen* porte : d'argent au lion d'azur, lampassé de gueules et couronné d'or.

— Jean *Bolle de Cortiis* (Corthijs), échevin de Saint-Trond, 1412 : un lion, l'épaule chargée d'un écuss. au lion (Ibid., c. 10).

— Renier *Bollen*, échevin de Léau, 1447, 8, 9 : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné de trois roses. L. : *S Reneri Bollen scabi lewen* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B., et *Heijlissem*).

— Pierre *Bolle* (fils de Simon), échevin de Kieldrecht, 1454 : une tête et col d'homme barbu; au chef diapré, plain. L. : *S' Pieter Bolle f Symoens* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 235).

— Renier *Bollen*, échevin de Léau, 1455 : même écu qu'en 1447-9. L. : *S Reyneri Bollen scabini lewen* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— Jean *Bollen*, échevin d'Alken, 1478 : deux roses en chef; la pointe est cassée. T. : un ange (Ibid., c. 9).

— Pierre *Bolle*, échevin de Bouchaute et du métier de Bouchaute, 1494 : une ancre, l'anneau en haut (C. C. B., Acquits de Lille, l. 224).

Bolle[n], Pierre *de Bolle*, fils de Pierre, tient, du château de Termonde, un fief à Opwijck, 1514; sc. pour André van *Cousbrouc*, feudataire à Lebbeke, 1549 : une rose (Fiefs, Nos 4288 et 4636) (voir **Gelinden**).

— Baudouin *Bollen*, échevin de Léau, 1589 : même écu que Renier 1447-9. L. : . . . . *dueyn Bollen* (Conseil héraldique, au Ministère des Aff. Etrang., à Bruxelles).

— Libert *Bollen*, même qualité, 1650 : un chevron, accompagné de trois roses à six feuilles. Sans L. *(Heijlissem)*.

— Maître Renier *Bollen*, 1503 : un chevron, accompagné de trois roses (S.-G.).

Renier Bollen et les deux suivants, Libert et Laurent, sc. en qualité d'échevins de Léau.

— Maître Libert *Bollen*, 1594 : même écu, les roses à six feuilles (Ord.).

— Laurent *Bollen*, 1670 : même écu (Ibid.).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, ces *Bollen* portent : d'argent au chevron de sable, accompagné de trois roses à quatre feuilles, boutonnées d'or et barbées de sinople.

Bolle[n]borne *(Salomo dictus de)*, échevin de Louvain, 1369 (n. st.), 78 : trois pals; au chef chargé de trois billettes. L. : ✠ *S' Salomonis de Bolleborne scabi lov* (S.-G.).

Bollis (Lambert), échevin de Gorssum, 1427, 39, 48 : écartelé; aux 1er et 4e, un lion; aux 2e et 3e, une croix engrêlée, accompagnée au 1er canton d'une merlette. L. : ★ *S Lambrecht Bolis* (Abb. d'Oriente, c. 2).

— (Jean), échevin des enfants de feu Rasse van Guijgoven, chev., dans leur sgrie de Gorssum, 1493; échevin de Saint-Trond, 1497, 8 : écartelé; aux 1er et 4e, un lion; aux 2e et 3e, une croix engrêlée. T. : un ange (S.-T., c. 6 et 9).

— (Nicolas), vassal de l'abbé de Saint-Trond, 1584; allentier dudit abbé à Mielen-sur-Aelst, 1601; tenancier de Guillaume de Cortenbach, commandeur de Bernissem, dans sa cour censale de *Schelliff Heijde* (Schelfheijde), à Gorssum, etc., 1613 : un filet en croix engrêlée, accompagné aux 1er et 4e, d'une croix (simple); aux 2e et 3e, d'un lion contourné (Ibid., c. 13 et 16).

— (Mathieu), tenancier dudit commandeur, à Schelfheijde, 1613 : une croix, accompagnée aux 1er et 4e, d'une croix et aux 2e et 3e, d'un lion (Ibid., c. 16).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Bollis* porte : écartelé; aux 1er et 4e, d'argent à la croix bretessée, accompagnée au 1er canton d'une merlette, le tout de sable; aux 2e et 3e, de sable au lion d'or.

Bollo (Henri van), prêtre, reçoit deux rentes de la ville de Malines, 1476 : une burelle, surmontée de deux fleurs de lis et soutenue de trois pals faillis. T. s. : un homme . . . (?) (Sceau mal gravé ; probablement à interpréter ainsi : trois pals ; au chef chargé de deux fleurs de lis) (B.).

BOLONGNE *(Gobeles de)*, h. du comte de Namur, 1354 : deux lions leopardés, rangés en pal, et une bande brochante, chargée en chef d'une billette, posée dans le sens de la bande. L. : ✱ *S' Gobelet de Welin (Nam.*, N° 784).

L'inventaire imprime l'appelle, à tort, *de Fologne*.

BOLRE. *Stassken van Bolre*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 61 mont., 1374 : un arbre (pommier?) fruité de six pièces, accompagné en chef à d. d'une croisette. L. : ✠ *Stasse van Bolre* (B.).

BOLSBEKE, voir **Bombaye.**

Bolsele (Jean) sc. pour sa fille, Elisabeth, qui tient un fief du damoiseau Jean van *Mengersreet*, sgr. de Weijus, à Haesdonck, 1523 ; sc. pour son fils, Pierre qui tient, à Haesdonck, un fief de Guillaume van *Roeye*, 1527 : trois roses et une étoile en cœur (Fiefs, N°s 6478 et 6594).

BOLZENDAL *(Arnoldus de)*, échevin d'Andernach, 1337 : type scutiforme ; six (3, 2, 1) besants, ou tourteaux ; au chef diapré, chargé d'un lambel. L. : ✠ *S' Arnoldi . . . . . cendal* (Duss , *Stavelot*, N° 82).

BOLSCHE (?), voir **Ee.**

Bombaye. *Arnoldus de Boelsbeke, armiger* (voir **Argenteau**), 1339 ; reçoit une rente sur Maestricht, 1364 : une fasce échiquetée (!). L. : ★ *S' Arnoldi de Be . . . s* (B., N° 479 et passim).

— Jean de *Boubais*, et *van Boubay*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jacques de Bourbon ; i. t. : 223 2 3 mont., 1374 ; sc. pour son parent *(neve)*. Guillaume d'Aix, jadis prisonnier sous ledit ; i. t. : 60 mont., 1374 : une fasce, chargée d'une étoile à cinq rais et surmontée de trois merlettes. L. : ✠ *S Ioh de Bebais* (B.).

— Renier van *Boelbeke*, jadis prisonnier sous le châtelain de Dalhem ; i. t. : 46 mont., 1374 : une fasce, chargée d'une étoile et sommée d'un lion courbé, accosté de quatre étoiles, 2 a d. et 2 a s., rangées en pal ; la fasce accompagnée en pointe de six (3, 2, 1) étoiles. L. : ★ *S' Renechon de Bebais* (B.) (Fig. 77).

— Paul *Muelken van Boelsbeke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Holset ; i. t. : 222 mont., 1374 : une fasce, chargée d'une coquille et surmontée de trois merlettes. L. : ✠ *S Muelkin van Boelsbek* (B.).

Bombaye. Jean *Fregon van Boelsbeke*, jadis prisonnier sous la même bannière ; i. t. : 161 mont., 1374 : une fasce, chargée d'une rose et surmontée de trois merlettes. L. : ✠ *Iohan va . . . . . n* (B.).

— Gilles *d'Andrimont*, jadis prisonnier à Basweiler, sous . . ., dans l'armée brabançonne ; i. t. : 450 mont., 1374 : une fasce, surmontée d'un marteau penché. L. : ✱ *S' Giles de Bebeis* (B.) (voir **Argenteau, Malgherappe, Presseux**).

Bommel (Godefroid van), échevin de Hedel (Gueldre), 1515 : trois fers de moulin. S. s. : un griffon *(Geld.*, liasse : *na* 1600).

Bommershoven (Renier van), échevin de Saint-Trond, 1432 : gironné ; écuss. en cœur de vair a la fasce (S.-T., c. c. 6).

— (Jean van), échevin du couvent de Nonnen-Milen, 1461 ; échevin de Saint-Trond, 1469 : même écu. T. d. : un h. sauv. velu, assis, appuyant sa massue sur l'épaule droite (Ibid.).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Bommershoven* porte : gironné de sable et d'argent, de douze pièces ; écuss. en cœur vaire d'argent et de gueules, à la fasce de sable.

Bonant (Thierry), échevin de la haute cour du Feix, 1439 : plain ; au chef denché, chargé a d. d'un lion naiss. C. cassé (Nam., *Salz.*, c 547).

— Thierry *Bonnant*, h. du comté de Namur, 1450 : même écu. C. : un lion iss. d'une cuve (?). L. : *S Thiri . . . . . .* (C. C. B., c. 108).

Bone *(Arnoldus)*, échevin de Louvain, 1417, 20, 1, 34 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un arbre. L. : *S' Arnoldi Bone scabini lova* (S.-G., *ad annos* 1417 et 1419).

— Jean *Boene*, échevin de Tirlemont, 1430 : de menu vair ; au fr.-q. chargé d'une fasce, surmontée de trois merlettes. L. : ✠ *S Iohis Faba scabini tenencis* (S.-G.) (comp. **Wauwelbone**).

Boneffe. *Gossuins de Bonneffe*, homme de loi, « manant en la baillerie de *Waseige* » (Wasseiges), 1351 (n. st.) : deux losanges, posés en barre et rangés en barre. L. : ✠ *S' Iv . . anseele . . . . . (Nam.*, N° 524).

— *Johans de Fons de Bonneffe*, échevin de la cour d'*Evrar de Jupleu, signeur de casteal de Bonneffe, juyante a dit lieu*, 1409 : une fasce, entre deux burelles, le tout surmonté d'un losange et d'un annelet *(Afflig.)* (Fig. 79) (voir **Zwarte**).

Bonem. *Clais de Boenem*, h. du duc de Bourgogne, au Franc de Bruges, 1398 : un chevron et un lambel broch. S. : un aigle, a d. ; cassé, a sen. L. : *S Clays . . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 38).

Bonem Jehan de *Bone[e]m*, même qualité, 1404, 5 (n. st.), 7, 8 : un chevron, accompagné de deux molettes et d'une rose. L. : *S' Ian de Boneem* (Ibid., l. 39, 189, 35-37, 40).

— *Inghel van Boenem*, même qualité, 1408, 12 : un chevron, accompagné en chef a s d'une molette et un lambel broch. E. *S' Inglelram* (sic!) *van Boneem* (Ibid., l. 40).

— Jehan de *Boenem*, même qualité, 1410, 12, 20 : un chevron, accompagné de trois molettes. T. : un ange. L. : *S Ian van Boneem* (Ibid., l. 35-37, 40, 41).

— Jehan de *Boenem*, même qualité, 1420, 6, 7 : lieutenant et receveur de Jacques de Viesville, *dunherdere des Oostdunes* de Flandre, 1422, 8 : un chevron, accompagné de trois molettes à six rais. T. : un ange assis. L. : *S Ian van Boneem* (Ibid., l. 35, 37, 41)

— Jehan de *Boenem*, h. du bourg de Bruges, 1424 : un chevron (rien de plus). C. : un chien braque, en arrêt, entre un vol. L. : *S Ian van Boneem* (Ibid., l. 41).

— Jehan de *Boenem* (fils de Jehan), *fermier de la clergie de la vierscaerne* du Franc de Bruges, 1426, 7 : un chevron, accompagné de trois molettes (à cinq rais), et un lambel à cinq pendants, broch. T. : un ange. L. : *S Ian van Bonem* (Ibid., l. 35, 37, 41).

— Jehan de *Boneem*, h. de fief du duc de Bourgogne à L'Ecluse (Flandre zéland.), 1429, 34, 9 : un chevron. Même C. que Jehan, 1424. L. : *S Ian van Bonem* (Ibid., l. 80-83, 192).

— Jehan de *Boenem*, h. de fief au bourg de Bruges, 1435 : un chevron, accompagné de trois molettes, et un petit lambel alésé, broch. sur la cime du chevron. T. : un ange. L. : *S Ian van Boneem* (Ibid., l. 42).

— Jehan de *Boenem, fermier de la clergie de la vierscaerne* du Franc de Bruges, 1441 ; qualifié « *le josne* », 1442 : un chevron et un lambel broch. C. : deux têtes et cols de cygne, munis, chacun, d'une aile, entrelacés. L. : *S Ian van Boneem* (Ibid., l. 42, 93-4).

— Antoine de *Boenem*, lieutenant de Jehan de *Boenem*, garde des *Oostdunes* de Flandre, 1443, 6, 53 : un chevron, chargé d'un écuss. au sautoir, ledit écuss. a la bordure (simple). Même C. L. : *S Anthonis va Boneem* (Ibid., l. 43).

— Jehan de *Boneem, garrenvier des Oostdunes* de Flandre, 1448 ; échevin du Franc de Bruges, 1449 : un chevron et une bordure (simple). Même C. L. : *S Ian van Boneem* (Ibid., l. 93-94, 152).

Bonem (Adrien de), *fermier de la clergie de la vierscharre* du Franc de Bruges, 1452 : un chevron et une bordure engrelée. Même C. L. : *S Adriaen van Boneem* (Ibid., l. 43).

— Jehan de *Boenem*, h. de fief au bourg de Bruges, 1453 : un chevron (!). C. : un chien braque, en arrêt, entre un vol. L. : *S Ian van B . . . . m* (Ibid., l. 43).

— Corneille de *Boenem, fermier de la clergie de la vierschare* du Franc de Bruges, 1454 ; clerc de la *vierschare*, 1460 : un chevron et une bordure componée. C. : deux têtes et cols de cygne, munis, chacun, d'une aile, entrelacés. L. : *S Cornelis va Boneem* (Ibid., l. 43-44).

Bönen, voir **Boenen.**

Bonet (Jacques), fils de Jacques, tient de Romain van Claerhout, écuyer, sgr. de *te Ron[u?]cevaelsche*, un fief à Pitthem, 1302 : un chevron, accompagné de trois glands. C. : un gland (!) entre un vol (Fiefs, N° 10733).

Bongart, Bogaerden, Boengarde, Bungart, Boomgaerde, Boghaert[s], etc. *Jacobus, miles, dictus de Pomerio, providus vir*, témoin à un acte du chevalier *Wernerus Princel* et de sa femme, 1315 : une fasce, chargée d'un oiseau et accompagnée de trois (2, 1) fers à cheval. L. : . . *Jacobi* . . *Pomerio militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 225).

— *Gerardus de Pomerio, miles*, constitue, moyennant 60 marcs, à Godefroid, sire de Heinsberg, une rente de 6 marcs, sur sa *curia*, 1315 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) fers à cheval, le tout surmonté d'un lambel. L. : ✠ *S' Gera . . . . . omerio militis* (Ibid., N° 234).

— *Arnoldus de Bongaerden* (Bogaerden), échevin de Bruxelles, 1318, 21, 2, 32 : un bâton onde, accompagné de trois châteaux (portes), deux en chef et une en pointe. L. : ✠ *S' Arnoldi de Boegarden* (Ibid., N° 264 et Brux.).

— *Godefridus dictus Schelart de Bungarde, miles*, transporte à Godefroid de Juliers, sire de Bergheim, *bona mea allodialia* : la moitié de sa *curtis zer Balen*, achetée de *Johannes de Glymbach*, et douze journaux, près de ce bien, 1330 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) fers a cheval (Duss., *Jul.-Berg*, N° 346).

— Laurent van den *Boengarde*, h. de fief du comte de Flandre, 1330 : dans le champ du sceau, un arbre accosté de deux roses (Fl.).

— Gérard *van dem Bonghart*, chev., échange, avec la commanderie de Siersdorf, 17 journaux et 23 verges de terre dans le *Sersdorper uelde* (Siers-

dorf) contre des terres, de même étendue, sises dans le *Setterighe welde* (Setterich) et dans le *Loverighe welde* (Laverich), 1344, le dimanche après le 13e jour : un chevron. L. : *S Ge* . . . . . (Duss., Commanderie de Biesen, N° 53).

Bongart, Bogaerden, Boengarde, Bungart, Boomgaerde, Boghaert[s], etc. Jacques *van deme Bongart*, chev., sc. un acte de Paul van Huchelhoven, 1337 : même écu que *Godefridus*, 1350. L. : ✠ *S' Iacobi de Pomerio militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 391).

— *Reynart* et *Statze van dem Bonghart*, fils dudit Gérard, 1344; *Reynart* : un chevron et un lambel broch. L : . . *Renardi de Pomerio, Statze*, disant se servir de son propre sceau : même écu, mais les trois pendants du lambel chargés, chacun, de trois annelets. L. : *S' Rena . . . de Pomerio* (Ibid.).

— Baudouin van den *Boomgaerde*, bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : dans le champ du sceau, une étoile, percée d'une flèche, posée en bande, la pointe en bas (Fl.).

— Gilles van den *Boengaerde*, h. de fief des châtellenies de Gand et de Courtrai, 1358 : une aigle cour. (Fl.).

— Renier et Godefroid van den *Bungarden*, chevaliers, sc. un acte du duc de Juliers, 1361; Renier : un chevron. Godefroid : un chevron et un lambel broch. (Sans timbres) (Duss., *Col.*, N° 846).

— Godefroid van den *Bongaert*, chev., sc. un acte des frères de Schoonvorst, 1369; reçoit, du Brabant, une indemnité pour ses pertes de cheval, etc., du chef de l'expédition à *Salengy*, en Alsace (Chaligny), à Nivelles et ailleurs, 1377; reçoit une rente sur Rolduc, 1379 : un chevron et un lambel broch. C. : une tête barbue, tortillée (B.).

— Enstache van den *Bongarde*, chev., drossard de Dalheim, 1371 : même écu que Godefroid, 1361 C. : une tête barbue, coiffée d'un turban. L. : *S' Eustacii de Pomerio militis* (B.).

Her Stas van den Bogherd, h. du duc de Juliers (?) portait, d'après GELRE : de gueules au chevron d'argent (sans lambel). C. : un buste barbu, la figure de carnation, cheveux et barbe de sable, tortillé d'argent, vêtu de gueules.

— *Arnoldus de Bo[e]g[h]arden* (Bogaerden), échevin de Bruxelles, 1378, 87, 88 (n. st.) : trois tours (portes) et une aigle en cœur. C. : une porte à trois tourelles, iss. d'une cuve. L. : ✠ *Si Aert van Boegaerden* (B. et Brux.) (Fig. 78).

— Guillaume van den *Bungarde*, demeurant à *Berghenhusen*, Werner van *Boetbergh*, Arnould van *Goedelsheim* (Godersheim) (son sceau est tombé) et *Emmerich* van Kessenich (il ne reste qu'un fragment de son sceau), *knapen van waypenen*, décl. que dame *Metza van Egla*, jadis femme de *Reymar Malerben*, chev., de l'aveu de ses deux gendres, *Costyn van Merrekenich* (Merkenich) et Michel van *Boelenheym* (Bolheim), et de *Costyn van Merrekenich*, fils majeur dudit *Costyn*, a vendu à la Maison Teutonique à Siersdorf, ses biens à *Seirsdorp* (Siersdorf), ayant appartenu, autrefois, à Arnould van *Egla*, et que Michel van *Boelenheym* fera ratifier cette aliénation par ses deux fils, dès qu'ils seront majeurs; 1379, *up unser vrauwen avent Conceptio* : coupé de . . . et de . . . (plains). L. : . . *Willem va . . . n Bunga* . . (Duss., Commanderie de Biesen, N° 75).

Les quatre comparants agissent en qualité de parents et de tuteurs des deux mineurs.

Bongart, Bogaerden, Boengarde, Bungart, Boomgaerde, Boghaert[s], etc. Godefroid van den *Bungart*, reçoit du Brabant une rente sur Rolduc, 1380 : un chevron abaissé, surmonté d'un lambel. Même C. (B.).

— Jean van den *Bongard*, chev., reçoit 400 fl. de Holl, du duc de Luxembourg, etc. 1391 : une fasce, chargée d'une étoile à cinq rais. C. : une tête et col de chien braque, aux armes de l'écu. L. : *S Ioh'ānis Bunchard rilt'* (B.).

Voici, d'après GELRE, le blason de *Jan van den Bogaerd*, h. du duc de Juliers : d'argent à la fasce de sable, chargée d'une étoile à cinq rais d'or. Cq. d'or. C. : une tête et col de chien braque d'argent, langué de gueules, le col chargé de la fasce de l'écu et terminé en volet.

— Jean van den *Bungarde*, chev., h. de l'archevêque de Cologne, 1397 : une fasce. C. : une tête et col de chien braque (Duss., *Col.*, N° 1213).

— Guillaume van den *Boegaerde*, tenancier d'Arnould van *Bleesbeek*, sgr. foncier de biens sis *opten Liefkenrodebderch*, sur lesquels la mense du Saint-Esprit *van drie berderin t' Onser Vrouwen ter Cappellen van Dyeste* achète un cens, 1408 : un glaive, posé en bande, la pointe en bas, une rose broch. en cœur et une étoile à cinq rais au canton s. Diest, L. : *Cours diverses*) (voir **Bonghenere**).

— *Godert van den Bongarde*, chev., Gérard et *Stas* van den Bongarde, tous frères, ayant à réclamer du duc de Brabant 1000 doubles moutons, du chef de rançon payée par feu leur père, sire *Godert*, jadis fait prisonnier au service du duc Wenceslas (chiffre qui ne comprend pas ses pertes de chevaux, de harnais, etc.), et 500 florins du Rhin, prêtés par leur père à la duchesse, décl. avoir reçu du duc une obligation, pour solde, 6 déchr. 1410 : un chevron. L. : . . . . . *evart van de' Bongart* (B.).

— Gérard, ci-dessus, 1410 : même écu. L. : . . . . . *van den Bongart* (B.).

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. XXIV.

Fig. 1. Sceau de Baudouin, sire d'Iseghem (1238).
Fig. 2. Sceau de Jean, dit sire d'Audenarde, sire du *Rosoy* (1277).

Bongart, Bogaerden, Boengarde, Bungart, Boomgaerde, Boghaert(s), etc. *Stas* (Eustache), ci-dessus, 1410 : même écu. G. : un buste barbu, turbanné. L. : *S . . . rt van den Bongart* (B.).

— Wennaer van den *Bongert*, h. du comte de Cleves, 1414 : deux pals. L. : . . *Win* . . . . . *Bunger*. (Duss., *Clèves-Mark*, N° 719).

— Alard *in den Bomgarde*, h. du *duc* de Cleves, 1418 : deux pals. L. : *S* . . . . . *in* . . *Bongar* . . (Ibid., N° 756).

— Mathieu *de Bongaerde*, receveur de *l'avoir* de *Zutichem*, pour l'abbaye de Tronchiennes, 1425 : trois hamades et un lambel broch. T. : un ange. L'écu accosté de deux leopards tournés, assis, adossés. L. : *Sigillum Mathie de Gardin* (G. C. B., Aequits de Lille, I. 239).

— Jean van den *Bongaerde*, dégage le duc de Brabant, le comte de Varneburg et d'autres, de certaine promesse, 1440; décl., avec d'autres (voir **Broeke, Walhorn, Krieckenbeck**, etc.), que le duc de Brabant leur a fait payer, par un marchand de Cologne, 200 *saluts* d'or, pour frais et dépenses des Anglais dans le Limbourg, et ce en vertu de la convention faite, naguère, à Cologne, au sujet de la mise en liberté des sires de *Willeby* et de *Lavcayre* et d'autres Anglais, faits prisonniers par Théodore de Brandenbourg, sgr. de *Stoltenberg* et de *Bollant*, alors burgrave de Limbourg, et eux-mêmes, et que Jean le jeune, damoiseau de *Bolland*, fils dudit Théodore, et leurs autres compagnons les avaient autorisés à relaxer ces prisonniers; 1440-41 (n. st.), 8 janvier : un chevron. G. : une tête et col d'homme barbu, tortillé. L. : *S Ian van de Bogaert* (B.).

— Godefroid *van deme Bongart*, bon ami de Bernard, sire de *Bartscheid*, chev., bailli *zu der Hart* (Haardt), 1444 : même écu (Duss., *Col.*, N° 851).

— Jean *Begaerts Becker* (boulanger?), juge des héritiers d'Arnould van Zelcke, dans leur cour censale à Wildeven, 1475; Jean *Bogaerts*, juge de Gilles Voclemans, dans sa cour censale, sise *onder den Oelboom*, à Halmael, 1493 : fascé de quatre pièces, la 1re chargée de trois merlettes. S. : s. : un aigle (S.-T., c. 10 et 9).

— *Lambertus Bogart*, échevin de Bois-le-Duc, 1509 : coupé; au 1er, trois mouchetures d'hermine, rangées en fasce; au 2d, une lettre b. L. : . . . . . *art scab in Busod*. (S.-G.).

— Maître Roland *Bogaert*, prêtre, sc. pour Jacques van *Leewave*, procureur postulant au Grand Conseil de Malines, qui tient, du château d'Alost, un fief à Erpe, 1514 : plain; au chef chargé de trois maillets penchés. T. : un ange. Le sceau porte : *van der Bocaer*. (*Fiefs*, N° 4848).

Bongart, Bogaerden, Boengarde, Bungart, Boomgaerde, Boghaert(s), etc. Georges *Boghaert*, fils d'André, tient, de la sgrie de Wesseghem, un fief à Ursel, 1515 : un arbre fruitier terrassé (Ibid., N° 10876).

— Médard *Bogaert*, fils de Mathieu, tient, de la même sgrie, un fief à Ursel, 1515 : un oiseau; au chef chargé de trois étoiles (Ibid., N° 10877).

— Sœur *Alijdt Bogaerts, vrouwe des godshuijs van den zickerlieden buyten Antwerpen gestaen*, 1520 (n. st.) : un chêne terrassé. T. : un ange, la tête sommée d'une croix (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. 111) (voir **Beer, Coninc, Malgherappe**).

Bonghenere (Jean de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer; i. t. : 108 mout., 1374 : un glaive, posé en bande, la pointe en bas, accompagnée au canton s. d'un annelet. L. : ✱ *Ian de Bonghare* (B.) (voir **Bongart**, 1408).

Bonheijden, voir **Wavre-Notre-Dame**.

Bonier (Pierre, Jean et Arnould), tous trois jadis prisonniers à Basweiler, sous la bannière de Maestricht, 1374; Pierre : i. t. : 50 mout., une croix engrêlée; au fr.-q. d'hermine à la bande; L. : ✠ *S' Petri de Heyr*. Jean : même indemnité; même écu, la croix chargée en cœur d'un « j ». L. : ✠ *. ohannes de Heyr*. Arnould : i. t. : 500 mout.; même écu, sans le « j ». L. : ✠ *S Arnoldi de Heyr* (B.) (voir **Heer**).

Comme ces trois personnages donnent quittance séparément, l'ordre dans lequel leurs noms sont cités ici est absolument du ressort du hasard.

Bonin (Gauthier), échevin de Bruges, 1310 : une gerbe. L. : ✠ *S' Wouter Bonin* (Fl.).

— Jean Bonin *van den Gapere* promet au comte de Flandre de le servir, en cas de guerre, avec ses *maghen ende vrienden*, 1318 (n. st.) : un fretté, dans chacun des interstices une gerbe (semé). L. : ✠ *S' Iehan Bon . . . . . liven* (fils de Liévin?) (Fl., N° 1347).

— *Lambrecht Bonin van Calvekete*, 1325 : une croix, accompagnée au 1er canton d'une gerbe et dans chacun des autres cantons de trois merlettes, celles-ci rangées en orle. L. : *S Lambrecht Bonin* (Fl., N° 1417).

— (Jean), et *Boinin* (fils du sgr. *Watier*), échevin de Bruges, 1329, 30 : trois gerbes. L. : *S' Iohis Boinin d Walteri* (Fl.).

— Nicolas *Boinin*, h. de fief du comte de Flandre, 1330 (n. st.) : un lion cour. et une bande broch., chargée de trois gerbes (Fl.).

Bonin (Lambert) (fils de Gheerwin), h. de fief du comte de Flandre, 1331 : même écu que Jean, 1318. L. : ✠ *S Lamberti Bonins filii Gherewini* (Fl.) (Fig. 80).

— (Jean) (fils du chev. Louis), reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1415, 8, 21, 5, 8, 34, 7, 8, 9, 43-46, 55, 60, 2, 5, 8 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre gerbes. Cq. cour. C. : deux plumes, ou bien la partie sup. d'un roc d'échiquier (?). L. : *S Ian Bonin* (C. C. B , Acquits de Lille, l. 41, 42, 376, 378, 379).

Le seigneur de Molenbeque (Moulenbeke), *près la ville de Thielt : d'or au sautoir dentelé d'azur, et quatre bottes de fèves d'azur, leur surnom fut Boonyn, très ancien, noble et puissant* (Corn. Gailliard, *L'ancienne Noblesse de la Comtée de Flandres*).

BONYNGEN *(Wyer* van) (Bonning?) et Gisbert, son frère, hommes du duc de Cleves, 1418 ; tous deux : un fascé. L. L.. 1° : *S Wier van Bremninen ;* 2° : . . . . *seberti . . B . ninghen* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 756).

Bonlez, voir **Boulaere, Rivieren, Sart.**

BONLEUSE (Pierre van), jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 282 2/3 mout., 1374 : de . . . à sept burelles ; au fr.-q. chargé d'une merlette. C. : un chapeau pyramidal, sommé de trois plumes de coq. L. : ✠ *Pierre de Bonleuse* (B.).

Bonn (Les échevins de), 1374 : type ogival ; un léopard ; au chef chargé d'une croix. L. : *Di . is der sc . . . . . seyil van Bynne* (Duss., *Col.*, N° 962).

D'après G. A. Seyler, *Geschichte der Siegel* (p. 87), ce sceau apparaît, pour la première fois, en 1343, et portera la légende : *Dit is der Scheffen Seyel(l) van Bonne* ; à moins qu'il ne s'agisse de deux matrices différentes.

— *Johan van Bonne*, bourgeois de Cologne, 1518 : une fourche à deux dents, posée en fasce, en chef, et un croissant en pointe. S. s. : un léopard lionné. L. : *S Johan v^n Vlecthem* (Duss., *Schrein St Gereon*, l. 12).

Bonnant (Thierry), h. de fief du comte de Namur, 1450 : trois piles, la 1re chargée d'un lion naiss. C. : un lion iss. d'une cuve (C. C. B., c. 108).

Bonnechose. *Amaris, dit Amarion Bonnecouse*, h. du comte de Namur, 1356 : un croissant, chargé d'une merlette et accompagné de cinq trèfles, deux en chef et trois (2, 1) en pointe. L. : ✶ *S Amari : Bone : Chose (Nam.*, N° 814).

Bonneflille, voir **Baudoche.**

Bonnes, voir **Boins.**

Bonnevaux, voir **Sainte-Livière.**

Bonnhaus. *Dominus Henricus de Bunrehusen, plebanus in Gerishem* (Gerresheim), 1367 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets. T. d. : une sainte cour. L. : ✠ *S' Hen . . B'rehuse pastor' i Gerishe* (Duss., *Chap. de Dusseldorf*, N° 47).

Bont. Pierre *die Bonte*, prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 324 mout. ; quittance datée de Bréda, 1375 : trois flanchis, deux en chef à s., accostés, une en pointe ; au fr.-q., chargé d'une burelle abaissée, soutenue de deux pals (pont) et sommée d'un arbre. L. : *S Pe . . . . Bonte* (B.).

— (Jacques de) reçoit des paiements de la duchesse de Brabant, 1386 : parti ; au 1er, une croix, cantonnée de quatre croissants ; au 2^d, un semé de besants, ou tourteaux. L. : *S Coppen de Bonte* (B.) (Fig. 81).

— *(Johannes), utriusque iuris doctor*, chancelier du duc de Bourgogne, etc., 1432 ; *thesaurarius cameracensis ac cantor et canonicus ecclesie Sancte Gudile bruxellensis*, 1451 (n. st.) : plain ; au chef chargé à d. d'un fer de moulin. T. : un ange. L. : *S Johannis Bont* (B. et E. G., dossier de la *Maison des Douze-Apôtres*).

Voir J.-Th. de Raadt, *La Maison des Douze-Apôtres, à Bruxelles*.

Bonvarlet. Jean *Bonvarlet*, et *Goetknecht*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Warnant ; i. t. : 26 mont., 1374, 81 (n. st.) : trois tours ; au fr.-q. broch., chargé d'une patte d'ours, mouvant du bord s. L. : ✠ *S Johan Bonvarles* (B. .

— (Jean), écuyer, échevin de Liége, vers 1390 : cinq (2, 2, 1) lions ; au fr.-q. broch. fruste (on voit dans sa partie sup. deux membres de lion). C. : un bourrelet(?). L. : . . . . *han . . . . . et ecv . . . . . .* (C. de B.).

BONVELRE (Mathieu van), lieutenant et substitut de Gérard Stragiers, lequel a « commission » de Jean van *Hemste*, conseiller du roi de Castille, etc., *watergrave* et *moermeestere* de Flandre, 1516 : parti ; au 1er, trois (2, 1) glands, sommés, chacun, d'une merlette contournée ; au 2^d, une croix alésée, cantonnée de quatre glands. L. : *S' Matis van Bonuelre* (C. C. B , Acquits de Lille, l. 236).

Boom (Liévin *le*), receveur pour Jacques Clocman, *ou lieu de damoiselle Trude del Ackere*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1418 : un arbre arraché, accosté de deux étoiles. L. : *Seghel Lieven de Boom* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41).

— (Hughes) (fils de Jacques), échevin de Zierikzee, 1430 : une branche d'arbre à d. et une marque de marchand à s. (C. C. B., c. 465) (Fig. VI).

Sans la ligne de partition, indiquée par erreur sur le dessin.

Boomen (Pierre van den), échevin de Helmond, mort le 9 septembre 1690 : un arbre. C. : un arbre (Helmond).

Boon (Maitre Adrien), échevin de Rotterdam, 1655 : une fève, tigée et feuillée. C. : le meuble de l'écu (V.).

Boone, voir **Bone**.

Boonen (Jacques), archevêque de Malines, entre 1620 et 1655 : parti ; au 1er, un lion, enclos d'un double tresceur fleuronné et contre-fleuronné ; au 2d, deux clefs, passées en sautoir et une épée broch., la pointe en bas. Sur le tout, un écusson, au sautoir, côtoyé d'un sautoir *emprosté* (1), accompagnés en chef d'une aigle. Ecu dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange, derrière laquelle émerge une croix trefflée, soutenant un chapeau de cardinal. L. : ✠ *S ad cavsas Iacobi Boonen archiepi mechl prelati affliq* (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

(1) Comp. *Le Blason des armes*, par le roi d'armes CORN. GALLIARD, édition JEAN VAN MALDERGHEM, p. 41.

Boort, voir **Boert**.

Boortmeerbeek (Les échevins de), 1493, 1509 : un lion, accompagné en chef a s. d'une étoile. A l'écu se trouve adossé, à d., un petit écu à la fleur de lis. L. : ✶ *Sigillum scabinorum de Merbeke* (Mal.).

Boos. *Johannes, miles, et Philippus dicti Boeszen, fratres de Waltecken, milites, Theodericus Boesze de Waltecke, dictus Templeir, armiger, Hermannus et Wynandus Boesze de Waltecke, armigeri, Johannes Boesze junior, armiger, Johannes et Hertcynus de Wynningen, fratres, armigeri, . . . omnes inhabitantes castrum Waltecke (up dem Hundsrucke) et vulgitor dicti « gemeynere » ibidem.* viennent d'être, a nouveau, du chef de ce château, infeodés à l'archevêque de Cologne, 1398 ; Jean : trois fermaux en losange, aboutis en bande, touchant les coins de l'écu. Philippe : les mêmes meubles, mais chargeant une bande. C : un vol (!). Thierry : comme Jean. Hermann : même écu. C : un vol, chargé d'un disque aux armes de l'écu. Wynand : même écu, sans timbre. Jean, le jeune : écu et C. comme Herman (Duss., *Cól.*, N° 1219).

— *Herman Boesse van Waldecke, uff deme Hundsrucke, edel knecht*, possede la moitié du château de *Waldecke mit allen synen turnen, huyseren*, dont l'archevêque de Cologne possede l'autre moitié, 1398 ; son sceau décrit ci-dessus. Sc. et acte : Jean *Boesse van W.*, le jeune, *edelknecht*, mêmes écu et C. (Ibid.).

D'après GELDEL, *Herr Boes van Waldec*, h. de l'évêque de Trèves, aurait porté : de gueules à trois annelets (?) d'argent, rangés en bande.

Boot, Boet, Boete, Bote. *Henri dit Bote*, bourgeois de Bruxelles, 1292 : dans le champ du sceau, un lion rampant, contourné, et un lion rampant a d., broch., les deux lions n'ayant ensemble que deux pattes de derriere. L. : ✠ *Sigillvm Henrici Boete* (Fl., N° 636).

— *Godefridus dictus Boete*, échevin de Bruxelles, 1305 ; h. du duc de Brabant, 1321 (n. st.) : trois molettes. L. : ✠ *S' Godefridi Bote* (Brux. et B., N° 295).

Et non des *étoiles*.

— *Everardus dictus Bote*, recoit, du Brabant, pour des marchands allemands, 51 livres de vieux gros, prix de 3 destriers et 3 chevaux *equallis*, 1338 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois portes crenelées, ou tours ; au 2e, cinq besants ; aux 3e, trois besants, 1 en chef a s., 1 au flanc d., 1 en pointe a s. L. : *S Everardi . . . . .* (B., N° 400).

— *Henricus Bote, opidanus bruxellensis*, s'engage, moyennant 12 livres de vieux gros, a servir le duc de Brabant, *cum quatuor viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 15 aout 1338 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois fleurs de lis, p. c ; aux 2e et 3e, neuf besants (rangés 3, 3, 2, 1 au 4e quartier). L. : ✠ *Sigillv Henrici dci Boete* (B., N° 438).

— Le même recoit du Brabant une indemnité du chef de ladite guerre, 1338 : même écu, avec cette différence qu'il n'y a que huit besants, rangés, au 2e : 3, 2, 3, et au 3e : 3, 2, 2, 1. L. : *Sigillv . . . . rici dci Boet* (Ibid.).

— *Everwinus Boete junior*, échevin de Bruxelles, 1342 ; sans *junior*, 1354 : écartelé ; aux 1er et 4e, cinq besants ; aux 2e et 3e, un lion. Sur le tout : un petit écusson, a la croix, accompagnée au 1er canton d'une merlette. Cq. cour. C. : deux cornes de bœuf. L. : *S Everwerdi dicti Boete.*

— *Johannes Boete, filius quondam Johannis Boete iuxta domum bladi*, échevin *illec*, 1345 : un lion cour. et un semé de billettes, au lambel broch. L. : ✠ *Sig Iohannis dicti Boete* (Brux.).

— Everard *Boete*, jadis prisonnier a Basweiler, sous le burgrave de Bruxelles ; 1. L. : 2101 mont, 1374 : un lion et un semé de besants ; ledit lion chargé d'un écusson, a la croix, accompagné au 1er canton d'une merlette. L. : *Seghel Everaert Boets* (B.).

— Francon *Boete* recoit du Brabant une récompense pour un service rendu, 1378 (?) : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch. chargé d'un maillet penché et de deux besants, en chef et de cinq autres besants, rangés 2, 3, 1. L. : *S Vranke Boete* (B.).

L'acte est déchiré à l'endroit de la date. D'après Gelre, *Vranc Boet*, Brabançon, portait : d'azur à trois fleurs de lis, p. c., d'argent, au fr.-q. broch. de gueules, chargé d'un maillet penché et de sept besants, le tout d'or et range 3, 2, 3. C : une tête et col de chien braque d'argent, colleté et bouclé d'or, tenant de la gueule un grand plumail de sable.

Boot, Boet, Boete, Bote. Amaury *Bo[e]te* prend, avec le duc de Brabant, un arrangement au sujet d'une contribution de 10,000 mout., qui lui a été imposée, 1382 ; bourgeois de Bruxelles, reçoit de la duchesse un acompte sur sa créance, 1382; arbitre entre le couvent de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Jean, sire d'Héverlé, chambellan du Brabant, 1385; reçoit du fisc du Brabant le remboursement de 300 *francs*, prêtés par lui, 1386; h. de fief de la duchesse, 1394 : trois fleurs de lis p. c. ; au fr.-q. broch., chargé de neuf besants. L. (1382 et 93) : *Sigillum Amelrici dicti Boete* (B. et S.-G.).

— *Everaey Bote*, bourgeois et aubergiste *(wert)* à Bruxelles, atteste que les marchands anglais, descendus chez lui, lorsqu'ils poursuivaient la duchesse en paiement de 1395 1/2 *nobles* d'Angleterre, pour fourniture de laine, et de 200 *francs*, pour frais et dommages, ont été indemnisés, 1390 : un lion, l'épaule chargée d'un ecuss. fruste. L. : . . . *verar* . . . . . *e* (B.).

Voici, d'après Gelre, le blason d'un *Her Everart Boot*, Brabançon : de gueules au lion d'argent, chargé d'un ecuss. d'or à l'ecrux de gueules (sic). Le cq d'or. C. : une tête et col de coq de sable, becqué, barbé et crêté de gueules, l'orbite du même, iss. d'une cuve d'argent, terminée en volet.

— Jean *Boet*, bourgeois de Bruxelles, reçoit du Brabant des acomptes sur 155 francs et 240 fl. du Rhin (guerre de Gueldre?) 1395, 6, 7 : six (3, 2, 1) besants. L. : *Sigillum Iau Boete* (B.).

— Everard *Boete*, chev., sgr. de Pamele, 1397 : l'écu casse a d. ; on n'aperçoit plus que, au bas, six (3, 2, 1) besants. C. : une tête et col de coq *(Nuove)*.

— Everard *Boete*, sire de *Savelthines* (et *Zavelthem* = Saventheu) et de *Steertbeke* (Sterrebeek), h. de fief de la duchesse de Brabant, 1397 (2 actes) : dix (4, 3, 2, 1) besants. Même C. L. : *Sig' Everaerdi Boete militis* (B.).

— Louis *Boete, wecommitteert ten ontfange generail van Brabant*, donne quittance au receveur de Hal, 1419 : trois fleurs de lis p. c ; au fr.-q. broch ; chargé de sept (3, 2, 2) besants (Mons, Domaines de Hal, I).

— Maître Jérôme Boote, sgr. de Wesembeek, échevin de Bruxelles, 1388, 94 : même écu, mais huit (3, 2, 3) besants. C. fruste (E. G., I, 366-7).

Boot, Boet, Boete, Bote. Michel *Boot*, échevin d'Anvers, 1609 : un cerf élancé ; au chef chargé de trois étoiles. C. fruste (144 lettres scab. d'Anvers).

— Les tenanciers de sire Gaspard-Joseph Boot de Sombeek, sgr. de la cour d'*Ursene-Oste-Asscheryen*, etc., sous Londerzeel, 1758 : d'or au cerf élancé ; au chef d'azur chargé de trois étoiles. L'écu moni d'une bordure dentée. C. : une sirene (M. van der Elst) (voir **Bouchout, Herwijnen, Schoonhoven, WATERLOES**).

Boppard (Simon dit Beyer de), chev., 1342 : un lion cour. L. : ✠ *S' Simonis Bavri de Bopardia mili* (Duss., *Col.*, N° 654).

— *Eyn weal geborin knecht Kolfe van Boparde*, homme du comte de Luxembourg, assiste à l'inféodation de Frédéric de *Rynberch*, chev., au même comte, du chef de 100 écus d'or, pour lesquels il constitue à ce prince une rente de 10 écus, sur son vignoble allodial a *Brubach*, 1346 ; un lion, l'épaule chargée d'un macle. L. : . . *ollevev de Voperde (Lux.*, c. III, liasse IX, N° 11).

Le sceau de *Her Johan Wenant, eyn ritter van Bopard*, qui avait scellé le même acte, est tombé.

— Henri *Beyer van Bobarden*, jadis prisonnier a Basweiler, ou il avait commandé une ritte, sous le duc Wenceslas ; i. t. : 5639 mout., 1374 ; sc. la quittance de Henri van *Staelhoven*, prisonnier sous la bannière de Boppard ; i. t. : 702 mout. ; 1374 : un lion cour. C. : une tête et col de lion cour. entre un vol. S. : deux cygnes. L. : ✠ *S Heinrici Beyer de Bopardia militis* (B.).

— Conrard *Beyer van Bobarden*, reçoit du chef de son père (N. N.) une indemnité a cause de la bataille de Basweiler, 1375 : mêmes écu et C. S. : deux h. sauv. sans massues, iss. de l'encadrement du champ rond du sceau. L. : *S' Conradi Beyer de Bopardia militis* (B.).

— Conrard et Henri *Beyer, bruder von Boparten*, chevaliers, ont assigné a Wenceslas, roi des Romains et de Bohême, duc de Luxembourg, 3000 petits florins *uff die halbe stat und halbe burg zu Hovinburg* qu'ils tiennent en gage de l'évêché de Metz, pour 6000 fl., et reçoivent dudit monarque 3000 fl. sur la moitié de la ville d'Albeu, qu'il tient en gage de Jean, comte de Salm, pour 6000 fl. ; 1386, a Luxembourg ; Conrard : même sceau qu'en 1375. Henri : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion (?) ; aux 2e et 3e, un senestrochère, mouvant du bord, paré d'une manche a sac, la main tenant une bague ; le champ semé de croisettes recroisetées au pied fiché. C. : une tête et col de lion cour. entre un vol. T. : deux h. sauv. agenouillés. L. : *S Herici Beier d' Bop' dia mili' (Lux.*, c. IV, liasse XVI, N°s 33 et 34).

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. XXV.

Fig. 1. Sceau de Henri, sire de Petersheim (1282).
Fig. 2. Sceau de Baudouin d'Avesnes, sire de Beaumont (1288).

Boppard. Conrard, évêque de Metz, 1433 : sceau rond; même ecu (écartelé). Soutien : un saint. T. : deux anges, sous des édicules (Lorr., Neufchâteau, B., 834-5, N° 145).

Gelre donne ainsi le blason des *Heyer van Boebaard*, vassaux de Trèves : écartelé; aux 1er et 4e, d'argent au lion de sable; aux 2e et 3e, de gueules au senestrochère, paré d'argent, aux broderies d'or, mouvant du bord, la main tenant une bague d'or, chatonnée d'azur, le champ semé de croisettes recroisetées, au pied fiché, d'or. Le cq. d'or. Volet d'hermine, doublé de sinople. C. : un chapeau de tournoi d'hermine (!), garni de deux touffes de plumes de paon.

Borch, Borchgrave, Borchoven, voir plus loin, le **c** étant rangé, dans ces noms, comme **k**.

Bordeau. Gérard van *Bordeel*, héritier de sire Godefroid van *Bordeel*, tué à Basweiler, sous le bailli du Brabant Wallon, Cluetinck; i. t. : 160 mont., 1374 : une croix, accompagnée au 1er canton d'une merlette; écuss. en cœur au lion. L. : ✠ *Si Girat de Bovrdal* (B.).

Boreel (Jacques), receveur de Peteghem-lez-Audenarde, 1480 : un chevron, chargé de deux fouets et, sur la cime, d'un besant, ou tourteau, ledit chevron accompagné de trois cors-de-chasse contournés. T. s. : un h. sauv., tenant sa massue de la main droite. L. : *S Iaco . B . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 159).

Borewalle (Jehan de le), h. du duc de Bourgogne, dans sa salle d'Ypres, 1404 : un triangle, accompagné en chef de deux roses. L. : *. . ohan van de . . . . . .* (Ibid., I. 182).

Borgh, voir **Borch**.

Borgher. Herman *Borghere*, échevin de St-Trond, vassal du château de Duras, 1367 : trois lions (S.-T., c. 5bis).

— (Henri), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 892 mont., 1374 : trois (2, 1) lions cour. et en cœur une aigle, chargée d'une étoile, ou fleur de lis. L. : ✱ *S Henric Borghes* (B.).

Borghet (Huwairt), échevin du chapitre de Saint-Lambert, à Liége, 1474 : une tierce, accompagnée en pointe d'un étrier. T. : un ange. L. : *S Huwair . . . . . .* (C. C. B., c. 108).

Cette *tierce* doit probablement représenter une fasce entre deux burelles.

Borgne, voir **Aigremont, Jauche**.

Borgtlombeke. Les échevins de *Burchgraven Lombeke*, 164 . : de . . . à trois écuss. chargés, chacun, de trois lions. L. : . . . . . *lhem scabinorum de . . . beca castell . . .* (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

Borkelo. *Henricus, dominus de Borelo, miles*, caution de Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, 1286 : trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S Domini Henrici mi . . . . . o (Nam., N° 191).*

— *Henricus, dominus de Borelo*, qualifié *avunculus noster diligendus* par les époux Hermann d'Alaus et Agnes, 1338 : même écu. L. : ✠ *S Henr . . . d . . . . . lo militi* (!. (Duss., *Werden*, N° 107).

Her Henrie van Brulellee, tué à Woringen, sous le comte de Gueldre, portait : . . . *eine banierre van goude, I Daer m uten andre coken rood* [Van Heelu, v. 6532-3 ; Gelre blasonne ainsi les armes de Borkelo (Gueldre) d'or à trois tourteaux de gueules. Capeline d'or chargée, au haut, sur le devant, d'un tourteau de l'écu. C. : un vol d'or, chaque aile chargée d'un tourteau de l'écu.

Borch, Borgh, Bourch, Burch. Robert *de le Borgh*, h. du comte de Flandre, sc. un acte relatif au fief a Hooghlede, 1284 : dans le champ du sceau, un château. L. : ✠ *S Robe . . . . . Bergt (Nam., N° 173).*

— *Daneaus de le Borch*, chev., 1293 : trois aigles. ✠ *S' Dau . el de le [M ?]ote chr* (Fl.).

Voir, sur lui, *l'Intermé. généalog.*, par le Baron J. de Saint-Genois.

— *Leonius de Castro, miles*, s'engage, moyennant 15 livres de vieux gros, a servir le duc de Brabant, *cum quatuor viris, probis et honestis, una nobiscum, bene et honeste cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 sept. 1338 : trois maillets penchés. L. : ✠ *S' Leonii de Wolve millitis de in Castro* (sic) (B., N° 467) (comp **Woluwe**).

— Gilles van der *Borch*, chev., échevin d'Anvers 1347; jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une bande, chargée de trois chevrons. Cq. cour. C. : une tête et col d'animal (sanglier?) (Fl. et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, I.).

D'après Gelre, *her Gelis van der Borch*, Brabançon, portait : de sable à la bande d'argent, chargée de trois chevrons de gueules.

— Nicolas van der Borch, échevin d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358; échevin, 1370 : même écu. Sans timbre (Fl. et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. III).

— Jean van der *Bourch* reçoit un acompte du Brabant, 1370 : un lion cour., l'épaule chargée d'une étoile a cinq rais. L. : ✠ *S . . . . . lan van der Borch* (B.).

— *Gérard* van der *Borgh*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de *Wildre;* i. t. : 554 mont., 1374 : trois macles, surmontés de trois pals retraits, chacun chargé d'un marteau penché. L. : . . . *art van der Borch* (B.) (Fig. 82).

— Jean van der *Borgh*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Bruxelles; i. t. : 580 mont.,

1374 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois croissants ; aux 2e et 3e, trois (2, 1) estacades, chacune à trois *estaches*. L. : ✱ *S' Ian van der Borch* (B.).

Borch, Borgh, Bourch, Burch, Guillaume van der *Borch*, jadis prisonnier à Raswelar, sous la même bannière ; t. t. : 36 mout., 1374 : une estacade à cinq *estaches*, touchant les bords de l'écu. L. : ✠ *S Wilhelmi dei de Borch* (B.).

— Segher et Jean van der *Bourch*, bourgeois de Bruxelles, fils de Gilles, reçoivent de la duchesse de Brabant des acomptes par sixièmes, sur une indemnité de 1665 vieux écus et 20 gros de Flandre, ayant été fait prisonniers, au service de ladite princesse, par Olivier van den Dorpe et Jean van den Driessche, dit van Thienen, et détenus *tot Gulpen aen den Berch* (1). 1395, 6, 7, 8 ; Segher : une croix latine, entacé par un serpent, a d., et un ę a s. L. : ✠ *S Seghere van der Borch*. Jean sc. du sceau de son père : un sautoir et une fasce broch., accompagnée en chef d'une étoile et en pointe d'une fleur de lis, p. c. L. : *S Gielis Maghermans* (B.).

(1) A moins qu'ils ne fussent faits prisonniers à cet endroit ; le texte porte : . . . *van onser gevanchenissen tot Gulpen aen den berch gedan*.

— Michel van der *Borch*, caution pour le duc de Brabant (voir **Thomas**), 1416 : trois chevrons. C. : un vol. S. : deux grillons. L. : *S Machiel van der Borch* (B.).

— Jan van der *Borch*, échevin de Tervueren, 1417 (n. st.), 19 : trois maillets penchés, accompagnés en cœur d'une fleur de lis, p. c. L. : *S' Jans van der Borch*, (S.-G.).

— Gérard van der *Borch*, bonteiller du Brabant, ayant été, par l.-p. du duc Jean et de la duchesse Jacqueline de Brabant, données à Bruxelles, 17 janvier 1420 (n. st.), créé châtelain de leur *huijse van Vlijeringen*, sa vie durant, comme successeur de leur cousin *(neve)* et conseiller Jacques, sgr. de Gaesbeek, Abcoude, Putte, Strijen, drossard de Brabant (déchargé de ladite fonction de châtelain), prête serment de ce chef, Bruxelles, 18 janvier 1420 (n. st.) ; *Gerard de le Borch, escuier*, prête, au duc de Brabant, serment comme *capitaine et garde de ses chastel, ville et forteresse de Hal*, 5 décembre 1423 : une bande. Cq. cour. C. : un vol. T. d. : un h. sauv., tenant sa massue vers le bas. L. : *S Gherits vā der Borch* (B.).

— *Rijnaert* van der *Borch*, et *Buerch*, tient, du château de Furnes, au fief a Alveringhem, 1421 ; h. de fief du comte de Flandre, 1421 : d'hermine a trois étrilles et en cœur à une étoile. L. : *S Rijne . . . . . r Borch* (Fiefs, N° 86 ; c. 889, Nos 1014-1106).

Borch Borgh, Bourch, Burch, Daniel van der *Borch*, échevin de Saint-Trond, 1443, 5 : plain ; au fr.-q. plain. C. : une tour à deux étages. T. d. : une dam. Le sceau porte : *de*, ou *a Castro* (S.-T., c. 6 et 9).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Goyraet van der Borcht* portait : d'argent plain ; au fr.-q. d'azur à l'étoile d'argent.

— Georges van der *Buerch*, h. de fief du duc de Bourgogne, dans sa châtellenie de Furnes, 1445 ; G. *de le Bourg* et van der *Burch*, écuyer, reçoit une rente sur l'espier de Furnes, 1460, 1 ; G. *de le Bourg*, écuyer, ancien bailli de Furnes, reçoit de son successeur, de la part dudit duc, le solde a lui dû sur son dernier compte, 4 juin 1468 : d'hermine à trois étrilles. C. : un vol. L. : *S Loriis van der Bourch* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93-4, 395 ; l. 95-96).

— Gommaire van der *Borch*, échevin de Lierre, 1467, 71 : une bande, chargée de trois chevrons, et accompagnée au canton s. d'un croissant. Cq. cour. C. : une tête et col de chien braque (Mal.) (Fig. 83).

— Georges van der *Burch*, h. du comte de Flandre, dans sa chambre de Bruges, 1469 : d'hermine a trois étrilles (C. C. B., c. 80).

— *Arcelles de le Bourg*, échevin et *cuerheer* du métier de Furnes, 1470 : d'hermine a trois étrilles. C. : . . . (cassé. Seuls, l'écu et le cq. restent visibles sur ce sceau, fort endommagé) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 95-96).

— Jean van der *Borch*, échevin de Louvain, 1472, 3 : trois maillets penchés. L. : *S Iohannis vander Borch scabini lova* (S.-G.).

— Jacques van der *Burch*, h. de fief du duc de Bourgogne, dans sa châtellenie de Furnes, 1483 : trois étrilles, accompagnées en cœur d'une étoile de champ n'est pas d'hermine). S. : un aigle. L. : *S Iacob van der Burch* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 95-96).

— Henri van der *Borch*, échevin de Louvain, 1495 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé d'une bande de cinq losanges. L. : *S' Herici vāt Borch scabi- louanien* (S.-G.).

— Henri van der *Borch*, même qualité, 1502 : même écu. L. : *S He . . . . va d Borch scabini louan . . .* (St-Pierre, a Louvain, c. 2, A. G. B.).

— Jean van der *Borch*, même qualité, 1521, 33 : trois maillets penchés. L. : . . . . . *van de Borch scabini louan* (S.-G.).

— François van der *Burch*, archevêque de Cambrai, 1617 : d'hermine à trois étrilles ; au chef chargé d'une aigle (E. G., l. 368).

Borch, Borgh, Bourch, Burch. Bernard van der *Borch*, maieur et échevin de Wellen, 1625 : écartelé; aux 1er et 4e, une tour; aux 2e et 3e, un lion. C. : une tour (Ord.).

Le seigneur de le Bourg : d'argent, à trois estrylles de gueulle, mouvans depuis l'un l'Vn, et ont porte, d'ermynes a trois estrylles de gueulle, et cetye : Le Cyber vaillant de le Bourg! Le Cyber vaillant de le Bourg! (Cour. Galliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comtee de Flandres.*)

— Henri van der *Borch*, échevin de Malines, 1645 : trois maillets penchés; a la bordure engrêlée. C. cassé (Mal.) (voir **Borssele, Bouchout, Herman, Loix, Waenrode, Woluwe**).

Borchgrave. Guillaume de *Burchgrave*, échevin de Hensden (Brab.), 1436 : deux poissons adossés (Mal.) (voir **Schooten**).

— Jean de *Borchgraeve*, échevin du roi dans son espier d'Harlebeke, 1362 : deux lettres j, soutenues d'un laces d'amour. L. : . . . . . *Borgrave* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 413).

— (Jean de), même qualité, 1377 : un chevron, accompagné de trois étoiles. L. : . . . . . *chgrave* (Ibid., l. 413).

— Damoiseau Jean de *Borgreef*, échevin de Louvain, 1639 : deux poissons en pal, accostés. C. : les deux poissons, renversés. L. : *S Ian de Borchreef scab lova 1621* (S.-G.).

Borchoven. *Henricus de Borchove*, échevin de Louvain, 1373 (n. st.) : écartelé; au 1er, trois macles, accompagnés en cœur d'une étoile a cinq rais; aux 2e et 3e, trois maillets penchés; au 4e, trois macles (sans l'étoile). L. : ✠ *S' Henrici de Borchove scabini lova* (S.-G.).

— (Henri van *den*) reçoit, du chef de feu son père, Henri, jadis prisonnier a Rasweiler, sous Rike, un acompte sur une i. t. de 248 mout., 1374 : écartelé; aux 1er et 4e, trois macles; aux 2e et 3e, trois maillets penchés. Une étoile broch. en cœur sur l'écartelure. L. : ✠ *S Heri . . . Borchoven Everte* (B.).

— Gauthier van den *Borghoven*, jadis prisonnier a Rasweiler, sous la même bannière; i. t. : 85 mout., 1374 : même écu, mais des marteaux, au lieu des maillets, et une couronne, au lieu de l'étoile. L. : ✶ *S Walteri de Borchove* (B.) (Fig. 84).

— *Johannes dictus de Borchove*, échevin de Louvain, 1378, 79 (n. st.), 80 : écartelé; aux 1er et 4e, trois macles; aux 2e et 3e, trois maillets penchés. Un [illegible] broch. sur l'écu. L. : ✠ *S Iohis uan de Borchone scabini louai* (S.-G.).

— *(Henricus de)*, échevin *illec*, 1393, 1401, 2, 7, 9, 12, 4, 8, 9, 20, 21 : même écu que Henri, 1374, mais sans l'étoile. L., 1393 : *S' Henrici de Borchove scabini lovani*. L. : 1401-21 : *S Heinrici de Borchove scabi lovani* (M. Rouffart, *Afflig.* et S.-G.).

Borchoven (Jean van [den]), même qualité, 1401, 10, 13, 16, 22, 25 (n. st.), 29 : même écu, mais sur le tout un écusS. à la fasce et au lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. L. : ✠ *S' Iohis de Borchove scabini lovanien* (*Afflig.* et S.-G.).

— *Johannes de Borchoven*, même qualité, 1428 : même écu, mais sur le tout : un écusS. au lion. L. : . . *Iohis de Borchoven scab lov* (S.-G.).

— *Johannes de Borchoven junior*, même qualité, 1430 (n. st.) : même écu. L. : *S Ioh' de Borchove iunior' scab. lov* (Ibid.).

— *Henricus de Borchoven*, même qualité, 1436, 8 : même écu. L. : . . . . . *rici de Borchoven scab lov* (S.-G.).

— (Guillaume van den), fils de feu Henri, tient, du Brabant, un fief a Pellenberg, 1440 : même écu, mais sans l'écusS. sur le tout. C. : une hure et col de sanglier (Av. et dén., reg. 558).

— *(Rasso de)*, échevin de Louvain, 1455, 8 (n. st.) : même écu; mais sur le tout : un écusS. au lion. L. : . . . *asonis de Borchoven scabini louan* . . . (S.-G.).

— (Jean van), *als voecht Philips van Borchoven, mijns zoens zoene, here tot Elhen* (Elthen) *ende tot Meduwen* (Meuwen), donne un fief une terre à *Meduwen, in den Oestinck*, 1467 : même écu; mais l'écusS. en cœur fruste. Même C. que Guillaume (Mal.).

Borcht, voir **Borch.**

Borlant, voir **Koterken, Malle.**

Borlez Jean de *Borlé*, échevin de Liége, 1396 : un losangé; au chef plain et au fr.-q. chargé d'un semé de fleurs de lis. L. : . . . . *hans Bo . . . . de L . . . .* (C. de B.).

— Guillaume de *Borle*, échevin *illec*, vers 1410 : un losangé; au chef cotice en barre (hachuré?); au fr.-q. chargé de trois lions. L. : S *Wilf . . . Bo . . . . v de Liege* (Ibid.).

— *Johan de Borley, le joesne*, échevin de la haute cour de Fallais, 1458 : un étrier en chef a s. et quatre fleurs de lis, rangées 3 et 1, en pointe; au fr.-q. au lion. L. : *S' Iohan de Borlei* (C. C. B., c. 108) (Fig. 85).

— Jean de *Borlee*, échevin de Wanze, 1472 : parti; au 1er, coupé; *a*, un étrier; *b*, une étoile; au 2e, un lion (cour.?). L. : . . . *han de . . rle* . (Ibid.).

— Jean de *Borlee*, même qualité, 1474 : un étrier

et une rose, rangés en pal à d., et un lion, à s. L. : . . . *han* . . . . . *le* (Ibid.).

Borluut *(Gherom)*, fils de *Gherom*, tient, du château de Gand, une dme à Ruijssebede, 1502 : deux cerfs élancés en chef, surmontés d'un lambel. Le bas de l'écu et le C. cassés (Fiefs, N° 3263).

— (Simon), fils de *Gherem*, tient, de la Flandre, des dmes dans le polder de Nieuw- et Oud-Otene, dans le métier d'Axel, 1513, 5 : trois cerfs passants (!). Cassé à d. C. : une tête et col de cerf entre un vol (Ibid., N° 3477 et 3481).

— *(Gherem)*, fils de *Gherem*, tient, du château d'Alost, un fief dit *'t Hof t' Hijssche* (56 bonniers), à Eremboderem, 1514 : trois cerfs élancés et une bordure (simple). C. : un cerf en arrêt entre un vol (Fiefs, N° 3897).

— (Gilles), chev., h. servant de Quentine, sa fille, qui tient, du château de Termonde, une rente seigneuriale sur des biens à *Ghendt, daer men 't heet over Schelde, buiten de Brabant poorte, in 't Keijserijcke*, etc., 1606 : écartelé; aux 1er et 4e, trois cerfs élancés; aux 2e et 3e, une tour. C. : un cerf iss. (Fiefs, N° 3679).

Born, Gossuin, sire de *Borne[s]*, chev., h. de fief de Walcran, sire de Fauquemont, 1283 (n. st.), 86 : trois chevrons. L. : ✠ *Sigillum Gosvini . . Borne (Nam.,* N° 161 et 191).

L'acte de 1283 l'appelle tout bonnement : *Mon seigneur Gossuin de Bornes*. En 1285, *Gosuinus, dominus de Burne*, sc. un acte de son *consanguineus, Henricus, dominus de Schinna* trois chevrons (Duss., *Jul.-Berg*, N° 78).

— *Oste de Burne* sc. un acte de *Henricus, dominus de Schinna*, 1285 : même écu, brisé d'un lambel (Duss., *Jul.-Berg*, N° 78).

— *Oist, here van Elslo* (Elsloo), de l'aveu de sa femme, Catherine, reçoit en fief, de Guillaume, comte de Juliers, *dat vurboge*(!) *van unser Burch zo Elslo ind dat dorp alda dar zo, so wei id uns zo behurt, oven ind undin dat husze der wardin, dat dorp zo Brugele* (Brugel), *dat dorp zo Erpekeim* (Erpecum) *und gereichten, ho ind neder . . . sunder Boichhoilts* (Bochot) *ind dat man van mere greven van Loeue* (Loos) *zo lene held*, 1329 : écartelé; aux 1er et 4e, trois chevrons; aux 2e et 3e, l'hermine à l'écuss. plain (**Wildenburg**). L. : ✠ *S' Oestonis de Borne dni d Elslo et Wildebch* (Ibid., N° 341).

— Catherine, femme dudit, 1329 : parti; au 1er, trois chevrons; au 2e, d'hermine à l'écuss. plain. L. : ✠ *S' Katherine due de Elslo et Wildebch* (Ibid.).

— Catherine de *Wildenberg* et son mari, le sire d'Elsloo et de Wildenburg, sc. un acte de Jeanne, dame de Wildenburg, cédant à Guillaume de Juliers, son oncle, une rente à *Hyllesheim*, 1332; *Oyst, here van Elslo*, et sa dite femme troquent avec Guillaume, comte de Juliers, *unse burch, unse lant van Wildenberch, Hillisheim ind Amiele ind unse goed van Oessenning ind gereichten, ho ind neidder, . . . up dis siden der Mosellen*, et ce qu'ils pourront hériter d'Irmegarde, dame de Blankenheim *(anghe* = tante, de Catherine et de sa mère, ladite Jeanne, dame de Wildenburg), en deçà de ce fleuve, contre *dat gold van Kessennich ind van Bycht, also as id unse here der greve . . . gald widder heren Heinrigen van Riferscheid, heren van Heidburen, ind sin elich wif*, 1335 : les deux sceaux décrits ci-dessus (Ibid., N° 381).

Born (Othon de), h. du duc de Brabant, 1337 : trois chevrons. L. : ✠ *S' Oyston de Borne dni d Elslo et Kessenig* (B., N° 380).

— Arnould van *Elslo*, chev., reçoit, du comte de Berg, une rente par le péager de Kaiserswerth, 1363 : trois chevrons et un lambel broch. L. : ✠ *S' Arnoldi de Elcilo militis* (Ibid., N° 781).

— *Oste*, sire d'*Elsloe*, chev., sc. un acte de la famille de *Steyne*, 1372 : trois chevrons. L. : ✠ *S' Oes . . . . . esse . . .* (Ibid., N° 870).

— Guillaume van den *Borne* sc. pour Evgard Blenken, jadis prisonnier à Baswiler, sous la bannière de Godenaerts; i. t. : 270 mout., 1374 : trois pals; au chef plain (? il est cassé à d.) L. : ✠ S *Willem van d . . . . . .* (B.).

Gelre cite : *die here van Borne* (sans indication de nationalité) : ecu reste en blanc. Le sq. d'or. C. : une tête et col d'âne d'hermine, langue de gueules. *Wildenberch*, vassaux de l'évêque de Treves : d'hermine à l'écuss. de gueules, *her Arnt van Elslo*, Brabançon : de gueules à trois chevrons d'or (sans lambel). Volet de gueules. C. : deux faucilles dentelées d'argent, emmanchées d'or.

— Daniel van den *Bornne*, alias van *Carlewijch*, alleutier du métier de Tirlemont, 1438 : une rose à six feuilles. L. : *S Daniele de . . . te (Fonte ?)* (S.-G.) (voir **Beeck**).

Borneken *(Johannes)*, *fidelis* du duc de Brabant, sc. un acte d'*Oger* (van Haren), chev., avoué de Maestricht, 1291 : six (3, 2, 1) étoiles à six rais, le rais sup. subdivisé en trois rais (comètes?). L. : . . . *olus* . . . . . (B., N° 121).

Bornecolve (Paul), échevin d'Anvers, 1276 : trois crosses renversées, rangées en fasce et touchant aux bords sup. et inf. de l'écu (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II).

— (Paul), échevin d'Anvers, 1282, 99, 1307, 11 : (2, 1) crosses (Ibid., I, II, III) (Fig. 86).

Du jeu de crosse. *Crosses*, en flamand *kolven*, meubles portés aussi par les *Kolveren*.

Bornival. Bernard, sire de *Borngeval, Borgneval*, chev., sr. pour Waleran van *Seijn* (Sayn), qui reçoit, du Brabant, 40 vieux écus, pour ses services et perte de chevaux dans la guerre de Flandre, 7 juillet 1357; sc. le 20 du même mois (voir **Buisseret**); sc. pour Renier Gâche, le jeune, qui reçoit, du Brabant, 60 vieux écus, pour frais et pertes (même guerre), 22 octobre 1357 : de vair; au chef plain. L. : ✠ *S' Biernart de Borneuale cheualier*; conseiller du duc de Brabant, 1361; drossard de Brabant, 1362, 6, 72; reçoit des souverains un acompte sur 400 mout. d'or de Vilvorde, *van onsen wedden, als wij in haren dienste ghereeden ende gheweest hebben als haer raet*, 1364 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, coiffée d'un chapeau pyramidal. L. : *S' Bernaerdi dni Bornivael milit'* (!) (B., Nos 1189, 1272, 1485, etc.).

Voici, d'après Gelre, le blason du *here van Buergevel*, Brabançon : de vair, au chef de gueules. Le eq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau pyramidal blanc, sommé d'une tête barbue brune, coiffée d'un chapeau pyramidal blanc (voir sur Bornival C. C. B., N° 2359, *passim*, et N° 1744, p. 117, 150, et Tarlier et Wauters, *La Belg. anc. et mod.*, cant. de Nivelles, *ad eodem* Bornival, p. 19).

— Jean van *Borgneuael*, chev., jadis prisonnier a Basweiler, dans la maisnie du duc de Brabant; i. t. : 386 mout., 1374 : de vair; au chef chargé a d. d'un losange. Même C. L. : *S Iohis de Borgnieual milit'* (B.).

— Roland van *Bourgnivail*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant Wallon, Cluetinck; i. t. : 1880 mout., 1374 : de vair; au chef chargé de deux macles. Même C. L. : *S' Roland de Seymau (?) mies do . ls de roch .* (?) (B.) (Fig. 87).

— Jean, sire de *Bourgneval*, chev., sc. un acte de la duchesse de Brabant, 1393 : mêmes écu et C. que Bernard, 1362-72 (*Nam.*, N° 1248).

— Roland van *Bourgneuaul*, chev., reçoit, de ladite duchesse, des acomptes sur une indemnité de 756 1/2 vieux écus (guerre de Gueldre?), 1393 : de vair; au chef chargé a d. d'un losange surchargé d'une croix?). L. : *S' Rolandi de Borgeval militis*. 1396, 7 : de vair; au chef chargé d'un lambel. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, coiffée d'un chapeau pyramidal. T. : deux dlles. L. : *S' Roelandi de Borgeval miles* (B.).

— Philippe, sire de *Bourgneuaul*, 1396, 8 : même écu et C. que Bernard, 1362-72. T. : deux anges. L. : *S' Philipus domini de Borgeval*.

— (Roland de), 1396 (v. ci-dessus).

— Jean de *Bourgneuaul*, parent *(neve)* des deux précédents, 1396; fils d'Henri, d'après un acte de 1397 : de vair; au chef chargé d'un fr.-q. à la fasce abaissée et au lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. L'écu sommé d'une aigle éployée. Ces trois personnages (Philippe, Roland et Jean), Francon van den Dale, époux de dame Marie de *Bourgneuaul*, et Barthélemy et Servais, époux d'Elisabeth de *Bourgneuaul*, donnent, en qualité de plus proches héritiers de sire Jean, sgr. de *Bourgneuaul*, à la duchesse de Brabant, des quittances pour des acomptes, par sixièmes, sur une créance de 8214 1/2 vieux écus (guerre de Gueldre?) (B.).

Bornival. Roland, sgr. de *Bourgevale*, chev., promet de se soumettre à la décision commune de quelques conseillers du duc de Brabant et des échevins de Bruxelles, au sujet de la récente confiscation, par ce prince, de ses château et biens de *Bourgevale* et de l'amende qui pourrait lui être infligée : *van alsulken brueken als ic, mijn wijf ende kuechte meedaen of ghebruet moghen hebben*, 12 juin 1409 : de vair, au chef plain. C. comme Bernard, 1362-72. T. : deux dlles. L. : *S Roelandi dni de Borgheval* (B.) (voir **Buisseret, Woluwe-Saint-Lambert**).

Borre van LAERSUM (Nicolas), échevin de Rotterdam, 1511 : coupé-enclavé; au 1er, un croissant au canton; au 2d, plain (U.).

— Florent (fils de Nicolas), même qualité, 1511 : même écu. C. : un vol (U.).

Borreman (Adrien), bailli et semonceur du damoiseau Gérard de Vos, sgr. de Laerne, à Laerne, 1461, 2 : deux feuilles de tilleul, renversées, sans tige, en chef, et un trèfle en pointe *(Sainte-Pharaïde)*.

Borsoi. *Jaquemins de Boursoit*, h. du comte de Namur, 1334 : une aigle. L. : ✱ *S Iakemin de Borsoit (Nam.*, N° 560).

Borssele. *Florens van Bersel* promet au comte de Hollande de le rendre indemne du chef de son fief qu'il a assigné en garantie du douaire de sa femme, 1282 : une fasce. L. : ✠ *S . . . . . de Flor . . . . . rssele (Zélande)* (voir **Arnemuiden, Brabant, Brugdamme, Kruiningen, Maalstede, NIJEUWERVE, Poele**).

— (Florent van), chev. (voir **Gavre**), 1299 : une fasce. L. : *S' Florencii de Bars . . . . ilitis* (Ibid.).

— (Sire Rasse van), chev. (voir **Gavre**), 1298, 9 : une fasce (diaprée), accompagnée en chef de trois molettes, surmontées d'un lambel à quatre pendants. L. : ✠ *Sigillum Rasonis de Barsalua militis* (Ibid. et Fl.).

Dans *l'Invent. analyt. des chartes des comtes de Flandre*, il est appelé, à t. ci, « Rasse, seigneur de Kerselle. »

— (Wolfard de), chev., sgr. de Souburg, 1292, 98, 9 : type équestre; le bouclier, l'aiglette et la housse à la fasce, surmontée de trois étoiles à cinq rais. C. et

ornement du chaufreu : un eventail, les pointes garnies d'une fleur de lis. L. : *Istvl sigilum est Wlfardi de Barsalia militis*. C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secret Wlfardi de Barsalia milit* (Fl. et Mons, *Hainaut*).

Her Wulfardi van Bersele, here van Zandenborch, chev., vassal du comte de Hollande, 1298, se ligue, en 1299, avec le comte de Flandre, contre son maître, le comte de Hollande, qui a manqué à ses serments.

Borssele. *Rase van Berselen* (voir **Poele**), 1292 : type sentiforme ; une fasce, surmontée de trois étoiles a cinq rais et d'un lambel broch. sur les étoiles. L. : ✠ *S' Rasonis de Bersalea* (Fl.).

— Jean van *Berselen* (voir **Poele**), 1292 : type sentiforme ; même ecu, mais sans lambel, au bâton broch. L. : ✠ *S' Iohis Melart de Wisscekerke* (Fl.).

— (Jean van), chev., 1298, 9 : une fasce, surmontée de trois molettes, et un bâton broch. L. : ✠ *Sigillum Iohannis de Bersalia militis* (Ibid.).

Dans l'inventaire imprimé, il est appelé, abusivement : Jean de *Berselle*.

— Louis *de valkenare* (= le fauconnier), jadis prisonnier à Baswelei, sous Jacques de Bourbon ; i. t. : 100 mout., 1374, 8 ; 1374 : trois têtes de bœuf, de profil. L. : *S Lodewyc van B . . sele ;* 1378 : trois rencontres de bœuf. L. : *S Lowic van Borssele* (B.).

Les deux quittances ne citent pas son nom de famille.

— (Nicolas van), chev., jadis prisonnier à Baswelar, dans l'armée brabançonne *(beede)* ; i. t. : 3260 mout., 1374, 5, 9 ; une fasce, surmontée d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois besants, ou tourteaux. C. : une tête et col de bœuf. L. : *S' Nichi de Bsalia milit'* (B.).

Un Henri van *Borssel*, ayant combattu à Baswelar, sous le sire d'Oupeye, reçoit, en 1374, un premier acompte sur une i. t. de 602 mout. Son sceau est tombé (B.).

Un Louis van *Borsele* se dit, en 1378, satisfait du chef de ses pertes faites à la bataille de Baswelar. Le sceau est tombé (B.).

— Nicolas van *Borselen*, chev., sire de Brigdamme, 1395, 1401 : une fasce, surmontée de trois étoiles a cinq rais. Même C. S. : deux lions (C. C. B., c. 80 et 115).

L'acte de 1395 le qualifie receveur de *Beweesterschelde*, en Zélande.

— Nicolas van *Borsselen*, sire de Brigdamme, receveur de *Beweesterschelde*, en Zélande (son sceau est tombé), et Thierry van Borssele déci. posséder en commun, chacun par moitié, la dime héritée de leurs parents *(ouders)* à Zantdijk, à Gapingen et dans la paroisse de Sainte-Catherine, à Borssele, et la dime à Brigdamme, qu'ils ont reçue de sire Simon de Brigdamme, 1395 ; Thierry : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce, surmontée de trois étoiles à cinq rais ; aux 2e et 3e, trois colonnes *(zuijlen)* (C. C. B., c. 80).

Borssele (Thierry van), sgr. de *Zalen (Zuijlen)*, déci. avoir vendu à Nicolas van B., sgr. de Brigdamme, sa part dans les dîmes à Walcheren et à Borssele, qu'ils avaient héritées de leurs parents, 1407 ; trois colonnes (!). Cq. cour. C. : une colonne entre un vol, chaque demi-vol, chargé d'une colonne. L. cassé (Ibid.).

— (Philippe van), chev., sgr. de Borssele et de *Cortkine* (Kortgene), tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Vroendijc, 1420 : une fasce, surmontée d'un lambel, dont le 1er pendant est chargé d'un besant, ou tourteau. C. : une tête et col de bœuf. S. : deux lions (Fiefs, N° 3577).

— (Francon van), sgr. de Zuijlen et de Sint-Maartensdijk, 1430, 1 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce, surmontée d'un lambel ; aux 2e et 3e, trois colonnes. Cq. cour. Même C. T. : deux d^ldes (C. C. B., c. 80).

En 1431, Francon et les deux suivants, Philippe et Florent, reconnaissent devoir, conjointement, à Jean van der Borch, *honderd nye hollantse scilde*, du chef d'argent emprunté. Francon, qualifié chevalier, et Florent (sans qualificatif scellent, en 1430, le contrat de mariage de Jean van Cats et de Marie de Borssele (Ibid., c. 465).

— (Philippe, sgr. de) et de *Cortkene* (Kortgene), chev., 1431 : une fasce. Cq. cour. Même C. S. : deux aigles (Ibid.).

— (Florent van), gouverneur de Hollande, de Zélande et de Frise, 1431 : une fasce, surmontée a d. d'une molette. Même C. (Ibid.).

— (Henri van), sgr. de la *Vere* (Veere) et de *Zandenborch* (Souburg), chev., sc. le contrat de mariage de Jean van Cats et de Marie van Borssele, fille de Florent, 1430 : une fasce. C. : un panache de plumes de coq, soutenu par un manche (Ibid., N° 465).

— (Baudouin van) sc. le même contrat, 1430 : même ecu. C. : un panache de plumes de coq (Ibid.).

— (Florent, sgr. de) et de Souburg, 1432, 5 : même écu et C. que Florent, 1431 (Ibid., c. 80 et 115)

L'acte de 1432 le dit receveur de *Beweesterschelde* et de *Beweesterschelde*, en Zélande.

— (Adrien van), sgr. de Brigdamme, sc. son contrat de mariage avec Marie van *Zabbarch* (Souburg), fille de Jean van Cats, 1450 : une fasce. Même C., d'hermine. T. d. : une d^lle. S. s. : une licorne (C. C. B., c. 465).

Un autre acte de 1450 le qualifie sgr. de Brigdamme et de Duijveland (Ibid., c. 466).

— (Dame *Haedwijc van*), dame de la *Vere*, tante dudit Adrien, 1450 : une fasce, surmontée a s. d'une étoile a cinq rais. S. : deux lions (Ibid.).

— (D^lle Beatrice van), dame de *Hongersdijc*, cousine dudit Adrien, 1450 : une fasce, surmontée a d. d'une molette. T. : un ange (Ibid.).

Borssele. Adrien van *Borssellen*, chev., sgr de Brigdamme, vend au comte de Charolais deux tiers du village et de la sgrie de Brouwershaven, dont il avait acquis un tiers du duc de Bourgogne et un autre tiers de Hughes van Bergen, 1466 : une fasce, surmontée a d. d'une étoile a cinq rais. C., T. et S. s. comme Adrien, 1450 (Ibid., c. 113).

— *(Edele ende mogende heere, mijn heere Wolffart van)*, comte de Grandpré, et de *Bocheu* (Bouchain?), sgr. de Veere, etc, 1481 : une fasce. C. : un panache de plumes d'autruche, iss. d'une cuve (ou panier). T. : deux h. marins, armés de toutes pièces, brandissant un glaive de la main extérieure, posés sur une mer (Ibid., c. 108).

— (Jacques van), chev., dijkgraaf, a Duiveland, pour Adolphe de Clèves, sgr. de Ravestein, etc., et de sa femme Anne de Bourgogne, dame de Ravestein, Wijnendaele, Duiveland, etc., 1484 : une fasce diaprée, surmontée à d. d'une fleur de lis, et un bâton broch. C. cassé (Ibid., c. 113).

Voici, d'après GELRE, les blasons de quatre membres de cette famille, tous vassaux du « duc » de Hollande :

Her Clays van Borsel : de sable à la fasce d'argent. Le cq. d'or. C. : un grand plumail de sable, iss. d'une cuve, de l'ecu, terminée en volet de sable, doublé de gueules.

Her Wrane van Borsel : même ecu, brisé en chef de trois etoiles à cinq rais d'argent. Le cq. d'or. Volet d'hermine. Bourrelet de sable et de gueules. C. : une tête et col de taureau d'argent, langue de gueules, accorné d'or.

Her ... ys van Borsel : de sable à la fasce d'argent, surmontée d'un lambel de gueules. Le cq. d'or, cour. d'hermine. Volet brun. C. : une tête et col de taureau brun, accorné et langué de gueules.

Die here van der Veer (Veere) : de sable à la fasce d'argent. Le cq. d'or. Volet de sable, doublé de sinople. C. : un grand plumail de sable, iss. d'une cuve, coupée de sable et d'argent.

Bors(s)ere, voir **Aelbrecht.**

Borste (Jean) jure de ne jamais rien entreprendre contre le comte de Berg, 1371 : de . . . au heaume, garni de son volet et cimé de deux cornes de taureau adossés. L. : ✠ *S Johannis Borste* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 867)

Bortel (Grégoire van), échevin de Lierre, 1626 : dans le champ du sceau, une marque de marchand, accostée des lettres G B (Hôp. S.-Elis., *Buteng.*, c. II) (Fig. VIII).

Bortoen (Jean), tuteur de Guy, fils de sire Guy, qui fut fils de sire Guy, bâtard de Flandre, 1404 (n. st.) (avec Pierre Boudins) : trois bassinets. T. : un h. sauv., sans massue. S. : deux petits leopards lionnés, accroupis. L. : . . . . . *Bortoen* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

Boseal[z] (Arnould) *de Axysen*, chev., lieutenant du bailli de Namur, 1362 ; maire de Namur, 1362 : une bande, chargée de trois . . . (aigles?). L. : *S Ernovl Boseal (Nam.*, N° 926-7).

Boseal[z]. *Vernold Bosseal*, échevin de Jodoigne, 1435 : une bande (?). L. : *S Arnoldi Borcelle de* . . . . . (B.).

— *Ernoul Bozeal*, alleutier du duc a Jodoigne, 1461 : parti ; au 1er, trois filets, au centre du champ ; au 2d, coupé ; *a*, un lion ; *b*, un macle. L. : *S Ernv Boesia* . . . . . (C. C. B., c. 36).

— *Ernoul Bozeal*, échevin de Jodoigne, 1469, 74 : parti ; au 1er, les trois filets ; au 2d, de . . . à l'écusson, plain, accompagné en pointe d'une rose, et au lambel broch. sur l'écusson. L. : *S E . . . . Bosia* . (Ibid.).

Ces trois filets représentent probablement une bande coticée.

Boseclaes *(Claes, genant), burchman zu Monreau* (Monreal), constitue au margrave de Juliers 10 florins *of minen halven hof zu Distilberch* (Distelberg), laquelle moitié il tiendra de lui en fief, 1345 : deux fasces, la 1re de quatre, la 2de de trois losanges. L. : ✠ *S . . . . eclas von . . . . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 493) (comp. **Monreal**).

Bosch, Bossche, Busch, Bussche Giselbert van den *Bossche*, 1297 : un fascé (8 pièces), une cotice échiquetée et un lambel broch. L. : ✠ *S' Giselb . . . . . de Bosch* . (Mons, *Hainaut*).

— *Gerlacus de Buscho, miles*, sc. avec Roger de Leefdael, chev., etc., 1321 : trois huchets, surmontés d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois billettes. L. : ✱ *S Gherl . . . . . decis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 264) (*Fig.* 88).

— Henri van den *Bussche*, h. de fief du comte de Flandre, 1330 : un chêne, non englanté. Le sceau porte : *van den Borsche* (Fl.).

— *Guillermus de Bosco, miles*, déc. que le duc de Brabant lui a engagé, *titulo pignoris, suam villam de Erpe* (Erp), et que lui ou ses successeurs pourront en faire le retrait, moyennant 48 livres de vieux gros ; Bruxelles, 1334 : trois huchets et un lambel broch. L. : ✠ *S' Willelmi de Buscho militis* (B., N° 344).

— *Henricus de Busco*, échevin de Léau, 1342 : trois forces renversées ; au fr.-q. broch., a trois pals retraits (Léau, Nos 37 et 38).

— *Franco de Busco*, même qualité, 1359 : même ecu. L. : *S' Francois de Busco scab'i leue* (Ibid., N° 49).

L'inventaire imprimé blasonne ainsi les armes de ces deux échevins de Léau : *a*, celles de Henri : *ecu a deux oiseaux de tondeur et au franc-quartier trois billettes au chef* ; *b*, celles de *Francon* : *ecu chargé de deux oiseaux de tondeur et au franc-quartier billete*.

Bosch, Bossche, Busch, Bussche. Bernard van den *Bossche*, bailli d'*Odinghen*, 1369 : six (3, 2, 1) coquilles. L. : *S' Berna . . . . ls . . . de Bosco* (B.).

— Jean van den *Busseche* (fils de Pierre), h. du comte de Namur (dans sa cour de Winendaele?), 1373 : un chevron, chargé de trois fleurs de lis et accompagné de trois rencontres de bœuf. L. : ✠ *Signum Ian van den Busseche* (Arch. de la fam. Morel de Boucle-Saint-Denis).

— Jean van den *Bossche*, jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Diest, i. t. : 220 mout., 1374 : trois coquilles et au point du chef une étoile a cinq rais. L. : *S Iannes van den Bov* . (B.).

Il peut y avoir eu : *Bosc* ou *Boet*.

— Laurent van den *Bosche*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de *Wilre*, i. t. : 30 mout., 1374 : trois pals; au fr.-q. chargé d'une coquille. L. : . . *gillem Laverenti (?) de Bosco* (B.).

— Arnould van den *Bossche*, chev., jadis prisonnier a Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 1053 mout., 1374 : une fasce, chargée de trois étoiles, à cinq rais, et surmontée de trois merlettes. L. : ✠ *Si Arnovld dov Bos* (B.).

— Guillaume van den *Bossche*, jadis prisonnier sous le sire de Rotselaer; i. t : 114 mout., 1374 : trois aigles, accompagnés en chef a s. d'une étoile a cinq rais; au fr.-q. broch. chargé de trois oiseaux. L. : *S' Willi de Bosco* (B.) (Fig. 89).

— Herman van den *Bossche*, jadis prisonnier a Basweiler, dans la maisnie du duc de Brabant; i. t. : 1020 mout., 1374 : une rose a quatre feuilles. L. : ✠ *S Hermanni de Ojen* (B.).

— *Willemet* van den *Bossche* reçoit, du chef de la bataille de Basweiler, où il combattit sous le sire de Diest, un acompte sur une i. t. de 147 mout., 1380 (n. st.) : de vair à la fasce; chargée de trois fleurs de lis et d'une étoile a cinq rais, en haut, entre les deux 1er. L. : ✠ *S Willi de Busco* (B.) (Fig. 90).

— Gauthier van den *Bossche*, h. de fief de Rodolphe uden *Lijeminghen*, bourgeois de Louvain, 1395 : trois maillets penchés, surmontés d'un lambel. L. : *Si Walte . . . . Bosco* (B.).

— Gilles van den *Busseche*, h. du duc de Bourgogne, dans sa salle d'Ypres, 1421 : un chevron, chargé de trois . . . . ; au chef chargé de trois . . . (trèfles?). L. : *S Gillis . . . . e Bossche* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 191).

— Louis van de *Busseche*, h. de fief du bourg de Bruges, 1421 : trois loups passants (Fiefs, N° 11174).

— Josse van den *Bossche*, échevin de Lebbeke, 1428; serviteur, ou h. servant (*dienare*), de Guillaume van *Montenaken*, sgr. de Graesen et Wilderen, qui tient, du château de Termonde, la *meijerie* de Lebbeke et quatre autres fiefs, 1430; tient lui même deux fiefs à Lebbeke, 1430 : trois annelets. L. : . . *o . s van den Bos . . . (Zwijveke;* Fiefs, Nos 3935 et 3920).

Bosch, Bossche, Busch, Bussche Jean van den *Bossche* tient un fief *illec*, 1430 : trois annelets et un filet, les 1er et 3e annelets broch. (Ibid., N° 3965).

— *Colaert de dessuslebois*, sous-bailli de Gand, 1429 : trois têtes de lion arrachées. C. : une tête et col de l'écu (!). Le cq. accosté de deux lettres m. L. . *S Coelaert van ep den Bos . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79).

— Gilles van den *Bossche* reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens d'un demi-florin, à lui dû par le duc de Brabant, du chef de sa ferme, récemment englobé dans le parc (*van mijnen hove in de warande gelegen*), 13 mai 1432; dit sceller de son propre sceau : une lettre A en cœur, surmontée d'une cour, et accompagnée de six roses, en orle. L. : *S Gerardi dei' Gherot* (B.).

— Georges van den *Bossche*, maieur et semoneeur de Denderbelle-Zwijveke, 1440 : trois annelets, celui de la pointe sommé d'une fleur de lis iss. L. : *Goerius van den Bossche (Zwijveke).*

— Philippe van den Bossche, échevin de Malines, 1442 : coupé; au 1er, un lion, iss. du coupé; au 2d, un arbre arraché. T. d. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite (Mal.).

— Antoine van den *Bosche*, échevin de Bruxelles, 1443, 8 : une fasce, chargée de trois étoiles et surmontée de trois merlettes. C. : un plumail. T. d. : un h. sauv. Le sceau porte : *de Busco* (E. G., l. 358 et 364).

— Henri van den *Bossche*, h. du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Cruijbeke, 1451 : trois pals; au fr.-q. chargé d'un chevron. L. : *S . . . . . va . de . Bosce* . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 67-8).

— Arnould van den *Bossche*, écoutète de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1452, 60, 62 : trois barres, chargées de deux, trois, respectivement de deux glands; au fr.-q. chargé d'un lion. C. : un lion iss. (S.-T., c. VI et IX, et Ord.) (Fig. 91).

— Gérard van den *Bossche* sc., pour un tiers, une quittance relative a une rente sur l'espier d'Alost, 1454 : coupé; au 1er, un lion, iss. du coupé; au 2d, une branche de chêne. L. : *S Gherl . . . . . n Bos . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 371).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. XXVI.

Fig. 1. Sceau de Thierry de Walcourt, sire de Rochefort, voué de Dinant (1264).

Fig. 2 et 3. Sceau et contre-scel de Jean de Renesse, chevalier (1289).

Bosch, Bossche, Busch, Bussche, Jan van (!) *Bossche*, h. de fief du duc de Bourgogne, dans sa 52e de Cruijbeke, 1457 : trois pals ; au fr.-q. chargé d'une rose. L. : *S Ian van Bo . . . . .* (Ibid., I, 67-8).

— Gilles *du Bois*, receveur du duc, pour Ypres, Bailleul, Cassel, Lille, Courtrai, etc., 1468 : un chevron ; au chef chargé de trois trèfles et d'un lambel broch. C. : un buste (barbu?). L. : *S Gilles van de Bossche* (Ibid., I, 142).

— Gilles *du Bois*, conseiller du duc et son receveur d'Ypres, 1463, 71 ; receveur d'Ypres et de Lille, 1470, 5 : un chevron ; au chef chargé de trois trèfles. C. : un buste barbu. L. : *S Gillis van de Bossche*, (Ibid., 51, 52, 57-8).

— *Willelmus de Busco*, échevin de Bois-le-Duc, 1487 : trois tiercés ; au chef chargé d'un fr.-q. à trois fers de moulin (Mal.).

— Jean van den *Bossche*, tuteur de dlle Jeanne van der Eecke, qui tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Oostvamkel, 1503 : trois coquerelles (simples, et non en grappes de trois pièces, comme d'ordinaire) (Fiefs, N° 3235).

— Pierre van den *Bossche*, marie d'Anne *'s Parmentiers*, qui tient du château de Termonde, trois fiefs à Opwijck, 1514 : trois annelets, S. s. : un griffon (Ibid., N° 4287).

— Gérard *du Bosch* (fils de Gislebert), tuteur de dlle Antoinette Heijmans, sa mère *(mijnder Joncvr. moedere)*, qui tient, du château d'Alost, trois bonniers, au lieu dit *te Maelesselle*, près de ladite ville, avec des arrière-fiefs ; son oncle, Adrien du Bosch, scelle pour lui, 1515 : trois tourteaux, C. : un vol. L. d. : une dlle (Ibid., N° 4720).

— Jacques-Philippe *du Bosch* (fils de sire Adrien, chev.), tient, dudit château, le fief dit *Maelenschetten*, de trois bonniers, avec 18 arrière-fiefs, 1603, et, du château de Termonde, par la mort du damoiseau Gislebert, fils de sire Gérard, son oncle, un fief à Schichelbelle ; sans date : même écu. Même C. (Ibid., Nos 4819 et 4438).

La maison du nom de Bosch *: d'argent, à trois tourteaux de gueules, 2 et 1.* (*L'Ancienne Noblesse de la comté de Flandre*), par CORN. GAILLIARD.

— Pierre *Busch* (fils de Léonard), échevin de Rotterdam, 1594 : un cerf saillant, accompagné à d. d'un arbre mouvant du bord, le tout posé sur une terrasse. C. : une tête et col de cerf entre un vol (U.).

— Léonard *Busch* (fils de Pierre), même qualité, 1625 : même écu, mais, au lieu d'un arbre à d., deux arbres à s. C. : un cerf issant, entre un vol (U.).

Bosch, Bossche, Busch, Bussche, Anne-Marie *Bosch*, fille majeure, dame engagiste de Hesperange, etc., tient, du roi de France, ladite sgrie, relevant de Rodemack, 1681 : écu en losange : deux flèches, passées en sautoir, et un arbre arraché, broch., le fût entouré d'une couronne. L'écu entouré d'une cordelière (cachet en cire rouge) (C. C. B., 6574bis).

— *Ludoine*-Pétronille *Bosch*, femme *autorisée* de Sébastien-François de Slassin, Sgr, de Brandenbourg (qui, « à cause de son indisposition continuelle », ne peut vaquer à ses affaires), décl. tenir du roi de France, la moitié de la sgrie de Mont-Saint-Jean, avec les dix villages et hameaux qui en dépendent, 1681 : le *même* cachet (mais en cire noire) (Ibid.) (voir **Bois, Brakel, Ee, Erp, Hellebeek, Coene, Melin, Mellet, Sas[se]**).

Le seigneur de le Bossche : d'argent, au leopart de gueulle, langueze et armé d'or, et crye : Van den Bossche de le bossche l'arty! (*L'Ancienne Noblesse de la comtée de Flandres*), par CORN. GAILLIARD.

Bosman (Antoine), alleutier du Hainaut, 1443 : un chevron, accompagné en chef à d. d'une tête d'animal (ours?), à s. de . . . (fruste ; ours?) et en pointe d'une hache, posée en fasce, le tranchant en bas (!). T. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite et une femme (sauv.?) (M. E. Matthieu).

(1) Et non de trois haches, voir J. BOSMANS, *Traité d'héraldique belge*, p. 251, N° 260, figure qui semble représenter un sceau de la même matrice (1446).

Bosmans (Jacques), échevin du banc de Looz, à Graesen, 1518, 55 ; échevin de Binderveld, 1552 : une anille. L. : *S Iacop van O . . . . . .* (Ord. et abb. d'Oriente, A. G. B.).

— Henri *Boesmans*, tenancier de l'église Saint-Jean-l'Evangéliste, à Liége, dans sa cour censale à *Sainte-Joris-Jueck* (Goyer), 1591 : une croix, accompagnée aux 1er et 4e, de deux oiseaux, aux 2e et 3e, de deux roses en chef et de deux fleurs de lis en pointe (Ord.).

L'armorial ms. de Saint-Trond donne ainsi le blason de *Boesmans* : écartelé : au 1er, d'or à deux merlettes ; au 2e, d'argent à deux roses à quatre feuilles, boutonnées d'or, rangées en pal, au 3e, d'argent à deux fleurs de lis de sable, au 4e, d'or à la fasce de cinq fusées de sable.

— (Zacharie), 1610 ; tenancier de la cour censale de *Schellifheyden* (Schellheijde, à Gorssum), appartenant au commandeur de Beinissem, 1613 : une herse de labour triangulaire, accompagnée de trois roses (B. T., C. E5, 16).

Son sceau figure à une charte des tenanciers de la cour dite *des tenanciers de Bouts*, à Duras, laquelle mentionne, toutefois, pas Zacharie Boesmans, pas plus que l'emprunt de son sceau (1610).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, une feuille *Boesmans* portée : écartelé, aux 1er et 4e, tranché d'azur et de gueules, aux 2e et 3e, d'argent à deux étoiles, chacun muni au haut d'une feuille ; le tout de sable.

Bosquet (Jean), h. de fief du Hainaut, à Binche, 1453, 4, 5 ; reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, pour lui et sa femme Marie Goutdor, 1474, 6 ; receveur des hopitaux de Saint-Pierre et de Saint-Nicolas, à Binche, 1481, 4 ; Jean *Bosque* (!) reçoit des rentes viagères, sur ledit domaine, pour sœur *Quinte Narette*, 1493 : un écureuil *(bo[s]quet)*, grimpant sur un chêne englanté, le tout posé sur une terrasse. S. d. : un écureuil. L. : *S Iehan Bosket* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 7, 8).

— (Simon), prêtre, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1351, 62, 5 : une croix de quatre noisettes (coquerelles simples) (anglais : *cross avellane*). T. s. : un ange (Mons, Sainte-Waudru, c. 1).

— (Jean), h. de fief du Hainaut etc., 1386 : un écureuil contourné, accompagné a s. d'un noisetier. L'écu, attaché à une lanière, accompagné a s. d'un saint Jean, portant, sur la main gauche, un agneau pascal. L. : . . . . . *Bosq* . . . (Hosp. de Soignies, à Soignies).

Bosquiel (Jehan du) reçoit, sur les domaines de Courtrai, des rentes viagères au nom de *Sanderinet* et *Mainon* du B., ses enfants, et pour Jehan *Vredieve*, dites Marguerite et Jeanne, sœurs de celui-ci, 1448 : plain ; au fr.-q. plain. L'écu suspendu a un arbre et accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *Seel Iehan* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391) (voir **Boudet**).

Bossaert (Jean), h. du duc de Bourgogne, dans la châtellenie d'Ypres, 1421, receveur de l'espier d'Ypres, 1421, 2, 6 : deux chevrons, accompagnés de trois étoiles. S. s. : un griffon (aigle ?). L. : *S Iohis Bossaert* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 191).

— Charles *Bossart*, h. dudit duc, dans ladite châtellenie, 1453 : un (seul) chevron, accompagné de trois étoiles. L. : . . . . *Bossa* . . . (Ibid., l. 193).

— (Pierre) (fils d'Olivier), échevin du métier de Hulst (Fl. occ.), 1454 : deux renards passants, rangés en pal. T. : un ange. L. : *S' Pieter Bossaert Olivier sone* (Ibid., l. 235).

— (Jean), vassal de Jean, sgr. de Merode, de Petersheim, etc., 1478 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, trois pals ; au fr.-q. fruste. Sur le tout : un écuss. à trois (2, 1) fleurs de lis, p. c., entre deux faucilles dentelées, affrontées (*Affing.*).

— (Roland), échevin de la Salle et châtellenie d'Ypres, 1542 : deux chevrons, accompagnés de trois étoiles. C. : une aigle iss. L. : *S Roeland Bossaert* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1).

Bossières, *Balduinus, advocatus de Bossires*, sc. un acte de Gilles, sire de Bioul, 1264 (n. st.) : trois fleurs à quatre feuilles. L. : ✠ *S' Baldvini avocati de Bosires* (Nam., *Salz.*).

Bossimé, *Jaquemins de Bossimeit*, panetier et h. du comte de Namur, 1338 : une aigle éployée, chargée d'un écuss. burelé, a trois piles broch. L. : ✠ *S' Iakemin de B . . . . . pa* (!) (*Nam.*, N° 591) (Fig. 92).

— Libert de *Bossimeir*, panetier du comte de Namur, jadis prisonnier a Baswelier, sous la bannière de Robert de Namur ; i. t. : 205 mont., 1373 : même écu. L. : ✠ *Libi . . . de Bosmeir*. En 1380, il appose a une quittance, relative a ladite bataille, le sceau d'un parent, sceau qu'il dut être le sien : même écu. L. : ✠ *S' Iacmard panet 'a cote de Namvr* (B.).

Les actes l'appellent tout bonnement Libert *de pantier* et *le panetier*.

— Jacquemars *de Bossimey, li panetier*, et *de Bossimed, le panetier*, 1389 ; échevin de Namur, 1399 : même écu (*Nam.*, N°s 1211 et 1291).

L'inventaire imprime, supprimant prénom et particule, l'appelle ROSSINAL LE POTIER (!).

— *Willaume de Bossimer* (frère de *Jehan de Bossimer, nostre pannetier heretable*), vassal du comte de Namur, 1420 : une aigle éployée, surmontée d'un croissant et chargée d'un écuss. fruste. Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle (*Nam.*, N° 1339) (Coup. **Ghiselin**).

Bossin (Josse) tient deux fiefs, l'un de Romain van Claerhout, du chef de sa seigneurie de *ten Ron(u ?) sevaelschen*, s'étendant a Pitthem, Coolscamp et *Heedeghem* (Eeghem), l'autre du sgr. de Wijnghene, 1502 : trois besants, ou tourteaux ; écuss. en cœur, coupé ; au 1er, deux étoiles a cinq rais ; au 2d, plain. T. : un ange. Le sceau porte : *Bossins* (Fiefs, N°s 10566 et 10762).

Bosschere, Busschere. *Willem de Busscere*, marguillier de l'église de Reninghelst, reçoit, du comte de Flandre, 3 livres parisis, comme gages d'une année, 1419 (n. st.) : un hoax arraché. L. : . . . . . *de Bessch* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41).

— Jean *die Busschere*, échevin d'Overijssche, 1433 : trois fers a cheval renversés et en cœur une fleur de lis, p. c. (C. C. B.).

— Jean de *Bosschere*, fils de Gilles, tient un fief, d'Arnould Storm, du chef de sa sgrie dite *'t Hamerveld*, a Saint-Nicolas (Waest), 1527 : dans le champ du sceau, un arbre, accosté de deux étoiles (Fiefs, N° 7054).

— Pierre de *Boschere*, tient, du château de Termonde, un fief a Hamme, 1549 : un arbre terrassé, accompagné en pointe a s. d'une étoile. S. s. : un aigle (Ibid., N° 3846) (voir **Baenst, Martins**).

Bossut, Jacques van *Bossuyt*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Godenaerts ; i. t. : 269 mout., 1374 : de . . . a l'écuss. plain, a la bande broch., chargée de trois annelets et accompagnée au canton s. d'un lambel alésé, broch. sur l'écuss. L. : ✱ *S Jakemien de Bossvit* (B.).

— *(Goetscalc van)*, jadis prisonnier, sous la même bannière ; i. t. : 606 mout., 1374 : même écu, mais la bande chargée de deux fermaux rondes et le lambel broch. sur le tout. L. : *S' Godessa . de Bossvt* (B.) (Fig. 93).

— Jean van *Bossuyt* reçoit, du duc de Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur une indemnité de 55 vieux écus (du chef de la guerre de Gueldre), 1395, 6, 7, 8 : de . . . a un écuss. plain et au bâton broch., chargé de trois besants ou tourteaux C. : deux cornes de bœuf, mouvantes, chacune de trois virolles. L. : *S Iohanis de Bossvt* (B.).

— Jean de *Bossuit* (et *Boissuyt*, chev., bailli du Roman Pays du Brabant, 1416 : même écu, mais les trois besants ou tourteaux, sur une cotice, au lieu du bâton. Même C. T. d. : une d^lle. L. : *S' Iohannis de Bossvit militis* (B.) (voir **BOUSSUT, Saint-Paul**).

Ces personnages doivent leur nom à Bossut-sur-Dyle. Voir WALTERS et TARLIER, *La Belg. anc. et mod.*, Canton de Wavre.

Bost Moulin (Philippe-Alexis du), écuyer, *seigneur chef de la franchise et terre d'Esch sur la Saur* (Sure), tient, du roi de France, en qualité d'exécuteur testamentaire de la maison mortuaire d'*Enchringen* (Eischerange) de Bitburg, le château de Bitburg, etc., 1683 : écartelé ; aux 1er et 4e, un arbre terrassé, accompagné en pointe à d. d'une hure de sanglier (tête de loup?) ; aux 2e et 3e, un burelé. L'écu sommé d'une cour, a 9 perles. S. : deux lions (cachet en cire rouge) (C. C. B., 157139).

Bot (Jean), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une pie (poisson), posé en pal. L. : ✠ *S Iohannis dicti Bot* (F.) (voir **Gennep**).

— *(Willem die) van der Marwede* (Merwede) décl. décl. être marié à d^lle *Nelle*, fille de sire Gisbert, *Ko e'c van Nederijnen* (Neerijnen) 1358 : une fasce, chargée d'une pie, posée en fasce ; ladite fasce accompagnée de quinze besants, ou tourteaux, 9 (3, 4) en chef et 6 (3, 2, 1) en pointe *(Geld.)*.

En lui survivant, elle reprendra, qu'il vaut, ou non, des enfants, son apport et ses héritages. Le mari promet de lui constituer, dans l'année, une rente de 200 livres *courter tornoise* dont elle aura l'usufruit, dans qui sort il obtient 1100, s'il y a des enfants. Bot engage à cette, à la première réquisition de son dit beau-père, les biens en Gueldre, et dans le pays de Buren que *Nelle* a hérité de sa mère, dans *Geld.*

Bot (Jean de) (tout court), écuyer, fils de Henri, se porte caution pour *Willem die Bot van der Marwede*, 1358 : trois plies, les deux supérieures broch. sur une cotice, et au point du chef une étoile (Ibid.).

L'acte Engelbe. *Jan Henric Bots sien knape*. Voici, d'après GELDR., l'écu des *Bot van der Eme* (Eems, vassaux de Hollande) de gueules à trois plies d'argent.

Bot, André *Both*, échevin de Bréda et tenancier du sgr. de Bréda, 1406 : un arbre arraché. L. : ✠ *Sigillum Andrea Bot* (Conseil hérald., Ministère des Aff. Etrang., à Bruxelles).

Bote, voir **Boot**.

Botoul (Mathieu), écuyer, sgr. *descarnes* (Carne, à Hérinnes?), reçoit, du duc de Bourgogne, une rente viagère sur les domaines de Courtrai, pour sa femme Catherine *davennes*. 1 . . . : d'hermine au croissant et à la bordure engrêlée. C. : un croissant entre un vol. S. : deux lions. L. : *S M . . . . eu Bot . . . l* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

Bottaert (Tielman), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Wittem, i. t. : 246 mout., 1374 : un lion et un semé de billettes ; l'épaule du lion chargée d'un écusson, à la fasce de cinq fusées. L. : ✱ *S' Tilmann Bot (?) scalh Tegr* (échevin de Tongres?) (B.) (Fig. 94).

Botterman *(Beltken)*, décl. avoir perçu, pour le comte Adolphe de Clèves et de la Marck, 549 muids et 2 boisseaux de seigle, qu'il reçoit a valoir sur ce que le comte lui doit, 1412 : une flèche, posée en en pal ; au chef chargé de deux étoiles. L. : *Sigillum Beltken . ottermâ* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 708) (voir **Waardhuizen**).

Bottier. *Bottyer de Centfonteynes* (Saint-Fontaine) (sans prénom), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Rochefort ; i. t. : 180 mout., 1374 : une bande de vair, de deux tires *(OHAY, ou OHEY)*, accompagnée au canton s. d'un écuss. a la croix (**Bottier**). L. : *S Botir de Cenfonteue* (B.) (Fig. 95).

HEMRICOURT cite : *Johan Botier saing. de Hour et de Centfontaines*, et son frère Olivier, *manant à Ohay qui a présent est Chevalier*, fils d'*Olivier Dohay, Sangnoire de Vrat Fontaines, bon Escuyer et riche*, et d'une fille de *Johan Botier Danz Chevalier* (édition SAUBRAY, p. 131, 285).

Bottlenberg. *Wynnemar van Boedelenberch* doit une redevance viagère a noble dame Agnès, dame d'Angermund, jadis comtesse de Berg, *van syreme hove uf deme Berghe. . . . den si mir und mynen reychten erven ds hait verdain*, et lui donne en gage *mynen halven hof zu Sermedes* (Serm), *de geheyssen is Benrade*. 1349 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée à d. d'une étoile. L. : ✠ *S Wilmar van Bedellbergo* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 529).

Voici, d'après GELDR., l'écu des *van Bedelenberch*, vassaux des ducs de Berg : d'argent à la fasce bretessée et contre-bretessée de sable.

Bottlenberg. *Wynmar van Bodelenberch* fait un accord avec le chapitre de Dusseldorf, 1361 : même écu, sans l'étoile. L. : ✠ *S' V' Vilmar van Bodelbergo* (Duss., Chap. de *Dusseldorf*, N° 33) (voir **BANEWALT**, **Schirp**).

Botton de THOURINNEZ (Tourinne) *(Libier)*. 1470 : *Libert Botton de Thurine*, 1458 ; échevin de la haute cour de Fallais, 1458, 71 ; h. de fief du monastère de St-Corneille d'Inde (Cornelis Monster), dans sa 5e m. de *Hosden*, 1470, 4 : une bande, accompagnée au canton s. d'un lion. Cq. cour. C. : un vol. L., 1458 : *Seel Libier Bouton*, 1470 : *Seel Liber Boton* 1471, 4 : *Seel Liber Boton* (C. C. B., c. 108).

BOUBAIS, voir **Bombaye.**

Bouchart (Martin), prévôt de Quiévrain, « *en ce cas* » bailli des fiefs tenus du château de ce lieu, appartenant à la duchesse d'Arenberg, princesse-douairière de Chimay, 1651 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une fleur de lis. C. cassé (Bron de Loe).

Boucher (Martin le), religieux et prévôt de l'abbaye de Saint-Corneille-lez-*Nieneve* (Ninove), 1440, 4 (n. st.) : un oiseau, tenant du bec une plante, en cœur, accompagné de trois (2, 1) roses. L. : . . . . *u* . . . . *arnifici*. (= *Carnificis*) (C. C. B., Acquits de Lille, f. 146).

Boudelot (Nicaise), échevin de l'Ecluse (Fl. zél.), 1399 : une église (Ibid., f. 78-79).

Bouden. *Cholaert Boddant*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 160 mout., 1374 : coupé ; au 1er, un léopard a d. ; au 2d, plain. C. : un vol. T. du cq. : deux h. sauv., sans massue, iss. de l'encadrement du champ du sceau. L. : *S Collart Bouden* (B.).

— Gilles *Boddant*, jadis prisonnier, sous la même bannière ; i. t. : 344 mout., 1374 : plain ; au chef chargé a d. d'un léopard. Mêmes C. et T. L. : *S' Gilgrinni Bordeani* (B.).

Boudet (Pierre) sc. un acte de sa cousine *Mehault* de Prevost, veuve de Gilles du Bosquiel, 1437 : trois lions. C. : un cygne, essorant, iss. S. : deux lévriers colletés (Tournai, Chartreux, c. X).

Boudins, voir **Bauwens.**

Boudt (Gérard *den)* (fils de Nicolas), échevin de Rotterdam, 1389 : un cheval effrayé. C. : un cheval iss. (U.).

Boue, voir **Bouwe.**

Bouge. *Ouriars de Burges*, échevin de Namur, 1359 : trois besants, ou tourteaux ; au fr.-q. broch., plain ; au chef de quartier denché. L. : . . *ovri de* . . *ote* (*Crote* = Grotte) (*Num.*, N° 847).

Bougiers (Pierre), bourgeois de Valenciennes, reçoit de la ville de Tournai une rente pour sa femme, Agnès *Casteloize*, 1407, 8 : six G. 2, 1. casques. L'écu est porté par un h. sauv., sans massue. L. : *S Pierart Borgier* (Tournai, Quitt.) (voir **Castelois**).

Bouchout. *Daniel de Boechout*, h. du duc de Brabant, 1296 ; *Daniel dictus de Bouhaut, miles*, donne des chartes avec *Iranus de Meldert, miles* (sceaux tombés ou frustes), Thierry de Hornes, sire de Perwez, etc., 1303 : une croix. L., 1296 : ✠ *S' Daiel' de Bechi* (?) *dapifr braban* (B. et S.-T., c. 5 et 7).

— Mgr. Daniel de Bouchout, chev., *chier et foiable* du duc de Brabant, 1313 ; *Daniel de Bochout, miles*, sc. une charte de Gérard, sire de Diest, châtelain d'Anvers, et de sa femme Marie de Looz, 1315 : une croix, accompagnée au 1er canton d'une merlette. L'écu accosté d'un chien saillant et d'un . . . (cassé) et surmonté d'un dragon (1315). L. (1313) : . . *Daniel de Bocht dni de Sibek*. *Savetm* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 214, 230 (1 250), Diest, N° 20).

Id est : Sterrebeek et Saventhem.

— Gilles van *Boechout*, chev., décl. que, devant lui et ses hommes, Gossuin van der Borch, de Saventhem, a vendu à Henri van *Nossenghen*, maneur du chapitre de Sainte-Gudule, à Bruxelles, une rente sur un *slijpmolen* à *Nederwolue*, 1330 : une croix, accompagnée au 1er canton d'une corneille. L. : *S Egidii de Borchovt milit* . . (Brux.).

— Daniel van *Boechoute*, sire de *Hoenbeke* (Humbeek) et de Loenhout, reçoit de Jean van Polanen, sire de la *Lecke* et de Bréda, 34 moutons de Vilvorde, pour frais faits, en 1363, avec lui dans l'expédition du duc de Brabant, en Lorraine, 1364, 4 avril ; Daniel van B., sire de Loenhout, et Gérard Rolduc, chevaliers, reçoivent du Brabant 320 mout., pour services rendus *ten Grave*, *ligghende acht daghe met viertech glarien*. 13 . 4 (date déchirée) : une croix, chargée en cœur d'une étoile a cinq rais. Cq. cour. C. : un bonnet d'hermine entre un vol. L. : *S Danel de Bou* . . . . . *militis* (B.).

— (Jean, sire de), vicomte de Bruxelles, chev., 1367, 85, 6, 8 ; jadis prisonnier a Basweiler, on il commanda un corps d'armée ; i. t. : 7000 mout., 1374 ; conseiller de la duchesse de Brabant, 1388 : une croix. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un h. barbu, iss. de flammes, tenant de la main droite une banderole de l'écu. L. : *S dni Iohcis de Boechovt militis* (B., S.-G.).

En 1367 (n. st.), le chev. Jean, sire de Bouchout, Jean *Coulenarts*, Jean Brun van Cranhem et Godefroid van den Tuin (Torre) se portent cautions pour le duc

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. XXVII.

Fig. 1. Sceau de Guillaume de Mortagne, chevalier, sire de Rumes (1290).

Fig. 2. Sceau d'Arnould d'Audenarde, chevalier (1292).

de Brabant, envers le *comte* de celui-ci, Jean van *Bloys*, sire de *Schoenhoven* et de la *Gaude*, du chef de 3635 moutons d'or, dus pour nourriture, voyages à Bois-le-Duc, pertes de chevaux, etc. B.).

D'après l'*Armorial* du son contemporain Gelre, Jean portait : d'argent à la croix de gueules. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un h. barbu de carnation, vêtu de l'éeu, brandissant des deux mains une banderole de l'ecu, la hampe d'argent, ledit homme iss. de flammes au naturel. *Lionis van Boechout*, Brabançon, portant, d'après Gelre : d'argent à la croix de gueules, et au bâton de sinople, chargé au haut d'un losange d'or. Volet d'or. C. : un chapeau de tournoi d'or, retroussé de gueules, sommé d'un loup de sable, lamp. de gueules, en arrêt, ledit chapeau garni d'un vol d'argent.

Magister Laurentius de Boechout, chanoine de Sainte-Gudule, fils de feu Jean, sgr. de B., châtelain de Bruxelles, donne à son église une rente, le 18 juin 1408 (Brux.).

Bouchout, Daniel van *Boechout*, jadis prisonnier à Basweiler, dans la maisnie du duc de Brabant ; i. t. : 1163 mout., 1374 : une croix, chargée en cœur d'un écuss. a l'aigle. L. : *Si' Danieli dei de Boechovt* (B.).

— Jean, le bâtard de *Boechout*, jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Bouchout ; i. t. : 40 mout., 1374 : une croix et un filet broch. L. : ✠ *S' Ian van Boechhort* (B.).

— Henri van *Bouchout*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Linter ; i. t. : 482 mout , 1374 : une fasce de cinq fusées, surmontée a d. d'une étoile. L. : ✠ *S Heinric van Bovchovt* (B.).

— *Lonijs* van *Boechout* reçoit du Brabant des paiements pour ses services, 1388 ; écuyer, h. de fief de la duchesse de Brabant, 1393, 94 (n. st.) : une croix et un bâton broch., chargé au haut d'un losange. L. : *S' Loeris (!) va Boechovt* (B.).

Une des quittances de 1388 concerne aussi Guillaume van Ophem, pour services rendus au duché.

— (Lonijs *de)*, écuyer, h. de fief de la duchesse de Brabant, 1396, 7 : une croix et un filet (!) broch., chargé, au 1er canton, d'un losange broch., posé en bande. C. : un h. barbu, iss. de flammes, brandissant une banderole. L. : *S' Lonis van B* . . . . . (B.).

— *(Loenis* van), écuyer, bouteiller de la duchesse de Brabant, héritier de feu Amaury Boot, père de sa femme, donne quittance au duc de Limbourg, comte de Rethel, gouverneur du Brabant, pour 1000 francs, dus, par la duchesse Jeanne, audit Amaury, et pour lesquels elle lui avait engagé la haute, moyenne et basse justice et les revenus du village de *Rode bi Cortelke* (Rhode-St-Pierre), 1403-6 (n. st.), 3 mars : une croix et un filet broch. Même C. S. : un griffon et un lion. L. : *S' Lonis* . . . . . *chout* (B.).

— (Hughes de), dit *Lauvereis*, et *Huvars Lauvereins*, ou *Lauvereis*, tout court, h. de fief du Hainaut, a Hal, 1429, 34, 5, 6 ; *massart* de Hal, 1434 : écartelé ; aux 1er et 4e, deux losanges couchés, accolés en pal ; aux 2e et 3e, une aigle. L. : *S' Heghe va Boechovt* (Mons, Domaines de Hal, I) (Fig. 96).

Bouchout, Daniel van *Boechout*, sgr. de Diepenstein et de *Cucelgeem*, reçoit, pour sa femme, Marguerite van *Poeke* (Poucques), une rente sur le tonlieu de Ruplemonde, 1434 : une croix. C. : un h barbu, brandissant une banderole. S. : deux lions (C. C. B., Acquits de Lille, I. 377).

Cucelgeem semble être Cutsegem, dépendance de Bergh.

— (Jean van), seigneur de *Beversuceerde* et suzerain d'un fief a Grimberghe, 1440 : une croix et un lambel broch. C. : un h. barbu, iss. de flammes, brandissant une banderole. L. : un léopard homé et un griffon (Mal.).

— (Daniel, sgr. de), de Humbeek et de Loenhout, burgrave de Bruxelles, donne pour sa femme, Marguerite van *Poeke*, quittance relative à une rente de 370 livres parisis qu'elle tient, à titre de douaire, sur les revenus de *Werveke* (Wervicq), sgrie appartenant au duc de Bourgogne, 1456 : une croix. C. : un h. barbu, iss. de flammes, brandi sant une banderole. S. : deux griffons. L. : . . . . . *hê te Borchov* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, I. 391).

— Gauthier van *Bouchoute*, échevin du métier de Somergem, 1470, 1 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (héraldiques) (C. C. B., Acquits de Lille, I. 109, 157).

— Daniel van *Boechout*, tenancier, de Jean d'Hamal, a Mielen-sur-Aelst, chev., 1472 : une fasce de cinq fusées ; au franq. chargé de deux fasces. C. cassé (S.-T., c. XI).

— *(Johannes de)*, échevin de Louvain, 1492, 9 (n. st.), 1501 : une croix, accompagnée au 2e canton d'une étoile. L. : *S Iohis de Boechout scabi louan (Affliq.* et S-G.).

— (Jean) (tout court !) (fils de Jean), fendataire de Jacques de Thiennes, dit de Lombise, chev., sgr. de Caster, Rumbeke, Claerhout, 1514 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une quartefeuille (?) (Fiefs, N° 10768).

— (Balthasar van), échevin de Lierre, 1635 : un sanglier effrayé, accompagné en chef a s. d'une étoile. C. : le sanglier effrayé (entier) entre un vol (Mal.) (voir **Braembosch**, **Eggloij**, **Humbeek**, **Oemen**).

Bouconville, voir **Briey.**

BOUCOURT, Jean van *Boucoert*, sgr. d'Eijne, *ber* de Flandre et souverain bailli du comté d'Alost, 1434 : écartelé ; aux 1er et 4e, un plain ; aux 2e et 3e, trois

alérions. Une cotice engrêlée, broch. sur l'écu. C. : une tête et col d'animal. S. du cq : deux léopards lionnés, accroupis sur l'écu. L. : *S Iohan de Boscvvrt s[ygr] dainne* (C. C. B., Acquits de Lille, I, 57-58).

Le grand seigneur de Bosquevort de Flandres : d'argent à la bordure de gueules, et c'est son nom (L'Ancienne Noblesse de Flandres, par Cons. Galliaiti).

Boulaere, Bonlez. *Williame de Boulcir, mambour de le terre de Boulcir*, 1293 ; de . . . , a l'écuss. et a la bande broch. (*Affltg.*).

— Guillaume, sire de *Boulers*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Opeve ; i. t. : 322 mont., 1374 : de . . . a l'écuss. et au baton broch. L. : . . . . *iamvs sire de Bovle* . . . (B.).

Gelre blasonne ainsi : *Boelaer* (Flandre : d'or à l'écuss. de gueules. Volet : d'or, double de sinople. C. : un chapeau de bourre d'or, entoussé de gueules, garni de deux cornes de bœuf du même.

Il est à remarquer que les familles de Boulaere, en Flandre, et de Bonlez, en Brabant, portaient dans leurs armes un « écusson ». Les noms des deux terres, étaient, d'ailleurs, identiques au moyen âge : comme Boulaere, Bonlez — qui relevait de Walham dont les seigneurs avaient le même emblème — s'appelait, jadis, *Boulier, Boulier, Boulers*, etc. (A. Wauters, *Le Brab. ancr. et mod., canton de Wavre, ad vocem Boulez*). « *Le seignour de Boulers* » (Boulaere), *ber de Flandres, d'or à l'escusson de gueulle, et c'est son nom* » (*L'Ancienne Noblesse de la comte de Flandres*, par Cons. Galliaiti).

— Jean van der *Sart* reçoit du Brabant des acomptes sur 250 vieux écus et 8 florins (guerre de Gueldre? 1393, 6, 7 : de . . . à l'écuss. plain et à la bande broch., chargée de trois étoiles. L. : ✱ *S' Iohan de Bonleir* (B.).

— *Louvy*, seigneur de *Boulers*, chev., sc. la promesse faite, en 1402, par Robert le Roue, au comte de Namur, de faire un pèlerinage à Jérusalem ; une croix engrêlée. C. : deux crosses adossées, a chacune desquelles est suspendue une boule (**Reigersvliet.**) (*Nam.*, N° 1303).

Du jeu de crosses ; voir **Borncolve.**

— Isabelle van *Boelaer*, « damoiselle » à Mons, (à Sainte-Waudru), tient une rente du château d'Alost, 1456 : même écu, entouré d'une couronne de feuillage (Fiefs, N° 4829).

— *Pieroene van Boelaer*, damoiselle de la *Nuefruire*, tient une rente du château d'Alost, 1456 : parti ; au 1er, au lion ; au 2d, une croix engrêlée (**Neuverue**) (Ibid., N° 4830).

Boulay. Godefroid, sire de *Bollay*, chev., devient vassal du comte de Luxembourg, 1305 : une croix ancrée et un bâton broch. L. : ✠ *S' Iofridi de Bola, militis (Lux.*, c. III, liasse X, N° 29).

Boulange. Henri de *Boulenge*, écuyer, jadis prisonnier à Basweiler, avec sire Pierre de *Monsselz* (Moncelle), sous le comte de Saint-Pol, 1377 : trois pals et une barre de cinq losanges, broch. L. : ✠ *S' Hanri de B . . . ange* (B.) (Fig. 97).

Boulanger. *Lambillos fils jadis Lambert le Bolenger*, échevin de Wavre, 1377 : une scie de boulanger, contournée, accompagnée a d. de deux étoiles a cinq rais, rangées en pal, et a s. d'une rose (Afflig.).

— Adam le *Boulenguier*, h. de fief de Jean, sgr. de Wancourt, du *Pont de Remy* et de *Noyelles-sur-l'Escaut*, 1416 : un corbeau contourné, perchant sur une branche. L. : *S Adan Bolengier* (Tournai, Chartier).

— Jean *Boulenghier*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1545 : coupé ; au 1er, un oiseau (dragon?) ; au 2d, trois étoiles a cinq rais. C. cassé (Vte Desmaisières).

Boule. *Robiers, fils Watier Boulhe*, échevin de Jodoigne, 1367 : trois portes crénelées (ou châteaux). L. : *S Rob'ti Wall'i Boirth (Heijl.).*

— *Jehan Boule de Joudoigne* reçoit un paiement du *rentier* de Jodoigne, du chef de la part que *Jehan le Familheur* et lui possédaient dans un moulin, 1433 (15 mai) : écartelé, aux 1er et 4e, un lion et un filet broch. ; aux 2e et 3e, un bâton et un semé de billettes (**Glimes**). Une porte crénelée, ou château, broch. en cœur sur l'écu. C. deux cuissards affrontés. T. d. : une d^lle. L. : *S Iohannis Boel . . e* (B.).

Boulet (Gilles), h. du duc de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1450 : un fascé et un lambel broch. C. cassé. S. : à d. un lion ; à s. : . . . (cassé). L. : . . . . . *Boul* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, I, 53).

Bouly (Nicolas), h. de fief du Hainaut, 1593, 1617, a Condé : un chevron, chargé d'une étoile a cinq rais et accompagné de trois boutons de roses, ou feuilles. T. s. : une d^lle. L. : *S' Nicolas Boulit* (Mons, Gr. scab. de Condé).

Bouligny. Thiebaud de *Boulligny* et ses deux frères, Robert de Housse et Pierre de Housse, remettent au duc d'Anjou, etc., un aveu de fief, 1455 une bande, chargée de trois étoiles a cinq rais C. fruste. S. : deux lions. L. : *S Thiebau de Boul* . . . . . (Lorr., Etain, N° 55) (voir **Housse**).

Bounant (*Waltiers*), un des *plus prochains amis de Aquez, fille legittime de Robert de Heymtinez, escuier, jadit*, 1399 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois piles ; aux 2e et 3e, trois étoiles a cinq rais. L. : *S Vatier Bov . a . t (Nam*, N° 1292).

L'inventaire l'appelle, a tort : de Bonnant.

BOUNE (Guy de), bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur l'espier de cette ville, 1434 : une croix,

chargée de cinq coquilles et accompagnée au 1er canton d'une étoile. S. s. : un griffon. L. : *S Guy de . . . ne* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 377).

Bouquemont (Jean de), jadis prisonnier à Rasweiler, parmi les gens du duc de Brabant, 1374 : trois tours, mal ordonnées. L. : *S Jehan Bouvemot (?)* (B.) (Fig. 98).

La quittance porte *van Beemont*. Comp. les armes de *Dode Fontag, Tour, la Vaulx*, Vizin, (voir *Introduction*, p. 135).

Bouquet (sire Jean) (fils de Jean), curé à Hanine, tient, *illec*, un fief du château de Termonde, 1605 : trois épis, attachés à une seule tige (Fiefs N° 3865).

L'acte l'appelle, *Bouquet*, mais il signe lui-même *Bouquet*.

Bourbon (Jaques de), chevalier, un des chefs de l'armée brabançonne à la bataille de Rasweiler, ou il fut fait prisonnier ; i. U. : 9600 mout., 1374 : un semé de fleurs de lis et une bande broch., chargée de trois lions. Cq. cour. C. : une queue de paon. S. du cq. : deux léopards lionnés. L. : ✠ *Seel Jaqve de Borrbon chlr* (B.).

— (Jacques de), sgr. de Dargies, *Preaulx* (Préaux), Dancu et *Tiney*, donne procuration à messire *Jehan de Saint Moris*, chev., sgr. de *Neufville le Feriere* (Neuville-Ferrière), et Guillaume de *Cuvillers*, écuyer, pour traiter avec le duc de Limbourg, gouverneur de Brabant, au sujet de la somme à lui due par la duchesse et de la rente viagère sur la ville de Nivelles, 24 mai 1405 : même écu. Cq. cour. Même C. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Jacques de Bourbon* (B.).

— (Louis de), élu de Liége, 1439 : dans le champ du sceau rond, un buste d'évêque, tenant sa crosse de la main gauche ; au bas : un écu à trois fleurs de lis et une cotice (non broch.) ; 1462 : armorial ; même ecu. C. : une fleur de lis. T. d. une dlle (très cassée) (S.-G.).

— (Antoine de), duc de Vendôme, pair de France, etc., tient, du château d'Alost, les terres d'*Acrene* et de Grimmingen, héritées de sa grand'mère, Marie de Luxembourg, 1549 : trois fleurs de lis et un bâton brochant. Ecu cour. et entouré d'un collier d'ordre (Fiefs, N° 4739) (voir **Grancey, Luxembourg, Huffeleere, Meerschaute**).

Bourdiau (Allart), franc-alleutier du Hainaut, sc. un acte en faveur du couvent des Croisiers, à Tournai, 1300 : trois fasces et un bâton broch. C. cassé (Tournai, Charteux, X) (voir **Marchin**).

Bourdon (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1524 : trois bourdons, posés en bande et rangés en barre. T. : un ange (Mons, Sce-Waudru, c. Q, hasse Quévy, Nos 41-50).

Bourdon (Nicolas), même qualité, sc. un acte, à Binche, 1611 : trois bourdons, deux passés en sautoir, le 3e en pal, broch., et une coquille broch. en cœur. S. : deux lions (Mons ; H. de fief de Binche) (voir **Descamps**).

Bourges (Bertrand de), h. du comte de Namur, 1362 : un lion. L. : . . . . . *ram dele Brin* . . . . . (*Nam.*, N° 927).

Bourghelles, Philippe de *Bourghielle*, reçoit, de la ville de Tournai, une rente pour sa femme, Marie Tustap, 1402, 3, 7. 8 : une fasce d'hermine, accompagnée de six glands, 3 en chef et 3 e2, 1) en pointe. En 1402, l'écu est surmonté d'un angle, regardant ; il est accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *S Philippe de Bourghielle*. En 1405-8, l'écu est tenu par un ange, émergeant derrière lui, et il est accosté des deux dits léopards lionnés. L. : *S Phelippe de Bovrghielle* (Tournai, Quitt.).

Bourgeois (Maître *Lienart*), licencié-ès-lois, reçoit de la ville de Tournai une rente viagère pour lui et dame Jeanne du Mortier, religieuse à l'abbaye de *Weulenghien* (Ghislenghien) (?), 1402, 3, 4 : trois chapels de roses et une bordure engrêlée. C. : deux pattes, ou membres d'aigle (le graveur n'a indiqué ni des griffes, ni des serres), tenant, ensemble, un chapel de roses. S. : deux ours. L. : *S Lienart Bourgois* (Ibid.).

— Jeanne *Bourgoise*, veuve de Jean de Cordes, écuyer, reçoit une rente de ladite ville, 1404 : même écu, sans bordure. L. : *S Iehanne Bovrgoise* (Ibid.).

— Paul *Bourgoys*, échevin d'Ypres, 1439 : une aigle. S. s. : un cerf soutillant. L. : *Pauwels Bour . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 192).

— Jean *Bourgeois*, bourgeois de Binche, reçoit des rentes viagères sur le domaine de Binche, pour lui, Amelberge, sa fille, Ysabeau Rousseau, sa femme, et Annelette, sa fille, procréée avec ladite Ysabeau, 1473, 4 ; h. de fief du Hainaut, 1473 : un léopard, entouré d'une ramure de cerf. T. : une dlle. L. : *S Iehan . . urgo . .* (Ibid., I. 1685).

Amelberge semble être mère d'un h. antérieur.

— (Charles), conseiller de l'empereur, h. de fief de la cour de Mons, 1524 : trois roses. T. s. : une dlle (Mons, Sce-Waudru, c. Q, hasse *Quévy*, 41-50).

— (Pierre le), h. de fief de la cour de Mons, 1535 : cinq trèfles. T. s. : une dlle (Vve Desmaisieres).

— (Guillaume), laboureur à Anderlues, tient, *illec*, un fief, de la Sgrie de Binche, 1546 : une herse de labour triangulaire (Fiefs, N° 10462).

— (Jean), échevin de Nivorde, 1618 : trois pals ; au chef, chargé d'un lion iss. L. . . . . *Bovrgeois* (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

Bourgogne. *Yolendis, comitissa nivernensis.* femme du comte Robert de Nevers, 1275 ; dans le champ du sceau ogival, sous un dais, dame debout, tenant de la main droite une rose, non tigée, une autre rose à s., dans le champ, à la même hauteur, ladite dame accostée de quatre fleurs de lis. L. : ✠ *S' Yolandis com . . . . . nensis.* C.-sc. : écu bandé, à la bordure engrêlée. Sans L. (Ibid.).

— Jehan de *Bergoingne, frere au comte de Bergoingne*, se porte caution pour Henri, sire de Blâmont, envers Henri, comte de Bar, 1295 ; une aigle et un lambel à cinq pendants broch. L. : . . . . . *s de* . . . . . (Lour., *Blâmont*, B, 574, N°s 29 et 31).

— (Cornelle, batard de), lieutenant et gouverneur général des pays de Luxembourg et de Chiny, 1446 : écartelé ; aux 1er et 4e, *une* fleur de lis et une bordure componée ; aux 2e et 3e, parti ; *a*, un bandé et une bordure (simple) ; *b*, un lion (qui a la queue fourchée au 3e) sur le tout ; un écusson, au lion. Un filet broch. sur le tout. L. : ✠ *S Cornille bastart de Bourgne* (L. C. C. B, Acquits, I. 2130).

— Englebert van *Bourgondie*, échevin de la ville et banlieue de Lierre, 1656 : écartelé ; aux 1er et 4e, un semé de fleurs de lis et une bordure componée ; aux 2e et 3e, contre-écartelé ; *a* et *c*, trois bandes et une bordure ; *b* et *d*, un lion. Sur le tout, un écusson, au lion (Mal.) (voir **Brabant, Gracht, Hessen**).

Bourguingnon (Louis le), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1586, 90 : écartelé ; aux 1er et 4e, une croix ancrée ; aux 2e et 3e, trois roses. C. : un dragon aigle (Mons, h. de fief) (voir **Waitte**).

BOURLARMONT *(Reniers de)*, noble homme, sr, un arbitrage des frères Etienne et Jean d'Ittre, 1300 ; chev., *sire delle Bruciere*, arbitre entre l'abbaye de Wauthier-Braine et la commune de Braine-le-Château, 1309 : type équestre ; petit module, le bouclier, la housse et l'écu de c.-sc. : de vair ; au chef chargé d'un lion, iss. du champ. C. : un écureuil. L. : . . . *Reynier d' Borrlamon chl.* L. du c.-sc. : ✠ *S' Reynier de Borrlamon chlr* (Abb. de W.-B., chartes).

Renier tenant en fief de la Brabant la « Tour de Bourlamont » Wauthier-Braine, Nov. Lartelin et Wauters, *Ch. Brab.*, *suppl.*, *et mon.*, cart. de Nivelles, *ad eosem* Wauthier-Braine, Brettier et compiéter, comme ci-dessus, la description du sceau de Renier (.. contenue dans ce texte.

Bourlon (Jean de) prête serment comme châtelain du *chastel et forteresse delincourt* (Elincourt), magnère échu aux enfants du duc de Brabant par la mort du comte de Lizny et du St Pol ; 7 juin 1415, au *chastel delincourt*, un cuj. L. : *Seel Jehan de le Tour* (Ibid.).

Bournonville (Jean de), chev., prête serment comme châtelain des *chastel, terre et chastellenie de Bohaing* (Bohain), magnère échus aux enfants du duc de Brabant, par la mort du comte de Lizny et de Saint-Pol, pour qui il avait été auparavant châtelain dudit Bohain, 6 mai 1415 : un lion et un lambel broch. C. : un lion, assis entre deux cornes de bœuf. T. d. : un h. sauv., tenant sa massue de la main gauche. S. s. : un griffon accompi. L. : *S I de Bournonville* (B.).

— (Robert de), écuyer, prête serment au duc du Brabant, comme capitaine de sa forteresse de Fiennes et bailli de ses terres et seigneuries de Fiennes et de Belle, 6 nov. 1429 : un lion. C. : une tête et col d'aigle (?) entre un vol. S. : un léopard hiumé et un griffon. L. : *S Robert de Bournonville* (B.).

Bours (Guillaume de), dit *Witart*, mari de Catherine de *Pouques* (Pouques), fille et héritière unique de feu messire Jean, 1402 ; Marguerite *le Tolnare*, dame de *Molimont* et d'Amougies, veuve de mgr. *Jehan de Pouques*, sgr. desdits lieux, et Guillaume, sgr. de Bours et desdits lieux, « comme héritier, » et Catherine de *Pouques*, sa femme, fille dudit *messire Jehan*, reçoivent une rente du *fermier* de Menin, 1403 ; Guillaume : écartelé ; aux 1er et 4e, un fascé et un écusson, fruste, broch. en chef a d ; aux 2e et 3e, une bande de vair. C. : un écran rond, ajouré de petites ouvertures rondes (tamis ?) L. : *S Witart de Bovrs* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 13-14 et 222).

— (Guillaume, sgr. de), de *Molimont* et d'Amougies, châtelain de Lille, reçoit une rente à Menin, 1404 ; et, non qualifié châtelain, une autre sur les *briefs* d'Assenede, 1405 : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande de vair ; aux 2e et 3e, un fascé et un écusson, fruste, broch. en chef a d. C. cassé. L. : . . . . . *Bovrs* (Ibid.)

— (Guillaume, sgr. de), de *Molimont* et d'Amougies, reçoit lesdites rentes à Menin, 1408, 9, 10, 2, 3, 5 : même écu, mais sans l'écusson, aux 2e et 3e. C. : un grand écran rond, ajouré en guise de roue (tamis ?). S. : un griffon et un lion. L. : *Guille sire de Bours dit Witart* (Ibid.).

Voici, d'après l'Armorial du XIVe s., publié par Douet d'Arcq, l'écu de mgr. Guillaume de Bours : *de gueules a une bande de vair.*

— Catherine de *Pouques*, dame de Bours, de *Molimont* et d'Amougies, reçoit des rentes sur Menin et sur les *briefs* d'Assenede, 1418, 9, 21, 2, 5, 7 (m. st.), 8 dans le champ du sceau, deux écus : A, une bande de vair (**Bours**) ; B, un léopard (**Pouques**). T. : une sainte Catherine. Les écus accostés de deux léopards hiumés, assis, adossés. L. : *S Catheline de Pou . . . . dame de Bours* (Ibid.).

— *(Hotton de)*, écuyer, maître d'hôtel du duc de Brabant, 1408 ; dit sceller de son propre sceel : une

croix, accompagnée au 1er canton de . . . . C. ; une tête et col de . . . (chien?). S. : deux griffons. L. : *S Wauter de Bours* (B.) (voir **Poucques**).

Boursier (Jean le), chev., sgr. de *Sternay* (Esternay?), général des finances, conseiller du roi de France, 1457 : un fasce, la 1re pièce chargée de trois angles. C. : une coupe, sans couvercle (Tournai, Chartrier).

Boursin (Gérard), echevin de Namur, 1571 : écartelé ; aux 1re et 4e, un trèfle ; aux 2e et 3e, trois maillets. C. : un panache de plumes d'autruche. L. : *S Gerard* . . . . . (Nam., *Pauvres*, N° 1025).

Boursceid (Sohier), sgr. de), justicier des nobles de Luxembourg, 1297 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (ou de nénuphar). L. : ✠ *S Sogeri domini de Bursceid* (Coll. sigillogr., A. G. B.).

— *Ferris, sires de Bourscheit*, et *Soyers*, son fils, conviennent avec Jean, roi de Bohême, etc., comte de Luxembourg, que, s'ils lui faisaient outrage, *dont nos ne verisseuns venir ne a jour ne a droit*, leurs châteaux de *Bourscheit* et de *Bredenes* (Bredinus) écherraient à ce monarque, 1317, *le vaudredi apres lassumpsion Nostre Dame* : même écu. L. : . . . *riderici de B . rse* . . . (*Lux.*, c. II, l. VII, N° 26).

— *Marsilius*, sgr. de *Bortscheid*, juge des nobles *(edeler lude)* du duché de Luxembourg, 1371, 9, 80 ; même écu. L. : ✠ *S' Marcil . . de Berscheit* (Ibid., l. VI, Nos 10 et 16).

— *Merchier* (*Marsilius*) *van Bourscheit*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 433 1 4 mout., 1374 : même sceau (B.) (voir **Salm**).

Bousart (*Buevon*) se, une charte de Sohier de Braine, chev., sire de Seneffe, 1290 : de . . . à l'écusson, plain, accompagné de six roses, rangées en orle (*Ninove*).

Bousies, voir **Feluy**, **Sauch**, **Vertain**.

Bousquiel, voir **Prévôt**.

Boussart (Mathieu), h. de fief, à Aix-en-Pevèle, de Lyon du Chastel, chev. (voir **Havaine**), 1482 : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut. L. : *S Maheu Boussar* (Tournai, Chartrier) (voir **Fevre**).

Bousse (Jean *Bous[s]e*, h. du duc de Bourgogne, au bourg de Furnes, 1400, 6, 24 : d'hermine à la bande, chargée de trois roes d'échiquier. L. : *Seel Ieh . . Bousse* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 88, 9, 90, 1, 2).

— (Jean), même qualité, 1425 : même écu, mais brisé d'une étoile entre les 2 roes sup. L. : . . . . . *Bousse* (Ibid., l. 112).

Bousse, Jean *Bouce* (Intem de *Bede*, fille de maître David *Bou c*, s. m. . . , reçoit une rente sur l'espier de Furnes, 1425 : même écu qu'en 1400-24. L. : ✠ *Seel Ieha* . . . . . (Ibid., l. 594).

— (Jean), echevin et *cuerheer* de Furnes, 1432 : même écu. C. cusse. L. : a d. : un h. sauv., la massue appuyée sur le sol, a s . . . . cusse. L. : . *Iohes* . . . . . (Ibid., l. 95, h. voir **Grave**, **Halline**.)

BOUSSUT. *Gielis van Boussut* decl. *dat ic ouvcede gedaen hebbe* au duc de Brabant, et jure *dat ic nummermere doen en sal, noch laten, noch werven jegen hem, noch jegen sijn oir*. . . *stede, lande* . . . 1414-15 (n. st.), 10 mars : trois pals bornes de petits macles, a la fasce broch., chargée d'une etoile ; au franq., broch., sur les deux premiers pals, chargé d'un sautoir alese, encles d'un trèfleur (simple), fleuronné et contre-fleuronné. L. : ✱ *Gille de Boussut* (B.)

Boutalle, Francon *Bottalgue*, 1374 ; *Franques Bouteille de Louwy* (Longwy?), écuyer, 1378 ; jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 72 mout. : une fasce, accompagnée de six croisettes pattées, au pied fiché, 3 rangées en chef, 3 (2, 1) en pointe. L. : ✠ *S Franke Bottalle* (B.).

Boutellier (Arnould le), jadis prisonnier à Basweiler, dans la maisnie du duc de Brabant ; i. t. : 253 1 3 mout., 1374 : deux haches d'arme adossées. L. : *S' Eir* . . . . . (B.) (Fig. 99).

GÉLIS donne à un *Ilet Willem Bottelgier*, Français : écartelé d'or et de gueules, au lambel d'azur broch. sur l'écu.

Boutepois (André), bourgeois de Tournai, reçoit, de cette ville, une rente, inscrite sur sa vie et celle de sa femme, Isabelle, fille de Jean a le Pliche, 1402 : une couronne de feuillage, garnie de cinq cosses de pois. T. d. : un h. sauv. assis, tenant sa massue de la main gauche. L. : *S Andrieu Boutep* . . . (Tournai, Quitt.).

— (Jean), bourgeois de Tournai, reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, 1447, 8, 61, 2 : une tête et col d'aigle, enclose d'une couronne de feuillage, garnie de cosses de pois. T. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite. L. : *S Iohannis Boutepois* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 594).

Boutevilain, Jean *Botterilayn*, reçoit du Brabant un acomple pour son sgr. et maître, mgr. Raoul de *Raineval*, 1369 : une croix, chargée en cœur d'une étoile a cinq rais et cantonnée de quatre hous. L. : ✠ *S' Iehan Boutterilain* (B.)

Boutin (Daniel), h. de la Salle d'Ypres, 1408 : drapé a la fasce surmontée des trois roses. L. : *S Danel Bou* . . . (C. G. B., Acquits de Lille, l. 189).

Bouveau (Jean), prévôt de la ville et terre de Bûche, 1481, 2, 5 ; bailli des fiefs de Bûche, 1481, 5 : une tête d'âne, posée de face. G. ; une étoile à cinq rais, surmontée d'une boule, entre deux cornes de bœuf. L. : *Seel Iehan Boeviar* (C. C. B., Acquêts de Lille, I, 1687).

Bouviaus *(Oudars cou dist)*, sergent du roi de France, donne un *vidimus* de lettres du bailli de Vermandois, 1289 : type sculptorne ; une fleur de lis. L. : ✱ *S . vda . . . . . ere* . . (Tournai, Chartrier).

— *(Jehans)*, bourgeois de Liége, 1293 : dans le champ du sceau rond, trois écus, posés en pairle renversé, les pointes au centre, chaque écu : a la fasce, accompagnée de trois (2, 1) maclets. L. : ✠ *S Iohanis dicti* . . . . . (Fl.) (voir **Boveaz**).

Voir Inv. analyt., N° 692.

Bouvier, voir **Blancars**, **Bovier**, **Patoul**.

Bouvignes. *Libiers de Bovrigne*, h. du comte de Namur, 1293 ; *Libiers*, château de Fauson, 1293 ; *Libiers, chastelains de Gudesines* (Goltzinne), 1289 : une bande ondée, accompagnée de six roses (?), 3 (2, 1) a s., à a d. rangées en bande. L. : ✠ *S Liebert castelai de Golesin (Nam.*, N°s 266, 262, 211).

— *Jehans de Bovingne*, prévôt de Saint-Aubain, a Namur, 1338 : une porte herscée, munie de deux tours. L. : ✠ . . . . . *ig : dyac (?)* : 1335 (n. st.), 62 : même écu. L. (1335) : . . . . . *de Boviig . . . . ti sci Alba . . (Nam.*, N°s 393, 6, 8 ; 789, 925).

— Jean de *Bovingne*, h. du comte de Namur, 1362 : un fretté ; au chef chargé a s. d'une anille. G. ; une anille. L. : *S Iohan . . . . . o . . . . .* (Ibid., N° 927).

Bouvigny. Jacques de *Bouvigner*, chev., reçoit une rente de *hauts princes et poussans messire de Bar*, 1327 : quatre pals et un baton broch. L. : . . . *aqee de Borigne* . . . . . (Lorr., *Briey*, B, 590, N° 22).

BOUWE *(Gobbeert de le)*, chev., jadis prisonnier a Raswelier, sous la bannière de Montjardin ; i. L. : 646 2/3 mont., 1374 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un lambel. L. : *S' Gobert de la Bove chevalier* (B.).

Gobert de le Bouwe, chev., sert, d'Ellerz, le 18 avril 1379, comme bailli de Vermandois (? ne figure pas dans le lambel ; voir ci-dessus) (Tournai, Chartrier).

Bouxières. Jean de *Bouxiere*, écuyer, bailli de Nancy, 1386 : un losange. G. ; un levrier assis. L. : . . . . . *n de Boxiere* (Lorr., *Briey*, B, 591, N° 126).

Henri de *Bouxiere*, sire de *Sorey* (Sorey, canton, a 18 maisonnettes ; pays de Brabant, de toutes ses portes, du chef de la bataille de Raswelier, 1375 (n. st.) ; le second est [illegible] (B.).

BOVA. *Robertus de Bova, miles*, se, un acte de réconciliation de la commune de Tournai, 1237 : type équestre ; bouclier indistinct (lires cassées). L. . . . . *Item Roberti de Bova*. Cuisse : un écu fasce de vair et de . . . , de six pièces ; au 1er q. chargé de quatre têtes d'aigle contournées (?), enclosées, chacune, d'un annelet. L. : ✠ *S' Roberti de Bova* (Tournai, Chartrier).

Boveaz (Pierre), échevin de Liége, 1268, 79 : trois hons. L. : *S' Petri Boveai scabini leodiensis* (C. de B).

– Pierre *Boveas (Boveal)*, échevin *illec*, 1312-21 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) maclets (Ibid. (voir **Bouvians**).

Bovekerke, voir **Clerc**.

Bovier (Maître Gérard) reçoit, du Brabant, a Bréda, un acomple sur une i. 1, de 262 mont., du chef de la bataille de Raswelier, 1375 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un paon, a la queue ferrée. L. : un broch, sur l'écu. L. : *S' Gherre . . . aveer* (B.).

— (Henri), reçoit, du duc de Brabant, 15 vieux écus, 3 s., 10 d. et 1 esclet., *als voir dat zeven gesellen die registers van den besoeche opveerden, om die bede in elc stad ende dorpe onde 'l antfaen*, 31 mai 1396 : coupé ; au 1er parti ; *a*, une longère ; *b*, un canard ; au 2e, trois tranches. L. : *Sigill' Henrici Bovier* (B.).

— Henri *Boviyer*, échevin de la cour de *Leeuwen*, 1432 : une croix ancrée ; au chef chargé d'une bande. L. : *S' Heinrici Bavier (?) . . . . . ple* (on lient : . . . *ylei*) (B.).

Des autres échevins de Lidtke-Cour, *Rijksarch.*, Chart. et Warrelbg., argent, dans d'autres actes, comme échevins de Maestricht.

— (Jean), échevin de l'abbé de Coulne, dans son *vroenhoff* à Montenacken, 1465 : même écu, mais la bande du 1er q. accompagnée d'un semé de billettes. L. : *S Iohan Bavier (?) scepen* (Abb. d'Oriente, c. 2 ; A. G. R.).

Boville (Charles de), chev., chambellan du roi et gouverneur du Dauphiné et de Viennois, 1383 : une fasce, chargée de trois annelets. C. ; une chouette (grand-duc ? *bubo*). L. : *S Charles segn de Boville chlr* (Tournai, Chartrier) (Fl., 100).

Pierre de Boville, vassal du roi de France, portait d'après Gelre, d'argent à la fasce de gueules chargée de trois annelets d'or.

L'armure de Pierre de Boville du XIVe s., publiée par Berty, Dictionnaire des [illegible] du XIVe s., [illegible] d'une fasce de gueules à trois annelets d'or [illegible] fasce.

Boxhoren (Godefroid), échevin de Louvain, 1393, 8, 9 : un sautoir, accompagné en chef d'un maclet et dans chacun des trois autres cantons d'un besant, ou tourteau. L. : 1398-9 : ✠ *Sigil . . . Godefridi Boxhoren scabini lovanien* (S.-G.).

Boxhoren (Gérard), religieux à Affighem, 1438 : parti ; au 1er, coupé de . . . et de . . . (plains) ; à la bordure engrêlée ; au 2d, parti-émanché, au lambel. T. : un ange. L. : . . . . *Gerardi Boxore mo* (= *monachi*) (C. G. B., Acquits de Lille, t. 371).

— Daniel *Boxhoeren*, le jeune, échevin de Louvain, 1484 : de . . à l'écusson : *plain, au chef plain* ; au franq., broch. sur cet écusson, et chargé d'un écusson plain et d'une bande broch., surchargée de trois mailletes. L. : *S Danielis Box . . . . t . . nioris scabini lo* . (S. G.)

— (Hector), échevin de 1565, 6 ; *magister*, 1556, 7 : même écu. L. : *S' Hectoris Boxhore scabi lo* (S. G.)

Boxmeer (Hubert van), échevin de *Deyll* (Deil), 1546 : un lion et un semé de billettes. Cq. cour. C. : une tête et col de boue. L. : *S' Hebet va Boxmer (Gebt.)* (voir **Bruininchs**, **Loix**, **Puelinchs**).

Boxtel *Mgr. Wallame, sgr de Boucstelle*, chev., *chev et joable* du duc de Brabant, 1313 : deux fasces, accompagnées de huit (3, 2!, 2, 1) merlettes. L. : ✠ *Sigilum secrete* (Duss., *Jal.-Berg*, N° 214) (voir **Drongelen**, **Nieuwland**, **Steke**).

— (Guillaume, sgr. de), chev., 1318 : L. : . . . . . *s viri W du . . . Boestele milit* . . (C. G. B.).
= *nobilis vir*.

— Henri van *Boestelle*, chev., se porte garant pour son parent *cuevei* Godefroid de Heinsberg, sire de *Dalculrobe*, chev., envers le duc Jean de Brabant, *als van der momborie van Dijest der kinderen heren Thomaes, heren van Dijest, mijns lifs oems wilauer was*, 1351 : même écu, mais une étoile en cœur et les merlettes rangées en orle. C. : un bonnet, chargé au bas de trois . . ., rangés en fasce. L. : ✠ *S Henrici de Boestele militis* (Duss., *Jal.-Berg*), N° 540).

— Guillaume van *Boestele*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez ; t. 1 : 635 mont., 1374 : même écu que *Willame*, 1313. L. : ✠ *S Wilhelmi de Boestel militis* (B.).

— Jean *Proestken van Boestele*, jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Brijn van Crainhem ; t. 1. : 668 mont., 1374, 5, 6 : même écu, mais les merlettes rangées en orle et au lhel broch. L. : *S Iohis dei Proestt d Boestel* (B.).

— Gérard van *Boecstele*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Heer ; t. 1. : 134 mont., 1374 : même écu, avec lhel. L. : *S Gerardi de Boestel* (B.).

Voici, d'après HELLU, les armes de *heer van Boecstel*, en Brabant : de gueules, à deux fasces, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle, le tout d'argent, le quartier : . . . et de gueules de sinople, semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, d'argent, les quartiers . . .

Braam, voir **Braem**.

Brabandere, voir **Brabantere**.

Brabant, Blanche de *Brebant*, femme de Jean de Thouars, sire de Mentelonsur-Cher, et dame de celieu, *feme jadis de feu Jehan Bertaut, jadis seyneur de Malines*, font un accord avec *Gilles Bertaut, frere et hier dou dit feu Jehan Bertaut*, au sujet du domaire de Blanche, 1307 : parti ; au 1er, un semé de fleurs de lis ; au franq. au lion (**Thouars** ; au 2d, un lion. L'écu surmonté d'un petit écu au lion et accosté de deux autres petits écus, chacun écartelé de . . . et de . . . (plains) (**Vierzon**). L. : . . . *ankie de Brebant dame de M . net* . . (Duss., *Jal.-Berg*, N° 178).

A la fin du XIIIe, ou au commencement du siècle suivant, les descendants illégitimes des ducs de Brabant, pour resserrer les liens qui les unissaient, résolurent de conclure un traité d'alliance. Sur la convocation du sire de Rotselaer, du sire de Wittem, du sire Jean van den Vene et d'autres, une réunion des agnats eut lieu à Tervueren. On y institua un conseil de six personnes ayant pour mission de défendre les intérêts communs et de faire rapport de leur gestion dans des réunions périodiques. Furent désignés membres de ce conseil : le sire de Rotselaer, le sire de Wittem, sire Jean van den Vene, le sire de *Longsamp*, sire Segher van den Heetveldeet sire Renier Gondehere, alors receveur de Brabant.

Quatre de ces *hoetsiaels* (= *hoedmannen et beheerders*), à savoir : les sires de Wittem et de *Longsamp*, Jean van den Vene et Segher van den Heetveldeet, étant venus à mourir avant que cette convention ne fût consacrée par une charte, une nouvelle assemblée se tint, à Tervueren, en 1403.

Outre les descendants naturels de la maison de Brabant, y assista Guillaume de *Zeyn* (Sayn), sire de Rhade-Sainte-Agathe, parent légitime des ducs. On reconstitua le conseil par la nomination des suivants : feû Guillaume de Sayn, Jean, sire de Rotselaer, sire Henri de la *Leek*, drossard de Brabant, sire Jean, sire de Wittem, le sire de Wavrel, sire Renier *Gedehere*, actuellement prévôt de Moulenaye, sire Guillaume van den Heetveldeet Jean de Ranst, en stipulant qu'en cas de décès de l'un d'eux les survivants pourvoiraient à son remplacement.

Les parties rédigèrent cette convention-se, fut seelle par ces huit personnages et quatre autres, à savoir : Gauthier de Ranst, prévôt de Nivelles, Henri de Wittem, sire de Beersel, Arnould de Jodoigne et sire Gérard de Waenrode, sire de Binckom et de Glabbeek (cet acte, daté de Tervueren, 1403, se trouve imprimé dans le *Codex diploma.*, point, par WILLEMS, aux *Brabantsche Heesten*, t. II, p. 507).

Voici comment HELLU (XIIIe s.) blasonne les armes du duc Jean Ier : « *Ardal duc bertoc kaldeau.* [*Wapenroc, helm, ende hertsteen vanbetter* ?, *Dat hadde al teen van sin banieren.* [. . . *Van sabile, metten leeuw van goude.* . . *De Lieden vieste heal ende d* ? *Signeren der dure eq dat yalesteit.* ? *Ende die ouste van een leeuwart* (xc. 1180-91). — D'après *Les Tournois* (ogier, sans les armes de Thouars d'Ardenne : *Bien sa cotenant, sa tente* . . . . *Il pensoit a dame de Bra-*

(1) Probablement Robert de Sayn, fils de Guillaume et de Marguerite, dame de Wavre, à moins que ce ne fût son père, Guillaume le vieux. LAVALLE et WAUTERS, *Tablettes du Brabant*, canton de Wavre, p. 23.

[illegible] distingue, après les armes de la Flandre et du roi [illegible] les armes, de droite à gauche, en 2e moitié du XIII siècle. Gelre donne aussi les armes du duc de Brabant (Jean III) : écartelé ; aux 1er et 4e de sable au lion d'or, armé et lampassé de gueules ; aux 2e et 3e, d'argent au lion de gueules, à la queue fourchue, lampassé d'azur, armé et lampassé d'or (p. e. d'or, Nadel d'hermine). Cf. un vol, coupé d'hermine et d'azur de plusieurs pièces, sommé d'une couronne de prince.

Le scabinat de Gelre cite encore, sans nom, un bâtard de Brabant (voir Prusse) : de sable au lion d'or, armé et lampassé de gueules, au bâton d'argent brèché, chargé en chef d'un lambel de trois pièces d'or. Voici d'ici. Cour. de gueules, C. : une tête et col du lion de l'écu, entre un vol de sable.

Brabant (Marie de), comtesse de Juliers, dame d'Arlesheid et de *Virson*, 1313 : dans le champ du sceau ogival, dame debout, tenant de la main droite un lis, accostée de deux écus : A, au lion (**Juliers**) ; B, un lion et un lambel à cinq pendants broch. L. : . . . *sigillum Marie . . . . issee . . . iavensis*. C.-sc. : un écu au lion ; ledit écu entouré de quatre petits écus, les pointes vers le bord du sceau, tous à un écartelé de . . . et de . . . (**Vierzon**). L. : *Secre Marie* (N.).

— (Jean de), archevêque de Liège, 1335-53 : deux sceaux ; A, dans le champ du sceau, une escarboucle ; au 1re-q. chargé d'un lion. L. : *S Io . . . . rebau . . ;* B, parti ; au 1er, une demi-escarboucle, montant du parti ; au 2e, un lion. L. : . . . *Jonns d . . . . . b . . . . . .* (C. de B.).

— (*Henri, monstres chier et amcis puis, damosias de*), 1345 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion (**Brabant**) ; aux 2e et 3e, un lion, à la queue fourchée (**Limbourg**) ; au lambel broch. sur l'écu (*Affleg.*).

Fils de Jean, duc de Lothier, de Brabant, de Limbourg, marquis du Saint-Empire.

— (Godefroid de), sire de Malines, sc. avec son père, le duc Jean (III), 1351 : même écu (B.).

— (Marie de), femme de Renaud, duc de Gueldre, comte de Zutphen, 1356 : parti ; au 1er, un lion cour., à la queue fourchée (**Gueldre**) ; B, écartelé de **Brabant** et de **Limbourg** (de lion cour.) (B.) ; duchesse de Gueldre, etc., 1369 : même écu, mais sans les lames de partitions. L. (1369) : ✠ *S' Marie de Brabant dvcisse gelrensis* (B.).

— (*Andriot van*), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; 1. 1. : 132 mont., 1374 : trois triangles, surmontés d'un lambel. L. : ✶ *S Oert . . . de . her . .* (B.).

— Pierre *Cloquet* ou *Clugnes, Clognet*, etc., de *Brebant*, en Brabant, chev., sire de Landrevaille (1347), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; 1. 1. : 803 mont., 1372, 4, 8 ; 1372, 4 : de . . . a six burelles et a la bande broch., chargée de trois coquilles. L. : ✠ *Cloquet de Brebant* : 1378 : un bandé et une bande broch., chargée de trois coquilles. L. : ✠ *S Pierre Cloquet* (B.).

Un 1351, il apposa son sceau à un reçu de *Renaudin Mangiquarres de Clarcy* (Clarcy), jadis prisonnier à Basweiler.

Brabant (Guillaume van) reçoit, du duc de Bourgogne, une pension sur la ville de Termonde, 1385, 90 : une fleur de lis, p. c., en cœur, entre deux tourelles armoriées, le tout accompagné de six billettes, 3 rangées en chef, trois (2, 1) en pointe. L. : ✠ *S Willelmi de Brabant* (C. G. B., Acquits de Lille, I, 70, 71).

— (Antoine, duc de Lothier, de) et de Limbourg, etc., 1415 : type équestre ; écartelé ; aux 1er et 4e, à trois fleurs de lis (sans bordure !) ; au 2e, un lion ; au 3e, un lion, à la queue fourchée. Contre-scel : même écu ; C. : une fleur de lis, p. e. S. : deux lions (Duest, N° 80).

— (Jean, duc de Lothier, de), etc., 1418 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois fleurs de lis et une bordure compoïée ; au 2e, un lion ; au 3e, un lion cour., à la queue fourchée. C. : une fleur de lis, accostée, au haut, de deux petites fleurs de lis et accompagnée à s. d'un b. S. : deux léopards lionnés ; 1419 : même écu, mais le lion du 3e quartier non cour. C. : une fleur de lis, à cinq pétales, chacun des trois du milieu sommé d'une boule (C. G. B., c. 80).

Plusieurs sceaux de 1418 et 1419 portent un petit écusson, dans le champ duquel se trouve un cœ., cour., timé d'une tête et col de bœuf. L. : *S Henri de Bresse* (?) . . . .

— Philippe, comte de *Liney* (Ligny, et de Saint-Pol, sgr. de Fiennes, château de Lille, 1423, 6 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois fleurs de lis et une bordure engrêlée ; au 2e, un lion, au 3e, un lion à la queue fourchée. C. : une fleur de lis, les pétales sommés, chacun, d'une boule. L. : deux dlles. Le C. accoste des lettres r et b. L. : *Seel Philippe de Breban conte de Saint Pond*. C.-sc. : un cq. timé d'une fleur de lis florencée, supporté par deux aigles, le 2d regardant. L. : *S Philippe de Brebant conte de Liney _ de S' Pond* (B.).

— (Antoine, bâtard de), chev., sgr. de Grunbeke, donne quittance à Jean de Zwaet, son bailli d'*illec*, 1483 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion contourné et un bâton broch. ; aux 2e et 3e, trois fleurs de lis et une bordure simple. C. : un . . . entre un vol. L. : *S Anthome de Brabant* (C. G. B., Acquits de Lille, I, 67, 68).

— Pierre de *Braibant*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1500 : une fasce, accompagnée de deux corbeaux (aigles ?) passants, 1 en chef, 1 en pointe. C. : une tête et col d'aigle. L. . . . . *e de Brabant* (Wm de Royer de Dour).

— (Julien de), h. de fief du Hainaut, 1641, à Ath : une marque de marchand. L. : un personnage

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. XXVIII.

Fig. 1 et 2. Sceau et contre scel de Wolphard de Borssele, chevalier (1292, 1299).

armé, tenant de la main droite la lance de l'écu et de la gauche une épée basse. L. : . . . *he* . . . *Brabant* (M. Hubn, à Gand).

Brabant (Etienne de), h. de fief des cours de Mons et du comte de Hainaut, 1650, 7 : une bande, accostée de deux têtes et cols de lion. C. : une tête et col de lion. L. : *Estienne de Br*. *bant* (M. de Latre) (voir **Amman, Baenst, Baerdeghem, Esselen, Guillemoix, Haamstede, Juliers, Lerzy, Limburg, Lisy, Thouars, Veen**).

Brabantere, Jean de *Brabantere*, echevin de la *wersebaere* de Kemseke, 1454 : une merlette, posée en pal. L. : *S Iau de Brabantere* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 235).

— (Jean de) (fils de Jean), tenancier juré du comte de Flandre, dans la seigne de Wesseghem, 1484 : trois roses, à six pétales, tiges et feuilles, les tiges recourbées à s. L. : . . . . . *Brabantre* (Ibid., l. 224).

— (Pierre de), echevin du comte de Flandre, au métier de Somergem, 1486, 7, 94 : un sanbiot centé, mouvant. L. : *S' Pieter de Brabantere f Ians* (Ibid., l. 146, 224).

— (Jean de), fils de Jacques, tient, de la seigne de Wesseghem, un fief à Uxel, 1592 : trois coquilles (Fiefs, N° 10847).

La famille de Brabantere, qui obtint, en 1818, concession de noblesse héréditaire de chevalier, transmissible par ordre de primogéniture, porte : d'argent au lion de sable, armé et lampassé d'azur ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

Brabeck. *Walter van Bradbeck* a été indemnisé par le comte de Clèves, du chef de sa rançon, de perles de chevaux, etc., 1413 ; h. du *duc* de Clèves, 1418 ; trois champons. L. : *Sig Walteri de Bradbeke* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 719, 756).

Brachy, voir **Sainte-Livière**.

Braderic (Henri), h. de fief du comte de Flandre, 1355 : trois poissons, posés en bande et rangés en barre (Fl., Invent., imprimé, N° 1723).

— (Georges) déclare, en vertu de l. p. du duc de Bourgogne, Jean de *Vuernewerje*, sgr. d'Exaerde, bailli du pays de Waes, lui a fait grâce du dixième denier et des droits seigneuriaux dus, par lui, du chef de rentes viagères qu'il avait vendues, à Olivier et Antoine *del Bane*, frères, bourgeois de Bruges, à Jean *le Hont* et à Pierre *le Hont*, à charge de son fief de *Barrebrune*, mouvant de la cour de Vissenaeke, 1420, le 26 décembre : même ecu, mais, en cœur, à l'écusson, coupé de . . . et de . . . (plains) ; la partie sup. de cet écusson, chargée d'un autre écusson, à l'hermine au sautoir (**Vilain**). C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un poisson, la tête en bas, enjouant, entre un vol. L. : deux dlles. L. : *S loris Braderic* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 177).

Braem (*Monseigneur Henri*), h. de fief du comte de Flandre, 1351 : écu en losange (?) une fasce échiquetée (Fl.).

— *Mathys Hugen Braems sone*, échevin de Middelbourg (*Zel.*), 1392 : un carreau échiqueté, ou échiquier de seize cases, et une bordure engrelée (C. G. B., N° 80) (voir Pl. 5, fig. 101).

— *Walter Braem*, jadis *cepier* (geôlier) de la Salle d'Ypres, 1453 (ill. st.) : un chevron, accompagné en pointe d'un arbre dans bequel pierre, un oiseau contourné. L. : . . . *vter Br*. . . . (C. G. B., Acquits de Lille, l. 192).

— (Godefroid), tuteur de *Copkin* Braem (fils de Baudouin), tenfantaire du Vieux-Bourg de Gand, 1502 : coupé ; au 1er, un lion, iss. du coupé, surmonté d'un lambel ; au 2d, plain. C. cassé (Fiefs, N° 2716).

— (Jean), tuteur de messire Gilles de Hondt, qui tient, du comte de Flandre, un fief à Saint-Nicolas (Waes), 1355 : une tranche, sommée d'un lion iss. C. : une tête et col de lion (assez fruste) (Ibid., N° 7659) (voir **Blocq**).

La maygon surnome Braem de sable, au chief, d'argent au demy lyon de gueulle, lampassé et armé d'azur, et crye Vilaign à Gandt (Corn. Gailliard, *L'Ancienne noblesse de la comté de Flandres*, comp. Duchesne, *Hist. des Vilain*).

La famille *van Braem*, faisant partie de la noblesse féodale du royaume des Pays-Bas, porte ce même ecu.

Braembosch (Gilles), chanoine de l'église de Sainte-Croix en Cambrai, reçoit, de la ville de Tournai, une rente qui a sa mort, passera a son neveu, sire Jean de *Bochout*, prêtre, 1402, 6 : un rameau en volute, garni de quatre trèfles, 1 en cœur, 2 dans les coins supérieurs, 1 au flanc s. L. : *S Egidi Braembos* . . (Tournai, Quitt.).

Braem(d)t (Jean van der), échevin de Termonde, 1400 ; tient, du château de Termonde, le fief de *ter Meeren*, hors les murs de Termonde, 1430 (même personnage?) : trois besants, ou tourteaux (*Zieyeke*, Fiefs, N° 4443).

Braffe (*Lotars* de) se, un acte de Baudouin de *Maquincourt*, sergent du roi de France, 1306, a Tournai ; un armoiré de dix pièces ; écusson, en cœur a trois étoiles. L. : ✠ *S' Gillion de Braffe* (Tournai, Chartrier).

Lotars, Gillion, etc., diminutifs de Gilles.

Bray (Jean de), lieutenant du bailli de Vermandois, 1387 : deux leopards, rangés en pal, et un bâton brodé. L. . . . . *ian de Bra* . . (Tournai, Chartrier).

Bray Jean du) reçoit une rente viagère sur la ville de Binche, pour sa femme, *Amalberge* de Thiennes, 1495 ; h. de fief du Hamaut, 1495 : une bande accompagnée de six merlettes, rangées en orle, C. : une touffe de plumes de coq, iss. d'une cuve, L. : *Scel Iehan du Bray* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 1688).

Braynart (Melchior), h. de fief du Hamaut et de la cour de Mons, 1683 : de . . . aux lettres M B (M. E. Matthieu).

Braine. *Antonius de Brania* donne à l'église de Forest *duos manipulos decime quinque bonariorum terre . . . in compano divisionis duarum parrochiarum sediect Galmardie* (Gamerages) *et Herne* (Hérinnes) ; sans date (du XIIe, commencem. du XIIIe s.) : un bon cour, L. : . . . . . *Braine (Forest)* (voir **Bruxelles, Enghien, Héron**).

Un Antoine de Braine scelle, en 1219, un acte, *apud Steenbergis* (Steenbergue) (A. Wauters, *Table des chartes et dipl. imp.*, III, p. 514).

— *Wautier de Braine*, châtelain de Binche, 1243 : type équestre : cassé, C.-sc. ; un écu au lion, L. : . . . . *a. vealle* . . . . . (*Wautier-Braine*, chartes).

— *Wauers, apeles de Brainne*, chev., et ses frères *Sohiers* et *Jakemes*, vendent à l'abbaye de Wauthier-Braine, leur alleu *illec*, 1281 (n. st.) ; plusieurs autres chartes de 1281 ; dans l'une d'elles, il se dit sire de *Gamareye* (Gammerage) et cite : *demiscle Marien, me seveur, fille le noble home mon signeur Iehan de Gavre* : un gironné de dix pièces, les 2e, 4, 6, 8 et 10e semées de croisettes, L. : ✠ S' *Wather de Braine chevalier*. Contre-scel : même cen, L. : ✠ *Cles de saiel* (Ibid.)

Ces deux frères n'ont pas de sceau.

— *Wauiers de Brainne*, chev., sire de Seneffe, 1287 : même cen (*Nimove*).

— *Sohiers dis de Brainne*, chev., sire de Seneffe, 1290 : même cen brisé d'un lambel à quatre pendants (Ibid.).

— *Jakemin*, que lodit *Sohiers* appelle *nostre frere*, 1290 : de . . . à trois croissants, aux armes du précédent, mais sans lambel (Ibid.) (Pl. 5, n°. 102).

Voir sur les *Braine*, *Annales du Cercle archéol. d'Enghien*, t. II, p. 425 et s. — Notre *Histoire* que sur le commencem. *Iehan alleu*, par V. J. Guesmes et Tarbé et Wauters, *La Belgique ancienne et moder.*, *alleu* et Wauters (Bastie).

— (Jean de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1610 : écartelé ; au 1er, une plume ; aux 2e et 3e, une étoile ; au 4e, une croix ancrée (Mons, II, de fief).

Braine-l'Alleud. Les échevins de la franchise de *Braine l'Alleut*, 1558 : un bouclé et trois lions broch. (Ch. et doc. div., c. 1) ; 1594, 1633, 46 : même cen, L. (1646) : ★ *S Scabinorv de Brania Alloedy* (E. G., 367 ; N.-D., Anvers, doc. de la fam. Thijs, de Braine-l'Alleud, et Abb. de W.-B., 4006).

Braine-le-Château (Le maieur et les échevins de), 1315 : parti ; au 1er, une aigle et un bâton broch. (*Houssaingy*) ; au 2^d, un bande, L. : . . . . . *de Brania* (Abb. de W.-B., chartes).

Braine-le-Comte (Les échevins de), 1609, 91 : de . . . à la tour, chargée d'un croiss. à l'aigle éployée, ladite tour accostée des chiffres 8 et 0, L. : *S les echevins de Breune le Conte* (M. Hanon de Louvet et B. R., C. G., portef. 1949).

Brakel (*Wilhelm van*), *genant Beyzel*, chev., et Catherine, sa femme, intéodent au margrave de Juliers, *uose huys ze Bure, uit hoifstat inet vurburge*, et en font son *offen hals, los und ledich*, 1337 ; *Wilhelmus dictus Beysil, miles*, témoin à l'acte d'Arnould de Buschfeld, 1338 : plain ; au chef chargé à d. d'un besant, ou tourteau, surchargé d'une merlette, L. : ✠ *S' Gvilielmi . . . . B . . . . broche* (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 394 et 402).

— (Staes van), chev., donne en partage à sire Jean van Brakel, son oncle, *den coren tijende ende den smalen tijende tot Deijl* (Deil), dont le chapitre de Sainte-Marie, à Utrecht, possède l'autre moitié, et deux *hoeven land*, a *ts Hertoghenmalsen : a heeren Steeshänshoeven* : et un dit *iwerrt* sous Brakel, dit « *Keiden iwerrt* » *ende a Snaertsaert* », 1369 : deux poissons adossés (sans croisettes !) (*Geld.*).

Gérard, bâtard van Brakel, est un des hommes de fief, devant lesquels est passé cet acte.

— Bernard *de Brakele*, h. du comte de Flandre, du chef du château de *Beere* (Beveren), 1421, 31 : quatre chevrons, T. : un h. sauv., portant sa massue de la main droite, L. : *S Bernaert vn* . . . . . C. C. B., Acquits de Lille, 1. 238-9.

— (Thierry van), témoin de Guillaume van Ilzendoorn, à son contrat de mariage, 1431 : parti ; au 1er, deux poissons adossés et un semé de croisettes ; au 2^d, trois colonnes (*zuilen*), surmontées d'un lambel, C. : une aigle iss., S. : deux lions (*Geld.*).

— Baudouin *de Brakele*, prévôt de l'abbaye d'Eenaume, 1437 ; prévôt et receveur de cette abbaye, 1440, 4, 5, 6 : quatre chevrons, T. : un ange, L. : *S' Baldvini de Brakele mon — monachi* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 43, 377-8).

— Jean van *Brakell, hoemraad* en Nederbetuwe, 1490 : deux poissons adossés et un semé de croisettes, Meune C. que Thierry *Wassenaer*).

— Gilles van *Brackel*, dit van den Bosschie, tient, du château de Coutrai, *'t goed van Morslede*, à

Antrijve, 1504 ; quatre chevrons. C. : une tête d'animal (lévrier?) sur un col allongé (Fiefs, N° 1249).

Brakel. Josse van *Brackell*, père de *Marij*, qui fait un contrat de mariage avec Joachim van Eichen, 1539 : deux poissons adossés, accompagnés de trois croisettes, 1 au point du chef, 1 en cœur, 1 en pointe. C. : deux poissons renversés, posés en pal renversés *(Geld.)*.

— Josse van *Bracle*, écuyer, sgr. de Willecom, *Varenbeke* (Vaerbeke), etc., tient, du comte de Flandre, par achat des héritiers des enfants de Jean de Rij[c]ke, la sgrie dite *'t Hamerrelt* (18 bonniers), à Saint-Nicolas (Waes), 1620 : quatre chevrons. C. : une tête et col de chien colleté (Fiefs, N° 7085) (voir **ALIJSHOVEN, Galen, Giessen, IJzendoorn, Laer, Puijflijk**).

Le seigneur de BRACQUELE d'argent au croq (?) de trois de quenelle, le premier coupé, et croje (Courtrai-gayen) Courtrai-noyen (Cors. Gallilard, *L'Ancienne Noblesse de la comté de Flandres*).

Bracquegnies (Jacques de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1644, 5, 7, a Soignies ; trois cors de chasse ; au chef chargé d'une étoile a cinq rais. L'écu posé sur un cartouche. L. : *S Jacques d Bracqregnies* 1622 (B. R. C. G., portef. 2229, et Mons, Hôp. de Soignies, et Hosp. de Soignies, a Soignies.)

Bramhorn (Thierry), écuyer, cher ami et conseiller du comte de Tecklenburg, 1371 : deux buchets adossés, les pavillons en haut. L. : *S . . . . . i dei . . amhoren* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 856).

Branchon (Enguerrand de), bailli du comté de Namur, 1330 : *homme de loy, manant en le bailerie de Wasceige* (Wasseiges) 1331 (b. st.) : une fasce, entre deux burelles, surmontée de deux aunelets. L. : . . . . . *de Branchon (Nam.*, N°s 517 et 524 (voir **PRAILE**).

Brande (Jean van den), h. du comte de Flandre, au pays de Waes, 1396 : un chien braque passant, surmonté d'une étoile a cinq rais. L. . . . *an van den Bran* . . (B.).

— (Jean van den) tient, du château de Termonde, un fief a *Zele* ; sans date (1440?) : trois (2, 1) roses et un besant, ou tourteau, en cœur (Fiefs, N° 6364).

— (Marie van den) fille *d'Oste*), bégnine, reçoit une rente viagère sur les domaines de Courtrai, 1444, 5, 7, 62 ; du sceller de son propre sceau : trois bandes, accompagnées au canton s. d'une étoile a cinq rais. L. : *S Oste van den Brande* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 394).

La maison de VAN DEN BRANDE d'argent, a trois bandes de sable (Cors. Gallilard, *L'Ancienne Noblesse de la comté de Flandres*).

Brande (Pierre van), fils de Daniel, tient, dudit château, un fief de *Zele*, 1549 : deux roses en chef et une fleur de lis en cœur. La pointe est cassée (Ibid., N° 6365). (voir **Berg, Iseghem, Puppe**).

Brandenbourg. Thierry, sire de *Brandeberch*, écuyer, sc. un acte de Philippe, fils aîné du comte de Vianden, 1306 : de . . . a l'écus. plain et a la bande d'hermine brochante (*Lux.*), c. l. liasse V).

— Herman, sire de *Brandenberg*, chev., sc. des actes de Ferry de Cronenburg, 1332 ; du sire de Cronenburg, 1344 ; de ses parents, Thierry de Malburg et de sa femme, *Metze* de Merode, 1348 : de . . . a l'écuss. plain, accompagné en chef a d. d'une étoile. L. : ✠ *S' H' mani m dñi de Brãdẽberch* (*Lux.*, c. IV, l. XVI, N° 67 ; Duss., *Jul.-Berg*, N°s 477 et 510).

— Herman van *Brandenberch*, chev., sc. un acte de Jean, sire de Reiffer-scheid, 1341 : de . . . a l'écuss. plain, accompagné en chef a senestre d'une coquille, posée en barre (*Lux.*, c. I, l. IV).

— Herman van *Brandenberch* reçoit, du Brabant, 130 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, 22 août : de . . . a l'écuss. plain, accompagné en chef a d. d'une coquille. L. : . . . . . *berch* (B., N° 1349).

— Jean, sire de *Brandenborch*, jadis prisonnier a Rasweiler, parmi les gens *(beede)* du duc de Brabant ; i. t. : 1328 2/3 mout., 1374 ; de . . . a l'écuss. plain, accompagné en chef a d. d'une merlette (?). L. : ✠ *S Ioh d . Brandinberg* (B.).

Sire Herman van *Brandenborch* garantit l'authenticité du sceau.

— Herman van *Brandenborch*, chev., jadis prisonnier a Rasweiler, sous le sire de Cronenburg ; i. t. : 1224 mout., 1374 ; de . . . a l'écuss. plain, accompagné en chef a d. d'une coquille. L. : *S Hmni d Bradebg mlit* (B.).

— Jean van *Brandenberch*, jadis prisonnier a Rasweiler, sous le comte de Sponheim, i. t. : 411 2/3 mout., 1374 ; d'hermine a l'écuss., chargé d'une cotice. L. : ✱ *S' I . . van Branden . . r . . .* (B.).

— (Jean, sgr. de), I . . . : de . . . a l'écuss. plain. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux pattes d'ours, ou de lion (?). L. : *S Iohis de Bra . . . . b'* (Arch. commun. de Lux.).

— Ferry de *Brandebergh*, écuyer, sgr. de *Boulant* (Boilant), donne décharge a la duchesse de Brabant, du chef de réclamations faites en son nom, ainsi qu'a cause de feu sire Jacques d'Aimont, de Jacques de *Boulant* et de sire Arnould de *Boulant, des quelz je suy heritier*, 1401 : même cc. C. : les deux pattes d'ours (?). L. : *S Friderici von Brandenb* (B.).

Brandenbourg. Thierry van *Brandenborch*, sgr. de *Stollenberch*, (Stolzenburg) et de *Boulant* (Bolland); le duc de Bourgogne l'ayant nommé, par l.-p. du 1er du même mois, châtelain, bourgrave et drossard de son château et pays de Limbourg et sommé en cette de ses vassaux *illec*, Thierry promet de lui restituer ce château, etc., à la première réquisition; 5 mai 1439 : mêmes ecu et C. L. : *S Diederich von Brandenby* (B.).

— Thierry de *Brandenberch*, sgr. de *Boulant*, promet de payer au duc de Bourgogne 4500 fl. du Rhin, en deux années, *commenchans au jour de ma delivrance du chastel de Ripelmonde* (Rupelmonde), . . . *sans pouvoir charguier, vendre, ne aliener mes dicts biens et seignorie*, . . . *avant ladicte parpaye*; 9 mai 1444 : il consent, par un autre acte du même jour, à ce que le duc conserve les sommes perçues sur les revenus de *Boulant* et d'autres terres, *depuis que je fu prins jusques a ma dicte delivrance* : même ecu, C. : deux pattes de lion (?), soutenant, chacune, entre les deux pattes visibles trois feuilles allongées ? (certaines ne man?). L. : *Siel Tiery de Brandelberg* (B.) (voir **Bolland, Bongart** (1440), **Krieckenbeck, Montmorency**).

La seule partie visible du sceau de cette seconde sceau est assez mal gravée. D'après les armoiries, les Brandenbourg eurent droit de deux manches, ou de deux bras.

Brandenburg. Herman van *Brandenburch*, bourgeois de Cologne, 1348 : trois (2, 1) (?) roses, surmontées de trois piles, C. cassé (Duss., *Schreiu St-Gereon*, I, 12).

La tête de la pointe est usée.

Brandin (Jean), échevin de la ville de Loo (Fl.), 1438 : d'hermine à deux étais alésés, l'un renversé, entrelacés, L. : . . *Dian Brandin* (C. C. B., Acquits de Lille, I, 239).

Brancheid. Jean van *Brantscheit*, le jeune, chev., recoit, du duc de Berry, 250 *escare gulden*, pour les pertes subies par lui et ses compagnons à la bataille de Baswiler, 1371 : trois crampons couronnés, accompagnés en chef d'une étoile, L. : *S Johans de Br* . . . . . (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 865).

Brant (Jean), chev., sire d'*Isay* (Aiseau) et d'*Ochans* (Ochain), recoit des paiements du Brabant, par le receveur du *Remain pays*, 1362, par Renard, sire de *Somerson st*, 1364 : se, aussi en 1363 : un lion et une bande brochant, chargée de . . . L. : *S. Io Brant dun de Isay ambitis* (B.).

Les actes de 1362 et 1364 ne qualifient pas sire d'*Ochans*. De Somerson, ancien canton de Herstal (Liège), *Mosar* ; ces armes de Hennine sont : *d'or à la bande de sable au lion d'or, à l'orle de gueules de trois besants d'argent*.

— *van Baerle* (Jean et d'autres déclarant s'être indéclinés au comte de Berg et de Ravensberg, 1369 : une fasce, surmontée de trois lions, L. : . . *Iohann* . . . . . *de Baerl* . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 837).

Brant *van Baerle*, Jean le jeune, caution, à la place de son père, du même nom, pour Hedwige, veuve du chev. Jean Bajelke, 1374 : même ecu, L. . . . *Iohannis Brant* (Duss., *Werden*, N° 147).

— (Catherine, veuve de Jean), chev., et Jean, son fils, reçoivent, du chef de la bataille de Baswelier, à laquelle le défunt avait commandé une *rotte*, un acomple sur une r. L. : de 274 mont., 1374 : partie; au 1er, un lion et un baton broch.; au 2e, six (2, 2, 2) fleurs de lis, L. : . . . . *arine van Osia vroeve van As* . . . (B.).

— (Jean) et Guillaume l'Ardennis, sire de Spondin et de Wavre (*Ut loco*), reçoivent, du Brabant, un acomple pour leurs services *van den tijde dat wij laghen tot Eijndoven, doen de hertoghe van Gelre in Brabant reijsde*, 1388 ; se, pour Imbrecht van *Hermal ij c*, chev., qui reçoit, du Brabant, un paiement pour ses services ; *dat wij ghesonden hadden twee ghelaeien, die met twee perden, sestien daghe lanc tot Eijndhoven*, 1388 : écartelé; aux 1er et 4e, un lion et un biet broch.; aux 2e et 3e, trois fleurs de lis, L. : *S Ishis Bra* . . . *d* . . . . (B.) (voir **Baerl, HERTBOSCH**).

Les Brant d'Aiseau ont pour ancêtre un fils naturel de Jean III, duc de Brabant.

— *Willelmus Brant Rover*, échevin de Boisle-Duc, 1421 : trois fers de moulin, accompagnés au point du chef d'une croisette, L. : *S Willi Brant* . . . . . *in Buscod* . . . (Duss., Commanderie de Busen, N° 57).

— (Simon), échevin de la ville de Loo (Flandre occ.), 1438 : un dextrochère, mouvant du bord de l'écu, tenant un glaive, L. : . . . . . *Br* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, I, 239).

— (Guillaume) *van Asau*, conseiller de Philippe le Bon, 1446 : écartelé; aux 1er et 4e, un lion et une bande broch., chargée de . . . ; aux 2e et 3e, un semé de fleurs de lis, C. : un b., iss. de flammes, accosté de la main droite une banderole, S. d. : un p. lion, L. : *S Willebini de Aysa* . . . . . (B.).

Branteghem (Robert van) recoit une rente sur l'espice de Bruges, pour une chappellenie, *begheleende voor Oisser Vrouwen te Douse* (Dunze), *daer Hannekin, mijn zone, ons ter tijd possessear is*, 1448 : un lion, l'épaule chargée d'une étoile, et une bordure engrêlée, L. : un b. sauv., sans mission, accompagné derrière l'écu, L. : . *Robb* . . . . *o Brantegh* (C. C. B., Acquits de Lille, I, 101).

— (Jean van (fils de Robert), chapelain de la chapellenie de N.-D., en l'église de Dunze, 1454 : ancien chapelain de ladite chapellenie, 1455 : même ecu,

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. XXIX.

Fig. 1. Sceau de Louis de Beaujeu, chevalier, sgr. de *Bruccy* (1295).
Fig. 2. Sceau de Gilles, sire de Berlaimont (1295).

Brauwere, voir **Brouwere**.

Brauweiler. *Rycwyn van Brawelre*, h. de fief du Brabant, 1397 ; R. van *Brawelre, Brawildere, Brawelre, Brawere*, reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur une créance de 100 vieux écus (guerre de Gueldre) ; 1396, 7, 8 : un crampon contourné, muni d'une traverse, L. : ✠ *S Rüewin van Brewilre* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 609, et B.) (Fig. VIII).

— Herman, abbé de *Brawelre*, sc. au acte de l'archevêque de Cologne, 1393 : type ogival ; dans le champ du sceau, un prélat agenouillé ; dans le bas, un écu à la fasce, surmonté à d. d'une crosselle pattée (Duss., *Col.*, N° 1170).

Brebant, voir **Brabant**.

Bréda (*Ysabella, domina terre de*), fait de l'aveu de son mari, *dominus Arnoldus de Lovanio, dominus de Breda*, une donation à l'hôpital d'Anvers, 1280 : type équestre, à dextre ; fort endommagé. Contre-scel : cor parti ; au 1er, un lion et un lambel broch. ; au 2e, trois flanchis (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II).

Dans *Dictatamen geschreven*, on lit, à propos du sire de Breda : *Ende dusgent manigen huldeboes* [*onder sijnre banniere*]. Van *adeler drie sauwen drie*[*n*] (II, v. 2795-7).

— (Les échevins de), 1335 ; dans le champ du sceau, une tour, chargé d'un écu à trois flanchis (*Léau*, N° 42).

— (Godefroid van), bourgeois d'Anvers, jure fidélité à Louis de Male, 1358 : un buste de femme, posé de face, accompagné de trois coquilles, L. : *Sigillum Godefridi de de . . . . .* (Fl.) (voir **Gavre, Craon**).

Brede, et **Breide** (*Zeeds* et *Zeits* van) reçoit, avec Jean van Eijkle[], du Brabant, d'importantes indemnités du chef de la guerre de Flandre, 1357 et vers 1357 ; sc. pour *Zethe van Karich*, qui reçoit, du Brabant, 47 vieux écus, pour ses services (même guerre), 1357 : plain ; au chef d'hermine ; au 1er-q. à l'aigle éployée ?, L. : *S Seits van Bride* (B., N°s 1193, 1228, etc.) (voir **Eijk**).

Bredeken (Guillaume), échevin de Saint-Trond, 1364 : un oiseau, surmonté à s. d'une étoile (S.-T., N° 598).

Brederode (Thierry, sire de), reçoit du Brabant, un acompte sur sa créance, 13.. ? : un lion et un lambel broch. C. : deux pieds de cheval adossés, B. (voir **Boetzelaer, Flandre, Leiden, Polanen, Renesse**).

L'endroit de la date est déchiré.

— (Thierry, sire de), et Renaud, chev., son fils, donnent au duc de Brabant quittance pour une rente de 900 vieux écus, en se portant fort pour Guillaume et Waleran, leurs fils et frères respectifs ; le sceau de Thierry est très endommagé, Renaud : un lion chargé d'un écusson, fruste et un lambel broch. sur l'écu (B.).

Brederode (Renaud van), chev., reçoit de son parent (*neve*), Jean van *Pollanen*, sire de la *Lecke* et de Bréda, 160 mout., pour deux chevaux usés avec lui, au service du duc de Brabant, dans l'expédition de *Chalancy* (Salency), 1363 : un lion et un lambel broch. (fort endommagé).

— (Renaud van), sire de Gennep, tient, du duc de Juliers, du chef de sa femme, Jeanne van *Ghennip, den hof ende den hoefs gheslinghe te Linse* (Linz) *ende te Katzbach*, et un vignoble à Linz, 1370 ; sc. en 1372 ; lesdits époux constituent à Jean Sarys van Erpe, pour 300 vieux écus, une rente de 30 vieux écus, sur leur moulin de Gennep, 1378 : même écu, L. (1378) : ✠ *Sig . . . . Reyno . . . . domini de Brederode et de Ghennep* (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 850 et 873 ; *Clèves-Mark*, N° 438).

L'acte de 1378 appelle les époux : Renaud, sgr. de Brederode et de *Gennep* et Jeanne, dame de ces lieux.

— Renaud van *Brederode*, sire de Gennep, promet de tenir compte, au duc et à la duchesse de Gueldre, des sommes qu'il recevrait de Thierry van *Hoedenpijle, die geratigen waert bi heren Willem van Brederade, onsen bruedere, in den stride tot Baeswijlre, die den des heren hant van Vijanen steet*, 1375 : même écu, mais le lambel broch. en chef ; le lion chargé d'un écusson, au lion à la queue fourchée, L. : *S' Regn . . . . de Brederode militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 896).

— (Guillaume van), chev., jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne, où il commanda un corps d'armée, *rot bij hem selven*) ; 1.. ? : 2450 mout., 1371 : même écu, mais sans l'écusson, et le lambel broch. sur l'épaule du lion. L. : ✠ *S Wilhelm de . . . . . roede militis* (B. .

(Renaud, sgr. de), et de *Genp*, 1387 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion et un lambel broch. ; aux 2e et 3e, un lion cour., à la queue fourchée (*Holl.*).

— (Guillaume van), sgr. de *Steijn* et de la *Merweide*, frère de sire Waleran van B., décl., à *Gorchem*, le 17 janvier 1419 (-1, d'Utrecht), avoir reçu du duc de Brabant, en récompense des fidèles services de guerre, rendus à la duchesse de Brabant, tenue de duhit prince, par ledit Waleran, lequel *dairom in graten last van schulden ende cost gecomen was*, 700 nobles d'or d'Angleterre, prélevés sur la part des princes dans la rançon des prisonniers faits à la bataille de *Gorchem* (Gorinchem), le jour de la Saint-Louis, il y a un an, et détenus à Utrecht : même écu, C. : deux pieds de cheval, S. du eq. :

mais un croissant, au lieu de l'étoile. Même T. L. : *S Jan van Branteghem* (Ibid., I. 401).

Branteghem (Adrien van), bailli et receveur de Jean van den Walle, dans sa sgrie de *Monnebrouc*, 1465 : un corbeau essorant, accompagné en pointe, a s., d'une étoile. L. : . . . . . *hem* (Ibid., I. 371).

— (Barthélemy van), prêtre, *costere van de uppercosterie* de Sainte-Paralde, a Gand, 1475, 8 : trois meubles formés, chacun, d'une tige, pointue en bas, terminée, au haut, par une pointe en losange, rangés en fasce. L. : . . . . *tholomei de Brateghe*. (Ibid., I. 402, 116).

BRANTELGET *(Adolphus de)* se porte fort pour *Agnes, domicella in Almelo*, 1338 : type scutiforme ; une crémaillère posée en bande. L : ✱ *S Adolfi de Brantelget* (Duss., *Werden*, N° 107).

Brantin (Jean), h. de fief du duc de Bourgogne, dans son bourg de Bruges, 1396, 8 : une croix nillée, surmontée d'un lambel. L. : *S' Ian Brantin* (C. G. B., Acquits de Lille, I. 38).

— *(Ernol)*, même qualité, 1397, 1405 : une croix ancrée (!). S. s. : un griffon accroupi (Ibid. I. 38).

— *Pauwels Pieter Brantins sone*, échevin de Middelbourg (Zel.), 1392 : a d. une demi-croix nillée, défaillante à s., à s. une tour, surmontée d'une étoile et en pointe une fleur de lis (C. C. B., c. 80) (Pl. 5, fig. 103).

Brants (Jean), le vieux, maieur et tenancier de la cour de Waenrode et d'*Amors hoff*, 1589, 92, 3 : de . . . au pentalpha, sommé d'un nœud, ou lacs d'amour. Le sceau porte *Braents* (S.-T. , c. 13).

— (Jean), le jeune, tenancier de la cour de Waenrode, 1592, 3 : dans le champ du sceau, deux triangles, vides, le 2d renversés, entrelacés, formant une étoile, entourant une fleur de lis et accostés des lettres J B et de quatre besants, ou tourteaux, chacun chargé d'un petit besant ou tourteaux, 2 en chef, 2 en pointe (Ibid.).

Brassars (Nicolas), prêtre, chanoine de l'église Saint-Géry en Cambrai, reçoit de la ville de Tournai une rente viagère pour lui et *Regnaut*, son fils, 1407, 8 : un chevron, accompagné de deux coquilles, 1 en chef à d., 1 en pointe, et d'une anille, en chef a s. L. : . . . . . *Brassardi pbr* (Tournai, Quitt.).

Brassart (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1506 : écartelé ; au 1er, une coquille ; aux 2e et 3e, une croix ancrée ; au 4e, deux chevrons, le 2d renversé, entrelacés. S. s. : une licorne (B. R., C. G., Portef. 1949).

Brau. Pierre *Braeu*, échevin de Bruxelles, 1483 : trois pals de vair ; au chef plain. T. : un ange. L. : *S P . ter Braeu* (Brux.).

— (Pierre), échevin *illec*, 1486, 91 : écartelé, aux 1er et 4e, trois pals de vair ; au chef de quartier plain ; aux 2e et 3e, trois feuilles de nénuphar ; au fr.-q. broch., chargé d'un lion. Cq. cour. C. : une tête et col de cygne. L. : *S Petri Brau* (Ibid. et E. G., I. 357).

Braun de Schmitburg (Lothaire), grand-commandeur de l'Ordre Teutonique, tient, du roi de France, les sgries foncières de Temmels et de Wehlen (diocèse de Trèves, comté de Chiny), 1682 : écartelé ; aux 1er et 4e, une croix pattée (l'Ordre) ; aux 2e et 3e, un crampon et un semé de billettes. L'écu somme d'un cour. a 7 perles, surmontées des lettres L B V S (C. C. B., reg. 45713c).

Au 2e quartier, les billettes sont rangées par 5 (2, 1, 2) de chaque côté du crampon, au 3e, leur disposition est irrégulière. Il n'est pas exact de blasonner : neuf billettes.

Braunsberg. *Bruno, dominus de Brunsberg, fideiussor* dans un accord entre le comte de Berg et le sire de Heinsberg, 1268 : deux fasces. L. : ✠ *Sigillum Br . . . nis . . . . . senbvre* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 52).

— *Johan van Brunsperch*, dit *Winnenberch*, constitue, au margrave de Juliers, moyennant 50 petits florins, une rente de 5 fl., sur tous ses biens *in Meytscheyder kirspel*, 1338 : une fasce de trois macles, surmontée d'un lambel, à quatre pendants. L. : ✠ *S' Iohis de Prenisberg* (Ibid., N° 413) (Fig. 104).

— *Juncker Wilhelm, here van Bruinsberg ind van Ysenbourgh*, sr. des actes d'Everard Rudel van *Hedesdorp*, 1338, de Philippe d'Isenburg, sire de Grentzau, 1338, et de son parent *(maigh)*, Gilles, sire de Daun, 1339 : deux fasces (Ibid., Nos 390, 411, 7).

— *Willelmus de Brunsbergh* s'inféode au duc de Brabant, du chef d'une rente de 70 livres tournois qu'il lui assigne sur ses alleux, 1339 : deux fasces. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : ✠ *S Wilhelmi de Brunsberch* (B., N° 533) (voir **Wied**).

Braunshorn. Jean de *Brunshorne*, chev., 1299 : trois huchets. L. : ✠ *S' Iohannis domini de Brunishorno* (C. C. B.).

— *Gerlacus, dominus de Brunshorn*, ratifie l'inféodations *meorum nepotum de Winnenberg*, 1361 : même écu (Duss., *Col.*, N° 845) (voir **Broeck**, **Winnenberg**).

Brauw (Maître Jean de), échevin de Rotterdam, 1648 : une roue, surmontée a d. d'un écusson, a la fasce, accompagnée de trois (2, 1) croissants. Cq. cour. C. : une tête et col de cerf (I. .).

deux léopards lionnés. L. : *Sigille Willems van Brederoed* (B.).

Voici, d'après Gelre, le blason de son contemporain, *die here van Brederoede*, vassal de Hollande : d'or au lion de gueules, armé et lampé d'azur, et au lambel du même, broch. Capelme de sable. C. : deux pieds de cheval d'argent, vivrés de sable, les sabots du même, ferrés d'argent.

Bree (Renier van), prévôt de l'abbaye de Saint-Trond, 1445 : de . . . a neuf tranches ; au fr. eq. chargé d'un coq (S.-T., c. 9).

Breeden. Gilles *de le Breede*, échevin d'Opwijck, 1425 : une étoile à cinq rais et deux besants, ou tourteaux (2, 1), surmontés d'un lambel. L. : . . . . *lis de B* . . . . (C. G. B., Acquits de Lille, I. 655-6).

— Gilles de le *Breede*, même qualité, 1427 ; G. van den *Breeden*, mari d'Elisabeth van den Damme, qui tient, du château de [illegible] Lebbeke, 1430 ; se, pour son bon ami, [illegible] Asseche, lieutenant à Opwijck, 1430, et [illegible] 1430 : même écu, brisé en cœur d'une étoile à six rais (Ibid., I. 70, 71, et Fiefs, Nos 3928, 4430, 8, 9, 63).

— *Andrieu van den Breen* se, pour Josse van den *Breeden* (et *Breen*, fils de Daniel) qui tient, dudit château, un fief à Opwijck, 1513 ; se, pour un autre, 1513 : deux roses en chef et un annelet en pointe (Ibid., Nos 4231, 60).

— Pierre van den *Breen*, échevin d'Opwijck, 1359 ; même écu. L. : . . . *eter vande* . . *en f* . . . . . (Greffes scab., Mélanges, A. G. B.).

— (Pierre van den), fils de Josse, tient des fiefs *illec*, 1376 ; même écu (Ibid., Nos 4322-3).

Breide, voir **Brede**.

Breijdel (*Jan filius Jans filius Michiels*), échevin de Bruges, 1355 (une ?) tête et col de cheval bridé (C. C. B., c. 107).

— Jacques *Breijdel*, [illegible] de feu Antoine Ghijselin, [illegible] 1360, 2 [illegible] cols de [illegible] *S Jacop* (C. C. : [illegible] quit. Lille, I. [illegible]

[illegible] (C. [illegible] pour Bernar[illegible] *Ja*[illegible] Jacques, [illegible] ledit [illegible] C. (la [illegible] de l'écu [illegible] . . . . . (Ibid., I. 380) (voir **Ghiselin**, **Hecke**).

Breiderbach, voir **Monflin**.

Breit, voir **Walraven**.

Breitenbend. Werner van *Brendenbeint*, et *Breydenbeendt*, et trois autres, tous chevaliers, arbitres entre le duc de Juliers et Godefroid, sire *zu den Heiden*, déclarent que celui-ci doit transporter à celui-là son château de Heiden à titre d'*Offenhaus*, 1369 ; ami et conseiller de la duchesse de Juliers, 1371 ; se, en 1375 et 6 ; deux fasces. C. : un chapeau de tournoi fasce, garni d'un vol. Volet fasce. L. : ✠ *S. Wineri de Bredebet mil* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 835, 864, 912-3, 921) (voir **Arnoldus**, **Paland**).

Brecht (Jean van), jadis prisonnier à Baswelder, sous la bannière de Godenaerts ; se, 1. 2188 mont., 1374, 5, 6 : un lion et une cotice échiquetée, broch. L. : ✠ *S' Iohanis de Brecht* (B.).

— Gauthier *Brecht* (?), échevin du metier d'Assenede, 1402 : une fasce frettée, accompagnée en chef d'un d'un cœur, ou croissant, fruste. T. : un h. sans . . sans mitrasse. L'écu accosté de deux têtes et col de léopard. L. : . . . . . *Brecht* (C. G. B., Acquits de Lille, I. 161).

— (Les échevins de), 1426 : dans le champ du sceau, un ange, accosté de deux écus : A, trois macles ; au chef chargé de trois jals (**Berghes**) ; B, deux fasces, accompagnées de huit (5, 2, 2, 1) merlettes (**Cuijk**) (Hop. S.-Elis., *Buileng.*, I).

— Jean van *Brechte*, échevin de Liérre, 1407 : un écu abaissé et aleisé, sommé d'une fleur de lis, et un état abaissé et aleisé, renversé, entrelacés. S. s. : un angle (Mal.).

— (Jacques de), échevin de Bruxelles, 1494 : un lion et une bande échiquetée, broch. Cq. cour. C. : un lion issant (E. G., I. 357).

Bremsoen (I) (*Johannes dictus*), *miles*, s'engage, moyennant 24 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum septem viris, una nobiscum, probis et honestis, . . . cum galeis armatis et . . . equitatis*, dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France, 11 août 1338 : un lion. L. : ✠ *S Iohis* [illegible] (B. N° 5060).

[illegible] *Brempsoen* [illegible] *alse gerfiere de Bra*[illegible] 1358 : [illegible] *Laun*, N° 46).

[illegible] (Ibid., [illegible] du lion [illegible]).

Brempt. *Thalmannus dictus de Brempt, miles*, se., à Cologne, un acte de Gertrude, veuve de Herman, écoutète de Deutz, chev., 1292 (n. 8.) : un fasce et un saulon broch. L. : *S Thalmannis de Bre* . . . . . *is e* . . (Arch. de la ville de Cologne).

— *Theodericus de Brempt, fidelis domini de Hel[illegible] burg*, [illegible] un acte de *Rutcrolo* de Brempt, 1321 : un fasce, un bâton en bande broch. et une coquille broch. en cœur sur le bâton (sceau fruste) Duss., *Jul.-Berg*, N° 269).

Brempt, *Johannes de Brempt, dictus Scadwinke*, de l'avou de sa femme, *Heydis*, inféode, à Godefroid, sire de Heinsberg, ses alleux *apud Brempt*, 1321 : un fascé et un bâton brch. (Ibid., N° 272).

— *(Rabado de), armiger*, inféode audit sire de Heinsberg, moyennant 30 marcs de deniers de Brabant, ses alleux *apud Brempt*, savoir : 18 *iugera terre arabilis*, dont 3 se trouvent *penes domum de Brempt*, 1321 ; sc. l'acte de *Johannes* précité, 1321 : même cu. L. : ✠ *S' Robodonis de Brema* (Ibid., N° 269).

— Thierry van *Brempt* sc. un acte de Thierry van Opheven, 1375 : un fascé (Duss., *Col.*, N° 943).

— Tilman van *Brempt* reçoit, par le receveur de Limbourg, une rente sur le tonlieu de Roldue, 1378, 9, 84 : trois pals ; au chef plain. L. : . . . *Tilmanni de Bre* . . . (B.).

— Arnould van *Brempte*, bon ami du comte de Moers, 1418 : même écu. L. : *S'Arnolt van Bremt* (Duss., *Oranges-Moers*, N° 355).

— *Falgen van Brempt*, sc. un acte de Jean, voué de Neersen, bailli de Kempen et d'Oedt, 1459 : coupé ; au 1er, plain ; au 2e, trois pals. C. : une boule, sommer de quatre épis (Duss., *Col.*, N° 938) (voir **Freialdenhoven**).

Comp. Fahne, *Geschichte*, I, 50, *aus eigenem* Brent.

Brenken (Volmar von) donne *eynen alden unverseyden hantfrede Ludeken Westudde to hant mines heren des greven von den Berge, vier daye kuntlichen vor up to seyende to Bilevelde* (Bielefeld), *vor Frederiche von Palberg van deme Inghenhus und vor alle sine halpere, und wert dat dusse frede frede irgen mide verbroken werde von Frederiche vorgescriven . . so sal ich und eil inriden to Paddeborne in de stad und nicht dar uyt, de fredebrake en sy gerichtet*, 1372 : six (3, 2, 1) roses ; au chef chargé de trois pals. C. : deux cornes de bœuf, chacune garnie à l'extérieur de cinq dents de roue de moulin. L. : *S Volmari de Brenken* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 871).

Fahne, II, 15, blasonne mal les armes de Brenken.

Brenner (Jean, et Henri van *Helfensteyn* (son sceau est tombé), reçoivent du duc de Juliers, pour eux-mêmes, pour Jean van *Rupach*, Guillaume van *Helfensteyn*, Holger van *Langenauwe*, tous chevaliers, et pour Frédéric Brenner, écuyer, 1200 *sicaer gulden*, pour leurs pertes subies par la bataille de Baswéiler, 1374 : une bande, chargée de huit besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Iohis Brener militis* (Ibid., N° 865) (Pl. 5, fig. 105).

Bressers (Jean), échevin de *Bielderveld* (Bünderveld), 1341 : un rateau et un fléau, passés en sautoir. L. : *S Ian Bruesser* (Abb. d'Orienta, c. 2 ; A. G. B.).

Breux, Henri de *Breux*, écuyer, h. de Wenceslas, duc de Luxembourg, 1366 : une croix ; au fr.-q. chargé de trois pals. L. : *S' Henri de Breves (Lux.*, c. IV, l. XVII, N° 9).

Brialmont, Gillot van *Briamont*, jadis prisonnier à Baswéiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 350 mout., 1374 ; une fasce de cinq fusées ; au fr.-q. chargé d'un lion et d'un semé de besants, ou tourteaux. L. : ✱ *S' Giles de Briamon* (B.).

— Wecrotte van *Briamont*, jadis prisonnier à Baswéiler, sous la même bannière ; i. t. : 256 mout., 1374 ; se sert du sceau du précédent ; 1381 : une fasce de cinq fusées, celle du milieu chargée de deux fleurs de lis, rangées en pal. L. : *S' Werot de Briamont* (B.).

— Giley de *Brygamont* sc., avec *Johan de Fyes, cousin de Libyers, fils Johan d'Oleye, manans à Dolhem* (Dalhem), une quittance pour une rente reçue du sénéchal de Fauquemont, 1386 : une fasce de cinq fusées . . . (assez fruste, mais sans fr.-q.) (B.).

Briart, voir **Bauldoin**.

Brijde (Baudouin), échevin d'Ypres, 1425 : un chevron, accompagné de trois étoiles. Cq. cour. C. : un tournesol (?) entre un vol. S. : deux griffons. L. : *S Bo . . . . . de* (C. G. B., Acquits de Lille, I, 191).

— Josse *Bride*, « naguère » bailli d'Ypres, 1432 : même écu, mais le chevron chargé d'une moucheture d'hermine. Cq. cour. C. fruste. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Ioos . . . . .* (Ibid., I, 191).

Briey (Erard de), chev., et sa femme, *Aelis*, échangent des biens avec Asselin de Bouhconville, bailli de Saint-Mihiel, 1281 : trois pals. L. : ✠ *S' Erart de Brie chevalier* (Lorr., *Briey*, B., 590, N° 530) (voir **Apremont**).

— (La prévôté de), 1389, 1405 : dans le champ du sceau rond, un personnage (prévôt) assis sur un banc, accompagné à d. d'un écu à deux bars adossés, accompagnés de trois croisettes au pied fiché, 1 au point du chef, les 2 autres aux flancs. Ledit personnage accompagné à s. d'une croisette potencée, au pied fiché. L. : ✠ *Le seel de la provostei de Bryr* (Ibid., N° 42, et passim).

— (François de), chev., baron de Landrès, sgr. de Ruette-la-Grande, etc., remet au roi de France le dénombrement de cette sgrie, 1681 : trois pals alésés, au pied fiché. C. : deux épis de blé, les tiges passées à travers le bord d'un chapeau cylindrique et soutenant celui-ci. S. : deux lions cour. L. : *B D F Andre de Landre* (sceau plaqué de cire rouge). Il dit sceller de son propre sceau (C. C. B., 45713c).

Briey. Le même, chev., baron de Landres, et Gillon de *Trassiguer*, chev., baron de Silly, assisté de Charles Malicorne, son tuteur, décl. tenir, du roi de France, les château et sgrie de Villemont, avec ses huit villages et hameaux : Tintigny, Ham, Poncel, La Haye, Belleloutanne, St Vincent, *Ansay* (Ansart) et Breux-vanne, 1682 ; même écu, sommé d'une cour, a 8 perles et accosté de deux palmes (rachet en cire rouge) (Ibid.).

Jacques Lefebvre, dans *Le Généalogiste de Chantereine* (1785), donne à Henri de Briey : *l'écu d'or à trois pies* (oiseaux) *de sable*, v. s. d. et, plus loin : *palé d'or et de gueules*, v. 1672. — Dans les armes de Briey, Fiequelmont, Lindres, etc., les pals ne représentent, mais pas toujours, un pal-de-lache.

Briele (Pierre van den) et **Bruele** (sc. pour Henri van den *Nuvenhore* (fils de Jossie), vassal du château de Termonde, à Opwijck, 1430, et pour Henri *Cruuplandt*, mari d'Elisabeth van den *Brouke*, qui tient, dudit château, un fief à Merchtem, 1440 : un sautoir et une fasce broch., chargée d'une coquille et accompagnée de deux roses, 1 en chef, 1 en pointe. S. : un aigle (Fiefs, N° 4174 et 4108).

Brielle. Jean de *Brygelle*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1554 : une étrille, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe . . . (fruste). S. s. : un griffon (Ibid., c. 933).

Brien, et **Brijn van Crainhem** *(Craijenhem*, etc.). *Brijn van Craijenem* (sans prénom) reçoit, du Brabant, 235 vieux écus, pour parfaire 285 vieux écus, à lui dus (guerre de Flandre), 30 octobre 1358 ; un lion, chargé d'un écusson, à la fasce de cinq fusées. L. : ✠ *S' Iois Bri . . . . an , m militis* (B., N° 1682).

— (Jean), chev., se porte caution pour le duc de Brabant, envers Jean de *Bloys*, sire de *Schoenhoven* et de *la Goude*, 1367 ; écoutète de Bois-le-Duc, 1368 ; jadis prisonnier à Basweiler, où il commanda un corps d'armée, i. t. : 3020 mont., 1374 ; h. de fief de la duchesse de Brabant, 1384, 5 ; il se sert, depuis 1374, de ce sceau : un lion, chargé d'un écusson, à la fasce de cinq fusées. L. : ✱ *S' Iohis Brien de Kreiuc militis* (B.) (voir **Eijs, Cuijk, Rat**).

Sur la liste des aumans de Bruxelles, figure Jean, dit *Beaujeu de Crainhem*, en 1324 et 1356 (un seul personnage) (Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*). *Her Brien van Craijenem*, Brabançon, portait, d'après Gelre : d'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, chargé d'un écusson d'argent à la fasce de cinq fusées de gueules. Le cq. d'or. C. : une tête et col de cheval d'argent, langue de gueules, bridé de sable.

Brienen (Henri van) reçoit, du Brabant, un acompte de 80 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, 2 août ; sc. pour Jean van *Amstele*, qui reçoit un acompte de 120 écus, pour ses services dans la même guerre ; même jour : une licorne saillante. L. : ✠ *S Henrici d Brinen* (B., N° 1320, etc.).

Brienen (Henri van) reçoit, du Brabant, une indemnité de 100 vieux écus, pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 4 juin 1358 : une licorne saillante. L. : . . . . *nric van Brenen* (B., N° 1629).

— Henri van *Brijenen*, fils de sire Thierry, écuyer, Arnould et Henri van *Brijenen*, frères et écuyers, promettent de rendre indemne Jean de Blois, duc de Gueldre, etc., 1372 ; Henri, fils de Thierry : une licorne saillante (fort endommagée). Arnould : une licorne saillante, surmontée d'un lambel. Henri, son frère : une licorne saillante (fort endommagée) (Duss., *Jul.-Berg.* N° 873).

— (Henri van), échevin de *Deijll* (Deil), 1558 : une licorne saillante. C. cassé *(Geld., ad annum* 1546) (voir **Blitterswijk**)

Brienne, voir **Enghien, Luxembourg.**

Brievonck (Adrien), échevin de Sint-Geertruidenberg, 1473 : une croix latine, potencée a sa base et étayée au bas par un petit chevron aiesé, accostée de deux oiseaux, le tout en chef ; la pointe, assez fruste, semble n'être pas chargée de meuble (N.-D., Anvers, Chap., *capsa rer. extraord.*).

Briffault, voir **Croix.**

Briffœuil. Gillot van *Briffoilh*, jadis prisonnier à Basweiler, sous . . ., dans l'armée brabançonne ; i. t. : 310 mont., 1374 ; de vair au sautoir, accompagné en chef a s. (1er canton) d'une étoile a cinq rais. L. : *S' Giloti a Briffo.*

D'après Hembacourt, « *ly Briffouz* » sont issus des Bolleau (voir ceux-ci). — Voici, d'après Gelre, l'écu du *here van Briffoel*, vassal du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.) : de gueules au lion d'argent et au lambel d'azur broch.

Brigdamme, voir **BRUGDAMME**.

BRICKON (Huwet de) (Bricon?), écuyer, prisonnier à Basweiler, sous . . . . dans l'armée brabançonne ; i. t. : 240 mont., 1378 : trois roses et un bâton broch. C. : un vol, accosté des lettres m et h. L. : *S✠ Hwet de Brecon* (B.).

Bricquet (Gilles), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1617 : une tête et col de cerf, surmontée d'une étoile à cinq rais. C. : on ne voit qu'une partie de l'aile d. d'un vol (Mons, H. de fief).

Brimeux. Guy de *Brimeu*, sgr. de Humbercourt, comte de Megen, 1475 : trois aigles. Cq. cour. C. : une aigle iss. S. : deux lions leopardés. L. : . . . . . *Brimeu* . . . . . *e* . . . *de Humbercourt* (Abb. de Postel).

— (Charles de), écuyer, gouverneur et bailli d'Enghien, 1614 : trois aigles. Cq. cour. C. cassé (M. E. Matthieu) (voir **Hersel**).

Dicherer van Brimeuer, h. du roi de France, blasonnait, d'après Gelre : d'argent à trois aigles de gueules becquées et membrées d'azur.

Brymtzer van ROEDESHEIM, et **Brymsser van Rüdesheim** *(der feste Knecht Johan)* sr. des actes du comte de Falkenstein et de *Mintzenberg*, 1395, et du duc de Berg, 1395 : six (3, 2, 1) fleurs de lis ; au chef plain. L. : *S' Johan Brymzer* (Duss., *Col.*, № 1179).

Brynart (Nicolas), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1617 : une tête de cerf, posée de face, le nez percé d'un anneau, accompagnée de trois étoiles, 1 en chef, 2 aux flancs. L. : ✠ *Seel Nicolas Breynart filz* (Ord.).

Brine, voir **Diest**.

Brisart *(Jaquemart), sergent des mortesmains en la terre et preveste de Bius* (Binche) 1484 ; *sergent des mortemains es meltes et cache de la terre et preveste de Bius*, 1484 : une tête et col de bœuf. T. : un ange. L. : *S Jaques Brizart* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 1688).

BRISENUE, et *Brusenhouce* (Jean van), jadis prisonnier à Baswelier, sous le comte de Saint-Pol, 1374 : une cotice (B.).

Brisepot, voir **Chastre**.

Brisetête, voir **Limelette**.

Brisse (Tassart), conseiller du duc de Bourgogne et son receveur général de Flandre, 1432, 33 : écartelé : aux 1er et 4e, une rose ; aux 2e et 3e, une fasce. T. : un moine assis, tenant l'écu devant lui. L. : *S Tassart Brisse* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 13-14, 53-6).

— Le même, 1434, 5 : même écu. C. : une tête et col de lévrier. L. : *Seel Tassart Brisse* (Ibid., l. 42, 80-1).

Brix (Paul) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1452 : une fleur de lis. L'écu sommé d'une croix, à laquelle flotte un ruban. L. : *S' Pawels Brix* (Ibid., l. 378).

Brixis (Jean), échevin de l'Ecluse (Fl. zéland.), 1401, 5, 6 : un chevron, accompagné de deux roses en chef et d'un trèfle en pointe. L. : . . . . . *ixis* (Ibid., l. 78-9).

Brodouls (et **Brodoulx**) (Rogier), bourgeois de Cambrai, reçoit, de la ville de Tournai, des rentes inscrites sur sa vie et celles de son frère *Thomas Brodoul* (!) et de Catherine de *Havraincourt, jadis ma femme*, 1402, 4 : un [illegible], surmontée d'une couronne, accostée de deux annelets. L. : *S Rogier Brodoul* (Tournai, Quitt.).

Broeder (Guillaume), échevin de Bois-le-Duc, 1403 : une croix recroisetée, toutes les 12 extrémités terminées en boule, brochant sur une couronne. L. : . . . *ilhelmus* . . . . . *bv* . . . . (Duss., Commanderie de *Biesen*, № 57).

Broeder, Guillaume *Brueder* reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 4 fl., a lui dû par le duc, du chef d'une maison avec jardin, sise rue du Parc, a Bruxelles, 1432 ; dit sceller de son propre sceau : trois (2, 1) rateaux. L. : *S' Ich . . de Biavmont* (B.).

Un autre acte, de 1432, cite : Guillaume *Brueders* et sa femme, *Yda de Mechlinia*.

Broeder Aerds sone *(Aernout)*, échevin d'Eeckeren, sous sire François de Boussele, 1372 : un arbre, mouvant de la pointe, somme de deux merlettes adossées. L. : ✠ *S Aert Broed' Aerts son* (S.-G.).

Broechem (Libert van), tenancier juré du prévôt de St-Lambert, dans sa cour de Gelmden, 1442 ; maieur du prévôt de St-Trond, dans sa cour censale a Engelmanshoven, 1448 : un lion cour. (S.-T., c. 9).

— (Renier van), tenancier dans cette dernière cour, 1448 : un lion, surmonté d'un croissant (ou huchet) (Ibid.).

— (Les échevins de), etc., vers 1650 : les armes complètes de Phil. le Roy, chev., sgr. *illec*, etc., (voir plus loin), tenues par deux *Suisses*, portant chacun une bannière, la 1re aux 1er et 3e, la 2de aux 2e et 3e quartiers de l'écu. L. : *S Phil le Roy eq de Broechem et Oelegem et sculb ibid* (= *scabinorum ibidem*) (Bon de Royer de Dour).

— (Les échevins de), près d'Anvers, 1685 : écu cassé. Cq. cour. C. : un ange, en pied, tenant de la main droite un bourdon (**Colen**) (Hôp. S.-Elis., *Bâtteng.*, II).

Les *Colen* portent : coupé, au 1er, de gueules à deux bordons d'or, passés en sautoir ; au 2e, d'azur à deux grelots d'or (ou plutôt au *chef*, au lieu d'un coupé, ce qui est conforme aux lettres-patentes de 1683) (Voir J. Th. de Raadt, *Nob. histor. sur Broechem et ses seigneurs*).

— (Les échevins de), depuis 1786 : une fasce échiquetée, de trois tires, accompagnée de trois (2, 1) roses. Cour. de vicomte. S. : deux lions (**Fraula**) (Bon Hipp. de Royer de Dour).

Broechoven, voir **Lijscap**.

Broeck[e] Broeucq, Broich, Broke, Bruech, Bruche, etc. *Dominus Nicolaus de Broche, miles*, sc. pour *Johannes de Liverlo* (Lierlo), qui jure de ne rien entreprendre contre la ville de Cologne, qui l'avait fait prisonnier a Worringen, ni contre le duc de Brabant, les comtes de Berg, de Juliers et de Mark, 1288, 14 août : type sculptural ; un lion cour., l'épaule chargée d'une fleur de lis. L. : ✠ *Sigillum Nicolai de Brichepmalit* (Ville de Cologne).

Broeck(e) Broeucq, Broich, Broke, Bruech, Bruche, etc., Mgr. Thierry, sire de *Brousch*, sc. un acte de Jehan de *Brunesor* (Braunshorn), sire de *Bilsteym*. 1299 ; sc. pour Jean Vinkelin, chev., qui assigne à Henri, comte de Luxembourg, des redevances sur les vignobles allodiaux in *Clussirche* ; cet acte l'appelle *nobilis vir dominus Theodericus de Bruche, . . . sub cuius iurisdictione . . . assignatio redditauum existit*. 1307 ; type sculptorme ; un bandé. L. : ✠ *S' Dedenici de Broke (Lux.*, c. 1. 1. III ; c. III, 1. IX, N° 21).

— Guillaume van den *Broecke*, h. de Jean Berthout, sgr. de Malines. 1304 (m. st.) ; une fasce (B., c. 4).

— *Henricus de Palude*, échevin de Saint-Trond. 1307 ; quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux ; au fr.-q. broch. d'hermine plain (Abb. d'Orienté ; A. G. B.).

— *Walterus de Broke*, échevin du *bijvang* de Lierre. 1316, 8, 30 ; *Walterus dictus van den Bro[e]ke*, allentier ; un des actes a trait à une terre à *Vijrcele* (—Viersel). 1328, 32 ; trois chevrons, accompagnés en chef à d. d'une étoile et en pointe d'une fleur de lis, p. c. L. : ✱ *S' Walteri de Broeke* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 240, et N.).

— *Willames du Bruech*, h. du comte de Flandre ; celui-ci ayant fait *ardoir*, par son bailli de Cassel, *mes maisons que joi avoie en mon manoir du Bruech deles Cassel*, il renonce à toute revendication de ce chef ; Cassel, 21 oct. 1318 ; une aigle. L. : ✠ *S' Willame de Bre*, c. (Fl., N° 1360).

Le seigneur de BROUCQUE : *d'argent, à l'aigle de gueulle, membrée d'or* (Cour. Gaillard). *L'An 1 Heme Noblesse de la comtée de Flandres*).

Le seigneur de BRUECQ : *losse d'azur et d'argent, à trois pièces* (Ibid.).

— Jean *Uenbruke, vir discretus*, échevin de Saint-Trond. 1326 ; quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux ; au fr.-q. fruste (S.-T., c. 598).

— *Meis van Broeghe, burgman* du margrave de Juliers (*up sine huise zu Broeghe*) (Broich). 1343 ; plain ; au chef chargé d'une étoile. L. : . . . *eers . . . . oy . . . vr . . . . .* Duss., *Jul.-Berg.*, N° 490).

— *Burghart, here van Brike*, chev., parent (*mage*) du comte Frédéric de Moers. 1346 ; de . . . à l'écuss. plain. L. : . . . *vr . ha . . i de Br . . . .* (Duss., *Orange-Moers*, N° 19).

— Gauthier van den *Broeke*, échevin d'Anvers. 1352 ; trois croissants, surmontés d'un lambel (Hôp. S.-Elis., *Baiteuj.*, c. III).

— *Goessuein, Jan Goesuins soene van den Broeke*, reçoit, du Brabant, 45 vieux écus, pour un cheval perdu dans la guerre de Flandre. 1357, 27 septembre ; une bande, chargée d'une force renversée. L. : ✠ *Goss. filii Iob de Palude* (B., N° 1411).

Broeck(e) Broeucq, Broich, Broke, Bruech, Bruche, etc. *Willem van den Bruiche, her Jordains soen*, sc. un acte de *Jacob van Welts* (Welz), *knape van wapen*, déclarant avoir vendu, de l'aveu de *Goiswin van Diependale* (Diepenthal), son *suciegr herre*, et dudit *Willem*, des prairies à *Illiartzhaeven* (Eliashoven) à la Maison Teutonique d'Aix-la-Chapelle. 1362 ; trois macles. L. : ✠ *S Willem van den Wier* pour *Wier?)* (Duss., Commanderie de *Biesen*, N° 63).

— *Henricus ex Palude, senior, scabinus curie . . . conventus monasterii de Milen*. 1364 ; comme Jean, 1326 ; le fr.-q. chargé de deux maillets, 1 en chef à d., 1 en pointe, et d'une rose en chef à s. (S.-T., c. 598 et 7).

— *Borgart van Brouke*, écuyer, sc. un acte du sire de Friemersheim. 1366 ; de . . . à l'écuss. plain. L. ✠ *S' Bercharch de Bruke* (Duss., *Orange-Moers*, N° 29).

— *Dideric van Brouke*, écuyer, fils de ce dernier *Borgart*. 1366 ; même écu. L. : *S' Thiterici de Bruche* (Ibid.).

— Thierry van *Broiche* et sa femme, Catherine, intéodent au comte de Berg *unse hugs und slos zo Broiche, mit alle dem bauve ind getzymmerde ind vestinge*. 1369 ; le mari ; de . . . à l'écuss. plain. L. : . . *iterici de Broch* . . La dame : dans le champ du petit sceau rond, dame debout, accostée de deux écus ; A, de . . . à l'écuss. plain ; B, un cygne. L. : *S Catrina . . . . . an Broich* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 822).

D'après Gelre, *die here van den Bruge*, vassal du duc de Berg, portait : de gueules à l'écuss. d'or. Volet de gueules, double d'azur. Cour. d'or. C. : un vol de gueules.

— Simon van den *Bruijch*, voué de *Sint-Ailbrecht*, reçoit une rente à Rolduc. 1371 ; une croix engrêlée. C. fruste. L. : ✠ *S Nimonti (?) de Brech* (B.).

— *Reymer* (et *Reynere*) van *Sint-A[i]lbrecht* (*et Olbrecht*), sc. pour un autre une quittance pour le fisc du Brabant. 1368 ; reçoit un paiement du receveur de Limbourg. 1370 ; jadis prisonnier à Baseiler, sous le burgrave de Limbourg ; i. L. : 118 mout., 1374 ; une croix échancrée, accompagnée au 1er canton d'une étoile. L. : *S' Reymer va . Sent Ailb . . .* (B.).

La quittance de 1374 tronque son nom en *Reynere van Tseratelsberghen !* D'après Hemricourt (Salbray, p. 58), une fille de sire Jean de Schoonvorst épousa « *une Chevalier qui demorait al Broch, deleis Ays* (Aix), *qui astoit de lynage de Ghimegnis* (Gymnich) : *d'argent à une croix dentée d'azure* » . . .

— Jean van den *Bruijche* se porte fort pour le duc de Brabant envers Renier de Schoonvorst, chev., le jeune (voir **Bergen**), 1372 ; une croix échancrée ; ecuss. en cœur à la fasce(?) L. : . . . *ohan van . . . roiche* (B.).

Broeck[e] Broeucq, Broich, Broke, Bruech, Bruche, etc. Jean van den *Broeke*, prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Limbourg ; i. t. : 196 mout., 1374 : une croix engrelée, accompagnée au 1er canton de . . . (écuss. à la fasce?). L. : ✠ S *Iohanis de Bre* . . (B.).

— Jean van den *Broeke*, prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorsselaer, i. t. : 102 mout., 1374 : une étoile en chef à d. et deux croissants, 1 en chef à s., 1 en pointe. L. : *S' Ian van de Breke* (B.).

— Renaud van den *Broeke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gronsveld ; i. t. : 4040 mout., 1374 : neuf (3, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux. L. : ✠ *Sigill Renaldus de Bruch* (B.).

— Jean van den *Broeke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Schoonvorst ; i. t. : 256 mout., 1374 ; 9 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux ; au fr.-q. broch. d'hermine, chargé d'une couronne de feuillage, ornée de quatre roses. L. : *Sigillum Iohannes . . . . . ude (Palude)* (B.) ; 1379 : un semé de besants, ou tourteaux ; au fr.-q. comme sur son sceau de 1374. L. : ✠ *S Iohan van den . . . . ch* (B.).

— Gilles *uten Broke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 446 mout., 1374 : un semé de besants, ou tourteaux ; au fr.-q. d'hermine, chargé d'une coquille. L. : *S' Ghielis uet den Broeke* (B.).

— Guillaume van den *Broeke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorsselaer ; i. t. : 78 mout., 1374, 8 : un fascé ; au fr.-q. chargé de trois chevrons. L. : *S Willi de Breke de Halle* (B.).

— Arnould van den *Broek*, l'un des *comannen* (marchands), sc., à Louvain, une charte du receveur de Brabant, 1377 : trois (2, 1) billettes et une étoile à cinq rais en cœur. Le sceau porte : *de Palude* (B.).

— Franbach van den *Broeke*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, où il semble avoir commandé une rotte ; i. t. : 1128 mout., 1374 ; a reçu, du duc et de la duchesse de Brabant, un moulin à *Haest* (Hasse), au pays de Sprimont, 1378 (n. st.) : neuf (3, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux. L. : *S' Franbach van den Broke ritter* (B.).

— *Walterus dictus de Palude*, échevin de Louvain, 1390, 1402 : même écu qu'Arnould, 1377. L. : ✠ *S Walteri de Palude scabini lovai* (S.-G.).

— Gérard *van deme Brueghe* vend son *hoff zu dem Brughe*, près de Bedbur, aux Augustins de ce lieu, 1390 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'une étoile (Buss., Cour. de *Bedbur*, N° 22).

Broeck[e] Broeucq, Broich, Broke, Bruech, Bruche, etc. Henri van den *Broeke*, h. de fief de Rodolphe *uten Lipeminghen*, bourgeois de Louvain, 1395 : de vair au bâton (B.).

— Pierre van den *Brocke*, échevin de Terwueren, 1399 (n. st.) : trois fleurs de lis, p. c. ; à la cotice, broch. sur le tout, chargée de trois maillets. L. : . . *Petr ua* . . . . . (S.-G.).

— Jehan *de le Brouc*, et van den *Bruoucke*, h. de fief du comte de Flandre, 1422, 3 : un chevron, chargé d'une étoile (?) et accompagné de trois cygnes. S. s. : un griffon assis. L. : ✠ *S Ian van* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41).

— Guillaume van den *Broeke*, de Pulle, h. de la cour ducale à Santhoven, 1423 : trois chevrons ; au fr.-q. chargé de trois étoles ; un lambel broch. sur le tout. L. : *S' Willem van den Broeke* (*Nazareth*).

— Guillaume van den *Broeke*, échevin d'Anvers, 1435 : trois étoiles à cinq rais. C. : une tête et col d'animal (Anvers, N.-D., Chapell., *capsae* 6-10, et M. Schuermans).

— Gilles van den *Broke*, h. et *wijser* dans ladite cour, 1436 : trois chevrons ; au fr.-q. fascé. L. : *S Gielis van den Broeke* (B.).

— *Ingelbrecht van den Broeke*, échevin de Bruxelles, 1439 : une croix (simple), accompagnée au 1er canton d'un lion. C. : une femme iss. ; le haut casse (Mal.).

— Jean van den *Broeke* (voir **Bongart**), 1441 (n. st.) : une croix engrélée (B.).

— Antoine *Brouc* donne, avec Antoine Losschaerd, une quittance relative à une rente sur l'espier de Bruges, pour Antoine, fils d'Olivier *de le Bane* (bourgeois de Bruges), dont ils sont les tuteurs, 1446, 53 : une fasce, chargée de trois têtes de lion et accompagnée de trois (2, 1) coquilles, le tout surmonté d'un lambel. T. : une femme nue, iss. de l'encadrement du champ. L. : *S' Anthonis Broeck* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378).

— *Jehane du Broeuq*, veuve de Watier Hellin (à Tournai?), reçoit une rente viagère sur les domaines de Courtrai, 1463, 7, 8 : une tête de bélier, posée de face. L. : ✠ *Secl Iehanne du Bruec* (Ibid., l. 391).

— Renier van den *Broeck*, échevin de Graesen, 1448 : trois cotices, accompagnées au canton s. d'une étoile (Abb. d'Oriente, c. 2 ; A. G. B.).

— *Imbrecht van den Broeke*, tenancier du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1446 : même écu qu'Ingelbrecht (1439) (Ch. et doc. div., c. 1).

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. XXX.

Fig. 1. Sceau de Jean de Hennin, chevalier, sire de Boussu (1298).
Fig. 2. Sceau de Henri, comte de Salm
(fin du XIIIe siècle ou commencement du XIVe).

Broeck[e] Broeucq, Broich, Broke, Bruech, Bruche, etc. (Antoine van den), h. de la cour de Santhoven, 1454 : trois chevrons; au fr.-q. chargé de trois roses (ou étoiles?) ; un landel broch. sur le tout (Mal.).

— *Gerardus ex Palude*, vassal de l'abbé de Saint-Trond, 1455 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux ; au fr.-q. d'hermine chargé en chef d'un croissant. Le sceau porte : *van den Broecke* (S.-T., c. IX).

— Gérard van den *Broeke*, échevin d'Anvers, 1456 : . . . (cassé); au chef chargé de trois merlettes. C. : une tête et col d'ane (N.-D., Anvers, *Chap., capsae* 11-15).

— Jean *dou Brueeq* (et *Bruecquc*), coutelier, bourgeois de Binche, reçoit, pour lui et sa fille, *Massette*, une rente viagère sur le domaine de Binche, 1473, 6, 7 : un croissant versé, accompagné de trois (2, 1) étoiles. L. : *S Iehan dou Breue* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 1685).

— Jean van den *Broeck*, receveur de Bruxelles, 1488 : une fasce, chargée d'un croissant tourné et accompagnée de trois (2, 1) besants, ou tourteaux (E. G., I. 336).

— Henri van den *Broeke*, tient, du château de Termonde, un fief à Denderbelle, 1513 : trois roses (Fiefs, N° 3627).

— Jean van den *Broucke* tient, de Guillaume van Claerhout, sgr. de Putthem, un fief *illec*, 1514 : un *Agnus Dei* (Fiefs, N° 10772).

— Jean van den Broucke, fils de Corneille, tient, de Jacques de Thiennes, dit de Lombise, chev., sgr. de Caster, Rumbeke, Claerhout, souverain bailli de Flandre, du chef de la sgrie de Claerhout, un fief à Putthem, 1514 : trois oiseaux (Ibid., N° 10762).

— Rasse van den *Broeke*, écoutète de l'abbé de Saint-Trond, 1518 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux ; au fr.-q. d'hermine plain (Ord.).

— Rasse *uiten Brouck*, écoutète de Saint-Trond, 1519, 22 : quatorze (4, 4, 3, 3) besants, ou tourteaux ; au fr.-q. d'hermine plain. C. : une tête et col d'animal (loup?) (S.-T., c. XI et XIII).

Papiers Parmentat ms. de Saint-Trond, une (autre?) famille *van den Broeck*, porte : coupé, au 1er, d'or, à la fleur de lis de gueules, au 2, d'argent à étoile de sable.

— Jean van den *Broecke*, h. de l'empereur à Petrychem, 1539 : une tour entre deux branches sèches, les bouts inférieurs passés en sautoir. L. : *S Ian . . . . . oecke* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 1520).

— Maître Antoine *du Bruec*, prêtre, à Gand, tient, des châtellenies de Flobecq et de Lessines, un fief, près du *courtil* de Guimotte du *Bruecq*, à Flobecq, 1536 : trois aigles. T. s. : un chevalier marin, cime d'un panache et brandissant un glaive de la main droite. Le sceau porte : *du Bruecq*. Signature du personnage : *A. de Palude* (Fiefs, N° 10312).

Broeck[e] Broeucq, Broich, Broke, Bruech, Bruche, etc. Corneille van den *Broeke*, fils de Josse, sc. pour ses frères, Jean et Gilles qui tiennent, du château de Termonde, des fiefs à Opwijck, 1549 : une lame de couteau, renversé, touchant le chef et la pointe de l'écu et accostée de deux maillets, aux flancs (Ibid., Nos 4303 et 4300).

— Paul van den *Broucke*, fils de Josse, tuteur, de par l'église, de Pierrine 's Clerex (fille de Gérard), qui tient, du sgr. de Laerne, de Masmuy-St-Pierre, etc., du chef de la sgrie de Rokeghem, un fief à Berchem-lez-Audenaerde, 1555; il tient du damoiseau Georges de Maulde, une rente, arrière-fief de Jeanne de Gavere, douairière de *Ribecourt*, 1571 : trois moutons (Els.).

— Nicolas *du Bruecq*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1572 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un trèfle. S. s. : un lion (B. R., C. G., portef. 2220).

— Alexandre van den *Broeck*, échevin d'Anvers, 1637: écartelé; aux 1er et 4e, une fasce et un sautoir broch.; aux 2e et 3e, quatre annelets et en cœur une étoile a cinq rais. C. cassé (Anvers; Arch. commun., *Goedenisbrieven der huizen de Groote Fortuin*, etc.) (voir **Bongart** (1440), **BRIELE, Holset, COSSELAER, Loze, Lourdo, Ringoet, Zonnebeke**).

Broekhuizen, Bruchausen, etc. *Willelmus, miles de Brughusen*, inféode au comte de Juliers son dit alleu, près de *Venela* (Venlo), 1270; *Willelmus de Bruchusen, miles*, caution de Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, 1286 : plain; au chef d'hermine. L. : *S' Willemi de Breches militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 55; *Nam.*, N° 191).

— *Sygerus de Bruchusen* inféode au sire de Heinsberg, moyennant 50 marcs, *mansionem meam, dictam Ther Gonne*, et 20 journaux de terre arable, 1321; sc. des actes de *Wygerus de Barle*, 1321, et de Jacques de *Mierlaer*, 1324 : même écu, le chef chargé à d. d'un lion léopardé. L. : ✠ *S' Zegher van Broechesen* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 271, 3, 297).

— *Johannes, dominus de Bruchusen*, sc. des actes de son dit frère *germanus*), *Sygerus*, et de *Wygerus de Barle*, 1321 : plain ; au chef d'hermine. L. : ✠ *S' Iohis de Brechesen*. (Ibid., Nos 271, 3).

— Guillaume van *Bruchusen*, chev., et sa femme, *Alfrade*, fille de sire Gérard van *Eymelstorp*,

chev., reçoivent de Renaud, comte, et *Alianora* d'Angleterre, comtesse de Gueldre, *die borgh tot Wickerade . . . mitter veste ende mitten woninegen*, etc., 1338 : plain ; au chef d'hermine chargé à d. d'une fleur de lis. L. : ✠ *S' Wilhelmi de Broechvsen militis* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 188).

Broekhuizen, Bruchausen, etc. Ladite *Alfrade*. 1338 : parti, au 1er, comme son dit mari ; au 2, une fasce, sommée d'un lion cour., iss. L. : . . . *omine Alveradis de Broechvsen* (Ibid.).

— *Rutgher van Brouchvsen* sc. pour Herman van *Wetselair*, ayant combattu, jadis, pour le duc de Brabant, dans la guerre de Flandre, lequel Herman l'appelle *min geselle*, 1357 ; reçoit, du Brabant, lui-même, avec Othon van *Eeneciye* (Eewijk), 169 vieux écus, pour leurs services et pertes dans la même guerre, 1357 : de . . . a l'écusson, plain, surmonté de trois merlettes. L. : . . *vigh van Broechvs* (B., N° 1004, 1278).

— Sire Jean van *Broechusen* reçoit avec Jean, sire de *Mere*, un acompte sur leurs services (guerre de Flandre), 1357 ; sc. pour Zegher van *Broechusen* qui reçoit (du même chef) un paiement du Brabant, 1357 ; pour Gérard de Vet (ou Bet?) van *Oploe* (Oploo), Henri Senddemuwe, Gérard van der Mazen et *Brune van Lane* (ou *Lant*), 1357 : trois (2, 1) croisettes pattées, au pied fiché ; au chef d'hermine, chargé à d. d'un annelet. L. : ✠ *S' Iohãs de Broechvse miles*(!) (B., N° 1455, 9, 1464, 6).

— Jean van *Broechusen*, chev., fils de sire Guillaume, et Jean, sire de Meer, reçoivent, du Brabant, un paiement pour leurs services dans la guerre de Flandre, 1356, 7, 8 ; sc. pour Arnould van *Pellant* (Peeiland?), Zegher van Broechusen, *Bruen van Landt*, Rogier (van) Haren, Jean van *Groesbeke*, *Helminc* van *Cambeke*, Henri de Hertoghe (qui a perdu un cheval), Jean *Bottke* (lisez : *Bocke*), sgr. de *Mere*, Henri van *Stevic* et Gauthier van Delft (ces deux derniers ont, chacun, perdu un cheval) (tous combattants de la même guerre) 1357 ; reçoit pour lui-même et ses compagnons, faits prisonniers a Malines, 949 vieux écus, 1357 ; reçoit, avec le chev. Jean van *Mere*, un acompte, pour eux et leurs compagnons, pour leurs services dans la guerre de Flandre, 1358 ; il reçoit, du comte de Berg, 77 vieux écus, pour un étalon, 1369 : neuf (4, 3, 2) croisettes ; au chef d'hermine, chargé à d. d'un annelet. L. : ✠ *S' Iohannis de Broechvsen* (B., Nos 1179, 80, 4, 96, 1216, 25, 32, 82, 89, 1398, 1627, et Duss., *Jul.-Berg*, N° 832) (Pl. 5, fig. 106).

Broechusen et Jean de Boek, sgr. de Meer, ont du fournir à Wenceslas une troupe importante, les acomptes sur leur indemnité étant très élevés : ils reçoivent, entre autres, le 26 avril 1357, 700 vieux écus, le 10 juillet, 1500 vieux écus, et, le 1er juin 1358, 3830 vieux écus.

Broekhuizen, Bruchausen, etc. Zegher van *Broechuse*, batard, et *Brune van Lang* reçoivent, du Brabant, 270 1/2 vieux écus, du chef de la guerre de Flandre, 1357 : plain ; au chef d'hermine. Un baton broch. sur le tout. L. : ✠ *S' Seyeri de Broechvse bastart* (B.).

— Guillaume van *Bruechusen*, dit *Hutschart*, ou *Hutschart (Hutzart) van Broighusen, Bruichusen*, et van *Bruchusen*, tout court, reçoit une rente sur Rolduc, 1360, 70, 4, 5, 9 : trois pals et un croissant broch. en cœur (B.).

— Jean, sire de *Broichusen*, caution de Jean van *Moerse* et de Thierry, sire de Broich, envers le sire de Schoonvorst, 1370 ; sc. avec Werner Ingenhave (voir celui-ci) un acte de Frédéric, sire de Moers, 1375 : plain ; au chef d'hermine. C. : un bonnet entre un vol (Duss., *Clèves-Mark*, Nos 400, 421).

— Jean, sire de *Wickrade* (Wickrath), reconnait être payé, par le Brabant, pour lui-même et ses compagnons, de leurs services de guerre, 30 avril 1380 : huit (4, 3, 1) croisettes pattées ; au chef d'hermine. L. : ✠ *S Ian van Brechese dns (?) de Wicrod* (B.).

— Sire Guillaume van *Broichusen*, acte de même teneur que le précédent, 30 avril 1380 ; Guillaume, *sire de Bruchusen*, reçoit, du Brabant, une rente, à Bois-le-Duc, 1384 : plain ; au chef d'hermine. L. : ✠ *S Wilhi d Broechesen militis* (B.).

— Jean van *Bruchusen*, *knape van wapen*, reçoit, du Brabant, une rente à Rolduc, 1384 ; dit sceller de son propre scel : trois pals et un croissant broch. en cœur. L. : ✱ *S Sanderi de Breyhusē* (B.).

— Gisbert van *Broechuusen*, écuyer, sc. le compromis des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : une bande. L. : *S Ghisebert va Brecheu . . n* (Arnhem, *Rekenk.*).

— *Johan van Broichusen*, sgr. de Waardenburg et d'Ammerzoden, investit *Fije*, femme de Gisbert Coc van Neerijnen, de l'usufruit de terres a *Hier*, 1422 ; sc. en 1439 : de vair a trois pals de . . . (sic !) ; au chef plain. C. : un vol (**Waardenburg**). T. d. : un ange ; s. : cassé *(Geld.)*.

— François van *Broeckhuijsen*, échevin de Rotterdam, 1646 : une croix échiquetée. C. : une tête et vol d'aigle (?) (U.).

— Will van *Broeckhuijsen*, juge, bourgmestre de *Tijelle* (Tiel), député du quartier de Nimègue, commissaire ordinaire des montres, sgr. d'Eck, et Thierry v. B., sgr. de Wiel, partagent, 1669 : tous deux : d'hermine, a la champagne plaine(!). C. : un vol de l'écu. Le 1er se sert, comme contre-sceel, d'une empreinte de bague : écartelé ; aux 1er et 4e, comme a la face ; aux 2e et 3e, trois pals de vair ;

au chef de quartier chargé d'un lion iss. L'écu couronné (*Wassenaer*) (voir **MEER, Renesse**).

Le sceau de Herman-Guillaume van *Broechuijsen*, sgr. *tot den Lockmeer*, témoin à cet acte, est tombé. Volet, d'après Gelle, les blasons de quatre vassaux du duc de Gelre :

1° *Willem van Bruchuisen* : de sinople, au chef d'hermine. Le cq. d'or. Capeline de sinople. C. : un vol coupé d'argent (blanc) et de sinople ;

2° *Her Jan van der Donc* : même ecu. Le cq. d'or. Volet de sinople. C. : un chapeau de tournoi du même, retrousse d'argent (blanc), soutenant un demi-vol d'hermine, sommé, au haut, d'une plume d'argent.

3° *Her Werner Vollgen* : même ecu, brisé d'un lambel de gueules, à quatre pendants. Le cq. d'or. C. : un haut bonnet d'hermine, timbre en volet, double d'azur.

4° *Henric van Wierede* : même écu, sans lambel (sans timbre).

Broekstraet (Henri van), échevin de Malines, 1301, 8 : trois pals ; au chef chargé de trois . . . (probablement des gerbes). L. : *S' Henrici de Broecstrat* . . . (Mal.).

Mais non des tours, comme dans A. van den Eijnde.

Broggere, voir **Berk**.

Brognart. *Jehan Brongnart de Weis*, h. de fief de Remaix, 1294 : trois hamaides. L. : . . *Jehan Brognart de Wov . . (Nam., N° 265)*.

L'acte ne lui donne pas de prénom.

— Pierre, dit *Broing[n]art*, chev., sgr. de *Haynin* (Hainin) et de *Louvegnies* (Louvignies), h. de fief du Hainaut, 1421 (a Valenciennes) : une croix engrêlée. Cq. cour. C. : deux pattes de lion. S. : deux griffons. L. : *Seel Piere de Hainnin chlr (Nam.*, 1354-6).

— Gracien *Brongnart*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1516, 24 : un chevron, accompagné de trois têtes de lion, ou de chien braque. S. s. : un lion (Mons, Ste-Waudru, c. H et Q., liasse *Quévy*).

— *Arthus Braingnaert* tient, du château et Vieux-Rourg de Gand, un fief *illec*, paroisse Ste-Pharaïlde, 1558 : écartelé ; aux 1er et 4e, un fascé ; aux 2e et 3e, trois lions contournés. L. : . . . . *rs Broingnart* (Fiefs, N° 2798).

— Philipppe *Brongnart*, h. de fief du Hainaut, etc., 1574 : même écu que Gracien, avec cette différence que le chevron et les têtes sont surmontées de cinq piles (Mons, H. de fief).

BRONGNON (Jehan du) (ou *Brongnon*), h. de fief du Hainaut, 1484, a Binche : un oiseau essorant, le coin sup. a d. est cassé. L. : *S Ieh . . . . . gnon* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1687).

Brohl. *Conrait und Conrait, heren zu Broele, die ardie zuue scaren heren Coinrads ind heren Syvarts, der edelre luden, heren van Broele*, intendent a Guillaume, margrave de Juliers, *unse huys zu Broele, turn und porze ind vurburge, mit deme gerychte unme daile ind unme die burgh*, 1338 ; Conrard I : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux. L. : ✠ *Conradi de Brole*. Conrard II : même écu, brisé d'un lambel (ne brochant pas). L. : ✠ *S Jvni . oris Conradi de Brol* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 396).

Brohl, Conrard van *Broile*, ayant assisté, a la demande de l'archevêque, a une séance du conseil a l'Hôtel de ville de Cologne, donne, avec d'autres un *vidimus* d'un acte de Charles, empereur des Romains, 1373 : même écu, sans lambel, mais une étoile a cinq rais à d. entre les deux rangées sup. de besants, ou tourteaux (Duss., *Col.*, N° 961).

— Sire Thierry et sire Conrard, seigneurs de *Brole*, 1405 ; Thierry : même blason, mais plein. C. : une tête et col d'âne. Conrard : le sceau est tombé (Ibid., N° 1123).

Broye (Henri de la), et *Broie*, reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, pour lui et sa femme, Catherine Blancpain, 1445, 8 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné de trois roses. L. : *Seel Henry de la Broie* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 591).

Broigne. Jean, abbé de l'église de *Broing*, 1386 : type ogival ; dans le champ du sceau, un prélat sous un dais ; au bas, un écu, a trois macles et au B en cœur (B.) (voir **Lambotins**).

Broich, voir **Broek**).

Brocquette (Antoine), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1596 : un chevron, accompagné de trois étoiles. S. s. : un cheval (panthère?) assis (B. R., C. G., portef., N° 1907).

Bronkhorst. *Willelmus, dominus de Brunchorst, miles*, caution pour Renaud, comte de Gueldre, etc., 1286 : un lion et un lambel a cinq pendants, broch. L. : ✠ *Willelmi . . litis de . . . . . l (Nam.*, N° 191) (voir **Arndts, Baar, Baexen, Buren, Remen, Spruijt, Voort**).

— (Guillaume de), sgr. de Batenburg, 1317 : un sautoir, accompagné en chef d'un lion et d'un lambel, ne brochant que sur le lion, et dans chacun des trois autres cantons d'une force de tondeur, renversée. L. : . . . . . *mi de Bro . . orst dni de Bateho* . . . (Liége, chap. de St-Lambert).

— Sire Gisbert van *Brunchorst*, oncle du sire de Baar, 1342 : un lion et un lambel, a cinq pendants, broch. L. : ✠ *S' Gyselberti de Brunchorst* (Arnheim, *Rechenk.*, N° 584).

— Sire Gisbert, sgr. de *Brunchorst*, parent (mere) du sire de Baar, 1342 : un lion com. L. : ✠ *S' domini Gisberti de Brochorst militis* (Ibid.).

Bronkhorst (Gisbert, sire de) *Bronchorst*, chev., se porte caution pour Renaud, comte de Gueldre, envers *Hille*, fille de Jourdain van *Rijneren* (Reenderen), femme de Jean van Wijhlo, le jeune, chev., 1349 : un lion cour. (*Wassenaer*).

L'acte, ainsi que les suivants de 1377-1547, donne l'orthographe : *Bronchorst*, et lui de 1541 : *Brenckhorst*. *De barre van Bronchorst*, Gueldrois, portant, d'après Gelre, de gueules au lion d'argent, armé et coupé d'or. Le cq. d'or. Capeline d'argent. C. : deux membres de lion d'argent, armés d'or, adossés, tenant, chacun, une boule de gueules (comme *Batenburg*).

— (Guillaume, sgr. de), caution de Jean de Moers, chev., envers le sgr. de Frichmersheim, 1366 : un lion cour. L. : *S Willel . . . . . dni de Bronchorst* (Duss., *Orange-Moers*, N° 29).

— (Guillaume, sire de) reçoit une rente du Brabant, 1377, 85 : un lion cour. L'écu sommé d'un cygne. L. (1377) : ✠ *S' Wilhelmi domini de Bronchorst* (B.).

— (Sire Roger van), *keppeler* et chanoine de la cathédrale de Cologne, 1396 : un lion cour. et un lambel broch. (Duss., *Col.*, N° 1492).

— (Guillaume, sire de), échange des serfs avec l'abbé de Werden, 1397 ; donne un *vidimus* d'un acte d'Adolphe van den Spieghelberghe, abbé de Werden, 1402 : un lion cour. L'écu sommé d'un cygne et accompagné, au bas, d'un dragon. L. : *S' Wilhelm domini de Bronchorst* (Duss., *Werden*, Nos 97 1 2 et 73).

— (Guillaume, sire de), et Othon van *Bronchorst*, sire de *Borclo* (Borkelo), sc. le compromis des nobles et des villes de Gueldre, 1418 ; Guillaume : un lion cour. C. : deux pattes de lion, tenant chacune une boule. L. : *Sigillu Willem he van Bronchorst ;* Othon : un lion cour., l'épaule chargée d'un écusson, truste. Même C. L. : *S Otto van Bronchorst he to Borkelo* (Arnhem, *Rekenk.*).

— (Thierry van) et Gislebert van *Bronchorst* (ne scelle pas), frères, donnent à Philippe, duc de Bourgogne, qu'ils sont désireux de servir, *een goede, vaste, stede, alde ende volcomene zoene* au sujet de l'inimitié où ils se sont trouvés, eux et leur valet, Ruelken Ghijben, envers le duc Jean de Brabant, s'étant engagés, autrefois, par lettres scellées, vis-à-vis de leur *lieve Joncher ende neve*, feu Jean van *Buoren*, prévôt d'Aix-la-Chapelle, à l'aider contre ce prince, mais n'ayant, toutefois, commis aucun acte préjudiciable à celui-ci, ni au Brabant ; 28 septembre 1429 : un lion. L. : *S Dire van Bronkhorts* (sic!) (B.).

— (Elisabeth et Jean van), fils de *Marechys*, vendent une rente, 1442 ; Jean : un lion cour. (*Geld.*).

— (Thierry van), échevin de Nimègue, 1505 ; un lion cour. C. : deux pattes de lion (S. L., c. 12).

Bronkhorst (Henriette van), femme de Guillaume Buchenhaut, 1517 : un lion . . . (truste) (*Geld.*).

— (Jean van) dote Anne van *Bronckhorst*, à son mariage avec Thierry van Malburg, à Zalt-Bommel, 1541 : un lion cour. C. : deux pattes de lion (Ibid.).

Broodsnijder (?) *Egbertus Panscida*, échevin de Nimègue, 1294 : une étoile. L. : ✠ *Sigillum Egberti* (sans autre nom) (Arnhem, *Rekenk.*, N° 597).

Broquet, Jean *Broket*, h. de fief de l'église Sainte-Waudru, à Mons, 1353 : une fasce, accompagnée de six merlettes, 3 rangées en chef, 3 (2,1) en pointe. L. : ✠ *S' J . han Brok . .* (Mons, Sainte-Waudru, fonds de Hal) (voir **BRUECQUET**).

— Aubert du *Broecquet*, h. de fief du Hainaut, 1524 : écartelé ; aux 1e et 4e, une bande frettée ; aux 2e et 3e, un échiqueté. C. fruste. L. : . . . . . *du Broecqet* (Mons, Cour féod., reg. II).

BROQUIERE (*Bertram* de la), sgr. de *Viefchastel* et *darquesnes* (Arquennes), conseiller du duc de Bourgogne et *hault guerrenier des Oostdunes* de Flandre, reçoit, par le bailli de Furnes, ses gages annuels, soit 24 livres parisis, 1455, 6 : écartelé ; aux 1er et 4e, d'hermine ; au chef chargé de quatre . . . (brochets, posés en pal ?), rangés en fasce ; aux 2e et 3e, un animal rampant (chat, chien, renard ?). C. : une tête et col de loup (?) entre un vol. L. : *Se . . Bertrant de la Broqu . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 95-6).

BROUGNON, voir **BRONGNON**.

Broseken (Everard), fils de Béatrice, *die Diderics wief van der Dune was*, vendent, au chapitre d'Emmerich, leur bien *op Scocken werde*, 1363 : trois étoiles. L. : ✠ *S' Everardi Brosekini* (Duss., *Emmerich*, N° 49).

Brouckere, Baudouin *die Brockere*, chev., h. du comte de Flandre, sc. un acte du bailli du métier de Bruges, 1285 ; un échiqueté ; au fr.-q. plain, ou fruste. L. : ✠ . . *Baldewini Brockere militis (Nam.*, 176).

— Baudouin *die Broekere*, échevin du Franc de Bruges, 1295 ; un échiqueté ; au fr.-q. chargé d'une étoile *(Oost-Eecloo)*.

— *Boidins le Brouckere*, h. du comte de Flandre, 1329, à Bruges ; un échiqueté ; au fr.-q. chargé d'une coquille. L. : *S Baedin de Brouckere* (Fl., N° 1489).

— Jacques *de Brouker*, échevin d'Ypres, 1417 : un chevron, accompagné de trois trèfles. L'écu sommé de . . . . L. : *S Iacob de Brouckere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 417).

— (Jacques de), h. du comte de Flandre, reçoit, du bailli de la Salle d'Ypres, une indemnité pour deux

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. XXXI.

Fig. 1. Sceau de Jean, sgr. de Walincourt, etc. (1311).
Fig. 2. Sceau de Sohier de Ringenberg (1247).
Fig. 3. Sceau de Léon, fils du châtelain de Bruxelles (1247).

journées passées, avec lui, à Courtrai, pour assister *daer mijn gheduchte heere van Bourgoingne, grave van Vlaendren, gheerveet was in Belle ende in Belle hambocht* (Baillet et le métier de Bailleul), 1421, 12e jour du *wendemaend* (août?) : un chevron, accompagné de trois croisettes pommelées (chaque bras terminé en boule). Cq. cour. C. cassé. L. : *S Ian* . . . . . (G. C. B., Acquits de Lille, l. 191).

Brouckere. Agnes *Brouckers*, veuve de Simon van der Banck, Banck, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1473 : parti ; au 1er, . . . ; au 2d, un échiqueté (assez fruste). T. : un ange (Ibid., l. 240).

Brousaert (Thierry) reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur 350 moutons (guerre de Gueldre), 1395, 6, 7, 8 : coupé ; au 1er, deux roses, surmontées d'un lambel ; au 2d, une rose, toutes à six feuilles (trois roses de l'un en l'autre?). L. : *S Thiri Brousar* (B.).

BROUSBERG, voir **Semal**.

Broustin (Jacques), alleutier du Hainaut, 1463 : une rose à six feuilles (Tournai, Croisiers).

Brouthières. Jean de *Brouttieres*, mari d'Agnès de *Fraisne*, fait, de concert avec Robert de Housse et consorts, un accord avec le gouverneur du duché de Bar, au sujet de la sgrie de Moranville, 1459 : quatre burelles. C. fruste. L. : *Jehan de Broutte* (Lorr., *Etam*, N° 45) (voir **Ancherin**).

Brouwer[e], Brauwere, Br[e]uwere. *Gerardus dictus Breuwere*, échevin d'Aerschot, 1329 : dans le champ du sceau (sans écu), une fleur de lis, p. c., et un bâton alésé, broch. L. : ✠ *S Ge de Brewwere scabi arscot* (S.-G.).

— *Paulus Bruere*, échevin d'Oesterwijk (Brab. sept.), 1334 : trois roses à six feuilles et une cotice broch., chargée de trois mouchetures d'hermine. L. : . . . . *wels de Br . v* . . . (S.-G.).

— Hughes de *Bruwere*, h. de fief de la châtellenie de Gand, 1387, 97, 1400, 1, 6 : deux renards sautillants, affrontés. L. : *S H* . . . *e de Brvvvere* (Fiefs, N° 2672, et Acquits de Lille, l. 111, 405).

— Pierre de *Brouwere*, h. de fief de Sotteghem, 1414 : une bande, accompagnée au canton s. d'une étoile (Els.).

— *Jehan le Bruwere*, religieux et pitancier de l'abbaye de Saint-Corneille, près Ninove, 1439 : un chevron, chargé de trois étoiles (à six rais) et accompagné en chef à d. d'une étoile à cinq rais (le coin sup. de s. et la pointe plains) ; l'écu muni d'une bordure dentée. T. : un ange. L. : *S fris Iohannis de Brvwer* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 146).

Brouwer[e], Brauwere, Br[e]uwere. Jean de *Brouwere*, dit de Hac, tient un fief du damoiseau Adrien van Rokeghem, du chef de sa sgrie de ter Donck, à Berchem-lez-Audenarde, 1503 : trois poissons, posés en fasce, rangés en pal. Le sceau porte : *de Brewere* (Els.).

— Henri de *Brauwere*, échevin du comte de Flandre à *'s Gravenhuenare*, 1519, 21 : une ramure de cerf, accompagnée en cœur d'une étoile, surmontée d'une petite boule (*Deijnze*, K.).

— *IJsbrant Arentsz Brouwer*, échevin de Rotterdam, 1583 : trois oiseaux, mal ordonnés, le 1er essorant. C. : un vol (C.).

— *Adriaen Reijmbrantsz Brouwer*, échevin de Rotterdam, 1598 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois (2, 1) oiseaux ; aux 2e et 3e, trois trèfles. C. : un trèfle, surmonté (!) d'une merlette, entre un vol (C.).

Broux (Jacques de), mari de Catherine del Hutte (fille de Jean), qui tient, du Brabant, un fief à Pinchart, sous Ottignies, 1551 : un fer à cheval (Av. et dén., N° 4276).

— (Guillaume de), h. de fief de Jauche, 1613, 4 : une demi-burelle, détaillante à d., accompagnée de trois losanges, 2 en chef, 1 en pointe à s. (Gr. scab., *Jauche*, c. 4363).

Brouxelles, voir **Bruxelles**.

Bruchausen, voir **Broekhuizen**.

Brudeghoem (Jean de), sacristain (*costre*) de Sainte-Pharaïde, 1393 : une fasce ondée, accompagnée de trois (2, 1) coquilles (C. C. B., Acquits de Lille, l. 401).

Bruden, voir **Webbecom**.

Brueder, voir **Broeder**.

Bruekem (Gilles van), prisonnier à Basweiler, dans maisnie du duc de Brabant ; i. t. : 35 mout., 1374 : un chêne (non englanté), surmonté d'un lambel. L. : *S' Gillis va d* . . . *orrie* (B.).

BRUECQUET (Aubert du), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1510 : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande frettée ; aux 2e et 3e, un échiqueté. C. cassé (Mons, Sainte-Waudru, c. I) (voir **Broquet**).

Bruel. *Arnoldus de Brolio*, échevin de Malines, 1304 : une croix, chargée de cinq . . ., et une bordure engrêlée. L. : . . *Arnoldi d* . . *de* . . . . . (Mal.).

D'après A. van den Eijnde, la croix serait chargée de cinq flanchis. Les *de Bre* des seraient-ils une branche des Elewijt ? Voir à ce nom.

BRUELE *(Philippus de)*, échevin d'Anvers, 1270 : une fasce échiquetée et un bâton en barre, broch. (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I).

— (Gisbert van den) reçoit, du Brabant, un acompte sur une i. t. de 40 mont., pour la descendance *(ghebuerte)* de Josse van Beringhen, son frère, tué à Basweiler, sous le sire de Bouchout, 1374 : une fasce échiquetée. L. : . . *bisberli de Brr* . . . (B.).

— (Guillaume van den), échevin du duc à Overijssche, 1384 : une croix latine, le bras inférieur terminé à s. par une petite tige, posée en barre (C. C. B., c. 107) (voir **Briele**).

BRUESBEKE, voir **Veen**.

Brufaut, voir **WAESBERGHE**.

BRUGDAMME. *Bouden van Brigdamme* (voir **Poele**), 1292 : une fasce de trois fusées et une tranche broch. (estacade de trois *estaches*). L. : ✠ S . . . . *mi de Breggedamme* (Fl.).

— (Simon van), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Wedergrate ; i. t. : 1000 mont., 1374 : (de sable) à la fasce (d'argent) dentée (de gueules), surmontée à d. d'une étoile (d'argent). Voiet d'argent, doublé d'azur. Cq. cour. (la cour, de sable). C. : deux têtes et cols d'oiseau (d'argent, becqués d'or), adossés. S. : deux aigles. L. : *S' Simoen van Bruggbedame* (B.) (voir **Borssele**).

Les émaux de ces armes ont été empruntés à l'armorial de son contemporain GERE qui cite *Her Simon van Brugdam* parmi les Flamands. Toutefois, sur le sceau, l'étoile est à six rais et le cimier est constitué par des têtes et cols de cygne, tandis que le m. s. donne deux têtes et cols d'aigle et représente l'étoile à cinq rais.

— (Elisabeth van), veuve de *mer* (sire) *Louis* Scace, chev., sgr. *van den Hamme* et de *Scardan* (Schardan), reçoit une rente viagère, par le *wintergrave* de Flandre, 1438, 9, 55 : parti ; au 1er, un échiqueté **(Schaec)** ; au 2d, une fasce, chargée d'une tranche vivrée et surmontée à senestre d'une étoile à cinq rais. T. : un ange. L. : *S Lisbette van . . . . dame* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 235).

L'acte de 1438 la dit : dame *van den Hamme* et appartenances.

Le sceau de BRUGDAMME : *de sable à la fasce ondée (ondée de l'argent, ici noir) peint : de gueules, à cerce sur son nom* (COUS. GALLIARD, *Une ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Bruges *(Lolins de)*, sergent du comte de Flandre, 1286 (n. st.) : trois coquilles. L. : . . . . *illem Lolini de Brugis* (Fl., N° 335).

Bruges (Gérard de), h. de fief de Renaix, assiste à l'acte de six parents de *Gillekin de Rosnais* (Renaix), déclarant que, pour acquitter ses dettes, il a vendu et cédé (à Petegheim), *se tiere de Rosnays*, avec la sgrie, à Guy, comte de Flandre, pour son fils, Guyot de Namur, 1295 : dans le champ du sceau, une poule, surmontée d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Gierart de Bryges* (Nam., N° 265) (voir **Aa**).

— (Maître Guillaume de), conseiller de la duchesse de Brabant, témoin à l'acte par lequel Henri Pipenpoij, bourgeois de Bruxelles, décl. se soumettre à un arbitrage pour terminer la discorde surgie entre lui et les siens, d'une part, et Daniel de *Masmines* (Massemen), chev., d'autre part ; 1er janvier 1396 (n. st.) : écartelé ; aux 1er et 4e, trois croissants et un semé de billettes ; aux 2e et 3e, un lion et un semé de billettes. T. : un ange. L. : *S' G' d Wescsore in legib' licen* (B.).

Brugg[h|e|n[. Henri van der *Brugghen*, h. de Gilles van Bouchout, chev., 1330 : dans le champ du sceau, sur une eau d'où émergent trois têtes de poisson, un pont à trois arches, sommé d'un dragon. L. : . . *Henrici de Ponte campsor* . . (Brux.).

— Nicolas van der *Brugghen* et Jean van *Nederhem* reçoivent, du Brabant, 517 vieux écus qu'ils avaient dû payer à sire *Aernt van Simper* (Schimper), *die ons gheranghen hadde, voer ghelt dat men hem sculdich was van dienst ende verliese van den orloghe zeghen Vlaendren, daer hi onder den greve van Loen* (Lœw) *mede was*, et a déduire de la somme due au dit comte, 1358, 9 juin : écartelé ; aux 1er et 4e, trois cotices ; aux 2e et 3e, trois feuilles de nénuphar. L. : ✠ *S' Nicholaus de Ponte* (B.) (comp. les armes de **Nederheim**).

— Jean van der *Brugghen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; 58 mont., 1374 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois fleurs de lis (complètes) ; aux 2e et 3e, six (3, 2, 1) besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S Ian van der Brugen* (B.).

— Renier *op de Brugghe*, échevin d'Aerschot, 1380 : un pont (une fasce voûtée, soutenue par des arches ogivales). L. : ✠ *S' Ren'i supra pote scabi arsco* (S.-G.).

— *Johannes de Ponte*, échevin de Louvain, 1389, 92, 8, 9 (n. st.), 1404, 5, 8, 12 : trois fleurs de lis, p. c., et un bâton broch. L. : ✠ *S' Iohannis de Ponte scabini lovanien* (S.-G., B. R., C. G., portef. 1875).

— Jean van der *Bruggen*, échevin de Bruxelles, 1416, 7 : trois fleurs de lis, p. c., surmontées d'un lambel. Cq. cour. C. : une tête et col de cerf. S. : deux griffons. L. : 1416 : *S Ian va' d . . . gghen* ; 1417 : . . . *han van der Brugghen* (E. G., l. 349, et Brux.).

Brugg[h]e[n], *Johannes de Ponte*, échevin de Louvain, 1419, 20 : une scie de boulanger, posée en bande, accostée de deux roses. L. : ✠ *S' Iohis de Ponte scab lov* (S.-G.).

— Henri *op die Brugghe*, échevin d'Aerschot, 1421 : trois fleurs de lis, p. c. (Mal.).

— Henri *op die Brugghe*, échevin d'Aerschot, 1426 : trois fleurs de lis, p. c.; écuss. en cœur à trois pals; ledit écu au chef chargé a d. d'un écuss. (?) (fruste) L. : ✠ *S Heinric op de Brve (?) scab aersot* (S.-G.).

— Henri van der *Bruggen*, dit *metten Ghelde*, vassal de Jean, sgr. de Merode, etc., 1474 : une marque de marchand (*Afflig.*) (Fig. IX) (voir **Schimper**).

— Gérard van der *Bruggen*, échevin de Bois-le-Duc, 1509 : un lévrier passant, accompagné en cœur d'une petite boule et surmonté d'un lambel. L. : . . *erardi van d Bru . . e scabi' in Bu . . . .* (S.-G.).

Bruggeneyen (*Johan* van der), dit *Hasenkamp*, h. du comte de la Mark, 1418 : trois tranches, posées au centre de l'écu, C. : un vol. L. : *S Iohan Bryggeneey* (Duss., *Cleves-Mark*, N° 765) (voir **Hasenkamp**).

Brugman (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Redelgem ; i. t. : 49 mont., 1374, 9 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'une merlette. L. : *S Ian Brugman* (B.).

— Herman *Brueyman*, échevin de Dusseldorf, 1391 : dans le champ du sceau une marque de marchand, formée de deux crochets, passés en sautoir, reliés au bas par une traverse. L. : *S Herman Brueman* (Duss., Chapitre de Dusseldorf, N° 61).

Bruheze (Jean van), et *Bruhese*, etc., jadis prisonnier à Basweiler, sous Brien van Crainhem ; i. t. : 450 mont., 1374, 9 ; échevin de Bois-le-Duc, 1376 : trois huchets contournés, accompagnés en cœur d'un fer de moulin versé. L. 1374 : *S' Iohannis de Brvhees . . .* 1376 : ✠ *S' Iohis de Brvees scabi in Busco* (B.).

Bruiant (Jernoul), h. du marquis de Namur, 1294 : de . . . a l'écuss. plain et au lambel broch. Le boucher accosté, a d., des lettres V I G, gravées de bas en haut, et à s. des lettres L O, gravées de haut en bas. L. : ✠ *S' Hernes de Rines bathis de (?)* (= de *Rhisne*, bailli de *Loëc* (?), ou de *Vielo* (?)) (*Nam.*, N° 268).

Bruyère. *Helemannus de la Bruyre de Gestyorelpont* (Geest-Geromont), *armiger terre Ghelderlandensis* (Jodoigne), s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, dans la guerre éclatée entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : trois piles, la 1re chargée d'un losange. L. : ✱ *S' Heinmot de Gest* (B., N° 507).

Et non : *Gestgerospont*.

Bruyère. *Henemans*, et *Hynemans de Gest*, échevin de Jean Bazart, de Dinant, dans sa cour à Villers-lez-Heest, 1359 ; marc et echevin du Feix, 1360 : plain ; au chef denché, chargé a d. d'un losange. L. : ✱ *S' Heleman . . . est* (*Nam.*, N°s 858 et 863).

— Charles-Albert de *Bruière*, h. de fief du Hainaut et de *Crespin* (Crepin), nommé par le parlement de Tournai, 1696 : trois aigneaux, sans anses et au besant, au tourteau, en cœur (M. L. Paris).

Bruij[n]e, *Egidius, plebanus ecclesie beate Gudile bruxellensis*. 1385 ; Gilles *Bruijn*, curé de ladite église, 1395, 6 ; dans le champ du sceau ogival, sainte Gudule, sous un dais ; au bas, un cœu au sautoir, chargé en cœur d'une etoile et cantonné de quatre fleurs de lis. L. : *S Egidii Brune plebani ecce bte Gudile bruxellen* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 70-71, et B.).

— Michel de *Bruijne*, mari de Marguerite van den Weerde, qui tient, du chateau de Termonde, un fief à Lebbeke, 1430 : une fasce, chargée de trois tors d'échiquier et surmontée de trois oiseaux (Fiefs, N° 3924) (Pl. 5, fig. 107).

— Philippe de *Bruijne*, h. de fief de Termonde, se, pour Jean de Jonghe (fils de Mathieu) et Pierre de Bruijne (fils de Jean), feudataires, dudit château, a Hamme, 1549 : un sautoir (Fiefs, N°s 3832 et 3850).

— Thomas de *Bruijne*, tenancier juré héréditaire du Roi, dans sa chambre des tonlieux, a Bruxelles, 1616 : un buste imberbe, posé, en pointe, de face, coiffé d'un turban, a quatre rubans flottants, surmonté de trois roses, rangées en chef. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Thomas de Breyne* (C. C. B., c. 47, 48).

— Thomas de *Bruijne*, même qualité, 1637 : même écu. L'écu dans un cartouche. Sans timbre. Même L. (Ibid., l. 47).

Il est, selon les apparences, le même personnage que Thomas cité, ci-dessus, en 1616. N'étant pas gentilhomme, il aura été obligé, par les vois d'armes, de supprimer le timbre de ses armes, en vertu de l'ordonnance du 14 de octobre 1616.

Voir des exemples analogues, aux noms de *Bouten*, *Mire*, *Pelgroet*.

— François de Bruijne, même qualité, 1640, 2 : même écu. L. : ✠ *S Franssois de Breyne* (Ibid.).

— Martin *le Bruijn*, allentier du Hainaut, 1678 : deux fourches, passées en sautoir et un panier ovale, sans anses, renversé, broch. en cœur, surmonté d'un besant, au tourteau (Enghien) (voir **Brun[e**, **Laer**).

Bruecq, voir **Broek.**

Bruchausen, voir **Broekhuizen.**

Bruleet (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 138 mont., 1374, un lion. L. : ✠ *S' Iehans Breleet* (B.).

Brumières. *Kaerle van Brumeueres*, chev., commandeur de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Brabant, dit seigneur de Chantraine, 1307 : écartelé; aux 1er et 4e, un lambel, a cinq pendants, en dos d'un orle (simple); aux 2e et 3e, une croix ancrée (?). L. : *S F Charles de* . . . . . (S.-G.).

Nous empruntons, sous réserve, la forme *Brumières* à *La Iaby, anc. et mod. tout concu* Huppayes, par Taillier et Wauters.

Brun[e]. Nicolas de *Brune*, échevin de Rotterdam, 1375 : une aigniere, accompagnée en pointe d'un gobelet (U.) (voir **Trazegnies**).

— (Jean de), jadis prisonnier a Rasweiler, sous le sire de Vorsselaer ; i. t. : 142 mont., 1374, 8 ; trois chevrons ; le 1er chargé de trois roses broch. L. : ✠ *Seghel Ians Brennen* (B.).

— Jean *le Brune*, chev., h. de fief du duc de Bourgogne, au Franc de Bruges, 1409 : un chevron, chargé de trois roses, accompagné en chef a d. d'un écrasé, frusté (le coin sup. de s. et la pointe plain). C. : un renard en arrêt entre un vol, T : deux h. sans., sans massues. L. : . . . . . *de Brune* (C. C. B., Acquits de Lille).

La maison sur mer de **Brune** : *de sable, au chevron d'argent surgé de trois quintefeuilles de quelles* (Coos, Gaillard, *L'Ancienne Noblesse de la comtée de Flandres*).

— (Jourdain), époux de dlle Marie N., qui tient, du château de Furnes, un fief a Staveele, 1421 : écartelé; aux 1er et 4e, une merlette ; aux 2e et 3e, un échiqueté (Fiefs, c. 889, l. 862-81).

— Jean de *Brune*, h. de la châtellenie de Gand, 1442, 7 : deux fasces. T. : un ange. L. : *S Ian de* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116, 157).

— Pierre de *Brune*, père de Jean, sc. une quittance par laquelle ce dernier et Guillaume de *Brune* déclarent être payés, par le bailli d'Oudenbourg, pour avoir conduit echui-ci et d'autres personnes de Gand a Lille, 1444 : une pelle, le manche garni au haut d'une traverse, le fer en bas, en pal. L. : . *Pieter d* . . . . *ne* (Ibid., l. 157).

— Jean de *Brune*, h. de la châtellenie de Gand, 1453 : deux fasces, surmontées d'une rose, molette ou étoile, a cinq rais, et une bordure (simple). T. : un ange. L. : *S Ian de Brene* (Ibid., l. 401).

— Jehan *le Brune*, même qualité, 1456 : deux burelles. T. : un personnage. L. : *S I* . . . . *Brene* (Ibid., l. 413).

— *Eloys le Brune*, chev., échevin et *cuerheer* du terroir de Furnes, 1458 : écartelé; aux 1er et 4e, un chevron, chargé de . . . ; aux 2e et 3e, un sautoir de vair, de deux tires. Sur le tout, un écusson, a la croix. C. cassé (Ibid., l. 954-6).

Brun (Jehan le), lic. en droit, conseiller du roi de France et lieutenant du bailli de Tournai, etc., 1477, 8 : un chevron, accompagné de trois meubles affectant la forme de battants de cloche (brunissoirs?). L. : *Seel Ricarsete*(?) *Jehã le Brun* (Tournai, Chartrier).

Sèel de Richard et de Jean *le*

— (Gilles le), h. de fief d'Enghien, 1500 : parti ; au 1er, un renard sautillant ; au 2d, une fasce, accompagnée en chef d'une rose et en pointe de trois (2, 1) besants, ou tourteaux. T. : un ange (Abb. de W. B., c. 4008).

— (Gaspard le), *clerc aux enquestes de la cour de Mons*, 1524 : une couronne ; au chef chargé de trois étoiles. T. s. : un ange (Mons, Sre-Waudru, c. Q., l. *Quévy*, 41-50).

— (Antoine le), h. de fief de la sgrie de Binche, 1549 ; du Hainaut et de la cour de Mons, 1579, 81, 2 : un cygne et une bordure engrêlée. Cq. sans C. (1) (Ibid., c. H et I) (voir **Patoul**)

L'acte de 1579 le qualifie aussi de *conseiller ordinaire du Roy*.

(1) Sur le sceau de 1549 ; sur les autres (1579, 81, 2), le haut est cassé.

BRUNE, voir **Diepenbroek.**

Bruneau (Eustache), h. de fief et avocat en la cour de Mons, 1524 : une hure de sanglier, surmontée d'une étoile a cinq rais et d'un gland (panelle?). T. s. : un ange, portant de la main droite un rameau (Ibid., c. Q., l. *Quévy*, 41-50).

— (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1616 : trois roses, accompagnées en cœur d'un croissant. C. : une aigle iss. (?) L. : *Seel Iean Bruneau* (M. A. de Latre du Bosquean).

— (Jacques), même qualité, 1625 : un chevron, accompagné de trois étoiles ; au chef coupé ; au 1er, plain ; au 2d, trois roses, rangées en fasce (B. R., C. G., portef. 2221) (voir **Piret**).

Bruneel (Jean), échevin de *Sgravenlivenare*, 1519 : un arbre (crèquier) (Deijnze, c. K.).

Bruninc (Jacques), échevin du comte de Flandre, dans sa sgrie de *ter Cruce*, a Wervicq, 1467 : un chevron, accompagné de deux roses en chef et d'un trèfle en pointe. L. : *S Ia* . . . *B* . . . *inc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 51-2).

— *Anceel Brunijne*, h. de la cour de *Belle* (Bailleul), 1474 : même écu, mais une coquille, au lieu du trèfle. L. : *S Anc* . . . . . (Ibid., l. 391).

Bruninchs (Gilles), tenancier, a Brusthem, dans la cour censale du couvent de Ste-Marie-*en-Trone*, 1441 ; tenancier (*illec*) du damoiseau Jean van Box-

meer, 1441 : deux fasces ; au fr.-q. fruste (au lion ?). C. : un lion iss., appuyant ses pattes de devant sur le casque, entre un vol. T. : deux d^ites (S.-T., c. 9 et 10).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, cette famille porte : d'or à deux fasces de gueules ; au fr.-q. d'argent à trois lions de sable.

Bruninckx (Jean), échevin, à Zepperen, pour l'église St-Servais, de Maestricht, 1433 : un marteau, surmonté d'une couronne (S.-T., c. 9).

Bruninx (Jean), tenancier de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste, de Liége, à Goyer, 1394 : un noeud (Ord.) (voir **Hoets**).

Brunken (Robert), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Linter ; i. t. : 145 mout., 1374 : d'hermine à la fasce. L. : ✠ *S' Robier Brunis de Tis* (B.).

Brunchorst, voir **Eyckel**.

Brunkin (Jean), fils d'Étienne, tient, de la s^gne de Nevele, un fief à Aerseele, et, de Jacques de Thiennes, dit de Lombise, s^gr. de Claerhout, un fief à Pittham, 1502 : trois roses, accompagnées en cœur d'un trèfle (Fiefs, N°s 1243 et 10810).

Bruse. *Heinrijc Bruus zone* (voir **Poele**), 1292 : une croix, cantonnée de quatre étoiles. L. : ✠ *S' Heiine Brrse* (Fl.).

BRUSENHOUWE, voir **BRISENUE**.

BRUSENOGHE (Jean de) reçoit, du Brabant, 40 vieux écus, sur une indemnité de 181 1/2 vieux écus (guerre de Flandre) 1357, 7 sept. : une aigle. L. : ✠ *S Iehan . . rch. . l . .* (B., 1380).

Brusnel (Jacques), h. de Philippe de Clèves et de la Marck, s^gr. de Ravensteen, Enghien, Aulnoy-lez-Valenciennes, etc., dans sa s^gne d'Aulnoy, 1501 : trois roses (fort endommagé) (Vte Desmaisières).

BRUSTEMME (Louis de), chev., et Marie, sa femme, reçoivent ce qui est dû à celle-ci, par Guillaume, comte de Namur, du chef de feu Henri Zoetemmine, dit de Tret, échevin de Liége, jadis époux de ladite, 1312 : plain ; au fr.-q. plain. L. : ✠ *S' Lwlowicii de Castro militis (Nam.,* N° 659).

Brusthem (Franchise de la ville de), 1341 : parti ; au 1er, une fasce échiquetée, de trois tires ; au 2^d, sept (3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés. L. : *S scabinorum . . . Brustem* (S.-T., c. 59bis et 7).

Le *Cartulaire de Saint-Trond* blasonne : « *écu mi-parti de la Marck et mi-parti losange.* »

— *Sigillum commune ville seu libertatis de Brusteme*, 1349 : parti ; au 1er, une fasce échiquetée, de trois tires ; au 2^d, un lion (Ibid.).

Les échevins de Brusthem sont dépourvus de sceaux personnels : *sigillis propriis carentes.*

Brusthem (Les échevins de), 1460 : parti ; au 1er, trois fleurs de lis et un bâton broch. ; au 2^d, écartelé ; aux 1er et 4e, un lion, celui du 4e contourné ; aux 2e et 3e, une fasce de cinq fusées (Ibid., c. 10).

— (Les échevins de l'évêque de Liége a), 1485 : parti ; au 1er, trois huchets ; au 2^d, écartelé ; aux 1er et 4e, un lion, à la queue fourchée, celui du 4e contourné ; aux 2e et 3e, une fasce de cinq fusées. Derrière l'écu, émerge un Saint Laurent, patron de Br., appuyant son gril sur l'épaule droite ; le tout dans une rose gothique à huit feuilles. L. : *Sigillu scabinorum et libertatis breysthemiesis* (S.-T., c. 10).

— (Les échevins de), 1512 : parti ; au 1er, une fasce échiquetée, de trois tires, sommée d'un lion contourné iss. ; au 2^d, écartelé ; aux 1er et 4e, un lion cour. ; aux 2e et 3e, une fasce de cinq fusées. L. : *Sigillu scabinorum et* . . . . . (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— (Les échevins de), 1527 : parti ; au 1er, une fasce échiquetée de trois tires, sommée d'un lion contourné iss. ; au 2^d, écartelé ; aux 1er et 4e, trois huchets ; aux 2e et 3e, une fasce de cinq fusées (S.-T., c. 13).

Bruusch, François *Bruus* reçoit une rente sur l'espier de Gand, 1439, 47, 54, 55 : une fasce échiquetée (de deux tires). S. s. : un griffon accroupi, au bec duquel est suspendu l'écu. L. : *S' Fransois Bruusch* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 401).

— (Pierre), échevin de L'Écluse (Flandre zél.), 1399 : une fasce vivrée. T. : un ange (Ibid.).

Bruxelles (Godefroid, châtelain de), 1215 : type équestre, à d. ; le bouclier à un sautoir. L. : ✠ *S' Godefridi castellan de Bruxelles* (Abb. d'Aywières, A. G. B.).

— (Léon, châtelain, de), 1234 : dans le champ du sceau, un lion contourné, l'épaule chargée d'un écu pyriforme, au sautoir. L. : ✠ *S' Lionii castellani de Bruxeella* (Ibid.).

— (Léon, fils de Léon, châtelain de), 1247 : un sautoir et un lambel à cinq pendants broch. L. : ✠ *Sigillum Leonii filii castellani bruxellensis* (Ibid.).

— *(dame Mahaut, castellaine de), et noble damoisial Gerart de Marbais, fil a le dite castellaine,* desquels Sohier de *Brainne*, chev., tient son fief de Seneffe, sc. un acte de celui-ci, 1290 : Mahaut : dans le champ du sceau ogival, dame debout, accostée de deux écus, chacun au sautoir. Le sceau du fils est tombé (*Ninove*).

— Guillaume de *Brexelles*, h. de fief du Hainaut, 1420 : un poisson, posé en bande. S., a d. : un griffon ; à s. : . . . . Très cassé (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Bruxelles. Gérard de *Brouxelles*, h. de fief du duc de Bourgogne et de Brabant, comte de Hainaut, etc., 1440 ; un poisson, posé en bande, accompagné au canton s. d'une rose (Mons, Sainte-Waudru, c. 1).

— Paul de *Brouxelles*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1489 : même écu, sans la rose. S. : un griffon et un léopard liomé (Ibid., c. 11).

Sur Raoul de *Brouxelles*, bourgois de Mons, feudataire du Hainaut, 1410, voir Archives de Mons, *Cour féodale de Hainaut*, reg. de 1410, f° 174 et 182.

Bruxken (Gérard van), tenancier, à Brusthem, dans la cour du damoiseau Rasse van der Borch et dans celle de *van der Biest*, 1496 : trois fusées, rangées en fasce (non accolées), accompagnées en pointe d'un annelet. L. : *S Geert van Bruxken* (Abb. d'Orienté, c. 2, A. G. B.).

Il existe un hameau de ce nom à Brusthem et, à Strijthem, un *hof van Bruxkene*.

Bubbelart voir, **Wilre**.

Budberg, Boetberg, Boitberg, Botbergen, Buedberg, etc. — *Henricus de Boitberg, miles*, 1288 : plain ; au chef denché (Duss., *Jul.-Berg*, N° 92).

— *Leo de Boitberg* promet de ne plus jamais commettre d'acte hostile contre les bourgeois de Cologne, qui l'ont fait prisonnier à Worringen, ni contre le duc de Brabant, les comtes de Berg, de Juliers et de Mark ; 10 juillet 1288 : type équestre ; le bouclier de . . . à un écusson, plain, accompagné de huit étoiles, en orle. Sur la housse du cheval se voient deux écus aux mêmes armes (très endommagé). C.-scel : un écu aux mêmes armes. L. : . . . . . *ill~ dni Lvyf de B* . . . . . (Ville de Cologne, N° 503).

— *Henricus de Boitberg, miles*, sc. pour *Godefridus de Hulse, miles*, qui, fait prisonnier à Worringen par les bourgeois de Cologne, fait une promesse analogue ; 9 août 1288 : type scutiforme ; un coupe-émanché de . . . et de . . . (plains). L. : ✠ *S' . enrici de Beitberg militis* (Ibid., N° 519).

— *Gobelinus de Boitberg, gener Gertrudis, relicte quondam domini Hermanni, sculteti tinciensis*. (de Deutz), *militis* 1292 (n. st.) : plain ; au chef denché. L. : ★ *S' Godefridi de Bodberg* (Ibid., f. 567).

— *Gobelinus ac Alveradis, coniuges de Botbergen*, font, avec l'abbé de Werden, un compromis, au sujet d'arrérages de rentes dus du chef de leur *curtis* de *Budberg*, 1321 : un sautoir, cantonné de douze croisettes potencées. L. ✠ *S' Gobelini . e Bo . . . . ge* (Duss., *Werden*, N° 58).

— *Godefridus de Botbergen* sc. l'acte dudit *Gobelinus*, 1821 : plain ; au chef denché. L. : ✠ *S' Godefridi de Bodberg* (Ibid.).

Budberg, Boetberg, Boitberg, Botbergen. Buedberg, etc. — Werner van *Boetbergh, knape van wappene* (voir **Bongart**), 1379 : plain ; au chef chargé de trois merlettes. L. : *S Werne . . . . Boidberg* (Duss., Commanderie de *Biesen*, N° 75).

— Hermann van *Boetbergh*, bailli du pays de Clèves, 1392 : plain ; au chef chargé de trois merlettes. C. : une tête et col de loup (?) (Duss., N° 1146).

— Maria van *Boytbergh*, femme de Gérard van *Yssem*, 1406 : même écu (Duss., *Clèves-Mark*, N°s 666-71).

— Jean van *Boedberg*, écuyer, fils de sire Herman, sc. le traité d'alliance des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : même écu. C. : une tête et col de loup. L. : *S Iohanni . de . . . . . .* (Arnhem, *Rekenk.*).

— Lubbert *Boedberch*, bourgeois de Hamm (Mark), 1419 : une chaine, posée en pal. L. : *S' Lebert Bedberch* (Ibid., N° 775).

— Henri van *Boetberg*, curé de Wanum, 1492 : plain ; au chef chargé de trois merlettes *(Geld.)*.

L'acte qu'il scelle est très important pour l'histoire des Spee.

— *De veste ind froemme Adryaen van Boedberg*, sc. un acte du comte de Moers, 1501 : plain ; au chef chargé de trois merlettes. C. : une tête et col de loup. L. : . . . . . *Bodberg* (Duss., *Orange-Moers*, N° 108 1/2).

— Adrien van *Buedberg*, maréchal héréditaire, etc., parent *(neve)* des frère et sœurs van Eyll, 1555 : coupé ; au 1er, trois merlettes, rangées en fasce ; au 2d, plain. Cq. cour. C. : une tête et col d'animal (cassé) (Ibid.).

Budel (Guillaume) reçoit, du Brabant, pour lui et ses compagnons un acompte de 88 1/2 vieux écus (guerre de Flandre) 1357 ; reçoit un nouvel acompte de 100 vieux écus, sur 157 1/2 à lui dus et sur 60 vieux écus dus à lui et à Bernard van *Wisschele*, 1357 ; sc. pour Jacques de *Vere*, qui reçoit, du Brabant, 30 vieux écus pour ses frais et dommages (guerre de Flandre), 1357 ; sc. pour Bernard van *Wisschel*, jadis combattant, avec ses compagnons, sous le duc Wenceslas, contre le comte de Flandre, 1357 : trois colonnes *(zuilen)*, surmontées d'un lambel. L. : *S' Wilhemi Budel* (B., N°s 992, 1414, 1416, etc.) (voir **Wijnhorst**).

— (Thierry) reçoit, du Brabant, un acompte de 30 vieux écus, sur 80 vieux écus (guerre de Flandre), 29 sept. 1357 : trois colonnes, accompagnées au point du chef d'une étoile à cinq rais L. : . . . *heo-[deri]ci Bed . .* (B., N° 1423).

— (Thierry) reçoit, du Brabant, un acompte de 30 vieux écus, sur 80, pour ses frais et dommages

(guerre de Flandre), 1358; *Pastoer Budel* et Bernard van Wisschel reçoivent 97 1/2 vieux écus, à compte sur 137 1/2, pour frais et pertes, 1358; sc. une quittance analogue pour Everard van *Bingarden*, 1358 : trois colonnes, 2 aux flancs, 1 en pointe, et une étoile a cinq rais en cœur. L. : *S Derich Bedel* (B., N° 1654-6).

Ces deux derniers actes l'appellent *Pastoer Budel*, à moins que ce ne soit un autre personnage qui ait employé le sceau de Thierry. Le sceau est mal gravé.

Budel *(Johannes de)*, chanoine de Saint-Martin, à Emmerich (dioc. d'Utrecht), 1389 : dans le champ du sceau, trois (2, 1) cloches. L. : ✠ *Sigillum Iohannis de Budel presbit* . . (Duss., *Emmerich*, N° 75).

Büderich. *Daneel van Boederijc, Maes van Egghere, Zegher van Bruechusen*, Arnould van *Egghere*, Guillaume *Roem* et Thierry van *Peelden* (Pelden) reçoivent, du Brabant, 376 1/2 vieux écus, pour leurs services et pertes dans la guerre de Flandre, 27 juillet 1357 : une quartefeuille. L. : *S Da . . . ini de Bvdricke* (B., N° 1280).

— *Deneken van Buderich* décl. avoir payé au comte de Moers 700 vieux écus, pour défendre et protéger les sens et pays de Friemersheim, *ind roeff ind brant ind alle onrecht daer uyt weren ind keren*, 1379, le jour de la Saint-Martin, en hiver : une quartefeuille, non boutonnée. L. : *S' Denekini de Bvdek'* (Duss., *Orange-Moers*, N° 43) (voir **Volmarstein**).

— *Bernt van Buerick* (ne scelle pas) et Henri, son frère, reçoivent, du duc et de la duchesse de Brabant, pour les pertes et dommages subis, à leur service, un capital de 200 écus de Holl. et une rente de 200 fl. de Holl., du chef de laquelle ils deviennent vassaux de ces princes; 8 février 1418-19, à Woudrichem; Henri : une quartefeuille (B.).

L'acte est daté en style de Brabant.

Büdesheim Rodolph van *Budisheim*, écuyer, vassal de l'abbaye de *Prum*, 1368 : cinq annelets et un filet abaissé, broch. sur le 3e. L. : ✠ *S' Rolf van Boddesem* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 809).

Büdingen (Conrard von), chev., sc. un acte de Henri, sire d'Isenburg, et de sa femme, 1342 : un bouc passant. L. : ✠ *S' Cvaradi militis de Byding . n* (Ibid., N° 450).

BUEBELINGHEN (Robert van) la charte porte : *va Bueveliughen*, jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens *(beede)* du duc de Brabant; i. t. : 136 mont., 1374 : un ours naissant. L. : . . . *de g' ers de Bobelingen* (B.).

BUEDEGHEM (—Beugem) (Arnould van), h. de la dame de Termonde, 1334 : deux faucilles affrontées, accompagnées de trois annelets, 1 dans chaque coin. L. : *S' Arad van Biege . (Zwijveke)*.

Buedins, voir **Christiaens**.

Buekelair (Maître Arnould), échevin de Heusden (Brab.), 1499 : deux poissons (harengs) adossés. C. : deux poissons adossés, les têtes en bas. Le sceau porte : **Bokeler** (Mal.).

Bueckelere (Jean de), échevin d'Anvers, 1478 : un fer de moulin en chef à d. et deux miroirs ronds, 1 en chef à s., 1 en pointe. T. : un ange (Höp. S.-Eliss., *Buiteng.*, c. I).

— (Arnould de), même qualité, 1494, 1507 : deux miroirs ronds en chef et un fer de moulin en pointe. C. : un chev. iss., armé de toutes pièces, coiffé d'un bassinet et brandissant son glaive de la main droite (Ibid., I et III).

BUECKEMARE, voir **Halewijn**.

Buele (Lugier de) échevin de l'abbesse de Zwijveke, à Appels, 1374 : trois besants, ou tourteaux. L. : *Zeghel van Lvgier de Byele* (Zwijveke).

BUELSTORP, voir **Wijer**.

Buenelet, ou **Buevelet** (Wautelet), h. de fief du Hainaut, 1473 : un sautoir, chargé en cœur d'une étoile. S. s. : un griffon (M. E. Matthieu).

Buesdal, voir **Eijs**.

Buevelet, voir **Buenelet**.

BUEVEMONT *(Jehans de)*, h. de fief de Renaix, 1254 : dans le champ du sceau, un *Agnus Dei* regardant. L. : *S Iehan de Bvevemont (Nam.*, N° 265).

Buffel. Henri *Buffele*, chev., h. du comte de Hollande, de Zélande, etc., 1298 : une croix fleurdelisée. L. : ✠ *S' Henrici ĩci Byffels militis dñi de Toelne* (Tholen?) (Fl.).

— *Wernerus de Gusten, miles*, et Nyt de Birgel sc. un acte de *Giselbertus de Bunde*, qui devient vassal du comte de Luxembourg et, en garantie, assigne à ce prince des alleux dans le marquisat de Juliers, 1341 : d'hermine à la fasce, chargée d'une étoile. C. : un vol. L. : . . *W . . . . . militis de Gusten (Lux.*, c. III, l. XI, N° 30).

— (Werner), chev., ami de la duchesse de Juliers, 1371 : trois annelets. L. : ✠ *S' Her Werner Buffel va Guste* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 864).

— (Werner), chev., voué de Gusten, conseiller du duc de Gueldre et de Juliers, 1401 : écartelé; aux 1er et 4e, trois annelets; aux 2e et 3e, d'hermine à la fasce (Duss., *Col.*, N° 1211).

Buggenhout Jean van *Buchenhout* tient, du château de Termonde, un fief à Opwijck, 1430 : un massacre de bœuf, accompagné de trois (2, 1) étoiles (Fiefs, N° 4197).

Buggenhout (Les échevins de), dans le banc du sire de Grimberghe, 1562, 5 : écartelé ; aux 1er et 4e, une croix ; aux 2e et 3e, un sautoir (**Aa**). L. : *. Sigillv scabinor' de Bvg . . . . . (Mal.* et M. de Fiennes).

Le roi d'armes Corn. Gailliard (XVIe s.) donne au seigneur de *Buggheuhoudt : d'argent à la fesse de gueulle à deux coltyses recoulisez, en forme de sautoir, sur le tout, d'azur, et cryé son nom.*

BUHANGES, voir **Waldackre**.

Buydens (Pierre), notaire au conseil de Hainaut, 1622 : un cœur, surmonté de deux roses (besants, tourteaux?). S. s. : un griffon (Fiefs, N° 6708).

Buic (Jean), échevin de l'Ecluse (Sluijs, Flandre zéland.), 1323 : un sautoir, accompagné de deux merlettes, 1 en chef, 1 en pointe, et de deux croissants, aux flancs. L. : *S' Iacop Buyc* (Ste Pharaïlde) (voir **Buux**).

Buijck *(Zijbrant), Jacobs zoon,* échevin d'Amsterdam, 1342, 4 : un contre-fascé de quatre pièces. Cq. cour. C. : une aigle iss. (N.-D., Anvers, Couv. des Chartreux de Saint-André *ter Salighcrhaven*, 653-8).

Buijle (Charles de), échevin de Malines, 1628, 30 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois lions ; aux 2e et 3e, trois pals et un fr.-q. d'hermine (**Berthout-Duffel**). Sur le tout : un écuss. à trois . . . *(Mal.)* (voir **Buele**).

BUILLEMONT (Rogier de), écuyer, alleutier du Hainaut, 1398, 1400 : de . . . à l'écuss. plain et une cotice broch., chargée en chef d'une étoile à cinq rais. Cq. cour. C. : une tête et col de lion. S. : deux griffons. L. : *S Rogier de Bvillemont* (Tournai, Chartrier).

L'acte qu'il scelle a trait à une terre à Beclers.

— (Arnould de), h. de fief du Hainaut, 1606, à La Hamaide : un chevron, accompagné en chef de deux pignates affrontées et en pointe d'un renard passant. S. s. : un griffon. L. : . . . *Arnoul . . . Bvillemont* (M. Hulin, à Gand).

BUYMONT (Guillaume de), huissier du parlement de Paris, 1395 : une croix ancrée et une bordure dentée (Tournai, *Péronne*).

— Guillaume de *Buimont*, huissier de parlement, donne une quittance à la ville de Tournai, 1405 : une croix ancrée et une bordure *engrélée*. C. : une tête et col d'aigle. S. : deux griffons. L : *S Villaume de Beymont* (Tournai, Chartrier).

Buir. Ludekyn van *Buyrre* et *Fye*, sa femme, ayant reçu de Guill. de Juliers et d'Anne de Bavière, comte et comtesse de Berg et de Ravensberg, le bien dit *Eitzbeick*, renoncent à tous les biens laissés par Albert Ruter et tombés en le pouvoir desdits, 1376 ; le mari : une fasce frettée (Duss., *Jul.-Berg*, N° 924).

Buijs|se|, Bus, Buse, Buus. Jean *Buse*, échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1350, 1, 3 : trois buses (oiseaux). L. : *S' Ian Bese (Zwijveke).*

— *Heijne die Bus*, reçoit, du Brabant, par sire Thierry van Hodenpijl, une rente pour dlle Jeanne van *Musen*, 1366 : un lion, accompagné de trois (2, 1) croissants (B.).

— Gisbert *Buus*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Bouchout ; i. t. : 108 mont., 1374 : une aigle éployée, chargée en cœur d'une tour. L. : *S Ghusbrecht va Bvesgie* (= Buijsingen, franc. : *Busigny*, etc.) (B.).

Le cartulaire ms. de Septfontaines contient un acte de 1498, où est citée *Domicella Maria de Buyssingen, dicta Buys*, fille de *Michel de Buyssingen, dictus Buys* (Arch. génér. du roy., Bruxelles, *Cart. et mss.*, N° 139, f° 23).

— Arnould Buijs, 1402, 22 : *Reijmbout Jans Buijs zoon*, 1508, tous deux échevins de Heusden (Brab.) : trois huchets, accompagnés en cœur d'un fer de moulin *(Mal.)*.

— Thomas *Buse*, h. du comte de Namur, sgr. de Béthune, aux Quatre-Métiers, en Flandre, 1403 : un bateau à voile (*Nam.*, N° 1312-3).

— Thomas *Buze*, échevin du métier de Hulst, 1409 : un bateau, muni aux deux extrémités d'une tour. L. : *S' Tò* . . . . . (G. C. B., Acquits de Lille, l. 190).

— Thierry Buijsse, échevin de Sint-Geertruidenberg, 1413 : une fasce frettée, accompagnée de dix billettes, 5 (3, 2) en chef à s., 5 (3, 2) en pointe ; au fr.-q. chargé d'un bateau (N.-D., Anvers, *Chap., capsa rer. extraord.)*.

— Jean *Beuijs*, h. de fief du château de *Bevre* (Bevere[n]), appartenant au comte de Flandre, 1421 : une épée, la pointe en bas, accostée de quatre merlettes, 2 a d., 2 a s., rangées en pal. L. : *S Ian Byes filii* . . . . . (Ibid., l. 238).

— Arnould *Buze*, tuteur de Catherine *'ts Vriesen, Matheus Graeuwen wijf was*, qui tient, du château de Termonde, un fief à Saint-Gilles, 1430 : trois buses (oiseaux). Le sceau porte *Bese* (Fiefs, N° 4379).

— *Claes Buijs Willems soen, welyheboren man van Zuijthollant in myns ghenadichs heeren* (Philippe le Bon) *hoghe viersaeir van Zuijtholland tot Dordrecht*, 1454 : trois flanchis, accompagnés en cœur d'un croissant contourné *(Mal.)*.

— *Claes Buijs Henricx zoon*, échevin de Heusden (Brab.), 1529, 40, 8, 52, 3 : trois roses, accompagnées en cœur d'un c (Raadelou, N° 6, et *Mal.)*.

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. XXXII.

Fig. 1. Sceau de Richard de Straten (1226).
Fig. 2. Sceau de Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre (1235).
Fig. 3. Sceau de Gauthier de Sijsseele (1237).
Fig. 4. Sceau d'Arnould, sire de Cysoing, *ber* de Flandre
(1re moitié du XIIIe siècle).

Buijs[se], Bus, Buse, Buus. François *Buijs van Woeringen*, même qualité, 1560 : une roue, accompagnée de cinq billettes, rangées en orle *(Mal.)* (voir **Beeck, Keijser**).

BUISY, voir **Rochefort**.

Buijsingen. Guillaume van *Buseghem*, 1303 : une aigle éployée (E. G., l. 338).

Tous ces personnages du nom de *Buijsingen* sont quatrièmes d'échevins de Bruxelles.

— *Johannes de Buisseughem*, 1332 : trois lions cour., accompagnés de quatre tours (portes), 1 au point du chef, 1 en cœur et 2 aux flancs. L. : ✠ *S Io . . . . is de Bc . . . . . ghe* (Brux.).

— *Johannes de Buseghem*, 1348 : une aigle éployée, chargée en cœur d'une coquille. L. : ✠ *S Iohannis de Buseghe* (Ibid.).

— *Giselbertus de Buseg[h]em*, 1390, 9, 1400 : une aigle éployée, chargée en cœur d'une étoile (?). L. : *S Ghiselberti de Buseghem* (Ibid. et Ch. et doc. div., c. 1).

— Jean van *Buseghem*, 1448 : une aigle éployée (E. G., l. 342).

— *Johannes de Buijseg[h]em*, ou *Buijssingen*, 1480, 6, 92, 7 : écartelé ; aux 1er et 4e, une aigle éployée ; aux 2e et 3e, trois pals. Sur le tout : un écusson fruste. G. : un vol. T. d. : une dite. L. : *S Ian van Brseghem* (E. G., l. 356, et Brux.).

— Jacques van *Buijseegem*, 1519 : même écu, mais sans l'écusson en cœur. Même G. (Brux.) (voir **Buijs**).

Buisseret *(Franques Gibons de)*, chevalier, et *Hustans Helins* (de Buisseret), de concert avec Bernard, sire de Bornival, chevalier *(Ibidem loco)*, se portent fort pour dame Julienne de Saint-Germain, veuve de Thierry de le Haye, envers le duc et la duchesse de Luxembourg, etc., et s'obligent à leur rembourser ce qu'elle recevrait en trop sur 400 vieux écus et 9 livres de vieux gros, assignés sur les *maletoses* ou *assises* de Nivelles, 1357 ; *Franques* : trois besants, ou tourteaux ; au fr.-q. coupé enclavé ; au 1er, trois maillets penchés, rangés en face ; au 2e, plain. Cq. cour. C. : une tête et col de lévrier colleté. L. : *S Fra[n]ces Gibõ de Bresrẽ chlt . Hustins Helins* : même écu, brisé d'une bordure engrêlée. L. : ✠ *S Hellein Hestein de Beis* B., N° 1272).

— (Quentin) (sans *de*), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1526, 27, 30, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 41 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une coquille. S. s. : un griffon (Mons, Sainte-Waudru, c. 1, D).

— (Georges), même qualité, 1558 : un chevron, accompagné de trois têtes de more ; au chef chargé d'un saule, accosté de deux étoiles à cinq rais (**Saulx**). S. : un griffon. L. : *S G . . . . . Brisseret* (Mons, Sainte-Waudru, Généralité).

Georges était frère consanguin de Quentin et issu du deuxième mariage de Colart, son père, avec Jacqueline de le Saulx. Il fut père de l'archevêque de Cambrai.

Buisset (Julien), bourgeois d'Ath, tient, des châtellenies de Floheeq et de Lessines, la sgrie de Lossignol, 1548 ; un arbre arraché et une fasce broch., chargée de trois étoiles. T. cassé ; la main droite tient un glaive (Fiefs, N° 10415).

Buisson *(Collart dou)*, de *Pitey* (Pitet), écuyer, h. de fief de Jean, sire de Wesemael, dans sa sgrie de Fallais, 1395 ; un lion cour. L. : *S Colar. d . . . . . son* (G. C. B., c. 108).

— Jacques *Bouisson*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1498 : écartelé ; aux 1er et 4e, une coquille ; aux 2e et 3e, une étoile. T. : un ange (?). Le sceau porte *Brisson* (Vte Desmaisières).

— (Claude du), même qualité, 1589, à Feignies ; un buisson, sur une terrasse, surmonté de deux fourches à trois dents, celles-ci reliées d'une tige transversale, lesdites fourches passées en sautoir. S. s. : un griffon. L. : *S Clarde du Brisson* (Mons, Gr. scab. de Feignies).

Buchenau, voir **BOEKENAU**.

Buc, voir **Boc**.

Buchnas, voir **Colen**.

Buckele *(Emundus dictus up den)*, échevin de Neuss, 1294 : trois annelets (Duss., *Jul.-Berg*, N° 118).

BUCKHORST (Guillaume et Antoine van) et Frédéric *Muijlert* (Mulert), agissant pour lui-même et pour sa mère, Alijt van *Buckhorst*, et Henri van *Poelwick*, le vieux, tout un accord au sujet des dignes appartenant à leurs biens sis près du Wahal, 1351 ; Antoine : un lion cour. C. : un bouc en arrêt *(Geld.)* (voir **BOCKHORST**).

Buckinc (Nicolas), jadis prisonnier à Basweiler, reçoit un acompte sur une i. t. de 224 mott., à Bréda, 1375 ; une fasce, chargée de trois étoiles et accompagnée en pointe d'une étoile (?). L. : *S' Nicolai dicti Bvc . inch* (B.).

Il combattit dans l'armée du duc Wenceslas, mais la quittance n'indique pas dans quelle rotte.

Bulen *(Gerungus)*, échevin de Lierre, 1291 : dans le champ du sceau ogival, une fleur de lis florencée (Els.).

BULLEGHEM (Colard de) décl., avec le curé de Menin, sire Jean Jors, que le *fermier* de Menin a vendu des meules appartenant à la sgrie de Menin,

1409; bannere *fermier de l'avoir* de Menin, 1419 : d'hermine au sautoir. C. : un chêne (non englanté). L. : *S Colaerd van Bulleghem* (G. C. B., Acquits de Lille, l. 13, 14).

Bullecoven (Jean van), échevin de l'abbé d'Heijlissem, dans sa cour à Libertange, 1525 : un *Agnus Dei*, passant à s., regardant, surmonté de deux étoiles à cinq rais. L. : . . . *ohis de Bullek[une ?] (Heijl.).*

— (Gérard van), même qualité, 1525 : un coutre, posé en barre, la pointe en bas, le tranchant à d. L. : *S Gerard de Bullekouw* (Ibid.).

Büllesheim, voir **Isaack**.

BULLESTRATE (Henri van), h. de fief de Jean Loble, sgr. d'un fief à Haren, sous Evere, 1404 : un burelé et une bande broch. (E. G., l. 548).

Bulloe (Gossuin), échevin du *Nijenbroeck*, sc. le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : une feuille de tilleul (nenuphar), renversée, sans tige. L. : . . *Gosen B* . . . . . (Arnheim, *Rekenk.*).

Bulte (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1562, 3, 8, 73, 4 : un lion et une bordure semée de besants, ou tourteaux. C. : une femme, ou un h. iss., tenant un bâton de la main droite (Mons, Sainte-Waudru, c. 1, Q. H).

Sur quelques-uns de ces sceaux, le lion semble être couronné.

— (Laurent), même qualité, 1601 : mêmes écu (le lion non cour.) et C. (Ibid., H).

Bulteel (Martin), échevin d'Ypres, 1593 : écartelé; aux 1er et 4e, une bande et un semé de billettes; au 2e, un chevron, soutenant une divise, surmontée de trois . . . (merlettes?); au 3e, . . . (casse). L'écu dans un cartouche (M. Hulin, à Gand).

Bunde, voir **Hulsberg**.

Bungart, voir **Bongart**.

Bunsbeek (Les échevins de), 1512 : de vair; au lr.-q. chargé de trois maillets (**Hautem**) (Gr. scab., *Louvain*, c. 4835).

BUNSENDORP (Albert van), jadis prisonnier à Rasweiler, dans l'armée brabançonne, 1574 : un cygne. L. : ✠ *S Albr . . . Bunssendorf armig* (B.) (voir **Kunstat**).

BUNSTORP, voir **Wolf**.

Buntincx (Léon), échevin de Saint-Trond, 1571, 5, 9, 80 : une croix resarcelée, accompagnée aux 1er, 2e et 3e cantons d'un oiseau et au 4e d'une étoile à cinq rais. C. : un oiseau (Ord. et S.-T., c. 11) (Fig. 108).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Buntincx* porte : d'argent à la croix (simple) de sable, accompagnée aux 1er, 2e et 3e cantons d'une merlette du même et au 4e d'une étoile (à 6 rais) de gueules.

Le même ms. cite encore deux autres blasons *Buntincx* : I, coupé, au 1er d'argent à trois merlettes, rangées en fasce, posées sur le coupé; au 2e, d'argent à six *pots* flamboyantes, la 1re et la 6e mouvantes des bords de l'écu. II, coupé; au 1er d'argent à trois merlettes de sable, rangées en fasce, en pointe; au 2e, d'or à cinq *pointes* (?) flamboyantes de sable.

BUNTVELT, *Creijt van Buttfelt* sc. pour *Seeckken Horenacke*, qui reçoit, du Brabant, un acompte final de 12 vieux écus (guerre de Flandre), 5 juillet 1357, à Bruxelles : trois fleurs de lis, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Crense de Buntuelt* (B., N° 1170).

Burbach, voir **Gleuel**.

Burch, voir **Borch**.

Bureal, Burial, etc. *Baduins Birriaus de Noville*, h. du marquis de Namur, 1290 : trois (2, 1) losanges et six croisettes, 3 rangées en chef, 2 aux flancs et 1 en pointe. L. : . . *Badevin Berial (Nam.*, N° 223) (voir **Jupleux**, **Neuville**).

— Baudouin *Bureal*, sire du château de Boneffe, 1352 : trois losanges et une bande broch., chargée de . . . . L. : ✠ *B* . . . . . (Ibid., N° 774).

— *Messire Baudwin Bureal de Noville*, chev., h. du comte de Namur, 1355 (n. st.), 59 : trois losanges, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : *S Badvins Beriaus chevalier* (Ibid., N° 789).

Voir Tarlier et Wauters, *La Belg. anc. et mod.*, canton de Perwez, *ad vocem* Noville-sur-Méhaigne, p. 176.

Bureau (Eustache), *licentiez es droix et loix*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1598 : un chevron, accompagné de . . . (fruste) et d'une rose (?), en chef, et d'une étoile à huit rais en pointe. L. : *S Eustache Bereau* (M. A. de Latre du Bosquéan).

Buren, Büren (Alard, sire de), et son fils, Othon, promettent de rendre indemne le sire de Malines, du chef de la garantie scellée, avec eux, à l'intention de Jean van *Mirabele* et de ses compagnons, 1315; Alard : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : . . . . . *di domini de Beren*. Othon : un léopard lionné et une fasce bretessée et contre-bretessée broch. L. : *S Ottonis de Beren* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 235) (voir **Bronkhorst, Druten, Egmond, Heuke, Reuschenberg, Ruijter**).

— Bertold, sire de Buren, sc. un acte de Hermann de Ludinghausen, qui l'appelle *unsen oem*, 1365 : un léopard lionné, cour. L. : ✠ *S Bertoldi nobilis dni de B . . en* (Duss., *Werden*, N° 111).

— *Alart*, sgr. de *Bueren* (Buren) et de *Busmchem* (Beusichem), et Elisabeth van Bronkhorst, dame de

dits lieux, promettent, *waert dat sake dat heren Walraven van Valkenborch, here van Borne, enige stoet oft crotte aen den dorpe van Diechden met sinen toebehoeren geviel, des wij heren Walraven vors. verrichten mochten met maniagen der brieve die wij hem opgedragen hebben*, de lui prêter toujours aide et appui, 1373 ; *Alart* : une fasce bretessée et contre-bretessée (Duss., *Clèves-Mark*, N°s 414 et 417).

Par un autre acte de 1373, ils déchargent les officiers et les habitants de *Diechden* de leurs serments, pour qu'ils obéissent, à l'avenir, à sire Waleran de Fauquemont, ci-dessus mentionné (Ibid., N° 417).

Buren, Büren. *Bertolt van Büren*, prévôt du monastère de Werden, 1382 : un lion cour. L. : ✠ *Secretum Bertoldi de Buren* (Duss., *Orange-Moers*, N° 44).

— (Othon van), écuyer, conseiller et ami du duc de Juliers et de Gueldre, 1410 : même écu qu'*Alart*, brisé en chef à d. d'une merlette. L. : *S' Otte . . . . . Buiren* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 687).

— (Othon van), h. du duc de Clèves, 1418 : même écu (avec merl.). L. : *S Otte van . . . . n* (Ibid., N° 756).

— Gisbert van *Bueren*, fils d'*Alart*, fait, au sujet des dettes laissées par Renier van Wijhe, un accord avec Jeanne van Wijhe, sa sœur, tous deux enfants de dⁿᵉ *Ilde van Bueren*, 1482 : même écu, sans la merlette. S. s. : un aigle (*Wassenaer*).

— Ladite *Ilde* : un bouc (Ibid.).

— Sire Barthélemy van *Bueren*, curé de Buurmalsen, se l'acte cité de Gisbert, 1482 : même écu que celui-ci, mais a la bordure engrêlée (Ibid.).

— Gisbert van *Bueren*, arbitre entre ses parents, Gisbert *die Kock*, le vieux, et Gisbert *die Kock*, le jeune, frères, 1509 : mêmes écu et S. que Gisbert en 1482. S. s. : un aigle (*Geld.*).

— Jacques van *Bueren*, échevin d'Anvers, 1630 : trois crémaillères. C. : une tête de cheval (heorne?) entre un vol (Anvers, Arch. commun., *Bescheiden van eigendommen binnen Antw.*, I).

Dans *De Grimbergsche oorlog*, on lit ainsi le blasonnement des armes de sire Conrard, sgr. de Buren : *Van helen, verstaet wel dat, | Met eere caesehen can seleere wat, | D een in d'ander gecusselecrt*] (Voir p. 108).

Voici, d'après Gelre, les armes du *here van Buren*, Gueldrois : de gueules à la fasce bretessée et contre-bretessée d'argent. Capeline de sable. C. : deux trompes de gueules, accostées, les pavillons en haut, empis de toutes de plumes grises.

Burgau. Louis van *Burchauwe*, chev., devient vassal de l'archevêque de Cologne, du chef d'un fief de 200 fl., 1391 : un lion (Duss., *Col.*, N° 1143).

BURGE. Nicolas van *Bory*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Spanheim ; t. t. : 91 1/4 mout., 1374 : un sautoir, chargé de cinq besants, ou tourteaux. L. : *S' Nicolai de Berge* (B.).

BURHEYM, voir **Buschfeld.**

Bury. *Johans, chevaliers, sires de Buri*, et sa femme, *Beatris*, ayant eu un différend avec l'abbaye de Bonne-Espérance qu'ils voulaient obliger de fournir un *clerc siervant al autel de le capiele de Hanecicules*, fait avec ce couvent un accord en ce sens que ce clerc sera fourni, durant la vie desdits époux, moyennant le paiement d'un demi-muid de blé, par an ; 1290, en mai ; le mari : un lion et un lambel a cinq pendants, broch. L. : . . . . . *mi* . . . . . *onio* . . . . . La femme : type ogival, ayant, sans doute, représenté une dame debout, accostée de deux écus, desquels il ne reste que le second ; à la fasce (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Hanecicules est Ansuelle, dépendance d'Anderlues.

Buridan (Christophe), conseiller du duc de Bourgogne, et son receveur pour Bruges et le Franc, 1466, 8, 74, 5 : un chevron, accompagné de trois écrevisses. C. : deux pinces d'écrevisses. L. : *S Xpofle Buridan* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 35, 37, 44, 51, 52, 109, etc.).

Buriet (et **Buruet**) (Gérard), échevin de l'abbé d'Heiligissem, en sa cour de Pellaines, 1526, 7 : une truelle en barre, le fer a d. L. : ✱ *S Gera Buruet (Heijl.)*.

Burillon (Quentin), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1553 : un lion, accompagné en chef à s. d'une étoile. T. s. : un b. souv., portant sa massue de la main gauche (Mons, *Sainte-Waudru*, c. 11).

Burch, voir **Borgh**.

Bursere (*Henricus*), échevin de Bruxelles, 1319, 20, 6, 38 : un parti-emanché ; au franc-canton chargé d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S'Henrisi* (!) *Bersere* (Brux.).

Burtscheid. *Johannes de Burtzd, miles*, ayant été détenu, à Cologne, par les parents d'Othon de *Belle* qui, lui, avait été détenu par le sgr. de Fauquemont, se réconcilie avec la ville de Cologne et les parents dudit O. de *Belle*, 1275, *in vigilia beati Nicolai* : une croix engrêlée et un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S' Iohi'is de Porcheto militis* (Ville de Cologne, N° 414) (voir **Frenz**).

Bus (du), *Robbeer de Buijs*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le duc Wenceslas ; t. t. : 176 mout., 1374 : de . . . a l'écuss. plain et à huit fleurs de lis, rangées en orle. L. : ✠ *Seel Robert dov Bus* (B.).

Busbois (Gilles), échevin de la haute cour de *Traingne* (!), 1588 : une roue (B^ᵉᵗ de Jamblinne).

Buse, voir **Buijs**.

BUZEGNIES (Gilles de) tient, de la sgrie de Binche, la sgrie de Hanchin, 1552 : une bande bastillée. S. s. : un griffon (Fiefs, N° 10478).

— (Nicolas de), h. de fief du Hainaut, 1569 : même ecu, brisé d'un lambel. C. : un buste (Mons, Cour féod., reg. 5).

— (Philippe de), même qualité, 1572, a Mons : même ecu (au lambel); il semble y avoir eu une seconde brisure au flanc s. : une étoile?). C. : . . . . L. : *S Philppp(e) s(ire) de Buzegnies* (M. Hulin, Gand).

Busch, voir **Bosch**.

Busket (*Ambys*), lombard, donne, au duc et a la duchesse de Brabant quittance pour 609 *petits moutons* qu'ils lui devaient, a lui et aux autres lombards de la maison de Bruxelles, sur une somme de 5502 *petits moutons* qu'ils avaient empruntée aux lombards de Bois-le-Duc, Herentbals, Lierre, Bruxelles, Incourt, Halen, Maestricht, Hougaerde, Tirlemont et Wavre, 1373 : plain; au chef plain (pointillé) a la bande broch., chargée de trois étoiles a huit rais. L'ecu sommé d'une tête d'enfant ou de femme. Supports deux léopards lionnés. L. : ✠ *Sig . . . vm Miloni*. *Buscheti* (B.).

Büschem (?), voir **Belle**.

Buschfeld. *Arnoldus de Buschveld, miles*, h. du duc de Brabant, 1337 ; inféode au comte de Gueldre ses alleux *ante et retro castrum in Kunrisheym* (Conradsheim) . . . *et in via que ducit de Kunrisheym versus Dirmirtzheym* (Dirmerzheim), 1338 : une fasce frettée, surmontée a d. d'une fleur de lis. L. : ✠ *S' Arnoldi de Berheym milli* (?) (B., N° 375; Duss., *Jul.-Berg*, N° 402 ; comp. N° 394).

L'acte de 1338 l'appelle : *Arnoldus de Buschveld, miles*.

— Jean van *Buschveld*, chev., h. de l'archevêque de Cologne, 1373 : une fasce frettée, surmontée à d. d'une étoile (Duss., *Col.*, N° 950).

— Guillaume van *Buschveld*, chev., sc. un acte de Jean *Zobbe*, écuyer, qui déc. tenir Elberfeld en fief de l'archevêque de Cologne, 1414 : une fasce frettée. Cq. cour. C. : une tête et col de dragon (Ibid., N° 875 1/2).

Et non : *une tête et col de chien* (voir Fahne, *Coeln. Geschlechter*, I, p. 59).

Buslar (Gobel Loyf van), h. du comte de Looz, sgr. de Heinsberg, 1338 : une fasce et une bande engrêlée broch. L. : . . *Lufonis de (M?)e . . c . hos . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 414).

Busleyden (Jérôme de), prévôt d'Alne, protonotaire apostolique, camérier du pape, 1536 : une fasce, accompagnée en pointe d'une rose. L'ecu, dans un cartouche, surmonté d'un chapeau de prelat. L. : *Iheronimus Busleidius prothonotarius ap* (Arlen, Richefs et clerc, de fiefs).

Busleyden (Mlle Guillaume van), sgr. de *Ghijersch* (Goirsch), lic., en droits, échevin de Bruxelles, 1566 : même écu, brisé d'une bordure componée. C. : une tête et col de licorne, iss. d'une cuve. L. : *Willem van Busleiden* (Brux.) (voir **Kempt**).

Busschere, voir **Bosschere**.

BUSSUL (Jacques, sgr. de), conseiller et maître d'hotel du comte de Charolais, énumere les « *lots de tourbes* », fournis, en 1417, par Jean alias Hove, *mourmaistre* de Flandre, pour les hôtels dudit comte et de la comtesse, a savoir *lostel de le Walle*, a Gand, et l'hôtel a Bruges, 1418 : un fascé. C. : une aigle iss. S. : un léopard lionné et un griffon. L. : *Seel Iaques* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, I, 113).

But (Barthélemy de) (fils de Gauthier), récemment encore bailli et receveur du pays de Saftingen, reçoit le remboursement d'un prêt, 1439 : une plie (poisson), en pal. T. : un ange. L. : *S . . . . helm . . s de Bo*. (C. C. B., Acquits de Lille, I, 51-52).

Buterne (Nicaise), h. de fief du Hainaut, a Braine-le-Comte, 1585, 1607 : écartelé ; aux 1er et 4e, deux étoiles en chef et une coquille en pointe ; aux 2e et 3e, un lion. S. s. : un lion. L. : *S Ni . . ise Byterne* (M. Hanon de Louvet).

— (André), même qualité, *illec*, 1587 : une sirène, tenant de la main droite un miroir(?) et de la gauche un chapel de roses. S. s. : un lion. L. : *S Andrier Beterne* (Ibid.) (voir **Douillet**).

Le sceau de Jean Buterne, le prédécédé André, et qui avait été apposé au même acte, du 15 sept. 1587, est timbré : Thomas Hanon, demeurant à Braine-le-Comte, au lieu dit *Lavrent*, y décl. avoir vendu à Philippe le Planche, « *hostelain du logis portant lensaynge du Marquy*, » *illec*, des terres héritées de sa nièce, Marie Hanon, héritière de feu Gery H., son frère, et de Jeanne Hulin. M. l'abbé Choquet, dans son *Épitaphier de Braine-le-Comte*, attribue aux Buterne : de sable a la fasce, accompagnée en chef de trois étoiles et en pointe de deux coquilles, au tout d'argent (p. 30). Comp. (Ibid., p. 42) les armes de Barbe Duret, femme de Jean Buterne.

— (Marc), même qualité, 1598, 1601, 7, écartelé ; aux 1er et 4e, deux étoiles en chef et un croissant en pointe ; aux 2e et 3e, un lion. S. s. : un lion. L. : *S Mar . . . terne* (Arch. des Hosp. a Soignies ; Mons, H. de fief, et Mons, Hosp. de *Soignies*).

— (Maître Michel), licencié-es-lois, même qualité, 1607 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) lions. C. : un lion iss. (Mons, H. de fief).

Marc H. et Me Michel H. étaient frères.

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. XXXIII.

Fig. 1. Gauthier de Heppignies, chevalier (1251).
Fig. 2. Sébastien de Heppignies, chevalier (1251).

Buterne (François), licencié-ès-lois, même qualité, 1640, 4, 8, a Soignies : une fasce, chargée de trois lions, accompagnée en chef de deux coquilles et en pointe d'un croissant. C. : une coquille. L. : *S. Franchois Buterne . . . . e* (Mons, H. de fief a Soignies, Hosp. de Soignies, et, a Soignies même, Arch. de l'Hosp.).

Butkens (Henri) échevin d'Anvers, 1506 : une plie (poisson), posée en bande. C. : un buste de more. L. : *S Hinrici Butkin* (N.-D., Anvers, *Chap.*, *capsa* 42).

— (Henri), échevin d'Anvers, 1531 (le même!) : une bande, chargée de trois plies. Même C. L. : *S Henrici Butkens* (Ibid., *capsae* 11-15).

— (Henri), religieux, 1642 : même écu, brisé en chef a s. d'un croissant (sceau plaqué sur la généal. de Helmond ; chez M. le Baron Const. de Borrekens, a Anvers) (voir **Edelkind**).

Butoir (Jean), h. du duc de Bourgogne, comte de Flandre, dans sa s^gne de Guines, 1420 : deux étoiles, rangées en pal, au canton s., et un butor (oiseau), en pointe ; au fr.-q. chargé de deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas (C. C. B., Acquits de Lille, 1, 190) (voir **Bie**, **Haverskerque**, **Horion**, **Quaderebbe**).

Butsel *Johannes de Buet[s]sel, l[e]*, échevin de Louvain, 1481, 90, 1 (n. st.), 1, 9 (n. st.) : un sautoir ; au chef chargé de deux étoiles. L. : ✶ *S Iohanis de Buetsele scab lōu* (S.-G.).

Butzschard de Andernaco *(Johannes dictus)*, *miles* et *Mechtildis*, sa femme, donnent au couvent *de comitis valle* (Grafenthal), sous ratification de leurs enfants : Jean, chevalier, Pierre, François et *Julia*, *rivum seu fluxum per pratum nostrum iuxta W^m busch, infra districtum oppidi Synzege* (Sinzig), 1330 : plain ; au chef d'hermine. L. : . . . . . *de And* . . . (Doss., *Jul.-Berg.* N° 343).

Buttinge (Renier van der) (fils de Guillaume), h. du duc de Bourgogne, en Zelande, 1453 : une aigle et un lambel broch. C. : une aigle iss. (C. C. B., c. N° 143).

Buurlo (?), voir **BOIRLE**.

Buusterman, voir **Haesbaert**.

Buux (Catherine), veuve de messire Jehan de le Poele, chevalier, reçoit, pour son fils, Jehan de le Poele, une rente sur l'espier de Bruges, 1415 : parti ; au 1er, une croix, chargée de cinq coquilles et cantonnée de douze merlettes, rangées en pal ; au 2^d, un sautoir, accompagné de deux croissants, 1 en chef, 1 en pointe, et de deux merlettes, aux flancs. L. : *Cateline vroive van Poele* (C. C. B., Acquits de Lille, 1, 376) (voir **Buic**).

Buxières (Frère Pierre de), chanoine et religieux de la maison et hôpital de Saint-Antoine de Bar, de Toul, 1390 : une bande, chargée de trois (?) croissettes pattées et accompagnée au canton s. d'un tau, ou béquille de Saint-Antoine. L. : *S Fris Petri de Bocseriis can s Anthonii* (Lorr., *Briey*, B., 591, N° 180).

La première croissette pattée est douteuse.

C

Ainsi qu'il a été dit à la p. 27, nous rangeons le **C** sous la lettre **K**, lorsqu'il se prononce comme celle-ci, ces deux lettres se confondant constamment dans les textes anciens, tant dans les documents français que dans ceux rédigés dans les langues germaniques.

Ca . . ., voir tous les noms commençant ainsi sous la lettre **K**.

Celen (Arnould), *Goeritssoenssoen*, échevin de Helmond, 1401, 18, 20 : trois fers de moulin ; au fr.-q. chargé d'un coq (Helmond).

— (Gérard), même qualité, 1403 : trois annelets, accompagnés en cœur d'un petit annelet (Ibid.).

Celis (Thierry) tient de Martin van der Gracht, écuyer, s^gr. de *Hoogh-Mosschere* et de *Mosscherambacht*, du chef de cette dernière s^gne, une rente seigneuriale, a Aelbeke, etc., 1302 : trois étoiles à cinq rais, accompagnées en cœur d'un besant, ou tourteau (?) (Fiefs, N° 1235).

Celkens, voir **Hersel**.

Celles. *Clairembaut de Seilh*, h. du comte de Namur, 1346 : trois losanges (*Nam.*, N° 735).

— (Rasse de), chev., *Lambiers* de Rochefort et *Gierlart de Mongardin* (Montjardin), châtelain de Warenne (ne scelle pas) déclare que la ville de Nivelles leur a payé 342 *vies florens ascut de franche*, pour dépenses faites, par eux et leurs rottes, durant un mois qu'ils y ont été en garnison, au service du duc

de Brabant, dans la guerre de Flandre, 1356, dimanche avant la Saint-André ; il reçoit, du Brabant, 60 vieux écus, pour ses frais, pertes et dommages, *hormis de le somme de sys vins* (120) *escus . . . por un coursier et un autre cheval, . . . et trente vies escus*, pour lesquels il possède une obligation, en commun avec Lambert de Rochefort, 1360, 8 octobre : d'hermine à la bande, chargée en chef d'un écusson à trois coquilles, posé dans le sens de la bande, et côtoyée de deux filets. L. : ✱ *Rasekin . . Chile* (B., Nos 840, 1720) (Fig. 109).

D'après Henricourt, les *Chailes* (Celles) portaient : *d'ermine alle bande germelle et vermelle* et étaient : *Beaforts*. Ils sont de la même souche que les Gloesnes, Fallais et Beaufort (sur Meuse). Les Loyers descendent des Celles (Henricourt).

Celles (Jacques, sire de) (et de *Chelles*), reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, 180 vieux écus pour ses frais et dommages (guerre de Flandre), et décl. n'avoir plus rien à leur demander, *hors mis de le plegerie dont ie suy obligies pour yaus envers mess. Jaque daugmont* (d'Agimont) *et ce dont ie suy hons a yaus et tous cens et frais que deuerement ni eut pour ce ou avoir poray*, 1360, 8 octobre, à Bruxelles ; chevalier, il reçoit une pension sur les revenus de Rasmes, 1362 : même écu, sans l'écusson. L. : ✠ *S Iacobi dni de Clle militis* (B., Nos 1723, etc.).

— *Gille de Chailes, castellain de Goulesines* (Golzinne), h. du comte de Namur, 1384 : trois losanges (*Nam.*, 1168).

— (Jehan de), sire de *Libin*[*e*]*es* (Libines), vassal dudit comte, 1420 : même écu ; au fr.-q. broch., chargé d'un chevron (Ibid., 1349, 1351) (voir **Anthoine**).

Cens. Lambert *de Cheijns*, jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Jean Bart ; i. t. : 117 mout., 1374 : un lion. L. : *S'i Lambiert d Cens* (B.).

— Lambert van *Cheus* reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur une indemnité de 600 francs (guerre de Gueldre), 1396, 7, 8 : un lion, l'épaule chargée d'une rose. L. : ✱ *S' Lambeirs de Cheyn* (B.).

En 1397, il donne quittance pour la moitié de cette indemnité, soit 247 1/2 vieux écus (= à 300 francs).

Centfonteynes, voir **Saint-Fontaine** (**Bottier**).

Centurion. André *Senturion*, bourgeois de Danme, tient, de la Flandre, un fief à Boitshoucke, ammanie de Wulpen, 1440 : une bande échiquetée, de trois tires. C. : une tête et col d'animal entre un vol (Fiefs, c. 889, Nos 1041-1106).

Chabirant (Jean), bourgeois de Bruges, mari de Catherine (fille de Jacques) van den Vaghevière, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1443 : un lion (un peu fruste). C. : un h. sauv. (renard?), iss. entre un vol (C. C. B., Acquits de Lille, f. 113).

Chabot (Jacques), échevin de Liège, vers 1360 : un losangé ; au chef chargé a d. d'un écusson, a la bande, surchargée d'un poisson. L. : . . . *acobi Chabot scbi leo* . . (C. de B.).

— (Gilles), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Ompeye ; i. t. : 3613 moutons, 1374 ; sc. pour Hubin *Tsabot*, prisonnier sous le même, i. t. : 248 mout., 1374 : sept (3, 3, 1) losanges, aboutés, mais non accolés (losangé !) ; au chef chargé a d. d'un écusson, a la bande. C. : une tête et col de lévrier colleté. L. : *S Egidii cabos militis scabini leod* (échevin de Liège) (B.).

— (Jacques), chev., souverain maieur de Liège, 1410-7 : un losangé ; au chef plain ; au fr.-q. fascé de vair et de . . . (**Floyon**?). Cq. cour. C. : une tête et col de lévrier colleté. T. : deux dlles, celle de d. accompagnée des lettres D N, rangées en pal, celle de s., des lettres M D, disposées de même. L. : *S . acque Chabot* . . . . . (C. de B.).

— (Eustache), sgr. d'Omezée, souverain maieur de Liège, vers 1440 : un losangé ; au chef charge a d. d'un écusson, fruste. C. : un vol. L. : *Sigillum Stassin Chabot* (C. de B).

Saurray, dans son édition d'Henricourt, donne aussi ces armes : losange d'argent et d'azur ; au chef de gueules, chargé à d. d'un écusson d'argent, à la bande de gueules, chargée d'un poisson d'argent. L'écu, sans l'écusson, représente les armes de *Noeux* ou *Noiwice*, qui est *des Prez*, au chef de gueules. Sur Gilles Chabot, voir Saurray, *Henricourt*, p. 211 et 307).

Chaligot (Charles-René de), bailli du comté de Berlaimont, commis par Philippe, comte d'Egmont et de Berlaimont, etc., 1664, 7 : écartelé ; aux 1er et 4e, une mouche, ou abeille ; aux 2e et 3e, un lion ; au chef de quartier, chargé de trois étoiles à cinq rais. C. : une tête de bœuf engoulant le cq. (?). L. : *S Carles Rene de Chaligot* (M. de Latre de Bosqueau)

Chalon (Jean de), sire d'Arlay et prince d'Orange, ratifie l'achat fait par son cousin Jean de *Boiffremont* (Beaufremont), chev., fils aîné de sire Philibert, envers son cousin Jean de *Blantmont*, de l'avouerie de *Neufchastel* (Neufchâteau), mouvant de Montfaucon, appartenant à sa belle-fille Jeanne de Montbéliard, dame de Montfaucon, femme de Louis de *Chalon*, 1405 : une bande, chargée en chef d'une rose. Un h. barbu iss. derrière l'écu. S. : deux léopards lionnés. L. : . . . *oh d' Ca . . . one d'ni d'Arlato p'ncip' Arraiec* . . (Lorr., *Neufchâteau*, B., 834-5, No 152).

— (Louis de), sgr. d'Arguel et de Montfaucon, décl. que son cousin, sire Jean de *Boiffremont*, lui a fait l'hommage de l'avouerie de Neufchâteau, 1410 : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande, chargée en chef

d'une rose ; aux 2e et 3e, un cor de chasse, muni au bas de deux glands. Un h. barbu iss. derrière l'écu. Mêmes S. L. : *S Loys de Chalon . . . d Argul* (Ibid., No 135).

Chamart (Baudouin), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1495 : écartelé ; aux 1er et 4e, un chevron, chargé de cinq besants, ou tourteaux ; aux 2e et 3e, trois têtes de lion. C. : un chêne (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, hasse *(Quévy)*.

Chambellan. Quentin le *Cambellen*, h. du roi de France, sc. des lettres de *Wis dis li Moin[n]es*, prévôt de Saint-Quentin, a Gauthier Bardin, bailli de Vermandois, 1281, 3 : dans le champ du sceau, une aigle contournée. L. : ✠ *S Qventin le Canberlain* (Tournai, Chartrier).

Wis dis li Mones — Guy le Moine.

Chambre, voir **Camere**.

Chamisso. Louis de *Chamisos* (il signe : *De Chamissotz*), *sire de Boullain*, décl. tenir. du roi de France, une cense a Houdrigny (diocèse de Trèves), 1681 : cinq (2, 1, 2) trèfles en chef et deux mains renversées en pointe, brisé au point du chef d'un croissant. L'écu cour., accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713b).

CHAMONT (Jacques van), chev., reçoit, de la duchesse de Brabant, des acomptes sur une créance de 500 vieux écus (guerre de Gueldre), 1396, 7, 8 ; 1396, 7 : parti ; au 1er, un lion, au filet broch. et un maillet penché, broch. sur le filet et l'épaule du lion ; au 2d, deux bandes. Sans cq. L. : *S Iacobi va Chamot ridre* ; 1398 : même écu, mais le maillet penché, au lieu de se trouver sur l'épaule du lion, posé au haut sur la bande sup. du 2d. C. : une tête et col d'h. barbu, coiffé d'un chapeau légèrement pointu, muni d'une sorte de grand camail. L. : *S Iacobi de Chamont militis* (B.) (voir **Barre**).

— (Jehan de), maieur de l'abbé d'Heijlisseu, en sa cour de Pellaines, 1526 : une hache d'armes, contournée. L. : . . . *lehan* . . . . . *(Heijl.)*.

Champigny. *Henris de Champingny, chev. au roi de France*, 1303, a Compiègne : un trèfle ; au chef chargé de trois molettes. L. : ✠ *S' Henri Tritran chevalier* (Fl.).

Voir *Inventaire analyt.*, No 1092.

Champis *(Peressons*, et *Pyrchaut* du), et *Champy*, écuyer, jadis prisonnier a Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 258 mout., 1374, 5 : un lion chargé d'un écusson, fruste ; l'écu muni d'une bordure engrelée. L. : ✠ *S Pier . . d . . . a . i .* (B.).

Champs. *Cholart des Chans*, frère de feu Jean *des Cans*(?) qui avait été fait prisonnier a Basweiler, sous le sire de Seraing, sc. une quittance de sa belle-sœur, Ide, veuve dudit, 1374 : un coupé et un lion cour., broch., l'épaule chargée d'une coquille. L. : ✱ *S Colar Morel de Chans* (B.).

Voir Hemricourt, *Miroir des Nobles* [éd. Salbray], p. 154, 5, 155) qui dit : *del Champ et del Champ de Velleroux*.

Champs. Ide, veuve dudit Jean *des Cans* ; i. t. du chef de la bataille de Basweiler : 309 mout., 1374 : dans le champ du sceau rond, dame debout, accostée de deux écus ; A, un lion cour., l'épaule chargée d'une fleur de lis. B, un lion et un semé de marteaux. L. : *S' Ide damoisselle de Champ* (B.).

Comp. les armes de Chevers et Hellin.

— *(Noble homme et saige messire le bailli de Chaumont, Hoguenin des)*, sergent du Roy en la prévôté de Chaumont, 1371 : trois feuilles de houx (ou panelles) ; Cq. cour. C. : un arbre (?) issant d'une cuve. S. : deux léopards tiennes (Ch. de Loir., Neufchâteau, B., 833, No 38) (voir **Velde**).

Chance (**Chauce**?), voir **Revigny.**

Changes. Gérard *des Canges, de Kanges* ou *de Cambüis*, échevin de Liège, 1261 : trois étoiles. L. : ✠ *S' Gerardi de Cambüis* (C. de B. et Duss., *Ballei Altenbiesen*, No 12) (voir **Cange**).

CHANTEMERLE (Jean) (sans *de*), jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 120 mout., 1374 : un semé de fleurs de lis ; au fr.-q. chargé d'un lion. L. : *S Iehans de Ca . . . . elle* (B.).

Hemricourt dit : *de Chantemerle* [= Chantemelle ?]. Voir éd. Salbray, p. 22-3).

Chapelle (Martin de la), chevalier, reçoit, pour sa fille, dlle Jacqueline, une rente sur l'espier de Bruges, 1440, 1 : deux poissons adossés et un semé de croisettes recroisetées, au pied fiché, brisé au point du chef d'un écusson, fruste. Cq. cour. C. : deux poissons renversés, engoulant le cq. S. : deux griffons. L. : *Sigill . . Mar* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, i. 378) (voir **Visch**).

Chardelle, voir **EUMIRINGEN.**

Charlart (Jacques, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1571, a Condé : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande, chargée de trois têtes d'aigle ; aux 2e et 3e, une tête et col de cerf. L. : *Scel Jacques* . . . . . (Mons, Greffes scab. de Condé).

— (Jacques), même qualité, 1585, a Enghien : même écu, mais l'écartelure inverse. C. : cassé (Baron de Royer de Dour).

Charles (Gaspard), échevin de Malines, 1399 : une fasce, chargée d'une rose a six feuilles, et une bordure dentée. C. : la rose de l'écu entre un vol. L. : *S sca Gaspar Charles* (Mal.) (voir **Streijgnaert, Wavre-Notre-Dame**).

Charles (Balthasar), même qualité, 1612, 3, 7, 21-4 : même écu, mais sans la bordure. Même C. (Ibid.).

— (Jean-Marie), échevin d'Anvers, 1637 : écartelé; aux 1er et 4e, un chevron, accompagné de trois merlettes; aux 2e et 3e, trois tours. C. : une merlette (Anvers, Arch. commun., *Goedenisbrieven der huizen de Groote Fortuin*, etc.).

Charlier, et **Carlier** (Colin le), échevin de la franche ville de Jauche, 1300, 8 : une roue. L. : . . *Collin le* . . . . . (Bl.).

Charliers (Guillaume-Joseph), sgr. de Borggravenbroeck, tient, du Brabant, par le décès de son frère, Lambert, la rente d'un capital de 28 800 fl. de change (12.000 écus), sur la sgrie de Trazegnies, 1753 : de sable au lion de . . . C. : un lion iss. (Av. et déb., N° 7359).

Charneux, *Ernol de Charnoir*, chev., reçoit, du Brabant, 500 écus d'Anvers et 120 *royaul dor*, pour *toutes choses, const, frais et damages* (guerre de Flandre), 6 juillet 1358; *Arnuls de Charnoir*, châtelain de Franchimont, chev., échevin de Liége, reçoit, du prieur de Bertrée, près de Hannut, 160 écus d'Anvers, sur 609 écus qui lui avaient été assignés sur ce prieuré, par le duc de Brabant, les villes de Louvain et de Bruxelles, 1360, 25 février (style de Liége?); *Arnoldus de Charnoir, miles*, reçoit une rente sur Maestricht, 1363 : une croix échancrée; au fr.-q. burelé, chargé d'un lion broch. L. : . . *Ernw* . . . . . (B., Nos 1663, 1716, etc.).

Il est à remarquer que le franc-quartier est gravé en creux. Voir Hemricourt, *éd*re *Salbray, passim* surtout p. 192, 215.

M. le chev. de Borman reproduit un sceau de cet échevin, de vers 1360, à l'écu decrit. L. : ✠ *S' Arnol de Charnoir eskevi de Lige* (voir, sur *Charnoit*, C. C. B., N° 17144, f° 66 v°).

— Henri *van Charnoit*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 46 mout., 1374 : même écu. L. : ✠ *S Henrici* . . . . *arnoe* (B.).

— Gilles van *Charnoit*, chev., jadis prisonnier à B., sous la bannière de Montjardin; i. t. : 1400 mout., 1374, 5, 6; trois sceaux, 1374, 6 : une croix échancrée, accompagnée au 1er canton d'un lion cour. L. : ✱ *S' Giles de Charnoir;* 1375 : une croix échancrée; au fr.-q. burelé, chargé d'un lion broch. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : *S Egidii de Charnoir militis;* 1374 : même écu; sans timbre. L. : *S Mesire Gile dov Carnoi* (B.).

— (Adolphe de), chev., échevin de Liége, vers 1375 : une croix engrélée; au fr.-q. burelé, au lion broch. L. : ✠ *S' A . vst (?) de Charnoir* (C. de B.).

— *Henricus de Charnoir (Zarnoir)*, chanoine de Saint-Servais, à Maestricht, 1378 : même écu. L. : ✠ *S' Henrici de Charnoe* (B.); 1381, 90 : même écu. L. : *S'* ✱ *Henrici de Charnor* (B.) (voir **NEUVICE**).

Charny (Robert de) bailli de Vermandois, 1336 : un lion et un sautoir broch. (Tournai, *Chartrier, Péronne*).

Charolles, voir **Saint-Léger**.

CHAZERON (Oudard, sire de), chambellan du roi et de mgr. le duc de Bourgogne, 1392 : trois piles, la 2e chargée de . . . (besant, ou tourteau ?). C. : un dragon ailé, iss. L. : *Oudinet si de . . . seron* (B.).

Chassepierre, voir **Rodemack**.

Chastel, voir **Château**.

CHASTELET, voir **BALDECH**.

Chastre, *Brygpot van Chaerstres*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinck; i. t. : 176 mout., 1374 : de . . . à l'écuss., chargé en cœur d'un maillet penché et accompagné de six roses, rangées en orle. L. : *S' Willmi dei de Cha . tre* (B.) (Fig. 110).

— *Rasses de Chastres*, h. du *Roman Pays* du duché de Brabant, 1391 : reçoit du duché des acomptes, par sixièmes, sur une indemnité de 126 vieux écus (guerre de Gueldre), 1395, 6, 7, 9 : de . . . à l'écuss., chargé d'une merlette et accompagné de six roses, rangées en orle. L. : ✠ *S' Rase de Chastre* (B.).

Voir Tahlier et Wauters, *La Belg. anc. et mod.*, canton de Perwez, *ad vocem* : Chastre Dame-Alerme (p. 57).

Château, Casteele, Chastel. Guiart du *Chestial*, h. du comte de Namur, 1346 : trois clefs, les panetons en haut. L. : ✱ *S G* . . . . . *Cast'lo (Nam.*, N° 733).

— Arnould *van den Castele*, héritier d'Enguerrand van den Vivere, tué à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinck; i. t. : 34 mout., 1374 : une force renversée en chef a d. et deux losanges, 1 en chef à s., 1 en pointe. L. : . . . . . *des de Castro* (B.).

— *Reijntsoen van den Castele*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le même; i. t. : 68 mout., 1374 : trois losanges. L. : ✠ *Renier de Chetio de Hypen* (= Huppaye) (B.).

— *Jaquemes dou Castiel* (= du Chastel), *sires de le Hovarderie*, franc échevin des alleux du Tournésis, 1377 (n. st.) : un lion. C. : une tête et col de lion entre un vol (Tournai, *Chartreux*, X).

— *Oudart du Castiel*, h. de fief, à Aix-en-Pevèle, de *Lyon du Chastel*, chev. (voir **Havaine**), 1482 : un sautoir resarcelé, aléésé. L. : *S Odart du Castiel* (Tournai, Chartrier).

Château, Casteele, Chastel. Olivier du *Chasteau*, h. de fief du Hainaut, 1371, à Condé : un château, le donjon couvert d'une haute toiture. L. : *Seel Oliuier du Chasteau* (Mons, Gr. scab. de Condé).

— Henri *du Chasteau*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1377 : un château, le donjon couvert d'une haute toiture, ledit château surmonté de deux étoiles (Vte Desmaisières).

— Hughes du *Chasteau*, h. de fief de la sgrie de *Hunchegnies* (Hussignies), I . . . : un château, girouette de trois pièces. S. s. : un griffon. L. : *S Hughes de Chasteau* (Bon de Royer de Dour) (voir **BRUSTEMME**).

Au lieu de blasonner *girouette*, il serait plus juste de dire bannière ou bande-role, etc.

Châteauvillain (Gui, chev., fils de la dame de) et de Luzy, 1281 : un lion, un semé de billettes et un lambel à cinq pendants, broch. L. : ✠ *S' Gvidonis militis filii dni Castri Villani* (Fl.).

Voici, d'après l'Armorial du XIVe s., édité par Douet d'Arcq, l'écu du sire de *Chasteauvillain : de gueules a un lion d'or rampant, billetté d'or.*

— *Symon, miles, filius nobilis viri domini Johannis, domini Castri Villani et de Luxeis, militis*, 1282 : parti ; au 1er, un lion et un semé de billettes ; au 2d, un bandé. L. : . . . *imon de Chatav . . . lain* (Fl.).

— *Thomas dictus Cornutus de Castrovillano*, sc., 1283, *apud Barrum* : un lion et un semé de billettes. L. : ✠ *S Thome Cornvti d Castro Villan*. (Fl.).

Cette légende a été mal reproduite dans *l'Inventaire analytique* (N° 353).

Chatelet. Jean *van Chastellet* reçoit, du Brabant, 20 écus d'Anvers, sur une indemnité de 50 écus, 1357, 3 août ; il reçoit un acompte final de 30 écus d'Anvers, pour ses services dans la guerre de Flandre 1357, 7 septembre : une aigle. L. : ✠ *S Iehan dor Chatle* (B., Nos 1371, 1377).

Chatelineau. *Messire Michel, sires de Chestelinial*, chev., h. du comte de Namur, 1327 (n. st.) : une fasce, surmontée de trois merlettes. L. : *S' Secreti mei (Nam.*, N° 470).

Châtillon. *Guido de Castellione*, mai 1223 : type équestre ; l'écu à trois pals de vair ; au chef chargé d'un lambel (?). L. : ✠ *S' Gvidonis . . . . iti filii comitis S . . . . avli*. C.-sc. : écu aux mêmes armes (chef indistinct). L. : ✠ *Gvido de Castelione* (Fl., N° 16) (voir **Rollencourt**).

Il cite sa mère : *comitissa Elisabeth Sancti Pauli.*

— Marie, comtesse de Blois et de Saint-Pol, femme de *Hues de Casteillon*, comte de Saint-Pol et de Blois (son sceau est tombé), 1238 : type ogival ; dame debout, portant un faucon sur le poing gauche ; sans armoiries. L. : . . *Marie . . . . . t Sci Pav . . .* C.-sc. : un écu à trois pals de vair ; au chef chargé d'un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S Marie . . . . . lesie* (Mons, Chartes de Hainaut).

Châtillon (Gui de), comte de Saint-Pol, 1282 : type équestre ; le bouclier et la housse à trois pals de vair ; au chef chargé d'un lambel à cinq pendants. L. : *S' Gvidonis de Castellione comitis Sci Pavli* (Tournai, St-Martin).

— Gauthier de *Chateglon, sires de Creci* (Crécy), chev., écrit une lettre au duc de Lorraine, 1286 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du c.-sc. à trois pals de vair ; au chef chargé à d. d'une merlette. C. : un éventail (Lorr., *Neufchâteau*, B., 83 4/5, N° 159).

— *Jakemes de Chastillon*, sire de *Leuze* et de Condé, h. du comte de Hainaut, 1295 : type équestre ; le bouclier et la housse à trois pals de vair ; au chef chargé d'une fleur de lis, iss. du champ. L. : . . . . . *stellione domini de* . . . . . C.-sc. : a un écu à la bande (!). L. : ✠ *Otras Iacobi de Chastellione (Nam.*, N° 272).

— *Gauchiers de Chastillon, cuens de Porciens et connestables de France*, 1315, 22, 3, 8 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'ailette à trois pals de vair ; au chef chargé à d. d'une merlette. C. et ornement du chanfrein : un dragon. Dans le champ du sceau : quatre fleurs de lis. L. : ✠ *S Galchi de Castellioe coitis Porcien costablarii Francie*. C.-sc. : écu, aux mêmes armes, accosté de deux fleurs de lis. L. : ✠ *Secret Galch'i coitis Porcien* (Tournai, Chartrier).

— *Jehans de Castillon*, comte de Saint-Pol, fils de Marie, comtesse de Saint-Pol, 1317 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un lambel à cinq pendants. L. : . . . *ob'is de Cas . ellion . comi* . . . . . (Ibid.).

— *Jehans de Chastellon, escuyers, sires de Dompiere, fius de noble home monsignour Gauchier de Chastellon*, 1322 : trois pals de vair ; au chef chargé de deux lions léopardés, affrontés. L. : ✠ *S Iehan de Chatel' escuier* (Ibid.).

Le Roman du Châtelain de Coucy et de la dame de Fayel (XIIIe s.) blasonne ainsi les armes de *Gautier* de Châtillon : *Ses escus avoit le chief d'or, | Et sachiés qu'il avoit encor | Et chief une merle de sable.* | . . . . . | *Et de gueules estoit le fons, | Si ot trois couronnes bastons.*

Voici, d'après *De Grimbergsche oorlog*, l'écu de *heer Jacob van Castelgoen : Van kelen, met drie stalen, wit | ende blau gheschaert zoone, | Met een bode, al zonder hoine, | Van gouele, een merle duer in | Van sable . . . .* (II, v. 3757-61).

Gelre donne à *Her Hoge van Taustelgoen*, de gueules à trois pals de vair, au chef d'or, chargé à d. d'une

merlette de sable, et au *greve van Portstin*, tous deux hommes du roi de France : le même écu, mais, à la place de la merlette, un lion léopardé de sable, également à d.

Ghauce (**Chance**?), voir **Revigny**.

Chaudron, voir **Chestruvin**.

Chaumontel (Nicolas de), chev. au roi de France, 1303, à Compiègne : écartelé de ... et de ... (plains). L. : ✠ *S' Colart de Chavmotel cheval* (Fl., N° 1092).

Chaussée. Lambert *van der Caetsieden*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinck ; i. t. : 140 mout., 1374 : un étrier. L. : ✱ *S' Lambert del Cacie* (B.).

Chauvency, voir **Looz**.

Chav[e]re, voir **Ciavre**.

Chaversson *(Jehanne), vesve de feu seigneur Jehan Roucel, escuyer, que fut citainne de Mets* (Metz), *comme doiwarire et tutresse de Liveyr, mon filz*, tient divers fiefs du duc de Calabre, de Lorraine, etc., 1336 : de vair à trois pals de ... ; au chef chargé d'une étoile (!), accostée de deux besants, ou tourteaux. C. : deux cornes. L. : *S' d* ..... *Roucel* (Lorr., *Briey*, B., 592, N° 278).

Chaves (Philippiaux), échevin de Namur, 1326 : de ... à l'écuss. plain et au lambel broch., chacun des trois pendants chargé de trois coquilles (*Nam.*, N° 469).

Chavet (Jean), h. de fief du comte de Namur, 1360, 2 : d'hermine à l'écuss. plain et au lambel broch. L. : *S Jehan* .. *avet* (Ibid., N° 925).

C'est à tort que l'inventaire imprimé l'appelle *Chanet*.

Chavigny, voir **Watronville**.

Chavre, voir **Ciavre**.

Chenac (Guillaume de), chanoine de Paris, 1310 : un fascé et un lion broch. L. : ..... *Chana* ..... (Fl.).

Voir *Incent. analyt.*, N° 1215.

Chenard (Jean), chev., déc. tenir, du roi de France, deux tiers de la sgrie de Sohier, relevant de la cour de Laroche (comté de Chiny), 1683 : une bande, côtoyée de deux bâtons. C. : une tête et col de lévrier (?) (cachet plaqué sur hostie) (C. C. B., reg. 45713e).

Chêne. *Wallerans do Chaine*, h. du comte de Namur, 1340 : trois merlettes. C. : un panache de plumes de coq, iss. d'une cuve, chargée de trois merlettes. L. : *S' Wallerant dou Chaine (Nam.*, N° 621).

Chêne. Corneille du *Kaisne*, h. de fief, à Saintes, de mgr. Englebert d'Englien, sgr. de Rameru, la Folie, Tubize, Saintes, 1430 : de vair ; au chef chargé de deux fancilles affrontées et au point d'un étrier. L. : *S Corneille* (!) ..... (Abb. de W.-B., 4007) (comp. **Zuweels**).

— Jacques *de*, et *du Chesne*, échevin des franchises de la ville de Jodoigne, 1630 ; allentier du roi, *iller*, 1633 : un arbre (chêne) arraché, accompagné de trois (2, 1) cœurs. Deux sceaux différents. L., 1630 : *Iacques de Ch* .... ; 1633 : *S Iacques du Cheise* (!) *(Ileijl.* et C. C. B., c. 37).

— Jean-Othon du *Chesne* remet au roi de France un aveu de fief, au nom des maieur, justiciers, etc. de la baronnie de Jamoigne, 1681 : de vair au sautoir ; écuss. en cœur à une merlette (?). Sans cq. ni cour. (C. C. B., 45713b).

Chenois. *Reniers dou Caisnoit*, h. du comte de Namur, 1294 : plain ; au chef denché, chargé à d. de ... L. : *S Ri de Chano* . . (*Nam.*, N° 262).

— *Reniers do Chainoit*, h. du marquis de Namur, 1290 : plain ; au chef denché, chargé à d. d'un lion naiss. L. : .. *Renier Railhiev de S (?) ori* ... (*Nam.*, N° 223).

Sorinnes : Un Chenois est dépendance de Sorinnes, province de Namur.

— Henri de *Chenoit*, échevin du Rév. Pere, Mgr. l'évêque de Liége, en la ville de Spy, 1396 : un filet en croix, chargé en cœur d'une rose brochante et accompagné aux 1er et 4e cantons d'une merlette, et aux 2e et 3e, d'un rencontre de bœuf. L. : ... . *Cheynevit* (Nam., Salz. c., 516).

Cheron (Jehan le), échevin de Temploux, 1498 : un soc de charrue L. : *S Iehan* ..... (Ibid., c. 517).

Chestruvin. *Jehans de Chestrevin*, h. de fief de Namur, 1289 (n. st.) : trois chaudrons. L. : ✠ *S' Ioh'is milit de Chestrevin (Nam.*, N° 203).

— *Jehan Chadron*, et *Chadrons*, chev., et *Lambiert*, son frère, hommes de Gérard, sire de Thier et de Longueville, 1290 (n. st.) ; *Jehan* est le même personnage que *Jehans de Chestrevin* : même sceau. Lambert : même écu (Ibid., N° 218).

Cheval (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1399 : une tête et col de cheval, à s. de l'écu, au saint Jean, tenant, sur un plat, un agneau pascal. L. : *S Iean Chevalle* (Mons, Greffes scab. de La Flamengrie).

Chichart, voir **Roucel**.

Chier *(Myr. Gillion dou)*, chev., h. du comte de Namur, 1339 : un fretté ; au chef plain (fort endommagé) (Ibid., N° 613).

Chiercocq (Jehan), *escuier descuierie* du duc de Bourgogne et capitaine de son château de Namur, reçoit une rente viagère sur l'espier de Bergues (-Saint-Winnoc), 1445 : trois coqs, surmontés d'un lambel, C. cassé (C. G. B., Acquits de Lille, I 373).

Chimay. *Alardus de Cimaco* sc. une charte du comte de Flandre et de Hainaut, 1200 : type équestre ; le bouclier a trois roses. L. : *Sigillum Alardi de Cimaco* (Mons, Conseil de Hainaut).

Vu de côté, le bouclier ne présente que deux des trois roses : une en chef une en pointe.

Chynoixe (Hubert) tient, du château de Furnes, un fief dans l'ammanie de Wulpen, 1514 : une bande, accompagnée au canton s. d'une coquille. Le côté dextre de l'écu cassé (Fiefs, c. 889, I. 1041-1106).

Chisaires *(Wibiers)* reçoit, du Brabant, un paiement, par le couvent de N.-D. de Bonne-Espérance, 1381 (n. st.) : dans le champ du sceau, un casque cimé d'une étoile entre une ramure de cerf. L. : S' *Wibiert Chisoire* (B.).

— *Jakemars Cisaires*, h. de fief du Hainaut, 1393 : une tête barbue, le front orné d'une ramure de cerf, accompagnée d'une coquille entre les pointes de la ramure (Mons, H. de fief à Binche, reg.).

— *Pierars Cisaires*, même qualité, 1394, à Binche : une tête barbue, le front orné d'une ramure de cerf, accompagnée en chef de deux roses (Ibid.).

— *Jehan Cisaire*, même qualité, 1514, à Soignies : une ramure de cerf. T. : un saint Michel, portant de la main droite une lance, terminée par une croix, la pointe plongée dans la tête d'un dragon, placé au bas de l'écu (Arch. de l'égl. St-Vincent, à Soignies) (voir **Daval**).

Choisel *(Johannes dictus), miles,* 1293 ; *Jehans Choysiaus*, chev. au roi de France, 1293 : une bande, accompagnée de six fleurs de lis, rangées en orle. L. : ✠ *Contras' Iohis Choisel* (Fl.).

Celui avec qui il donne le premier acte, n'est pas Enguerrand de *Trie*, chevalier, mais : *magister Ingerranus de Trabatio, canonicus noviomen*, que le second acte de 1293 appelle : *magistre Ingerrans de Trie*, écolâtre d'Amiens (Comp. *l'Inventaire analyt.*).

Choiseul. *Renars de Choisuel* chev., bailli et gouverneur de Lille, Douai, du Tournaisis et des frontières de Flandre, 1328; *Regnars de Choisuel*, chev., commissaire député, de par le roi, *a parfaire son chastel de Lille*, 1330 : une croix et un bâton broch.. ; au 1er et 4e cantons, deux billettes, 1 en chef à s., 1 en pointe à d. ; au 2e, cinq billettes ; au 3e, quatre billettes, 1 en chef à s., les 3 autres côtoyant le bord de l'écu. L. : . . . . . *ar* . . . . . *mil* . . . . (Tournai, Chartier).

Choiseul. Renier de *Coisiel*, sgr. de Prouvy, h. de fief du comté de Hainaut et de la cour de Mons, 1366 : une croix, chargée en cœur d'une étoile à cinq rais et cantonnée de seize (5, 5, 3, 3) billettes. L. : . . . . *nier* . . . . . *rov* . . (Mons, Sainte-Waudru, c. Q., I. *Quévy*).

— François de *Choiseu*, sgr. de *Clemont* (Clefmont ?), chev., sc un acte de son cousin Louis de Lenoncourt, chev., sgr. de Gondrecourt-en-Woevre, 1539 (n. st.) : une croix, cantonnée de dix-huit billettes, cinq dans chacun des cantons supérieurs et quatre dans chacun des deux autres. C. : une femme iss. d'une cuve. T. : deux h. saus., sans massues. Contre-scel : une empreinte de bague, à l'écu de la face (Lorr., *Briey*, B, 591, N° 123).

Chonar *(Reinchon)*, échevin de Jodoigne, 1428 : trois forces renversées ; au fr.-q. broch., chargé d'une étoile à cinq rais (B.).

Chos (Marie de), veuve de Charles Mathelin, sgr. de Gommery, décl. tenir, avec ses enfants mineurs, du roi de France, ladite sgrie, mouvant des châtellenies de Virton et de Saint-Mard, 1681 : (écu en losange) trois épis feuillés, terrassés (cachet en cire rouge) (C. G. B., 45713b).

Les armoriaux blasonnent, évidemment à tort « trois *peupliers*.

— (Nicolas de), officier de la sgrie de Soy, remet au roi de France, pour Octave *Vingz*, d'Arenberg, prince de Barbençon, comte d'Aigremont et de Laroche, chev. de la Toison d'Or, grand-fauconnier des Pays-Bas, gouverneur et capitaine général du comté de Namur, le démembrement des sgries de Soy et de *Riantivey* (Rianwez), du comté de Laroche, etc., 1683 : même écu. C. : un épi feuillé (cachet en cire noire) (Ibid., 45713c).

CHRIMONT *(Linars de)*, échevin de Wavre, 1357 : une semelle pointue, posée en pal (Affig.).

Chukant (Nicaise), h. de fief du comte de Hainaut, 1397 (n. st.) : une rose, surmontée d'une couronne. T. : un ange *(Nam.*, N° 1263-4).

Ciavre. Nicolas *Cha(u)(y)(e)re*, chambellan du duc et maître de ses monnaies, 1381 (n. st.); maître des monnaies de Brabant, se porte fort pour le duc, envers Barthélemy de Goutsmet, 1383 ; sans qualificatif, il sc. un acte avec Jean van Aa, sire de Grimbergbe et de *Gruijthuse*, 1392 ; écuyer, 1395 ; une chèvre saillante. L. : *Sigillum Nicolai Ciavre* (B.).

M. Georges Cumont a reconstitué la biographie de ce personnage, dans une étude intitulée *Un officier monétaire au XIVe siècle* (*Gazette numismatique française*, Paris, 1897).

Ciply *(Johan de)* (et *Cipley*), alleutier du comté de Namur ; 1474 ; échevin *delle court que vaihant et*

honoreit Johan de Hoesden, sengneur dudit Hoesden, tient heritablement de religieux pere de Dueu, sengneur myr, l'abbe Saint-Cornet dente (Saint-Cornelle d'Inde) *et son convent, jugant a Ville* (-en-Hesbaye), 1475 ; alleutier du duc de Bourgogne, il sc. au acte du maire de Ville-en-Hesbaye, 1499 : trois torces renversées. C. : un h., ou femme, iss., tenant de la main droite un bâton. L. : *S Iohan de Cuppiei* (C. C. B., c. 108).

Cijs. Rasse *Sijs*, échevin de Tervueren, 1403 (n. st.) : trois (2, 1) chiens braques assis, accompagnés, au point du chef, d'une molette. L. : *S' Race Cijs* (S.-G.).

Cysoing (Arnould de), *ber* de Flandre, 1re moitié du XIIIe s. : un bandé et un lambel a cinq pendants. L. : ✠ *S Ernovl sengieur de Cisoing* ✠ *ber de Flandres* (Arch. Nationales, a Paris).

— *Hellinus, dominus de Cysonio* (voir **Wavrin**), 1256 : un bandé. L. : ✠ *S' Hellini dni de Cisonio* (Mons, Chartes des comtes de Hainaut).

— *(Johans de)*, chev., assiste a la vente faite par *Ernous, sires de Cysoing*, chev., ber de Flandre, du château de Peteghem, au comte de Flandre et a sa femme Isabelle, comtesse de Namur, pour leur fils, Guiot de Namur, 1286 : un bandé et un lambel a cinq pendants broch. L. : ✠ *S' Ioh . . is de Chisoing militis (Nam.*, N° 198).

— (Hellin de), h. du marquis de Namur, 1291 (n. st.) : un bandé. L. : ✠ *S' Hellins de Chisoing bers de Flandres* (Ibid., N° 228).

Cysoing *(Hellins, sires de), ber[s] de Flandres*, 1275, 82 (le second des deux actes donné *a Toullers* (Touillers) *en no manoir par devant no porte* : type équestre ; le boucher, la housse, l'aiuette et l'écu du cesse, a un bandé. C. : un éventail. L. : ✠ *S' Hellin . . . . . ni de Cisonio militis et baronis Flandr'*. C.-s. : ✠ *Secretum Hellini dni de Cisonio* (Tournai, Chartrier).

— *(Hellins, sires de) et bers de Flandres*, écrit une lettre au roi de France, 1289 ; de . . . a trois écussons, chacun bandé de six pièces. L. : ✠ *S' Hellin de Chisoing* (Ibid.).

— *(Hellin, signeur de), baron de Flandres*, 1291 : un bandé (de 6 p.). L. : ✠ *S' Hellins . . . . . bers de Flandres* (Ibid.) (voir **Diest, Escamin, Werchin**).

Le scigneur du pays de SYSOEYNS, *ber de Flandres, porte bandé de VI ch d'azur de six pieces, et crie son nom Sysoing (?)* (COUSS., GAILLIARD, *l'Ancienne Noblesse de la comte de Flandres*).

Cl . . .
Cn . . .
Co . . .
Cr . . .
Cu . . .

Voir tous les mots commencant ainsi sous la lettre **K**.

D

Daasdonck. Henri et Pierre van *Daesdonc*, frères, jadis prisonniers a Basweiler, dans l'armée brabançonne, touchent, à Bréda, un acompte sur une i. t. de 584 mont., 1375 ; Henri : d'hermine au sautoir. L. : *S' Hearic van Daesdonch*. Pierre brisé d'un lambel (broch). L. : *S' Peter va Daesdonch* (B.).

Dabben (Thierry van), échevin de Heusden (Brab.), 1415 : trois (2, 1) crénaillerés, surmontées de deux . . . et d'une étoile (Mal.).

Dadizeele. Pierre van *Dadizelle*, bailli et sencuer de dlle Marie, dame de *Dadizelle*, 1507 : dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés. T. d. : un h. sauv., brandissant sa massue de la main droite (Fiefs, N° 10399) (voir **Pattijn**).

Le seigneur de Dadizelle : de synople, à dix losanges d'argent (COUSS., GAILLIARD, *l'Ancienne Noblesse de la comte de Flandres*).

Daelberghe (Jacques van), fils de Jean, tient, du damoiseau Guillaume van Claerhout, sgr. de Putthem, Asselbrouck, etc., un fief de la sgrie de Putthem, 1514 : une étoile, accompagnée de trois (2, 1) autres étoiles (Ibid., N° 10820).

Daelem. Les échevins de *Daelhem*, 1555 : un château, le donjon pavoisé de deux bannières, chacune au lion, le 1er contourné (Léan, N° 42) (voir **Dalhem**).

Daelman (Nicolas), h. de fief de la sgrie de Steenhault, appartenant a Louis de Celles, baron de ce lieu, 1399 : une fasce, accompagnée de deux étoiles à huit rais et d'un croissant, rangés en chef, et d'une rose en pointe. C. : un enfant (Griss. (Enghien).

— (Louis) sc., en la même qualité, le même acte, 1399 : une bande, accompagnée au canton s. d'une

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. XXXIV.

Fig. 1. Sceau de Gilles le Brun, sire de Trazegnies, connétable de France (1256).
Fig. 2. Sceau de Gilles, sire de Wattripont, chevalier (1268).
Fig. 3. Sceau de Gauthier de Hondschoote, chevalier (1275).

étoile à huit rais. Le côté dextre de l'écu cassé. T. : un ange (Ibid.).

Daelman (François), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc., à Enghien, 1658 : écartelé; au 1er, un chevron, accompagné d'un croissant et d'une étoile en chef et d'une rose en pointe; aux 2e, 3e et 4e, ... (fruste). C. : une étoile (Ibid.).

Un Pierre Daelman, h. de fief du Hainaut, etc., sc., en 1665, d'un écu écartelé, devenu très fruste, mais dont les meubles ne ressemblent en rien à ceux des trois blasons décrits ci-dessus. C. : trois plumes d'autruche.

Daems (Jean), tenancier juré du prince dans sa chambre des toutieux, à Bruxelles, 1467 : trois marmites. T. : un ange (C. C. B., c. 107).

— Cornelie *Daems*, échevin d'Anvers, 1585 : tres fruste; on aperçoit une fasce bretessée et contre-bretessée (144 lettres scabin.).

— *Sijmon Daems soen, welgheboren man van Zuijthollant in mijns ghenadichs heeren* (Philippe le Bon) *hoghe vierscaiir van Zuijthollant tot Dordrecht*, 1454 : une fasce échiquetée, accompagnée en pointe d'une rose. S. s. : un aigle (Mal.) (Fig. 111).

Daen (Pierre), échevin d'Anvers, 1259 : dans le champ du sceau, une aigle éployée. L. : ✠ *Sigillum Petri Daen* (B.).

— (Jean), fils de Pierre, tient, du comte de Flandre, un fief à Lokeren, 1633 : deux oiseaux en chef. La pointe est cassé. C. : un oiseau essorant (Fiefs, c. 915, l. 6784-6825).

Daengels (Arnould), échevin de Wezeren, 1452 : un lion cour., accompagné de trois (2, 1) . . . (petits cônes renversés; « clochettes » de vair?), l'épaule du lion chargée d'un écusson. C. : un lion (cour.?), iss. d'une cuve. L. : *S . . . . . d . e pers* (?) (Abb. d'Oriente; A. G. B.).

Daet (Martin le), « proviseur » des biens appartenant à la messe du Saint-Esprit, à Ninove, 1441 (n. st.) : une aigle, posée en bande (?). L. : . . . . . *ast* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 146).

Dagghe *(Walterus dictus)*, échevin d'Aerschot, 1346 : dans le champ du sceau, une scie de boulanger, posée en fasce, les dents en bas, l'anneau à s., accompagnée de deux fleurs de lis (complètes), 1 en chef, 1 en pointe. L. : . . *Walteri Daghe s* . . . . . (S.-G.).

DAHIJN (Jean van) (!) (d'Ahin), chanoine de Saint-Martin, à Liége, 1393 : un losangé; au chef chargé d'un lion léopardé. L. : ✱ *Sigill Iohan dahin* (B.).

Dahlenbroeck, voir **Heinsberg**.

Dahlhausen. Conrard van *Dalhusen*, caution de Basoir van der Borneborgh, dit Quaedart, 1375 : une fasce, chargée de trois merlettes (?) L. : ✠ *S' Conradi de Dalhusen* (Duss., *Jul.-Berg*. N° 915).

Dahlhausen. Jean van *Daylhusen*, caution de Hughes van der Horst, envers le chapitre d'Essen, 1384 : une fasce (Duss., *Essen*, N° 148) (voir **Starke**).

Dach (Guillaume de), gouverneur de la maladrerie de Courtrai, 1404 : trois croissants, surmontés d'un lambel. L. : *S . . . . . ch* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 55-6).

Dachverlies (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1487 : sept (3, 3, 1) étoiles (Mal.).

Dale. *Henricus de Valle*, échevin de Malines 1263, 72, 99, 1300 : trois croissants. L. : 1263 : ✠ *S' Henrici de Valle scabi machlinen* (Mal. et Duss., *Jul.-Berg*, Nos 132 et 139) (voir **Hofstaden**).

Un seul personnage?

— *Hillebrandus de Dale* et d'autres Gueldrois sc. une obligation de *Godescalcus*, de Reckliughausen, à *Hanne*, sa fille, à Louis, de Munster, à *Godescalcus* et à sa sœur, *Hanne*, de Werden, et à *Rosa*, de *Berc*, (Rheinberg), juifs, 1347 : un pal retrait, soutenu par une fasce alésée, potencée, et une bordure, le pal faisant corps avec celle-ci. L. : ✱ *S' Hillebrandi de Dale (Geld.)* (fig. 112).

— *Johannes de Valle*, échevin de Malines, 1372, 5-7, 80, 1, 7, 92 : une bande, chargée de trois croissants (Mal.).

— (Francon van den), époux de dame (!) Marie de Bornival, un des plus proches héritiers de sire Jean, sire de Bornival, leur frère et oncle respectif, 1396 (n. st.), 7 : trois aigles, accompagnées en cœur d'une fleur de lis, p. c. L. : ✠ *S Franke delle V Val* (B.).

— (Zoetart van den), échevin du duc de Bourgogne, dans sa sgrie d'Harlebeke, 1416 : un fretté, brisé, dans l'interstice placé au point du chef, de quatre petits besants, ou tourteaux (?). L. : . . . . . *t va den* . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 412).

— (Guillaume van den), même qualité, 1436, 7, 8 : même écu, mais brisé d'une croisette (simple), à la place des quatre besants, ou tourteaux (?). L. : *Willem van den Dale* (Ibid., l. 412).

— (Michel van den), h. de la châtellenie de Courtrai, 1437 : même écu, mais une étoile, à la place de la croisette. L. : *S M . . chiel van d . . . . . e* (Ibid., l. 57-8).

— (Pierre van den) tient, du château de Courtrai, un fief à Pitthem, 1502 : un fretté. T. s. : une delle (Fiefs, N° 10741).

— (Paul van), échevin d'Anvers, au milieu du XVIe siècle : coupé; au 1er, un h. sauv., iss. du coupé, la tête ceinte de feuillage, tenant de la main droite une

rondache et de la gauche sa massue ; au 2d, trois étoiles à huit rais. C. : l'homme iss. de l'écu. L. : *S Parvels van Dale* (N.-D., Anvers, Chap.)

Dale (Pierre van den), échevin de Malines, 1540, 3, 5, 8 : une bande, chargée de trois croissants. Cq. cour. C. cassé (S.-T., c. 13, et Mal.).

Dalhem, Daelem, etc. Jean van *Dailhem*, otage pour le duc de Brabant, 1370 ; reçoit du fisc du Brabant, une indemnité du dommage *as ic geleden mach hebben . . . om Adaems wille van Housen, die doot bleef om mijns heren ende vrauwe des hertogen ende der hertoghinnen voirs . strate ende geleids wille te behouden ende te vrijen tusschen Aken* (Aix-la-chapelle) *ende Tricht* (Maestricht), et d'autres pertes, 1376 : une croix échancrée ; au franc-quartier plain. L. : *S Iohan de Dailheim* (B.).

— *Johannes de Dalem,* échevin de Bruxelles, 1413 : une bande, accostée de six coquilles, rangées en orle. Cq. cour. C. : une tête et col de griffon. L. : *S' Iohannis de Daelem* (Ch. et doc. div., c. I, et B.).

— Henri van *Dalem*, échevin de Léau, 1525 : six (3, 2, 1) étoiles L. : *S Henrici de Dalim* (!) *scabini leucensis* (Abb. d'Oriente, c. 2 ; A. G. B.).

— Renier van *Dalem (Dalum),* même qualité, 1536 : même écu. L. : ✠ *S Reiner . . . . . m scab leeuw* (S.-G., et Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— Léonard van *Dalem* même qualité, 1594 : même écu (Ordange).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *van Daelem* porte : de sable à six (3, 2, 1) étoiles d'or.

Dam (Jean van), *escuyer, capitaine entretenu du Roy catholicq et de ses Altezes serenissimes,* bailli du comté de Berlaimont, constitué par Louis, comte d'Egmont et de Berlaimont, duc de Gueldre, etc., 1627 : coupé ; au 1er, deux tours à trois étages ; au 2d, une tour à trois étages. C. : une tour de l'écu entre un vol. L. : . . . . *av de Iehan van Dam* (M. de Latre du Bosqueau).

— (Florent van), écuyer, sgr. d'*Audegnies* et *Moreausar*[*t*], bailli dudit comté, 1657 (deux actes, l'un daté de Mons), se sert du sc. dudit Jean, qu'il appelle « mon seel » (Ibid.).

— (Corneille van), échevin de Rotterdam, 1657 : une étoile à huit rais en chef à d. et un croissant en pointe à s. C. : un vol, l'aile dextre chargée des meubles de l'écu, rangés en bande (U.) (voir **Walraven**).

Damaes (Gilles), échevin d'Anvers, 1425 ; trois roses à six feuilles. C. : un renard assis. T. d. : une dlle (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, I).

Damas (Damoiseau Claude) décl. que son frère, damoiseau Pierre, tient, du château de Termonde, comme héritier de leur mère, dlle Adrienne van *Catz*, une rente sur la sgrie de *Muelebeke et 't hof ter Borcht*, 1606 ; une bande brètessée, alésée C. : un buste barbu, coiffé d'un bonnet pointu (Fiefs, N° 4131).

Dambrine, voir **Rullingen.**

DAMERIES (Christophe), h. de fief de mgr. Corneille de Damerie, sgr. de Lens, 1442 : une étoile. L. : *Seel Crestoffle Damer* . . . (M. A. de Latre du Bosqueau).

Damesart (Jean), échevin de Liége, vers 1450 : une bande, chargée en chef d'une rose. T. s. : une h. sauv., agenouille derrière l'écu, élevant sa massue de la droite L. : *S' Iohan Damsaer* (C. de B.).

Damhoudere (Thierry de), tuteur de *Claikin* (!) van *Halleuinne* fils de Guillaume, bailli de Middelbourg, en Flandre), qui tient un fief du comte de Flandre, 1439 : écu assez fruste : un échiqueté, ou bien : écartelé ; aux 1er et 4e, un échiqueté ; aux 2e et 3e, trustes. T. : un ange (!) (Fiefs, c. 889, l. 897-969).

Dammaerd. Baudouin *Damaerd*, échevin de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1524 : un chevron, accompagné de trois croissants. L. : *S* . . . . . *mardss* (Ste-Pharaïlde).

— (Pierre), h. du duc de Bourgogne, dans son bourg de Bruges, 1424 : même écu (?) ; on ne voit que le chevron et le croissant s. du chef ; le reste de l'écu est cassé. Cq. cour. C. cassé. S. : deux griffons (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41).

Damman (Daniel), échevin de Termonde, 1337 : écartelé ; aux 1er et 4e, un grillage, formé de trois barreaux horizantaux et de trois barreaux verticaux, touchant tous les bords des quartiers (une herse, ou un échiqueté, mal gravé !) ; aux 2e et 3e, une étoile. L. : . . *nielis dicti Amman . . (Zwijveke).*

— (Pierre), h. de fief des châtellenies de Gand et de Courtrai 1358 : trois roses et un bâton broch. sur la 1re (Fl.).

— (Henin), h. de fief du château et Vieux-Bourg de Gand, 1387 : une porte crénelée, accostée de deux chapels de fer, garnis de leurs lanières, passées en sautoir (Fiefs, N° 2672) (Fig. 113).

— (Jean), h. de fief de la châtellenie de Gand, 1406 : plain ; au chef plain. Sur le tout, un écuss. au lion léopardé. Un bâton broch. sur le tout. L : . . . . *Damman* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111).

— (Liévin), tient, du château de Termonde, un fief a *Huesdene* (Heusden), 1430 : écartelé ; aux 1er et 4e, une porte crénelée ; aux 2e et 3e, trois roses. C. : une tête et col de bouc. S. : deux léopards liounés (Fiefs, N° 3885).

Damman *(Zeghere)*, tient, du château de Termonde, une *hofstat, illec, le Craijenem gheleghen jeghen de kerke ter Nuwerborch*, 1430 : une porte crénelée, accostée de deux étoiles à cinq rais. S. : un aigle (Ibid., N° 4140).

— (Gislebert), h. du château et Vieux-Bourg de Gand, 1436, 7, 46 : même écu que Jean, 1406. L'écu pendu au col d'un griffon. L. : *S Ghiselbrecht Damman* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 113, 229).

— (Liévin) (fils de Zegher), tuteur de *Zeghere den Amman* (!), son frère, tient, du château de Termonde, ledit fief de *Craijenem*, s'étendant jusqu'à Zwijveke, 1440 : écartelé ; aux 1er et 4e, une porte crénelée ; aux 2e et 3e, ... C. : cassé. S. : deux lions (Fiefs, N° 1141).

— (Simon), h. de la châtellenie de Gand, 1477 : une porte crénelée, hersée. C. cassé. S. : deux léopards lionnés. L. : *S' Symon . . . m . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116).

— (Jean), fils de Simon, tient, du château de Termonde, un fief à Heusden, 1514 (n. st.) : une porte crénelée. C. fruste (Fiefs, N° 3881).

— (Nicolas) et sa femme, Barbe 's Vos, décl. avoir fait certain achat de biens pour le couvent de Sainte-Agnès, à Gand, 1516 : une porte crénelée, accostée de deux . . . (étoiles?). C. : cassé (Sainte-Agnès).

— (Jean) (fils de Liévin), h. de fief de la châtellenie de Gand, 1531 : une porte crénelée. S. s. : un griffon. L. : . *Jan Daman* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 118).

— (Jean), h. de fief du château de Gand, sc. pour son ami, sire Gilles Heijndricx, fils d'Olivier, curé *(eerfprochijaen)* de Lokeren, 1535 : une porte crénelée. S. s. : un griffon (Ibid., N° 2748).

— (Jean), fils de Jean, sgr. d'Oombergen, tuteur, de par l'église, de dlle Elisabeth de Baenst (fille de sire Antoine), qui tient, du château de Termonde, deux dîmes à Zaamslag, 1554 : une porte crénelée, hersée. C. : une tête et col de bouc. S. : deux léopards lionnés (Fiefs, N° 4535) (voir **Beaufremez, Hooft, Melun, STOPPELEERE, Valleijen**).

La mayson surnomé Damman : de sable, au cheveron d'argent semez, sur le sable, de croes crosez, pometez, à pointes ployes d'argent (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la comté de Flandres*).

Damme (Bourgmestre, échevins et conseillers de), 1324 : une terrasse (légèrement bombée au milieu : digue), surmontée (!) d'un chien braque passant. L. : ✠ *S . . . . l' comun . talis* . . . . . (Fl.).

Anciennement, le nom de la commune de Damme, en Flandre, était : *Hontsdam*.

Le roi d'armes Corn. Gailliard (XVIe siècle) blasonne ainsi l'écu de la ville de Dam : *de gueulle, à la fasse d'argent, sargé de ung lierier courant de gueulle, collané d'or.*

Damme (Simon van den), h. de fief du comte de Flandre, sc. un acte du bailli du pays de Waes, 1332 (n. st.) : une bande (Fl.).

— (Gilles van den), h. de fief d'Isabelle, dame d'Ingelmunster, et de noble sgr. Jean van *Ghistele*, dans leur bien de Vive, 1342 : une étoile à cinq rais ; au chef chargé de trois pals (Els.).

— (Borre van den), écuyer, caution pour Renaud, duc de Gueldre, 1349 : une croix ancrée, chargée en cœur d'une étoile broch. L. : ✠ *S' Willem d . . . van deme* (!) (Wassenaer).

D'après Gelre, *her Henric van Damme*, Gueldrois, portait : d'or à la croix fourchetée de gueules. C. : une tête et col de cheval bridé (non colorié).

— (Pierre van den), échevin du prévôt de Wulfsdonck, à Moerbeke-Waes, 1377 : dans le champ du sceau, une ancre renversée. L. : . . . *Pieter va . . . . Dam . . (Zwijveke).*

— (Roger van den), écoutète de sire Jean van *Haleuine*, dans sa *vierscare van Hoghelede ende van den Zwinlande in 't Oost Uper ambocht*, 1388 : un semé de losanges ; au fr.-q. chargé de trois merlettes. Un personnage émerge derrière l'écu, qui est accosté de deux léopards lionnés assis, adossés. L. : . . *Roe . . . . van den Dam . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188).

— (Gérard van den), h. de fief du sgr. de Termonde, 1410 : trois annelets. L. : . . . . . *ri van de Dam . .* (Ibid., l. 70-71).

— *(Roelof* van den), bourgeois d'IJsselsteijn, 1416 : deux fasces, la 1re chargée de trois losanges, la 2de de deux, et un lambel à quatre pendants, broch. sur la 1re. L. : *S Roelof van den Damme (Holl.).*

— (Jacques van den), bourgeois *illec*, 1416 : une fasce (!), accompagnée de cinq losanges, 3 rangés en chef, 2 en pointe. L. : *S Iaco . van den Dam . .* (Ibid.).

— (Gilles van den), échevin de Lebbeke, 1428 ; tient, dudit château, un fief à Lebbeke, 1430 ; sc. pour Catherine Comans, veuve de Nicolas Blomme, vassale à Lebbeke, 1430 : trois annelets, accompagnés en pointe d'une petite étoile à cinq rais. L. : *S Gilles van den Damme (Zwijveke)* ; Fiefs, Nos 3937 et 3897).

— (Adam van den) tient, du château de Termonde, un fief à Saint-Gilles, 1430 : une fleur de lis, accompagnée en chef à s. d'une étoile à cinq rais et une bande engrêlée broch. (Fiefs, N° 4373).

— (Jean van den), fils de Josse, tient, dudit château, un fief à Lebbeke, 1547 : trois annelets (Fiefs, N° 4020).

D'après le roi d'armes Corn. Gailliard (XVIe siècle), *la mayson surnomé van* den Damme, portait : *coupé en*

fesses d'argent et de sable, à l'escusson, sur le tout, d'or, au lyon léopart de sable, lampassé et armé de gueulle.
Aussy à une bende de gueulle, sur le tout, sargé de troes oncaulx d'argent, et crye : Le noble Vilaeyn de Gandt!

Damme (Jean van den), fils de Josse, tient, dudit château, un fief a Opwijck, 1349 : parti ; au 1er, une croix, accompagnée au 2e canton d'une rose ; au 2d, trois annelets (Ibid., N° 4306).

— (Pierre van), bourgmestre de la ville et métier d'Assenede, 1614 : trois besants, ou tourteaux. C. cassé. L. : *S Pieter van Damme* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 35-37) (voir **Breeden**).

Dammeroude (Thierry), h. de fief de l'abbé de Saint-Corneille-d'Inde, dans sa sgrie de Hosden, 1474 ; échevin de la haute cour de Ville-en-Hesbaye, 1474, 5 : une force renversée en chef à s. et un étrier en pointe ; au fr.-q. chargé d'une fasce. L. : . *Thiri Dam* . . . . . (C. C. B , c. 108).

Dammiseel, voir **Honnecourt**.

Damosial (Gilles le), alleutier à Jodoigne, 1461 : une force renversée, posé à s. ; au fr.-q. chargé de trois merlettes. L. : . . . . . *damie* . . . . (C. C. B., c. 56).

Dampierre. *Jehans de Dantpiere, sires de Saint Disier* (Saint-Dizier), oncle du comte Guy de Flandre, 1281 ; *J., sires de Dampiere et de Saint Disier*, 1284, 92, 4 (n. st.) : type équestre ; le bouclier et la housse à un lion cour. et au lambel à cinq pendants broch. C. et ornement du chanfrein : un éventail. L : ✠ *S' Iohannis domini de Dompna Petra.* C -sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secretv mevm michi* (Fl. et *Nam.*, N° 170).

— (Jean de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 146 2/3 mout., 1374 : une fasce et une bordure (simple). L. : *S Iehan de Dapierre* (B.).

Daneels. Jean *Daneelse*, échevin de Léau, 1375 (n. st.) : un chevron, chargé de trois maillets, les deux inférieurs penchés l'un vers l'autre. L. : *S' Iohis Daniel scab~lew* (B.).

— (Jean) reçoit, de la duchesse de Brabant, le remboursement de l'argent *dat si mi schuldich was op die meijerie van Leeuwe* (Léau), *di si mi bevolen hadde, ende allen anderen saken*, 1390 : un chevron, chargé de trois maillets. L. : ✠ *S Iohis Daniel* (B.).

— (Jean), clerc de la ville de Bruxelles, reçoit, du duc de Brabant, 40 *peters* d'or, pour cession d'un bonnier de bois dans la forêt de Watermael, 1432 : trois coquilles ; au fr.-q. broch., chargé d'un arbre arraché (chêne, non englanté). Un étroile broch. en cœur sur l'écu. Un ange, agenouillé derrière l'écu, tient celui-ci a d. L. : *S Ioh'is Daneels de Hoendale* (B.).

Daneels (Jean) sc. un acte de Jean de Vos, sgr. de Lovendeghem, son bon ami, 1456 : un chevron, accompagné en pointe d'une étoile, et un lambel de cinq pendants, broch. (Fiefs, N° 3307).

— (Damoiseau Dominique), échevin de Louvain, 1624 : écartelé ; aux 1er et 4e, deux fasces et une bande broch., chargée de trois écuss. (frustes) ; aux 2e et 3e, trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé de trois pals. Sur le tout, un écuss. à trois pals ; ledit écuss. au chef chargé d'un sautoir engrêlé. C. : un écuss. à trois pals, entre un vol. L. : *S doc (?) Dom* . . . . . *s* (S.-G.) (voir **Attenrode**, **Daengels**).

Danemark, voir **Rousel**.

Dango *(Colars)*, h. de fief de l'église N.-D. de Bonne-Espérance, 1366 : trois rencontres de bœuf ; au fr.-q. broch. chargé d'une anille. L. : ✠ *S' Cholart Danio* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance et Abb. d'Epinlieu).

Daniaul *(Very)*, alleutier du duc de Bourgogne, etc., à Hannut, 1478, 1484 : parti ; au 1er, un lion ; au 2d, deux forces renversées, rangées en pal. L. : *S Weravt Dennea* (C. C. B., c. 36) (voir **Danneal**).

Daniel (Sohier), h. de fief de Renaix, 1294 : trois croissettes potencées, au pied fiché. L. : *S' Soi Danieel (Nam.*, N° 265) (Fig. 144).

— (Laurent), h. de fief de la salle d'Ypres, 1400, 3, 4 (n. st.) ; un croissant, accompagné en pointe de deux étoiles, à cinq rais, et surmonté d'un lambel. S. s. : un aigle. L. : : *Laurentius* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 189).

Danielsz *(Meester Jacob)*, échevin de Rotterdam, 1506 : une marque de marchand (U.) (Fig. X).

Danins (Vincent), échevin de la prieure et *graefnede* du grand hôpital de Lille, dans sa sgrie de Petegem, 1524 : un dragon coutourné, accompagné à d. de deux étoiles, 1 en chef, 1 en pointe *(Deijnze*, c. *L.)*.

Danio, voir **Dango**

Dankaert *(Maes)*, « hostelier » à Bruges, 1324 (n. st.) : un sautoir, chargé de cinq coquilles. L. : *S' Maes Dankaert* (Fl.).

* *L'Inventaire analyt.* l'appelle, à tort : *Dakaert.*

— Jean *Danckaert*, échevin de Caprijcke, 1500, 8 : trois roses, à six feuilles, accompagnées en cœur d'un trèfle. L. : *S Ian Dancart f Iacop* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 51-2, 82-3).

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. XXXV.

Fig. 1. Sceau de Robert, chevalier de Maulde (1256).
Fig. 2. Sceau d'Othon, sire de Contrecœur (1264).

Danckerts *(Colin)*, un des *werelieden van ons gheduchten heeren dike, etc., van zinen castele van Saeflingen* (Saftingen, château du comte de Flandre), 14.. : un mouton passant, accompagné en chef a s. d'une étoile. L. : . . . . . *an* . . . . . (Ibid., l. 113) (voir **Tavernier**).

Danneal *(Werart), alluers de la renterie de Hannu* (Hannut) *et de Lingnet* (Lignez), 1474 : parti ; au 1er, un lion ; au 2e, deux forces renversées, rangées en pal. L. : . . . *cravt* . . . *nea*. (C. C. B., N° 108) (voir **Daniaul**.

Dansaert (Jacques) déclare que noble seigneur Antoine de Grenet, seigneur de *Werp, Pitgam*, etc., gouverneur et capitaine de Maestricht, la femme de celui-ci, Charlotte de Zoete, dame de *Hautain* (fille héritière de feu Denis, sgr. de *Hautain*, et de dame Catherine de *Hanin)*, et son frère, le damoiseau Denis de Zoete, tiennent un fief sous la *vierschaer* de Melsele, 1604 : un chevron, accompagné de trois étoiles, à cinq rais (Fiefs, c. 915, l. 6904-66).

Dappermont, voir **Apremont**.

Darchier, voir **Cock**.

Darsschere (Henry le) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, pour sa femme, Catherine, fille de Jacques Moens, 1445, 6 : d'hermine au sautoir ; le côté d. et le bas de l'écu sont cassés. L. : *S* . . . . . *de Dar* . . . . *ere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

Das (Arnould), échevin de Louvain, 1458 : un blaireau rampant. L. : *S* . . . . . *scabini la . anien'* (S.-G.).

Dat *(Loy)*, amman du métier de Somergem, 1444 : un sautoir (C. C. B., Acquits de Lille, l. 157).

Dattenberg, voir **Rolmann**.

DAULE, voir **AULE**.

DAULES, voir **Dave**.

DAUMERIES, voir **DAMERIES**.

Daun, *Henricus de Dune*, reconnaît avoir reçu de W[aleran], duc de Limbourg, comte de Luxembourg, et de sa femme, Erm[esinde], à titre de fief héréditaire, le maréchalat *(marscalceiam)* du comté de Luxembourg, 1223 : un fretté. L. : ✠ *Sigillum Henrici de Dune* (Lux., c. IV, l. XVI, N° 14).

— *Henricus dictus de Dune*, chev., 1286 : un fretté. L. : ✠ *Sigillum domini Henrici de Dune* (Duss. *Col.*, N° 307).

— (Frédéric de), sgr. de *Domey* (?), constitue à Thierry de *Wishersheym*, pour 30 marcs, une rente de 18 sols, 1345 : type scutiforme ; un fretté et un lambel. L. : . . . . . *rici de Dena militis* (Lux., fonds Reinach).

Daun, *Ferris, sires de Doune*, sc. un acte de réconciliation entre l'abbé de Stavelot et les églises de Stavelot et de Malmédy, d'une part, et Simon *Scavedreit*, les enfants de feu Renier de *Weymes* (Weismes) et leurs amis, d'autre part, 1313 : type scutiforme ; un fretté. L. : . . . . . *ici de Dena* . . . . . (Duss., *Stavelot*, N° 75).

— *Johannes de Duna, comes silvestris*, se déclare vassal de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, 1321 : un lion cour. L. : ✠ *S Ioh' silvest comitis de Den* (Lux., c. III, l. IX, N° 52).

— *Gerardus de Duna, monachus stabulensis* (de Stavelot), *avunculus* de Gilles, sire de Daun, 1325 : type ogival, armorial ; un fretté. L. : *S' Gerardi de D* . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 305).

— *Egidius, dominus in Duna*, inféode à Gérard, comte de Juliers, moyennant 400 marcs, *domum nostram in Duna, que domus de Nannesteyn nominatur, de expresso consensu domine Coenegundis de Vyrnembourgh, legitime nostre contboralis, ad cuius dotalitium ipsa domus spectat, et octo cairatas vini, de nostro meliori cremento apud Pumere, supra Mosellam, annui et hereditarii redditus*, 1325 ; Gilles, sire de *Dune*, promet à Guillaume, margrave de Juliers, de tenir les engagements de ses ancêtres, d'être son *bourghman* de *Hillisheym* (Hillesheim), du chef de 200 marcs, — pour lesquels il lui paiera annuellement 20 marcs — et de renoncer *up dat huis inde heirheyt ze Vreentze* (Frens, ou Frenz?) 1339 : un fretté. C. : un cygne essorant, iss. L. : *S' Egidii militis domini de Dune* (Ibid., N°s 305 et 417).

Le sceau de *domina Lucia, domina de Dune*, mère de Gilles, apposé à cet acte de 1325, est disparu.

— *Joannes, comes silvestris*, moyennant 151 livres de vieux gros, s'engage à suivre le duc de Brabant, avec 16 chevaliers et 24 écuyers, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 1338, 28 mai : un lion cour. L. : ✠ *S' Iohannis comitis de Denen* (B., N°s 394 et 395)

— *Heinricus de Duno* (!), *marcschalcus de Dynspurg* (Densborn), sc. un acte de Henri de Kerpen, 1343 : mêmes écu et C. que *Egidius (Lux.*, c. IV, l. XVI, N° 21).

— Johan, *wilde greve* (comte Sauvage) *van Dune*, inféode, moyennant 600 petits florins d'or, à Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, *unser hus halbiz, genant Grünenbach*, 1345 : dans le champ du sceau, un casque, cimé d'une tête et col de lion entre un vol. L. : ✠ *S' S* (!) *Dni Ioh* . . . . . *t silvest Den* . (Ibid., c. III, l. IX, N° 52).

— Pierre *Loye*, et *Loyen*, chev., appelé aussi *Loyhen van Dune*, h. du duc de Luxembourg, 1362 : un fretté (Ibid., l. X, N° 2).

Daun, Richard, le maréchal, sire de *Duyne*, h. de l'abbé de Prüm, 1368 : un frette. Même C. que Gilles, 1325, 39. L. : ✠ *S' R marschalci d'Dvne* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 809).

— Richard van *Duyn*, maréchal, chev., caution pour le duc et la duchesse de Brabant, 1372 : un frette. Sans timbre. L. : ✠ *S' R' Richart van Ten* (B.).

— Thierry van *Duyn*, sire de *Bruche*, chev., caution des mêmes princes, envers Renier de Schoonvorst, le jeune, 1372; Thierry van *Duu*, sire de *Brouch*, tient du duc de Luxembourg, le château de *Riettersdorf* (Rittersdorf), 1374 : un frette et un lambel broch. L. : × *S' Theoderici de de (!) Du . n* (B., et *Lux.*, c. IV, l. XVI, N° 23).

— Richard, le maréchal, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 402 mont., qualifié de chevalier, il sc. une quittance de Guillaume, sire de Malburg, relative à des indemnités payées, du chef de ladite bataille, à Arnould d'Erdorf, Gérard de *Gruenendale*, Henri de *Gaffenbergh*, Nicolas Walt de *Wildere*, Louis de *Wych*, 1374; sire Richard, le maréchal, sire de *Dune*, il sc. un acte de Jean de Reifferscheid, 1377 : un frette. C. : un cygne essorant iss. L. (1374) : *S R' marschalci militis dni in Dena* (B., et *Lux.*, c. I, liasse IV).

— Philippe van *Dune*, sire d'*Obersteyne*, est investi, par l'archevêque de Cologne, d'une rente de 40 fl., sur le péage de *Lyns* (Linz), 1400 : un frette. C : un chapeau de tournoi, sommé d'une boule, soutenant un panache de plumes de coq (Duss., *Col.*, N° 1214).

— Thierry, sire de *Dune* et de *Broich*, 1405 ; il cite, en 1406, *Edellen here Huwart, here zu Eller, mynnen liben heren und vader, dem Got gnade* : un frette. C. : un cygne essorant, iss. T . deux h. sauv., sans massues, iss. du cadre du champ. L. : *S Theodici dni de Dena e d Breche* (*Lux* , c. IV, l. XVI, N° 72) (voir **Braunsberg, Limburg, Virneburg**).

D'après Gelre, le *here van Don* portait : d'or frette de gueules. C. : une tête et col de cygne d'argent, becqué d'or, — terminé en volet, — entre un vol de sable; *dit marschalc van bynnberch* (Bensborn), h. de l'« evesque » de Trèves : de gueules frette d'argent. Le sq. d'or. C. : une tête et col de cygne de gueules, becqué d'or, — terminé en volet, — entre un vol d'argent.

Daunoit, dis Grignars *(Jehans)*, bourgeois de Valenciennes, reçoit, de la ville de Tournai, des rentes viagères pour lui, *Pieret*, son fils, procréé avec Marie *Soeline (Soelive, Soelnie ?)*, Marie et *Catron*, ses filles, 1407, 8 : un bandé et une bordure engrêlée. L. : *Scel Jehan . . . . . esnoit dit Grignart* (Tournai, Quitt.).

Dauvin (Jean), évêque de Namur, 1617 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois fasces ; aux 2e et 3e, plain ; au chef de quartier endenté. Sur le tout : un écuss. à la croix de Lorraine. L'écu sommé d'un chapeau ecclésiastique (E. G., fonds *Reliques*, N° 111).

Daval (Jean), bourgeois de Binche, reçoit, pour *Hanette*, sa fille, procréée avec sa femme, Jeanne Chisaire, une rente viagère sur le domaine de Binche, 1475, 6, 7 ; h. de fief du Hainaut, 1481 : une bande, chargée de trois croissants versés. T. s. : un ange agenouillé. L. : *S Iehan Daual* (G. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 1687).

— (Guillaume) (et *Davaud*), bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère sur le domaine de Binche, 1475, 6 ; Guillaume *Davaud* reçoit deux pensions, sur ledit domaine, inscrites sur la vie d'*Ysabeau* Mahuart, sa femme, Marguerite Mahuart, sœur de celle-ci, veuve de Jean Chisaire, sur la vie de *Hannette* Goumeau, fille de Guillaume et de *Pasque Daraul*, nièce dudit Guillaume *Daraud*, 1481 : un buste d'homme barbu, posé de face, coiffé d'un turban, à deux rubans flottants à d., ledit buste en chef, et une rose en pointe. T. : une dlle. L. : *S Willarme Davae* (Ibid., l. 1685, 1687, 1688).

Davanchis, voir **Banck**.

Dave. *Messire Warniers, sires de Daules*, chev , h. du comte de Namur, 1329 : une bande et un lambel broch. L'écu sommé d'un dragon et accosté de deux autres dragons. L. : . . . *arnier sire de D* . . . . . (*Nam.*, N° 495-7).

— *Messire Thibaus de Daules*, chev., même qualité, 1327 (n. st.), 1339; sire d'*Erlesees* (Elzée), 1346 : même écu, chacun des trois pendants du lambel chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S Thibaus de Daules chevalier* (Ibid., Nos 470, 613, 725).

— Godefroid, sire de *Daules*, h. du comte de Namur, 1358 : même écu que *Warniers*, 1329. L. : ✠ *S' Godefroids de Daules* (Ibid., N° 830).

— *Warniers, seingneur de Daulez*, un des *plus prochains amis de Agnez, fille legittime de Robert de Heymtinez, escuier jadit*, 1399 : même écu (Ibid., N° 1292).

Un Warnier, sire de Dave, prit les armes de son oncle, le sire de Hemricourt, *de gentes a une bande d'argent ou on labeal a trois pendans d'azure*), *et mout pos* (abandonna) *les armes de Telezees* (Elzée) *que ses peres et si freres de prome rain mariage portoient assavoir d'argent a on comble* (chef) *endenteit de gentes . . . et crie Daveles* (lisez : *Daules*) *quy n'ait ne cry ne armes, sy qu'il ait az armes et a touts le lainge fait argent bel* (Hemricourt, éd. Salbray, p. 15 et 125).

— Robert de *Dave*, écuyer, sgr. de Bodange et de Wisembach (prévôté d'Arlon), tient du roi de France, les deux tiers de ces sgries, 1681 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois losanges ; aux 2e et 3e, trois cotices.

C. : deux oreilles d'âne (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 45713a).

Ces trois cotices doivent représenter : une bande, côtoyée de deux bâtons.

Comp. un sceau reproduit à la p. 86. Les oreilles d'âne, très nettes, du sceau de 1681, sont, apparemment, une corruption des deux coutres.

Davensberg. *Hermannus de Daverenberg*, chev., reçoit de l'archevêque de Cologne cent marcs de deniers de Munster et lui ouvre son *castrum* de *Daverenberg*, le 2 octobre 1298 : type scutiforme ; plain ; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Hermanni de . . verenberch*. C.-sc. : même écu. C. : deux coutres adossés. Dans le champ du c.-sc., cinq roses, 1 au-dessus du cq., 2 de chaque côté. L. : *S Hermanni de Daverebergh* (Duss., *Col.*, N° 382).

David (Rogier) (et **Davit**), échevin de L'Ecluse (Flandre zél.), 1400, 1, 3 : une aigle (!). L. : . . . . *gier Da* . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 80-1).

— Rogier *Davijt*, h. de fief du duc de Bourgogne, à L'Ecluse, 1429, 34 : une aigle éployée (!) et une bande broch., chargée de trois roses. T. s. : une femme nue, iss. de l'encadrement du champ du sceau. L. : *Sigill'* . . . . . *Daviit* (Ibid., l. 78-9, 82-3).

— (Simon), échevin du duc de Bourgogne, dans sa seig.ie d'Harlebeke *(van buten)*, 1453, 69, 76, 85 : trois roses, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S Simoen Davyt* (Ibid., l. 412, 418 et 371).

Davids. *Mathias Davijds*, échevin de Louvain, 1410 : trois . . . (frustes) ; au fr.-q. broch., chargé d'une harpe. L. : . *S' Mathie Davids scabini lov* . . . (S.-G.).

Davipont (Ulric de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Dalheim ; i. t. : 85 mout., 1374 : une bande, chargée de trois fleurs de lis. L. : ✶ *S Iehan Davipont* (!) (B.).

Debbaut (Jean) (fils de Zegher), échevin du roi, au métier d'Assenede, 1535 : une croix pattée, alésée. L. : *S Ian Debbavt f' Seghers* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 236).

Decker, voir **Dek . . .** —

Dedelaer (Jean van), tenancier de l'abbesse de Sainte-Marie-de-Nazareth, à Lierre, 1367 : deux sceptres fleurdelisés, passés en sautoir, et un semé de billettes. L. : *S Ian va . . . delaer* (N.) (voir **Vertelaer**).

Deerlijk. Olivier van *Deerlicq*, h. de la châtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, 1523 : parti de . . . et de . . ., au chevron, parti de . . . et d'hermine, broch., accompagné de dix billettes, six en chef, 3 (2, 1) de chaque côté, et quatre (1, 2, 1) en pointe, de ces dernières, deux, le 1er et le 4e, parties de . . . et de . . . . C. : un buste (?) entre un vol. L. : *S Oliu . e . . de Ter . lick* (!) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229).

Le seigneur de DEERLYCQUE : *d'azur, à trois pals vairy d'or et de gueulle* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la conté de Flandres*, XVIe siècle).

Deelen, voir **Gestelen**.

Deest (Gisbert van), échevin d'Arnheim, 1482 : trois cors de chasse (N.-D., Anvers ; Chap., *capsa rer. extraord.*).

Deftinge. Liévin *Deftinghes* (sans particule !), bailli de la terre de *Boulers* (Boulaere) et de Schendelbeke, 1335 : deux lions, 1 en chef à s., 1 en pointe. Le chef cassé à d. L. : . . . *vic* . . *de De* . . . . (Fl.).

Deijmaer, voir **Gavre**.

Deijn. Jean de *Diin*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek ; i. t. : 152 mout., 1374, 8 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) besants, ou tourteaux. L. *S Iohanes de Diin* (B.).

— Henri de *Diin*, jadis prisonnier *illec* ; i. t. : 120 mout., 1374, 8 : même écu, brisé au point du chef d'une billette. L. : *S' Heinrec de Diin* (B.) (Fig. 115) (voir **Gavre**).

Deijnaert (Jacques), tuteur d'*Adriaenkin Deijnaert*, son fils, tient, du château et Vieux-Bourg, à Gand, *'t veer* entre *Wijnkel* (-Sainte-Croix) et Mendonck, 1550 : coupé d'hermine et de . . . (plain), à la fasce de trois losanges et de deux demi-losanges, ceux-ci mouvant des bords, broch. sur le coupé. C. cassé. L. : . . . . . *Deinae* . . (Fiefs, N° 3443) (voir **Beeck** ; comp. les armes de **Vaenken**).

Deijnse. *Eulars, fieux Willame Gheilart de Deunse*, 1297 : un chevron, accompagné de trois coquilles. L. : ✠ *S' Oylarert* (!) *de Deense* (Fl., N° 915).

Voir sur lui *l'Ancient. analyt.*, par le Baron J. DE SAINT-GENOIS.

— Jehan de et van *Doijnse*, bailli de Rupelmonde, 1433, 6 : neuf (4, 2, 2, 1) billettes, accompagnées en cœur d'une rose. S. s. : un aigle. L. : *S Ian van* . . . . . *oers* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 240).

[La ville de] DEYNSE : *d'argent, à l'aigle à deux testes de sable et trois roses, l'une entre les testes, l'autre deux desoubs les ales, de gueulle* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de Flandres*, XVIe siècle).

Deijs *(Jakemart* de), échevin et *cuerheer* de Furnes, 1427 : trois têtes et cols de bœuf. L'écu posé sur une aigle (Tournai, Chartreux, I).

Deken, voir **Sdeken**.

Decker (Martin de), h. de fief du château de Termonde, à Saint-Gilles, (Dender-)Belle, Zwijveke, 1596 : deux roses en chef et un annelet en pointe (Els.) (Fig. 116) (voir **Walhorn**).

Deckere (Jean de) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 2 fl., à lui dû par le duc, du chef de son jardin, sis dans la rue du Parc, qui avait été englobé dans le parc de Bruxelles, 1432 : une échelle de couvreur, muni au haut d'un crochet (B.).

— (Josse de), fils de Jacques, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1481, 6 : un chevron accompagné en pointe d'une fleur(?) (glaeul, lis au naturel?). C. : un . . . entre un vol. L. : *S loos de Deckere* (C. C, B., Acquits de Lille, l. 380).

— (Jean de), bourgeois de Bruges, 1488 : un chevron, accompagné de deux molettes en chef et de . . . en pointe (cassé). T. : un ange. L. : . . . . . *Deckere* (Ibid., l. 379).

— (Cornelis) (*van de*), h. du château de Termonde, 1507 : une marque de marchand, représentant une croix latine, à double traverse, ladite croix terminée au bas en un petit chevron. S. s. : un griffon accroupi. L. : . . . . *nelis* . . . . . (Ibid., l. 73).

— (Pierre-Pascal de), chev., sgr. de (la baronnie) de *Monteleone*, amman d'Anvers (nommé en 1674), fin du XVIIe siècle : d'argent au cerf élancé ; au chef d'azur, chargé de deux croissants. C. : un cerf iss. S. : deux lévriers colletés, bouclés. L. : *Hr Pr Pasl de Deckere riddr amptman* (Brux.).

Il mourut en 1691. Voir sur lui J.-Th. de Raadt, *Jacques le Roy, . . . historien brabançon et sa famille.*

Delft. *Godeverl van Delf* transporte à Wenemaer (!), juge à *Tijle* (Tiel), au profit du duc de Brabant, une terre dans le *Wamelre broec*, sous Wamel, 1333 : une fasce, surmontée de deux losanges, ou macles (frustes). L. : ✠ *S' Gadefride* (!) *de Delf* (B., N° 293).

Son frère, *Wouter van Delf*, cède une terre, au profit du même duc, 1333 ; le sceau est tombé (B., N° 294).

— *(Jehans de le)*, receveur du comté de Flandre, 1356 : une fasce, surmontée de deux merlettes (!). L. : *S Jehan . . . e le Dilve* (Fl.).

— (Adrien van), échevin d'Anvers, 1474, 81, 96 : une fasce, surmontée de deux macles. Cq. cour. C. : un buste, coiffé de . . . (M. Donnet; Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I, III).

— (Jean van) tient, du comte de Flandre, un fief à Melsele, 1515, 27 : même écu. C. fruste (Fiefs, c. 915, l. 6826-6900).

— *Joest Ottensz* (sans nom de famille), échevin de Hedel (Gueldre), 1515 : trois losanges, le 2e chargé de . . . L. : *S loest Ottenson va Delft* (*Geld.*, liasse : *na* 1600) (voir **Baarle, Broekhuizen, Doornik, Knuts, Somergem**)

Le seigneur de Berteke : *d'argent, à la fesse de gueulle, au chef deux merlettes de sable, et sont surnomé* van der Delft (Corn. Gaillard, *L'Ancienne Noblesse de la comté de Flandres*, XVIe siècle).

Delien (Frère Jean), de l'ordre de Cîteaux, reçoit, du receveur de Termonde, une rente pour l'abbaye de Saint-Bernard sur l'Escaut, 1424 : trois huchets. L. : . . . . . *Delien* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).

Delloye, voir **TROYEN.**

Delz, voir **Autel**

Delwijnen, voir **Cock.**

Denain, en Ostrevant (La sgrie de), 1764 : une croix engrêlée. L'écu, ovale, dans un cartouche, posé sur une crosse. L. : *Scel de la seigrie de Denain* (cachet en cire rouge) (M. A. de Latre du Bosqueau).

Denderhautem. *Francho dictus Rattier de Houthem Tenere et Maghildis, eius uxor*, font don, à l'abbaye de Ninove, de 5 journaux et 19 verges de maris, *apud Lebeke*, 1282 : le mari porte : trois rats (Ninove).

DENICOURT (Robert de), *seigneur de loys* (h. de loi), a reçu, du comte de Flandre, 20 livres parisis, *pour ma pencion de cest present parlement*, 1314 (n. st.) : une fasce, accompagnée de trois coquilles, rangées en chef, surmontées d'un lambel. L. : *Robertus* (!) (Fl., N° 1273).

Denis (Wautier), h. de fief du comte de Hainaut, etc., 1384, à Enghien : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'une coquille *(Nam.*, N° 1173) (voir **Halewijn**).

— (Gauthier), h. de fief de la châtellenie de Courtrai, 1466 : un chevron, chargé de . . . (une étoile?) et accompagné d'un croissant en pointe (fort endommagé) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 57-8).

Le coin sup. à s. est cassé.

— Guillaume *Denijs*, vassal de mgr. Louis d'Enghien, sgr. de Rameru, Morialmé, la Folie, Tubize, 1486 : écartelé ; aux 1er et 4e, deux faucilles affrontées, accompagnées de trois étoiles, mal ordonnées ; aux 2e et 3e, de vair. T. : un ange. L. : *S Guillam Denis* (Abb. de W.-Br., c. 4007).

DENISI, voir **DEVISI.**

DENISSEN *(Henneken van)*, veuve de Jean van *Stepraide* (Steprath), fait un contrat de mariage avec Wijnand Pannekoeck, 1560 : une poele *(Geld.)*.

Dennea, voir **Daniaul.**

Denremonde (**Termonde**), voir **Slabbaerd.**

Dens. Gauthier *Deens*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1448 : trois étoiles. S. s. : un aigle. L. : *Sigille Wouter Dens* (N.) (voir **Dijns**).

Dens à Bruxelles, porte : coupé ; au 1er, d'azur à un fer de moulin et une fleur de lis, le tout d'or ; au 2e, de gueules à la rose d'argent, boutonnée d'or, feuillée de sinople.

Denterghem (Josse de) (et *Dentrighem)*, h. du duc de Bourgogne, dans sa salle d'Ypres, 1388, 91, 3, 5 : trois fasces et une bande broch., chargée de . . . (?) (C. G. B., Acquits de Lille, l. 188).

Le seigneur de Denterghem *: de synople, à trois testes de lyons, à pl gne face d'or, lampasse de gueulle* (Zilpe) (Cons. Gaillard, *L'Ancienne Noblesse de la conté de Flandre*, XVIIe siècle).

Denville (Everard de) ; i. t. : 224 mout., 1374, 80 : trois lions cour. ; écuss. en cœur au sautoir, chargé en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Evrar de Denvilhe* (B.).

— (Jean van), i. t. : 1378 mout., 1374, 7 : même écu, mais sans l'étoile. L. : ✠ *S' Iohan de Denvvilh* (B.).

— (Gérard de), i. t. : 380 mout., 1374, 80 : même écu, mais les lions *non* cour. L. : *S' Ierar de Denville* (B.)

— (Guillaume de), i. t. : 156 mout., 1374 : même écu que Gérard, mais le sautoir chargé en cœur d'une étoile. L. : *S Vilha . . . . . D . . vil . .* (B.).

Ces quatre *Denville* reçoivent, du Brabant, des indemnités, du chef de la bataille de Basweiler, où ils avaient été faits prisonniers, sous Robert de Namur. Voir sur cette famille, c. a., Hemricourt, *Miroir des nobles de Hasbaye*.

Derbaix, voir **Herbais.**

Derby (Henri, comte de), garant du roi d'Angleterre, envers le duc de Brabant ; Bruxelles, 1359 : trois léopards, rangées en pal, et un bâton broch. L. : ✱ *S Henrici de Lancastria comitis Derbye* (B., N° 530).

Derneden (J.-Frédéric), prêtre et desservant de l'église de *Berle* (Perlé), au chapitre de Bastogne, 1787 : un lion, posé sur un mont pointu. Cq. sans C. (C. G. B., reg. 46581).

Deschamps (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1624, à Braine-le-Comte : écartelé ; aux 1er et 4e, trois fasces ; aux 2e, un arbre arraché ; au 3e, un lion (Bon de Royer de Dour).

DEZE (Deest ?). Lambert van *Deze, gherechts man*, se. l'acte du bailli de Zalland (voir **Krieckenbeck**). 1388 : une croix recercelée. L. : *S' Lamberti . . Deze (Utrecht).*

Descamps (Jean), avocat à la cour de Mons, 1475 : un chevron, accompagné en chef à s. d'un croissant. Le côté d. et la pointe cassés (Tournai, Chartrier).

— (Guiot), fils de Marguerite Bourdon, veuve de Jehan Descamps, avocat en la cour de Mons, 1481 : écartelé ; aux 1er et 4e, un chevron, accompagné de trois croissants ; aux 2e et 3e, trois bourdons, posés en bande et rangés en barre (**Bourdon**). T. s. : un personnage (femme ?) (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Descamps (Tassin), h. de fief du Hainaut, 1484 : un chevron, chargé d'un rose et accompagné en chef de deux trèfles. T. : un ange (Mons, Ste-Waudru, c. II).

— *(Hanin)*, même qualité, 1489 : une gerbe ; au chef chargé de . . . (cassé) (Mons, Ste-Waudru, c. II).

— (Guillaume), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1494 : écartelé : au 1er, un chevron, accompagné de trois fleurs de lis, p. c. Le reste cassé. T. : . . . . *(Afflig.)*.

— (Jean), même qualité, 1505 : une gerbe ; au chef chargé de trois étoiles à cinq rais. T. s. : un ange (Mons, Sainte-Waudru, c. II).

— (Jean), même qual., 1524 : un chevron, accompagné en chef de deux croissants et en pointe d'une étoile (?). T. : une femme (un peu fruste) (Ibid., c. Q, liasse *Quévy)*.

— (Guillaume), même qual., 1546, 50, 60, 5 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une gerbe. T. s. : une femme nue (Ibid. c. II, et I).

— (Florent), h. de fief de la s^grie de Binche, 1548 : écartelé ; aux 1er et 4e, un chevron, accompagné de trois trèfles ; au 2e, une hure de sanglier ; au 3e, un lion cour. T. : un ange (Fiefs, N° 10525).

— (Guillaume), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1581 : même écu que Guillaume, 1546-65, les étoiles à cinq rais. C. : un panache de cinq plumes d'autruche ou épis (Mons, Ste-Waudru, c. II).

DESCOHARIES (Simon), receveur de l'abbaye « *del honneire Nostre Dame* », près de Flines 1399 : un lion, posé à s., accompagné au flanc d. d'un croissant ; au fr.-q. chargé de trois hamaides, surmontées de deux croissants. L. : *Seel Simon des* . . . . . (C. G. B., Acquits de Lille, l. 394).

Le croissant du champ fait, à n'en pas douter, partie des armes posées en franc-quartier ; il aura été placé dans le champ, faute d'espace dans ce quartier.

Deslers *(Jehan)*, h. de fief du comte de Hainaut et de Hollande, 1398 : une tête et col de licorne (?) ; au chef chargé de trois roses (B. R., C. G., portef. 2220).

Desmaisières (Jean), bailli de la s^grie de *Frasne-sur-Escaut* (Fresnes), appartenant à noble homme Jacques de Lille, chev., etc., 1528 : un lion (non cour.). C. : trois rameaux (Ibid., 2224).

— (Antoine), *licentié ès droix et loix*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1535 : un lion. C. cassé (Vve Desmaisières).

Desmaisières (Jacques-François), chev., sgr. de Trith, de Maing, du Vassal, 1675 : un lion cour. C. : un arbre S. : deux lions (Ibid.) (voir **Maisières**).

Terres du Hainaut, les deux premières près de Valenciennes, la 3e près de Mons.

Desmazures (Nicolas), h. de fief du Hainaut, 1622, à Ath : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'une coquille. C. : une étoile à cinq rais. L. : *Nicolas Desmas . . es* (M. Hulin, à Gand).

Desmoulins (Michel), h. de fief du Hainaut, 1560, à Binche : un moulin à vent. T. : un ange (Mons, Cour féod., reg. IV).

Desplanques (Gauthier), h. de fief du Hainaut, sc. un acte relatif à un fief de Flobecq-Lessines, 1438 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) poissons étêtés, posés en pal. T. s. : une sirène. Le haut du sceau est cassé (Fiefs, N° 10373).

Despomereaulx (Luc), échevin d'Anvers, 1591 : parti ; au 1er, trois étrilles ; au chef charge de trois oranges, ou pommes, tigées et feuillées, les tiges en haut ; au 2d, une fasce, accompagnée en chef de deux fers de moulin, et en pointe d'un lion. C. : un lion iss. (Hôp. S.-Elis., *Varia*).

Desprez (Henrion), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1516 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un poisson, posé en fasce. Le reste du sceau est cassé (Mons, Sainte-Waudru, c. II) (voir **Prés**).

— (Philippe), écuyer, sgr. de Beaumont-en-Cambrésis, de le Courbe, etc., même qualité, 1533-6, 8 : coupé ; au 1er, trois bandes ; au 2d, plain. C. : un meuble ressemblant vaguement à une mitre (fruste). S. : deux lions (Ibid., c. I et Q.) (voir **Prés**).

Desteldonck. *Sijmon van Desteldonc*, chev., 1309 : un chevron, chargé de trois molettes. L. : ✠ *S Simonis de Desseldonc militis* (Fl., N° 1200).

Voir, sur lui, *Vinvent. analyt.*, par le Baron J. de Saint-Genois.

Le seigneur de Disteldonc : *d'or, au chevron de gueulle, sargé de troes estoles d'argent. La maison van der Couwerbourg pareilles* Corn. Gaillliard, *L'Ancheine Noblesse de la conte de Flandres*, XVIe siècle).

Destenoy (Jehan) (d'Assenois ?) sc. un acte de *Colla* de Villette, lieutenant du prévôt de *Longuion* (Longuyon) *à Estaille* (Etaille), acte qui le dit homme dudit lieu, 1480 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) merlettes. C. : une aigle iss. L. : *S Iehan destenoy* (C. C. B., c. 107) (voir **Assenois**).

Destroen, voir **Dour**.

Deswez, voir **Fervesti**.

Deule (Jacques de le), ayant été institué, de nouveau, par le duc de Brabant et de Limbourg, châtelain et gardien du *chastel et forteresse de Serein* (Seraing), naguère échu aux enfants dudit prince, par le trépas du comte de Ligny et de Saint-Pol, jure de le garder loyalement et de le rendre à la première réquisition ; 1415, 23 juin : un croissant. L. : *S Iaques de le D . . lle* (B.).

Deurne. Les échevins de *Doerne*, 1515, 50 : trois chevrons ; écuss. en cœur à l'arbre arraché (**Elst**) (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. II) (voir **Doerne**).

Deusinck (Jacques), curé de Saint-Nicolas et doyen rural de Luxembourg, 1665 (cachet en cire rouge) : coupé ; au 1er, un calice, accosté de deux roses (sans tiges) ; au 2d, un calice, accosté de deux roses tigées, les tiges, recourbées, iss. du calice. L'écu semué d'une fleur de lis, accostée des lettres I et D (Conseil d'Etat, c. 239 ; A. G. B.).

Deutz. Elger van *Duytze*, prévôt de Saint-Séverin, à Cologne, 1392 : type ogival ; dans le champ du sceau un Saint-Séverin, accompagné à d. d'un prêtre agenouillé ; dans le bas, un écuss. à la porte crenelée. L. : *S' Elgeri de Teycio ppti ec . e sti severini colon* (Duss., *Col.*, N° 1146).

Deux-Ponts. Waleran, comte de *Douz Pons*, sc. un acte de Godefroid, sire de *Boklay* (Boulay), chev., 1305 : type scutiforme ; un lion, à la queue fourchée, et un lambel à quatre pendants broch. L. : ✠ *S' VV . . . anni co . . . . s Gemini Pontis (Lux.*, c. III, l. X, N° 29).

— *Friderich, grafe von Zweinbrücken und herre zu Bitsche* (Bitche), 1376 : même écu, le lambel à trois pendants. L. : *S F . . . . . comitis de Sue . . . . . .* (Lorr., *Bitche*, B., 370, N° 58).

— *Hanneman und Fryderich, gebrudere, greven von Zweinbrucken und herren zu Bytschen*, 1399 : Hanneman : un lion, à la queue fourchée. L. : *S Iohis comiti(!) d Gemi pote et dmi Bitsche.* Frédéric : même écu, au lambel broch. L. : *S' Friderici comet(!) de Zweibrcke* (Ibid., N° 12).

— *Friderich, greve von Zweinbrücken, custos dohen stifft zu Strassburg*, 1418 : même écu (avec lambel). L. : . . . . . *ch de Bitz Scho . ie (?)* . . . (Ibid., N° 13).

— *Friderich, Graff von Zweinbrucken und here zu Bitsche*, 1441, 71 : même écu, sans lambel. C. : un lion assis entre deux queues de paon. L. : *S Fridrich grove (!) von Zweinbr herre zu Bitz* (Ibid., N° 16).

— *Reynhart, graff von Zweynbrücken und herre zu Bitsche*, 1500, 6, 10 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion, à la queue fourchée ; au 2e et 3e, un lion et une

bordure. Même C. L. : *S Reinhart grove zv Zweinbrecken herre zv Bitsche vñ zv Liechtemberg* (Ibid., Nos 18, 20-1).

Deux-Ponts. *Symon, Wecker, grave zu Zweyn brucken, herr zu Bitsche und zu Lichtenberg*, 1332 : un triple filet en croix, cantonné de quatre lions, à la queue fourchée. Même C. L. : *S Siman (!) Wecke vn Iacob gebrider grō zvo Zwe Brvc her z Bit v Liecht* (Ibid., No 23) (voir **Lichtenberg, Sultz**).

Deventer (Gérard van), 1415 : trois pals de vair ; au chef chargé de deux roues.

— *(Godert* van), 1442 : même écu. C. : un vol ; 1448 : même écu, brisé au point du chef d'une billette. Même C.

— *(Hack* van), 1448 : même écu (avec billette).

Ces personnages du nom de *van Deventer* se. en qualité d'échevins de Heusden (Brab.) (Arch. de Malines).

DEVISI *(Ferris de) (Denisi ?)*, chev., commissaire député, de par le roi de France, à *parfaire son chastel de Lille*, 1330 : trois bandes et une bordure (simple). L. : . . . . . *l Fe* . . . . . *d* . . . . . (Tournai, Chartrier).

Devonshire. *Hues, contes de Deuuenschir*, garant du roi d'Angleterre, envers le duc de Brabant ; Bruxelles, 1339 : un lion. L. : *Sigillvm* . . . . . *itis Devo* . . . . . *e* (B., No 530).

Gelre donne ainsi l'écu d'un comte *van Deuensier* : d'or à trois tourteaux de gueules, surmontés d'un lambel d'azur.

Deweken, voir **Blankenberg**.

Dhesius (Damoiseau Octavio), sgr. d'Appelsvoorde, etc., conseiller du roi, auditeur de la Flandre Orientale, mari de . . . Schoorman, tient, du comté de Flandre, saddle sgrie d'A., 1651 : trois chevrons. C. : un lion rampant (entier !) (Fiefs, No 7260).

Marie-Charlotte, Elle était fille de Charles Schoorman et de Marie de Ghistelles. Née à Gand, le 22 juin 1607, elle épousa Octave de Hese, dit Hesius, qui succéda à son beau-père Sch. dans sa charge d'auditeur et fut aussi haut-échevin du pays de Waes (serment 13 mars 1654). Il mourut le 7 mars 1663. Elle lui survécut jusqu'au 29 avril 1676. Leur épitaphe se trouve à Thielrode (Waes). Le testament d'Octave H. est conservé aux Archives générales du royaume, à Bruxelles, fonds *Jésuites*, collège de Bruxelles No 1882 et suiv.

Dhuy. *Noble home mon signiour Libert Dus*, conseiller du duc de Brabant, 1273 : de . . . à six burelles et à trois piles broch. L. : ✠ *S' Liberti de Dves* (B.).

— *Mon signour Jehan de Dus*, chev , 1287 : de . . . à cinq burelles et à trois piles broch. L. : *S Domini Iohanis de Drs (Léau*, No 18).

L'inventaire imprimé donne, de cet écu, le blasonnement étrange que voici : « *écu burele (!) à dix fasces (!) et édenté au chef de trois pièces* ».

Dhuy. Mgr. Godefroid, sire de *Duys*, h. du comte de Namur, 1329 (n. st.), 30 : un burelé et trois piles broch. L. : *S' Godefroi de Duvis (Nam.*, No 497 et 514). 1333, 4 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une boule. L : ✠ *S' Godefridi dni de Dui . milit* (Ibid., Nos 552 et 560).

— *La court de Duis*, 1335 : même écu (Nam., *Salz.*).

— Le commun *seaul* de la haute cour de *Duys*, 1422 : un lion cour. S. : deux griffons (Ibid., c. 517).

Diable, voir **Issum**.

Dibbout (Jean), h. du duc de Bourgogne, dans sa châtellenie de Courtrai, 1404, 5, 6 : deux pattes de lion, passées en sautoir. L'écu suspendu au col d'un griffon accroupi. L. : *S Ian Dibbovt* (C. C. B , Acquits de Lille, l. 556, 280).

Didden (Jean), alleutier au quartier de Bruxelles, de Tervueren et de Vilvorde, 1472 : un échiqueté ; au chef chargé de trois merlettes. T. s. ; une dlle. L. : *S Iohannis Didden* (Brux.).

Diedenhofen. Nicolas van *Diedenhove*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; h. t. : 224 1,3 mout., 1374 : diapré, à deux poissons adossés. L. : ✠ *Niclas her u (d?) ino (d?)* . . . . (B.).

Diedolf (Pierre), h. du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Guines, 1420 : trois merlettes, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Pieter Diedolf f Ian* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190).

Dieghem. *Johannes de Diedeghem, miles*, s'engage, moyennant 27 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, *cum octo viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et decenter cum galeis . . . armatis et equitatis*, dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France ; 15 août 1338 : plain, diapré ; au chef plain. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux grèves. L. : *S' Iohis de Diedeghe mil* (B., No 440).

Le continuateur de Gelre donne ainsi les armes de Dieghem, mais sans indication de nom : de sinople, au chef d'argent. Capeline de sinople. C. : deux grèves d'argent (voir **Prusse**). Jean, sgr. de *Didighem*, dénonça ses fiefs, au comte de Flandre, en 1357 (*Brab. Diesten, cod. dipl.*).

— Jehan de *Diedeghem* (voir **Pipenpoij**), 1396 (n. st.) : plain ; au chef plain, diapré. C. : une tête et col de chèvre, iss. d'une cuve. L. : *S Iohis de Diedeghem* (B.).

— *Johannes de Diedeghem*, échevin de Bruxelles, 1425 : plain ; au chef plain. Même C. L. : *S Ian van Diedeghem* (B.).

Diepenbeek. Louis van *Diepenbeke* désigne sire Renier *Eyglonje*, chev., comme arbitre dans son différend avec *Joufrouwen (Margriete) wilen wijf Jhans sone mijns heren Jhans wans van Raedshoven*, qui, elle, choisit Gauthier van *Kockelberghe*, 1335; il sc. en 1337; *Ludovicus, dominus de Diepenbeke,* s'engage, moyennant 99 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, *cum tribus militibus una nobiscum et viginti septem armigeris*. 13 sept. 1338 : un autre acte de 1338 le dit : *miles, fidelis* du duc Jean : sept losanges (3, 3, 1) *(non accolés, ni aboutés)* et un lambel broch. L. : ✠ *S Lodwici dñi de Diepenbeke* (B., Nos 339 et 465, et S.-T. c. 5bis) (Pl. 5, fig. 117).

Chs Meas. Lonys Sires de Dypenbeyke (le même!) *fut a son temps reputeis ly plus saye Chevalier de Brabant. Ilh portoit losangiet d'or et de gueles et crioit Steyne...* (Heimricourt, *Miroir des nobles de Hasbaye*, édit. Saldray, p. 280).

Gelre attribue au sgr. de *Dipenbeec*, h. de l'évêque de Liége : de gueules à sept (3, 3, 1) losanges d'or, accolés et aboutés, touchant les bords de l'écu (un losange).

— Henri, sire de *Diepenbeke*, avoué de Liége, tuteur de sa femme, dame Marie van Quaderebbe, fille de feu sire Henri, chev., qui avait été fait prisonnier à Basweiler; i. t. : 4155 mout., 1374 : sept (3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés. Cq. cour., la cour, ornée d'annelets, en guise de fleurons. C. : une tête et col de chien braque colleté. L. : *S Henrici dni de Dipenbeke* (B.).

— Jacques van *Diepenbeke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Brien van Crainhem; i. t. : 120 mout., 1374 : une fasce bretessée, surmontée d'un lambel, chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : *S Iacop van Diepenbke* (B.) (Pl. 5, fig. 118) (voir **Stein**).

Diepenbroek. Henri van *Diepenbroijck* sc. un acte de Thierry de la Mark, sire d'Arenberg, etc., 1394 : deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas. L. : ✠ *S Hinrici de Dipenbroke* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 579).

— Gérard van *Depenbroke* et Gérard van *Welschelo* décl. qu'*Elzebe*, veuve de Gérard van *Brune*, a vendu, à son frère, Jean van *Wijsschel* (Wissel), sa part dans les biens *up Wijsscheler Werde*, 1396 : même écu. L. : *S' Gerardi de Depenbroc* (Ibid., N° 592).

— *Jordan van Dijpenbroicke* sc. l'acte relatif aux armoiries de Gérard de Clèves et de la Mark, 1414; marechal du comte Adolphe de Cleves, sc. pour Herman Tonneken, se déclarant indemnisé, par le comte, du chef de rançon, pertes de chevaux, etc., 1413; sc. pour Johan van *Beste*, dit Paep, 1414 : même écu. L. : *S Iordē vā Diepenbroch* (Ibid., Nos 713, 19, 22).

Diepenbroek. Herman van *Dijpenbroke* fait un contrat de mariage avec Ide, fille de Lubbert van Remen, laquelle reçoit, comme dot, un capital de 600 fl. du Rhin, pour la moitié duquel son dit père lui cède le bien de *Berchusen, a Ruede, in der burschap Oldenruede*, 1438, *ipsa die dominica qua cantatur ad missam letare Jherusalem* : même écu (*Geldr.*).

— Roger van *Dijpenbroke* sc. ledit contrat, 1438 : même écu (Ibid.) (voir **Haghe, Tenckinch**).

Diepenthal, voir **Broeck**.

Dierijns (Josse) (fils de Jean), vassal de la sgrie de Ten-Bourne, à Elseghem, appartenant à Adrien d'Aubremont, sgr. de Masmy, Elseghem, etc., 1603 : une fasce, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe de . . . (cassé, C. : un vol (Els.).

Diercks, Die[de]rix, Dircx, etc. *Jan Diederijc zone* (voir **Poele**), 1292 : quinze (5, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Iohānis filii Theoderici* (Fl.).

— *Everardus, plus Theoderici*, échevin de Zalt-Bommel, 1341 : un lion et une bordure enzélée. L. : ✠ *S' Everardi Dericksō scabi i Sautbomel* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 402, 701).

— *Bertholdus, plus Theoderici*, échevin de Bois-le-Duc, 1349 : un échiqueté; au chef chargé de trois merlettes. L. : . . *Bertold fi* . . . . . (Els.).

— *Jan Dierckssoen*, échevin de Rotterdam, 1366 : trois clefs, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais en chef. B. **Wolfaerts sone** (B.).

— *Jan Diedericx*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de *Wilre*; i. t. : 72 mout., 1374 : une fleur de lis. L. : *S Ian Diederic vabes* (van Bus?) (B.).

— *Ghodert Dulderic Luben soen*, échevin de Heusden (Brab.), 1380 : une roue, accompagnée d'une étoile à cinq rais en chef à d. et de cinq billettes, 1 en chef à s., 2 aux flancs et 3 (2, 1) en pointe (Mal.).

— *Leijnken Derix soijn*, échevin de *Velop* (Velp, Brab. Sept.), 1397 : une étoile à cinq rais, accompagnée de trois (2, 1) trèfles. L. : . *L . . . . en Deric s . . .* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 609).

— *Jean Dierkin, de Bruecere* (le brasseur), tuteur de *Johannekine Roeyers Joes dochter*, reçoit une rente sur la sgrie de Grimbeke, 1418 : parti; au 1er, un fasce (de 8 pièces); au 2d, plain. Un filet en barre, potencé au haut à d., de quatre pièces. L. : *S Ian Dier* . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 65-6.).

Cet écu ne présente évidemment les armes des brasseurs de Gand (comp. Felix De Vigne, *Recherches histor. sur les costumes civils et militaires* etc.).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. XXXVI.

Fig. 1. Sceau de Herbord, comte de Dortmund (1265).
Fig. 2. Sceau d'Englebert d'Enghien, châtelain de Mons, sire d'Havré (1270).
Fig. 3. Sceau de Hugues de Conflans, chevalier (1281).
Fig. 4. Sceau de Sohier d'Alpem (1283).

Diercks, Die[de]rix, Dircx, etc. Jacques *Dierick*, bourgeois de Gand, reçoit une rente sur la sgrie de Cruijbeke, 1439, 43 : trois trèfles. S. : un léopard lionné, émergeant derrière l'écu et, deux autres léopards lionnés, iss. du cadre du champ du sceau. L. : *S Iacop Diederix* (Ibid., l. 65-6).

— Jacques *Dieric*, prêtre, tuteur de *Meerkene Dieric*, reçoit une rente sur ladite sgrie, 1459 (n. st.) : même écu, brisé en cœur d'une rose (?). T. : un ange. L. : *S her Iacop Dyede* . . . (Ibid., l. 67-8).

— *Henric Dircxzoen*, échevin d'Amsterdam, 1458 : une marque de marchand. S. sen. : un aigle (N.-D., Anvers, doc. du couv. des Chartreux de St-André ter Saligherhaven, 653-8) (Fig. XII).

— Pierre *Dierickx*, h. de fief de la châtellenie de Gand, 1496, 1515, coupé; au 1er, un lion, iss. du coupé; au 2d, une étoile. L., 1496 : *S Pie . . . Dierickx*; 1515 : *S. I P . . . . Dierickx* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 157, 229).

— *Dirck Dirckszz*, échevin de Rotterdam, 1557 : une charrue, surmontée d'une étoile. C. : une étoile entre un vol (U.).

— *Justaes Dierkijns sone*, bailli et semoncur de l'église Saint-Bavon, à Gand, dans la cour de *Wevelswale*, 1361 : une marque de marchand, accompagnée en pointe d'un huchet (Saint-Bavon) (Fig. XII).

Diest *Arnoldus, dominus de Distha*, 1232, 5 : type équestre; le bouclier et l'écu du contre-scel à deux fasces *(Heijtissem)*.

Il scelle, en 1232, avec Jean *Brine* de Diest, une charte de Gérard de Diest, fils de Gérard.

D'après *De Grimbergsche oorlog*, le sgr. de Diest portait : *Van gouden, twee vaeschen daer in | Van sable, meer noch min; | Alsoe was sine wapen al* (I, v. 4308-10); et, d'après Gelre : d'or à deux fasces de sable. Volet de sable. C. : une tête barbue brune, entre un vol d'or (à la suite du duc de Brabant).

— (Jean, dit *Brine* de), frère dudit Gérard de Diest, tous deux fils de Gérard, 1232 : type équestre; le bouclier à deux fasces (un peu fruste; aucune brisure perceptible). L. : *Sigillvm Iohis Bri . . . de Dista* (Ibid).

— *Johannes, vir nobilis, dictus Briene, dominus de Nederlintre*, de l'aveu de sa mère, donne en présence du duc de Brabant et de ses hommes de fief, à l'abbesse du Val-des-Vierges *(Vallis Virginum)* la dîme, *tam minutam quam grossam*, de Neerlinter — laquelle il tient dudit duc — et le patronat de l'église *illec*, 1236 : type équestre, a dextre; le bouclier et la housse à deux fasces. L. : ✠ *Sigillvm Iohis Brine de Dista*. C.-sc. : un écu, gravé en creux, à deux fasces. Sans L. (Cachet sur un pommeau d'épée?) (Abb. d'Opliniter, A. G. B.).

Diest. *Nobilis vir Johannes dictus Brien, dominus de Inferiori Lintere*, sc. un acte de *Gerardus de Binckem* (Binckom), *dominus de Lintere superiori*, 1272 (n. st.) : type scutiforme : deux fasces (Ibid.).

— *Aelis de Diestre, dame de Cysoing*, femme d'Hellin, sire de Cysoing, *her* de Flandre, 1282 : dans le champ du sceau ogival, femme debout, tenant un faucon sur la main droite, accostée de deux écus : A, une bande; B, deux fasces. L. : ✠ *S' Aelis de Diestre dame de Cisoin*. C.-sc. : écu parti; au 1er, deux fasces; au 2d, un bandé. L. : ✠ *S' secretovm meom* (!) (Tournai, Chartrier).

— (Arnould, sire de), 1286 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à deux fasces (S.-T., c. 3).

— Elisabeth, femme dudit Arnould, 1286 : fruste; le contre-scel à un écu à deux fasces (Ibid.).

— *(Gerardus de), filius nobilis viri Arnoldi, domini de Diest, castellani antverpiensis, et nobilis materne Elyzabeth, uxoris sue*, 1286, 9 : deux fasces et un lambel à cinq pendants (S.-T., c. 3 et 2).

— (Elisabeth, dame de), 1296 : type équestre; dame à cheval, passant à d., portant sur la main gauche un faucon. Sans armoiries. L. : ✠ *Sigill' Elisabet domine de Diestre* (Diest).

Elisabeth était une Mortagne. Son origine française explique la forme romane : *Diestre*, que l'on rencontre sur son sceau.

— (Arnould de), dit *de Westphalie*, frères des chevaliers Thomas et Arnould de Diest, 1307 : deux fasces et un bâton broch. L. : ✠ *S' Arnoldi de Dyst* (Diest, N° 9).

— (Gérard, sire de), chev., 1313; vicomte d'Anvers, 1320 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à deux fasces. Jean de Diest, prévôt de Cambrai : deux fasces et une bordure engrêlée (1). Thomas de Diest, sire de *Woudenberghe* (Wauberg) : deux fasces et un lambel à cinq pendants broch. L. : *S' Thome de Dist militis* (2). Arnould de Diest, sire de Rumes : deux fasces et une bordure componée (3). Arnould de Diest, *die men heijt van Westfalen* : deux fasces, surmontées à s. d'une étoile à cinq rais. Ces cinq personnages, tous frères, scellent une charte en 1320 (Duss., *Jul.-Berg*, N° 214, et Diest, Nos 21-30) (4).

(1) En 1307, ce Jean est chanoine de Cambrai : même écu (Diest, N° 9).

(2) En 1335, Thomas de Diest, sgr. de Zeelhem, chev., sc. un acte de son frère Jean, évêque d'Utrecht, sire de Diest et burgrave d'Anvers (Diest).

(3) Un acte de 1315 le qualifie *miles*. La seigneurie de Rumes est située près de Tournai.

(4) En 1315, ces frères, sauf Jean, figurent comme *Adeiussores* d'Isabelle d'Audenarde, dame de *Dossemer*. L'acte ne donne pas à Arnould, le jeune, le surnom de *Westphalie (Arnoldus de Arnoldus)* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 232).

Diest (Jean de), évêque d'Utrecht, 1322 : dans le champ du sceau ogival, Saint-Martin, à cheval, fendant son manteau et se retournant vers un pauvre. Dans le bas, un prêtre agenouillé, accosté de deux écus : A, une croix (**Utrecht**) ; B, deux fasces et une bordure engrêlée. L. : *S' Iohis dei gracia electi traiecten* (Diest, Nos 21-30).

— (Henri, sgr. de) et de Zeelhem, burgrave d'Anvers, 1360, 3 : deux fasces. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un panache de plumes de coq, enserré dans un anneau (Ibid., 31-40).

— Gauthier van *Dijste*, h. de Rasse van der Rivieren, sgr. de Neerlinter, 1361 : écartelé ; au 1er, deux billettes en chef et un oiseau en pointe ; aux 2e, 3e et 4e, à cinq (2, 2, 1) billettes *(Heijl.)* (Pl. 5, fig. 119).

— (Henri, sire de), jadis prisonnier à Basweiler, où il avait commandé une rotte ; i. t. : 3350 mout., 1374 : dans le champ du sceau, un casque, cimé d'une tête barbue, coiffée d'un turban, entre un vol. L. : ✠ *S' Hici dni d Dyst. d Zel . . castelai antwp' ien* (châtelain d'Anvers) (B.).

— (Arnould de), chev., jadis prisonnier à Basweiler ; i. t. : 1268 mout., 1374 : deux fasces et un lambel à cinq pendants, broch. L. : *S' Arnoldi de Dyest militis* (B.).

— (Thomas, sire de) et de Zeelhem, burgrave d'Anvers, 1393, 6 (n. st.) ; Thomas, sire de *Diestre et de Zichenes*, conseiller du duc de Brabant, 1400, à Bruxelles : deux fasces. C. : une tête barbue entre un vol. S. du cq. : deux aigles. L. : *S Thome dni de Dyest de Zeelem Z castelani antwpien* (B.).

HEMRICOURT l'appelle : *tres bcal et tres gratieuz chevalier de noble Sanc et de grande poissance.*

— (Sire Arnould de), oncle de Thomas, sire de D., 1393 : deux fasces et un lambel a cinq pendants broch. (Diest).

— (Jean de), frère de Thomas, sire de D., 1393 ; chev., 1393 : deux fasces, surmontées à d. d'une étoile à cinq rais (Ibid.).

— (Thomas, sgr. de) et de *Zichene*, conseiller du duc de Brabant, 1416 : dans le champ du sceau, un cq. ; C. : une tête barbue entre un vol. De chaque côté du cq. une lettre s et en-dessous du cq., les lettres i i r. L. : *S' Thomas domini diest* (!) (B.).

— *Scepenen buten in den lande van Dijeste*, 1434 : deux fasces (Ch. et doc. div., c. 1).

— (Jeanne van), femme de Jean de Heinsberg, dame et sgr de Diest, Sichem, Zeelhem, 1437, 3 février (st. de Liége) : parti ; A, écartelé ; aux 1er et 4e, parti ; *a*, un burelé ; *b*, deux poissons adossés ; aux 2e et 3e, un lion cour., à la queue fourchée. Un lambel à quatre pendants broch. sur les deux quartiers sup. Sur le tout : un écuss. au lion. B, deux fasces. L. : *S Iohann . . . . a Diest va Zi . . e . . . . .* (B.).

Diest. La même, 1437, 15 mars (st. de Liége) : même écu, mais les deux poissons accompagnés de deux croisettes, 1 au point du chef, 1 en pointe. L. : *S Iohanna van Diest ioff zu Hensbgh* (B.).

— Arnould van *Dijest*, échevin de Malines, 1492 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce de cinq fusées ; aux 2e et 3e, un chevron, accompagné de trois étoiles (P., c. III).

— (Arnould van), échevin de Malines, 1501 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce de cinq fusées ; aux 2e et 3e, un chevron, accompagné de trois étoiles à cinq rais. C. : une tête barbue (?) entre un vol (?). L. : *S scabinat Aert va Diest* (B.) (voir **Boxtel, Horn, Looz, Lummen, Mark, Rotselaer, Schoonhoven, Waenrode**).

Dietz. *Gerardus, comes de Dyze*, 1289 : type équestre ; le bouclier à deux lions léopardés, ou léopards, rangés en pal (Duss., *Jul.-Berg*, No 97).

Differdange. Guillaume van *Diefterdinghen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 720 1/2 mout., 1374 ; sc. pour Conrard van *Gheerlinghe* (Guerlange), prisonnier sous le même ; i. t. : 19 mout., 1374 : un lion. L. : ✠ *Willē va Diferdinghen* (B.).

Dicbier. *Margriete Moedel Dicbiers wijf wilen was*, lequel avait été tué à Basweiler ; i. t. : 90 mout. ; Bois-le-Duc, 1379 : un lion et une bordure dentée. L. : *S Merqr . . . . Moedels* (B.).

— (Henri) sc., de la part de l'abbé de Saint-Trond, un arbitrage entre celui-ci et Jean van *Rossem*, 1397 : trois fers de moulin. C. : un mouton à piloter (S.-T., c. 18).

— *(Johannes)*, échevin de Bois-le-Duc, 1412 : trois moutons à piloter, accompagnés en cœur d'une roue (Mal.).

— *(Henricus), filius Godefridi*, même qualité, 1421 : trois moutons à piloter, accompagnés en cœur d'un petit ours passant (Duss., Commanderie de Biesen, No 57).

— *(Wilhelmus) (filius Henrici)*, même qualité, 1437 : même écu, *sans* l'ours, fort endommagé ; cassé à d. en chef (S.-T., c. 6).

— (Henri), même qualité, 1440 : trois fers de moulin et un lambel (Ibid., c. 9).

Dijck, Dijcke, Dyck, etc. *Gerardus, dominus de Dicka* (Dyck), jure de ne plus jamais rien entreprendre contre les bourgeois de Cologne, qui l'avaient fait prisonnier à Worringen, ni contre le duc de Brabant, ni les comtes de Berg, de Juliers et de la Mark ; 1288, le 8 octobre ; donne un acte analogue, 1289, 15 mars (n. st.) : type sentiforme ; trois losanges. L. : ✠ *Sigillum Gerardi de Dicke* (Ville de Cologne, Nos 528 et 542).

— *Henricus, dictus de Dike, mansionarius curie Sancti Trudonis* et échevin de Saint-Trond, 1320 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux ; au fr.-q. broch. chargé de deux fasces bretessées et contre-bretessées (S.-T., c. 5bis et 7) (Pl. 5, fig. 120).

— Jean van den *Dike*, et *Dijke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Brijn van Crainheur ; i. t. : 150 mout., 1374, 9 : de . . . à l'écuss., chargé d'une aigle éployée. C. : une aigle iss. L. : *S' Iohannis de Aggere* (B.).

Arnould van den *Dijke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Schoonvorst ; i. t. : 480 mout., 1374 : une fasce de cinq fusées, surmontée de quatre besants, ou tourteaux. C. : une tête et col de bélier. L. : *S Arnoldi va de Dike scabi sci Tdis* (= *scabini Sancti Trudonis*, Saint-Trond) (B.) (Pl. 6, fig. 121).

— *Johannes de Aggere*, échevin de Bois-le-Duc, 1388 : de . . . à l'écuss. chargé, d'une aigle éployée. L. : *S Iohis de . . . . . scab . . . .* (S.-G.).

— Gérard, sgr. *zu der Dicken* (Dyck), sc. un acte de son frère, Arnould, sire de *Wachtendunck*, 1390 ; sgr. *zer Dicke*, est redevable audit Arnould, *mynen lieven bruder*, de 12,000 vieux écus, qu'il avait reçus du père de celui-ci, feu Arnould, sire de W., *mynen lieven oemen*, et lui vend, pour cette somme, son héritage futur du chef de dame Aleyd *van Schonevorst*, dame *zer Dicke* et de Wachtendonck, sa mère, à savoir, les biens dotaux que celle-ci a reçus, à son mariage avec sire Conrard, sgr. *zer Dicke*, son père, 1392, sc. un acte des comtes de Moers et de Clèves, 1392 : trois losanges. L. : *S' Gerart here zer Dick* (Duss., *Col.*, No 1139, et *Cleves-Mark*, Nos 549 et 552).

Arnould, sire de Wachtendonck, frère de Gérard, sire de Dyck, aura à payer des rentes viagères à dame Isabelle *van Endelstorpe*, dame *zer Dicke* et de Wickerode (Wickrath), et à la sœur de Gérard, Catherine *van der Dycke*, dame d'*Alpen*.

Voici, d'après Gelre, les armes de *Gerart van der Dick*, h. du duc de Juliers : d'argent à trois losanges de gueules. Le cq. d'or. C. : une tête et col de chien braque d'argent, langue de gueules, entre un vol de sable.

— Les échevins de *Dicke* (Dyck), 1392 : même écu. T. : un ange. L. : *Dei* (!) *Scheffen van der Dik'* (Ibid., No 519).

Dijck, Dijcke, Dyck, etc. *Arnoldus de Dike*, échevin de Saint-Trond, 1428 : mêmes écu et C. qu'Arnould 1374 (S.-T. c. 18).

— Bernard van den *Dijcke* tient, comme hoir de dlle Annette van den *Dijcke*, sa parente *(nichte)* des fiefs du « Polder van Namen », à Trinniteit, dans le métier d'Axel, etc., 1547 : de . . . à l'écuss. à la bande, ledit écuss. accompagné de treize coquilles, rangées en orle. C. : une tête et col de chien braque entre un vol (Fiefs, Nos 10685, 7, 8) (voir **Schoonvorst, Struvinc, Wachtendonck**).

DIJCSTRATE (Gilles), bourgeois d'Anvers, jure obéissance au comte de Flandre, 1358 : une tête humaine, posée de profil (Fl.).

DICT (sire Thierry van der), prêtre, tient du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430 : un lion (très fruste) (Fiefs No 3748).

— (Jean van der) tient une rente féodale à Elversele, 1527 ; sc. pour Laurent Verhaghe (fils de Gilles), vassal de Catherine van der Dict, dans sa sgrie de *Vivere*, à Elversele, 1527 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'un petit besant, ou tourteau (Ibid., Nos 6435 et 6441) (voir **Berke, Henricx**).

Dilbeek, Gauthier van *Dielbeke*, chev., sgr. de *Zanten*, 1374 ; prévôt de Lierre, 1376 ; sc. des quittances pour son fils bâtard Jean, jadis prisonnier à Basweiler, dans la *maisnie* du duc Wenceslas ; i. t. : 98 mout. ; trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., à la bande de cinq losanges. C. : deux lièvres assis, accostés. L. : *S Wotre ua Dilbeke here ua Zante* (B.).

— Gisbert van *Dielbeke*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1424 : même écu, mais la bande de quatre losanges. C. : un animal (lièvre), assis sur ses pattes de derrière (Mal.).

— Damoiseau Antoine-Frédéric van *Dilbeke*, sgr. d'Attenhoven, échevin de Louvain, 1639 : même écu que Gauthier (S.-G.).

Dilft, Godefroid van der *Delf*, fils de sire Godefroid, reçoit, de sire Jean van *Pollanen*, sgr. de la *Lecke* et de Bréda, 80 mout., *van enen swaren henxte dien ic bi hem afreet ende ic mijns liefs heren marscalc van Brabant leverde in der reijsen . . . voer den huse te Chalengi* (Chalgny), 1363, 5 novembre : trois flanchis, surmontés d'un lambel. L. : ✠ *Sigillum Godefridi dicti de Dilf* (B., No 4851).

— (Godefroid van der), chev., h. et conseiller de Henri de Bautersem, et de sa femme, Marie, sgr. et dame de Berg-op-Zoom, etc., 1369 : trois flanchis. Cq. cour. C. : une hure et col de sanglier (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.* III).

Dilft. Sire Pierre van der *Dilf*, chevalier, déclare, devant les échevins d'Anvers, avoir composé « *van sulken gheschille alse ghewecest heeft omme 't paeijment te nemen van sinen zamencoepe die hi tsinen live heeft binnen Antwerpen, alse van huijden, van boteren, van case ende van anderen coemanscepen, daer hi brieve af heeft, bezeghelt metter stat zeghele dat hi out ghelt seddich ware te heffene ende de coephde aet anders ghegheven hebben dan vlaemsch ghelt* . . . 1388 : trois flanchis, surmontés d'un lambel. L. : *S Petri de Dilf militis* (B. c. 11) (voir **HORWINNEN, Steen[e]**).

— Waleran van der *Delft*, sgr. de *Borcheliet* (Burgvliet), sc. avec Ivain van Cortenbach, commandeur de la Maison Teutonique, 1428 ; l'écu est très cassé ; on ne voit plus qu'un flanchis en chef, à s. Cq. cour. C. : un sanglier iss. L. : . *Wal* . . . . . *van der Dilf* . . . . (B.).

— (Jean van der), fils d'Erasme, tient, du perron d'Alost, un fief à Erembodegem, 1558 : trois flanchis. C. cassé (Fiefs, N° 4919).

Dilct, voir **Godevaerts**.

Dillen (Jean), échevin de la haute justice, 1565 : parti ; au 1er, une marque de marchand ; au 2d, un lion (Ord.) (Fig. XIII).

Sans autre indication. Il s'agit probablement d'une localité aux alentours de Saint-Trond. L'acte a trait à une prairie sise *aen die Laersteghe*.

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Dillen* porte : parti ; au 1er, d'argent à la fasce de trois fusées, en chef ; au 2d, d'azur à trois roses d'or, boutonnées d'argent, mal ordonnées (Pl. 6, fig. 122).

Dijlsem (Pierre van), échevin de Nimègue, 1584 : deux roses en chef et un trèfle en pointe. S. s. : un griffon *(Geld.)*.

Dinant. Baudouin de *Dynant*, échevin de Liége, 1307 : une fasce, chargée de trois étoiles à cinq rais, ladite fasce entre deux burelles. L. : *S Badven de Dinat eschevin de Liege* (C. de B. et B., N° 169).

— *Gobers de Dynant, citain* de Liége, 1307 (n. st.) : même écu, la fasce non chargée, mais surmontée à d. d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Gober de Dynant* (B., N° 169).

Dinijng (André), h. de fief du duc de Bourgogne, dans la Salle d'Ypres, 1432, 5 : trois coquilles. L. : *S' Andries Dyeninc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190, 2).

Dijns. *Zegerus Gherardi Dins* (et *Dijns*), échevin de Zalt-Bommel, 1341, 2 : trois étoiles. L. : ✠ *S Segi 7 Geardi nis* (sic !) *scabi 7 Zavthomel* (Arnhem, C. C., N°s 335-8, 382 et 721) (voir **Dens**).

Dinslaken *(Heijnric van), Vredrix soen*, échevin de Dordrecht, 1375 : une Vierge, portant l'Enfant, du bras gauche, contournée, accompagnée de trois (2, 1) fleurs de lis. L. : *S Heinric* . . . . . *lak Vrederix (Holl.)*.

La Vierge et les fleurs de lis se trouvent sur un écu.

Dint (Thierry de), mari de Jacqueline Pauwels, qui tient un fief du château de Furnes, 1405 : d'hermine à trois fleurs de lis, surmontées d'un lambel. L. : *S Diederic de* . . . . (Fiefs, N° 24).

— (Georges de) tient, dudit château, un fief à Steenkerke, 1405 : d'hermine à deux fleurs de lis en chef. La pointe est cassée (Ibid., c. 889, l. 897-969).

Dinther. *Theodricus dictus Flours de Dynter, armiger*, s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, à cheval, dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France, 22 avril 1339 : trois quartefeuilles et une bande broch., chargée de cinq chevrons renversés. L. : ✠ *S' Diederich Floers* (B., N° 516) (Pl. 6, fig. 123).

Et non pas *Flaurs*.

— Rodolphe van *Dinter*, et *Dentere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Brien van Crainhem ; i. t. : 378 mout., 1374, 5, 6 : trois quartefeuilles, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S Roelof van Dinter* (B.).

— *Johannes de Dijnther*, échevin de Bois-le-Duc, 1382 : même écu, mais une merlette en cœur. L. : *S Johannis de Dinter scabini buscoducis* (S.-G.).

— Ambroise van Dijnter, h. de fief du duc de Brabant, 1437 : maître A. van D., secrétaire de Philippe le Bon, 1446 : trois quartefeuilles ; au fr.-q. broch., chargé de deux fasces surmontées de trois merlettes. C. : une tête et col de dragon entre un vol. T. d. : une femme sauv. L. : *S' Ambrosii de Dynter (Heijlissem* et B.).

Dirckx, voir **Dierckx**.

DISKEREN, voir **Avernas**.

Disternich, voir **Verken**.

DITEREN *(Goyswinus de)* donne au sgr. de Heinsberg, *pro aliis bonis propriis*, les biens que *Tilmannus de Bremt* « *de domo de Diteren servavit ratione omagii ex silva de Elmt* » (Elmpt), 1320 : un lion. L. : ✱ *S' Gosvini de Diteren* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 260).

Dixmude (François van), échevin d'Ypres, 1412 : un fasce (de 6 pièces) et un bâton brètessé broch. Cq. cour. C. : une tête et col de dragon. L. : *S Fransois* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 417).

— (Jean van), même qualité, 1422 : même écu. C. fruste. L. : . . . . . *Dixmude* (Ibid., l. 417).

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. XXXVII.

Fig. 1. Sceau de *Henricus Karle de Ghelre* (le sceau porte : *de Gelren*), chevalier (1286).
Fig. 2. Sceau de Thierry, sire de Keppel (1286).

Dixmude (Olivier van), même qualité, 1437 : un fascé (de 8 pièces); au fr.-q. chargé d'un lion léopardé. C. cassé. S. : deux lions. L. : . . . . . *va Dixmu* . . (Ibid., l. 418).

— (Olivier van), même qualité, 1524 : un fascé (de 8 pièces); au fr.-q. chargé d'un léopard, ou lion léopardé (?) (**Knibbe**!) Cq. cour. C. : une tête et col d'animal (Ibid., l. 191) (voir **Beveren**).

La ville de Dixmude : *fesses d'or et d'azur de huiet pièces, à deux coisses, recoitsez en forme de saultoir de gueulle, sur le tout.*

Le chastelaeyn, vicomte et seigneur de Dixmude porte : *fesses d'or et d'azur de huiet pièces, à deux coisses, ouffletez, recoitsez en forme de saultoir, sur le tout, de gueulle; leur armion et crye tot : Beveres! Beveres!* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la comté de Flandres*, XVIe siècle).

Dobbe (Helmich) *sunVogelsangh*, 1580 ; qualifié *der Edle Ehrentveste*, sc. un acte d'Othon-Philippe von Westrumb zum *Guttacker*, fils aîné de feu Thierry et de Marguerite von der Hesse, vassal de l'abbé de Werden, 1584 ; une roue. C. : un chapeau, sommé d'une roue. L. : *S Helmich Dobbe* (Werden, N° 108).

Dobbelaer (Gaspard de), échevin du comte de Flandre, à Somergem, 1530 : une hache contournée. L. : . . . . . *obel . re f Ioes* (= fils de Josse) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 118).

Dobbelare (Jean), échevin, à Tronchiennes, de la comtesse de Bar, dame de Cassel, 1347 : dans le champ du sceau, un dé qui présente la face du six (Els.).

La famille de (von) Dobbeler, originaire de Belgique, et et établie en Allemagne, porte : d'argent à la bande ondée d'azur, accompagnée de quatre glands de sinople, mouvant de la bande, 1 à d., 3 à s.

Dodrimont (R.), curé d'*Amel* (Amblève), *decanus Ostlingiae*, 1788 : un fascé de quatre pièces (?) (indistinct); au chef chargé de trois merlettes, mal ordonnées (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46380).

Il se peut aussi qu'il faille blasonner : coupé ; au 1er, trois merlettes, mal ordonnées ; au 2e, un fascé de quatre pièces (?).

Doedins, Doedijn, etc, Pierre *Doedins,* procureur de *Jehan Escuier,* sgr. *desquerdes;* on vend devant lui et les h. dudit *Jehan,* père de d^lle *Ysabiaus,* femme d'*Yeble de Beth,* la dîme de *Louvinghe,* 1313 : une aigle éployée, surmontée d'un lambel (Els.).

— Jean *Doedijn,* arbitre entre les chartreux de Sint-Geertruidenberg et le chapitre de cette ville, 1522 : trois roses tigées et feuillées. Le reste du sceau cassé (N.-D., Anvers, *Chap., capsa rer. extraord.*).

— *Frans Dudijn Jans zoon,* échevin de Heusden (Brab.), 1369 : trois roses (héraldiques). C. : une rose entre un vol (Mal.).

Doedins, Doedijn, etc. *Anthonis Adriaen Doijdens zoon,* même qualité, 1530, 41, 52 : deux glaives, passés en sautoir, les poignées en haut, accompagnées en pointe d'une étoile (Mal.).

Doellart (Michel) tient un fief de la cour de *ten Berge,* à Haesdonck, appartenant à Jean van Ex[s]aerde, fils de Martin, 1527 : un *Agnus Dei,* regardant (Fiefs, N° 6373).

Doelvoet (Henri), témoin de Gisbert Kock, au contrat de mariage de sa fille, Adrienne, 1431 : une aigle éployée *Geld.).*

— (Henri) (fils de Jean), échevin de *Tuel* (Tuil), 1439 : même écu L. : *Sigillum Henrici Doelvoet (Geld.).*

DOEMSDAEL, voir **Mangelman.**

DOENEN (*Wilhelmus de),* échevin de Nimègue, 1424 : une burelle cutée; au fr.-q. chargé de trois roses. T. d. : une d^lle *(Geld.).*

Doenraad. Gossuin van *Donroede,* et *Duijnrade,* jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Dalhem; 1374 : une croix échancrée, chargée en cœur d'un écuss. fascé. L. : *S Goeswin van . . . ro . .* (R.) (Pl. 6, fig. 124).

— Gilles van *Doenrade* tient, de la sgrie de Fauquemont, la cour de tenanciers de *Reijmerstale* (Limbourg), 1537 : une croix engrêlée (A^V. et dén., N° 3423).

Doerne, Dorne, Doorn, etc. *Ghevardus de Dorne, miles,* s'engage, moyennant 36 (et non 30!) livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum undecim viris, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et decenter equitatis,* dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France, 31 mars 1339 (après Pâques) : trois tierces ; au chef chargé de trois flanchis. L. : *S Ghevardi de Dorne militis* (R., N° 491).

— *Ghiselbertus de Spina,* échevin de Bois-le-Duc, 1353 : un rosier, boutonné de cinq pièces. L. : ✠ *S' Ghiselb'ti de Spin . . . . bi i Buscho* (S.-G.).

— Jean van *Doerne,* chev., décl. que certaine terre près de l'église de *Doerne* (Deurne) est un alleu de l'hôpital d'Anvers et qu'il a renoncé à l'usufruit de ce bien, 1354; jure fidélité au comte de Flandre, 1358 ; trois chevrons (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.,* II et III, et Fl.).

— Gérard van *Doerne,* jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; l. t. : 52 mout., 1374 : trois tierces abaissées, surmontées de trois flanchis, et un bâton broch. L. : *S Gheirkien de Dorne* (R.).

— *Robbrecht van Doern, Spierings soen,* échevin de Heusden (Brab.), 1432, 3 : trois pals de vair ; au au chef chargé d'un lambel (Mal.).

Doerne, Dorne, Doorn, etc. Guillaume van *Doerne*, dit van *Sompeken*, échevin d'Anvers, 1469, 70, 5, 6 : trois chevrons; au fr.-q. chargé de deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas. C. : un vol chargé d'un écran carré, aux armes de l'écu. T. : deux *dites* (Höp. S.-Elis., *Buiteng.*, II).

— Jean van *Duerne*, échevin de Tervueren, 1476 : trois (2, 1) macles, accompagnés d'un trèfle, sans tige, en cœur, et de deux roses aux flancs. L. : *S* ✶ *Ian van Doerne* (S.-G.).

— Corneille van *Doorne* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1481 : l'écu est cassé. C. : une aigle iss. L. : . *Cornelis* . . . . . (C. G. B., Acquits de Lille, l. 380).

— Charles van *Doerne*, dit van *Sompeken*, échevin d'Anvers, 1526 : trois chevrons. C. cassé (Höp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I).

— Adrien van *Doren*, échevin d'Anvers, 1550 : trois fers de moulin. C. cassé (114 lettres scab.).

— Frédéric van *Doern* sc. un acte de son parent Thierry van Malburg, 1532; *dijkgraaf* du Bommelerwaard, 1560 : un bandé. Cq. cour. C. : un oiseau *(Geld.)*.

— Thierry van *Doern* sc. un acte de Jeanne van *Merxijck* (Meerwijk), veuve de Thierry *Viegh* (Vijgh), qui engage à Gossuin van *Straelen*, bourgeois de Nimègue, une maison, *illec, in die Ridderstrait*, 1575 : deux (!) tierces; au chef chargé de trois flanchis. C. : une tête et col de chien braque. L. : *S Direk van Doere* (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

— Thierry van *Daern* et Henrica van Hagenbeeck (le sceau de celle-ci est tombé), époux, vendent une rente devant les emphytéotes du quartier de Nimègue, 1575 : deux (!) tierces; au chef chargé de trois flanchis. C. : une tête et col de chien braque *(Geld.)* (voir **Sompeke, Telders**).

Does (Hughes van der) (voir **Zijl**), 1341 : deux fasces de cinq losanges; au fr.-q. chargé d'une croix. L. : *S' Heghe va der Does (Holl.)*.

D'après Gelre, *her Derie van Buyden* portait : d'argent à deux fasces, la 1re de cinq losanges, la 2e de quatre, de gueules; et *Dousbrugghen* (au comté de Clèves), le même écu, aux émaux intervertis.

— *(Meeus van der), welgheboren man in Zuijtholland in mijns ghenadichs heeren* (Philippe le Bon) *hoghe vierscaar van Zuijtholland tot Dordrecht*, 1454 : un lion. Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle (Mal.).

Doetinghen (Messire Pierre-Melchior de), licencié en droit, échevin de Bruxelles, 1773 : une croix ancrée. Cq. cour. C. : une demi-croix ancrée, posée en chevron renversé. S. : deux léopards lionnés (Ord.).

Doijers (?), voir **Knibbe**.

Doijman (Jacques), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Redelgem; i. t. : 24 mout., 1374 : de . . . à cinq burelles et au chevron broch., la 1re burelle chargée à d. d'une étoile la 2de, à d., d'une coquille et au milieu d'une autre coquille, et les trois autres, chargées, chacune, entre le chevron, d'une coquille. L. : ✠ *S' Iacop Doiman* (B.).

Doingt. *Pierres, sires de Doing*, chev., 1315 : un sautoir, chargé de cinq besants, ou tourteaux, et accompagné en chef d'une merlette. L : ✶ *Siere*(!) (Tournai, Chartrier).

— *Pieres, sires de Doing*, chev., député du bailli de Vermandois aux assises de Péronne, 1326 : même écu, sans merlette (Ibid.).

Doyroye, voir **Beaumont**.

Doijs. *Willem Deus, Bastart sone Henric Deus*, jure de ne plus rien entreprendre contre le duc de Gueldre, 1392 : une croix et un bâton broch. L. : *S' Willem Does* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 447).

D'après Gelre, *Steven Deys*, vassal du duc de Gueldre, portait : de sinople à la croix d'or.

Dole (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens *(bede)* du duc de Brabant; i. t. : 70 2/3 mout., 1374 : une tour, posée en pointe, sommée d'un lion L. : *S' John Dole* (B.) (Pl. 6, fig. 125).

Comp. les armes de *Bouquemont, Fontoes, Tour, Vaux*, etc.

DOLGUERES, voir **OLGUERES**.

Dollairt (Henri), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1496 : coupé; au 1er, une aigle, iss. du coupé; au 2d, trois (2, 1) losanges. C. : une aigle iss. L : *S Hinrici Dolhabt*(!) *scabi aqve* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 61).

Dollendorf *(Gerlacus, dominus de) et Cronenberch* (Cronenburg), fait, en 1281, hommage au comte de Luxembourg, ainsi que feu son père, *Gerlacus*, l'avait fait, en 1253 : une aigle. L. : *S Gerla . . . e Dollendor* . (*Lux.*, c. IV, l. XVI, N° 58) (voir **Cronenburg, Löwenburg**).

— *Gerlas, sires de Dollendorp*, tient de Henri, comte Luxembourg, *la maison de Cronenberch . . . , sauf ce que se li archevesques de Coloingne a lettres de nos ancesseurs de la dite maison, elles lui vaillent, si avant que elles doivent valoir par droit*, 1293; G. de *Dollendorp*, chev., sc. en 1299; *Gerlacus de Dollendorp, dominus de Cronemberch*, sc. un acte de Jean, sgr. de Reifferscheid, et de Jean, sgr. de Wildenberg, 1306 : une aigle contournée. L. : ✠ *S' Gerlaci domini de Dolledorp* (Ibid., N° 58, G. C. B. et *Lux.*, c. I, l. IV).

Dollendorf. *Henricus de Dollendorp, miles, frater et amicus dilectus* de Henri, sire de Lowenburg, dont il sc. un acte, 1330 : un échiqueté et un lambel à cinq pendants broch. ; au fr.-q. burelé, broch. sur le tout. L. : . . . *Henrici d' Lewenber* (!) *milit* . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 344).

— Frédéric, sire de *Dollendorp*, et *Kunegunde van Seyne* (Sayn), sa femme, inféodent au margrave de Juliers leur *hugs zu Dollendorp, mit deme vurburghe*, en en faisant son *offen hugs*, pour l'aider contre quiconque, hormis l'archevêque de Cologne, 1338 : une aigle et un lambel à cinq pendants broch. L. : . . . . *der* . . . *dnus de Dollind* . . . (Ibid., N° 407). Il engage au même prince son château de Dollendorf (et ordonne a tous ses hommes, vassaux, échevins, etc., de rendre foi et hommage à celui-ci ; 2 actes), 1344 ; et, moyennant 100 écus d'or, *alle die man Daelheim* (Dahlem) *inde van Linzvelt, die zu der burch van Dollendorp gehoerent, usgescheden Tyllkiins van Hillesheim*, en stipulant qu'ils ne pourront être dégagés sans ledit château, ni que celui ne pourra l'être sans ceux-là, 1346 : une aigle (sans lambel). L. : *S' Frederici de Dollendorpo* (Ibid., N°s 465 et 498).

Dolrechies (Nicolas), conseiller de l'empereur et h. de fief du Hainaut, 1524 : une marque de marchand ; au chef chargé de trois étoiles. T. s. : . . . (Mons, Ste-Waudru, C. Q, Quévy, l. 41-50) (Fig. XIV).

Domaes zoen *(Domaes)* (!), échevin du comte de Hollande, sc. l'acte par lequel Guillaume et Wolphart van *Reijmerswale* vendent à leur frère Bauduin un bien à Lodijk, 1353 : une épée, posée en bande, accostée de deux étoiles *(Ninove)*.

Domborg. Guillaume van *Domburgh* (voir **Poele**), 1292 : type scutiforme ; un château. L. : ✶ *S' Willem van Domborch* (Fl.).

— Baudouin van *Domborch* (fils de Jean), échevin de Middelbourg (Zél.), 1430 : une fasce, dentelée de . . . et de . . ., surmontée d'une tour, accompagnée à s. d'un croissant contourné (ou poisson recourbé?). C. : une tête et col d'animal (C. C. B., c. 465).

— Vrancke van *Domburgh*, l'un des *keerslude*, sc. un acte de Florent, sgr. de Borssele et de Souburg, 1435 : une fasce, dentée de . . . et de . . ., surmontée d'un cor-de-chasse (!), accompagné à d. d'un flanchis (Ibid., c. 113).

DOMESDACH (Jean), échevin à Middelbourg (Zél.), 1392 : trois pals ; au chef chargé de trois fleurs de lis, accompagnées à d. d'une étoile à cinq rais (Ibid., c. 80).

Domis, voir **Lennick-Saint-Quentin**.

Dommartin. *Pasquent de Dompmartin, rentier* de Hamnot et de Lighey, 1463 : trois fasces ; au fr.-q. chargé d'un sautoir (C. C. B., c. 108).

— Jehan de *Dompmartin*, même qualité, 1474 : même écu (Ibid., c. 108 .

— Jehan de *Dompmartin*, lieutenant du rentier de Hamnot, 1478 : même écu. C. : un lion iss. (?) L. : *S Iehan* . . *Dompmartin* (Ibid., c. 36) (voir **Neufchâteau, Seraing, Thiliesse, Warfusée, Wihogne**).

Dommessent (Jacques), bailli de mgr. Guillaume, sgr. de *Rabodenghes* (Rabodanges) et de *Bilque*, chev., conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, 1438 : une aigle (De ce sceau, il ne reste plus que l'écu) (Vve Desmaisières).

— (Louis), membre de la Chambre des Comptes, à Lille, 1456, 9, 60, 1, 3 : une fasce, chargée de trois tranglès ondées et surmontée de trois merlettes. C. : une merlette entre un vol. T. d. : un ange. L. : *S Loys Domessent* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 44).

— (Guillaume), même qualité, 1480, 1, 4, 6 : même écu, sans les tranglès. C. : une tête et col de chèvre. L. : *S Guillaume Domessent* (Ibid., l. 45 et 134).

DOMMO (Watelet), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 96 mout., 1374 : une bande et un lambel alésé au canton s. ; au fr.-q. à la porte crénelée. L. : ✠ *S Watelet de Fronvilhe* (B.) (Pl. 6, fig. 126).

Dongelberg. Henri de *Dongelbert*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur, i. t. : 220 mout., 1378 : un lion et un bâton broch. Cq. cour. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : *S' Henrici de Donglebiert* (B.).

— Louis van *Donghelberghe*, chev., jadis prisonnier *illec*, sous la même bannière ; i. t. : 1232 mout., 1374 : un lion et une cotice broch. Cq. cour. Même C. L. : *S' Lvdovvici de Donglebiert* (B.).

De Grombergsche oorling dit, à propos de *heer Jan van Dongelbergen* : *Den selt voerde hy onghelonghen* | *Van sulc ende van sulcere wat*, | *Wel gecaescht, verstaet my dat*, | *Met enen leuwe rampant van goude*, | *Gebroent van kelen, also hi wonde* (IIe 508-92) : Voir p. 108). Cet écu fusce est quelque peu suspect. Voir aussi Tarlier et Wauters, *La Belg. anc. et mod.*, cant. de Jodoigne, *ad vocem* Dongelberg.

— Germain van *Dongelberghe*, échevin de Tirlemont, 1538 : un lion et un bâton broch. L. : ✠ *S' Germani Dogelberch* (!) *scabi then (Heijl.)*.

— Jacques-Philippe van *Dongelberge*, sgr. de *Schauenberg* (Schauwberg?), échevin de Bruxelles, 1615 : même écu. Cq. cour. C. : un lion iss. entre un vol. S. : deux lions (Brux.).

— François van *Dongelberghe*, chev., sgr. de Herlaer, Zillebeke, etc., échevin de Bruxelles, 1647 : écartelé ;

aux 1er et 4e, un lion; aux 2e et 3e, contre-écartelé ; *a* et *d*, un semé de fleurs de lis et une bordure componée; *b* et *c*, un bandé et une bordure (simple) (**Bourgogne**); sur le tout des 2e et 3e, un écuss. au lion (**Flandre**). Un lambel broch. sur l'écu et un bâton broch. sur le tout. Cq. cour. C. : un lion iss. entre un vol. S. : deux lions. L. : . . . . . *elberyh dni Zilbeca* (sic) (Gr. scab , Mélanges, A. G. B.) (voir **Abolens, Gronsveld**).

Dongelbert, voir **Haghe**.

DONGROEDE, DONGHERODE, etc. (Jean van) reçoit, du Brabant, une indemnité du chef de la guerre avec le sire de Heinsberg, où il fut vaincu (fait prisonnier), avec les gens du Duc, *op die Ture*, entre Wassenberg et Heinsberg, 1378 ; donne quittance à l'écoutete de Bois-le-Duc, 1381 : trois têtes de lion cour. L. : *S' Iohan van D . . gherade* (B.) (voir **Asberg**).

— Thierry *Loeff van Donggerade*, juge, du comte de Cleves, à Millingen, *in der Hetter* (Hettergau), 1394 : même écu, brisé en cœur d'une étoile (Duss., *Clèves-Mark*, N° 573).

Pour les armes, comp. *Smelline, Varik, Herlaer*, etc. *Johannes de Donggerode, miles*, achète de *Rudolus den hoe : mansionem cum domuis* de Kessel (compte S° Jean 1356-57 ; C. C. B., N° 17144, f° 207).

Donin, voir **Longpré**.

Donck, Donct. Henri van der *Donc*, échevin de Malines, 1305 : une rose. L. : ✱ *S' Ian van de Doenc* (Mal.).

— Jean van der *Donct*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur, i. t. : 2200 mout., 1374 : deux fasces bretessées et contre-bretessées et un filet broch. C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis dans des niches, soutenant un dais. L. : *S' Iohannis de Donc militis* (B.).

— Damoiseau Jean van der *Donc* reçoit un acompte sur l'indemnité due, à son dit père, du chef de ladite bataille, 1386 : une fasce bretessée, broch. sur un bâton. L. : *S' Ian van der Donc* (B.) (Pl. 6, fig. 127).

— Jean van der Donc, échevin du duc de Bourgogne, au métier de Somergem, 1429, 44 : une croix nillée. L. : *S Ia . va der* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 112 et 157).

— Pierre van der *Donct* tient, du château de Termonde, un fief à Appels, 1430 : deux roses tigées (effeuillées) en chef et une rose, non tigée, en pointe, accompagnées en cœur d'un p (Fiefs, N° 3468-9).

— Paul van der *Donct*, receveur de Jean de Vos, sgr. de *Zomerghem* (Somergem), 1453, 4 ; receveur du sgr. de *Zomerghem*, 1466, 70 : une croix ancrée (!), accompagnée dans les deux coins sup. d'une étoile, L. : *S Pauwels van der Donc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 401, 402).

Donck, Donct. Olivier van der Donct (fils de Jean), h. servant de Troylus de Crijts (fils d'Olivier), qui tient du sgr. Laerne, ter-Ruwen, etc , un fief à Berchem-lez-Audenarde, 1566 : deux fasces et un sautoir broch. (Els.) (voir **Broseken, Ghellinck, Heede**).

Le seigneur de LE DONC : *fesses de gueulle et d'or, de six pièces, au sautoir d'argent sur le tout* (CONR. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la comté de Flandres*, XVIe siècle).

Donckel (Nicolas) et Jean van *Moelem, wopenturer* (ecuyers), et *Beelgen* van *Hugevest*, chev. (*Lo loco*), reçoivent, du Brabant, 50 fr. d'or, par le drossard de Fauquemont, 1373 : un poisson, posé en bande. L. : ✠ *S Nicola* . . . . . *el* (B.).

Doncker (Jean de), à Bruxelles, possède un bien sis près du ruisseau dit Schaerbeek, 1414 : une anille. L. : . . . . . *Doncker* (Cambre).

— Olivier de *Donckere*, échevin de Bruxelles, 1483, 90 : écartelé ; au 1er, un sautoir engrélé, cantonné de quatre billettes ; au 2e, un lion ; au 3e, un sautoir engrélé (sans billettes) ; au 4e, plain ; au chef de quartier échiqueté. C. : une tête et col de coq entre un vol. L. : *S' Olivier de Donckere* (E. G., 356-7 et Brux.).

— (Jean de), le vieux, lieutenant des fiefs du sgr. de Goijck, 1621 : un sautoir engrélé, cantonné de quatre billettes. C. : une aigle iss. (M. Donnet).

— (Balthasar) (sans l'article *de*), *gesworen van de dijckagie van Austruweel, Merxem, Eeckeren, Steenborgerweert, Wilmersdonck ende Oorderen*, 1651 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois feuilles de tilleul, ou choux, les tiges en haut ; aux 2e et 3e, une tour, sommée d'un h. iss., posée sur une eau (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I).

Donckere (Jean), échevin du duc de Bourgogne, au métier de Bouchaute, aux Quatre-Métiers, 1403 : un oiseau. L. : . . . . *hel Ian Don* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 161).

Donckerwolcke, voir **Gouy, Snavel**.

Donct, voir **Donck**.

Donse, Jacques *Donsse*, échevin et *cuerheer* de la châtellenie de Furnes, 1434 : une étrille, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L'écu posé sur un aigle regardant (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93-4).

— (Jacques), secrétaire de la ville de Gand, 1454 ; h. de la châtellenie de Gand, 1457 ; conseiller du duc de Bourgogne et son receveur pour Gand, 1469, 70, 1, 2 : même écu, mais les étoiles à cinq rais. Deux dragons, le second contourné, l'un posé sur le bord sup. de l'écu, incliné à d., l'autre sur le haut du bord s. L. : *S Iacop Do . che* (Ibid., l. 401, 113, 51 et 52).

Donse (Roland), échevin et *cuerheer* du terroir de Furnes, 1490 : même écu, mais les étoiles à six rais, le manche de l'étrille accosté, au bas, de deux croissants. S. s. : un aigle. L. : *S Roe . . . . Do . se* (Ibid., l. 97-8).

— Jacques *Donche*, et *Donsse* fils de Louis, tient, du château de Furnes, un fief à Alveringhem, 1502 : une étrille, surmontée de deux étoiles à cinq rais et accostée en pointe de deux coquilles. S. s. : un aigle. L. : *S Iacob Do . . .* (Fiefs, N° 103).

Le même acte orthographie le nom de ces deux manières.

Doodenderg. Henri van *Duedenbergh* sc. un acte de Henri Vaek, 1387 : une fleur de lis et un semé de billettes (Duss., *Bedbur*, N° 63).

Doorn, voir **Doerne.**

Doornik. Dornick. *Wouter van Dornijc*, chev., parent des frères van *Delf*, 1333 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile à cinq rais ; au lambel broch. sur la fasce. L. : ✠ *S' Wolteri de Dornic mi* (B., N° 294).

— Jean van *Doernic*, juge à Clèves, donne un *vidimus* de trois chartes de Wenceslas et de Jeanne, duc et duchesse de Brabant, de 1356 et 1357 (n. st.), qui promettent, par la 1re, à Gauthier Smulinc, 200 vieux écus, pour ses services et pertes de chevaux dans la guerre de Flandre, 1363 : une fasce, surmontée de deux merlettes. L. : ✱ *S . . . . nnis de Dornic* (B.) (voir **Bavière, Beaumont**).

C'est, peut-être, le même sceau que celui qui va être décrit, plus loin, sous l'année 1366.

— Thierry van *Dornec* reçoit du Brabant 115 vieux écus pour deux chevaux, perdus dans la guerre de Flandre, 1357, 22 juillet ; Thierry et Herman van *Dorneke*, frères, reçoivent du Brabant un acompte, de 130 vieux écus sur 762 1/2 qui leur sont dus, 1357, 13 octobre ; ils reçoivent un nouvel acompte de 327 vieux écus, le 6 juillet 1358 ; Thierry : une fasce, surmontée de deux merlettes contournées. S. : *S Didderic va Darni* (!) (B., Nos 1279, 1465, 1664).

Herman ne scelle pas.

— *Gerlacus de Doernic, canonicus ecclesie reyssensis* (Rees), *coloniensis diocesis*, fait des testaments, le 5 février 1359 et le 8 avril 1360 (v. st.) : une fasce, surmontée de deux merlettes. L. : *S' Gerlaci de Dorn . . .* (Duss., *Emmerich*, N° 92).

Il appelle *Gisellbertus Veer*, bourgeois d'Emmerich, son *frater carnalis* (voir **Hennenberg**).

— Walter, chev., et Jean van *Dornick*, juge à Clèves, sc. un acte de Nicolas Haever, bailli d'Orsoy, 1366 ; Walter : une fasce, surmontée de deux étoiles à cinq rais. C. : un chien assis. L. . . . . *illem Wolteri de . . . . . lit . . .* Jean : une fasce, chargée d'une étoile à cinq rais et surmontée de deux merlettes. L. : ✱ *S' Iohannis de Dornic* (Duss., *Jul.-Berg*. N° 784).

Comp. le blason de Nicolas Haever avec celui de Jean van *Dornick*.

Doornik, Dornick. Bernard van *Doernic*, écuyer, promet de rendre indemne Jean de Blois, duc de Gueldre, comte de Clèves, son répondant, 1372 : une fasce, chargée d'un écusson fruste (Ibid., N° 873).

— Roger van *Doernick (Daijrnick)*, tenant, du comte de Clèves, *synen wynt toe Clève*, sera aussi son feudataire du chef d'un moulin à vent à y établir, 1383 ; négocie, pour le comte de Clèves, le mariage de Marguerite de Clèves avec le duc de Bavière, comte de Hainaut, 1394 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile. C. : un chien assis. T. : deux h. sauv., iss. d'édicules qui supportent un dais (Duss., *Clèves-Mark*, Nos 472, 579-80).

Voici, d'après Gelre, le blason d'un *Rutger van Doernic*, Gueldrois : d'argent à la fasce de gueules. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, sommé d'un lévrier d'argent, en arrêt.

— Jean van *Daijrnik*, fils de sire Gauthier, sc. un acte de Henri van Waardhuizen, 1394 ; h. du comte de Clèves, 1394 : une fasce (!). L. : *S' Iohan van Daernick* (Ibid., Nos 457 et 576).

— Gauthier van *Doernick*, fils de Gertrude van Zevenaar, et époux de Marie N., 1417 : une fasce (!) (Duss., *Bedbur*, N° 73).

— Guillaume van *Doirnick*, échevin d'Arnhem, 1448 : une fasce (!). C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier en arrêt. T. : deux h. sauv., sans massues (N.-D., Anvers, *Chap., capsa rer. extraord.*).

— Wijnant van *Doornijnck*, même qualité, 1543 : mêmes écu et C. (*Geld.*).

Doorwerth. Bernard van den *Dorenweerde*, chev., promet de rendre indemne Jean de Blois, duc de Gueldre, etc., son répondant, 1372 : une fasce, accompagnée de six billettes, 3 rangées en chef et 3 (2, 1) en pointe. L. : *S' Brn . . . . . Dore . . . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 873).

— Robert van *Doirweerd*, écuyer, caution de Guillaume, duc de Gueldre et de Juliers, 1393 : même écu (Duss., *Clèves-Mark*, N° 580).

Robbert van Deurwarden, Gueldrois, portait, d'après Gelre : d'or à la fasce, accompagnée de six billettes, 3 rangées en chef, 3 2, 1) en pointe, le tout d'azur. Volet d'or. C. : un chapeau de tournoi d'or, retroussé d'azur, garni de deux cornes de bœuf d'or, chargées, chacune, d'une fasce d'azur et garnie de trois boules, deux d'or, une, celle du milieu, d'azur.

Dop (Gilles), reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1404, 16, 7, 21, 3, 4, 5, 8, 9, 34 ; bourgeois de

Bruges, reçoit une rente sur le tonlieu de Damme, pour son fils *Hannequin*, par le trépas de dlle Elisabeth *Seiths* (de Witte?), 1416 : une croix, cantonnée de seize billettes, 5 dans les cantons sup., et 4 (2, 1, 1) dans les cantons inf. T. : un h. sauv. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *Sigillum Gi . lis Dop* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41, 65-6, 376-8, 394).

Dop (Pierre) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, pour son père Gilles, 1435, 7 ; sc. en 1438 : même écu, mais, dans chacun des cantons inf., trois billettes, en orle ; écuss. en cœur à la bande de deux macles. S. : deux griffons accroupis. L. : *S Pieter Dop f Gi* . . . . (Ibid., l. 42, 377).

— (Pierre), reçoit une rente sur ledit espier, 1440 : même écu que Gilles. S. : deux griffons. L. : *S Peter Dop* (Ibid., l. 378).

— *Gille, filz Pieter Dob* (Dop), bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur ledit espier, 1445, 6, 53, 6 : même écu, mais les quatre billettes des cantons inf. rangées 2, 2. Cimier : une femme (entière), accostée de deux lions assis, sur les têtes desquels elle pose les mains. L. : *S Gillis Do* . (Ibid., l. 378, 379).

La quittance de 1456 le dit : fils de feu Pierre. Elle est scellée par sa mère, ci-dessous.

— (Barbe), fille de feu Jehan le Vos, veuve de Pierre Dop et mère de Gilles Dop, reçoit une rente sur ledit espier, 1456, 62 ; reçoit une rente sur le tonlieu de Damme, à titre d'usufruit, rente dont Guillaume de *Vleuten* (Vloetem?) a la nu-propriété, 1458 : parti ; au 1er, une croix cantonnée de seize billettes, cinq dans les cantons sup. et trois dans les cantons inf. ; au 2d, un lion. T. : un ange. L. : *S Barber* . . . . . (Ibid., l. 51-2, 379).

Dordrecht (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez ; i. t. : 486 mout., 1374, 9 ; échevin de Bois-le-Duc, 1388 : écartelé ; aux 1er et 4e, deux fasces, surmontées de trois merlettes ; aux 2e et 3e, trois (2, 1) fers de moulin, posés en pal. L. : *S Iohis de Dordrecht seb in busco* (B. et S.-G).

Dorll zum Dorll (Conrard vom), *der Edell und Erentveste*, sc. un acte d'Antoine von Westerholt (fils de Hermann), qui, pour lui-même et ses frères et sœurs, tient un fief de l'abbé de Werden, 1376 : cinq (3, 2) roses. La pointe est cassée. C. fruste. L. : . . . *g Cordt van D* . . . . (Duss., *Werden*, N° 108).

Dormael (*Mon signour Libert de*), chev., 1287 : un chevron. L. : . . *Liberti militis de* . . . . . (*Léau*, N° 18).

L'inventaire imprimé blasonne, à tort : « *écu chevronné* ».

— *Godefridus de Dormale*, échevin de Louvain, 1325, 7 : trois pals ; au chef chargé d'un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un croissant. L. : *S' Godef de Dormale scal' lov* (S.-G.).

Dormael. *Radulphus de Dormale*, échevin *illec*, 1329 (n. st.) : trois pals ; au chef chargé d'un sautoir engrêlé, à d. et d'une feuille de tilleul renversée, sans tige, à s. L. : ✠ *S' Radvlphi de Dormale scab' lov* (S.-G.).

— (Les échevins de), 1353 : dans le champ du sceau, un arbre, sommé d'un oiseau contourné (*Léau*, N° 42).

— *Nicholaus, dictus de Dormale*, même qualité, 1363 (n. st.), 67, 9 : un sautoir engrêlé ; écuss. en cœur à trois pals et au chef plain, ✠ *S' Nicolai de Dormale scabini lova* (S.-G.) (Pl. 6, fig. 128).

— Jean van *Dormale*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de *Wilre* ; i. t. : 68 mout., 1374 : un chevron. L. : ✱ *S' Iohan Har*[*o?*] . . . . . *e* (B.).

— Gauthier van *Dormale* sc., à Louvain, parmi les marchands (*comannen*), un acte du receveur de Brabant, 1377 : trois pals ; au chef chargé à d. d'un écuss. au sautoir engrêlé (B.).

— Gossuin van *Dormale, coman*, sc. la même charte, 1377 : trois pals ; au chef chargé d'un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une feuille de tilleul, sans tige, renversée.

— *Nycholaus de Dormale*, échevin de Louvain, 1444 : même écu que *Radulphus* (1329, n. st.) (Mal.).

— *Augustinus de Dormale*, échevin *illec*, 1471 : même écu que Gossuin. L. : *S' Augustini de Dormale scabini louanien* (Saint-Pierre, à Louvain ; A. G. B.).

— (Nicolas van), échevin de la haute justice de Velm, 1529 : une anille, accostée de deux étoiles. L. : *S Claes van Dormale* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— *Nicolaus van Dormale*, échevin de Louvain, 1570 : trois pals ; au chef chargé d'un sautoir engrêlé. L. : *S Nicol a Dormale scab lov* (M. Delacre).

— (Nicolas van), échevin de Saint-Trond, 1587, 1601 : coupé ; au 1er, trois piles ; au 2d, une rose. T. : un h. sauv. (S.-T., c. 16).

— (Raphael van), écoutète de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1608, 21 : trois fers de moulin, surmontés de trois piles flamboyantes. C. (un peu fruste) : une (?) pile (Ord.) (voir **WILRE**).

D'après l'armorial ms. de St-Trond, *Dormael*(?) porte : d'argent à trois anilles de sable, surmontées de trois piles flamboyantes de gueules.

Dorne, voir **Doerne**.

Dorneburg. *Rasoir van der Dorneborgh*, dit *Quaedart*, jure de ne rien entreprendre contre le comte de Berg, 1375 ; sc. en 1376 : trois roses ; au

chef chargé d'une broye couchée, les pointes à s. L. : ✠ *S' Rosir d' Dorne* . . . . (Duss., *Jul.-Bery*, Nos 915, 8).

Dorneburg. Conrard van den *Dorneborgh* sc., comme caution, l'acte dudit *Rasoir*, 1376 : même écu (assez fruste).

— Jean van der *Dorneborgh*, dit *Asschebruch*, et *Asschebroik* (Asschenbruch), caution dudit *Rasoir*, 1375 ; conseiller du comte de la Mark, 1393 : même écu, mais, en 1393, les pointes de la broye à d. L. (1375) : ✠ *S Iohannis d' Dorneborg* (Ibid. et Duss., *Col.*, No 1165).

— Henri van der *Dorneboirgh*, conseiller dudit comte, 1393 : même écu (Ibid.).

Dornick, voir **Doornik.**

Dorp, voir **Borch.**

Dorpe (Arnould van den), échevin d'Aerschot, 1468 : une fasce, surmontée d'une étoile, L. : *S Art van den Dorpe scab arscot* (S.-G.).

Dors[s]elaer, voir **Boëyé.**

Dorsselt (Jean van), échevin du *bijvang* de Lierre, 1503 : un chevron, accompagné en pointe d'un coq (Mal.).

Dorste (Louis van) tient, du château d'Alost, un fief à Erembodegem, 1565 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'une feuille de tilleul, la tige en haut. C. cassé (Fiefs, No 4926).

Dorth. *Dirc van Dürrete* et *Seijne van Durrete*, son fils, écuyers, scellent le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418; un seul sceau : (d'hermine? à) trois chevrons. L. fruste (Arnhem, *Rekenk.*) (voir **Verstegen**).

Dortmund. *Herbordus, comes de Tremonia et cas trensis in Ahusn* (Ahausen), cède à l'archevêque de Cologne : *medietatem monete tremoniensis, medietatem fermenti ibidem et medietatem denariorum cervisialium infra Tremoniam provenientium*, 1265 ; de . . . à six cotices. L. : *S Herbordi comitis de D* . . . . . (Duss., *Col.*, No 211).

Douay *(Jakemars de), panetiers a me dame de Flandres*, 1289 (n. st.) : un croissant. L. : ✠ *S' Iakemon* . . . . . *ele* (Fl.).

Jacques Bretex, dans *Li Tournois de Chauvenchi*, donne à Baudouin del Richecourt, qui crie *Douay* : de sinople, au chef d'hermine et à *l'orle* (bordure) endenté.

— André de *Douay*, receveur général de Flandre et d'Artois, 1407, 8 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois têtes imberbes (de more), avec cols, de profil, et une bordure engrêlée ; aux 2e et 3e, trois chevrons. C. : une tête et col de more, tortillée. Le cq. accosté de deux fragments de chaîne, à deux chaînons, en pal. L. : *S Andrieu de Douay* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 13-14, 51-2, 55-6).

Doublet *(Maistre Jehan)*, licencié en lois, prévôt de Saint-Aubin, à Namur, et h. de fief du comte, 1384 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre trèfles (*Nam.*, No 1166).

Douce, voir **Hacourt.**

Doudelet (Jean), échevin de la franchise de Genappe, 1434 : trois roses, 1 en chef à s., 2 en pointe, accompagnées en cœur d'une étoile ; au fr.-q., broch. sur l'étoile, chargé de trois lions. T. : un ange. L. : *S Iehan Dovdelet* (B.).

Douglas, voir **Aubigny.**

Douillet (Pierre), h. de fief du Hainaut, à Braine-le-Comte, 1582 : un parti-émanché ; au chef chargé d'un chevron, accompagné de trois roses. T. d. : un h. sauv., la massue vers le bas. L. : *Seel Piere Dovillet* (M. Hanon de Louvet).

Par l'acte de 1582, François de Namur, tisserand de toile, déd. avoir cédé à Michel Hanon, à Braine-le-Comte, une terre, *empres de la chapelle le Pot*, entre Braine et Soignies.

— (Pierre), même qualité, *illec*, 1587 : mêmes écu (mais le chef moins haut) et T. L. : . . . . *irre Dovillet* (Ibid.).

— (François), même qualité, *illec*, 1603 ; h. de fief de Charles, baron de Trazegnies et de Silly, pair de Hainaut, à cause de la *principauté des francqs fiefs de Rougnons*, 1609 : écartelé ; au 1er, un chevron (compas ?), accompagné de trois étoiles ; aux 2e et 3e, un sautoir, cantonné de quatre feuilles de tilleul, renversées, sans tiges ; au 4e, un parti-émanché. C. : deux plumes d'autruche. L. : *S Franchois Dovillet 159* . (1593 ?) (Ibid.).

Par cet acte, du 28 déchr. 1603, *demoiselle* Agnès Noyces, veuve de Jean Buterne, partage un bien, sis à Braine, au lieu-dit *La Tieullerie*, avec Gilles le Fossier, *clapeteur*, au même lieu-dit.

— Jean *Douillé*, h. de fief du Hainaut, à Braine-le-Comte, 1624 : mêmes écu (mais les roses, un peu frustes, douteuses) et T. que Pierre. L. : . . . . *au Dovillet* (Ibid.).

Dour, dit de Wargny (*Pierart* de), sc. pour *Ysabiaus Destroen, darainement vesve de Lotart Blankart*, et qui reçoit une rente de la ville de Tournai, 1407 : trois clefs. L. : *S Pierart* . . . . . (Tournai, *Quitt.*).

DOUSBRUGGHEN, voir **Does.**

Douve *(Jehans de le)*, h. du marquis de Namur, 1290 : quatre chevrons et une bande broch., chargée

de trois coquilles. L. : ✠ *S' . . . an de le Dovie (Nam.*, N° 224).

Douve. Robert *del Douve* reçoit une rente viagère sur l'espier d'Ypres, *en cause de ma fame, fille au chastelain dyppere*, 1399; Robert *de le Douve* (et, plus rarement, *Douvie*) donne des quittances, pour cette rente, pour lui et sa femme, Marie d'Oultre, fille de feu messire Jean, jadis châtelain d'Ypres, 1401, 4, 7, 8, 9, 16, 9, 22 : quatre chevrons; écuss. en cœur au chevron et (ledit écuss.) à la bordure engrélée. Cq. cour. C. : un vase contenant une fleur de lis, ledit vase entre deux cornes de bœuf. L. : . *Robrecht xa der Douvie* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188, 417).

— *Victors de le Douve, dit de Rabiegne* (Rabecque), chevalier, reçoit, du duc de Bourgogne, une rente, par le *recepveur et premier de le gorgue et de laleuve (sur les portes et molins de le gorgue)*, 1409, 10 : quatre chevrons; écuss. en cœur fruste. C. : deux têtes et cols de chien braque, adossés. S. : deux léopards lionnés. L. : *Victoer de le Dovue* (Ibid., l. 417).

Le seigneur de Le Douvre : *d'or à quatre chevrons, le premier coupé, de sable* (Cons, Galliard, *L'Ancienne Noblesse de la comte de Flandres*).

Douvrin (Jean de), h. de fief de la salle d'Ypres, 1442 : plain; au chef chargé d'un lion léopardé, surmonté d'un lambel. C. cassé. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Ian van* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 192).

— (Les tenanciers de Hughes de), à Capelle-Saint-Ulric, 1482 : plain; au chef chargé d'un léopard. L'écu posé sur une crosse. T. : un évêque. L. : *S' mansionar de Capella Sancti Ulrici* (Els.).

— Adolphe van *Douvrijn*, échevin de Bruxelles, 1357 : plain; au chef chargé d'un lion léopardé. C. : un buste (?) (Brux.) (voir **Noyelles**, **Wachelg**[h]**em**).

Douwe (Guillaume), échevin d'Anvers, 1448, 53 : trois fleurs (marguerites?) (non tigées). Cq. cour. C. : une tête et col de coq. T. d. : une d^lle. L. : *S Willem Douwe* (M. Schuermans et 114 lettres scab.).

Doux. *Jehan le Douch*, h. de fief du Hainaut, 1344 : un lion léopardé cour. L. : . . *el Jehan li Dovs* (B.).

— *Jehan le Douch*, et *li Douls*, h. de fief du Hainaut, 1354, 66 ; a Mons, 1368 ; bourgeois *illec*, reçoit, du Brabant, une rente viagère, 1374, 5 ; une étoile à cinq rais en pointe; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S Iehan le Dovch* (Mons, Abb. d'Epinlieu; Sainte-Waudru, c. Q, l. *Quévy*, et B.) (Pl. 6, fig. 129).

— (Jean le), maître de la Chambre des Comptes, à Lille, 1456, 9, 60, 1, 70, 80, 4, 6 : écartelé; aux 1er et 4e, trois pignates; aux 2e et 3e, trois rencontres de taureaux. C. : une tête et col de taureau. T. d. : une d^lle. L. : *Scel Iehan le Dovlz* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 44, 65-6 et 134).

Doveren *(Gutdart van)*, échevin de Zütpich, 1369, 70 : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : *S Godefridi de Dover* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 68).

Dox (Georges), tenancier de Sa Majesté dans sa cour de *Gestile* (Gestel), 1354 : une charrue. L. : *S Ioris Doex* (B.).

Draeck, voir **Drake**.

Draijere (Gilles de), échevin du duc à Overijssche, 1496 : un chaînon rond, ouvert au haut, ou fer à cheval renversé (C. C. B., c. 107).

Drake (Guillaume), échevin d'Anvers, 1335, 60, 80 : un dragon ailé (Hôp. S.-Elis., *Buiteng*,. c. I et II).

— (Guillaume), fils de Simon, à Anvers, 1358 : même écu. L. : ✠ *Sig' Willelmus Drak* . (Fl.).

Les six personnages du nom de *Drake*, mentionnés en 1358, rendent le serment d'obéissance et de fidélité à Louis de Male, comte de Flandre, devenu maître du marquisat d'Anvers (voir l'*Inventaire* du Bon de Saint-Genois).

— (Pierre), fils de Guillaume, 1358 : même écu, mais à la bordure engrélée (Fl.).

— (Jean), fils de Simon, 1358 : un dragon ailé. L. : ✠ *S Iohannis Drake* (Fl.).

(Guillaume) (fils de feu Guillaume), échevin d'Anvers, 1358 : écartelé; aux 1er et 4e, un dragon ailé; aux 2e et 3e, trois chevrons. L. : ✠ *Sigillum Willelmi dei Drake* (Fl.).

— (Simon), bourgeois d'Anvers, 1358 : un dragon ailé (Fl.).

— (Gauthier), bourgeois *illec*, 1358 : même écu : écuss. en cœur fruste (Fl.).

— *(Godefridus), filius quondam Petri Drake, oppidanus antverpiensis* 1364 : un dragon ailé; écuss. en cœur fruste (S.-T., c. 5bis et 7).

Godefroid possède un frère aîné, Gérard, qui a scellé les deux mêmes actes, ses sceaux sont disparus.

— (Guillaume), jadis prisonnier à Basweiler, dans la *maisnie* du duc de Brabant; i. t. : 265 mout., 1374 : un dragon ailé et une bordure échiquetée de deux tires. L. : *Sigillu' Willelmi Drake* (B.).

— (Jean), jadis prisonnier *illec*, sous la bannière de Ranst; i. t. : 515 mout., 1374 : même écu que Guillaume, fils de feu Guillaume, 1358, mais au 2e (!) q. les trois chevrons sont accompagnés en chef à d. d'un besant, ou tourteau. L. : *S Iohannis Draconis* (B.).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. XXXVIII.

Fig. 1. Sceau de Thierry, voué de Ruremonde (1286).
Fig. 2. Sceau de Guillaume, sire de Strijen (1299).
Fig. 3. Sceau de Conrard de Rudesheim, chevalier (1321).

Drake (Jean), mari d'Agnès van *Eldert*, veuve de Florent van *Hassel* van der *Nuwerkerken*, lequel Fl. avait été fait prisonnier à Rasweiler, sous le sire de Diest ; l. t. : 392 mout., 1378 : une croix de vair, accompagnée aux 1er et 4e cantons d'un écuss. fruste. L. : ✠ *S Iohan . . aken* (B.).

Le 1er écuss. semble être semé de fleurs de lis : on n'en voit que trois (2, 1) en pointe ; sur le 2d, je crois remarquer, en chef, un lambel. Voir, ci-dessous, le sceau de Jean, 1447.

— (Simon) sc., comme tuteur de Marguerite, fille de Zegher van Lille, 1440 ; échevin d'Anvers, 1462 : un dragon ailé. C. : une tête et col de dragon. T. : un épèbe, vêtu d'une toge, et une dlle (*Av. et dén.*, N° 76, et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I et II).

— Arnould *Draeck*, échevin du banc de Sluse, 1447 : une croix de vair (Abb. d'Oriente, c. 2 ; A. G. B.).

— Jean *Draeck*, écoutète dudit banc, 1447 : une croix de vair, accompagnée dans chacun des cantons sup. d'un écuss. à trois fleurs de lis, p. c., ou croisettes, surmontées de trois piles. T. : une dlle. L. : *S Iohan Draken* (Ibid.).

— (Guillaume), échevin d'Anvers, 1491, 5 : écartelé ; aux 1er et 4e, un dragon ailé ; aux 2e et 3e, trois chevrons. C. : une tête et col de dragon. T. d. : une dlle. L. : *S Willem Drake* (M. Schuermans et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. II).

— (Guillaume), échevin *illec*, 1507 : mêmes écu, C. et T., avec, pour S. s., un dragon (Ibid., c. II).

Guillaume Drake, non qualifié de chevalier, sc., en 1527, comme échevin d'Anvers, des mêmes armes complétées (N.-D., Anvers, *Chap.*, *capsae* 1-5).

— Guillaume *Draeck*, échevin *illec*, 1514, 31 : un dragon ailé. C. : une tête et col de dragon. T. : deux dlles. L. : . *Will* . . . . . (M. Hulin, à Gand, et N.-D., Anvers, *Chap.*, *capsae* 11-13).

— (Jean), échevin *illec*, vers 1540 : mêmes écu écartelé et C. que Guillaume, 1507. L. : *S Iohannis Draeck* (Ibid.) (voir **Cothen, Ranst**).

Drachenfels. *Godefridus in Drachenvelz* et *Johannes in Wolkynburg*, burgraves, promettent à la dame de Heinsberg de ne plus autoriser personne à construire à *Hunphe* (Honnef) ; sans date (1252 ?) : type scutiforme ; un dragon ailé. L. : . . . . *fridi Iiv* . . . . . *Drage* . . . . . (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 34).

— *Henricus de Draggenvels, burgravius, miles*, constitue à Guillaume, comte de Berg, pour 100 marcs, une rente de 10 marcs, *in curte mea de Beyenrode . . . ac decima mea ibidem, . . . in parrochia de Winterscheit* (Scheid), 1299 : même écu. L. : ✠ *S' Henrici burgravii de Dragenvels* (Ibid., N° 133).

Drachenfels. *Rutgerus, burgravius de Draggenvels*, 1308, 15 : même écu. L. : *S' Rutgeri burgravii d Drachivelz* (Ibid., Nos 185 et 233).

— Henri, burgrave de *Drachenveltz*, constitue au margrave de Juliers, une rente de 30 fl. *in myn guet zu Koggenbach* (Kochenbach) . . . *int yn eynen wingarden, dee under Drachenveltz geleyen is, int die heist der « Hildensteyn »*, 1351 : même écu. C. cassé. L. : . . . . . *rav de Draginvels* (Ibid., N° 549).

— Henri, burgrave *in Drachenveltz*, sc. des actes de l'archevêque de Cologne, son suzerain, 1364, 73 : même écu (Duss., *Col.*, Nos 859, 930).

— *Goidart*, burgrave de *Drachenveltz*, chev., conseiller et ami de l'archevêque de Cologne, 1393 : même écu (Ibid., N° 1168).

— *Goedart*, sgr. de *Drachenveltz*, chev., bon ami du comte de Moers, 1418 : même écu. C. cassé (Duss., *Orange-Moers*, N° 55).

— Jean, sgr. de *Drachenfeltz*, 1434 : même écu. C. : un dragon ailé iss. (Duss., *Col.*, N° 1182).

D'après Gelre, le burgrave de Drachenfels portait : de gueules au dragon ailé d'argent, la queue d'or, membré et lamp. du même. Le cq. d'or. C. : une tête et col de dragon de l'écu, entre un vol de gueules.

Dreelijnc (Jean) (fils de *Boudery*), h. du duc de Bourgogne, dans sa salle d'Ypres, 1410 : un croissant ; au chef chargé de trois coquilles. L'écu accosté de deux têtes et cols de léopard. L. : . . . . . *Dre . . linc* . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190).

Drelijnc (Jean), h. de fief du duc de Bourgogne, dans sa sgrie du « Houtsche » (Flandre), 1402 : un chevron engrêlé, accompagné de trois grelots. L'écu suspendu au bec d'un griffon. L. : *S Io . an . . Drelinc* (Ibid., l. 125).

Driel. Alart van *Driell*, chev., sc. un acte du duc de Gueldre, 1371 : coupé ; au 1er, un fascé de quatre pièces ; au 2d plain. C. : un bonnet entre deux trompes (?). Le haut est cassé. L. : . . . . . *Driel miti* . . . (Duss., *Clèves-Mark*, N° 401).

D'après Gelre, *Her Alert van Driel*, Gueldrois, portait : d'or ; au chef fascé d'argent et de gueules de quatre pièces. Le cq. d'or. Volet d'argent, doublé de sinople. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, garni de deux trompes de gueules, les pavillons en haut, accostées.

— Henri van *Drijell* (fils de Jean), échevin de *Drijell* (Driel), 1501 : une aigle éployée (*Geld.*).

— *Arnt van Triell*, beau-frère d'Othon van Stade et de Josse van Randwijk, 1530 : une aigle (simple ?) (Ibid.).

— (Nicolas van) (fils de Corneille), échevin de Rotter-

dam, 1368 : un poisson, posé en pal, accosté de deux grandes crénaillères, la 1re contournée. C. : un vol (U.).

Driel (Maître Jean van), échevin *illec*, 1642 ; parti; au 1er, trois poissons, posés en fasce, rangés en pal ; au 2d, trois oiseaux (cour. ?). C. : une sonnette, contenant trois poissons, le manche en bas (U.).

— (*Aldert* van), échevin *illec*, 1662 : trois poissons, posés en fasce, rangés en pal. C. : un poisson, en pal, entre un vol (U.) (voir **Poelgeest**, **Randwijk**).

Driepond (Pierre), échevin du duc de Bourgogne, dans sa 8gne d'Harlebeke *(van buten)*, 1457 : un pentalpha, accompagné en pointe d'une étoile. L. : . . . . . *ont* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 401).

Dries, Driessche, etc. *Yvanus de Tresco*, échevin de Tirlemont, 1354 : trois macles; au chef chargé de trois pals. L. : ✠ *S' Yvani de . . sco* . . . . . (S.-G.).

— Jean van den *Driesce*, bourgeois de Malines, 1356 : trois maillets penchés ; au chef chargé de trois pals. Cq. cour. C. : une tête et col d'animal (Fl.).

— *Jacobus de Tresco*, échevin de Tirlemont, 1363 : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande de vair ; aux 2e et 3e, plains ; au chef de quartier chargé de trois pals (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— *Jan Sceijfken van den Driessche,* jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Limbourg ; i. t. : 60 mout., 1374 : une croix engrélée. L. : ✠ *S' Ian Sceifken va de Dreis* (B.).

La charte l'appelle *Sceyfken van den Driessche*, sans prénom.

— *Robijn van den Driessche*, échevin de Tirlemont, 1391 : plain ; au chef chargé de trois pals. L'écu chargé d'une bordure engrélée (*Gr. scab.*, c. 5643).

— Guillaume *Dries*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1424 : trois feuilles de tilleul, les tiges en haut ; au fr.-q. broch. à trois molettes (Mal.).

— Hildewart van den *Driessche* tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430 ; sc. pour Jean van Wachelghem, fils de Jean, *mijnen zwagher ende broeder*, vassal dudit château, à Saint-Gilles, 1430 ; six fermaux ronds, rangés en orle ; écuss. en cœur, au lion, C. : deux pieds de cerf. S. d. : un griffon (Fiefs, Nos 3742 et 4371).

— Henri van den *Driessche* tient une rente du perron d'Alost, 1430 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile et au point du chef d'une merlette (très fruste) (Fiefs, No 4638).

— Jean *Dries*, et *Dries* (les deux orthographes dans le même acte), tient une rente, dudit perron, 1430 : un oiseau (grue?), posé sur une branche sèche, côtoyant le bord d. de l'écu (Ibid., No 4640).

Dries, Driessche, etc. *De cerbaere Lambrecht van den Driessche*, lieutenant des fiefs de Fauquemont, 1448 : un fascé ; au fr.-q., chargé d'une fleur de lis (C. C. B., c. 111).

— *Jehan de le Driessche, doctuer en decret et en lois*, conseiller du duc de Bourgogne, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, comme époux de Marguerite de Messem et comme administrateur des biens de Louis, fils de feu Daniel de *Theinseke* (Themseke), 1452, 3, 4 : deux lions cour. en chef et un lion léopardé cour. en pointe ; écuss. en cœur à la croix. C. : un . . . entre un vol d'hermine, iss. d'une cuve du même. L. : *S Iolis . . . . . Driesche vtirwsq' iv do* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378).

— Henri van den *Driessche*, échevin de Pierre de Luxembourg, comte de Brienne, burgrave de Méaux, etc., dans son banc de Melle, 1466 : une rose. L. : . . *Heinderic va de Dries* . . . . (M. Alph. de Vlaminck).

— Josse van den Driessche, receveur du couvent de Sainte-Claire, à Petegheim (près d'Audenarde), 1483 : cinq losanges, posés en barre et rangés en bande (non accolés), accompagnés au canton s. d'une étoile à cinq rais. C. : une tête et col d'animal. L. : . . . . . *van* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 224).

— Marc *Dries*, échevin de Malines, 1539 : un arbre terrassé, a deux cimes, l'une à d., l'autre à s., accosté de deux étoiles (Mal.) (voir **Borch, Herckenrode, Kimpe, Cusere**).

Drimborn. *Johannes de Drinburn, miles*, sc. un acte du duc de Juliers, 1367 : un lion et un bâton broch. L. : ✠ *S'* . . . . . *is de Driboirn mylit'* (Duss., *Jul.-Berg*, No 796).

Drimmelen. *Willem van Driemilen, ambochtshere van Driemilen ende van Almonde* (voir **Besoijen**), 1388 : trois flanchis. L. : ✠ *S Wille* . . . . *Drie*- . . . . . *(Holl.)*.

Dringham. Jacques de *Drincam*, h. du comte de Flandre, Ypres, 1312 (n. st.) : un échiqueté, à la bordure componée. L. : ✠ *S' Iakemes de Drincham (Nam.*, No 383).

— Jacques van *Drincyam* tient, du château domanial de Furnes, un fief à Bulscamp, 1362 : écu cassé. C. : un cygne essorant, iss. (Fiefs, c. 887, l. 151-201) (voir **Esnes**).

D'après GELRE, *Drinchem*, en Flandre, porte : échiqueté d'argent et d'azur, à la bordure de gueules (plain). Le cq. d'or. Volet de sable. C. : un chapeau de sable, retroussé de gueules, sommé de deux aiguières d'argent renversées, posées en chevron renversé, les deux couvercles pendants et attachés au chapeau.

Le seigneur de DRINCHAM : *d'argent à l'esquier d'azur de douze pièces, à la bordure de gueules, et cygne* : *Hondenburg* (Oudenburg)'

La maeyson de Drynham : de gueulle, au chevron d'ermynes (Ghistelles), *au premyer canton, d'or au lyon de sable* (Flandre), *au canton senestre, sur le gueulle, l'escuson de Luxemboury, fassé d'argent et d'azur au dur, au lyon de gueulle, a la queue mys en sautiour sur le tout, coroné, lampassé et armé d'or* (Cons. Galliard, *L'Ancienne Noblesse de la comté de Flandres*).

Drion (Jean), h. de fief à *noble signeur signeur monsigneur de Bersle* (Beersel), *en sa terre et signory gisant au lieu de Lymelette* (Limelette), *touchant sa signory de Braye* (Braine), 1512 : un coutre (*Gr. scab.*, arr. de Nivelles, c. 4777) (Pl. 6, fig. 130).

— (Philippe-Etienne-J.), bailli et *admodiateur* de la sgrie de Farciennes et de Tergnée, 1793 : une anille, accompagnée de quatre étoiles, 2 en chef, 2 en pointe. C. : un arbre. S. : deux lévriers, regardants, tenant chacun une bannière (Arch. comm. de Farciennes).

Adolphe-François-Camille Drion, à Gosselies, ancien membre de la Chambre des représentants, obtint, le 9 octobre 1886, du roi des Belges, concession de noblesse et le titre de baron, transmissible par ordre de primogéniture, avec ces armoiries : d'azur à la fasce d'or, chargée de trois étoiles de gueules, à cinq rais, et accompagnée de trois (2, 1) besants d'or. C. : un griffon d'or issc. S. : deux griffons d'or, armés et lampassés de gueules.

Il reprit, depuis, l'écu et le cimier anciens de sa famille, tels que nous venons de les décrire d'après le cachet de 1793, et fut autorisé, à les porter, par arrêté royal du 23 août 1897.

D'après un manuscrit du chanoine Kerekof (xviie siècle), en possession de M. Gilliodts van Severen, furent enterrés, en l'église Saint-Sauveur, à Bruges : *noble et vaillant homme Toussain Drijon escr* (écuyer), mort, dans cette ville, au service de Sa Majesté Catholique, le 31 mars 1571, à l'âge de 61 ans, et sa femme, Jossine le Franc, fille de *Colard*, écuyer, du Cambrésis, morte le 5 mai 1572.

Leur tombe fut ornée de ces armoiries : A : une aigle en chef, accompagnée en pointe de trois (2, 1) merlettes. C. : une aigle issante; B : parti, de Drijon et de le Franc : un lion.

Ces époux laissèrent trois filles : Anne, *Corneille* et Marie.

Driscart (Simon), h. de fief d'Enghien, 1692 : un chevron, accompagné en chef à d. d'une fleur (?), tigée et feuillée, à s. d'un gland, tigé et feuillé, et en pointe d'une rose, ou feuille (M. Matthieu).

Drivere (Jehan le) (fils de Henri), « proviseur » des biens de la mense du Saint-Esprit à Ninove, 1432 : un rencontre de bœuf, accompagné au point du chef d'une rose. L'écu posé sur une aigle (G. C. B., Acquits de Lille, l. 146).

— (*Ydier* le), receveur de l'espier et du tonlieu de Grammont, 1437 : trois merlettes; écuss. en cœur au sautoir. C. : deux cornes de bœuf. T. d. : un h. saux. (sans massue). L. : *S' Ydier de Drivere* (Ibid., l. 70-71).

Droegenbroeck (Jacques van), sous-amman de Bruxelles, auparavant maeur d'Asseche, reçoit de son successeur en ces dernières fonctions, Henri Loenijs, une somme qui était restée due à feu son père, Jean van D., sur son compte de la mairie d'Asseche, clôturé en 1423; vers 1455; sc. 1456, 9, comme lieutenant de l'amman de Bruxelles : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre coquilles. Tenant : un ange. L. : *S' Iacop va Droegenbroec* (B. et Brux.).

Henri Loenijs exerça les fonctions de maeur d'Asseche du 18 avril 1455 (après Pâques) jusqu'au 23 janvier 1457-58 (voir ses comptes aux *Arch. génér. du roy.*, Chambre des Comptes, reg. N° 12692).

Droeve (Jean die), marchand du duc de Brabant, dans sa chambre des tonlieux, à Louvain, 1423 : écartelé; aux 1er et 4e, une anille; aux 2e et 3e, une rose. L. : . . . . *de Droe . . e* (B.).

DROYVE (Etienne van) (Drove) sc. un acte de son parent, Thierry Schyman (comp. les armes de celui-ci), chev., bailli *zu der Hart* (Haardt), 1351 : une fasce, surmontée à d. d'un lion rampant (Duss., *Col.*, N° 851).

Gelre donne ainsi les armes de *Peter van Drueven*, h. du duc de Juliers : d'argent à la fasce de sable, surmontée à d. d'un lion de gueules. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi de sable, retroussé de gueules, sommé d'un soulier à tige, d'argent.

Drolijns (Jean), fils de Simon, tient, du château de Termonde, un fief à Opwijck; sc. pour un vassal à Berlaere, 1513 : deux alérions, ou merlettes essorantes, en chef, une merlette en pointe et un maillet en cœur. S. s. : un griffon. L. : *S Ian Drolins* (Fiefs, Nos 3537 et 4269).

Drolshagen. Henri van *Drolshaighen* reçoit une rente du comte de Berg et de Ravensberg, 1372 : une bande de trois losanges et une bordure engrêlée. L. : . . . . . *de . rolshagen* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 882).

— Louis van *Drolshaghen* reçoit, du Brabant, une indemnité, *van dien dat ic bij den here van Bollant tot Wassemberge neder lach ende gevangen wert*, 1377, 7 avril : deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas. L. : *S Lodewic va' Dronshag* (B.).

Dromer (*Eloy* le), échevin de Nieuport, 1403 : un poisson, posé en fasce, broch. sur un bâton, accompagné au canton s. d'une coquille. L'écu suspendu au bec d'un griffon. L. : . . *illi . de* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 189).

Drongelen (Hessel van), vassal de Guillaume van *Bucstel* (Boxtel), chev., 1373 : trois pals de vair; au chef plain (S.-T., c. 18).

— *Jan Drongelen* (!) *here tot Eten* (Eethen) *ende tot Medeween* (Meeuwen), chev., 1416 : écartelé; dans chaque quartier une roue. C. : une roue. L. : *Ioh . . . e Drongelen militi dni de Eten* ∑ *Meuc'* (Holl.).

Drongelen (Catherine van), dame de *Cronenborch*, débitrice de Thierry van Waardenburg, 1425 : une roue, posée à s. ; au fr.-q. chargé de quatre lions *(Geld.)*.

Droom (Jean), h. du comte de Flandre, dans sa Salle d'Ypres, 1388, 93, 99 : un cor de chasse (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188).

Drove, voir **DROYVE**.

Druez (Jean), échevin de l'église collégiale de Notre-Dame de Huy, en sa cour de Lustin, 1471 : un soc de charrue, accompagné en chef d'une étoile à cinq rais et d'un croissant. L. : . *Jehan Drv* (!) (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

Druet *(Hanin)*, h. de fief du Hainaut, 1458, 9 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un croissant. T. : un h. marin armé, heaume fermé, tourné à d., brandissant de la main droite une épée, la gauche, appuyée sur la hanche, portant l'écu. L. : *S Ie . . n . . uet* (Mons, Cour féod., reg. 1; Trésor. des chart. des comtes de Hainaut, *ad annum* 1260).

— (Nicaise), bailli, à Saintes, de mgr. Englebert d'Enghien, sgr. de Rameru, la Folie, Saintes, Tubize, 1437 : une sirène, accompagnée de trois étoiles, 2 en chef, 1 en pointe à d. ; au chef chargé de trois lévriers sautillants, regardants. C. cassé. L. : . . . . *aise* . . . . . (Abb. de W.-B., c. 4007).

— (Salomon), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1597 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné de trois étoiles. S. s. : un griffon (Vte Desmaisières) (voir **Buterne**).

Druten. *Heijmerich van Drueten*, écuyer, drossard, du pays de Juliers, reçoit, du Brabant, les arrérages de rentes, pendant treize années, sur les tonlieux de Fauquemont et de Rolduc, 1407 : une fasce. C. : une tête et col de lévrier. L. : *S Heymerich van Drvten* (B.).

— *Arnoldus de Drueten, filius Nicholay*, échevin de *Tyla* (Tiel) 1419 : *Arnt van Drueten, Claes soen*, parent d'Othon van Wijhe, 1420 : une fasce. C. : une tête et col de lévrier de l'écu *(Geld.* et *Wassenaer)*.

— Robert van *Drueten*, ayant été ennemi du duc de Brabant, dans le parti de Jean de Buren, prévôt d'Aix-la-Chapelle, décl. donner au duc Philippe de Brabant, *een ganse, stede soijn, voir mij ende mijn knecht, als mijt namen Peeter van Buren, Goedert van Mekeren* (Meekeren), *Johans soin, Gaedert van Mekeren, Gaederts soen, ende Gerit dije Man* : 1428, *up unser lyever Vrauwen avond nativitas* : une fasce, chargée d'un écusc. à la bande. C. cassé. S. : deux griffons. L. : *S Robbert . . . . rueten* (B.).

Druten. Hermanna van *Drueten*, femme de Herman van Wijhe, fils de Thierry, 1515 : une fasce *(Geld.)* (voir **Galen, IJzendoorn**).

D'après Gelre, *her Willem van Drueten*, Gueldrois, portait : d'argent à la fasce de sinople, chargé d'un écusc. de sable à la bande d'or. Le cq. d'or. Volet d'argents. C. : un haut chapeau arrondi d'argent, au bord relevé de sinople (comp. le C. de Hornes).

Dru[v]art. *Pieret de Marscalc van Marbais*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinck ; i. t. : 30 mout., 1374 ; un marteau penché et un fer en cheval, rangés en pal. L. : ✠ *S' Piret Drovart Marscal* (B.).

En 1384, Pierre de *Moirscale* (!) reçoit un acompte du chef de ladite bataile, avec Jean *van der Blaiellerien* et Jean *van der Fossen*, qui y avaient été faits également prisonniers : même écu. L. : . . . *iret Drovart* (B.).

Duchewelx (Jean), jadis prisonnier *illec*, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 192 mout., 1374 : plain ; au chef chargé à d. d'une étoile. C. : un vol, aux armes de l'écu (!). L. : . . . *Jeh Duchewelx* (B.) (voir **Rodemack**).

L'acte l'appelle : *Jan Duytsch ende Walsch*. Gilles, sire de Rodemack, sc. pour lui, en 1396, une quittance qui l'appelle : *Jehan Duytswelsch le joeene*. *Jehans Duitsch inde Weltsch* est échevin d'Arlon, en 1390 (B.).

Dudeldorf. *Jacobus, dominus de Dudillindorf, miles*, sc. un acte *d'Ordulphus, dictus Scholere, magister scabinorum trevirensium*, 1337 : un lion cour. (Lux., c. I, l. III).

Duden, voir **Westerholt**.

Dudzeele. Jean van *Dudsele*, échevin de Bruges, 1291 : trois clefs, les pannetons en haut. L. : ✠ *S' Iohannis de Dvdzele* (Fl.).

— Paul van *Dudzele*, h. du comte de Flandre, 1318 ; sc. un acte du bailli de Bruges, en 1333 : une croix échancrée. L., 1318 : ✠ *S P* . . . . . *Dvdzele* (Arch. de la fam. Morel de Boucle-Saint-Denis et Fl.) (voir **Ghistelles**).

Gelre donne au *here van Dudzele*, en Flandre : d'argent au chevron de gueules. L'Armorial du XIVe s., publié par Douet Darcq, blasonne ainsi l'écu du sire de *Dugelle* (!) *d'argent à un queuron de gueules* ; le roi d'armes Corn. Gailliard (XVIe siècle), l'écu du seigneur de Dudzelle : *d'argent au cheveron de gueulle*.

Duerwaerdere (Guillaume de), échevin, à Denterghem, du damoiseau Adrien de Joigny, dit de Pamele, et de sa femme, Marguerite van der Zijpen, dame de Denterghem, 1523 : trois lions ; écusc. en cœur fruste. T. s. : un h. sauv., brandissant sa massue de la main droite *(Deijnze*, c. L.).

Duest, voir **Duijst**.

Duffel. *Henricus dictus Bertout, dominus de Duffelle et de Gele* (Gheel), s'engage, moyennant 78 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, *cum tribus*

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig 4.

Fig. 5.

Fig. 6.

Pl. XXXIX.

Fig. 1. Henri de Bautersem, sire de Berg-op-Zoom
Fig. 2. Jean, sire de Bouchout, vicomte de Bruxelles
Fig. 3. Jean Brien de *Crainhem*.
Fig. 4. Ulric, sire de Fénétrange.
Fig. 5. Pierre, sire de Cronenburg et de Neuerburg
Fig. 6. *Iring von Kunstat*

} Tous chefs de rotte à la bataille de Bäsweiler (1371), dans l'armée brabançonne.

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

militibus, una nobiscum, et viginti armigeris, decenter armatis et equitatis, ... dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France; 13 août 1338; *Henricus, dominus de Duffelle et de Ghele,* s'engage, moyennant 35 livres, à servir le duc de Brabant, dans ladite guerre, 15 mars 1339 (n. st.): trois pals; au fr.-q. d'hermine. L. : *S' Henri dni de Duffe et de Gele* (B., Nos 419 et 485).

Duffel. Sire Henri de Duffel et de Gheel se porte garant, avec Gérard van der Heiden, sgr. de Bautersem, et Gérard, sire de Vorsselaer, vicomte de Jodoigne, envers Jean de Polanen, sgr. de la *Lecke* et de Breda, pour le duc et la duchesse de Brabant, du chef d'une dette de 1000 vieux écus, 1355 : même écu (B.).

— *Heinrijc van Duffle, riddre,* vend, de l'aveu de ses père et mère, *her Jan van Duffle, riddere,* et *vrouwe Beatris,* à l'hôpital d'Anvers, un bien à Schooten, 1362; ils ont scellé tous les trois, mais il ne reste plus qu'un seul sceau, probablement celui du père : même écu (Hôp. S.-Elis., *Buiteng*, c. III).

Les mouchetures d'hermine affectent la forme de billettes (voir RALF VON RETBERG-WETTBERGEN, *Gesch. der deutschen Wappenk.*). D'après GELRE, voici les armes de *her Willem van Duffel,* Brabançon : d'or à trois pals de gueules, au fr.-q. d'hermine, chargé d'un écusson sant de sable, Capeline de petit gris au naturel, à un vol d'argent et de gueules, celui de gueules, présentant seul le flanc, chargé au milieu, en haut, du fr.-q. de l'écu (voir p. 75).

— Jacques van *Duffele,* chev., jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens *(bede)* du duc de Brabant; i. t. : 800 mout, 1374 : trois pals; au fr.-q. d'hermine; brisé d'un lambel broch. sur le tout. C. : un vol. Deux corbeaux supportent le casque. L. : *S Jacobi d Duffel militis* (B.).

— Henri van *Duffele,* chev., jadis prisonnier *illec,* sous le sire de Vosselaer; i. t. : 950 mout., 1374 : trois pals, et une bordure échancrée; au fr.-q. d'hermine broch. L. : *S Her Heinderich van Duffele riddere* (B.) (Pl. 6, fig. 131).

Par erreur, sur notre dessin, la bordure a été représentée « engrêlée ».

— (Jean van) fait un accord, avec Jean van Schoonhoven, au sujet d'une terre, sous Aerschot, 1397 : même écu, sans bordure. C. : un vol, au fr.-q. d'hermine (S.-G., c. II, Nos 518-22).

— Guillaume de *Duffele,* chev., h. de fief du duc de Bourgogne, ... sgr. de Malines, 1401 : écartelé; aux 1er et 4e, trois pals; au fr.-q. d'hermine; aux 2e et 3e trois fleurs de lis (complètes) (**Wesemael**). C. : un vol, chargé au milieu, au haut, d'un fr.-q. aux armes de l'écu. S. : deux aigles. L : .. *illelmi de Dvffele militis* (B.).

— (Les échevins de l'avouerie de), 1408, 1615 : type ogival; trois fleurs de lis (complètes!) (**Wesemael**). L'écu posé sur une crosse épiscopale (Mal.).

Duffel (Les échevins de la seigneurie de), 1428 : trois pals; au fr.-q. d'hermine. L'écu accosté de deux arbres (Mal.).

— *Egidius de Duffle,* échevin de Louvain, 1479, 80, 91 : trois pals, au fr.-q. senestre d'hermine, chargé d'un écusson, à deux fasces. L. : *S Egidii de Duffle scabini lou* (S.-G.).

— Gauthier van *Duffle,* échevin de Malines, 1507, 19 : trois pals (!). C. : un vol. Deux matrices différentes. L., 1507 : *S scabin .. Wa ..... Duffe;* 1519 : *S scabinat' .....* (B.).

— *Jacobus de Duffle,* échevin de Louvain, 1510 : trois pals; au fr.-q. (dextre) d'hermine, chargé d'un écusson, à deux fasces. L. : *S Iacobi de Duffle scabini lovan* (S.-G.).

— *Cornelius de Duffle,* même qualité, 1533 : trois pals; au fr.-q. d'hermine, chargé d'un écusson, au sautoir (échiqueté? = **Steen**?). L. : *S Cornely de Duffle scabini louan* (S.-G.) (voir **Berthout, Buijle**).

Dugué *(Dreux Louis)* (sic!), chev., sgr. de Bagnols, conseiller d'État, maître des requêtes honoraire, lieutenant de justice, police, finances et des armes du roi en Flandre et surintendant des monts-de-piété à établir dans les villes conquises et cédées par les traités des Pyrénées, d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue, 1692 : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles, la 3e surmontée d'une cour. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne (cachet en cire rouge). Il signe : *Dugue de Bagnols,* sans prénom (M. A. de Latre du Bosqueau).

Duijfhuijse (Jacques van den) (et *Dauffuijse),* doyen et chanoine de Sainte-Gudule, à Bruxelles, 1397 : dans le champ du sceau ogival, sainte Gudule, sous un dais; dans le bas, un écu à trois colombes et au semé de trèfles. Le sceau porte : *de Colvmbario* (B.).

Duijn (Florent van der), 1397 : un lion et un lambel à cinq pendants, broch. (U.).

Tous les personnages des noms den *van der Duijn* et *Duijn* scellent en qualité d'échevins de Rotterdam.

— (Jacques van der), fils d'*Evert,* 1528 : même écu; le lambel à trois pendants (N.).

— (Jacques) (sans particule), fils de Nicolas, 1613 : trois croissants, le 3e accosté de deux besants, ou tourteaux, et accompagné en pointe d'un 3e besant, ou tourteau. C. : un croissant, surmonté d'un besant, ou tourteau, entre un vol (U.).

— (Jean van der), fils d'*Allert,* 1615 : coupé; au 1er, un lion léopardé; au 2d, trois roses. C. : un lion iss. (U.).

Duirzant, voir **Dürsant**.

Duijse, voir **Latteur**.

Duijst (Jean van), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une fasce, chargée d'une étoile à cinq rais et accompagnée de trois (2, 1) hures de sanglier (Fl.) (voir **Stevens**).

— (Jean van) reçoit du Brabant un paiement pour Gerlache van *Bollant*, 1359 : dans le champ du sceau, un losange (B.).

— (Lambert van), Gossuin *die Dulsche*, Gisbert Feij (et *Feije*), Arnould de Ghijer, curé de Haaften, Boniface *Maurissen zoen* et Pierre uten Werde (son sceau est tombé) promettent que Jean uter Maet se trouvera, le dimanche après le jour de l'apôtre Saint-Jacques, vivant ou mort, à *Werdenberch* (Waardenburg) *op ten oversten huijs*, à la disposition du sgr. de Waardenburg ou de ses héritiers, et ne s'en ira pas, *hi en is ijrst besmeedt met hout ende met ijser*, faute de quoi ils paieraient, audit château, dans les 28 jours, à partir dudit dimanche, 3000 vieux écus, à Alard van *Werdenberch*, Gauthier van *Overrijn* et Thierry de Roever, 1376 : trois vautours cour., accompagnés en cœur d'un croissant tourné (!) *(Geld.)*.

Comp. les armes à celles de *Ghijer* et *Maurissen zoen*.

Duysschebraeke, voir **Neheim**.

Duytzsche van der Culen *(Godart)* sc. un acte de Gérard Nagel, burgrave d'Odenkirchen, 1502 : coupé de . . . et de . . . . C. : un buste barbu, coiffé d'un chapeau pyramidal (Duss., *Col.*, N° 1223).

FAHNE, *Coeln. Geschlecht.*, I, p. 77, blasonne : buste de more.

Duytswelsch, voir **Duchewelx**.

DUYVEN (Etienne van) et Jean, son fils, ont vendu un champ, devant les échevins d'Orsoy, à Marg. de *Nuwennar*, prieure du couvent de Ste-Barbe, à *Berck* (Rheinberg), 1502; le père : une croix, chargée d'un lion. Cq. cour. C. : une colombe. L. : *S Steven van Duiven* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 676).

Le lion occupe le milieu et la partie inférieure de la croix.

— (Jean van), le fils, 1502 : une croix, chargée, *en cœur*, d'un lion. L. : ✠ *S Jean van Duuwen* (!) (voir **Duven**).

Duivenvoorde. Philippe van *Duvenvorde*, h. du comte de Hollande, 1303 : trois croissants. L. : ✠ *S'* . . . . . *van Dovevorde (Holl.)*.

— Guillaume van *Duvenvorde*, chambellan du comte de Hollande, 1327 : même écu, brisé d'un bâton. C. : un plumail iss. d'une cuve. L. : . . . . . *n-vorde* (Ibid.) (voir **Voocht**).

Volet, d'après GELRE, le blason de sire Guillaume van Duivenvoorde, h. du « duc » de Hollande : d'argent à trois croissants de sable ; au bâton de gueules broch. Le cq. d'or. Volet de sable, doublé de sinople. C. : un plumail de sable, iss. d'une cuve d'argent.

Deric van Duvencorden, h. dudit « duc » portait : *d'or* à trois croissants de sable. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, garni de deux ailes de moulin à vent de gueules, accostées (GELRE).

Duc (Philippe le), et *Duck*, h. de fief du Hainaut, 1344, 54 : trois (2, 1) flèches émoussées, renversées, et une bordure engrêlée. L'écu sommé d'un oiseau passant et accosté de deux autres oiseaux passants, montant sur les bords; en-dessous de l'écu, une coquille. L. : *S' Philippi le Duc clerici* (B. et Mons, Abb. d'Epinlieu).

— *Phelippes li Dus* reçoit, du duc de Brabant, une pension annuelle de 30 écus *Philippus*, par Jean de *Raing*, châtelain de Raismes et d'Aymeries, 1363 : trois flèches (!) renversées, posées en bande et rangées en barre, et une bordure engrêlée. L'écu est accosté de deux oiseaux passants, montant sur les bords; un 3e oiseau, essorant, perche sur l'écu. L. : ✠ *S' Philipi Borgier dti Dvcis clici* (B., N° 1836).

— (Jean le), tisserand, masuir de la cour de Daniel de Gesves, chev., jadis sgr. de Gosne, 1463 (!) : écartelé; au 1er, trois étoiles à cinq rais; au 2e une hache; au 3e, trois losanges; au 4e, une charrue (!) (Nam., *Salz.*, c. 517).

— (Jean le) tient, de Gilles Moriau, sgr. d'Héripont, un fief à Ronquières, 1470 : trois lions, le 3e accosté de deux besants, ou tourteaux (?) *(Av. et dén.*, 1878).

— (Nicolas le), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1369, 74 : écartelé; aux 1er et 4e, un chevron, accompagné de trois trèfles; aux 2e et 3e, trois flanchis. T. s. : un chev. marin, armé de toutes pièces, brandissant un glaive de la main libre, le casque cimé de trois plumes d'autruche (Mons, *Sainte-Waudru*, et H. de fief).

— Jacques *le Ducq*, même qualité, 1620 : écartelé; aux 1er et 4e, un chevron, accompagné de trois trèfles; aux 2e et 3e, trois anilles. C. : une merlette entre un vol (Ibid.).

— (Gilles le), même qualité, 1642 : une marque de marchand. S. s. : un lion (M. Paris) (Fig. XV) (voir **Craspournient**).

Dücker. *Ceries der Dükere* et Roger *der Dükere in der Beke* sc. un acte de Henri van *Munkenbeke*, 1373; *Ceries* : un burelé. Roger : même écu L. : . . . . . *r* . . . . *Dvkere* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 888 1/2).

Comp. les armes de *Munkenbeke* et de *Reyger*.

— *Wynemer[e] Dukere*, caution pour Englebert, comte de la Marck, 1389 ; conseiller du comte, 1393 :

même écu. L. : *S' Wenemari Dukere* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 523, et *Col.*, N° 1165).

De nos jours, on blasonne : d'argent à cinq tranglés d'azur.

Dullaert (Jacques) tient, du comte de Flandre, un fief à Thielrode, 1527 : coupé ; au 1er, à d. un écusson., chargé d'un chevron, et à s. une étoile à cinq rais ; au 2d, un croissant et une étoile à cinq rais. C. : une tête barbue, iss. d'une cuve (Fiefs, N° 7211) (voir **Anne, LEPPEVELDE**).

Dullaerts (Gérard), échevin de la cour censale dite *van der Biest*, à Brusthem, 1623 : trois merlettes, surmontées d'un peigne à un seul rang de dents, les dents en bas. C. cassé (S.-T., c. 16).

L'armorial ms. de Saint-Trond blasonne ainsi : coupé ; au 1er, de gueules au peigne, à un rang de dents, d'or, les dents en bas ; au 2d, d'argent à trois merlettes de sable.

Dulle (Pierre), échevin du métier de Bouchaute, 1520 : trois merlettes *(Deijnze*, c. K).

— (Jean), h. de fief de la sgrie du *Polder de Namen*, à Trinitéit, 1543 : même écu (Fiefs, N° 10679).

Dullen (Guillaume), fils de Pierre, promet, à *Wouter Jans sone, tien jaer lanc up die hure te houdene als van een ghemete lants drie roeden*, 13 mars 1415 : une marque de marchand, formée d'une mince croix alésée, recroisetée, et d'un annelet, entourant la partie centrale. L. : *S Willem Petri f* (B.).

L'acte ne renseigne pas l'endroit où est située cette pièce de terre. La date indiquée, ci-dessus, est celle de l'acte ; nous ignorons le style employé dans ce document.

Dulsch. *Goesuijn die Dulsche* (voir **Duijst**) 1376 : deux fasces, surmontées à d. d'une ramure de cerf (?) *(Geld)*.

— *(Herman), Gheraets soen*, échevin de Heusden (Brab.), 1403, 21, 7 : deux fasces (assez fruste) (Mal.).

— *Adrien Duls[ch] Gerijts zoon*, échevin *illec*, 1469, 73, 96 : deux fasces, surmontées d'une étoile (Mal.).

Dungelen (Hanneman van) sc. un acte relatif à l'abbaye de Werden, 1343 : une bande, chargée de trois losanges. L. : . . . . . *Dengelen* (Duss., *Werden*, N° 118).

Sur les sceaux de 1343 et 1349, les losanges sont posés dans le sens de la bande ; sur ceux de 1357, ils sont debout. Sur aucun de ces sceaux, ils ne sont aboutés (Comp. les armes d'Eyckel et d'Essen).

D'après Gelre, *Jan van Dungelen*, h. du comte de la Mark, portait : d'argent à la bande de sable, chargée de trois losanges d'or, aboutés. Le cq. d'or, C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de sable, *sommé* d'un vol de l'écu.

— Bernard van *Duncgele*, un des plus proches parents des enfants de Roger van der Horst *in dem Bruche*, 1349 : diapré, à la bande, chargée de trois losanges. L. : ✠ *S' Bnhardi de Dunghele fily Arnoldi mil* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 525).

Dungelen. Jean van *Dunghelen (Donghelen)*, dit *Molsenberg* et *van Malsenberch* (Malsberg ?), reçoit, du Brabant, un acompte de 215 vieux écus, pour les services rendus, avec ses compagnons, dans la guerre de Flandre, 1357, 24 avril, à Bruxelles ; reçoit, avec Henri van den *Knippenborch*, un acompte de 115 vieux écus, sur 215, 10 septembre 1357 ; Jean van *Dunghelen*, dit *Molsenberch*, et Henri *van* (!) Knippenborch, donnent, au Brabant, quittance pour 215 vieux écus, pour leurs services, frais et pertes dans la guerre de Flandre, 21 novembre 1357 : une bande, chargée de trois losanges. L. : *S Iohannis de Dynghelen* (B.).

Dunkering *(Jutte), des hovesschen dochter*, agrée l'investiture de son mari, Rodolphe van *Ostenwalde*, du fief qu'elle et sa famille avaient tenu du comte de Clèves, 1372 : neuf besants, ou tourteaux, 3 (2, 1) en chef à s., 6 (3, 2, 1) en pointe ; au fr.-q. chargé de trois épis, rangés en fasce. L. : *S' Jette Denkerinc* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 411) (voir **Halle**).

Durant (Huart), bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère sur le domaine de Binche, pour lui, sa femme, *Quinte de le Thour*, sa fille, Jeanne, femme de *Colart* Hallet, demeurant à Mons, et son autre fille, *Marghinon* Durant, 1481 : coupé-enclavé ; au 1er, trois maillets penchés, rangés en fasce ; au 2d, une rose. T. : un ange assis. L. : . . . . *Hu . . t Durant* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1688).

— *(Pierot)*, h. de fief du Hainaut, 1481, à Binche : même écu. T. : un ange debout. L. : *Seel Pierart Durant* (Ibid.).

— (Jean), h. de fief du Hainaut, 1605, à Soignies : une fasce, surmontée de trois coquilles. C. : une coquille. L. : *Seel Iean Durant* (Hosp. de Soignies, à Soignies).

Duras (Jean de), chev., 1367 : sept (3, 3, 1) fleurs de lis. C. : une tête et col de chien braque. L. : *S' Iohannis de Duras militis* (S.-T., c. 5bis).

Comme toujours, le *Cartulaire de Saint-Trond* a oublié le cimier.

— (Guillaume de), chev., jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 1463 mout., 1376 : même écu, au lambel broch. C. : une tête et col de chien braque d'hermine. L. : *S Villelmi de Duras milit* (B.).

— *Jean de Duraz*, échevin de la cour d'*Evrar de Jupleu, escuvier, signeur de casteal de Bonneffe, jugante a dit lieu*, 1409 : une fleur de lis *(Afflig.)*.

Le s final du nom de Jean est douteux.

Duras *(Edele ende wel gheboren heer, her Willem van), anders gheheyten van Ordinghen*, propriétaire du *lachhof op die tieghelrije, staende boven der nouwer kerchen ende aldaer omtrent*, 1362 : un semé de fleurs de lis. C. : une tête et col de chien (S.-T., c. 13) (voir **Neufchâteau, Oijenbrugghe**).

Duren. *Jan van Duren, diemen heet Waermont, Mathijs van Duren et Henken van Duren* reçoivent, du Brabant, 292 vieux écus, pour leurs services *in den orloghe jeghen Vlaenderen, daer wij ghescempt ende ghebrant waren in Willems gheselscap van Salmen* (Salm), *daer hi brieve af hadde dat men heme ende sinen ghesellen met sestiene glavien uut den soute nijet scriven en soude, si en waren betaelt;* 30 juillet 1357 : trois annelets. L. : ✠ *S Iohan Wormvnt* (B., N° 1310).

Ladite somme comprend 24 vieux écus, perdus par Jean van Duren, *dat ghebrant was.*

— *(Bruze* van) reçoit, du Brabant, des indemnités, du chef de ses services et pertes dans la guerre contre la Flandre (voir **LOMARE**), 1357 : un renard passant, accompagné de trois (2, 1) feuilles de nénuphar. L. : ✠ *S' Bruso de Duren* (B., N° 1361).

— (Herman van), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur, i. t. : 222 mout., 1374 : de vair à la fasce, chargée d'un lion rampant. L. : ✱ *S Hermanni de Widoye* (B.) (voir **Leeuw**).

Notons, pour la curiosité, que, sur le sceau, la fasce, que les armoriaux blasonnent d'or, est hachurée de diagonales croisées.

Durendal. Jean *Durendael*, jadis prisonnier *illec*, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 170 mout., 1374 ; trois fasces ; au fr.-q. chargé d'une coquille. L. : ✠ *S' Iehan Durendal.*

Dürfenthal. *Christianus de Durfendail, armiger, fidelis domini de Heinsberg*, 1334 : un lion et un bâton broch. (Duss., *Jul.-Berg*, N° 375).

— *Christianus de Durffendayle*, de l'aveu de ses fils, Jean et Chrétien, constitue au comte de Looz, sgr. de Heinsberg, une rente sur son alleu de sept journaux de terre *apud pontem in territorio ville de Loysheym* (Losheim), 1339 : un lion (Ibid., N° 419).

— Chrétien van *Durffendaile*, chev., sc. un acte du duc de Juliers, 1361 : un lion, l'épaule chargée d'un maillet (Duss., *Col.*, N° 846).

DUS, voir **Duuy.**

DURMEZ (Jacques de), conseiller du duc de Bourgogne et son receveur de Flandre, es parties de Gand, 1471, 2 : une croix, chargée en cœur d'une étoile, et un lambel broch. T. : un ange. L. : *Sigillv Ia . . . . . Durmes* (C. C. R., Acquits de Lille, l. 224, 109).

DURMEZ. Le même, 1475 : même écu. C. cassé (Ibid., l. 109).

— Le même, 1476, 7, 9 : même écu, mais sans l'étoile. T. : un ange. L. : *S Iacobi de Croix als Durmez* (Ibid., l. 116, 224).

Dürsant. Herman *Dürzant*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1375 : une licorne saillante, accompagnée en chef a s. d'une étoile a cinq rais. L. : . . . . *rmanni Durs . . . . . nsis (= scabini aquensis)* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 72).

Düsseldorf. *Rutgerus, filius quondam Roperti*, échevin de Dusseldorf, 1348 : une ancre, l'anneau en haut. L. : ✠ *S' Rv . . ervs de Dysseldorp* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 23).

L'acte ne lui donne pas de nom de famille.

— *Der Eyrbare Ailff van Duysseldorp, wapensticker* et bourgeois de Cologne, sc. l'acte d'Everard van Middachten, 1446 : une marque de marchand. L. : *S Aylff van Dusseld . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 2363) (voir **Sonntag**) (Fig. XVI).

Dussen (Arnould van der), chev., jadis prisonnier à Basweiler ; i. t. : 2725 1/3 mout., 1374 : de . . . au chef de . . . ; au sautoir échiqueté, broch. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux têtes et cols de dragon, affrontés. L. : *S Arnoldi de Dessen militis* (B.) (Pl. 6, fig. 132).

Sous la bannière de Biederode (?). Ce nom a été inscrit, au dos de l'acte, par une main moderne. Voici, d'après GELRE, l'écu de *her Arnt van [der] Dussen*, b. du « duc » de Hollande : de sable au chef d'or ; au sautoir échiqueté de gueules et d'argent, broch.

— *Jehan de le Dusche, escuier descuierie* du duc de Brabant, prête serment, comme châtelain de Vilvorde, 29 oct. 1407 ; J. van der Dussen, châtelain de V., reconnaît avoir reçu, du receveur de Vilvorde, le mobilier, armes à feu, arbalètes et munition du château *illec*, 12 février 1407-8 : un sautoir échiqueté et un lambel broch. (!). L. : *S Ian van der Dessen lans zoen* (B.).

— *(Lijbrecht* van der), tenancier juré héréditaire en la chambre des tonlieux du roi, à Bruxelles, 1377 : coupé de . . . et de . . . ; au sautoir échiqueté broch. C. : un vol. L. : ✠ *S Liberti vander Dussen* (C. C. B., c. 47).

— (Adrien van der), échevin de Rotterdam 1632 : écartelé ; au 1er, un chien braque passant ; au 2e, deux fasces bretessées et contre-bretessées ; au 3e, trois chevrons, accompagnés de trois besants, ou tourteaux ; au 4e, un sautoir et une fasce entée, ou bretessée et contre-bretessée, broch. C. : un chien braque passant, entre un vol (U.).

DUSTERNAUWE (Harprecht van) (voir **BANSPAG**), 1361 : deux fasces (Duss., *Col.*, N° 846 1/2).

DUSTERNAUWE. Henri van *Dusternaw* jure de ne jamais rien entreprendre contre Gérard de Clèves et de la Mark, 1417 : même écu. L. : *S Heynrich van . . . . er , au* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 751).

DUTTENSTORP, voir **Berg** (comtes).

DUUZENKOVEN (Winand van), chev., s'inféode au comte de Luxembourg et, moyennant 200 petits florins, lui assigne une rente sur son alleu de 60 journaux, à *Duitzenkoven*, 1344 : deux fasces échiquetées, surmontées de trois étoiles. L. : . . . . *nandi de Duizinhovin milit' (Lux.*, c. III, l. IX, N° 9).

Duvel, voir **Issum**.

DUVEN (Henri van der) et Rolf van der *Honsburch* (et *Hondsborch*?) (ne scelle pas) reçoivent, du Brabant, un acompte de 86 vieux écus, pour leurs services de guerre (contre la Flandre), 8 juillet 1357, et un autre, de la même somme, par la ville de Hérenthals, le 13 du même mois : trois oiseaux (colombes), accompagnés au flanc s. d'une lettre b. L. : ✠ *S' Henrici de Dveen* (B., N°s 1211, 1244).

Duven zoon (Jan), échevin d'Amsterdam, 1347 : une marque de marchand. L'écu suspendu a un cheval galoppant à d. (N.-D., Anvers, fonds *ter Saligherhaven*) (Fig. XVII).

E

Edam. La ville d'*Edamme* sc. une lettre à la comtesse de Hollande, 1361 : dans le champ du sceau, un bœuf en arrêt, surmonté de trois étoiles, rangées en bande. L. : ✠ *Sigil . . . . pidi de Edam (Holl.)*.

Edelbampt. Maître Philippe van der *Eelbampt*, échevin de Saint-Trond, 1587 : une fasce. C. : une tête et col de bœuf (Ord.) (voir **Vilters**).

— (Jean van der), échevin *illec*, 1622, 7, 37 : mêmes écu et C., celui-ci chargé d'une fasce (Ord. et S.-T., c. 2).

— (Philippe van der), écoutète de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1635, 53 : une fasce. C. : une tête et col de bœuf (Ord. et S.-T., c. 13).

— (Georges van der), échevin *illec*, 1638, 53, 8 : mêmes écu et C. (Ord., et S.-T. c. 13).

— (Jean van der), échevin *illec*, 1653 : mêmes écu et C. (S.-T., c. 13).

D'après l'armorial de Saint-Trond, l'écu est d'argent, la fasce de sable. C'est à tort que SALBRAY (HEMRICOURT, *Miroir des Nobles*, p. 65) attribue à Edelbampt : de gueules, semé de fleurs de lis d'or. C'est le blason des *Wotrenge*, auxquels il donne, par contre, l'écu des Edelbampt.

Edelhere (Jean), échevin de Louvain, 1316, 8, 20 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un besant, ou tourteau. L. : ✠ *S' Iohis Edelhere scab lov* (M. Rouffart ; St-Pierre. A. G. B., et Mal.)

— *Franco dictus Edelhere*, échevin de Lou-vain, 1338 (n. st.) : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., plain. L. : . . *Franconis Ede* . . . . . (S.-G.).

— (Francon), le jeune, échevin *illec*, 1354 (n. st.) : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé de trois pals ; au chef de quartier plain. L. : ✠ *S' Franconis Edelhe' ienior . . . . . lovani'* (S.-G.).

Edelhere (Francon), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 350 2/3 mout., 1374 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q., coupé ; au 1er, un sautoir engrêlé (!), accompagné en chef d'une feuille de tilleul, sans tige, renversée ; au 2^d^, trois pals. L. : ✠ *S' Franconis Eedelere* (B.) (Pl. 6, fig. 133) (voir **Putte**).

Edelkind. Jean *Edelkynt*, échevin de Cologne, sc. le testament de *Mettelgyn Butgens* (Butkens), 1498 : une fasce, chargée d'une tête tortillée, posée de face, ladite fasce accompagnée de trois (2, 1) annelets. C. : un buste d'enfant (Duss., *Testam. de Col.*, N° 1139).

— Jean *Edelkyndt, greve* de Cologne, 1513 : même écu, mais la tête de profil (Duss., *Col.*, 938).

Ederen (Adam van), chev., sc. des actes de Jean van *Eglo*, 1349, et du duc de Juliers, 1361 : trois trangles. C. : une tête et col d'homme barbu, coiffé d'un chapeau de tournoi, iss. d'une cuve, terminée en volet aux armes de l'écu. L., 1349 : *S . . . de Ederen milit* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 55, et *Col.*, N° 846).

Edwards, dit Trevor (Thomas-Evrard), sgr de Santbergen et *Renneglel* (Reninghelst ?), échevin de Bruxelles, 1690 : taillé ; au lion broch. Cq. cour. C. fruste (M. Léon van der Elst).

Ee (Adrien van der) et Jean, sgr. de *Witham (1° loco)*, décl. qu'un mariage a été *ondersproeken ende gesloten* entre Jean Meeux van Overijsche et Marguerite van der Ee, parente *(nichte)* dudit

Adrien, 1439; maître Adrien van der Ee, secrétaire du duc de Brabant et conservateur de ses chartes et privilèges, 1439 : un chevron, accompagné de trois lettres E et un lambel broch. S. et T. : une licorne et une dlle. (J. C. B., c. 111); secrétaire dudit duc, 1446 : même écu, sans lambel. C. : une licorne iss. T. d. : une dlle. L. : *S' Adriani van der Ee* (B.) (voir **Wittem**).

Ee (Georges *de)* reçoit des rentes sur l'espier de Bruges, pour Jacques de *Winghene* (Wijngene), sgr. de Coolscamp et d'Assebrouck, 1452, puis pour *Eulaert de Clarout* (Claerhout), sgr. des mêmes lieux, 1454, 6 : une bande ondée. L. : *S Iooris van der Ee* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 278 et 379).

L'acte de 1454 porte cette orthographe : *Eulaerd de Claeroudt*.

Eede (Jehan *de le)* et Nicolas van Bonem, commis par Thomas van *Scoenvelt,* bailli de Bruges, font l'inventaire des tonneaux de vin de Poitou, etc., jetés à la côté de l'île de Cadzand et provenant du naufrage d'une *barge*, appartenant à Lopez Fernandez, maître *marinier* espagnol, 1398; dit sceller de son propre scel : trois (2, 1) moutons, en arrêt, et une bordure engrêlée. L. : . . . . . *van den Bolsche (Bossche?)* (Ibid., l. 38) (voir **Heede, CRAIJENBROUCK**).

EEDWALLE (Georges van), h. de fief de la Salle d'Ypres, 1481 : un chevron, accompagné d'une étoile, à cinq rais, à d., d'une fleur de lis renversée, posée en barre, mouvant du coin s., en chef, et d'un trèfle en pointe (Ibid., l. 195).

EEGHENE (Marguerite *de),* abbesse de *Spermailgen* (Spermalie), 1441 : type ogival; fort endommagé, au bas, un écu chargé de trois merlettes, rangées en chef; le reste de l'écu est cassé (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378).

Eegenhoven. Les échevins d'*Eijghenhoven,* 1358 : parti; au 1er, un sautoir; au 2d, trois lions et en cœur un écuss. fruste. L. : ✠ *S' scabinorvm de Eghenhoven* (S.-G.).

— Les échevins d'*Eghenhove*, 1376 : parti; au 1er, un sautoir; au 2d, cinq losanges, rangés en croix, les 3 rangés en fasce accolés, et un semé de croisettes. L. : *S scabinorvm de Eghenhouen* (S.-G.).

EEGER[EN], voir **EGER[EN]**.

Eechoute. Corneille van *Eechout,* député de Poperinghe, 1344 : une bande, chargée de trois merlettes, et un semé de billettes. L. : ✠ *S Cornelii dicti de Echovte* (Arch. commun. d'Ypres) (voir l'*Inventaire,* par Diegerick, II, 134).

— Pierre *Eechout,* échevin de Termonde, 1439 : trois (?) glands (la pointe est cassé); au fr.-q. broch., chargé d'une fasce et d'un sautoir broch. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).

Eechoute (Corneille van), vicomte de Roulers, époux de Catherine van Halewijn, reconnaît, envers Jean van Halewijn, une dette, hypothéquée sur le vicomté de Roulers, 1460 : une bande, chargée de trois merlettes, et un semé de billettes. C. : un oiseau entre un vol. T. d. du cq. : une dlle. L. : . . . . *neliis va de* . . . . . (Gand, Fonds d'Hane de Steenhuijze).

— (Daniel uten), h. de Jacques de Glimes, sgr. de Grimberghe, 1482; échevin de Termonde, 1486 : trois glands; au fr.-q. broch., à la fasce et au sautoir broch. T. s. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite. L. : *S Daneel vten Eecovte (Zwijveke* et Gand, *Varia* du pays de Termonde).

— (Daniel uuten), échevin de Termonde, 1486 (le même que le précédent?) : écartelé; aux 1er et 4e, une fasce, accompagnée de trois (2, 1) . . . (roses, étoiles?); aux 2e et 3e, un lion. C. : une aigle iss. (?). L. : *S Daneel vt* . . . . . (Gand, *Varia* du pays de Termonde).

— (Liévin uuten), échevin de Termonde, 1499 : trois glands; au fr.-q. chargé d'un sautoir et d'une fasce broch. (!). T. s. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite (Ibid.).

— (Gilles van den) tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief *illec,* 1502 : un sautoir. C. : deux cornes de bœuf. S. d. : un griffon (Fiefs, N° 2701).

— (Jacques van den), fils de Gilles, tient, de la sgrie de Wesseghem, un fief à Ursel, 1502 : un sautoir, chargé en cœur d'un besant, ou tourteau. C. cassé. S. d. : un griffon (Ibid., N° 10849).

— Englebert *Eechout,* échevin et feudataire de Termonde, 1521 : un sautoir et une fasce broch., accompagnés de deux glands, 1 en chef, 1 en pointe. C. : un écot, englanté d'une pièce (ou un personnage iss.) entre un vol. L. : *S Inghelbrecht vte Eechovte* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 73).

— (Corneille uten) sc. pour son beau-père, Gilles de Clerck, mari d'Élisabeth Caliers, qui tient, du château de Termonde, un fief *buuten der Steenpoorte, illec,* 1540 : une fasce et un sautoir broch. ; au chef chargé d'une rose, accostée de deux glands, le 1er posé en bande, le 2d en barre. T. : même que Daniel (Ibid., N° 4474).

— (Alaerd van den), receveur de Corneille van den Eechoute, dans la paroisse de Reninghelst, 1 . . . : l'écu est cassé. C. : un chien en arrêt, entre un vol, semé de billettes. L. : . . . *Alaerd va de* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

La maison surnomé DE HIECAUTE : *d'argent, au saultoir de gueulle (!) et cryé : Gramberghe!*
(Serait-ce : *Grimberghe?*)
Le seigneur de HEECHAUTE : *d'azur, à la bende et dix-sept billettes d'or, ladicte bende surgé de trois merlettes de gueulle* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la comté de Flandres*).

Eeckman, voir **Eijcman**.

EELE, voir **ELE**, **NEELE**.

Eecke, voir **Bosch**.

Eeckeren, Jean van *Ekeren*, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous la bannière de Quaderebbe ; i. t. : 156 mout., 1374 : sc. pour Arnould Neels, prisonnier sous le même ; i. t. : 34 mout., 1374 : trois têtes de femme, chaperonnées ; au fr.-q. broch. chargé d'un chêne terrassé. L. : *S' Iohannis dci de Ekeren* (B.).

Il est ce *Johannes de Ekeren*, maïeur de *Capella* (-au-Bois) cité dans le compte de la St-Jean-B. 1370-1371 (C. C. B., N° 2357).

Eem, voir **Bot**, **Strijen**.

Eemeren. *Johannes dictus van den Emmere*, alleutier (l'acte a trait à une terre à *Vijrcele* = Viersel, canton de Santhoven), 1352 : trois chevrons, accompagnés de trois croisettes, rangées en pal. L. : ✠ *S Ian . . . den Emme . . .* (N.).

— *Johannes dictus van den Emmere, censualis seu mansionarius* de l'abbesse de Nazareth, 1348 : trois chevrons(!). L. : ✠ *S' Ian van den Emmere* (N.).

— Gauthier van den *Nemere*, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire de Vorsselaer ; i. t. : 159 mout., 1374, 8 : trois fasces ; au fr.-q. chargé de trois chevrons. L. : *Wovter van de . Eemer* (B.).

— Jean van den *Nemere[n]*, prisonnier *illec*, sous le même ; i. t. : 86 mout., 1374, 8 : même écu, les trois chevrons accompagnés en chef à d. de . . . L. : . . *Ian van den Eemer* . . (B.).

— *Gauthier van den Eemere*, h. de la cour de Santhoven et tenancier de l'abbé de Saint-Bernard (-sur-l'Escaut), 1399 : trois fasces ; au fr.-q. chargé de trois chevrons. L. : ✱ *Wovter van den Emer* (N.).

— (Gauthier van den), h. et tenancier du duc de Brabant, à Santhoven, 1446 : trois fasces ; au chef chargé à s. d'un oiseau ; au fr.-q chargé de trois chevrons. L. : *S Wauter* . . . . . (N.).

— (Jean van) (!), h. de la cour de Santhoven, 1454 : trois fasces ; au chef chargé à s. d'une merlette ; au fr.-q. chargé de trois chevrons (Mal.).

EEMSKERK (Georges van), bailli de la Hollande méridionale, 1454 : un poisson, posé en fasce, en chef, et un marteau en pointe. S. s. : un aigle (Mal.) (voir **Heemskerk**).

Eerdbrugghen. Jean van der *Ertbrugghen*, échevin d'Anvers, 1374 : une bande, chargée de trois étoiles à cinq rais. Cq. cour. C. : une tête et col d'animal (Hôp S.-Elis., *Buiteng.*, c. I).

— (Gérard van der), fils de Guillaume, tient, du château de Termonde, un fief à Opwijck, 1430 : une fasce, chargée d'un croissant, accompagnée en chef de trois merlettes et en pointe d'une rose. S. s. : un aigle (Fiefs, N° 4181) (voir **Crude**, **Loze**).

Eerneghem. Gilles van *Erneghem*, échevin du Franc de Bruges, 1292 : parti ; au 1er, une aigle ; au 2d, un lion *(Oost-Eecloo)*.

Eersten soin *(Willem)*, échevin de *Tuel* (Tuil), 1471 : une colonne *(zuil)*, posée en bande. L'écu appuyé contre une licorne, accroupie à d., qui le supporte de la gueule *(Geld.)*.

Eertrijck. Gilles van *Ertrijke*, prêtre, alleutier au quartier de Tirlemont, 1443 : trois billettes, accompagnées en cœur d'une lettre *t*. L. : *S Egidii* . . *Ertryke pbri* (S.-G.).

— Renier van *Ertrijke*, alleutier audit métier, 1443 : trois billettes, accompagnées en cœur de . . . (étoile, besant. tourteau ?) (S.-G.).

— *Goert van Eertrijke*, lieutenant du receveur audit métier (ou quartier), 1446 : trois billettes, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais *(Heijl.)*.

— (Maître Gérard van), échevin de Léau, 1623 : trois billettes, accompagnées au point du chef d'un besant, ou tourteau *(Heijl.)*.

Eesbeke, dit van der Hagen (Antoine van), tenancier héréditaire du damoiseau Jean van *Locqueghem*, dans sa cour de *Cockelberghe* (Koekelberg), 1540 : un gironné de huit pièces, les 2e, 4e, 6e et 8e chargées, chacune de trois mouchetures d'hermine. S. s. : un griffon. L. : *S Anthonis va Eesbeke* (Aff. Etrangères, à Bruxelles, Conseil héraldique).

— Marc-Etienne van *Eesbeeck*, curé de Kercxken, remet, en 1787, un état des biens de sa cure, en vertu de l'édit de l'empereur du 4 janv. 1787 ; gironné de sable et d'argent, de huit pièces, chaque giron de sable chargé de trois mouchetures d'hermine (C. C. B., reg. 46610) (voir **Haeghen**).

EESENS, Bernard van *Esis*, emphytéote en Overbetuwe, 1549, 57 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) têtes d'âne, les deux supérieures, posées en pal, les oreilles en bas. L. : *S' Bernt van Eesens (Geld.)*.

Eessen. Jean van *Esene*, h. du comte de Flandre, sc. un acte du bailli du metier de Bruges, 1285 : type scutiforme ; un chevron et un lambel à cinq pendants, broch. L. : ✠ *S' Ian van Esene (Nam.*, N° 170).

Eessen. Pierre van *Essine*, tuteur de *Hannekin* Bampoels, tient un fief, du château de Furnes, 1424 : une bande et un lambel à quatre pendants, broch. (Fiefs, c. 887, l. 219-254).

Effern. *Johan* (son sceau est tombé) et *Sander van Efferen*, frères, amis du comte Guillaume de Limburg, sc. un acte de Conrard van *Ruysschenberg*, 1448 : deux burelles en pointe, surmontées d'un lambel à cinq pendants. L. : *S' Sand . . . . . eren* (Duss., Saint-Pantaléon, N° 332).

EGER[EN]. *Henricus de Eger (2° loco), Gerhardus Proyt*, curé à *Bodberg* (Budberg) et à Uerdingen, et *Johannes Hasenrugh* scellent un acte de vente, relatif à des biens à Birten et passé devant les échevins de Birten, 1342, *ipso die beati Gregorii pape :* une bande, chargée d'un lion léopardé. L. : ✠ *S' Henrici de Eger* (Duss., Abbaye de Camp, N° 457).

— Henri van den *Eger*, chevalier, fait, devant les échevins de Rheinberg, une convention, avec l'abbé de Camp, au sujet de la menue dîme près de son bien de *Mekeldünc*, 1350, *des neesten daghes na sente Lucien daghe :* une bande, chargée d'un lion léopardé. L. : ✠ *S Henrici de Egher militis* (Ibid., N° 496).

— *Henricus de Egher*, échevin de Wesel, 1353 : trois pinces d'écrevisse. L. : ✠ *S' Henrici de Egher scabini* (Duss., *Stadt Wesel, Vicarien, caps.* 43).

— *Henricus de Egher*, échevin de Wesel, 1364; *Henricus de Egher* et sa femme *Hildegardis*, dotent, devant les échevins de Wesel, les pauvres lépreux de Wesel, d'un terrain sis vis-à-vis de la maison desdits pauvres; 1386, *die beati Laurentii martiris :* trois pinces d'écrevisse. L. : . . *Henrici de Egher* (!) (Duss., *Stadt Wesel, Spiritusarmen, caps.* 27; Duss., *Stadt Wesel, Leprosen, caps.* 19).

— Arnould van den *Egher* et d'autres décl. s'être faits hommes du comte de Berg et de Ravensberg, 1369 : une bande, chargée d'un lion léopardé. Cq. cour. C. : une tête et col de lion. L. : . . *Arnoldi de Egh . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 837).

Comp. les armes de Glinde, Gruter et Steghen.

— Bertold van des *Eeger* reçoit, du Brabant, par l'écoutète de Bois-le-Duc, une indemnité pour un cheval, perdu à Louvain, 1383 : une chauve-souris. L. : . . . . . *t van den Ege* . (B.).

— *Elbert van den Egher* et sa femme, Jutta, vendent au comte Adolphe de Clèves leur *hof d'Egher;* Etienne van den *Egher* vend audit comte une rente annuelle de vingt muids d'orge qu'il possède à charge du même bien, 1395, *des manendaeges na andaeghe des heijligen pinxdaeges :* une chauve-souris. L. : ✠ *S . . bert va . . . . . .* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 467).

Un *Elbrecht van den Egere* inféode au comte Jean de Clèves sa maison (château) d'*Egere*, près d'*Apelderen* (Appeldorn), avec ses fossés, *vorburg* et appartenances; 1368, *op den dinxdagh nae den sondagh in der vasten als men synght Oculi mei.* Le sceau est tombé (Ibid., N° 361).

EGER[EN]. Jutta; susmentionnée, 1395 : parti; au 1er, une chauve-souris; au 2d, une croix échiquetée. L. : ★ *S' Iot . . van de Egher* (Ibid., N° 467).

Sur ce sceau, la chauve-souris se trouve représentée sous une forme qui la fait ressembler à une aigle.

— Etienne van den *Egher*, susmentionné, 1395 : une chauve-souris. C. : un lévrier iss., terminée en volet, les deux pattes posées sur le casque. L. : *S' Steven van den Egher* (Ibid., l. 467).

— *Sander van den Egher* et Gossuin van *Hoenslair* (Honselar) promettent de restituer à Adolphe, duc de Clèves, dans les dix ans, les fiefs qu'ils ont reçus de lui, pour qu'il puisse les donner à des vassaux de naissance, ledit Gossuin n'étant pas né vassal du duc, 1421, *des saterdaghes nae sunte Agaten dach; Stijn van den Egere* (elle scelle d'un cerf; **Issum** ?) et son fils, *Sander van den Egere*, fondent, devant le juge et les échevins de Pont, une messe au couvent des Carmes, à Geldern, pour Etienne van den *Egere*, leur mari et père respectif, 1421, *sdinsdags na quasimodo geniti :* une chauve-souris. Cq. cour. C. : une tête et col de lévrier. L. : *S Sander vã de Eger* (Duss., Ibid., *Suppl.*, N° 133; Duss., Carmes de Geldern, N° 79).

— *Sander van den Eger*, s'oblige à dégrever, dans les quatre ans, de toutes charges, les huit journaux de terre, sous la juridiction de *Wischelreweerde* (Wisselward), que lui et Gossuin van *Hoenselar*, fils de *Loef*, ont vendus à Henri Haen, et qui son fief de Clèves, 1428, *op den godesdach na dem heiligen Paischdach :* une chauve-souris. C. : un chien braque iss. L. : *Sigill Sander van* [*Y?*]*egher* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 906).

— *Sander van den Eger*, en qualité de suzerain, vend au couvent de femmes de Nazareth, à Geldern, le bien *opp der Buckstegen*, 1447, 26 juin : une chauve-souris. Cq. cour. C. : un chien braque iss. L. : *S Sander van Eeger* (Duss., Couvent de Nazareth, N° 15).

— *Ghiso van Egher*, échevin de Büderich, 1450 : trois pinces d'écrevisse. L. : *S' Gisebert van Eger* (Duss., *Stadt Wesel, Süsternconvent, caps.* 7).

— *Sander van den Eger*, avoué et juge, donne un acte avec les échevins de l'avouerie de la Gueldre, 1452 : une chauve-souris. C. : un chien braque iss. L. : *S Sander . . . . . Egher* (Duss., Carmes de Gueldern).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Fig. 6.

Pl. XL.

Fig. 1. Guillaume de Namur
Fig. 2. Jean Oem
Fig. 3. Lambert, sire d'Oupeye
Fig. 4. Jean, sire de Septfontaines et de Cranendonck
Fig. 5. Renier, fils aîné du sire de Schoonvorst
Fig. 6. Othon, sire de Contrecœur

} Tous chefs de rotte, à la bataille de Bäsweiler (1371), dans l'armée brabançonne.

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

EGER(EN). *Clais van den Egher* décl. ne pas avoir de droits sur les biens que le duc Jean de Clèves à confisqués à son père, *Sander*, 1472, 18 décembre : une chauve-souris. L. : *S Claes van Egheren* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 1519).

— *Elbert van den Egher* reçoit, du couvent de Gaesdonk, le prix d'achat pour son *hof* d'*Eeervelt*, paroisse de Wetten (Weeze), 1493, *op sunte Lucien dach virginis et martiris* : une chauve-souris. C : un chien braque iss. L. : *S' Elbert va Egher* (Duss., Couvent de Gaesdonk, N° 2).

— *Loeff van Egeren*, fils du feu drossard de Gueldre, décl. avoir été investi, par l'abbé de Siegburg, du *Kelremanshof*, sis dans la *Reckendonck*, 1553 : une chauve-souris. L. : . . *Lvif van Egeren* (Duss., Abb. de Siegburg, N° 338).

Loeff van Eegeren, drossard de Gueldre, sc. le 8 avril 1529, un acte des frères Jean et Guillaume van *Horrum*, dits *Sraem* : même écu. C. : une tête et col d'animal. (Fahne, *Boeholt*, III, p. 99).

— *Reinard von Egeren zu Magerhorst*, colonel espagnol et gouverneur de la ville de Stralen, est investi du *Kellermanshof*, sis dans la *Reckendonck*, 1657, 29 août : une chauve-souris. Cq. cour. C. : un chien braque iss. (cachet). Sans L. (Ibid., N° 338) (voir **Büderich, Harscheidt**).

Eggerscheidt. *Theodericus de Echerscheyt, frater et amicus dilectus* de Henri, sgr. de Löwenburg, 1330; Th. van *Eckerscheit*, chev., sc. un acte du même et de sa femme, Agnès, 1336 : un échiqueté et un lambel à quatre pendants; au fr.-q. broch., chargé de trois broyes. L. : ✠ *S' Theoderici de Echerscheyt* (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 344, 384).

Egghelin (Jean), échevin de la châtellenie de Furnes, 1400 : une bande, chargée de trois mouchetures d'hermine, côtoyée de deux filets en bande, le tout accompagné en pointe d'une étoile. L'écu posé sur une aigle contournée. L. : *S Ihan . . . . . liin* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 88).

— (Chrétien) tient, de la châtellenie de Furnes, un fief à Wulpen, 1405 ; une merlette en chef et deux coquilles en pointe (Fiefs, c. 889, l. 1041-1106).

Fahne (*Coeln. Geschlechter*), qui reproduit ce sceau donne, au lieu des *trois* broyes, *un* fer de moulin ! Le même blason et celui de Jean de Merheim ont été mal reproduits par Andr. Lamey, *Akadem. Beiträge zur Gülch-Berg. Gesch.*, III, 1781, Pl. I.

Eggloij. *Reinerus Egloij*, 1293 ; *Renerus Ecgloij*, 1309, échevin de Bruxelles : dans le champ du sceau rond, un ange debout, posé de face, aux ailes déployées, tenant, devant lui, une fleur de lis tigée. L. : *S' Reineri . . . . ei* (Brux.) (voir **Diepenbeek, Grimberghe**).

Elisabeth *Eggloijs*, fille de Gauthier et femme de Daniel van Bouchout, relève des fiefs à Bruxelles (compte Pâques 1375-76, v. st.; C. C. B., N° 17144, f° 47 v°).

Eggloij. *Renerus Eggloij*, échevin *illec*, 1313, 5, 21, 3, 9 : une fleur de lis, p. c., accostée de deux tours (portes). L. : *Sigill' Reneri Egloy* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 289, et Brux.).

— *(Franco)*, échevin *illec*, 1325, 8 : trois fleurs de lis, p. c., surmontées d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois tours (portes). L. : ✠ *S' Franconis dicti Egloy* (Brux.).

— *(Walterus)*, échevin *illec*, 1326, 35 : trois fleurs de lis p. c. ; au fr.-q. chargé de trois tours (portes). L. : ✠ *S' Walteri dicti Egloi* (Brux.).

— Renier *Egloij*, chev., délégué de la ville de Bruxelles, 1335 (n. st.) : trois fleurs de lis, p. c., et un lambel broch. L. : *Sig' Reineri Eggeloy millitis* (B., N° 342).

— *Reijnerus Egloij, Willelmus Pipenpoij, Walterus Pipenpoij, Ghiselbertus* (son sceau est tombé), *Rodulfus Taij, fratres, Godefridus Rode et Willelmus, dictus Pipenpoij, filius quondam Reijneri Pipenpoij, armigeri, opidani bruxellenses,* s'engagent, moyennant 48 livres, à servir le duc de Brabant, *cum sedecim armigeris, una nobiscum septem*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 18 août 1338 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. broch., chargé d'une fasce et d'un sautoir broch. L. : . . . . *ineri dicti . . loy* (B., N° 455).

Ce *Walterus Pipenpoy* a été omis dans *La formation d'une armée brabançonne du duc Jean III*.

— *Renerus dictus Egloij, miles*, échevin de Bruxelles, 1351 : trois fleurs de lis (complètes) ; au fr.-q. chargé d'une fasce et d'un sautoir broch. Cq. cour. C. : une fleur de lis, sans pied. L. : *Sigillum Reineri Eggloi militis* (Brux.).

— (Renier), chev., reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, 22 vieux écus, pour dépenses de bouche, faites par lui-même et Gisbert Taije, à Bruxelles, *in de vroente, daer wij in laghen voer scout die wij sculdich waren van haren weghen met scepenen brieven van Bruesele;* 13 septembre 1357; sire Renier *Eggheloij*, h. de fief de Zweder van *Abcoude*, sgr. de Gaesbeek, 1360 : même sceau (B., N° 1390bis, et *Ninove*).

— *(Walterus), miles*, échevin de Bruxelles, 1404, 12, 21 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. broch., chargé de trois tours, ou portes crénelées, accompagnées au point du chef d'un maillet penché. C. : une tête et col de héron entre un vol. S. : un griffon et un lion. E. : *S Walteri dei Egloy mil'tis* (B. et Brux.).

Egmond. *Wilhelmus de Egmunda* sc. un acte de l'évêque d'Utrecht : accord entre le couvent d'Egmond et les paroissiens *illec*, 1264 (n. st.) : un chevronné. L. : ✠ *S' Wilhelmi de Egmonda (Egmond)*.

Egmond. *Willem van Egmonde*, chev., sc. un acte de la comtesse Beatrice de Hollande, 1291 ; h. du comte de Hollande, 1299 : même écu. L. : *S . . . . lelmi de Egmonda militis (Holl.* et Ste-Pharaïlde).

— (Jean, sgr. d'), non cité dans l'acte, 1361 : même écu. L. : *S' Iohannis domini de Egmunda (Holl.)*.

— *Aernout, here van Egmonde ende van IJselsteijne*, décl. que, devant lui et ses hommes (c. a. sire *Willem van Egmonde* et *Gheriit van Egmonde*) a comparu *Wouter van Merensteijne, onze neve*, et, devant d'autres hommes, *Joufrou Alverait, onse nichte*, femme dudit *Wouter*, 1377 : même écu. L. : *S H . . . . . gmond* (Ibid.).

— Gérard van *Egmonde*, chev., 1407 : même écu, brisé d'un lambel. T. : un ange. L. : *S Gerardi de Egmd . mili .* (Ibid.).

— Jean van *Egmonde* permet à un vassal de vendre une terre à *Bordijc* (Boerdijk), 1413 : même écu (avec lambel). T. : un ange. L. : *. . Ian va Egmod' en va'd' W(M?) . . . .* (Ibid.).

— *Willem, bastert van Egmonde*, bourgeois d'IJsselstein, 1416 : un chevronné et un bâton broch. L. : *. . . illam van Egmonde bas . . . .* (Ibid.).

— *Gherijt, bastert van Egmonde*, bourgeois d'IJsselstein, 1416 : même écu (avec bâton) surbrisé d'un lambel. L. : *S Gheriit Gheriit* (!) *baster tva Egmod* (Ibid.).

D'après Gelre, *die here van Egmont*, h. du « duc » de Hollande, portait : chevronné d'or et de gueules (de 12 pièces). Volet de sable, semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, d'argent, doublé d'azur. Cour. d'or. : un plumail, en forme de pomme de pin, de sable. Le chevronné est toujours de douze pièces, sur les sceaux du XIIIe au XVe s., que nous avons vus.

— (Florent d'), comte de Buren, sc., comme tuteur de Philippe de Montmorency, sgr. de *Nevele*, Burcht, Zwijndrecht, etc., l'aveu relatif à ses fiefs à Zwijndrecht, Vliet, etc., 1536 : écartelé ; aux 1er et 4e, six chevrons ; aux 2e et 3e, une fasce bretessée et contre-bretessée (**Buren**). Cq. cour. Sur le tout : un écuss., à la fasce et au sautoir, formé de quatre ailes de moulin à vent (!) broch. (**IJsselstein**). C. : un panache de plumes de coq, en forme de pomme de pin. S. : deux lions (Fiefs, N° 6902).

— (Maximilien d'), comte de Buren et de Leerdam, sgr. d'IJsselstein, Cranendonck, Sint-Martensdijk, Scherpenisse, etc., gouverneur de Frise, d'Overijssel, de Groningen, etc., Bois-le-Duc, 12 févr. 1542-3 : même écu, mais cinq chevrons, au lieu de six, et un sautoir échiqueté, au lieu des ailes de moulin. Cq. cour. Même C. (C. G. B., *c.* 107) (voir **Ennetières**).

Egnoije, voir **Herotten**.

Egrix (Colars), receveur du sgr. d'Enghien, reçoit pour celui-ci une rente sur le tonlieu de Termonde, 1391 : de vair, au sautoir, chargé en cœur d'une merlette. L. : *. . Nicholai Eg . . . .* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 70-1).

— (Nicolas), receveur de *me dame de Hours*, veuve de Henri de *Labiel*, chev., 1428, 9 : de vair au sautoir, chargé en cœur d'une rose brochante. L. : ✠ *S' Claus Egrix* (Mons, *Domaines de Hal*, I).

Ivette, dame de *Hours*, veuve de messire Henry de *Labiaul*, chev., tient un hef ample, à Hal (Mons, *Cour féod. du Hainaut*, Cartulaire de l'année 1410, f° 170).
Un Claus *Egrix* est homme de fief d'Enghien, 1387 (Abb. de W.-B., c. 1008).

Ehren. *Strenuus vir Henricus de Honore, miles, civis coloniensis*, sc. un acte de Constantin de *Lisekirchen, vice-comes* de Cologne, qui le dit *meus sororius*, 1349 : plain ; au chef chargé de trois annelets. C. : une corne de bœuf, garnie à s. de plumes de paon et de trois annelets, broch. sur les plumes. L. : *S Heinrici de Onore milit* (B.).

— *Gobel van der Eren*, chev., h. de l'abbé de Saint-Pantaléon, *illec*, 1410 : plain ; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux, chacun enclos d'un annelet, les deux 1ers annelets surmontés d'un tau. L. : . . . . . *an der Eren* (Duss., *Emmerich*, N° 41).

— *Johan van* (!) *Eren*, juge, h. dudit abbé, 1442 : plain ; au chef chargé de trois miroirs ronds. C. cassé (Ibid.).

Gelre donne ainsi l'écu de *Henric van der Eren*, vassal de l'« évêque » de Cologne : palé d'or et de gueules (8 pièces) ; au chef d'azur, chargé de trois miroirs ronds d'argent, cerclés d'or.

EYDEL (Arnould van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol, i. t. 160 mout., 1374 : trois lévriers élancés, rangés en pal. L. : ✠ *S Arnolt van Eydel* (B.).

— (Guillaume), prisonnier sous le même ; i. t. : 353 mout., 1374 : même écu. L. : *S Willem van Eydel* (B.).

L'acte ne lui donne pas la particule.

Eijk, voir **Eijck**.

EIJKELHOVEN, voir **EKELHOVEN**.

Eijken, voir **Eijcken**.

EYCH (Sire Paul van) sc. un acte de Conrard, sire d'Esch, 1340 : un chêne, non englanté, feuillé de cinq pièces, mouvant de la pointe. L. : ✠ *S' Pavli militis de Hevch* (pour *Heych?*) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 435).

— (Thierry van), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Cronenburg ; i. t. : 918 mout., 1374 : écu fruste. C. : une écrevisse entre deux cornes de taureau. L. : *S Theodorici de Aeichhen* (!) (B.).

EYCH (Henri van), sire d'*Oylbrucgen* (Olbruck), décl. que, comme ci-devant, son château de *Bettingen* (Bettange) sera *offenhuys* de l'archevêque de Cologne, 1398 : un chêne, non englanté, mouvant de la pointe (Duss., *Col.*, N° 1218 1/2).

Le roi d'armes GELRE donne à son contemporain *her Peter van Eyck*, vassal de l'« évêque » de Trèves : d'argent au chêne de sable, feuillé de cinq pièces, non englanté, mouvant de la pointe. Le cq. d'or. C. : une tête et col de loup d'argent, lamp. de gueules, colleté de sable ; le collet affecte la forme d'une cour. d'épines.

Eichen (Joachim van) fait un contrat de mariage avec *Marij van Braickell* (Brakel), fille de Josse ; il reçoit de son père, Josse van *Eijchen*, une terre sous *Braickell*, 1539 : le sceau est tombé *(Geld.)* (voir **Brakel**).

Eychorn[**e**] (Conrard van den), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1357, 70 : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss. L. : . . . . . *radi de Eychhorn scabi agn* . . (Duss., Commanderie de Biesen, Nos 23 et 60).

Eijck, Eijke. *Arnoldus de Eijcke, dictus van den Bossche, junior*, échevin de Bruxelles, 1432 (n. st.), écartelé ; aux 1er et 4e, un sautoir componé ; aux 2e et 3e, une fasce et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. C. : une tête et col de coq d'hermine, iss. d'une cuve du même, terminée en volet. L. : *S' Aert vā Eijke dicti vā den Bossche* (B.).

— Jean van *Eijke* reçoit, avec *Zeeds (Zeits) van Brede (Breide)*, du fisc du Brabant, d'importantes indemnités du chef de la guerre de Flandre, 1357 et vers 1357 (sans date) : une fleur de lis p. c., accompagnée en chef à s. d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Iohannes de Eijke* (B., Nos 1228, 1474, 1505, 1560).

— Gérard van *Eijke*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Brien van Crainhem ; i. t. : 324 mout., 1374 : trois pals retraits et, en pointe, un fer de moulin. L. : ✠ *S Gherardvs de Eike* (B.).

— (Gérard van), h. d'armes, 1407 : un huchet, surmonté de trois pals retraits (Helmond).

— (Gérard van), échevin de Bois-le-Duc, 1471 : trois pals retraits (Ibid.).

— (Gérard van), échevin d'Anvers, 1474 : même écu. C. : un lévrier issant entre un vol (M. Donnet).

— (Gérard van) tient, du Brabant, un fief à Rosmalen, 1495 : même écu. C. cassé *(Av. et dén.*, N° 2626).

— *Adriaen Crijnen van Eijck*, échevin de Rotterdam, 1616 : un arbre terrassé, accosté de deux trèfles. C. : un arbre (U.) (voir **Brede, Eijk, Eijcken, Mechelen**).

Eyckel. Jean et Thierry van *Eyklo*, frères, cautions de Rasoir van der Dorneburg, dit Quaedart, 1375 : tous deux : une bande, chargée de trois losanges, posés dans le sens de la bande (Duss., *Jul.-Berg*, N° 915).

Comp. les armes de Dungelen et d'Essen.

Eyckel. *Rasoir van Eyklo* sc. le même acte, 1375 : même écu. L. : ✠ *S' Ras . ri de Eeklo* (Ibid.).

— Thierry van *Ekele* sc. un acte de Jean van *Ekele*, propriétaire du *hoiff to Ekele*, qui fait un échange de serfs avec Hermann *Brunchorst* (!), à Essen, 1389 : une barre (!), chargée de trois losanges, posés dans le sens de la barre (Duss., *Werden*, N° 97d) (voir **Wernere**).

— Jean van *Eykel*, fils de Thierry et fermier du chapitre d'Essen, 1428 : même écu que Jean et Thierry, 1375 (Duss., *Essen*, N° 148).

— Thierry van *Eyckell thom Krarighe* tient des fermes, dudit chapitre, 1534 : même écu. Cq. cour. C. : la bande de l'écu entre deux cornes de bœuf (Ibid.).

Eijken. Henri van der *Eijken*, échevin de Tervueren, 1344, 52 : un chêne arraché (non englanté) ; au chef chargé de trois étoiles à cinq rais. L. : ✠ *S' Henrici de Eike . scabini de Fvra* (S.-G.).

— *Lonis* van der *Eijken*, bourgeois de Louvain, reçoit, du Brabant, une indemnité de 90 vieux écus pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1358, 13 décembre : une coquille ; au chef chargé de deux autres coquilles. L. : ✠ *S' Loenis van der Eiken* (B., N° 1687).

— Gauthier van der *Eijken*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous sire Godenarts, i. t. : 200 mout., 1374, 9 ; 1374 : une trangle, surmontée de trois maillets penchés, contournés. L. : ✠ *S Vovlere van der Eiken* ; 1379, disant employer son propre sceau : plain ; au chef chargé de trois maillets penchés (a d.). L. : ✠ *Sig Frovwe Lisebet va Qvaderebbe* (B.).

Au verso de l'acte de 1379, il est appelé : *Wouter van der Eijken van Campenhout*.

— Jacques van der *Eken* reçoit un paiement par le clerc de la duchesse de Brabant, 1386 : un gland ; accompagné en chef de deux étoiles. L. : *S' Iacop van der Eeke* (B.).

— Jean van der *Eijken*, échevin de Malines, 1411, 2, 4, 5, 8-20, 2-4 : trois glands et au point du chef une étoile à cinq rais ; au chef chargé de trois maillets penchés. S. : deux griffons. L. (1411) : *S Iohannis va der Eyken* (Mal. et B.).

— Eustache van der *Eijken*, écoutete ou maieur (!) de Gorssum, 1411 : un lion et un semé de billettes ; au lambel broch. (S.-T., c. 10).

Eijcken, Renier van der *Eijken*, échevin libre (*vrischepen*) du duc de Brabant, dans sa cour de Dormael, 1428 : une fasce, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef, et d'une coquille en pointe. L. : ✠ *S Reineri van der Eiken* (S.-G.).

— Jean van der *Eeken*, fils de Jacques, tient, du château de Courtrai, le fief *ten Hoghen hove*, à Aerseele, 1430 : une fasce de cinq fusées. T. : un ange (Fiefs, N° 1238).

— Simon van der *Eeken*, receveur et bon ami de Henri van Rotselaer, sgr. *van der Roest*, lequel tient, du chef de sa femme, Catherine Scrsanders, du château de Termonde, un fief à Nieuw-Otene, au métier d'Axel, 1430 : un chêne (Ibid., N° 4434).

— Henri van der *Eeken*, prêtre, curé de *Grammine* (Grammene) et *stedehouwere* de la paroisse de Deijnze, 1454, 5 : une fasce, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef, et en pointe d'un gland, feuillé de deux pièces. L. : *S Ile* . . . . . (C. G. B., Acquits de Lille, l. 401).

— Godefroid van der *Eijken*, échevin de Tirlemont, 1469 : une marque de marchand (Gr. scab., arrond. de Louvain, c. 5645) (Fig. XVIII).

— Jean van der *Eijken*, échevin de Malines, 1484 : trois glands, feuillés, accompagnés au point du chef d'une rose. L. : *S scabinat' Iohis va d⁻ Eik* . . (Mal., S.-G., B.).

— (François van der), échevin de Tirlemont, 1553 : un chêne, accosté des lettres F et E (Ord.).

— (Claude van der), échevin de Bruxelles, 1623 : plain; au chef chargé de trois macles. C. cassé. L. : . . . *avdiu van der Eycken* (Brux.) (voir **Eijcman, Louvain**).

Eijcman (Jean), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une bande, chargée de trois feuilles de chêne, chacune attachée à une petite branche. L. : ✠ *S' Iohes de⁻ va de Eyken* (Fl.).

— Jean *Eijcman*[s], échevin de Helmond, 1413, 4, 8 : trois tierces, accompagnées d'un fer de moulin et de deux annelets, rangés en chef (Helmond).

— Herman *Eycmans*, échevin *illec*, 1435, 40 : trois tierces; au chef chargé d'un fer de moulin accosté de deux meules (Ibid.).

Eyll, *Dominus Thelemannus de Eijle, miles*, sc. un acte d'*Isbrandus dictus Proyt*, 1345 : une fleur de lis, accompagnée en chef à d. d'une lettre **b**, suivie d'un apostrophe. L. : . . . . *il* . . . . . *Eyle mil* . . . . (Duss., *Orange-Moers*, N° 18).

— *Eijlbrecht van Eijle*, chev., sc. un acte de Jean, comte de Clèves, 1348; Elbert van *Eijle*, chev., reçoit de Jean van Arkel, évêque d'Utrecht, 750 *marke van ghuldenen scilden* (à 24 *groet*), *die hi mi sculdich was van den huse te Lagche, met sinen toebehoren*, 1349; sc. en 1350 : une fleur de lis. L. : ✠ *S' Eylberti de Eyele militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 509; *Utrecht* et Duss., *Emmerich*, N° 36).

Eyll, Jean van *Eijle*, chev., reçoit, du Brabant un acompte de 430 vieux écus, pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre, 24 avril 1357 : une fleur de lis, accompagnée au canton senestre (!) d'un I. L. : . . *Ioh* . . . . *d . Eyl* (B., N° 987).

— Jean van *Eijle*, chev., sc. pour *Reinnechaen van Wouschem* (Worchem?), chev., qui reçoit du Brabant, 150 vieux écus, pour ses services, frais, et pertes dans la guerre de Flandre, 13 août 1357; reçoit du Brabant, pour lui-même et Thierry van den Berghe, deux indemnités, à titre d'acompte, l'une de 9, l'autre de 50 vieux écus, (guerre de Flandre), 13 août 1357 : une fleur de lis, accompagnée en chef à d. (!) d'une lettre **I**. L. : ✠ *.' Iohannis de Eil* . (B., Nos 1338, 1339, 1344).

— (Herman van) tient, du comte de Clèves, *tot enen Zutphenschen leene, dat hues toe Zeelem* (Zelhem), *mijt den oversten hues ende mijt den voerborchte*, 1377 : une fleur de lis et un lambel broch. en chef. C. : deux cornes, garnies, chacune, de trois boules. L. : ✠ *S' Hermanni de Eyl* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 436).

— Bernard van *Eijle*, écuyer, sc. avec les échevins de Rheinberg et de Menzelen, un vidimus de l'acte d'Arnould van Alpem, sgr. de Honnepel, et de sa femme, 1388 : une fleur de lis, accompagnée en chef à d. de . . . (Duss., *Col.*, N° 1118).

— Guillaume van *Eijle*, chev., sc. un acte de Frédéric, comte de Moers, 1392 : une fleur de lis, accompagnée en chef à d. de . . . (Duss., *Clèves-Mark*, N° 532).

— (Herman van), h. du comte de Clèves, 1394 : une fleur de lis. C. : deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules (Ibid., N° 576).

Voici d'après GELRE, les armes de deux de ses contemporains (XIVe s.) :

1° *Herman van Eyl*, h. du duc de Gueldre : d'azur à la fleur de lis d'or. C. : une tête et col de cerf de gueules, ramé d'argent, terminé en volet.

2° *Her Derie van Eyl*, h. du comte de Clèves : même écu. Capeline d'azur. C. : deux cornes de bœuf d'azur, garnies, chacune, de trois boules d'argent.

— Elbert van *Eijle, Elberts soen*, a acheté, du comte de Clèves, un bien *op der Boicholt*, 1406 : une fleur de lis, accompagnée en chef à d. d'un croissant tourné. L. : . . . *lbert va Eil* (Duss., *Clèves-Mark*., N° 667).

— Elbert, fils du précédent, 1406 : même écu (Ibid.).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. XLI.

Fig. 1. Guillaume van der Aa, chevalier
Fig. 2. Jean van den Assche
Fig. 3. Pierre de Bailleul, maréchal de Flandre
Fig. 4. Henri de Bastogne
Fig. 5. Colaert van den Berghe de Grand-Hallet

} Combattant, tous, à Bäsweiler, dans l'armée brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

Eyll (Sybert van), chev., h. du comte de Moers, 1416 : une fleur de lis. C. : une tête et col de cerf. L. : ✠ *S Sibert va E . l . . tt . . (= ritter)* (Ibid., N° 738).

— Guillaume van *Eijll*, écoutète de Wetten, fait un contrat de mariage avec Sophie van *Boickholt*, fille de feu Arnould et de Marguerite (van Hackfort?), 1535 : même écu. C. : une tête et col de cerf *(Geld.)*.

— Gaspard van *Eijll*, cousin dudit Guillaume, 1535 : mêmes écu et C. (Ibid.) (voir **Alpen, Bocholz, Budberg, EYLO, Friemersheim, Hackfort, ISTEN, Linden**).

Arnould, Vincentia et Cornélie van *Eell*, enfants de Guillaume et de Sophie van *Buecholt*, sont cités dans un acte de 1555 *(Geld.)*.

EYLA, voir **Bongart**.

EYLO *(Johan van)* décl. que la commanderie de Siersdorf, de l'Ordre Teutonique, pourra conserver tous les biens qu'elle tient de lui *illec* (à *Seyrstorp) ind velde,* comme par le passé, *zo eynre kurmudin ind alsulghin reitte assi iairlichs mir ind minin erfven schuldich synt,* 1349 : quatre pals ; au fr.-q. chargé d'une tête et col de lion. L. : ✠ *S' Iohanis d'Illo* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 53).

EYLRICHOVEN, voir **Berk**.

EIJLSWICK (Jean van), h. du comte de Clèves, 1401, 5, 11 : un poisson, posé en bande, recourbé à d. L. : ✱ *S Jan . . . Isloh* (Duss , *Clèves-Mark,* N° 638).

Eynatten (Pierre van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Limbourg ; i. t. : 80 mout., 1374 : une croix gringolée, chargée en cœur d'une rose. L. : . . *Peter . rvinmel* (B.).

Un Jean van Eynatten, prissonnier, sous la même bannière ; i. t. : 247 mout., 1374 ; son sceau est tombé. Voir, sur les Crummel d'Eynatten, *Bull. de la Soc. d'art et d'hist. du doc. de Liége,* 1895.

— *Johan van Eynotten* (!), *knaepe van wapen,* caution de Renier de Hulsberg, 1415 : une cotice, accompagnée de six merlettes, rangées en orle ; un peu fruste. L. : *S Iohan van Ennatte* (B.).

Eijnde (Hebbeken van den), reçoit, du Brabant, une indemnité de 25 vieux écus pour ses frais et pertes, etc. (guerre de Flandre), 10 novembre 1357 : trois anilles, surmontées d'un lambel. L. : ✱ *S' Heinrci de Eisterbeke* (**Heisterbach**?) (B., N° 1499).

— (IJsebrant van den), échevin d'Anvers, 1533 (n. st.) : écartelé ; aux 1er et 4e, deux croissants, surmontées d'une étoile à cinq rais ; aux 2e et 3e, deux fleurs de lis. C. : un animal iss. entre deux cornes de toureau (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.,* III).

— (Gérard van den), échevin de Malines, 1557, 60 : écartelé ; aux 1er et 4e, un fer de moulin ; aux 2e et 3e, un oiseau (canard) (Mal.).

Eijnde (Urbain van den), tenancier de la sgrie de Muijselwijck, sous *Hombeke* (Hombeek), dans le Petit Brabant, 1559 : trois merlettes (Ibid.).

— (Jean van den), échevin de Malines, 1587, 8, 1603 : même écu (Ibid.).

EIJNDHOUTS (Guillaume van) (fils de Herman), échevin de Helmond, 1414, 6, 7, 21, 4, 32, 4, 5, 9 : deux oiseaux, 1 en chef à d., 1 en pointe, et une quatrefeuille en chef à s. (Helmond).

— *(Adrianus de),* échevin de Bois-le-Duc, 1534 : trois oiseaux (canards?) (Ibid.).

— *Henricus de Eijndthouts,* échevin *illec,* 1538 : même écu, brisé en cœur d'un croissant, ou huchet (Mal.).

Ludovicus de Enthout, filius Henrici Kelremans, et son frère relèvent un fief à Someren (compte Pâques 1374-75 ; C. C. B., N° 17144, f° 41).

Eyneburg. *Hermannus de Eynenberg, consanguineus* de Henri, sgr. de *Schinna,* 1285 : une bande et un semé de billettes (Duss., *Jul.-Berg,* N° 78).

— *Hermannus de Eynenberg*[*h*], *miles,* 1363 (n. st.), 4, 6 ; *Hermannus, dominus de Eynenberg,* 1365, reçoit, une rente, du receveur de Maestricht, de la part du duc de Brabant : une bande et un semé de billettes (les billettes *posées* en barre). L. : *S H*⁻*manni milit' de Eynnberch* (B., Nos 1803, 1879, 1971, 2050).

— Daniel van *Eynenberghe,* jadis prissonnier à Basweiler, parmi les gens *(bede)* du duc de Brabant : i. t. : 600 mout., 1374 : même écu, la bande chargée en chef d'un annelet. L. : ✠ *S' Danielis . . . . enbergh* (B.).

— Guillaume van *Eynenberch,* chev., jadis prisonnier *illec,* sous le burgrave de Limbourg ; i. t. : 326 mout., 1374 ; sc. pour Pierre van *Bijessen,* prisonnier sous le même ; i. t. : 28 mout., 1374 : meme écu, mais une étoile à cinq rais, au lieu de l'annelet. L. : . . *Willi de Eyneber' militis* (B.).

— Jean van *Eynenberch* reçoit une rente à Maestricht, 1384 : même écu, sans brisure (B.).

— Gérard van *Eynenberg,* sire de *Landscroenen,* sc. un acte de Conrard van Schoeneck[e], dit *den Swartzen,* chev., qui décl. avoir reçu, de l'archevêque de Cologne, une rente viagère à laquelle sa femme, Lorette von Ulmen, et ses enfants n'auront aucun droit, 1389 : écartelé ; aux 1er et 4e, comme Jean, 1384 ; aux 2e et 3e, une couronne (Duss., *Col.,* N° 1127 1/2).

— Jeanne van *Eynenberch,* veuve d'Henri *Voys* van Lechenich et femme de Thierry van *Gimnich,* chev., 1389, 94 : comme Jean, 1384 (Ibid., Nos 1129 et 1175).

Eyneburg. Gérard van *Eynenberg*, sire de *Landzcrone*, chev., sc. un acte de son parent, *Rickalt*, sire de Merode et de *Frentz*, 1437 : écartelé; aux 1er et 4e, une couronne; aux 2e et 3e, comme Jean, 1384. Cq. cour. C. : un panache de plumes de coq (Ibid., N° 1443) (voir **Gymnich**, **Landescron**).

Eijnouds zone (Pieter) (voir **Poele**), 1292 : dans le champ du sceau, une aigle. L. : ✱ *S' Pieter f Einouds* (Fl.).

Le Baron J. de Saint-Genois *(Inv. analyt.)* l'appelle, à tort : *Pierre, fils d'Eynoud Rawelijn*. Rawelijn, sans nom de famille, est un nouveau personnage, qui déclare n'avoir pas de scel.

EINTBROECK (Jean van), échevin juré de la franchise de Brusthem, 1554 : une fasce de cinq fusées, chargée d'un bâton abaissé et surmontée de trois merlettes mal ordonnées (Ord.) (Pl. 6, fig. 134).

— Jean van *Ientbroeck*, échevin de la cour censale de Liége, à Brusthem, 1555 : même écu, sans le bâton (Ibid.) (voir **Entbroeck**).

Eijnthout. *Walterus de Endout*, échevin de Malines, 1344 : trois croissants et une cotice broch. (Mal.).

Eijs. Gilles van *Eijs* reçoit une rente du Brabant, 1361 : une croix, accompagnée au 1er canton d'un chapeau de fer, garni de sa mentonnière. L. : ✠ *S Gillis* . . . . . (B.).

— Jean van der *Eese*, reçoit un paiement de sire Brijn van *Crayenem* écoutète de Bois-le-Duc, 1368 : une croix (assez fruste). S. : deux léopards (B.).

— Arnould van *Heijse*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de *Witthem*; i. t. : 450 mout., 1374 : même écu que Gilles, 1361, mais sans la mentonnière. L. : *S' Arnolt van . . . s.* (B.).

La terre d'Eijs est située près de Wittem, dans la province de Limbourg néerlandaise.

— Jean van *Eise*, jadis prisonnier, sous la même bannière; i. t. : 440 mout., 1374 : même écu qu'Arnould, le chapeau de fer étant fort aplati, au point de ressembler à un couvercle, muni, au haut, d'une pointe. L. : *S' Iohan van Eise* (B.).

— *Herebrecht* van *Eijsse*, dit *Buesdal*, sgr. de Brusthem, 1552 : une croix. C. : un . . . entre deux cornes de bœuf (S.-T., c. 43) (voir **Schiffelart**).

Eijsden. Simon van *Eisde*, jadis prisonnier à Basweiler, sous l'écoutète de Maestricht; i. t. : 100 mout., 1377 : une fleur à quatre feuilles, tigée et feuillée. L. : *S' Simon . . . van Esden* (B.).

Eisenbach. Henri van *Eysinbach (Esenbach* et *Eysenbach)* doit au comte de Looz une rente de 20 marcs de Col., *de curia mea sita in nemoribus dictus « des Erbe »*, *prope villam Visporn* (Fischborn), 1340; sc. des actes d'Hermann van *Bokinhouw* et de Thierry van *Elbene*, 1340 : un château. L. : ✠ *S' Heynrici de Eysinbach* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 429, 32, 3).

Eyschen (Nicolas), sgr. de Niederpallen, tient, du roi de France, ladite sgrie et la mairie de Redange (comté de Chiny), 1681 : une croix, dont la traverse est posée en bande (ou : un sautoir, posé en bande), accompagnée, aux 1er et 4e cantons, d'une étoile, au 2e, d'un annelet, au 3e, de cinq besants ou tourteaux. C. : une étoile (cachet en cire rouge) (C. C. B., N° 45713b).

EISTERBEKE, voir **Eijnde**.

Ecaussines. *Gerars de Escaussines, bailluis des bos ens le conte de Haynnau*, 1339, à Valenciennes : trois lions, au lambel broch. L. : ✠ *S Gerari decawsinnes* (B., N° 535).

— *Aelman van Scauchinis (Scachinez)*, chev., reçoit, du Brabant, des indemnités, par sixièmes, sur une créance de 52 1/2 vieux écus (guerre de Gueldre), 1397, 8 : trois lions. C. : un buste de femme, garni d'un long voile. L. : *S Iehan descawssinnes* (B.).

Salembay, dans son édition du *Miroir des nobles* d'Hemricourt (p. 72), intervertit les armes d'*Escaussinnes* et de *Spontien*.

— *Meurans descaussines, dis de Mignaul*, h. du comte de Hainaut, 1398 : une bande, chargée de trois marteaux. T. : un ange (Nam., N° 1281).

— *Jehans descaussines, dis de Mignaul*, même qualité, 1398 : même écu, brisé en chef à s. d'une étoile à cinq rais (Ibid.).

— *Otte descaussines* et *Gherart descaussines*, chevaliers, ce dernier marié à Jehanne de Gavre (1), déclarent avoir pris un arrangement avec le duc Jean IV de Brabant, qui, à cause du feu duc Antoine, son père, devait à feu messire *Allemant descaussines*, chev., leur frère, son maître d'hôtel, 353 livres, 4 sols, 11 den. (de 40 gros de Brabant) et 100 couronnes, pour chevaux perdus au service du défunt prince et pour prêt d'argent, *et si perdy le dessus nommé mess. Alemant* (!), *nostre frere, tout quanques il avoit sur lui a la douloreuse journee nagaires tenue par les francois et les englois a Aizincourt . . ., et en oultre fut prins ay celle journee Jehan descaussines*, bâtard dudit *Otte*, et qui fit, de ce chef, une perte de plus de 100 cour. de France, pour harnais, rançon, etc., et pour lequel ils se font fort; Louvain, 29 avril 1417; *Otte* : trois lions. C. : un buste imberbe (de femme), tortillé, aux longs rubans flottants. L. : ✠ *S' Ostes de . . . . . nes* (B.).

(1) Il résulte encore, de cet acte, que ces époux tiennent, de l'abbaye de Bonne-Espérance, là maison de *Courrieres* (Courrière), à ferme ou à cense, leur vie durant.

Ecaussines. *Gherart descaussines*, ci-dessus, 1417 : trois lions, accompagnés en cœur d'une roue. C. : un buste de femme encapuchonnée, au long voile flottant. L. : *S Gerart descaussignes seigneur de Tassugnieres* (Tachenière).

— Maieur et échevin d'Ecaussine-Saint-Rémi, 1641 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois burelles et un lion broch. ; aux 2e et 3e, deux pals. Sur le tout, un écuss. gironné de dix pièces. L. : *S eschal de la sOrie de la Folie en . caus . .* (M. Hanon de Louvet).

EKELHOVEN *(Johannes de)*, échevin d'Aerschot, 1374 : trois fleurs de lis. p. c. ; au fr.-q. broch. chargé de cinq (3, 2) glands. L'écu entouré de trois glands feuillés. L. : ✠ *S Iohˈis de Ekelho . . . . . .* (S.-G.).

ECHOVE. *Walterus de Eichove*, 1278 ; échevin de Malines, 1283 ; *Walterus de Echove, miles*, et *Beatrix, eius uxor*, sc. une donation de biens, tenus de ladite dame, en faveur de l'hôpital d'Anvers, 1287 ; le mari : trois croissants L., 1283 : ✠ *S Walteri de Niecove milit* (Hôp. S.-Elis., II, I, et Mal).

— Gérard van den *Eechove*, bourgeois de Malines, 1356 : même écu (Fl.).

GELRE s'est trompe probablement en attribuant à *Jan* van den *Eechout*, Brabançon : de sable à trois croissants d'argent. Nul doute qu'il ne faille lire : *Eechove*.

Echteld, voir **Baexen, Malburg.**

Echternach (?). Gauthier van *Achternaken*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Saint-Pol ; i. t. : 220 mout., 1374 : un crampon potencé, contourné, accompagné en chef à d. d'une étoile à sept rais. L. : *Walteri Dvr . . . .* (B.) (Pl. 6, fig. 135).

Eck, voir **Weelderen.**

Eckelrade. Ulric van *Ankelrode*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Fauquemont ; i. t. : 310 mout., 1378 : une fasce, surmontée de trois merlettes contournées. L. : *S Oylrich van Eckelr . . e* (B.).

ECKENRODE, voir **BERK.**

ECKIN, voir **Juliers.**

Ecluse (Sceau de la ville de l'), 1332 (n. st.) : deux fasces ondées. S. : deux léopards tionnés, tournant le dos à l'écu, qui est sommé d'un dragon. Contre-scel : même écu (Fl.).

Ecouviez. Jacques (son sceau est cassé) et Jean *descouvies*, chevaliers, h. du duc de Luxembourg, 1366 : parti ; au 1er, un lion ; au 2d, plain. L. : *Iohan de . ovveiles* (Lux., c. IV, l. XVI, N° 9).

RIETSTAP blasonne *Escauciers* (?) : parti ; au 1er, un lion ; au 2e, une étoile au point du chef.

ELBENE *(Theodericus de), miles*, doit au comte de Looz une rente de 20 marcs de Cologne, de *mea maiore curia in villa dicta Obirvorschuze* (Obervorschutz), *prope Gudensberg sita*, 1340 : type scutiforme ; une demi-ramure de cerf, à quatre cors, chacun terminé en fleur de lis, ladite demi-ramure posée en bande (ou bien une branche sèche, fleurie de quatre fleurs de lis, posée en bande) L. : . . . *oder . . . de Elb . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 435).

Elberfeld, voir **Elverfeld.**

Elburg (Les échevins d'), 1418 : un lion cour., à la queue fourchée, accompagné en pointe d'une étoile. L. : ✠ *Sigillum opidi elbergensis* (Arnhem, *Rekenk.*).

Elderen. Jean van *Eldert*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jacques de Bourbon ; i. t. : 760 mout., 1374 : cinq losanges en chef, accolés en fasce (alésée). L. : *S' Ians van Eldre* (B.) (Pl. 6, fig. 136).

— Guillaume van *Eldert*, chev., sc. pour sa sœur naturelle Agnès, femme de Jean Drake et auparavant veuve de Florent van *Hassel van der Nuwerkerken*, 1378 : une fasce de cinq fusées. C. : une tête et col de bélier (d'hermine ?) (B.).

D'après GELRE, *die here van Eldren*, h. de l'évêque de Liège, portait : de gueules à la fasce de cinq fusées d'argent. Le cq. d'or. C. : une tête et col de chèvre de sable, accornée d'or.

— (Arnould van), tenancier, à Brusthem, dans la cour censale de damoiseau Rasse van der Borch et dans celle de *van der Biest*, 1496 : de vair à la fasce, chargée d'un écuss., à la fasce de cinq fusées. L. : *Sigillum Aert van Elderen* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— (Anne van), femme de Gauthier van Honselar, 1558, écartelé ; au 1er, une fasce de cinq fusées ; au 2e et 3e, trois bandes. Sur le tout, un écuss. à huit (3, 3, 2) fleurs de lis *(Geld.)* (voir **Drake, Honselar, Koris**).

ELDINGHE (Baudouin van) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1481 : un chevron, accompagné de trois roses. Sans L. Cachet, plaqué (C. C. B., Acquits de Lille, I. 380).

ELE *(Johannes de)*, échevin d'Oisterwijk (Brab. sept.), 1353 : une rencontre de cerf. L. : ✱ *S Iohis de Ele scabi* (S.-G.) (voir **Elen**).

Ele . . . ., ou **Ele . . . .** *(Jehan de)* ; son sceau figure parmi ceux d'hommes de fief de Flandre, à une charte du bailli de Bruges, laquelle ne le cite pas, 1284 : échiqueté de . . . et d'hermine *(Namur.*, N° 171).

Eleghem (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Redelgem ; i. t. : 105 mout., 1374 : un sautoir, chargé en cœur d'un maillet

penché. C. : une tête barbue, coiffée d'un béret. L. : *S Iohis dci d Ellyheem* (B.).

Elen. Jean van *Ele* reçoit, du Brabant, un acompte de 73 vieux écus, pour ses services (guerre de Flandre), 1357, 4 juillet : un lion cour., l'épaule chargée d'un écuss. à la croix engrélée. L. : ✠ *S Jan van Nelen* (B., N° 1165).

— Jean van *Nelen*, reçoit, du Brabant, un acompte de 20 écus, pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre, 1358 (n. st.), 24 mars : un lion cour. (sans l'écuss.). L. : . . *Ian van Neellen* (B., N° 1587).

— (Arnould van), jadis prisonnier à Bâsweiler, parmi les hommes *(bede)* du duc de Brabant ; i. t. : 50 mout., 1374 : un lion. L. : *Si Arvt . . . elen* (B.).

Elesmes. *Alous, fius et hoers Rogier deslemmes*, ratifie *toutes les convenanches et tous les marchies que Rogiers, mes peres, fist et fait a le glize de Bonnesperanche, . . . soit en dymes, en terres, en manoirs*, etc., et promet de ne rien réclamer à cette église, 1282, en mai : un croissant et un semé de billettes. L. : ✠ *S' Alows fiv Rogier . . . . . es* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (Les échevins d'). 1580, 1605, 21 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois piles ; aux 2e et 3e, d'hermine plain. L. : *S esche . . nalle . . . . Elesme* (Mons, Gr. scab. d'Elesmes) (voir **Apremont**).

Elewijt. *Wilhelmus de Heleivite*, échevin de Malines, 1300, 1 : une croix, chargée de cinq sautoirs potencés. L. : ✠ *S' Will' i de . elevcite* (Mal.) (voir **Bruel**).

A. van den Elende l'appelle à tort : *de Helwige*.

Elfringhausen. Evrard van *Elverinchusen*, conseiller du comte de la Mark, 1393 : une crémaillère, posée en bande (Duss., *Jul.-Berg*, N° 1165).

Elias, voir **Illias.**

ELLE (Jean van den), chev., reçoit, du Brabant, 50 vieux écus pour ses débours à Malines, ou il avait été prisonnier, 1357, 2 juillet : une croix, cantonnée de dix-huit billettes, 5 aux 1er et 2e cantons, 4 aux 3e et 4e. Ecuss. en cœur, au lion. L. : *S' Iohannis de Elle* (B.) (Pl. 6, fig. 137).

Ellenbande *(Leonhart van den)*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1526 : une fasce, accompagnée de trois molettes à six rais, rangées en chef. C. : une tête et col de bœuf (Duss., Commanderie de Biesen N° 72).

Eller. *Theodericus senior et Theodericus junior de Elnere, milites*, font, avec le comte de Berg, un accord au sujet du patronat de l'église de Dusseldorf, 1303 ; tous deux scutiformes ; l'aîné : un gironné de douze pièces ; à l'écuss. plain broch. et un lambel à quatre pendants, broch. sur le tout. L. : ✠ *S' Theoderici m . . . . . e* ; le cadet : le même écu, sans lambel, et l'écuss. en cœur chargé de . . . (une étoile ?) L. : ✠ *S . . . oderici . . . lnere m . . . tis* (Duss., Chap. de Dusseldorf).

Eller. Arnould van *Elner*, chev., figure avec Godefroid, sire de Heinsberg et de Blankenberg *(1° loco)*, comme, *gekoriu overmeystere over aytlude*, 1320-30 (sans date) ; *Arnoldus de Elner, miles*, tient, dudit sire de H., 20 journaux, sis *iuxta villam de Mirkinstein* (Merkstein) et 10 autres, *juxta curiam nostram de Strefele* (Streifeld), 1321 : un gironné de douze pièces, chargé d'un écuss. plain. L. 1321 : ✠ *S' Arnoldi de Elne milit'* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 348 et 273).

— *Cecilia, quondam relicta Henrici militis de Elner*, 1349 : même écu, mais l'écuss. chargé d'une demi-étoile, défaillante à s. L. : ✠ *S' d . . . . . ilie de Elener* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 24).

Ces mots : *quondam relicta* indiquent que cette dame était remariée.

— Conrard van *Elnar*, écuyer de bouche *(kuggenmeister)* du comte de Berg et de Ravensberg, se porte garant pour Gossuin van Bergh, 1350 : même écu, mais, au lieu d'une demi-étoile, l'écuss. chargé d'une merlette (?) L. : ✠ *S' Conra . . . . Elner* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 55).

— Conrard van *Ellener*, chev., caution de Jean van Elverfeld et de sa femme. *Neyse* (van Eller), 1366 ; h. du comte de Berg, 1368 : même écu ; l'écuss. plain. L. : *Sigillum Coenradi de Elnare* (Ibid., N°s 786 et 820).

— *Neyse* (van *Ellener)*, femme de Jean van Elverfeld, 1366 : parti ; au 1er, un burelé ; au fr.-q. d'hermine ; au 2d, un gironné de six pièces et un demi-écuss. plain (ou fruste), mouvant du parti. L. ✠ *S' Agneti' de Elverveldc* (Ibid., N° 786).

— Conrard van *Ellenner*, écuyer, caution desdits époux, 1366 : même écu qu'Arnould, 1321. L. : . . *onr . . . . e Elner* (Ibid.).

— *Gumpert* (et *Gumprecht*) van *Ellenner* (et *Elner*), écuyer, même qualité, 1366 ; sc. l'acte de soumission de Pierre van Hulte, 1370 : même écu ; l'écuss. en cœur au lion. L. (1370) : *Sigillvm Gv . . . rt de Elner* (Ibid. et N° 848).

Sur le sceau de 1366, l'écusson en cœur est fruste. Dans l'éloge de *Her Diederich van Elnaer*, Gelre lui donne : gironné d'or et d'azur, de douze pièces, à l'écuss. de gueules, chargé d'un croissant tourné d'or. Volet de gueules. C. : un vol de l'écu. D'après Gelre, *her Deric van Neller*, h. du comte de Berg, portait le même écu, sans le croissant. C. : un buste barbu de gueules (?), coiffé d'un chapeau pyramidal, *paté* d'or et d'azur, retroussé d'argent, sommé d'une boule du même.

Thierry van *Elner*, chev., et Conrard van E., écuyer, dénoncèrent au comte de Flandre leurs fiefs, en 1357 (*Brab. Hessten, Cod. dipl.*).

Eller. Conrard van *Elner,* chev., et *Greta,* sa femme, donnent à ferme *den hoff, erve ind guyt genant Nienym* (Nievenheim), 1378 ; il sc. un acte de *Huynkin* van Bensberg, 1373 : même écu, l'écuss. plain. L. : *Sig . . . . m Conradi de Elnere* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 31 et 48).

— Roger van *Elnar* (*Elner*), chev., sc. un acte d'Adolphe *van deme Vorste,* 1392, et un autre de l'abbaye de Gerresheim, 1393 ; Roger van *Elner*, chev., Catherine, sa femme, Thierry, Henri, Roger, *Borchart*. Guillaume et Robert, frères dudit Roger, vendent à des bourgeois de Dusseldorf leur dîme allodiale de Flingeren, 1401 ; Roger van *Elner,* chev., qualifié parent *(neve)* de Conrard van *Elner*, 1402 : même écu. L. : *S' Rotg va Elner ritter* (Ibid., N°s 66, 74, 101, 105).

— Thierry, Roger et Henri van *Elner,* frères, ci-dessus, 1401 ; Thierry : même écu, brisé d'un lambel broch. L. : . . . *derich van Ellene* . . Roger : même écu, sans lambel, l'écuss. chargé d'un croissant. L. : . . *vigher van Ellene* . . Henri : même écu, mais une étoile, à la place du croissant. L. : . . . . *nrich van Ellana* . . (Ibid., N° 101).

— Conrard van *Elner* — fils de sire Arnould, chev. — a vendu des terres au chapitre de Dusseldorf, 1402 : même écu, l'écuss. chargé de . . . . L. : *S Con . . van Ellenere* (Ibid., N° 105).

— Conrard van *Elner, wapener* (écuyer), a vendu *myn holtgewalt ind eyn vyrdeyl van eyner gewalt in bilker marke* (Bilk), *vry Ritter guyd*, 1402 ; Conrard et Johan van *Elnar,* frères, vendent *den hoff van Nyenhem* (Nievenheim), *geleyen in dem Hamme,* 1401 ; ces deux frères vendent des rentes, en 1399 et 1401 ; Conrard : même écu, l'écuss. chargé d'un croissant tourné. L. : *S Conrat van Elner* (Ibid., N° 102).

— Johan van *Elnar,* ci-dessus, 1399, 1401 : même écu, mais une merlette, à la place du croissant tourné. L. : *S Iohan von Elner* (Ibid.) (voir **Elverfeld**).

Dans l'un des deux actes de 1401, Johan figure en premier lieu, dans l'autre, et dans celui de 1399, son frère Conrard est cité avant lui.

Ellevot (Francon), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 106 2/3 mout., 1374 ; un sautoir, chargé en cœur d'une coquille broch. et accompagné en chef d'une étoile. L'écu sommé d'une tête d'homme sauvage et accosté de deux têtes et cols de léopard, iss. du cadre du champ du sceau. L. : *S Francisci Ellevet* (!) (B.).

Elmpt. *Theodericus de Helmpt, fidelis domini de He[i]nsberg*, sc. des actes de *Rabodo de Brempt* et de *Johannes de Brent, dictus Scadvinke*, 1321 : une fleur de lis, sommée de deux oiseaux et surmontée d'un lambel à cinq pendants. L. : . . . . . *lme* . . (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 269 et 272) (Pl. 6, fig. 138).

— (Jean van), chev., et Guillaume van Elmpt sc. un acte de Thierry van Ophoven, 1373 : une fleur de lis, sommée de deux corbeaux (Duss., *Col.*, N° 943) (comp. **Ophoven**).

ELPENSTEIN *(Wilhelmus, dominus de)* (Helpenstein?) sc. un acte de la ville de Cologne, 1278 : type sceuiforme ; deux fasces vivrées. L. : ✠ *Sigill Wil . . . . . lpe . . . . in* (Ville de Cologne, N° 437).

Elreborn. Gérard *Elreboirn,* échevin d'Aix-la-Chapelle, 1496 : une fasce, accompagnée de douze billettes couchées, sept (4, 3) en chef, cinq (3, 2) en pointe. C. : une tête et col de more (non tortillé) entre un vol. L. : *S Geradi Elrebo scabi aqve* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 61).

— (Jean), même qualité, 1526 : écu cassé. C. : un buste de more entre un vol (Ibid., N° 72).

Elroyde, voir **Harf**.

Elz. *Wilhelmus de Elze*, de l'aveu de son frère Thierry et des fils de celui-ci, inféode à Guillaume, comte de Juliers, son tiers du château d'*Elze*, 1268 : type équestre, à d., module moyen ; le bouclier et la housse à ces armes : plain ; au chef chargé d'un lion iss. du champ. C. : un vol. L. : ✠ *Sigillvm Willehelmi de Elce* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 53).

— Thierry, susmentionné, 1268 : type armorial ; même écu ; le champ diapré. L. : ✠ *S' . . . . . oderici . . . . . .* (Ibid.) (voir **Autel**).

Elsbroek. *Johannes de Elsbroec*, échevin d'Aerschot, 1365 : un lion (!). L. : ✠ *S' Io de Elsbroc scabini arsc* (S.-G.).

— *Johannes de Elsbroec*, échevin d'Aerschot, 1370 : trois lions ; au fr.-q. broch., chargé de trois pals. L. : *S Iohs de Elsbroec scab arscot* (S.-G.).

— (Jean van) reçoit des acomptes de la duchesse de Brabant, 1396, 7, 8 (guerre de Gueldre) ; h. de fief de la sgrie de Malines, 1401 : un fascé ; au fr.-q. chargé de trois pals. L., 1396-8 : *S Ian van Elsbroeck* (B.).

Son indemnité totale s'élève à 200 vieux écus.

Elzée. *Rans dyelezees,* h. du comte de Namur, 1352 : une bande, chargée en chef d'une étoile et un lambel broch., chacun des trois pendants chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : . . *Rasse deleseie (Nam.*, N° 774) (voir **Dave**).

Elzée. Thibaut van *Helyzeyes*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 1371 mout.; 1374, 5 : une bande et un lambel broch. L. : *S' Tibavt delescie cheval* (B.).

Elsig. Godefroid *Moir van Eylsich*, chev., inféode à Gérard de Juliers, comte de Berg, etc., *son hoif zoe Elsich*, avec 100 journaux de terre, comprenant des vignobles, etc., 1351 : deux pals; au fr.-q. chargé d'un senestrochère (non mouvant du bord), paré d'une manche à sac, tenant une bague. L. : *S' dni Goeolis de Elzich* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 541).

Comp. les armes de *Geertzin*.

Elslaer (Jean) (sans *van)*, h. de fief de mgr. Louis d'Enghien, sgr. de Rameru, Morialmé, Briffœuil, Tubize, du chef de sa cour de Tubize, 1464 : une fasce, chargée de trois coquilles et surmontée de trois merlettes. S. s. : un griffon (aigle?). L. : *S Iean van . . . . . (Abb. de W.-B.*, c. 4007).

ELSLOO *(Jan Vrederics van)*, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne, 1388 : un fascé; au fr.-q. chargé d'un lion. L. : . . *Iohan v . . Elss . o* (B.) (voir **Born**).

Elsmeer. Gauthier van *Elsmere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Wilre; i. t. : 80 mout., 1374 : trois pals retraits, alésés, accompagnés entre les 1er et 2e d'une étoile. L. : ✠ *S' Wovter van d' Elsmeren* (B.).

Elspe (Guillaume, Conrard et Godefroid, voués d'), reçoivent un paiement de Gérard, duc de Juliers et de Berg, 1446; tous trois : parti de . . . et de . . . (plains). Conrard : C. cassé; les deux autres : sans timbre. L. 1° : *S' Willem woget;* 2° : . . . *Conra . . . . . ;* 3° : *Sigillu Gort d . . . .* (Duss. *Jul.-Berg*, N° 2365).

Elsrack (Arnould van), échevin de Duras, 1390, 1601; échevin de Gorssum, 1601 : deux chevrons; au fr.-q. chargé d'un cygne. Cq. cour. C. : un cygne (entier) (Ord. et S.-T., c. 16).

L'armorial ms. de Saint-Trond blasonne : d'argent à deux chevrons de gueules; au fr.-q. d'azur chargé d'un cygne d'argent, cour. d'or.

Elst. Guillaume van der *Helst*, h. du comte de Flandre, au pays de Waes, 1330 : dans le champ du sceau, un rameau, feuillé de trois pièces (Fl.)

— (Guillaume van der *Helst)*, h. de fief de Flandre, sc. des actes du bailli du pays de Waes, etc., 1330, 2; appelé *del Aunoy*, 1335 : trois fleurs d'aune. L. : ✠ *S Willem va d Helst* (Fl.) (Pl. 6, fig. 139).

Els = aune; *aunoy* = aunale.

— (Jean van der), délégué de la ville d'Anvers, 1335 (n. st.) : trois chevrons. L. : *Sigillvm Iohanis de Elst* (B., N° 312).

Elst (Gérard van der), d'Anvers, reçoit du Brabant, 999 1/2 vieux écus, pour argent prêté, pertes et frais faits par lui, dans la guerre de Flandre, *in den tide dat ic scoutheit was tandwerpen*, 1357, 10 septembre : trois chevrons; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis, p. c. C. : une tête et col de cerf. L. : *Sigillum Ger . . . . . e Elst* (B., N° 1383).

— (Guillaume van der), reçoit, du sire de la *Lec* et de Bréda, 90 moutons d'or, pour cheveaux usés, en sa compagnie, au service du duc de Brabant, dans l'expédition en Lorraine *(in der reisen van Loreijn)*, 1364, 23 novembre : deux arbres arrachés en chef et . . . en pointe (cassée). L. : . . . *l* . . . . . *El* . . (B., N° 1928).

— (Jean van der), h. du comte de Flandre, sc. des actes du bailli d'Alost, 1354, 65 : plain; au chef chargé de trois maillets penchés *(Ninove* et *Affighem)*.

— (Jean van der), échevin du pays de Nevele, 1373 : une fasce, chargée de trois feuilles d'aune. L. : *S' Ian van der Elst* (Ville de Gand).

— (Jean van der), héritier de feu son père, sire Gérard, chev., qui avait été fait prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez; i. t. : 275 mout., 1374; sc. pour *Cole Claes* (i. t. : 25 mout.) et Arnould Scinkel (i. t. : 94 mout.), prisonniers *illec*, sous la même bannière, 1374 : trois chevrons; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis, p. c. C. : une tête et col de cerf. L. : *S Iohannis de Elst* (B.)

— (Renier et Gérard van der), frères, héritiers dudit sire Gérard, leur père, reçoivent un acompte du chef de ladite bataille, en vertu du serment prêté par leur frère Jean, 1379; Renier : même écu, au lambel broch. sur l'écu. L. : . . . . . *ere van der Elst*. Gérard : même écu, que Jean, mais un annelet en cœur, broch. sur le fr.-q. L. : *S Ghert van der Elst* (B.).

Sire Jean, Renier, Philippe et Gérard, fils de feu sire Gérard van der Elst, recevaient du duché de Brabant une rente viagère, d'après un acte de 1384 (B.).

— (Renier van der) chev., échevin d'Anvers, 1388 : même écu que Renier 1379 (au lambel). C. : une tête et col de cerf, iss. de flammes. L. : *Sigillum Reineri de Elst* (B.).

— (Philippe van der) sc., pour les maîtres de la mense du Saint-Esprit, à Schelle, une quittance pour une rente sur le tonlieu de Rupelmonde, 1388 : trois chevrons; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis, p. c. Une étoile à cinq rais, en cœur, broch. sur le fr.-q. C. : une tête et col de cerf, iss. de flammes. L. : *Sigil* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 401).

— (Philippe van der), chev., fils de feu Philippe, Jean,

Renier, chevaliers, Gérard, écuyer, tous trois frères dudit feu Philippe, et Henri van *Coelhem*, chev., leur parent *(nepe)*, déc. que, à la demande de la duchesse de Luxembourg, etc., ils se soumettront à un arbitrage de cette princesse et de quatre de ses conseillers, au sujet de la discorde surgie du chef de l'homicide commis sur la personne dudit feu Philippe, leur père, frère et oncle respectif, 20 décembre 1402 : mêmes écu et C. que Philippe (1388). L. : *Sigillum Philippi de Elst* (B.).

Elst (Jean van der), chev., ci-dessus, 1402 : même écu, mais sans l'étoile. Même C., mais sans les flammes. L. : *S Iohannis de Elst* (B.)

— (Renier van der), chev., ci-dessus, 1402 : même écu, brisé d'un lambel. C. : une tête et col de cerf, iss. d'une cuve. L. : *Sigillum Reineri de Elst* (B.).

— (Gérard van der), écuyer, ci-dessus, 1402 : même écu, sans lambel, brisé d'un annelet en cœur, broch. sur le fr.-q. C : même C., sans la cuve. L. : *S' Ghert va der Elst* (B.).

Voir J.-Th. de Raadt, *Une « Pax du sang » relative au meurtre de Philippe van der Elst* (1402) (Malines, 1897).

— (Jean van der), maieur et semonceur de l'abbesse de Zwijveke, à Appels, 1403 : trois arbres (aunes); au fr.-q. broch., chargé d'une aigle. L. : . . . . *Ians van der Elst (Zwijveke).*

— (Nicolas van der), échevin d'Anvers, 1406, 17, 24 : écartelé ; aux 1er et 4e, un arbre terrassé ; aux 2e et 3e, trois chevrons. C. : un vol de l'écu. T. : deux dlles. (N.-D., Anvers, *Chap., capsae* 6-10, et Höp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. II).

— (Jean van der), receveur du duc de Brabant, à Bruxelles, 1414, 6 : les lettres I O, surmontées d'un trait d'abréviation ; au chef chargé de trois maillets penchés. S. : un aigle. L. : *S Iohanis van der Elst (Cambre* et B.).

— (Jean de le), h. de la cour de Termonde, 1427 : écartelé ; aux 1er et 4e, une aigle ; aux 2e et 3e, trois . . . (?). C. : un arbre entre deux cornes de bœuf. L. : deux griffons. L. : *S' Iohannis van der Elst* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).

— Jean van der *Helst* tient, du château d'Alost, un fief dans la paroisse *van der Alff*~ (Half, dépend. d'Aspelaere ?), grevé d'une rente en faveur de Jean van der Elst (!), fils de Francon, 1430 : plain (hachuré) ; au chef chargé de trois maillets. C. : un vol (Fiefs, N° 4820).

— (Mathieu van der), échevin d'Anvers, 1435 : même écu (écartelé) que Nicolas, 1406. C. : un écuss. (!) de l'écu (N.-D., Anvers, *Chap., capsae* 6-10).

— (Thomas van der), échevin *illec*, 1441 : trois chevrons. C. : un vol de l'écu. T. d. : une dlle. (Höp. S.-Elis. *Buiteng.* I, II).

Elst (Nicolas van der), échevin *illec*, 1445, 8, 52 : même écu, au lambel broch. C. : un vol de l'écu (!). T. d. : une dlle (Ibid., c. II ; N.-D., Anvers, *Chap., capsae* 1-5, et M. Schuermans).

— (Jean van der), échevin *illec*, 1492, 1514 : trois chevrons. C. : un vol de l'écu. T. d. : une dlle (Höp. S.-Elis., *Buiteng*, I, II).

— (Martin van der), « provieur » des biens du Saint-Esprit, à Ninove, 1443 ; Martin van der *Helst*, gouverneur de l'église paroissiale *illec*, 1454 : une marque de marchand, composée d'une croix latine, la traverse légèrement oblique (dans le sens de la bande), et d'un anneau fixé à la branche inf., laquelle le dépasse jusqu'à son centre, lequel anneau enclot une toute petite boule, ladite marque de marchand accompagnée au flanc d. d'une rose et en chef à s. d'un besant, ou tourteau. T. : un ange. L. : *S Martin van der Elst* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 146).

— (Jacques van der), bailli et semonceur dans la cour de Jean van *Siccle*, à Vracene, 1517 : un arbre arraché. T. : un ange *(Ste-Agnès).*

— (André van der) tient, du château d'Alost, un fief à Erembodegham, 1546 : deux écots, passés en sautoir, cantonnés de quatre roses. Le sceau porte : *van der Helst* (Fiefs, N° 4913).

— (Jean van der) (et *Helst*), fils de Jean, tient, du château de Termonde, un fief à Lebbeke, 1549 ; sc. pour Antoine 't Kint (fils d'Arnould), mari de Jossine van der *Helst* (fille de Jean), feudataire de Termonde, et pour un autre, 1549 : un arbuste, mouvant de la pointe (Ibid., Nos 4026, 3644 et 4477).

— (Jacques van der), h. du comte de Flandre, dans la cour de Waes, sc. l'aveu de Philippe de Latteur, tuteur de Servais de Latteur, fils de Jean, lequel Servais tient la cour de Cooleghem, à Sinaij, 1603 ; greffier de la cour de Waes, sc. pour Josse Anne (fille de Josse), qui tient un fief à Kemseke 1606 ; sc. en 1607 : un chevron, chargé de trois roses et accompagné en pointe d'un arbre arraché. C. : un arbre. Il y a des sceaux sans C. (Ibid., c. 915bis, N° 7079 ; l. 7129-91 ; N° 7240 ; c. 914, N° 6700) (voir **Deurne, Creeminck**).

Le seigneur de LE HEELST : *d'azur à trois aigles d'argent, membrez de gueulle* (Corn. Gailliard, *L'Archichene noblesse de la conté de Flandres).*

ELTER, voir **Autel, Daun.**

ELVENICH, voir **LEFVINICH.**

Elverfeld (Sire Thierry van), beau-frère de Jean et oncle d'Arnould van *Hescheyde* (Hohscheid), 1352 : un burelé et un lambel à cinq pendants. C. : deux cornes de bœuf affrontées, chacune garnie de huit plumes de paon, sans tiges. L. : *S Theoderici de Evervelde* (!) (Duss., *Jul.-Berg.* N° 534).

Dans les actes que j'ai eus sous les yeux, le nom de cette famille est orthographié *van Elverselde*. GELRE attribue à *her Coenraet van Elverselde*, h. du comte de Berg : un burelé d'or et de gueules ; au fr.-q. d'hermine. Le eq. d'or. C. : une tête et col de more (non tortillé), terminé en volet, entre deux cornes de bœuf d'hermine ; et à *her Coenraet van Elverselde*, h. de l'évêque de Munster : le même écu, sans le fr.-q. Volet non colorié. C. : un chapeau de tournoi (non colorié), soutenant une courte tige, terminée en boule, de sable, sommée d'un plumail (non colorié).

Elverfeld (Jean van), chev., du consentement de *Neyse* (van Eller), sa femme, et de Thierry et Henri, leur fils, et de tous leurs hoirs, vendent à Englebert Zobbe, chev., la sgrie d'Elberfeld, 1366 ; le même Jean et *Neyse*, sa femme, décl. avoir reçu dudit E. Zobbe, chev., 2500 vieux écus d'or, prix d'achat de ladite sgrie, 1366 : un burelé ; au fr.-q. d'hermine. L. : ✠ *S' Iohannis de Elverselde milit* (Ibid., N° 786).

— (Thierry van), fils aîné de Jean ci-dessus, 1366 : six burelles ; au franc-canton chargé d'une coquille. L. : ✠ *S Dederici de Oelverselde* (Ibid.).

Un autre acte de 1366 le dit : *nu aldeste son*. Il avait donc eu un frère aîné.

— (Henri van), fils dudit Jean, 1366 : un burelé ; au franc-canton chargé d'une merlette. L. : *S' Heinrici de Elverselde* (Ibid.).

— (Henri van), écuyer, caution dudit Jean et de sa femme, envers E. Zobbe, 1366 ; sc. pour Guillaume van den Hulseu, qui vend un bien *tzo den Hulsen*, à *Heylden* (Hilden), 1369 : un burelé et un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S' Henrici de Elvervelt* (Ibid., Nos 786 et 828).

— (Craft van), écuyer, est investi, en suite de la mort de son père, Thierry, chev., de biens à *Hayn* (Hahn) et à Hilden, 1372 ; le même, écuyer, doit à l'archevêque de Cologne des arrérages de rente et de fermage *as van synre hoeve ind gude weigen tzu Heilden ind tzu Haen* (Hahn), 1395 : un burelé et un lambel à six (!) pendants (Duss., *Col.*, Nos 933 et 1181).

— (Conrard van), conseiller du comte de la Mark, 1393 : un burelé (Ibid., N° 1165).

— *Dye eyrsame lude, her Gerard Kracht van Elverselde, ritter, ind Aleff van dem Vorste, knecht*, sc. pour Borchart, Guillaume et Robert d'Eller, dépourvus de sceaux, 1401 : un burelé (de dix pièces) ; au chef plain, chargé d'un lambel à six pendants, broch. sur le champ. L. : . . . . *rardi de* . . . . *rvel* . . (Duss., Chap. de Dusseldorf, 101) (voir **Eller**, **Höhscheid**, **Quade**, **Sobbe**).

ELWITE (=Elewijt) (Guillaume van), échevin de Malines, 1384 : un sautoir (Mal.).

A. VAN DEN EUNDE représente le sautoir, à tort, alésé.

Emines *(Jaquemes d')*, chev., h. de fief de Namur, 1289 (n. st.) : plain ; au chef chargé à d. d'un lion, iss. du champ. L. : ✠ *S' Iacobi dee* . . . . . *litis* (Nam., N° 203).

— (Guillaume d'), h. du comte de Namur, 1327 (n. st.) : même écu, mais le lion iss. au milieu du chef. L. : ✠ *S Willhame demines* (Ibid., N° 470).

EMME *(Meis* van) se fait *burgman* du margrave de Juliers, *up sime huise zu Broeghe* (Broich), 1345 : une croix, chargée en cœur d'une étoile. L. : . . *Mee* . . . . . *mme* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 490).

Emmerich (Sceau secret de la ville d'), 1344, 50, 3, 96 : un scau, l'anse dressée. S. : *Sigillo secretu in Emrica* (Duss., *Emmerich*, N° 36, et *Clèves-Mark*, N° 590).

— *Henric, praest van Embric*, caution pour Renaud, duc de Gueldre, 1342 : un poisson, posé en bande, recourbé à d., accompagné au canton senestre d'une lettre h contournée (!) L. : *Secretu Henrici prepositi embricensis* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 436).

— *Conradus de Embrica, rector ecclesie de Netterden*, est nommé exécuteur testamentaire par Gerlach van *Doernic*, 1359 : un scau, l'anse dressée. L. : ✠ *S' Conradi d Embrica* (Duss., *Emmerich*, N° 92).

— Thierry *Emerick*, drossard de Ravenstein, conseiller du duc de Gueldre et de Juliers, 1446 : plain, diapré ; au chef chargé de trois roses (S.-T., c. 8) (voir **Hennenberg**).

Emmikhoven. Adrien van *Emmechoven*, chev., récemment encore maieur de Tirlemont, donne quittance au duc de Bourgogne, *van allen alsulken dienste als ic mijnen voirs . . heren geneedigen heere in den lande van Vlaenderen ende elswair gedaen mach hebben ende oic van alsulken hondert vranckrijcsche croenen van wedden als ic in den selven dienste ende orlogen van Vlaenderen mach verdient hebben*, 8 janvier 1459-60 : deux poissons adossés. C. : deux poissons adossés, les têtes en bas. S. d. : un lion, ou chien braque. L. : *S* . . . . . *van Eum* . . . . . *e* (B.) (voir **Gronsveld**).

Emont (Henri) reçoit, du bailli du Brabant wallon, 264 mout., *van der feesten van vastelavont, die nu naest voere leden es*, 1378 : trois étoiles ; au fr.-q. broch. fruste (B.).

Empel, voir **Hönnepel**.

Empereur, *Johans Lempereire de Huy*, h. de fief du château de Fallais, 1418 : trois étriers, accompagnés en cœur d'un petit lion. T. : un ange. L'écu accosté de deux léopards lionnés assis. L. : . . *chan lempereur* (C. C. B., c. 108).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Fig. 6.

Pl. XLII.

Fig. 1. Gérard de Berkel
Fig. 2. Jean Bernage, chevalier, sire de *Mouden*
Fig. 3. Chrétien van der Biest
Fig. 4. Jean de Bouquemont
Fig. 5. Francon Boutalle
Fig. 6. Gillot de Briffœuil

} Combattant, tous, à Bäsweiler, dans l'armée brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

Ende (Thierry *Anghen)*, écuyer, de l'aveu de sa femme, *Belie*, inféode à l'archevêque de Cologne, *myn huys Buyssen, an Xancten* (Xanten) *geleyen, mit allen synen vestenyngen*, 1389 : de . . . à l'écuss. plain et au lambel broch. (Duss., *Col.*, N° 1127).

ENDELSDORP (probablement **Engelsdorf**) (Sire Gérard van) sc. un acte de Guillaume van Brakel, dit Beyzel, 1337 ; *Gerardus de Endelsdorp, strenuus miles*, témoin d'Arnould de Buschfeld, 1338 ; qualifié de sire de *Gripenchoven* (Gripekoven), h. du comte de Looz, sire de Heinsberg, 1338 ; *Gerardus de Endelsdorpe, baro*, reçoit, du duc de Brabant 25 livres de vieux gros, à valoir sur 125 livres, du chef desquelles ce prince s'est obligé envers lui pour le margrave de Juliers, 1338 ; se disant *dominus de Gripichoven*, il inféode à Thierry, comte de Looz, etc., 50 journaux de terre arable *agri nosti, penes Endelsdorp siti, dicti « Up Wilre »*, 1339 : une fasce, sommée d'un lion cour., iss. L. : ✠ *S' dni Gerardi de Endelsdorp* (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 394, 402, 14, 21, et B., N° 472).

— *Nese van Endelstorp*, dame de Rheydt, femme de Jean, sire de Rheydt, en 1348 : parti ; au 1er, un burelé et un lambel à cinq pendants ; au 2d, une fasce, sommée d'un lion, à la queue fourchée, iss. L. : *S' domine Nese de Reide* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 511).

— *(Emont* van), chev., un acte des frères de Kintzweiler, 1370 : même écu que Gérard, 1337-9, mais le lion a la queue fourchée. L. : ✠ *Sigillvm . . . . . ndelsdorp* (Ibid., N° 849) (voir **Broekhuizen, Dyck, Rheydt).**

Le roi d'armes Gelre blasonne ainsi les armes de son contemporain, *her Emont van Endelsdorp*, h. du duc de Juliers : d'argent à la fasce de sable, sommée d'un lion de gueules, à la queue fourchée, iss. Le cq. d'or. Capeline coupée de sable et d'argent. C. : une boule d'argent, garnie d'un vol de geules. Comp. les armes de Wolff van *Ghebynbach*.

Engh. *Aeff uijten Enghe*, femme de Thierry van der Lawick, 1311 : trois losanges *(Geld.)* (voir **Lawick**).

Gelre donne ainsi les armes de *Meits uten Enge*, h. de l'évêque d'Utrecht : d'argent à trois losanges de gueules et au lambel broch. d'azur. Haute capeline blanche, garnie d'un vol d'azur, chaque demi-vol iss. d'une boule de gueules.

Engbertsz *(Jan), gerichtzman*, sc. un acte du juge d'Overbetuwe, 1497 : une aigle éployée. L. : *S' Ioh Engbersoen (Geld.)*.

Engelen. Jean van *Enghelen*, et *Inghelen*, prisonnier Rasweiler, sous sire Godenarts ; i. t. : 534 mout., 1374, 9 : trois fer de moulin ; au fr.-q. broch. chargé d'un lion. L. : *S' Ian van Enghelen* (B.) (voir **Boëyé**).

Engelsdorf, voir **ENDELSDORP**.

Engherant *(Hoste)*, h. de fief du Hainaut, 1475, à Binche : un chevron, accompagné de trois têtes et cols d'aigle. T. : un ange. L. : *Seel Hoste Engherant* (C. C. B., Acquits de Lille, 1 1685).

Engiel, voir **Lam**.

Enghien. *Engillebertus, dominus de Aingien*, décl. que Henri, fils de sire Gilles, chev. de Braine, a reconnu n'avoir pas de droit sur la dîme de Wauthier-Braine qui appartient à l'église de Cambron, 19 janvier 1230-31, *apud Resbeche* (Rebecq) : type équestre ; le bouclier et l'écu du contre-scel à un gironné de huit pièces et à l'écuss. plain, broch. L. : ✠ *Sigill Engelb . . . . . Aiengen*. L. du contre-scel : ✠ *Secretvm Engelberti* (Abb. de W.-B., chartes) (Pl. 6, fig. 140).

Sans croisettes. Voilà donc, probablement, les armes primitives des sires d'Enghien. Le roi d'armes Gelre donne pour blason au *here van Adingen* : gironné d'argent et de sable, de dix pièces, les pièces de sable chargées, chacune, de trois croisettes recroisetées (au pied non fiché) d'or, de position irrégulière (donc un semé). Le cq. d'or. Volet d'argent, doublé de gueules. C. : un chapeau de fourroi d'argent, retroussé de sable, garni d'un vol d'argent, chaque demi-vol iss. d'une boule de sable.

Voici, d'après l'Armorial du XIVe s., publié par Douet Darcq, les armes du sire d'*Angien* et du comte de *Conversen : gueronné d'or (!) et de noir à croisetez d'argent sur le noir, recroisetées au pié long*.

De Grimbergsche oorlog (voir p. 107) blasonne ainsi la bannière, la tabbar et le bouclier du *here van Edinghen : Van selvere, van sabele stucken tien ; | In ele stuc van sabele saaren t sien | Van goude gesait cruijskine* (II, v. 2103-8).

Dans le *Viel Rentier* d'Audenarde (ms, du XIIIe s., à la Bibl. royale de Bruxelles), l'écu d'Enghien est : gironné de sable et d'argent, de *huit* pièces, celles de sable chargées, chacune, de trois croisettes recroisetées d'argent.

— (Jacques d'), chev., approuve en mars 1268, un accord intervenu entre son père Sohier et le couvent de St-Corneille-Inde, en avril 1231 : type équestre ; le bouclier et la housse à un gironné de dix pièces, cinq pièces plaines, alternant avec cinq pièces, chargées, chacune, d'un semé de croisettes. L. : ✠ *Sigillv Iacobi de Aingien militis (Nam.)*.

— (Englebert d'), châtelain de Mons, sgr. d'Havré, 1270 : même gironné, mais au lieu d'un semé de croisettes simples, deux croisettes recroisetées (!), et brisé d'un lambel. L. : ✠ *S Engle . . rt de (An ?) . . . . . .* (Mons, Abb. d'Epinlieu).

Gelre donne au *here van Hacerets*, h. du « duc » de Hollande, (de Hainaut, etc.) : gironné d'or et de gueules, de dix pièces, les pièces de gueules chargées, chacune, d'un semé de croisettes recroisetées d'argent. Capeline d'hermine. C. : deux cornes de bœuf, la 1re de gueules, garnie de trois boules d'argent, la 2e d'argent, garnie de trois boules de gueules (voir, ci-dessous, 1330 et 1421).

L'armorial du XIVe s., publié par Douet Darcq, bla-

sonne l'écu du sire de *Hamerescheſ*(?) : *guéronné d'or et de gueules à croisètes d'argent sur les gueules recroisetées.*

Enghien. *Wattiers, sires daenghien,* h. du comte de Hainaut, 1295 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à un gironné de dix pieces, cinq pièces plaines, alternant avec cinq pièces dont chacune est chargée d'une croisette (simple) au pied fiché. C. et ornement du chanfrein : un écrau échancré, chaque pointe garnie d'une boule. L. : ✠ *S . . . . . m Walteri domini de Anghien* (*Nam.*, N° 272).

— *Sohiers, castellains de Haverech* (Havré), h. du comte de Hainaut, 1295 : même écu, mais, au lieu d'une croisette, au pied fiché, trois croisettes, *non* au pied fiché, et au lambel à quatre pendants broch. L'écu sommé d'un dragon et accosté de deux autres dragons, contournés. L. : ✠ *S' So . . . r daingien . . . . . as . . . . . de Mons* (châtelain de Mons) (Ibid.).

— *Ernous daenghien,* sire de Blaton, h. dudit comte, 1295 : même écu (avec le même lambel). L. : ✠ *S' Iernovl daingien chevalier si . . . . . on* (Ibid.).

— *Gerars denghien, sires de Havereich* (Havré) *et chastelains de Mons,* 1339, à Valenciennes : type équestre, petit module ; le bouclier à un gironné de dix pièces, cinq pièces plaines alternant avec cinq pièces dont chacune est chargée de deux croisettes. La housse aux mêmes armes, mais les croisettes recroisetées, au pied fiché. C. : un chapeau de tournoi, soutenant deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules. Le volet semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. Ornement du chanfrein : un éventail. L. : *S' Gerardi de . . . . . castelani d Motib' dni d Havrehc* (B., N°s 335 et 352).

— *Sohiers, sires dainghien,* donne un ordre *a no maieur et a nos eskievins de le ville de Castres* (Castre), 1345 : même écu que *Sohiers,* 1295, mais sans lambel. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux boules, soutenant un vol. L. : . . *Sigher* . . . . . (Abb. de W.-B., chartes).

— (Jean d') comte de *Liche,* reçoit les arrérages de 18 aimes de vin du Rhin que lui doivent, annuellement, le duc et la duchesse de Luxembourg, etc., *pour le ville de Goy, comme mambours de Wattier dainghien, no neveut,* 1366, 31 mai ; reçoit, des mêmes, *pour no fief de le dessus Goy,* 108 flor. d'or au mouton ; à Enghien, 1367 : écartelé ; aux 1er et 4e, d'Enghien (croisettes simples) ; aux 2e et 3e, un lion et un semé de billettes. L. : ✠ *Secre . . . . . nnis . . . . . comitis Licii.* C.-sc., 1366 : dans le champ du sceau : un eq. cimé d'un haut chapeau de tournoi, garni de deux boules, soutenant, chacune, un demi-vol. L. : *Comes Licii* (bague) (B.).

Enghien (Gauthier, sgr. d'), comte de Brienne, 1377 : gironné de dix pièces, cinq pièces plaines, alternant avec cinq pieces, chargées, chacune, de trois croisettes recroisetées, au pied fiché. L. : *Sigill' VValteri domini de Anghien* (Mons, *Hainaut*).

— Englebert d'*Ainghien,* sire de *Ramerut, dele Follie* et de Tubize, reçoit, du Brabant, pour ses frais *devant Louvaing,* une assignation de 400 *francs* sur les biens brabançons du couvent de N.-D de Bonne-Espérance, 1387 : mêmes écu et C. que *Sohiers,* 1345, mais les croisettes recroisetées (!). L. : *S Engleber . . . . nghi . . . . gnievr d' Ramervt d le Folie* ⟋ *d' Tlvbise* (B.).

— (Mgr. Gérard d'), chev., sire de *Havrech* et de *Bievene,* châtelain de Mons, 1421 (à Valenciennes) : même écu (les croisettes recroisetées) C. : deux cornes de bœuf, chacune garnie de trois boules. L. : *S Gerart danghien . . . . . (Nam.,* 1354-6).

— *(Vailhant homme Guillame, bastard d'),* sc. pour *Henriet del Fosse, Pieret del Court* et *Hannelet le Faute* (voir **Hordin**), 1428 : même écu, mais, les croisettes simples, et brisé d'un filet en barre. C : un chapeau de tournoi, garni de deux boules, soutenant, chacune, un demi-vol. L. : *S Willaume le basstart denghien* (B.).

— Jean *van Edinghen,* dit van *Kestergate,* amman de Bruxelles, 1444 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. d'Enghien. C. : un vol. T. d. : une d^lle (E. G., i. 352).

— (Louis d'), sgr. de Rameru, *Morialmez* (-mé), la Folie, Tubize, etc., 1486 : même écu que Gérard (1421) : C. : un vol. S. : deux léopards lionnés, tenant, chacun, une bannière, la 1re, aux points équipollés (un échiqueté?) ; la 2de, au lion (Abb. de W.-B., c. 4007).

— (Antoine d'), sgr. de Saintes et du Pont, 1487 : même écu que *Sohiers,* 1295, mais sans lambel. C. : un vol. L. : deux lions. L. : *Seel Anth . . . . denghien* (Ibid.)

— *Hercules van Edingen,* sgr. de *Kestergathe,* échevin de Bruxelles, 1547 : écartelé ; aux 1er et 4e, d'Enghien (croisettes simples) ; aux 2e et 3e, un croissant (**Oisy**). C. : un vol. L. : *S Hercvles denghe sg de Kestergate* (C. C. B. c. 37) (voir **Braine, Hordin, Rijswijk, Sottegem**)

Enghuizen. *Egghebrecht (Egbert) van Enghehuzen* reçoit, du Brabant, des acomptes de 105 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, 24 avril, et de 194 vieux écus, 1357, 5 août ; il scelle, pour *Ilwaen van Vandericke* (Vandrich), qui reçoit, du Brabant, un acompte de 325 vieux écus, pour ses

services dans la même guerre, 1357, 16 juillet : quatre losanges, rangés en fasce (non accolés), surmontés d'un lambel. L. : ✠ *S' Ecberti de Ighvsen* (B., Nos 1007, 1265, 1330).

Enghuizen. Herman van *Engehuijsen* sc. l'acte relatif aux armoiries de Gérard de Cleves et de la Mark, 1414 : une fasce de quatre losanges. L. : . . . . . *Enghvsen* (Duss., *Clèves-Mark*, No 713).

Gelre donne à *Herman van Engehuisen*, Gueldrois : d'argent à la fasce de quatre fusées (?) de gueules.

ENGLEMARES *(Charons d')*, chev., et franc-échevin des alleux tournaisiens, 1291 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile. L. : ✠ *S . . . . . m Karon de Engle . . . es militis (Nam.,* No 231).

L'inventaire imprimé dit à tort : *Englemares.*

Enhebert (Louis), h. de fief du Hainaut, sc. un acte relatif aux Chartreux de Tournai, 1313 : écartelé ; aux 1er et 4e, une rose ; aux 2e et 3e, une bande (Tournai, Chartreux, II).

Enckevoirt (Godefroid van), chev., échevin d'Anvers, 1348 : trois aigles. Cq. cour. C. : une aigle (114 lettres scab.).

Ennetières. Jérôme *Dennetieres*, prévôt de Tournai, 1306 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois écuss., chargés, chacun, d'une étoile à cinq rais ; aux 2e et 3e, trois coqs. C. : une étoile à cinq rais entre un vol. S. : deux léopards lionnés. L. : *Seel Ierome . . . . . res* (Tournai, Chartrier).

— (Messire Charles-Philippe d'). chev., sgr. de Croix-au-Mont, bailli des terres et sgries de la Hamaide, confisquées, au profit de Sa Majesté, par le Grand Conseil de Malines, sur Louis, comte d'Egmont, 1644, à Lessines : de . . . a trois écuss., chargés, chacun, d'une étoile à six rais. C. : un léopard lionné, iss. entre un vol. S. s. : un léopard lionné. L. : . . . . . *Phle Dennetieres s d* . . . . . (M. Aimé De Meuldre, à Soignies).

ENSE (Antoine van), 1298 : type scutiforme ; une broye, posée en bande. L. : ✠ *Sigillvm Anthonii de Enze* (Duss., *Col.,* No 365).

ENSELTHEM (Simon von), écuyer, 1357 : une fasce et une escarboucle broch. L. : ✠ *S' Simen* (!) *von Einselitheim* (Ibid., No 794).

Ensijnck (Thierry), emphytéote à Groesbeck 1534 : trois annelets *(Geld.).*

Enscherange, voir **Bost Moulin**.

ENTBROECK (Lambert van), échevin de Saint-Trond, 1447 : trois lions. C. : une tête et col d'animal (S.-T., c. 9).

ENTBROECK (Thierry van), échevin de Sepperen, 1490 : une fasce de cinq fusées ; au fr.-q. chargé de trois coqs. T. : un ange. (Ibid., c. 10).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, l'écu est d'argent, la fasce de fusées de gueules, le fr.-q. d'or ; les coqs sont de gueules.

— (Thomas van), échevin de Saint-Trond, 1541 : une marque de marchand. T. : un ange (Ibid., c. 13) (Fig. XIX).

E[s]peis de MARCQUETTES *(Jehan dit d')* (**Marquette**) sergent de la cour de Mons, h. de fief du comte de Hainaut, 1421 : un croissant, accompagné de neuf billettes, 5 (4, 1) en chef de 4 en pointe, celles-ci rangées en orle. C. : une tête et col de lévrier. S. : deux léopards lionnés *(Nam.,* Nos 1354-6) (voir **Marquette**).

Eppe, voir **Hameide.**

Eppeghem. *Johannes de Eppe[n]ghe[e]m*, échevin de Malines, 1367, 8, 78 91 : une fasce, chargée d'une étoile à cinq rais, sommée d'un lion iss. et accompagnée en pointe de trois (2, 1) roses (Mal.).

— (Jacques van), même qualité, 1426, 30-2, 5, 9 : une fasce et un lion broch., iss. du bord inférieur de la fasce, l'épaule chargée d'un écuss. à trois pals (?). Cq. cour. C. : un lion iss. entre un vol. T. s. : une dlle. L. : *S Iacop van Eppeghẽn* (Mal.).

A. van den Eijnde donne de ce Jacques van Eppeghem un sceau sans C., ni T.

EPPENART, voir **Neuburg**.

Eppinghofen. Herman van *Ebbinchaven* sc. pour Marguerite Pieck, femme d'Othon van Bellinkhoven, 1399 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L. : *S' Henrici de Ep . . . hove* (Duss., *Clèves-Mark,* Nos 557 et 592).

ERDENBORCH *(Godefridus dictus de)*, échevin de Sichem *(zichensis)*, 1367 : un rencontre de cerf, soutenant une petite bannière, contournée. L. : ✠ *S' Go de Erdenborch scabi siche* (St-Pierre, à Louvain, c. 1, A. G. B.).

Erdorf, voir **Daun.**

Ere (Gilles d') chev., promet d'indemniser les échevins de *Bruille*, à Tournai, de la dette assumée par eux, pour sire Arnould, sire de Mortagne et châtelain de Tournai, envers Jean Verdiere, bourgeois d'Arras, 1265 : trois pals et une fasce d'hermine broch. (Tournai, Chartrier).

— *Jehans, sires dere,* 1274 : de . . . à trois écuss., chacun à trois pals et a la fasce d'hermine broch. L. : ✠ *Seiel Iehan dere* (Ibid.) (Pl. 6., fig. 141).

— Mgr. *Jehans dere*, chev., sc. un acte de Marie, dame de Mortagne, *mere al hoir de Mortagne, cas-*

telaine de Tournai, 1280 (n. st.); donne un acte avec les doyen etc. de N.-D., a Tournai, 1292 : même écu que Gilles (1265). L. : ✠ *S Iehan seignevr dere chevalier* (Ibid.) (voir **Haverskerque**).

Erembodegem. *Gerardus de Erenbaldinghen* sc., avec les échevins de ce lieu, un acte de vente, 1282 : un lion et une cotice broch. *(Ninove)*.

— Daniel van *Erenbodeghem*, jadis prisonnier a Basweiler, sous la bannière de Gilles Rike; i. t. : 112 mout., 1374 : trois pals; au chef coupé; au 1er, deux étoiles a cinq rais; au 2d, plain. L. : ✠ *S' Danielis de Erenbovdegheem* (B.).

Le seigneur et ygonte de Herboeyeghem : *d'argent, à deux fesses d'azur, à deux cotyses recotysez, en forme de saultoir de gueulle, sur le tout, et erye : Herboeyeghem! Herboeyeghem!*

Eren, voir **Ehren**.

Erenbout (Guillaume), h. du comte de Flandre, à l'Ecluse, 1464 : deux glaives, accostés, les pointes en bas. S. s. : un aigle (griffon?) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 82, 83).

ERKE (Jean van) tient, du château de Termonde, un fief a Hamme; sc. comme tuteur de Marguerite Laurent (fille de Daniel), feudataire *illec*, 1514 (n. st.) : une étoile (Fiefs, Nos 3801-2).

ERKELEY *(Girar d')* (Arcolay ?), feudataire du comte de Namur, 1397 : une bande, côtoyée de deux cotices, et un lambel broch., le 1er pendant chargé d'une étoile à cinq rais *(Nam.*, No 1267).

Erkenswick (Jean), juge de la ville de *Dursten* (Dorsten), décl. que sa fille, Claire, tient, par succession de Mathilde Erkenswick, mère dudit Jean, un fief de l'abbé de Werden, 1364 : un cor de chasse contourné. L. : *S Iohan Erckenswick* (Duss., *Werden*, No 108).

ERMEGEM. *Anthonius van Ermbeghem*, échevin de Louvain, 1341, 3 : trois pals; au chef chargé d'un sautoir engrêlé. L. : *S Antho va Ermege scabi lou* (S.-G.).

Ernault (Paul), licencié-ès-médecine, bailli *portatif* de la cour féodale d'Enghien, 1662 : une chèvre saillante, posée sur une terrasse (?) (le bas est assez fruste). C. : une chèvre iss. (M. Matthieu).

Erp (Gauthier van), chev., sc. un acte de Renier Muelstroe van Erp (ci-dessous), 1347 : une cotice ondée. L. : *S . . al . . . . . Erpe militis* (Duss., *Jul.-Berg*, No 499).

— (Renier *Muelstroe van)* inféode à sire Jean de Montjoie, de Fauquemont et de Berg-op-Zoom, 10 journaux de terre *in den acker van Erp* (près d'Euskirchen), 1347 : un lion cour. L. : ✠ *S' Reinardi de Erpe* (Ibid.).

Erp. *Gherlijc van Erpe* (Brabant), jadis prisonnier a Basweiler, sous sire Brien van Crainhem; i. t. : 500 mout., 1374, 9 : un sautoir componé, chargé en cœur d'une étoile. L. : ✠ *S Gherleec va Erp* (B.).

— *Wouter Loenijs* (sans nom de famille), mari de Marguerite van *Heluwe*, héritière de son mari antérieur, Herman van den Bossche, qui fut jadis fait prisonnier à Basweiler, dans la maisnie du duc de Brabant; i. t. : 1020 mout., 1379 : un sautoir componé, accompagné en chef d'un huchet. L. : ✠ *S Wolteri de Erp* (B.).

— (Jean van), échevin de Bois-le-Duc, 1377 : un sautoir componé et un lambel broch. (Helmond).

— *Leonus de Erpe*, échevin de Bois-le-Duc, 1386 : un sautoir componé; écuss. en cœur à trois huchets (Helmond).

— Jean van *Erpe*, fils de Luc, sc., de la part de l'abbé de Saint-Trond, un arbitrage entre celui-ci et Jean van Rossem, 1397 : même écu que Jean, 1377 (S.-T., c. 18).

— *Theodericus de Erpe, investitus parochialis ecclesie de Nederdormael*, 1420 : un sautoir componé. L. : *S Theoderici de Erpe pbri* (S.-G.).

— *(Godart* van), *bastaert wilen Aerts soen van Middegael*, jure de ne jamais rien entreprendre contre le damoiseau Jean van Schoonvorst, burgrave de Montjoie, sgr. de Cranendonck et de Diepenbeek, ni contre ses terres, ni ses sujets, et promet d'obtenir de son cousin Baudouin van *Bijnderen* la cessation de ses hostilités contre ledit damoiseau et les habitants de Woensel et d'Eindhoven, 20 décbr. 1423 : un sautoir componé. L. : *S Goeiaert van Erpe Aerts soen* (S.-G.).

— (Luc van), fils de *Gheerlijc*, 1423 : même écu. Cq. cour. C. : une tête et col de loup (dragon?).

— (Henri van), fils de Roger, 1423 : même écu, brisé en chef d'un fer de moulin. L. : . . . . . *ric van Erp*.

— *Godart, Aert* et *Lonijs, gebrueders, Jans kijnder van Middegael*, 1423, scellent tous d'un sautoir componé, blason qu'ils brisent en chef ainsi : *Godart :* d'une coquille. L. : . . . . *vert Ians son van Erpe; Aert :* d'une merlette; L. : . . . . . *v.. Middegael; Lonijs :* d'une moucheture d'hermine. L. : *S Lonis van Erp Ians soen*.

Ces cinq personnages : Luc et Henri van Erp, *Godart, Aert* et *Lonys van Middegael*, ou van Erp, apposent leurs sceaux à l'acte, ci-dessus analysé, de *Godart* van Erp, qui les appelle *mijn neven*.

— *Johannes de Erpe*, fils de *Leonius*, sc. avec Ivain de Cortenbach, commandeur du bailliage d'Altenbiesen, 1428 : un sautoir componé, accompagné en chef d'une fleur de lis, p. c. Cq. cour. C. : une tête et col de dragon. L. : *S' Ian van Erpe Loenis soen* (B.).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

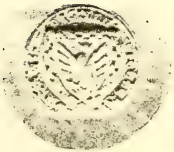

Fig. 5.

Fig. 6.

Pl. XLIII.

Fig. 1. Renier van *Sint-Aelbrecht*
Fig. 2. Guillaume van den Brocke
Fig. 3. Gisbert van den Bruele
Fig. 4. Richard, sire de Daun, chevalier
Fig. 5. Guillaume Drake
Fig. 6. Laurent de Fikere

} Combattant, tous, à Bäsweiler, dans l'armée brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

Erp. *Johannes de Erpe*, échevin de Bois-le-Duc, 1519 : un sautoir composé (Mal.).

— (Robert van), témoin de Joachim van Eichen, à son contrat antenuptial, 1539 ; échevin de Deijll (Deil), 1546 : même écu. Cq. cour. C. : deux soufflets, posés en chevron renversé, les tubes en bas *(Geld.)*.

— (Godefroid van), témoin dudit Joachim, 1539 : même écu. Cq. cour. C. : une tête et col de dragon (Ibid.) (voir **Brederode, Keldonk, Middegaal**).

Erpe (Flandre). *Gozuinus, dominus de Erpa*, fait un accord avec l'abbé d'Afflighem, 1226 : trois lions, à la queue fourchée ; au fr.-q. broch., chargé d'un annelet *(Afflig.)*. (Pl. 6, fig. 142).

— (Philippe, sire d'), chev., sc. un acte du bailli d'Alost, 1365 : un lion et une bordure engrélée (Ibid.).

— (Philippe, sire d'), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens *(bede)* du duc de Brabant ; i. t. : 4175 mout., 1374 ; qualifié chevalier, il sc. pour Jean van der *Novil[l]e*, prisonnier *illec*, sous sire Oste van Wedergrate ; i. t. : 30 mout., 1374 : un lion cour. et une bordure engrélée. Cq. cour. C. : une tête et col de lion (non cour.) entre un vol. L. L., sur le 1er sceau de 1374 : ✠ *S Philips here van Erpe* : sur le 2d : ✠ *S Philips van Erpe* (B.) (voir **Artevelde, Couderborch, Wespelaer**).

Gelre donne au *here van Arp*, en Flandre : d'argent au lion de gueules, cour. d'azur, à la bordure échanerée de sable. Le cq. d'or. C. : une tête et col de lion de l'écu, lamp. d'azur, entre un vol (ou deux grandes plumes) d'argent, à la bordure engrélée de sable.

Le roi d'armes Corn. Gailliard blasonne ainsi l'écu du *seigneur de* Helpe : *d'argent, au lyon de gueulle, cou-mé, lampassé et armé, tout d'azur, à la bordure dentele de sable, et erye son nom.*

Erpent. *Pirechon d'Yerpens*, h. du comte de Namur, 1356 : trois étoiles à cinq rais, accompagnées au point du chef d'un besant, ou tourteau, et une bordure ; écuss. en cœur à la fasce entre deux burelles. L. : ✕✕ *S' Pi . . ech . . . . . en (Nam.,* N° 814) Pl. 6, fig. 143) (voir **Naninnes**).

Erps. *Johannes de Erpse*, échevin de Louvain, 1328 : trois pals ; au chef chargé d'un croissant, accosté de deux étoiles. L. : ✠ *S' Iohis de E . . . . scab lor* (Saint-Pierre, c. 1 ; A. G. B.).

— *Franco de Erpse*, même qualité, 1330, 5 (n. st.), 43,4 (n. st.) : même écu. L. : ✠ *S' Francois de Erpse scab lov* (S.-G.).

Erps et Querbs (Les échevins des archidocs dans les villages d'), 1614 : écartelé ; dans chaque quartier un lion (E. G. I. 368).

ERRENBERGHE (Jean van), allentier au métier de Tirlemont, 1432 ; échevin de Tirlemont, 1444 (n. st.) : plain ; au chef chargé de trois pals. L., 1432 : *S Ian . . . . . berghe* (S.-G. ; Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

Ertborch *(Johannes de)*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1341, 3 : une croix engrélée ; au fr.-q. chargé d'un demi-vol versé. L. : *S' Ioh de Ertberg scab i aq . . .* (Duss., Commanderie de Biesen, Nos 49 et 57).

Esbeemde (Michel van), échevin d'Anvers, 1511 : coupé ; au 1er, un lion léopardé ; au 2d, plain. Cq. sans C. (114 lettres scab.).

Eze (Frédéric van der), chev., sc. un acte de Béatrice, dame de Keppel, 1354 : une croix *(Geld.)*.

Esel (Arnould der) chev., reçoit une rente du comte de Berg, par le péager de Kaiserswerth, 1365 : un fascé (Duss., *Jut.-Berg.* N° 781).

ESERE *(Renerus de)*, échevin d'Aerschot, 1368 : trois fleurs de lis. p. c. ; au fr.-q. broch., chargé de . . . (gerbe, pot, . . . ?) L. : ✠ *S Reneri de Esere scabini arse* (S.-G.).

Escaille, voir **Hannequart**.

Escammellot (Jean), h. du fief du sire d'*Escamaing* (Escamin), à Baisieux, 1431 : une aiille, accompagnée de quatre étoiles, 1 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe (Tournai, Chartreux, c. 10).

Escamin. *Bietrix descamaing* reçoit une rente viagère sur la ville de Tournai, 1398 ; trois cors de chasse contournés. T. : un ange. L. : ✠ *Bietris descamaing* (Tournai, Chartrier).

— Gilles *descamaing*, bailli, à Calonne, de Jean, sgr. de ce lieu, chev., 1403 : trois cors de chasse ; écuss. en cœur au léopard (**Calonne**). C. et le reste du sceau cassés (Ibid., Chartreux, c. 1).

— Jean, sgr. *descamaing*, bailli, pour la sgrie de Templemars, de la sénéchale de Hainaut, *baronnesse* de Flandre, dame de Cysoing, etc., 1418 ; Jean, sgr. d'E., sc. un acte de Jean de Noyelle, son feudataire, 1432 ; sc. comme seigneur, 1441 ; h. de fief du Hainaut, 1443 : trois cors de chasse, contournées. C. : une hure et col de sanglier entre un vol. T : deux h. sauv., sans massues (Ibid., c. 1 et 2, et Tournai, Chartrier).

— Rogier *descamaing* sc. un acte de Jean Marel, bailli du monastère de St-André-lez-Tournai, 1434 : même écu, à l'écuss. en cœur . . . (fruste). C. : une tête et col de licorne. S. : deux léopards lionnés (Tournai, Chartreux, c. 3).

Voir le Comte du Chastel de la H., *Essai de filiation sur la famille des seigneurs de Calonne-lez-Tournai et sur quelques unes de ses branches* (1895).

Escausine, voir **Escaussinnes**.

Esch (Robert d'), 1244 : type scutiforme; un burelé de 10 pièces, 3e, 4e, 6e, 8e et 10e diaprées. L. : ✠ *S' mon signov Robert d . . . e* (Lux., Arch. commun.).

Ermesinde, comtesse de Luxembourg confirme à l'abbaye de Hemmerode des droits accordés à celle-ci par Robin d'Esch et sa femme, Ermengarde, 1235 (Bertholet, *Hist. du duché de Lux.*, IV, preuves). Bretex, *Li tournois de Chauvency* (XIIIe s.) dit, à propos de *Geoffroi d'Acre* (Esch), en 1285 : *Dargent de guelles bureleis. | Sen avoit cuesrechiez et vote, | Creste sur hiaume assez mignote, | Houce, escu et alerons* (ailettes), | *Autretex fu ses aiquetons, | Garlandaroche tout contreval, | Et couvertures a son cheval* (v. 3205 etc.).

— (Conrard, sire d') chev., constitue au margrave de Juliers, moyennant 300 petits flor. de France, une rente de 30 fl. sur son alleu a *Melche* (Mellich), *so wie der hoyf geleyen is, unde einen halven hoyf zu Bengele* (Bengel), 1340 : de vair; au chef chargé d'un lion iss. du champ. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : *S' Cōradi dni . . . . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 435).

— (Thierry van), chev., sc. une quittance d'Ulric, sgr. de Fénétrange, qui reçoit, du Brabant, un acompte de 325 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, et qui l'appelle *onse ridder*, 1358 (n. st.), 7 mars : même écu. C. : un vol (?). L. : *S' dni Theoderici dns i Esch* (B., N° 1577).

— (Sire Thierry van), bon ami de Conrard van Lusenich, 1362 : même écu. Cq. cour. C. : deux touffes de plumes de paon. L. : *S' h Dyed . . . . . Esch* (*Lux.*, c. III, I. X, N° 2).

D'après Gelre, *her Coenrat van Esch*, h. de l'« évêque » de Trèves, portait : de vair; au chef de gueules, chargé d'un lion d'or, iss. du champ. Volet de sable. C. : un chapeau de tournoi de sable, sommé d'une boule d'argent, soutenant un plumail de sable.

— (Joachim van), échevin d'Oisterwijk (Brabant septentrional) 1356 : deux étoiles en chef et une rose en pointe. L. : ✠ *S Iochem v . . . . . .* (S.-G.) (voir **Baudoche**).

Esche. Renier van den *Ysche*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Fauquemont; i. t. : 3256 mout., 1374 : un sautoir, chargé en cœur d'une lettre r. L. : *Sigillvm Reyneri de Esche* (B.) (voir **Essche**).

Escholay, voir **Isolay**.

Eschweiler. Marguerite van *Eschwilre*, femme de Paul van Huchelhoven, chev., 1337 : dans le champ du sceau, dame debout, accostée de deux écus; A, une fasce, surmontée a d. d'une tête humaine (?); B, cinq coquilles, rangées en croix. L. : . . . . *greta* (!) *de Eiszwil* . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 391) (voir **Hüchelhoven**).

Volei, d'après Gelre, le blason de *her Henric van Eswiere*, h. du duc de Juliers : d'argent à la fasce de sable, surmontée d'une tête de more (non tortillée). Le cq. d'or. C. : une tête et col de more de l'écu, terminé en volet d'argent, entre deux banderoles d'argent, aux hampes du même.

Escolle (Huart de l') h. de fief, à Tubize, de mgr. Englebert d'Enghien, sgr. de Rameru, etc., 1456, 60 : un gironné de huit pièces de . . et d'hermine, chargé en cœur d'une rose (?). T. s. : une dlle. L. : *S Hvart de lescolle* (Abb. de W.-Br., c. 4007).

Escornaix. Robert van *Scoers* (flam.= Schoorisse), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek; i. t. : 834 mout., 1374 : un trèfleur, fleuronné et contre-fleuronné, et un chevron broch., chargé en chef de . . . et au bâton broch. sur le tout, chargé de trois . . . L. : ✠ *S . . . . . van Scoer . . se* (B.).

D'après Gelre, *die here van Scoors*, vassal de Flandre, portait : d'or au double trèfleur fleuronné de sinople et au chevron de gueules broch. Volet d'argent. C. : deux oreilles d'âne, la 1re à l'ext. de sable et à l'int. de gueules, la 2e, à l'ext. d'argent et à l'int. de gueules.

Volei, d'après l'Armorial du XIVe s., publié par Douet Darcq, l'écu du sire *descornes* : *d'or a I . quevron de gueules a I . double trancheur vert florey.*

Enfin, le roi d'armes Gaillhard (XVIe siècle) donne au *seigneur du pays d'*Escornaey : *d'or au double tresoer de synople, et chevron de gueulle sur le tout et cry : Gaeure.*

— Marguerite *descornay*, abbesse de Nivelles, 1443 : parti; au 1er, un double trèfleur, fleuronné et contre-fleuronné, et un chevron broch.; au 2d, un chevron d'hermine (**Ghistelles**), accompagné en chef a d. d'un écuss. au lion (peu distinct; **Luxembourg**?). T. : deux anges. L. : *Sigillv Margarete descornay abbatisse niuellen* (B.) (voir **Fierens**).

Escuyer (l'). *Lambiers li skuiers de Weilhin* (Weilen), échevin de la cour d'Anhée, 1342 : deux avant-bras, mouvant de la pointe, les mains jointes, accostés de six besants, ou tourteaux, 3 de chaque côté, rangés en pals. L. : *S' Labier li Scui . . (Nam.*, N° 666) (voir **Doedins, Gorcy**).

Esnes. *Gerart dit Sausset daysne*, h. de fief du Hainaut, 1340 : dix losanges (3, 3, 3, 1), accolés et aboutés; au lambel à quatre pendants, broch., chaque pendant chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *Seiel Sausait dainnes* (B., N° 566).

— *Ameyd d'Esne*, écuyer, mari de dlle Françoise van *Vlaendre*, dite *van Drincham*, qui tient, du comte de Flandre, à Steenkerke, 1515 : dix losanges (3, 3, 3, 1) (ni accolés, ni aboutés). C. cassé (Fiefs, c. 889, I. 897-969) (voir **Dringham**).

Esneux, voir **Avionpuits**

Espaigne (Jean-Bapt. d'), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc. un acte de Martin Bouchart, prévôt de Quiévrain, 1651 : une fasce, accompagnée

en chef d'une rose et d'une étoile et en pointe d'un dauphin. S. s. : un griffon (Baron de Loe) (voir **Melun**).

Espaingnars, voir **BLIZE**.

Espen (Jacques van) sc. pour *Thibault de Marischal*, d'Abolens, qui tient, du Brabant, un fief *illec*, 1331 : un sautoir engrêlé. S. s. : un griffon (Av. et dén., N° 4168) (voir **Bercx**, **Cole**).

ESPESSE *(Jehan del)* (Espierres?) et d'autres décl. que la comtesse de Namur et son fils, Guillaume, ont payé à *Jehan de le Pile*, bourgeois d'Audenarde, *en la grant cambre en bas du castel de Viefoille*, la somme qu'ils lui devaient, 1339 (n. st.) : une croix, chargée en cœur d'une rose à huit feuilles *(Nam.*, N° 600).

Espiennes *(Jehan d')* (**Spiennes**), écuyer, bailli et châtelain de la baronnie de Leuze, 1379 : écartelé ; aux 1er et 4e, un chevron, accompagné de trois trèfles ; aux 2e et 3e, un chevron, accompagné de trois roses. C. cassé (Bon de Royer de Dour) (voir **Spiennes**).

Espierres. *Roelandt despiere*, religieux de Corbie prévôt *Dusse* (d'Us?), reçoit, pour l'abbaye de Corbie, une rente sur l'espier de Bruges, 1454 : plain, diapré ; au fr.-q. chargé une croix. L. : *S Iohannis . . . . . despiere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378).

— Denis *de lespiere*, h. de fief de la châtellenie de Courtrai, 1465 (n. st.) : une croix, accompagnée au 1er canton d'une merlette et au 2d de trois (2, 1) roses. Les deux cantons inf. plains. S. s. : un griffon accroupi. L. : *S Denys . . . . . espieren* (Ibid., l. 57-58) (voir **ESPESSE**).

D'après GELRE, *die here van Espiers*, en Flandre, portait : de gueules à la croix d'argent.

*Le seigneur d'*ESPYERE : *de gueulle a la croies d'argent, et crie : Mortaeingne* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la conte de Flandres).*

Espine (Guillaume de l'), huissier de parlement, donne une quittance à la ville de Tournai, 1403 : un lion accompagné . . . (?) indistinct). C. : un arbre. S. : un chien braque et un léopard lionné (Tournai, Chartrier).

Espinois. *Hues sires despinoit et dantoing*, 1280 : type équestre, petit module ; le bouclier, la housse et l'écu du c.-sc. à un lion et un semé de croisettes potencées. L. : ✠ *S' Hvo . . . . . an . . . . . .* L. du c.-sc. : ✠ *. . . ecreti* (Tournai, Chartrier).

*Le seigneur d'*ESPINOEY : *d'asur à l'aigle d'argent membre d'or. Ceste baronye est erygié en conte* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la conté de Flandres).*

Espoix (Ursmer l'), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc., à Binche, 1619 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une coquille. L'écu suspendu à un arbre arraché, posé à s. et accompagné à s. d'un oiseau (canard ?). Son frère, Jean sc. le même acte ; écu fort endommagé ; on n'aperçoit que le haut du chevron et à d. une étoile (Mons, H. de fief de Binche).

ESQUELIN *(Thumas de)*, h. de fief du roi de Bohême, sc. un acte du prévôt d'Aymeries, 1326 : une gerbe. L. : . . *Thvma . . . . . .* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance) (voir **Aubry**).

Essars. Martin des *Eschars*, conseiller du roi de France, 1332 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre croissants. L. : ✠ *Seel . . . artin des Essars (Nam.*, N° 534) (Pl. 6, fig. 144).

Esselen *(Ludovicus)*, échevin de Bruxelles, 1335 : un lion et un semé de coquilles. L. : ✠ *Sigillum Lodvvcic Esselen* (Brux.).

— *Johannes, prepositus ecclesie beati Petri lovaniensis* (sans nom de famille) s'engage, moyennant 18 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum quinque viris, una nobiscum, bene et decenter cum galeis armatis et equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France ; 14 août 1338 : un lion et une cotice broch., chargée de trois coquilles. L. : ✠ *Sigillvm Iohan . . . . . selyn* (B., N° 422).

En 1326, le duc Jean de Brabant donne *praeposituram, vacantem per mortem Johannis de Cuye, Joanni Esselen, fratri nostro naturali* (DE RAM, *Johannis Molani . . . historiae lovaniensium libri* XIV, T. I, p. 129 ; 1861). Sa mère était probablement une Esselen. Comp. les armes des membres de cette famille.

— *Ludovicus Esselen*, échevin de Bruxelles 1345 : un lion et un semé de coquilles. L. : ✠ *S . . . . . dovici dci Esselen* (Brux.).

— *(Henricus)*, échevin *illec*, 1346 : cinq coquilles, rangées en croix ; au fr.-q. broch., chargé de huit (3, 2, 3) billettes. L. : ✠ *S' Herici dvi Esselen* (Brux.).

— (Jean), échevin de Bruxelles, 1363, 4 ; jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Bouchout ; i. t. : 748 mout., 1374 : cinq coquilles, rangées en croix, accompagnées au canton s. d'une rose ; au fr.-q. broch. chargé de onze (4, 3, 4) billettes. L. 1374 : ✠ *S Iohannis dicti Esselens* (Brux., E. G., l. 132 et B.).

— *(Johannes dictus)*, échevin de Bruxelles, 1373, 9, 85 ; même écu (avec la rose), mois dix (3, 4, 3) billettes. L. : ✠ *S' Iohannis dicti Esselens* (Brux. et B.).

— (Jean), échevin *illec*, 1406, 7 : même écu, mais au canton s., au lieu de la rose, un huchet, et au fr.-q. huit (3, 2, 3) billettes. L. : *S' Iohannis Esselen* (E. G., l. 190, P., c. 3, et Brux.).

Esselen (Jean), échevin *illec*, 1439 ; même écu, mais sans le hachet. C. : un plumail rond (?), iss d'une cuve. S. d. : un aigle. L. : *Sig' Iohannus Esselens* (Brux.).

— (Jean), apothicaire à Trèves, tient, du roi de France, une rente sur les dîmes de Mettendorf, 1683 ; deux roses en chef et une marque de marchand en pointe, a d., marque affectant la forme d'un X, fermé au haut et au bas, posé en bande, la traverse inf. et la diagonale placées en bande allongées, de façon a former un angle aigu. C. : une rose (?) (cachet) (C. C. B., 45713b).

Essen *(Henricus de), miles*, fait, avec d'autres Gueldrois, une obligation à des juifs, 1347 : une bande, chargée de trois losanges, posés dans le sens de la bande *(Geld.)*.

Comp. les armes de Dungelen, Eyckel.

— (Gérard van) sc. le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : même écu, les losanges aboutés. L. : *Sigill . . . . . ardi de Essen* (Arnhem, *Rekenk.*).

Essenstein, voir **Esschesteijn.**

Essche (Jean van den), reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, 1444, 5 : une arbre (frêne, stylisé comme le créquier des Créquy). L. : . . . . *van den Essche* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

— (Jean van), conseiller de l'archiduc Philippe, au Conseil de Hollande, tient, du Brabant, la *gruijte* de *Druijnen* (Drunen), 1500 : trois lambels à cinq pendants, rangés en pal. C. cassé (Av. et dén., N° 2561bis) (voir **Esche**).

Esschericx (Adrien), échevin de Malines, 1581 : écartelé ; aux 1er et 4e, une pie essorante ; aux 2e et 3e, un chevron, accompagné de trois carreaux (?). L. : *Si sca Adriani Esschericx* (Mal.).

ESSCHESTEIJN (**Essenstein**) (Zweder van), arbitre entre Gisbert die Kock, le vieux, et Gisbert die Kock, le jeune, ses parents, 1509 : aux 1er et 4e, trois colonnes *(zuilen)* ; aux 2e et 3e, un lion, a la queue fourchée. L'écu muni d'une bordure engrêlée. C. : une tête et col d'âne *(Geld.)*.

Est (Henri van), écuyer, et Gisbert de Koc, prévôt de la cathédrale d'Utrecht *(1o loco)*, décl. que, s'ils venaient à mourir avant Marie de Brabant, duchesse de Gueldre, etc., l'hypothèque de 8000 vieux écus qu'elle leur avait constituée sur le château et sgrie d'*Oijen* et de *Gornick (Gorwick?)*, serait annulée, 1383 (n. st.) : deux fasces bretessées et contre-bretessées, accompagnées au point du chef d'une roue. L. : *Sigillum Henri . . de Est* (B.).

Estassart (Julien), h. de fief de Flobecq et de Les sines, 1551 : trois croissants. C. : une tête et col de cerf (Fiefs, N° 10450).

ESTATIERE *(Willaume del)*, receveur de Hainaut, 1356 : trois coquilles. L. : *S' Willaume de le Statie . .* (Mons, Abb. d'Epinlieu).

Sur le bord de la charte, près de la queue de parchemin portant le sceau, se lit : *Wille delestatiere.*

Estienne (Constant), h. de fief du sire de Beersel, *en sa terre et synory gisant au lieu de Lymelette* (Limelette), *touchant sa signory de Braye* (Braine), 1512 : une hache (Gr. scab., *Nivelles*, c. 4777).

Estievenars, dis dou Cange *(Willaumes)*, receveur du Hainaut, 1412 (n. st.), 21 : une mouette volante ; à la champagne fascée-ondée de quatre pièces. L. : . . *Willame Est* . . . . . (Mons, *Domaines de Hal*, I, et *Bailliage de Hal*).

Estievenart (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1599 : un lévrier, passant sur une terrasse. S. s. : un griffon. L. : *Seel Iehan Estieuenart* (Mons, Gr. scab. de la Flamengrie).

— (Amand), même qualité, sc. une charte du bailli de Sotteville, 1672 : une rose (peut-être tigée et feuillée ; le bas de l'écu et le reste du sceau sont cassés) (Baron de Loe).

Estinghausen, voir **Berninghausen.**

Estor *(Henricus dictus)* (et *Esdoren)*, *miles*, échevin Bruxelles, 1362, 75 ; a racheté des bourgeois de de Tournai, envoyés par cette ville, en Angleterre, comme otages, pour feu le roi de France, moyennant la somme de 660 fl., dits nobles d'or, 1372 : trois châteaux, ou portes à trois tourelles ; au fr.-q. broch. chargé d'un maillet en chef à d. et de deux fleurs de lis, p. c., 1 en chef à s., 1 en pointe. L. : ✱ *S' Henrici dicti Estore ms.* (Brux. et Tournai, Chartrier).

Her Henric Esdoern, Brabançon, portait, d'après GELRE : d'or à trois portes crenelées, sommées d'une tourelle, de gueules, ouvertes d'azur ; au fr.-q. broch. d'azur inachevé.

— *(Henricus)*, échevin de Bruxelles, 1477 : trois pals. C. : un vol, iss. d'une cuve. T. d. : une dlle. S. s : un griffon. L : *S Henrici* . . . . . (Brux.).

— (Henri), sgr. de Bigard, 1518 : trois pals. C. : un vol. T. d. : une dlle. S. s. : un griffon (Els.).

— (Gilles), bâtard, h. de fief dudit Henri, 1518 : trois pals et un bâton broch. C. et le reste du sceau sont cassés (Els.).

Estrix, voir **Esschericx.**

Estuve (Guillaume del), échevin de Bruges, 1330 (n. st.) : un maillet et un bâton broch. (Fl.).

Estuvenin. *Maistre Nicolle lestuvenin*, bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère pour lui et sa femme, *Jehanne le Carliere*, 1474, 7 : une bande, chargée de trois roses à six feuilles. T. s. : une dlle. L. : . . . . . *lestuven* . . (C. C. B . Acquits de Lille, l. 1683).

Etalle. *Henriquel destauele* (la queue du sceau porte *Destaule*), écuyer, h. de Wenceslas, duc de Luxembourg, 1366 : une bande *(Lux.*, c. IV, l. XVI, N° 9).

— Jean *des Tauels*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de St-Pol, i. t. : 242 mout., sans date (1374) : une bande. L. : ✠ *S' lehan destalle* (B.).

— Henri *van Tauels*, jadis prisonnier *illec*, sous le même ; i t. : 208 mout., 1374 : une bande, chargée d'une grande fleur de lis, posée dans le sens de la bande. C. : un buste imberbe, aux cheveux flottants. L. : *S Henri detavle* (B.) (voir **Salm**).

Jean et Henri *destauli*, frères, écuyer, sc., en 1378 (n. st.), à Arlon, une quittance relative à un acompte sur leur indemnite du chef de la bataille de B. Le sceau de Jean comme ci-dessus, celui de Henri, indistinct.

Etten, et **Eethen** Jean van *Ethen* partage des terres avec l'abbé de Saint-Trond, 1373 : une roue (S.-T., c. 18).

— *Robbrecht van Ethen*, sœur dudit Jean *(zuster Jans voirscr.)*, 1373 : une roue, surmontée d'un lambel (Ibid.).

— Henri van *Etten*, échevin d'Anvers, 1564, 1614 : trois tours. C. fruste (114 lettres scab. et Höp. S.-Elis., *Buiteng.*, I).

Probablement deux personnages. Le sceau de 1614 est fort endommagé.

Ettendorf. *Joetha, domina de Etendorf*, sa sœur, *Suzanna, domina de Petra*, et ses frères, *Hugo* et *Symon, fratres, domini Parve Petre* (Petite-Pierre, ou, en allemand, Lützelstein), vendent à Henri, sire de Blâmont, leurs biens *in villa de Amenoncorth* (Amenoncourt), 1254 : type triangulaire ; une aigle. L. : ✠ *S Iette uxor' ionioris de Etedorf* (Lorr., Blâmont, B, 574, N° 28).

Eu (Raoul, comte d') et de Guines, connétable de France, 1332 : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse, au lion et au semé de billettes. L. : . . . . . *France* (fort endommagé). Contre-scel : un écu plain, à la bordure engrélée. L. : ✠ *Ɔtreseel Raoul conte deu Ɔnestable d' Frace (Nam.*, N° 535).

EUMIRINGEN (Jean) (tout court ; il signe : *J. von Eumringen)*, grand-père de Jean-Ferry de Chardelle, sgr. de Frisange, remet, pour ce dernier, au roi de France, le dénombrement de Frisange, mouvant de Puttelange, 1681 : un cerf (couché ?). C. : un cerf iss. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713a).

Eupen. Jean van *Oipen*, jadis prisonnier de Basweiler, sous le burgrave de Limbourg ; i. t. : 500 mout., 1374 : une croix échancrée et un lambel broch. L. : ✠ *S' lohan vvon* (!) *Oipien* (B.).

Eure *(Renars de), vestis de Welien*, sc. un acte avec le doyen de l'église Saint-Remacle, à Stavelot, 1326 : trois roses. L. : ✠ *S' R' investi d Vei* (Duss., *Stavelot*, N° 80).

— (Maître Guillaume d'), chanoine) h. du comte de Namur, 1329 : de . . . ; au chef de . . . ; au sautoir broch. et à la bordure engrélée. L. : . . . . . *de Evre can* ⅄ *scol* . . . . . *(Nam.*, N°s 495, 7) (Pl. 6, fig. 145).

Euskirchen. *Aelbrecht* (!) *van Oeskerke*, reçoit, du Brabant, 67 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357 ; sc. pour *Symon Wulveshe* et Jean van *Palmister*, qui reçoivent, du Brabant, 134 vieux écus, du chef de la même guerre, *daer wij af ghescempt ende ghebrant waren in der gheselscap Willems ende Coenraris van Salmen*, 1357 : trois fleurs de lis, surmontées d'un lambel. L. : ✠ *S' Abel van Evskerkgen* (B., N°s 1303-4).

Eve (Jacques d'), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 156 mout., 1374 : une fasce, chargée d'une rose. L. *S' Iakemins deve* (B.) (voir **MARCHIN**).

Eveloghe. *Walterus dictus Eveloeghe*, échevin de Louvain, 1309 : trois pals ; au chef chargé de trois losanges (!). L. : ✠ *S' Walteri Eveloghe scab lov* (S.-G.).

— *Franco dictus Eveloeghe*, même qualité, 1339 : trois pals ; au chef chargé d'un sautoir engrélé, accompagné en chef d'un macle. L. : ✶ *S' Franconis . . . loghe scab*ⁿ *i lov* (Saint-Pierre, c. I, A. G. B).

— *Walterus dictus Eveloeghe*, même qualité, 1345 (n. st.), 45 : trois pals ; au chef chargé de trois macles (!). L. : *S' Walteri Eveloghe scab lov* . . (S.-G.).

— *(Walterus dictus)*, même qualité, 1351, 2, 5, 8, 9, 64, 6 : même écu. L. : ✠ *S' Walteri dei Eveloghe scabin lovani'* (S.-G. et M. Rouffart).

— (Gérard), h. de fief de Rodolphe *uten Lijeminghen*, bourgeois de Louvain, 1395 : trois pals ; au chef plain ; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis, p. c. L. : . . . . . *Eveloeg* . . (B.).

— Francon *Oeveloege* (!), marchand du duc dans sa chambre des tonlieux de Louvain, 1416, 7 (n. st.) : trois pals ; au chef chargé d'un sautoir engrélé, accompagné en chef d'un annelet (macle?). L. : ✠ *S' Franconis Eveloge* (B.).

Even, voir **IJEUWEN**.

EVER (Renier de), chev., jadis prisonnier à Basweiler sous la bannière de Brederode ; i. t. : 1832 mont., 1374 : un lion naiss. L. : *S Reiner de Eve'* (B.).

Everaerdt (Jean), conseiller et homme en la chambre de Flandre, 1521 : plain ; au chef chargé de trois roses (molettes?), chacune enclose d'un macle, les trois macles accolés en fasce, touchant à tous les bords du chef. C. : un buste turbanné. L : *Iohannis Everard* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 679).

Everaerts (Guillaume), échevin d'Aerschot, 1432, 6 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. chargé d'une aniile. L, 1436 : *S Willem Eueraert scab arscot* (Diest, liasse : *Echevinages et bancs divers*. N° 1 ; S.-G.).

Ev[e]rart, Ev[e]rard, Gilles *Evrard*, échevin de Bruges, 1329 : un poisson, posé en fasce, et un sanglier passant, rangés en pal (Fl.).

— Ferry *Evrart*, sergent d'armes du roi de France, reçoit, du duc de Brabant, des paiements, par le receveur de sa terre de Vailly, 1375, 6 : une croix engrelée, cantonnée de quatre annelets. L. : *S Ferri Ever* . . . . . (B.).

— Maître Jean *Everart*, fils d'Etienne, tient, du château de Termonde, un fief à Berlaere, 1341, 9 : coupé ; au 1er, trois pals ; au 2d, un trèfle, posé sur une terrasse. C. : une tête et col d'aigle (Fiefs, Nos 3544, 3553).

— Frédéric *Evrard*, h. de fief de Mons, 1612 : deux branches, passées en sautoir et surmontées des lettres F E. S. s. : un lion (Mons, H. de fief).

— André *Evrard*, h. de fief du Hainaut, 1647, à Soignies : une fasce, chargée de trois roues, accompagnée en chef d'une tête et col de cerf et en pointe d'une rose à six feuilles, accostée de deux étoiles. C. : une tête et col de cerf. L. : *S Andre Evrard* (Mons, Hosp. de Soignies).

Everboud (Pierre), échevin de Caprijcke, 1446 : plain ; au chef chargé a s. d'une étoile à cinq rais ; une cotice broch. sur l'écu. L. : . . . . . *Euerboud* (C. C. B., Acquits de Lille, 1 82-83).

Everbouc (Josse), h. de fief du bourg de Bruges, 1313 : un sanglier passant. L. : *S Ioes Eeverbouc* (Fiefs, N° 11225).

Everdeij (Jean), h. de la châtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, 1423, 4 : un sanglier élancé, accompagné en chef a d. d'une étoile a cinq rais. L. : *Sigillo Ian Heverdei* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 112, 394, 401).

— (Laurent), fils de Jean, tient du château et Vieux-Bourg de Gand, au fief à Gand, 1347 : deux étoiles à cinq rais en chef et une hure de sanglier en pointe. C. : une hure et col de sanglier entre un vol (Ibid., N° 2769).

Everden (Pierre), échevin de Termonde et feudataire du château *illec*, 1529 : sept (3, 3, 1) besants, ou tourteaux, surmontés d'un glaive, posé en fasce, la pointe à d. S. s. : un griffon. L. : *S Pieter . . e . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 73).

Everdingen, Sire Hubert van *Everdinghen*, chev., 1287 ; sc. un acte du comte de Hollande, 1293 ; promet de servir le comte de Hollande (voir **Abcoude**), 1298 : un bandé. L. : ✠ *S' Heberti d'Evedinge militis* (Mons, *Hainaut*, et *Holl.*).

D'après Gelre, *Henric van Everdingen* portait : un bande de sable et d'or.

— (Herman van) sc. pour Elisabeth van Bronkhorsf, 1442 : une bande ; au fr.-q. chargé de trois aigles. S. s. : un lion *(Geld.)*.

Evergem, voir **Koekelberg**.

Le seigneur de Heeverghem : *d'or, au sanglier de sable passant, dente d'argent* (Corn. Gaillard, *L'Ancienne noblesse de la comté de Flandres*).
*La maison surnomé d'*Everghem : *d'or, à trois fesses de gueule* (Ibid.).

Everlange (Salomon d'), écuyer, tient, du roi de France, la moitié de la sgrie foncière de Hollange et la moitié du fief d'Obange, à Bercheux (tous deux dans la prévôté de Bastogne), 1681 : une fasce, accompagnée de deux étoiles à huit rais, 1 en chef, 1 en pointe. C. : un h. iss., les bras retranchés au milieu, le ventre chargé d'une étoile à six rais (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713b).

— (Ferdinand d'), écuyer, tient, du roi de France, un quart de la sgrie du Chêne, sauf 1/12 ; la moitié du fief d'Obange, à Bercheux, la moitié du fief de Vaux-lez-Chêne, etc., 1681 : mêmes écu et C. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

— (Jean-Bernard d'), écuyer, tient, du roi de France, la sgrie de Witry, au comté de Chiny, 1681 : même écu. Cq cour. C. : un h. iss., les bras retranchés au milieu, accosté des lettres J. B. (cachet en cire rouge) (Ibid. 45713e).

— (Nicolas d'), écuyer, sgr. de *Falkestain*, tient, du roi de France, les château et sgrie de Falkenstein, au comté de Chiny, 1683 : une fasce, accompagnée de six étoiles à huit rais, 3 rangées en chef, 3 (2, 1) en pointe. C. : deux tiges accostées, à chacune desquelles se trouvent attachés trois croissants (2 fleurs tigées?) (cachet en cire rouge) (Ibid., 45713a) (voir **Veider**).

EVERSBERGHE, voir **Louvain**.

Everwijn *(Segbere)*, h. de fief de la châtellenie de Gand, 1400 : une hure de sanglier, accostée de deux demi-ramures de cerf, la 1re renversée. L. : *S... her Everewijn* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111).

— (Rogier), même qualité, 1470 (B. st.) : une hure de sanglier entre une ramure de cerf (accompagnée au canton s. d'une étoile?). S. s. : un sanglier debout (Ibid., l. 116).

Evesque (Eustache l'), écuyer, sgr. de Thieusies, prévôt de la baronnie de Quiévrain, commis par le prince Charles-Eugène, duc d'Arenberg, d'Aerschot et de Croy, prince de *Porcéan* et de Rebecq, ... baron de Quiévrain, 1682 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un croissant (Baron de Loe) (voir **MONSTRY**).

Evrard, **Evrart**, voir **Everart**.

Evreux, *Homme noble et poissans, fil de roy de Franche, comte de Evreus*, qualifié par le duc Jean de Brabant : *nostre chier seigneur et pere*, 1313 : type équestre ; le bouclier, l'ailette, la housse et l'écu du contre-scel, à un semé de fleurs de lis et à la bande componée broch. C. : un dragon. Sur le chanfrein, un écran échancré, chacune des sept pointes garnie d'une rose (Duss, *Jul.-Bery*, N° 214).

L'auteur d'un article intitulé : *Bibliographie héraldique. Armorial universel du XVIe siècle* (*Bibliophile Belge*, 1869), s'efforce de prouver cette chose impossible qu'un roi de France aurait brisé, au moyen âge, France ancien (d'azur semé de fleurs de lis d'or) d'un lambel de gueules. L'armorial qui forme l'objet de cette étude donnerait ce blason, avec la légende : *Regnum Ceallie*. L'auteur, y voyant, sans doute, le *Royaume de la Gaule*, a traduit par France ce nom latin, si singulièrement tronqué et qu'il faut lire *Regnum Ceallie* : Le Royaume de Sicile. Les armes en question sont celles de la maison d'Anjou.

Ewijk, Guillaume van *Ewick*, témoin au contrat de mariage de Chr. van Rossum ; 1563 : une panelle. C. : une tête et col de cygne. L. : *S VWillem van Ewick* (S -G) (voir **Broekhuizen**).

Exaerde (Jean van), échevin de Saint-Nicolas (Waes) 1421 : plain ; au fr.-q. chargé d'une bande, accompagnée d'un semé de losanges, ceux du chef posée dans le sens de la barre, ceux de la pointe dans le sens de la bande. L. : . . . . *an Esarde* (Bon de Maere d'Aertrijcke).

— (Jean van), fils de Jean, tient, du comte de Flandre, la cour de ten Berghe, avec 40 bonniers de terre, à Haesdonck, Melsele, Waesmunster, 1550 : écartelé ; aux 1er et 4e, six (2, 1, 2, 1) losanges ; aux 2e et 3e, cinq (2, 1, 2) étoiles. C. cassé (Fiefs, N° 6606).

— (Servais van), griffier de Sinaij et de Belcele, sc. pour Paul Saman, fils de Baudouin, n'ayant pas encore de sceau, et qui tient du comte un fief sous Sinaij, qu'il a hérité de son dit père, fils de Jean, 1604 : une étoile au canton s. ; au fr.-q chargé d'une fasce, accompagnée de six (3, 3) besants, au tourteaux. L. : . *Servae . . . n Exaer* . . (Ibid., N° 7175) (voir **Doella[e]rt**, **Gruter**, **Rijcke**).

Le seigneur de Exaerde : *de gueule, à trois lions d'or, lampassé et armé d'argent.*

*Le seigneur d'*Esterbeet : *pareilles, et erge : Lydeguère ! Lydeguerque !* (Cons. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la comté de Flandres*).

Expoele (Rogier van), échevin de Malines, 1518 : une fasce surmontée de trois maillets (Mal.).

F

Faeijsen (Gauthier), échevin de Rotterdam, 1431 : six étoiles ; au fr.-q. broch. chargé d'une merlette (U.).

FAGNUELLES *(Hues de)*, *chevaliers, sires de Wiege*, décl. avoir rendu une rente au couvent d'Epinlieu, 1319 : un double tréchenr, fleuronné et contre-fleuronné, et un sautoir broch. (De ce sceau, fort endommagé, l'écu seul subsiste) (Mons, Abb. d'Epinlieu).

D'après l'armorial de la fin du XIVe s., publié par Douet d'Arcq, le sire d'*Fangeles* (mauvaise leçon) portait : *d'or a une fesse d'azur a un sautoir de gueules a un tranchehur vert Bares* [sic].

Faijenhoven (Antoine van) (fils de Henri), échevin de Heusden (Brab.), 1490, 3, 4302 : un lion (Mal.).

Faille (Georges della), bailli du Vieux-Bourg à Gand, tient, du château d'*illec*, la seigie de *Ruede*, à *Maijeghem* (Meijgem), 1616 : un chevron, chargé de trois fleurs de lis, accompagné en chef de deux têtes de lion affrontées et en pointe d'une tête de léopard bouclée. C. : un croissant, soutenant une fleur de lis (Fiefs, N° 3215) (voir **Nevele**).

Faille (Jean della), échevin d'Anvers 1619 : mêmes écu et C. (114 lettres scab.).

Failly (Ferry de), sgr. de ce lieu, d'*Aultreycourt* (Autrécourt), d'*Espiece* (Espiez), etc., demeurant à Marville, sc. un acte de son cousin Hubert de *Maytrey*, 1573 : un houx et une bordure dentée. C. : le houx. L. : *S Fery de Falli* (Lorr., *Briey*, B. 593, Nos 51-60) (voir **Cocquiel**).

Faimes, voir **FERME**.

Faing (Jean du), écuyer, sgr. de Dampicourt, en partie (prévôté de Virton), remet au roi de France le dénombrement de ce fief, 1681 : une aigle. L'écu cour. et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) C. G. B., 45713a).

— (Mathieu du), écuyer, sgr. d'Aigremont, Mathen, Houdrigny, Rouvroy, remet au roi de France de dénombrement de ces fiefs, 1681 : une aigle. L'écu, ovale, sommé d'une cour. à 9 perles et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (Ibid., 45713b).

— (Charles-Philippe du), comte de *Hasselt*, baron de Jamoigne, tient, du roi de France, un château au lieu dit *le Faing* (district de Chiny, diocèse de Trèves), le titre de baron et la baronnie de Jamoigne, s'étendant aux villages du Faing, de Valansart, Prouvy, Romponcel et des Bulles, 1681 : une aigle. Le haut du cachet, en cire rouge, indistinct (Ibid.).

— (Georges-Florent du), écuyer, sgr. en partie de Termes, Frenoy et du Menil, et *sieur* des fiefs de Florenville, de Pin (prévôté de Chiny) et du fief de Torgny (prévôté de Saint-Mard), remet au roi de France, le dénombrement de ses dits fiefs, 1681 : une aigle. Cq. cour. C. indistinct (cachet en cire rouge) (Ibid., 45713c).

— (Marie Aldegonde du), dame de la Sgrie *tresfonciere* de Flamisoul (prévôté de Bastogne), dont elle remet le dénombrement audit roi, 1683 : une aigle. Cq. cour. C. : une main ouverte (!) (cachet en cire rouge) (Ibid., 45713a).

FAIT *(Thoma de), armiyer terre Gheldoniensis,* s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : trois piles, chargées, chacune, d'une merlette. L. : ✱ *S' Themas de Fay* (B., N° 507) (Pl. 6, fig. 146).

Terra Gheldoniensis = terroir de Jodoigne.

— Henri du *Fayt*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1599 : une étoile. T. : un ange. L. : *S Henry d . . . .* (Mons, Gr. scab. de La Flamengrie).

Facuwez. Gérard de *Faucuwelx*, h. de fief, à Tubize, de mgr. Englebert d'Enghien, sgr. de Rameru, la Folie, Tubize, 1453, 4 : un lion, l'épaule chargée d'une étoile à cinq rais. L. : *S Gerart de Faque* (Abb. de W.-B., c. 4007).

— Jean de *Faques*, sc. pour son frère, Etienne, qui tient un fief du comte de Saint-Pol, connétable de France, du chef de sa terre de Bornival, 1470 : un lion (Av. et dén., reg. 576).

Falize. *Liebiert delle Fallize*, h. de Gérard, sire de Thier et de Longueville, 1290 : trois lions naiss., surmontés d'un lambel. L. : ✠ *S' Lieber de le Fallisei (Nam.*, N° 218).

Falize. Laurent *van der Falizien*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; t. l. : 20 mout., 1374 : une croix engrêlée, chargée en cœur d'une étoile ; au fr.-q. (gravé en creux), chargé de quatre huchets contournés. L. : ✱ *S Loren del Falise* (B.) (Pl. 6, fig. 147).

Falkenstein. Cune *von Valkensteyn, dumprobst und furmunder* de l'évêché de Mayence, 1352 : plain ; au chef chargé à d. de . . . . C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un chien braque assis, accosté de chaque côté de deux bannières adossées. L'écu accompagné à d. d'un dragon contourné. L. : ✠ *S' sec Crnois jvois d' Valk' dni i mizeb* (jumiors) (Duss., *Jul-Berg*, N° 554c).

— (Philippe, sire de) et de *Mintzenberg* (Menzenberg?), et sa femme, Marguerite van der *Margke* (Mark), fille du comte Englebert, 1395 : écartelé ; aux 1er et 4e, une roue ; aux 2e et 3e, plain ; au chef de quartier plain. C. : un chapeau de tournoi, entouré d'une couronne et sommé d'un chien braque assis, entre deux (!) bannières, la 1re à la roue, la 2de, à un plain ; au chef plain. L. : *Sig Phil dni in Valkes et Min zenb'g* (Duss., *Col.*, N° 1179) (voir **Pijlijzer**).

D'après Gelre, *de here van Valkensteyn*, h. de l'« évêque » de Trèves, portait : d'or au chef de gueules. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'hermine, sommé d'une cour. d'or et d'un chien braque d'argent, langue de gueules, assis entre deux bannières, la 1re, d'azur à la roue de . . . (hachée ? la 2de de l'écu.

Falcon (Godefroid *del.*), échevin de Liége, 1280 *(Goffin li Oveiz,* parmi les hommes *delle cise Dieu.* 1269) ; d'hermine au léopard en arrêt. L. : *S Godefridi dci Loveit scabini leod* (C. de B.) (voir **Fexhe**).

Fallais. Adrien van *Phalijs*, échevin de Gorssum, 1675 : trois chevrons, accompagnés en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'une fleur de lis. C. : une fleur de lis (Ord.) (voir **Celles, Pevereal**).

FALLOISE (Jean *delle),* échevin de Liége, vers 1465 : deux léopards, 1 en chef à d., 1 en pointe ; au fr.-q. sen., chargé d'un lion. C. : une tête et col de coq. L. : *S Io . . . . . Falloi . .* (C. de B.)

Familleus. *Le saial segnor Nicholon dou Famelleus rues, chevalier,* est appendu à un arbitrage entre celui-ci et l'abbaye de Bonne-Espérance, 1245 : un coupé-enclavé ; au 1er chargé de trois maillets penchés, rangés en fasce ; au 2d, plain. L. : ✠ *S' Domini Nichol . . . . . Bos* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Colars dou Famill[eus] Rues* (Familleureux) déc. n'avoir nul droit *de faire chemin ne voie ne devise . . . ou terroit de Courrieres* (Courrière) et veut que l'abbaye de Bonne-Espérance jouisse paisiblement des chemins et voies *illec*, 1276 : trois (2, 1) mar-

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Fig. 6.

Pl. XLIV.

Fig. 1. Guillaume de Glimes de Jodoigne-Souveraine
Fig. 2. Daniel Grijf
Fig. 3. Guillaume de Grimberghen
Fig. 4. Gérard de Hannut
Fig. 5. Robert de *Harnelty (Harnilhy)* (?)
Fig. 6. Gayfier de Hazebrouck

} Combattant, tous, à Bäsweiler, dans l'armée brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

teaux. L. : ✠ *S' Colart le Familleus* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Familleus. *Nicholes, sires dou Famill[eus] Rues,* donne un acte analogue, 1276 ; *Nicholes, chevaliers, sires dou Familleus Rues,* avec *Nicholes,* son fils aîné, donne un acte en faveur de ladite abbaye, 1281 : un coupé-enclavé ; au 1er, chargé de trois maillets penchés, rangés en fasce ; au 2e, plain. L. : ✠ *S' Nicholai li Famill' militis* (Ibid.).

— *Nicholes li Fameleus, chevaliers, sires de Fameleus Rues,* 1295 : même écu, brisé d'un bâton, le 1er maillet penché broch. sur le bâton. L. : ✠ *S' Nicolai le Famillers milit* (Fl., N° 761).

— (Gérard le), *Famelheux* et *Famelleux,* échevin de Jodoigne, 1369 ; jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinck ; i. t. : 82 mout., 1374 : même écu, mais sans le bâton, le 2e brisé en cœur d'une étoile. L. : ✱ *S Geraet li Familleus* (Mons, Abb. d'Epinlieu et B.) (voir **Familleureux**).

Hemricourt cite un *Chevalier de Hottebierge nomeis ly Famelheux* (édit. Salbray, p. 136). Les F. semblent donc être des Huldenberg ; comp. les armes.

Familleureux. Colart *van Famelleroes,* chev., prisonnier à Basweiler, sous Oste de Wedergrate ; i. t. : 730 mout., 1374 : même écu, mais sans l'étoile. Cq. cour. C. : une tête et col de lévrier, colleté. L. : *S' Colart sires dou Familleus Rvels* (B.) (voir **Bois, Boule, Familleus** et **Huldenberg**).

— Gérard *van Familleureux,* dit *van Geldenaken* (Jodoigne), tient, du Brabant, un fief à Duysbourg, 1440 : plain ; au chef enclavé, chargé de trois maillets penchés. Cq. cour. C. cassé. T. d. : une dlle (Av. et dén., reg. 560).

Fanson. Rubin van *Fanchon,* chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 1719 mout., 1374 ; reçoit, avec Rasse de Waroux, chev., une indemnité pour Marie de Warnant, veuve de sire Arnould de Warnant, chev., du chef de la même bataille, 1374 : un burelé, chargé en chef à d. d'un écuss. fascé et de deux manches mal taillées, 1 en chef à s., 1 en pointe. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête de Midas, barbue. L. : *S' Hubins de Fancon militis* (B.) (Pl. 6, fig. 148).

Ces deux personnages se, aussi, en 1374, pour Jean de Liege, une quittance relative à ladite bataille ; Hubin se, seul, en 1374, un acte analogue pour *Juwette,* veuve d'Amaury de Warnant, remariée à Arnould van Guyzoven (B.).

— Jean *le Fanchon* (?), prisonnier *illec,* sous la bannière de Warnant ; i. t. : 60 mout., 1374 : un fascé et un cranceiin, posé en barre, broch. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un panache de plumes de coq. L. : *S Iohans de Fancon* (B).

Fanson. *Hennekin,* le bâtard de *Fanchon,* prisonnier *illec,* sous Louis de Namur ; i. t. : 84 mout., 1374 : plain ; au fr.-q. burelé, chargé d'une manche mal taillée broch. et d'un bâton broch. sur le quartier. L. : ✠ *S' Hankin de Fanchon* (B.).

— *Hubions,* et *Hubins de Fanchons,* chev., échevin de Huy, 1381 : un burelé, chargé de trois manches mal taillées, broch. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un buste imberbe, vêtu d'hermine, coiffé d'un chapeau, garni de deux longues plumes. L. : *S Hebin de Fanson chlr* (B.).

— Gilles de *Fanchon,* échevin de Liége, vers 1450 : de . . . à trois fasces et au crancelin, posé en bande, broch. C. : un vol. S. : deux griffons. L. : *S Gille d Fancho* (C. de B.).

Voir Hemricourt, *Miroir des Nobles de Hasbaye.*

Farchis *(Lambiers les),* échevin de Namur, 1392 ; écuyer, vassal du comte de Namur, 1396, 7 ; *maires establis de part Massart Colle, maires et eskevin* de Namur, 1399 : un lion naiss. en chef à d. et deux huchets coutournés, 1 en chef à s., 1 en pointe. Ecuss. en cœur, à trois aiguières *(Nam.,* N°s 1220, 1262, 7, 91) (Pl. 6, fig. 149).

Farcy (Jacques), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1583, 4, 5, 6, 1620 : deux demi-membres d'aigle, passés en sautoir, les serres en haut. S. s. : un griffon. Le sceau porte : *Farci* (Mons, Hte de fief).

Farciennes. *Thieris de Faurechines* figure parmi les *franc home et gentil et aloier* du Hainaut, 1278 n. st.) : une aigle et un lambel, à cinq pendants, broch. L. : ✠ *S Tierri de Walencourt chevalier* . . . . . C.-sc. : même écu. L. : ✠ *Contre scel Tierri* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance) (voir **Roeulx, Walcourt**).

Faucompierre. Arnould, sire *de Faconpiere* et de *Noufchastel,* tient, du comte de Luxembourg, *mon chastel Faconpiere, le fourbourch, la ville et touttes les appendizes,* 1278 : trois pals ; au chef d'hermine. L. : ✠ *S' Arnoldi de Male : R.* (!) *(Lux.,* c. II, l. VII, N° 20).

— Jean, sire de *Faukonpierre,* sc. un acte de Ferry de Cronenburg, écuyer, 1332 ; Jean, sire de *Falkenstein,* chev., témoin à l'échange de Jean, sire de Reiffersheid, et du roi de Bohême, 1341 ; sc. un acquit de Gérard, voué de Hunolstein, pour le même roi, 1341 ; *Nobilis et strenuus vir dominus Johannes de Valkensteyn* sc. un acte de Conrard, sire de Schleiden, 1342 : d'hermine à l'écuss. plain. L. 1342 : ✠ *S' Iohanis de Falkinsten* (Ibid., c. IV, l. XVI, N° 67 ; c. I, l. IV ; c. II, l. VIII, N° 10 ; c. IV, l. XVI, N° 20).

Faucon *(Jehan dou),* h. de fief du Hainaut, 1397 : trois mains droites ouvertes, accompagnées de sept

croisettes, rangées en orle, et un bâton broch. *(Nam.*, N° 1263) (voir **Falcon, Fexhe**).

Fauconnier. Henri *li Faconiers*, échevin de *Gouldesines* (Golzinne), 1385 (n. st.) : un faucon *(Nam.*, N° 1175).

— *(Jehan* le), fils de Louis, h. de fief d'Enghien, 1457 : parti ; au 1er, un lion, la queue passée par-dessus la tête ; au 2d, une anille en chef et une demi-anille, mouvant du parti, en pointe. C. : une tête et col de lion entre un vol. T. d. . une d^lle. L. : *S' Jehan le F . . . . nier* (Abb. de W.-B. c. 4008).

— Jean le *Faulconnier*, h. de fief de Charles, baron de Trazegnies et de Silly, pair de Hainaut, etc., à cause de *la principaulté des francs fiefs de Rougnons*, 1609 : parti ; au 1er, un lion cour. ; au 2d, une fasce, accompagnée d'une demi-anille, mouvant du parti, et d'une anille entière, rangées en chef, et d'une croisette ancrée, accompagnée de trois (2, 1) étoiles, en pointe. L. : *S Jan le Faulcownier* (M. Fern. Hanon de Louvet).

FAULS (Henri de) (Faulx-les-Tombes ?), h. du comte de Namur, 1362 : trois lames de faux, l'une en pointe, le tranchant en bas, posée en fasce, soutenant les 2 autres, posées en pal, les tranchants à d., accompagnées en cœur d'une coquille. L. : ✱ *H . . . . on de Fars (Nam.*, N° 926) (Pl. 6, fig. 150).

Fauquemont. *Vir nobilis Walramus, dominus de Momoie* (Montjoie) *et de Valkenborch*, sc. un acte de *Henricus dictus de Schenne*, qui vend, a *Renerus dictus Hun, miles*, sa *curia de Suekhausen*, avec les mansionnaires, 66 bonniers de terre et une forêt, 1208 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, a un lion cour., à la queue fourchée. C. : un éventail (endommagé). L. : *S' V . . . rami dni de Monyoie et de Valkenborg* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 9).

— *Walramus, dominus de Falkenberg (Valkinburg, Valkenborg)*, arbitre entre Henri, sire de Montfort, jadis évêque de Liége, et Thierry, sire de Heinsberg, 1276 ; sgr. de Fauquemont et Montjoie, 1276 : un lion contourné (queue simple) et un semé de billettes. L. : ✠ *S Wallerami filii dni de Faconmont* (Duss., Ibid., N^s 71, 72 ; Duss , *Ballei Altenbiesen*, N° 15).

— *Philippa*, femme dudit *Walramus*, 1276 : type équestre, a s. ; la dame, portant sur le poing gauche un faucon, accostée, dans le haut, de deux petits écus, un peu frustes, chacun a un lion ; un chien passant dans le bas du sceau. L. : ✱ *S' Philippe dne de Valkenburg et de Moinoie* (Duss., Bailliage d'*Altenbiesen*, N° 15).

— Waleran, sire de *Faukemont* et de *Mon[t]joie*, est investi, par Gui, comte de Flandre, et marquis de Namur, de biens *qui estoient nos frans alues*, 1283 (n. st.) : type équestre ; le bouclier et la housse, au lion, à la queue fourchée (qui semble être couronné sur l'écu du contre-scel). C. et sur le chanfrein : un écran échancré *(Nam.*, N° 161).

Fauquemont. *Renardus, dominus de Monyoien et de Falkenburg*, 1306 : un lion cour., à la queue fourchée (Duss., *Jul.-Berg*, N° 170).

— *Reynoldus, dominus de Monyoe et de Falkenborgh*, 1309 : type équestre ; petit module, le bouclier et la housse aux mêmes armes. C. : un écran, fruste (Ibid., N° 193).

— *Johannes de Valkenberg* sc. un acte de Godefroid, sire de Heinsberg, 1326 : un lion cour., au lambel broch. C. : une tête et col de cygne. L. : *Sig' secr . . . mei* (Ibid., N° 314).

— (Thierry, sire de Montjoie et de), 1342 : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse, au lion cour., à la queue fourchée. C. : un dragon entre deux plumes. Sur le chanfrein : un dragon (sans les plumes). L. : *Sigillum Theoderici domini . . . . . enborch* (Ibid., N° 454).

— (Sire Jean de), oncle de Thierry, sire de Montjoie, etc., 1342 ; Jean de F., sire de *Borne* (Born) et de *Zyttart* (Sittard), chev., parent *(nove)* et tuteur de Mathilde de Gueldre, dame de Malines et de Maeseijck, 1347 : un lion cour., à la queue fourchée, et un lambel broch. L. : *S' . . m̃ Ioh' de Valkebch dni d^ Borne* ⋚ . . . . . (Ibid., N^s 454 et 500).

— (Jean de), sire de *Bo[e]dekenbach* (Butgenbach) sc. un acte dudit Thierry, 1342 : même écu que Jean susdit (avec lambel). Volet d'hermine. C. : une tête de lièvre. L. : *S' Ioh de Valkenborch dni de Butgibah* (Ibid., N° 454).

— (Waleran de), sire de Harpen, promet de rendre indemne Godefroid de *Dalenbroych* (Dahlenbroek), chev., du chef d'une obligation, 1350 : même écu (avec lambel). L. : . *S' Dni Walr de . . l . pmog dni . . . . . (= primogenitii)* (Ibid. N° 532).

— (Philippine, dame de Montjoie et de), femme de Henri de Flandre, 1353 : dans le champ du sceau, deux écus, suspendus à un arbre ; A, un lion et une cotice broch., chargée de quatre besants, ou tourteaux ; B, un lion cour., à la queue fourchée. L. : . . *helippe dame de Monioye et de Fa . . . . . .* (Ibid , N° 560).

La cotice, chargée de quatre besants, ou tourteaux, doit, sans doute, représenter une cotice *componée*. Comp. le sceau de Henri de Flandre.

— (Michel, bâtard de) et Francon van *Leiden*, prêtre, reçoivent, du Brabant, un acompte pour le sire de Bredérode (du chef de la guerre de Flandre), 1357 :

un lion cour., à la queue fourchée, et un bâton broch., chargé en cœur d'un losange, posé dans le sens de la bande. L. : . *Michaiel* . . . . . *ver* . (B., N° 1501).

Fauquemont. Conrard van *Valkenborch*, jadis prisonnier à Basweiler, dans la maisnie du duc de Brabant; i. t. : 179 mout., 1374 : un lion cour., à la queue fourchée, et un filet broch. L. : . . *o* . . . . *t* . . *Valkenborch* (B.).

— (Renaud de), sire de *Borne* et de *Zittert*, 1378; reçoit des paiements de la duchesse de Brabant, 1390, 4, 6 (n. st.); reçoit du comte Adolphe de Clèves un acompte sur les 7000 flor. de Holl., dot de sa femme Elisabeth, fille dudit comte, 1394; reçoit de ladite duchesse une somme *van dat wij met onsen ghesellen hare nu ghedient hebben in den orloghe ieghen den hertoghe van Gelre, van dat wij laghen met twehondert ene ghelaive, elke met twe perden, vive ende veertich daghe lanc ende met achtentwintech scutteren tseventech daghe lanc over Mase*, 13 . . : un lion cour., à la queue fourchée. L., 1378 : *S' Reini d' Valkenborg dni de Born* ⧖ *de Sittar* (B.; Duss., *Clèves-Mark*, N° 578, et B.).

— *Schepenen ende wethouders der stat Valkenburch*, 1349 : un lion, à la queue fourchée. T. : une femme et un h. (fruste) *(Afflig.)* (voir **Buren, Salm**).

Voici, d'après Gelre, les armes du *here van Valkenborch*, h. du duc de Brabant : d'argent au lion de gueules, à la queue fourchée, cour. du même, lamp. d'azur. Le eq. d'or. Volet d'argent, doublé d'azur. C. : un lion léopardé de l'écu (entier), posé devant un écran arrondi, d'argent, bordé de deux tires d'yeux de plumes de paon. Ce sont ces armes que Gelre a peintes aussi dans l'éloge de *Reymout van Valkenborch*.

Die here van Borne, h. dudit duc, portait : d'après Gelre : d'argent au lion de gueules, à la queue fourchée. Le eq. d'or. Volet de l'écu. Cour. de gueules. C. : une tête et col de cygne d'argent, becqué de gueules, le col garni de deux tires d'yeux de plumes de paon.

FAUZ *(Corbeaux de)* reçoit, du Brabant, une indemnité de 100 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, 28 juillet : trois lions, surmontés d'un lambel. L. : *S Tvmas Corbia* [. *vsnelva*?] (B., N° 1307).

— *Corbaut van Faus*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 690 mout., 1374 : trois lions et un lambel broch. L. : ✠ *S' Tomas Corbia* (B.).

Faust d'Aschaffenburg (Philippe-Jacques), sgr. foncier de Dockendorf (prévôté de Bitburg), pour un quart, dont il remet de dénombrement au roi de France, 1683 : un poing. Cq. cour. C. : un aigle iss., chaque aile chargée d'un poing. Le eq. accosté des lettres : P I F et V A (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713a) (voir **Warsberg**).

Fauve, Gilles *le Fave*, et *Gillion le Valewe*, h. de fief du comte de Flandre, 1331 : trois losanges. L. : ✠ *S' Gillis le Valewe* (Fl.) (voir **Valve**).

L'*Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre* (N° 1651) l'appelle, à tort : *de Valewer*.

Fauviaus (Gilles), h. de fief de Jehan Sausseis, sire de Boussoit, 1303 : une croix ancrée et un bâton broch. L. : ✠ *S' Gilles Favviav* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Favarcque (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1660, à Lens : un cœur, percé de deux flèches, passées en sautoir, les pointes en bas. S. s. : un griffon. L. : *S Iean Favarqve* (M. A. de Latre du Bosqueau).

Fave (Parent) « bailli de l'eau », en Flandre, 1435 : une échelle, accostée de deux étoiles. C. : une étoile. L. : *S' Parent Fave* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 80-81).

Favelly (Jean), échevin de Namur, 1549 : trois faucilles dentelées, les deux premières affrontées, et en cœur une tête de mouton, posée de face. C. : une tête et col de mouton (Mélanges, 156).

Febure, voir **Fevre**.

Fechères. Jean van *Flekiere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 32 mout., 1374 : une aigle, chargée en cœur d'un annelet. L. : ✶ *S' Iohan de Fechire* (B.).

Feele (Henri van den), vassal d'Adrien van Rokeghem, sgr. de ter Donct, etc. du chef de la sgrie de ter Ruwen, à Berchem-lez-Audenarde, 1503 : une rose (Els.).

Feij[e] (Gisbert) (voir **Duijst**) 1376 : trois fleurs de lis, chacune enclose d'un annelet; au fr.-q. broch., chargé d'un poisson, posé en bande (**Moliaert?**) *(Geld.)*.

Feijcop (Baudouin), échevin du métier de Hulst, 1396 : un chevron, accompagné de trois feuilles de tilleul, les tiges en haut (G. C. B., Acquits de Lille, l. 161).

FEYT (**Feix**?) *(Cholet du)*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 86 mout., 1374 : de vair au sautoir, accompagné de deux petites roses, l'une entre les deux bras supérieurs, l'autre entre les deux bras inférieurs, toutes deux à sen. L. : . . *Colete Dri*[*f*?] . . . (B.).

FEIX (**Fexhe**) *(Rygaut van)* reçoit du Brabant, un acompte du chef de son frère Masschereel van F., tué à Basweiler, sous Jacques de Bourbon; i. t. : 160 mout., 1374 : neuf (3, 3, 2, 1) besants ou tourteaux, et une bordure. L. : ✠ *Si Rica* . . . . *e Fche* (B.) (voir **Fexhe, Masschereel**) (Pl. 7, fig. 151).

Comp. Henricourt, éd. Salbray, p. 47.

Fecht (Hubert van der) jadis prisonnier *illec*, sous Robert de Namur; i. t. : 180 mont., 1374 : de vair en pal, au bâton, accompagné en chef à s. d'un écuss. plain, au chef plain. L. : ✠ *S Hebarris Wi . embarstasvettore (?)*; au dessus de l'écu : *o . e.* à d., de l'écu : un *e*, à s. : un *h (quid ?)* (B.) (Pl. 7, fig. 152).

Fellen, voir **Vaucherois.**

Feller (Suzanne) tient, du roi de France, la *mairie foncierre de Helliguen* (Helling), relevant de Rodemack, 1681 : une fasce, soutenant une vergette, accostée de deux étoiles, ladite fasce accompagnée en pointe d'un croissant. C. : une étoile (?) (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713b).

Felleries (Charles de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc., à Tournai, 1672 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles. Le bas de l'écu et le reste du sceau sont cassés (Baron de Loe).

Fellignies (La sgrie de), en Neufvilles, près de Soignies, 1672; la sgrie de Felligniez et de Godimont, 1681 : un lion; à la bordure chargée de douze étoiles. C. : un lion iss. entre un vol (**Steenhault**). L. : *Seel . . . . . o . t . . Noevfville* (Hosp. de Soignies, à Soignies).

Feltz (van der), voir **Rochette.**

Feluy. Godefroid, sgr. de *Fellui*, chev., prend, avec l'abbaye de Bonne-Espérance, un arrangement au sujet de la juridiction sur les biens qu'elle possède à Feluy, 1273 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'une molette. L. : . . . . *defridi militis dni de Felly* . (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Annees de Felluy*, dame de *Verteyn* (Vertain) et de *Remeries* (Romeries), reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, 2170 vieux écus, sur la somme de 3189, que *feu nouz sire et conthoral sire Anseaul de la Haye avoit deservue en leur guerres encontre le conte de Flandres*, 1358, 31 mai : parti; au 1er, une croix et un lambel broch. (**Bousies-Vertain**); au 2d, une bande de *six* losanges. L. : *S Anies de Felvi dame d . . . . . rie . .* (B., N° 1610).

— (Noble homme Jean, sgr. de) (voir **Arquennes**), 1318 : une bande de cinq losanges. L. : ✠ *S . . . . . de Fellvy* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (Les échevins de), trois sceaux; 1o, du temps de René de Renesse, vicomte de Montenacken, fin du XVIe s. : parti; A, écartelé; aux 1er et 4e, un lion (sic! qui représente **Renesse**); aux 2e et 3e, une fasce de cinq fusées (**Hamal**). Sur le tout : un écuss. à trois chevrons (**Masny**); B, une croix (**Bousies**). L. : ✠ *Seel eschevinal de Felvy 1548*. 2o, XVIIe s. : écu ovale, coupé; A, parti; au 1er, un lion (le champ hachuré de lignes horizontales); au 2d, d'or a trois pals de gueules; B, de sinople a trois macles. S. : deux lions regardants. Manteau, sommé d'une cour, a cinq fleurons (**Berghes**). L. : *Cachet escheuinalle de Felvy*. 3e, du temps de Henriette-Sophie-Joséphine, comtesse d'Uzendoorn à Blois, fin du XVIIIe s. : de gueules à trois pals de vair; au chef d'or. L'écu, ovale, sommé d'une cour, à cinq fleurons et entouré de feuillage et d'ornements. L. : *Cachet escherinal de Felvy* (M. de Lalieux, à Brux.).

Fenal. Henri de *Fenaul*, échevin de Feix, 1331 : plain; au chef denché, chargé d'un lambel (?). L. : ✠ *S Henris de Fenavl (Nam.*, N° 523).

— Henri de *Fenaul*, h. du comte de Namur, 1338, 52; échevin de Namur, 1354, 5, 6 : plain; au chef denché, chargé de trois coquilles. L. : *S' Henrici de Fenal* (Ibid., Nos 591, 774, 787, 9, 810).

— (Henri de), échevin de Namur, 1392; vassal dudit comte, 1396, 7 : trois piles, la 1re chargée d'un oiseau (Ibid., Nos 1220, 1262 et 7).

Fénétrange. *Nobilis vir Hugelmannus, dominus in Vinstinga*, sc. un acte d'Agnes de Lichtenberg, comtesse de Deux-Ponts, 1339 : une fasce (Lorr., *Bitche*, B., 570, N° 8).

— Ulric, sire de *Finstinghen*, chev. (et *Ulrec van Veinsteringhen)*, reçoit, du Brabant, des acomptes de 1000 et de 3112 1/2 vieux écus, pour ses services dans la guerre entre le comte de Flandre, 23 avril et 15 juillet 1357; deux sceaux différents : A, une fasce. C. : une tête et col de chien braque de l'écu. L. : *S' Ul . . . . dni de Vinstinga*. B, même écu sans timbre. L. : *S' Vlrici . . . . . in Vinstinga* (B., Nos 984 et 1256).

Voici, d'après Gelre, les armes d'un (N. von) *Vinstingen*, h. de l'« évêque » de Cologne : d'azur à la fasce d'argent. Le cq. d'or. C. : une tête et col de chien braque de l'écu, langué de gueules.

— Ulric, sire de *Fenestrange*, reçoit, du Brabant, une indemnité de 11069 mont., du chef de la bataille de Basweiler, pour lui-même, ses compagnons, respectivement les héritiers de ceux-ci, 1374; noble homme sire Ulric de *Fenestrange* sc. un acte de Thierry *Huysman van dem Vytinchoyve*, 1376 : mêmes écu et C. qu'en 1357. L. 1374 : *S Olrici dni de Vinstinga* (B. et Duss., *Col.*, N° 977).

— Jean, sire de *Fenestrange*, maréchal de Lorraine, sc. pour Marquet de Baldech, 1448 : une fasce. C. : un cygne essorant, iss. S. : deux léopards (Lorr., *Neufchâteau*, B, 833, N° 61) (voir **Esch, Pettanges**).

Fenno (André), echevin de Fumal, 1356 : dans le champ du sceau, une force renversée, accostée de deux étoiles (*Nam.*, N° 805).

Fig. 1.

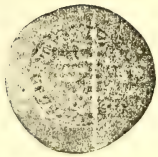

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. XLV.

Fig. 1. Jean Heijms
Fig. 2. Godefroid van den Hove
Fig. 3. Thomas van den Hove
Fig. 4. Henri van Hofstade
Fig. 5. Jean de Julémont

} Combattant, tous, à Basweiler, dans l'armée brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

Feraguc. *Gerardus Farraghuc*, h. de Robert de Grimberghe, sgr. d'Assche, 1296 ; dans le champ du sceau, un lion. L. : *S' Gerardi Feragve* (B., N° 131).

Ferdin (Guillaume), religieux, « procureur » de l'abbaye de Corbie, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1444 : écartelé; aux 1er et 4e, une rose; aux 2e et 3e, dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés, aboutés, et au lambel broch. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43).

FERME (Guillaume de) (= **Faimes**), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 650 mout., 1374 : un croissant, accompagné de sept (4, 3) mouchetures d'hermine (champ d'hermine). L. : ✠ *S' Villeame de Ferme* (B.) (voir **Poullet**).

Voir sur les Ferme, Henricourt, *Miroir des nobles de Hasbaye*.

Fermont, voir **FIERMONT**.

Fernandez, voir **Eede**.

Fernelmont. Thibaut de *Frenemont*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 37 mout., 1378 : plain ; au chef denché, chargé à d. d'une rose. L. : ✱ *S Tibav de Loncan* (Longchamps) (B.).

Ferooz. *Wilhiames de Ferou[t]*, h. du marquis de Namur, 1290 : une fasce, sommée d'un lion iss. L. : ✠ *S' Wilhi militis de Buzee (Nam.,* N° 223).

Buzee = Beuzet, province de Namur, localité dont Ferooz constitue un des hameaux.

— Libert *van Feroot*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 165 mout., 1374 : une fasce et un lion broch., iss. du bord inférieur de la fasce. L. : ✠ *S Liberti vo[ui?] et de Fo* (voué de Ferooz?) (B.).

— Guillaume *van Feeroot*, fils dudit feu Libert, reçoit, du Brabant, une indemnité du chef de son père (Basweiler), 1378 : une fasce, sommée d'un lion iss. L. : *S' Vilam . . . . . de Fero* (B.).

Ferquenoit (Janin du), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1536 (n. st.) : un cerf élancé, surmonté à s. d'une étoile à cinq rais. S. : un aigle (Mons, Ste-Waudru, c. II).

Ferrière (ou **Frayère**?). *Col[l]art de Frieres* reçoit une rente viagère sur le domaine de Binche, 1476, 93, 94 : deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'une étoile. T. : un ange agenouillé. L. : *S Colart de Frieres* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 1688).

L'acte de 1493 le dit résidant à *Merbes le Castiel*, celui de 1494 à *Merbez* (Merbes-le-Château). Dans le premier de ces deux documents, il déclare recevoir la rente pour lui, Guillaume et *Colinet*, ses fils, dans la seconde quittance, pour lui et son fils Guillaume.

FERRIERES *(Henris de)*, chev., garant du roi d'Angleterre, envers le duc de Brabant, 1339, à Bruxelles ; sc. une obligation du roi au duc, à *Espinleu*, près de Mons, 1339 : sept (3, 3, 1) macles. L. : ✱ *Sigillum Henrici de Ferrers* (B., Nos 530 et 545).

Ferté (Jean van der), jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 219 1/3 mout., 1374 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'une étoile à cinq rais. L. : *S Iehan . . l. Fer . . .* (B.).

— (Jean-Bapt. de le), h. de fief du Hainaut de la cour de Mons, nommé par le parlement de Tournai, 1696 : un chevron, accompagné en chef d'une étoile et d'une rose et en pointe d'un arbre terrassé (M. Paris).

FERTIN (Jehan de) (et *Fretin* ; serait-ce *Fréthun?*), écuyer, 1437 ; écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, 1438 ; écuyer, huissier d'armes, dudit duc 1436, 43 ; capitaine de Tournehem, 1434-1467, reçoit, avec sa femme, dudit duc, une pension annuelle de 450 livres, sur l'espier de Furnes : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) roses. C. : un oiseau (corbeau, faucon?) entre un vol. L. : *Seel Iehan de Fertin* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 95, 96, 377, 359, 401) (voir **PRELLES**).

Des actes de 1436, 7, 8, 44, 5, 56, 67, appellent sa femme : Jeanne *la Maresse, la et le Mairesse*; d'autres, de 1446, 54, 5, 60, etc. : Marie *la Maeresse*.

Fervesti (Guillaume), bourgeois de Tournai, reçoit, du domaine de Courtrai, des rentes viagères pour lui, sa femme, Jeanne de Thouart, son beau-frère, Jérôme de Thouart, Catherine Fervesti, sa fille, et Jean Deswez, 1 . . . : une tête de more. C. cassé. S. : deux léopards lionnés. L. : . . . . . *Fe . . . . . .* (Ibid., l. 391) (voir **Cot[t]riel**).

Festiaus (Jean), h. de fief du comte de Hainaut, 1366 : un oiseau essorant, regardant. L. : . *Iehan Fes . . . . .* (Mons, Abb. d'Epinlieu).

Festraets (Maître Guillaume), licencié-ès-lois, échevin de Tirlemont, 1649 : écartelé ; tous les quartiers plains ; une coquille broch. en cœur sur le tout. C. : une coquille (Gr. scab., c. 5645).

Feuillette, voir **LOROIT**.

Fevre. *Stievene li Fevres*, h. de fief de Renaix, 1294 : dans le champ du sceau, à s., une éclume, surmontée (!) d'un fer à cheval, renversé, et accompagnée à d. d'un dextrochère, tenant un marteau et mouvant de l'encadrement (*Nam.*, N° 265).

— Jean li *Fevres*, prêtre, receveur du chapitre de Notre-Dame, à Termonde, 1390 : un sautoir, chargé en cœur d'un annelet et accompagné de deux marteaux, 1 en chef, 1 en pointe, de . . . (une merlette

contournée, surmontée d'un besant, ou tourteau?). au flanc d., et de . . . (cassé) au flanc s. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).

Fevre (Jean le), h. de la châtellenie de Gand, 1397 : deux cotices engrélées, accompagnées au canton s. d'un écusson, chargé d'un marteau, lesdites cotices accompagnées en pointe a d. d'une coquille (Ibid., l. 111).

— (Marguerite, veuve de *Colaerd* le), bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur l'espier de cette ville, 1443, 5 : parti ; au 1er, un glaive, posé en barre, la pointe en haut, accompagné de deux aigles ; au 2d, d'hermine a la bande. T. : un ange. L. : . . . . . *aerts Feuers* (Ibid., l. 113 et 378).

— (Jean le), dit *Males*, h. de fief du Hainaut, sc. un acte relatif aux chartreux du Mont-St-André-lez-Tournai, 1465 : une aigle éployée, accostée en chef de deux massues et accompagnée en pointe d'une 3e massue, accostée de deux étoiles. C. : une tête et col d'éléphant (Tournai, Chartreux, c. IV).

— (Benoit le), tient un fief du sgr. de Braine-l'Alleud, 1470 : un equerre contourné, mouvant du bord s. et de la pointe (Av. et den., No 1710).

— (Roland le), conseiller du duc d'Autriche, de Bourgogne, etc., receveur général de Flandre et d'Artois, 1480, 2 : une croix ancrée. Cq. cour. C. : un oiseau. L. : *S Roland le Feure* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 157, 224).

— (Roland le), conseiller du duc, etc., receveur général de Flandre, 1482 : un glaive, posé en bande, la pointe en bas, accompagné de deux (?) aigles (celle de d. est cassé). C. : une aigle, iss. d'un panier. L. : *S Roland . . . eure* (Ibid., l. 391).

— (Jean le), dit *Boussart*, h. de fief d'Enghien, 1500 : une marteau accostée de deux étoiles. L. : . . . . . *le Feure* (Abb. de W.-B., c. 4008).

— (Jean le), même qualité, 1500 : un chevron. S. s. : un lion accroupi. L. : . . . . . *le Feure* (Ibid.).

— Jacques le *Feburе*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1560, 2 : un arbre, accosté de deux coquilles. S. s. : un griffon (Mons, H. de fief).

— (Jacques le), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1580 : une branche à trois rameaux secs, celui du milieu sommé d'un gland (feuille?), accostée en chef de deux croisettes potencées, ladite branche posée sur une terrasse (Mons, Ste-Waudru, c. 1).

— Adrien le *Feburе*, même qualité, 1591 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné de trois roses. S. s. : un lion (Mons, H. de fief).

Fevre, Jean le *Feburе*, demeurant à Bruxelles, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1597 : un chevron, accompagné de trois têtes et col de licorne contournés. S. d. : une licorne saillante. L. : *S Ian le Febore* (Gr. scab. de Bruxelles, A. G. B.).

— Jean-Gilles *le Feburе*, tenancier juré héréditaire dans la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1693, 8, 1704, 5 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un marteau, l'écu entouré d'un cartouche. Sans L. (C. C. B., c. 53) (voir **Knibbe**, **Looz**).

Fexhe (Abraham de), dit de *Falcon*, échevin de Liége, vers 1450 : écartelé ; aux 1er et 4e, un croissant, surmonté d'une étoile ; aux 2e et 3e, une bande, chargée de trois coquilles. T. : un ange. L. : *S Abrahan de Fexhe* (C. de B.) (voir **FEIX**).

Fief (Jean du), même qualité, 1602 : écartelé ; aux 1er et 4e, une tête et col de bouc, surmontée d'une étoile et accostée en pointe de deux autres étoiles ; aux 2e et 3e, une barre, chargée de trois croisettes. C. : une étoile (Mons, H. de fief).

Fiefve (Grégoire) (Fiefvé = Fiévet?), à Flobecq, tient, par achat de Jean le Clercq, fils de feu Jean, un fief du château de Flobecq, 1562 : un cor de chasse contourné, surmonté de deux quartefeuilles (Fefs, No 10335).

FIENLLES (Fiennes?) (*Willame sires de), chevaliers*, 1293 : type équestre ; le bouclier et la housse à un lion. Ornement du chanfrein : un éventail. L. : . . *Gvillermi domini de Fienl . . militis*. C.-sc. : écu au lion. L. : ✠ *Sigillvm secreti mei* (Fl.) (voir **Fiennes**, **Haverskerque**, **LYAUNE**, **PLANCHE**).

Voir *Incent. analyt.*, N° 700.

Fiennes (Robert, sire de), connétable de France, 1366 : un lion. C. : une tête et col de cerf. S. : deux griffons accroupis. L. : . . . . . *rt sire de Fien* . . . (Arch. commun. à Gand) (voir **FIENLLES**, **Luxembourg**).

Dans l'Inventaire, par MM. Pr. Van Duyse et E. De Busscher, il est appelé, abusivement : sire de Fieules. D'après l'Armorial du XIVe s., publié par Douet Darcq, le sire de *Fiennes* portait : *d'argent a un lion noir rampant*.

Fierens, etc. *Walter Fierijns*, échevin d'Anvers, 1398 : trois pals ; au chef chargé d'une aigle (N.-D., Anvers, *Chap.*, *capsae* 6-10) (voir **Otte**).

— Nicolas *Fierin* reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, héritée de feu sa mère, veuve de Jacques [de?] Zwertvagher, rente inscrite sur la vie de Madeleine, femme de Jean van *Scoresse* (Escornaix), chev., sgr. de *Haissene*, et sur la vie de Marguerite, femme de Nicolas *uten Hove*, toutes

deux filles de feu Georges *Fiern* et sœurs dudit Nicolas, 1462 : écartelé; aux 1er et 4e, deux crocs (?), adossés, passés en sautoir, et un semé de billettes; aux 2e et 3e, un lion. C. : un poisson engoulant le cq. L. : *S Claeis Fierins* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

Fierens, etc. Simon *Fierins*, amman et geôlier (*cangheneshaudere*) du duc de Bourgogne, au métier de Somergem, 1471 : coupé; au 1er, cinq pointes flamboyantes (flammes), iss. du coupé; au 2d, plain. L. : ..... *Fierins* (Ibid., l. 157).

— Guillaume *Fierens*, lieutenant de la cour féodale du damoiseau Jean *van Bailleth*, à Neerlinter, 1524 : un lion (assez fruste) (Diest, liasse de Neerlinter).

Fierlant (Ferdinand-François de), écuyer, licencié-ès-droits, échevin de Bruxelles, 1753, 65, 73 : parti d'argent et de gueules, à la rose broch., de l'un en l'autre. C. : une rose entre une ramure de cerf (E. G., 326; M. van der Elst et Ord.).

FIERMONT (Fermont?) (Nicolas van et *dou)*, reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur une créance de 226 *francs* (guerre de Gueldre), 1396, 7, 8 : trois roses à six feuilles. L. : *S Colart dafiermont* (B.).

Par suite d'une erreur du scribe, une des quittances, relative au deuxième sixième, est datée du 20 aout 1396 ; lisez : 1396.

En 1397, il reçoit le troisième sixième, qui parfait la moitié des 226 francs; cette moitié s'élève à 93 vieux ecus et 15 gros de Flandre.

FYES (Fy?) *(Johan de)*, cousin de *Libyers, fus Johan d'Otey, manans a Dolhem* (Dalhem) sc., pour celui-ci, avec *Giley de Bryamont*, pour une rente qu'il reçoit du sénéchal de Fauquemont, 1386 : une fasce de vair de deux tires (assez fruste) (B.).

— Jean *Fijes*, et *Fijts*, échevin de la haute justice de Verte (à St-Trond), 1524; tenancier de Jean van Hinnisdael, dans sa cour de Borlo, 1534 : un chevron, accompagné en pointe d'une étoile (Ord. et S.-T., c. 13).

Fiévet. Nicaise *le Fivet*, h. de fief de l'abbaye de Wauthier-Braine, 1472 : un arbre terrassé. L. : *S Ni . . . . . le Fievet* (Abb. de W.-B., c. 4009).

— Jacques *Fiefvet*, h. de fief de Flobecq et Lessines, 1546 : une herse de labour triangulaire. S. s. : un griffon (Fiefs, N° 10282).

— Nicolas *Fievet*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1548 : un chevron, chargé d'une étoile à cinq rais et accompagné en chef de deux roses. Le bas de l'écu et le C. sont cassés (Mons, Sainte-Waudru, c. I).

— Philippe le *Fiefvet*, même qualité, 1550 : un chevron d'hermine, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'une étoile à cinq rais. T. : un saint, portant de la main droite un glaive (!) et de la gauche un livre ouvert (Fiefs, N° 10408).

Fiévet, Jacques *Fiefvet*, même qualité, 1585 ; sc., à Avesnes, 1592 : trois roses à six feuilles, accompagnées en cœur d'une abeille. T. s. : un h. sauv., tenant sa massue de la main gauche. L. : *S Iacques Fiefvet* (Mons, H. de fief, et Mons, Gr. scab. d'Avesnes) (voir **Fiefve, Lourdo, MAREZ**).

Fikere (Laurent de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez; i. t. : 431 mout., 1374 : une fasce échiquetée, surmontée à d. d'une étoile, et un lambel. L. : *S' Laurentii Fikere* (B.).

— (Nicolas de), prisonnier *illec*, sous la bannière de Redelgem; i. t. : 232 mout. et un gros de Fl., 1374 : diapré, à la fasce échiquetée, surmontée à d. d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Nicolaus* (!) *de Fikere* (B.).

Il est probablement ce *Cole Fiker* que le compte de la Saint-Jean 1370-la Saint-Jean 1371 mentionne comme maieur de Campenhout (C. C. B., N° 2357).

Fijck *(Boudijn)* (fils d'Adrien), échevin de Rotterdam, 1476 : trois feuilles de tilleul, sans tige, renversées, accompagnées en cœur d'une étoile. C. : un vol (U.).

— (Adrien) *van Hove*, échevin *illec*, 1490 : même écu. C. cassé (U.).

— (Josse et Adrien), tous deux fils de Thierry et échevins *illec*, 1538, respectivement 1541 : trois feuilles de tilleul, les tiges en haut. C. de Josse : une aigle iss. C. d'Adrien cassé (U.) (voir **Birgel**).

Fimal, voir **Coene**.

Fines (Jehan de), maieur de Mons, h. de fief de la cour d'*illec*, 1523 : une gerbe ; au chef chargé d'une rose. S. s. : un griffon (Mons, H. de fief).

Finet (Luc), tenancier juré héréditaire dans la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1597 : cinq losanges, aboutés, accolés, en croix. L. : *S Lucas Finet 159[1?]* (C. C. B., c. 48).

— (Luc), même qualité, 1627, 9, 32 : écartelé; aux 1er et 4e, un chevron, accompagné de trois houppes; au chef de quartier chargé d'un renard élancé; aux 2e et 3e, cinq losanges, aboutés, accolés, en croix. C. : un buste imberbe, coiffé d'un bonnet. L. : *S Lucas Finet* (C. G. B., c. 47 et 48) (voir **Cuijermans, Robeerts**).

Fiquelmont (Robert de) tient du roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou et de Bar, du chef de la châtellenie de Briey, un fief à Fiquelmont, etc., 1436 : trois pals. C. : deux cornes de bœuf (Lorr., *Briey*, B., 592, N° 232).

— *Waultrin de Ficquelmont*, écuyer, prévôt de Briey, tient du duc de Lorraine, etc., du chef de la châtel-

lenie de Briey, la moitié de la sgrie de Remonville-lez-Villers, *devant Rombay*, dont Nicole *Roussel* (Roucel), chev., *citain* de Metz, tient l'autre moitié etc., 1534 ; trois pals, au pied fiché. Même C. L. : *S Watri de Fiqlmot* (Ibid., B., 593, Nos 68, 71, 76).

Fiquelmont. *Honnoré seigneur Robert de Ficquelmont*, écuyer, sgr. d'*Andreny* (Anderny), en partie, sc. un acte de Nicolas des Aincherins, écuyer, sgr. de Jondreville, en partie, 1536 : coupé, au 1er, un loup passant ; au 2d, trois pals. Même C. L. : *Robert de Figremont* (Ibid., N° 75) (voir **Clémery, Landres, VIENNE**).

Fisenne. *Anseal de Fiesines*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 90 mout. et 6 vieux gros, 1374 : une aigle, accompagnée de trois (2, 1) roses. L. : ✠ *S Ansial de Fisine* (B.).

— *Pierart van Phuesimes*, prisonnier *illec*, sous Robert de Namur ; i. t : 64 1/3 mout., 1374 : une aigle, un bâton en barre broch. et un lambel, broch. en cœur sur le tout. L. : ✠ *S Pirar de Fssin* (B.).

Fischbach. Jean van *Visbach* (fils de Georges), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gronenburg ; i. t. : 480 mout., 1374 : deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'une croisette, au pied fiché. C. : deux poissons, couchés l'un sur l'autre, sommés d'un plumeau (formé d'un panache de plumes de coq, attaché sur une boule, soutenue d'une tige). L. : *S' Iohann van Uisbach* (B.).

— *Robbijn van Vispach*, jadis prisonnier *illec*, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 170 2/3 mout., 1374 : deux poissons adossés, accompagnés de huit croisettes, au pied fiché, rangés en pals, 2, 3, 2. L. : *S' Robyn van . isbach* (B.).

Fischenich. *Winricus de Vischenich et Winricus, filius eius, milites*, se portent cautions, envers la ville de Cologne, pour *dominus Henricus de Ossendorp* (Ossendorf), *miles de Bunna*, ainsi qu'ils l'ont dit dans un acte spécial ; 16 août 1288 ; sceau du père : un semé de fleurs de lis et une fasce broch. L. : ✠ *S' W . . . . . de Visschenich milit'* (Ville de Cologne, N° 523).

Ossendorf avait été fait prisonnier, à Worringen, par ceux de Cologne, d'après un autre acte, du 20 du même mois (Ibid., N° 524).

— *Coyntzo de Vysschenich, filius quondum domini Coyntzonis de V., militis*, tient, de l'église de Cologne, *castrum seu mansionem in Vysschenich*, dont *Goydchim de Byntzfelt*, sa mère, possède l'usufruit, 1371 : une fasce, surmontée à d. d'un poisson, posé en croissant versé. L. : ✠ *S' Coyntze van Fisschenich* (Duss., *Col.*, N° 914).

Fischmarkt, voir **COLEN**.

Flameng (Jean le), bourgeois de Tournai, reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, rente inscrite sur sa vie et celle de *Haquinet de Touwart*, 1463 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois lions ; aux 2e et 3e, une fleur de lis florencée (**Aubremont**?) Très cassé ; l'écu, seul, est resté intact) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

— Jean le *Flamencq* reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, rente inscrite sur sa vie et celle de *Hacquinet de Touwart*, son *frère*, 1477 : trois écuss. frustes, accompagnés au pointe du chef d'un annelet, et un bâton en barre (non broch.). L. : *l seel Iehan le Flamen* (Ibid., l. 391).

— *Maistre Guillamme le Flameng*, licencié-ès-droits, sgr. de Houtain (-le-Mont) et de *Noefvilles-lez-Sougnies* (Neufvilles-lez-Soignies), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1530 ; un chevron, accompagné de trois roses. C. : une rose entre un vol (Vte Desmaisières) (voir **Hulin**).

— Pierre *Flameng* (sic !), h. de fief du Hainaut, 1573, à Bavay ; un *agnus Dei*, regardant, passant sur une terrasse. T. s. : une femme nue, agenouillée. L. : *Piere le Flameng* (Mons, Gr. scab. de Bavay) (voir **Flamens**).

La mayson surnomé le FLAMENG : *d'asur, au sautoir d'or, semé sur l'asur de croes croisez, pomeles o pomettes fygés tout d'or.*

La mayson surnomé LE FLAMENG DE GAND : *d'or, à trois bendes d'asur, à la bordure de gueulle, et crye : Sysoing !* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne noblesse de la comté de Flandres*).

Flamengrie (Les échevins de la), 1566, 74 : un bandé (**Roisin**). L'écu entouré d'une guirlande de raisins et de pampres. L. : ✱ *S' eschal de la ville de Flamengrie* (Mons, Gr. scab. de La Flamengrie).

Flamens *(Reniers li)*, changeur et bourgeois de Paris, 1289 (n. st.) : une bande, accompagnée de trois croisettes ancrées, 1 en chef à s., 2 à d., celles-ci rangées en bande. L. : ✠ *Ren* . . . . . (Fl.) (voir **Flameng**).

Voir *Invent. analyt.*, N° 480.

Flandre (Philippe, comte de), 1162 : type équestre ; l'écu à un lion. Le comte est coiffé d'un chapeau de fer cylindrique, à nasal ; sur le côté latéral de ce chapeau figure un lion naissant. L. : ✠ *Sigillvm Philippi comitis Flandrie*. C.-sc. : type équestre, à *dextre* ; l'écu et la bannière, barlongue, à un lion. Chapeau avec lion naissant comme sur le grand sceau. L. : ✠ *et Viromandie* (=Vermandois) (grand Séminaire de Bruges ; **Abb.** des Dunes).

C'est là le sceau armorié le plus ancien connu.

— **Robert**, fils aîné du comte de Flandre, avoué d'Arras, sire de Béthune et de Termonde, **1272** : type équestre ; le bouclier à un lion et à un lambel

à cinq pendants L. : ✠ *S' Roberti primogeniti comi . . . . . ndrie.* C.-sc. a l'écu au lion et au lambel à cinq pendants broch. L. : ✠ *Secretum Roberti de Flandria.*

Flandre. *Robertus, primogenitus comitis flandrensis, comes nivernensis, dominus Betunie et Terremonde,* 1275; assiste, comme pair du sire de Cysoing, lors de la cession, au comte de Flandre, du château de Peteghem, 1286 : type équestre ; le bouclier et la housse au lion et au lambel a trois pendants broch. Sans C. Ornement du chanfrein : un écran échancré. L. : ✠ *S' Roberti primogeniti comitis Flandrie comitis nivernen.* C.-sc. : écu au lion et au lambel a *cinq* pendants broch. L. : ✠ *Secretu Rob'ti comitis nivern* (Fl. et *Nam.*, N° 198).

— *Phelippes, chevaliers, fius monsigneur Guy, conte de Flandres,* 1284 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'ailette au lion et au bâton broch., chargé de trois coquilles. C. et ornement du chanfrein : un éventail garni de fleurs de lis (très cassé). C.-sc. : écu aux mêmes armes L. : ✠ *Secretum Philippi filii comitis Flandrie* (Fl.).

— *Willaumes de Flandres,* fils du comte Guy, chev., 1285, 6 : type équestre ; le bouclier et la housse au lion et au bâton broch. L. : ✠ *Sigillv . . . . . mitis Flan . . . . .* C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : *S' ts G filii comit . . Flandrie* (Baudeloo ; *Nam.*, N° 198).

— Le même, 1291 (n. st.) : type armorial ; même écu (Ibid., N° 229).

— *Bauduins de Flandres,* chev., fils du comte Guy, 1285 : type équestre ; le bouclier et la housse au lion et à la bordure engrélée. C. et ornement du chanfrein : un éventail. L. : *S' Baldv . . . fili . . . . . is Flandrie.* C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secretv mevm michi (Baudeloo).*

— (Isabelle, comtesse de) et de Namur, 1291 (n. st.) : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, au manteau doublé de vair, tenant de la main droite une fleur de lis et accostée deux écus ; A, un lion ; B, un burelé et un lion cour. broch. L. : ✠ *S' Elyzabeth comitisse namvcensis.* Contre-scel : un écu au lion (*Nam.*, N° 229).

— *(Noble homme me sire Guys de),* chev., *frere a men signeur le conte* (Jean de Namur), 1300 : type équestre, petit module ; le bouclier, la housse, la bannière et l'écu du contre-scel, au lion et au bâton engrélé broch. C. cassé. Sur le chanfrein : un écran échancré. L. : *S Guidonis filii* (!) *comitis Flan . . . .* (Ibid., N° 305).

— *Mahaus, fille au conte de Flandres,* 1314 : un lion. L'écu entouré de quatre petits écus, chacun à trois bandes et à la bordure engrélée, ces écus entourés de branches de chêne. Sans L. (Fl., Nos 1291, 5, 6, 9).

Flandre. *Jehans de Flandres, seingneur de Neele et de Terremonde,* donne quittance au sire de Malines, 1324 : type équestre ; le bouclier, l'ailette et l'écu du contre-scel, au lion et à la cotice broch. C. et sur le chanfrein : un lion assis. L. : *S' Iohis de Flandr' milit dni de Nigella ⊼ de Crepi . . . . o* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 292).

— (La comtesse de), 1361 : parti ; A, un lion ; B, écartelé ; aux 1er et 4e, un lion, aux 2e et 3e, un lion cour., a la queue fourchée (**Brabant-Limbourg**). Sans légende (B.).

— (Henri de) et Philippine, sgr. et dame de Montjoie et de Fauquemont, chargent sire Renier de *Schoynouwen,* sgr. de *Schoynvorst,* de garder Butgenbach, Sanct-Vith et Enskirchen, *ind in dem selven slossen* (sic!) *amptlude ze setzen ind untzetsen,* et de négocier *mit unsen susteren, der abdissen van Mabutge* (Maubeuge), *der vrouwen van Breyderode, der vrouwen van Schoynecyhen* (Schonecken) *ind mit unser suster van Riginsteyne,* 1353 (le sceau de Henri est tombé) ; il sc. un traité entre Wenceslas et Jeanne de Brabant et Louis de Male et sa femme (ces deux derniers l'appellent : *onse lieve neve*), 1361 : un lion cour. et une cotice componée, broch. Cq. cour. C. : une tête et col de lion entre un vol. S. : deux léopards lionnés accroupis, chacun monté par un h. saux., brandissant un fléau. Sans légende (Duss., *Jul.-Berg*, N° 560, et B.).

Comp. H. Grote, *Stammtafeln*, p. 267. Cette vaste compilation généalogique confectionnée, d'ailleurs, sans prétentions scientifiques, ne doit être consultée qu'avec la plus grande circonspection.

Guill. Guiart, *Branche des royaux lignayes* (comm. du XIVe s.) blasonne Flandre :

De fin cendal à or semblable | *A un lyon rampant de sable* (v. 8074-5).

Volet, d'après Gelre, le blason de *her Henric van Vlaenderen,* h. du roi de France : d'or au lion de sable, armé, lamp. et cour. de gueules ; au bâton, componé d'argent et de gueules, broch. Volet d'argent. *Cour.* de sable. C. : une tête et col de lion *d'argent* (non colorié!) lamp. de gueules, entre un vol de sable.

Gelre donne ainsi les armes d'un vassal brabançon, nommé *die Haze van Vlaenderen* : d'argent plain, au fr.-q. d'or, chargé d'un lion de sable. Le cq. d'or. Volet d'argent. Cour. d'azur. C. : une tête et col de lièvre d'argent entre un vol d'azur, semé de feuilles de tilleul renversées, sans tiges, d'argent.

Il attribue, enfin, à *Lodewyc die bastert,* sans indication de nom de famille, ni de nationalité : le même écu qu'audit *Haze,* le lion lamp. de gueules. Volet d'argent. Cour. de gueules. C. : un cygne (entier) d'argent, becqué de gueules, entre un vol d'azur.

— (Sœur Gertrude, fille naturelle de messire Baudouin, bâtard de), religieuse au couvent de *Nueflos,* ou *Nieuwen Bossche,* près de Gand, reçoit une rente viagère sur le domaine de Termonde, 1390, 1408, 24 : plain ; au fr.-q. chargé d'un lion (C. C. B., Acquits de Lille, I. 70, 71).

Flandre (Guy, fils de messire Guy, bâtard de), reçoit une rente annuelle de 300 livres parisis, sur les *briefs* d'Assenede, 1390, 1 : même écu. T. : un personnage (indistinct) (Ibid., l. 222).

— (Guillaume de), comte de Namur, sire de Béthune, 1392 : un lion cour. Le volet semé de feuilles de tilleul, sans tiges, renversées. C. : un vol. Le timbre accompagné de cinq feuilles dentelées, l'une au-dessus et deux de chaque côté, rangées en fasce, ces dernières quatre accompagnées de quatre lettres *c*, deux de chaque côté, l'une au-dessus, l'autre au-dessous *(Nam.*, N° 1219).

— (Marguerite, fille de messire Guy, fils de messire Guy, jadis bâtard de), femme de Louis de *Theimseke*, reçoit une rente sur les *briefs* d'Assenede, 1401 : plain ; au fr.-q. chargé d'un lion. L. : . *Margriete van Temseke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

— (Guy, fils de messire Guy de), 1409 (n. st.), 13, 20, 22, 3 : même écu. C. : un vol, chargé d'une croix. L. : *Sigillum Ghy* . . . . . (Ibid., l. 222).

L'acte de 1409 (n. st.) le dit fils de messire Guy de Flandre, fils de messire Guy, bâtard de Flandre. En 1413, il figure comme second tuteur de Daniel *de Theimzeke*, fils de Louis; le premier est Michel *de Theimzeke* (Ibid.).

— Le même, 1424 : mêmes écu et C. S. : un lion à d. et un . . . (cassé) à s. L. : . . . . . [*de Voes?*] . . . . . (Ibid. l. 222).

— (Louis de), écuyer, conseiller du duc de Bourgogne et son bailli du pays de Waes, 1453 : même écu, un bâton broch. sur le fr.-q. Cq. cour. C. : une tête et col de lion (?) entre un vol semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. S. du cq. : deux léopards lionnés. L. : *S Loys de Flanders b* (= bâtard) (Ibid., l. 240).

— (Louis de), sgr. de Praet, époux de Jossine van Praet, tient, de la sgrie de Wesseghem, six fiefs à Knesselaere, 1517 : très fruste ; un chevron . . . C. : un vol (Fiefs, N° 10881).

— (Josse de), écuyer, dit de Praet, sgr. de *Oenlede* (Onlede), Beveren, etc., sc. un acte, à Bruges, 1523 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, un lion à la queue fourchée. Sur le tout ; parti ; *a*, un chevron ; *b*, ... C. : un buste entre un vol *(Deijnze*, c. L.).

Voir sur lui aux noms de *Hulstere, Capelle, Ostin, Zuudt, Tornout*.

— (Philippe de) tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Nazareth, 1584 : un lion (cour.?) (Fiefs, N° 3219) (voir **Bauwens, Béthune, Bortoen, Bourgogne, Dongelberg, Dringham, Esnes, Fauquemont, Gueldre, Hautem, Croy, Vos**).

Flandroy (Jérôme), h. de fief du Hainaut, 1503, à Braine-le-Comte : un chevron, chargé d'un point, ou petite boule, et accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'une lettre *y*. T. : un ange. L. : *S Ierome Flandroy* (Braine-le-Comte, Arch. de l'égl.).

Flecken (?) voir **Harscheidt**.

Flecko *(Henricus dictus), miles*, h. de Guillaume, comte de Berg, 1303 : une fasce bretessée et contre-bretessée (Duss., *Jul.-Berg*, N° 154) (voir **Schinnen**).

Flémalle (Thierry de), souverain maieur de Liége, 1265 : une fasce de cinq fusées. L. : ✠ *S Theoderici de . lemalle villi . . . eodiensis* (C. de B.).

— (Guillaume de), échevin *illec*, vers 1320 : un sautoir, accompagné en chef d'une étoile. L. : ✠ *S Wilhi domcelli S . . . . . leod'* (Ibid.).

— Gossuin de *Flemale*, un des *hommes delle cyese Dieu, appeles alluens, jugant entre Sainte Marie et Saint Lambert, eyglieses de Liege*, 1391 : un sautoir, accompagné en chef d'un macle. L. : *S' Gosvin* . . . . . (Duss., *Stav.-Malm.*, N° 105).

Voir Hemricourt, *Miroir des Nobles de Hasbaye*.

Flenques (Jehan de), h. de la châtellenie de Courtrai, 1421, 6, 37 : une bande, chargée de trois . . . (coquilles?) et accompagnée de six roses, rangées en orle. S. : deux griffons. L. : *S Ian . . . . lenken* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 53, 6, 7, 8).

Fléron (Thierry de) reçoit de la duchesse de Brabant des acomptes sur sa créance de 200 fl. de Holl. (guerre de Gueldre), 1396 (2 actes) : un burelé et un lion cour. broch. L. : *S* ✱ *Tiri de Fleron* (B.).

Voir Hemricourt, *Miroir des Nobles de Hasbaye*.
Un tiers de ces 200 fl. s'élève à 41 vieux écus, 2 escalins, 9 deniers, 1 *mighels* de Flandre.

Flerzheim. *Jacob von Flersheim, eyn wolgeborn knecht*, déclare avoir été fait homme du comté de Luxembourg, par Charles, roi des Romains, de Bohême, etc., 1349 : une fasce, surmontée à senestre d'une étoile. L. : ✠ *S Iacobi armigi v Flersh* (!) (Lux., c. II, l. VIII, N° 7).

Fleurs (Jean), appelé, dans un autre acte : *Jan Lemssoene*, échevin de Kieldrecht, 1446 : une ancre. L. : *S' Ian Lems . ene* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93-4).

Fliesteden *Raboyde der Scheyle van Vlyssteiden*, chev., fait savoir que *her Johan, wanne here zu Riverscheit, anige heren Johans, nu des heren van Riverscheit*, a reçu en fief, de Gérard, comte de Juliers, *dat varburylie van der bourg zu Beitbur* (Bedbur), *in den zyden dat id gemaicht wart*, 1341 :

un fascé de six pièces, la 2e chargée à d. d'une étoile. L. : ✠ *S Rob . . . . . de olde . . . . militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 410).

Flingern. *Hayc de Vlingherin* vend une rente à l'église Saint-Lambert, a Dusseldorf, 1353; *Haik van Vlyngeren* et *Aylevt*, sa femme, ont vendu a un homme discret *(eme bescheiden manne) Ailv Bruymans soyne*, bourgeois de Dusseldorf, une rente sur un bien situé hors la porte de Ratingen, 1365; il scelle en 1377 : deux crocs, passés en sautoir, munis au bas de poignées en guise d'anneaux. L. : *S Hak van Wfirien* (!) (Duss., Chap. de Dusseldorf, Nos 30, 38, 50).

— *Godert Haeck van Vlyncyeren* décl. avoir été satisfait, par *Gobel* Eyfeler, en ce qui concerne un bien sis *tusschen der walckmoelen ind myr*, 1393 : même écu, mais les crocs arrondis, et brisé au point du chef d'une étoile. L. : ✱ *S' Godart Hack van VVlynmryn* (Ibid., N° 75bis).

Floers, voir **Dinther**.

Floyon (Mgr. Jean, sgr. de), chev., h. de fief de la comtesse de Hainaut, 1354 : fascé de vair et de . . ., de six pièces, les 2e, 4e et 6e chargées de sept, respectivement 3, 3 et 1 coquilles. C. : un chapeau de tournoi, sommé de deux lions (entiers) affrontés. L. : . . . . . *lehan* . . . . . (Mons, Abb. d'Epinlieu).

— (Jean, sgr. de) et de *Thier-le-Chastel*, et sa femme, *Phelippe* de Werchin, dame desdits lieux, ratifient une donation, faite, il y a environ un an, par leur *soeur*, Jeanne de Werchin, sénéchale de Hainaut et *baronnesse* de Flandre, aux Chartreux de Mont-Saint-André-lez-Tournai, 1428 : fascé de vair et de . . . de six pièces, la 2de chargée de deux coquilles (Tournai, Chartreux, c. I) (voir **Werchin**).

Voir Hennicourt, *Le Miroir des Nobles de Hainaye*. D'après Gelre, *die here van Floyon*, h. du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.), portait : fascé de vair et de gueules de six pièces, les pièces de gueules chargées de six (3, 2, 1) coquilles d'or.

L'armorial du XIVe s., publié par Douet Darcq, *MA* (Mgr.?) *de Floon* portait : *fesse de vj pièces de vair et de gueules sur les fesses iij coquilles d'or* (sic!).

Flokias *(Counars)*, échevin de Namur, 1354 ; h. du comte, 1356 : trois losanges; au fr.-q. broch., plain ; au chef de quartier denché L. : ✱ *S Covnar Flokia (Nam.*, Nos 787 et 814).

Flocket, voir **Oupeye**.

Florange. Philippe, sire de *Floryanges*, chev., donne un acte à l'abbé d'*Orveaus* (Orval), 1280 : un lion et une bordure (simple). L. : . . *Philip . . . . . i d . . . . . en* . . . (Lorr., *Briey*, B , 590, N° 57).

Cet acte fut scellé par *Colars de Floryanges, sires de Neirey*, chev. ; son sceau est tombé.

Florence (Gérard de) sergent et receveur du comte de Flandre, 1292 (n. st.), 92 : diapré à un chat passant. L. : . *S Gherart . . Florence receveo . . . . nte de Fl . . . . .* (Fl., Nos 618 et 647) (voir **Renesse**).

Florens (Arnould), h. de fief de Jean van *Kerckem* (l'acte a trait a un cens a *Hochscheem* = Hoxem), 1371 : d'hermine, au chef chargé de trois pals. L. : ✱ *S' A' nold . . filius Walteri* (!) (S.-G.).

Florenville (Gérard de), écuyer, h. de Wenceslas, duc de Luxembourg, 1366 : trois bandes et une bordure engrêlée. T. d. : un chevalier, armé, appuyant son glaive sur l'épaule droite, le casque cimé de deux pattes de lion, ledit chevalier iss. derrière un léopard couché. L. : . . . . *art de Florenville* (Lux., c. IV, l. XVIII, N° 9).

— (Rasse de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 143 1/3 mout., 1374 : un bandé et une bordure engrêlée. C. : une tête de léopard entre deux pattes de lion recourbées, affrontées. L. : *S Rasse de Floreinville* (B.).

Sire Jean van *Orgo* garantit l'authenticité de son sceau, envoyé à Bruxelles *ad hoc*.

— (Gérard de), reçoit, de la duchesse de Brabant, etc., un acompte sur 600 *francs* (guerre de Gueldre), 1396 : un barré et une bordure engrêlée. T. d. : un chev., iss. derrière un lion couché, tenant son glaive de la main droite, le casque cimé de deux pattes de lion. L. : *S Gerart de Floreinville* (B.) (Pl. 7, fig. 153).

Un barré, et non trois barres, comme sur la planche.

— (Noble seigneur René de) écuyer, sgr. de Fains, sc. un acte de Nicole Roucel, sgr. de *Marcey*, 1499 : un lion et trois bandes broch. (bordure ?) C. : deux pattes de lion, en chevron renversé. L. : *S Rene de Flora . ville* (Lorr., *Briey*, B, 593, N° 25) (voir **Heneko**, **Trazegnies**).

Le lion est fortement en relief. Ce n'est pas une « ombre » de lion.

Floridas, voir **Lannoy**.

Florin (Jean), h. de fief de Jean, sgr. de Calonne, 1403 : une croix ancrée (Tournai, Chartreux, c. IV).

Flormanni. *Godefridus, filius Floirmanni*, échevin de Maestricht, 1287 : une croix de dix besants, au tourteaux. L. : ✠ *S' Godefridi Flormanni scab traiect* (Duss., Bailliage d'Altenbiesen, N° 25).

Florzée. Everard *van Florezeye*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur, i. t. : 732 mout., 1374 : une fasce, chargée d'un annelet et accompagnée de trois (2, 1) losanges. L. : *S Ev . . . rd de Flor . . .* (B.).

Floverich. Johan van *Floverke*, chev., sc. un acte de Jean van dem Forst, 1345 : un lion et un lambel broch. Cq. cour. C. : un membre d'aigle, la serre

en haut. L. : ✠ *S' Iohannis d' Vloverich milex* (!) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 489).

FOEL (Folx?) (Jean de) (fils de Robert), appelé aussi Jean *Maglijns* (fils de Robert), jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc; i. t. : 60 mout., 1375, 5 : un losange, chargé d'une étoile à cinq rais, en chef à d., et deux merlettes, 1 en chef à s., 1 en pointe. L. : *S' Iehans li fis Robier Magi* (B.) (Pl. 7, fig. 154).

Foet (Jean), échevin de Tirlemont, 1418; alleutier du quartier de Tirlemont, 1421 : parti; au 1er, une bande; au 2d, trois maillets penchés et un chef chargé de trois pals. L., 1421 : ✠ *Sigillum Iohannis Foet* (Gr. scab., *Louvain*, c. 5645 et S.-G.) (Pl. 7, fig. 155).

Fogelwayder (Maître Jean-Bapt.), échevin de Bruxelles, 1627 : une bande, chargée de quatre étoiles. Cq. cour. C. : un homme iss. (?) (Brux.).

Focaert (Henri), échevin de Tervueren, 1355 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' H . . . . . i deï Fokaert* (S.-G.).

— (Jean), échevin *illec*, 1355, 8, 63 : même écu. L. : ✠ *Sigil' Iohannis deï Fokaert* (S.-G.).

Fol (Jean le), bailli de *Broucbourc* (Bourbourg), donne une charte, avec les h. de fief de Cassel, 1397 : trois roses. L. : *S' I . . . de Fol* (C. C. B., Acquits de Lille, 188).

Folie *(Raulins*, et *Rauwelin* de la), écuyer *(van der Folien)*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 84 mout., 1374, 8; 2 sceaux; 1374 : plain; au chef chargé de trois annelets, celui du milieu entourant une roue, les deux autres, chacun, un annelet. L. : ✱ *S Mahiev de War . . . . (gini?)* (Pl. 7, fig. 156); 1378 : plain; au chef chargé de trois annelets (!). L. : ✱ *Ravlin de V . . . . .* (B.).

Raulin de la Folie, tout en disant sceller de son propre sceau, se sert donc, en 1374, du sceau d'un autre, sans doute un de ses plus proches parents (son père?).

Follebarbe (Frère Thomas), commandeur de Chantraine, reçoit un acompte du chef de Jean *Velrous*, tué à Basweiler, dans la troupe de la commanderie de Chantraine; i. t. : 98 mout., 1374 : une croix. L. : ✠ *S frere Thomas Folebarbe* (B.).

Follers (Gauthier), échevin de l'empereur, dans sa cour de Landen, 1529 : un mortier, à deux anses carrées. L. : . . . . . *Follers* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

Folmariet (Jehan dit), h. de fief de la comtesse de Hainaut, 1354 : trois (2, 1) hures de sanglier et trois maillets, posés en fasce et rangés en pal, 1 en chef, 1 en cœur, 1 en pointe. L. : ✠ *Saiiel Iehan . . . m . ries* (Mons, Abb. d'Epinlieu).

Fologne, voir **BOLOGNE, Velroux.**

Folx. Scel ordinaire de la cour de *Foulx*, 1721 : un chevron, accompagné de trois coqs, les 2 du chef affrontés (**Cottereau**). L'écu sommé d'une couronne et entouré de deux palmes, les tiges passées en sautoir. L. : *Iavche et Mont a Iavche* (Gr. scab. *Jauche*, N° 4363) (voir **FOEL**).

Fons, voir **Boneffe.**

Fontaine (Gauthier de), h. du comte de Flandre et de Hainaut, 1213; *Walteras, dominus de Fontanis*, décl. avoir donné a l'abbaye de Bonne-Espérance : *totam eam decimam quam contra Godefridum de Requennies* (Requignies) *in parrochia de Forcies* (Forchies, canton de Fontaine-l'Evêque) *tenebam*, 1215; *Watiers, sires de Fontn*, 1227 : une aigle et une cotice broch. L. : ✠ *S Walteri de Fontanis*. C.-sc., 1227 : même écu. L. : ✠ *Clavis sigilli* (Mons, Sainte-Waudru; Abb. de Bonne-Espérance; Fl.).

— *Bauduins, sires de Fontaines*, h. du comte de Hainaut, 1295; type équestre, le bouclier et la housse à la bande (fort endommagé) *(Nam.*, N° 272).

— Mgr. Baudouin de *Fontain[n]es, sires de Sebourck* (Seboirg), sc. pour *Gierlart de Mongardin* (Montjardin), châtelain de Waremme (voir **Celles**); 1356; sire de *Sebourch*, chev., reçoit de la ville de Nivelles, un paiement pour les dépenses qu'il y avait faites pendant la guerre du duc de Brabant contre le comte de Flandre, 1356, le lundi, avant la Saint-Thomas; sire de *Sebourck* et *de le Marche*, reçoit du Brabant, une rente sur Bois-le-Duc, 1364, 5; B. *van Fonteynes*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Montigny; i. t. : 3096 mout., 1374; sc. pour *Casijn Moriys*, prisonnier, sous la même bannière; i. t. : 186 2-3 mout., 1374 : écartelé; au 1er, une bande, chargée d'une merlette, posée dans le sens de la bande; aux 2e et 3e, un burelé et un lion cour., broch.; au 4e, une bande (hachurée de traits verticaux). L. : *S Bavdoin de Fôtaines* (B., Nos 840, 856, 1929, 1954, 1982, etc.) (Pl. 7, fig. 157).

— *Mon signeur Bauduins, sires de Fontainnes, de Sebourch, de Melin* (Mellet) *et de le March et advoez de Souvry* (Souvret), et *Bauduins, ses aineis fiis, chevaliers*, sc. un acte de l'église N.-D. de Bonne-Espérance, 1396 : écartelé; aux 1er et 4e, une bande, chargée d'une merlette, posée dans le sens de la bande (?); aux 2e et 3e, un burelé et un lion cour., broch. Volet aux armes des 2e et 3e quartiers de l'écu. Cq. cour. C. : un léopard lionné, cour., en arrêt. L. : *S' Baldoini de Fontaines dni de Sebourk* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Bauduin, seigneur de Fontaines et de Melent* (Mellet), a joui, de par ses prédécesseurs, de temps

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. XLVI.

Fig. 1. Godefroid de Jupleux
Fig. 2. Arnould Cache de Nivelles
Fig. 3. Jean van den Calsteren, chevalier
Fig. 4. Guillaume die Closser
Fig. 5. Ivain de Cortils

} Combattant, tous, à Basweiler, dans l'armée brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

immémorial, *de toutte tel haulteur, justice, seignorie, terre, rentes, possescions, droitures et revenues que je ay et puis avoir en le ville et terre de Souvrey, comme sires et hauls voes dicelle, sans de ce avoir fait aucun relief a men tres redouble seigneur . . . le ducq de Brabant;* en 1413, sire Henri de Berghes, sénéchal de Brabant, a voulu le contraindre *a serviches et droitures*, du chef de *Souvry*, au même titre que les autres *villes* du Brabant, sous prétexte que lui et ses prédécesseurs l'avaient *fourcelee et soustraite hors doudit pays de Brabant*, et a saisi *Souvry* et la sgrie de *Melen;* alors, *Baudwin* a exhibé, devant ledit sénéchal et le conseil du duc, des lettres anciennes *en datte de sys vings ans et plus*, établissant comment ladite terre a été et doit être *tenue;* après enquête du sénéchal, le conseil ordonna main-levée ; mais, depuis, cette sentence a été mise à néant, *parmi tant que devens le jours de pasques communiaux prochain ensuivant apries celui appointement qui fu fais en fevrier mil quattre cens et quinse je seroie tenus de le dite terre de Souvrey relever a men . . . seigneur . . . de Brabant.* En conséquence de quoi, il décl. l'avoir relevé, ce jour, date de l'acte, et en tenir *reservet ce que je en tieng dou pays de Haynnay; le dimenche, vingt deuxysme jour dou mois de march,* 1415 : même écu, la bande non chargée. Cq. cour. C. : une tête et col de lion cour. S. : deux griffons accroupis. L. : *S Baudvin seigneur de Fo . . . . . Melent* (B.).

Henricourt cite : *Mons. Badewien Saingnor de Fontaines et delle Marche en Haynau* (édition Saldray p. 71).

Voici, d'après Gelre, le blason de *Her Boudewiin de Fontenyns*, h. du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.) : écartelé : aux 1er et 4e, de gueules à la bande d'or; aux 2e et 3e, *fusce* d'argent et d'azur (de 8 pièces), au lion de gueules, cour. d'or, broch.

Fontaine (Philippe-François, chevalier, vicomte de la) et de Harnoncourt, remet au roi de France le dénombrement de ces fiefs : « ledit vicomté, terre et sgrie de Harnoncourt et des fiefs de Grier et Radru, dependances dudit Harnoncourt », relevant, « de toute ancienneté » de la châtellenie de Virton, 1681 : deux bourdons, passés en sautoir, accompagnés en chef d'une coquille. L'écu sommé d'une cour. à 9 perles et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (C. C. B., 457136).

Il signe : *Philippe I rançois viscomte de La Fontayne.* Voir : Hubert Graf d'Harnoncourt junior, *Genealog. Nachr. über die Familie der Grafen de la F.-d'H.-Unverzagt* (Vienne, 1891).

Fontenelles-lez-Valenciennes (Hélène, abbesse de l'église N.-D. de), 1554 : deux bandes, accostant deux étoiles à cinq rais, 1 en chef à d., 1 en pointe à s. (et un petit besant, ou tourteau, en cœur?). L'écu posé sur une crosse (Tournai, Quitt.).

FONTENIERS. Guillaume de(!) *Fontenirs*, maieur de l'abbé d'Heijlissem, dans ses cours de Noduwez, 1542, 4, et de Pellaines, 1549 : trois forces (les pointes en haut); au fr.-q. broch. chargé d'un étrier. L. : *S Willam Fonteniers (Heijl.).*

Fontoy (Evrard de), chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, parmi les gens *(beede)* du duc de Brabant; i. t. : 5799 1/3 mout., 1374; sire de Fontoy, sc. un acte avec Gilles, sire de Rodemack, et Hughes, sire d'Autel, 1374 : trois tours. C. : un vol de l'écu. L. : *S Er . i . de Fotoix s'd Mokliti*(?) (B.) (Pl. 7, fig. 158).

Les tours sont représentées absolument comme celles des armes de Bouquemont, Dole, Tour, La Vaulx, *Vizin.*

Fooz. *Wautier de Folz*, vassal du comte de Namur, 1420 : trois losanges, accompagnés en cœur d'une rose. Cq. cour. C. fruste *(Nam.,* N° 1349).

— Gilles de *Foul*, à Mehagne, vend un bien au couvent de Salzinne, 1381 : même écu, brisé en cœur d'une étoile à cinq rais *(Nam., Sals.,* c. 516).

FORAMINE (Mathias de), échevin de Saint-Trond, 1350, 1 : un chevron, accompagné de trois étoiles (S.-T., c. 5bis et 7).

Fordes (Guillaume de), 1330 : trois lions; au fr.-q. broch., chargé d'une molette. L. : ✠ *S' Willelmi de Fordes militis* (Mons, *Hainaut).*

D'après l'Armorial de la fin du XIVe s., publié par Douet Darcq, Mgr. Guill. de *Foire* portait : *d'argent à III loncheaux de gueules rampans à I. lambel de gueules.*

Foreeste (Adrien van den), h. de fief de la châtellenie de Gand, 1519, 22 : écartelé; aux 1er et 4e, un bâton, accompagné de six roses, rangées en orle; aux 2e et 3e, quatre chevrons. C. : une queue de paon. S. : deux lions. L. : . . . . . *van de Foreeste* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 117).

D'après Gelre, *Willem van Foreest*, vassal du « duc » de Hollande, portait : d'argent à la fasce vivrée de gueules.

Forge (Germain de le), h. de fief du Hainaut, 1559, à Condé : une écluse, accompagnée en chef de deux marteaux et en pointe . . . (cassé). C. : une jambe humaine, le pied en bas. L. : *S Germain de le Forge* (Mons, Gr. scab. de Condé).

Forges (Jean de), écuyer, jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens *(beede)* du duc de Brabant; i. t. : 665 1/3 mout., 1374 : un lion cour. Cq. cour. C. : un lion cour., iss. L. : *S Iehan de Fories* (B.).

Il reçoit un acompte par le lieutenant du duche de Luxembourg.

FORO *(Henricus de)*, échevin de Saint-Trond, 1265 : trois roses (S.-T., c. 3).

Forron (P.), échevin d'Arlon, 1790 : un senestrochere (non mouvant du bord), la main brandissant une

épée, accompagné de trois (2, 1) roses. C. : le senestrochere de l'écu (cachet en cire rouge) (Acquits de Brabant, N° 2987, A. G. B.).

Forst et **Vorst**. *Hermannus de Vorste, miles*, sc. l'acte de *Theodericus, advocatus de Ruremunde, miles*, qui se réconcilie avec ceux de Cologne, *propter conflictum qui accidit apud Wärinc* (Worringen), ou il avait été fait prisonnier ; 1288, 21 juin : type scutiforme ; trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, surmontées d'un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S Hermanni militis de Foresto* (Ville de Cologne, N° 500).

— *Johan van deym Vorste* décl. tenir de Guillaume, margrave de Juliers, le château de *Luytzheym* (Luxheim), 1345 ; il lui inféode son bien *d'Aldenhoven*, 1345 : une aigle, chargée en cœur d'une étoile. C. : une aigle iss. L. : *S' Iohannis de Foresto* (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 489 et 492).

— Jean *van den Vorste* est nommé, par l'archevêque de Cologne, bailli *zu der Hart* (Haardt), 1364 ; sc. un acte dudit, 1364 ; chev., vassal de l'abbé de Prum, 1368 ; sc. des actes du duc de Juliers (1) et d'Adam *de Husen* (Hausen), 1374 : une aigle, chargée en cœur d'une étoile. L. (1368) : ✠ *S' Iohannis de Foresto milit* (Duss., *Col.*, N°s 851, 9 ; *Jul.-Berg*, N° 809 ; *Col.*, N°s 899, 940) (2).

(1) Cette charte est très importante pour l'histoire de *Roman vom Thoirne* (*Col.*, N° 899).

(2) Deux personnages distincts ?

— Hermann *van dem Voerste* reçoit une rente du comte de Berg, 1373 : un gironné de douze pièces ; écuss. en cœur plain. L. : *S' He . . . . . Vorste* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 898).

GELRE donne aux *Vuerste*, h. du duc de Berg : gironné d'or et de gueules de douze pièces ; à l'écuss. en cœur de sable plain.

— *Alf van deme Vorste* et Catherine, sa femme, cèdent au duc et à la duchesse de Berg leur maison *zom Vorste*, avec appartenances, en échange du *huys zo Modelchoiven* et du *hoff zor Straissen*, à Gerresheim, 1392 ; *Alef van dem Vorste, knecht* (voir **Elverfeld**), 1401 : plain ; au chef chargé à d. d'un poisson, posé en bande. L. : *S' Adolfi de Foresto* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N°s 36 et 101).

— *Bernt van der Voirst* se déclare indemnisé, par le comte de Clèves et de la Mark, du chef de rançon, perte de chevaux, etc., 1415 : plain, à la bordure componée. L. : *Sigillum Bernardis* (!) *de Voerste* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 732).

— Herman van den *Voerste*, drossard de *Huerde* (Horde) (Mark), 1417 ; H. van den *Voirste*, h. du comte de la Mark, 1418 : même écu qu'Herman, 1373. L. : *S'Hermani de Vorste* (Ibid., N°s 746 et 765).

Forst et **Vorst**. Bernard *van den Vorst* sc. un acte de Thierry de Limbourg, 1423 : un gironné de dix pièces ; écuss. en cœur plain (Duss., *Werden*, N° 165).

— Jean *van der Vorst*, abbé de Saint-Pantaléon, à Cologne, 1449, 51 : dans le champ du sceau, rond, sous un dais, un prélat, en pied, tenant de la main droite un livre et de la gauche une crosse ; dans le bas, un écu comme celui d'Hermann, 1373 (Duss., *Emmerich*, N° 41).

— *Der eyrbaire Tylman van der Vorst*, échevin *zer Banck (im Lande zur Heyden)*, 1456 : une croix et un lambel broch. L. : . . . . . *Varst* (!) (Duss., Commanderie de Biesen, N° 50) (voir **Rolmann**).

Forstbach. Othon van *Vorsbach* (!) reçoit, de *Gobel van Homborch* (de la part du duc de Brabant), 25 moutons, pour un cheval usé (au service du duc), et 10 florins pour frais, 1363 ; donne décharge au receveur du Brabant, 1365 : un sautoir et un lambel broch. ; écuss. en cœur chargé de trois annelets. L. : ✶ *S Otte van Vorstbach* (B., N°s 1788, 1967).

Dans l'acte de 1365, le nom est orthographié abusivement : *van Voirsberch*.

— *Ri[c]kolt van Voerstbach* reçoit, du Brabant, une rente, par le receveur de Limbourg, 1377, 9 ; 1377 : un sautoir ; écuss. en cœur, à trois annelets. L. : . . *Rikalt van . . rstbach* : 1379 : écartelé ; aux 1re et 4e, un sautoir ; aux 2e et 3e, trois annelets. L. : . . *Rikalt van . . . . . .* (B.).

Forstum. Paul van *Voirstheim* sc. un acte d'*Ailart van Gruinsselt*, 1377 : d'hermine (?) à la bande. L. : . . *Pawwelst van Vo . . . . . .* (B.).

Il est possible que ce que je blasonne « d'hermine » doive représenter un semé de billettes. S'il en est ainsi, je ferai remarquer que les billettes sont pointues vers la base et, en partie, légèrement recourbées vers la dextre.

— Henri van *Vorstheim*, écuyer, ayant été fait prisonnier devant Cologne, au service du duc de Luxembourg, etc., reçoit, par Jean, sgr. de Gronsveld, 65 *sware gulden*, pour sa rançon, etc., 1377 : une bande, chargée en cœur d'une étoile et accostée d'un semé de billettes. L. : . . . *eyndrich van Vors* . . . . . (B.).

Son frère, Paul van *Vorstheim*, sc. le même acte ; le sceau est tombé.

Fortin de LOBES (**Lobbes** *(Jehan, dit)*, alleutier du Hainaut, 1443 : une couronne de feuillage, fleurie de quatre roses (Enghien).

Forvie. *Scoitsart (Scotsard) de Fourvy*, chev., h. de fief de la duchesse de Brabant, 1391 (n. st.), 5 : dix (3, 3, 3, 1) losanges, aboutés en pals. L. : ✶ *S' Scotsar de Forvies* (B.).

HEMRICOURT cite : *dame Johanne seeur de Monss.*

Stochair de Forvie ..., et *on anchien et walthant escuyer nommeit Stochar de Forvie, dont ilh fut mess. Stochar de Forvie ...*, mort sans hoirs. De celui-ci, il fait un pompeux éloge (édition SAUVAY, p. 18 et 83).

Forvie (Henri de), bailli de Wasseiges, h. du comte de Namur, 1410 : même écu, les losanges accolés. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux oreilles d'âne. Le sceau porte : *Forvies (Nam.*, N° 1392).

L'inventaire imprimé fait de *Henry de Forvie baill* : « Henri de Forville », en supprimant sa qualité de bailli de Wasseiges !

— Jacques de *Forvye*, échevin de l'église Saint-Jean-l'Evangéliste, à Liége, dans sa cour a Merdorp, 1533 : dix (3, 3, 3, 1) losanges (non accolés, ni aboutés); écusson, en cœur plain, au chef denché. Même C. L. : *S Ia ... de Forvie (Heijl.)*.

— François de *Forvye*, même qualité, 1533 : même écu, sans l'écusson en cœur, les losanges surmontés d'un lambel. Même C. L. : *S Franch ... de Forvie (Ibid.)*.

Fosse (Henri de le), h. de fief de Renaix, 1294 : dans le champ du sceau, un dextrochère, mouvant de l'encadrement, la main, gantée, soutenant un faucon contourné, ledit dextrochère surmonté a d. d'une étoile. L. : ..... *i del Fosse (Nam.*, N° 265).

— Henri van der *Fossen*, jadis prisonnier a Baswelcr, sous Robert de Namur ; i. t. : 50 mout., 1374, 84 (tombé) ; 1374 : une fasce, accompagnée en chef de trois coquilles, surmontées d'un lambel, et un bâton broch. L. : ✠ *S' Iehan de le Fose* (B.) (voir **Dru**[v]**art**, note).

Fosseroulle, voir **Villers**.

FOSSET (Jean du), h. de Philippe de Clèves et de la Marck, sgr. de Ravenstein, Enghien, Aulnoy-lez-Valenciennes, etc., dans la sgrie d'*Asnoit* (Aulnoy), 1501 : une ancre, accostée de deux poissons, celui de d. posé en bande, celui de s. en barre. T. : un ange. L. : *Seel Iehan du Fosse* (Vte Desmaisieres).

— (Jean de?), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1562, 76 ; grellier des *massars* de la ville de Mons, 1585, 6 : un *Agnus Dei*, avec auréole, regardant. T. : un ange (Mons, H. de fief).

— (Jean du), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1591 : écartelé ; aux 1er et 4e, une hure de sanglier ; aux 2e et 3e, un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant. C. : un h. iss., tenant de la main droite une masse a picotons (?) (il y a une tige légèrement courbée, sommée d'une étoile a cinq rais), appuyée sur l'épaule gauche (Ibid.).

— (Nicolas du), même qualité, 1591 : un chevron, accompagné en chef d'une étoile et d'un croissant et en pointe d'une hure de sanglier. T. s. : un h. sauv., tenant sa massue dans le bras gauche (Ibid.).

Nicolas et Jean du Fosset, 1591, sont frères et fils de Jean du Fosset, qui scelle la même charte, mais dont le sceau est tombé.

FOSSET (Charles et Gilles du), frères, même qualité, 1618 ; le sceau de Gilles est tombé ; Charles : une hure de sanglier. Le bas de l'écu est cassé ; il ne semble, toutefois, pas que la hure ait été accompagnée en pointe d'un autre meuble. T. : un ange (?), portant de la main gauche un rameau (palme) (Ibid.).

Fosseux. *Ilsenbeele van Fosseus*, femme de *Lodewijc van Reinghersvliete, heere van den lande van Boelaer ende van Scendelbeke*, 1390 : parti ; au 1er, une croix engrêlée (**Reigersvliet**) ; au 2d, trois jumelles *(Ninove)*.

— (Jean, sgr. de) et du pays de Nevele, 1395, 1407 : trois jumelles. C. : une tête et col de chèvre. L. 1407 : *S Iehan sgnr d Fosseus* (Els. et C. C. B., Acquits de Lille, I. 141) (voir **Hembise**).

— (Baudouin de), prévôt de Papingloo, 1443, 5, 6 : trois jumelles. T. : un ange. L. : *S sier Bavdeim de Fossexx* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 43, 378).

Fossier, voir **Douillet**.

Fou (Lambert le), échevin de Liége, 1268, 70 : un léopard cour. L. : ✠ *S' Lamberti scabini leodiensis* (C. de B.).

Foubert (Jean), bailli de l'abbesse de Messines, dans sa sgrie de *Deuvelsmond*, 1417 : un ⅄, surmonté d'une étoile. L. : ..... *Foube* ... (C. C. B., Acquits de Lille, I. 91-2).

— (Guillaume), échevin de ladite abbesse, 1417 : même écu. L. : *S Willeme Foubert* (Ibid.).

Fouy (Jean du), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1617 : deux roses en chef ; le reste fruste. T. : un ange (Mons, H. de fief).

Fouckart (Jacques), même qualité, 1552 : une bande, chargée de trois étoiles. S. s. : un aigle (Mons, Abb. de Ghislenghien, 3804).

Foul, voir **Pontillas**.

Foukaut, voir **François**.

FOULLOY *(Robers de), clerc monsgr. de Saint Pol*, sc. du sceau de son *capelain*, 1306 : une rose ; au chef chargé d'un lion léopardé. L. : ✠ *S' Iohis de Ma ... Ho dei de Gan . ino (quid?) pbi* (Tournai, Chartrier).

Foulon (le), voir **Volder**.

Fourbisseur (Nicaise), bourgeois de Lessines, tient un fief des châtellenies de Flobecq et de Lessines, 1579 ; h. de fief d'icelles, 1583, 5 ; h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc. un acte relatif

au fief de *Glameraiges*, à Flobecq, 1384 : une fasce, accompagnée en chef de deux roses et en pointe d'une étoile à cinq rais. S. s. : un griffon (Fiefs, Nos 10343, 10408, 10536-7).

Fourmens, voir **Toillier[s]**.

Fourment (Josse), h. de la baronnie de Silly, 1661 : un chevron, accompagné de trois épis. S. s. : un griffon. L. : *S Ioo[sse] Foverment* (M. A. de Latre du Bosqueau).

Fourneau (Jean), clerc du bailliage du Hainaut et h. de fief de la cour de Mons, 1495 : un chevron, accompagné en chef de deux . . . (têtes de lion affrontées?) et en pointe d'un membre d'aigle, la serre en bas. T. d. : un chev. marin, brandissant son glaive de la main droite (Mons, Sainte-Waudru, c. Q., liasse *Quévy*).

— (Jean), chev., sgr. de *Bayenrieu* (Bajenrieux), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1562, 3 : même écu, en chef deux têtes de lion affrontées. C. : un membre d'aigle entre un vol (Ibid., c. I et II).

— (Philippe), echevin de Malines, 1586 : même écu (Mal.) (voir **Bajenrieux**).

Fournier (Jean), procureur du roi de France, au bailliage de Tournai, etc., 1470, 2, 7, 83 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une étoile à cinq rais. C. : un vol. T. d. : un h. sauv., sans massue. L. : *S Ichan Fournier* (Tournai, Chartrier).

Fouron, voir **Voeren.**

Fraen *(Jan Willems zoen die men heijt)*, juge à *Meduwen* (Meeuwen), 1468 : trois cors de chasse, accompagnés en cœur d'une rose (Mal.).

Fraijbaert (Jean), échevin de Bruxelles, 1348, 9 : trois fleurs de lis, p. c.; écuss. en cœur à trois maillets penchés. Cq. cour. C. : deux queues de poisson en chevron renversé. L. : *Sigi Iohanes dict Fraijbaerts* (Brux.).

— *(Johannes dictus), filius quondam Francisci dicti Fraijbaert*, même qualité, 1365 : une cotice ondée, chargée en chef de . . ., et un semé de billettes. L. : ✠ *S Iohannis Fraibaert* (Brux.).

— *Henricus dictus Fraijba[e]rt, (Fraibart)*, même qualité, 1366, 76, 84, 90 : même écu, la cotice non chargée. Cq. cour. C. : une tête et col d'autruche, tenant du bec un fer a cheval. L. : *S Henrici dei Fraeibaert* (Brux., B. et Mal.) (voir **Koekelberg**).

Fraije (Jacques de), maître-charpentier de la ville d'Ypres, 1437 : une bande, chargée de trois roses et accompagnée de six croisettes, rangées en orle. L. : *S' Iacob . . . . . ie* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 192).

Fraijenhoven (Antoine van) (fils de Henri), échevin de Heusden (Brab.), 1490, 3, 1503 : un lion (Mal.).

Frayère (?), voir **Ferrière**.

Fraipont (Jacques de), chev., reçoit une rente, par le receveur de Limbourg, 1361, 3, 6 (n. st.) ; *Jakemes de Fraipont*, chev. ; le duc de Brabant étant redevable, du chef du siège de *Schalyny* (Chaligny), de diverses sommes à lui-même et à plusieurs autres *qui avuec moy furent en sieye devantdit*, entre autres, de 83 moutons, *envers homme hon[norable] messire Henry, seigneur de Halendas*, reconnaît que celui-ci a été indemnisé ; 1365, 15 novembre : un lion (l'épaule chargée d'une étoile?) et un semé de billettes. L. : ✠ *S' Iacomini d' Frepvn* (!) (B.).

— Guillaume *van Frepont*, chev., jadis prisonnier a Basweiler, sous le burgrave de Dalhem ; i. t. : 786 mout , 1374 . même écu, l'épaule du lion chargée d'une rose. L. : ✱ *S' Wilheame de Frepon* (B.).

Voir Hemricourt, *Miroir des Nobles*, *passim*.

— Tristram, sgr. de *Frepont*, chev., fait sa soumission au duc de Brabant, du chef d'un méfait commis contre sa juridiction et jure de ne jamais lui occasionner de dommage par son château de *Frepont*, qui sera *ouvert* a ce prince ; 18 octobre 1416, a Bruxelles : un lion et un semé de croisettes (!). C. : une tête et col de lion, terminé en volet, celui-ci semé de croisettes. L. : . . . *ristran de Frapon* . . . . . (B.).

Frays, voir **Colpach**.

FRAISNE, voir **Brouthières**.

Fraiture *(Jakemins de), maistre varles de la bonne ville de Huy et borgoy*, 1383 : une aigle et un lambel broch. L. : ✱ *S Iacobi de Frai . . . e* (B.).

Frambalch *(Wynmarus dictus), miles, strenuus vir*, sc. un acte d'*Andreas de Molendino, miles*, 1346 : une fasce bretessée et contre-bretessée (*Lux.*, c. III, l. XI, No 22).

Frameries *(Hues de)*, h. de fief du chapitre de Ste-Waudru, à Mons, 1322 : une cotice, accostée de six merlettes, rangées en orle. L. : ✠ *S' Hvon de Frameries* (Mons, St-Waudru, fonds de *Hal*).

Frammel, voir **Birgel**.

France, voir **Evreux**.

FRANCIA *(Paulus de)*, échevin de Zalt-Bommel, 1324 : trois pals de vair ; au chef chargé d'une aigle éployée, iss. (Mal.).

François. *Andrieus Franchois*, h. du comte de Namur, 1337 ; échevin de Namur, 1338, 9 (n. st.), 40 : un cor de chasse en chef a d. et deux lions naiss., 1 en chef a s., 1 en pointe. L. : . . *Anddrin* (!) *Francois* (*Nam.*, No 583, 91, 3, 6, 604, 13).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. XLVII.

Fig. 1. Gérard *Maelgrapp* de Cortils
Fig. 2. Arnould de Crainhem, chevalier
Fig. 3. Jean de Cuijk
Fig. 4. Pierre von der Leyen, chevalier
Fig. 5. *Porchy* de Longavesnes

} Combattant, tous, à Basweiler, dans l'armée brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

François. *Willaumes Franchois*, h. de fief du Hainaut, 1388, a Mons : une trangle engrélée, surmontées de deux aigles et soutenue d'un chevron, accompagné en pointe d'une molette. L. : *S' Will . . . me Foukaut* (Mons, Chap. de Saint-Vincent, a Soignies).

— *Pierart Franchois*, échevin du duc de Bourgogne, dans sa franchise de Genappe. 1452, 3 : de . . . a l'écuss. plain, surmonté d'un lambel ; au fr.-q. broch., chargé d'une tête de more (non tortillée). L. : *S' Pirart Franchois* (B.).

— *Nicolle Fransoy*, abbé de Saint-Vincent, a Metz, sc. un acte de Jean Papperel, 1468 : un losangé ; au chef chargé de trois roses (Lorr., *Ariey*, B, 592, N° 251).

— Jean *Franchois*, proviseur de la confrérie de N.-D. au couvent des Récollets, a Bruxelles, 1454 : trois roses et un lambel (E. G., I, 224).

— (Jean), receveur d'Arlon, 1538 : trois étoiles. L. : *Iohan Francois* (Abb. de Clairfontaine).

— Pierre *Franchois*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1611 : une grappe de raisin, sans feuilles. T. s. : un chev. marin, brandissant son glaive de la main droite (Mons, H. de fief).

— Charles *Franchois*, lieutenant du prévôt des fiefs de Gommegnies, appartenant à noble homme Philippe *Frasneau*, baron de Gommegnies, sgr. de Hyon, Blaregnies, *Noefville* (Neufvilles), des Sartis, 1661 : une grappe de raisin, pamprée de deux pièces, accompagnée de trois étoiles, 1 au point du chef, deux en pointe. L'écu dans un cartouche. L. : *S Charles Francho . .* (M. de Latre du Bosqueau).

Franeau (Claude), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1560-2, 4, 6-8, 70-21 qualifié maître, 1564, et seigneur de *Gaillart* (Gaillard), 1568, 70, 2 : un frêne terrassé, S. s. : une licorne, émergeant derrière l'écu (Mons, H. de fief).

— (Jean), fils dudit Claude, sc. un acte avec son père, 1561 : une licorne assise. C. : une corne de licorne (Ibid.).

— (Adrien), 1567, 8 : une licorne assise, portant à la corne un fragment de chaîne, de deux chaînons. C. : une tête et col de licorne (Ibid.).

— (Hermès), 1567, 71 : une licorne assise et une bordure engrélée. C. : une tête et col de licorne entre un vol (Ibid.).

Adrien, 1567-8, et Hermès Franeau sont frères de Jean et fils de Claude susmentionnés. Tous, ils scellent en qualité d'hommes de fief.

Voilà donc des fils qui scellent d'autres blasons que leur père ! Comp. l'article *Franeau*, dans La *Belgique héraldique*, par Ch. Piot, où on lit (T. IV., p. 278) : « Les armes de Franeau, . . . n'ont jamais varié. Telles qu'elles étaient dans le principe, telles sont elles encore. » La valeur de cette vaste compilation généalogique est suffisamment caractérisée par cette citation — la seule que nous lui empruntons. Voir, sur les Franeau, *Annales du cercle archéol. de Mons*, 1896, p. 250 et suiv.

Franeau (Adrien), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1626 : une licorne assise, surmontée à s. d'une étoile a cinq rais, et une bordure (componée?). C. : une licorne iss. (Baron de Loe) (voir **François**).

Franens, voir **Janssone**.

Franc, voir **Drion**, **Franck**, **Francq**.

Frankenberg. Jean van *Frankenberch*, et *Frankenberg*, reçoit du Brabant une rente sur Roldue, 1363, 71 ; deux sceaux (?), 1363 : une croix engrélée, chargée en cœur d'une rose (?), et un lambel broch. ; 1371 : même écu, mais en cœur une molette a sept rais. L., 1371 : ✠ *S Iohannis de Frankenberch* (B.) (voir **Merode**).

Franchomme, voir **Hognoul**.

Franck (Wolff), échevin de Helmond, 1588 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) croissants (Helmond).

Frankrijk (?), voir **FRANCIA**.

Francq (Colart le), avocat en la cour de Mons, h. de fief du Hainaut, 1495 : quatre cotices ; au fr.-q. chargé d'un lion. T. s. : un ange (Mons, Sainte-Waudru, c. Q., liasse *Quévy*).

— (Hombert le), 1533 : trois bandes ; au fr.-q. *senestre*, chargé d'un lion. S. s. : un griffon (Ibid., c. H).

— (Louis le), 1550, 60-6, 8, 70-2, 5, 6, 9, 81 : mêmes écu et S. s. (Ibid., I, II et H. de fief).

— (Jean le), fils dudit Louis, 1561-3, 7, 8, 71, 5, 6, 9, 83, 4 : trois bandes, accompagnées en chef à s. d'un croissant ; au fr.-q. *(dextre)* chargé d'un lion. Même S. s. : (Mons, H. de fief).

— (François le), 1575, 6 : même écu que ledit Jean, son frère, mais une étoile à la place du croissant. T. s. : un chev. marin, le haume cimé d'un panache de plumes d'autruche, brandissant son glaive de la main droite (Ibid.).

Hombert, Louis, Jean et François le Francq sc. en qualité d'hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons.

— (Jacques **DE**), écuyer, sgr. de Rouvroy, pour 1/4, de Gommery, pour 1/36, et d'un fief à Lamorteau, en remet le dénombrement au roi de France, 1681 : une fasce frettée, accompagnée de 6 croisettes trèflées, au pied fiché, 3 en chef, 3 en pointe, posées en bande et rangées en fasce. C. cassé (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713b).

Francq (Pierre François le), licencié-ès-lois, h. de fief du Hainaut et de Crépin, nommé par le parlement de Tournai, 1696 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles a cinq rais et en pointe d'une ruche. C. : un lion iss. (M. L. Paris).

— (Jean-Charles le), licencié en médecine, sc. avec le précédent; même qualité, 1696 : même écu, mais le chevron abaissé, et les étoiles a six rais. Même C. L. : *S Charle le Francq* (Ibid.).

Le Vicomte Alb. Desmaisières possède un acte donné, à Valenciennes, en 1692, et scellé par les deux mêmes personnages cités en dernier lieu. Cette charte ne donne au second que le prenom de Charles.

FRANOY (*Gerardin* de), h. de Wenceslas, duc de Luxembourg, etc., 1366 : une croix, accompagnée au 1er canton d'une étoile; les 3 autres cassés ou frustes (*Lux.*, c. IV, l. XVII, N° 9) (voir **Frasnoy**).

Franquenée. *Johans de Frankengnies, escuwier*, échevin de la cour d'*Evrar de Jupleu, escuwier, signeur de casteal de Bonneffe, jugante a dit lieu*, 1409 : écartelé; aux 1er et 4e, une rose; aux 2e et 3e frustes (*Afflig.*).

— *Gobinet, le bastar de Frankengnies*, échevin de ladite cour, 1409 : trois roses et un bâton broch. (Ibid.).

Fransman (Christophe), bailli et semoncur du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Beaufort, à *Baersele* (Basel), au pays de Waes, 1438 : un chevron, accompagné de trois corneilles. C. : une aigle (corneille essorante?) iss. S. : deux lions. L. : *S' Kerstoffel* . . . . . *man* comp. les armes de **Cauwere**) (Baron de Maere d'Aertrijcke).

Frasnes. *Scabini oppidi de Frane*, 1292 : une fasce (*Afflig.*).

Frasnoy (Les échevins de la ville de), 1355, 96 : écartelé; aux 1er et 4e, un éléphant contourné, soulevant de ses défenses un tronc d'arbre arraché; au 2d, une cotice écotée en bande; au 3e, une cotice écotée en barre. L. : *S' eschevinal* (sic!) *de Frasno*. (Mons, Gr. scab. de Frasnoy) (voir **FRANOY**).

Fraula, voir **Broechem**.

Frederix. *Jacob haren (heren) Vredrix zoen*, bourgeois d'Utrecht, sc. un acte du comte de Hollande, 1293 : un fascé de huit pièces, les 2e, 4e, 6e et 8e chargées de dix (4, 3, 2, 1) fleurs de lis. L. : . . . . . *i fil Frederici (Holl.)*.

Fregon, voir **Bombaye**.

Frei. *Herman Vrye van Papenauwe*, et *Paffinange*, débiteur du duc de Luxembourg, 1381 : de menu vair a la fasce. C. : une boule entre deux cornes de bœuf, adossées. L. : *S' Hermani Frie van Papinx (Lux.*, c. III, l. X, N° 25) (voir **Knebil**).

Freialdenhoven. *Theodericus, filius quondam Bertrami, militis de Vridenaldenhoven, felicis recordationis, nobilis viri*, décl. avoir donné une dime *in agro et campo de Vridinaldinhoven, in quinquaginta quatuor iurnalibus*, et la dime *in agro et curia de* Ungershausen, aux frères de l'hôpital de Sainte-Marie, de la Maison Teutonique a *Seyrstorph* (Siersdorf), pour le salut de son âme et à cause de l'amitié particulière qu'ils lui ont montrée, en la personne de son oncle, *dominus Rutcherus, miles de Brenth* (Brempt), frère de leur ordre, 1277 : une fasce, surmontée de trois oiseaux. L. : *S Theoderici de* . . . . . *enhoven* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 22).

Freiheit *Gobelinus dictus Vriheit, miles*, échevin d'Andernach, 1355 : plain; au chef chargé de deux merlettes et au point du chef d'une étoile. L. : . . *Gobelin* . . . . . (Duss., *Stavelot*, N° 82).

— *Jacob Fryheit van Scheven, Ritter*, échevin *illec*, 1386 : plain; au chef chargé de deux oiseaux (Ibid.).

Le sceau de son frère, *Gobel Fryheit van Scheven*, également échevin d'Andernach, est tombé.

— *Jacob Vryheit van Scheyven*, chev., *greve* de Cologne, 1390 : coupé; au 1er, deux merlettes; au 2d, plain (Duss., *Col.*, N° 1134).

Frechen, voir **Merode**.

Frelenberg. *Vir discretus, noster consanguineus, dominus Gerardus de Vrelinberg, miles*, sc. un acte d'Arnould d'Eller, 1321 : trois pals; au fr.-q. plain. L. : ✠ *S' G de Vrelenberg mili* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 273).

Fremault. *Lottart Frumault*, le fils, changeur à Lille, 1419; membre de la Chambre des Comptes, *illec*, 1428, 30 : trois fermaux ronds, accompagnés au point du chef d'un maillet et en cœur d'un écusson, à la fasce. C. : une tête et col de cerf. S. : deux griffons. L. : *S Lotart Frumau*[*t*] (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43-14, 55-56, 91-92).

Frenier *(Imbrecht)*, échevin de Bruxelles, 1490, 6, 7, 1501 : une bande, chargée de trois chevrons. C. : une aigle iss. (?) L., 1496 : *S Imbrecht Frenier* (E. G., l. 357, *Afflig.* et Brux.).

Frens. *Dominus Wiricus de Vrenze* sc. un acte de Jean de Burtscheid, qui l'appelle : *avunculus meus*, 1275; sc. un acte de Guillaume de Frenz, ci-dessous, 1277 : un lion et un semé de billettes; au lambel a cinq pendants, broch., et à la bordure (simple). L. : ✠ *S Wirici de Frenchse* (Ville de Cologne, Nos 414 et 434).

— *Wilhelmus de Vrenze, filius quondam domini Wilhelmi de Vrenze et Sophie, uxoris sue, de Hukenswage* (Huckeswagen), reçoit, de la ville de

Cologne, le capital d'une rente qu'il avait héritée de ses parents, seigneurs de Frens *(progenitores nostri, domini castri de Vrenze)*, 1277, en août : type équestre ; le bouclier au lion et au semé de billettes. L. : ✠ *S' Willelmi dni de Vreinze* (Ibid., N° 434).

Il consent au rachat de cette rente sur le conseil dudit *dominus Wericus de Vrenze, patruus noster*, et de *domina Sophia, mater nostra*.

Frens. Ladite dame Sophie, 1277 : type ogival ; dame debout, au manteau doublé de vair, portant, sur la main gauche, un faucon, sans armoiries, sous un dais. L. : *Sigille Sophie domine d' Frenz*[e] (Ibid.).

Frentzen *(Bruen)*, écoutète d'Adolphe, comte de Cleves, à Duisburg, 1387 : une église. L. : *S' Bruno . . . . . en* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 497).

Frères, *Maistre Johan de Freres*, h. de fief de mgr. *Louvi*, sgr. de *Seve* (Sauves), 1346 : une fasce, chargée d'un écuss. au lion ; l'écu muni d'une bordure dentée. L. : ✱ *S Ian van . . . eren* (B.).

— Baudouin de *Frere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 400 mout., 1374 : un sautoir ; écuss. en cœur au sautoir, cantonné de quatre cloches. L. : *S' Badvin de Freres* (B.) (Pl. 7, fig. 159).

— (Jean de), échevin de Liége, vers 1385 : un lambel à cinq pendants et une bordure (simple). L. : ✱ *S' Iohan de . . . eris* (C. de B.).

Cette bordure a été oubliée, à la p. 232, dans l'ouvrage qui reproduit ce sceau.

Freseken. Jean et Guillaume *Freyskeyn*, écuyers, décl. s'être faits varlets *(knechte)* de Guillaume de Juliers, comte de Berg, etc., qui ne leur doit plus rien, et promettent de le servir fidèlement *zo Blanc kenberg syn orlogen*, 1366 ; tous deux : un renard sautillant. L., 1° : ✠ *S' Iohannis Freseken* ; 2° . . . *illelmi Freschin* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 790).

— (Guillaume), prévôt de Munster (Westph.), 1389 ; chanoine *illec*, conseiller de l'archevêque de Cologne, 1394 ; prévôt de l'église des Saints-Apôtres, 1395 : un renard sautillant. L. L., 1389 : *S Wilhelmi Fresekyn ppositi ecce monastien* ; 1394 : *S Wilhelmi Fresek can ecce mon* (Duss., *Col.*, N°s 1131, 1174, 1183).

Fresin, Robert van *Fresiin*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 516 mout., 1374 : deux fasces d'hermine. L. : *Si Robiert de Frehen* (le T du prénom est renversé : ⅃) (B.).

— Josse van *Veersen*, écoutète de l'évêque de Liége, à Saint-Trond, 1514 : même écu. C. : un renard as-is (Ord.).

— Adam van *Verssen*, échevin du convent du Val-Sainte-Lucie, dans sa cour à *Wilre* (Wilderen), hors de Saint-Trond, 1529 : mêmes écu et C. L. : . . . . . *van Vorssen* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

Fresin, Adam van *Vorssen*, échevin de sire Jean van Oijenbrugge, sgr. de Duras, Gorssum, etc. 1549 ; échevin de Saint-Trond, 1579-81 : mêmes écu et C. Le sceau porte : *van Vossen* (S.-T., c. 11 et 13).

Deux personnages ? D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, le champ de l'écu est de gueules.

— Sire Adam van *Vorssen*, docteur ès deux droits, lieutenant des fiefs d'Hubert Germijs, abbé de Saint-Trond, 1637 : même écu. C. : on voit une partie d'un vol (S.-T., c. 14) (voir **Pincart**, **Vossem**).

Fresne, voir **Sainte-Livière**.

FRETIN, voir **FERTIN**.

Friart (Adrien), h. de fief de la baronnie de Silly, 1668 : un pannier de brasseur, renversé, broch. sur deux fourches de brasseur, passées en sautoir (M. A. de Latre du Bosqueau)

Friemersheim. *Domicellus dictus Bove to Vrymershem* sc. un acte de son *consanguineus* Thierry Bake, 1336 : trois étoiles à cinq rais ; au chef chargé d'un lion léopardé. L. : ✠ *S Bobonis de Frimersheym* (Duss., *Werden*, N° 104).

Comp. les armes de la famille Bake.

— *Dominus Wilhelmus, dictus Pastor de Vrymershem, et Suederus de Vrymershem, frater eius*, sc. un acte de leur *consanguineus* Th. Bake, 1336 ; tous deux : même écu que le précédent. L., 1° : ✠ *S Vilhelmi de Vrimershem* ; 2° ✠ *S' Sve . . . . va Vrimershem* (Ibid.).

— (Les échevins de), 1336, 68, 81, 1448 : une rose. L. : *S' scabinorum de Vrimersheym* (Ibid., N°s 104, 147, et *Orange-Moers*, N° 29).

— *Bovo* (et *Bove*), sgr. de *Vrimersheym*, chev., fait des obligations à Jean de Moers, 1367, 71 ; *Boeve*, sgr. de *Vrymersheim*, chev., ayant, jadis, engagé à Jean de Moers, chev., *sloss ind heerlicheit van Vrymersheim, umb kenlicher noede willen, dair mede ich beladen ind bevangen was*, cependant, avec cette réserve que ledit Moers ne pourrait y exécuter *gheynen buw noch zimmeringe*, dont la valeur dépasserait 200 vieux écus, et comme, par cette restriction, le château pourrait subir des dommages, il abolit cette clause et autorise Moers à faire faire toutes les constructions nécessaires, 1368 : un léopard (!) en chef et trois (2, 1) roses en pointe. L'écu accosté de deux léopards, assis, dossés, un 3e léopard émergeant derrière l'écu. L. : *S Bovonis . . Vrimershem mils* (Duss., *Orange-Moers*, N°s 29 et 30).

D'après Gelre, *Her Bove van Vimersem*, h. du duc de Berg, portait : d'azur à trois roses d'argent, boutonnées

nées de gueules; au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de gueules, armé d'azur et d'argent, lampassé d'azur. Capeline d'azur, chargée de roses de l'écu (2 visibles). C. : un lion léopardé de gueules, en arrêt, entre un vol d'or.

Friemersheim. Henri van *Vrimershem*, frère de sire *Bove*, décl., sous forme de promesse, que, s'il ne peut racheter *dat goet to Zeelst*, au pays de Moers, et d'autres biens, vendus par lui à *Ysbrand in ghien have*, sire Jean van *Muerse*, chev., les rachetera; 1368, le jour de Sainte-Lucie : trois roses; au chef chargé d'un lion léopardé. L. : .. *Hinrici* .. *Vrimerse* .. (Ibid., N° 30b).

— Guillaume van *Vrimersheym*, fils de *Sweder*, décl. que Jean de Moers, chev., a racheté sa rente de 9 marcs sur Friemersheim, 1370; Guillaume van *Vrymersheym*, caution (de sa parente) Hedvige, veuve de Jean *Baeke*, 1374; Guillaume van *Vrymersheym* et Sophie, sa femme, décl. que le damoiseau comte Frédéric de Moers, sgr. de Baar, leur a donné, pour douze ans, une prairie, de 10 journaux, près d'*Oytvort* (Utfort), pour 132 marcs, d'argent courant à Moers, à eux dus du chef d'arrérages d'une rente sur la seigie de Friemersheim et de prêts, 1375 : un lion léopardé, accompagné en pointe de trois (2, 1) roses. L. : ✠ *S Willem de Vrimersheim* (Ibid., Nos 31 et 41, et Duss., *Werden*, N° 147).

— Henri van *Vrymershem*, fils de sire *Bove*, sgr. de ce lieu, cède au comte de Moers ses droits sur certains vassaux *(ennuche horiche lude)* que feu son père avait vendus à celui-ci ou qu'il lui avait cédés à titre d'échange, 1375 : un lion léopardé en chef et trois (2, 1) roses en pointe. L. : ✱ *S' Heinrich van Vrimzeim* (Duss., *Orange-Moers*, N° 39).

— Jean van *Vrymershem*, fils de *Sweder*, décl. avoir vendu au comte Frédéric de Moers, sgr. de Baar, ses droits sur le fossé *op Vrymershem werder*, hérités de Guillaume van *Vrymershem*, son frère, qui le tenait du comte de Moers, 1384 : même écu. L. : ✠ . . . . *n de* . . *imersheim* (Ibid., N° 45).

— Henri van *Vrymershem*, fils de sire *Bove*, prie l'abbé de Werden d'investir le comte Frédéric de Moers de sa part de Friemersheim qu'il lui a cédée (acte sans date); il décl. avoir cédé cette part, avec tous les droits, juridictions et les hommes suivants : sire *Wilhem van Eyle* (Eyll), chev., *Werner* et *Isbrant inghen have*, *Johan van Merwick* (Meerbeck), *Johan van Barle* (Baerl), *Rutger Tecger*, *Johan Kerle*, *Jacopp Kreytz soen van Crevelt* (Crefeld), *Godertz soen ter Neypen*, *Arnt van Wevort*, *Henrich van Galen*, *Herman van Hattorp*; 1392, le jour de la Saint-Martin; décl. avoir reçu, dudit comte, 50 fl. sur 300 fl. qu'il lui devait *van der erfnisse der herscap van Vrymershem*, 1393 : trois roses; au chef chargé d'un lion léopardé. L. : *S' Henrich va Vrimersheim* (Ibid., Nos 46 et 31) (voir **Berghe**).

FRIERES, voir **Ferrière**.

Friesheim, Hermann, chevalier, voué de *Vrysheim*, et sa femme, *Nese*, inféodent au margrave de Juliers leur château de Friesheim, avec ses fossés et le *varburchge*, 1342 : le mari : trois coquilles. La femme : parti; au 1er, trois coquilles; au 2d, un lion cour., à la queue fourchée, et un lambel à cinq pendants broch. L. : ✠ *Sigillum Neysa* (!) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 452) (Pl. 7, fig. 160) (voir **Wichterich**).

Frison, voir **IJsebrant**.

La mayson surnome FRYSON : *de sable, au chief d'argent à trois merlettes d'azur, et crye son nom : Fryson! Fryson! Vylaeyn à Gandt!* (CORN. GAILLIARD, *L'Archiene noblesse de la conté de Flandres*).

Frognet, voir **Polarde**.

Froid, voir **Frois**.

Froidchapelle. *Jehans de Froicappielle*, h. de fief du Hainaut, 1388, à Mons : trois chevrons et une bordure engrêlée. L. : *S Iehan de Froika* . . . . . (Mons, Chap. de Saint-Vincent, à Soignies).

Froidecour. Henri *van Froitcourt*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; j. t. : 166 mout., 1374 : une bande, chargée en chef d'un huchet, et un lambel broch. L. : ✱ *S Henri de Froidecer* (B.) (Pl. 7, fig. 161).

HEMRICOURT cite : *Gaffien de Froidecour en Ardenne, quy portoit les armes de Vileir deleas Jupprelle* (Villers-l'Evêque), *assavoir d'or a une bande de yeules a un oirlé* (ourlet = bordure) *de yeules* (édition SALBRAN, p. 170).

Froidmont. *Grart de Fromont*, demeurant à Bassilly, tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430 : trois étoiles à cinq rais (Fiefs, N° 3739).

— *Georget de Froimont*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1533 : une étrille (?), accostée en pointe de deux fleurs de lis; au chef chargé de trois étoiles à cinq rais (Mons, Sainte-Waudru, c. H).

— Jacques de *Froymont*, h. de fief du Hainaut, 1602 : les lettres I et F, accompagnées de trois coquilles, 1 en chef à d., à la s. de l'I, 2 à s., dont l'une au flanc, l'autre en pointe. T. : un pèlerin, portant son bourdon de la main droite. L. : *S Iaques de Froimont*. C.-scel : une intaille antique, représentant une tête barbue, coiffée d'un casque, contournée (Hosp. de Soignies, à Soignies) (voir **Patoul**).

Froijere (Arnould de), reçoit un paiement de la duchesse de Brabant, 1386; *propre* scel : trois aigles. L. : *S Gerelnu dicti Froijere* (B.).

Froijere *(Johannes de)*, échevin de Bruxelles, 1412, 20, 8, 33 ; reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 1 1/4 ll. sur un jardin, englobé, naguere, dans le parc ducal, 5 sept. 1432 : trois aigles ; écuss. en cœur a la fasce et au lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. C. : une aigle, iss. d'une cuve. T. : un h. sauv., portant sa massue de la main droite, et une femme sauv. L. : *S Iohanis dei de Froijere* (Brux., B. et Ch. et doc. div., c. 1).

— (Henri de) reçoit, du receveur de Bruxelles, le capital d'un cens de 1/2 ll. du Rhin, à lui dû, par le duc de Brabant, du chef d'une maison englobée dans le parc ducal a Bruxelles, 1432 : trois aigles, au bâton broch. L. : *S Heurici dic . . . . Froijere* (B.).

— (Nicolas de), représentant la mense des pauvres de la paroisse Saint-Géry, a Bruxelles, 1432 : trois aigles, la 1re (seule) chargée d'un fragment de chaine de deux chaînons. L. : *S' Claes de Froijere* (B.) (voir **Abcoude, Milburg**).

FROIGHTEN *(Roerich van)*, échevin d'Andernach, 1360 : trois crampons ; au chef plain (?) (cassé a d.). L. : *S' Ror* . . . . . (Duss., *Stavelot*, N° 82).

Frois *(Lennars li)*, h. de fief du duché de Brabant, au *Romau Pays*, 1364 : trois meubles, un peu aplatis, colonnes ou roes d'échiquier (?). L. : ✠ *S Lionar li Froi* (B., N° 1892).

Froyten Scocte *(Godefridus)*, échevin de Léau, 1353 : écartelé ; aux 1er et 4e, un chevron ; aux 2e et 3e, trois besants, ou tourteaux (S.-T., c. 35bis).

Froitzheim, Mathieu van *Vroirtzheim* reçoit, du Brabant, une rente sur Roldue, 1379 : de . . . à l'écuss. plain, accompagné en chef a d. d'une merlette (?). C. : une tête barbue, coiffée d'un casque. L. : *S This van Vroirheim* (?) (B.).

Frocourt, Jean *Ridelet van Froitcourt*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; l. t. : 264 mont., 1374 : un losange en chef a d. et deux roses, 1 en chef a s., 1 en pointe, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : *S Ieh . . . Ridiel . . . rr* (B.) (voir **Rideal**).

La charte ne lui donne pas de prénom. Un *Johannes Rideat de Froidecourt* relève, par suite d'achat, une rente de blé sur des biens sous Petit-Leez (compte de la St-Jean-B. 1386-87, C. C. B., N° 17144, f° 207).

— *Noble homme messire Jehans Rideaulx de Frocour*, vassal du comte de Namur, 1397 : trois roses. C. : une tête et col de chien braque, colleté *(Nam.*, N° 1267).

Fromelles, *Symoen van Formelis*, conseiller du duc de Bourgogne (Conseil de Flandre), 1409 : coupé ; au 1er, un échiqueté ; au 2d, plain. L'écu muni d'une bordure engrélée. S. : deux lions (Arch. de la fam. Morel de Boucle-Saint-Denis).

Le seigneur de FORMELLES : *bende d'argent et de gueulle, de sye pièces* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne noblesse de la comté de Flandres*).

Fronville, voir **Dommo**.

Fruijtens (Renier), échevin de Léau, 1486, 93 : un lion et un bâton broch. L. : *S Reynei Fruijtens scabini leuven* (M. Donnet et *Heijl.)*.

— (Renier), même qualité, 1546 : un lion et une cotice broch. L. : . . *eynerí Fruitens scab leuv* . . (Conseil hérald., Ministère des Aff. Etrang., à Bruxelles).

Fruitier (Merlin le), h. de fief du bourg de Bruges, 1513 : un arbre, fruité de six pièces, surmonté a s. d'une étoile (Fiefs, N° 11225).

Fuyant (Jean), bourgeois de Tournai, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, 1447, 61 : trois croissants et une bordure engrélée. C. cassé. S. : deux griffons (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

D'après la quittance de 1447, cette rente était inscrite sur la vie de Jean Fuyant et sur la vie de sa femme, Catherine Cauliez.

Fuchs. *Fuches van Rudensheim* (Rudesheim), chev., devient h. du duc de Luxembourg, du chef de 200 ll. de Mayence, assignés *off myme hofe Epesheid, . . . by myner burge Luckemalen*, 1375, *à Rudensheim* : un demi-vol renversé. C. : ✠ *S' Seybert Fvs Ritter von Rvdes . . . (Lux.*, c. 111, l. X, N° 8).

La charte ne lui donne pas de prenom.

— *Sander Vouss van Lechgenich* (Lechenich), *den men spricht Moynch*, bon ami de Baudouin de Birgel, 1448 : deux fleches, passées en sautoir. Cq. cour. C. : une tête et col de renard (Duss., *Regulierherren* d'Aix-la-Chapelle, N° 9) (voir **Gymnich**).

Fumal. *Jehans de Fumale*, h. du comte de Namur, 1334, 8 : cinq chevrons. L. : ✱ *S' Ioh~chestelē de Femal* (châtelain) (*Nam.*, Nos 784 et 830).

— (Guillaume de), échevin de Vieux-Waleffe, près de Fallais, 1499 : un lion en chef à s., une force, flanchis ou roc d'échiquier (?) en pointe, accompagnée d'un autre meuble analogue à d., placé un peu plus haut ; au fr.-q. chargé d'un étrier. L. : *S Wilam . de Fu . malle* (C. C. B., c. 108).

Fuschi d'AUTEM (Holtum?) *Jan Vos van Houtheijm* et Léon van *Erpe* déci. que leur maître, le sire de Born, a dépense au service du Brabant, dans la dernière guerre, 687 vieux écus, *die he verlaght ind betaelt heeft, overmits onse aenbrenghen* : 28 septembre 1357 ; *Jan die Vos van Houthem* reçoit, dudit pays, 330 vieux écus, pour lui-même, et 50 vieux écus, pour Gisbert *Hack[en]*, soldes de

comptes, 14 mars 1362 (n. st.) : trois besants, ou tourteaux, le 3e sommé d'un animal (renard?) (sans queue) iss. L. : ✠ *S'* [*H*]*annes Feschi davlem* (B., Nos 1417, 1758) (Pl. 7, fig. 162).

Fuss, voir **Bettembourg.**

Fust (Jean). Son sceau est appendu à une charte de Robert, le jeune, comte palatin du Rhin, sur une queue de parchemin portant le nom de *Dam Knebel,* chev., dont le sceau manque ; Bacharach, 1368 : de . . . à l'écuss. plain, accompagné au canton s. d'un annelet. L. : ✠ *S' Iohannis dci Fost* (Duss., *Jul.-Berg,* No 820).

C'est, peut-être, le sceau d'un Jean *Kamerer* (le chambellan ?, chev., qui pourrait avoir apposé son sceau à une queue de parchemin destiné à un autre sceau.

G

Gaesbeek, voir **Abcoude, Borch, Heetvelde, Louvain, Putte.**

Voici comment s'exprime *De Grimbergsche oorlog* (voir ci-dessus, p. 107) : *Die here van Gaesbeke ende sijn broeder,* | *Al eens gewapent van sable boude,* | *Met een geconden leuwe van goude,* | *Die goncste broeder, Heinric,* | *Droech een molette ribelic* | *Vore's leeuws borst van lasuere* (II, v. 2187-92). Mais GELRE, dans les armes du sgr. de Gaesbeek, blasonne le lion d'argent, cour. d'or, ce qui est le plus correct.

GAFFENBERG, voir **Daun.**

Gay (Pierre le), h. de fief de la Salle d'Ypres, 1394 : un sautoir, chargé en cœur d'un croissant et cantonné de quatre coquilles, L. : . . . . *Pie* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188).

Gaiffier *(Gillekin),* échevin de Namur, 1429 ; une hallebarde en chef à d. et deux faucilles, 1 en chef à s., 1 en pointe ; écuss. en cœur fruste (plain ?, au chef plain?). C. : une gerbe entre deux faucilles affrontées *(Nam.,* No 1370).

— (Jean), échevin de Namur, 1483, et de la haute cour du Feix, 1494 : écartelé ; aux 1er et 4e, une hallebarde, accostée de deux étoiles ; aux 2e et 3e, une aigle éployée, accostée de deux faucilles et une 3e faucille en pointe. Cq. cour. C. : un panache de plumes (?). L. : *S Iehan Goeffier (Nam.,* Pauvres, 1019, 1022-3).

— *(Godeffroy),* lieutenant de noble et puissant sgr. Mgr. de Berghes, etc., gouverneur et souverain bailli du comté de Namur, 1525 : écartelé ; aux 1er et 4e, une pique, accostée de deux étoiles à cinq rais ; aux 2e et 3e, trois aiguières, rangées en fasce, en pointe, surmontées de trois piles. Cq. cour. C. fruste ; un meuble conique (!). L. : . . . . . *fro* . . . . . (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

L'acte a trait à un bien à Spy.

Gaijlinc, voir **Ghellinck.**

Gaill[i]ard. Gérard *Gaillars,* à Cambrai, époux de Julienne de *Havraincourt,* fille de feu Jean, 1408 : trois lions. C. : une tête et col de lévrier (?). L. : *S Gverart Gailla* . . (Tournai, Quitt.).

Une quittance, de 1407, l'appelle *Grars Gaillars, demourant a Grantcourt* (Grandcourt), *maris et espeux de Julienne de Havraincourt,* fille de feu Jean, jadis bourgeois de Tournai : même sceau. C. cassé (Ibid.).

Gaill[i]ard. *Jehan Gaillart,* h. de fief du comté de Hainaut et de la cour de Mons, 1635 : écartelé ; au 1er, un chevron, accompagné de trois étoiles ; aux 2e et 3e, frustes ; au 4e, trois grappes de raisin. C. : une étoile (Mons, Sainte-Waudru, c. Q., l. Quévy, 11-12).

— Arnould *Gaillart,* fils, même qualité, 1635 : un chevron, accompagné en chef à d. d'une étoile à cinq rais et en pointe d'une meriette. S. s. : un aigle (Ibid.).

Le seigneur de WAERTHEM : *de sable, à la fesse et trois besans d'argent, leur surnom fut Gaeillaerd* (Gaillliard), *et crye : Waerthem!*

Le roi d'armes Corn. Gailliard portait : de sable à trois besants d'argent et à la bordure engrêlés d'or. Lambrequins : d'hermine et de sable. Cour. d'or. C. : une tête et col d'ours de sable, colleté de gueules, le collier bordé d'or, la tête soutenant un écuss. d'argent à la croix de Jérusalem de gueules (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la comté de Flandres).*

Gal *(Benedic* du), marchand, à Paris, reçoit un paiement, du duc de Brabant, par le receveur de sa ville et terre de Coulommiers-en-Brie, 1383 : trois coqs. C. : un coq. S. : deux léopards. L. : ✠ *S' Benedicti de Gallo* (B.).

Un acte de 1386 (n. st.) l'appelle : « *honnorable homme et saige sire Benedic du Gal, general maistre des monnoyes du Roy* » (B.).

Galehault, voir **Morchies.**

Galen (Alexandre et Wenceslas van), frères, parmi les plus proches parents de Roger van der Horst *in dem Bruche,* 1349 ; les deux frères sc. en 1352 : Alex. : trois crampons, les 2 du chef contournés. L. : ✕ *S' Samleri de Galen.* Wencesl. : trois crampons, les 1er et 3e contournés. L. : *S' Wesselii de Galen* (Duss., *Jul.-Berg,* Nos 525 et 561).

Galen (Bernard van), chev., caution de Renaud, duc de Gueldre, 1349 : trois crampons, surmontés d'un lambel *(Wassenaer)*.

— (Henri van) est convenu avec le comte de Clèves de lui céder, moyennant 600 vieux écus, le bien à *Wysgel* (Wissel), *dat to deser tyt Dideric van den Hovel bouwet*, le moulin d'*Apeldoren* (Appeldorn), *die euven tienden, der eyn in Kierslaeck end die ander in Apeldorender Broeck gelegen* . . , qu'il a reçus de feu le comte Jean et dudit comte Adolphe; ni lui, ni ses hoirs, ni sa femme *Jutte* n'y auront plus de droits, après ce paiement ; 1370 : trois crampons, le 2d contourné. L. : . . . *nrici de G* . . . . . (Duss., *Clèves-Mark*, N° 390).

— *(Wessel,* Jean et Roger van), frères, parents de *Wessel* van den Boetzelaer, du côté de son père, 1397 ; tous les trois : trois crampons (Ibid., N° 596).

— (Roger van), fils de *Sander,* et *Sander*, son fils, tiennent, de l'abbé de Werden, une ferme à Herten, 1407 ; le sceau de Roger est tombé ; le fils : trois crampons. L. : . . . . . *vm Sanderi* . . . . . (Duss., *Werden*, N° 108).

— (Bernard van) sc. le contrat de mariage de Guillaume van *Drueten*, fils d'*Heijmeric*, avec *Guedelt*, fille de feu sire *Steefken van Brakel*, 1412 ; témoin et arbitre pour sa parente, Jeanne van Groesbeek, dame de Wijhe, au compromis qu'elle fait avec Othon van Wijhe, 1420 : trois crampons *(Wassenaer)*.

— (Lubbert van), a été indemnisé par le comte de Clèves, etc., du chef de rançon, pertes de chevaux, etc., 1413 ; *coekemeister* du duc de Clèves, 1418, 9 : même écu. L., 1413 : *S Lvbbert van Galen* (Duss., *Clèves-Mark*, N°s 722, 745-6, 773).

— (Johan van) a été indemnisé par le comte de Clèves, etc., du chef de rançon, pertes de chevaux, etc., 1413 ; h. du duc de Clèves, 1418 : même écu. L. : *Sigillvm Iohannis de Galen* (Ibid., 719, 56, 65).

— (Johan van), drossard de Bochum (Mark), 1417 : même écu. L. : *Sigillvm Iohan de Galen* (Ibid., N° 746).

— (Jean van), fils de Jean, tient, de l'abbaye de Werden, un fief à Recklinghausen, 1421 : trois crampons contournés (Duss., *Werden*, N° 108).

— (Roger van), dit Halstwich, juge à Essen, 1462 : trois crampons contournés (Duss., *Essen*, N° 148).

— (Henri van), échevin de Nimègue, 1503 : trois crampons. Cq. cour. C. cassé (S.-T., c. 12).

— (Jean van), échevin *illec*, 1518 : même écu. Cq. cour. C. ; un vol *(Geld)*.

Galen (Corneille van), échevin de St-Geertruidenberg, 1552 : même écu, brisé en cœur d'un ℂ (N.-D., Anvers, *Chap.*, *capsa rer. extraord.)* (voir **Friemersheim**).

Voici, d'après GELRE, les armes de trois Galen : 1° *Jan van Galen* h. du duc de Gueldre : de gueules à trois crampons d'argent. Le cq. d'or. Volet de gueules, doublé d'azur. C. : un chapeau de tournoi de gu., retroussé d'arg., *chargé*(?) d'un crampon de l'écu et garni d'un vol de gu., chaque demi-vol chargé d'un crampon de l'écu. 2° *Bernt van Gael*, h. de l'évêque de Munster : d'or à trois crampons de gueules. 3° *Steven van Gael* (sans indication de nationalité) : même écu.

Galifort. Jean van *Galijvoert*, échevin du couvent de Tongerloo, 1425 : trois chevrons, accompagnés de trois (2, 1) étoiles à cinq rais (Mal.).

Gallant (Philippe), échevin de Loo (Flandre occid.), 1468 : un avant-bras, iss. d'une nue, mouvant du chef à s., la main tenant une hache, posée en bande. S. s. : un lion. L. : . . . . . *Gallant* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 132).

Galle (Guillaume) tient, du château de Furnes, un fief à Alveringhem, 1422 : un échiqueté ; au chef chargé d'un lambel. T. : un ange. L. : *S Willem Galle* (Fiefs, c. 887, N° 92).

Il semble y avoir, à d., en-dessous du lambel, un meuble (poisson, posé en bande, ou une merlette ?).

— (Louis) tient un fief de dlle Catherine 's Vos, du chef de sa sgrie de Wijngene, relevant, elle, d'Harlebeke, 1513 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un m. L. : *S Lodevc* . . . *Gall*. (Ibid., N° 10613) (Pl. 7, fig. 163).

La maison surnomé GALLE : *de sable à trois croissans d'argent* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la comte de Flandres*).

Gallet (Simon), sgr. de *Rengyesdonne*, sc. un acte relatif aux Chartreux du Mont-Saint-André-lez-Tournai, 1448 : écartelé (?) ; au 1er, une couronne, accompagnée de trois (2, 1) étoiles à cinq rais ; au 2e, trois merlettes. Le bas est cassé. S. s. : un lévrier colleté, la tête sommée d'un bourlet, soutenant une étoile entre un vol (Tournai, Chartreux, c. IV).

Gallicus (= **Walsche**?) *(Gerardus dictus), sculteus in opido tungrensi* (Tongres), 1283 : de vair à la fasce, sommée d'un lion iss. L. : . . *G . rar . . d-penige . ma* . . . . . (?) (Duss., Bailliage de Vieux-Jones, N° 22).

Gallo, voir **Salamanca.**

Galoijs *(Willem opten)* sc. un acte d'André Pruijs, qui reçoit le capital d'un cens à lui dû, par le duc de Brabant, du chef d'un bien englobé dans le parc ducal, à Bruxelles, 1432 : une bande ondée, accompagnée au canton s. d'une étoile à cinq rais. L. : *S Willem van* [*Wa ?*]*sele* (B.) (voir **Ghinderover**).

Galon, Jean *Gallon*, père de Marie, dame d'Angre et de Ressaix, veuve de *Brigoen de Montignies*, garantit, au Brabant, que sa dite fille ne soulevera plus de réclamations du chef de la bataille de Basweiler, 1374 : une bande, chargée de trois lions et accompagnée d'un semé de billettes. L. : *S' Iohan dis Galon* (B.) (Pl. 7, fig. 164) (voir **Sart**).

Galopin *(Ghy)*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1606 : un chevron, chargé de trois gobelets et accompagné de trois tortues (Bon de Royer de Dour).

— (Jean), fils de Jean, même qualité, 1617 : même écu (Mons, H. de fief).

— (Jean), fils de *Ghys*, 1617, sc., avec le précédent, la même charte, 1617 : même écu, brisé, sous la 3e tortue, d'une étoile à cinq rais (Ibid.).

Signeur Jehan Gallopin, prêtre, et *Jakemart de le Tour*, exerçant, sous Godefroid de le Tour, l'office de receveur de Binche, sont cités dans un acte du 28 janvier 1376 (v. st.) (B.).

Galoppe. *Wijnken van Gulpen* reçoit des rentes sur les tonlieux de Rolduc et de Galoppe, 1366, 71 ; propre scel : une ancre renversée. L. : *S Willem van der Halle* (B.) (Pl. 7, fig. 165) (voir **Halle**).

— Lambert van *Gulpen*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Wittem ; i. t. : 114 mout., 1374 ; scelle du même sceau que le précédent, sans constatation d'emprunt (B.).

— Nicolas van *Gulpen*, jadis prisonnier *illec*, sous le burgrave de Limbourg ; i. t. : 108 mout., 1374 : une croix échancrée, accompagnée au 1er canton d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Clais va Gulpen* (B.).

Gambier *(Jehan le)*, *varlet de chambre et garde des vaisselle et tapisserie* du duc de Bourgogne, 1399 : un calice, accosté en chef de deux faucons, affrontés, buvant dans le calice. L. : *S Ioha . . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, I, 80-81).

Gand. *Hugo, castellanus Gandensis, dominus de Hosden* (Heusden), 1229 : type équestre ; le bouclier : plain ; au chef plain (fort endommagé). Cresc. : écu aux mêmes armes, posé sur une aigle. L. : *Secret . . . . . va* (Fl., N° 35).

— *Sigerus, miles de Gandavo*, 1234 : parti ; au 1er, deux demi-léopards, rangés en pal, la partie antérieure mouv. du parti ; au 2d, trois demi- . . ., mouvant du parti et un . . . (entier), au flanc s. Un lambel, à sept pendants, broch. sur l'écu. L. : ✠ *Sigille . . . . . vo* (Fl., N° 49).

Cet écu constitue la réunion de deux écus : le 1er, à deux (ou trois ?) léopards, le 2d, à cinq . . ., rangés en croix. Ces derniers meubles affectent, plus ou moins, la forme de gerbes (?) (comp. p. 98).

Gand. *Johannes de Gandavo, miles*, 1248, à Bruges : plain ; au chef plain ; à la cotice broch. sur l'écu. L. : ✠ *Sigillum Iohannis . . . andavo* (Fl.).

Voir, sur ces trois personnages, *l'Invent. analyt.*, par le Baron J. de Saint-Genois.

Le vicomte de Gandt : *de sable au chief d'argent. Leur surnom fut Vilaeyn, et leur cryé à la bataille : Vilain le noble a Gandt ! et le noble Vylaeyn de Gandt ! et a présent sont vicomtes de Gandt ceuz de Melayn.*

La maison surnomme de Gandt : *de sable, au chief d'argent à troes estoles de gueulle, et cryé : Vilaeyn de Gandt le noble !* (Corn. Gaillliard, *L'Ancienne Noblesse de la comté de Flandres*).

— (Les échevins et conseillers de la ville de), 1374 : dans le champ du sceau, un lion cour., colleté, l'épaule chargée d'une étoile à cinq rais (B.).

— (François de), doyen de l'église N.-D. de Courtrai, 1445 : une trangle vivrée, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. T. : un ange agenouillé. L. : *S Francisci de Gandauo* (C. C. B., Acquits de Lille, I, 378) (voir **Gent**, **Vilain**).

Gan . ino (?) (de), voir **FOULLOY**.

Ganne, voir **Corff**.

Garavin, voir **Hyon**.

Garcias. *Johannes Garsias, sanctae Romanae ecclesiae presbyter cardinalis*, 1609 : type armorial ; écartelé ; au 1er, une aigle cour., au 2d, ... ; au 3e, un dragon ; au 4e, deux fasces ; au chef de quartier plain. L'écu sommé d'une croix de saint Lazare, soutenant le chapeau ecclésiastique (S.-T., c. 14).

Jean Garcias Mellini, Romain, archevêque de Rhodes, prêtre, cardinal du titre des quatre saints couronnés, puis de Saint-Laurent *in Lucina*, évêque d'Imola et de Frascati (Moreri, *Grand dictionn. histor.*, 1740, II, p. 139 ; voir *ad eorem* Mellini).

Gardin, voir **Jardin**.

Garet. *Richardus, lombardus, opidanus in Zyburg* (Siegburg), 1308 : cinq trangles vivrées. L'écu tenu à d. par un saint, à la dextre duquel est agenouillé un moine contourné. L. : ✠ *S' Ricar Garet* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 186).

Gargatte (Jean), commissaire du roi pour recevoir les contrats, etc., qui se font, à Tournai, sous le scel royal, 1367 : un semé de fleurs de lis et un bâton broch. C. : un h. iss., tenant un chapelet des deux mains (Tournai, Chartrier).

GARC, voir **MAELGHEVE**.

Garnier, voir **Soillot**.

Garsilles *(Colins)*, h. du comte de Namur, 1337 ; échevin de Namur, 1340 : trois étriers et un bâton broch. L. : . . *Colins Garsil . . .* (*Nam.*, Nos 583 et 622).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. XLVIII.

Fig. 1. Guillaume, sire de Malberg
Fig. 2. Jean van Marselaer
Fig. 3. Henri van der Meeren
Fig. 4. Rigaud de Melen
Fig. 5. Henri Mergant (Margant)

} Combattant, tous, à Bäsweiler, dans l'armée brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

Garzweiler (Les échevins de). 1341 : parti ; au 1er, un lion ; au 2d, une tour, a la toiture aigue. L. : ✠ *S' scabinor de Garswilre* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 435).

— Henri van *Gharswilre* reçoit, du Brabant, pour ses services et pertes dans la guerre de Flandre, 43 vieux écus, à lui dus suivant l'obligation délivrée, par le duc, a *Floerken van Sichlê* (Sechtem) et à *Aernt van me Steyne* (Stein), 1357, 26 août : une fasce, surmontée de deux étoiles. L. : ✱ *Heinrec vã Garstwilere* (B., 1350).

Gaspard (Claude) décl. tenir, du roi de France : « quelque part et portion dans la terre et sgrie foncière de Gommery et un fief dit le Verly » (prévôté de Virton), 1681 : écartelé ; aux 1er et 4e, un cor de chasse ; aux 2e et 3e, un lion. C. : un lion iss. [illegible] (cire rouge) (C. C. B., 45713b).

Gassel (*Lambert van*) *Mats zoon van Gazel*, échevin de St-Gertrudenberg, 1362 : trois (2, 1) têtes humaines, posées de front, la 3e [illegible] des lettres *f* ℵ (Anvers, *Chap. cap., rer. extraord.*).

Gast, voir **Saint-Mauris**.

Gastmolen. *Maes Gastmolders zoen*, jadis prisonnier a Rasweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 59 1 2 mont., 1374 : une croix engrélée et un bâton broch., muni de cinq virotes (componé?). L. : ✱ *S Mois Gastemvle* .(!); Thomas *Gaestmolen* reçoit une indemnité, du chef de ladite bataille, pour lui-même et feu son père, Guillaume G., du temps que celui-ci était écoutète de Bois-le-Duc, 1388 (n. st.) : une croix engrélée et une aile de moulin à vent, broch., posée en bande, touchant aux bords de l'écu. L. : ✠ *S' Mois Gastmolen* (B.).

Gaucheret (Jean-Baptiste), tenancier juré de la Chambre des toutieux, à Bruxelles, 1701, 3, 4, 5 : sept étoiles, trois (2, 1) au canton s. et quatre (3, 1) en pointe (semé); au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis (complètes). L. : *Sigillum I Baptista Gaycheret 1695* (C. C. B., c. 53).

Gauldour (Maître Simon), prêtre, *curet proprietaire de le Croix empres Rouvroy* (Croix-lez-Rouveroy), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1557 : un soleil, accompagné de trois (2, 1) étoiles à cinq rais. T. s. : un ange (Fiefs, N° 10530).

Gaultier (Jehan), prêtre, chapelain, receveur de l'*obedience* de Saint-Donat, a Bruges, 1434, 5 : un chevron, chargé de trois . . . (?) et accompagné en pointe d'une rose (coquille?) L. : *S . . . . . Gaulti* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 377).

Gauselle, voir **Pliche**.

GAUWE (Tilman van), echevin de Zulpich, 1369, 70 : trois faucons (aigles au naturel?), accompagnés au point du chef d'une étoile. L. : . . *Tilmanni scabini tulpeten* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 68).

Gauwere. *Hughe de Gaure, reddre*, 1300 : quatre burelles ondées, au lambel, a cinq pendants, broch. sur la 1re. L. : ✠ *S' Hvgh Gawcere de Covdekerke milit'* (Fl., Nos 1200, 1).

— *Arnoud (de Gaure)*, fils dudit chev. Hughes, 1300 : trois tranglès ondées, au bâton broch. L. : *S' Arnoldi de Covdekerke* (Ibid.).

Voir, sur eux, *l'Ancent. analyt.*, du BARON DE SAINT-GENOIS, Nos 1200 et 1201.

GAVIAUMES (Gilles de), h. de fief du comte de Hainaut, 1327 : plain ; au chef bandé de six pièces, les 1re, 3e et 5e chargées de cinq coquilles, respectivement 1, 2 et 2. L. : ✠ *S' Gilles de Ghaviavsmes* (Mons, Abb. d'Epinlieu).

Gavre (Jean de), chev., 1279 : type scutiforme ; un lion cour. et une bordure engrélée. L. : ✠ *Secret Ioh'is de Gavera milit* (Prieuré d'Oignies).

— *Rasses, sires de Boulers* (Boulaere), h. du comte de Flandre, pair du sire de Cysoing, lors de la vente du château de Peteghem, 1286 ; *Raso, dominus de Boenlar, filius domini Rasonis (de Gavera), maior natu*, ratifie un acte (ci-dessous) de son père, 1289 ; Rasse van Liedekerke, sgr. de *Bouleer*, chev., 1297 (n. st.) : trois lions et un bâton (!) broch. L. (1286) : ✠ *S Rasonis filii dni de Lideker . . . primogeniti (Nam.*, N° 198 ; *Ninove* et Els.).

— *Me sires Rasses de Gavere, sires de Liedekerke*, 1270, 80 ; *Raso de Gavera*, sire de Liedekerke et de Bréda, décl. qu'*Arnoldus, miles de Lombecca Castellani* (Borcht-Lombeek), et sa femme, *Machtildis*, ont fait une donation à l'abbaye de Ninove, 1289 ; *Rasso de Gavere, nobilis vir*, 1289 : type équestre ; le bouclier et la housse ornés de trois lions. L. (1270) : ✠ *S Rasonis de Gavre dni de Lie . e . erke*. Contre-scel, 1270, 80 : écu à trois lions. L., 1280 : ✠ *Secret Rason dni d' Liedekerke* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 56 ; Mons, *Hainaut : Ninove* ; P., c. III).

— *Rase*, sire de *Lidekerke*, de *Boular* et de Bréda et dame *Allise*, sa femme, vendent une terre à l'abbaye de Ninove, 1290 ; le mari : type équestre ; le bouclier à trois lions, la housse semée de lions. C. et ornement du chanfrein : un éventail. Contre-scel : écu parti ; au 1er, trois lions ; au 2d, trois flanchis (**Bréda**). La dame : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, portant un faucon sur la main gauche, accostée de deux écus : A, de . . . à l'écuss. plain ; B, trois lions (*Ninove*).

D'après *Les sceaux de la famille de Gavre, par le* COMTE DE LIMBURG-STIRUM (Bruxelles, 1891), le 1er écu du sceau de la dame représente le blason de Harnes.

Gavre *(Jehan de), sgr. de Herimeis* (Herimetz), h. du marquis de Namur, 1291 (n. st.) : un lion cour. et une bordure engrêlée. L'écu, entouré de huit dragons ailés, dans une rose à huit feuilles. L. : ✠ *S' Iohi is de Gavera* (!) *dni de Herimes militis* (*Nam.*, N° 228).

— *(Rasses sires de)*, h. du comte de Flandre, 1294 (n. st.) : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à trois lions cour. C. et ornement du chanfrein : un éventail. Le cavalier accosté au haut des lettres G Ꝗ (Cri?). L. : *Sigillum . . . . . de Gavere*. L'écu du c.-sc. accosté des lettres G Ꝗ. L. du c.-sc. : ✠ *Secrete Rasonis de Gavere* (*Nam.*, N° 258).

— Rase van *Gavere*, sgr. de Liedekerke et de Bréda, Jean van Liedekerke, sgr. *van den Eijghen*, Florent van *Barsele*, Jean, sgr. de *Cruninghe*, Rasse van *Barsele*, chevaliers, Gérard van Liedekerke, écuyer, cautions envers Jean, comte de Hollande, et Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, pour sire Jean van *Barsele* et pour Pierre, fils dudit Florent, en s'engageant à ramener ceux-ci, morts ou vivants, à la St-Jean *te midde zomere* prochaine, au plus tard, dans leur prison actuelle, faute de quoi ils s'y rendraient eux-mêmes, pour y rester jusqu'à leur arrivée ; 26 sept. 1299 : trois lions. L. : ✠ *Secrete Rasonis dni d' Lidekerke a Breda (Zél.)* (voir **Borssele**).

— *Ernoulz de Gavres, sires de Gages*, chev., h. de fief du Hainaut, 1339, à Valenciennes ; *Mgr. Ernoul de Gavrere, singneur de Gaige* (Gages), chev., 1340 : un lion cour. et une bordure engrêlée. L. : ✠ *S' Ernorl de Gravre* (!) (B., N°s 535 et 566).

— (Jean de), sgr. d'Aijshove, 1339 : même écu. L. : ✠ *S' Iohannis de Gavera dni de Ayshove* (Fl.)

— *(Ernoul de), signeur de Raesseghem* (Ressegem), *de Lens et de Liedequerke*, reçoit une rente de *Watier le Diin* (= de D[e]ijn), bailli et receveur du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Cruijbeke, 1407, 12 (n. st.) : même écu. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux faucres. T. : une dlle et un h. sauv., sans massue, iss. tous deux de l'encadrement du champ du sceau. L. : . . . . . *kerke* (G. C. B., Acquits de Lille, l. 65-66).

— (Philippe de), sgr. de Lens et de Liedekerke, reçoit une rente sur la sgrie de Cruijbeke, 1414 : même écu. Cq. cour. C. : une tête et col de lion cour. entre un vol. L. : *S' Philips van Gaver* . . . . . (Ibid.).

— *Arend van Gavere* — et *Arend van Gavere, ghesegt Deijmaer* — sgr. de *Raesseghem* et de Liedekerke, reçoit une rente sur Cruijbeke, 1417 : même écu, brisé d'un lambel broch. L. : *S Aert . . . . . e die me heet Deymair* (Ibid.).

— Guillaume van den *Gavere*, échevin d'Anvers, 1418 : un fascé d'hermine et de . . . ; au fr.-q. chargé de trois queues de poissons, réunies en pairle. L. : *S' Willem va den Gavere* (B.).

Gavre *(Aerend van), die men noemt Deijmaer*, sgr. de *Ressseghem* et de Liedekerke, 1421 (n. st.), 5 : un lion cour. et une bordure engrêlée (sans lambel). Cq. cour. C. : une tête et col de lion entre un vol. S. d. : un léopard lionné, accroupi. L. : . . . . . *va . . . . re hen va Ressesge en va Liedekke* (G. C. B., Acquits de Lille, l. 65-66).

— *Jehan du Gavere*, bailli de la Salle d'Ypres, décl. avoir été dispensé, par *Jehan de le Zipe*, écuyer, bailli de Gand, en vertu de lettres patentes du duc de Bourgogne, de 10 livres de gros de Flandre, auxquelles il avait été condamné, par les échevins de Gand, *pours certains messus* (abus) *de justice quilz disoient par moi avoir este faiz* ; 1440, 20 février (n. st.) : une bande et un semé de croisettes. C. : une tête et col de chien braque, colleté, entre un vol. S. : deux lions. L. : *S Jan van den Gavere* (Ibid., l. 113).

— *(Jehan du)*, h. de la châtellenie de Courtrai, 1467 : un sautoir, accompagné d'un croissant en chef, de deux étoiles aux flancs, et de . . . (une coquille?) en pointe. T. s. : un ange agenouillé (Ibid., l. 57-58).

— (Jacques de), sgr. de Fresin, d'*Olligniey* (Olliguies) etc., tient, du Brabant, la sgrie de Mont-a-Jauche, 1497 : un lion cour. et une bordure échancrée. C. cassé. T. d. : une dlle (Av. et dén., N° 2741).

— (Jean van), évêque de Cambrai, sgr. de *Reeseghem* et de Liedekerke, 1537 (n. st.), *in onsen casteele te Liedekerke* ; 1538 : dans le champ du sceau, rond, la Vierge, tenant l'Enfant, accostée de deux saints, tous trois iss. ; dans le bas, un prélat, agenouillé, contourné, accosté de deux écus ; A, trois lions (**Cambrai**) ; B, un lion cour. et une bordure engrêlée. L. : *S Iohis dei gra epi camaresis Z comit'* (Ibid., l. 65-66).

— (Charles de), sgr. de Fresin, chev., 1571 : un lion cour. et une bordure engrêlée. C. : un chapeau de tournoi, sommé(!) de deux gantelets. L. : *S Charles de . . . . . aron sr de Fre . . . . . ssain . Engies* (Mons, Sre-Waudru) (voir **Berlo**, **Braine**, **Broeck**, **Ecaussinnes**, **Escornaix**, **Gheersdale**, **Clerc**, **Liedekerke**, **Lombeek**, **Piers**, **Pole**, **Zijpen**, **Schelden**).

D'après Galle, le sgr. de Lens, h. du comte de Flandre, portait : d'or au lion de gueules, armé, lampassé et cour. d'azur ; à la bordure échancrée de sable. Volet d'or, double de simple. C. : un chapeau de tournoi d'or, retroussé de gueules, garni de deux faucres d'argent, accostés. Dans le *Livet Beaure* d'Audenarde (1448 v.), on trouve, près d'une inscription relative à Dame *Aalis le Gaussalme*, un écu d'or, au lion de gueules, cour. d'azur, à la bordure engrêlée de sable (Bibl. royale à Bruxelles).

L'Armorial du XIVe s., publié par Douet Darcq, donne

au sire de Gavre (tronqué par l'éditeur en *Ganet*) : de *gueules à III lions d'argent rampans.*

Le seigneur de Gavre : *de gueulle à trois lyons d'argent, couronne, lampasse et armé d'or, et crye son nom : Gavre !*

Le monte de Gavre : *d'or au double tresoer fleurdelyse de synople, et crie : Gavere ! Gavere !* (Conn. Gaillard, *L'Ancienne Noblesse de la comté de Flandres*).

Geeben (Jean), échevin d'Aerschot, 1534 : cinq étoiles, celle du milieu accostée des lettres I et G. L. : *S Ioh⁻anes Gyeeben* (S.-G.).

Gheel, Jean van *Ghele*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1379 : trois feuilles de nénuphar ; au fr.-q. broch., chargé de trois pals. L. : *Sigill . . Ioh de Ghele* (N.).

— *(Egidius de)*, échevin de Bois-le-Duc, 1405 : trois fers de moulin (Duss., Commanderie de Biesen, N° 45).

— *(Arnoldus de), filius Lamberti*, échevin *illec*, 1441, 7 : un sautoir, cantonné de quatre forces de tondeur, renversées ; écuss. en cœur, au lion. L. : *S Arnoldi de Gheel filij Lambt' i scab⁻in Busco d* (S.-G).

Sur le sceau de 1441, l'écusson en cœur est fruste.

— *(Simon de)*, échevin *illec*, 1457 : un lion cour. L. : *S . . . . . abi buscoduc* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 45).

— Barthélemy van *Ghele*, échevin d'Aerschot, 1467, 9 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. chargé de trois trèfles. L. : *S' B'tolmei de Ghele scab arscot* (S.-G.).

Gheenen sone *(Stephaen)*, échevin d'*Emenisse* (Eemnes), 1339 : une fleur de lis, accompagnée en chef a s. d'un losange. L. : *S' Steven Genen soen (Holl.).*

Geeraert[s], Gheerds, Gherijts, etc., etc. *Heijnric, meester Gheraets soen*, échevin de Heusden (Brab.), 1362 : écartelé ; aux 1er et 4e, une tête de bœuf ; aux 2e et 3e, deux fasces (Mal.).

— Arnould *Gheerts*, Jean *Gheerts*, Arnould van den *Cruijse*, Jean *Laureijns* et leurs compagnons *(ghesellen)* ont reçu, du Brabant, 37 1/2 petits florins, *van des greven weghen van Nassouwe*, 13 janvier 1366 (n. st.) ; Arnould *Gheerts* seule : deux étoiles en chef et une fleur de lis en pointe. L. : ✠ *S Arnoldi Gerardi* (B., N° 2020).

— *Jacob Gheraerd*, échevin de Furnes, 1400 : trois têtes imberbes, chaperonnées, accompagnées au point du chef d'une coquille. L. : *S' Iaco . . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 88).

— *Pieter, filius Gheraerds*, échevin du métier de Hulst, 1404 : un blaireau rampant. L. : *S Pieter . . . . . .* (Ibid., l. 161).

Geeraert[s], Gheerds, Gherijts, etc., etc. *Jaque Gheraerd*, échevin de Furnes, 1404 : même écu qu'en 1400, mais posé sur une aigle (éployée?). L. : . . . . . *er* . . . . . (Ibid., l. 88).

— *Wouter Gheraet Wouters soens soen*, échevin de Heusden (Brab.), 1404, 7, 15, 22 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un lion iss. (Mal.).

— Jean *Gheerts*, échevin de Louvain, 1413, 4 (n. st.) : une feuille de houx, la tige en haut ; au chef chargé d'un lion léopardé. L. : ✠ *S Iohannis Ghe . . . . scabini lovan* (B. R., C. G., portef. 1875, et S.-G.).

— *Willem Gherijts sone*, échevin de St-Geertruidenberg, 1416 : une croix latine, soutenue par un petit chevron, accostée de deux étoiles (N.-D., Anvers, *Chap., caps. rer. extraord.)* (Pl. 7, fig. 166).

— Barthélemy *Gerarts*, échevin de Saint-Trond, 1436, 55, 60, 1, 9 : un chevron, accompagné en chef a d. d'une merlette. T. : un ange (S.-T., c, 6 et 9).

— Michel *Gheerds*, échevin de Malines, 1447, 55 : quatre pattes d'ours, réunies en sautoir, les 3e et 4e renversées, accompagnées au point du chef d'une étoile. L. 1447 : *S scabinatus Machielis Gheerds* (Ibid., c. 13, et Mal.).

— *Harper Gherijtsz*, échevin de Rotterdam, 1456 : une fasce vivrée, surmontée à d. d'une étoile, S. s. : un aigle (U.).

— Josse *Gheeraerts*, échevin d'Eecloo, 1468 : un triangle (C. C. B., Acquits de Lille, l. 82-83).

— *Willem, filius Gheeraerds*, échevin de Saftingen, 1470 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) quartefeuilles. L. : *S Wille Scheep* . . . . . (Ibid., l. 51-2).

— Adrien *Gheerds*, et *Gheerts*, échevin d'Anvers, 1481, 2 : trois chevrons ; au fr.-q. chargé d'un lévrier passant. S. s. : un griffon accroupi (114 lettres scab. et Hop. S.-Elis., *Buiteng.*, II).

— Luc *Gheeraert* tient, du château de Furnes, un fief a Bulscamp, 1502 : deux mouchetures d'hermine en chef et une étoile et un cœur en pointe. T. d. : un h. sauv. (Fiefs, c. 887, Nos 451-2041) (Pl. 7, fig. 167).

— *Maes Geritz*, échevin de Hedel (Gueldre), 1515 : trois feuilles de tilleul, les tiges en haut *(Geld.*, liasse : « *na 1600* »).

— François *Gheerts*, échevin de Tirlemont, 1519 : trois oiseaux coutournés. L. : ✱ *S Francisci G . . rts . . . . the (Heijlissem)* (voir **Gérard**).

Gheerboud, voir **Gherbout**.

Gheerems (Balthasar), tenancier de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1559, 60 : six (3, 2, 1)

étoiles. L. : *S Baltasari . . er . . .* (Elseghem et C. C. B., c. 47).

Au bord *supérieur* de l'écu, on aperçoit une bordure dentée. Le sceau est mal gravé.

Geerincx (Jean), aussi : *Ghe[e]rincx*, échevin de Saint-Trond, qualifié, parfois, *maître*, 1476, 81, 3 : deux glaives, les pointes en bas, passés en sautoir, accompagnés en pointe d'une rose (S.-T., c. 6, 8, 9) (voir **Tack**).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, le champ est de gueules ; les glaives sont d'argent, garnis d'or, et la rose est d'argent.

— Augustin *Gherinx*, écoutète et échevin du damoiseau Rasse de Guijgoven, dans sa sgrie de Gorssum, 1501 : même écu (Ibid. et c. 11).

— Augustin *Gherinx*, maieur de la cour de Val-Sainte-Lucie, hors Saint-Trond, à *Wilre* (Wilderen), 1529 : même écu. C. : une tête et col de chien braque. L. : *S Augustin Gherin*. (Abb. d'Oriente, c. 3, A. G. B.).

— (Jérôme), échevin de Saint-Trond, 1512, 9 : même écu, mais trois roses, 2 en chef, 1 en pointe. C. : une tête et col d'animal (chien ?) (Ibid., c. 11).

— Jérôme *Gheerincx*, échevin de l'église Saint-Servais, à Maestricht, dans sa cour de Zepperen, 1388 : même écu, une seule rose, en pointe. C. : une tête et col de chien braque, colleté. L. : *S Ieronimi Gherinx scabi Sci Tredon* (Ibid., c. 13).

GHEERLINGHE, voir **DIFFERDANGE**.

G[h]eerlof, voir **Gerlof**.

Gheerlac *(Godefridus dictus)*, échevin de Louvain, 1361 : trois roses ; au chef chargé de trois pals. L. : ✠ *S' Godefridi Gherlac scabi lov* (S.-G.).

GHEERSDALE, Jacques van *Gheesdale*, tuteur de son fils Jacques, qui tient, du damoiseau Adrien van Rokeghem, sgr. de ter Donct, etc., un fief, du chef de sa sgrie de ter Ruwen, 1512 : une rose en chef à d. et deux merlettes, 1 en chef à s., 1 en pointe, accompagnées en cœur d'une étoile (Els.).

— (Pierre van), père de *Hanneken*, qui, par la mort de sa mère, dlle Catherine Lossecharts, dite Letteweerex, tient, d'Adrien de Gavere, chev., sgr. de Masnuy-Saint-Pierre, etc., un fief relevant de la sgrie de ten Doorne et sis à Elseghem, 1556 : deux merlettes en chef. Le bas et le C. sont cassés (Els.) (voir **Werniers**).

Gheerts, voir **Geeraert[s]**.

Geertzin *(Emerich van)*, chev., sr. un acte de Godefroid Mohr van Elsig, 1351 : un senestrochère (non mouvant), paré d'une large manche, tenant une bague. L. : ✠ *S Americi militis d' Bedisheyn* (Budesheim) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 341).

Comp. les armes d'*Elsig* (Mohr van).

Geest, Guillaume van der *Gheest*, drossard de Henri de Bautersem et de sa femme Marie, sgr. et dame de Berg-op-Zoom et de *Wezel*, 1369 : trois (2, 1) flanchis et en cœur un mont (?) (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. III) (voir **Bruyère**).

— (Jean van der), échevin de Lierre, 1635 : un rencontre de cerf. C. : deux pattes de cerf, en chevron renversé (Mal.).

Gheete (Adrien van der), et *Gheet, Gheijt*, échevin de Saint-Trond, 1519, 33, 42, 58, 9 : trois paires de ciseaux, ouvertes, les pointes en haut. T. : un ange. Le sceau porte : *de Jacea* (Jauche) (S.-T., c. 11, 12, et Ord.) (voir **Gheijt, Gheten, Jauche**).

D'après l'armorial de Saint-Trond, van der *Geeten* porterait : de sinople au chevron de . . ., accompagné de trois paires de ciseaux, ouvertes, de . . ., les pointes en haut.

GEETSEM (Guillaume van), figure parmi les conseillers et *amptlude* du duc de Bourgogne, 1397 : trois chèvres passantes. L'écu suspendu au col d'une chèvre, posée à s. de l'écu. L. : *S Guilhmi de Geetsem* (B.).

Gheeus (Laurent), échevin d'Eéclo, 1466 : un sautoir, accompagné en chef de . . . et en pointe d'une étoile *(Sainte-Agnès)*.

Geffen (Jacques van), échevin de Bois-le-Duc, 1434 : trois quartefeuilles (S.-T., c. 6).

Gheijlaert, voir **Deijnze, Woelmont**.

Walterus Gheijlaert dictus Loenys, filius quondam Henrici dicti Gheijlaert, pour lui et pour sa sœur, Catherine Gheijlaerts, dite Loenys, coût, le 31 août 1429, un *domus-tadium*, à Bruxelles, *in vico du te teleynsteen streetken, inter bona Willemi Loenys dicti van Coudenberge*, etc. (B.).

Geilenkirchen, *Theodericus de Geilinkirchin, miles*, arbitre entre Guillaume, fils aîné du comte de Juliers, et Waleran de Fauquemont, 1277 : trois (!) pals et une fasce broch. (Duss., *Jul.-Berg*, N° 73).

— *Rutgerus, miles de Geylenkirghen*, sc. des actes de *Renardus Roysch de Hoynghe* et de *Harperus Male de Lovinbergh*, 1323 : même écu. L. : ✠ *S' Rutgeri de Geylekirken milit* (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 285 et 293).

— Jean van *Geillekirchen* reçoit, du burgrave de Dalhem, 40 mont., pour un cheval perdu à Basweiler, 1376 : deux poissons (?), passés en sautoir (tout aplatis) (B.).

Hemricourt cite : « *Monss. Johan de Geilekerche . . . manant a Trot* » (Maestricht) et : « *Johan de Gheylenkirke le joenc*, » père de quatre filles, dont les trois aînées « *ont petitement useit de conseilhe de leurs omes* . . . » L'édition de Salbray leur attribue : d'argent à quatre pals d'azur et à la fasce de gueules broch..

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. XLIX.

Fig. 1. Jean van Mersch
Fig. 2. Arnould de Morialsart, chevalier
Fig. 3. Guillaume van der Motten
Fig. 4. Ryewyn de Mullenheim
Fig. 5. Sceijvaert van Musschenbroek, chevalier

Combattant, tous, à Bäsweiler, dans l'armée brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

tandis que GELRE donne aux *Geylenkirke*, hommes de l'« évêque » de Cologne : d'argent à *trois* pals d'azur et à la fasce de gueules, broch.

Gheijmaer (Jean), échevin de Léau, 1376 : d'hermine, au chef denché, chargé à d. de . . . L. : . . . . *his Geymar s* . . . . . (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— *(Robinus)*, même qualité, 1417 (n. st.) : d'hermine à trois piles, celle du milieu chargée d'une étoile. L. : . . . . . *eymar scab* . . . . . (Abb. d'Opliuter, A. G. B.)

Geyns, voir **Opheim**.

Gheijs (Gaspard), h. de fief de la châtellenie de Courtrai, 1531 : un chevron, accompagné de trois molettes, celle de la pointe surmontant un croissant. T. : un ange. L. : *S Iasp* . . . . *Ghoeys* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 61) (voir **Ghijs, HERTBOSCHE**).

GEYSBUSSCHE *(Roilman vamme)* sc. un acte de Henri de Moers, 1423 : sept (4, 3) losanges (non accolés). C. : une tête et col de chèvre. L. : *S Rolman va Geisbus* (Duss., *Orange-Moers*, N° 59).

Geysen (Jean-Bapt.), curé d'Altzingen, *Bezirk* d'Hespringen et Mersch, diocèse de Trèves, 1788 (écu ovale) : un mouton passant, sur une terrasse, tenant du museau un trèfle. C. : un vol (cachet) (C. C. B., reg. 46580).

Gheijt (Nicolas van der), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 212 mout., 1374 : une croix échancrée, accompagnée au 1er canton d'une merlette. L. : ✶ *S Cl . . s de . . . c . ivre* (?) (B.) (voir **Gheete**).

Geijter, Clément de *Gheijtre*, 1436, 9, 42, 4, 7 : trois têtes de chèvre ; écuss. en cœur à six (3, 2, 1) croissants. C. : une tête barbue. Le cq. accosté des lettres g et m. L. : *S Clement de Ghe . tre* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 65-66).

— Jacques de *Gheijtre*, 1459 (n. st.) : trois têtes de chèvre ; écuss. en cœur plain, au chef plain. Même C. T. d. : une dlle. L. : *S* . . . . . *de Gheytre* (Ibid., l. 67-68).

Ces deux personnages scellent des quittances relatives à une rente sur la sgrie de Cruijbeke.

Geldenaken, voir **Jodoigne**.

Geldrop, Jean van *Gheldorp*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez ; i. t. : 510 mout., 1374 ; sc. pour Jean, le bâtard de *Gheldorp*, prisonnier sous la même bannière ; i. t. : 130 mout., 1374 : un chevron. L. : ✠ *S' Iohis dni de Geldorp militis* (B.).

— *(Rutgerus* de), échevin de Bois-le-Duc, 1433 : un chevron, accompagné en pointe d'un ours passant (S.-T., c. 6 et 8).

Geldrop (Philippe, sgr. de), 1447 : un chevron. C. : un vol (Helmond).

Geldulphi *(Henricus, filius)*, 1283 ; *filius quondam Geldulphi*, échevin de Bruxelles, 1299, 1300, 1, 8 : trois roses. L. : ✠ *S' Heinrici filii Geldulfi* (E. G., l. 337, et Brux.).

Geleins, voir **Boëyé**.

GHELIN (Ghlin?) (Antoine de), *chairrier* de Namur, échevin du monastère de Géronsart, dans sa cour à Erpent, 1529 : trois têtes de bélier. C. : une tête et col de bélier (Mélanges, c. 156) (voir **Ghlin**).

Gelinden, Sire Robert van *Ghelinden* scelle pour Herman van *Here*, qui reçoit, du Brabant, 16 vieux écus, acompte sur une indemnité pour ses services (dans la guerre contre le comte de Flandre), 1357, 11 juillet : un lion cour., l'épaule chargée d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Roberti de Gelinven* (!) *milit'* (B., N° 1236).

— Arnould, le bâtard de *Ghelinden*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Chantraine ; i. t. : 100 mout., 1374 : un lion cour., un bâton broch. et une coquille en cœur, broch. sur le tout. L. : ✠ *S Aert van Gelendē* (B.).

— Jean Bolle, bâtard de Gelinden, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Chantraine ; i. t. : 38 mout., 1374 : un lion cour., une cotice broch. et une étoile à cinq rais en cœur, broch. sur le tout. L. : ✠ *S Ian Bolle* (B.) (voir **NECKERTINGHEN**).

Dans la charte, il figure sans prénom : *Bolle de bastaert van Ghelinden*.

Gellick, André van *Gelke*, échevin de la cour de *Lenculen* (près de Maestricht), 1432 : plain ; au chef chargé de deux roses. L. : *S' Andries van Gelck* (B.).

Ghellinck (1), *De* (2) *Claus Gaijlinc*, h. de Rasse de Liedekerke, sire de Boulaere, 1297 (n. st.) : trois chevrons (Els.) (voir **Hac**).

(1) Je réunis, au nom de Ghellinck, des personnages appelés *Gaijlinc* et *Gheylinc[k]*, mais je n'entends nullement affirmer qu'ils appartiennent, tous ou en partie, à la famille de Ghellinck, bien que ce soit probable.
(2) *De*, contraction de « *de heer* » = sire.

— Jean *Gaijlinc*, h. du même, 1297 (n. st.) : trois chevrons et un lambel broch. (Ibid.).

— Gérard *Gaijlinc*, même qualité, 1297 (n. st.) : fort endommagé ; on ne voit plus qu'un petit chevron, en pointe (Ibid.).

Les trois personnages cités scellent le même acte.

— Jean *Gaijlinc* (fils de feu Jean), bourgeois de Grammont, 1333 : une bande, chargée de trois chevrons (?) et accompagnée au canton s. de . . . (fruste et cassé) (Ibid.).

Ghellinck. Jean *Gheijlinc*, h. de fief de Simon Souwen, dans sa Sgrie de ten Bronke, à Lierde-St-Martin, 1419 : une bande, chargée de trois chevrons et accompagnée au canton s. de . . . C. : deux cornes de chèvre, soutenant ensemble un éventail de sept plumes de coq. T. : deux dlles. L. : *S Iohannis Gheilinch* (Ibid.).

— Jean *Gheijlinck* sc. pour Michel van der Donct (fils de Corneille), prêtre, qui tient, du château de Termonde, un fief à Appels, 1513 (n. st.) : un meuble sous forme d'un triangle, dont la base est broch. sur une tige verticale, potencée au bas (lutrin?). S. : un aigle, assis sur le coin s. supérieur de l'écu, fortement penché (Fiefs, N° 3473) (voir **Massemen**).

Comp. le blason de Jean *Haec* (1562).

GHELMEN (Henri van), échevin de Léau, 1590, 1618 : (d'or) à trois quartefeuilles (de gueules, boutonnées d'or) ; au chef (d'argent) chargé d'un lion léopardé (de sable, lampassé de guenles), contourné (Ord.).

L'armorial ms. de St-Trond, d'après lequel j'ai rempli les émaux de ce blason, représente un lion léopardé passant à dextre.

Gheluwe. Godefroid van *Geluevel* reçoit un paiement du receveur de Limbourg, 1379 : un sautoir. L. : *S' Godert van Gelvwe* (B.).

— Gilles van *Gheluwe*, échevin du duc de Bourgogne, à *Roeselaere* (Roulers) *up de Hazelt*, 1425, 35 : une lettre G. L. : . . . . . *Ghelew* . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 191).

Gembloux. *Colars de Gemblues*, bourgeois de Mons et bailli du chapitre de Sainte-Waudru, 1411 : trois merlettes (Mons, Sainte-Waudru, fonds de *Hal*).

Gemen. Herman van *Ghemen*, chev., sire d'*Aenolt* (Anholt), donne un acte en faveur du chapitre d'Emmerich, 1385 : une fasce, chargée de trois pals. L. : *S Hermani de Gemen militis* (Duss., *Emmerich*, N° 59).

— (Herman van), chev., sgr. d'Anholt, décl. avoir reçu, du duc de Gueldre, 500 vieux écus, *van sijnen wijnpel dat he mij bevalen hadde in der tijt dat he irst vur Gennep lach*; 1386, *op sente Pouwels dach conversio* : même écu. L. : . . *her Herman van Geme* . . (Arnhem, *Rekenk.*, N° 609).

— Henri, sgr. de *Ghemene*, chev., sc. un acte de Guillaume de Juliers, duc de Gueldre, 1388 : même écu (Duss., *Col.*, N° 1118).

— Gossuin van *Ghemen*, dit van *Praistinck*, h. du comte de Clèves et de la Mark, 1414 : même écu. L. : ✠ *S Goswini de Ghemen* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 719).

Gemen. Jean, sgr. de *Ghemen*, sc. le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : même écu. C. : un vol. L. : *Sigl Ian Ionker te Gheme* (Arnhem, *Rekenk.*).

— Jean, sgr. de *Ghemen*, sc. un acte de Guillaume de Juliers, dit de Wachtendonk, et de sa femme, qui l'appellent leur cher beau-frère, 1439 ; devient, pour l'archevêque de Cologne, bailli d'*Oede* (Oedt), à charge d'administrer les château, bailliage et pays d'Oedt, 1441 : même écu. C. : un vol. L., 1439 : *Sigillum Johan heer* . . . . . (Duss., *Clèves-Mark*, N° 549, et *Col.*, N° 938).

— Henri, sgr. de *Ghemen*, et Anne von Wevelinghofen, sa femme, ayant emprunté de l'argent sur leur engagère à *Berk* (Rheinberg) et *Lievendail*, promettent obéissance à l'archevêque de Cologne, quoique leur dite engagère ait été portée au nom des créanciers, 1462 : mêmes écu et C. (Duss., *Col.*, N° 1182) (voir **Pael**).

D'après Gelre, *die here van Ghemen*, h. de l'évêque de Munster, portait : d'or à la fasce de gueules, chargée de trois pals d'argent. Le coq, d'or. Capeline de sable. C. : un vol, coupé d'argent et de sable.

Gemert. Jean van *Gheemert*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Cranendonck ; i. t. : 652 mout., 1379 : trois coqs. L. : *Sigillum Iohannis . . . . mert* (B.).

— Henri van *Ghemert*, échevin de Heusden (Brab.), 1404, 7 : trois fers de moulin ; écuss. en cœur à deux feuilles de tilleul, sans tiges, renversées, posées en chef (Mal.) (voir **Pelser**).

Une famille van Gemert porte trois de ces feuilles (2, 1).

— *(Geerloch* van), écuyer, caution de Gauthier van *Ghent*, 1418 : trois coqs. L. : *Sigi* . . . . . *va Ghemert* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 770).

Genappe (?). *Cholaert Jan Abrijs sone van Genapie*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jacques de Bourbon, i. t. : 150 mout., 1374 de vair à trois pals ; au fr.-q. chargé de trois lions. L. : *S. Colars Abris* (B.) (comp. le blason de **Hériamont**).

Ghenard, voir **Chenard**.

Gendringen, voir **Hennenberg**.

Genen soen, voir **Gheenen sone**.

Genly. *Fastreyt*, et *Fastreet van Genlle*, et de Genly, jadis prisonnier à Basweiler, sous Allemand, bâtard de Hainaut ; i. t. : 230 mout., 1374, 5, 6 : diapré à la bande échiquetée. L'écu entouré de quatre dragons, non ailés L. : *S' Fastret de Genli* (B.).

Gennep. *Henricus, dominus de Geneppe, miles*, se porte fort pour Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, 1286 ; *Henricus, dominus de Ghenpia*, inféode au comte Adolphe de Berg des alleux *aput villam dictam Heyden* . . . et *aput villam dictam*

Ufel, 1288 ; écu pyriforme : un sautoir, cantonné de quatre forces de tondeur, renversées. L., 1286 : ✠ *Sigill' Henrici de Genepe (Nam.*, N° 191, et Duss., *Jul.-Berg*, N° 89).

Gennep. Marguerite, dame de Lienden, femme de Jean, sgr. de ce lieu, 1373 : parti ; au 1er, une croix ; au 2d, comme Henri, 1286. T. : deux h. sauv. assis. L'écu sommé d'un léopard. L. : *S' Margarete de Ghen . . . . dn . . . . e . e* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 894).

— (Jeanne, dame de), femme de Renaud, sire de Brederode, 1378 : deux écus accolés ; A, un lion et un lambel broch. ; écuss. en cœur, broch. sur le tout, à un lion (!) : B, parti ; au 1er, comme Henri, 1286 ; au 2d, trois plies (poissons) (**Bot**?). T. : un ange. L'écu acosté de deux léopards lionnés assis, adossés et regardants (Duss., *Clèves-Mark*, N° 438) (voir **Brederode, Linden, Polanen**).

D'après Gelre, *dée here van Gennip*, h. du duc de Gueldre, portait : d'or au sautoir, cantonné de quatre forces(!) renversées, le tout de gueules. Volet d'argent. Cour. de gueules. C. : un huchet d'argent, enguiché de gueules, virolé et bouclé d'or, muni à d. (ce-à-d. à sa partie inférieure) d'une crête de sable, posé en pal.

Ghens. Jean *Gens*, h. de fief du bourg de Bruges, 1517, 24 : trois piles, accompagnées en pointe d'un croissant. T. s. : un h. d'armes agenouillé. L. : *S Ian Ghens* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 46).

Gent. Gauthier van *Ghent*, chev., échevin du Franc de Bruges, 1292 : un chevron (*Oost-Eecloo*).

— Henri van *Ghent*, chef-homme du métier des courtiers, à Bruges, 1324 (n. st.) : une croix nillée, accompagnée au 1er canton d'une étoile a cinq rais et dans chacun de trois autres cantons d'une rose. L. : ✠ *S' Henri de Gant lostelier* (Fl.) (voir **Handzaeme**).

— *Henri die (le) Ghent*, h. de fief du comte de Flandre, 1330, 5 : un canard (Fl.).

— Gauthier van *Ghent*, chev., h. de fief dudit comte, 1331 : un chevron (Fl.).

— *Johannes dictus van Ghent, censualis seu mansionarius* de l'abbaye de St-Bernard (-sur-l'Escaut), de l'ordre de Cîteaux, 1344 : un chevron, accompagné de trois étoiles. L. : ✠ *S' Iohanis dei de Gandayo* (sic) (N.).

L'acte a trait à un bien à Nijlen.

— Guillaume van *Ghent*, chev., sc. un acte du comte de Clèves, 1348 : une fasce frettée. L. : . . *Wil . . . mi d Ghienc*(!) *mi* . . . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 509).

Volet, d'après Gelre, le blason de *her Willem van Ghent*, h. du duc de Gueldre : d'argent à la fasce de gueules, frettée d'or. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'argent, sommé d'un levrier d'argent, langue de gueules, en arrêt.

Gent. Jean van *Ghent* a assisté, jadis, à la renonciation d'Elisabeth de Clèves, à tous les biens d'Adolphe, comte de Clèves, avant son mariage avec Renaud de Fauquemont, 1393 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé de . . . (Duss., *Clèves-Mark*, N° 570).

— Nicolas *de Gand* décl. avoir obtenu, du duc de Bourgogne, la rémission d'une amende de 60 livres parisis, à laquelle il avait été condamné pour avoir enlevé plusieurs meubles et *cateulx*, à lui appartenant, saisis par l'écoutete de Courtrai, 1407 : un chevron, chargé d'une coquille (?) et accompagné de trois étoiles. S. : deux aigles. L. : *S Clais va* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 55-56).

— Guillaume de *Gand*, sgr. de Meerwijk, chev., écoutete de Bois-le-Duc, 1416 ; caution de Gauthier van *Ghent*, 1418 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier en arrêt. S. d. : un lion accroupi, coiffé du cq. cimé comme ci-dessus. L : *S Wilhelmi de Ghent militi dns de Merwiic* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 770, et B.).

— Gauthier van *Ghent*, fermier des tonlieux du duc de Cleves, 1418 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier. L. : *Sigillu Wolteri de Ghent* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 770).

— Jean van *Ghend*, bailli d'Oudenbourg, 1430 : un chevron, accompagné en chef a d. d'une rose. C. : deux tetes et cols de cygne, entrelacés. L. : *S Ian van Ghent* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 157) (comp. les armes de **Bonem**).

— *Vrou Gerit van Herlar van Ghent* et son fils, Guillaume van *Ghent*, doivent a Bertold van *Ghent*, sgr. de Loenen, 238 couronnes, 1437 ; la mère : parti ; au 1er, une fasce frettée ; au 2d, une fasce bretessée et contre-bretessée (**Herlaer**) ; le fils : une fasce frettée (*Geld.*).

— Martin de *Gheent*, clerc du *sang*, en la ville de Gand, 1440, 1, 2, 3 : écartelé ; aux 1er et 4e, une croix aucrée ; aux 2e et 3e, trois lions (**Vaernewijck**). C. : un lion iss. entre un vol. T. d. : un h. sauv., tenant sa massue de la main droite. S. s. : un léopard lionné. L. : *S Martini de Gheent* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 113).

— Guillaume van *Gen*[*d*]*t*, et *Gheijnt*, échevin de Heusden (Brab.), 1470, 80, 1508 : une roue, accompagnée en chef a d. d'un flanchis (Mal.).

— Corneille de *Ghe*[*e*]*nt*, mari de Catherine van der *Mote* (Motte) (fille de Gilles), qui tient, du damoiseau Adrien van Rokegem, du chef de sa sgrie de ter Ruwen, un fief a Berchem-lez-Audenarde, 1502 : écartelé ; aux 1er et 4e, une croix aucrée (**Gent**) ; aux 2e et 3e, trois lions (**Vaernewijck**). Cq. cour. C. : une plume de paon entre deux fetes et cols de cygne, adossés (Fl.).

Gent (Bertold van), sgr. de Loenen, bailli d'Overbetuwe, 1503 : une fasce frettée *(Geld.)*.

— Henri van *Gendt*, sgr. de Gent, chambellan héréditaire de la principauté (!) de Gueldre, bailli, juge et dijkgrave d'Overbetuwe, 1554 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier assis. T. s. : une dlle *(Geld.)*.

— *Joncheere Phelips de Gheendt*, bourgmestre du roi, au métier de Bouchaute, 1560 : une croix ancrée. Cq. cour. C. : . . . L. : *S Phil . . . . . G . e . n* . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 35-37).

— Henri van *Geath*, témoin au contrat de mariage de son frère (voir **Rossum**), 1563 : une fasce frettée. L. : ✠ *S Henrick van Gent* (S.-G.).

— Guillaume van *Ghendt*, sgr. de *Loijnen*, et Marguerite Leij, sa femme, vendent un bien à Herveld, 1565 : deux burelles vivrées entrelacées. C : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier assis (Ibid.).

Brisure? Ou bien le graveur aurait-il simplement oublié la fasce? Les deux burelles vivrées, posées sur une fasce, représenteraient, en effet, une fasce frettée Comp. le blason du fils, ci-dessous.

— *Bartholt van Ghendt*, emphytéote et *gerichtsman* en Overbetuwe, fils de Guillaume, sgr. de Loenen, et de Marg. Leij, 1565 : une fasce frettée. C : comme son père (Ibid.) (voir **Gand**, **Leij**, **Vilain**, **VOERENSTEREN**).

Gentil (Claude), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc., à Enghien, 1579 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné de trois coquilles. C. cassé (Enghien).

George (Albert), h. de fief du Hainaut, 1609 : parti ; au 1er, un pal de trois losanges ; au 2e, une marque de marchand-monogramme, formée d'une sorte de 4, la traverse terminée à s. en croisette potencée, un G broch. sur la tige verticale dudit 4, laquelle tige est soutenue d'un A, sommé d'une tige horizontale potencée. C. : une tête et col de dragon. L. : *S Albert George filz* (M. A. de Latre du Bosqueau).

Gérard, *Gerardus* (sans nom de famille), échevin de Tongres, 1283 : de vair, à la fasce, chargée de trois coquilles (Duss., Bailliage d'Altenbiesen, N° 22).

— *Johans Gerar*, alleutier de la « ville » de Jandrain-le-Grand, 1471 : trois macles, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais et surmontés d'un lambel. L. : . . . . . *Iehan Gera* . (S.-G.).

— *Jehan Gerart*, échevin de la franche ville de Jauche, 1508 : une rose à six feuilles et une massue renversée (ou un battant de cloche?), accostées. L. : . . *Iehan Gerart* (M. Vannerus) (voir **Geeraert[s]**).

Gerbehaye (Ernest de), à Haversin, décl. tenir, du roi de France, « certains héritages », à Verenne (prévôté de Marche), et relevant du comté de Laroche, etc., 1683 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, indistincts (de vair, d'hermine, ou un semé de billettes?). C. indistinct (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713a).

Gherbode (Jean) donne une quittance au bailli de la Salle d'Ypres, 1394, 1404 : une trangle vivrée, accompagnée de trois têtes d'aigle. T. : un ange. L'écu accosté de deux léopards lionnés (C. C. B., Acquits de Lille, l. 189, 190).

— (Pierre), bailli de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1399, 1400, 1, 4 : même écu. C. : une aigle iss. L. : *S Pieter Gherbode* (Ibid., l. 78-9; 80-1).

Ce sont bien des têtes d'aigle, et non des têtes de griffon.

Gherbout, Alard *Ghe[e]rboud*, concierge de l'hôtel du duc de Bourgogne, en sa ville de Bruges, 1396, 8, 9, 1401, 5, 6 : un chevron, chargé de trois roses. L. : *S' Alaert Gherboot* (Ibid., l. 38 et 401).

Gerbrantsz *(Cornelis)*, échevin de Rotterdam, 1440 : une marque de marchand (U.) (Fig. XX).

Gerelmi *(Johannes, filius quondam)*, 1265; *filius Gerelmi*, 1272, 97, échevin de Bruxelles : dans le champ du sceau, un lion, accompagné de trois roses, 1 à d. en pointe, 2 à s., 1 au flanc, ¶ en pointe. L., 1292-7 : ✠ *S' Iohis filii Gerelmi* (Brux.) (voir **Gheerems**).

Et non : *Gerelini*.

Gerimal (Catherine), fille de Renier et femme de Jean Geude, tient de mgr. de Beersel, du chef de sa sgrie de Braine-l'Alleud, un fief *illec*, 1470 : plain ; au chef chargé de deux roses (Av. et dén., N° 576).

La légende est cassée. Je suis tenté de voir dans ces armoiries celles de Geude, et non pas l'écu de Gerimal. Comp. **Gheude**.

Gerimaux (Renier), alleutier du duc de Bourgogne, 1465 : trois roses, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais (C. C. B., c. 36).

Gherin[c]x, voir **Gheerincx**.

Gherijts, voir **Geeraert[s]**.

Gherlac, voir **Gheerlac**.

Gerlache, voir **Anthisnes**.

Gerlande (Jean van den), conseiller du duc de Bourgogne, 1406, à Audenarde : deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas, au lambel broch. C. cassé. L. : . . *an van de Gerlande* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 177).

Gerlof, *Jean Gherloof*, échevin de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1341 : un chevron, accompagné de trois étoiles. L. : . . . *han Ghe . . o . . (Nam.*, N° 652).

Gerlof. Jean *Gheerelof*, jadis prisonnier à Basweiler sous le sire de *Grunthuijse* ; i. t. : 884 mont., 1374 : même écu, mais les étoiles à cinq rais. L : ✠ *S' Ian Gherlof* (B.).

— Jean *Gherlof*, échevin de L'Ecluse, 1406 : même écu, mais le chevron côtoyé de deux filets en chevron. C. : . . . (tête barbue!) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78-79).

Germain, voir **Middelborch.**

Germea, voir **Hannut.**

Germes. Baudouin de *Giermes*, et *Germez*, h. de fief du Hainaut, 1366, 8 : trois coquilles, surmontées d'un lambel L. : . . . . . *ns de Gie* . . . . (Mons, Abb. d'Epinlieu et Sainte-Waudru, c. Q., l. *Quévy*)

GERMINE, voir **Revigny.**

Germijs (Hubert), abbé et sgr. de Saint-Trond, 1620, 34 : dans le bas du sceau, ogival, fort endommagé, un écu à la croix alésée, les bras découpés aux extrémités en forme de cœur, chargée d'un cœur en abîme ; 1630 : type armorial, même écu, posé sur une crosse et sommé à d. d'une mitre (S.-T., c 14) (Pl. 7, fig. 168).

Ghernaij (Gilles), tuteur de Jeannette Roegiers (fille de Josse), reçoit une rente sur la sgrie de Cruijbeke, 1418 : une bande, accompagnée au canton s. d'une anille et à d. de trois trèfles, côtoyant le bord de l'écu. L. : *S Gillis Grinai* (!) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 65, 66).

— Gilles *Ghernaeij*, tuteur de Jeannette Roegeers (Rogiers) (fille de Josse), reçoit une rente sur la sgrie de Cruijbeke, 1420, 3 : une anille en cœur, accompagnée de trois (2, 1) trèfles. L. : *S Gi* . . . . *Ghernai* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 65-66).

Gerner. Albert van *Gherner* et Thierry, son frère, ont vendu au duc de Gueldre une serve et ses six enfants, 1382 ; Albert : un gonfanon, Thierry : même écu, brisé en pointe d'une étoile. L. : . . *Dirk* . . . . . (Arnhem, *Rekenk.*, N° 595).

Gernoet *(Johannes), vir discretus*, échevin de Saint-Trond, 1326 ; écartelé ; aux 1er et 4e, un lion cour. ; aux 2e et 3e, cinq besants, ou tourteaux (S.-T., c. 5bis) (Comp. les armes de **Biest**)

Gherolf. *Jan, filius Gherolfs*, h. de fief du comte de Flandre, 1322 : une croix millée, accompagnée au canton d'un oiseau. L. : ✠ *S I . . . . f Gherolfs* (Fl., N° 1394).

Il semble y avoir encore un oiseau au 2e canton. Les cantons inférieurs sont plains.

— (Jacques), échevin du métier d'Assenede, 1361 : dans le champ du sceau, une coquille (Saint-Bavon, fonds *van Lokeren*).

Gherolf. *Clais Gheerolf*, échevin du métier de Hulst, 1409 : trois crampons contournés, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : . . . . . *Gherol* . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190).

— Daniel *Gheerolf*, h. de fief du duc de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1460 : deux bandes, chargées, chacune, de trois billettes vidées, et accompagnées au canton s. d'un écuss. un peu fruste (une fasce et un lion iss., ou un lion entier ?). C. : une tête et col de cheval bridé. T. d. : une dlle, coiffée d'un bonnet pointu (C. C. B., Acquits de Lille, l. 44) (voir **Henricx**).

GEROLTZECKE. Volmar, sire de *Groltzecke*, décl. n'avoir plus rien à réclamer au duc de Luxembourg, du chef de ses dommages, 1382 : un lion cour., à la queue fourchée, et un semé de billettes. L. : ✠ *S' Volmari de Geroltzecke* (Lux , c III, l. X. N° 18).

Gherot, voir **Bosch.**

Gersie, voir **Péronnes.**

Gersmeutere (André van den), tenancier juré de la Chambre des toulieux à Bruxelles, 1633, 4, 6 : parti ; au 1er, une fleur de lis (complète) ; au 2d, un cygne. C. : une fleur de lis. L. : *Andries van den Gersmeeter* (C. C. B., c. 47, 48).

GERSTORP, voir **Berk.**

Gervais (Antoine), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1449 : un chêne englanté. L. : *S Athoe Giervais* (Tournai, Chartreux, c. X).

Gerwen (Gérard van) (fils de Mathieu), échevin de Heusden (Brab.), 1559 : un fasce ; au franc-canton chargé d'un fer de moulin (Mal.).

— Jean van *Gherwen*, échevin de Rotterdam, 1668 : même écu. C. cassé (U.).

Gheselle (Jean de), échevin du roi d'Angleterre, dans la sgrie d'Harlebeke *(van butten)* (Flandre), 1557 : un chevron, accompagné en chef à d. d'une étoile, à s. de . . . (indistinct) et en pointe d'un croissant. L. : *S I de Gheselle* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 413).

Gestel. *Willelmus de Ghestelle, armiger*, s'engage, moyennant 18 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum sex viris, una nobiscum, probis, bellicosis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis*, dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France, 16 août 1338 ; trois pals et un lambel à quatre pendants broch. L. : ✠ *Sĩ Willemi dĩ de Gestele* (B., N° 452).

Et non : *de Chastelle*.

Gestel, Francon van *Ghestelle* et Arnould van *Ose*[*n*] *(1° loco)* reçoivent, du duc et de la duchesse du Brabant, pour eux-mêmes et leurs compagnons, 246 vieux écus qui leur revenaient, pour chevaux usés et d'autres pertes, subies dans la guerre de Flandre *voer Assche, voer Bruessele ende andersweaer, 8 janvier* 1359 (n. st.) : trois lions, au lambel broch. L. : ✠ *S' Frankonis de Gesstel* (B., N° 1693).

— Jean van *Ghestel*, échevin de Bois-le-Duc, 1393 : trois coqs (Helmond) (comp. **Gemert**).

— Guillaume van *Ghestele*, échevin de Malines, 1419, 21, 3, 7, 8, 32, 7 : trois pals. L. : ✠ *S' Willem van Ghestele* (Mal.).

— Arnould van *Ghestel*, prêtre et chapelain de Saint-Pierre, à Anderlecht, tenancier de Henri Tsmeijs, dit van *Bolenbeke*, 1423 : parti ; au 1er, une tour, munie d'une tourelle crénelée ; au 2d, deux hures de sanglier, rangées en pal. L. : ✠ *S' Aert van Ghestele p* (Brux.).

— (Pierre van), échevin de Bois-le-Duc, 1614 : trois lions (Helmond).

Gestelen (Arnould et Everard van), fils de feu Jean et d'Ide van *Heese* (Heeze), 1393 ; Arnould : une fleur de lis, accompagnée de quatre piles et de deux pointes, toutes flamboyantes. Everard : une fleur de lis, sommée a d. d'une croisette et surmontée d'un lambel a quatre pendants (Duss., *Clèves-Mark*, N° 562).

— *(Harman van)* donne à Hermanna van Heerde l'usufruit d'un fief, à Didam, dont il avait investi son mari, Corneille van *Delen* (Deelen), 1542 : une fleur de lis *(Geld.)*.

Gesves, *Jehans de Geves*, échevin du Feix, 1344 : une bande, chargée de trois coquilles et accostée de deux roses. L. : . . . *Iohan de . . . (Nam.*, N° 697).

— Daniel *van Gevis*, ci-devant combattant sous Wenceslas, dans la guerre de Flandre, reçoit, de ce chef, un acompte de 34 vieux écus, 28 juillet 1357 : une croix, cantonnée de douze croisettes potencées, au pied fiché ; écuss. en cœur a la fasce de cinq fusées. L. : ✱ *S' Danea de Geeve* (B., N° 1298).

— Henri *van Jeve* reçoit, du Brabant, du chef de feu sire Jean van *Goule* (Goesnes), son beau-père *(zweer)*, jadis prisonnier a Basweiler, sous Robert de Namur, un acompte sur une i. t. de 960 mout., *alse siin naeste oer ende erfghename van mijns wijfs weghen, sijnre dochter*, 1374 : même écu, mais les croisettes pattées, sans l'écuss. en cœur et brisé d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : ✱ *S' Henri de Geeve* (B.).

Gesves. *Juliane de Geve*, aussi de *Javenes*, veuve d'Evrard de *Boulant*, écuyer, reçoit, du Brabant, une pension de 100 livres tournois, sur Binche, 1374, 6, 8 : parti ; au 1er, une fasce de trois (!) fusées, surmontée de deux merlettes ; au 2d, une croix, cantonnée de vingt croisettes. L. : ✠ *S' Damoiselle Jeliun* (!) *de Jeve* (B.).

Voir Hemricourt, *passim*, et, plus haut, au nom de Boulland.

— *Noble homme messires Willeame, sires de Geyves*, h. du comté de Namur, 1384 : une croix, un semé de croisettes recroisetées, au pied fiché, et un lambel broch., le 3e pendant chargé de . . . *(Nam.*, N° 1168).

— *Jehan de Geyves, fil messire Daneal de Geyves, seiqueur de Gounes* (Goesnes), feudataire du comte de Namur, 1420 : une croix, cantonnée de vingt croisettes recroisetées, au pied fiché, et un lambel broch (Ibid., N° 1349) (voir **Goesnes**, **Warisoulx**).

Gheten (Denis van der), échevin de Léau, 1493 : parti ; au 1er, une croix, accompagnée au 1er canton d'une merlette, au 2d, plain, au chef émanché, chargé à d. d'une étoile. L. : *S' Dyonisy de . . . scabi leven (Heyl.)*.

Gheude (Renier), h. de fief d'Enghien, 1300 : trois roses, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : . . *Renier Ghe . . .* (Abb. de W.-B., c. 4008) (voir **Gerimal**).

Ghevaert, voir **Pauwels**.

GEVER (Guillaume van), échevin de Heusden (Brab.), 1489 : une roue, surmontée à d. de . . . (Mal.).

Gevere (Jean), échevin de Lierre, 1291 : dans le champ du sceau, une poule essorante (Els.).

Ghibbin (Pierre), h. du comte de Flandre, au métier de Furnes, 1396 : un echiqueté ; au chef . . . (fruste) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 88).

GIBECOURT *(Joffrois de)*, écuyer, fait une déclaration, devant les *officiaux* de la cour de Verdun : il est père de dlle Nicole, femme de Rogier de *Balercourt*, écuyer, laquelle « *fuit veve et dame de Ley* », étant tutrice de ses enfants : *Jehan, Joffroy, Othenin, Jacomma, Jehanne* et Marguerite, et qui tient, de Wenceslas, duc de Luxembourg, *la maison de Balercourt* (au dos de la charte : *de castro de Bellecourt)*, 1355 ; une fasce, surmontée de trois fermaux ronds *(Lux.*, c. IV, l. XVI, N° 1).

— *Jehans dis li camus*, frère dudit *Joffrois de Gibecourt*, 1355 : petit sceau octogone ; même écu, la fasce chargée à d. d'un lion léopardé. L. : *S' Iehans de Gilbecourt* (!) (Ibid.).

Gibecq, Jean de *Gibiecque*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1363 : une arbalète, accompagnée de trois merlettes rangées en chef, T. ; un ange (Mons, Ste-Waudru, c. Q, l. *Quévy*, 41-50) (voir **Ardembourcq**).

Ghijben, voir **Bronkhorst**.

Gibons, voir **Buisseret**.

Giens, voir **Ghens**.

Ghyer (Arnould de), curé de Haaften (voir **Duijst**), 1376 : trois vautours cour. *(Geld.)* (comp. les armes de **Duijst** et **Maurissen zoen**).

Giesendorf, Henri van *Gisendorp* sc. un acte de Hildebrant van *Berendorp* (Barendorf), qui a reçu, du chapitre Essen, pour 12 ans, *den hof to Cutsele*, au pays de Juliers, 1376 une fasce, surmontée de trois merlettes (Duss., *Essen*, N° 148).

Giessen, Josse van *Gijessen*, fils aîné de *Marij* van Brakell, Jossine van *Ghijessen*, sœur dudit, consentent à ce que Gisbert, fils puîné *(middelste soene)* de ladite *Marij*, reçoive les dîmes de Vuren, relevant de Waardenburg, etc. ; 1364 ; *Josse :* deux poissons adossés, accompagnés de quatre croisettes, rangées en pal, au milieu de l'écu. C. ; deux poissons, renversés, posés en chevron renversé. Jossine et une de ses sœurs cadettes, non citée nommément dans l'acte : deux poissons adossés, accompagnés de neuf croisettes potencées (!), au pied fiché, rangées en pals (3, 3, 3). Ladite sœur porte sur son sceau : *Joffer Dierck v Ghiesse* (!) *(Geld.)*

— *Huges van Ghijessen*, témoin audit acte, 1364 : même écu que Jossine et Thierrette, mais les neuf croisettes *simples* (Ibid.).

GILBECOURT, voir **GIBECOURT**.

Gilbert (Jehan), h. de fief de Mgr. Englebert d'Englien, sgr. de Ramerru, la Folie, etc., dans sa cour de Tubize, 1436 : un bâton vivré, accompagné au canton s. d'une étoile ; au fr. q. chargé d'une croix ancrée. L. : *S Iehan Gillebiert* (Abb. de W.-B., c. 4007) (Pl. 7, fig. 169) (voir **Ghillebert**).

Gillefoirt, voir **Sainte-Livière**.

Gillard, *Jehans Ghillars*, h. de la comtesse de Hainaut, 1346, à Mons : un lion et un chevron abaissé, brochant, la cime chargée d'un écusson fruste. L. : . . *Iehan* . . *illars* (Mons, Abb. d'Epinlieu).

— *Jehanne Gillarde ;* son sceau est employé, sans constatation d'emprunt, par Amaury *le Herut*, et *van Heruijt*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Allemand, bâtard de Hainaut ; i. t. : 600 mont., 1374, 5 : même écu, mais la cime du chevron chargée d'une rose (?). L. : *S Iehanne Gillarde* (B.) (voir **Biertrans**, **Hannequart**).

Ghillebert *(Pierart)* reçoit une rente viagère sur les domaines de Courtrai, 1445 : une hure de sanglier, accompagnée en chef a d. d'une étoile. L. : *Seel* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391) (voir **Gilbert**).

Gillemans *(Jehans)*, *citain* de Liége, 1307 (n. st.) : dans le champ du sceau, un château. L. : ✠ *S Iehan li fis Gillekat* (B., N° 169).

— *(Giles)*, *citain illec*, 1307 (n. st.) : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, et un filet brochant. L. : . . . *Gilleman* . . (Ibid.).

Gilles, **Gillis**, **Giliis**, etc. *Hughe Gillis Daens sone* et sa femme, Catherine van den *Winele*, vendent à Jacques van *Bliagijes* une terre dans la paroisse de *Steelant* (Steenland) (Flandre), 1361 : une étoile ; au chef chargé de deux chevrons, l'un renversé, entrelacés, renfermant une coquille (Saint-Bavon) (Pl. 7, fig. 170).

— Nicolas *Gilijs*, jadis prisonnier à Basweiler ; i. t. : 68 mont., 1374 : un fermail en losange ; au chef plain. L. : ✠ *S' Clais Gieliis* ✱ *soen* (B.).

— Guillaume *Gielijs van Nederwinde* (Neerwinden), jadis prisonnier *illec ;* i. t. : 130 mont., 1374 ; Guill. *Gielijs*, scelle une quittance pour son fils, Gauthier *Gielijs*, jadis prisonnier *illec ;* i. t. : 113 mont., 1374 : un chevron abaissé et un lambel broch. L. : *S Willem Ghil . s* (B.).

Les trois *Gilijs* et *Gielijs* qui assistèrent à la bataille de Basweiler combattirent parmi les zens *(berde)* du duc de Brabant.

— *Jan Gillijs Wouters zons zone*, sgr. en *Vrasenen* (Vracene), 1403 : un chevron, chargé de deux rameaux et accompagné de deux étoiles en chef et d'un rameau en pointe (Sainte Agnès).

Ce blason rappelle celui des barons Gillés de Péhchy qui portent : écartelé, aux 1er et 4e, d'azur au chevron, accompagné de trois glands, tigés et feuillés, le tout d'or ; aux 2e et 3e, de simple à la fasce d'argent, accompagnée de trois roses d'or, tigées et feuillées de sable, les deux en chef affrontées.

— *Gilijs Gilijs* (!), échevin de la franchise de Landen, 1406 : un chevron et un lambel broch. L. : . . . . *el* . . . . . *is scabini de La* . . . (S.-G.).

— *Wouter Gillis*, prêtre, receveur de la prévôté de N.-D., à Bruges, 1419, 20, 4 : trois étoiles ; au chef chargé de trois roses. L. : ✠ *S Waltert f Gi* . . . *s presbitri* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 412, 391, 376).

— *Wolfart Gillis zoen*, échevin de Middelbourg (Zél.), 1430 : trois fasces ondées abaissées, surmontées d'un lambel. C. fruste (C. C. B., c. 465).

— *Cornelis Gillissone*, échevin de Saftingen, 1468 : un grand trèfle, attaché au tronc d'arbre, mouvant

de la pointe. L. : *S Cornelis Gielies sone* (C. C. B., Acquits de Lille, 51, 52).

Gilles, Gillis, Gilijs, etc. *Herman Gielis zoon*, échevin de Heusden (Brab.), 1480, 1504 : trois têtes de loup contournées, la 2e surmontée d'une étoile. Sur un sceau de 1506, cette étoile semble faire défaut (Mal.).

— *Adriaen Gillis*, échevin de St-Annaland, 1494 : trois tranglés ondées, abaissées, accompagnées en chef de trois pals retraits et en pointe d'une étoile. C. : trois pattes de lion. L. : *S Adriaen Gillis* (C. C. B., c. 465).

— Henri *Gilles*, bailli d'Enghien, *établi* par Henri, roi de Navarre, sgr. souverain de Béarn, etc., sgr. d'Enghien, 1574 : une fasce échiquetée, accompagnée en chef d'une étoile, accostée de deux roses et en pointe d'une étoile. C. cassé et fruste (Enghien) (voir **Coudenberg, Pleke**).

Gillien (Gilles), échevin de Furnes, 1397 : un chevron, accompagné de deux coquilles en chef et d'un poisson, posé en fasce, en pointe. L. : *S' Gillys . illien* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 88).

Gillon. *Wouter Gilloen*, échevin d'Ypres, 1440 ; h. de fief de la Salle d'Ypres, 1446 : deux lions adossés (cassé et indistinct). C. : un léopard assis. S. : deux aigles. L. : *S Wouter Gilloen* (Ibid., l. 192-3).

— (Jean-Philippe le) tient, du Brabant, par la mort de son père, Jean-Philippe, un fief à Petit-Leez, 1754 : de gueules à deux lions adossés, les queues entrelacées. C. : un lion iss. (Av. et dén., N° 7358) (voir **Berghe, Halewijn, Leene**).

La mayson surnome GILLYON : *de gueulle, à deux lyons adosse, les queues en saultoir, d'or, lampassé et armé d'asur* (CORN. GAILLIARD, *L'Archiene Noblesse de la conté de Flandres*).

G[h]ilsen (Jean), échevin de Saint-Trond, 1478, 90 : une croix engrêlée, cantonnée de quatre coquilles. S. s. : un léopard lionné accroupi (S.-T., c. 9, et Ord.).

D'après l'armorial de Saint-Trond, le champ est d'or, la croix de sable ; les coquilles sont de gueules.

— Jean *Ghilsen*, échevin du chapitre de Saint-Servais, à Maestricht, dans sa cour à Zepperen, 1369 : même écu (S.-T., c. 43).

Gymnich. *Dominus Winemarus de Gimenig, consanguineus* de Jean de Burtscheid, 1275 ; dit sceller de son propre sceau : type scutiforme ; une croix échancrée. L. : ✠ *S Wille . . . . . Gremigin* (!) (Ville de Cologne, N° 414).

— *Arnoldus de Gimenich, consanguineus* de Henri, sgr. de *Schinna*, 1285 : une croix engrêlée (Duss., *Jul.-Berg*. N° 78).

Gymnich. *Arnoldus de Ghymmenic* tient de Godefroid, sire de Heusberg et de Blankenberg, *curiam meam, sitam in Boyde iuxta Nideghen* (Nideggen), 1307 : une croix échancrée. L. : . . *Arnoldi de Gimenich* (Ibid., N° 176).

— *Vir discretus Arnoldus de Ghymmenigh, miles*, témoin à l'acte dudit Arnould, 1307 : même écu. L. : ✠ *S' Ar de Gimenig militis* (Ibid.).

— Sire Arnould *der Paffe van Gymnigh*, ami et parent d'Arnould, sire de Bachem, 1326 : une croix engrêlée. L. : . *igi . . . Arnavd* . . . . . (Ibid., N° 346 f. 2).

— Arnould van *Gymmenich*, chev., reçoit, du Brabant, pour lui-même et ses compagnons, un acompte de 63 vieux écus sur son indemnité du chef de la guerre de Flandre, 1357, 24 avril : une croix engrêlée. C. : deux cornes de bœuf, chacune garnie à l'extérieur de trois boules. L. : ✠ *S' Arnoldi de Gimnich milit'* (B., N° 986).

— Pierre van *Gymmenich*, chev., arbitre entre l'archevêque de Trèves et le duc de Juliers, 1368 : même écu, brisé d'un lambel. L. : ✠ *S' Petri de Gimmenich milit'* (Ibid, N° 815).

— Arnould van *Gemenych*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, dans la maisnie du duc de Brabant ; i. t. : 1902 mont., 1374 : mêmes écu et C. qu'Arnould, 1357. L. : *S' Arnoldi de Gymnich* (B.).

— *Wennaer van Ghemnich*, jadis prisonnier *illec*, dans la maisnie du duc Wenceslas ; i. t. : 3100 1/3 mont., 1374 : mêmes écu et C. L. : ✠ *S Wynmar de Gimnich* (B.).

— Thierry van *Gymmenich*, chev., et Jeanne van *Eynenberg*, sa femme, ont a réclamer à l'archevêque de Cologne, du chef de feu Henri *Voys van Lechenich*, jadis mari de ladite Jeanne, 4000 fl., pour laquelle somme il a engagé les château, ville et bailliage d'Arc, dont Thierry a été nommé bailli, après que Gérard van *Eynenberg*, chev., l'avait été pendant quelque temps, du chef de sa dite parente. 1389 ; chev., conseiller et ami de l'archevêque, 1393 ; figure dans un acte avec sa dite femme, antérieurement mariée à Henri *Voys van Lechnich*, 1394 : une croix engrêlée et une bordure (Duss., *Col.*, N°s 1129, 1168 et 1175) (Pl. 7, fig. 174) (voir **Fuchs**).

— Guillaume *Beyssel van Gymmenich*, et *Gymnich*, chev., ami et conseiller dudit archevêque, 1393 ; qualifié *uns lieven neven und swaiger*, il sc. des actes desdits époux Thierry de Gymnich et Jeanne, 1394, et de l'archevêque, 1395 : une croix engrêlée et un lambel broch. Le sceau de 1393 sans timbre. C. 1394-5 : un chapeau de tournoi, sommé d'un canard,

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. L.

Fig. 1. Gauthier van der Quaderbrugghen, chevalier Fig. 2. Jean van Ranst, chevalier Fig. 3. Rasse van Rivieren, sire de [Neer-]Linter (1) Fig. 4. Gilles, sire de Rodemack, lieutenant du duché de Luxembourg Fig. 5. Thierry die Rover	Combattant, tous, à Basweiler, dans l'armée brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

(1) Le sire de [Neer-]Linter commanda une lotte à Basweiler.

posé devant un panache de plumes de coq, soutenu d'un manche (Duss., *Col.*, Nos 1168, 75, 83) (voir **Broeck**, note, **Eynenburg**).

Fahne, *Oudn. Geschlechter*, renseigne commé cimier : un canard entouré de joncs de sable (*in schwarzen Schilf*). Voiel, d'après Gelre, le blason des *van Gymmenych* : d'argent à la croix engrêlée d'azur. Cq. d'or. Capeline d'argent, doublée de pourpre. C. : deux cornes de bœuf d'argent, adossées, garnies, chacune, de trois boules de gueules.

Ghinderboven (Nicolas van), dit Cole, reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens, du, par le duc de Brabant, aux chapelains ordinaires de Sainte-Gudule, du chef d'une maison *achter den Ketel, buten sinte Goedelen poerte* (maison récemment englobée dans le parc ducal), 1432 : trois macles, accompagnés en cœur d'une merlette. L. : *S' Nycholai de Ghinderbouen* (B.).

Ginderbuijten. Othon van *Ghinderbuten* sc. un acte de Francon van Kersbeek, 1339 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois macles ; au chef de quartier chargé de trois pals ; aux 2e et 3e, de vair. L. : ✠ *Si' Otte van Ghinderbuten* (B., N° 498).

Ghinderover (Robert van), échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1395 ; maieur et semonceur de sire Jean van *Massemijne*, chev., dit le *Ghaloijs*, 1396 (n. st.) : un diapré, chargé *en cœur* d'une étoile, ou rose (quintefeuille). L. : . . . *obrecht va Ghind'ove*. (sceau mal gravé) *(Zwijveke)*.

G[h]inderta[e]len (Jean van) ; son sceau est appendu à plusieurs actes, sans constatation d'emprunt, par Luc Finet, tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1616 : une fasce, chargée d'un lanchis, accompagnée en chef d'une étoile, accostée de deux roses, et en pointe d'une tour, accostée de deux losanges. L. : *S Jan van Gindertale* (C. C. B., c. 47, 48).

— (Maitre Jean van), échevin de Bruxelles, 1622 : cinq (3, 2) macles ; au chef chargé d'une rose, accostée de deux étoiles. C. : une étoile (Ch. et doc. div., c. I).

— (Barbe van), célibataire, fait un testament olographe, 1639 : cinq losanges, rangés en croix, accompagnés en chef a d. d'une étoile ; au chef chargé d'une rose, accostée de deux étoiles. C. : une étoile (Fonds des Jésuites, Collège de Bruxelles, N° 913-4).

Elle était fille de Lancelot van Gindertalen et d'Agnès de Hertoghe (renseignement du ♣ M. le Baron C. de Herckens).

— (François van), licencié-ès-lois, échevin de Bruxelles, 1699 : un château, accosté de deux losanges et surmonté d'une étoile, accostée de deux roses ; la pointe de l'écu est cassée. C. : un château (M. van der List).

Gyr, voir **Berg**.

Ghijs (Gauthier) reçoit, du Brabant, un acompte de 60 vieux écus, sur 260 (guerre de Flandre), 1357, 20 août ; scelle pour Jean van *Velaer*, qui reçoit, du Brabant, 247 1/2 vieux écus, à lui dus, pour solde, sur 302 1/2, du chef de ses services et pertes (dans ladite guerre), à l'exception de deux chevaux usés et de 42 écus, pour lesquels il n'a pas encore reçu d'obligation, 1358, 8 juin ; il reçoit, lui-même, 200 vieux écus, pour le solde de ses pertes, etc., 1358, 4 juin : une fasce, surmontée de trois maillets penchés. L. : ✠ *S Wouter Gijsen* (B., Nos 1346, 1628, 1632).

— (Jacques), bourgmestre de *Lombardije*, 1414 ; a reçu de Pierre Ghijs, son frère, 200 livres parisis, en remboursement d'un prêt fait au duc de Bourgogne, *up die officie van der bailli van zierer stede van Lombardije*, 1429 : trois roses, à six feuilles, accompagnées en cœur d'un oiseau. L. : *Sigillo Jacop Ghijs* (C. C. B., Acquits de Lille, 1.131) (voir **Gheijs**).

Gijsbertsz, **Gijsbrechts**, **Gisberts**, etc. *Willem Ghisebrechts soen*, échevin de Rotterdam, 1367 : une tête et col d'âne, surmontée à d. d'une rose (?) et à s. d'un oiseau (U.).

— *Jan Gijsbrechtszoen*, receveur du duc de Brabant, à Bois-le-Duc, 1374 : deux fasces, surmontées à d. de . . . (une étoile ?) (S.-T., N° 5bis).

— *Wigger Gijsberts soijn*, échevin de Ravestein, 1397 : trois fasces et un lion cour., à la queue fourchée, broch. L. : *S' Wiggher Gisberts* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 609).

— *Claes Gijsbrechts soen, welgheboren man van Zuijthollant in mijns genadichs heeren* (Philippe le Bon) *hoghe vierscaiir van Zuijthollant tot Dordrecht*, 1434 : à d. une rose ; à s. . . . (fruste). S. s. : un aigle (Mal.).

— *Jacob Gijsbrechtsz*, échevin de Rotterdam, 1475 : une étoile à huit rais, surmontée d'un lambel. S. s. : un aigle (U.) (voir **Alphen**).

— *Pieter Ghijsbrechtsz*, échevin de Rotterdam, 1500 : une marque de marchand. C. : un vol (U.) (Fig. XXI).

— *Jacob Ghijsbrechts*, échevin de St-Geertruidenberg, 1501 : trois merlettes ; au chef chargé d'un marteau cour. (?). T. s. : un h. sauv., agenouillé, appuyant sa massue sur le sein gauche (N.-D., Anvers, *Chap.*, *capsa rer. extraord.*).

Une famille Ghijsbrechts portait, d'après l'armorial ms. de St-Trond : d'argent à trois fleurs de lis de gueules, accompagnées en cœur d'un fer de moulin de sable.

— *Willem Ghijsbertsz*, écoutète de Sloten et d'Osdorp, 1501 : un animal (mouton ?) passant. S. s. : un aigle (Ibid., fonds des Chartreux de *ter Salighberhaven*).

Gijsbertsz, Gijsbrechts, Gisberts, etc. *Cornelis Ghijsbertsz*, échevin de Zuijlichem, 1592 : trois pals de vair ; au chef . . . (cassé). L. : . . . . . *soen* (Arnhem, *Rekenk.*, 2161).

— *Antonis Ghijsbertsz*, échevin *illec*, 1612 : une roue, accompagnée de cinq billettes, deux aux cantons et trois (2, 1) en pointe. L. : *S Antonis Ghisbertso* (Ibid., N° 2667) (voir **Putzeijs**).

Gijsegem. *Jehan de Ghiseghem*, échevin de Termonde, 1408 : un chevron, chargé d'une coquille et accompagné de trois roses. L. : *S' Ian van Ghiseghem* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).

— Jean van *Ghiseghem*, h. de la cour de Termonde, 1416 : même écu, sans la coquille (Ibid., l. 394).

— Pierre van *Ghiseghem* tient, du château de Termonde, un fief à Saint-Gilles, 1430 ; sc. pour son fils Daniel, feudataire, du même château, à Appels, 1430 : trois têtes et cols d'oiseau (Fiefs, Nos 3466 et 4374) (voir **Kale**).

— Pierre de *Ghizeghem*, échevin de Termonde, 1439 : même écu. T. : un ange. L : *S Pieter van Ghiseghem* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

Ces deux derniers sceaux sont assez mal gravés. Les têtes d'oiseau ne ressemblent guère à des têtes de coq ; ce sont plutôt des têtes de becasse.

— Edouard van *Ghiseghem*, fils de Goidefroid, tient, dudit château, un fief à Termonde, appelé *Craijenem* et s'étendant jusqu'à Zwijveke, 1513 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois têtes et cols d'oiseau, accompagnés en cœur d'un croissant ; aux 2e et 3e, une croix, accompagnée de douze merlettes, rangées en orle. C. : on voit une partie d'un vol (Fiefs, N° 4143).

G[h]iselin. *Pierar Guisselins*, h. du comte de Namur, 1354, 5 (n. st.) : dix billettes, rangées en orle, et une coquille en cœur. L. : *Si Pierat Giselin (Nam.*, Nos 784, 9).

— Jacques *Ghiselin*, échevin d'Ostende, 1398 : une coquille, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef. L. : *S Iacop Ghiselin* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

— Antoine *Ghis[s]elin* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1432, 4, 6, 7, 42, 3, 4, 5 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'une rose. T. : un ange. L. : *S Anthonis Ghiselin* (Ibid., l. 43, 377 et 378).

— Claire *Ghiselin*, fille d'Antoine et veuve de Jacques Breijdel, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1474 : même écu. L. : *S Clare Ghiselins* (Ibid., l. 379) (voir **Breijdel**).

— Gérard *Ghiselin*, échevin de la haute cour du Feix, 1468 : trois faucilles ; écusc. en cœur, à l'aigle éployée, chargée d'un écusc. a trois piles (**Bossimé**). Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Girart Ghiselin (Nam.*, Pauvres, 1018).

G[h]iselin. Thierry *Ghiselin*, fils de Jean, tient un fief du château de Furnes, 1423 (n. st.) : une bande, accompagnée (!) de trois coquilles, 2 en chef à s., accostées, 1 en pointe à d. C. : deux pattes d'ours (Fiefs, c. 887, l. 219-51).

Ghisels, dit van Liere (Jean), tient, du Brabant, un fief a *Craendonk*, 1497 (n. st.) : trois huchets, accompagnés en cœur d'une rose, et une bordure componée. C. : une tête et col de paon. Le sceau porte : *Gisels* (Av. et dén., N° 2546).

Ghisen. Marie *Estienne*, veuve du sieur *Perpette* Jacquemin, dame de *Daverdit* (Daverdisse) et de Vervoz, pour un quart et demi, remet au roi de France, le dénombrement de ces fiefs, relevant du comté de Chiny ; elle signe : « Marie Ghisen » ; 1682 : trois fers à cheval. Cq. sans C. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713a)

Ghislain, voir **G[h]iselin.**

Ghislenghien, voir **Zwarte, Vilain.**

Ghijsselen (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1500 : un animal (chevre saillante?), accompagné au canton s. d'une étoile (Mal.).

Ghistelles. *W[alterus] de Ghistella* sc. un acte, *apud Ghistellam*, 1229 : type équestre, fort cassé. C.-sc. : un écu au chevron. L. : . . . . *elvm mevm* (Fl., N° 34).

— *Johans de Ghistele, cevalirs, sire de Formenseles* (Voormezeele), 1259 : type équestre ; le bouclier à un chevron. L. : . . . . . *dni For* . . . . . C.-sc. : un écu au chevron (Fl., N° 105).

— *Jehans de Ghistiele, sires de le Wastine*, chev., h. du comte de Flandre, 1285 : type équestre ; le bouclier et la housse à un chevron d'hermine. Une couverture flottante, attachée au haut du cq. Ornement du chanfrein : un éventail. L. : ✠ *S' Iohis de Ghistell' dni . Formisella* ✠ *de Gastina . . . . tis .* C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Contrasigillvm credendvm (Baudeloo).*

— *Rogiers de Ghistiele*, chev., frère dudit Jean, 1285 : type équestre ; le bouclier et la housse à un chevron d'hermine et au lambel broch. L. : ✠ *Sigill* . . . . . *histella militis*. C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Contra sigillvm Rogeri de Ghist'la* (Ibid.).

— *Rogier de Ghistiele*, chev., h. du comte de Flandre, 1294 (n. st.) : un chevron d'hermine et un lambel broch. (*Nam.*, N° 259).

— Marguerite (de Ghistelles?), femme de Robert, chev., sire de Nevele et châtelain de Courtrai, 1314 : type ogival ; dame debout, tenant un faucon

sur la main gauche et accostée de deux écus : A, une croix (**Nevele**); B, un chevron d'hermine. L. : *Margar . . . . . l. et castellani vertrac* (!) (Ibid., N° 41).

Ghistelles, *Jehan de Ghistelle*, chev., fait une promesse au comte de Flandre, 1335 : un chevron d'hermine (Fl., N° 1673).

— *Ghemeene zeghel van der poort van Ghistele*, 1353 (n. st.) : dans le champ du sceau, un lion a d., accompagné a s. d'un ecu au chevron d'hermine. L. : ✠ *Sigillvm ville de Ghistella* (Fl.).

— *Jaquemars de Guistelle*, chanoine de Saint-Aubain, a Namur, h. du comte, 1359 : une fasce bretessée et contre-bretessée. C. : un bonnet d'hermine. T. : deux êtres chimériques, formés du dessus d'un corps de femme, aux cheveux flottants, et du dessous d'un lion ailé. L. : *S . . . . . e Gristella (Nam.*, N° 859).

— *Oulfars de Ghistielle*, chev., reçoit une pension par le châtelain de Raismes, 1366; sire de *Wan[u?]-dunprayel*, 1374 : écartelé; aux 1er et 4e, un chevron d'hermine; aux 2e et 3e, un burelé et un lion (cour.?) broch. (**Luxembourg**). L. : ✱ *Sigilvm W . . r . . di de Gistela* (B.).

M. le comte Th. de Limburg-Stirum, dans *Le chambellan de Flandre et les sires de Ghistelles* (p. 135), dit *Waudinprael*. J'ignore la forme courante de ce nom.

— Marie van *Ghistele*, dame de *Lilloo*, reçoit un paiement de la duchesse de Brabant, par l'abbé de Tongerloo, 1385; Marie de *Ghistelle*, dame de Lillo, et *Jehan de Halen*, chev., son fils, déclarent avoir acquis, de la duchesse de Bourgogne, une rente sur le tonlieu de Bruges, 1404 : parti; au 1er, un lion cour. (**Halen**); au 2d, un chevron d'hermine. Derrière l'écu émerge un h. sauv. S. : deux griffons cour. En dessous de l'écu, deux léopards lionnés, accroupis, adosses. L., 1385 : ✠ *Sigillum Marie de Glastelle . . . . . de Lillo* (B. et C. C. B., Acquits de Lille, l. 39).

Sur ma fiche relative au sceau de 1404, je n'ai pas annoté les deux griffons cour. comme supports. Serait-ce un oubli ? L., 1404 : ✠ *Sigillum Marie de Ghi . . . . . .*

— Louis de *Ghistielle*, écuyer, reçoit, du Brabant, une rente sur Aymeries et Raismes, 1386 : même écu écartelé qu'*Oulfars*, 1366. L'écu posé sur une aigle, coiffée d'un casque, cimé de deux cornes de bœuf. L. : *S' Loys de Ghistelle* (B.).

— *Loys de Ghistelle*, chev., sgr. *de Wulfincle*, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, reçoit une pension annuelle de 300 francs sur les *briefs* d'Assenede et des Quatre-Métiers, 1413, 4, 5 : un chevron d'hermine et un lambel broch. Cq. cour. C. : une tête et col de . . . (animal) entre un vol. S. : deux griffons. L. : *S Lois de Ghistele s de Wulf[u]cle* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

Ghistelles, Jean van *Ghistele*, sgr. de Dudzeele et de Straten, reçoit une rente sur la sgrie de Guines, 1420 : écartelé; aux 1er et 4e, un chevron (d'hermine), accompagné en chef a d. d'une feuille de tilleul, renversée, sans tige (?) (un peu fruste); aux 2e et 3e, un chevron (**Dudzeele**). C. : une tête et col de chèvre entre un vol. L. : *S' Ian van Ghistele ruddere* (Ibid., l. 190).

— Gui van *Ghistele*, chev., sgr. d'*Axele* (Axel) et de *Wachael*, feudataire, du château de Termonde, a Schellebelle et Wanzele, 1430 : un chevron d'hermine, accompagné au canton s. d'un écuss. au lion. C. cassé; on ne voit qu'une tête de chèvre (Fiefs, N° 4436).

— (Isabelle, dame de) et d'Ingelmunster, etc., tient, du Bourg de Bruges, un fief a Varssenaere, 1430 : parti; A, écartelé; aux 1er et 4e, une fasce (**Béthune**); aux 2e et 3e, un fascé de vair et de . . . (**Coucy**); B, écartelé; aux 1er et 4e, un chevron d'hermine (**Ghistelles**); aux 2e et 3e, une croix engrêlée (**Reigersvliet**). T. : un ange (fort endommagé) (Ibid., N° 11174).

Isabelle de G. était femme de Robert de Béthune, vicomte de Meaux, dont la mère était une Coucy.

— (Damoiseau Jacques de) (fils de sire Arthus), sgr. d'*Appelsforde* (= voorde), haut-échevin du pays de Waes, 1638 : un chevron d'hermine. Cq. cour. C. : un bouc iss. (Ibid., N° 7233) (voir **Barré, Damme, Dhesius, Dringham, Dudzeele, Escornaix, Massemen, Wallaert**).

D'après Gelre, *die here van Gistele*, h. du comte de Flandre, portait : de gueules au chevron d'hermine. Le cq. d'or. C. : une tête et col de chèvre d'hermine, languée de gueules, accornée d'or, entre un vol d'hermine. Gelre donne à *her Jan van Gistelles*, h. du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.) : écartelé; aux 1er et 4e, de gueules au chevron d'hermine; aux 2e et 3e, fasce d'argent et d'azur (8 pièces), au lion de gueules, cour. d'or, broch. (**Luxembourg**). Le cq. d'or. Volet parti d'argent et de gris. C. : un chapeau de tournoi, parti d'argent et de gris, retroussé de gueules, garni de deux cornes de bœuf, la 1re d'arg., la 2e grise. Répétant, vers la fin de son armorial, le blason de Jean de Ghistelles, Gelre a omis le lion des 2e et 3e quartiers et peint en sable les parties du volet et du C. colorées, d'abord, en gris. Il donne ainsi l'écu d'*Hekelsbeec* (Ghistelles, sgr. d'Esquelbecq) : de gueules au chevron d'hermine, accompagné de trois étoiles à cinq rais d'argent (ou d'or?) (sans cq.). L'Armorial du XIVe s., publié par Douet Darcq, attribue au sire de *Gausselette* (?) : *de gueule à 1. queuron d'ermine*.

La ville de *Ghystelles* porte : *de gueulle, au chevron d'ermynes* (Cons. Gaillard), *L'Ancienne Noblesse de la comté de Flandres*).

Le seigneur de *Ghystelles* : le même écu, *et crye son nom* (Ibid.).

Givet. *Nos jures de Giveit* scellent un acte d'Everard de la *Marck*, comte de Rochefort et de Montaigu, sgr. d'Agimont et de Durbuy, haut-voué héréditaire de Dinant, 1520 : dans le champ du sceau, une porte

de ville, hersée, accostée de deux écus, tous deux à un burelé et au lambel broch. (**Looz d'Agimont**). L. : ✠ *Sigillum iwati de Giviio*. C.-sc. : un écu comme ceux de la face. L. : ✠ *Contra sigillum* (Arlon, Abb. de Saint Hubert).

Glaadt, voir **CRONENBURG**.

GLABBAY (Henri van), *Henry de Gleway*, écuyer; devient vassal du duc de Luxembourg, du chef de ses alleux à *Lynieres* (Linger) *deleis Cheraize* (Charage), prévôté de Luxembourg, 1381 ; tient de Wenceslas, duc de Luxembourg, *alles daz gut daz ich haldende bin zu Linre* (Linger) *by Petingen* (Pétange) *in der proibstien van Luccembourg*, à titre de *burchlehen . . ., rurrende van der Burgh van Arle* (Arlon), 13 . 3 : un lion. C. : deux cornes de bœuf, chacune garnie à l'extérieur de trois boules. L. : *S' Hanrich v . . . . . (Lux.*, c. III, l. X, Nos 19 et 9).

La charte porte l'année 1393, ce qui est une erreur de scribe. Le duc Wenceslas Ier régna dans le Luxembourg de 1353 à 1383. L'acte est probablement de 1383.

Glabbeek, voir **Berchman**.

Gladbach, voir **Vurre**.

Glaive (Jean), échevin de Malines, 1300, 9 : dans le champ du sceau, un épieu de chasse, muni, près de l'extrémité postérieure, d'une petite traverse, et accosté d'une quartefeuille et d'une croisette pattée. L. : *S' Iohannis . . . . . e* (Mal.).

Ce sceau a été reproduit peu exactement par A. Van den Eynde.

Glarges (Pierre de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1563 : un burelé ; au fr.-q. chargé d'une tête et col de bélier. C. : une tête et col d'oiseau (coq?) entre un vol (Mons, H. de fief).

Gleuel. *Conrardus, plebanus de Gluele*, sc. pour Werner de Burbach, qui se réconcilie avec les bourgeois de Cologne, *propter conflictum qui accidit apud Würunc* (Worringen), *in quo captus fui ex parte civium predictorum ;* 1288, 15 juin ; dans le champ du sceau : une aigle. L. : ✠ *S' Conr' plebani i Gluele* (Ville de Cologne, No 493).

GLEWAY, voir **GLABBAY**.

Glimbach, voir **Bongart, Wolf.**

Glimes *(Johannes, dominus de), miles*, s'engage, moyennant 12 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum tribus viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 13 août 1338 : un lion et un bâton broch., chargé de trois losanges. L. : ✠ *S' Iohannis Cordeken militis* (B., No 442).

Glimes. Jean van *Glymes*, et *Ghelimis*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, dans la maisnie du duc de Brabant ; i. t. : 966 mout., 1374 ; héritier de Colard van *Molembayx*, tué *illec*, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinck ; i. t. : 80 mout., 1374 ; sc. pour Lambert van der *Wastinen*, prisonnier *illec*, sous ledit bailli ; i. t. : 12 mout., 1374 ; pour *Henneken*, bâtard de *Glymes*, et Lambert Stockoee, tous deux prisonniers, dans la maisnie du duc, 1374 : un lion et un bâton broch. ; écuss. en cœur, à la bande ondée, accostée de trois billettes, 2 en chef à s., 1 en pointe à d. L. : ✠ *S Iohannis dei de Glims* (B.).

— Gauthier *van Opgheldenaken* (Jodoigne-Souveraine), prisonnier *illec*, sous la bannière d'Agimont ; i. t. : 190 mout., 1374 : une bande, chargée en chef d'un étrier, posé dans le sens de la bande, et accompagnée d'un semé de billettes. L. : ✱ *S' Watier de Glimes* (B.).

— *Jakemijn van Ghelimes*, prisonnier *illec*, dans la maisnie du duc Wenceslas ; i. t. : 240 mout., 1374 : un lion, chargé d'un écuss. à la bande et à six billettes, rangées en orle. L. : ✱ *S Iakemien de Glimes* (B.).

— Guillaume *van Ghelimis van Opgheldenaken* (et *Ghelimis*, tout court), chev., prisonnier *illec*, sous le sire de Bautersem ; i. t. : 1578 mout., 1374 : une bande accostée de six billettes, rangées en orle (sans lion). L. : *S Wilham de Glymes* (B.).

— Jean van *Glymes* sc. un acte Tristram, sgr. de Fraipont, 1416 : un lion et un bâton broch. ; écuss. en cœur à la bande, accompagnée de deux billettes, en chef à s. (un semé?). Cq. cour. Cq. C. : deux cuissards. L. : *S Iohis de Glim . .* (B.).

— Philippe van *Glijmes*, sgr. de *Grijmbergen*, devenu majeur, ratifie une quittance, de 1439, relative à un rachat de rente sur le Brabant, scellée, avec son frère aîné Jean, sgr. de Berg-op-Zoom et de *Glymes* (qui l'appelle son *joncxste broeder)*, 8 mai 1443 : trois macles ; au chef chargé à s. de trois pals ; au fr.-q. broch. à un lion. L'écu muni d'une bordure (simple). Cq. cour. C. : une tête et col d'âne entre deux cuissards. S. : un léopard lionné accroupi et un h. sauv., sans massue. L. : *S Philippi de Glimes dni de Grimbegh'e* (B.).

— Philippe de *Glymes*, chev., sgr. de Grimberghe, fait, par l'intervention de Philippe le Bon, avec Jean, comte de Nassau, un accord relatif au différend qu'ils ont eu, comme coseigneurs de Grimberghe, 1456 : trois macles ; au chef chargé à s. de trois pals ; au fr.-q. broch. chargé d'un lion. L'écu muni d'une bordure. Cq. cour. C. : une tête et col d'âne entre deux cuissards. S. d. : un léopard lionné. L. : un

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. LI.

Fig 1. Thibaut Semal, sire de *Brousbery*
Fig. 2 Hugues de Schonberg
Fig. 3. Henri van Soetern
Fig. 4. Godefroid van den Torre, chevalier
Fig. 5. Othon de Trazegnies, le jeune, chevalier (1)

} Combattant, tous, à Bäsweiler, dans l'armée brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

(1) L'ombre de lion, gravée très finement, n'apparaît pas sur la reproduction, ci-dessus, du sceau d'Othon.

h. sauv., sans massue. L. : *S Philippi de Glimes dni de Grimbeyh'e (B.).*

Glimes, Jacques de *Glymes*, échevin de Jodoigne, 1461 : une bande et un semé de billettes. Cq. cour. C. : deux contres, à l'état normal, adossés (voir p. 82-8). L. : *Sigillū Iaco* . . . . . (C. G. B., c. 36) (voir **Berghes**, **Boule**, **Nassau**, **Putte**, **Willebroeck**).

Voir Tarlier et Wauters, *La Belgique anc. et mod., ad vocem* Jodoigne, Glimes, etc.

Les comtes de Glymes, en Belgique, portent : d'azur à la bande d'argent, accompagnée d'un semé de billettes d'or.

Ghlin, Simon de *Ghel[l]in*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1366, 8 : parti ; au 1er, une demi-aigle, mouvant du parti ; au 2d, un lambel. Un filet broch. sur l'écu. L. : *S Si . . . . . e Gelin* (Mons, Abb. d'Epinlieu et Ste-Waudru, c. Q, l. Quévy) (voir **GHELIN**).

Glinde (Gérard et Godefroid van den), et d'autres, décl. s'être faits hommes du comte de Berg et de Ravensberg, 1369 ; Gérard : une barre. L. : . . *eyrart van den Glin* . . ; Godefroid : une bande, accompagnée à s. d'une rose (?) L. : . . *Golfr* . . . . . *Glin* . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 837) (Comp. les armes d'**EGHER**, **Gruter** et **Stegen**).

Gliseulle. *Hues de le Gliseule, escuiers*, prévôt de Beaumont, 1331 : plain ; au fr.-q. chargé d'une rose. L. : ✱ *S Hves* . . . . . *izvele* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Huart de Gliseulle*, h. de fief du comte de Namur, 1379 : plain ; au chef chargé à d. d'une coquille (*Nam.*, Nos 1428-9).

— *Colart de le Glisoille, escuier*, prête, au duc de Brabant, le serment de fidélité, en qualité de prévôt et « garde » de sa ville et forteresse de Beaumont, fonctions auxquelles ce prince l'a nommé le même jour, 1422, 29 novbr : même écu. C. : une tête de more. L. : *S Colart del Glisuelle* (B.).

Glocester, voir **Hordin**.

Gluwel (Godefroid) reçoit un paiement du Brabant, 1386 : un sautoir. L. : . . . . . *Glwvel* (B.).

Gobelin, voir **Sanders**.

Goben *(Govert)*, échevin de Helmond, 1386 : trois tierces abaissées, surmontées d'une roue, accostée de deux annelets (Helmond).

Gobers (et **Gobiert**) (Amand), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc. un acte relatif à un bien à Rengies, 1440 ; scelle en 1441 : de . . . à quatre burelles et au chevron broch. (Tournai, Chartreux, c. I et II).

Gocheles, voir **Vinalmont**.

Godar (François), l'un des *hommes delle cyese Dieu, appeleis alluens, jugant entre Sainte Marie et Saint Lambert, eiglieses de Liege*, 1373 : une croix (Duss., *Stav.-Malmédy*, N° 105).

Voir Adolf Wohlwill, *Die Anfange der landständischen Verfassung im Bisthum Luttich* 1867, p. 176-181).

Godefridi *(Johannes)*, échevin d'Oisterwijk (Brabant sept.), 1334 : deux sceptres fleurdelisés, passés en sautoir. L. : . . . . . *filii G* . . . . . (S.-G.).

Godefridus (sans autre nom), échevin de Tongres, 1283 : trois coquilles. L. : . . *God* . . . *di* . . . . . *tog* (Duss., Bailliage d'*Altenbiesen*, N° 22).

Go[e]defrijt (et **Godefrit**) *(Berndt)*, écoutète de Moers, 1473, 82 : une scie. L. : *S Bernt G* . . . *er* (Duss., *Orange-Moers*).

Ghodef[f]roy (Robert), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc., à Beaumont, 1581 : un chevron, chargé de trois, ou cinq meubles (frustes), dont celui de la cime est un croissant, et accompagné de trois croisettes. C. cassé (Mons, H. de fief de Beaumont).

Godefroy (Georges), sgr. foncier de Roy, *Geuhey* (?) et *Ouvrielle* et sgr. engagiste de Journal, remet au roi de France le dénombrement de ces fiefs, 1681 ; déclare seller du cachet de ses armes, mais se sert de celui de Louis Gougeon : trois lis au naturel, tigés et feuillés. Cq. sans C. (cachet en cire rouge) (C. G. B., 45713e).

Godefroid. Michel *Godeffroit*, h. de fief du Hainaut, 1399, à Avesnes : une fasce, accompagnée en chef de deux molettes et en pointe d'une croisette. L. : . *Michi* . . *Godefroid* (Mons, Gr. scab. d'Avesnes).

Godekin. *Goffart Gheudekin (Gheutekin)*, échevin de la ville et franchise de *Gres* (Grez-Doiceau), 1455, 60, 1 : une fourche, accostée de quatre roses, deux aux cantons, deux aux flancs. L. : *S Goffa* . *le fye Godekyn* (C. C. B., c. 36).

Godelief (Salomon), h. du comte de Flandre, dans la sgrie de Guines, 1420 (n. st.) : une fasce, accompagnée de six étoiles, trois rangées en chef, trois (2, 1) en pointe, et d'un croissant, entre les 4e et 5e étoiles. L. : *S. Salemoen* . . *delief* (C. C. B. Acquits de Lille, l. 190).

Ghodemart (Pierre), h. de fief du Hainaut, 1537, 8, 47, 9, 53, 62 ; h. de fief de la sgrie de Binche, 1547, 51 ; conseiller ordinaire du roi dans le Hainaut, 1555 : coupé ; au 1er, une aigle ; au 2d, plain. C. : une aigle iss. (Mons, Sainte-Waudru, c. I et II ; Fiefs, Nos 10491, 7, 9) (voir **Patou**).

Godenards, *Henricus dictus Godenardi*, échevin de Louvain, 1305 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre étoiles. L. : *S Henrici Godenardi scabini lo . . . .* (S.-G.).

— *Symon Godenardi*, échevin *illec*, 1331 : un sautoir engrêlé. L. : *S Symonis Godenar . . . . . lov* (S.-G.).

— *Dominus Symon Godenardi, miles*, échevin *illec*, 1333 : même écu. L. : . . . . . *on' Godenard* (!) *mil scab lov* (S.-G.).

— Simon *Ghodenaert*, chev., délégué de la ville de Louvain, un acte du 1er février 1335 (n. st.) : un sautoir engrêlé. C : deux cornes de bœuf. L. : *Sigi' Simonis Godenard militis* (B., Nos 342 et 343).

— Jean *Godenaerts*, chev., et *Lodic uten Lijminghen*, le jeune, reçoivent, du Brabant, 250 vieux écus (guerre de Flandre), 1357, 18 octobre; J. *Godenarts*, chev., reçoit, de la ville d'Aerschot, *alse van der taxatien weghen die ghedaen is in den lande van Brabant*, 250 *guldene penninghe mitten sculde*, 16 novembre 1357; se porte caution, pour le duc Wenceslas, envers Jean de Blois, sgr. de Schoonhoven et de *la Goude*, 1367 (n. st.) : même écu. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux oreilles d'âne, d'hermine à l'int. L. : *S' Iohis Godenaert milltis* (!) (B., Nos 1478 et 1508).

— Jean *Godenards*, chev., un des chefs de l'armée brabançonne, à la bataille de Basweiler, où il avait été fait prisonnier; i. L. : 3046 mont., 1374 : même écu. L. : *S' Iohannis Godenaerts milt* (B.).

Il était sénéchal du Brabant. GELRE a laissé en blanc l'écu de *her Jan Goedenarts*; il lui donne un eq. d'or, recouvert d'une capeline de sable et cimé de deux oreilles d'âne d'hermine. *Tous* les auteurs qui ont cité ce personnage ont tronqué son nom en *Godevaerts*, etc.

Jean Godenards, chev., drossard de Brabant, transporte, devant Jean, sire de Rotselaer, et ses hommes, un fief, de 6 1/2 bonniers et 1 journal, à Werchter, entre *de eusele* dit de Veldune et *de eusel* de Catherine *Scrijnmakers*, et le reçoit de nouveau à cens; cette formalité accomplie, il cède ce bien au couvent de Ste-Gertrude, à Louvain, le 9 novembre 1366 (S. G.).

Godenrot, voir **Cronenburg**.

Godertoij (Jean), échevin de Louvain, 1339, 46, 8, 51, 8, 60, 1407 : une aigle (l'écu non parti). L. : 1339 : ✱ *S' Iohis Godertoy . . . . . lov*; 1346, 8 : ✠ *S' Iohi~s Godertoy scab' lov* L. : 1351, 8, 60, 1407 : ✠ *S' Iohis dei Godertoy scabini lovanien'* (S.-G. et M. Rouffart).

Plusieurs personnages distincts.

Dans les actes, ce nom est orthographié aussi : *Goedertoij*, *Gedertoij*, etc.

Godevaerts, Goderts, etc. *Sijmoen Ghodevaerts soen*, échevin de Heusden (Brab.), 1382 : un lion et une bordure engrêlée (Mal.).

Godevaerts, Goderts, etc. *Henricus, filius Godefridi*, échevin de *Tyla* (Tiel), 1448 : une quartefeuille (*Geld.*).

— *Jacop Goderts zoon*, échevin de Heusden (Brab.), 1515 : une roue, surmontée d'un lambel. S. s. : un aigle (Mal.).

— Gilles *Goevarts*, vassal de dlle Catherine van der Dilct, dans sa sgrie de *Vivere*, à Elversele, 1527 : une étoile en chef à d. et un trèfle en pointe. Le chef est cassé à s. (Fiefs, No 6422).

— *Haubrecht Govarts*, écoutète de l'abbé de Saint-Trond, 1658 : trois macles. C. : un h. sauv., iss., brandissant sa massue de la main gauche (Ord.) (voir **Miggherode**.

M. le commandant Gaëtan Hecq, à Bruxelles, possède un livre intitulé : *Nic. Machiavelli Florentini | Principis | Editio nova priioribus | Emendatior* (Leide, chez Jérôme de Vogel, 1643), dans une reliure en plein veau, sur laquelle on voit, au repoussé, dans un ovale, ce blason : un écu à trois macles. C. : un h. sauv. iss., appuyant sa massue sur l'épaule droite, et tenant, de la main gauche, une rondache aux armes de l'écu. Légende : HVBERTVS GOVARTS ICTVS (= *jurisconsultus*) (XVIIe siècle).

Gödesheim, voir **Reel**.

Godgoels (Jean), échevin de Rosoux *(Roest)*, 1533 : une charrue, surmontée d'une étoile à cinq rais (Ordange).

Godijn (Jean), échevin de Bruxelles, 1344 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. chargé d'un lion. Cq. cour. C. : une tête et col d'oiseau, à long bec pointu. L. : *Sigillu Iohannis dei Godini* (Brux.).

— (Gauthier), reçoit du Brabant 1505 livres, 5 escalins, 6 derniers, pour *coste ende there ghedaen bi den ghenen die leijsten binnen onser herberghe, op de scout diemen den porteren van Bruesele sculdich was* (guerre de Flandre?), 25 novembre 1357; même écu, le lion cour. et accompagné de cinq maillets (semé). L. : *S' Walteri Godiine* (B., No 1547).

Godons (Jean), échevin de Liège, 1261, 8, 70 : une fleur de lis. L. : *S Iohas' Godos eskevis de Lieye* (C. de B.).

Goedehere, voir **Boinsire**

Goedecost, voir **Calsteren**.

Goegnies, voir **Lattefœur**.

Goedereede (Guillaume van), fils d'Adrien, 1574 : une licorne, posée sur une terrasse et accompagnée de trois (?) trèfles, 1 en chef à d., 1 en pointe; celui du chef a s., est cassé. C. cassé (U.).

— (Docteur Pierre van) (fils de Guillaume), 1623 : une licorne. C. : une licorne saillante (entière), entre un vol. Le sceau porte : *Goeree* (U.).

Goedereede Guillaume van *Goeeree*, 1646 : une licorne, accompagnée de trois trèfles. C. : une licorne issante, entre un vol (U.).

— Pierre van *Goeree*, 1639 : même écu, mais la licorne posée sur une terrasse. Même C. (U.).

Les quatre Goedereede scellent en qualité d'échevins de Rotterdam.

Goedersheim, voir **Bongart**.

G[h]oey (Jean de), h. du comte de Namur, 1327 (n. st.), 1329 (n. st.); mambour de Richarde d'Attrive, 1337 : trois chevrons et une bordure engrêlée. L. : ✠ *S' Iehans de Goiey (Nam.*, Nos 470, 497, 583).

Ghoeijs, voir **Gheijs**.

Goër — Goor ; Gohr, etc. *Daniel de Gore, miles*, sc. pour *Albertus dictus Kineken, filius domini Henrici dicti Murlepas (?), militis*, qui a reçu un paiement du duc de Brabant, 1299 : deux huchets en chef et un cor de chasse en pointe, surmontés d'un lambel. L. : . . . *anielis de . . . re milit* . . (B., No 137).

— *Godefridus de Ghore, vir honestus, miles, coheres de Agnes, domicella in Almelo*, et de ses enfants, 1338 : parti ; au 1er, un fascé de six pièces, les 1re, 3e et 5e, chargées de 2 1/2, 2, resp. 1 1/2 losanges, les demi-losanges mouvant du parti ; au 2d, un lion cour., à la queue fourchée. L. : ✠ *S' Godefridi de Gore militis* (Duss., *Werden*, No 107).

Comp. les armes d'*Almelo* et de *Grijmberghe*.

— Daniel van *Gore* (Goör), chev., h. du sire de Fauquemont, sc. un acte de Mathilde de Gueldre, dame de Malines et de Maeseijck, 1347 : trois huchets contournés, surmontés d'un lambel. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un huchet (!). L. : *Sigill Daniels* (!) *de Gore militis* (Duss., *Jul.-Berg*, No 500).

Un « *Ghoor* » (aux huchets), dont parle Henricourt, était « *bon Chevalier* » *bin Gentilh-homme cuzien al Saingnor de Horne, se demorot a Ghore en la Campine.*

— *Hughо, dictus van me Goyre* (Gohr ?), *famulus*, sc. un acte de *Johannes de Walenoye*, 1348 : une pointe (hachurée). L. : ✠ *S' Hugonis de Gare* (!) (Duss., *Werden*, No 124).

— Lambert van *Goer* convient avec Mathilde de Gueldre, comtesse de Clèves, *dat ich verlymberen sal aen oeren hajs tot Schinne* (Schinnen ?) *als aen borghiliken bouwe vijfhondert alde scilde*, 1367 : trois huchets, surmontés d'un lambel (Duss., *Jul.-Berg*, No 800).

— Daniel van *Goer* (sgr. de *Goer*), chev., frère dudit Lambert, 1367 : même écu, sans lambel. L. : . . *Danielis dni de Gore mili* (Ibid.).

Goër — Goor ; Gohr, etc. Guillaume van *Woufrade* (Wolfrath ?) sc. l'acte dudit Lambert, 1367 : même écu, avec lambel. L. : . . *Wi . . . . de Goer* (Ibid., No 800).

— Arnould van *Gore*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez ; i. t. : 972 mout., 1374 : reçoit, au nom et à cause de Mathieu van *Kessele*, prisonnier *illec*, un acompte sur une i. t. de 520 mout., 1374 : même écu, sans lambel, brisé en cœur d'une étoile. L. : ✠ *S Her Arnolt van Gor* (B.).

— Jean van *Go[e]re*, jadis prisonnier *illec*, sous la bannière de Cuijk ; i. t. : 852 mout., 1374, 9 (n. st.) : trois huchets contournés et une bordure dentée. L. : ✠ *S Iohannis de Maloes* (B.).

— Florent van den *Staden (Scaden ?)*, jadis prisonnier *illec*, sous le sire de Schoonvorst ; i. t. : 1120 mout., 1374 : même écu, brisé en cœur d'une merlette. L. : *S' Florens van de Ghore* (B.) (Pl. 7, fig. 172).

— Thierry van dem *Gore*, conseiller du comte de la Mark, 1393 : même écu que *Hughо*, 1348 (Duss., *Col.*, No 1165) (voir **Bocholz, Gronsveld, Hülhoven**).

Goesnes. Lambert van *Goule*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 592 mout., 1374 ; sc. une quittance de Henri de Gesves, 1374 : une bande entre deux filets et un lambel broch., le 1er pendant chargé d'une étoile. L. : ✠ *S Lambt de Gownes chlr* (B.).

— Lambert van *Goule*, écuyer, jadis prisonnier *illec*, sous le même ; i. t. : 302 mout., 1374 : même écu. L. : *Sigillum Lambert de Gorne* (B.) (voir **Celles, Gesves, GONE**).

D'après Henricourt, le *Saingnor de Gownes . . . iasit don des freires de Beolfort* et portait : *d'argent alle bende germelle et vermelle de gueles* ; il était « *Beofor*.

Goeswijns (Zeger), échevin de Heusden (Brab.), 1464 : trois crabes (Mal.).

GOESWIJNTORNE (Jean van den), échevin de l'abbé de Corbie, dans sa cour *(vroenhoff)* à Montenaeken, 1465 : une fleur de lis. L. : *S Ian Houts ten G . . . . . s toren* (Abb. d'Oriente, c. 2 ; A. G. B.).

Goetghebuer. Bernardine, abbesse du couvent de Sainte-Marguerite *an den groenen briel*, à Gand, 1503 : trois trèfles feuillés, penchés. L'écu posé sur une crosse en pal. L. : *Bnardie Goetghebs abbatisse de nouo claustro* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 73).

— (Gérard), fils de Pierre, donne quittance au couvent de Sainte-Marguerite, à Deijnze, pour la vente d'un demi-bonnier de terre, sis près de sa propriété

(mijnen hove), 1526 (n. st.) : une aigle éployée *(Deijnze*, c. L.).

Goethals (Baudouin), échevin (de Gand?), 1328 (n. st.) ; dans le champ du sceau : une fleur de lis florencée. L. : . . . . . *oethals* (Fl. N° 1428).

— (Baudouin), h. de la châtellenie de Gand, 1397, 1402, 4, 6 : trois têtes et cols de femme, posés de fasce. T. : un h. sauv., sans massue. S. : deux léopards lionnés, iss. du cadre du champ du sceau. L. : *S Boudin Goethals* (C. C. B., Acquits de Lille, i. 157, 116, 394 et 391).

— (Paul), un des quatre sergents à masse, qui servent mgr. le duc (de Bourgogne) en sa ville de Gand, reçoit, du bailli de Gand, pour lui et ses compagnons, 29 livres 13 sols de gages annuels, 1438 : une fleur de lis, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L'écu posé sur une aigle. L. : *S Pauwels Goetals* (Ibid., i. 113).

— (Gilles), tuteur d'*Anneken* Goethals, qui tient, du château de Gand, un fief à Tronchiennes, 1502 : trois (2, 1) têtes et cols de femme, posés de fasce, accompagnés en cœur d'un fer à cheval (Fiefs, N° 11347).

— (Jacques) (fils de Jacques), tuteur de Pierre Goethals (fils de son frère Pierre), qui tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Wondelgem, 1527 : en chef à s. une tête et col de femme, posée de fasce. Le reste du sceau est cassé (Ibid., N° 3427).

— (Luc), fils de Josse, tient de la sgrie de Schipdonck, un fief à Somergem, 1557 : une anille. Le haut du sceau est cassé. L. : . . . . . *oetals* (Ibid., N° 11351).

Ernest-Marie-Antoine-Ghislain Goethals, né à Gand, qui obtint, du roi des Belges, concession de noblesse, le 28 février 1893, porte : de gueules à la tête de femme de carnation, de profil, tortillée d'or ; au chef d'argent chargé de trois roses de gueules, boutonnées d'or, barbées de sinople. C. : la tête de femme de l'écu. Devise : *En tout bien et tout droit.*

Les deux fils de Louis-Charles-Marie Goethals, anoblis, le 22 avril 1897, par le même monarque, portent : écartelé ; aux 1er et 4e, d'azur au cor de chasse d'or, lié de gueules, surmonté de deux étoiles d'or ; aux 2e et 3e, d'argent, au chef de quartier émanché en fasce d'or et d'azur. C. : une tête et col de cerf au naturel entre un vol d'azur et d'or. Devise : *Per semitas justitiae.*

Goethem, voir **Boëye**.

GOETHUIJSEN (Florent van) reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur 250 vieux écus et 19 fl. de Holl. (guerre de Gueldre), 1395, 6, 9 : deux fasces, surmontées de trois croisettes. C. : un animal (lévrier, porc), iss. d'une cuve. L. : *S Florys vã Goethesen* (B.).

— Gérard *van den Goethuijse*, h. de fief du sgr. de Budingen (un Meddert), 1433 : un fascé de six pièces, la 1re chargée de trois étoiles à cinq rais. C. : un animal (sans queue), iss. L. : *S Ger . . . . . Goethovsen* (S.-G.).

GOETHUIJSEN (*Stas* = Eustache van), échevin de Léau, 1449 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé d'une oie. L. : *S Eu . . . . . i de . . . . thuse scabi leuven (Heijlissem).*

— (Florent van), même qualité, 1455 : deux fasces, surmontées de trois étoiles. L. : *S Florency Go . . . . . abi leuven* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— *(Gerardus van)*, même qualité, 1459 : même écu. L. : . . . . . *Goethuyse scabi* . . . . (Ibid.).

— (Gérard van), même qualité, 1523 : même écu. L. : . . . . *i de Goethv . sen s* . . . . . (Ibid.).

Gerard van *(Gheijthusen?)* et Albert van *Goijthusen* reçoivent, en 1374, un premier acompte sur les indemnités du chef de la bataille de Basweiler, où ils avaient été faits prisonniers, dans la rotte du sire de [Neer-]Linter.

L'indemnité totale du premier s'élève à 434 mout., celle du second à 87 (B.).

Goetknecht, voir **Bonvarlet**.

Goffart (Gérard), échevin de Jodoigne, 1432 : une herse de labour triangulaire, accompagnée de trois roses. L. : *Sigillum Gerardi Goffart* (B.).

Goffet (Gauthier), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 177 mout., 1374 : un griffon. L. : . . *Wat* . . . . . (B.).

— (Gérard), maire et échevin de la cour dite de *Perwees* (Perwez), jugeant à *Evernas le Baduun* (Avernas-le-Bauduin), 1510 : une étoile en chef à s. et deux forces renversées en pointe, au fr.-q. chargé d'une manche mal-taillée, renversée. T. un ange. L. : *S . . . . . d Goffet (Heijlissem).*

Gohr, voir **Goër**.

Goy (Jacques de), bourgeois de Douai, 1341 : un fascé-vivré et une bordure, chargée de onze besants, ou tourteaux (Tournai, Chartrier) (Pl. 7, fig. 173).

Goidtsnoven, etc., voir **Gossoncourt**.

Goyer, voir **Jueck**.

Goirle, Gauthier van *Goerle*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Cuijk ; i. t. : 283 mout., 1374 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée d'un lambel. L. : ✠ *S Wouter van Ghoerle* (B.).

Ghoisset *(Hermant)*, h. de fief du Hainaut, 1484 : une bande, accostée de deux étoiles à cinq rais ; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux. T. s. : un h. sauv., sans massue. L. : . . . . . *ant Goisset* (Mons, Sr Wandru, Chirographes, c. H).

Goch (Henri van), bourguestre de Dusseldorf, 1529 : un fer à cheval, percé d'un grand clou. L. : *Hinrich von Goch* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 108).

— (Jacques van) (fils d'André), échevin de Rotterdam, 1623 : parti ; au 1er, une fasce, accompagnée de trois (2, 1) roses ; au 2e, un chevron renversé (un chaussé ?). C. : une rose entre un vol (U.).

— (Henri van), échevin *illec*, 1640 : une fasce, accompagnée de trois roses. Même C. (U.).

Golardin, voir **Waroux.**

Golle *(Gelden)*, *consmakere*, reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 3 fl. sur un jardin, *metten wijngaerde daer opstaende* (récemment englobé dans le parc ducal), 1432 : une bande ondée, chargée au haut d'une étoile à cinq rais et accostée de deux poissons recourbés, posés dans le sens de la bande. L. : *S Gelden Gols* (B.).

Golnaen, voir **Nicools.**

Gommaers (Jean), échevin de Malines, 1647 : trois fers de moulin ; au fr.-q. broch., chargé d'un lion (Mal.).

Deux sceaux, dont l'un a été apposé par l'échevin Guillaume de Zomere, sans constatation de l'emprunt.

Gommegnies, voir **Jauche.**

Gommer. Jean *Gommeir*, l'aîné (voir **Paeldinc**), 1460 : une fasce, accompagnée de douze billettes, sept (4, 3) en chef, cinq (3, 2) en pointe. C. : une tête et col de chèvre. T. du cq. : deux dlles. L. : *S lehan Gonmer* (!) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 418).

— (Jean), écuyer, licencié-ès-lois, sgr. des Planques, conseiller de l'empereur et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douai, etc., 1527 (n. st.) : une fasce, accompagnée de quatorze billettes, 7 (4, 3) en chef et 7 (4, 3) en pointe. C. cassé. T. : deux dlles (Ste-Agnès).

La maeyson surnomé Gommer : de sable, à la fesse et dix huyet billettes tout d'or (Cors. Gailliard, *L'Archeine Noblesse de la conté de Flandres*).

Gondelange, voir **Messancy.**

GONDERSTORFF. *Damme van Gunderstorff* reçoit une rente sur Bastogne, 1503 : deux fasces, chargées de trois, respectivement de deux besants, ou tourteaux. C. : un vol (un peu fruste). L. : . . . *m van G . derstor* . (sceau sur hostie) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 20490bis).

— (François-Christophe de), sgr. de Linster, *marfogt* de Diekirch, 1598 : même écu. C. : un vol de l'écu (sceau sur hostie) (C. C. B., 13293).

— (Marie-Madeleine de), douairière de *Halley*, décl. tenir, du roi de France, en vertu d'une engagere accordée, par l'infante Isabelle, en 1633, la sgrie d'Erpeldange (prévôté de Diekirch), 1682 : parti ; au 1er, trois forces renversées (**Hallet**) ; au 2e, deux fasces, chargées de trois, respectivement de deux besants, ou tourteaux. L'écu, ovale, cour. (cachet en cire noire) (C. C. B., 45713a).

GONDONCOURT *(Cunigon, vesve de feu Guiot de), damoiselle* (!) reçoit, de la reine de Jérusalem et de Sicile, une indemnité du chef de son mari, tué dans la bataille de Bulgnéville, au service du roi de Jérusalem, etc., pour pertes de chevaux, harnais, rançon de ses hommes, etc., 1441 : petit sceau rond ; dame debout, tenant deux écus ; A. trois *barres* ; au chef chargé d'un lion issant ; B. une croix et un lambel brochant. L. : . *Cvenegonde Collot* (Lorr., *Neufchâteau*, B., 833, N° 53).

GONE *(Huwet van)* (Goesnes ?) jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur, i. t. : 18 mout., 1374 : un cygne, accompagné de trois (2, 1) roses. L. : ✠ *S Huwes de . . ne* (B.) (voir **Goesnes**).

Ghontier (Louis), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1590 : une bande, chargée de trois roses (Mons, H. de fief).

Gooi. *Ghijsebrecht van den Goije*, chev., (voir **Abcoude**), 1298 : un fascé de vair et de . . . *(Holl.)* (voir **Vianen**).

Goor, voir **Goër.**

Gootegem. Jean van *Goeteghem*, h. de fief de la Flandre, sc. un acte du bailli d'Alost, 1365 : un arbre arraché, accompagné de trois étoiles, rangées en chef. L. : *Seghel Ian va Goeteghe (Affig.)*.

G[h]ootens (Grégoire), échevin de Malines, 1610, 3, 4, 9, 20, 5, 37 : écartelé ; au 1er, un soleil ; aux 2e et 3e, trois pals ; au fr.-q. chargé d'un trèfle ; au 4e fruste ; on ne voit qu'une bordure engrêlée. C. : une merlette entre un vol (Mal.).

Gorcy. Gérard de *Goussy*, écuyer, sgr. de Ville-sur-Iron et de Thuméréville, en partie, 1534 : quatre burelles, surmontées de trois annelets et accompagnées de six (3, 2, 1) demi-mouchetures d'hermine, défaillantes au haut. L. : ✠ *Gerard de Goxy* (Lorr., *Briey*, B., 590, N° 34).

— Jean de *Groxey*, écuyer, archer du corps du duc de Calabre, de Lorraine, etc., tient, de ce prince, à cause de la châtellenie de Briey, pour sa femme, dlle Marguerite l'Escuyer, et comme *procureur* de noble homme Gérard l'Escuyer, écuyer, et protonotaire de l'évêque de Metz, son beau-frère, ainsi que comme tuteur de Didier d'*Ouche* et d'Agnès d'*Ouche*, frère et sœur de ladite Marguerite l'Escuyer, la moitié de l'avouerie d'*Abouey* (Auboué)

etc., 1536 : d'hermine à trois annelets, rangés en chef. C. : deux cornes de bœuf. L. : *S Iehan de Gorci.* Jean de *Gorcy*, écuyer, sgr. dudit lieu, sc. un acte de Claude des Armoises, sgr. de Fléville, 1551 : même sceau (Ibid., B., 593, Nos 81 et 98) (Pl. 7, fig. 174).

Gorcy. (Arnould de), écuyer, sgr. de Gorcy, en partie, prévôt et receveur de Longuyon, sc. un acte de son cousin Thomas de Croix, écuyer, sgr. de *Xorbey* (Sorbey) et de Bazeilles, en partie, 1536 : d'hermine, au chef chargé de trois annelets (!). L. : *S Arnov de Goss* . . (Ibid., N° 74).

Les comtes de *Gorcy* descendent de cette famille.

Voici les armes des *Gourcy Longuyon* : d'hermine, au chef de gueules, chargé de trois annelets d'or. Devise : *Malo mori quam fœdari.*

D'autres branches ont adopté : d'hermine à trois fasces de gueules ; au chef du même, chargé de trois annelets d'or, armoiries que les comtes de Gourcy-Serainchamps portent parties de Serainchamps : d'argent à la bande de gueules, chargée de trois quartefeuilles d'or.

Ghorem, voir **Raimbaut.**

GORGES (Antoine de) (fils de feu François), marchand de draps de soie, a Mons, fait dénombrement d'un fief, 1565 : écartelé; aux 1er et 4e, une bande, chargée de trois . . . (têtes d'aigle?); au 2e, gironné de dix pièces; au 3e, bandé de six pièces (Mons, Cour féod., reg. IV).

Gorinchem (Thierry van), clerc du duc et de la duchesse de Brabant (voir R. **Clutinck**), 1363 : un lion et une bordure engrêlée. L. : *S Theoderici de Gorinkem* (B., N° 1841).

L'acte l'appelle : *Diddē dte. clerc*, sans nom de famille. L'épaule du lion chargée d'une étoile ?

— *Diddē van Ghorinkē*, clerc du receveur du Brabant, 1367 (n. st.) : même écu (un peu fruste). L. : *S Theoderici dicti de Ghorinke* (B., N° 2100).

Gorins. Jean de *Ghorain*, franc alleutier à Hal, 1508 (n. st.) : gironné d'hermine (semé de croisettes?) et de . . ., de huit pièces. C. : une gerbe. L. : *Seel Iehan de Ghorain* (Abb. de W.-B., N° 4008).

— Renier de *Ghorain*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1541 : une croix pattée (gironné?), accompagnée en chef de deux . . . . Le bas de l'écu est cassé. Même C (Mons, H. de fief).

Gorijs (Maître Jean), *ghesworen molenschagher* de Bruxelles, 1429 (n. st.) : écartelé; aux 1er et 4e, un fer de moulin; aux 2e et 3e, une cognée. L. : *S Ian* . . . . . (Mons, Domaines de *Hal*, I).

— (Pierre) (et *Goeris*), échevin de Tirlemont, 1444, 6 : plain; au fr.-q. chargé d'une feuille de tilleul renversée (*Heylissem* et Gr. scab., *Louvain*, c. 5645).

— Melchior Ghoris, h. de fief du Hainaut, a Soignies, 1605 : les lettres M et G, en monogramme, accompagnées de deux étoiles, a cinq rais, 1 en chef à d., 1 en pointe. S. s. : un lion. L. : *S Melchior G . . ris* (Hosp. de Soignies, a Soignies).

GORSEMEROEL (Henri van), échevin de Gorssum, 1441 : trois chevrons; au fr.-q. chargé d'un fer de moulin. Le sceau porte : *van Gorssemerol* (S.-T., c. X).

Gorssum. *Walterus de Gorssem*, échevin de Saint-Trond, 1348 : trois chevrons, accompagnés de neuf (2, 3, 3, 1) merlettes (Ibid., c. 5965) (Pl. 7, fig. 175).

Gort *(Cholard le)*, échevin de Bruges, 1320, 30 : dans le champ du sceau, une marque de marchand (Fl.) (Fig. XXII).

Gorttere (Adam de), échevin de Malines, 1390, 1402, 3, 6 : trois chevrons et un lambel broch. C. : une tête et col de licorne. S. du cq. : deux aigles. L. : . . . *gill' Adam de Gortre* (Mal. et B.).

Ghosseau (Jean), h. de fief du Hainaut, 1566, a Bavay : trois cosses tigées. S. s. : un griffon. L. : *Iehan Ghosseaw* (Mons, Gr. scab. de Bavay).

Gosseel (Olivier), receveur de la mense du St-Esprit, à Courtrai, 1404 : un chevron, chargé de trois croissants et accompagné de trois têtes de lion. L. : . . . . . *Go* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, I. 55-6).

Gosselies. *Giles, sires de Gocelliks*, 1246 : écu assez fruste; on ne voit qu'une fasce haussée *(Affligj.*

GOSSY (Jean van), h. du bourg de Bruges, 1517, 23 : trois aigles éployées, accompagnées en cœur d'une molette. C. : une tête et col d'animal (chien?) entre un vol. L., 1517 : *S Ian van Gossi;* 1523 : . . . . *van Gossy* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 46 et 47).

Gossoncourt. Gossuin, sgr. de *Gotsencurt*, 1235 : un sautoir échiqueté *(Heylissem,* N° 107) (voir **Monferrant, Schellekens**).

Les Gossoncourt au sautoir sont de la localité de ce nom près de Tirlemont; ceux au lion, de Gossoncourt-lez-Looz. Voir Hembicourt.

— *Goesvinus et Godefridus de Goetsenhoven, fratres, milites*, s'engagent, moyennant 24 livres de vieux gros, a servir le duc de Brabant, *cum sex viris, una nobiscum ambobus, . . . cum galeis armatis et decenter equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 5 juin 1339; Gossuin : un sautoir. L. : ✠ *S' Gos'dni d Goetsenove milit.* Godefroid : même écu, brisé d'un lambel. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux cornes de bœuf, affrontées, et sommé d'une touffe de plumes de coq. L. : *S Godefridi de Goss* . . . . . (B., N° 527).

Gossoncourt. *Wautiers de Goconcourt* donne quittance au duc de Brabant, pour 20 moutons d'or, 3 mai 1366 : un sautoir. L. : ✠ *S W . . . . . on . . . . .* (B., N° 2046).

— Jean van *Gu[e]tscoven*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens *(beede)* du duc Wenceslas ; i. t. : 364 mout., 1374 ; sc. pour Albert de Vologne (i. t. : 1943 mout.) et Jean de Russon (i. t. : 22 mout.), tous deux, prisonniers *illec*, parmi les gens *(beede)* du duc, sous Brederode, 1374 ; deux sceaux ; A : un lion, l'épaule chargée d'un annelet. C. : une tête et col de lion (d'hermine?) L. : *S' Ioh de Goetchone milit castellai lou* (châtelain de Louvain). B : dans le champ du sceau, un cq., cimé d'une tête et col de lion. L. : *S' Ioh de Goetscho . . . milit castellai lou* (B.).

— Les échevins de *Goetsenhoven*, 1438 : un sautoir échiqueté *(Heijhssem)*.

— Jan van *Goetshoven*, sgr. de Fologne *(Volenen)*, 1440 ; un lion. C. : une tête et col d'animal (lion?). T. : deux d^tes (?) *(Léau*, N° 83).

— Mathieu van *Goessenhoven*, échevin de St-Trond, 1476 : trois lions, 1 au 2e quartier, 2 en pointe ; au fr.-q. chargé d'un lion. C. : un lion iss. (S.-T., c. 9).

GHOTE *(Abraham de)*, échevin de St-Trond, 1340, 7 : écartelé ; au 1er, un lion ; aux 2e, 3e et 4e, plains. Un lambel broch. sur l'écu (Ibid., c. 5^uts et 7).

Gothem (Jacques de), chev., échevin de Liége, vers 1425 : plain ; au chef plain. C. : une poignée de crosse épiscopale (?). T. : deux d^tes. L. : *S Iacobi de Gothen . . . . . militis* (C. de B.).

— Charles van *Goten*, échevin de St-Trond, 1490, 9 : plain ; au chef plain. C. cassé (Ord. et S.-T. c. X).

Goten (Gérard van der) reçoit une rente sur l'espier d'Alost, 1428, 31 : trois coqs, accompagnés en cœur d'une lettre b (C. C. B., Acquits de Lille, l. 371).

— (Gérard van der), âgé d'environ 66 ans, reçoit une rente sur ledit espier, 1468, 74 : trois merlettes (sic). T. : un ange. L. : *S Gheert van der . . . . .* (Ibid., l. 371 et 372).

— Jacques van der *Gote*, h. de fief du bourg de Bruges, 1503 : une bande. S. s. : un griffon accroupi. L. : *S . . . op vader Gho . .* (Ibid., l. 46) (voir **Coudenberg**).

Gotthem. Everard van *Gothem*, h. du comte de Flandre, 1355, 8 : trois étoiles à cinq rais et un bâton broch. (Fl., N° 1723).

— Jacques van *Goethem*, échevin du comte dans sa *vierschaer* de Vracene et de Saint-Gilles (Waes), 1528 : dans le champ du sceau, une fleur de lis florencée. L. : *S Iacop vã Goetten f^s Gillis* (Ste-Agnès).

Götterswick. *Here Everwyn van Goetersweyc*, chev., sc. un acte du sgr. de Friemersheim, 1366 ; sire *Everwyn*, sgr. de *Goittersweich*, sc. un acte de Thierry de *Broiche*, 1369 : vairé plain. L. : ✠ *S' Everwini de Goitterswich . militis* (Duss., *Orange-Moers*, N° 29, et *Jul.-Berg*, N° 822).

Voici, d'après Gelre, le blason de *her Everwyn van Goterswich*, h. de l'évêque de Munster : vairé de gueules et d'or. Capelme de l'écu. C. : deux cornes de bœuf d'argent, adossées.

— Arnould, écuyer, fils du précédent, 1369 : même écu. L. : . . *nobili de Goterswyc* (Duss., *Jul.-Berg*. N° 822).

Gottignies (Jean van), échevin d'Anvers, 1514 : trois maillets penchés ; au fr.-q. broch., écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce (**Béthune**) ; aux 2e et 3e, ... (fascé de vair et de . . .? = **Coucy**). Un lambel broch. sur l'écu. C. cassé. L. : *S Ian van Go . . . . . .* (M. Hulin, à Gand).

— (Lancelot van), échevin de Malines, 1519 : trois maillets penchés ; au fr.-q. broch., écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce ; aux 2e et 3e, frustes (Mal.).

Sauf celle de 1526, les chartes contiennent les orthographes : *Gottinyngs* et *Gotinyngs*.

— (Adrien van), échevin *illec*, 1573 : même écu ; aux 2e et 3e du fr.-q., fascé de vair et de . . . (**Coucy**). Un lambel broch. sur l'écu. C. fruste (Mal.).

— Damoiseau Antoine van *Gottingnyen*, sgr. de Neer-Lisseche, Macheleu, etc., échevin de Bruxelles, 1598 : trois maillets penchés. C. fruste. T. d. : un h. sauv., armé d'une massue, appuyée sur l'épaule ; le côté s. du sceau est cassé (E. G., l. 367, et Brux.).

— (Lancelot van), échevin de Malines, 1603, 4, 5, 11 : trois maillets penchés. C. : une gerbe iss. d'une cuve (Mal.).

Et non : un panache de plumes de coq, cimier donné par Hreistar.

— (Les échevins de Lancelot-Ignace-Joseph, baron de), du Saint-Empire et de Goijck, sgr. de Gestel, etc., dans sa baronnie de Goijck, 1752 : trois maillets penchés. L'écu, dans un cartouche, cour. T. : deux hommes sauvages, appuyant leur massue sur l'épaule extérieure. L. : . . . . . *scabinorum baronates de Go . . .* (M. Henri Cordemans, à Bruxelles).

Gottschalk, **Goitzschalck**, curé de Friemersheim, 1368 : d'hermine à la fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles (Duss., *Orange-Moers*, N° 304).

Goudacker. Renier *Gouda[c]kere*, échevin de Léau, 1430, 47 : parti ; au 1er, trois piles ; au 2d, six (2, 1, 2, 1) roses. L., 1430 : . *S R* . . . . *Go* . . . . . *ni levven* . . ; 1447 : *S Reneri Goudacker sc* . . . . *eeven* (Abb. d'Oplinter et Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— Renier *Goudacker*, h. de fief de Libert, sgr. de Meldert, Budingen, etc., à Budingen, 1433 : parti ; au 1er, coupé-émanché ; au 2d, six (2, 1, 2, 1) roses. L. : ✠ *S' Reinervs Govdacke (Heijl.)*.

— Henri *Goudacker*, même qualité, 1433 : même écu, mais le 1er : plain, au chef émanché. L. : ✠ *S Henrici dicti Goudacker* (Ibid.).

— (Henri), échevin de Léau, 1433 : même écu. L. : *S Henrici Goudacker scab lewen* (Ibid.).

— Renier *Goudackere*, échevin de Léau, 1517 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois piles ; aux 2e et 3e, trois roses. L. : . . . . *neri* . . . . *a . k* . . . *s* . . . *lewe* . (Ibid.).

Ghouden (Jean van der) (fils de Pierre), h. du comte de Flandre, au pays de Waes, 1433 : une marque de marchand, formée d'un crampon et d'une traverse. L. : *S Ian van der Gouden* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 239).

D'après Gelre, *Jan van der Goude*, h. du « duc » de Hollande, portait : de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de six étoilles d'or, trois rangées en chef, trois (2, 1) en pointe.

Gouderic *(Jakemes)*, échevin de Bruges, 1329, 30 (n. st.) : un lion couronné. L. : . . . . . *deric* (Fl.).

— *Gossin Goederic* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1416 : un lion couronné. C. : une tête et col de léopard lionné, couronné. S. : deux griffons regardants. L. : *S Go* . . . . . *rds* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

Gougeon (Louis), officier de la Chambre royale à Metz, 1681, 2 : trois lis au naturel, tigés et feuillés. Cq. sans C. (plusieurs cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 45713 a, b et c).

Gouy. Guillaume de *Goye, famulus* de sire Nicolas, sgr. d'*Aleyne (Aleyne ?)*, reçoit, pour celui-ci, du Brabant, un paiement (guerre de Flandre), 1358, 16 octobre : un lion et un bâton broch., chargé de quatre coquilles (ou étoiles). L. : ✠ *S VVillavme de Govi* (B., N° 1681).

— Renier(?) (Gauthier?) de *Goui*; son sceau est apposé, sans constatation de l'emprunt, à un acte, de 1387, par un h. de fief de Gertrude Donckerwolcke, dans dans sa cour féodale de *ten Sprit*, au pays de Grimberghe : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) trèfles. L. : . . . . *eri . de Govi* (Elsrghem).

Gouy. Arnould de *Goy*, sgr. d'*Aubi* (Auby), conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne, grand-bailli de Gand, 1454 : écartelé ; aux 1er et 4e, contre-écartelé de . . . et de . . . , au bâton engrêle broch. (**Lens** ?) ; aux 2e et 3e, une aigle éployée. C. : une aigle iss. T. d. : une dlle, coiffée d'un haut bonnet pointu. L. : . . . . . *Goy* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 109).

Goulart (Guy dit), sgr. de *Moy* et de *Chin*, chev., chambellan et conseiller du roi de France, grand-maître d'hôtel de la reine, 1429 : un frette. C. : une tête et col de chien braque, colleté, entre un vol. S. : deux griffons. L. : *Seel Guy de Mon chlr* (Tournai, Chartrier).

Goulart pourrait être un autre prénom de Guy, sgr. de *Moy*.

Goumeau, voir **Daval**.

Gourcy, voir **Gorcy**, **Roly**.

Gourdine (Gilles), échevin (?) de Tournai, 1268 (sc. un acte du chapitre N.-D., *illec)* : un chevron et une bordure denelée. L. : ✠ *S Egidi* (!) *Govrdine* (Ibid.).

Goussy, voir **Gossy**, **Pillart**.

Goutdor, voir **Bosquet**.

Goutsmet. *Johannes Aurifaber*, échevin de Bruxelles, 1357 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion et un semé de billettes ; aux 2e et 3e, trois coupes couvertes. L. : ✠ *S' Iohannis dci Avrifaber* (!).

Et non : trois *tours* ! Les trois coupes sont aussi les armes de la corporation des orfèvres de Bruxelles.

— (Jean de), échevin de Bruxelles, 1375, 6 : un lion cour., l'épaule chargée d'une tour, ou porte crénelée, et accompagnée entre les pattes de devant d'une billette. L. : *S' Iohannes Avrifaber* (!) (Brux, et B.).

— Barthélemy de *Goudtsmet* reçoit un paiement de sire Thierry van Gorinchem, clerc de la duchesse de Brabant, 1387 : un lion cour. et un semé de billettes. C. : une coupe couverte (B.).

Le 30 sept. 1383, le duc Wenceslas et ses cautions, Jean, sire de Bouchout, vicomte de Bruxelles, Jean Chapelinne, son maréchal d'hôtel, *Costijn* van Ranst et Nicolas *Chauvre* (Ciavre), maître des monnaies de Brabant, reconnaissent devoir à Barthélemy de Goutsmet 3000 deniers d'or, dits *pieters*, de la monnaie de Louvain (B.).

— (Jean de), échevin de Bruxelles, 1383 : un lion cour. (rien autre chose). L. : *S' Iohannes Avrijaber* (Brux.) (voir **Ciavre**).

GOUVY (Laurent van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; t. t. : 230 mout., 1374 : une croix, chargée en cœur d'une étoile et cantonnée de *douze* trèfles. L. : *S' Lavren* . . . . . *vy* . x (B.) (Pl. 7, fig. 176).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. LII.

Fig. 1. Pierlot de Vinalmont
Fig. 2. Julio de Waha
Fig. 3. Gérard van Wesembeek
Fig. 4. Antoine van der Weteringhen, chevalier
Fig. 5. Gilles van den Wouwere

} Combattant, tous, à Bäsweiler, dans l'armée brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

Gouvion (Fastret), *cambier*, bourgeois de Mons, reçoit des rentes viagères sur le domaine de Binche, 1474, 6 : deux poissons adossés, accompagnés en chef d'une coquille et en pointe d'une étoile à cinq rais. L. : *S . . . . . Gouvyo'* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685).

— Guillaume *Ghouvion* reçoit des rentes viagères, sur le domaine de Binche, pour sa mère, dlle Jeanne Bonnarde, veuve de Fastret *Ghouvion*, sa sœur, Jeanne *Ghouvion*, et son frère, *Gluis (Ghuys)*, enfants de ladite dlle, 1493, 4, 5 : deux poissons adossés, accompagnés en chef d'une coquille. T. : un ange. L. : *S . . . . . Gouio* (!) (Ibid., l. 1688).

— *(Ghuy)*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1536 (n. st.) : deux poissons adossés. T. s. : un h. . . . (endommagé) (Mons, H. de fief et Sainte-Waudru).

— André Gouvion, même qualité, 1570, 1 : écartelé; aux 1er et 4e, mêmes armes; aux 2e et 3e, rampe de cerf. T. s. : un saint André debout, portant de la main gauche un livre ouvert et broch. sur une grande croix de Saint-André (Ibid.).

— (Nicolas), même qualité, 1586, a Mons : deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'une tête et col d'aigle. C. : une aigle essorante, iss. L. : *S Nicolas Gouvion* (M. Hulin, a Gand).

Gouwe (Nicolas), échevin de Lille, ou bien échevin de l'abbaye du *Repos Nostre Dame de Marquette*, en toutes ses terres et sgries, 1565 : une paire de ciseaux, ouverte, les pointes en haut (Vve Desmaisières).

Goux, voir **Pierre.**

Govaert[**s**]. Antoine *Govaerts*, tenancier juré de la chambre des toulieux, a Bruxelles, 1637, 9, 40, 52, 60 : un héron; au chef parti; au 1er, deux pals; au 2d, trois (2, 1) roses, tigées et feuillées. Cq. sans C. L. : *S Anthony Govaerts* (C. C. B., c. 47, 48) (voir **Godevaerts**).

— Jean *Goijvoerts* (!), échevin de Tervueren, 1509 (n. st.) : un couteau. L. : *Ian Goyvaers* (S.-G.).

Grace. *Colaiez de Graz*, maire de Liége, 1261 : plain; au chef chargé de trois losanges. L. : ✠ *S Nicolai de Gras villici leod* (Duss., Bailliage d'Altenbiesen, N° 12).

— *Wyricus dictus de Graze, Johannes dictus de Canneu* (1), *Arnoldus et Walterus de Tuvenberghen, fratres, filii quondam Godefridi de Remst* (Riempst), *cives traiectenses* (de Maestricht), *armigeri*, s'engagent, chacun moyennant 3 livres de vieux gros, a servir le duc de Brabant, a cheval, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 8 mai 1339 : un losangé; au chef chargé d'un leopard. L. : ✠ *S' Wieric van . . ais* (B., N° 522) (Pl. 7, fig. 177).

(1) Et non : *Camen*.

Grace. Guillaume de *Graz*, changeur a Liége, se porte caution pour le comte de Namur, 1358 : même écu, l'épaule du léopard chargée d'une étoile. L. : ✱ *S' Wilhemote de Graz (Nam.*, N° 826).

Un Guillaume van *Graes* (Grace) fut fait prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; quittance de 1374, le sceau est tombé (B.). *Ly ainsnee des filhes de Mons, Wery de Preet (Prez)*, dit Hemricourt, *fut meire de Mons. Wery de Graz (Grace), qui prist les armes depart sadite meire, assavoir lozangiet d'argent et dazure a un comble (chef) de geules a un Lupar d'or passant en comble, et de ce Lupar th brouat depart son pere, quy estoit de linage de Graz deheis montengnee assavoir de Vellerous delle vaste des Allemans* (edit. Salbray, p. 322).

GRADU *(Johannes, dictus de)* (**Stappen**, ou **Trappen** ?), échevin de Louvain, 1343 (n. st.), 9, 50 (n. st.), 7, 8 (n. st.) : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'une feuille de tilleul, sans tige, renversée. L. : ✠ *S' Iohis dicti de Gradv scab' lov* : 1357, 8 : ✠ *S' Iohis dci de Gradv scab' lov* (S.-G. et B., N° 1573, etc.).

Graeff (Guillaume van der), échevin de Rotterdam, 1640 : deux burelles, la premiere sommée de trois oiseaux, et accompagnées en cœur d'une étoile. C. : un oiseau essorant (U.).

— Mathieu van der *Graef*, échevin *illec*, 1652 : coupé; au 1er, un lion léopardé; au 2d, deux clefs, passées en sautoir, accostées de deux . . . et accompagnées en pointe d'un . . . . C. : un lion iss. (U.).

GRAESDORPE, voir **Culenborg**.

GRAESEN, voir **GROSEN.**

Graeve[**n**]. Henri *die Greve*, jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Schoonvorst; i. t. : 232 mout., 1374, 5, 6 : écartelé; aux 1er et 4e, un arbre (?) (très mal gravé); au 2e, une étoile; au 3e, plain. L. : ✠ *S' Heinrics Graeven* (B.).

Grafschaft. *Strenuus vir Heynricus de Grafschaf, miles*, témoin d'Everard de Limburg, chev., 1333 : un lion et un lambel à cinq pendants, broch. L. : ✠ *S' Hynrici militis de Grascaf* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 370).

— *Her Jhan van Graesscap, ridder*, sc. un acte de son parent *(maghe)*, *Berthout*, sgr. de *Buren* (Buren) et de *Daverenberch* (Davensberg), chev., 1340 : deux pals. L. : ✠ *S' . . . . . nobilis dni de Graschaph* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 418).

— *Henricus de Graschap, miles, strenuus vir*, sc. un acte d'*Andreas de Molendino, miles*, 1346 : type sentiforme; un lion cour., à la queue fourchée, et

un lambel broch. L. : *S' Henrici de Gra . sca . militis (Lux.*, c. III, i. XI, N° 22).

Grailhier, voir **Clerc**.

Graindor (Yves), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1545 : un chevron, accompagné de trois panelles (?). S. s. : un lion (Vte Desmaisières).

Gracht. *Willelmus dictus de Fossa*, échevin de Vilvorde, 1320 : une anille, accompagnée de trois étoiles, 2 aux flancs, 1 en pointe. L. : ✠ *S Villem va der Gracht*(!) (Brux.) (voir **Coijghem, Liedekerke, Rokegem, Rutsche, Steen**[**e**], 1402).

— (Jean van der) reçoit, du Brabant, 400 écus d'Anvers, aux quatre lions, *die her Jan de Boc van Mere ende her Jan van Broechusen in mire herberghen verteerden*, 1357, 2 septembre; 786 livres, 16 escalins, 6 deniers, *paijements : van coste ende van there ghedaen bi den ghenen die leijsten binnen onsser herberghen, op de scout die men den porteren van Bruesele sculdich weas* (guerre de Flandre), 1357, 25 novembre : trois chevrons, le 1er et le 3e faillis a s., le 2e failli a d. C. : un chapeau élevé, sommé d'un corbeau. L. : *S Iohis dei de Fossa* (B., Nos 1366 et 1546).

— Henri van der *Grecht* donne une quittance a Gilles de Rike, maieur de Louvain, 1368 : deux maches en chef et une étoile en pointe; au chef chargé de trois pals. L. : . . . . *arich e . . . . r Grach*. (B., N° 2201) (voir **Coeman**).

— Gérard van der *Graght*, jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Gaesbeek; i. l. : 170 mout., 1374 : une croix, écuss. en cœur, bandé de six pièces, les 1er, 3e et 5e componcés. L. : ✠ *S Gheraert v . . . . . Gracht* (B.) (Pl. 7, fig. 178).

— Olivier, sire de *Fosse*, chevalier, *tayon* (aieul) *et advoe* (tuteur) de *Jehan de Harzeele*, fils de dame *Perrone de le Gracht*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1415, 6 : un chevron, accompagné de trois merlettes. C. : deux hures et cols de sanglier, adossés. L. : . . . . . *vander* . . . . . *va* . . . *ebeke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

— (Roland van der), échevin de Menin, 1423 : un chevron, chargé de trois aigles éployées et accompagné de trois merlettes (Ibid., l. 13-14).

— *Ghildolf*, sgr. *de le Fosse*, reçoit, pour *Jehan de Herzelle*, une rente sur l'espier de Bruges, 1423, 4, 5, 8 : un chevron, accompagné de trois merlettes. C. : comme Olivier. L. : *S Ghi . . . . . van der Gracht* (Ibid., l. 376).

— (Gerard *uter*) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens, dû, par le duc de Brabant, du chef d'un bien récemment englobé dans le parc ducal, a Bruxelles, 1432 : une croix; écuss. en cœur bandé, ledit écuss. muni d'une bordure componée (B.).

Gracht. *Ghildol*[*l*]*f*, sgr. *de le Fosse* (et *du Fosset*), chev., reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1433, 5, 6, 7, 8, 9, 40 : un chevron, accompagné de trois merlettes. C. : deux têtes et col de dragon (!). T. d. : une dlle. L. : *S' Ghildol . h va de . Gracht* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 377-8; 42 et 43) (comp. les armes de **Steen**[**e**], 1402).

— *Willelmus uter Grecht*, échevin de Bruxelles, 1437, 44; *senior*, 1461 : écartelé; aux 1er et 4e, un bandé et une bordure componée; aux 2e et 3e, trois fleurs de lis, p. c. C. : une tête et col de lion. S. : un léopard liomé et un griffon accroupis. L. : *S Willem dei Vtergracht* (Brux.).

Ces armes ressemblent beaucoup à celles de Bourgogne. Comp. les sceaux de 1371 et de 1432.

— (Olivier van der), échevin du Franc de Bruges, 1449 : un chevron, chargé d'un écuss. au sautoir, surchargé de cinq coquilles, ledit chevron accompagné de trois merlettes. C. : deux hures et cols de sanglier, adossés. T. d. : une dlle. L. : *S Olivier va der Gracht* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152).

— (Damoiseau Martin van der), sgr. de *Mosschere, Moscherambacht* et Laerne, époux de Jeanne van der *Oustreve* (fille de Josse), qui tient, du château de Termonde, les château et sgrie de Laerne, 1513 : écartelé; au 1er fruste; au 2e et 3e, coupé; *a*, trois pals; *b*, plain; au 4e, un chevron, accompagné . . . (fruste). C. cassé (Fiefs, N° 3894).

— (Damoiseau François van der), sgr. de la Maelstede, tient un fief du château et Vieux-Bourg de Gand, 1546 : écu cassé. C. : deux hures et cols de sanglier, adossés. Il signe : *Franchois de le Gracht* (Ibid., N° 2768).

— (Damoiseau Gauthier van der) tient, desdits château et Vieux-Bourg, le fief de la Maelstede, 1553 : un chevron, accompagné de trois merlettes. Cq. cour. C. : deux hures et cols de sanglier, adossés. S. : deux griffons (Ibid., N° 2782).

Gramez, voir **Kerchove**.

Gramme (Pierre), échevin d'Anvers, 1481, 2 : une fleur de lis. S. s. : un aigle (Hôp. S.-Elis., *Buileng.*, c. II).

Grammene (**Grammines**) (Eustache de), 1220 : type équestre; le boucher fascé. L. : *S' Eustachii de Grammines camerarii Flandrie*. C.-se : écu fascé (P.).

— *Eustachius, Flandrie camerarius, miles, dominus de Oudenborch* (-burg). 1258 : type équestre; le

bouclier et la housse, à un échiqueté. L. : . . . . . *de Merkem* (Merckem). G.-sc. : écu échiqueté. L. : *Secretum meum* (!) (P., c. III).

Voir sur lui : Th., comte de Limburg-Stirum, *Le chambellan de Flandre*, etc., et J.-Th. de Raadt, *Egide Berthout Ier, dit A-la-barbe*.

Le seigneur de Gravynne (lisez : Grammine) *près Degrize : d'argent, à quatre chevrons de gueule, le premier coupé, à l'ombre de lyon sur le tout, et crye : Quinghyen ! Quinghyen le Courtneysien (Quinghen = Coughem)* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la comté de Flandres*).

Grammont. Les échevins et toute la communauté de la ville de *Graumont*, 1287 : un lion. L'écu sommé d'une croix de calvaire (les quatre marches formées de grands moellons) et accosté, au bas, de deux gros boutons de rose, tigés. L. : *S communitatis G . . . . di montis* (Fl., N° 460).

Grandmondt (ville fermée) : *de gueulle, à une monte de tous coustez de quatre degrez, et yeant hors lasdiete monte, ung croix paques au chief, tout d'argent* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la comté de Flandres*).

Le seigneur de Grandmont : *d'argent au double croes de gueulle, pouncé arrecant, et crye son nom* (Ibid.).

— (Claude-François de), baron de Chauvirey, colonel de cavalerie haut-allemande, 1644 : écartelé ; aux 1er et 4e, un sautoir ; aux 2e et 3e, une aigle cour. Sur le tout : un écusson, à trois bustes de femme cour., posés de fasce. L'écu sommé d'une couronne à l'antique, à cinq pointes (Secrétairerie d'Etat allem., Arch. génér. du roy., à Brux., N° 273, IV) (voir **GRANTMONT**).

Grancey *(Eudes, sires de)* (et **Grancy**) se, avec la reine de Bohême, une charte du fils de celle-ci, le duc Wenceslas du Luxembourg, 1351 ; reçoit, de Wenceslas, des paiements *a cause de la cousse du douaire de nostre tres chiere et tres amee suer la royne de Boesme, sa mere*, 1370 ; il l'appelle : *nostre tres chiere et amee suer et compagne la royne de Boeme*, 1371, 3, 4 ; *la royne de Boemme, nostre femme*, 1374 ; se qualifie : sire de *Grancy et de Creel* (Creil), 1373, 4 ; se, en 1375, 9 ; 1370 : type équestre ; le bouclier et la housse, au lion. C. : un vol. L. : *Se . . . . . id . . . s de Grancey ch . . . .* Deux sceaux, type armorial : dans le champ, un lion assis, portant au col un écu au lion, et coiffé d'un casque, cimé d'un vol. L., 1° : *S Eudes sire de Grancy* ; 2° *S Eude sire de Granci* (B.).

Grand. *Baduwins li Grans, citain* de Liége, 1307 (n. st.) : une fasce, entre deux burelles, surmontée de trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. L. : ✠ *S Balbi de Seo S'ratio* (B., N° 169) (voir **Saint-Servais**).

— *Jehans li Grans*, h. de fief du comte de Flandre, 1320 : écartelé ; au 1er, trois poissons, posés en bande et rangés en barre ; aux 2e, 3e et 4e, plains (Fl.).

Grand. Jean le *Grant*, brasseur de *Solempines* (*Solempnies?*), reçoit, de la ville de Tournai, une rente inscrite sur sa vie et celle de sa sœur, Agnès *le Grande*, 1407, 8 : un *Agnus Dei*, passant à s. (Tournai, Quitt.).

— *Hoste le Grant*, h. de fief du Hainaut, 1475, à Binche : trois faucons (aigles au naturel?), accompagnés au point du chef d'une étoile (à six rais), et une bordure engrélée. L. : *S Os . . . . Gran* . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685.)

— Michel le *Grant*, même qualité, à Binche, 1481, 2 : trois merlettes (!), accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais, et une bordure engrélée. T. d. : un saint Michel, brandissant une longue épée, terrassant le démon. L. : *S Michiel le Grant* (Ibid., l. 1688).

Grandpré. *Gerard de Grant Prey, sires de Roucy* (Roussy), a reçu, du roi de Bohême, comte de Luxembourg, pour sa fille *Maha, femme jaidit messire Simonphilippe*, 4000 livres de tournois, pour le rachat de la terre de *Lomprey* (Lomprez), que ce monarque avait engagée à son dit gendre et à *Maha*, 1341 : un burelé et un lion cour. broch. L'écu posé sur une aigle. L. : ✠ *S' Gerart de Grant Pre chlr sires de Roechi (Lux.*, c. IV, l. XVI, N° 73).

Dans le même acte, le mari de *Maha* est aussi appelé : *Simonphilippe*.

Jean, roi de Bohême, etc., donne en fief à *nostre chier et feable chevalier Simon Pre de Pistoire*, pour des services rendus à son père, l'empereur Henri, le château de *Lonc Preit*, avec diverses mairies et des villes dans la prévôté de Poilvache, 1324 (*Lux.*, Ibid., N° 73).

Grange (Jacques de le), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1583 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois croissants ; aux 2e et 3e, deux poissons adossés. S. s. : un aigle (griffon?) (Mons, H. de fief).

Graniart *(Lambertus dictus), miles* : une ramure de cerf et un lambel broch. L. : ✠ *S Lamb'ti Griniart milit* (Duss., Bailliage d'Altenbiesen, N° 25).

Granier, voir **Grenier**.

GRANTMONT (Jean de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1634 : un écu plain. S. s. : un lion (Bon de Royer de Dour).

Granvelle (le cardinal de), archevêque de Malines, 1573 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion cour., enclos d'un double trescheur fleuronné et contre-fleuronné ; aux 2e et 3e, trois bandes ; au chef de quartier, chargé d'une aigle éployée. L'écu posé sur une croix archiépiscopale, fleuronné, soutenant le chapeau de cardinal. Sous l'écu, sur un listel, la devise : *Durate*. Le bas de l'écu accosté des lettres L O. L. : *S Antonii Perrenoti S R E presb' card Granvellani archiepi mechlinien* (E. G.).

GRART *(Damp* Guillaume de), abbé de St-Pierre, à Broigne, reçut une rente sur le domaine de Binche, 1481, 3 : dans le champ du scean, ovàl, l'abbé sous un dais ; au bas, cet écu : une crosse d'abbé, contournée, et une bande broch., chargée de trois clefs, les panneaux en haut, posées dans le sens de la bande. L. : *S Wfill . . . . . ecclie et . . . . . tri broniensis* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1687, 1688 .

Le *Monasticon belge* (1890) l'appelle Guillaume de *Grau* et le dit être mort en 1483.

Grauw (Rombaut de), échevin de Malines, 1638 : un fascé (Mal.).

— (François de), échevin *illec*, 1646 : un bœuf passant (Mal.) (voir **Duijs**).

Grauwel (Gérard), échevin de Tirlemont, 1391 : une fasce, accompagnée de deux (trois?) coquilles, 1 en chef a s., 1 en pointe. Le canton d. cassé (Gr. scab., *Louvain*, c. 5643).

Graux (Jean de), échevin de la cour de St-Lambert, de Liége, jugeant à Flawinne, près de Namur, 1486 : trois étriers ; au fr.-q. brochant chargé de cinq fleurs de lis. C. : un vol. L. : *S Iehan de Gra (Nam.*, Pauvres, 1026) (voir **GRART**).

Grave (Nicolas de) tient, du château de Courtrai, un fief a Belleghem, 1430 : trois trèfles, accompagnés au point du chef d'un annelet (Fiefs, N° 1265).

— (Corneille *le*), mari et tuteur de *Belote*, fille naturelle de feu maître David Bousse, conseiller et premier maître des comptes du duc de Bourgogne, à Lille, 1439 : un chevron, chargé de deux filets vivrés en chevron et accompagné en chef a d. d'un cor de chasse. T. : un ange. L. : *S' Cornelij* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 395).

— (Pierre de), *mourenaep* du duc de Bourgogne, dans ses marais (tourbières = *moure*), en Flandre, 1454, 5 : un fer de pelle, la pointe en haut. L. : *S Pieter de Graue* (Ibid., l. 235) (voir **Graeve**, **Greve**).

Grave[n] = **Grez**. Gilbaut van *Graven*, chev., h. du duc de Brabant, 1335 (n. st.) : un fascé. C. : un éventail (B., N° 342).

D'après Gelre, *die here van Grave*, h. du duc de Brabant, portait : fascé de gueules et d'argent. Le cq. d'or. Volet de l'eau. C. : deux cuissards adossés, le 1er de sable, double d'argent, garni de deux lambrés du même, le 2e d'argent.

— Rasse de *Grez*, sgr. de Linter, 1339 : un fascé et un lambel broch. C. : deux jambières (grèves). L. : *S' Rassonis de Graven militi* (Fl.).

— Rasse de Grez, sgr. de Maleves, prête, au duc de Limbourg, serment comme châtelain de Louvain, 22 juillet 1406 : un fasce, la 2e pièce chargée d'un annelet. C. : deux cuissards (ou greves). T. : deux dlles. L. : *S Rasonis de Gravio dni de Ma* . . . . . (B.).

Grave[n] = **Grez.** Rasse de *Grez*, sgr. de Maleves, conseiller du duc de Brabant, 1416 : même écu, sans l'annelet. Mêmes C. et T. L. : *S Rasois de Gravio dni de Malevien* (B.).

— *Raso de Gravio*, échevin de Louvain, 1410, 20, 4 : un fascé ; la 2e pièce chargée d'un annelet. L. : ✠ *S' Rasonis de Gravio scabi . . lov* (S.-G. et *Afflig.*).

— *Balduinus de Gravio*, échevin *illec*, 1426, 7, 30 : même écu, mais l'annelet chargeant la 2e pièce à d. L. : ✠ *S' Baldvini de Gravio scabini lov* (B. et S.-G.).

— Rasse van *Graven*, sgr. d'Héverlé et de Malèves, chambellan héréditaire de Brabant, 1433 : un fascé. C. : deux cuissards. T. : deux dlles. L. : *S Raso . . . . . dni de Ma* . . . . . (S.-G.).

— *Engelbijn van Graven*, h. de fief dudit Rasse, 1433 : un fascé, brisé d'un bâton (S.-G.).

— (Nicolas van), échevin de Louvain, 1508 : un fascé, la 4e pièce chargée a s. d'un annelet (besant, tourteau?) (E. G., l. 558).

— *Nicolaus de Gravio* (van *Grave*), échevin *illec*, 1509 (n. st.), 10, 2, 3, 37 : un fascé. L., 1509-13 : *S Nicolai de Gravio scabi louan* (St-Pierre, A. G. B., c. H, et M. Donnet).

— Corneille van *Grave*, même qualité, 1553 : un fascé, la 1re pièce chargée à d. d'une feuille de tilleul, renversée, sans tige. L. : *S Corelii* (!) *de Gravio scabi lovani* (S.-G.).

Une famille de Grez (Brab. sept.), anoblie en 1841, porte : écartelé ; aux 1er et 4e, fascé de gueules et d'argent, aux 2e et 3e, d'azur à la fleur de lis d'argent ; Ingenhousz. Cq. cour. C. : une tête et col de lévrier, colleté, bouclé, entre un vol. S. d. ; un lion. T. s. : un h. sauv., armé d'une massue. Devise : *Utinam esuus*.

Une autre branche de cette famille, incorporée dans la noblesse néerlandaise, en 1860, porte : fascé de gueules et d'argent. C. : une tête et col de lévrier, colleté, entre un vol. S. d. ; un lion regardant. T. s. : une dme, coiffée d'un bonnet pointu.

GRAVEN *(Gerlach der Junche van dem)* (voir **BANSPAG**), 1361 : un demi-vol renversé (Duss., *Col.*, N° 846 1-2 .

GRAVENDRIESSCHE (Daniel van den), échevin de Saint-Trond, 1405 : un lion, l'épaule chargée d'un écusson fruste (S.-T., c. 9).

Gravenwesel (Les échevins de 's), 1522 : parti ; au 1er, trois chevrons ; au 2e, coupé : *a*, écartelé : les quatre quartiers plains ; *b*, plain (Hop. S.-Elis., *Brabeng.*, c. 1).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. LIII.

Fig. 1. Guillaume de Jamblinne
Fig. 2. Gilles de Jamblinne
Fig. 3. *Hunstineel* de Jamblinne
Fig. 4. *Pierlot* de Thynes
Fig. 5. Gérard, le bâtard (de Thynes *l*), varlet dudit *Pierlot* de Thynes

} Combattant, tous, à Bäsweiler, dans l'armée brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de l'année 1374.

Gravenwesel (Les échevins de 's), 1732 : écartelé ; aux 1er et 4e, un chevron, accompagné de trois têtes et col d'animal ; aux 2e et 3e, une roue. C. fruste (Ibid.).

Greifenstein (kraft de), chev., 1299 : type scutiforme ; deux fasces et un lambel à cinq pendants broch. L. : ✠ *Sigillem Craftons de Grifenstheim* (C. C. B.).

— *Johan van Grifenstein* vend à Godefroid de Juliers, sire de Bergheim, *myn gericht ze Verkenhoven*, sous réserve de rachat, 1333 : même écu. L. : ✠ *S' Iohānis de Grifsteyn* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 569) (voir **Callmuth**, **Renneberg**).

Grembergen, voir **Grimberg[h]en.**

Grenet (Jean-François), h. de fief d'Enghien, 1692 : trois gerbes. C. : un cygne iss. (M. Matthieu) (voir **Dansaert**)

Grenier, *Colars Graniers*, h. du comte de Namur, 1353 ; *Colars Grenier*, chanoine et chantre de Saint-Jean, à Liége, 1358 ; maître d'hôtel du comte de Namur, 1360 : un senestrochère, paré d'une large manche, mouvant du bord s. et accompagné au point du chef d'une étoile. L. : ✠ *S' Nicolai Grenier (Nam.*, N°s 780, 826, 899).

Grensau, Thierry van *Grensgauwe*, chev., a été investi, avec son parent *(neve)* Conrard *Hoilch van Lutzinck*, par le duc et la duchesse de Juliers, du bien, à Sinzig, que tenait feu sire Jean *der Goide*, 1373 : trois fusées, rangées en fasce. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol de l'écu, mais les fusées accolées. L. : *S'* . . . . . *de Greson* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 887).

FAHNE, *Oelni. Geschl.*, II, p. 49, donne de ce blason une variante, d'après le registre des vassaux de Cologne.

GREPPE (Alard de le), échevin de l'Ecluse (Flandre orland.), 1404 ; *Alart le Moisne*, échevin *illec*, 1407 : trois lions et une bordure (simple) ; écuss. en cœur à la fasce bretessée et contre-bretessée. L'écu posé sur une aigle. L. : *S Alaer* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, I. 80-81).

GRETIMONT *(Girars de)*, échevin de Jodoigne, 1342 : une fasce, chargée de trois étoiles à cinq rais, et une bordure dentée. Le sceau porte : *de Gretimont (Affliq.)*.

Greve, *Johannes, filius quondam Hermanni Comitis*, échevin de Cologne, 1278, 85 : deux fasces, chargées de quatre, respectivement trois losanges et surmontées d'un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S' Iohannis filii comitis* (Ville de Cologne, N°s 438 et 480) (voir **Razo**, **SALICE**, **Schwarz**).

— *(Walter)*, échevin de Saint-Trond, 1317, 21 : un lion (S.-T., c. 5bis).

Greve *(Arnoldus, vir discretus*, échevin *illec*, 1332, 3, 4 : plain ; au chef plain ; une bande broch., chargée de trois coquilles (S.-T., c. 5bis et 7).

— (Arnould), échevin *illec*, 1367, 8 : plain ; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : *S' Arnoldi Greve scabi Sci Trod'* (Ibid., et c. 18).

— *Lermite de le (la) Greve*, écuyer, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean d'Agimont ; i. t. : 285 1/3 mout., 1374 : d'hermine à trois pals, le 1er chargé en chef d'une étoile (?). L. : *S' Lermite d la Ge . e* (B.).

— (Gauthier) (Graaf), jadis prisonnier *illec*, sous le sire de Diest ; i. t. : 252 mout., 1374 : trois roses à six feuilles et une bordure engrêlée. L. : S . . . *ter Comes* (!) (B.).

— (Arnould), échevin de Saint-Trond, 1422 ; échevin de la cour de tenanciers de Renier van Brede, prévôt de Saint-Trond, 1425 ; vassal du château de Duras, 1425 : même écu qu'Arnould, 1367-8. Volet de l'écu. C. : un vol. S.-T., c. 9).

— *(Johan)*, échevin, de Wesel (Prov. Rhén.), 1416 : une croix trèflée, cantonnée de quatre trèfles. L. : *Sigillum Iohannis Greven* (Duss., *Clèves-Mark*. N° 736).

— (Jean die), échevin d'Aerschot, 1434 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé d'une lettre i L. : . *Iohn de Greue scab arscot* (S.-G.) (voir **Graeve**, **Grave**, **Looz**, **Quatermart**).

— *(France de)*, échevin de Malines, 1550 : trois macles ; au fr.-q. broch. chargé d'un lion (S.-T., c. 13).

— (Corneille de), échevin *illec*, 1553 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un renard élancé (Mal.).

GREVENSTEIN, voir **Lenhausen.**

Grez, voir **Grave[n]**.

GRIEKEN (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Linter ; i. t. : 140 mout., 1374 : trois pals retraits, chacun chargé d'une coquille. L. : ✠ *S' Ian va : Griene : berge* (B.).

Griethuizen, voir **Gruijthuijs** (note).

Grijf (Daniel), jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Balhem ; i. t. : 411 1/2 mout., 1374 : un lion, l'épaule chargée d'une patte de lion (membre de griffon, c.-a-d. d'aigle ?) et un semé de billettes. L. : ✱ *S' Danielis Griffe* (B.).

— *Andries Grijff, grietman*, pour Sa Majesté, dans la *grietenje de Wijngeradeel* (Ijmgeradeel), dans la Frise Occidentale, 1550 : un griffon regardant. C. : une tête et col de griffon contourné, entre un vol. L. : *S Andreae Graphai Frisie*.

Griffon. Henri *Griffons*, chev., h. du comte de Flandre, Ypres, 1312 (n. st.) : un lion. L : *S' Henri Griffon chevalier (Nam.,* N° 383) (voir **Masnuy**).

Grignart, voir **Pecq**, **Daunoit**.

Grimberg[**h**|**e**|**n**]. *Oda de Grimbergis, quondam uxor viri nobilis domini Walteri de A*, dote l'abbaye de Zwijveke, 1236 ; sc. en 1235 : type équestre, à dextre, la dame portant sur la main gauche un épervier. L. : *S' Ode domine de A et de Pollar* (**Pollaere**). C.-sc. : un écu au sautoir (**Aa**). L. : ✠ *Secretum mevm michi (Zwijveke).*

— *Godefridus, dominus de Grimbergis et de Pirewis* (Perwez), 1240 : type équestre ; le bouclier et l'écu du contre-scel ; a la fasce. *Alcidis, uxor eius*, 1240 : contre-scel, écu a la fasce (*Afflig.*).

— *Dominus Willelmus de Grenberghe*, garant de *Leonius de A*, 1256 ; sc. l'acte analysé au nom de **Wavrin** (Robert), 1256 : type équestre ; très cassé ; le bouclier et la housse a une fasce et au sautoir broch. L. : *S' Will' mi . . . . . Ascha.* C.-sc. : un écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secrete Will' i dui de Assecha (Zwijveke* et Très. des chartes des comtes de Hainaut).

— *Godefridus, dominus de Perwcis, et Gerardus, filius eius primogenitus*, 1257 ; Godefroid : mêmes sceau et c.-sc. ; Gérard : une fasce ; c.-sc. : écu a la fasce (Ibid.).

— *Gerardus, dominus de Grimbergis*, 1257 : une fasce (Ibid.).

— *Robbertus de Grimbergis, dominus de Assecha*, dote sa fille Isabelle et son mari, Renier, fils de Renier *Egloij*, de terres a Assche, a tenir de lui en fief, 9 nov. 1296 ; le sceau est tombé (B., N° 131).

Parmi ses hommes de fiefs, il cite : *Johannes [de Assecha], dominus de Molhem* (Molhem), *noster avunculus*, et *Henricus de Morseke* (Moerzeke), *noster consanguineus, milites.*

— *Egbertus de Grijmberghe, famulus, coheres d'Agnes, domicella in Almelo*, 1338 : parti ; au 1er, comme le 1er de l'écu de cette dernière ; au 2e, une demi-rose, mouvante du parti. L. : ✠ *S' Egberti de Grimberghe* (Duss., *Werden*, N° 107) (Pl. 7, fig. 179) (voir **Almelo**).

Grimberg, en Over-IJssel. Comp. les armes d'Almelo et Goer (*Gore*), 1338.

— Jean van *Gremberghe*, sgr. d'Assche, chev., h. de fief du comte de Flandre, 1355 : une fasce et un sautoir brochant C : un vol. L'écu accosté de deux arbres (Fl.).

— Guillaume van *Grimberghe*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 86 mout., 1374 : de vair a la fasce, chargée de trois besants, ou tourteaux. L. : *S Willi de Grimmbirghe* (B.).

Grimberg[**h**|**e**|**n**]. Sire Jean van *Grimbergen*, prêtre, et *Aleijd*, sa sœur, *heren Philips kinder, van Voorburch* (Voorburg), transportent une rente, devant l'écoutète du métier de Wateringen, 1375 : deux croissants en chef, une étoile en pointe et un bâton sur lequel brochent le 1er croissant et l'étoile. L'écu accosté de deux léopards lionnés assis. L. : *S Iohis de Grimberghen pbri (Holl.).*

— Jean van *Grijmbergen*, sgr. d'Assche, chev., h. du duc de Brabant, 1411 : une fasce et un sautoir broch. C. : deux pieds de cerf d'hermine. S. : deux chiens braques. L. : *S' Ioh'is de Griberg dñi de Ascha milit'* (B.).

— *Costen van Grembergen, heere tot Aa ende te Hooghestene*, etc., 1429 : un sautoir. C. cassé (Ch. et doc. div., c. 1)

L'acte a trait à la vente d'un cens sur une terre sous Kesterbeek et Sollembergh et d'une terre à Huijssinghen.

— *Jehan de Grymbergues*, sgr. d'Assche, mambour de son *tres chier neveu damoiseau Jaques, seigneur de Jausche, de Hierges et de Bioul*, 1465 : dans le champ du sceau, a d., un écu a la fasce et au sautoir broch. C. : une tête de cheval, accompagnée à s. d'un listel montant, portant des lettres . . . (cri?) ; à s., un homme appuyant la main gauche sur le pommeau de son glaive et tenant de la droite une bannière, écartelée, chaque quartier à un lion, aux 2e et 3e à la queue fourchée (**Brabant**). L. : *S . . . . s de Grymbergis dñi de Assche et de Hamme* (Gr. sc., *Jauche*, c. 4353).

Les sires d'Assche étaient guidons du duché de Brabant.

— Antoine van *Grijmberygen*, dit van *Assche*, échevin de Bruxelles, 1492 : même écu C fruste (*Afflig.*).

— Jacques van *Grimberghen*, fils de Thierry, tient, du château de Termonde, des fiefs de Lebbeke, 1513, 49 : un gland (Fiefs Nos 3990 et 4030).

Grembergen, près de Termonde.

Le seigneur de GRAEMSBERGHE-TEZ-DERMONDE : *de gueulle au sautoir d'argent, et crye : Helpt synt Jan Graemsberghe !* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la conte de Flandres*).

— Antoine van *Grimbergen*, dit van *Assche*, chev., échevin de Bruxelles, 1530 : une fasce et un sautoir broch. C. : une tête d'âne engoulant le cq. L. : *S Antony de Gri . . . . . dei de A . . . . .* (Brux.).

— (Le vicomte de), sgr. de Borght, Ter-Tommen, etc., 1729 : parti ; au 1er, fascé de huit pièces, la 4e chargée d'un lion léopardé (**Dijcke**) ; au 2e, trois coqs (**Kerrenbroeck**). L'écu sommé d'une cour, a 9 perles. S : deux lions (?), tenant, chacun, une bannière, la 1re aux armes du 1er, la 2de fruste (M. van der Elst) (voir **Aa**, **Blieck**, **Eechoute**, **Grijsperre**, **Limburg**, **Zelck**).

Grimde (Everard van), Rodolphe uten *Lijeminghe* (*1o loco*; son scean est tombé et Hanneman, le jeune, tous bourgeois de Louvain, reçoivent, du Brabant, 645 vieux écus, qu'ils ont dû payer a sire Everard *sher Claus* (t Serclaes), chev., *als van coste dien hi ende noch siin ghesellen ghedaen hadden te Bruessele op den greve van Loen* (1.002) *bi ghebreke van haerre liftochten, voer de welke vors . coste de greve van Loen vors . ons, Rôlof, Everaert ende Hanneman ende noch andere ghesellen porteren van Loevene tot drie ende twintich persoenen toe ghevanghen hielt boven de effeninghe die min here ende min vrouwe van Brabant metten vors . greve van Loen ghemaect hadden* ; 26 décembre 1358 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écusson, à trois pals, ledit écusson, au chef chargé de deux étoiles. L. : ✱ *S' Everardi de Grimde* (B., N° 1690) (Pl. 7, fig. 180) (voir **Han-[n]eman, Limminghen**).

Grijm[m]aer (-air). Thierry *Gr^m^tmaer*, bourgeois de Malines, 1356 : deux léopards lionnés adossés, les queues entrelacées, n'ayant, ensemble, qu'une seule tête (Fl.).

— (Louis), échevin *illec*, 1395, 6, 9, 1403, 4, 11, 2 : même écu, le 1er des deux léopards lionnés chargé d'un écusson, a trois pals S. : deux griffons accroupis. L. : *Sigil Ludovici Grimmaer* (Mal.).

A. VAN DEN ELINDE reproduit un sceau de Louis « *Grummaer* », de 1395, sans l'écusson, à trois pals.
Voir aussi *Monatsblatt der K.-K. herald. Ges.* « ADLER », Vienne I, p. 46 : *Ein heraldisches Denkmal*.

Grinai, voir **Ghernaij**.

GRINDBERG, voir **Altenbochum**.

Griniart, voir **Graniart**.

Grinsven (Roger van), échevin de Bois-le-Duc, 1608 : trois lions (Mal.)

Grijpskerke (Adrien, fils de Henri van), b. du comte de Zelande, 1453 : neuf (3, 3, 2, 1) étoiles. S. s. : un lion (C. C. B., c. 413).

— Jacques van *Grijpskercke* (fils de Guillaume), même qualité, 1487 : neuf (3, 3, 3) fleurs de lis. C. cassé (Ibid.).

— Jean van *Grijpskeercke* (fils de Simon), même qualité, 1504 : même écu qu'Adrien, 1453. C. : une tête et col d'aigle (Ibid., c. 107).

Grijsperre. Jean van *Grijspe[e]re*, chev., reçoit une rente pour sa femme, Marguerite de Grijsperre (*Grijspeere*), fille de Guillaume *Langhe Gheraerds*, 1415, 16 ; reçoit, pour sa fille, Jacqueline, une rente sur la sgrie de Guines, rente a elle échue par son frere Jean, 1420 ; sc. en 1425 : trois chevrons. C. : une hure et col de sanglier entre un vol. L. : *S Iehan de Grijsperre* (C. C. B., Acquits de Lille, f. 190, 376).

Voici, d'après GELRE, l'écu de *her Jan Grysperen*, b. du comte de Flandre : d'argent à trois chevrons de sable.
Le seigneur de GRYSPERRE *et de* HEGHEM (Eeghem) : *d'argent, a trois chevrons de sable, et leur surnom est de* GRYSPERRE (COLIN, GUILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la comté de Flandres*).

— Jacqueline de *Grijspere*, dame de *Baseroode*, veuve de messire Gérard van Maldeghem, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1429 : parti ; au 1er, une croix, cantonnée de douze merlettes contournées, rangées en pal (**Maldeghem**) ; écusson, en cœur a la fasce et au sautoir broch. (**Moerzeke-Grimberghe**) ; au 2d, trois chevrons. T. : un ange. L. : *S Iakemme van Grispere vrauwe van Scoude* (Ibid., f. 378).

M. ALPH. DE VLAMINCK, *La seigneurie de Moerzeke* (Anvers, 1895), cite ce Gerard de Maldeghem comme sgr. de Scoude et de Baesrode, sans mentionner son alliance.

— (Josse de), sergent et serviteur à masse du duc de Bourgogne, a Gand, 1453, 6, 7, 8, 60, 4 : trois chevrons et un baton broch. C. : comme Jean. T. d. : une dlle. L. : *Ioes van Grispeer* (Ibid., f. 109, 116, 113).

— Guillaume van *Grijspere* (fils de messire Guillaume) tient de Roland, sgr. de Poucques, du chef de sa sgrie de Wijngene, dite *Sinte Amansche* (relevant de l'abbaye de St-Amand, à *Pevele*), une *vierscare*, avec bailli et sept échevins, à *Heedeghem* (Eeghem), 1502 ; chevalier, sgr. de *Heedeghem*, tient, de Jacques de Thiennes, dit de Lombise, la sgrie de *te Strijpmeersch*, a Pitthem, 1514 : trois chevrons, accompagnés en chef a s. d'une coquille. C. : une hure et col de sanglier entre un vol. S. d. : un lion (Fiefs, Nos 10590 et 10631).

— (Arnould van), fils de Guillaume, tient, du château et Vieux-Bourg, à Gand, le bien de *ten Rije* (21 bonniers), à Meijghem, 1550 : trois chevrons. C. : une hure de sanglier entre un vol (Ibid., N° 3203).

GRO[E]NENDAEL. *Reijnout Hol van Gruenendale* et *Willem van Kelchem* reçoivent, du Brabant, 64 vieux écus, pour leurs services dans la guerre de Flandre, 11 avril 1357 : de . . . a six burelles ; au fr.-q. (dextre) chargé d'une étoile a cinq rais. L. : . *Reinout . . . Groene d . . . .* (B., N° 976) (voir **LEFVINICH**.

— *Arnt der Hol van Gronendale* reçoit, du Brabant, pour lui et ses compagnons, un acompte de 147 vieux écus, pour leurs services dans la guerre de Flandre, 24 avril 1357, a Bruxelles : un burele de douze pièces, la 5e chargée en cœur de . . . (une coquille ?) ; au fr.-q. semestre chargé d'une étoile a cinq rais (B., N° 1005).

Groeneveld, *Philips van Gruonevelde*, écuyer, sc. un acte du comte de Hollande, 1293 ; Ph. van *Gronenvelde* decl. : *dat ic hebbe genomen dat hues ter Hurst* (Hurst), par la volonté de l'évêque d'Utrecht, *des maerscalc ic bin*, pour garder ce château au profit de Florent, comte de Hollande et de Zélande, jusqu'à ce que celui-ci soit remboursé de 2000 livres qu'il a prêtées audit prélat, 1296 : type sculptural ; trois croissants. L. : ✠ *S Philpi de Gronenvelt (Holl., et Utrecht.*

Her Jan van Gronenvelt, h. du «duc» de Hollande, portait, d'après Gelre : de sinople à trois croissants d'argent.

Groenewoud, Guillaume van *Groenewoude*, reçoit, du chef de la bataille de Baswelar, un acompte sur une t. t. de 540 mont., 1380 : trois oiseaux, accompagnés au point du chef d'une couronne, L. : ✠ *S Willa van Groenewoude* (B.).

Voici, d'après Gelre, le blason de *Jacque van Groenewoute*, h. de l'évêque d'Utrecht : d'or à trois coqs(!), crêtés et barbés de gueules. Volet de de sable. Cour. d'argent. C. : une tête et col du coq de l'écu, entre deux oreilles d'âne, de gueules à l'int., d'or à l'ext.

— Jacques van *Groenewoude*, arbitre entre Arnould van *Cleve* et consorts et le duc de Gueldre, 1400 : trois coqs. Cq. cour. C. : un coq iss., essorant. S. : deux léopards hounés. L. : . . . . . *Groenewoud*, (Arnhem, *Rekenk.*, N° 797).

Groenhout (Adrien van) (fils de Gossuin), échevin de Rotterdam, 1344 : une croix et un lambel broch. C. cassé (U.).

— (Gossuin van) (fils d'Adrien), même qualité, 1379 : même écu. C. : une croix (U.).

Groenincx, Catherine *Groeninchs*, veuve de *Jakemin le Bateur*, demeurant à Lille, reçoit une rente viagère du duc de Bourgogne, 1461, 2 : une trangle, surmontée de deux merlettes. L. : *S Cateline Groenincx* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

Groeninx (Gilles) (fils de Marin), 1615, et Marin Gr. 1666, échevins de Rotterdam ; tous deux : trois olives, tigées et feuillées. C : une olive de l'écu entre un vol (U.).

Groesbeek (Jean van) (*-beke*) reçoit une indemnité pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1358, 7 août : une fasce ondée (!), surmontée d'un lambel. L. : ✠ *S Ioh de Groesbeke* (B., N° 1676).

Il reçoit 137 1/2 vieux écus qui lui étaient dus pour deux obligations, l'une de 112 1/2 vieux écus, l'autre de 25.

— *Tijlmannus de Gruijsbeke*, échevin de Nimègue, 1382 : une fasce entée *(Geld.)*.

— Segher van *Graisbeke*, sgr. de *Hoemen* (Heumen), chev., sc. un acte du duc de Gueldre et de Juliers, 1395 : même écu. C. : une tête et col de chien lévrique de l'écu (Duss., *Clèves-Mark*, N° 580).

Groesbeek (Dame Jeanne van) *(-beeck)*, dame de Wijhe, fait un compromis avec Otthon van Wijhe, au sujet de biens en Nederbetuwe, à lui échus par la mort de sa sœur, dlle Agnes van Wijhe, 1420 : parti ; au 1er, un lion cour. naiss. (**Wijhe**) ; au 2d, une fasce entée (*Wassenaer*).

— (Jean van) *(-beeck)*, chev., mambour de ladite dame Jeanne, 1420 : mêmes écu et C. que Segher (1395) S. : deux chiens braques colletés (Ibid.).

— (Rodolphe van) *(-beke)*, batard, juge à Groesbeek, 1431 : même écu, brisé d'un filet en barre, broch. *(Geld.)*.

— Gérard de *Groisbeeck*, évêque de Liège, duc de Bouillon, comte de Looz, etc., 1574 : type ogival, fortement endommagé ; au bas, un écu, à la fasce entée (S.-T., c. 13).

— *Noble et honnorez seigneur Jan de Groisbeeck, chevallier*, gouverneur du château de Huy, 1604 : même écu. C. cassé (Ibid., c. 16) (comp. les armes de **Hautart, Lawick** ; voir **Broekhuizen, Galen, Hautart, IJzendoorn, Kessel**).

Comp. *Geldersche Volksalmanak*, 1888, p. 112.

Voici d'après Gelre, le blason de *her Zeyer van Groesbeke*, h. du duc de Gueldre : d'argent à la fasce entée de gueules. Le cq. d'or. C. : une tête et col de chien loup) d'argent, lamp. de gueules, le col chargé d'une fasce entée de gueules.

GROES|S|EN, GROESSEL, voir **GROSEN**

Groll (Herman van), chanoine de Xanten, 1393 (n. st.) : une fasce, chargée de trois coquilles et accompagnée de trois (2, 1) billettes (Duss., *Clèves-Mark*, N° 566) (voir Pl. 8, fig. 181).

Gronsveld, *Henricus de Vronsele*(!), *miles*, s'engage, moyennant 18 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, avec quatre écuyers montés, dans la guerre entre l'Angleterre et la Flandre, 10 août 1358 : trois tourteaux. L. : ✠ *S' Henrici dñi de Groselt milcis*(!) (N° 416).

Gronsfeld en la terre de Limbourg, h. dit Hemricourt.

D'après Gelre, le sgr. de Gronsveld, h. du duc de Brabant, portait : d'argent à trois tourteaux de gueules. Cq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, sommé d'une grosse boule de gueules.

— Henri van *Gronssent*, chev., sc. un acte de son parent *(neere)*, Lambert van Goer, 1367 ; se porte caution pour le duc de Brabant, 1371 : même écu. L. (1367) : ✠ *S' Henrici de Grentsceit*(!) *militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 800, et B.).

— Jean van *Grons[s]elt*, chev., promet de rendre indemne le sgr. de Heinsberg, son répondant, 1369 : reçoit du Brabant une rente sur Finkenrade, 1373-4 ; trois tourteaux, surmontés d'un lambel. L. : *S Her Iohan van Grunselt* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 824, et B.).

Gronsveld. Henri, sgr. de *Gronsselt*, chev., drossard de Limbourg, sc. une obligation du duc de Brabant, 1371 : trois tourteaux. L. : ✠ *S' Henrici de Gres . . . t militis* (B.).

— Jean van *Gronsselt*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Gronsveld ; i. t. : 1600 mout., 1374 : trois tourteaux, surmontés d'un lambel. L. : ✠ *S Dni Iohis d Gronsit militis* (B.).

— Jean, sire de *Gronsselt*, promet de restituer au duc de Brabant les château *(slot)*, ville et pays de Wassenberg, avec le château *(borch)* d'*Elshem* (Elsum), qu'il lui avait cédés, sa vie durant, aussitôt qu'il lui en fera la demande, et après remboursement de sa créance et des frais de construction qu'il pourrait y faire, 24 mars 1376 (n. st.) : trois tourteaux. L. : *S' Ian here te Gronselt* (B.).

— Henri van *Gronsselt*, chev., sgr. de *Rencberch* (Rimburg), reçoit du Brabant une rente sur Rolduc, 1384 ; même écu, brisé en cœur d'une étoile à cinq rais (B.)

Voir E. Richardson, *Geschichte der Familie Merode*, II, p. 179, etc.

— Henri, sire de *Gronsselt* et de la Heyden, et Marguerite van Merode, dame de *Gronsselt*, veuve de sire Jean, sire de ce lieu, décl. que la duchesse de Luxembourg, etc , a donné à Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, l'autorisation de racheter d'eux les château, ville et pays de Limbourg et de Rolduc que feu Jean van Gr., frère dudit Henri, avait reçus en gage, de ladite princesse, pour 15294 vieux écus, et les château et pays de Wassenberg, engagés au même, pour 425 doubles moutons. Ils cèdent au duc de Bourgogne ces biens et le château de *Spremont* (Sprimont), 26 mai 1387 ; il reçoit une rente sur Maestricht, 1388 : trois tourteaux. L. 1387 : *S' Henrici dni de Gronselt* (B.).

— Henri, sgr. de *Gronsselt* et de *Herstall*, prête serment de fidélité, au duc de Brabant, en qualité de châtelain, drossard, semoncur et receveur de ses château, ville et pays de Limbourg, 1429, 8 août : même écu. L. : *S Heinric v . . Gronselt* (B.).

Il prête ce serment entre les mains de maître *Gilleun van der Sart*, doyen de St-Denis, à Liége, chancelier, de frère *Iouan van Engeoen* (Emmikhoven), maître de Chantraine, de l'ordre de Rhodes, et du sire de *Dongelbert* (Dongleberg), chev.

— Henri, sgr. de *Grousfelt, Ringberch* et *Harstel*, burgrave et drossard de Limbourg, h. du duc de Brabant, 1431 : même écu (B.).

— (Henri, sire de) et de *Rynceberg*, 1446 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une boule (Duss., *Jul.-Berg*, N° 2363).

— Henri van *Gronsselt*, écuyer, sc. un acte parlant d'un moulin à eau, à Roldec, qu'il a pris en amodiation de Maximilien et Marie, duc et duchesse de Brabant, 1479 : mêmes écu et C. (C. G. B., v. 107).

Gronsveld. Roland van *Gronsfelt*, bailli de Wijnendale (Flandre), 1534 : un tourteau au flanc s., surmonté d'un lambel ; le flanc d. et la pointe cassés. C. cassé. L. : . . . . . *Grans* . . . . (M. Morel de Bouche-Saint-Denis) (voir **GRUINSSELT, Gueldre, Heijden**).

Groot. Henri *die Grote*, échevin du Franc de Bruges, 1295 : une croix, accompagnée de douze merlettes, rangées en orle *(Oost-Eecloo)*.

La maeyson surnommée de Groote *d'azur, à la croix et douze merlettes à l'orlet, tout d'argent.* Cous. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la ville de Bruges*.

— *Watier le Grant*, échevin de l'Ecluse (Flandre zéland.), 1399 : une aigle éployée et une bordure (simple). L'écu sommé d'un léopard couché et accosté de deux léopards adossés. L. : *Sig* . . . . . *ovt* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, I. 80-81).

— Philippe de *Grote, advoe* (tuteur) de Wulf, fils de Jean Suibbel, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1423, 5, 8, 32, 4, 5 : même écu, mais sans bordure. Cq. cour. C. : une aigle (simple) iss. S. : deux aigles. L. : *Sigillum Philippi de Grote* (Ibid., I. 376, 377 et 378).

— *Gautier le Grand*, 1432 ; *Wouter de Grote*, 1434, h. du duc de Bourgogne, à l'Ecluse : même écu, mais avec bordure (simple). C. cassé (on voit une partie d'un vol). L. : . . . . . *e Groet f [Ian ?]* (Ibid., I. 80 et 81).

— Jean de *Grote*, licencié-ès-lois, conseiller du duc de Brabant, 1446 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, une croix ancrée, cantonnée de huit billettes, 4 en cœur, 4 dans les coins. Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Iohannis de Grote* (B.).

— (Henri dit), receveur du roi, sc. un acte de Thierry van Malburch, fils d'Othon, 1560 : un lion et une fasce broch. Cq. cour. C. : un lion iss. *(Geld.)*.

— Paul de *Groote*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1622, à Ath : trois croissants, surmontés, chacun, d'une étoile à cinq rais. L. : . . . . . *de* . *ro* . . . . . (M. Hulin, a Gand).

Voici, d'après Grune, le blason d'*Yvon die Groet*, Gueldrois : de gueules à trois pals de vair, au chef d'or, chargé d'un fleur de lis de gu., issante. Volet du gu. Cour. d'or. C. : une tête et col de lion de gueules, muni de deux oreilles d'âne.

Grootloo (Les échevins de) (hameau de Schrieck), 1436, 96, 1502, 32 : trois pals (Mal.).

Gros (Jeanne de), dame de *Maingny* (Magny), tient, du Brabant, des fiefs à Jauche et à Walhain, 1530 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) flanchis (Av. et den., N° 4226).

GROSEN, Jean van *Groes[s]en, Groessel, Graesen*, reçoit, du Brabant, des indemnités pour ses services, frais et pertes, dans la guerre de Flandre, 1357, 8 : trois dagues. L. : ✠ *S' Johanes* (!) *de Grosen* (B., N° 996, 997, 1302, 1311) (Pl. 8, fig. 182) (voir **Woude**).

Il reçoit les acomptes suivants : le 24 avril 1357, 628 vieux écus; le 28 juillet suivant, 305 1/2 vieux écus; le 20 du même mois, 25 vieux écus. Enfin, le 28 juillet 1358, on lui paie 645 vieux écus : *van allen zaken, coste, scade ende verlies.*

Jean van *Groesen* se, pour Jean van der Woude, qui reçoit, pour lui et ses compagnons, un acompte de 142 1/2 vieux écus, pour ses services dans la même guerre; 24 avril 1357 (B., N° 997).

Gross, Everard, dit *Groisse van Bacharach*, h. de l'archevêque de Cologne, 1371 : une bande, accostée de deux bâtons (Duss., *Col.*, N° 913).

GROSTEIN (Nicolas van), chev., voué *(landfoidt)* d'Alsace, 1381 : dans le champ du sceau, un casque, cimé d'un buste barbu, coiffé d'un chapeau, sommé d'une boule. Ledit casque accosté de deux écus, chacun : au chevron, chargé de trois aigles. L. : *S Nicolai de Groste milt sceteti argn* (écoutète de Strasbourg) (B.).

Voir J. Kindler von Knobloch, *Das goldene Buch von Strassburg (Jahrbuch der K.-K. herald. Ges. « Adler » in Wien*, 1884).

Grotart, voir **Os**.

Grotenraeck (Tilman van den), échevin de Zepperen, 1490 : un dragon contourné (S.-T., c. X).

Groul (Sohier), bourgeois de Tournai, reçoit, de la ville, une rente inscrite sur sa vie et celles de Jaquette Hupilonne (fille de feu Jean), de *Sohelet* au Toupet et de Jeanne au Toupet, femme dudit Sohier Groul, 1407 : un chevron, accompagné de trois trèfles. T. : un h. sauv. ; l'écu accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : . . *Sohier Grou* . . (Tourn., Quitt.).

Groullart, voir **Waha**.

Grove *(Bernardus)* sc. un acte de Wenemar de *Liethen*, 1348 : une bande, chargée de trois besants, au tourteaux. L. : . . *Bernardi dic* . . . . . *xen* (Duss., *Werden*, N° 122).

— *Arnd den Grove, dey Jonge*, reçoit en fief, du comte Adolphe de Cleves, etc., son alleu : *myn hus geheiten ter Hassele*, dont le comte pourra s'aider contre ses ennemis, sauf contre l'archevêque de Cologne, 1409 : cinq roses, 3 en chef, 2 en pointe. L. : *S'* . . . . . *dicti Grove* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 681).

GRUENENDALE, voir **Daun**, **GRO[E]NENDAEL**.

GRUINSSELT *(Vilart van)*, écuyer, ayant été fait prisonnier, au service du duc de Luxembourg, au siège de Cologne *(vur Coellene)*, reçoit par Jean, sire de Grunsveld, 10 *sewaire galden*, pour sa rançon, 1377 : écartelé; au 1er, une merlette; aux 2e, 3e et 4e, plains. L. : *S Ollaf van G . [e]llft .* (?) (B.).

Gruijthuijs (Henri van den), se, un acte du comte de Cleves, 1348 : une fasce, surmontée de trois têtes d'aigle (Duss., *Jul.-Berg*, N° 509).

— Othon van den *Gruijthuse*, chev., témoin à l'acte de Thierry van den Berghe, relatif à son mariage avec Elisabeth de Friemersheim, 1363 : même écu (Duss., *Orange-Moers*, N° 26).

— Jean *Gruithuis*, le vieux, h. de fief du duc de Brabant, dans sa sgrie de Fauquemont, 1453 : un lion (G. C. B., N° 113) (voir **Aa**, **MONEMENT**).

Des van den Gruuthuise, h. du comte de Clèves, portaient, d'après Gelre : d'argent à la fasce, surmontée de trois tetes et cols d'aigle, le tout de gueules. Gelre donne ainsi le blason d'*Arnt van Gruthuise*, Gueldrois : d'argent à l'aigle de gueules, becquée et membrée d'azur, chargée d'un écusson d'argent, à la fasce d'azur. Le eq. d'or. C. : une aigle iss. de l'eau (Griethuizen). *Le seigneur* de La Gruthuse, *à Bruges d'or, à la croix de sable, et sont surnommé* de Bruges, *yssuys hors la tuerie* Marie des chastelains de Bruges; *mais, à présent, il porte écartelé de gueulle au sautoir d'argent et croz à la bataille : Bruges la noble de saint Maurgez* (Coen, Galliard, *L'Ancienne Noblesse de la comté de Flandres.*)

Grumeau (Jacques), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1570 : une grue avec sa vigilance. T. s. : un pèlerin, portant de la main gauche son bourdon et sa besace (Mons, Sainte-Waudru, c. II).

Grum[m]elscheid, Godefroid van *Gruemelscheyt*, jadis prisonnier à Raswelor, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 288 mont., 1374 : de . . . à l'écuss., chargé d'une aigle. L. : ✠ *S Goidevert de* . . . . *or* . (B.).

— *Giltz van Grymmelscheit* prête serment au duc Antoine de Brabant, comme burgrave et *amptman* de son château et pays de *Boulongien*, 23 avril 1415 : une aigle (fruste). L. : ✠ *S Egidii* . . . . . *melscheit* (B.).

Grünewald. *Gerlach Gronewalt*, 1390 : trois arbres, sur une terrasse. L. : *S Girlach Groinvalt* (Duss., Chap. de Dusseldorf).

— *Johannes Groenwalt*, 1400 : même écu. L. : *S Iohannes* . . . . *wealt* (Ibid., N° 100).

— *Hannes Groenwalt*, 1420 : même ecu. L. : *Sigillum Iohannes Grönwalt* (Ibid., N° 104).

Ces personnages siellent en qualité d'échevins de Dusseldorf.

Grutepot (Jean), échevin de *Sluus* (Sluijs = L'Ecluse, dans la Flandre zéland.), 1394 : une croix, chargée en cœur de . . . (une étoile?), accompagnée, aux 1er et 4e cantons, d'un pot à panse arrondie, et aux 2e et 3e, d'une coquille (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79).

Gruter[e], Grueter[e], Gruutere, etc. *Jehans li Grutres*, bourgeois à Gand, 1294 : trois jumelles et un bâton broch. L. : ✠ *S Ian de Grvter* (Fl.).

— *Jehan li Grutres, li jouenes*, bourgeois de Gand, *prochain ami*, du côté maternel, de *Gillekin de Rosnaw* (Renaix). 1294 : parti; au 1er, trois jumelles; au 2d, trois annelets, rangés en pal. L. : ✠ *S' Iehan li Grvtres (Nam.,* N° 265) (Pl. 8, fig. 183).

— Henri *le Grutere*, h. de fief du comte de Flandre, 1331 : trois jumelles et un lambel broch. L. : ✠ *S Henrici dicti Grvtre* (Fl.).

— *Gherardus Gruter* fait avec Thierry, sgr. de Voorst, et d'autres, une obligation à des juifs, 1347 : une rose en chef à d. et deux colonnes *(zuilen)*, 1 en chef à s., 1 en pointe. L. : ✠ *Sigillum Ger . . . . Gruter (Geld.).*

— Godefroid *dic Gruter*, et d'autres, déct, s'être faits hommes du comte de Berg et de Ravensberg, 1369 : une bande, accompagnée au canton s. d'un meuble affectant quelque peu la forme d'une manche mal taillée (Duss., *Jul.-Berg*, N° 837) (Comp. les armes d'**EGHER**, **Glinde** et **Steghen**).

— Jean *de Grutere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Rike, 1374 : trois pals; au chef chargé de trois fleurs de chardon (?). L. : ✠ *S Iohis dct . . . . . e* (B.).

— *Gerardus dictus Grutere*, échevin de Louvain, 1379, 88, 1400 : coupé; au 1er, trois pals; au 2d, un mortier, a deux anses carrées. L. : ✠ *S' Gerardi dci Grvtere scabi lovan* (M. Rouffart, B. et S.-G., *ad annum* 1367).

— *Steven Gruter* transporte à Adolphe, comte de Cleves, *alsulche husinge ind erfnijs geheiten dat Tolhues, gelegen tor Huessen* (Huissen) *op der stat muren op den Rijne*, 1409 : même écu que *Gherardus* (1347). L. : *S Steph . . . . . Gruter* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 680).

— Gérard de *Gruijtere*, marchand de la duchesse de Brabant, dans la chambre des toutieux, à Louvain, 1422 : coupé; au 1er, trois pals; au 2d, un mortier, a deux anses carrées. L. : ✠ *Sigillvm Gerardi dci Grvtere* (B.).

— Thierry *Gruetere*, échevin de la cour de tenanciers de Renier van Brede, prévôt de Saint-Trond, 1425, 39 : un léopard. C. : un lion assis, de face (S.-T., c. 9, 10).

Gruter[e], Grueter[e], Gruutere, etc. Thierry Gruter, de *Bruggen*, sc. un acte avec *Arnd Speede* (voir **Spee**), 1427 : deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas, surmontés de quatre (2, 2) billettes (?). L. : *S Diederik Grvter* (Duss., *Orange-Moers*, N° 60).

— Liévin *de Grutere* tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430 : trois jumelles, surmontées à d. d'un annelet. C. : un buste iss. d'une cuve. T. : deux d[ll]es (Fiefs, N° 3752).

— Libert *Gruijters*, échevin de Saint-Trond, 1436, 52, 8 : un chevron, chargé de trois merlettes et accompagné de trois forces renversées. S. s. : un griffon accroupi. L. : . . . . . *ers* (Abb. d'Oriente A. G. B.; Ord. et S.-T., c. 10).

— Jean de *Grundere*, h. du château de Gand, 1477 : écartelé; aux 1er et 4e, trois jumelles; aux 2e et 3e, trois lions (**Vaernewijck**). Sur le tout, un écuss. fruste. C. : . . . . S. du cq. : . . . . L. : *S Ieha . . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1477).

— Henri de *Gruijtere*, échevin de Tirlemont, 1492 : trois têtes de taureau, de profil; au fr.-q. broch., chargé de trois huchets. Un lambel broch. sur l'écu. L. : . *Henrici de Gruter scabi thie . . . . . .* (S.-G.).

— Jean de *Gruijthere*, même qualité, 1498 : même écu, mais les huchets contournés. L. : . . *ohis de Gruter sc . . . . thenen* (S.-G.).

— Henri de *Gruijthere*, même qualité, 1505 : même écu. L. : *S Henrici de Gruter scabi thienen* (S.-G.).

— Jean *Gruijter*, échevin d'Arnhem, 1506 : deux colonnes *(zuilen)*, 1 en chef à d., 1 en pointe, et une rose en chef à s. C. : une bourse (N.-D., Anvers, *Chap., Capsa rer. extraord.).*

— Henri de *Grutere*, échevin de Tirlemont, 1518 : même écu que Henri, en 1492. L. : *S Henrici de Grutere scabi the (Heijtissem).*

— Jean *de Gruutheere*, dit van Exaerde, tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief *bij den hove van Vaernewijc*, etc., 1529 : écartelé; au 1er, trois jumelles; aux 2e et 3e, trois lions (**Vaernewijck**); au 4e, cassé. Sur le tout, un écuss. (??). C. : un buste, chargé d'un sautoir (Fiefs, N° 3338).

— Jean de *Grutere*, h. de fief de la châtellenie de Gand, 1543 : écartelé; aux 1er et 4e, trois jumelles; aux 2e et 3e, trois lions (**Vaernewijck**). Sur le tout, un écuss. fruste. C. : un buste, chargé d'un sautoir, iss. d'une cuve, garnie d'un vol. S. : une licorne et un lion. L. : *S Ian de Grutere f Ioos* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 118).

— Jean de *Grutere* (fils de Giselbert), tuteur de dame Gertrude van *Dedeghem*, veuve de sire Giselbert de

Gruterc, la quelle tient 1/3 de la grande dime d'Alost, dont les autres tiers appartiennent aux couvents d'Alligheim et de Forest, 1546 : trois pumelles, surmontées a d. d'une rose (Ibid., N° 4736) (voir **Cortewille**).

Les barons de Grutere d'Ddeghem portent : de sable à trois pumelles d'or.

Grutersen, voir **Zwane.**

GRUUTHUSE, voir **Aa, Gruijthuijs**

Gruwel (Jean), jadis prisonnier a Basweiler, sous sire Godefrarts ; i. t. : 420 mont., 1374 : dit se servir de son propre scel : trois pals ; au chef chargé a d. d'un écusson, coupé ; au 1er, trois pals ; au 2d, plain. L. : *Sig Simonis dicti Gruwe* (!) (B.).

Guedens (Jean), échevin d'Aerschot, 1493 : un pelle de boulanger, accostée de deux grands hérons. L. : *S Iohis Gueens*(!) *scabi arscolen* (S.-G.).

Guegnies, voir **GUIGNIES.**

Gueldre. *Otto, comes gelrensis,* 1247 : type équestre ; le bouclier et la bannière, a un lion (queue simple?) et a un semé de billettes. Le c.-sc. est semblable à la face, mais d'un plus petit module, et le comte y tient de la droite un glaive, au lieu de la bannière (Duss., *Jul.-Berg*, N° 27).

— (Henri de) se porte fort pour Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, 1286 : un lion (queue simple), un semé de billettes et une cotice broch. L. : ✠ *S' Henrici militis frīs comitis gelrensis.* C.-sc. : même écu (*Nam.*, N° 191).

— *Henricus Karle de Ghelre,* chev., caution pour Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, quant à l'exécution des conventions faites à l'occasion de son mariage avec Marguerite, fille du comte Gui de Flandre, 1286 : plain, diapré ; au chef chargé de trois merlettes. L. : ✠ *S' Henrici militis de Gelren* (*Nam.*, N° 191).

— (Renaud, comte de) sc. un acte de *Gyselbertus, dominus de Brunchorst,* qui tient, de l'abbé de Werden, une *curtis* a *Halle,* 1294 : type équestre a dextre ; le bouclier, la housse, la bannière et l'écu du c.-sc., au lion (queue simple) et au semé de billettes (Duss., *Werden,* N° 73).

— (Marguerite, comtesse de), 1309 : type ogival ; dame debout, accostée de deux écus ; A, un lion et un semé de billettes. B, un lion (**Flandre**) (B.).

— (Renaud, comte de) et de Zutphen, 1332 : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse, au lion (queue simple) et au semé de billettes. C, et ornement du chaperon ; un écran semi-circulaire, au lion contourné, tes, de la pointe, et au semé de billettes, ledit écran garni de plumes de paon. C.-sc. : type équestre, petit module, semblable a la face (*Nam.*, N°s 535 et 9).

Gueldre (Marguerite, fille aînée de Renaud, comte de), 1335 : dans le champ du sceau, ogival, la dlle debout, tenant deux écus : A, un lion (!) et un semé de billettes ; B, trois pals (**Berthout**). L. : . . *Margareie primog . . . . . tis ghelren et s . . . . . .* (B.).

— (Renaud, duc de), comte de Zutphen, 1339 : un lion cour., a la queue fourchée (sans billettes). L. : ✠ *S' Reynaldi dei grā ducis g . . . . . et comitis z . . . . . en* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 424).

— (Mathilde de), dame de Malines et de *Eyke op die Mase* (Maeseijck), reconnaît, devant son parent (*neve*), Jean, sire de Montjoie, Fauquemont, etc., avoir reçu l'investiture de *Chiny,* 1347 : parti : au 1er, un lion (cour.?), a la queue fourchée ; au 2d, trois pals (**Berthout**). L. : . . *Mechteldis de Ghelria due de Mechlinia et de E . . . .* (Ibid., N° 500).

— (Renaud, duc de), comte de Zutphen, 1356 : un lion cour., a la queue fourchée (B.).

— (Edouard, duc de), comte de Zutphen, 1367 : même écu. L. : ✠ *S' Edwardi dei gra' duc' ghelren' et comit' zutphan'* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 802).

— Mathilde de Gueldre, comtesse de Clèves, dame du pays de Malines, 1371 : type ogival ; dame debout, sous un édicule, accostée de deux écus : A, de . . . à l'écusson, plain et à l'escarboucle broch. (**Clèves**) ; B, parti ; au 1er, un lion cour., à la queue fourchée ; au 2d, trois pals. Chacun des deux écus tenu par un h. barbu et, chacun, accompagné en pointe d'un aigle essorant, le 2d contourné (Duss., *Clèves-Mark*, N° 401).

— Mathilde, duchesse de Gueldre, comtesse de Clèves et de Zutphen, 1372 : parti ; au 1er, de . . . à l'écusson, plain et à l'escarboucle broch. ; au 2d, coupé ; *a*, un lion cour., à la queue fourchée ; *b*, trois pals (B.).

— Mathilde, duchesse de Gueldre, comtesse de Blois et de Zutphen, 1374 : parti ; au 1er, coupé ; *a*, trois pals de vair ; au chef plain (**Blois**) ; *b*, quatre lions et un lambel broch. (**Hainaut**) ; au 2d, un lion cour., a la queue fourchée. L. (1374) : . . *Mechtild dei gr'a dvisse gelr' Z cometisse*(!) *zutph . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 901).

— (Guillaume de Juliers, duc de), comte de Zutphen, décl. a sa chère cousine, la duchesse de Brabant, que les représentants de celle-ci, sire Henri, sire de Grounsveld, et sire Jean, sire de Wittem, ont remis, le jour de la Saint-Séverin, a ses chers consuls et conseillers, sire Henri van Sheenbergen,

prévôt d'*Aldemunster*, à Utrecht, et sire Jean van den Velde, chevalier, 12000 vieux écus d'or et 2000 *francs* que la duchesse lui devait, 1390 : un lion (cour.?) à la queue fourchée (B.).

Gueldre. *Johan van Gelre, bastart*, curé de *Boislar*, parent *(nere)*, conseiller et ami du duc de Juliers et de Renaud de Gueldre, etc., 1410 : un lion cour., à la queue fourchée, et un filet broch. L. : *Sigillum Ian* . . . . . (Duss., *Clèves-Mark*, N° 687).

Boislar semble être Boslar, au pays de Juliers.

— *Johan van Gelre*, bâtard, valet *(knecht)* du pays de la Veluwe, sc. le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : écu cassé. C. : deux pattes de lion. L. : . . . . . *en* (Arnhem, *Rekenk.*).

— (Arnould, duc de) et de Juliers, comte de Zutphen, 1446 : dans le champ du sceau, rond, deux blasons affrontés : 1, un lion, à la queue fourchée, contourné. Cq. cour. C. : un écran rond, orné de plumes de paon. H, un lion. C. : une tête de lévrier, colleté, entre un vol (B.).

— La duchesse de Gueldre et de Juliers, comtesse de Zutphen, etc. (Catherine de Clèves), 1456 : parti ; au 1er, un lion cour., à la queue fourchée, et un lion (simple), le col entouré d'une cour., accostés ; au 2d, coupé ; *a*, un écuss. et une escarboucle broch., *b*, une fasce échiquetée, de trois tires. T. : un ange. L. : *S Kat* . . . . . *dvcissa Gelrie* . . . . . *cmitiss Ju* (Duss., *Orange-Moers*, N° 75) (voir **Angleterre**, **Beeck**, **Berthout**, **Brabant**, **Fauquemont**, **Juliers**).

Guerlange, voir **Differdange**.

Gueux, Baudouin van *Gouys*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur, i. t. : 778 mout., 1374 : trois manches mal taillées et un bâton broch. C. : une tête et col d'homme barbu. S : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S Baudon de Gieux* (B.).

Guydechon, voir **Sneppe**.

GUIGNIES (Guegnies) (Pierre de), chev., decl. avoir donné à sa *sœur Heliart*, à son mariage, vingt livres de tournois, sur la moitié des prés, pâturages, annaies, jardins, rentes, et du manoir qu'il tient, du sire de Mortagne, à *Honevaing* (Honnevain), *dehuers lel pont de le Mote*, 1262 : de vair ; au chef plain (Tournai, Chartrier, B.).

Guijgoven. Arnould van *Guchoven* sc. pour sa femme, *Juwette*, jadis femme d'*Amelijs* de Warnant, qui avait été fait prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Warnant ; i. t. : 1600 mout., 1374 : une fasce ; écuss. en cœur, broch., à la bande. L. : ✱ . . . . . *vdehove* (B.).

Guijgoven. *Arnouls de Guchoven, escuiers, sires de Merres*, renonce à la restitution de toutes pertes, du chef de ladite bataille, pour sa femme, *Juette*, auparavant femme *a honorable escuier Ameile, jadis fis a monsseingneur Arnoul de Warnant*, chevalier, et décl. qu'en vertu du testament dudit *Ameile* le remboursement devra se faire *a honorable dame ma chiere et ameie cusine dame Maroie de Hautepenne*, veuve dudit chev. Arnould et exécutrice du testament dudit *Ameile*, 1385 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce ; aux 2e et 3e, une bande. C. : un léopard en arrêt. L. : *S' Arnoldi de Guedeyhocuen* (B.) (voir **Bollis**, **Fanson**, **Cole**, **Sanders**).

Comp. Hemricourt, *Miroir des nobles de Hesbaye*.

Guillaume (H . . . .), curé de *Braz* (Bras), terre de Saint-Hubert, paroisse composée de *la Haute et Basse-Braz* et du village de Sevisconut, 178. : parti ; au 1er, coupé ; *a*, de gueules à une rose à six feuilles ; *b*, de sinople à une merlette ; au 2d, d'argent au lion (écu ovale). C. : une rose à six feuilles. Dans le haut du cachet, les lettres : H G, dans le bas, les lettres : C B (deux cachets) (C. C. B., reg. N° 46581).

Guillemoix de Thouelalon *(Jehans)*, écuyer, reçoit, de Thierry Jehel, prévôt du duc de Brabant, à *Ivoix*, 80 *frans* de France, pour une *grise haquanee*, vendue à sire Clinquet de Brabant, chev., 1374 ; J. Guillemoix (tout court), jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne, 1374 ; le prévôt de Montmédy sc. pour lui une quittance y relative, 1378 ; le sceau est tombé ; 1374 : une croix, accompagnée au 1er canton d'une merlette. L. : *Seel Iehans Guilmois* (B.).

Guillemot (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1620 : un cerf saillant. T. s. : un saint Jean, tenant une croix de la main gauche, accompagné à s. d'un agneau regardant, passant à s. (Mons, H. de fief).

GUYRZE, voir **GURZE**.

Guirsch. Jean van *Ghyers*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 128 mout., 1374 : un lion cour., contourné. L. : . . *Iohan von* . . . (B.)

Guispeau (Jacques), fils d'Antoine, tient, du château de Termonde, un fief à Berlaere, 1590 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois huchets, ou croissants ; aux 2e et 3e, une croix. C. : un vol. Le sceau porte : *Coespeau* (Fiefs, N° 3560) (voir **Cospeau**).

Gulpen, voir **Galoppe**.

Gunter[e]. Jean *die Gontere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de *Rike* ; i. t. : 243 mout., 1374, 9 : trois pals, au chef chargé de trois têtes de léopard (?). L. : ✱ *S Iohas dei Gentre* (B.).

GU[Y]RZE (Simon van), chev., sc. un acte de Herman van *Bokinowe*, 1340 : deux bandes crénelées. L. : ✠ *S' Simonis de Slidese dicti de Gerz* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 429) (Pl. 8, fig. 184) (voir **BOEKENAU**).

Gürzenich, voir **Vinke**.

GHUSE (Pierre van), échevin de Termonde, 1371 : une hure de sanglier, accompagnée de trois étoiles à cinq rais, rangées en chef. L. : ✠ *S' Pieter* . . . . . *(Zwijecke)*.

Ghuste *(Jehan de le)*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc. un acte relatif aux chartreux du Mont-Saint-André, près de Tournai, 1551 : un chevron, accompagné de trois étoiles et sommé d'une divise, soutenant trois barres. S. d. : un griffon (Tournai, Chartreux, c. IV).

Güsten, voir **Buffel**.

Gut, voir **Grensau**.

Guttekoven. *Johannes de Guttichoven, dictus de Bergen*, sgr. de Stavele et de Droogenbosch, échevin de Bruxelles, 1462 : une croix alésée, les bras terminés, chacun, en deux têtes de dragon (!). C. : deux têtes de dragon, aux cols allongés, accostées (Brux.).

On blasonne généralement : d'azur à la croix gringolée d'or.

GUTTERSWIJCK, voir **Götterswick**.

CODICE HÉRALDIQUE

PLANCHES

DE

MARQUES DE MARCHAND

ET

D'ARMOIRIES D'APRÈS LES SCEAUX

Marques de Marchand : planches 1 et 2.

Armoiries d'après les sceaux : planches 1 à 14.

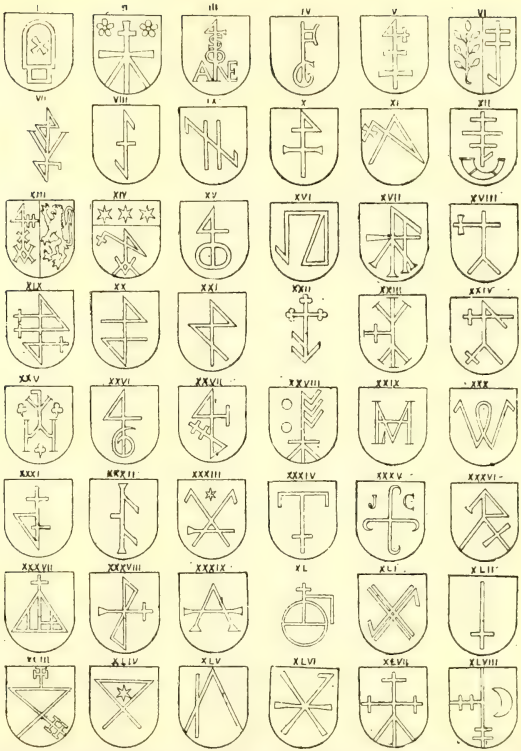

I. Aecken (1553). II. Achterlinc (1428). III. Anne (1618). IV. Berckman (1472). V. Bisscop (1515). VI. Boom (1430). VII. Bortel (1626). VIII. Brauweiler (1397). IX. Bruggen, dit Metten Ghelde (1471). X. *Danielsz* (1506). XI. *Direx zoen* (1458). XII. *Dierkijns sone* (1561). XIII. Dillen (1565). XIV. Dolrechies (1524). XV. Duc (1612). XVI. Dusseldorf (1446). XVII. *Duven* zoon (1547). XVIII. Eijken (1469). XIX. Entbroeck (1541). XX. *Gerbrantz* (1440). XXI. *Ghijsbrechtsz* (1500). XXII. Gort (1329). XXIII. Haenewijk (1377). XXIV. Haren (1535). XXV. Hecke (1638). XXVI. Hellenfort (1519). XXVII. Hove (1607). XXVIII. Hofstaden (1440). XXIX. Huerne (1545). XXX. Immerseel (1587). XXXI. *Jacobs zoen* (1458). XXXII. *Jan Hugen zoon* (1454). XXXIII. *Jansz* (1457). XXXIV. Jordens (1533). XXXV. Cambe (1600). XXXVI. Kanis (1598). XXXVII. Kegel (1482). XXXVIII. Coortbeemde (1490). XXXIX. *Cornelis zoon* (1547). XL. Costere (1488). XLI. Couvreux (1529). XLII. Leeuwe (1457). XLIII. Leijdecker (1575). XLIV. Lemmens (1421). XLV et XLVI. Luijex (1515 et 1531). XLVII. Male (1430). XLVIII. Markijer (1523).

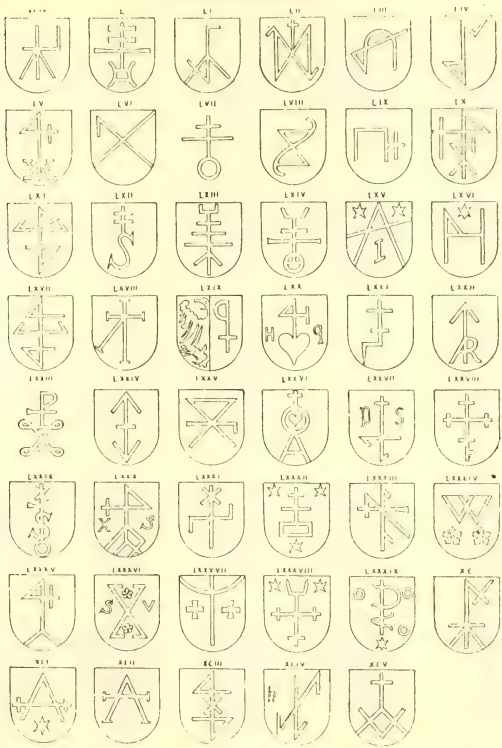

XLIX. Maertins. L. Meeren. (Pierre van) (1640). LI. *Meeus zoon* (1538). LII. Moens (Henri) (1517). LIII. Moleman. LIV. Moortere. LV. Mortelmans. LVI. Musschensele. LVII. *Nicholas*. LVIII. Oekel. LIX. Opeman. LX. Oudermaecoc. LXI. Paesschen (Gauthier van) (1454). LXII. Pansaertz. LXIII. Pape (Adrien de) (1514). LXIV. Pape (Jean de) (1533). LXV. Pape (Jean de (1541). LXVI. *Pieter soen (Arent)* (1502). LXVII. Persant. LXVIII. Proveneers. LXIX. Putte (Henri van den) (1356). LXX. Quesnoit (Henri du) (1587). LXXI. Queval. LXXII. Rademaecker. LXXIII. *Rougehuys (Jakemes du)* (1329). LXXIV. Sidenhaer. LXXV. *Sijmonsz (Heinric)* (1430). LXXVI. Schlechtendaill. LXXVII. Schore (Paul van) (1509). LXXVIII. Stued (Laurent) (1437). LXXIX. Smet (Josse de) (1559). LXXX. *Steenssele*. LXXXI. Steffen. LXXXII. Straten (Henri van der) (1426). LXXXIII. *Susersz (Dirc)* (1469). LXXXIV. Tijecken. LXXXV. Tramasure. LXXXVI. Ulens (Stas) (1589). LXXXVII. Vekene (1404). LXXXVIII. Vetteken. LXXXIX. Vos (Pierre de) (1514). XC. Wairden. XCI. Walbeeck. XCII. Walle (Josse van den) (1570). XCIII. *Willemsz (meester Cornelis)* (1529). XCIV. Willemaerts, dit Conijn. XCV. Wouters (Georges) (1502).

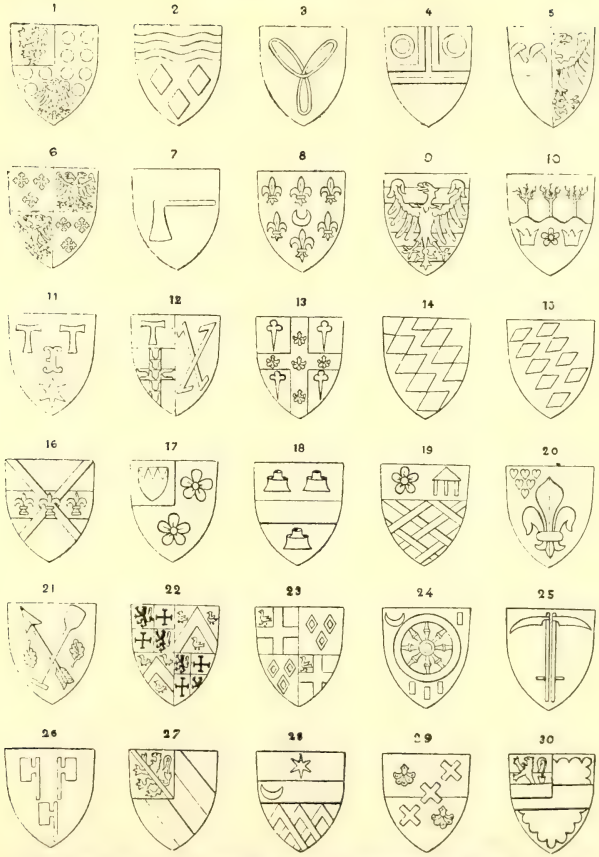

1. Albertijns (Adam). 2. *Aerents sone (Pieter)*. 3. d'Aix (Gérard). 4. Alistoc *(Bettin)*. 5. Allemans 6. Amendeau (Henri). 7. Amelrecx. 8. *Andries sone (Gillis)* (1420). 9. Anglais (L'). 10. Ansseau (Jehan) (1566). 11. Anthoine (Josse). 12. Anthony. 13. Argenteau (1339). 14 et 15. Asbeck. 16. Assche (1309). 17. Assesse. 18. Bachelier (Gillon). 19. Badrion. 20. Bake (1357). 21. Bake (Baeck) (1484). 22. Baccart (1640). 23. Balet (1513). 24. Baningen. 25. Bannoise (Banvoise?). 26. Bardone. 27. Barre (Jean de la) (1371). 28. Barre (1571). 29. Baten. 30. Battel (1371).

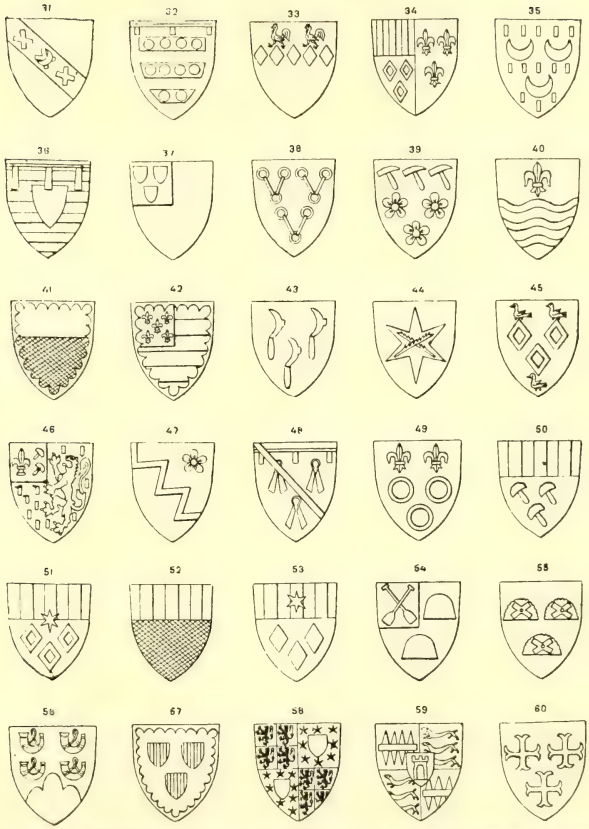

31. Bau (Arnoult) (1374). 32. Baudrenghien (Charles de) (1546). 33. Bauzele (1339). 34. Bautersem-Wesemael (1369). 35. Beaudignies (1421). 36. Beaufeaux (1294). 37. Beaufort (Jacques de) (1381, n. st.). 38. Beed (1324). 39. Beeck (*Franco de Rivo*, 1342). 40. Beeck (Godefroid van *Beke*, 1374). 41. Beerte (1388). 42. Behault (1490). 43. Belart (1374). 44. Belva (1374). 45. Belvaux, (1448). 46. Berghe (Ghy van den) (1379). 47. Berghe (Hughes de la Roche) (1374). 48. Berghe do Hallet (Jean van den) (1374). 49. Berge (Jean van den) (1556) 50. Berg[h]en *(Henricus de)* (1339). 51. Berg[h]en (Gérard van) (1372). 52. Bergen (-op-Zoom) (Henri, sire de) (1374). 53. Berg[h]en (Gérard van) (1374). 54. Berg[h]en (Guillaume van) (1373). 55. Berg[h]en (Jean van) (1374). 56. Berg[h]en (Gérard van) (1642). 57. Berchem (Gilles van) (1311). 58. Bernaert (1374). 59. Berthem (1518). 60. Berthout (Gauthier) (1335).

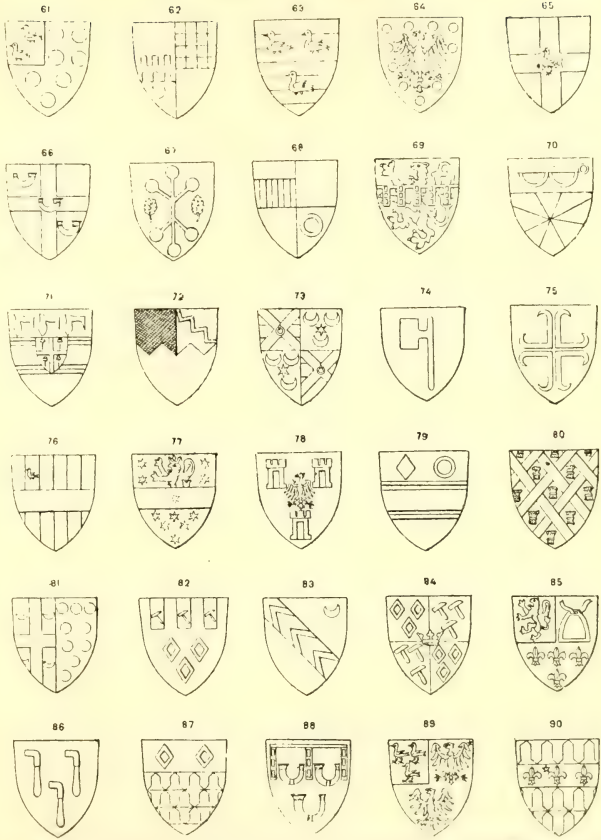

61. Revere. 62. Bije (Jan de) (1480-2). 63. *Biecht*. 64. Biest (Chrétien van der) (1374). 65. Bijlandt (Thierry van) (1360). 66. Bijlandt (Jean van) (1417). 67. Bisschop (1495). 68 Blancart (1365). 69. Blankenheim (Gérard, sire de) (1343). 70. Blankenstein (1365). 71. Blehen (Jean de) (1374). 72. Blitterswijk (Henri van) (1374). 73. Bloc dit Coman (Jean de) (1430). 74. Block (1192). 75. *Boijegheem*. 76 Bo[e]kel (1383). 77. Bombaye (Renier de) (1374). 78. Bogaerden (Arnould van) (1378). 79. Bonelle (1409) 80 Bonin (Lambert) (1334). 81. Bont (Jacques de) (1385). 82. Borch (Gérard van der) (1374). 83. Borch (Gommaire van der) (1467). 84. Borchoven (Gauthier van) (1374). 85. Borlez (Jean de) (1458). 86. Borncolve (Paul) (1282-1311). 87. Bornival (Roland de) (1371). 88. *Busche (Gerlacus de)* (1321) (voir Bosch). 89. Bossche (Guillaume van den) (1371). 90. Bossche (Guillaume van den) (1380).

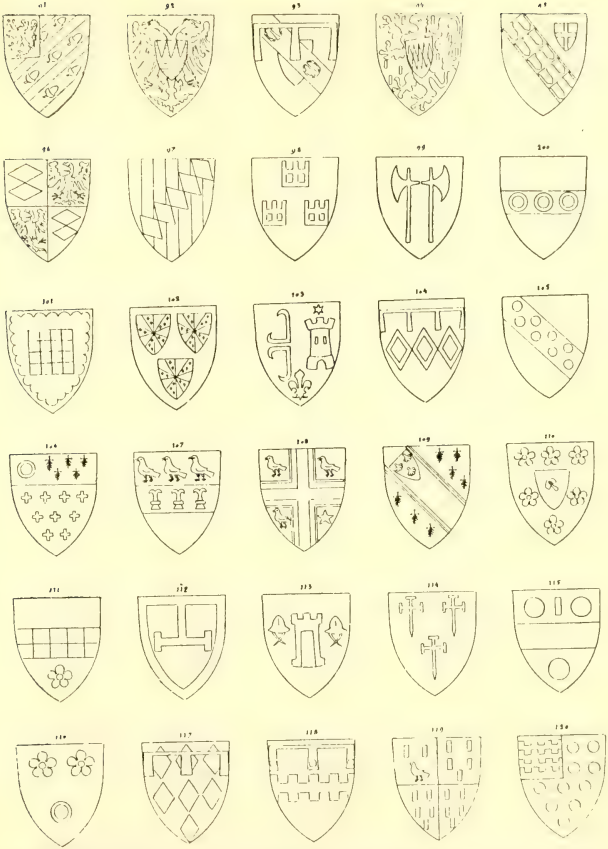

91. Bossche (Arnould van den) (1452). 92. Bossimé (Jacques de) (1338). 93. Bossut (1374). 94. Bottaert. 95. Bottier. 96. Bouchout, dit *Lauwereis* (Hughes de) (1429). 97. Boulange. 98. Boucquemont 99. Boutellier. 100. Boville. 101. Braem (1392). 102. Braine (1290). 103. Brantin[s] (1392). 104. Braunsberg. 105 Brenner. 106. Broekhuizen (1357). 107. Bruijne (1430). 108. Buntinex. 109. Celles (1360). 110. Chastre. 111. *Daems soen.* 112. Dale (1347). 113. Damman (1387). 114. Daniel (1294). 115. Deijn (Henri de) (1374). 116. Decker (Martin de) (1506). 117. Diepenbeek (Louis, sgr. de) (1338) 118 Diepenheke (Jacques van) (1374). 119. Diest (Gauthier van) (1361). 120. *Dike (Henricus dictus de)* (1320).

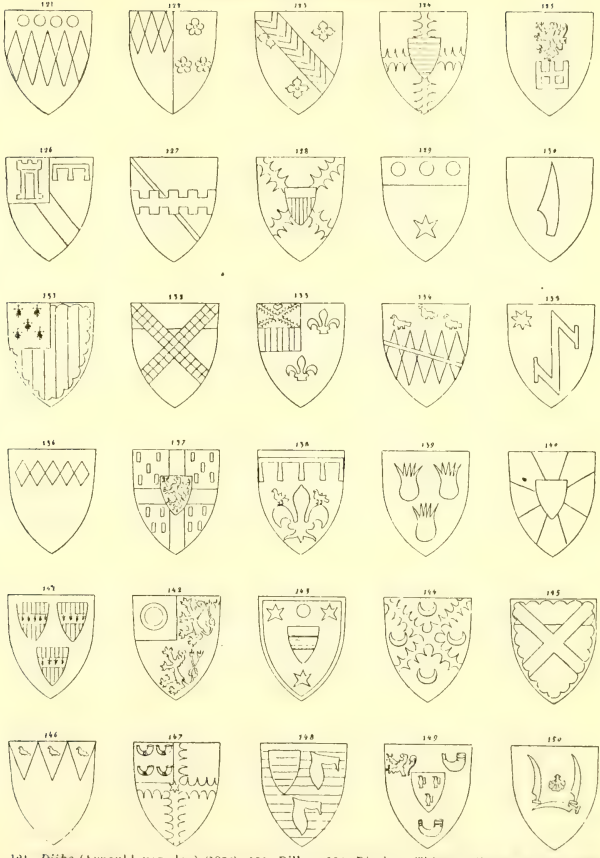

121. *Dijke* (Arnould van den) (1374). 122. Dillen. 123. Dinther (Thierry Floers, dit de) (1339). 124. Doenraad (Gossuin van) (1374). 125. Dole. 126. Dommo. 127. Done (Jean van der) (1386). 128. Dormael (Nicolas van) (1363). 129. Doux (Jean le) (1354). 130. Drion (Jean) (1512). 131. Duffel (Henri van) (1374). 132. Dussen (Arnould van der) (1374). 133. Edelhere (Francon) (1374). 134. *Embroeck.* 135. Echternach. 136. Elderen (Jean van) (1374). 137. Elle. 138. Elmpt. 139. Elst (Guillaume van der) (1330). 140 Enghien (Englebert, seigneur de) (1230). 141. Ere (Jean, sire d') (1271). 142. Erpe (Gossuin, sire d') (1226). 143. Erpent. 144. Essars. 145. Eure (Guillaume d') (1329). 146. *Fait (Thoma de)* (1339). 147. Falize. 148. Fanson (Hubin de) (1374). *Farchis (Lambiers les)* (1392). 160. *Fauts* (Henri de) (1362).

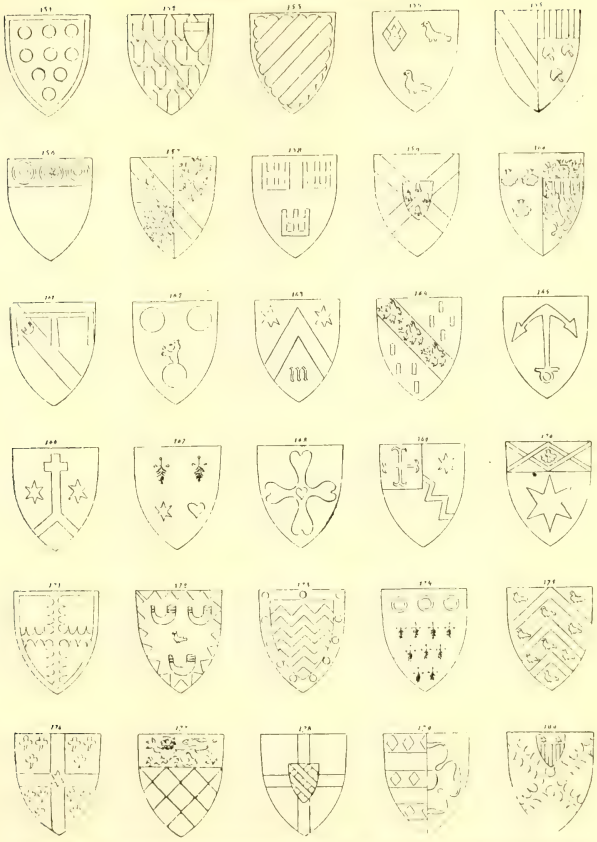

151. *Feix*. 152. Fecht. 153. Florenville (Gérard de) (1396). 154. *Foel*. 155. Foet. 156. Folie. 157. Fontaine (Baudouin de) (1374). 158. Fontoy. 159. Frères. 160 Friesheim *(Nese*, femme de Herman, voué de) (1342). 161. Froidecour. 162. *Fuschi d'Autem* (Jean) (1357). 163. Galle. 164. Galon. 165. Galoppe *(Wijnken* de) (1366). 166. *Geeraert[s] (Willem Gherijts sone)* (1416). 167. Gheeraert (Luc) (1502). 168. Germijs. 189. Gilbert. 170. *Gillis Daens soene (Hughe)* (1361). 171. Gymnich (Thierry van) (1389). 172. Goer (Florent van) (1374). 173. Goy. 174. Gorcy (Jean de) (1536). 175. Gorssum. 176. Gouvy. 177. Grace. 178. Gracht (Gérard van der) (1374). 179. Grimberg (Egbert de) (1338). 180. Grimde.

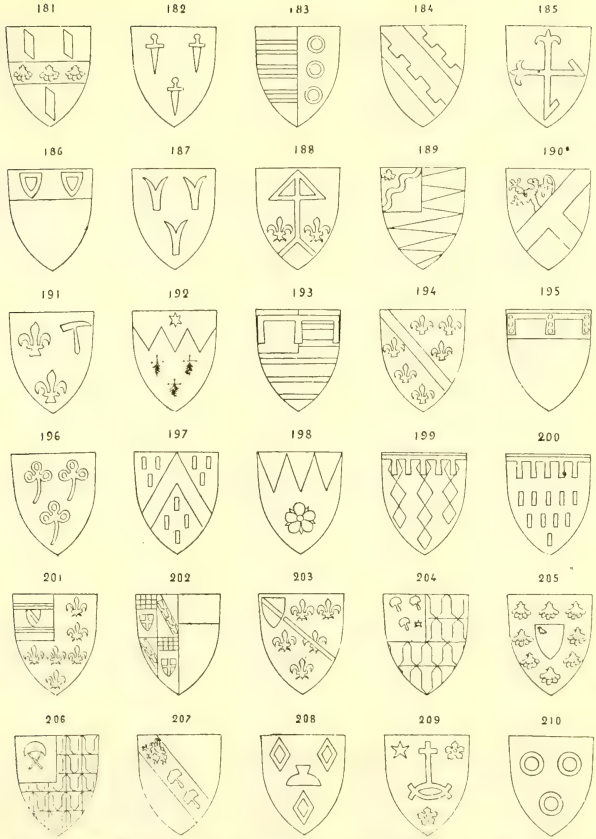

181. Groll. 182. Grosen. 183. Grutere *(Jehans li Grutres)* (1294). 184. *Gulybrze.* 185. Haardt. 186. Haye *(Jehans de la)* (1286). 187. Haghen (Adam van der) (1374). 188. Haec (Jean) (1562). 189. Halthuijs (Guillaume) (1457). 190. Halijng. 191. Hamers. 192. Hannesche *(Jehans de Hanech)* (1354). 193. Harches. 194. Haren (Gérard van) (1374). 195. Harf (Rover de) (1370). 196. Haze (Henri de) (1480). 197. Hasselholz. 198. Hasselt (Arnould van) (1474). 199. Haudion (Mgr. Jean de) (1289). 200. Haudion (Mathieu de) (1366). 201. *Hauchery.* 202. Haulchin (Les echevins de) (1592). 203. Haultepenne (Lambert, bâtard de) (1374). 204. Hautem (Renier van *Houthem*) (1374). 205. Heer (Jean van *Heer*) (1374). 206. Hees (Gérard van *Hese*) (1357). 207. Heetvelde (Zeger van den) (1378). 208. Heijden (Jean van der) (1374). 209. Heijden (Jean van der) (1390). 210. Heijvaert (Jean) (1540).

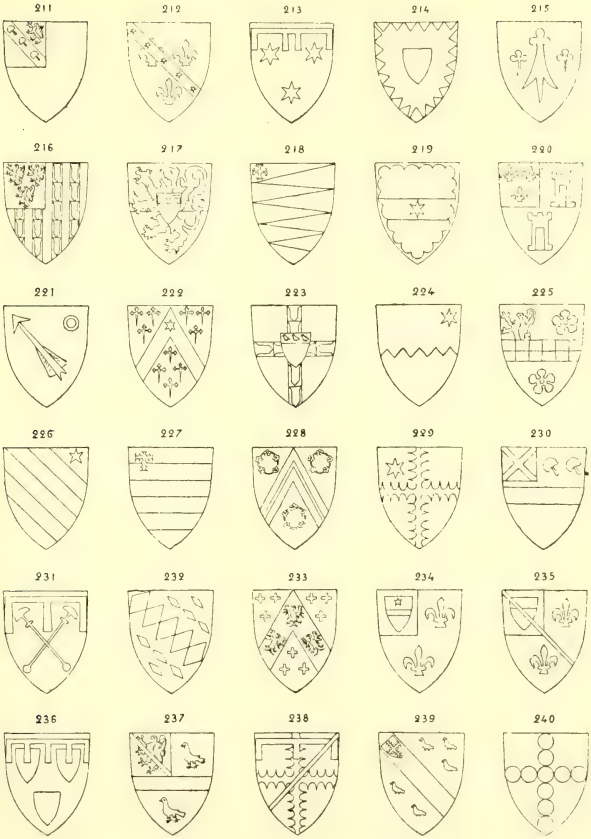

211. Hellebeck (Jean van) (1374). 212. Hellicht (Louis uter) (1374). 213. Hen.le. 214. Hennenberg. 215. Henriex (Jean) (1549). 216. Hériamont. 217. Hermée. 218. Herteken (Jean) (1364). 219. Herten *(Zijbman* van) (1369). 220. Hertoghe (Jean de) (1437). 221. Heusch (Simon de) (1447). 222. Hierlant. 223. Hinnisdael (Robert van) (1482). 224. *Hyrnen*. 225. Hoboken (Nicolas van) (1325). 226. Hodenpijl (Thierry van) (1374). 227. *Hodiere, dit du Chasteau*. 228. Hoedemakere. 229. Hove (André van den) (1374). 230 Hove (Francon van den) (1374). 231. Hoven (Jean van) (1379). 232. Hove (François de le) (1752). 233. Hof[f]stede (Jean van) (1331). 234. Hofstade (Francon van) (1374). 235. Hofstad (Jean van der) (1422). 236. Hole (Gérard der) (1344). 237. Hollant (Renier) (1374). 238. Holset (Macaire van) (1374). 239. Holset (Marcelle van) (1505). 240. Holzheim *(Heitghin* van) (1395).

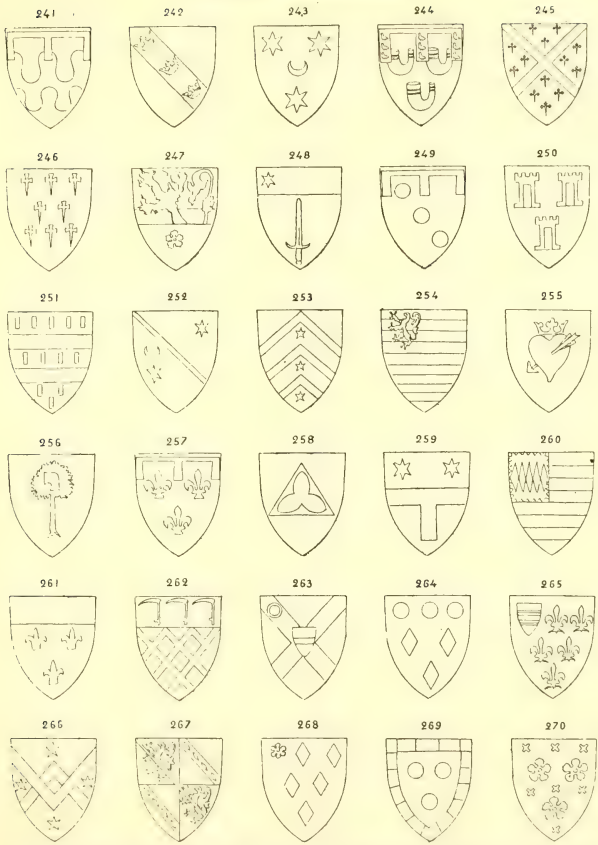

241. Homoet (Henri van) (1365). 242. Hooge (Jean *de Hoghe*) (1430). 243. Hoop (Jacques de) (152). 244. Hornes (Godefroid de) (1350). 245. Horrig (Renier van den) (1384). 246. Houffalize (Henri Baudisson de) (1374). 247. Houlz. 248. *Huge zone (Willem)* (1484). 249. Huisberg (Jean van) (1380) 250. Hungres. 251. Hunolstem (Jean, voué de) (1311). 252. *Hurtefale*. 253. *Ilenaeen*. 254. Ihren. 255. Iltas. 256. Ymer. 257. Immerseel (Guillaume van) (1524). 258. Impe. 259. Ingelram. 260. Izeren *(Herbers d')* (1334). 261. *Jamerloe*. 262. Jamblinne (Guillaume de) (1374). 263. Jauche (Gérard le Borgne de) (1374). 264. Jauche *(Gilson van Ghete)* (1371). 265. Jemeppe. 266. Jeumont (Jean de) (1555). 267. Jodoigne (Jean de) (1374). 268. Jonghe *(Henrich Jonghe Jans sone)* (1378) 269. *Jeuck* (= Goyer) (Robert van) (1594). 270. Julters (Henri van *Gulke)* (1371).

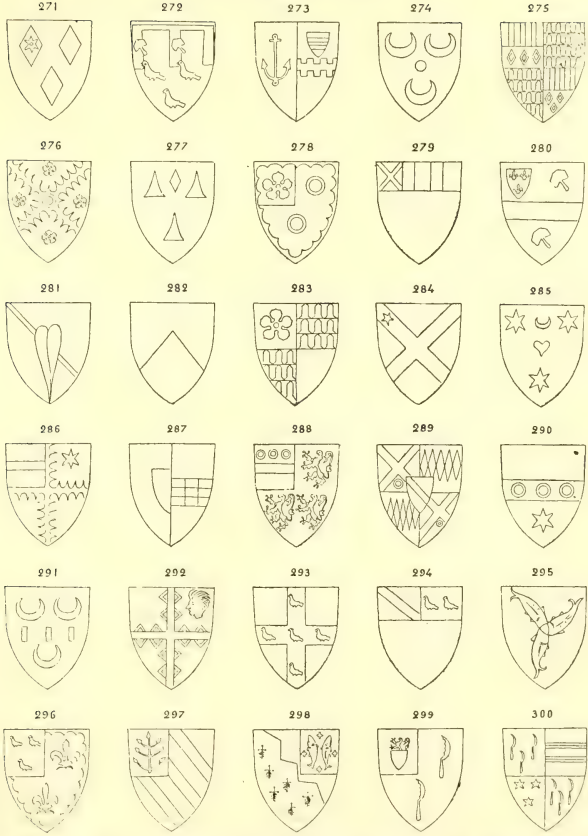

271. Jupleux (Godefroid de) (1374). 272. Cache (Arnould) (1374). 273. Cant (Adrien) (1502). 274. Cappaert. 275. *Carleuijch*. 276. Catthem (Nicolas de) (1434). 277. Keghel (Jean de) (1374). 278. Keijser (Adam de) (1430). 279. Kelbergen. 280. Kele. 281. Kemp (Godefroid die) (1374). 282. *Kerbie* (Corbitz?). 283. Kerchove (Renier van den) (1371). 284. Cleijem (Guillaume van) (1331). 285. Clercq (Adrien de) (1572) 286. Clermont (Henri de) (1371). 287. Clèves (Thierry de) (1392). 288. Clockier (*Gillon* le) (1371). 289. Clockier (Guillaume le) (1458). 290. Klopper (Thierry) (1481). 291. Closser (Guillaume die) (1374). 292. *Coelgrove* (*Wilhelmus dictus de*) (1338). 293. *Coelrets* (Jean van) (1374). 295. Colen (*Dominus Johannes de Colonia, dictus de Foro Piscium*) (1350). 296. Colbrant (Guillaume) (1374). 297. Colignon. 298 Colin (Jean) (1441). 299. Colle (*Colins*) (1326). 300. Colle (Henri) (1498).

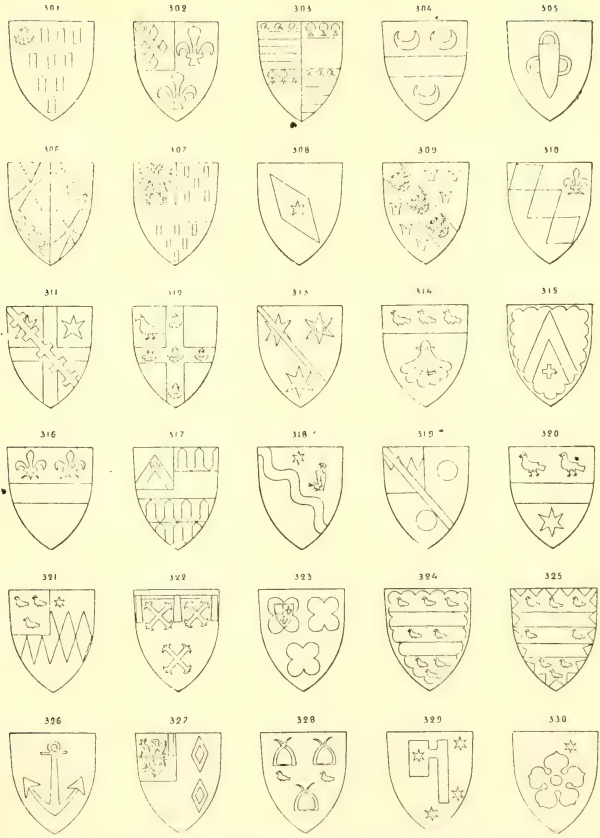

301. Coninc (Gérard de) (1376). 302. Koningsloo (Henri van) (1470). 303. *Coelem* (Henri van) (137 4) (voir *Coolhem*). 304. Coppins (Nicaise) (1502). 305. Coppin (Antoine) (1556). 306. *Corait* (Jean du) (1455). 307. *Casselaer* (Francon van) (1357). 308. Custere *(Inghel de)* (1374) (voir Coster[e]). 309. Cottriel (Jacques) (1407). 310. Coudenhove (Guillaume van) (1347). 311. Cousin (Jacques) (1374). 312. Cramhem, chevalier (Léon de) (1335). 313. Craspournient (Jean) (1374). 314. Creeft (Jean van den) (1384). 315. Creeminck. 316 Krop (Thierry) (1336) (voir Croep). 317. Cromme (Jean) (1374). 318. Cronenburg (Antoine van) (1374). 319. Crotte (*Henekars* de) (1354). 320. Crude (Daniel van den) (1430) 321. Cru[ij]ce (Guillaume van den) (1374). 322. Cru[ij,pelant (Godefroid) (1339). 323. Cru[ij]pelant (Jean) (1357). 324. Cuijk (*Otto dictus de Miechope*) (1367). 325 Cuijk (Jean van) (1366). 326. *Laho* (Jean de) (1470). 327. *Lusaeckere* (1374). 328. Lathoy 329. Latteur (Nicolas le) (1546). 330. Lede (Gauthier van) (1374).

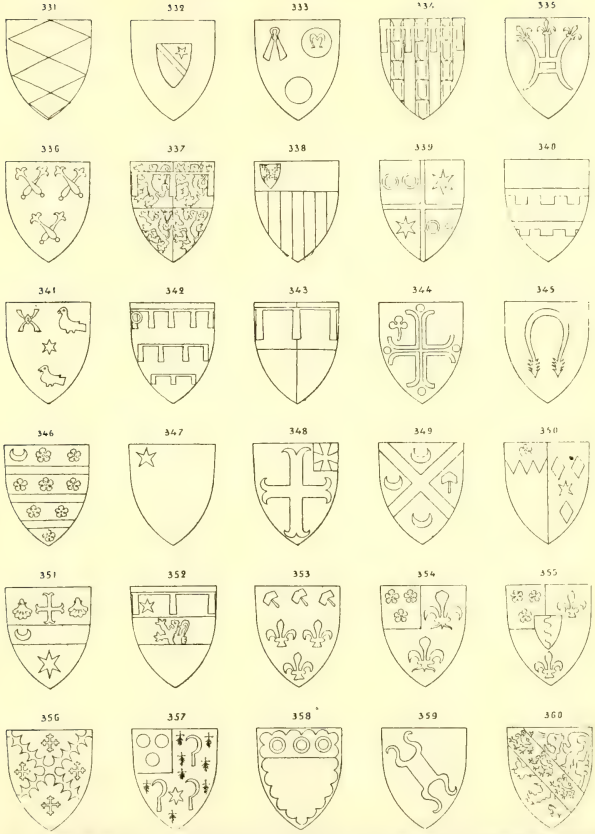

331. Ledeberg (1267). 332. *Leijs* (1374). 333. Lens *(Pierlot* de) (1374). 334. Lent (Thierry van) (1349) 335. *Lierke* (1488). 336. Lieten (1351). 337. Limbourg (Henri de) (1389). 338. Limminghen (Godefroid *uten)* (1374). 339. *Lijnen* (Gauthier van) (1397). 340. *Lippe* (Jean et *Reyneken* van der) (1446). 341. Lijscap van Helmond (1371). 342. *Lyskirchen* (Constantin van) (1382) (n. st.). 343. List (Arnould van der) (1467). 344. *Ludovici (Wolterus, filius)* (1372) (voir Lodewijcx). 345. Loë (Henri van dem) (1411). 346. Loherains, dit de Blaton (Jean) (1467). 347. Loyers (Gauthier de) (1289). 348. Lombeek (Jean van) (1374). 349. Lomel (Jean de) (1451). 350. Longchamps (Agnès de) (1375). 351. Longhet. 352. *Lonoet*. 353. Loen (Adam de) (1374) (voir Looz). 354. Loze (Gilles de) (1372). 355. Loze (Gilles de) (1386). 356. Loste *(Colart)* (1470). 357. Louvignies (1405). 358. Luzy (Guillaume de) (1374). 359. *Lustat* 360. Magherman, chevalier (Jean) (1338).

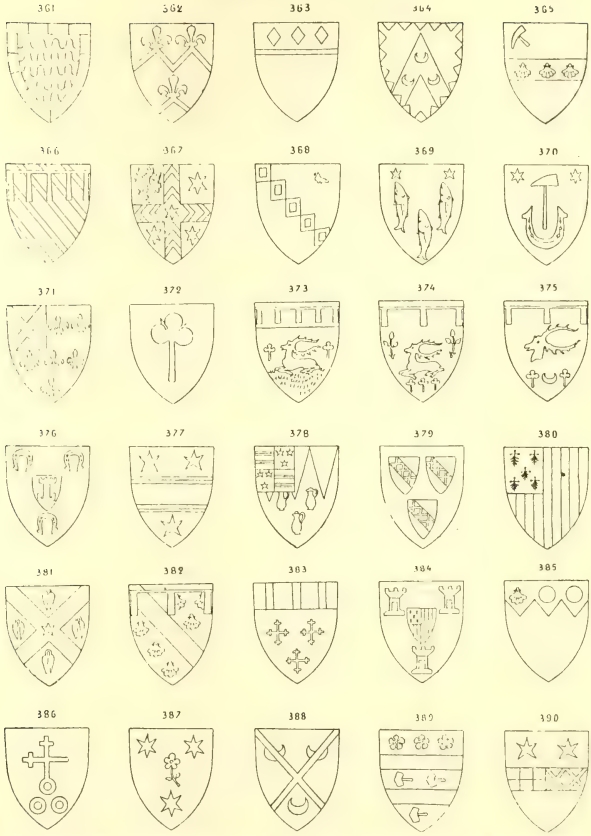

361. Mailly. 362. *Maysieres* (Thierry de) (1374). 363. Malden. 364. Malfait. 365. Malgherappe 366. Marche *(Bernechon* de) (1377). 367. *Lambines (Lambier)* (1374) (voir *Marchin)*. 368. Marselaer (Jean van) (1374). 369. Marscalc, chevalier (Robert de) (1374). 370. Marisal (Jean le) (1403) (voir Marschalk). 371. Marteau, chevalier (Henri) (1374). 372-375. Martre (Philippe du) (1412, 1415, 1419, 1423). 376. Masen (Guillaume van der) (1385). 377. Masson (Maître Guillaume) (1360). 378. Mathieu (*Jaquemin)* (1468). 379. Maulde (Marie de) (1445). 380. Mausbach, chevalier (Guillaume de) (1376). 381. Meeckeren (*Ude* van) (1342). 382. Meensel (Henri van) (1374). 383. Meeren (Jean van (der) (1489) 384. Meeren (Jean van der) (1557). 385. Meerhout (Henri van) (1374). 386. Meerten (Guillaume van. (1519). 387. Meesens. 388. Meester-Willems (Guillaume) (1274). 389. Meijdoghen (Hughes) (1375, n. st.). 390. Meijere (Pierre de) (1387).

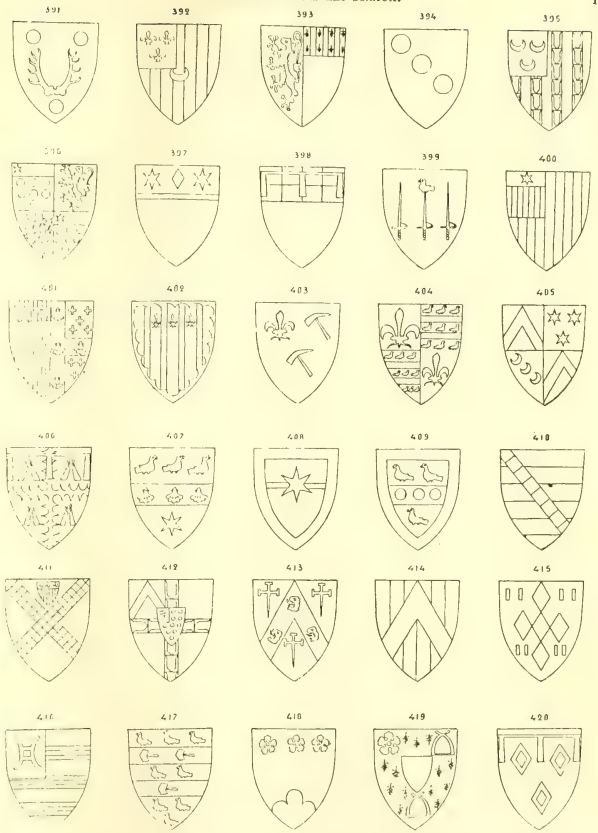

391. Meijer (Guillaume) (1374). 392. Mechelen (Henri van) (1507). 393. Meldert (Henri van) (1374). 394. Meldert (Les échevins de) (1665). 395. *Melijn*, chevalier (Arnould van) (1374). 396. Melun, chevalier (Henri de) (1392). 397. *Membrechoen (Despeer van)* (1374). 398. Mennen (Gilles) (1374). 399. Merlio *(Ghion*, dit Pierre) (1373). 400. Rimburg (Gérard, sgr. de) (1338) (voir Merode). 401. Rimburg (Aleydis, dame de) (1377). 402. Merode (Guillaume van) (1391). 403. Mertens (Jean) (1389, n. st.). 404. Meteren (Guillaume van) (1597). 405. Metten Erve (Henri) (1461). 406. Middachten (Everard van) (1446). 407. Govaert, dit van *Mi[ghe]rode*. 408. Mignon. 409. Michiel (Jean) (1366). 410. Milburg (Jean, sgr. de) (1305). 411. Minnemoen (Simon) (1377). 412. Mobbe. 413. Moenen (Hugues) (1348, n. st.). 414. *Moytrey* (Hubert de) (1573). 415. Mol (Rodolphe de) (1314). 416. *Molendino (Baldewinus de)* (1268). 417. Mo[e]len (Arnould van der) (1358). 418. Molen (Gauthier van der) (1451). 419. Molembais (Jean de) (1338). 420. Molenbeek (Arnould van) (1374).

6203 1